This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Int 46.3

Bound

SEP 1 9 1908

Harvard College Library

FROM THE

PRICE GREENLEAF FUND

Residuary legacy of $711,563 from E. Price Greenleaf, of Boston, nearly one half of the income from which is applied to the expenses of the College Library.

QUESTIONS
DIPLOMATIQUES ET COLONIALES

TOME XXV

QUESTIONS

DIPLOMATIQUES ET COLONIALES

REVUE DE POLITIQUE EXTÉRIEURE

PARAISSANT LE 1er ET LE 16 DE CHAQUE MOIS

DOUZIÈME ANNÉE. — 1908

TOME XXV (Janvier-Juin)

PARIS

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

19-21, RUE CASSETTE

1908

1337-48

~~IX .342~~
Int 46.3

12me Année. — N° 261 1er Janvier 1908

QUESTIONS
Diplomatiques et Coloniales

REVUE DE POLITIQUE EXTÉRIEURE

PARAISSANT LE 1er ET LE 16 DE CHAQUE MOIS

SOMMAIRE

Pages

Angel Marvaud..... La situation actuelle du Portugal..... 1

Commandant A. Davin. La marine américaine..... 20

Henri Lorin..... L'enseignement public en Algérie..... 32

CHRONIQUES DE LA QUINZAINE

Les affaires du Maroc. — *La question du Maroc au Sénat. — La demande de congé du général Drude; son remplacement par le général d'Amade. — Les opérations contre les Beni-Snassen. — Les troubles de Fez. — Les menées de Moulaï-Hafid*..... 40

Renseignements politiques. — France. *La discussion du budget des affaires étrangères au Sénat : les colonies françaises d'Orient. Le déjeuner de la Fédération des industriels et commerçants français : la crise américaine.* — Allemagne. *La crise de la Ligue navale allemande.* — Angleterre. *Un discours de sir Edward Grey sur la politique étrangère du Royaume Uni.* — Autriche-Hongrie. *Le compromis austro-hongrois.* — Belgique. *La convention de cession du Congo.* - Hollande. *L'empereur d'Allemagne à Amsterdam.* — Japon. *Les relations anglo-japonaises : un discours du comte Okuma.* — Algérie. *Le budget de l'Algérie à la Chambre des députés; la question de la création d'une Université algérienne.* — Etats-Unis. *Les élections présidentielles de 1908; la retraite de M. Roosevelt*..... 56

Renseignements économiques. — *Production de l'acier dans le monde en 1906.* — *L'industrie du soufre en Italie.* — *Les exportations de pétrole des Etats-Unis en 1906*.... 72

Nominations officielles..... 74

Bibliographie. — Livres et Revues..... 76

CARTES ET GRAVURES

Carte du Portugal..... 9

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

19-21, RUE CASSETTE — PARIS. 6e. — *Téléph.* 732.84.

Abonnement annuel

France et Colonies, 15 francs Etranger et Union postale 20 francs

La Livraison : *France* : 0,75 *Etranger* : 1 fr.

FLEM Fabt CAMPEMENT COMPLET ET MATERIEL COLO
TENTES, CANTINES, SACS, PHARMACIES, CUISINES, OBJETS PLIANT
(Lits, Sièges, Tables, Lanternes), etc. *Adresse télégraphique* : FLEM-

HORS CONCOURS, Membre du Jury, Campements.
EXPOSITION PARIS 1900

SEUL DÉPOSITAIRE POUR LES COLONIES DES

MAISON PRINCIPALE : *Téléphone* 422-17 — Faubourg Saint-Martin, 207 PAI
SUCCURSALE : *Téléphone* 314-22 — Rue de Richelieu, 5 (*Avenue de l'Opéra*)
CATALOGUE FRANCO SUR DEMANDE
Demander conditions de paiement spéciales pour MM. les Officiers et Fonctionnaires.

NOTRE CARTE POSTALE PRIME

La jolie carte du théâtre des opérations de la frontiè marocaine, qui a paru dans notre livraison du 16 décemb dernier, a été fort remarquée par sa netteté et sa précisio et un certain nombre de nos abonnés nous ont deman des épreuves séparées de ce croquis.

Nous avons donc cru devoir répondre à un dés général en faisant éditer en carte postale notre dessin de l frontière algéro-marocaine.

Nous tenons cette carte postale à la disposition d tous nos lecteurs à raison de **0** fr. **30** la douzaine *franco*

P. Greenleaf Fund

QUESTIONS DIPLOMATIQUES ET COLONIALES

LA SITUATION ACTUELLE DU PORTUGAL

LES ORIGINES DE LA CRISE — LA « DICTATURE » DE M. FRANCO — FINANCES ET ENSEIGNEMENT — LES PREMIÈRES RÉFORMES — LES BRUITS D'INTERVENTION ÉTRANGÈRE.

Il a fallu les événements de ces derniers mois pour appeler l'attention européenne sur ce petit pays, si négligé d'ordinaire, et qui n'avait guère fait parler de lui, depuis la révolte — bien vite réprimée — du 30 janvier 1891. Tout semblait alors être rentré dans l'ordre, mais ce n'était qu'apparence. En réalité, la machine constitutionnelle au Portugal n'a jamais fonctionné régulièrement; mais il est curieux de voir à la suite de quelles vicissitudes elle a fini par se fausser tout à fait, pour en arriver à cette situation étrange de la « dictature », qui n'est rien moins que la négation du régime constitutionnel lui-même.

Comme en Espagne, ce sont les armées napoléoniennes qui semèrent sur leur passage dans le royaume lusitanien les idées nouvelles, empruntées d'ailleurs pour bien des points aux Anglais et aux Américains. Nul doute, cependant, que l'influence britannique ne se soit fait plus directement sentir à Lisbonne qu'à Madrid; mais ces semences fécondes trouvèrent davantage encore de peine que dans le royaume voisin à percer au Portugal, dans un sol mal défriché et tout encombré des vestiges imposants du passé.

Durant plus d'un demi-siècle, jusqu'en 1852, l'histoire interne de ce pays se résume dans la lutte acharnée entre les défenseurs de la Constitution libérale de 1822, librement votée par les Cortès, et les partisans de la Charte octroyée en 1826 par dom Pedro IV.

Aujourd'hui — de même que l'Espagne — le Portugal présente, dans sa façade au moins, toutes les apparences d'une monarchie constitutionnelle, très libérale et très moderne, accordant aux citoyens un ensemble de droits publics individuels très étendus et une représentation au Parlement large et démocratique. La Constitution, qui date de 1834, est visiblement

calquée sur le modèle anglais. Il y a deux Chambres : la Chambre Haute ou *Camara dos Pares*, composée depuis 1895 d'un certain nombre de membres héréditaires, des princes de la maison royale, de 12 prélats et de 90 pairs nommés à vie par la Couronne sous certaines conditions, et une Chambre des Députés (*Camara dos Deputados*) de 155 membres, élue pour trois ans au suffrage direct, en vertu de l'Acte additionnel de 1885 et de la loi électorale de 1901. Il suffit, pour être électeur, d'avoir 21 ans, de payer un impôt annuel de 500 reis ou de savoir lire et écrire. Les domestiques, les condamnés, les mendiants ou indigents sont seuls exclus du droit de vote. Pour l'éligibilité, le cens est porté à 400 milreis. La Couronne a le droit de veto ; en cas de conflit avec les Chambres, elle peut les dissoudre, mais à condition de se soumettre à certaines formes, qui sont nettement stipulées dans l'Acte constitutionnel.

Comme en Espagne aussi — et avec plus de vérité encore que dans ce pays — les deux partis qui, selon le mode anglais, alternent au pouvoir, ne diffèrent guère l'un de l'autre par leurs programmes ni même par leurs tendances. Pendant de longues années, les *regénérateurs* ou conservateurs (qui ont remplacé l'ancien parti « chartiste ») et les *progressistes* ou libéraux (issus d'un parti plus large, dit « parti historique ») se sont transmis régulièrement le gouvernement, avec une bonne grâce parfaite. Le cabinet qui arrive au pouvoir s'empresse de faire « ses » élections, puis il comble ses amis de faveurs et d'emplois bien rétribués. Juge-t-il qu'il a assez profité de sa situation, devine-t-il à certains symptômes que sa popularité décroît dans le pays, aussitôt il s'empresse de passer la main à ses adversaires. Et le même jeu recommence : nouvelles élections naturellement favorables au gouvernement, et mêmes abus dans l'administration, que rend possibles l'absence de tout contrôle parlementaire. C'est le système que l'on a désigné d'un mot ironique et bien expressif : le système rotatif (*dos rotativos*).

Dans la longue période de 1852 à 1885, où le système anglais subit au Portugal d'aussi singulières déformations, ce sont les régénérateurs qui occupent le plus souvent le pouvoir ; ils gouvernent encore en 1890, au moment du conflit avec l'Angleterre, pendant un an, puis de 1893 à 1897, de 1900 à 1904, et les premiers mois de 1906 jusqu'en mai. Sauf quelques ministères *extrapartidarios*, c'est-à-dire pris en dehors des partis, les libéraux remplissent tout l'intervalle.

Voilà l'état de choses qu'est venu bouleverser M. João Franco, le « dictateur » actuel. L'augmentation des charges

publiques — résultat naturel d'une mauvaise gestion financière et des abus scandaleux de l'administration — provoquait, depuis quelque temps, un vif mécontentement dans le pays. Les *leaders* des deux grands partis oubliaient leur correction d'antan, pour se lancer à la face les plus terribles accusations et les pires injures. Les partis antidynastiques — et surtout le parti républicain, dont les forces ont augmenté, à la suite de la révolution brésilienne — profitaient, naturellement, de l'état de malaise général et de la surexcitation des esprits. C'est le moment que choisit, en 1903, M. Franco pour créer un tiers-parti, appelé *libéral-régénérateur*, recruté parmi les régénérateurs et parmi ceux qui ne suivaient aucun des deux vieux partis, et dont l'originalité consistait surtout dans un vaste programme de réformes tendant à l'épuration de l'administration et des mœurs parlementaires. Peu de temps après, en 1905, un petit nombre de dissidents quittait le camp progressiste, sous la conduite du comte d'Alpoim [1].

***

L'affaire des tabacs fut l'étincelle qui mit l'incendie. En 1891, l'Etat s'était vu contraint, par suite du mauvais état de ses finances, de recourir à une compagnie privée — en grande partie étrangère — à laquelle il concéda, en échange des ressources d'un emprunt de 200 millions de francs et de divers avantages, le monopole de la fabrication des tabacs dans le royaume. Cette concession ne devait expirer qu'en 1926, mais l'Etat portugais s'était réservé le droit de la résilier après une première période de seize années, à la seule condition de deux ans de préavis. Il usa de ce droit dès 1904. Le ministère régénérateur de M. Hintze Ribeiro, qui était aux affaires, se montrait assez disposé à renouveler le contrat, mais il rencontra dans les Chambres une formidable opposition. Une autre compagnie privée, la Compagnie des allumettes, qui rêvait de déposséder la Compagnie des tabacs de son monopole, avait trouvé dans les progressistes son porte-parole, et dans les passions nationales surexcitées sa meilleure arme contre les « étrangers ». L'obstruction aux Cortès devint telle, que M. Ribeiro se vit obligé de les dissoudre. Malgré de nouvelles élections, en juin, qui lui donnèrent une imposante majorité, il préféra quitter le pouvoir, le 18 octobre.

---

[1] Dans le *Temps* du 23 février, M. J. Galtier a tracé, sous le titre de *Un aristocratique tribun d'Estramadoure*, un très curieux portrait de M. d'Alpoim. C'est, dit-il, un gentilhomme démocrate qui rêve pour le Portugal d'une « démocratie royale », et qui donne l'impression d'un conjuré impénitent, d'un « agitateur de plein vent ».

M. de Castro, le chef désigné du parti progressiste, lui succéda. Il prononça à son tour la dissolution des Chambres, qui ne vécurent ainsi que quelques mois. Les élections eurent lieu en février 1905. Le gouvernement crut satisfaire l'opinion publique en insérant, dans le contrat de renouvellement de la concession passé avec la Compagnie des tabacs, des clauses beaucoup plus favorables au Trésor. Mais il ne réussit qu'à augmenter l'agitation. Il semble que la Compagnie des allumettes, désespérant, faute de moyens financiers suffisants, de supplanter sa rivale, ait cherché au moins à lui faire imposer les plus durs sacrifices. A la Chambre des pairs, M. de Castro fut salué des cris : A bas le gouvernement des tabacs ! L'agitation finit par gagner la rue. Un décret renvoya les Cortès — elles n'avaient guère siégé, en tout, depuis le mois d'avril 1905, plus de trois semaines — et le ministre demanda à être investi de pouvoirs dictatoriaux ; mais le roi s'y refusa et acccepta sa démission.

M. Ribeiro revint au pouvoir (mars 1906) ; mais il se heurta aux mêmes difficultés que lors de son précédent ministère. La situation s'était même sensiblement aggravée. Aux nouvelles élections auxquelles il procéda — le jour même fixé par son prédécesseur — le nom d'un républicain, M. Bernardino Machado, sortit des urnes. Son arrivée à Lisbonne fut le prétexte de désordres violents aux alentours de la gare. La police dut intervenir : il y eut de nombreux blessés. Quelques jours plus tard, à une course de taureaux, où assistaient la reine et la reine-mère, l'agitateur républicain Alfonso Costa fut salué des trépignements enthousiastes de la foule. Ce qui frappa davantage encore les esprits, ce fut la sédition des équipages du *Dom Carlos* et du *Vasco de Gama*, ancrés dans le Tage, où l'on vit, à tort ou à raison, un effet de la propagande dans la marine des idées républicaines et socialistes.

Comme l'avait fait M. de Castro, M. Ribeiro demanda au roi de gouverner sans les Cortès (qui ne s'étaient pas encore réunies), mais il essuya le même refus catégorique de la part du souverain. Dom Carlos craignait, sans doute, en identifiant sa cause avec celle de l'un ou de l'autre parti, de prêter le flanc aux attaques des ennemis de la Couronne. Pas plus les conservateurs que les progressistes n'apportaient, d'ailleurs, un programme de réformes, qui eût pu justifier au regard du pays une aussi grave mesure que la dictature.

La situation comportait — le roi le vit clairement — des hommes nouveaux et des idées nouvelles.

M. João Franco, ancien ministre de l'Intérieur dans le cabinet Ribeiro de 1894 à 1897, et chef, depuis 1901, des régé-

nérateurs dissidents, fut appelé à la présidence du Conseil (20 mai). Son intelligence des choses politiques, dont il avait donné précédemment des preuves, son honnêteté à l'abri de tout soupçon, ses dons brillants d'éloquence, et par-dessus tout son indomptable énergie — qu'il a manifestée de façon si éclatante ces derniers mois — en faisaient bien, semble-t-il, l'homme de la situation[1]. Il arrivait aux affaires avec tout un plan de réformes qui avait l'approbation du roi. Son premier acte fut de dissoudre les Chambres et de convoquer les électeurs le 15 août. Dans l'intervalle, M. Franco donna des gages à l'opinion : il réalisa, en supprimant par décret les allocations spéciales de trésorerie, une économie sur le budget de 40.000 liv. st., et il annonça son intention de supprimer toutes les sinécures créées par les cabinets antérieurs, tant conservateurs que libéraux.

Le nouveau ministre fut l'objet d'une réception enthousiaste à Porto. Aux élections qui eurent lieu quelques jours après, la pression gouvernementale se fit sentir, semble-t-il, dans une moindre mesure que de coutume, et le résultat fut que le gouvernement n'obtint à la nouvelle Chambre qu'une majorité relative[2]. De plus, quatre républicains, MM. Almeida, Braga, Costa, Menezes, furent élus.

M. Franco ne pouvait songer à gouverner avec ses seules forces : il dut se rapprocher de M. de Castro et des progressistes : une entente fut essayée sous le nom de « concentration libérale ». Elle portait principalement sur trois points : la réforme de la loi de comptabilité, le vote d'une loi sur la responsabilité ministérielle et une loi électorale nouvelle, abolissant les grandes circonscriptions. En dehors de ces projets de loi, le discours du Trône, à l'ouverture des Cortès, le 29 septembre

---

[1] Voici le portrait qu'en donne M. Galtier, dans le *Temps* (12 novembre) :

« Le « dictateur » est un homme d'une taille légèrement au-dessus de la moyenne. « Il a dépassé la cinquantaine, mais on lui donnerait un peu plus de quarante ans. Sa « figure maigre, son teint hâlé, presque boucané, donnent à sa physionomie la grande « naturalisation des pays lointains. Avec ses cheveux noirs lisses et drus, sa mince « moustache rigide où quelques poils vigoureux se dressent, obliques, comme une « touffe d'aloès, ses petits yeux noirs clignotants de myope, qui deviennent singulière- « ment perçants quand il fixe ses regards, il suffirait de lui relever le coin extérieur « de ses sourcils et de ses orbites pour avoir un type authentique de Japonais. Sa « silhouette est fine, dégagée. Il marche à peine voûté, comme M. Briand. Il parle le « français correctement, avec une hésitation imperceptible et une pointe d'accent rude. « Maître de son vocabulaire, il ne cherche pas ses mots. On a vite deviné que cet « homme, dans sa langue, doit être un orateur abondant, nerveux. De toute sa per- « sonne se dégage une impression de combativité et d'opiniâtreté. Il ne doit pas se « contenter de riposter : on sent que l'attaque plaît à son tempérament agressif. »

[2] Les élections donnèrent les résultats suivants : 30 régénérateurs orthodoxes (M. H. Ribeiro), 43 progressistes (M. de Castro), 4 républicains, et 3 dissidents libéraux du groupe Alpoim. Le reste — c'est-à-dire la majorité — ne comprenait que 70 députés.

1906, annonçait tout un plan beaucoup plus vaste de réformes.

Quelques-uns de ces projets furent aussitôt soumis à l'approbation législative. Mais, dès le début, le ministère se heurta, dans les deux Chambres, à une véritable obstruction, surtout de la part des républicains et des libéraux dissidents. Il ne réussit qu'à faire voter le contrat préparé par le ministère Ribeiro avec la Compagnie des tabacs [1], et quelques autres lois, dont la plus importante fut celle concernant la réforme de la comptabilité. Deux mois furent absorbés par des discussions politiques, où la personne du roi ne fut pas même respectée. L'expulsion des députés républicains Costa et Braga, à la suite de violents incidents, ne réussit qu'à susciter de nouveaux troubles et à encourager les partis antidynastiques dans leur œuvre dangereuse de propagande contre la Couronne. A Porto, le sang coula. Au Parlement, l'obstruction continuait.

Dans les premiers mois de cette année, une soutenance de thèse à l'Université de Coïmbre donna lieu à de graves désordres : sept meneurs furent expulsés. Les étudiants, travaillés, dit-on, par les républicains, décidèrent de se mettre en grève. Aux Cortès, les obstructionnistes en firent une « question d'intérêt national ». Les scènes de désordre se reproduisaient dans les deux Chambres.

M. Franco songea à consolider sa situation, en offrant trois portefeuilles aux progressistes : devant leur refus, il présenta la démission du cabinet au roi, qui ne l'accepta pas. Les Cortès étaient déjà fermées depuis le 11 avril : le 10 mai, M. Franco — après quelques remaniements dans son ministère — se résolut, avec l'assentiment de dom Carlos, à les dissoudre, sans fixer de délai pour la convocation des collèges électoraux. Le décret invoquait les efforts inutiles du gouvernement pour triompher de l'obstruction législative et faire voter la moindre réforme pendant six mois; il déclarait : « En subordonnant la « politique à l'œuvre administrative, nous agissons en confor- « mité des aspirations de la nation. » Et M. Franco faisait le serment « d'assurer *avec ou sans les Chambres* le bien et « l'avenir du pays ». Ainsi s'ouvrit l'ère de la « dictature ».

***

L'opposition, chassée du Parlement, se reforma au dehors.

[1] En vertu de ce contrat, la concession du monopole de la fabrication du tabac sera en vigueur pendant 19 ans, à partir du 1er mai 1907. La Compagnie demeure obligée au paiement au Trésor d'une redevance annuelle de 6.520 contos de reis (environ 23.178.600 francs) au lieu de 4.500 contos (16 millions). Elle garantit à l'État un minimum de partage des bénéfices et elle est tenue à certains engagements vis-à-vis de son personnel.

Elle gagna en force et en cohésion, elle fit « bloc ». Aux anti-dynastiques et aux conservateurs vinrent se joindre les progressistes avec M. de Castro, qui criaient à la trahison de leur ancien allié. Il s'y ajouta encore les mécontents de tous les partis, ceux qui voyaient dans le maintien au pouvoir de M. João Franco une menace contre leurs privilèges et leurs sinécures.

La coalition n'exagérait pas, en accusant le décret de dissolution d'*inconstitutionnalité* : d'une part, le Conseil d'Etat n'avait pas été consulté, ainsi que le veut la loi. D'autre part, la Constitution exige qu'en cas de dissolution, une autre Chambre soit convoquée sans délai. Pourtant, le Conseil d'Etat ne réussit pas même à obtenir une audience du roi. Les députations des deux Chambres furent reçues, mais dom Carlos se contenta de leur répondre qu'« il transmettrait leurs réclamations à son « gouvernement ».

Puis, ce fut le tour des assemblées locales, parmi lesquelles celle de Lisbonne se montra des plus acharnées à organiser un grand meeting de protestation de tous les corps municipaux du royaume. Mais elle ne réussit qu'à réunir 115 d'entre eux sur 262 et elle se vit récompenser de son zèle intempestif par un décret de dissolution, sous le prétexte — très fondé, paraît-il — d'irrégularités administratives.

L'opposition se fit plus violente : le 16 juin, le « dictateur » fut violemment conspué à Oporto — d'où partent au Portugal toutes les révolutions — puis, le lendemain, à son retour dans la capitale. Cette fois encore, la répression policière fut sanglante. Les désordres se renouvelèrent, à diverses reprises, sur plusieurs points du royaume; mais ils furent singulièrement exagérés à l'étranger par des dépêches peut-être tendancieuses : « *Much ado about nothing* » se contenta de dire à un journaliste anglais, M. Franco, en rappelant, avec un peu d'optimisme voulu, la célèbre pièce de Shakespeare.

Deux jours après les troubles de Lisbonne, un décret, accentuant les dispositions déjà rigoureuses de la loi sur la presse du 11 avril, autorisa les gouverneurs civils (préfets) à suspendre la publication des journaux et périodiques « de nature à porter atteinte à l'ordre et à la sécurité publique »; à Lisbonne, *O Paiz* et *O Mundo* furent suspendus pour un mois; à Oporto, *O Primeiro de Janeiro* et *A Voz Pùblica* chacun pour huit jours. Des poursuites furent engagées contre plusieurs notabilités de la coalition, notamment contre M. d'Alpoim.

La censure, qui n'a cessé de s'exercer depuis lors sur les télégrammes à destination de l'étranger, ne permet pas de se

faire de la situation une idée absolument exacte. La mort subite de M. Hintze Ribeiro (2 août) n'a point amené de divisions dans le parti régénérateur, comme on aurait pu le craindre : M. Julio de Vilhena, gouverneur de la Banque de Portugal, élu à la place de M. Ribeiro, a continué les négociations déjà entamées par son prédécesseur avec le chef des progressistes, M. de Castro, en vue de la réunion d'un congrès national, appelé à protester contre la dictature « franquiste ». Mais on peut se demander si tous ces éléments, qui n'ont pas été capables de s'entendre pour assurer la vie parlementaire, seront à même de former un bloc d'opposition assez solide[1]... En tout cas, beaucoup estiment que l'ère des deux grands partis « rotatifs » — libéral et conservateur — est close définitivement, et que désormais les majorités parlementaires seront constituées par les accords et coalitions occasionnelles entre les différents groupes.

Ce qui est infiniment peu probable, c'est que les opposants dynastiques puissent jamais s'entendre avec les miguelistes ou partisans de dom Miguel — qui ne sont guère plus à craindre que les carlistes en Espagne, — ou avec les républicains, dont l'importance vient de leur activité et du bruit qu'ils font, plutôt que de leur nombre, encore peu inquiétant.

En présence de la coalition de ses adversaires politiques et des partis antidynastiques, le « dictateur » ne se maintient au pouvoir que grâce à l'appui personnel du roi, mais il est sûr de cet appui. Les déclarations retentissantes de Carlos Ier à un rédacteur du *Temps*, M. Joseph Galtier, le 10 novembre dernier, sont tout à fait caractéristiques : c'est M. João Franco que le souverain a choisi dans des moments difficiles, de préférence à tout autre personnage politique, à cause de « son intelligence et de son caractère »; et le ministre n'a cessé depuis de posséder toute la confiance de son maître.

Ces déclarations ont produit dans le bloc de l'opposition l'effet auquel on devait s'attendre. Du coup, un ancien ministre progressiste et président de la Chambre des pairs, M. José Da Cunha, a déclaré qu'il préférait passer au camp républicain, plutôt que d'admettre un gouvernement absolutiste; son exemple a été suivi par un autre sénateur, M. Braancamp Freire, ainsi que par diverses personnalités politiques de province. Le gouvernement s'est cru obligé de redoubler de sévérité à l'égard de la presse. Le *Diario da Governo* du 23 novembre a publié

[1] Si les chefs des deux grands partis semblent s'être accordés sur leur plan commun de campagne, les dissidents, avec M. d'Alpoim, viennent de se séparer du *bloc*, « pour prendre en toute liberté l'initiative de résolutions de nature à satisfaire leur idéal démocratique ».

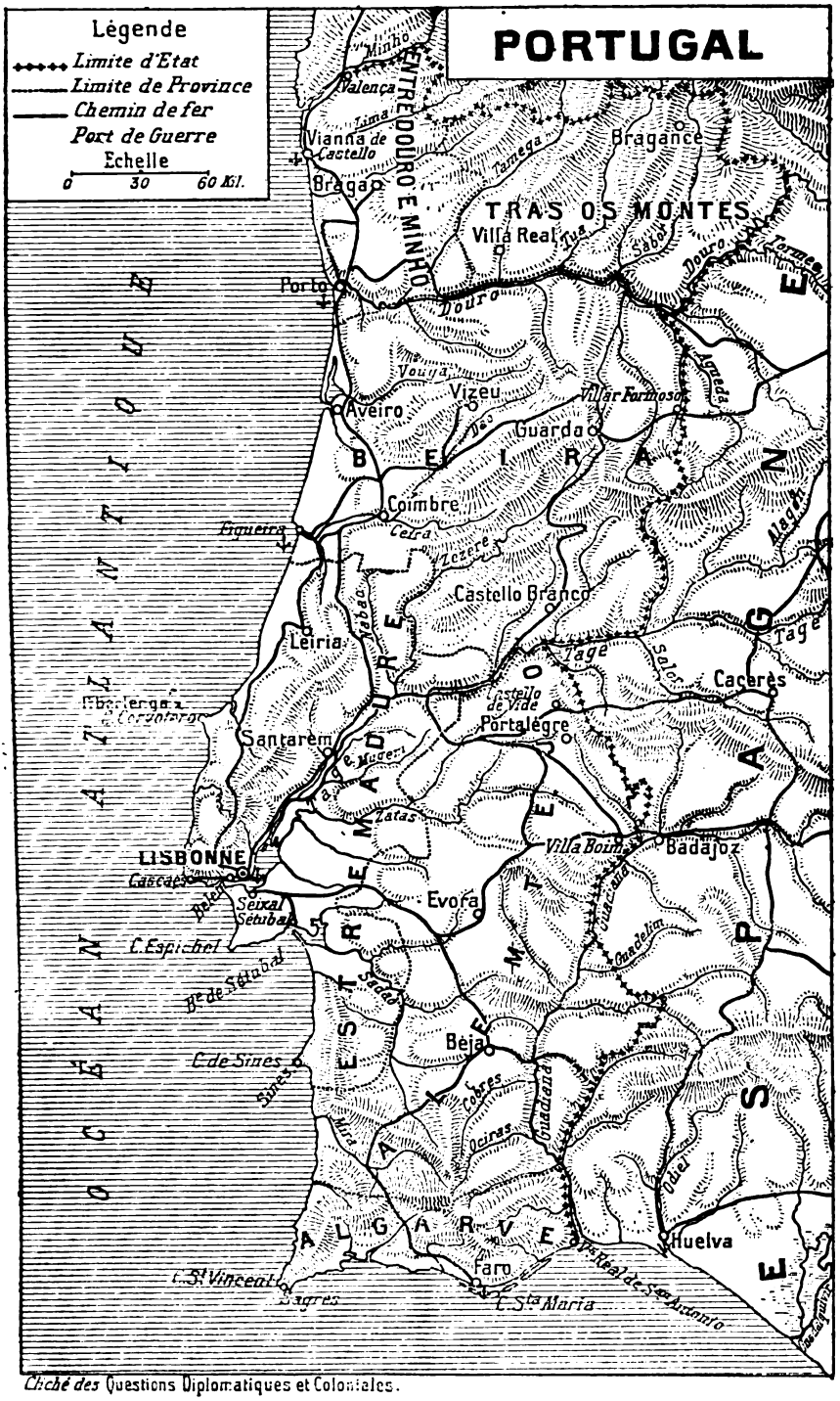

Cliché des Questions Diplomatiques et Coloniales.

deux décrets, dont l'un proroge la durée de validité du fameux décret du 20 juin, et dont l'autre étend à tous les délits politiques la procédure sommaire prévue pour les crimes anarchistes et défère ces délits à une juridiction exceptionnelle. Dix journaux de Lisbonne ont été suspendus, six autres déférés aux tribunaux. La censure s'exerce avec plus de rigueur que jamais sur les dépêches à destination de l'étranger.

Ceci explique, sans doute, mieux que toute autre cause, les bruits extraordinaires qui, pour la plupart, forgés de toutes pièces à Madrid, se sont répandus, comme une traînée de poudre, dans toute la presse européenne. Il n'a été question, un moment, que de l'abdication du roi au profit de son fils Louis-Philippe. Ce prince, ajoutait-on, était d'accord avec les partis d'opposition; aussi Dom Carlos le tenait-il relégué au château de Villaviciosa, à une centaine de kilomètres de la capitale. On disait encore que l'escadre portugaise s'était soulevée. Les moindres incidents prenaient dans les journaux madrilènes des proportions démesurées : l'explosion d'un pétard, qui causa trois victimes dans une rue de Lisbonne, donna naissance au bruit que la police avait découvert cent bombes toutes préparées dans une maison voisine; d'aucuns disaient sept cents.

Dom Carlos et son ministre se montrent pleins de confiance dans l'avenir; ils ont, assurent-ils, la nation pour eux. Cela ne semble pas faire de doute, au moins en ce qui concerne l'armée, dont le roi entretient la fidélité dynastique par ses visites fréquentes aux casernes et que M. Franco a su se concilier, en élevant notamment les traitements des officiers de terre et de mer. On peut admettre aussi, que le monde du commerce et de l'industrie a foi dans les réformes réalisées par le « dictateur ». Mais que penser du pays lui-même, c'est-à-dire des agriculteurs qui composent la grande majorité de la population ? Tout l'inconnu de la question est là... Le « dictateur » espère s'être attaché les paysans, en particulier, par les remèdes apportés à la crise viticole. Le souverain n'est pas moins optimiste : « Je « me rends compte, car je vais partout, que mon peuple est « avec moi... Le Portugal a besoin de calme; il travaille et « demande que l'ordre et la paix soient sauvegardés. » Le gouvernement choisira son heure pour rentrer dans la légalité. « Nous « ferons les élections à notre moment, sans obéir aux injonc- « tions, aux sommations qu'on nous adresse, a dit encore « Dom Carlos. Nous aurons sûrement la majorité. Le pays « approuvera la politique de M. Franco. »

Cet optimisme déconcerte un peu, lorsqu'on lit les virulentes

déclarations des adversaires de la dictature [1]. Pourtant, il faut reconnaître qu'en dehors de Porto et de Lisbonne, l'agitation politique ne semble pas avoir atteint les couches profondes de la nation. En négligeant le pétard de la *calle de lo Carraio*, on peut dire que les journées de juin sont restées sans lendemain. Il a fallu que les déclarations du roi vinssent déchaîner une nouvelle tourmente, pour qu'on ait pu croire, sur la foi du *Liberal* et de l'*Imparcial* de Madrid, à de graves événements. Les nouvelles espagnoles étaient manifestement exagérées : en les acceptant telles quelles, on ne faisait pas assez à l'imagination méridionale la part qui doit nécessairement lui revenir.

A en juger par les récits des témoins les plus impartiaux, le peuple portugais, dans son ensemble, est foncièrement traditionnaliste et hostile à toute idée de révolution : « Il est, dit « M. Galtier, calme, paisible, et manque un peu d'initiative ». Son absence de culture explique son indifférence quasi complète pour les affaires publiques.

On aurait tort, au reste, de donner au principe de Montesquieu : « Quand tous les pouvoirs sont réunis dans la même « main, tout est perdu », la même importance et la même signification au Portugal que chez nous. « Je me rends parfaitement « compte, a déclaré M. Franco au correspondant du *New-York* « *Herald*, que mon système de gouvernement peut paraître dans « vos pays du Nord presque dictatorial ; mais ici, en Portugal, « aussi bien que dans d'autres pays du Sud, cette politique est « presque une règle ou devrait l'être, quand le gouvernement a « en face de lui une opposition turbulente et systématique qui « demande toujours un dictateur et se fâche quand celui-ci se « montre... [2] »

---

[1] M. d'Alpoim déclare à l'envoyé du *Temps* que le « dictateur » ne pourra obtenir des élections à poigne », en faisant couler le sang. Quant au « futur président de la République », M. Bernardino Machado, il estime que M. Franco sera remplacé à brève échéance par un cabinet Vilhena ; mais ce ministère, « le dernier atout des « vieux partis décadents », précédera de peu l'avènement de la République. (V. le *Temps* des 28 et 30 novembre.)

[2] Un décret ministériel, paru il y a quelques jours, a fixé au 5 avril prochain la date des élections législatives. Mais M. Franco a pris des précautions, afin de s'assurer une majorité dans les futures Cortès. Les conseils généraux et les conseils de paroisse seront, dès le 2 février, remplacés partout par des commissions administratives nommées et installées par les gouverneurs civils. En outre, un accord serait intervenu entre les ministériels et les *catholiques nationalistes*, nouveau parti composé d'éléments régénérateurs et progressistes qui, par son but et son influence, rappelle assez le « centre » allemand. Ce parti se serait engagé à mettre au service du gouvernement son expérience et ses moyens d'action.

D'autre part, un décret-loi vient de réorganiser la Chambre des pairs. Cette réforme comporte le rétablissement de l'ancien système de 1826, suivant lequel la Haute Assemblée se composait de pairs héréditaires, avec un nombre *indéterminé* de pairs à vie. Les droits actuels héréditaires et personnels seront respectés. Les nouveaux pairs devront être âgés de quarante ans. Les fonctions judiciaires de la Chambre des pairs, en matière de délits constitutionnels, sont transférés à la cour suprême.

La justice suprême elle-même a donné raison au ministre : un juge du tribunal de commerce de Lisbonne ayant refusé d'admettre la légalité d'un décret publié par M. Franco, le conflit fut porté devant la Cour de cassation, qui se prononça en faveur de la légalité et renvoya l'affaire devant un autre juge.

***

La situation actuelle du Portugal n'en est pas moins très grave, mais il serait souverainement injuste d'en rendre seul responsable M. Franco. Le mal, en réalité, a des racines plus profondes : il vient surtout de l'absence totale dans le pays d'une opinion publique et du mauvais état des finances.

Les affaires publiques sont le domaine exclusif des politiciens et des citadins. Le peuple des campagnes est trop absorbé par ses affaires, ou trop pauvre — trop ignorant aussi — pour s'y intéresser. C'est ce qu'a bien vu un grand écrivain français, M. René Bazin, qui visitait ce pays il y a quelques années. Je ne puis résister à la tentation de reproduire ses propres paroles : « Notre pays, lui disait un habitant de Lisbonne, notre pays est comme divisé en deux parties qui diffèrent de mœurs autant que d'aspect. Le Nord est tout verdoyant, cultivé, planté de vignes, commerçant, laborieux. La province d'entre Minho et Douro, monsieur ! on jurerait voir un paradis terrestre ! Mais le Sud, et le Sud commence, hélas ! avant Lisbonne, un peu au dessous de Coïmbre, quel abandon, et souvent quelle désolation ! Le Nord mange la soupe aux choux et aux herbes ; le Sud mange la soupe aux oignons et à l'ail : symboles des deux couleurs de la terre, verte là-haut, et rousse en bas. Rien n'égale la tristesse des plaines de l'Alemtejo : n'y allez pas ! Mais ici même, dans nos rues, voyez le nombre de gens qui ne font rien. La grande affaire est de se faufiler dans une administration, et le moyen de forcer la porte, c'est de faire de l'opposition. Dès l'âge de quinze ans, nos petits jeunes gens débutent dans les journaux. On a le droit de tout dire. Vie publique, vie privée, rien ni personne n'est à l'abri. Un jour ou l'autre, quand ils deviennent gênants, on leur trouve un emploi public. Ah ! monsieur, la belle armée d'employés que nous avons ! Mais le beau pays que nous aurions sans eux ! [1] »

Pour mettre fin à l'indifférence, à l'apathie du populaire, pour réformer en même temps l'administration et les mœurs, il conviendrait avant tout, semble-t-il, de répandre le bien-être et l'instruction.

---

[1] *Terre d'Espagne* (1894), p. 194.

Dans une étude récente sur l'Espagne, j'aboutissais à une conclusion analogue [1]. Ces deux pays, si près l'un de l'autre, se ressemblent à bien des égards. On compte 45 % d'illettrés en Espagne : la proportion est plus forte encore au Portugal, où elle atteint, d'après l'enquête de 1900, 78,6 %.

Mais une différence importante entre les deux royaumes, c'est que, tandis que les budgets espagnols, grâce à une politique prudente et à de sérieuses économies, se chiffrent, depuis plusieurs années, par des excédents constants et en voie de progression, l'Etat portugais, au contraire, s'endette de plus en plus. La faute en est, en partie, aux folies ou aux malheurs du passé, aux guerres d'invasion et aux luttes fratricides, et aussi, comme je l'ai dit, à la manipulation peu scrupuleuse des deniers publics sous les divers ministères, en l'absence de tout contrôle parlementaire effectif. De 1894 à 1906, les gouvernements qui se sont succédé ont accru la dette de 250 millions de francs.

Le déficit annuel, qui était de 5 à 6.000 contos de reis, en moyenne, avant 1900, de 1.000 à 1.200 depuis, est comblé uniquement par des crédits supplémentaires que n'ont pas approuvés d'avance les Cortès. De 1891-92 à 1905-06, le total de ces crédits a atteint le chiffre de 479.750.000 francs, ce qui donne une moyenne de 31.965.000 francs. La dette flottante est passée de 149.125.000 francs, le 31 décembre 1894, à 399.883.000 francs le 19 mai 1906, date de l'arrivée au pouvoir de M. Franco. La dette interne a passé de 1.906.225.000 francs le 30 juin 1894 à 2 milliards 805 millions le 30 juin 1906 [2].

---

[1] Les élections espagnoles de mai 1907, dans les *Annales des Sciences politiques*, numéro de juillet.

[2] Dette publique du Portugal :

1853	Dette intérieure	5.704.627	milréis
—	Dette extérieure	3.667.435	—
(Le milréis vaut 4 fr. 50 environ)			
1890	Dette intérieure	258.086.897	milréis
—	Dette extérieure	46.466.759	—
—	Dette amortissable	104.172.464	—
—	Dette flottante	19.565.172	—
30 juin 1906	Dette extérieure 1re conversion 1902.	155.[illegible]2[illegible].680	—
—	— 2e emprunt 4 % 1886.	10.768.050	—
—	— 3e Tabacs 4 1/2	86 501.300	—
		20[illegible].695.030	
—	Dette intérieure consolidée	298 923.657	—
—	— amortissable	32.868.862	—
—	Emprunts servis directement par le Trésor	27.244.253	—
		359.036.772	—
—	Dette flottante	29.013.064	—
—	Intérieure, Bons du Trésor, Comptes-courants	32.830.162	—
—	Extérieure	11.503.174	—
	Total	73.3[illegible]6.400	—

Le gouvernement aux abois en est réduit aux pires expédients pour se procurer de l'argent. Pour équilibrer ses budgets, pour combler le déficit de la balance commerciale, pour faire face aux charges de la dette extérieure, il ne connaît qu'un moyen : l'emprunt, sous toutes ses formes. Celui que lui a consenti, en 1891, la Compagnie des tabacs, en retour de la concession de son monopole, ne lui a pas suffi. L'année suivante, une loi du 26 février réduisait à 3 % l'intérêt de la dette intérieure. En juillet éclata une crise terrible. L'Etat portugais fut acculé à une véritable banqueroute des deux tiers de la dette extérieure, dont l'intérêt fut réduit par simple décret de 3 à 1 %. Plusieurs gouvernements étrangers — et notamment la France — durent intervenir pour protéger les créances de leurs nationaux. En 1902, la moitié du capital de la dette fut annulée, et le reste converti en 3 % et gagé sur les revenus des douanes, qui dépassent, l'intérêt annuel de plus de 50 millions de francs par an.

En même temps, les impôts ne cessent d'augmenter. L'incidence par tête d'habitant, qui était de 23 fr. 35 environ en 1882 — sans parler de la taxation locale — atteint aujourd'hui 48 fr. 75 (dont 19 fr. 75 représentent les impôts directs et 29 francs les impôts indirects). Les tarifs protectionnistes de 1892, — s'ils ont eu pour effet d'arrêter l'augmentation de l'agio sur l'or grâce à l'afflux de l'or étranger, auquel se sont joints les envois d'or des Portugais émigrés au Brésil; et cette baisse de l'agio semble due bien plus, au reste, à l'action inavouée du gouvernement qu'aux douanes et qu'à l'amélioration de la situation économique du pays — n'ont guère eu d'influence sur la balance du commerce, les importations continuant à l'emporter sur les exportations [1]; mais ils ont eu, en revanche, pour résultat d'élever sensiblement le coût de la vie, sans que les salaires aient augmenté dans la même proportion. A l'entrée des villes les octrois frappent lourdement les produits de première nécessité ; à Lisbonne, ils atteignent le chiffre de 31 fr. 25 par habitant,

	1904	1905	1906	
[1] Importations	62.043	60.690	60.392	contos de reis
Exportations	30.711	29 071	30.593	—

Pour apprécier plus exactement la situation économique et financière du pays, il suffit d'examiner les derniers bilans de la Banque du Portugal. On y verra que, pour une circulation fiduciaire de 68.602 contos, cet établissement ne dispose que d'une encaisse métallique de 11.197 contos et d'un portefeuille commercial de 22.887 contos. Le reste de son actif est constitué par des titres de créances sur l'Etat.

La prime sur l'or, qui s'élevait, il y a quinze ans, à 40 et 50 %, est tombée à 5 et 2 %. On avouera, étant donné la situation aussi lamentable de la Banque d'émission, qu'il est difficile de voir dans la réduction de l'agio un phénomène économique naturel.

Ces derniers temps, les difficultés de crédit que le Portugal a rencontrées à l'étranger ont été cause que l'agio a remonté à 21 %, pour redescendre, il est vrai, à 16 et 9 %.

et ce qui est une preuve du gaspillage dont je parlais, 70 % de leur produit est absorbé par les frais de perception !

C'est surtout la population des campagnes qui supporte mal cette augmentation des charges publiques, et c'est ce qui explique que l'émigration soit si considérable, si on a égard à un pays qui ne compte guère plus de 5 millions et demi d'habitants [1], et où 4 millions d'hectares autrefois cultivés sont aujourd'hui en jachères.

M. Franco — il faut le dire — est déjà entré résolument dans la voie des réformes. Le 30 juin dernier, la dette intérieure a été réduite à 2 milliards 730 millions de francs (soit une diminution de 75 millions). La suppression d'abus scandaleux découverts dans la bureaucratie [2] a permis de réaliser une économie de 31.500.000 francs sur un budget total de 437 millions. Un décret-loi a interdit le cumul des traitements. Une loi — la seule importante votée par les dernières Cortès — a réformé heureusement la comptabilité des deniers publics [3]. On espère ainsi que les crédits supplémentaires, cause de démoralisation pour le Trésor, finiront par disparaître complètement. Le déficit est tombé d'une trentaine de millions de francs à 10 millions.

Le « dictateur » a résolu également la question délicate de la liquidation des avances faites par le Trésor à la maison royale — s'élevant à 4 millions de francs — qui avaient provoqué de si violentes attaques dans les dernières sessions du Parlement [4].

---

[1] Emigration en Portugal :
De 1872 à 1890 : 308.065 individus : de 1891 à 1900 : 270.017. — En 1900 : 21.335 ; en 1901 : 20.646 ; en 1902 : 24.170 ; en 1903 : 21.608 (dont 19.340 pour l'Amérique et 1.908 pour l'Afrique).

[2] C'est ainsi que de nombreuses personnes occupaient simultanément de deux à douze emplois. Un diplomate avait été nommé ministre en Chine, mais il ne fit jamais le voyage de Pékin : il n'en toucha pas moins ses appointements de 62.500 francs. Outre cela, il remplissait plusieurs autres fonctions, qui lui rapportaient annuellement 150.000 francs. Une famille très riche a omis volontairement depuis plusieurs années de signaler la mort d'un parent qui occupait une haute fonction dans un ministère : elle continua ainsi à toucher les appointements très importants du défunt. On a même continué à payer des subsides à un couvent qui, depuis longtemps, n'existe plus ! On accorda des charges de « fouilleuses à la douane » qui restèrent dans les familles et devinrent héréditaires.

[3] Cette réforme s'est surtout inspirée de la législation espagnole. Les recettes et dépenses devront être annuellement déterminées par une loi. En même temps que le budget, devra être approuvé le chiffre que pourra atteindre, durant l'exercice, la dette flottante, et ce chiffre ne pourra être augmenté que dans le cas de dépenses extraordinaires vraiment urgentes. Les ministres seront responsables des dépenses qu'ils engageraient sans autorisation. Les ordres de paiement devront être visés par le directeur général de la comptabilité. Le gouvernement ne pourra émettre des valeurs sans l'autorisation des Cortès. En cas de dépenses extraordinaires — qui ne sont accordées que dans des cas limitativement énoncés — il en sera rendu compte aux Cortès dans la première quinzaine après leur réunion.

[4] La liste civile du souverain a été fixée en 1821 à 365 contos de réis, et elle est restée la même depuis. En 1859, on dut vendre les diamants de la Couronne et en convertir le produit en rentes sur l'Etat; en 1889, on vendit ces titres. Malgré cela, et malgré l'affectation de presque tous les revenus de la maison de Bragance au règlement des emprunts particuliers, la maison royale a contracté des dettes. Les gouvernements précédents, tant régénérateurs que progressistes, ont dû lui faire des

Il a aboli nombre de sinécures, corrigé maints abus : il prépare un vaste plan financier, qui doit être prêt vers le mois de février prochain.

En ce qui concerne l'enseignement, les troubles de Coïmbra ont particulièrement appelé son attention sur l'Université qu'il désirerait soustraire à l'influence des partis politiques. Dans ce but, un décret a réorganisé le Conseil supérieur de l'instruction publique, où entreront désormais seize professeurs, dix pour l'enseignement primaire et six pour l'enseignement secondaire : ce Conseil sera chargé de nommer directement les professeurs.

Au programme de M. Franco figurent encore la réforme électorale, la réforme de la justice, la réforme du code administratif, le développement de l'agriculture et du commerce au moyen de travaux publics, et dit-on (mais ceci nous semble moins raisonnable), de l'extension du système protecteur.

Bien qu'on ne puisse encore émettre le moindre jugement sur l'œuvre de M. Franco, et que notre intention ne soit pas de prendre parti dans les querelles internes du Portugal, peut-être est-il permis de penser, avec le correspondant du *Times*, que, dans un pays où la majorité de la population est composée d'illettrés et où le système parlementaire n'a pas plus de soixante ans d'existence, il n'est pas surprenant que ce système devienne inapplicable et que, dans ce cas, une sage et honnête dictature est peut-être le meilleur moyen de rétablir les choses.

***

A moins de bouleversements qu'il n'y a pas lieu d'envisager, rien ne permet de supposer que les événements actuels doivent modifier en quoi que ce soit la politique extérieure traditionnelle du Portugal. Selon une phrase empruntée au *Temps*, cette crise « n'est point d'un intérêt européen, parce que le « Portugal, dont le passé est si resplendissant, ne joue plus « dans la politique mondiale un rôle de premier ordre, parce « que les difficultés dont il souffre ne peuvent avoir de contre- « coups internationaux ». Mais des bruits qui ont été répandus, à diverses reprises dans la presse méritent de retenir un moment notre attention ; en juin notamment, lorsque certaines

---

avances illégales s'élevant à 771 contos de réis (près de 4 millions de francs).

C'est à ce système d'avances (*adeantamentos*) qu'a mis fin M. Franco, de la façon suivante : La maison royale cède au ministère de la Marine le yacht *Amelia* pour 306 contos, soit 1.6[illegible]0.000 francs, et le reste des avances se trouve remboursé par l'abandon à perpétuité des loyers des immeubles et propriétés de la maison royale affectés à des services publics. En outre, les services de voitures de gala, des carrosses et des musées passent à la charge de l'Etat jusqu'à concurrence de 100 contos de réis. La liste civile est augmentée d'un million de francs.

dépêches représentaient le pays à feu et à sang et le roi réfugié à bord d'un navire de guerre, la nouvelle courut, dans certaines feuilles de Madrid et même dans les milieux parlementaires de cette capitale, que des pourparlers étaient engagés entre les gouvernements anglais, espagnol et portugais, par l'entremise du marquis de Soveral, plénipotentiaire portugais en Angleterre, en vue d'une action hispano-britannique en faveur de la maison de Bragance. Il ne s'agissait de rien moins que de l'envoi d'une escadre anglaise en rade de Lisbonne et d'une armée espagnole d'observation, et au besoin, d'occupation sur la frontière portugaise! La présence simultanée à Madrid des ambassadeurs d'Espagne à Lisbonne et à Londres avait seule permis d'accréditer ces fantaisies, sorties vraisemblablement du cerveau de quelque journaliste : M. Maura, sur une démarche du ministre de Portugal, s'empressa de les démentir.

Sans doute, il est à craindre que la proclamation de la République à Lisbonne ou à Porto ne soit le signal de graves événements dans le royaume voisin et n'oblige le gouvernement de Madrid à intervenir. Mais rien ne permet de prévoir cette éventualité, et dans ces conditions, tout bruit d'intervention est au moins prématuré. A Madrid, le ministre d'Etat, questionné à ce sujet, ces jours derniers, par le sénateur républicain Odon de Buen, a éludé toute réponse.

Les Espagnols, au demeurant, se font peut-être illusion sur les vrais sentiments des Portugais à leur égard. Monarchie ou République, l'Etat lusitanien restera fidèle à l'alliance anglaise. Sans parler des liens historiques de tout genre qui l'unissent depuis longtemps à la Grande-Bretagne, des raisons de premier ordre, politiques et économiques, lui font une nécessité de l'amitié intime avec ce grand peuple. C'est l'Angleterre qui est — de beaucoup — le meilleur client du Portugal et qui lui achète, en particulier, la presque totalité de ses fameux vins de Madère et de Porto. Ce sont les traités avec l'Angleterre qui constituent, aux yeux du Portugal, la meilleure sauvegarde de son empire colonial dont il est, à juste titre, si fier. Il n'y a pas longtemps encore, le conflit qui aboutit à la convention du 20 août 1890 a été pour lui le motif de profondes réflexions. Si, à certaines occasions — notamment au moment de la guerre sud-africaine — il n'a pas montré une neutralité aussi bienveillante qu'on l'eût désiré à Londres, les colonies voisines de l'Est-Africain portugais et du Transvaal n'ont cessé, depuis cette époque, de vivre sur le pied d'excellentes relations et même d'assistance réciproque, en particulier en ce qui concerne l'exploitation des mines et le développement du port de Delagoa.

Lors de son récent voyage dans l'Afrique du Sud, le prince héritier de Portugal, après son inspection de la Mozambique et de Lourenço-Marquès, n'a pas manqué de s'arrêter en territoire britannique. L'envahissement commercial et industriel par l'Angleterre de ces colonies se poursuit, d'ailleurs, avec méthode : en revanche, Lourenço-Marquès devient, de plus en plus, le port du Transvaal et du pays d'Orange, au détriment même des ports de la colonie du Cap et du Natal.

Enfin, à en croire les Portugais, l'Angleterre seule peut les sauver d'une invasion espagnole. Si absurde que semble cette hypothèse dans les circonstances actuelles, elle préoccupe, en réalité, bien des esprits. Le Portugal a gardé le plus détestable souvenir de la domination de Leurs Majestés Catholiques, de Philippe II à Philippe IV. Les deux cabinets de Lisbonne et de Madrid ont beau entretenir les meilleures relations, un demi-siècle n'a pas réussi à dissiper la méfiance à l'égard de l'Espagne, créée dans le petit royaume lusitanien par l'expédition du général Concha en 1847. La presse portugaise se fait, de temps en temps, le porte-parole de ces appréhensions : un journal de Lisbonne disait, l'an dernier, que la tendance de l'Espagne, à la suite de la perte de ses colonies, à l'unité péninsulaire, par un mouvement naturel, politique, économique et social, constituait un danger pour la nationalité portugaise. Et en parlant des récents accords conclus par Madrid avec Londres, *O Secolo* se demandait gravement si l'Angleterre, alliée de l'Espagne et pouvant avoir quelque jour grand besoin de sa coopération dans une guerre européenne, ne serait pas amenée à lui sacrifier le Portugal !

Les rêves d'Union Ibérique, caressés autrefois en Espagne par Prim, Zorilla et Olozaga, n'ont jamais eu de grands partisans dans le royaume voisin : à peine hantent-ils encore l'esprit de quelques idéologues, comme le philosophe et historien Théophile Braga, partisan d'une confédération latine occidentale, comprenant la France, l'Italie, l'Espagne et le Portugal. Les républicains eux-mêmes ne prennent point ces rêves au sérieux ; comme les monarchistes, leurs préférences vont plutôt aux Anglais.

Ce qui a pu faire illusion à ce sujet et occasionner les bruits que j'ai mentionnés, c'est la tentative de solidarité, vers la fin de l'année dernière, entre les républicains portugais et les républicains espagnols. Elle ne dura qu'un instant : certaines paroles imprudentes du député républicain Lerroux à la Chambre de Madrid, exprimant sa sympathie pour ses coreligionnaires expulsés des Cortès de Lisbonne et souhaitant la formation d'une république ibérique, furent vertement relevées par Costa

et Braga eux-mêmes : « leur patriotisme leur interdisait de « s'associer à ce vœu, contraire à l'intégrité nationale. »

Les déclarations de l'agitateur et poète Guerra Junqueiro à un rédacteur du *Heraldo de Madrid* méritent aussi d'être signalées : « On oublie, dit-il, ou on ignore que, nous autres « républicains, nous sommes aussi d'ardents partisans de « l'alliance avec l'Angleterre, et que cette alliance serait beau- « coup plus solide, cordiale et profitable avec la République... » Il faudrait rapprocher de ces paroles si nettes l'interview également caractéristique, publié le 20 juillet dans le même journal, du député Bernardino Machado, « le futur président[1] ».

Tout en affirmant — spécialement au regard de l'Espagne — son indépendance, et jaloux, avec raison, de sa nationalité, le Portugal n'a donc point cessé, si l'on veut — comme autrefois la Hollande, — d'être la chaloupe dans le sillon du navire britannique. L'entente intime qui existe heureusement entre les cabinets de Londres, de Madrid et de Paris est la meilleure garantie que cette situation ne peut porter ombrage à aucun de ces gouvernements. L'amitié anglaise n'exclut pas au Portugal les sympathies pour les autres nations, en particulier pour la France. Nous jouissons dans ce pays — il convient de ne pas l'oublier — d'une véritable prépondérance intellectuelle, que nous pourrions utiliser, ainsi qu'on l'a déjà montré dans cette Revue[1], au mieux de nos relations économiques, tandis que nous nous laissons devancer par les Allemands, les Belges et les Suisses. N'est-ce pas là une raison de plus pour prêter aux événements actuels autre chose qu'une simple curiosité de « psychologie politique », suivant une expression que nous avons trouvée dans les journaux, et pour souhaiter que la crise où se débat ce peuple — avec lequel nous avons tant d'affinités naturelles, sans parler des liens créés par l'intérêt — serve à son progrès matériel, en même temps qu'au développement régulier de ses institutions politiques ?

ANGEL MARVAUD.

---

[1] *Les Intérêts français au Portugal*, anonyme dans les *Questions* du 1er septembre 1905. On pourra consulter aussi l'intéressante brochure de M. André Haillot : *Relations commerciales entre la France et le Portugal* (Paris, 1907) et notre article intitulé *France et Portugal* dans le *Monde économique* du 5 janvier 1907. L'épargne française possède encore de nombreux fonds portugais; par contre, nos établissements financiers ont de moins en moins d'intérêt dans les affaires portugaises. Suivant des renseignements communiqués au *Temps*, l'établissement de Paris qui jusqu'à ces derniers temps servait de banque au gouvernement portugais a été remboursé avec un crédit obtenu par le ministère actuel près de banquiers à Bruxelles.

LA MARINE AMÉRICAINE

Comme la marine du Japon, la marine américaine est arrivée très rapidement à son épanouissement total. Elle n'a pris son véritable essor qu'après la guerre d'Espagne [1], c'est-à-dire à l'époque où l'Union américaine est devenue « la plus grande Union ».

Le *Naval Annual* de lord Brassey, qui fait autorité par la sûreté de ses informations et l'indépendance de ses jugements, assigne, en 1907, à la marine américaine le second rang dans le monde et l'inscrit immédiatement après la marine anglaise. C'est bien la place qui lui revient, d'après le nombre, la puissance et la modernité de ses grands navires de combat. Avant cette phase brillante, la flotte américaine possédait beaucoup de navires « de fortune », installés ou modifiés en vue de la guerre de Sécession. Elle joua un rôle considérable pendant cette lutte. Les combats singuliers du *Merrimac* et du *Monitor*, du *Kearsage* et de l'*Alabama* sont encore présents à toutes les mémoires.

Après la cessation des hostilités, on parut oublier ces éminents services et la marine tomba à rien ou presque rien. Ce fut seulement vingt-huit ans plus tard (1893) que les premiers cuirassés modernes de 10.000 tonnes sortirent des chantiers nationaux.

A la suite de la guerre hispano-américaine, qui inaugura la politique impérialiste, M. Mac Kinley déclara que pour suivre cette direction nouvelle, il fallait une marine puissante. Après lui, le président Roosevelt, qui exerce une influence si directe et si bienfaisante sur les affaires de son pays, s'occupa de la flotte avec un patriotisme éclairé et une sollicitude de tous les instants.

D'abord, il lança dans le public des idées générales, nettes, concises, frappées comme des médailles :

« Quand on n'a pas l'intention d'acquérir et de conserver la « force nécessaire pour appuyer une attitude ferme, il vaut « beaucoup mieux ne pas prendre cette attitude. »

« Tant qu'on n'aura pas trouvé une méthode pour soumettre « à un contrôle international les nations qui font tort aux « autres, il sera dangereux pour les nations les plus civilisées « de désarmer. »

---

[1] A l'ouverture des hostilités, les Américains ne mirent en ligne que quatre cuirassés, sans compter les croiseurs, bien entendu.

« La force dont le gouvernement dispose pour assurer le res-
« pect de ses droits dans les relations internationales, c'est la
« flotte des Etats-Unis. »

Plus tard, abordant les détails, il émerveille les techniciens par ses exposés de tactique et de stratégie navales :

« La puissance d'une flotte réside principalement dans ses
« cuirassés.

« Une flotte de combat de premier rang est nécessaire pour
« maintenir la doctrine de Monroe.

« Il est plus avantageux de dépenser une certaine somme
« d'argent en construisant de grands navires munis de grosses
« pièces d'un calibre unique que de petits navires portant de
« petits canons de divers calibres. Les distances futures de
« combat seront si grandes, que les petits canons seront prati-
« quement inefficaces contre les grands navires.

« On peut mesurer la valeur offensive d'un cuirassé par le
« nombre de ses grosses pièces. Un navire armé de 10-305 détruira
« promptement un cuirassé du type ordinaire portant 4-305.

« Une escadre de 10 petits navires ayant chacun 2 grosses
« pièces, en tout 20 canons, serait défaite inévitablement par
« un groupe de 2 grands navires ayant chacun 10 canons. Car
« l'escadre de petits navires aurait environ 2 milles de long et,
« par suite, ne pourrait concentrer tout son feu sur les grands
« bâtiments, tandis que ceux-ci, par la concentration de leurs
« grosses pièces dans une étendue de moins de 1/2 mille, détrui-
« raient rapidement les petits navires rapprochés d'eux, et en-
« suite détruiraient le reste.

« Seuls, les grands navires peuvent réaliser la concentration d'une force supérieure. Enfin, il est plus économique de constituer une force de 40 gros canons avec des navires qui en portent chacun 10. »

A la faveur de ces idées répandues avec une opiniâtreté caractéristique, les budgets s'enflent de plus en plus. Examinons l'importance des sommes votées. Nous parlerons ensuite de leur emploi.

***

Voici, en millions de francs, les chiffres des derniers budgets :

1900-1901.....	361,4	1904-1905.....	600,1
1901-1902.....	438,7	1905-1906.....	513,3
1902-1903.....	440,2	1907-1908.....	604
1903-1904.....	538,8		

(L'année budgétaire commence le 1er juillet.)

Transmis aux deux Chambres, le budget est d'abord soumis à l'examen de comités permanents chargés des affaires maritimes. L'influence de ces deux groupes, surtout en matière budgétaire, surpasse de beaucoup celle du ministre (*Secretary of the Navy*).

Le Congrès est ensuite appelé à voter les propositions des comités.

Les programmes navals américains ne comportent pas, comme les nôtres, un grand nombre d'unités dont on répartit la construction sur plusieurs exercices. La liste annuelle ne porte qu'un petit nombre de navires. Ainsi, le Congrès peut suivre plus utilement le progrès et se maintenir sans défaillance à la hauteur des rivaux.

Éléments des trois derniers programmes de construction.

1904-1905

Cuirassé *New-Hampshire* de 16.000 tonnes, lancé le 30 juin 1906.
2 croiseurs cuirassés de 14.500 tonnes : *Montana*, lancé le 15 décembre 1906; *North Carolina*, lancé le 6 octobre 1906.
3 éclaireurs de 3.700 tonnes : *Birmingham*, *Chester*, *Salem*. — Livrables en mars 1908.
2 transports de charbon de 12.500 tonneaux : *Prometheus*, *Vestal*.

1905-1906

2 cuirassés de 16.000 tonnes : *Michigan*, *South Carolina*. — Livrables en décembre 1909.
4 sous-marins ; *Octopus*, *Cuttlefish*, *Tarantula*, *Viper*. — En cours d'essais.

1906-1907

2 cuirassés de 20.320 tonnes. — L'un autorisé par le Congrès, l'année dernière; l'autre voté dans le présent exercice.
Entrée en service : 1911.

Le président Roosevelt, d'accord avec la commission de la marine du Sénat, aurait l'intention de demander au Congrès la construction de plusieurs cuirassés de 25.000 tonnes.

***

La marine américaine comprend 7 types de navires : cuirassés d'escadre; gardes-côtes (monitors); croiseurs (cuirassés et protégés); destroyers; torpilleurs; sous-marins; bâtiments spéciaux (mouilleurs de torpilles de blocus et charbonniers). L'ensemble de leurs déplacements atteint 720.000 tonnes (en remontant à 1890), dont 385.000, 51,3 % de gros cuirassés. C'est la mise

en pratique des théories si justes du président Roosevelt [1].

Les cuirassés se distinguent par plusieurs points de ceux des autres puissances. M. Robinson, auteur des plans du *Michigan*, de la *South Carolina* et des deux nouveaux cuirassés de 20.230 tonnes, ne donne pas à la vitesse, ce facteur si aléatoire et si fragile, une importance excessive. Il préconise le gros calibre unique, en observant que l'on doit accroître le calibre de l'artillerie légère, au fur et à mesure de l'augmentation du déplacement des destroyers et torpilleurs.

« N'exagérez pas, dit-il, l'importance de la concentration du « feu sur l'avant ou sur l'arrière, le feu le plus important « étant celui du travers. Adoptez le compartimentage contre « les explosions de torpilles ; les cuirasses internes sont trop « lourdes. »

Ajoutons quelques traits aux déclarations de M. Robinson la faible hauteur au-dessus de l'eau des cuirassés américains, réduisant au minimum la surface de la cible en hauteur.

Une très grande puissance offensive, avec grosses tourelles de 305 et 203, superposées. L'emploi de cette installation remonte à 1898 (*Kearsage* et *Kentucky*).

Enfin, les cuirassés américains n'ont qu'un faible rayon d'action. Le type *Indiana* (1893) n'a que 1.700 milles à 10 nœuds, comme d'ailleurs l'*Idaho* et le *Mississipi*, lancés en 1905. Nos récents cuirassés, *République*, *Démocratie*, etc., en ont 8.400 à la même vitesse de 10 nœuds.

Les futurs cuirassés américains de 20.000 tonnes auront une très puissante artillerie par le travers et une vitesse de 21 nœuds. Ainsi se vérifiera le but essentiel de l'Américain, toujours à la recherche du mieux, pour posséder ce qu'il y a de plus grand et de plus puissant dans le monde : *The best in the world.*

Malheureusement, la politique intervient parfois. C'est ainsi qu'en 1898 le Congrès a repris le type monitor, vieilli, condamné par tous les marins : on a lancé 2 de ces navires en 1900 et 2 en 1901. Si bien que la marine américaine possède encore 11 bâtiments de ce type, formant un tonnage total de 41.000 tonnes.

Ceci ne saurait nous surprendre ; car, en 1892 et 1893, nous lancions nous-mêmes l'*Amiral Tréhouart*, le *Bouvines*, le *Jemmapes* et le *Valmy*.

Les nouveaux croiseurs cuirassés des Etats-Unis ont un grand déplacement, une artillerie puissante et un faible rayon

---

[1] La marine américaine comprend, en 1907 : cuirassés d'escadre, 27 ; gardes-côtes, 7 ; croiseurs cuirassés, 11 ; *id.* protégés, 31 ; destroyers, 22 ; torpilleurs, 29 ; sous-marins, 12.

d'action (3.000 à 10 nœuds). De petits croiseurs protégés (4.300 tonnes) joueront le rôle d'éclaireurs d'escadre.

Les plus forts contre-torpilleurs américains ont 480 tonnes. Il y a quelques années, 5 d'entre eux sont allés d'Hampton Roads à Cavite (Philippines). L'escadrille convoyée par un croiseur, a franchi sans avarie, en 122 jours, les 15.000 milles qui séparent ces deux points. L'un de ces navires, que l'on désigne plutôt sous le nom d'aviso-torpilleur, est l'ancien *Vesuvius*, qui reçut d'abord comme armement 3 canons pneumatiques. Le capitaine d'artillerie Zalynski essaya avec succès ce canon de son invention, au fort Lafayette (environs de New-York), en 1887. Il lançait à 1.600 mètres, à l'aide d'une chasse d'air comprimé, un obus très allongé contenant 400 livres de nitrogélatine. Pour utiliser la nouvelle pièce, le gouvernement américain commanda à Cramp Brothers, de Philadelphie, un bâtiment spécial, le *Vesuvius*, qui fut lancé en 1888. Mais l'énorme quantité d'un explosif encore peu connu, accumulé sur ce navire, constituait un danger sérieux : on débarqua les tubes.

Les Américains possèdent une trentaine de torpilleurs de tonnages très différents; mais ils n'en ont plus lancé depuis 1900. Et pourtant le torpilleur vient d'Amérique. Sous le nom de *David*, il fit de véritables exploits pendant la guerre de Sécession. Comme un submersible actuel, il s'immergeait au moment de l'action. La cible imperceptible qu'il présentait alors, le rendait pour ainsi dire invulnérable; et, sa torpille au bout d'une hampe, il fondait sur le navire à détruire, pour faire détonner sa torpille au contact.

Bien avant les torpilleurs, les Américains construisirent des bateaux sous-marins. En 1776, Bushnell en expérimenta un. Plus tard, Fulton présenta son *Nautilus*, dans lequel on logeait 8 hommes. Il combina ensuite le *Mute* qu'il voulait armer de colombiades sous-marines.

L'année dernière, le Congrès a voté 1 million de dollars pour la construction de sous-marins. Comme il y avait plusieurs types en concurrence, le Parlement demanda des essais comparatifs. Les expériences entre les *Holland* et les *Lake* paraissent avoir mis en évidence la supériorité du type *Octopus* (*Holland*). Le crédit voté par le Congrès serait donc destiné à la construction d'un certain nombre d'*Octopus*.

La répartition de ces forces navales est pour les Etats-Unis un problème ardu, à cause des deux Océans qui baignent leurs côtes. Tout changera le jour où le canal de Panama unira les mers; mais il faut jusque-là que l'Union puisse faire face à la fois sur l'Atlantique, où elle a de très nombreux intérêts enga-

gés et sur le Pacifique où le Japon montre beaucoup de hardiesse.

Voici, en tout cas, la répartition en trois groupes que la marine avait adoptée au commencement de 1907 :

I. — FLOTTE DE L'ATLANTIQUE.

15 cuirassés; 8 croiseurs; 7 petits navires. En résumé : 1 cuirassé, 1 croiseur, 11 torpilleurs.

II. — FLOTTE D'ASIE.

9 croiseurs, 3 avisos ou canonnières.

III. — ESCADRE DU PACIFIQUE.

5 croiseurs, 6 destroyers.

Il est facile de voir que si l'Atlantique est bien pourvu, le Pacifique n'a rien pour ainsi dire.

Pour utiliser cette flotte, les Américains possèdent de nombreux arsenaux et points d'appui. Voici d'abord les arsenaux :

PORTSMOUTH (commandé par un contre-amiral), destiné à devenir le grand arsenal du Nord.

BOSTON (contre-amiral) possède un grand dock de 228 mètres, qui peut recevoir les plus longs navires.

NEW-YORK (Brooklyn), principal arsenal; on y fait les constructions, les réparations et les refontes.

LEAGUE ISLAND (Philadelphie), arsenal encore peu développé, mais destiné à devenir aussi important que celui de New-York. Dans le voisinage, le chantier Cramp Brothers, qui absorbe les deux tiers des commandes de la marine.

WASHINGTON, arsenal et manufacture de canons, avec un polygone.

NORFOLK (Virginie) (contre-amiral). Quelques constructions neuves. Armements et réparations. C'est le refuge fortifié de la rade d'Hampton Roads.

PENSACOLA (Floride). (L'arsenal est commandé par un capitaine de frégate.) Approvisionnements et petits ateliers de réparations.

MARC ISLAND (San-Francisco) (contre-amiral), arsenal complet, deux bassins.

Outre ces arsenaux, dont quelques-uns offrent de grandes ressources, les Américains ont des points d'appui qui fournissent aux bâtiments de l'eau, du charbon, et parfois un bassin de radoub. Tels sont : New-London (Connecticut); Port-Royal (Caroline du Sud); Key-West (Floride), vis-à-vis de la Havane, a joué un rôle important pendant la guerre d'Espagne; Bremerton, dans le Puget Sound (côte du Pacifique); ateliers et bassin : un deuxième bassin, en construction; Dry Tortugas

(Floride); Algiers (en face de la Nouvelle-Orléans). Enfin, des dépôts de charbon sont constitués à Pago-Pago (Samoa); à Honolulu (Hawaï); à Guam, Cavite et Olongapo. Ce dernier port abrite le grand dock flottant *Dewey*, qui a mis six mois pour se rendre aux Philippines, à la remorque de trois vapeurs.

Au double point de vue militaire et commercial, le canal de Panama présente pour les Etats-Unis un intérêt de premier ordre. Au point de vue militaire, il permettra la concentration rapide des forces navales dans l'un ou l'autre Océan, et il mettra en relations plus directes les divers arsenaux et points d'appui.

M. Roosevelt, voulant juger par lui-même, a visité l'année dernière les chantiers de l'isthme, en compagnie du président Amador. Il a vu 25 dragues à vapeur creusant sans relâche et 25.000 travailleurs enlevant les déblais. Il est reparti satisfait, après avoir, dit-on, en parlant au président de la République panamienne, fait allusion à l'emploi du *big stick*, en cas de désordre dans la région.

***

Le président de la République des Etats-Unis, chef des armées de terre et de mer, a pour premier agent le secrétaire d'Etat de la Marine, généralement civil. Ce secrétaire est responsable, comme tous les ministres, vis-à-vis du Président, qui l'est lui-même devant le Congrès.

Le secrétaire d'Etat est assisté par deux grandes commissions et plusieurs bureaux techniques.

Le *General Board*, présidé par l'amiral de la flotte, s'occupe de tactique et de stratégie.

Le *Board of Construction*, présidé par le secrétaire ou le sous-secrétaire d'Etat de la marine, a dans, ses attributions, les constructions neuves et les refontes. L'organisme est complété par 11 directions : navigation, constructions et réparations, machines, artillerie, armements, arsenaux, service de santé, commissariat, académie navale, corps des marines, juge-avocat général. Le règlement consacre l'autonomie de ces directions comme la constitution consacre celle des différents Etats de l'Union, et les Chambres reçoivent sans intermédiaire les rapports annuels des chefs de service.

La question du personnel officier, résolue aux Etats-Unis d'une façon tout à fait rationnelle, réalise l'unité de provenance des officiers de marine, des mécaniciens, des ingénieurs des constructions navales et des *Marines*. Tous sortent de l'Académie navale d'Annapolis, où l'on entre après avoir subi

un simple examen de capacité. Les candidats sont présentés par le président de la République et par les membres du Congrès, jusqu'à concurrence de 985 élèves. Mais ce maximum n'est jamais atteint et le nombre total ne dépasse guère 800. Quelques élèves échouent à l'examen d'entrée ; car tous les Etats de la confédération n'ont pas des programmes scolaires identiques. L'admission a lieu entre 15 et 20 ans et, avant l'entrée définitive, les élèves contractent un engagement de huit ans.

Les cours, très variés, ont une durée de trois ans et demi, avec une croisière de trois mois par été, sur des croiseurs modernes. A Annapolis, on met à la disposition des élèves de nombreuses embarcations à vapeur avec mâts de signaux, qui permettent d'imiter les évolutions des grands navires et de mettre en pratique les leçons de tactique navale.

Aux Etats-Unis, comme chez les autres puissances, les officiers de marine ont le privilège d'exciter l'envie des officiers des autres corps et, en particulier, des mécaniciens. La marine américaine chercha de bonne heure à rétablir l'harmonie entre ces deux groupes. En 1899, M. Long déposa un bill relatif à la fusion des officiers de marine et des mécaniciens. Il considérait la fusion des deux corps comme une évolution naturelle n'entraînant aucun changement radical dans l'instruction des officiers. Cette réforme un peu hâtive devait éloigner toute cause de froissement et de jalousie, et rendre les officiers de marine aptes à servir aussi bien dans les machines que sur la passerelle.

Par contre, les officiers mécaniciens pourraient désormais faire le quart et conduire le bâtiment au feu, en cas de besoin.

C'etait un beau rêve; mais ce n'était qu'un rêve : la fusion immédiate n'a produit que des résultats médiocres. Au reste, la machine n'est pas en faveur. Le service exige que 10 % des officiers choisissent cette spécialité, et l'on en recrute avec peine 5 %. Le contre-amiral Rae, chef du bureau des machines, proposa dès 1905, non pas la reconstitution d'une branche distincte pour les mécaniciens, mais la création d'une section de mécaniciens parmi les officiers de marine. C'était un peu jouer sur les mots. Déjà, l'année précédente, le même officier général avait demandé la mise à l'étude de cette importante question. Se basant sur le nombre insuffisant des officiers mécaniciens, il réclamait l'embarquement à bord des navires, comme mécaniciens, d'un certain nombre d'officiers de marine. Il demandait en outre que, chaque année, on destinât d'office à

la branche des machines un certain nombre d'aspirants. Ainsi, la solution adoptée est incomplète ; le pont cuirassé doit continuer à séparer les titulaires des deux professions. Aux officiers de marine, le grand air, les résolutions importantes, les hautes combinaisons de la tactique, le commandement général. Aux officiers mécaniciens, la direction des machines dans les fonds du navire, rôle assez important pour changer l'issue d'un combat ou sauver le navire d'un désastre irrémédiable. Chacun sera ainsi « the right man in the right place ».

Par ailleurs, dans la marine américaine, les rôles sont parfaitement tracés. Le sous-officier reste enfermé dans le cadre étroit de son détail ; il y rend d'excellents services et ne songe point à entrer dans la carrière de l'officier, que les règlements ne lui offrent pas. Bien plus, les Américains ont protesté mainte fois contre le danger d'une telle transformation, défavorable, en général, au bien du service.

Les officiers de la marine américaine ont voix au chapitre pour une foule de travaux, dont on les exclut en France, au moins indirectement. Ainsi, ils dressent les plans des machines, de l'artillerie et de son installation à bord des navires. Les ingénieurs des constructions navales s'occupent des coques et de tout ce qui s'y rapporte.

Mais, pour remplir des rôles aussi variés et généralement aussi actifs, il ne faut pas d'officiers vieillis ou fatigués. Aussi, depuis quelques années, s'efforce-t-on de rajeunir les cadres. Autrefois, tout officier, quel que fût son grade, était retraité à 62 ans. Aujourd'hui, les officiers supérieurs sont admis à se retirer par anticipation. De plus, un comité d'amiraux peut prononcer la retraite d'office. Dans la seule année 1905, on a rayé des cadres 55 officiers supérieurs.

L'avancement a lieu à l'ancienneté, de telle sorte que les supériorités reconnues restent dans l'ombre. M. Roosevelt combat ce procédé, et à maintes reprises, il a insisté sur la nécessité de l'introduction du choix contre-balancé par les retraites d'office.

Les *Marines*, dont les officiers sortent de l'école d'Annapolis comme leurs camarades des trois autres corps, constituent une véritable petite armée, dont les soldats assurent le service militaire à bord des navires et forment les compagnies de débarquement : 36 % de leur effectif total est embarqué.

Il n'y a pas encore très longtemps, les Américains comptaient de nombreux étrangers dans leurs équipages. Ils

s'efforcent d'américaniser ce personnel et déjà l'on signale un progrès très sensible. La statistique donne les chiffres suivants, pour 1906 :

Américains	82 %
Naturalisés	11 %
Etrangers	7 %

Les effectifs, pour l'année 1906, s'élevaient à 50.000 hommes, ainsi répartis :

Officiers de marine (*Line officers*)	1.802
Ingénieurs du génie maritime	59
Ingénieurs des travaux hydrauliques	32
Corps de santé	266
Commissariat	188
Marines	258
	2.605
Sous-officiers et équipages	37.000
Marines	10.000
	47.000

Depuis 1905, les équipages se recrutent parmi les hommes de 17 à 18 ans. Ceux qui sont admis entrent dans les cadres en qualité d'*apprentice seaman*. Ils peuvent se rengager pour quatre ans, avec prime, s'ils n'ont pas quitté le service depuis plus de quatre mois. Une pension de retraite est prévue pour ceux qui, à 50 ans, réunissent trente années de services.

Ce personnel, composé de volontaires, touche des soldes beaucoup plus élevées que partout ailleurs. Ainsi, un chauffeur ordinaire touche 30 dollars par mois, soit 5 fr. 15 par jour, alors qu'en France il ne touche que 1 fr. 40.

La marine américaine étudie depuis longtemps l'importante question de la réserve. Pour le moment, deux sources lui fournissent ce personnel indispensable :

1° La flottille du *Revenue Cutter service* (Ministère des Finances) ;

2° Les milices navales.

Le *Revenue Cutter service*, qui s'est distingué dans toutes les guerres, exerce, en temps de paix, des attributions multiples : surveillance des pêcheries ; service de la Douane ; quarantaine ; police de la navigation ; sauvetage sur le littoral. Son effectif comprend 148 officiers et 2.000 hommes.

En 1905, les milices navales comprenaient 4.177 hommes

(officiers compris). La marine prête aux divers groupes qui constituent ces milices, de vieux navires pour perfectionner leur instruction. En temps de guerre, ces hommes assurent le service des sémaphores et celui des défenses locales sous-marines.

***

Voici donc 90 millions d'Américains, le vingtième de la race humaine, hommes hardis, intrépides, que rien n'arrête parce qu'ils ne voient de difficulté nulle part, livrés à un mouvement d'expansion qu'appuiera bientôt une marine formidable. Déjà, en septembre 1906, M. Roosevelt a passé en revue la flotte de l'Union la plus puissante qui ait paru sur les mers : 43 bâtiments, 1.200 canons, 800 officiers, 15.000 hommes.

En vue d'utiliser cette force navale au mieux des intérêts du pays, les Américains en ont, jusqu'ici, réuni les éléments dans l'Atlantique, à proximité de leurs nouvelles possessions, vers ces Antilles, égrenées en chapelet devant l'entrée du futur canal de Panama. On sait que, depuis 1900, l'abolition du traité Clayton-Bulwer a fait tomber le passage interocéanique sous le contrôle exclusif des Etats-Unis.

Mais la politique navale d'un pays, intimement liée à la politique extérieure générale, est soumise à d'incessantes fluctuations. Depuis la guerre d'Espagne, un calme complet règne du côté de l'Orient. La France a enfermé ses meilleurs cuirassés dans la Méditerranée; les vaisseaux allemands n'ont pas encore franchi le Pas de Calais ; et dans un but de surveillance facile à deviner, l'Angleterre concentre sur ses côtes de la Manche et de la mer du Nord, des forces navales de plus en plus imposantes.

Le temps a marché depuis que Balboa, l'épée à la main, armé de pied en cap, prit possession, au nom du roi d'Espagne de cet Océan Pacifique, destiné à devenir un « lac américain ». La mer immense qui baigne nos côtes, a dit Roosevelt, est destinée à tomber sous la domination des Etats-Unis.

Toutefois, l'apparition des cuirassés japonais dans cette mer est un obstacle imprévu, et des événements récents ont prouvé que les Etats-Unis, déjà aux prises avec une question noire et une question rouge, ont aussi à résoudre une question jaune. La source possible des complications paraît devoir venir de l'Océan Pacifique occidental.

En vue de pourvoir aux pires éventualités, le gouvernement américain a résolu d'y expédier les escadres qui stationnaient jusqu'ici dans l'Atlantique. M. Roosevelt, lui-même, a pris

soin d'annoncer cet événement considérable qui consacre une orientation nouvelle de la politique américaine.

Mais, si la construction des cuirassés de ce pays a marché à la vapeur, la défense des côtes et l'outillage des ports, surtout vers le Pacifique, laissent à désirer. Ces lacunes seront promptement comblées. En tout cas, le gouvernement a donné sur la côte un grand développement à la télégraphie sans fil, et sur son ordre, on a construit, aux Philippines, des stations correspondantes.

Le Japon, actuellement en passe de consolider sa situation par des traités et des accords, ferait, semble-t-il, œuvre de sagesse en modérant son ardeur combative. Que ne songe-t-il à un partage d'influence au lieu de rêver de nouvelles conquêtes ? Ce pays est sans doute capable d'un grand effort, nul n'y contredira. Mais supporterait-il allègrement un effort de longue durée ? Peut-être aujourd'hui remporterait-il encore des succès en profitant avec habileté des circonstances. Mais, en face d'un adversaire opiniâtre, avec le temps, il finirait par être submergé.

Sans doute, la question est plus compliquée, puisque l'Angleterre, alliée du Japon, se tient dans la coulisse. En tout cas, on ne saurait évaluer ce que l'ensemble du peuple américain, réservoir inépuisable d'hommes, de richesse et d'énergie, pourrait produire en marchant droit devant lui et en criant sa devise : « *Go ahead, help yourself, never mind !* »

A. Davin,

Capitaine de vaisseau de réserve.

L'ENSEIGNEMENT PUBLIC EN ALGÉRIE[1]

III

Si l'on n'en jugeait que par les chiffres de leurs élèves, les établissements d'enseignement secondaire d'Algérie seraient extraordinairement prospères : pour une population française qui est à peine celle d'un département métropolitain disait l'an dernier le recteur[2], le lycée d'Alger compte 1.350 élèves, celui d'Oran 950, celui de Constantine 500, et les sept collèges plus de 1.300 ; le total exact donné par les statistiques budgétaires de 1906 est de 4.223 unités; les établissements secondaires pour les jeunes filles comptaient à la même date 1.345 élèves. L'effectif est donc, surtout pour les garçons, proportionnellement très supérieur à ceux de France : à première vue, cette constatation surprend l'observateur le moins au courant des choses de l'Algérie. Serait-ce donc que des étrangers, voire des indigènes, affluent dans nos lycées et collèges ? Les statistiques démontrent péremptoirement qu'il n'en est rien; dans les trois départements algériens, on n'a recensé (1904) que 88 élèves étrangers et 101 musulmans contre près de 3.500 Français (et environ 500 Israélites indigènes)[3]; 26 jeunes filles étrangères sont inscrites dans nos établissements secondaires publics de toute l'Algérie, et les institutions libres n'en reçoivent-elles aussi qu'un très petit nombre. A quoi donc attribuer l'hypertrophie, en raison de laquelle il est, en Algérie, beaucoup de classes qui « éclatent », littéralement?

C'est que les familles trouvent dans les lycées et collèges cet enseignement primaire supérieur qui fait défaut presque partout ailleurs; il y est dénommé autrement, et de plus payant ; la vanité de voir leurs enfants élevés au lycée plutôt qu'à l'école ne suffirait pas à décider la plupart des parents, si cet enseignement-là ne répondait précisément à leurs besoins. La répartition des élèves entre les diverses divisions montre en effet que près des neuf dixièmes suivent les cours des classes inférieures (élémentaires et premier cycle), tandis qu'un dixième seulement pénètre dans le cycle supérieur; ainsi Alger compte 404 élèves dans les petites classes, 591 dans celles du premier

---

[1] Voir *Quest. Dipl. et Col.* des 16 octobre et 1er décembre 1907.
[2] Séance du 18 mai 1906 de la Délégation des colons.
[3] Voir Demontès, *ouv. cité*, p. 486.

cycle et 210 dans celles du second cycle, jusqu'à la philosophie exclue. Les petites classes qui correspondent à l'enseignement primaire et font un peu double emploi avec ses écoles ont sensiblement moins d'élèves que celles du premier cycle (1.400 contre 1.985 pour l'ensemble de l'Algérie); dans ces dernières la section A où l'on enseigne les langues anciennes est beaucoup moins suivie que la section B (729 contre 1256) : c'est donc celle-ci qui détient le record, c'est-à-dire celle dont les programmes coïncident presque parfaitement avec ceux de l'enseignement primaire supérieur. Ainsi l'encombrement est nettement localisé [1].

Nous croyons qu'il est de l'intérêt des lycées et collèges algériens de s'alléger considérablement de ce poids de base, qui alourdit leurs budgets et contribue à fausser l'opinion sur leur situation véritable comme sur leur utilité. Les procès-verbaux des Délégations laissent clairement comprendre que l'enseignement secondaire, tel qu'il existe présentement, est celui que l'on réduirait le plus volontiers, en lui infligeant la rançon des suppléments accordés au primaire; il n'y aurait rien de tel, pour lui rendre son caractère et les légitimes égards qu'il mérite, que de le restituer à ses fonctions propres, singulièrement défigurées aujourd'hui. « Il est impossible, écrit M. Barbedette « dans son rapport au Conseil supérieur en 1906 [2], de ne pas « s'inquiéter de l'importance des crédits alloués aux enseigne- « ments secondaire et supérieur; ces crédits atteignent près de « 2 millions; en présence d'un pareil chiffre, auquel il y aurait « lieu d'ajouter les énormes sacrifices consentis par les départe- « ments et les communes, n'est-on pas en droit de se demander « si l'opération est bonne, si nous ne persistons pas dans une voie « dangereuse, et si une partie de ces crédits ne pourrait pas « être plus utilement dépensée en fournissant aux jeunes « Algériens un enseignement plus en rapport avec les besoins « économiques de la colonie ? »

Nous avons tenu à reproduire intégralement cette citation, parce qu'elle nous paraît tout à fait caractéristique. Mais il faut dire, pour répondre au rapporteur, quelle est la gêne des administrateurs de nos lycées algériens, auxquels l'affluence des élèves impose des dépenses croissantes, alors qu'il leur est interdit, voire impossible, d'augmenter leurs ressources. En France, les lycées sont aujourd'hui autonomes, c'est-à-dire qu'ils subviennent à leurs besoins moyennant une subvention

[1] Voir ces tableaux dans les *Procès-Verbaux* des Délégations pour mai-juin 1906, Assemblée plénière, p. 418.

[2] Séance du 25 juin 1906.

fixe, garantie pour cinq ans; l'Algérie a, par des instructions venues de Paris, commencé l'application de ce régime par le lycée d'Oran qui, remarquablement tenu, cependant, n'a pas pu boucler exactement son dernier budget. C'est que, si la fixité de la subvention n'a rien d'anormal en France, où la population scolaire des lycées varie peu, elle est sous le régime actuel des lycées inadmissibles en Algérie, où l'étiage n'est pas encore atteint. Les classes des professeurs algériens sont, dans le premier cycle, ridiculement nombreuses, d'où nécessité de les dédoubler l'une après l'autre, c'est-à-dire de prélever des fonds sur un chiffre qui n'augmente pas; l'avancement des fonctionnaires, imputable sur les mêmes ressources, grève encore ce budget anémié; on est alors réduit à des expédients, on entasse les enfants, on surcharge les maîtres en exercice d'heures supplémentaires, chichement payées... force est bien quand même de finir par l'inévitable... une demande de crédits supplémentaires, qui n'est jamais accueillie sans mauvaise humeur. Les lycées algériens portent la peine de ce qu'on leur impose un effort pour lequel ils ne sont pas faits; si leur rôle était plus limité, si l'autonomie dont on les gratifie avait pour corollaire une plus grande liberté des tarifs intérieurs, ils connaîtraient moins de difficultés, donc moins de critiques, et n'en rendraient pas moins de services, au contraire.

Nous combattons résolument, en effet, l'idée que des lycées sont parure somptuaire en Algérie; ce sont des établissements indispensables, à la seule condition que le nombre n'en soit pas démesuré, ni les effectifs artificiellement grossis. La clientèle propre des lycées algériens, celle surtout qui continue les études au delà du premier cycle, ne comprend guère que des Français; ces jeunes gens qui occuperont plus tard des situations libérales ou administratives dans la colonie doivent trouver à leur portée une instruction complète, préparatoire aux diplômes qui ouvrent ces carrières et dont les plus élevés seulement ne seront délivrés qu'en France. Le lycée ne saurait être une superfétation, en un pays où toute la vigilance des pouvoirs publics doit s'exercer pour que les Français demeurent l'élite dirigeante; mais de là même ressort l'évidence qu'il ne saurait exister en Algérie beaucoup de lycées; les trois d'aujourd'hui sont largement suffisants. Allégés de tout l'effectif qui relève de l'enseignement primaire et primaire supérieur, ils pourraient augmenter sensiblement leurs tarifs, de manière à renforcer leurs ressources particulières; ils n'auraient plus besoin de dédoubler des chaires ni de surmener leurs professeurs par des heures supplémentaires. Enfin le régime de la subvention fixe pour cinq

ans deviendrait acceptable, car le contingent des élèves tendrait vite vers un niveau à peu près constant, du jour où l'enseignement non secondaire, qui est seul très extensible, serait donné partout dans des écoles distinctes.

Nous sommes amenés ainsi à nous demander si, brisant les moules de l'enseignement métropolitain, l'Algérie n'aurait pas intérêt à créer, en grand nombre, des collèges, des pensionnats municipaux qui donneraient surtout l'enseignement primaire supérieur, mais où deux ou trois professeurs pourraient aussi préparer les quelques élèves qui le désireraient au baccalauréat, ou à ce qui le remplacera sous un autre nom. On se représente assez volontiers des institutions où les chefs, assujettis à des programmes d'Etat en tout ce qui a trait à l'enseignement primaire supérieur, auraient la liberté, mais non l'obligation, de s'adjoindre un personnel restreint, qualifié pour distribuer l'enseignement secondaire ; deux licenciés, l'un de lettres, l'autre de sciences, leur suffiraient et le chef lui-même, au besoin, tiendrait le rôle de l'un d'eux, s'il était muni du diplôme nécessaire. Ainsi, une association intéressante se nouerait entre les services publics et l'initiative privée ; les « principaux » ou directeurs auraient le droit, en dehors de l'enseignement primaire supérieur, d'ouvrir telles classes qu'ils aviseraient, sous la garantie unique que tous leurs professeurs seraient pourvus des titres correspondant à leur enseignement.

Cette formule, très souple, permettrait la transformation rapide et économique des sept collèges actuellement existants, où les classes du second cycle sont, pour ainsi dire, désertes : 112 élèves au total, dont 69 pour la seule section D, qui correspond à la division sans latin du premier cycle, à l'ancien « enseignement moderne » ; elle comporte toutes sortes de combinaisons variées avec le concours des municipalités ou d'autres associations locales; elle peut s'appliquer à l'instruction des filles aussi bien que des garçons ; elle rend plus aisés des concours comme celui de la Ligue de l'Enseignement, dont l'école, favorisée par un intelligent libéralisme administratif, est le seul établissement secondaire pour jeunes filles qu'offre aux familles la ville d'Alger. N'est-ce pas là, d'ailleurs, ce que réclament, de concert, en Algérie, l'opinion et l'administration? Lorsque, à propos de la transformation proposée du collège des filles d'Oran en un lycée de plein exercice, les Délégations acceptent le supplément de dépenses correspondant, environ 40.000 francs, elles demandent explicitement par l'organe de leur rapporteur, qu'il soit tenté là quelque chose de nouveau ; à quoi le recteur répond textuellement : « Nous ne sommes

« pas obligé de suivre ce qui a été établi dans la métropole et « de nous renfermer dans le cadre tracé[1]. » Nous ne pouvons, dans cette étude sommaire, détailler les innovations souhaitables; celle-ci, au moins, serait capitale que le lycée de jeunes filles délivrât en fin d'études un certificat équivalent au brevet supérieur de l'enseignement primaire, parce que la presque totalité de sa clientèle, dans les classes supérieures, est formée de jeunes filles qui viennent y chercher, non un complément d'instruction générale, mais un moyen de gagner honorablement leur vie. Le mot d'ordre s'affirme ici encore le même : accommoder, assouplir.

Il n'en est pas autrement de l'enseignement supérieur, représenté à Alger non par des Facultés, mais par des Ecoles de droit, de médecine, de pharmacie, des sciences et des lettres, qui comptent ensemble 633 étudiants (1905). Les Délégations, surtout dans leurs premières années, n'ont pas été tendres pour les Ecoles supérieures; on leur en voulait de coûter annuellement beaucoup plus que les 300.000 francs prévus à l'origine (1880), et dont les départements ainsi que la ville d'Alger supportent une part, à concurrence de 100.000 francs. Cette contribution n'a pas varié, mais le budget spécial qui a succédé au budget métropolitain, se trouvait grevé, en 1906, non des 200.000 francs de l'excédent primitif, mais bien de plus de 500.000 francs! Dès 1902, les Délégations avaient demandé une enquête sur l'enseignement supérieur; la commission nommée à cet effet avait conclu au maintien des Ecoles, mais en demandant que le programme des études fût de plus en plus précisé, que l'Ecole des lettres, par exemple, insistât sur l'enseignement des langues indigènes, de l'archéologie, de l'histoire, de la géographie africaines. Ces cours spéciaux sont professés aujourd'hui et de manière remarquable : un souhait des Algériens est donc ainsi réalisé.

C'est dans les Ecoles supérieures que l'Algérie trouve les directeurs des services scientifiques ou intellectuels dont elle ne peut absolument pas se passer : qu'il s'agisse d'observatoire météorologique, de prophylaxie et thérapeutique des maladies spéciales au climat, de codification du droit musulman, d'un musée des antiquités, d'œnologie, d'organisation très vivante des Congrès, des Sociétés savantes, voire du Comité d'hivernage, des professeurs d'enseignement supérieur sont partout reconnus et sollicités comme d'indispensables compétences. Par là les

[1] Séance du 1er juin 1906.

Ecoles sont intimement mêlées à la vie du pays et lui assurent la collaboration essentielle de la science française. Mais ce ne sont pas et ce ne doivent pas être des Facultés de plein exercice, copiées sur celles de France; leur rôle essentiel n'est pas de délivrer des diplômes, et la collation des grades ne leur est permise que pour les premiers degrés; les jeunes gens qui veulent poursuivre leurs études au delà du baccalauréat pour les lettres ou les sciences, de la licence en droit et des premiers certificats médicaux, sont obligés de s'adresser aux Facultés de la métropole. Les maîtres figurent sur les listes de professeurs de Facultés, mais leurs avancements de classe sont supportés par le budget spécial, et l'on a pu constater, non sans regret qu'ils en ont été parfois retardés.

On parle depuis plusieurs années de transformer en une Université le corps des Ecoles supérieures; on a beaucoup discuté là-dessus dans la presse algérienne, aux Délégations et tout récemment encore à la Chambre des députés [1]. La loi de 1896, en effet, qui a institué en France les Universités, n'est pas immédiatement applicable à l'Algérie, puisqu'elle ne reconnaît d'Universités que là où existaient auparavant des Facultés proprement dites; il faudrait donc une intervention du Parlement pour autoriser à Alger la création projetée.

L'Université algérienne délivrerait des diplômes qui lui seraient propres, « sanction d'études organisées en vue de « répondre à des intérêts régionaux [2] ». Elle suivrait en cela l'exemple donné de divers côtés en France, où l'Université de Bordeaux possède des diplômes de médecin colonial et d'études coloniales, celles de Nancy et de Besançon, respectivement, des diplômes de brasserie et d'horlogerie, etc... N'est-ce pas, d'ailleurs, ce qui a été si heureusement inauguré, comme nous le montrions ci-dessus, pour l'enseignement des langues indigènes? L'Université d'Alger a beaucoup de bien à faire, en répandant dans toute l'Afrique Mineure au delà même des limites de l'Algérie proprement dite, des méthodes scientifiques d'étude et de mise en valeur du pays. Trop souvent, les hommes d'action affectent d'ignorer les « rats de bibliothèque » et les « savants de cabinet »: il ne faut pas cesser de répéter à voix très haute que, sans ces travailleurs silencieux, la vigne française serait morte sans remède, le bétail décimé par d'innombrables maladies, la betterave négligée comme plante sucrière;

---

[1] Voir la discussion à la Chambre dans notre chronique, aux Renseignements politiques.

[2] Lettre de M. Bienvenu-Martin, alors ministre de l'Instruction publique, au gouverneur général de l'Algérie, 27 juillet 1905.

nous pourrions aisément allonger cette nomenclature. Pour nous borner plus particulièrement à l'ordre des Lettres et à l'Afrique du Nord, est-il un pays où l'archéologie soit une science plus immédiatement utile, en nous révélant ce qu'ont fait avant nous les Romains, nos maîtres en colonisation?

Les Ecoles supérieures ne sont donc pas, en Algérie, un luxe condamnable; leur transformation en Université leur permettra d'acquérir la personnalité civile et d'assouplir leurs programmes par un concert, toujours obligatoire — dont la formule reste à trouver — entre les pouvoirs publics et les représentants qualifiés de l'opinion algérienne. Cette transformation est donc très désirable. Mais continueraient-elles à ne pas conférer les grades d'Etat supérieurs? De même que nous voulons resserrer les liens entre Algérie et métropole en faisant passer tous les candidats instituteurs en France, de même nous estimons qu'aucun docteur en médecine, aucun professeur d'enseignement secondaire ou supérieur, — il est trop tard pour dire aucun avocat — ne devrait exercer en Algérie s'il n'avait au moins terminé ses études en France. Déjà les lois sur la naturalisation ont été trop légèrement appliquées à notre colonie, pour qu'il n'y ait pas lieu d'en atténuer autant que possible les erreurs, en réservant à des Français éprouvés les fonctions de direction intellectuelle. Symétriquement aux instituteurs arrivant de France, qui recevraient de l'Université d'Alger un complément d'instruction spéciale, les élèves des lycées ou de l'Université d'Alger elle-même devraient se rendre dans la métropole pour conquérir leurs diplômes supérieurs.

Dans la pratique actuelle, le séjour des étudiants algériens en France est borné à de très courts voyages pendant lesquels ils prennent leurs inscriptions et passent leurs examens; ils sont autorisés à suivre les Ecoles supérieures d'Alger. Or veut-on « imprégher les étudiants algériens de la mentalité fran- « çaise » (et nous sommes de ceux qui le croient utile) — il ne faut pas laisser vivre l'illusion que l'on y pourvoit sous le régime bâtard d'aujourd'hui. Nous sommes convaincu que l'opinion des Français d'Algérie accepterait volontiers l'idée d'un stage métropolitain, n'étaient les sacrifices d'argent qu'il imposerait à des familles qui ne peuvent toutes les supporter. Il y aurait donc lieu, à notre avis, de maintenir l'état de choses qui existe, mais en faisant du séjour en France autre chose qu'une fiction administrative; comme conséquence, le budget spécial aurait à prévoir quelques bourses, pour que cette obligation n'entravât aucune vocation sérieuse; il n'est pas mauvais que les jeunes Algériens soient tournés de préférence vers les car-

rières économiques, et que les carrières dites libérales soient au contraire « handicapées » par quelques surcharges particulières; on observe en effet, parmi les Français d'Algérie, une tendance à rechercher les situations de fonctionnaires, tandis que les immigrés étrangers se lancent plus volontiers dans les affaires; il appartient aux pouvoirs publics de ne rien faire, tout au contraire, pour encourager ces dispositions.

Spécialiser, d'une part, les procédés de l'enseignement à tous ses degrés, resserrer, d'autre part, dans l'enseignement et par l'enseignement, les liens entre l'Algérie et la métropole, tel serait, réduit à ses deux termes fondamentaux, le programme d'une refonte de l'Instruction publique en Algérie. Des échanges humains entre les deux bords de la Méditerranée sont nécessaires pour que le mouvement des transactions et la croissance des intérêts locaux n'amortissent pas le caractère français du progrès de l'Algérie; aussi, pour les services de l'enseignement, il y aurait maladresse à supprimer ou réduire le crédit affecté aux passages du personnel, pour qui c'est une facilité précieuse de garder le contact avec la métropole, un moyen de contribuer à l'orientation vers l'Algérie d'immigrants et de capitaux français; c'est là une propagande dont les bienfaits sont impondérables, mais ne sauraient être sérieusement contestés : l'Algérie, qui a besoin d'un renfort de citoyens français, ne paiera jamais trop cher pour se faire connaître en France. Dans ce que nous disons de l'utilité de maintenir des relations personnelles étroites entre Algérie et métropole, il n'entre aucune arrière-pensée de doute à l'égard du « loyalisme » indiscutable de nos compatriotes algériens; nous constatons seulement que la race néo-française qui s'élabore là-bas porte des traits qui accusent la diversité de ses origines, et qu'il faut aider de toutes manières l'élément français à marquer les autres de son empreinte souveraine. C'est dans cet esprit que nous comprenons et que nous avons essayé de présenter dans cette étude les réformes de l'enseignement public : offrir aux Algériens exactement ce qui peut leur rendre les meilleurs services, et n'oublier pas que toutes les institutions, qui concourent à leur formation morale et intellectuelle, engagent notre avenir national dans l'Afrique du Nord.

HENRI LORIN.

CHRONIQUES DE LA QUINZAINE

LES AFFAIRES DU MAROC

La question du Maroc au Sénat. — La demande de congé du général Drude; son remplacement par le général d'Amade. — Les opérations contre les Beni-Snassen. — Les troubles de Fez. — Les menées de Moulaï Hafid.

La question du Maroc au Sénat.

La question marocaine a été soulevée au Sénat, lors de la discussion du budget des Affaires étrangères, par MM. Gaudin de Villaine et de Lamarzelle. M. Gaudin de Villaine a commencé par reprocher au gouvernement de s'être montré imprévoyant dans l'affaire marocaine, qu'il a qualifiée de « voyage au pays des Chimères » ; il a parlé ensuite de l'action espagnole qui, a-t-il dit, nous a toujours été hostile. « C'est absolument inexact » a répliqué aussitôt M. Pichon ; et comme l'honorable sénateur continuait à critiquer le rôle du gouvernement espagnol, le ministre l'a de nouveau interrompu en déclarant : « On ne peut pas parler en ces termes d'un gouvernement à l'action duquel la nôtre est associée au Maroc. C'est d'ailleurs complètement inexact. » M. Gaudin de Villaine a alors blâmé vivement les dispositions militaires prises par le gouvernement, notamment à Casablanca, et MM. Clemenceau et Pichon ont de nouveau formellement démenti ses allégations. Voici comment le *Journal officiel* a rendu compte de cet incident :

M. Gaudin de Villaine. — Ce qu'il faudrait faire, de l'avis des militaires les plus compétents et que j'ai consultés, ce serait fortifier sans retard les effectifs de troupes du général Drude qui sont insuffisants. Ils le furent toujours, et, en outre, ils ont naturellement diminué...

M. le président du conseil. — C'est matériellement inexact. Tous les hommes qui ont disparu par suite du feu ou de la maladie ont été remplacés homme par homme, et nous avons toujours donné au général Drude plus de moyens qu'il n'en a demandés Voilà la vérité !

M. Gaudin de Villaine. — Il y a des choses qu'on ne peut pas dire à cette tribune.

M. le président du Conseil. — Je peux les dire et je les dis !

Tout ce que vous avancez est matériellement inexact, depuis le premier mot jusqu'au dernier. Avant de parler de ces choses, il faudrait se renseigner ! (*Très bien ! très bien ! à gauche.*)

M. Gaudin de Villaine. — Monsieur le président du Conseil, pour

répondre à vos accusations d'inexactitude, qui me laissent absolument froid, je me contenterai de vous rappeler qu'il y a environ une année, dans une discussion similaire vous m'avez fait le même reproche, et la majorité du Sénat vous a soutenu de ces mêmes approbations. Puis le temps et les événements ont marché, apportant leurs éléments de certitude, et il s'est alors trouvé, comme il se trouvera demain, malgré toutes vos dénégations, que j'avais raison !

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Vous dites que nous avons défendu au général Drude de dépasser le vingtième kilomètre ; c'est inexact. Il y a, au contraire, trente dépêches de nous qui lui disent d'aller de l'avant !

M. GAUDIN DE VILLAINE. — Vous démentez les faits que j'apporte à la tribune, c'est votre droit absolu ; moi je les maintiens intégralement, et c'est mon devoir envers ceux que je défends ici.

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Oui, mais moi, je peux apporter mes dépêches ?

M. STÉPHEN PICHON, *ministre des Affaires étrangères*. — Vous maintenez ces faits parce que vous ne les connaissez pas !

M. GAUDIN DE VILLAINE. — Certainement, monsieur le ministre, il demeure entendu pour tous que j'ignore absolument ces questions et que seul vous les possédez complètement ! (*Rires à droite.*)

Je répète donc que le seul moyen de sortir de la situation où nous sommes, de l'avis des hommes compétents, c'est d'ordonner au général Drude, en lui laissant toute latitude d'exécution, d'entreprendre une action immédiate, offensive et décisive contre les groupements marocains existants et signalés à l'Est et au Sud de Casablanca.

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Il a depuis longtemps des ordres pour cela !

M. GAUDIN DE VILLAINE. — Il y a, je le répète, actuellement dans le Sud, des groupements arabes qui existent et que nous ne pouvons pas atteindre parce que justement on a défendu, du moins jusqu'ici, au général Drude de dépasser certaines limites.

Des dépêches parvenues, hier encore en font foi.

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Je vous répète que depuis longtemps il a l'ordre de prendre l'offensive, avec toute latitude pour son action.

M. GAUDIN DE VILLAINE. — Je vous répète que, pas plus tard qu'hier, une dépêche signalant l'enlèvement de bestiaux par les Marocains indiquait qu'une reconnaissance envoyée à leur poursuite n'avait pu les atteindre, à cause des ordres précis enjoignant de ne pas dépasser telle distance kilométrique !

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — C'est faux !

M. GAUDIN DE VILLAINE. — Naturellement monsieur le président du Conseil ; vous dites que tout est faux...

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Parce que vous apportez des choses fausses à la tribune. Je sais bien les dépêches que nous avons envoyées !

M. GAUDIN DE VILLAINE. — Sans m'arrêter à ces dénégations officielles et contre lesquelles, je le répète, les événements me donnèrent toujours raison jusqu'ici... (*Exclamations ironiques à gauche.*)

Mais oui, messieurs ! Si vous en avez le temps, faites-moi l'honneur de relire mes interventions déjà citées des 11 avril et 20 novembre 1906 (*Dénégations à gauche*) et vous constaterez que les faits que j'avais avancés à cette époque, et qui furent niés par le gouvernement, se sont confirmés conformément à mes affirmations.

M. DOMINIQUE DELAHAYE. — Très bien ! très bien ! Vous avez raison.

Un sénateur à gauche. Brigadier ! (*Hilarité.*)

M. GAUDIN DE VILLAINE. — Il est toujours facile pour un gouvernement de chercher à écraser un orateur en disant : J'ai des nouvelles officielles. Les nouvelles officielles, on sait ce qu'elles valent. Quand elles sont mauvaises, on ne les communique pas ; ce n'est que quand elles sont bonnes qu'on en fait hommage au public. (*Sourires à droite.*)

Quant à moi, je n'ai pas de nouvelles officielles, naturellement, et je n'en ai cure, mais j'ai des nouvelles officieuses, qui me donnent toute garantie.

M. LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES. — Il ne s'agit pas de nouvelles, mais de faits précis.

M. GAUDIN DE VILLAINE. — Précisément, monsieur le ministre.

Si la responsabilité du gouvernement, messieurs, a été grande à Casablanca, elle a été plus grande encore sur la frontière algérienne, car là M. Clemenceau était absolument prévenu de tout ce qui allait se passer. Il était prévenu par l'autorité et par les rapports du gouverneur de l'Algérie. On n'a rien voulu faire, et quand on a senti qu'il était nécessaire de faire quelque chose, on a enfoncé cette porte ouverte qu'on appelle l'occupation d'Oudjda.

Cela ne demandait pas de grands travaux d'imagination, attendu que, depuis 1880, depuis les travaux du capitaine Journée, les lignes de communication de la frontière à Oudjda et Oudjda même sont aussi connues qu'un quartier de Paris.

On envoya des troupes en nombre insuffisant, toujours avec cette consigne défensive de ne pas dépasser une certaine distance, ici dix kilomètres, paraît-il, et enfin on mit les troupes sous l'autorité d'un administrateur civil, qui, malgré la compétence que je ne saurais lui refuser, n'était pas à la hauteur de ses nouvelles obligations militaires.

M. LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES. — Mais pas du tout !

M. GAUDIN DE VILLAINE. — Cela a existé.

M. LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES. — Non !

M. GAUDIN DE VILLAINE. — Les troupes qui étaient à Oudjda ne relevaient pas, dans les premiers temps du moins, du général Lyautey, mais d'un administrateur civil.

M. LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES. — C'est complètement inexact !

M. GAUDIN DE VILLAINE. — Qu'est-il arrivé ? On a fait quelques reconnaissances, on a reçu des coups de fusil des Marocains, et comme on ne pouvait les atteindre, toujours en vertu des ordres reçus et des consignes données, on a cru devoir leur infliger une amende. Mais, au lieu de payer cette indemnité les Beni-Snassen se sont payé une petite pénétration pacifique sur le territoire de notre colonie algérienne, opération qui n'a pas eu pour effet de relever notre prestige aux yeux des Marocains et même des Arabes d'Algérie.

Ce qu'il fallait faire, au lieu d'occuper Oudjda — ou en l'occupant — c'était par ailleurs d'envoyer une colonne suffisante pour tenir le littoral entre l'embouchure du Kiss et l'embouchure de la Moulaïa. On prenait ainsi à revers les Beni-Snassen et on les coupait de leur base d'opération ou plutôt de leur ligne de ravitaillement, surtout en munitions de guerre, et personne ne bougeait. (*Très bien! à droite. — Exclamations à gauche.*)

Mais, messieurs, que m'importent vos protestations, ce que je dis là sera lu ailleurs, et dans les milieux militaires. Je sais bien que l'on me donnera raison ; cela me suffit.

M. Gaudin de Villaine a conclu en demandant au gouvernement de « donner définitivement à notre grande colonie algérienne la « frontière de la Moulouïa, rétablissant ainsi, je le répète, la frontière « ancestrale de l'ancienne Berbérie algérienne, car pas une puis- « sance étrangère ne saurait nous accuser de conquête ni prendre « ombrage de cette annexion ».

M. de Lamarzelle a critiqué vivement, lui aussi, d'une façon générale, l'action du gouvernement au Maroc et plus particulièrement les instructions données à notre corps d'occupation de Casablanca. Ici encore nous citons l'*Officiel :*

M. DE LAMARZELLE. — Lorsque surviennent les massacres de Casablanca, vous voulez punir les assassins et les pillards. Alors, vous faites remettre aux puissances une note disant que vous allez rétablir l'ordre là-bas, dans l'esprit de l'Acte d'Algésiras. Mais pour rétablir l'ordre dans l'esprit de l'Acte d'Algésiras, il faut que les puissances soient consultées; il faut qu'elles soient constituées juges de votre conduite, et alors — c'est vous qui l'avez dit à la Chambre des députés, monsieur le ministre — vous écrivez à toutes les puissances : « Voilà ce que nous « allons faire, qu'en pensez-vous ? » Et les puissances, en effet, se constituent juges. Qu'on lise bien leurs réponses. Elles sont convaincantes sur ce point. Elles vous donnent donc l'assentiment demandé par vous pour la répression des troubles. Est-ce tout? Allez-vous pouvoir maintenant marcher en toute liberté? Pas du tout. Voici qu'un nouvel incident surgit. M. Regnault vous adresse une dépêche pour vous annoncer la marche de la mahalla de Moulaï Hafid sur Casablanca. Il faut envoyer des renforts au général Drude. Allez-vous pouvoir les envoyer en toute liberté? Non. Vous demandez une seconde fois l'assentiment des puissances, monsieur le ministre — vous l'avez dit dans votre dernier discours à la Chambre dans l'interpellation sur le Maroc. — Je vais vous citer textuellement :

« C'est, avez-vous dit, ce que je fis connaître dans une dépêche où je « disais : « Dans tous les cas, le programme de notre intervention demeure « sans changement. Dispersion des rassemblements autour de Casablanca « aucune expédition à l'intérieur. »

M. LE MINISTRE. — Parfaitement.

M. DE LAMARZELLE. — J'écoutais tout à l'heure avec beaucoup d'intérêt la discussion qui s'établissait entre vous et l'honorable M. Gaudin de Villaine; j'ai vu que vous protestiez avec beaucoup d'indignation lorsqu'il vous disait : Mais on a tracé une limite que nos soldats ne peuvent pas dépasser.

M. LE MINISTRE. — Oui, aucune expédition à l'intérieur.

M. DE LAMARZELLE. — Voyons, monsieur le ministre ! Vous dites : dispersion des rassemblements autour de Casablanca !

Un sénateur à droite. — Dans un rayon de 20 kilomètres !

M. LE MINISTRE. — Mais pas du tout; on n'a pas fixé 20 kilomètres.

M. LE COMTE DE GOULAINE. — C'était peut-être moins.

M. LE MINISTRE. — On n'a rien fixé du tout.

M. DE LAMARZELLE. — Je n'ai pas parlé de 20 kilomètres, monsieur le ministre...

M. LE MINISTRE. — Je répondais à une interruption.

M. DE LAMARZELLE — ... je vous cite simplement votre dépêche aux puissances : « Dispersion des rassemblements autour de Casablanca. »

M. LE BRETON. — C'est même moins de 20 kilomètres!

M. LE MINISTRE. — Voulez-vous me permettre un mot seulement?

Nous avons si peu fixé la limite que vous venez d'indiquer, que le général Drude a été autorisé à occuper la casbah de Médiounah qui se trouve à 30 kilomètres.

Voilà pour répondre à ceux qui disent que nous avons fixé 20 kilomètres ! Nous n'avons rien fixé du tout, nous avons donné au général Drude toutes les troupes qu'il a demandées....

M. LE COMTE DE GOULAINE. — Il a donc été obligé de les demander?

M. LE MINISTRE. — Toutes les améliorations qu'il a réclamées, tous les pouvoirs nécessaires pour disperser les rassemblements partout où ils sembleraient dangereux pour la sécurité de ses troupes. Toutes les autorisations lui ont été données, tous les pouvoirs qui appartiennent à un général en chef lui ont été conférés, et le Gouvernement n'a aucune des responsabilités dont parlait tout à l'heure M, Gaudin de Villaine !

M. GAUDIN DE VILLAINE. — Vous parlez d'instructions nouvelles ?

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Elles ont été toujours les mêmes!

M. DE LAMARZELLE. — Je n'ai parlé ni de 30 kilomètres, ni de 20 kilomètres. Je vous ai simplement cité ce fait que vous êtes à Casablanca, qu'il survient un incident militaire, l'annonce de la marche de la mahalla d'un prétendant nouveau et qu'alors vous ne pouvez agir de votre initiative sans consulter l'Europe.

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Mais pas du tout!

M. DE LAMARZELLE. — Comment! pas du tout!

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Mais non !

M. DE LAMARZELLE. — Je viens de vous lire la dépêche que vous avez adressée aux puissances. Vous leur annoncez ce qui va se passer. Vous dites que vous envoyez des renforts...

M. LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES. — Eh bien ?

M. DE LAMARZELLE. — Dans tous les cas, dites-vous, le programme de notre intervention demeure sans changement : dispersion des rassemblements autour de Casablanca...

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Eh bien, oui.

M. DE LAMARZELLE. — Comment voulez-vous que je comprenne qu'il n'y a pas de limite à l'expédition quand vous dites que vous allez borner votre action autour de Casablanca? C'est autour de Casablanca : c'est promettre que les troupes n'iront pas très loin, quoi qu'il arrive de Casablanca. (*Très bien! très bien! — Applaudissements à droite.*)

M. LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES. — Cela veut simplement dire...

M. DE LAMARZELLE. — Vous me répondrez, Monsieur le Ministre, il est impossible de continuer la discussion, dans ces conditions.

Votre dépêche, Monsieur le Ministre, indique certainement qu'il y a une limite imposée à notre action militaire, 30 kilomètres, 20 kilomètres, je n'en sais rien ; mais il y a, c'est évident, un territoire réservé autour de Casablanca. Et cette limite, que vous ne devez pas dépasser, ne doit pas être bien éloignée, puisque vous dites aux puissances que vous bornerez votre action militaire « autour de Casablanca ».

M. LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES. — C'est une limite que nous ne voulons pas, que nous ne devons pas dépenser.

M. DE LAMARZELLE. — Enfin, votre dépêche reste. Vous dites aux puissances : « Voilà ce que je fais ; je borne mon action autour de Casablanca.» Si ce n'est pas une limite, je ne comprends plus le français!

M. LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES. — C'est une limite que nous nous imposons nous-mêmes comme la garantie que nous ne serons pas entraînés dans une aventure dont nous ne voulons pas.

Un sénateur à droite. — Et que vous imposez aux chefs militaires, ce qu'il y a de pis.

M. LE MINISTRE. — Nous n'avons pas à la leur imposer, parce qu'ils ne veulent pas plus d'aventure que nous.

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL, *s'adressant à la droite.* — Prenez donc notre place et conquérez le Maroc !!...

M. DE LAMARZELLE. — Je n'en ai nulle envie.

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Ce n'est pas à vous que je parle, c'est à vos collègues de la droite.

Nous ne voulons pas conquérir le Maroc et vous non plus. Si vous étiez à cette place, vous ne le feriez pas, vous le savez très bien. Il n'y a pas un d'entre vous qui prendrait cette responsabilité.

M. DE LAMARZELLE. — Monsieur le Président du Conseil, je ne veux pas conquérir le Maroc, et c'est une des raisons pour lesquelles je n'ai pas voté le traité franco-anglais de 1904.

M. l'AMIRAL DE CUVERVILLE. — Moi non plus.

M. DE LAMARZELLE. — C'est parce que je jugeais la conquête du Maroc impossible, que je n'ai pas voté un traité qui devait fatalement nous conduire ou à la conquête ou à la situation inextricable et sans issue où vous vous débattez aujourd'hui. (*Applaudissements à droite.*)

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Si nous ne rétablissons pas l'ordre à Casablanca, vous savez bien comment il serait rétabli !

M. L'AMIRAL DE CUVERVILLE. — Vous avez raison, Monsieur le Président du Conseil ; il n'y avait pas de solution possible sans châtier les Chaouïas, mais il fallait donner au général Drude les effectifs nécessaires!

M. LE COMTE DE TREVENEUC. — C'est le système des petits paquets ; nous le connaissons.

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Nous lui avons donné plus de troupes qu'il n'en demandait.

M. LE COMTE DE TRÉVENEUC. — Après !

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Dès le premier jour.

M. de Lamarzelle a continué son argumentation par l'examen critique de notre situation à la frontière orano-marocaine et il a conclu ainsi : « Jamais la situation au Maroc n'a été plus troublée que depuis « 1904. On a parlé de pénétration pacifique. Je vois que nous sommes « en guerre tout le temps et que la situation de la France est plus « difficile qu'auparavant. Il n'y a pas là simple coïncidence, il y a « là une relation de cause à effet. Il faudrait deux choses pour con- « quérir au Maroc la situation que nous devions y avoir : la possibi- « lité d'y exercer une répression sans pitié et la possibilité de nous « y faire aimer. Les deux choses ne sont pas incompatibles. Il suffit « de démontrer qu'on est capable de faire une répression. Je ne vous « demande pas ce que vous allez faire, parce que vous ne savez pas « ce que l'Europe vous permettra de faire. Vous avez les mains liées. « L'Angleterre, au contraire, garde tout, et vous voyez ce que nous « avons perdu. Il ne nous reste que l'entente cordiale. Pour savoir « ce qu'elle vaut, il faudrait connaître ce qu'elle nous donne. Autre- « fois, on disait : « Si j'étais roi de France, je ne voudrais pas qu'on

« puisse tirer un coup de canon sans ma permission. » Aujourd'hui, « nous ne pouvons pas tirer uotre baïonnette sans la permission de « l'Europe. »

M. Stephen Pichon, ministre des Affaires étrangères, a pris alors la parole, et voici, d'après l'*Officiel*, le texte de ses déclarations :

M. STEPHEN PICHON, *ministre des Affaires étrangères.* — Nous avons, en ce moment, l'occasion de mettre à l'épreuve notre armée d'Afrique, et je pense, comme les orateurs qui m'ont précédé, que nous devons être fiers de la façon dont elle se conduit. (*Très bien ! très bien !*)

Elle assure au Maroc l'exécution des charges que nous avons acceptées ou revendiquées; elle empêche que la sécurité de notre frontière soit troublée; elle réprime les incursions des tribus qui se sont produites sur nos confins et les attentats dont nous avons pu être l'objet.

M. SAINT-GERMAIN. — Très bien !

M. LE MINISTRE. — C'est le fondement même de notre politique au Maroc. Elle a été tout à l'heure très vivement critiquée. Si j'examinais au fond les observations qui ont été apportées à la tribune, notamment par l'honorable M. de Lamarzelle, je constaterais que ses critiques ont surtout porté sur l'origine de la question marocaine (*Approbation a droite*), beaucoup plus que sur les actes que nous accomplissons.

L'honorable M. de Lamarzelle s'est trompé lorsqu'il a dit que nous avions besoin de l'assentiment de l'Europe pour accomplir l'œuvre dont nous sommes chargés au Maroc. Il y a, dans tous les cas, une partie fort importante du Maroc pour laquelle nous n'avons pas besoin d'aucun autre assentiment que celui de notre conscience.

M. L'AMIRAL DE CUVERVILLE. — Très bien !

M. LE MINISTRE. — C'est tout ce qui touche à la frontière de l'Algérie... (*Applaudissements sur un grand nombre de bancs au centre et à gauche.*)

M. DOMINIQUE DELAHAYE. — Pourquoi la laissez-vous violer, alors, cette frontière ?

M. LE MINISTRE. — ...c'est tout ce qui concerne nos intérêts algériens. Et le jour où mon éminent prédécesseur M. Rouvier a été appelé à examiner avec le gouvernement allemand les conditions dans lesquelles aurait à être réunie la conférence qui a abouti à l'acte que vous avez si vivement blâmé, il a compris qu'il était de son devoir de mettre complètement en dehors des débats qui devaient s'engager devant la conférence nos accords particuliers avec le Makhzen pour tout ce qui concerne notre frontière et ses confins. (*Vifs applaudissements.*)

Plusieurs sénateurs à gauche. — Voilà la vérité !

M. LE MINISTRE. — M. de Lamarzelle, faisant allusion aux déclarations que j'ai faites à la Chambre au sujet de notre politique marocaine, a dit que nous avions eu soin de déclarer que nous ne voulions pas conquérir le Maroc. Mais il y a une chose que je ne m'explique pas dans votre discours, monsieur de Lamarzelle, pas plus, d'ailleurs, que dans celui de M. Gaudin de Villaine. Si je vous demandais si vous voulez que nous conquérions le Maroc, vous me répondriez : « Non ! pour rien au monde je ne « le veux ! » Et, en même temps, vous avez fait tout un discours pour nous reprocher de ne pas nous être suffisamment engagés dans la voie qui conduirait à cette aventure. (*Applaudissements à gauche.*)

M. GAUDIN DE VILLAINE. — Nous n'avons jamais dit une chose semblable !

M. DE LAMARZELLE. — Mon cher collègue, je me suis véritablement bien mal expliqué ou j'ai été bien peu clair.

M. LE MINISTRE. — Vous vous êtes très bien expliqué, au contraire.

M. DE LAMARZELLE. — A une interruption de M. le président du Conseil qui me disait : « Vous voulez donc conquérir le Maroc? » j'ai répondu : « Je ne veux pas conquérir le Maroc. Je suis si bien opposé à cela que j'ai « voté contre le traité franco-anglais parce que ce traité nous conduirait à « ce dilemme : ou la conquête du Maroc qui est absolument impossible et « dont je ne veux pas, ou alors la situation embrouillée, difficile et con- « traire à notre amour-propre, qui est la situation actuelle.» (*Très bien! à droite.*)

Voilà ce que j'ai dit. Ne transformez pas mes paroles.

M. LE MINISTRE. — Monsieur de Lamarzelle, vous savez bien que j'en suis incapable. Vous savez que j'admire votre éloquence et que je vous écoute toujours avec le plus grand soin.

Vous nous avez reproché très sévèrement d'avoir donné pour instruction au général Drude de ne pas engager d'expédition à l'intérieur. Vous avez lu à ce sujet une dépêche que j'ai adressée à nos représentants auprès des puissances pour les renseigner exactement sur nos intentions. Vous nous avez reproché, d'autre part, de ne pas avoir répondu à une dépêche que nous avions reçue de mon ami M. Jonnart, et dans laquelle on nous indiquait qu'il serait nécessaire d'agir contre les Beni-Snassen pour éviter certaines attaques, certaines incursions qui pourraient se produire à un moment donné...

M. LE COUR DE GRANDMAISON. — Qui se sont produites.

M. LE MINISTRE. — Quels étaient les motifs et les mobiles de notre politique au moment où nous donnions ces instructions? Ils étaient précisément conformes aux intentions que vous manifestez de de faire aucune conquête, de ne pas nous engager dans une expédition marocaine, de remplir tout notre devoir mais de ne pas aller au delà de ce qui est strictement nécessaire pour faire respecter les droits de la France.

M. GAUDIN DE VILLAINE. — A la frontière algérienne, vous avez fait exactement le contraire de ce qui était nécessaire pour cela.

M. LE MINISTRE. — Je répète ce que j'ai dit à la Chambre des députés, ce qui a été relevé par M. de Lamarzelle; je déclare que nous n'avons aucun dessein de conquête au Maroc, que nous ne voulons pas y établir un protectorat; nous ne demandons qu'à y vivre en bonne intelligence avec le Makhzen, à lui donner des conseils, à collaborer avec lui au bien-être et à la civilisation de son pays.

M. GAUDIN DE VILLAINE. — Et à lui prêter de l'argent !

M. LE MINISTRE. — Je sais bien qu'invoquant le traité de 1904, vous avez dit que la question s'était considérablement transformée; que nous avions obtenu de l'Angleterre, qui d'ailleurs n'avait pas eu qualité pour l'accorder, le droit de faire la police et d'établir l'ordre dans tout l'empire marocain.

Vous ne trouverez rien de pareil dans le traité de 1904, messieurs; vous y verrez simplement que nous nous sommes concertés avec deux puissances amies, l'Angleterre, puis l'Espagne, pour donner des conseils au Makhzen, pour remplir dans son pays les droits qui nous appartiennent en vertu de la situation qui vient d'être signalée, situation d'une puissance qui a 1.200 kilomètres de frontière avec l'Algérie et qui est la première dans l'ordre commercial.

Je suis loin toutefois de dissimuler la nature variée des obligations que

nous avons à remplir dans l'Empire chérifien. Elles sont à la fois internationales, en vertu du mandat qui nous a été conféré par les puissances, et spéciales, en raison de notre situation de pays limitrophes des Etats du chérif. Nous sommes intervenus à Casablanca, cette année, comme nous étions intervenus, l'année dernière, dans les eaux de Tanger pour remplir notre devoir de mandataires de l'Europe, pour assurer la sécurité des colonies étrangères en même temps que celle de nos nationaux, et pour ne pas permettre à une autre puissance de se substituer à nous dans une pareille charge. (*Très bien! très bien! à gauche.*)

Nous intervenons actuellement sur la frontière de l'Algérie en vertu de nos accords particuliers avec le Makhzen pour empêcher que l'ordre ne soit troublé, pour venger les incursions des tribus qui se sont produites, et, d'une manière générale, pour rétablir nos relations de commerce et de bon voisinage et garantir le respect des droits qui nous appartiennent.

Notre intervention à Casablanca s'est exercée — vous avez paru nous le reprocher, mais c'était pourtant une chose bien naturelle...

M. L'AMIRAL DE CUVERVILLE. — Nécessaire!

M. LE MINISTRE. — ...commandée par le texte même de nos conventions — notre intervention de la part des puissances signataires de l'Acte d'Algésiras.

Nous nous sommes constamment tenus en relations avec elles, c'est exact; nous les avons mises au courant de nos intentions et de nos résolutions, c'est vrai, et toutes les fois qu'il le fallait, nous leur avons fait connaître les solutions qui nous semblaient préférables pour les questions internationales qui se trouvaient posées. Elles avaient, dans toutes ces questions, des droits à faire valoir. C'est l'essence même de la diplomatie. Nous n'agissons pas ainsi qu'au Maroc, mais partout où nous avons des intérêts qui se rencontrent avec ceux des gouvernements étrangers, alors qu'ils peuvent être considérés comme prédominants! (*Très bien! très bien! à gauche.*)

Les questions que nous avions à régler étaient — et vous l'avez reconnu — de diverse nature. Il y avait d'abord, vous l'avez dit, celle de l'organisation de la police et vous avez constaté que nos instructeurs ne fussent pas suffisamment protégés, nous avions demandé au gouvernement marocain — vous conviendrez que ce n'était pas là précaution inutile (*Non! non!*) — s'il pouvait nous garantir la sécurité de nos instructeurs.

Le gouvernement marocain nous a répondu, par l'organe de Guebbas, que c'était une garantie qui ne pouvait nous être donnée. Qu'avons-nous fait? Nous avons prévenu les puissances étrangères — nous ne leur avons pas demandé, à proprement parler leur assentiment, nous les avons prévenues — que nous allions nous trouver dans la nécessité, l'Espagne et nous, d'organiser la police dans les ports du Maroc avec des contingents franco-espagnols.

En même temps que nous les en informions, nous remplissions un autre de nos devoirs, qui consistait à faire en sorte que nous ne soyons pas amenés à cette extrémité, à faire en sorte que l'ordre ne soit pas troublé dans les autres ports, qu'il n'y ait pas de Français assassinés, qu'il n'y ait pas d'étrangers assassinés — ce qui aurait risqué d'entraîner l'intervention d'une puissance étrangère — et nous avons eu la chance de ne pas être conduits par les circonstances à l'exécution de la mesure exceptionnelle que nous avions prévue. Nous avons eu cette chance grâce à notre prudence, grâce à notre sagesse, et j'ajoute aussi, grace à notre fermeté, en plein accord avec les autorités militaires — car nous n'avons jamais été un

seul instant en désaccord avec elles, car le gouvernement a toujours pensé comme le général Drude, comme l'amiral Philibert, comme le général Lyautey — et nous n'avons pas cessé un instant de concerter avec eux, sans aucune restriction d'aucune sorte, les décisions qui s'imposaient à leur patriotisme comme au nôtre. (*Applaudissements à gauche.*)

Aujourd'hui, où en sommes-nous? Vous disiez tout à l'heure : Vous ne pourrez pas sortir de Casablanca, vous ne pourrez pas organiser la police au Maroc. Vous vous trompez beaucoup, monsieur de Lamarzelle. Nous sortirons de Casablanca, et nous en sortirons plus tôt que vous ne pensez, peut-être.

Aujourd'hui, nous nous préparons à envoyer des instructeurs dans tous les ports où nous sommes chargés de l'organisation de la police, sauf deux. L'Espagne a pris la même résolution.

Le Makhzen s'est mis d'accord avec les représentants des deux puissances dans les entretiens qu'ils viennent d'avoir avec lui à Rabat.

Nous avions à nous préoccuper, d'autre part, d'une grosse question, celle de la répression de la contrebande des armes, et d'une autre encore, celle du paiement des indemnités dues pour les événements de Casablanca. Le Makhzen vient de donner définitivement mandat à la France et à l'Espagne de se charger de la répression de la contrebande maritime, qui est le principal moyen d'action des fauteurs de troubles au Maroc, et il a été convenu — et ceci a été accepté par les puissances — que ce mandat aurait une durée provisoire d'un an.

M. LE MINISTRE. — En ce qui concerne les indemnités de Casablanca, le Makhzen a reconnu sa responsabilité. Je fais cette déclaration pour ceux qui parlent des sacrifices financiers considérables auxquels nous sommes condamnés, des dépenses énormes que cela va entraîner le budget de la France. Eh bien! nous avons fait reconnaître par le Makhzen sa responsabilité dans ces événements, sa responsabilité pécuniaire comme sa responsabilité politique. (*Exclamations à droite.*)

M. DOMINIQUE DELAHAYE. — Ah! le bon billet qu'a La Châtre!

M. LE MINISTRE. — Nous verrons si c'est un si mauvais billet.

M. LE PRÉSIDENT. — Monsieur Delahaye, veuillez garder le silence. Réservez-vous, je vous en prie, pour votre discours. (*Souvenirs.*)

M. LE MINISTRE. — Je disais que le Makhzen avait reconnu sa responsabilité, qu'il avait accepté le principe des indemnités, qu'il avait souscrit par avance aux décisions de la commission internationale qui serait chargée de les évaluer. J'ajoute que les propositions relatives à l'institution de cette commission sont soumises aux puissances et qu'il est à croire qu'un accord général ne tardera pas à intervenir.

En ce qui concerne la frontière algérienne où le général Lyautey poursuit avec sa grande habileté...

Plusieurs sénateurs à gauche. — Très bien! très bien!

M. LE MINISTRE...— et avec la plus grande confiance du gouvernement. l'œuvre de répression et de pacification dont il est chargé, le Makhzen, c'est-à-dire la seule autorité étrangère avec laquelle nous ayons à nous entendre — retenez bien cela, monsieur de Lamarzelle — le Makzen a ordonné à ses agents de se soumettre...

M. DE LAMARZELLE. — Ne parlez pas toujours du Makhzen.

M. LE MINISTRE. — Et de quelle autorité voulez-vous que je parle?

M. DE LAMARZELLE. — Vous ne pouvez pas invoquer une autorité qui ne peut pas répondre que ses soldats n'assassineront pas leurs chefs.

M. LE MINISTRE. — Je suis bien obligé de m'adresser à la seule autorité légitime qui soit à la tête du gouvernement chérifien.

M. DE LAMARZELLE. — Je ne suis pas diplomate et je dis les choses comme elles sont.

M. LE MINISTRE. — Permettez-moi de vous dire en toute sincérité, monsieur de Lamarzelle, et sans user d'aucun artifice diplomatique, que je n'ai pas constaté au Maroc l'existence d'une autorité étrangère en dehors de celle du Makhzen et que toutes les questions internationales qui intéressent notre rôle dans ce pays ont été traitées avec toutes les puissances sans aucune exception, en toute liberté et en toute franchise, et sans que jamais nous rencontrions une difficulté du genre de celle que vos sous-entendus pourraient faire supposer.

Je disais, Messieurs, que le Makhzen, le sultan, avait donné pour instructions à ses agents de se soumettre, qu'il leur avait ordonné de veiller de concert avec les autorités françaises, à ce que les relations de commerce et de bon voisinage soient reprises entre les deux pays. Il a donné les mêmes instructions pour le Tafilelt. Il a prononcé — et ceci est un acte qu'il peut pratiquement accomplir — la révocation des caïds rebelles. Il s'est entendu avec nous pour l'installation d'une police marocaine dans la région d'Oudjda, police qui serait fortement encadrée d'éléments algériens et qui serait bien faite, étant donné les autorités sous les ordres desquelles elle sera placée.

D'une façon générale les relations de notre ministre au Maroc, M. Regnault avec le sultan et avec ses hauts fonctionnaires à Rabat ont eu pour conséquence de préparer effectivement l'exécution complète des clauses de l'Acte d'Algésiras, notamment de celles qui concernent les étrangers, comme l'exercice du droit de propriété, les règlements d'expropriation, les taxes sur les constructions urbaines, le régime douanier, les projets de la commission d'hygiène, la tranquillité générale de l'empire, l'apaisement de ses dissensions intestines. Ces entrevues ont eu pour effet aussi de convaincre le sultan de la sincérité et du désintéressement de nos intentions. Elles l'ont convaincu de l'utilité de nos conseils et de la nécessité de collaborer avec nous. Je ne dis pas — oh! la chose est bien loin de ma pensée — que ce soit un avenir sans nuage qui s'ouvre au Maroc et que nous soyons à la veille de voir la fin de cette question.

On a cru nous faire injure en nous disant que nous ne savions pas quelle serait cette fin. Je ne relèverai pas l'interruption (*M. de Lamarzelle fait un geste de dénégation*) qui ne venait pas de vous, monsieur de Lamarzelle. Je déclare seulement que je ne considère pas l'accusation portée contre nous comme une injure. La question marocaine est extrêmement compliquée; pour la résoudre, il faudra — je l'ai déjà dit — beaucoup de patience et beaucoup de temps.

Pour la traiter, il suffit d'avoir une méthode. Eh bien! nous prétendons en avoir une. Elle consiste à ne pas nous engager au delà des nécessités, mais à remplir tout notre devoir, c'est-à-dire à intervenir lorsque nos nationaux sont menacés ou lorsque notre frontière est violée. Ainsi nous remplissons honnêtement et patriotiquement notre devoir sans risque de complications, parce que nous respectons simplement les conventions qui nous lient, et sans autre préoccupation que celle du bien de la France, qui domine pour nous tous les intérêts particuliers. (*Très bien! très bien! et applaudissements.*)

La demande de congé du général Drude. Son remplacement par le général d'Amade.

On vient de lire la discussion qui a eu lieu au Sénat au sujet de notre action à Casablanca. Le surlendemain de cette discussion, le gouvernement faisait communiquer à la presse, par l'*Agence Havas*, la note suivante :

Dans les entrevues que M. Regnault vient d'avoir à Rabat avec le sultan, le ministre du Maroc a, sur les instructions du gouvernement, examiné avec Abd el Aziz les conditions dans lesquelles la ville de Casablanca pourrait être remise aux autorités chérifiennes avec une police instituée conformément à l'Acte d'Algésiras.

Cette remise ne pouvant avoir lieu que lorsque la région de la Châouïa, sera complètement pacifiée, il a été reconnu que l'obstacle à cette pacification était dans l'occupation de la kasbah des Mediouna par des bandes rebelles qui interceptent les communications, attaquent les voyageurs et nuisent au ravitaillement de Casablanca.

Le gouvernement a, en conséquence, donné pour instructions au général Drude, de s'emparer de la kasbah des Médiouna en mettant à sa disposition, pour cette opération, les troupes de renfort dont il croirait avoir besoin.

Or, le soir même de cette communication, on apprenait que le général Drude demandait par dépêche un congé de trente jours, pour raisons de santé, et que le gouvernement désignait comme devant le remplacer dans son commandement le général d'Amade. Cette brusque nouvelle produisit une certaine émotion dans les milieux politiques et parlementaires, où elle fut de suite très diversement commentée. La note suivante du *Temps*, parue le 26 décembre, a donné l'explication officieuse de l'incident :

L'annonce survenue inopinément de la maladie du général Drude et succédant à celle des nouvelles opérations militaires projetées autour de Casablanca pouvait au premier paraître un moyen déguisé de faire connaître le rappel du chef du corps expéditionnaire.

Il nous a été affirmé qu'une pareille interprétation, si elle avait cours, serait absolument erronée.

Le général Drude va être remplacé dans son commandement uniquement en raison de son mauvais état de santé, et nous pouvons l'ajouter, sur sa propre demande.

C'est hier soir que le gouvernement a été informé de la maladie du général Drude par une dépêche de l'amiral Philibert. En même temps, arrivait à Paris une lettre du même général, remontant à plusieurs jours, et par laquelle le général informait le ministre de la Guerre, autant comme camarade que comme subordonné, de son état de maladie et de son désir d'être rappelé. Le général Drude, en effet, est un camarade de promotion du général Picquart, avec lequel il est uni par d'anciennes relations d'amitié. Il s'explique donc dans sa lettre en toute franchise et expose que son état de neurasthénie et les souffrances qui en dérivent le mettent dans l'impossibilité de continuer à diriger le corps expéditionnaire de Casablanca.

Le général Drude est en effet sujet à des attaques de paludisme datant de l'époque où il servit au Dahomey. Au début de l'expédition marocaine actuelle, il fut, on s'en souvient, souffrant d'un accès de fièvre paludéenne qui ne fut connu en France que par les dépêches des correspondants de journaux. Questionné télégraphiquement par le gouvernement à cette époque, le général Drude dissimula son mauvais état de santé et répondit qu'il se portait bien.

Quoi qu'il en soit, c'est à un nouveau et plus sérieux accès de ce genre qu'il a été en proie ces jours derniers, et c'est ce qui a déterminé le gouvernement à le remplacer, conformément à sa demande.

C'est au général de brigade d'Amade, commandant à la Rochelle, que le gouvernement a décidé de donner la succession du général Drude.

Prévenu par téléphone hier soir, le général d'Amade est arrivé ce matin à Paris. Il a rendu successivement visite au ministre de la Guerre et au président du conseil, et après avoir accepté la mission qu'on lui offrait et reçu les instructions correspondantes, il s'est rendu à l'Elysée, où il a été reçu par le président de la République. Il partira ce soir même pour aller à Casablanca.

On a dit déjà que les opérations nouvelles que le gouvernement avait décidé de faire exécuter au Maroc avaient pour objet de s'emparer de la kasbah des Médiouna, située à 30 kilomètres de Casablanca, de s'y installer à demeure pour rayonner autour, faire la police des régions environnantes, et les purger des pillards et des rebelles qui les parcourent en dévalisant les caravanes et empêchent l'entier rétablissement de la tranquillité.

Les opérations qui se sont accomplies ces jours derniers, et que les dépêches ont signalées, ne sont que de simples reconnaissances et n'ont aucun rapport avec celles qui sont projetées. Ces dernières ne commenceront qu'après l'arrivée des renforts dont le gouvernement a décidé l'envoi et qui ne parviendront à destination que dans une huitaine de jours.

On sait d'ailleurs que le général Picquart, en vue de nécessités ultérieures, avait constitué à Oran une réserve de troupes. Cette réserve a été utilisée pour les opérations qu'effectue actuellement le général Lyautey contre les Beni-Snassen. Mais immédiatement après cette affectation, le ministre de la Guerre avait donné des ordres pour la constitution d'une seconde réserve. C'est celle-ci, dont l'organisation s'achève actuellement à Oran à l'aide de troupes empruntées à l'Algérie et à la Tunisie, qui sera envoyée comme renfort à Casablanca.

L'effectif actuellement sous les ordres du général Drude a été constamment maintenu au chiffre de 6.000 hommes par des envois successifs destinés à remplacer les non-valeurs. Les renforts qu'on va expédier seront assez élevés pour permettre d'accomplir dans des conditions de complète sécurité les opérations en question.

Lorsque le but sera atteint, c'est-à-dire la kasbah des Mediouna prise et la région environnante pacifiée, le gouvernement français mettra cette kasbah à la disposition du sultan Abd el Aziz, qui la fera occuper par les troupes chérifiennes. Alors, on pourra rapatrier le corps expéditionnaire français, après avoir toutefois organisé la police dans les conditions prévues par l'Acte d'Algésiras.

Ajoutons à cela que le gouvernement a immédiatement annoncé que le général Drude était promu commandant de la Légion d'hon-

neur, en même temps d'ailleurs que l'amiral Philibert était promu grand officier.

Voici d'autre part les états de service du général d'Amade : Né à Toulouse le 24 décembre 1856, il est entré à Saint-Cyr le 24 octobre 1874. Il fut nommé sous-lieutenant le 1er octobre 1876, lieutenant le 9 décembre 1881, capitaine le 29 mars 1885, commandant le 26 février 1894, lieutenant-colonel le 12 juillet 1900, colonel le 31 décembre 1903, général de brigade en 1907. Le général d'Amade a fait une grande partie de sa carrière hors de France. Dès sa sortie de Saint-Cyr, il débuta dans les tirailleurs algériens. En 1885, 1886 et 1887, il fit la campagne du Tonkin et fut nommé chevalier de la Légion d'honneur pour faits de guerre. Il devint ensuite attaché militaire en Chine. Mais c'est surtout en suivant la guerre du Transvaal comme représentant de l'armée française auprès des troupes britanniques, et en envoyant en France des rapports très remarquables de clarté, de précision qu'il révéla ses qualités d'observateur ainsi que ses connaissances stratégiques.

Les opérations contre les Beni-Snassen.

Comme nous l'annoncions dans notre dernière chronique, les opérations contre les Beni-Snassen ont été engagées simultanément par les deux colonnes Branlière et Félineau parties toutes deux le 13 décembre, la première du camp de Martimprey dans la direction du Nord, la seconde d'Oudjda pour évoluer dans la plaine des Angad, au Sud du massif montagneux des Beni-Snassen. Dès le surlendemain, 15 décembre, la colonne Félineau emportait d'assaut l'importante position d'Aïn-Sfa après un vif combat, au cours duquel nous eûmes treize blessés dont le lieutenant Faure du 2e spahis et deux adjudants; puis, laissant à Aïn-Sfa le commandant Jouinot-Gambetta et ses chasseurs d'Afrique, la colonne poursuivit sa route jusqu'à la source d'Aïn-Berdil, au débouché du col de Tafouralt, qu'elle occupa sans opposition, isolant ainsi les Beni-Ourimech du reste des Beni-Snassen. De son côté, le colonel Branlière arrivait presque en même temps par Si-Mohammed-ou-Berkan, à Tafouralt, après une marche superbe en montagne, et sans presque avoir eu à tirer un coup de fusil. Les deux colonnes opérèrent leur jonction le 23 décembre au col du Tafouralt.

Les deux troupes réunies, comprenant six mille hommes, furent alors passées en revue par le général Lyautey qui les félicita vivement. L'impression produite sur les indigènes par cette brillante revue, au cœur de leurs montagnes, et par l'installation d'un poste fixe à Aïn-Tafouralt fut très profonde, et le résultat s'en fit sentir immédiatement. Les Beni-Snassen s'empressèrent de demander l'aman et acceptèrent sans discuter les conditions suivantes imposées par le général Lyautey, avec l'approbation du ministre de la Guerre :

1° Remise des armes;
2° Amende de 100 francs par feu, versement exigible en trois fois et à des époques déterminées;
3° Construction d'une route passant par le col de Guerbouz, reliant Oudjda à Port-Say;
4° Libre accès aux marchés des Beni-Snassen;
5° Possibilité pour nos reconnaissances de circuler librement dans la région en toute tranquillité;
6° Livraison des fauteurs de troubles et chefs du mouvement anti-français.

La remise des armes a commencé aussitôt, et le premier acompte de l'amende est en cours de versement. Certaines tribus ont même déjà versé intégralement leur part contributive d'amende.

Le 24 décembre, les deux colonnes se sont séparées de nouveau : la colonne Branlière est retournée à Si-Mohammed-ou-Berkan et la colonne Félineau a regagnée son camp d'Aïn-Sfa. Après un peu de repos, elles reprendront, s'il est nécessaire, l'exécution des mouvements prévus par le haut commandement.

Les troubles de Fez.

Des troubles assez graves ont éclaté à Fez, dont il ne faudrait pas évidemment s'exagérer l'importance, mais qui néanmoins sont de nature à inspirer quelques sérieuses réflexions et à faire désirer la prompte application de salutaires mesures de répression. D'après les dernières nouvelles arrivées à Tanger, il apparaît, en effet, que les désordres tiennent plus de l'émeute que de la révolte, et qu'ils ont été provoqués par la misère générale, conséquence du brusque renchérissement des vivres après le départ de la cour pour Rabat, plutôt que par les excitations fanatiques des partisans de quelque prétendant, Moulaï Hafid ou autre. L'origine même des troubles serait tout à fait significative. La population aurait pris fait et cause pour deux indigènes qui, aux portes de Fez, refusaient, les armes à la main, de payer les droits d'entrée qu'on leur réclamait de leurs charges de blé. Les émeutiers, vite grossis de tous les affamés et de tous les miséreux de la ville, enlevèrent alors la caisse des droits de porte, incendièrent les entrepôts du Makhzen et se répandirent ensuite par les rues en quête de pillages. Le quartier juif fut naturellement le premier envahi, ainsi que tous les caravansérails, magasins et dépôts de marchandises quelconques. Il ne semble pas jusqu'ici que des meurtres aient été commis; du moins les dépêches n'en parlent pas. On a surtout volé et razzié. Les autorités n'ayant pas de troupes à leur disposition, puisque tous les soldats du Makhzen ont accompagné le sultan à Rabat, ne pouvaient faire grand'chose. Elles ont ordonné la fermeture des portes, afin d'arrêter le flot des brigands et pillards qui accouraient à la curée, de tous les entours de la ville, et des courriers ont été envoyés à Abd el Aziz, le suppliant d'expédier quelques soldats pour rétablir

l'ordre. Malheureusement, il est difficile au Makhzen, en l'état actuel, de détacher la petite troupe qu'on lui demande et qui serait très certainement suffisante pour ramener au calme la populace de Fez : il faudrait pour cela de l'argent, et il n'en a pas.

Et pourtant, si le Makhzen n'agit pas, la situation peut s'envenimer de façon inquiétante. Lorsque la cour est partie pour Rabat, on n'était pas sans inquiétude au sujet de Fez, et l'on se demandait même si les partisans de Moulaï Hafid n'allaient pas tenter de créer de ce côté une agitation favorable à leur cause. Jusqu'à présent, cependant, Fez, bien que désarmée, est restée fidèle à Abd el Aziz. Il serait vraiment désastreux que, faute de pouvoir équiper quelques hommes de police, le Makhzen soit réduit à voir son autorité définitivement compromise dans la capitale de l'Empire.

Les menées de Moulaï Hafid.

D'après des nouvelles de Merrâkech en date du 20 décembre, Moulaï Hafid serait toujours à Tamellatet, d'où il dépêche de nombreux émissaires aux Sraghna, qu'il aurait voulu se concilier par la douceur, afin de conserver toutes ses forces pour des opérations ultérieures.

Mais les Sraghna ayant repoussé ses avances et fait au contraire alliance avec d'autres tribus hostiles pour combattre Moulaï Hafid, ce dernier demanda aux Rehamna d'attaquer les Sraghna, sous menace de les attaquer eux-mêmes, en cas de refus.

Ceux-ci, obéissant aux injonctions de Moulaï Hafid, ont livré contre Sraghna un premier engagement au cours duquel ils ont perdu 200 hommes. Puis, après avoir reçu 800 hommes de renfort envoyés par Moulaï Hafid, les Rehamna ont de nouveau attaqué les Sraghna et leurs alliés. Le second engagement a été aussi désastreux que le premier pour les Rehamna, qui ont pris la fuite.

L'arrivée à Alger du général Bailloud.

Le général Bailloud, commandant le 19e corps d'armée, a pris le 10 décembre possession de son commandement à Alger. Il a reçu les corps constitués et les autorités civiles et militaires.

Le général Bailloud s'est rendu le 12 décembre à Lalla-Marnia, d'où il est reparti presque aussitôt, avec le général Lyautey, afin d'aller inspecter le camp de Martimprey. Le général Bailloud est ensuite rentré à Alger.

RENSEIGNEMENTS POLITIQUES

I. — EUROPE.

France. — *La discussion du budget des Affaires étrangères au Sénat : les Ecoles françaises d'Orient.* — La question des Ecoles françaises d'Orient a donné lieu à un nouveau débat parlementaire, au Sénat, à l'occasion de la discussion du budget des Affaires étrangères. M. Blanchier a d'abord contesté les services rendus à l'influence française par les missions catholiques d'Orient ; puis M. Maurice Faure s'est ému de l'obligation faite à nos consuls d'organiser des manifestations religieuses ou d'y prendre part. M. Pichon a répondu qu'il ignorait cette obligation et que cette participation de nos agents à une messe lui paraissait surtout honorifique. M. Jenouvrier a pris ensuite la défense de l'œuvre française des congrégations en Orient et a déposé une motion tendant à la nomination d'une commission parlementaire pour examiner la question du protectorat français d'Orient. M. Pichon a combattu cette motion et promis de mettre à la disposition du Parlement les renseignements qu'il possède sur les Écoles d'Orient. M. Jenouvrier a alors retiré sa motion.

Les récents articles de notre collaborateur René Pinon [1], si précis et si complets, nous dispensent d'insister aujourd'hui sur cette grave question qui intéresse tant notre avenir national et pour laquelle nous avons maintes fois déjà exprimé notre opinion très formelle. Nous nous abstiendrons donc, faute de place, d'analyser plus longuement le remarquable plaidoyer de M. Jenouvrier et nous nous bornerons à en reproduire la conclusion, en même temps que la réponse du ministre des Affaires étrangères qui a terminé le débat.

Voici, d'après l'*Officiel*, la conclusion du discours de M. Jenouvrier :

M. Jenouvrier. — Quelle est la conclusion à tirer de tout cela ? Il me semble que, sur ces diverses questions, il ne peut y avoir qu'unanimité dans le Sénat : c'est que partout, sur tous les points du globe, en Orient comme ailleurs, on soutienne les Français...

M. Gaudin de Villaine. — Quels qu'ils soient !

M. Jenouvrier. — ...qui font œuvre de bons Français, qui défendent et augmentent le patrimoine national ; c'est qu'on reconnaisse loyalement les services rendus, aussi bien par les laïques, comme je viens de le faire, que par les congréganistes, comme vous refusez de le faire, qui apprennent partout l'amour de la France — et j'ai réfléchi avant de prononcer ce mot — une et indivisible.

J'ai des opinions, j'ai des convictions qui ne sont peut-être pas celles de la majorité de l'Assemblée ; mais ce que j'atteste, c'est que je n'ai jamais fait de différence entre la France d'hier et la France d'aujourd'hui et je trouve que, en vérité, il est regrettable de voir que, dans nos assemblées

[1] *Quest. Dipl. et Col.* des 1er octobre et 16 octobre 1907.

populaires, aussi bien que dans les assemblées parlementaires, on oppose l'une à l'autre. La France a été constituée par l'héritage des sacrifices et des vertus de tous ceux qui sont venus avant nous. Nous avons l'obligation rigoureuse de maintenir ce patrimoine et de le transmettre encore agrandi à nos descendants,

Messieurs, encore une citation et ce sera la dernière.

L'année dernière, à la date du 11 avril, l'un de vous, l'honorable M. Le Chevalier, s'exprimait dans les termes que voici. Je ferai de ses pensées mes pensées, de son langage mon langage :

« La France, dans ces pays, dans ces milieux, à mon avis, ne doit faire « œuvre ni confessionnelle, ni anticonfessionnelle, mais exclusivement « française.

« Oui, je crois que là-bas, nous ne devons pas aimer une école parce « qu'elle est catholique ou parce qu'elle est laïque, nous devons l'aimer « seulement quand elle est et parce qu'elle est française.

« Quand je suis au dehors en présence de deux écoles françaises, une « école laïque et une école congréganiste, en vieux républicain, ami de « l'école laïque, je serai pour l'école laïque; mais quand j'aurai en face de « moi une école étrangère laïque et une école française confessionnelle, je « préférerai l'école française, fût-elle congréganiste, parce que française. »

Messieurs, je n'ai pas l'honneur de connaître l'honorable collègue dont je viens de citer les paroles. Mais il a parlé en Français, et je répète, sauf cette petite préférence, qui est excusable, que ces paroles, ces pensées, je me les approprierais.

Voilà pourtant ce que ne fait pas la commission des finances. Loin de suivre l'honorable M. Le Chevalier dans son attitude, elle restreint les allocations aux congréganistes, et si le gouvernement voulait faire siens les encouragements donnés par M. Blanchier, il finirait par les supprimer.

Ce jour-là, Messieurs, soyez-en persuadés, notre influence en Orient aurait reçu un coup irrémédiable qui pourrait être considéré comme le pendant de notre abandon de l'Egypte; peut-être même le désastre serait-il plus considérable encore.

Je vous ai parlé, Messieurs, avec la vivacité de mon tempérament — chacun a le sien — mais j'ai parlé en patriote et à des sénateurs patriotes. Et je l'atteste en parlant ainsi, j'ai fait abstraction absolue, complète de mes convictions religieuses. Ceux qui me connaissent me mépriseraient si je les dissimulais ici; mais elles n'ont rien à craindre des entreprises dont peuvent être l'objet les écoles françaises d'Orient.

La religion, c'est bien elle qu'on veut atteindre à travers les écoles congréganistes. Elle en a vu bien d'autres! Et si, ce que vous ne voulez pas, un jour elle était contrainte de déserter ses églises et ses basiliques désaffectées, si elle était contrainte de chercher un refuge dans le plus modeste asile, semblable à l'étable de Bethléem, qu'aujourd'hui le monde entier solennise et glorifie je serais encore sans inquiétude : elle retrouverait le chemin des étoiles qui brillent toujours là-haut, malgré les prophéties ministérielles.

En terminant, M. Jenouvrier a déposé le projet de résolution suivant :

« Etant données les affirmations contradictoires qui se sont produites « à la tribune à l'occasion de la discussion du budget du ministère des « Affaires étrangères, au chapitre 22 : « Œuvres françaises en Orient », le « Sénat décide :

« Une commission d'enquête sera nommée au scrutin de liste à l'effet « de renseigner exactement le Sénat sur la situation de nos établissements « scolaires en Orient et sur les services qu'ils peuvent rendre pour la « propagation de notre langue et pour le développement de notre in- « fluence. »

D'autre part, voici les principaux passages de la réponse de M. St. Pichon :

M. STEPHEN PICHON, *ministre des Affaires étrangères*. — Messieurs, si éloquent qu'ait été le discours que vous venez d'entendre, je vous demande la permission de n'y répondre que très brièvement. Le moment, en effet, ne me paraît vraiment pas venu d'engager un débat théorique sur la question du protectorat religieux, étant donné l'état actuel de vos discussions.

Ce protectorat, Messieurs, résulte, pour l'Orient, de contrats qui ont été passés avec le gouvernement ottoman. Ces contrats sont devenus synallagmatiques par le traité de 1802; pas plus que mes prédécesseurs, je n'ai l'intention de dénoncer ce traité.

Il résulte également de l'article 62 du traité de Berlin, qui a constaté et confirmé la situation spéciale et privilégiée de la France, ses droits acquis, et il n'entre pas dans ma pensée non plus de demander l'abrogation de cet article.

Cela dit, je ne puis que rappeler au sujet des écoles d'Orient, ce que j'avais l'honneur d'exposer en quelques paroles, à cette même tribune, l'année dernière, à propos de la même discussion.

Je disais que le gouvernement prenait l'engagement de se servir de tous les moyens d'action qu'il possède pour la défense de son influence à l'étranger.

J'ajoutais qu'il chercherait cependant — et c'était une chose bien naturelle — à approprier le plus possible ses moyens d'action aux lois nouvelles de la France, à sa Constitution, à ses aspirations et à son esprit.

Et maintenant ma réponse sur l'utilisation des crédits qui sont mis à votre disposition pour les Œuvres françaises en Orient se trouve dans le rapport du budget dont vous êtes saisis. Permettez-moi de vous rappeler les chiffres.

Il y a actuellement 800.000 francs mis à la disposition du ministre des Affaires étrangères. Sur ces 800.000 francs, 100.000 francs sont consacrés à des services hospitaliers, 160.000 à l'enseignement supérieur, 140.000 à l'enseignement secondaire et 400.000 à l'enseignement primaire. Quelle est la répartition de ces crédits entre les écoles congréganistes et les écoles laïques? La voici :

100.000 francs étant consacrés aux hôpitaux, il reste 700 000 francs. Eh bien! les laïques reçoivent : pour l'enseignement supérieur, 130.000 fr.; pour l'enseignement secondaire, 80.000 francs; pour l'enseignement primaire, 40.000 francs, c'est-à-dire 250.000 francs; les congréganistes reçoivent par conséquent 450.000 francs. Il me semble que l'honorable M. Jenouvrier aurait mauvaise grâce à se plaindre de la libéralité avec laquelle ces crédits sont distribués aux écoles congréganistes.

Maintenant, mon cher collègue, vous avez fait l'éloge de l'enseignement congréganiste...

M. JENOUVRIER. — Des deux.

M. LE MINISTRE. — Laissez-moi un peu parler de l'enseignement laïque, c'est la seule chose que vous m'avez laissée.

M. JENOUVRIER. — Mais non!

M. LE MINISTRE. — L'enseignement laïque, en Orient, peut et doit compter, je le déclare, sur toute la sollicitude du gouvernement; il reçoit les crédits que je viens d'indiquer; ces crédits s'accroîtront, d'ailleurs, je l'espère.

M. GAUDIN DE VILLAINE. — Au détriment des autres.

M. LE MINISTRE. — Je ne tiens pas à prendre l'argent sur les fonds dont je dispose pour les écoles congréganistes partout où la nécessité de ces écoles apparaît au département des Affaires étrangères; si vous voulez augmenter les crédits mis à la disposition du ministère, je l'accepterai volontiers.

M. L'AMIRAL DE CUVERVILLE. — C'est la seule solution.

M. LE MINISTRE. — Si cette augmentation n'est pas prononcée par le Parlement, je suis en présence de la nécessité de développer l'enseignement laïque dans tous les endroits où il réussit et de prendre une part des crédits dont je dispose actuellement pour les écoles congréganistes.

Le ministre s'est appliqué alors à exposer les résultats obtenus par l'enseignement laïque; puis, ayant déclaré repousser le projet de résolution de M. Jenouvrier, il s'est expliqué à ce sujet en ces termes :

M. STEPHEN PICHON, *ministre des Affaires étrangères*. — Messieurs, si le gouvernement repousse la proposition de l'honorable M. Jenouvrier, c'est, en effet, qu'il est tout à fait extraordinaire, au point de vue juridique, qu'on propose de constituer une commission d'enquête qui ira fonctionner à l'étranger.

M. LE COUR DE GRANDMAISON. — C'est pour vous renseigner.

M. LE MINISTRE. — Que penseriez-vous, Messieurs, d'une commission d'enquête nommée par la Chambre des lords pour venir en France faire des investigations sur les écoles irlandaises? Elle aurait exactement les mêmes droits.

Nous avons des agents à l'étranger, vous ne l'ignorez pas, et même vous n'avez cessé de faire appel aux témoignages de M. Constans et de nos consuls en Orient; ils poursuivent journellement l'enquête dont vous parlez; vous n'avez pas besoin de juxtaposer une commission parlementaire d'enquête à la besogne toute naturelle qu'accomplissent nos représentants dans les pays d'Orient.

Je ne pense pas avoir besoin d'insister plus longtemps pour que M. Jenouvrier consente à retirer sa proposition de résolution.

M. JENOUVRIER. — M. le ministre des Affaires étrangères vient de déclarer que son département avait à l'étranger, notamment dans l'Orient, des agents compétents qui peuvent le renseigner.

M. LE MINISTRE. — Evidemment; sans cela ils n'y seraient pas.

M. JENOUVRIER. — Vous avez bien voulu, au cours de mes observations, par une interruption très courtoise, me déclarer que, si je vous avais demandé des renseignements, vous vous seriez empressé de les mettre à ma disposition.

Voulez-vous prendre l'engagement — et certainement vous le tiendrez si vous le prenez — de mettre à la disposition du Parlement, l'année prochaine, tous les renseignements qui vous seront donnés par M. Constans et par les différents agents consulaires que nous avons dans le Levant sur les questions qui nous intéressent?

Si vous prenez cet engagement, je retire ma proposition de résolution.

M. LE MINISTRE. — Messieurs, je n'éprouve aucune espèce de peine à déclarer que je mettrai à la disposition du Parlement tous les renseignements qui me parviendront sur la situation des écoles d'Orient. Je suis d'autant plus à mon aise pour faire cette déclaration que c'est la pratique courante et que nous mettons régulièrement à la disposition du rapporteur du budget du ministère des Affaires étrangères tous les documents qu'il nous demande sur la situation de nos écoles d'Orient. (*Très bien!*)

J'ajoute que je comprendrais difficilement que vous ayez reçu par une autre voie les affirmations que vous avez apportées à la tribune.

M. JENOUVRIER. — Monsieur le ministre, puisque vous nous promettez de nous donner connaissance, l'an prochain, des documents relatifs aux écoles d'Orient, je retire ma proposition de résolution.

M. LE PRÉSIDENT. — La proposition de résolution est retirée.

— *Conférence du commandant de Lacoste au Comité de l'Asie Française.* — Le 18 décembre, le commandant de Lacoste a fait au Comité de l'Asie Française, que présidait M. Emile Senart, membre de l'Institut, une intéressante conférence sur la route du Turkestan chinois à l'Inde, partie de l'itinéraire qu'il a couvert en 1906-1907 autour de l'Afghanistan. Une série de photographies très nettes a permis à l'auditoire du commandant de Lacoste de suivre cette route d'abord très rude qui, franchissant le Karakoroum, descend dans les vallées du Petit-Thibet, grandioses, riantes par endroits, semées de villages où des tombeaux et monuments bouddhistes tiennent plus de place que les maisons, pour aboutir dans le Cachemire, à la ville délicieuse qu'est Srinagar. Le commandant de Lacoste a donné à ses auditeurs une quantité de renseignements intéressants sur l'organisation théocratique du Petit-Thibet, couvert comme le royaume de Lhassa de lamaseries dont les principales révèrent et tiennent captif un Bouddha réincarné.

— *Le déjeuner de la Fédération des industriels et commerçants français : la crise américaine.* — Le déjeuner mensuel de la Fédération des industriels et commerçants français a eu lieu le 24 décembre à l'hôtel Continental, sous la présidence de M. André Lebon, qu'entouraient MM. Guillain, Villars, Jacques Siegfried, A. Raffalovich, F. Perier, J.-H. Franklin, Octave Noel, de Frondeville, etc.

A l'issue du repas, M. Jacques Siegfried a pris le premier la parole sur la crise américaine, provoquée suivant l'orateur par l'exagération de la prospérité, l'abus du crédit, la disproportion entre la valeur des affaires et le capital roulant, non immobilisé.

La crise américaine a pour base cette exagération ; on s'en rendra facilement compte par quelques chiffres de statistique comparée entre 1900 et 1906. Dans le court espace de six années, la production du charbon a passé de 241 à 375 millions de tonnes ; celle du cuivre, de 270.000 à 417.000 tonnes ; l'acier, de 10 à 23 millions de tonnes ; enfin le ciment, de 8 à 45 millions de barils.

Quand l'automobile fait du 120 à l'heure, il suffit du plus petit obstacle pour amener la catastrophe, et d'ordinaire, c'est lui qu'en

accuse d'avoir tort. Tel a été le cas pour M. Roosevelt qui, s'il a sans doute agi avec trop de rudesse, n'en avait pas moins raison de dénoncer les abus des *trusts* et des *trust companies*. M. Siegfried a expliqué le fonctionnement de ces deux sortes différentes d'associations et il a montré aussi le rôle important, quoique accessoire, que l'installation des Banques nationales a joué dans la crise. Elles sont au nombre de 6.000 et ont le tort de ne pas avoir à leur tête une Banque centrale à l'instar de la Banque de France ou de la Reichsbank allemande. L'Europe a déjà envoyé 500 millions d'or et le gouvernement américain de son côté a pris d'utiles mesures; il ne manque plus, pour ramener la reprise des affaires, et par suite de la confiance, qu'une baisse des valeurs et des produits, suffisante pour attirer la demande et les capitaux enfouis en ce moment, chose curieuse et qu'on n'aurait pas attendu de la part des Américains, dans les vieux « bas de laine ».

M. Arthur Raffalovich, correspondant de l'Institut, a pris ensuite la parole.

L'Europe est très intéressée, a-t-il déclaré, à la prospérité des Etats-Unis, qui n'ont pas assez de capital pour leurs grandes entreprises, et auxquels elle a toujours servi de commanditaire, ce qui lui a valu de subir le contrecoup des crises nombreuses (1837, 1857, 1873, 1884, 1893). La répercussion a été différente suivant la posture où se trouvait l'Europe.

En 1907, l'Europe sortait elle-même d'une période de très grande activité, qui lui avait imposé le renchérissement de l'argent. La crise de crédit (non de commerce, de Bourse) de 1907 a eu une répercussion plus violente que cela n'a été le cas dans d'autres circonstances. Sur le fond de prospérité très réelle, il s'est fait, aux Etats-Unis, des exagérations que la mentalité générale, la politique et l'ambiance monétaire mauvaise ont rendues très dangereuses.

M. Raffalovich a examiné alors les remèdes proposés; il faudrait, en outre, séparer complètement les attributions gouvernementales et les fonctions de banquiers assumées par le Trésor, retirer le papier-monnaie, asseoir l'émission fiduciaire le moins possible sur les titres de la dette emmagasinés dans les Banques nationales. M. Raffalovich considère comme très difficile la constitution d'une Banque centrale.

Que peut faire l'Europe ? Adopter le projet esquissé par M. Luzzatti d'une assurance mutuelle des banques d'émission, d'une assistance internationale en cas de crise, de transferts d'or entre les banques d'émission. Les difficultés sont grandes : un ancien ministre des Finances français, M. Cochery, vient de les indiquer.

En Angleterre, on veut, avec le concours des banques de dépôt, élargir la base métallique, constituer une réserve complémentaire de quelques millions, en Allemagne, on travaille à développer l'usage des chèques, des virements.

La supériorité de l'Europe réside dans la simplicité du système de circulation, dans l'unité de la banque d'émission, dans les traditions de bonne gestion, dans la crainte des conséquences de l'inflation. Il faut savoir conserver cette supériorité et se garder de la compromettre en

improvisant des réformes, en faisant des lois de circonstance, sous la pression d'événements qui ne font que passer, en matière de crédit et de monnaie[1].

Allemagne. — *La crise de la Ligue navale allemande.* — Le général Kleim, un des membres du bureau de la Ligue navale allemande, qui, pendant la dernière période électorale, combattit si vigoureusement le Centre et faillit même provoquer, par son attitude politique, une scission parmi les membres de la Ligue, a été appelé à la présidence par ses collègues. A la suite de cette élection, contre laquelle il avait soulevé d'avance des objections auprès du bureau, le prince Ruprecht de Bavière a donné sa démission de protecteur de la section bavaroise de la Ligue, et les principaux membres bavarois de la Ligue l'ont suivi dans sa retraite.

Angleterre. — *Un discours de sir Edward Grey sur la politique étrangère du Royaume-Uni.* — Sir Edward Grey, secrétaire d'État aux Affaires étrangères, a prononcé, le 19 décembre, à Berwick, un important discours dont voici le résumé, d'après le *Journal des Débats* :

Abordant la politique étrangère, sir Edward Grey a dit que la première question qu'il traitera sera agréable. Il constatera le plaisir que la visite de l'empereur d'Allemagne a fait éprouver dans le pays. Toutes les paroles prononcées de part et d'autre à l'occasion de cette visite ont produit le meilleur effet. La cordialité de l'opinion publique anglaise, à laquelle l'Empereur a répondu dans le même esprit, aura la meilleure influence dans le pays. La moitié, et même plus, des difficultés diplomatiques disparaîtront quand les deux nations seront convaincues qu'elles ne se doivent faire réciproquement aucun mal.

Passant à un autre sujet, sir Ed. Grey parle des alliances et des amitiés qui sont conformes aux intérêts britanniques et qui ont été ratifiées par l'opinion publique à l'époque de leur conclusion.

La bonne réputation du pays au sujet de la continuation et de la bonne foi de sa politique exige que ces alliances et ces amitiés soient maintenues. L'avenir du pays commande qu'elles soient observées avec fermeté et générosité. Le gouvernement actuel s'est conformé à ces principes.

On a peu parlé, ces temps-ci, de l'alliance japonaise, par cette raison que nos alliés sont paisiblement occupés à consolider et à développer leur pays et sa position dans le monde. Les traités et les arrangements que les Japonais ont conclus avec la France rendent l'alliance anglo-japonaise plus solide que jamais. Ils prouvent, en effet, que les autres nations ne la trouvent pas incompatible avec leurs propres intérêts en Extrême-Orient.

L'orateur déclare qu'il n'y a que du bien à en dire et qu'il en est de même des conventions faites il y a trois ans par l'Angleterre avec la France. La lettre de ces conventions n'a subi aucune modification, mais leur sphère d'application s'est accrue parce que ces conventions ont fait naître entre les deux nations un sentiment d'amitié qui a été extrêmement populaire des deux côtés de la Manche.

Et elles restent aujourd'hui aussi populaires que jamais, comme le

---

[1] Nous comptons donner très prochainement dans les *Questions* un article complet sur cette importante question. *N. D. L. R.*

montrent toutes les occasions où est mise à l'épreuve la force de cette amitié dans les relations diplomatiques. Cette mise à l'épreuve ne fait que mettre en relief son degré de vigueur et de solidité. Nous désirons et nous voulons qu'il continue à en être ainsi.

Tout ce que le gouvernement actuel a fait ne tend qu'à consolider et à fortifier les bons rapports existant avec les autres pays. C'est ainsi que, par exemple, nous avons donné comme corollaire à notre accord avec la France un accord avec l'Espagne. Et la France a fait de même, ce qui montre, une fois de plus, que les puissances qui ont des intérêts directs dans la Méditerranée ne désirent pas une politique d'agression et d'expansion aux dépens les unes des autres. Ce qu'elles désirent, c'est le maintien du *statu quo* dans leurs relations d'intimité et de bonne foi.

Je veux mettre en relief qu'aucun de ces accords entre puissances n'est nullement dirigé contre un autre pays. Ils ne sont inspirés par aucun esprit d'exclusion, et nous nous trouvons, à l'heure actuelle, aussi disposés à faire bon accueil à toute proposition de conclure des accords analogues sur des sujets auxquels nous sommes, ainsi que n'importe quelle autre puissance, directement intéressés.

C'est ainsi que nous avons récemment signé avec la Russie un accord qui renferme, outre son libellé, l'intention mutuelle de modifier la politique générale que les deux pays suivent l'un à l'égard de l'autre.

Les relations de l'Angleterre et de la Russie ont été depuis quelque temps plus ou moins embarrassées ; à différentes périodes, pendant les cinquante dernières années, ces relations, sans être critiques, n'étaient pas précisément agréables. La difficulté provenait, il y a cinquante ans, de certaines questions européennes qui, bientôt, s'étendirent à l'Asie.

Or, je vous invite à remarquer le fait que, par la convention anglo-russe, les deux pays, au lieu de poursuivre une politique de méfiance et de froissements, vont commencer à revenir sur leurs pas et s'engager dans la direction qui conduit à la paix et aux relations amicales.

Sir E. Grey a ajouté qu'il était heureux de l'acquiescement de lord Lansdowne à la politique étrangère du Cabinet actuel, car cela prouve que, si un ministère conservateur revenait au pouvoir demain, le même esprit de bonne foi et de bonne volonté présiderait aux accords conclus par le gouvernement impérial.

Sir E. Grey a insisté sur le caractère essentiellement conservateur et exempt de tout esprit d'aventures de la convention qui produira, il en est convaincu, les meilleurs fruits pour son pays, et en particulier du côté de la frontière de l'Inde.

L'orateur repousse les critiques faites contre l'attitude des délégués anglais à la Conférence de La Haye. La question des dépenses en armements est devenue une des plus graves qui se posent en Europe, et si les delégués anglais ne l'ont pas poussée plus avant, c'est qu'il n'est pas possible de donner une grande impulsion à une question de ce genre, à moins que les autres nations ne se déclarent disposées à aller de l'avant.

On sait que le gouvernement a poursuivi l'exécution d'un programme naval très étendu. Je n'ai pas de plainte à faire à ce sujet, et j'en fais mention sans esprit de chicane, parce qu'il est important. Quand les autres nations augmentent leur marine, nous devons évidemment accroître la nôtre, mais nous n'avons pas à nous précipiter dans la voie des dépenses navales ; car actuellement la situation de la marine anglaise est parfaitement sûre, et cela pour au moins un an ou deux.

En ce moment, nous sommes dans une position telle, en ce qui regarde

la puissance sur mer, que nous ne devons pas nous alarmer des augmentations de dépenses que peut faire pour sa marine un des autres pays.

Le discours du ministre des Affaires étrangères n'ajoute rien à ce qui est définitivement acquis en ce qui concerne la politique extérieure de l'Angleterre et des nations qui ont conclu des ententes avec ce pays. Ce qu'on remarquera sans doute le plus dans ce discours est le passage où le ministre a dit que l'accord asiatique entre la Russie et l'Angleterre renferme, « outre son libellé, l'intention de modifier la politique générale que les deux pays suivent l'un à l'égard de l'autre ».

Autriche-Hongrie. — *Le compromis austro-hongrois.* — La loi du compromis entre l'Autriche et la Hongrie, déjà votée par le Parlement hongrois, a été approuvée, le 16 décembre, à une grande majorité, par le Reichsrat autrichien. Nous publierons à ce sujet dans notre prochaine livraison un article de notre collaborateur Gabriel Louis-Jaray.

Hollande. — *L'empereur d'Allemagne à Amsterdam.* — L'empereur Guillaume II, à son retour d'Angleterre, a traversé, le 13 décembre, la Hollande, avant de rentrer en Allemagne. Il a passé une journée à Amsterdam et a assisté à un dîner de gala que lui a offert la reine au palais royal. Voici le texte des toasts échangés à cette occasion.

TOAST DE LA REINE DE HOLLANDE

La reine a pris la parole la première et s'est exprimée ainsi en français :

Je suis heureuse de souhaiter aujourd'hui la bienvenue à Votre Majesté dans ma capitale. Je considère cette visite comme une nouvelle grande preuve de votre gracieuse amitié pour moi et mon peuple, et je tiens à cœur de vous donner l'assurance que ces sentiments sont hautement appréciés. Nous saluons en Votre Majesté le monarque fidèle à la tradition, et l'histoire glorieuse qui a noué les liens durables entre nos maisons, liens qui datent de notre commun ancêtre Frédéric-Henri, dont la fille devint l'épouse du Grand-Electeur de l'illustre maison des Hohenzollern, dont la belle statue, grâce à la générosité de Votre Majesté, ornera ce palais érigé à sa mémoire.

Nous admirons le haut sens politique de Votre Majesté, votre sagesse de souverain et vos généreuses vues pacifiques par lesquelles vous visez au noble but que vous vous êtes proposé : assurer la paix et le bonheur des peuples. En me félicitant des relations heureuses qui existent entre nos deux maisons et nos deux pays, je suis persuadée que, si possible, ces liens seront encore resserrés aujourd'hui.

Je bois à la santé de Votre Majesté, de Sa Majesté l'impératrice, de la maison impériale et royale et du peuple allemand.

TOAST DE L'EMPEREUR D'ALLEMAGNE

L'empereur Guillaume II a répondu ainsi en langue allemande :

Que Votre Majesté me permette de déposer à ses pieds mes remerciements les plus sincères des paroles gracieuses qu'elle vient de prononcer

et de la chaleureuse réception que la grande métropole mercantile du bel et vieil Amsterdam ainsi que sa population m'ont préparée. J'ai vu dans les yeux de la population, non seulement la bienvenue pour ma personne, mais aussi la joie et la fidélité pour sa reine bien-aimée. Votre Majesté a eu la grâce de faire vibrer dans mon cœur une corde qui vibre à l'unisson dans le cœur de ma maison et de mon peuple, celle des rapports entre les maisons d'Orange et de Hohenzollern.

Votre Majesté peut être assurée que chaque fois que je mets le pied sur le sol néerlandais, je considère, avec un cœur reconnaissant, le pays dans lequel, naguère, mes ancêtres ont appris à faire leur devoir pour la patrie. C'est ici que le grand prince Electeur ramena son épouse; c'est ici qu'il avait appris à travailler pour son peuple. La noble épouse du prince Electeur nous a laissé une image qui survit encore dans le cœur de mon peuple ainsi que dans les cantiques religieux que nous chantons dans nos églises le dimanche. L'esprit colonisateur et la joie au travail de Frédéric-Guillaume Ier ont également pris naissance dans ce pays. C'est pourquoi ma maison doit les remerciements les plus sincères à la maison d'Orange.

Cette dette de reconnaissance, je ne puis la reconnaître qu'en formant des vœux pour que votre pays prospère au milieu des bienfaits de la paix.

Je suis absolument convaincu aussi que la journée d'aujourd'hui affirmera les liens qui unissent nos maisons et nos pays.

Je sais que je suis d'accord avec mon pays quand je prie Dieu de protéger Votre Majesté et son gouvernement respecté, et que, sous celui-ci, les beaux Pays-Bas continuent à prospérer. C'est à Votre Majesté et aux Pays-Bas que je vide mon verre.

— *La démission du ministère de Meester.* — Le cabinet hollandais a remis, le 25 décembre, sa démission collective à la reine, qui l'a acceptée. Voici dans quelles circonstances s'est ouverte cette crise ministérielle. Le 20 décembre, la seconde Chambre, sur une déclaration du chef du parti catholique, M. Van Vlymen, condamnant le mauvais emploi fait par le gouvernement des sommes énormes mises à sa disposition pour la défense nationale, rejetait le budget de la guerre par 53 voix contre 38. Avaient voté contre, tous les catholiques, tous les conservateurs protestants à l'exception de MM. de Savornin-Lohman, van Bylandt et de Geer, les sept socialistes, et enfin cinq membres de la majorité gouvernementale : quatre libéraux démocrates et un membre de l'Union libérale. La minorité comprenait les deux groupes des Vieux-Libéraux et de l'Union libérale plus cinq membres des Libéraux démocrates.

On voit par ces chiffres combien hétéroclite se présente la majorité de coalition qui vient de triompher, alors que la minorité libérale reste sensiblement homogène. Et encore convient-il de remarquer que le parti le plus nombreux de l'opposition coalisée, celui qui en constitue la base même, la droite conservatrice, est profondément divisé en deux clans rivaux presque ennemis, les partisans de M. Kuyper et les amis de M. de Savornin-Lohman.

En somme, on se retrouve en présence des mêmes difficultés que

celles qu'on n'a pu résoudre en février dernier, alors que sur un vote hostile de la première Chambre, le ministère de Meester avait une première fois donné sa démission. A cette époque, l'impuissance des divers partis à former un gouvernement fut cause que M. de Meester dut reprendre ses fonctions avec tous ses collaborateurs; seul le ministre de la Guerre, directement visé par le vote de la Chambre Haute, fut remplacé par le général van Rappard qu'atteint personnellement à son tour le vote du 20 décembre. Mais si la situation est aujourd'hui la-même qu'il y a dix mois, il semble difficile que la solution en puisse être cette fois également semblable. Trente mois de pouvoir, exercé au milieu des difficultés que l'on sait, usent fortement un ministère, et il est peu probable que M. de Meester soit très disposé à se prêter à un nouveau replâtrage qui ne pourrait qu'être essentiellement éphémère.

Turquie. — *Les affaires de Macédoine.* — Le 16 décembre, une note collective a été remise à la Porte par les représentants des six grandes puissances. Elle rappelle toutes les notes relatives à la mission de l'inspecteur général, des agents civils et des délégués des finances et à celle du général de Giorgis et des officiers de la gendarmerie. Elle fait en outre allusion au protocole concernant l'augmentation des droits de douane, par lequel la Porte s'est engagée à se conformer entièrement aux prescriptions de la commission des finances et par conséquent aussi aux pleins pouvoirs de l'inspecteur général, des agents civils et des cinq délégués des finances. Les représentants des puissances demandent au nom de leurs gouvernements que tous les mandats soient prolongés pour le laps de temps que durera l'augmentation des droits de douane, c'est-à-dire jusqu'au 12 juillet 1914.

Cette note collective s'est croisée avec le mémorandum de la Porte, qui est parvenu, le 17, à M. Zinowief, doyen du corps diplomatique. Ce mémorandum déclare qu'au moment où prend fin le mandat des organes établis en vue des réformes, la Porte s'engage, pour donner de nouvelles preuves de sa bonne volonté et pour réserver ses droits, à prendre à son service, avec leurs attributions actuelles, les agents civils et les délégués des finances, et à les payer elle-même, ainsi qu'elle le fait pour les officiers de gendarmerie étrangers.

Les ambassadeurs attendent les instructions de leurs gouvernements relativement aux propositions contenues dans ce mémorandum.

II. — ASIE.

Perse. — *Un conflit constitutionnel en Perse.* — Les 15 et 16 décembre derniers, de graves incidents ont eu lieu à Téhéran : on s'est battu dans les rues, la ville a été mise en état de siège, le gouvernement a démissionné et le Chah a fait arrêter le président du Conseil et le ministre de l'Intérieur.

L'origine de cette affaire est restée assez obscure. Il semble bien qu'elle n'ait été qu'une nouvelle manifestation de l'état d'agitation générale créé dans le pays par l'évolution politique vraiment trop brusque, trop improvisée de l'empire des Chahs, passant du jour au lendemain, sans préparation, sans acheminement logique, de l'absolue autocratie au parlementarisme constitutionnel.

D'ailleurs la crise s'est momentanément calmée assez vite, le Chah ayant, le 22 décembre, signé une déclaration écrite par laquelle il renouvelait au parlement persan son serment de fidélité à la Constitution.

Le Chah a également reçu les représentants anglais et russe et leur a donné l'assurance formelle et solennelle qu'il n'avait aucune intention d'abolir le régime constitutionnel, mais qu'il essayerait de travailler de concert avec lui.

Japon. — *Les relations anglo-japonaises; un discours du comte Okuma.* — L'*Agence Reuter* a communiqué, le 22 décembre, aux journaux de Londres le compte-rendu qu'elle disait avoir reçu d'Extrême-Orient d'un discours du comte Okuma à la Chambre de commerce de Kobé, discours dont le texte n'a pas encore été publié en Angleterre. Suivant la correspondance reçue, voici la traduction du discours faite par le *Kobé Herald* d'après le *Kobé Shimbun :*

L'Inde et la mer du Sud seraient également de bons débouchés pour vos marchandises. Vous ne devez cependant pas vous en contenter. Vous devriez aussi aller en Europe de temps en temps. Vous n'avez pas besoin de vous servir de navires étrangers. Vous pouvez aller partout à bord de navires japonais.

Tout endroit où flotte le drapeau japonais peut être considéré comme appartenant au Japon. C'est ainsi que la souveraineté du Japon s'étend sur le Pacifique, les eaux chinoises, l'Océan Indien et la Corée. Vous pouvez aller partout avec facilité et plaisir sous la protection de la flotte japonaise.

Etant opprimés par les Européens, les trois cents millions d'habitants de l'Inde cherchent la protection du Japon. Ils ont commencé à boycotter les marchandises européennes. Par conséquent, si les Japonais ne saisissent pas l'occasion et ne vont pas aux Indes, les Indiens seront désappointés. Si on n'accepte pas les bienfaits du Ciel, le Ciel vous envoie des malheurs.

Depuis longtemps l'Inde a été le pays des trésors. Alexandre le Grand y a obtenu des trésors suffisants pour charger cent chameaux. Mohamet et Attila ont obtenu également des richesses de l'Inde. Pourquoi les Japonais ne mettraient-ils pas la main sur ce pays, maintenant que les habitants tendent leurs bras aux Japonais ?

Les Japonais devraient se rendre aux Indes, dans l'Océan méridional et dans d'autres parties du monde.

En publiant ce communiqué, l'*Agence Reuter* faisait toutes ses réserves sur la teneur des déclarations du comte Okuma ; il convient cependant de noter qu'aucun démenti, ni aucune rectification, n'a été publié par le comte Okuma.

III. — AFRIQUE.

Algérie. — *Le budget de l'Algérie à la Chambre des députés; la question de la création d'une Université algérienne.* — La question de la création d'une Université en Algérie a été soulevée, le 17 décembre, à la Chambre des députés, à l'occasion de la discussion du budget algérien et elle a donné lieu à une intéressante discussion dont voici le résumé, d'après le *Temps*.

L'ordre du jour appelle la discussion du budget spécial de l'Algérie.

M. Dessoye regrette que la Commission n'ait pas accédé à la proposition du gouvernement de fonder à Alger une Université, et cela par crainte de favoriser un mouvement séparatiste. Il demande au gouvernement de régler par des accords avec l'administration supérieure de l'Algérie la question du haut enseignement dans l'Afrique du Nord.

M. Delaunay. — En présence du silence du rapport sur un point spécial fort intéressant, je tiens à poser une question au gouvernement : « A-t-il « été pris des précautions pour empêcher les indigènes algériens d'être « mécontents du progrès de la colonisation qui les menace de la déposses- « sion de leurs terres? »

M. Chailley, *rapporteur*. — Je réponds en même temps à nos deux collègues.

La Commission n'a pas cru devoir suivre le gouvernement sur la question de création d'une université en Algérie. Jusqu'ici, les jeunes gens qui suivent les cours d'enseignement supérieur viennent en France. Il a paru que présentement il y aurait de graves inconvénients à modifier cet état de choses.

Elle a estimé d'autre part regrettable et dangereux de modifier par la loi des finances, en la surchargeant de toutes sortes de sujets étrangers, des lois organiques importantes. Mais il est indispensable, si l'on veut faire une œuvre algérienne complète en cette matière, que le Parlement en soit saisi par un projet d'ensemble complet.

La Commission n'est point hostile à ce principe même dont Paul Bert a jadis exposé les conséquences, mais une étude approfondie s'impose. En ce qui concerne la colonisation, tout l'effort du gouvernement et de l'administration se concentre sur un double objet : favoriser cette colonisation sans préjudicier à l'intérêt des indigènes.

Le gouvernement achète de la terre aux indigènes et la distribue aux colons sous forme de concession ou de vente à bureau ouvert. Ces concessions ou ventes se font par lots de 20 à 40 hectares beaucoup plus considérables que dans l'ancien système et sur lesquels une population plus nombreuse peut s'établir.

Les Algériens eux-mêmes participent largement à ces opérations, qui ont, en 1906, porté sur 28.000 hectares. Actuellement, le gouvernement ne possède plus de terres domaniales dans les départements d'Alger et d'Oran. Il n'en a plus que dans celui de Constantine. Il se voit donc dans la nécessité d'acheter aux indigènes une partie de leurs terres, qui ont pour la plupart des etendues immenses. C'est ainsi qu'une commune possède plus de 1.200.000 hectares disponibles.

Dans ces conditions, l'achat de 10 000 ou 20.000 hectares ne saurait être représenté comme une expropriation destinée à faire des indigènes des outlaws, des brigands. Là où, pour les besoins de la colonisation, une

acquisition générale s'impose, on donne des terres aux indigènes en d'autres régions. D'autre part, on leur fournit tout le matériel d'exploitation propre à tirer parti de ce qu'ils possèdent.

L'augmentation de la natalité, les achats de terres qu'ils effectuent montrent que les indigènes, loin d'être spoliés, bénéficient au contraire de la prospérité que nous leur avons apportée avec l'amour du travail L'Angleterre aux Indes possède 300 millions d'indigènes livrés à eux-mêmes et dont le travail représente 17 francs par tête.

Nous, en Algérie, nous avons 4 millions et demi d'indigènes, au milieu desquels 600.000 Français qui leur servent d'instructeurs, d'éducateurs, et le chiffre moyen du travail des indigènes représente 144 francs. Nous estimons que faire vivre ainsi en paix deux races montre éloquemment la grandeur de notre œuvre colonisatrice.

M. Colin. — Contre la création d'une université en Algérie, la Commission invoque que si les étudiants algériens ne viennent plus en France, ils n'acquerront plus la mentalité française. Cet argument, s'il avait une valeur, pourrait être élevé aussi contre tous les établissements d'enseignement supérieur qui existent en Algérie.

Au point de vue de la diffusion des idées françaises, nous avons tout intérêt à posséder à Alger un corps de professeurs bien choisis, dont l'enseignement et l'exemple seraient essentiellement propres à faire connaître et aimer la France.

Quant aux idées séparatistes, il n'y en aura jamais en Algérie d'autres que celles que la métropole y laisserait pénétrer par une mauvaise politique économique. C'est toujours par là que la désaffection s'est glissée entre la métropole et ses colonies.

Si la métropole sait donner à l'Algérie la prospérité que cette dernière est en droit d'attendre, elle ne trouvera nulle part plus de fidélité et d'attachement.

M. Briand, ministre de l'Instruction publique. — Le rapporteur a dit que la commission ne repousse pas le principe de création d'une université à Alger, mais qu'elle est insuffisamment renseignée sur certaines conditions de cette création.

Je vais constituer une commission comprenant un nombre de membres très restreint, chargée d'étudier à fond ces questions. Elle apportera des arguments si précis et si décisifs, que, j'en suis certain, le projet du gouvernement recevra une approbation unanime.

La discussion est close, et les 23 articles du budget de l'Algérie sont adoptés.

L'ensemble du projet est adopté par 468 voix contre 46.

Mauritanie. — Le *Temps* a reçu de Kaédi les nouvelles suivantes :

Par suite de l'insuffisance en quantité de nos troupes méharistes, les Maures dissidents continuent leurs razzias et leurs attaques.

Des Kountas ont attaqué l'escorte de goumiers maures qui conduisait un troupeau au poste de Fort-Coppolani. C'est à Rjid, aux environs de Niemelane, entre Tidjikdja et Moudjeria, que cette attaque eut lieu. Nous eûmes trois goumiers tués.

On estime généralement que la garnison de Fort-Coppolani, composée d'une compagnie et demie de tirailleurs, reste trop confinée dans le poste sans faire la moindre reconnaissance. Des reconnaissances dans un rayon de 20 kilomètres assureraient la sécurité aux abords du poste.

Dans le Guidimakha, au Nord de Bakel, les Maures ont cerné le poste

de Sélibaby. Le résident a subi un commencement d'empoisonnement par l'eau d un puits contaminé par les Maures. Un chef des dissidents aurait averti les commandants des cercles de Kaénaédi et du Guidimakha que, « d'ici à la fin de l'année, tous les Européens de ces régions seraient exter- « minés ». L'attitude provocante des Maures a nécessité une tournée de police commandée par le capitaine Repoux. Celui-ci vient de faire évacuer un blessé sur Kaédi.

Il faut se féliciter particulièrement dans ces circonstances que le colonel Gouraud soit arrivé ; la situation en Mauritanie prendra certainement une autre tournure. L'administrateur Adam, collaborateur indispensable à cause de sa grande compétence, demeurera à côté du colonel Gouraud.

Guyane. — *Le peuplement de la Guyane.* — M. Rodier, qui est depuis peu de temps gouverneur de la Guyane, a, à la dernière session du Conseil général de cette colonie, prononcé un discours fort intéressant dans lequel il a préconisé le peuplement de la colonie. Un pays qui ne compte qu'un quart d'habitants par kilomètre carré est en effet voué à l'inertie presque complète, quelles que soient la merveilleuse fertilité de sa terre, l'abondance des produits précieux de ses forêts, les richesses minérales accumulées dans son sol. Actuellement la vie de la colonie est concentrée dans la production de l'or ; mais que cette source de revenus vienne à se tarir ou à diminuer, la colonie serait dans le marasme. Il faut recruter la main-d'œuvre nécessaire à la mise en train d'entreprises agricoles : tel a été l'enseignement du discours du nouveau gouverneur de la Guyane.

IV. — AMÉRIQUE.

États-Unis. — *Les élections présidentielles de 1908 ; la retraite de M. Roosevelt.* — Le président Roosevelt, répondant à une démarche faite auprès de lui par l'Assemblée plénière du parti républicain, a déclaré qu'il ne serait pas candidat aux élections présidentielles de novembre 1908. En bon Américain respectueux de la tradition, il se soumet à la coutume, devenue, comme on dit là-bas, « la loi non écrite du pays », d'après laquelle un Président de la République ne se présente pas pour un « troisième terme ». Il se soumet à un principe introduit dans la vie politique des Etats-Unis par Washington lui-même, qui refusa d'être une troisième fois candidat à la présidence de la République. Sans doute pourrait-on objecter que M. Th. Roosevelt n'a encore été élu qu'une fois, puisque c'est à titre de vice-président qu'il prit la succession du président Mac Kinley, assassiné après quelques mois seulement d'exercice de son second mandat. Mais M. Roosevelt estime que la tradition américaine ne se soucie pas de savoir si l homme porté au pouvoir l'a été par accident ou par l'élection au poste qu'il occupe et que c'est le « troisième terme » en lui-même que Washington a voulu condamner comme risquant de constituer dans la République une autorité personnelle trop forte. Et le président affirme sa décision de ne pas laisser renouveler son mandat.

Au lieu de simplifier la situation, la décision du président Roose-

velt la complique. Tout le parti républicain se serait rallié à sa candidature tandis que le choix d'un candidat paraît maintenant devoir être malaisé. On parle de M. Taft, le ministre de la Guerre, de M. Cortelyou, ministre des Finances ; M. Root était il y a quelque temps un des « candidatables » favoris, aujourd'hui c'est M. Hugues, gouverneur de l'Etat de New-York. La vérité, c'est que tous ces personnages peuvent faire des candidats, mais que la désignation de l'un d'entre eux n'est pas plus certaine que celle d'un outsider surgissant au dernier moment.

Voici textuellement les termes dans lesquels le président Roosevelt a annoncé qu'il ne serait pas candidat à la prochaine présidence en 1908 :

Le soir qui a suivi mon élection, j'ai fait la déclaration suivante :

« Je suis profondément touché de l'honneur qui m'est fait par le peuple « américain ; en exprimant ainsi sa confiance en ce que j'ai fait et essayé « de faire, j'apprécie pleinement la solennelle responsabilité que cette « confiance m'impose, et je ferai tout ce qui est en mon pouvoir pour ne « pas démériter.

« Le 4 mars prochain, j'aurai achevé les trois ans et demi qui consti- « tuent mon premier mandat. La sage coutume qui limite un président à « deux mandats est affaire de fond et non de forme, et en aucun cas je ne « solliciterai ni n'accepterai aucune autre nomination. »

Je n'ai rien changé, et ne changerai rien à la décision que j'annonçais alors en ces termes.

— *Le départ de la flotte de l'Atlantique.* — Le 16 décembre, la flotte américaine de l'Atlantique a levé l'ancre pour entreprendre la longue croisière qui doit la conduire dans les eaux du Pacifique. Cette flotte est la plus puissante, par la valeur et le nombre de ses unités, que les Américains aient jamais réunie et est constituée par des divisions homogènes de cuirassés modernes et bien armés. Elle est commandée par le contre-amiral Evans (le grade de vice-amiral n'existant pas dans la marine américaine), qui a sous ses ordres les contre-amiraux W. H. Emory, C. M. Thomas et C. S. Sperry. L'itinéraire de la flotte et les points de relâche sont : départ d'Hampton Roads, le 16 décembre ; la Trinité du 23 au 28 décembre ; Rio-de-Janeiro, du 10 au 16 janvier ; Punta-Arenas, du 26 au 31 janvier ; le Callao, du 13 au 19 février ; Magdalena-Bay, du 5 mars au 5 avril ; San-Francisco, arrivée le 10 avril. La distance totale à parcourir est de 13.772 milles marins qui exigeront 63 jours de navigation et 250 milles tonnes de charbon qui seront transportées aux points de ravitaillement choisis par toute une flotte de charbonniers, la plupart anglais Les équipages des navires comprennent 15.000 hommes. En outre de 16 cuirassés de haut rang, la flotte de l'Atlantique comprend 2 grands croiseurs cuirassés de 15.000 tonnes, le *Washington* et le *Tennessee*, et une division de 6 contre-torpilleurs.

RENSEIGNEMENTS ÉCONOMIQUES

I. — GÉNÉRALITÉS.

Production de l'acier dans le monde en 1906. — La production totale de l'acier dans le monde en 1906 est évaluée à 49.902.079 tonnes métriques. Sur cette quantité, les Etats-Unis ont produit 47,5 % environ, l'Allemagne 22,3 %, l'Angleterre 13,2 %, la France 4,7 %, la Russie 3,5 %, l'Autriche-Hongrie 2,4 % et la Belgique 2,3 %.

Voici comment se répartit la production de l'acier en 1906, comparativement aux chiffres de 1905 :

	1906	1905	Différences en 1906
	—	(Tonnes métriques)	—
Etats-Unis	23.738.587	20.354.291	+ 3.384.296
Allemagne et Luxembourg	11.135.085	10.066.553	+ 1.068.532
Grande-Bretagne	6.565.670	5.983.691	+ 581.979
France	2.371.377	2.110.000	+ 21.377
Russie	1.763.000	1.650.000	+ 113.000
Autriche-Hongrie	1.195.000	1.188.000	+ 7.000
Belgique	1.185.660	1.023.500	+ 162.160
Canada	515.200	403.449	+ 111.751
Italie	409.000	117.300	+ 291.700
Suède	351.900	340.000	+ 11.900
Espagne	251.550	237.814	+ 13.736
Autres pays	420.000	426.000	— 6.008
Totaux	49.902.079	43.900.648	+ 6.001.431

En 1892, la production ne dépassait pas 12.883.263 tonnes, et les Etats-Unis y participaient pour 38,75 %.

De 1892 à 1906, la production a augmenté de 37.018.816 tonnes métriques, soit 287 %.

En 1906, la France a importé 13.013 tonnes d'aciers, et elle en a exporté 191.909 tonnes. En 1905, les importations et les exportations françaises d'aciers avaient été respectivement de 8.965 et de 263.085 tonnes.

II. — EUROPE.

Italie. — *L'industrie du soufre.* — Parmi les matières premières brutes, nécessaires à l'industrie et à l'agriculture, qu'exporte l'Italie, le soufre est une des plus importantes.

L'exportation annuelle de ce produit dépasse 4 millions de quintaux, dont la valeur s'élève à plus de 40 millions de francs.

Voici en effet quel a été le mouvement des soufres à l'exportation, pendant les dernières années :

	1902	1903	1904	1905	1906
Quintaux	4.392.424	4.612.887	4 370.666	3.811.284	3.363.389
Lires	44.741.432	46.742.788	44.653.043	38.434.742	34.167.232

La France est parmi les meilleurs clients de l'Italie pour ce pro-

duit et pendant les derniers exercices elle a reçu presque le quart de l'exportation totale :

	1901	1902	1903	1904	1905
Quintaux.	795.193	666.230	854.478	1.120.713	1.036.864
Lires.....	7.690 000	6.536.000	8.256.000	10.802.006	9.861.000

Les Etats-Unis qui étaient les plus forts acheteurs ont diminué leurs importations depuis 1903 et ne figureront bientôt plus comme clients de l'Italie, les mines découvertes dans la Louisiane pouvant leur fournir tout le soufre nécessaire. Cette découverte est un coup des plus graves porté à l'industrie italienne du soufre, qui a un besoin absolu de l'exportation pour pouvoir subsister. Les envois à l'étranger représentent en effet les quatre cinquièmes et plus de la production totale du royaume, qui a été la suivante d'après le corps royal des mines :

	1900	1901	1902	1903	1904	1905
Production						
Tonnes.....	549.466	566.168	541.498	555.720	529.352	568.927
Exportation..	479.138	414.018	439.242	461.289	437.067	381.129

Les mines de soufre se trouvent presque toutes en Sicile, où l'on compte environ 800 soufrières, employant 30.000 ouvriers.

III. — AMÉRIQUE.

Etats-Unis. — *Les exportations de pétrole en* 1906. — D'après les chiffres publiés par le bureau des statistiques du *Department of commerce and labor*, les exportations de pétrole raffiné se sont élevées à 77.025.196 dollars en 1906. Le tableau suivant permet de suivre la progression des exportations au cours des quinze dernières années :

	PÉTROLE EXPORTÉ		PÉTROLE EXPORTÉ
	dollars		dollars
1892.....	39.704.152	1900.....	51.070.276
1893.....	37.5[illegible]4.667	1901.....	65.425.859
1894.....	97.083.891	1902.....	66.218.004
1895.....	41.498.372	1903.....	60.923.634
1896.....	56.261.567	1904.....	72.487.546
1897.....	56.463 185	1905.....	73.433.787
1898.....	51.782.316	1906.....	77.025.196
1899.....	51.070.276		

En 1864, la valeur du pétrole exporté n'était que de 6.918.502 dollars; elle arrivait à 18.814.966 dollars en 1866. En 1869, elle était de 28 589.270 dollars; en 1870, de 30.431.668 dollars; en 1880, elle atteignait 34.291.417 dollars, et en 1890, 44.658.854 dollars. Elle avait été de 77.025.196 dollars en 1906, ce qui ne représente pas moins de 10 % de la valeur totale des exportations de produits manufacturés.

NOMINATIONS OFFICIELLES

MINISTÈRE DES AFFAIRES ETRANGÈRES

L'exequatur a été accordé à MM. :

Arthur Langford Sholto Rowley, vice-consul de S. M. Britannique à Toulon ;
R. Mouquet, vice-consul des Pays-Bas à Dieppe.

MINISTÈRE DE LA GUERRE

Troupes métropolitaines.

CAVALERIE

Afrique Occidentale. — M. le *capit.* Fourn est désig. pour l'escadron de spahis sénégalais.

Troupes coloniales.

INFANTERIE

Afrique Occidentale. — M. le *capit.* Guillet est désig. pour le bataill. de Zinder.

ARTILLERIE

Afrique Occidentale. — MM. le *capit.* Cauvy et le *sous-lieut.* Cayzac sont désig. pour l'A. O. F.

CORPS DE L'INTENDANCE

Annam-Tonkin. — MM. le *sous-intendant de* 3e *cl.* Bosc et l'*adjoint* Piquemal sont désig. pour le Tonkin;

MM. le *sous-intendant de* 1re *cl.* Noguès ; l'*adjoint* Cornet et l'*attaché de* 1re *cl.* Roger sont placés à Hanoï ;

M. le *sous-intendant de* 3e *cl.* Bernard est placé à Dap-cau ;

M. l'*adjoint* Jouannet est affecté à Langson.

Afrique Occidentale. — M. l'*adjoint* Ruet est désig. pour la Mauritanie.

Madagascar. — M. le *sous-intendant de* 3e *cl.* Julliot de la Morandière est désig. pour Madagascar;

M. l'*adjoint* Michaux est placé à Diégo-Suarez.

Officiers d'administration.

Annam-Tonkin. — MM. les *offic. d'admin. de* 2e *cl.* Vernier de Byans et *de* 3e *cl.* Tisserand sont placés à Hanoï.

Afrique Occidentale. — MM. les *offic. d'admin. de* 2e *cl.* Dietlin et *de* 3e *cl.* Jacquelin sont désig pour l'A. O. F.;

M. l'*offic. d'admin. de* 2e *cl.* Terrontroy est placé à Tombouctou.

SERVICE DE SANTÉ

Officiers d'administration.

Cochinchine. — M. l'*offic. d'admin. de* 2e *cl.* Grenier est désig. pour la Cochinchine.

Afrique Occidentale. — MM. les *offic. d'admin. de* 2e *cl.* sont placés à Dakar.

MINISTÈRE DE LA MARINE

ÉTAT-MAJOR DE LA FLOTTE

Cochinchine. — M. le *lieut. de vaiss.* Large est chargé de la défense fixe de Saïgon.

Océan Indien. — M. l'*enseig. de vaiss.* de Chauliac est désig. pour la flottille de torpilleurs de l'Océan Indien.

Sénégal. — M. l'*enseig. de vaiss.* Fabre est désig. pour le *Goéland.*

CORPS DU COMMISSARIAT

Afrique Occidentale. — M. le *commiss. de 1re cl.* Conan est désig. pour Dakar.

MINISTÈRE DES COLONIES

Sont nommés :

Procureur de la République près le tribunal de première instance de Travinh (Indo-Chine), M. Lacouture;

Juge de paix à compétence étendue de Rach-Gia, M. Franceschetti;

Lieutenant de juge au tribunal de première instance de Chaudoc, M. Guiselin;

Juge suppléant de la justice de paix à compétence étendue de Tourane, M. Léopold-Léger;

Juge au tribunal de première instance de Saïgon, M. Sasias;

Lieutenant de juge au tribunal de première instance d'Haïphong, M. Dubreuilh;

Lieutenant de juge au tribunal de première instance de Soctrang, M. André;

Juge suppléant de la justice de paix à compétence étendue de Nam-dinh, M. Pommier (Jean-René);

Lieutenant de juge au tribunal de première instance d'Hanoï, M. Morché;

Lieutenant de juge au tribunal de première instance de Canthô, M. Peux;

Juge suppléant au tribunal de première instance d'Haïphong, M. Chabanier;

Juge suppléant au tribunal de première instance de la Pointe-à-Pitre (Guadeloupe), M. Rougé (Pierre-Etienne);

Juge suppléant au tribunal de première instance de Saïgon (Indo-Chine), M. Holtz;

Juge suppléant au tribunal de première instance de Majunga (Madagascar), M. Gnanadicom;

Juge suppléant au tribunal du première instance de Saint-Denis (Réunion), M. Lamarque (Jean-Charles-Joseph);

Conseiller à la Cour d'appel de l'Indo-Chine, M. Mansencal;

Procureur de la République près le tribunal de première instance d'Hanoï, M. Grilhault des Fontaines;

Président du tribunal de première instance de Fort-de-France (Martinique), M. Lubin;

Procureur de la République près le tribunal de première instance de Fort-de-France, M. Potier;

Procureur de la République près le tribunal de première instance de la Basse-Terre (Guadeloupe), M. Roger;

Juge d'instruction au tribunal de première instance de la Pointe-à-Pitre, M. Lemerle:

Juge au tribunal supérieur du Congo, M. Duzand;

Juge président du tribunal de première instance de Karikal (Inde), M. Laroche;

Juge suppléant au tribunal de première instance de Saint-Louis (Sénégal); M. Stalter (Louis-Jean-François);

Procureur de la République près le tribunal de première instance d'Haïphong (Indo-Chine), M. Poymiro;

Juge président du tribunal de première instance d'Haïphong. M. Carlotti;

Procureur de la République près le tribunal de première instance de Cotonou (Dahomey), M. Martinet;

Président du tribunal de première instance de Saint-Denis (Réunion), M. Clavier;

Procureur de la République près le tribunal de première instance de la Pointe-à-Pitre (Guadeloupe), M. Thaly;

Juge président du tribunal de première instance de Pondichéry (Inde), M. Guillier);

Juge président du tribunal de première instance de Papeete (Océanie), M. Basquel;

Substitut du procureur de la République à la Pointe-à-Pitre (Guadeloupe), M. Buan;

Substitut du procureur de la République à Papeete (Océanie), M. Langlumé (Auguste-Pierre);

Procureur de la République près le tribunal de première instance de Cayenne (Guyane), M. Blagny;

Procureur de la République près le tribunal de première instance de Bingerville (Côte d'Ivoire), M. Le Paisant ;

Juge au tribunal de première instance de la Pointe-à-Pitre (Guadeloupe), M. Dépierre;

Juge suppléant au tribunal de première instance de Cayenne (Guyane), M. Vollard ;

Juge de paix à compétence étendue à Mahé (Inde), M. Genser (Henri) ;

Juge au tribunal de première instance de Saint-Denis (Réunion), M. Gaboriaud

Attaché au parquet du procureur général de l'Indo-Chine, M. Dubreuil ;

Attaché au parquet du procureur général de Madagascar, M. Bentégeat.

BIBLIOGRAPHIE — LIVRES ET REVUES

La Pologne et l'Islam, par M. Th. Gasztowtt. — Un fort volume in-18 jésus de 360 pages. Imprimerie S. Heymann, 3, rue du Four, Paris.

Ce volume, dont une très grande partie n'est que la reproduction de documents diplomatiques de la plus haute importance, pour la plupart totalement ignorés du public, établit les liens qui existaient entre la Pologne et l'Empire Ottoman depuis des siècles.

Il montre que, depuis deux cents ans, les intérêts des deux pays sont connexes et qu'ils ont toujours tendu vers le même but : l'indépendance de deux nations éternellement menacées par un puissant voisin qui a fini par absorber la plus grande partie de leurs territoires. Il prouve, en outre, que leur salut dépend de leur union étroite dans l'avenir.

Ce volume doit paraître également en polonais, en arabe et en turc.

Ouvrages déposés au bureau de la Revue.

La politique franco-allemande, par Lucien Coquet. Un vol. in-16 de 226 pages. Félix Alcan, Paris, 1908.

LES REVUES

I. — REVUES FRANÇAISES

La Ligue maritime (numéro spécial 20-25 *déc.* 1907). Les flottes des grandes puissances à la fin de 1907 (39 figures).

La Quinzaine coloniale (10 *déc.* 1907). Le rapport sur le budget de l'Algérie.

II. — REVUES ÉTRANGÈRES

Revues italiennes.

L'Esplorazione commerciale (15 *dic.* 1907). Prof. Catellani : La riforma delle capitolazioni in Egitto secondo le proposte di lord Cromer.

L'Italia moderna (15 *dic.* 1907). Art. Lancellotti : Al campo Russo in Manciuria (con 21 illustr.).

La Rassegna nazionale (16 *dic.* 1907). Fel. Bosazza : Memorie di un viaggio in Espagna.

Il Mercurio internazionale (*dic.* 1907). Cadenini : La colonia del Transvaal. — P. Carlo Tappi : Il Sudan.

Revues portugaises.

Revista Portugueza colonial e maritima (20 *de dez. de* 1907). A. H. : Officios navaes da Catembe. — Luis da Cunha Gonçalvès : O imposto colonial.

L'Administrateur-Gérant : P. Campain.

PARIS. — IMPRIMERIE LEVÉ, RUE CASSETTE, 17.

CHEMINS DE FER DE L'OUEST

Voyage Circulaire en Bretagne

Billets d'excursion à prix réduits, valables 30 jours (délivrés toute l'année)

1re classe, 65 francs — 2e classe, 50 francs

Itinéraire. — Rennes, Saint-Malo-Saint-Servan, Dinard-Saint-Enogat, Dinan, Saint-Brieuc, Guingamp (1), Lannion, Morlaix (1), Roscoff, Brest, Quimper, Douarnenez, Pont-l'Abbé, Concarneau, Lorient, Auray, Quiberon (1), Vannes, Savenay, Le Croisic, Guérande, Saint-Nazaire, Pont-Château, Redon, Rennes.

(1) Il est délivré pour l'extention de l'itinéraire de Guingamp à Paimpol et retour de Guingamp ou Morlaix à Carhaix avec retour facultatif sur Guingamp ou Morlaix, et de Quiberon à Belle-Ile-en-Mer (le Palais), et retour, des billets d'aller et retour à prix réduits.

Ces billets donnent droit à l'arrêt facultatif aux gares intermédiaires. Leur durée de validité expire en même temps que celle du voyage circulaire.

Billets spéciaux de parcours complémentaires

Il est délivré de toute station des réseaux de l'Ouest et d'Orléans, située à 50 kilomètres au moins (ou contre paiement de la taxe applicable à 50 kilomètres), de l'itinéraire du Voyage circulaire en Bretagne, des billets spéciaux de 1re et de 2e classes comportant une réduction de 20 % sur le prix ordinaire des places, pour aller rejoindre l'itinéraire du Voyage Circulaire et pour rentrer au point de départ ou se rendre sur toute autre gare des réseaux de l'Ouest et d'Orléans.

Le billet d'aller, pour rejoindre l'itinéraire du Voyage Circulaire en Bretagne, doit être demandé en même temps que celui du Voyage Circulaire et au moins 4 jours à l'avance. Le billet de retour est délivré sur la présentation du billet circulaire aux gares situées sur l'itinéraire de ce voyage où le voyageur compte commencer son voyage de retour.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Billets d'aller et retour individuels et de famille.

Pour les stations thermales et hivernales des Pyrénées-Occidentales et Orientales et du Golfe de Gascogne, Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salies-de-Béarn, etc... Amélie-les-Bains, Vernet-les-Bains, Banyuls-sur-Mer, etc.

Il est délivré toute l'année, à toutes les gares du réseau d'Orléans ainsi que dans ses bureaux succursales de Paris, pour les stations thermales et hivernales désignées ci-dessus :

1° Des billets d'aller et retour individuels de toutes classes avec réduction de 25 0/0 en 1re classe et de 20 0/0 en 2e et 3e classes, sur le prix calculés au tarif général d'après l'itinéraire effectivement suivi ;

2° Des billets aller et retour de famille en 1re, 2e, 3e classes, comportant une réduction de 20 à 40 0/0 suivant le nombre des personnes et sous condition d'effectuer un parcours minimum de 300 kilomètres (aller et retour compris).

Durée de validité : 33 jours à compter du jour de départ, ce jour compris

Créé en 1866

LE MEILLEUR DES TONIQUES ET APÉRITIFS

BYRRH

VIN GÉNEREUX ET QUINQUINA

HORS CONCOURS. — EXPOSITION UNIVERSELLE DE PARIS 1900

Le **BYRRH** est une boisson savoureuse, éminemment tonique et hygiénique.

Il est fait avec des vins vieux exceptionnellement généreux, mis au contact de Quinquina et d'autres substances amères de premier choix. Il emprunte à toutes ces substances un arôme agréable et de précieuses propriétés cordiales, et il doit aux vins naturels qui seuls servent à sa préparation sa haute supériorité hygiénique.

On le consomme à toute heure : soit pur à la dose d'un verre à Bordeaux ; soit dans un grand verre, étendu d'eau ordinaire ou d'eau de seltz. Il devient alors une boisson très agréable et rafraîchissante, sans perdre aucune de ses propriétés hygiéniques.

Exiger la Marque

VIOLET FRERES, à THUIR (Pyrénées-Orientales)

CHEMINS DE FER DE PARIS-LYON-MÉDITERRANÉE

Banlieue de Paris

Grâce à la mise en service récente de deux nouvelles voies entre Villeneuve-Saint-Georges et Brunoy, la Cie P.-L.-M. se trouve maintenant à même d'apporter d'importantes améliorations à son service de Banlieue.

Ces améliorations, mises en vigueur dès le 1er Mai, seront certainement fort appréciées.

C'est dans la Banlieue desservie par cette Compagnie que se trouvent les charmantes localités de Yerres et la forêt de Senart ; les rives de la Haute-Seine (Le Coudray, Seine-Port, etc...) Melun et ses environ (chateau de Vaux-le-Vicomte, abbaye de Dammarie-les-Lys) ; le palais de Fontainebleau et sa forêt, une des merveilles de la France.

Billets simples de France en Espagne.

Les principales gares du réseau P.-L.-M. (Paris, Dijon, Lyon, Marseille, etc.) délivrent toute l'année des billets directs simples pour Barcelone.

Consulter le Livret-Guide-Horaire P.-L.-M. vendu 0 fr. 50 dans toutes les gares.

De Paris en Orient (viâ Marseille).

La Compagnie P.-L.-M., d'accord avec les Compagnies des Messageries maritimes, Fraissinet et Paquet, délivre des billets simples valables 15 jours, pour se rendre, par Marseille, de Paris à l'un quelconque des ports ci-après : Alexandrie, Beyrouth, Constantinople, Le Pirée, Smyrne, Alexandrie, Jaffa, Port-Saïd, Batoum, Salonique, Odessa, Samsoun, etc.

Les Agences de la Compagnie des Messageries maritimes délivrent des billets d'aller et retour, valables 120 jours, pour se rendre, viâ Marseille, de Paris à Alexandrie, Port-Saïd, Jaffa, Beyrouth.

Arrêts facultatifs sur le réseau P.-L.-M. (par la Bourgogne ou par le Bourbonnais).

Ces billets donnent droit à une franchise de 30 kilos de bagages par place sur le chemin de fer ; sur les paquebots, cette franchise est de 100 kilos par place de 1re classe et de 60 kilos par place de 2e classe.

Pour plus amples renseignements, consulter le Livret-Guide-Horaire P.-L.-M. mis en vente au prix de 0 fr. 50 dans les gares de la Compagnie.

PARIS. — IMPRIMERIE LEVÉ, RUE CASSETTE, 17.

12me Année. — N° 262 16 Janvier 1908

QUESTIONS
Diplomatiques et Coloniales

REVUE DE POLITIQUE EXTÉRIEURE

PARAISSANT LE 1er ET LE 16 DE CHAQUE MOIS

SOMMAIRE

Pages

G. Louis-Jaray..... Les relations austro-hongroises et le nouveau compromis économique..... 77

Pierre Braun..... La canalisation de la Moselle..... 91

Pierre Ma..... Les droits de douane dans les colonies anglaises. 106

CHRONIQUES DE LA QUINZAINE

Les affaires du Maroc. — *La proclamation de Moulaï-Hafid à Fez.* — *A Casablanca; la prise de la kasbah des Mediouna.* — *A la frontière algéro-marocaine.* — *La contrebande des armes.* — *Le voyage de M. Pichon à Madrid*..... 113

Renseignements politiques. — France. *Le remaniement du ministère Clemenceau.* — Allemagne. *Les manifestations de Berlin pour la réforme électorale en Prusse.* — Belgique. *Constitution du ministère Schollaert.* — Italie. *L'incident italo-abyssin.* — Portugal. *Les prochaines élections législatives.* — Japon. *Le discours du trône à la Diète japonaise. La question asiatique dans l'Amérique du Nord.* — Algérie. *Le service militaire des indigènes. Les caravanes de l'Extrême-Sud.* — Amérique. *Le Congrès de Washington*..... 123

Renseignements économiques. — *Production mondiale de la fonte de fer.* — *Le commerce extérieur de la Corée en* 1906. — *Le commerce de la Tunisie en* 1906..... 136

Nominations officielles..... 138

Bibliographie. — Livres et Revues..... 139

CARTES ET GRAVURES

Les districts industriels de la Lorraine et de la Prusse rhénane..... 99

Le fer et la houille en Lorraine..... 101

Casablanca et la région des Chaouïa..... 119

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

19-21, RUE CASSETTE — PARIS. 6e. — *Téléph.* 132.84.

Abonnement annuel

France et Colonies, 15 francs Etranger et Union postale 20 francs

La Livraison : *France* : 0,75 *Etranger* : 1 fr.

Au COMITÉ DE L'ASIE FRANÇAISE, 19-21, rue Cassette, PARIS

Guides Madrolle

TONKIN DU SUD, HANOI..... **10 francs**

Un travail historique, anthropologique, et sociologique du peuple anamite précède les itinéraires. Le voyageur aura tous les renseignements pour visiter en détail la belle capitale moderne, **Hanoï**, la ville industrielle de **Namdinh**, les cités anciennes de **Ko-Loa**, de **Thang-Long**, de **Hoa-Lu**, et excursionner dans les jolis sites de **Da-Phuk**, de **Bavi**, de **Chiné**, de la **Rivière Noire** et du **Thanh-Hoa**.

CHINE DU SUD, PORTS DU JAPON..... **12 francs**

Le Touriste trouvera les indications nécessaires pour visiter les pays de l'**Extrême-Orient**, et pour pénétrer en Chine par le **Si-Kiang**, ou par le **Fleuve Bleu** — HONG-KONG, CANTON, MACAO, CHANG-HAÏ, HAN-KÉOU.

CHINE DU NORD, CORÉE, LE TRANSSIBÉRIEN..... **12 francs**

Le Guide prend le voyageur à **Chang-Haï** et lui fait parcourir toutes les excursions autour de **Pékin** et celles de la **Chine septentrionale** et **occidentale**; il le conduit jusqu'en Europe, à travers la **Mandchourie**, la **Sibérie**, la **Russie** et l'**Allemagne**. — **Tien-Tsin**, **Pékin**, **Séoul**, **Moscou**, **Varsovie**, **Berlin**.

INDO-CHINE, HARAR, INDES, CEYLAN, SIAM, CHINE MÉRIDIONALE. **18 francs**

Le Guide décrit chaque escale de l'itinéraire **Marseille** à **Canton**; le passager désireux d'étendre le cercle de ses excursions pourra gravir les hauteurs de l'**Ethiopie**, visiter les temples somptueux de l'**Inde méridionale**, aller dans les sanatoria de **Ceylan**, parcourir les villes mortes du **Siam**, étudier les ruines grandioses laissées par la civilisation khmer, remonter le **Fleuve Rouge** jusqu'en **Chine** et séjourner à **Canton**.

MONOGRAPHIES : Rudiments de la langue Chinoise, 2 fr. 50. — La Corée, 3 fr. — Les voyageurs Chinois, 1 fr. — L'Art chez les Chinois, 1 fr. — L'Histoire de la Chine, 1 fr. — Sud de la Chine, 3 fr. — Nord de la Chine, 3 fr. — Le Sud du Yun-nan, 2 fr.

CHEMIN DE FER D'ORLEANS

Voyages en Espagne.

La Compagnie d'Orléans délivre déjà dans toutes ses gares, stations et bureaux de ville de Paris, conjointement avec des carnets de parcours à itinéraire facultatif français, des billets demi-circulaires espagnols à itinéraire fixe, comportant Hendaye-Irun comme point d'entrée en Espagne et Cerbère-Port-Bou comme point de sortie, ou inversement.

Depuis le 15 avril 1907, cette Compagnie délivre également, conjointement avec les carnets de parcours français précités, des billets circulaires individuels espagnols à itinéraire tracé au gré du voyageur du tarif X n° 5; la sortie et la rentrée en France peuvent avoir lieu soit par le même point frontière (Hendaye-Irun ou Cerbère-Port-Bou), soit par l'un de ces points à l'aller et par l'autre au retour.

La demande de ces billets doit être faite 10 jours au moins à l'avance.

QUESTIONS DIPLOMATIQUES ET COLONIALES

LES RELATIONS AUSTRO-HONGROISES

ET LE NOUVEAU COMPROMIS ÉCONOMIQUE

Le compromis signé par les partisans de la séparation douanière ; l'évolution des négociations secrètes.

I. — *Le fondement, les stipulations et la portée du nouveau compromis économique :* les matières nécessairement et les matières éventuellement communes dans les lois constitutionnelles autrichienne et hongroise de 1867; la communauté économique de 1867 à 1897; la situation de 1897 à 1908 : l'obstruction en Autriche, les accords Badeni-Banffy, Thun-Szell, Kœrber-Szell; les négociations Bœck-Weckerlé.

Un compromis de transition : la communauté douanière devient un traité de douanes et la Hongrie un Etat de droit international signant des traités avec les puissances étrangères; — Le compromis proprement dit ou le traité de commerce : 1° la consolidation de l'union douanière et des rapports économiques internationaux jusqu'en 1917; la préparation de l'autonomie douanière pour 1918; 2° la plus grande liberté de tarification en matière de chemin de fer; l'amélioration des communications germano-hongroises: la voie ferrée d'Autriche en Dalmatie; 3° la plus grande liberté de taxation des impôts indirects : le montant des taxes librement fixé par chaque Etat; la détermination par chaque Etat du contingent d'alcool frappé d'un impôt réduit; le droit d'établir le monopole du pétrole; le droit protecteur, dit surtaxe du sucre; — La conversion de la part de la dette commune incombant à la Hongrie; le rehaussement de la quote-part des dépenses communes à la charge de la Hongrie; la question de la banque et de l'unité monétaire.

Portée du nouveau compromis : le tribunal d'arbitrage, la paix décennale.

Le compromis entre l'Autriche et la Hongrie vient d'être voté par les deux Parlements, et est appliqué depuis le 1er janvier 1908. Il avait été conclu en octobre 1907 par les gouvernements, alors qu'on commençait à désespérer de le voir aboutir. Il avait éclaté comme une surprise, à la façon de l'accord entre les ministres présidents Kœrber et Szell, qui fut signé dans la nuit de la Saint-Sylvestre, quelques instants avant que le précédent accord ne vînt à expiration.

Ce n'est pas sans étonnement que ceux qui n'ont pas suivi les évolutions de la politique hongroise ont vu les chefs du

parti de l'indépendance, les tenants de la séparation politique et économique, les partisans de l'union purement personnelle entre les deux Etats mettre leur signature au bas d'un pacte qui maintient pour dix ans une unité économique, alors que cette unité ne découle même pas nécessairement des lois constitutionnelles de 1867.

Et comme on semble revenir de loin ! Voici dix ans qu'aucun compromis n'a pu être adopté constitutionnellement et qu'on vit sur un état de fait et de réciprocité ! Or, quand les dernières négociations s'ouvrirent, à l'automne de 1906, le gouvernement autrichien semblait prendre à son compte la formule populaire en Autriche : ou un compromis à longue durée ou la séparation immédiate ; un accord pour dix ans ne nous suffit pas et nous ne voulons point que vous profitiez de ce répit pour vous armer contre nous ; des assurances immédiates ou la guerre économique de suite. A quoi le gouvernement hongrois répliquait en proposant un compromis à longue durée, mais stipulant pour 1917 l'établissement d'une barrière douanière entre les deux Etats, comportant cependant des droits moins élevés que ceux établis à l'égard de l'étranger. Mais bientôt on dut renoncer à toute formule de ce genre, devant l'opposition irréductible que les milieux politiques hongrois faisaient à toute idée de prolonger après 1917 la communauté économique, avec quelque réserve que ce soit.

Aux conférences d'avril 1907, M. Kossuth reprit donc l'idée sous une autre forme : la communauté cesserait en 1917, et dès aujourd'hui l'Autriche donnerait son assentiment à l'érection de barrières douanières entre les deux Etats ; en outre, ceux-ci s'engageraient de 1917 à 1927 à ne s'appliquer réciproquement que des tarifs moins élevés que ceux établis vis-à-vis de l'étranger. Mais l'Autriche ne voulait rien de pareil et l'on se sépara [1].

[1] On sait que si l'on parle toujours de cette date de 1917, c'est parce qu'en 1917 expirent les traités de commerce conclus avec les Etats étrangers. Le parti de l'indépendance en a profité pour déclarer que ces traités faits sans lui engageaient le pays et l'empêchaient de mettre à exécution son programme avant 1917, ce qui lui donnait du répit. Ce point n'est pas discuté en Hongrie et cela prouve seulement la difficulté de réaliser de suite la séparation douanière d'avec l'Autriche. Mais il ne paraît pas douteux que si la Hongrie l'avait voulu, en droit pur, elle pouvait de suite élever entre l'Autriche et elle des barrières douanières, pourvu que ces droits ne s'appliquassent qu'aux produits autrichiens. Sans doute l'Allemagne aurait pu faire quelques difficultés comme l'ont dit des agrariens autrichiens à la tribune du Reichsrath pour excuser leur vote contraire à leur programme ; mais pourvu que ses produits ne payent pas de nouveaux droits, elle ne pouvait faire d'objections sérieuses, et tout au contraire la séparation aurait facilité son exportation. — Comme le même prétexte n'existe pas pour le maintien de la banque commune après 1910, date où expirent ses pouvoirs, on comprend la difficulté à laquelle se heurtent les chefs du parti de l'indépendance pour ne pas appliquer leur programme.

Quand on reprit les délibérations en juin 1907, on dut constater que, si l'on voulait continuer des négociations, il fallait ne s'occuper que d'un compromis à court terme, jusqu'en 1917. Mais aussitôt, on se heurta à deux difficultés : l'Autriche exigeait le maintien de la communauté de la banque après 1910 jusqu'en 1917, et le relèvement de la quote-part de la Hongrie pour les dépenses communes. Les délégués hongrois rejetaient ces propositions.

Jusqu'à l'après-midi du 5 octobre 1907, jour où le compromis fut conclu, la question de la banque fut l'écueil qui fit tout échouer : on verra plus loin comment il fut évité et comment on trancha le problème du relèvement de la quote-part hongroise [1].

Du point de départ au point d'arrivée, les négociateurs ont parcouru un long chemin, et il a fallu des nécessités fortes et des pressions énergiques pour renoncer à leurs programmes primitifs. L'œuvre nouvelle n'en est que plus intéressante à étudier, et c'est ce que nous nous proposons de faire, en examinant tour à tour le fondement, la stipulation et la portée du nouveau compromis, l'accueil qu'il a trouvé en Autriche et celui qu'on lui a réservé en Hongrie.

I. — Le fondement, les stipulations et la portée du nouveau compromis économique.

Pour comprendre la signification de l'Ausgleich, il faut se reporter aux fondements du dualisme austro-hongrois actuel.

En 1867, on a fait deux groupes parmi les matières susceptibles d'une législation commune aux Etats de la monarchie : le premier comprend les affaires extérieures et militaires ; la communauté est proclamée par la loi autrichienne du 21 décembre 1867 et la loi hongroise XII de 1867 et elle est proclamée une fois pour toutes sans limitation de durée ; c'est ce que les juristes allemands appellent *die nothwendig gemeinsamen Angelegenheiten*, les matières nécessairement communes, ou *die pragmatischen Angelegenheiten*, les matières pragmatiques, c'est-à-dire dont la communauté découle de la pragmatique sanction de Charles VI.

[1] Les renseignements sur l'évolution des négociations secrètes entre les ministres autrichiens et hongrois sont empruntés à la *Neue Freie Presse*, 6 et 16 octobre 1907, dont le directeur, M. Benedikt, joua un rôle dans les délibérations relativement à la banque.

Le paragraphe 1er de la loi autrichienne les détermine ainsi :

Les matières suivantes sont déclarées communes aux royaumes et pays représentés au Reichsrath et aux pays de la couronne hongroise.

a) Les affaires extérieures, y compris la représentation diplomatique et commerciale vis-à-vis de l'étranger, comme les dispositions qui pourraient être nécessaires à l'égard des traités internationaux; en ce qui touche ces dispositions toutefois l'acceptation des traités internationaux reste réservée aux corps représentatifs des deux moitiés de l'Empire, en tant qu'elle est nécessaire d'après la constitution;

b) Les choses militaires, y compris la marine de guerre, mais à l'exception du vote du contingent et de la législation sur le mode et la manière de remplir le devoir militaire, des dispositions concernant la répartition et l'alimentation de l'armée, ensuite de la réglementation de la situation civile et des droits et devoirs des membres de l'armée ne se rapportant pas au devoir militaire;

c) Les matières financières relatives aux dépenses à subvenir en communauté, surtout la fixation du budget s'y rapportant et l'examen des comptes les concernant.

L'autre groupe des matières communes comprend les matières d'ordre économique. Ce n'est plus le gouvernement commun qui en règle la mise en œuvre, mais le gouvernement de chacun des deux Etats. Et surtout, ces matières ne sont pas nécessairement mais éventuellement communes : les juristes allemands les dénomment *die eventuell gemeinsamen Angelegenheiten*, les affaires éventuellement communes, ou aussi *die nach gleichen Grundsätzen zu regelnden Angelegenheiten*, les affaires à régler d'après les mêmes principes. Des accords particuliers et de durée limitée interviennent périodiquement à leur égard.

Ces affaires sont énumérées ainsi par le paragraphe 2 de la loi autrichienne :

Outre cela les matières suivantes doivent, non être traitées par une administration commune, mais être traitées d'après les mêmes principes dont on doit convenir de temps en temps :

1° Les matières commerciales, spécialement la législation douanière;

2° La législation sur les taxes indirectes en rapport étroit avec la production industrielle;

3° L'établissement de la monnaie et de l'étalon monétaire;

4° Des dispositions relatives aux lignes de chemin de fer, qui touchent aux intérêts des deux parties de l'Empire;

5° L'établissement du système de défense.

La loi hongroise XII de 1867 fait le même départ de compétences et la même distinction entre les matières législatives : les paragraphes 8 à 16 déterminent dans le détail les matières pragmatiques, et du reste avec des expressions toutes différentes

de celles employées par la loi autrichienne, ce qui n'est pas sans produire de graves difficultés. Les paragraphes 58 à 68 s'occupent de matières éventuellement communes.

La simple lecture comparée de la loi hongroise et de la loi autrichienne montre l'esprit tout différent qui a présidé de part et d'autre à la conclusion du dualisme en 1867. La loi autrichienne ne prévoit pas que les matières économiques puissent un jour cesser d'être communes : son texte semble même faire de la communauté une obligation de principe. La loi hongroise prend au contraire grand soin de faire ses réserves et de prévoir l'avenir :

§ 58 : De même la communauté des affaires commerciales ne découle pas de la pragmatique sanction : car au sens de cette dernière les pays de la couronne hongroise pourraient légalement, par leur gouvernement responsable et leur législation, prendre des dispositions différentes des autres pays de la monarchie et régler leurs affaires commerciales par des lignes de douanes.

§ 68 : Il va de soi que,au cas et dans la mesure où, au sujet des matières en question dans les § 58 à 67, un accord ne pourrait avoir lieu, le pays se réserve son droit de prendre des dispositions indépendantes et tous ses droits, dans ce cas, demeurent intacts [1].

La communauté économique prévue dans les lois de 1867 fut admise et réglée « de temps en temps », comme disent les textes des deux lois, en pratique tous les 10 ans; après accord entre les ministères de chacun des Etats, des lois parallèles promulguant cette communauté furent votées en 1868, 1878 et 1887. Jusqu'en 1897, l'union économique se maintient sans grands changements; les Hongrois profitent seulement de chaque renouvellement pour retirer quelques avantages nouveaux : ils recueillent un gain financier par un nouveau mode de calcul des impôts indirects, ce qui leur procure un bénéfice matériel; ils obtiennent la parité dans la banque austro-hongroise.

Mais cette communauté est remise en question en 1897 : ce n'est pas que les deux ministères ni la Hongrie la repoussent alors; mais 1897 est l'époque du plein pouvoir en Autriche des luttes nationales, des ministères aristocratiques et des influences polonaises : la machine parlementaire est entièrement détraquée; aucune loi n'arrive à son terme constitutionnel; le compromis devient, pour les groupes politiques et nationaux, un simple objet de marchandage; leur vote en faveur de l'Ausgleich est le prix de concessions exigées et, soit manque

[1] Notre traduction n'est pas faite d'après le texte hongrois, mais d'après la traduction allemande du Dr G. Steinbach.

de savoir-faire de la part du ministère, soit insouciance de celui-ci, soit impossibilité réelle, les concessions faites aux Tchèques déchaînent la colère des Allemands et réciproquement. Dès lors, depuis 1897 jusqu'à 1908, il n'existe aucun compromis économique, voté selon la constitution par chaque Parlement.

Des mesures transitoires remédient d'abord partiellement à cette situation, puis les rapports sont fondés sur la simple réciprocité de fait, que chaque partie peut faire cesser presque de suite.

On aurait pu, en 1896, éviter ces difficultés : le compromis de 1887 contenait une clause de tacite reconduction, si avant la fin de 1896 un des deux gouvernements n'avait pas dénoncé la cession. En mars de cette année, les ministres d'aujourd'hui, alors dans l'opposition, MM. Kossuth et Apponyi, proposaient de dénoncer l'union et d'établir en Hongrie le territoire douanier indépendant; la Chambre hongroise rejeta leurs propositions. Mais en Autriche, le compromis économique a toujours été assez impopulaire, comme trop favorable aux Hongrois, et le parti chrétien-social en profitait alors pour se faire une plateforme électorale : « Los von Judœo-Magyar. » Le Dr Lueger, en novembre 1906, réclamait à la Chambre la dénonciation de l'accord de 1887, et le ministre du commerce d'alors, le baron Glauz, promit de dénoncer avant la fin de l'année l'union économique et commerciale. Aussitôt le gouvernement hongrois prit les devants, et le 28 novembre 1896, fit parvenir à Vienne sa dénonciation.

Durant l'année 1896, les ministres-présidents Badeni et Banffy négocièrent un nouveau compromis ; ils étaient arrivés à une entente. Mais l'obstruction au Reichsrath autrichien empêchait tout débat. Une nouvelle entente décida un compromis provisoire, continuation de l'ancien état de chose; ce compromis même ne put être discuté au Parlement, et l'Empereur dut faire usage du fameux paragraphe 14 pour le promulguer par mesure absolutiste.

Le ministère Gautsch succède au ministère Badeni, puis le comte Thun devient ministre-président, sans que rien ne change; ce dernier essaie, en 1898, de faire discuter les projets Badeni-Banffy, mais sans succès. Il conclut alors avec Koloman de Szell l'accord de 1899, fondé sur les relations de réciprocité. Cet accord Thun-Szell ne peut pas davantage aboutir au Parlement; l'Empereur l'édicte, en faisant usage du § 14, tandis que la Hongrie le transforme en loi par la loi XXX de 1899. Cet accord était valable jusqu'à la fin de l'année courante et

contenait, entre autres, une disposition aux termes de laquelle, avant de négocier de nouveaux traités de commerce avec l'étranger, on remplacerait l'ancien tarif douanier par un nouveau, — ce qui fut fait après de difficiles négociations.

Cependant, quand M. de Kœrber arrive au pouvoir, il désire mettre fin à ce régime fragile fondé sur des relations de réciprocité; il négocie avec Budapest, et dans la fameuse nuit de la Saint-Sylvestre 1902-1903, on tombe d'accord sur le projet de compromis, dit Kœrber-Szell. Mais il partage le sort du compromis Badeni-Banffy et de celui Thun-Szell et n'est même pas mis en délibération à la Chambre autrichienne. C'est qu'entre temps les événements de Hongrie changent les termes du problème : Szell tombe, victime d'intrigues et de faiblesse; Koloman de Tisza échoue aux élections; la coalition triomphe, quand Fejervary introduit l'absolutisme et la lutte violente; après la paix avec la couronne, au printemps de 1906, le parti de l'indépendance forme à la Chambre la majorité; à ce parti, assagi sans doute, mais gardant son programme, le ministère Weckerlé doit apporter une première concession nationale; aussi dépose-t-il, pour ratifier l'ordonnance royale prise pendant l'époque dite ex lex, le nouveau tarif douanier austro-hongrois; mais il le dépose comme tarif hongrois indépendant. Cette action fait une victime : le prince de Hohenlohe, qui remplace en Autriche M. de Kœrber, voit dans ce projet gouvernemental une atteinte au *statu quo*, et porte sa réclamation à l'empereur-roi : celui-ci donne raison au ministère hongrois, et le baron de Beck succède au prince de Hohenlohe. Mais son premier soin est de retirer de l'ordre du jour de la Chambre, pour avoir les mains libres, le compromis Kœrber-Szell qui y moisissait depuis trois années.

Cependant, la situation était redevenue normale en Autriche et en Hongrie, et il fallait bien finir par donner une base légale et durable aux rapports entre les deux Etats : aussi le 9 septembre 1906, recommencèrent les négociations, cette fois entre les ministères Beck et Weckerlé. Elle traînèrent en longeur, de telle sorte que personne ne paraissait plus s'y intéresser: tantôt à Vienne, tantôt à Budapest, les ministres conféraient quelques jours ; puis ils repartaient et le petit jeu recommençait ; il semblait que cela fît partie du régime normal de l'Autriche-Hongrie, lorsque, en septembre 1907, le bruit se répandait que l'on allait aboutir. Il prenait consistance, quand, le 17 septembre, les ministres hongrois quittèrent Vienne subitement, brisant les négociations. Personne ne se pardonnait d'avoir pu croire à un accord, et quand les ministres autrichiens reprirent ces délibé-

rations, le 1er octobre, à Budapest, ce fut au milieu du scepticisme général. On paraissait embourbé dans les difficultés inextricables : les Hongrois soulevaient au dernier moment de graves problèmes dans la question de la banque, qui paraissait insoluble ; le 3 octobre, tout espoir paraissait perdu ; le 5 octobre, au matin, le ministre-président autrichien faisait faire à l'hôtel de la Reine d'Angleterre ses préparatifs de départ de Budapest. A 5 heures du soir, une dernière réunion se tenait au palais du ministre-président à Bude : le Dr Weckerlé déclara dès l'abord qu'en cas d'échec des négociations il se retirerait ; quant aux suites de cette démission, le ministre du commerce allait les exposer ; celui ci, M. Kossuth, rappella alors la situation très délicate des partis en Hongrie : un échec serait comme une déclaration de guerre économique entre les deux Etats ; aussi, tandis qu'il en était temps, il faisait appel aux ministres autrichiens pour qu'ils rendissent possible une transaction honorable. Sans cela, c'était plus qu'une crise de gouvernement ; c'était une véritable crise dans l'Etat hongrois. Après une courte suspension, le baron de Beck se rendit à cet appel, proposa une transaction dans la question de la banque commune, mais demanda en échange qu'on l'acceptât de suite. Après quelques instants de délibération, MM. Weckerlé, Kossuth et Apponyi revinrent, formulèrent leur acceptation. Le compromis était fait [1]. Les ministres se congratulèrent, et Budapest et toute l'Autriche-Hongrie apprirent, le soir même, qu'entre 7 et 8 heures du soir de ce jour, la paix venait d'être signée entre les deux Etats de la monarchie. La paix ? à vrai dire, un armistice de 10 ans...

***

Le député socialiste Renner a joliment appelé le nouveau compromis le compromis de la séparation (*der Trennungsausgleich*). Nous lui appliquerions plus volontiers encore le qualificatif de compromis de transition : il ne change pas grand'chose à la situation de fait actuel, mais il prépare l'avenir ; il maintient le *statu quo*, tout en modifiant la position de droit.

Une des grandes innovations du compromis est de faire sans conteste désormais de la Hongrie et aussi de l'Autriche un Etat de droit international. Nous ne voulons pas entrer ici dans des controverses juridiques sur la nature de l'union réelle austro-hongroise. Constatons seulement que, jusqu'à présent, les puissances étrangères ne connaissaient qu'une « personnalité », l'Autriche-Hongrie, que l'Empereur-roi et le ministre commun

[1] D'après le récit d'un négociateur hongrois, *Neue Freie Presse*, 8 octobre 1907.

des affaires étrangères représentaient. Dans l'avenir, — et ceci n'est pas sans complication, — on se trouvera en présence de deux Etats et d'une union d'Etat, ayant tous trois le droit de signer des traités internationaux.

Comment ce résultat a-t-il été obtenu ? Jusqu'à présent les compromis économiques, comme les lois fondamentales de 1867, étaient négociés entre les ministères autrichiens et hongrois ; l'accord intervenu, chaque gouvernement présentait à son parlement respectif une loi fixant chacun des points décidés : la communauté austro-hongroise résultait ainsi de deux lois parallèles, pas nécessairement identiques, parfois même différentes, votées chacune article, par article, dans les chambres des deux Etats.

Le nouveau compromis se présente sous une forme nouvelle : la Hongrie a voulu remplacer la communauté douanière par un traité de douanes portant les signatures des deux gouvernements et approuvé par les deux parlements, à la manière d'un traité quelconque avec une puissance étrangère. Les chambres ne votent plus qu'une loi portant approbation des actes passés par le gouvernement. Voici par exemple la traduction de celle qui a été présentée au *Reichsrath autrichien*.

LOI DE L'AUSGLEICH PRÉSENTÉE AU REICHSRATH

Avec l'assentiment des deux Chambres du Reichsrath, j'ordonne ce qui suit :

§ 1er : Sont approuvés les accords[1] suivants conclus par le ministère des royaumes et pays représentés au Reichsrath avec le ministère des pays de la sainte couronne hongroise, à Budapest, le 8 octobre 1907, c'est-à-dire :

1° Le traité[2] concernant le règlement des rapports réciproques de commerce et de communication entre les royaumes et pays représentés au Reichsrath et les pays de la sainte couronne hongroise, y compris les annexes et le protocole final ;

2° L'accord[3] pour éviter des taxations doubles d'entreprises qui ont leurs exploitations dans les deux pays, ainsi que pour quelques autres cas de taxation directe[4] ;

3° L'accord additionnel à l'accord relatif à la part de contribution des

---

[1] *Die Vereinbarungen.*

[2] *Der Vertrag.*

[3] *Das Ubereinkommen.*

[4] Cet accord établit trois ordres de dispositions : les dettes d'Etat hongroises et croates sont exemptées de l'impôt sur la rente en Autriche, qui en 1906 avait rapporté de ce chef 400.000 couronnes; l'impôt hongrois sur les transports par eau, qui pesait pour la plus grande part sur la *Donaudampfschiffartsgesellschaft* et rapportait 550 000 couronnes, est supprimé. Enfin en ce qui concerne des entreprises qui ont leur exploitation dans les deux états on édicte des dispositions pour éviter une double imposition et déterminer les bases respectives des impôts.

pays de la Sainte-Couronne hongroise aux charges de la dette générale de l'Etat.

§ 2 : Cette loi entre en vigueur le 1er janvier 1908, à condition que les accords indiqués dans le paragraphe 1er soient effectifs en même temps et dans les mêmes termes dans les pays de la Sainte-Couronne hongroise et que la loi concernant la part de contribution des royaumes et pays représentés au Reichsrath pour la dépense des affaires communes de la monarchie austro-hongroise entre en vigueur le 1er janvier 1908.

§ 3 : Mon ministère commun est chargé de l'exécution de cette loi.

On peut être tenté de dire : c'est une autre étiquette sur le même flacon. Si ce n'était que cela, la transformation serait sans intérêt. Mais de ce que les deux Etats signaient un traité, et non plus seulement s'entendaient à l'amiable sur des dispositions parallèlles, on a tiré la conclusion qu'ils pouvaient signer aussi des traités internationaux, et c'est ce que le nouveau compromis admet explicitement.

Depuis longtemps la Hongrie, pour être reconnue comme Etat par les puissances étrangères, réclamait le droit de signer les traités de commerce et exigeait leur rédaction dans sa langue. Sur ce dernier point, le compromis lui donne satisfaction : l'article 3 stipule que : « si la conclusion des traités de cette « sorte (que nous déterminerons plus loin) ne se fait pas exclu- « sivement en français, ils se concluront dans la même forme « dans la langue allemande et dans la langue hongroise et se- « ront signés tous deux comme textes originaux ». Sur le premier point, le plus important, le traité lui-même ne dit rien, mais on a glissé dans l'article 3 du protocole final, partie intégrante du traité, une disposition aux termes de laquelle les traités économiques seraient désormais signés non seulement par le ministre commun des Affaires étrangères, mais aussi par un représentant de chacun des deux gouvernements. C'est tout, et pour la Hongrie, c'est assez. Mais quelle complication désormais ! Non seulement pour les traités de douane et de commerce, mais pour les traités « relatifs au règlement des relations « économiques, en particulier les traités de commerce, de « douane, de navigation et sur des matières consulaires », il y a désormais en Autriche-Hongrie au moins deux Etats vis-à-vis de l'étranger, tandis que pour les autres traités il n'y a qu'un Etat. M. Bernatzik, professeur de droit constitutionnel à l'Université de Vienne, trouve avec raison que la brièveté de ces dispositions crée une situation singulièrement difficile : où tracer en pratique la limite entre les deux sortes de traités? Si un traité signé à l'ancienne mode doit être renouvelé et s'il contient des dispositions économiques, comme l'Acte d'Algésiras par exemple, comment se fera le renouvellement? En tout cas,

l'Autriche-Hongrie détient désormais le record de l'originalité en matière de type d'Etat : on ne saura plus, dans telles délibérations internationales, si elle doit compter pour une, deux ou trois voix.

Ce qui est d'une portée plus haute, c'est d'apercevoir que par ce détour le compromis économique modifie *en fait* la constitution de 1867. Nous disons en fait, car en droit, on se trouve en présence de cette singularité : la constitution hongroise et la constitution autrichienne de 1867 déterminent en termes tout différents les matières de politique étrangère réservées au gouvernement commun. La loi autrichienne, dans son paragraphe 1er, est catégorique : « sont communes les affaires étran-« gères, y compris la représentation diplomatique et commer-« ciale [1] ». Mais la loi hongroise XII de 1867 a introduit une réserve dans son paragraphe 8, que nous traduisons mot à mot : « Un moyen de défense commune et solidaire découlant « de la pragmatique sanction, c'est la direction opportune des « affaires étrangères. Cette direction opportune exige la com-« munauté à l'égard de ces affaires étrangères qui concernent « l'ensemble pris en bloc (*insgesammt*, dans la traduction « allemande) des pays placés sous l'autorité de Sa Majesté. »

De cette réserve on tire parti en Hongrie en disant que depuis la dissolution de la communauté douanière il n'y a plus un bloc d'intérêts, mais des intérêts distincts qui s'expriment dans un traité. Cette distinction est assez subtile. Mais l'intéressant c'est la conséquence qu'on en a tirée et à laquelle l'Autriche aujourd'hui souscrit [2]. Il n'est pas douteux qu'il y a en cela transformation complète de l'esprit qui a présidé à l'union de 1867 : à ce moment, ni à la cour, ni en Autriche, on ne songeait à la possibilité d'une telle interprétation : on voulait qu'en matière de politique étrangère comme de guerre, il n'y eut pas deux Etats, mais un Empire, le *Reich*. La Hongrie, adroite, a usé et tourné l'union de 1867.

---

[1] Dans l'article cité (*Neue Freie Presse*, 20 octobre 1907), M. Bernatzik trouve que le compromis est contraire à cet article de la constitution et qu'en droit strict il faudrait une majorité des deux tiers pour modifier ce paragraphe. On a répondu que, même si cette contradiction existait, la nécessité de cette majorité spéciale n'avait pas été stipulée pour cet article; au surplus le baron de Beck s'est efforcé de démontrer qu'il n'y avait pas contradiction dans le contenu formel des textes.

[2] Si ce n'est que dans le compromis que l'Autriche a admis cette prétention de la Hongrie, celle-ci l'a glissée dans la convention de Bruxelles de 1902 : il y avait là un représentant austro-hongrois, un Autrichien et un Hongrois ; tous trois signèrent le traité, et l'Autriche-Hongrie eut non pas une ou trois voix, mais deux à la Conférence. On ignore comment et pourquoi cette nouveauté a été introduite par le gouvernement commun : on a dit que ce fut pour disposer de deux voix à la Conférence. Quant à la Hongrie, elle prétendait que la communauté douanière n'ayant pas été renouvelée depuis 1897, la réserve ci-dessus indiquée jouait.

*
* *

Les récents accords économiques ne comprennent pas seulement le compromis, tel qu'il est prévu par les lois de 1867. Comme on peut le voir par la lecture de la loi ratifiant l'Ausgleich, les négociations ont porté sur plusieurs matières connexes, dont on a fait un bloc : par exemple la quote-part de la Hongrie aux dépenses communes a été réglée. Certaines dispositions au sujet de la banque austro-hongroise ont été prises : ces ententes sont connexes au traité du compromis et il a été stipulé que les parlements devaient accepter ou refuser l'ensemble ; mais le compromis proprement dit ne se compose que du traité douanier et commercial et de ses annexes.

Il est impossible d'étudier toutes les dispositions de ce traité : il nous suffira d'en donner une traduction partielle pour qu'on puisse se rendre compte de la variété et de la complexité des matières qu'il contient. Comme d'autre part aucune traduction française n'en a encore été publiée, sa lecture permettra de mieux comprendre les indications ultérieures que nous donnerons sur les principales questions résolues.

TRAITÉ CONCERNANT LE RÈGLEMENT DES RAPPORTS DE COMMERCE ET DE COMMUNICATION ENTRE L'AUTRICHE[1] ET LA HONGRIE[2]

Sur la base de la loi du 21 décembre 1867 et de la loi hongroise XII de l'année 1867, qui prévoit le règlement à discuter de temps en temps des relations réciproques de commerce et de communication entre les royaumes et pays représentés au Reichsrath et les pays de la Sainte-Couronne hongroise, le traité suivant a été signé dans ce but :

ARTICLE PREMIER. — Les territoires des deux parties contractantes sont compris, pendant la durée de ce traité et au sens qu'il attribue à ce mot, dans une frontière douanière unique. Les parties contractantes s'engagent réciproquement, pendant la durée de validité de ce traité, à ne jamais frapper des objets de transports qui iraient d'un territoire d'un Etat dans celui de l'autre, de droits d'importation, d'exportation ou de transit de quelque nature que ce soit, et dans ce but à ne pas établir de lignes doua-

---

[1] Nous écrivons : « Autriche » ; mais le texte dit : « Royaumes et pays représentés au Reichsrath » ; on continue la vieille tradition, qui veut que l'Autriche reste l'Etat sans nom. Cependant il y a déjà deux précédents, dans lesquels l'Autriche est désignée par son nom : c'est, depuis 1892, sur les pièces de monnaie et les billet de banque, et dans la convention de Bruxelles de 1899.

[2] Ce traité se compose de vingt-cinq articles suivis de trois annexes : 1° le tari douanier de la monarchie ; on ne l'appelle plus : tarif commun, mais tarif de douanes conventionnel des deux Etats de la monarchie austro-hongroise (*Vertragszolltarif der beiden Staaten der österreichisch-ungarischen Monarchie*) ; 2° le règlement pour le tribunal d'arbitrage ; 3° le protocole final. Nous ne donnons la traduction que des principaux articles, indiquant entre parenthèse les matières traitées par les autres ; nous suivons d'aussi près que possible le texte allemand, qui est extrêmement compliqué et tortueux.

nières entre eux. A l'intérieur de la frontière douanière unique, sont en vigueur, pendant la durée de ce traité, les dispositions du tarif douanier conventionnel qui doivent former une partie intégrante de ce traité, tarif qui correspond au tarif autonome qui sera en vigueur pour les royaumes des pays représentés au Reichrath et pour les pays de la Sainte-Couronne hongroise, ainsi que les dispositions douanières qui, conformément au tarif, demeureront en vigueur à l'avenir. Dans les accords douaniers existants, les prescriptions jusqu'ici en vigueur seront maintenues. Les lois douanières et les dispositions douanières en vigueur, ainsi que les tarifs douaniers des parties contractantes, restent en vigueur pour la durée de ce traité, autant qu'ils ne sont pas modifiés par un accord commun. Avec des impôts intérieurs de quelque sorte que ce soit et pour qui que ce soit, chaque partie contractante ne doit frapper les articles importés sur le territoire de l'autre partie que dans la mesure où elle frappe les articles manufacturés ou produits semblables de son propre territoire.

Art. 2. — Les traités conclus avec les Etats étrangers qui ont pour but le règlement de relations économiques, en particulier les traités de commerce, de douane, de navigation et sur des matières consulaires, lient également les royaumes et pays représentés au Reichsrath, comme ceux de la Sainte-Couronne hongroise.

Art. 3. — La négociation et la conclusion de nouveaux traités mentionnés dans l'article 2 ont force de loi pour les deux Etats, à la condition de l'approbation constitutionnelle des deux Parlements par l'intermédiaire du ministère commun des Affaires étrangères, sur la base des accords qui se feront entre les gouvernements des deux Etats. Si la conclusion des traités de cette sorte ne se fait pas exclusivement en français, ils se concluront dans la même forme en langue allemande et hongroise et ils seront signés tous les deux comme textes originaux.

Art. 4. — Quand, au cours des traités prévus à l'article 2 ou 3, une des parties contractantes veut faire usage du droit de dénonciation prévu dans ledit traité vis-à-vis d'Etats étrangers, elle doit en faire part à l'autre partie signataire au plus tard six mois avant l'expiration du terme de la dénonciation, pour permettre de s'entendre.

Si dans ce délai un accord n'a point lieu, le ministre commun des Affaires étrangères fera la dénonciation aussitôt qu'une des parties le demandera.

Des traités sans termes de validité seront dénoncés sur le désir d'une des parties contractantes, au plus tard six mois après qu'elle a porté ce désir à la connaissance de l'autre partie contractante[1].

Art. 5 : Le transport de mouture des moulins dans les territoires compris dans la frontière douanière commune des deux parties signataires, qui étaient admis en vertu de l'article 10, 2° de la loi du tarif douanier du 25 mai 1882 (Reichsgesetzblatt, n° 47), de l'article 10, 2° de la loi hon-

---

[1] *Article 4 du protocole final :* « Les deux parties contractantes sont d'accord en « ceci qu'elles ne pourront pas faire usage isolément des droits de dénonciation « prévus dans les traités de commerce avec l'empire allemand, la Belgique, l'Italie, « la Russie et la Suisse pour le 31 décembre 1915. Si un de ces traités venait à être « dénoncé par l'Etat étranger qu'il concerne le 31 décembre 1915, les relations de « commerce et de communication avec cet Etat ne seront réglées que pour le temps à « courir jusqu'au 31 décembre 1917. Il est, de plus, entendu que la dénonciation des « traités sans durée de validité ferme ne sera demandée par aucune des deux parties « pour une date avant le terme de validité de ce traité, sur la base du droit prévu de « dénonciation unilatéral dans le § 3 de l'article 4. »

groise XVI de l'année 1882, est interdit. L'impôt de consommation perçu sur l'importation de la farine dans les lieux de Dalmatie qui sont soumis au dazio-consumo[1] sera suspendu à la fin de 1910 ou réglé de telle sorte qu'il sera levé également sur la farine produite en Dalmatie.

ART. 6 : La levée et l'administration des droits de douanes sont, dans l'intérieur des frontières de l'Etat qu'elle concerne, laissées aux gouvernements des deux parties contractantes. Des droits de douanes levés dans le territoire d'un des Etats ne doivent, sans le consentement du gouvernement de cet Etat, sous aucun titre que ce soit, être remboursés dans le territoire de l'autre Etat. Pour la surveillance réciproque de l'établissement de la procédure convenue dans l'administration et la levée des droits de douane, des inspecteurs sont institués par les parties contractantes, qui ont le droit de surveiller la marche des affaires concernant les douanes et les employés des finances de l'autre Etat et de porter à la connaissance des ministères compétents leurs observations. Les gouvernements des deux Etats présenteront au corps législatif dans le plus court délai un projet de loi sur la procédure douanière.

ART. 7 et ART. 8 (Ils traitent de la marine marchande, de l'administration maritime et de la navigation intérieure; les anciennes dispositions sont dans l'ensemble reproduites)[2].

ART. 9 (Il traite de la construction, de l'exploitation et des règlements de chemin de fer. Les anciennes dispositions sont maintenues).

ART. 10 : Au sujet des tarifs de chemin de fer les dispositions contenues dans le paragraphe 1er de l'article 15 et dans le paragraphe 2 de l'article 16 du traité douanier et commercial avec l'Empire allemand, ainsi que dans les paragraphes respectifs du protocole final de ce traité trouvent aussi une pleine application en ce qui concerne les communications de chemin de fer des deux Etats. Aussi loin que des dispositions particulières pourront engager les administrations d'Etat des chemins de fer de part et d'autre, il sera conclu un accord par ces deux administrations qui sera soumis à l'approbation des ministères compétents. Des tarifs secrets restent interdits.

ART. 11 (Il traite de la matière des consulats et reproduit les dispositions de l'accord Szell-Kœrber. On a cependant introduit une disposition nouvelle, aux termes de laquelle les ministres de l'Agriculture peuvent entrer en relation directe avec les consuls pour les affaires de leur ressort).

ART. 12 (Statistique commerciale).

ART. 13 : Le revenu du sel et du tabac est administré pendant la durée de ce traité dans les deux Etats par des lois et des prescriptions de même sorte qui ne peuvent être changées que d'un commun accord. Les lois et ordonnances en vigueur jusqu'ici concernant le trafic entre les deux Etats d'eau-de-vie, de bière, d'huile minérale et de sucre imposés (procédure de délégation) restent en vigueur avec les changements suivants et ne doivent être changés que d'un commun accord :

---

[1] Impôt de consommation.

[2] Le protocole final contient quelques innovations sur ces matières : les gouvernements déclarent leur intention de conclure une entente particulière sur le traitement des sociétés de navigation subventionnées dans les deux Etats ; cette entente se fera d'après l'accord survenu entre ces sociétés au sujet du partage de trafic sur la base de la parité pleine et réciproque. La question du pavillon est réglée à nouveau, elle est résolue désormais dans le trafic intérieur de la même manière que dans le trafic international. Les navires fluviaux de chaque Etat auront leur pavillon national même sur le territoire de l'autre partie ; ils hisseront seulement en outre le pavillon de l'autre Etat pendant la durée de leur séjour dans un port de l'autre Etat.

1° Si l'impôt n'était pas le même dans les deux Etats, la compensation d'impôt réciproque sera fixée d'après l'imposition de l'Etat où l'impôt est le plus bas.

2° Pour évaluer le remboursement d'impôt sur la bière, un extrait de 12,5 degrés saccharométrique servira de base.

Au cas d'une différence dans la mesure des droits sur les objets imposés mentionnés, une prime d'exportation ou de production ne doit pas être accordée sous prétexte de la levée ou de la restitution d'une différence d'impôt. Une restitution de la différence d'impôt est permise dans la mesure où elle est accordée, relativement au montant total des droits, par les objets imposés de même sorte exportés au delà de la frontière douanière commune.

Sur le domaine des impôts indirects établis en étroite relation avec la production industrielle, notamment des impôts sur la bière, l'alcool, l'huile minérale et le sucre, chacune des deux parties évitera des dispositions par lesquelles la capacité de concurrence des industries intéressées de l'autre partie pourrait être lésée; si une lésion de cette sorte devait arriver pour l'industrie d'une des parties, celle-ci aurait le droit de lever les droits correspondants de l'*Ausgleich* sur les objets de transit en question à la sortie du territoire de l'autre Etat, éventuellement aussi de Bosnie-Herzégovine.

Chaque partie a le droit de se convaincre du maintien des accords visés dans cet article dans le territoire de l'autre partie par l'envoi de fonctionnaires auprès des autorités dirigeantes, ainsi qu'auprès des fonctionnaires et organes percepteurs et contrôleurs de l'autre partie. Les fonctionnaires désignés à cet office seront pourvus par le ministre des Finances de l'autre Etat des lettres de créances nécessaires. Ces fonctionnaires ont aussi le droit de pénétrer, en compagnie d'un fonctionnaire préposé, dans les entreprises industrielles soumises au contrôle pour l'impôt de consommation et d'assister à l'exercice du contrôle.

(Suivent des dispositions spéciales concernant les quatre sortes d'impôts : sur la bière, sur l'alcool de vin, sur l'huile minérale et sur le sucre.)

(En ce qui concerne l'impôt sur l'huile minérale), le système actuel concernant l'impôt sur l'huile minérale, la définition de la matière imposable, les dispositions concernant le trafic d'huile minérale non imposée entre les deux Etats ne doivent être changés que par commun accord.

Chaque partie aura cependant le droit d'établir le monopole de l'huile minérale sur son territoire; la partie qui instituera le monopole sera obligée d'employer pour le besoin de son monopole, sur l'huile minérale, sauf le quantum accordé d'huile brute, qui bénéficie de faveurs douanières, des huiles de provenances des deux Etats aussi longtemps et autant que le prix de revient ne sera pas plus élevé que le prix de l'huile brute étrangère de même qualité augmentée du droit d'entrée de douane.

(En ce qui concerne l'impôt sur le sucre), on ne pourra changer que par entente les dispositions concernant :

1° Le système d'imposition;

2° L'emploi de sucre en franchise et l'emploi avec faveurs d'impôt; en cela n'est pas comprise l'attribution de la franchise ou de la faveur relative à une différence d'impôt;

3° L'exportation de sucre au-delà de la frontière douanière commune [1].

---

[1] Disposition du protocole final réglementant la surtaxe du sucre : « Concernant « la situation créée par la convention de Bruxelles, il est décidé pour le règlement « du trafic du sucre imposé ce qui suit :

ART. 14 (Mesures métriques).

ART. 15 (Disposition sur les exploitations industrielles des sujets d'un Etat dans l'autre Etat).

ART. 16 (Protection des inventions).

ART. 17 (Protection des modèles et marques de fabriques [1]).

ART. 18 (Ports, télégraphes, téléphones).

ART. 19 (Sociétés d'assurances).

ART. 20 (Réglementation ou commerce du bétail).

ART. 21 (Dispositions au sujet des vins : dans les deux ans, la Hongrie s'engage à faire une loi qui contient des dispositions contre la fraude, aussi sévères que celles entrées en vigueur en Autriche le 1er décembre 1907 ; on se renouvelle la promesse de prendre des dispositions contre les manipulations des denrées alimentaires ; le gouvernement hongrois s'oblige à déposer un projet de loi sur les opérations de bourse [2]).

ART. 22. (Conférences douanières entre les deux gouvernements).

ART. 23 et 24 (Dispositions relatives au tribunal d'arbitrage).

ART. 25 : Ce traité entre en vigeur le 1er janvier 1908 et il demeurera en vigueur jusqu'au 31 décembre 1917. Au plus tard au commencement de l'année 1915, des négociations doivent être engagées pour le règlement

---

« Pour les envois du sucre entre les deux Etats ainsi qu'avec la Bosnie et l'Herzé-« govine, qui sont soumis à la procédure de délégation, à partir du 1er janvier « 1908 et pour la durée de la mise en vigueur de la convention sucrière de Bruxelles, « du 9 mars 1902, une taxe est levée dans la mesure de 3 k. 50 par 100 kilogs « (poids net) de sucre raffiné et de 3 k. 20 par 100 kilogs (poids net) de sucre « brut. La taxe à établir sera acquittée par l'expéditeur avant que l'envoi ne soit « fait par le fonctionnaire chargé de cet envoi, et elle est donnée à l'administration « des finances du territoire de destination de l'envoi sur la base d'un décompte « annuel.

« La limite de poids des envois de sucre qui ne sont pas soumis à la procédure « de délégation est fixée à 5 kilogs.

« Sous les conditions à établir d'accord par les deux ministres des finances, res-« tent libres de droits : 1° les envois en transit soumis à la procédure de déléga-« tion ; 2° en plus pour chaque année ; *a*) pour le trafic des royaumes et pays « représentés au Reichsrath vers les pays de la Sainte-Couronne hongroise 225.000 « quintaux de sucres ; *b*) pour le trafic des pays de la Sainte-Couronne hongroise vers « les royaumes et pays représentés au Reichsrath 50.000 ; 3° les envois de sucre expé-« diés vers la Bosnie et l'Herzégovine en procédure de délégation jusqu'à la quantité « maxima à fixer d'accord par les deux ministres des finances pour une année.

« De cette quantité maxima établie de temps en temps, un tiers doit être expé-« dié des royaumes et pays représentés au Reichsrath et deux tiers des pays de la « Sainte-Couronne hongroise. »

(Ce que je traduis littéralement : procédure de délégation (*Ueberweisungsverfahren*) est le procédé employé pour éviter l'établissement de bureau de douanes entre les deux pays ; c'est une perception d'impôt par un organe chargé de le transmettre à un autre, comme les agents d'une commune pour le compte de l'Etat ; ici c'est un Etat pour le compte de l'autre.)

[1] Sur ces dispositions des articles 16 et 17, cf. *Neue Freie Presse* 12 novembre 1907, p. 21 : Dr Paul Abel, la protection des droits industriels dans l'Ausgleich austro-hongrois. Le projet de loi annonce l'intention du gouvernement d'entrer dans l'Union internationale du 20 mars 1883.

[2] Voici comment le protocole final précise cette question : « Pour la réforme des « opérations de la bourse des marchandises de Budapest, le gouvernement hongrois « se placera au point de vue suivant : les affaires de bourse, qui ont un caractère « irréel (*unrée.*, dans le texte allemand), en particulier celles qui sont par elles-« mêmes des affaires de jeu, sont exclues et le maniement des affaires de bourse est « limité au cercle des professionnels, sans cependant qu'on introduise l'obligation « d'enregistrement. »

des relations douanières et commerciales entre les Etats, pour le temps à partir du 1er janvier 1918.

*
* *

Il nous est impossible d'étudier ici en détail toutes les questions économiques si complexes que règlent le compromis et les accords annexes; nous nous bornerons donc à donner les solutions apportées et le bilan de ces conventions.

Si l'on fait abstraction de la forme nouvelle donnée au compromis, celui-ci consolide l'union douanière ou, si l'on veut, maintient le territoire douanier commun; il fortifie les accords internationaux existants en rendant obligatoire l'accord entre les deux Etats pour dénoncer les traités de commerce expirant avant 1917. Mais toutes les dispositions prises préparent en même temps la table rase pour 1918 et la possibilité pratique d'une séparation douanière à cette date.

Les deux Etats deviennent maîtres de leurs tarifs de chemins de fer, sauf l'obligation de n'accorder aucun droit de préférence aux produits d'un Etat par rapport à ceux de l'autre. C'est un lien économique qui se délie, mais en fait au profit de l'Autriche surtout, dont le territoire sépare entièrement la Hongrie de l'Europe occidentale.

La Hongrie obtient une amélioration de la voie ferrée, Jablonkau-Teschen-frontière allemande, qui est le point de suture des chemins de fer hongrois et des chemins de fer allemands et la route d'exportation des produits hongrois vers le Nord-Ouest; mais on lui refuse ce que l'on appelle la liaison Oderberg-Annaberg, c'est-à-dire le droit, pour la compagnie privée qui possède le chemin de fer Kassa à Oderberg, de pousser sa voie jusqu'à Annaberg, en Allemagne, et de doter ainsi la Hongrie d'une voie indépendante d'exportation vers l'Ouest.

En retour, l'Autriche obtient la construction d'un chemin de fer dalmate, à travers la Croatie, c'est-à-dire pour la première fois la possibilité de communiquer avec sa lointaine province autrement que par mer [1].

En matière d'impôts indirects ayant une répercussion sur les conditions de la production industrielle, le principe ancien est maintenu : ils sont soumis à une législature arrêtée d'accord entre les deux pays. Mais on introduit des exceptions dictées par le désir d'autonomie en Hongrie : le montant de l'im-

[1] Des cartes, que nous avons dressées à cet effet, mais qui, par suite de circonstances toutes matérielles, ne paraîtront que dans notre prochaine livraison, avec notre second article, montrent ces améliorations des communications données réciproquement en monnaie d'échauge.

pôt est librement fixé dans chaque Etat, sauf compensation, en cas d'exportation dans l'autre Etat; la quantité d'alcool soumis à un droit réduit est, dans les mêmes conditions, déterminées par chaque gouvernement sur la base de la consommation et sauf une clause d'exportation; chaque Etat peut, à sa guise, établir le monopole du pétrole; par une surtaxe sur le sucre, exporté d'un Etat dans l'autre, on réserve à chaque industrie le débouché intérieur. Sur tous ces points, l'autonomie économique de chaque Etat s'étend, sans du reste qu'une charge spéciale soit supportée par l'un des deux pays.

Deux autres questions ont été résolues, qui touchent au contraire directement leurs finances. La portion de la rente commune non convertie, dite le bloc hongrois, est une dette de l'Autriche, compensée par une annuité servie par la Hongrie à l'Autriche. L'Autriche obtient le droit de convertir cette dette, et, dans les vingt-deux ans, d'en exiger le remboursement en capital par la Hongrie. Mais la Hongrie peut rembourser à un taux favorable qui pourrait aller jusqu'à charger le budget autrichien d'une somme annuelle de 1.600.000 k., le bénéfice de la conversion pour elle-même étant évalué annuellement de 2 à 4 millions de k., selon la situation du marché.

En retour, l'Autriche est parvenue à augmenter de 2 % la quote-part de la Hongrie aux dépenses communes, soit environ de 5,5 à 6 millions de couronnes, d'après les budgets actuels.

Enfin la dernière question qui a été la pierre d'achoppement des négociations, celle de la banque commune, est restée ouverte : la Hongrie conserve le droit d'exiger en 1910 la séparation de la Banque; par contre, elle s'engage en tous cas, en premier lieu, à régler ses obligations à l'égard de la monarchie et de l'Autriche sur la base de la monnaie d'or, en second lieu, à ne pas établir une banque autonome sans être parvenue auparavant à une entente avec l'Autriche, de façon qu'en aucun cas les conditions de la production industrielle ne puissent être modifiées par une circulation éventuelle de monnaies dépréciées dans l'un des Etats.

***

La grande qualité du nouveau compromis, c'est d'*être*. Après dix ans d'incertitude, les relations économiques vont reprendre entre les deux Etats sur une base sûre : ceci seul est d'une inappréciable valeur pour le commerce, l'industrie et l'agriculture des deux Etats. Dix ans de relations économiques stables, tel est le grand bienfait que le compromis apporte à toute la monarchie.

C'est la paix pour dix ans. Le désir actuel de paix est si marqué qu'il a amené la création d'un tribunal d'arbitrage constitué de façon très curieuse. Toutefois, il n'a pas à juger les difficultés qui viendraient à se produire sur certaines questions délicates ; on a exclu de sa compétence la question de la quote-part, celle de la banque, et parmi les difficultés résolues par le compromis proprement dit, les affaires du commerce du bétail et de la police vétérinaire, les matières consulaires et celles des traités de commerce [1].

La composition du tribunal est ingénieuse. Chaque Etat nomme parmi ses sujets quatre juges, parmi lesquels il en désigne deux pour chaque procès ; le président qui doit les départager est choisi sur une liste spéciale ; cette liste est composée de telle sorte que le gouvernement *hongrois* fait choix de cinq Autrichiens « dans les milieux supérieurs de la justice » et réciproquement. De ces cinq Autrichiens désignés par la Hongrie, le gouvernement autrichien en choisit deux et réciproquement. La liste définitive est donc formée de quatre noms ; l'un d'eux est tiré au sort pour chaque procès et c'est le président.

***

Que si l'on se demande lequel des deux Etats a obtenu le plus d'avantages dans le nouveau compromis, il faut soigneusement distinguer entre le présent et la préparation du futur.

Pour le présent, c'est un succès pour l'Autriche ; elle ne s'impose qu'une vraie charge, celle résultant de la conversion de la rente, et elle obtient l'augmentation de la quote-part. Sans doute cette augmentation est justifiée par l'augmentation de la richesse en Hongrie, par l'inégalité des deux pays dans le bénéfice des douanes ; mais il ne s'agit pas d'équité, il s'agit de modifications à un *statu quo* ; venant huit ans après la première modification véritable de la quote-part de 1867, cette augmentation est un succès.

L'Autriche doit s'en féliciter d'autant plus que l'histoire des compromis depuis 1867 est l'histoire des avantages successifs arrachés sur ce domaine par la Hongrie forte à l'Autriche divisée. Il est vrai que jusqu'à présent la Hongrie réclamait la parité dans tous les bénéfices de la monarchie, l'égalité dans la communauté d'acquêt, au prix de quoi on accordait à son

[1] Articles 23 et 24 du traité de commerce ; article 4 de l'accord sur la rente ; les autres accords spéciaux l'excluent en omettant d'en parler.

moindre développement économique des avantages dans la communauté des charges. Aujourd'hui que la parité a été obtenue, la Hongrie tourne ses visées vers une séparation économique. Comme en même temps la cohésion de l'Autriche est renforcée par le suffrage universel, la situation des partenaires change.

Pour le futur, le compromis et les accords annexes sont un succès pour la Hongrie, du moins pour ses revendications. Les clauses nouvelles prennent l'allure d'une *liquidation* de la communauté économique, des traités de commerce, de la rente commune, de la banque elle-même. La Hongrie est reconnue Etat de droit international. Si elle veut, si elle est économiquement et financièrement assez forte, elle pourra, en 1917, établir son autonomie économique. Les négociateurs d'aujourd'hui sont un peu comme des syndics qui continuent pour dix ans les opérations entreprises, à seule fin de les liquider, sans trop de pertes, ni trop de difficultés.

GABRIEL LOUIS-JARAY

LA CANALISATION DE LA MOSELLE

La question de la régularisation du Rhin, dont nous avons eu l'occasion de parler ici même [1] et qui souleva l'an dernier des polémiques si violentes, n'est pas près encore de recevoir une solution. Le gouvernement allemand met en œuvre, pour tromper les désirs des industriels alsaciens, les ressources d'une diplomatie véritablement admirable par sa souple duplicité. Après avoir repoussé le projet de canal que présentaient les ingénieurs, après avoir imposé à Strasbourg, malgré les protestations de la Chambre de commerce, un coûteux et fallacieux essai d'amélioration fluviale, il se prépare à frapper la navigation rhénane de droits que certains juristes considèrent comme illégaux [2]. Et déjà une autre tactique se dessine; les journaux annoncent que l'empereur est personnellement hostile à la régularisation commencée; nous pouvons nous attendre à voir reparaître l'idée d'un canal latéral, excellent prétexte à des ajournements indéfinis.

Les Lorrains sont plus heureux. La canalisation de la Moselle, que pour leur part ils sollicitent, sera réalisée peut-être dans un avenir assez proche; certains indices du moins permettent de le croire. De ce fait le développement économique du pays est appelé à recevoir une impulsion et presque une direction nouvelles. Il est intéressant d'indiquer de quelle importance seront, pour la région de Thionville, ces travaux, s'ils s'exécutent, et quelles considérations ont pu décider la Prusse, après de longues résistances, à céder sur ce point aux réclamations des annexés.

L'activité industrielle de la Lorraine messine est égale à celle de la Lorraine restée française. Des richesses minières à peine soupçonnées en 1871, lors de la délimitation des frontières, sont aujourd'hui en pleine exploitation. La vallée de la Moselle, de Maizières qui devient une ville à Thionville dont les remparts s'abattent sous la poussée des faubourgs, est envahie par les hauts fourneaux. Sur l'Orne et sur la Fentsch, à Hayange comme à Moyeuvre, les établissements de Wendel prennent rang parmi les plus considérables de l'Europe; les Stum, « rois

---

[1] *Quest. Dipl. et Col.*, t. XX, p. 589.

[2] En particulier, le célèbre professeur Laband (meeting de Mannheim, 16 février 1907).

de l'acier », s'installent à Uckrange, les Röchling à Beauregard ; « la Paix » occupe Knuttange, « Sambre et Moselle » Maizières, des sociétés anonymes Rombas, Fontoy, Ottange. La production du fer brut croît dans des proportions rapides. Les statistiques officielles confondent sous une même rubrique les bassins contigus de Lorraine et du Luxembourg; les chiffres qu'elles nous fournissent peuvent nous donner cependant des indications assez nettes sur l'essor de toute la contrée. La production des usines allemandes s'est élevée en 1906, du 1er janvier au 30 septembre, à 9.273.000 tonnes; en 1907, durant la même période, à 9.689.000; dans ces totaux, la Lorraine et le Luxembourg figurent, en 1906, pour 3.561.000 tonnes, en 1907, pour 3.706.000; si l'on considère spécialement les résultats des troisièmes trimestres, les progrès paraissent plus frappants encore : en 1906, 977.000 tonnes, en 1907, en dépit des grèves qu'ont cherché à susciter les syndicats centristes, 1.020.000 tonnes. La découverte récente de gisements que l'on croit riches accentuera cette prospérité; il n'est point douteux que s'ouvre pour la métallurgie lorraine une ère particulièrement brillante.

Par malheur, les moyens de transport font défaut autant qu'en Alsace. Le réseau local des chemins de fer est, il est vrai, commode et l'aménagement s'en poursuit avec une certaine méthode; le doublement des voies entre Völklingen et Thionville, le percement de nouveaux tunnels à Hargarten et Téterchen, commandés par des raisons surtout militaires, ont eu par contre-coup des résultats économiques qui ne sont pas négligeables : les houilles de la Sarre parviennent plus aisément jusqu'aux centres miniers où sont établies les forges. Mais il s'agit là de circulation restreinte : le trafic demeure difficile avec les pays voisins, avec l'ensemble de l'Allemagne; les voies fluviales, seules pratiques dès qu'il faut expédier au loin des matières encombrantes et lourdes, n'ont été l'objet depuis la conquête d'aucun effort sérieux.

En 1867, Napoléon III avait décidé l'exécution sur la Moselle de travaux de canalisation qui furent menés activement. Lorsque éclata la guerre, commencés à Frouard ils atteignaient Pagny et se trouvaient fort avancés aux environs de Jouy; en aval les études préliminaires étaient terminées, les premiers coups de pioche donnés. Le traité de Francfort stipula que les deux puissances continueraient sur leur territoire l'œuvre entreprise; l'Allemagne, de 1871 à 1876, approfondit ou endigua jusqu'à Metz le lit de la rivière : la partie méridionale de la Lorraine vit ainsi, si l'on néglige quelques embarras causés par les

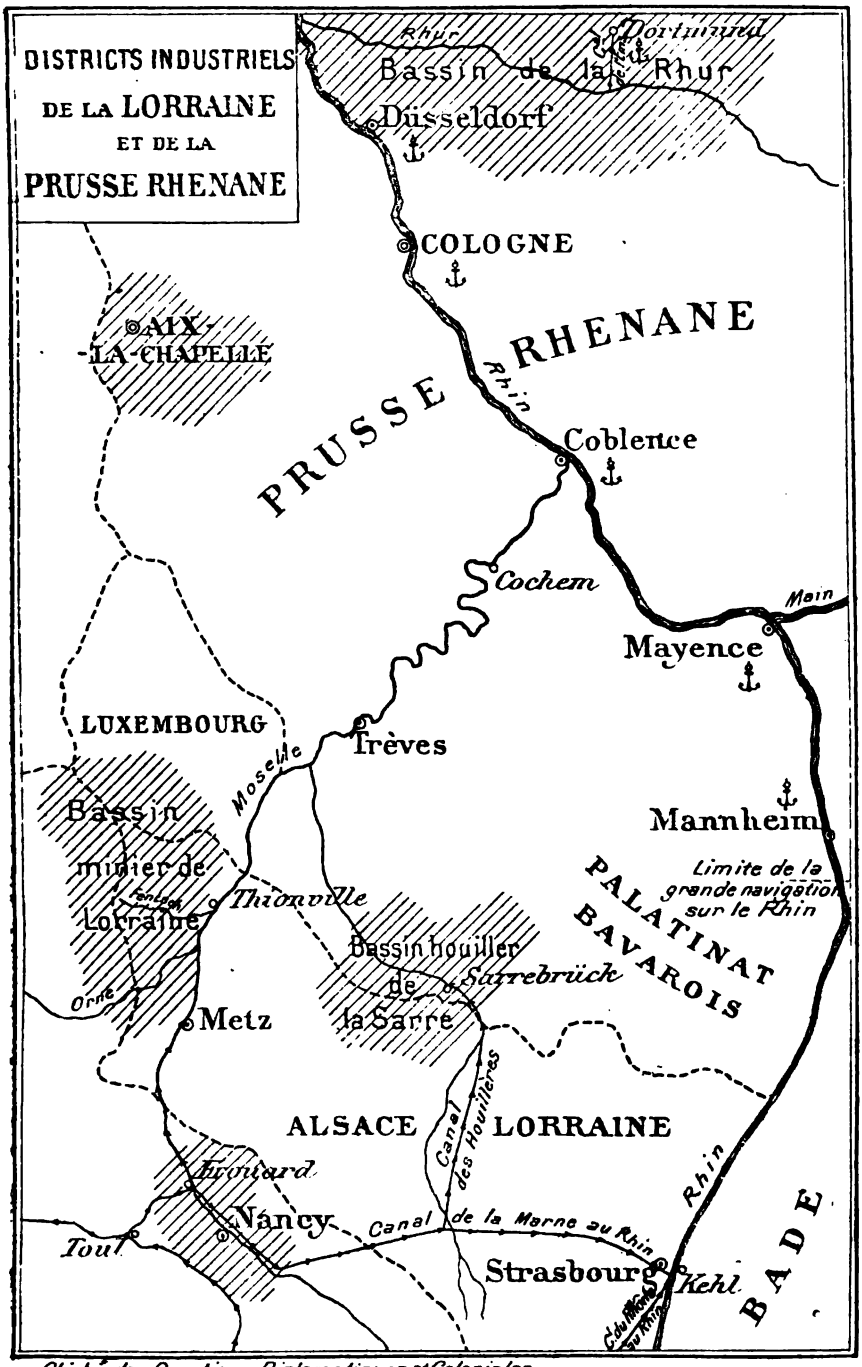

Cliché des Questions Diplomatiques et Coloniales.

dimensions différentes des écluses, ses communications assurées du côté de la France.

Mais le Pays Haut fut moins favorisé. Le gouvernement allemand, interprétant la clause du traité de Francfort en un sens extrêmement étroit, affirmait qu'il n'était pas tenu de prolonger les travaux au delà du point où s'étaient arrêtés les ingénieurs français; il prétendit toujours qu'il n'avait découvert dans les archives transmises à ses agents aucun plan relatif à la section Metz-Thionville; la Moselle, sur ce parcours, resta fermée à la navigation.

Les réclamations à ce sujet furent d'ailleurs formulées assez tard : outre l'accablement naturel qui suivit l'annexion et stérilisa toutes les initiatives, le besoin de débouchés ne devint impérieux qu'après 1885, lorsque furent découverts les procédés de déphosphoration qui multiplièrent la valeur du minerai lorrain. Détail curieux, ce furent les industriels du bassin de la Ruhr qui soulevèrent la question, désireux de se procurer, à moindre frais qu'en Suède ou qu'en Espagne, des minettes désormais précieuses. Sur leur demande, les ministres prussiens convoquèrent à Coblence une conférence qui se réunit les 24 et 25 février 1887, et n'aboutit qu'à préciser des divergences de vues et des conflits d'intérêt très profonds. Si les maîtres de forges de Dortmund et de Düsseldorf, les conseillers de commerce de la région westphalienne se déclaraient gagnés à la canalisation jusqu'au Rhin, les représentants d'Aix-la-Chapelle et des charbonnages de la Sarre manifestaient au contraire l'opposition la plus vive. Aix-la-Chapelle craignait de perdre la situation privilégiée que lui créait, par rapport au bassin de la Ruhr, la coexistence sur son sol du minerai et de la houille. Les charbonnages de la Sarre redoutaient que les minettes lorraines, attirées vers la Ruhr par la facilité du transport, ne fussent bientôt traitées exclusivement dans cette région, que l'ouverture de la Moselle ne correspondît ainsi à la disparition de la métallurgie thionvilloise, à la perte pour eux de clients appréciables. Faute d'entente, la solution fut ajournée; l'accord se fit uniquement sur la nécessité d'une enquête qu'ouvrit peu après le gouvernement impérial.

On songea seulement alors à s'informer des désirs et des besoins de la Lorraine. Encore n'y mit-on pas une hâte excessive, puisque le premier rapport adressé à Berlin par les autorités messines date du 24 juillet 1890. Il fut le point de départ d'une correspondance administrative volumineuse où furent discutés, en même temps que le programme technique, le mode d'imposition des taxes et la répartition des recettes. La

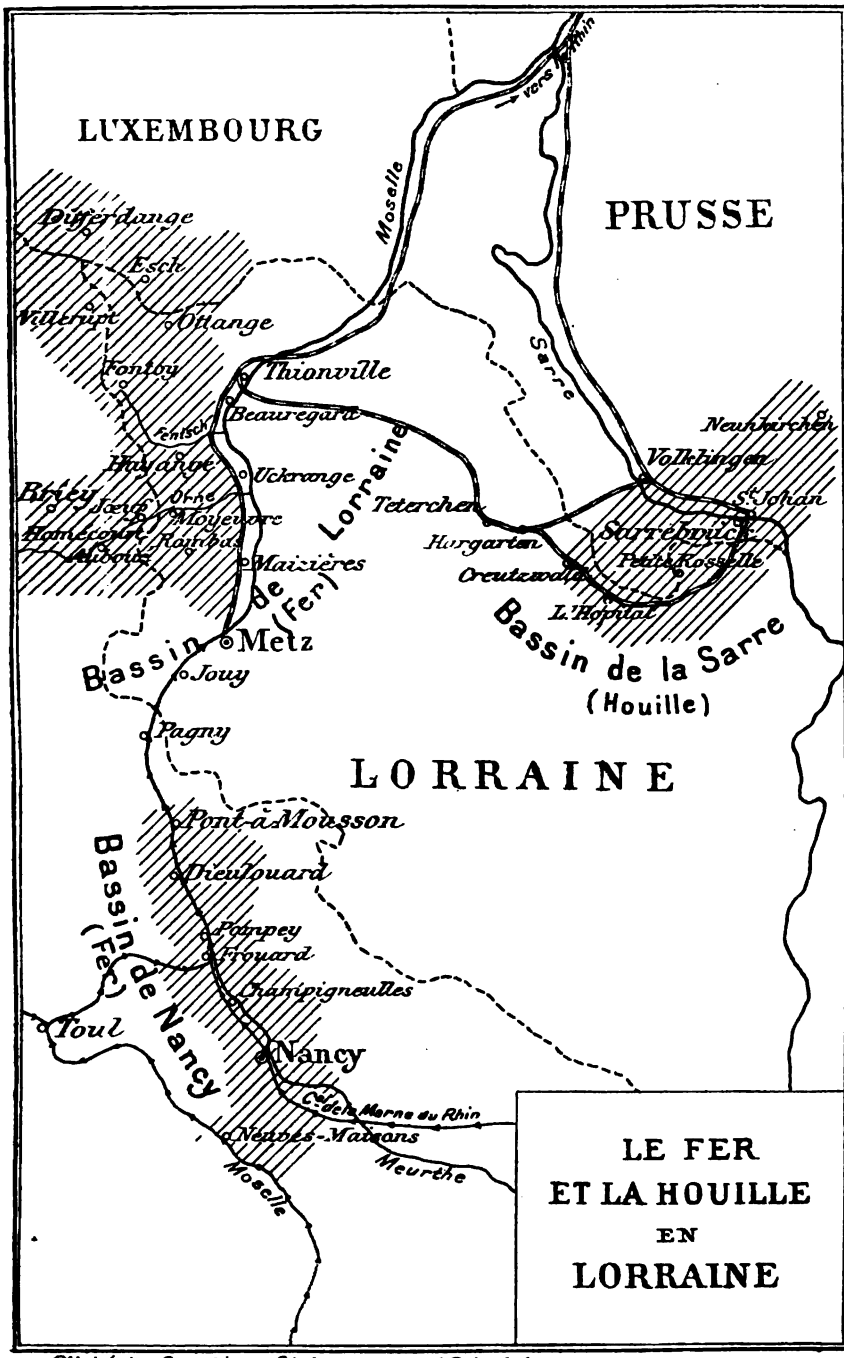

LE FER ET LA HOUILLE EN LORRAINE

Cliché des Questions Diplomatiques et Coloniales.

Délégation de son côté fut consultée à plusieurs reprises; elle repoussa comme aventureuses les requêtes de la Chambre de commerce et du Conseil municipal de Metz tendant à la canalisation immédiate jusqu'à Thionville sans le concours de la Prusse; mais elle se montra prête à consentir des sacrifices importants pour participer aux dépenses qui résulteraient de travaux communs.

A la suite de ces pourparlers, en octobre 1893, un voyage d'études fut prescrit par le ministère prussien. Des délégués visitèrent les mines et les hauts-fourneaux de la vallée mosellane; des spécialistes firent des sondages le long de la rivière; les industriels intéressés conçurent de grandes espérances. Ce voyage pourtant demeura stérile. Les documents recueillis, les mémoires rédigés furent oubliés dans les cartons. Le gouvernement avait évidemment, dès cette époque, la volonté de ne pas aboutir.

Les motifs de ce changement d'attitude peuvent être déterminés sans peine. Pendant les huit années qu'avaient duré les négociations, la situation de l'industrie lorraine s'était sensiblement modifiée. Les usiniers de l'Orne et de la Fentsch avaient pris leurs mesures pour profiter des découvertes dont il avait un moment semblé que seuls leurs rivaux de la Ruhr sauraient tirer parti. Un outillage perfectionné leur permit d'atteindre, vers 1892, un niveau de production assez élevé pour faire présager les résultats actuels. Il fut rapidement certain que la métallurgie thionvilloise n'était pas menacée de disparition prochaine, et la manière dont les régions voisines envisageaient la question se trouva de ce fait entièrement transformée. Les houillères du bassin de Sarrebrück n'avaient plus à craindre que leur clientèle émigrât; dès lors, la canalisation de la Moselle, complétée par celle de la Sarre, leur devenait avantageuse; elle rendrait plus aisé, plus fructueux, l'écoulement de leur charbon vers la Lorraine et vers la France. Tandis que les premiers adversaires du projet s'y convertissaient ainsi, ses promoteurs au contraire l'abandonnaient. L'ouverture de la Moselle devait sans doute faciliter le transport des houilles de la Ruhr dans le pays minier, inversement celui du minerai jusqu'aux forges de la Ruhr; mais cet avantage s'effaçait devant l'énorme danger qu'aurait présenté désormais, pour les métallurgistes prussiens l'accès donné vers l'Allemagne et vers la mer à l'acier lorrain; afin d'éviter une concurrence redoutable sur le marché national et mondial, ils préférèrent se fermer à eux-mêmes les routes de l'Ouest et combattirent la canalisation avec plus de vigueur qu'ils n'en avaient mis d'abord à la

réclamer. Leurs intérêts s'accordaient d'ailleurs avec ceux du gouvernement : l'Etat possède en Alsace-Lorraine le monopole des chemins de fer; les bénéfices qu'il réalise sont considérables, d'autant qu'il se dispense d'acquitter au profit du budget local les impôts prévus par la loi; en 1893 déjà, la grande partie de ces bénéfices était due au trafic entre Moselle et Sarre ; l'administration fit remarquer que la canalisation, détournant des voies de terre le fer et la houille, se traduirait par une diminution importante des recettes [1]. L'argument fut décisif. De ce jour, toute pensée d'amélioration fluviale parut abandonnée.

Les industries du Pays Haut ne se résignèrent pas pourtant. Les progrès constants de leur production leur faisaient une loi de chercher des débouchés nouveaux : s'ils demeuraient isolés et de la France et de l'Allemagne, privés de communications directes avec les ports d'exportation, ils renonçaient à l'avenir. A partir de 1900, l'agitation recommença. Dans les milieux commerciaux de Metz et de Sarrebrück, on remit en avant les projets anciens; une association fut créée qui tint sa première réunion à l'Hôtel de Ville de Metz le 30 juin 1900, puis, les années suivantes, à Cochem, à Trèves, à Coblence; les pétitions se succédèrent à la Délégation, à la Chambre prussienne; le statthalter fut invité de façon pressante à soutenir les vœux de ses administrés. Ce réveil économique correspondait à la renaissance politique du pays annexé. On s'en aperçut bientôt, non point seulement à la vivacité des polémiques, mais aux mesures d'initiative privée qu'adoptaient les instigateurs du mouvement : ils annonçaient qu'ils négligeraient au besoin l'appui du gouvernement, et reprenant un plan écarté jadis comme chimérique, qu'ils établiraient de leurs deniers sur le territoire lorrain, s'ils ne pouvaient rien obtenir, un canal entre Thionville et Metz; par la Moselle jusqu'à Frouard, par le canal de la Marne au Rhin, par celui de la Meuse, tournant le dos à l'Allemagne, ils se relieraient ainsi à la France et à Anvers.

Le gouvernement, surpris d'abord, se rendit compte assez vite qu'il lui serait impossible de garder plus longtemps le silence. Dès 1901, il affirmait que les études entreprises s'étaient poursuivies sans arrêt depuis 1893; l'échange des correspondances redevint actif entre les bureaux; des ingénieurs délégués de Berlin reparurent en Lorraine, et les communiqués aux journaux, optimistes et prometteurs, se multiplièrent.

---

[1] Diminution de 12 millions de marks affirme-t-elle aujourd'hui, mais l'exagération semble évidente.

Mais ces dehors ne trompèrent personne : la mauvaise volonté officielle restait notoire ; il n'était pas douteux que ces enquêtes et contre-enquêtes étaient un moyen seulement d'endormir les impatiences et de gagner du temps. La preuve éclatante en fut que le ministère se garda de comprendre la canalisation de la Moselle et de la Sarre dans le plan général de travaux publics soumis en 1905 au Landtag de Prusse.

Le mécontentement en Lorraine, après cette déception, fut assez violent pour rencontrer à diverses reprises un écho à la Délégation, dont on sait que la prudence confine au manque de courage. La Chambre de commerce de Metz, où les immigrés sont nombreux, ménagea moins encore ses protestations. Le Conseil municipal, allemand en majorité, y joignit les siennes. Cependant l'exemple de l'Alsace, volontairement sacrifiée au grand-duché de Bade dans l'affaire du canal, suffit à nous avertir que ces manifestations auraient été vaines si, au courant de 1907, une modification ne se fût une seconde fois produite dans la situation respective des districts miniers et houillers.

Si le bassin de la Ruhr avait en 1893 accepté d'un cœur léger de ne pas améliorer ses relations avec Thionville, c'est qu'à cette époque la nécessité ne s'imposait pas à lui de se procurer les minettes lorraines. Le minerai suédois lui parvenait en abondance, à peu de frais malgré la distance parce qu'il empruntait exclusivement les voies maritimes et fluviales. Même en 1902, les usines de Westphalie avaient pu conclure en Suède des marchés spécialement avantageux et leur opposition à l'ouverture de la Moselle avait à ce moment redoublé. Au mois de mai dernier, une grave nouvelle vint changer la face des choses : le Parlement suédois édictait pour les compagnies minières, placées sous son contrôle, des règlements protectionnistes, en vertu desquels étaient augmentées les quantités qui pourraient être extraites, mais limitées fort étroitement celles qui seraient exportées. Le coup frappait rudement l'industrie sidérurgique allemande : il était dès lors évident qu'elle ne trouverait plus à contracter sur les places étrangères des marchés à long terme dans des conditions favorables ; les gisements de Bilbao, qui s'épuisent, ne sont pas en effet considérés par elle comme sérieusement utilisables. Force était donc aux maîtres de forges de la Ruhr de reviser leur opinion : le minerai du Pays Haut leur devenait indispensable ; les travaux projetés, sur la Moselle, sinon sur la Sarre, prenaient pour eux une valeur inattendue... L'évolution fut complète : la Chambre de commerce de Duisbourg qui, dans un rapport souvent cité, avait accumulé les objections contre le canal, renie cette année

ses arguments d'autrefois ; et la *Revue des ingénieurs allemands*, paraissant à Cologne, déclare, avec le *Berliner Tageblatt*, qu'il n'est plus une minute à perdre pour réaliser une entreprise si manifestement importante. Les deux districts prussiens de la Ruhr et de la Sarre sont enfin d'accord ; leurs désirs communs auront plus de poids à Berlin que les longues réclamations des annexés.

Est-ce à dire que tout obstacle soit surmonté ? Non point absolument, car la question de la concurrence qui serait faite aux voies de terre n'a pas cessé de se poser et d'autre part les industriels du Luxembourg rappellent avec acrimonie qu'un essai de canalisation sur la Moselle, dont Rodange, Esch et Differdange sont éloignés de 40 kilomètres, aurait pour conséquence de les mettre, par rapport au bassin lorrain plus rapproché, dans un état d'infériorité sensible. Ces derniers obstacles pourtant sont secondaires. L'administration des chemins de fer laisse entendre que ses répugnances céderaient à l'offre par l'Alsace-Lorraine d'une indemnité assez grosse. Et quant au Luxembourg, si la Prusse ne peut se passer de son aveu pour entamer les travaux sur la partie de la rivière dont il est souverain par moitié, elle a moyen de le contraindre à plus de complaisance en menaçant d'interdire à ses produits par des tarifs prohibitifs l'accès des lignes allemandes ; le grand-duché le comprend si bien que, loin de s'entêter dans des protestations stériles, il se prépare dès maintenant à remédier au danger qu'il prévoit ; il a mis à l'étude avec une promptitude remarquable la création d'un canal qui desservirait, de la Chiers à la Moselle, tous ses centres métallurgiques.

La solution ne paraît donc plus très lointaine. Il est possible que, dès 1912, date prévue pour l'achèvement du réseau navigable allemand, la Moselle soit praticable aux bateaux de 600 tonnes. Ce serait grand profit pour la Lorraine annexée. Grand profit également, ne l'oublions pas, pour la Lorraine française : le pays de Briey, si riche déjà à l'heure actuelle, accroîtrait aisément ses exportations par le Rhin, diminuerait ses frais de production en obtenant à meilleur compte les houilles de la Sarre ou de la Ruhr dont s'alimentent en majeure partie ses usines et ne tarderait pas ainsi à s'assurer l'une des premières places, peut-être la première, sur les marchés européens.

PIERRE BRAUN.

LES DROITS DE DOUANE

DANS LES COLONIES ANGLAISES

Nous avons étudié, à plusieurs reprises, les droits de douane dans les colonies françaises, concernant les années écoulées de 1903 à 1906[1]. Avant de poursuivre une étude semblable pour les années suivantes, il nous paraît intéressant de chercher des éléments de comparaison dans les possessions britanniques.

En effet, autant il est dangereux d'échafauder des généralisations hâtives sur des parallèles incomplets, autant il peut être utile de trouver des enseignements dans un examen consciencieux des institutions d'autrui. C'est ainsi que la colonisation comparée, comme toutes les sciences comparées, doit provoquer d'incessantes découvertes et d'heureuses initiatives.

Sans doute, en pareille matière, il convient de se montrer d'une extrême prudence. Notre documentation est nécessairement inégale en étendue comme en précision, de sorte que les éléments connus sont difficilement comparables. Aussi nous contenterons-nous simplement de porter à la connaissance du public des résultats, aussi exacts que nous le permettront nos moyens d'investigation, évidemment moins complets que pour nos propres colonies; et nous en tirerons, quant à présent, fort peu de conclusions.

Notre étude n'est d'ailleurs pas entièrement nouvelle. Il ne manque pas d'ouvrages français ou anglais sur les possessions britanniques; presque tous nos journaux coloniaux et nos revues coloniales publient des articles ou des informations sur les colonies étrangères[2]. D'autre part, l'Institut colonial inter-

---

[1] *Quest. Dipl. et Col.*, 1er juin et 16 juillet 1904, 1er mai et 16 juin 1906.

[2] Sans avoir la prétention de donner ici une bibliographie raisonnée, nous signalons au lecteur soucieux de trouver de plus amples renseignements sur les questions qui font l'objet de notre article, les publications suivantes, que nous avons eu l'occasion de consulter :

Mission en Angleterre de M. l'inspecteur général des finances de Monplanet. L'Angleterre et ses colonies. Leurs rapports réciproques au point de vue budgétaire et financier. (Paris, Imprimerie nationale, 1890.)

Sir Charles Dilke : Problems of Greater Britain. (Londres, Macmillan and Co, 1890.)

Sir John Strachey : India. (Londres, Kegan Paul, French, Trübner and Co, 1894.)

J. Caillaux : Les budgets, les finances des colonies en France et en Angleterre (*Quest. Dipl. et Col.*, 1er mars, 1er avril et 1er mai 1899.)

Maurice Ordinaire : Les Colonies anglaises. (*Quest. Dipl. et Col.*, 1er décembre 1899.)

national de Bruxelles, qui a précisément pour objet de comparer les diverses législations relatives aux colonies et de discuter les problèmes qui s'y rapportent, a déjà fait paraître, sous le nom de *Bibliothèque coloniale internationale*, plus de vingt volumes en français. Enfin, à l'issue du Congrès colonial français de 1907, auquel assistaient des délégués britanniques, a eu lieu le 15 juin dernier à Paris un meeting franco-anglais, préparatoire au Congrès intercolonial franco-anglais qui doit se tenir à Londres en 1908, à l'occasion de l'exposition franco-britannique. Mais nulle part, à notre connaissance, il n'existe chez nous un service permanent de comparaison de la législation coloniale de la France avec celle des autres pays, en vue d'en déduire, à notre point de vue particulier, des conclusions pratiques et suivies. Nous ne verrions pas d'inconvénient à ce qu'un tel service soit confié, concurremment au besoin avec d'autres occupations du même ordre, à un bureau spécial du ministère des Colonies. Sans nul doute, une pareille institution, bien comprise, pourrait donner des résultats très féconds.

Beaucoup plus modeste sera la portée de notre étude sur les droits de douane dans les colonies anglaises. En vue d'y mettre le plus de clarté possible, nous énumérerons d'abord les différentes possessions britanniques, et les autorités compétentes

---

Georges François : Le budget local des colonies. (Paris, L. Boyer, 1900.)

P. Lavagne : La politique financière de l'empire anglo-indien. (*Annales des Sciences politiques*, 15 mai et 15 septembre 1902.)

Documents parlementaires, 1903. Chambre des députés, n° 1035. Procès-verbaux de la Commission des douanes, comprenant les rapports de la sous-commission chargée d'examiner les différents tarifs douaniers étrangers.

Statistical tables relating to British colonies, possessions and protectorates, 1904. (Londres, Darling and Son, 34-40, Bacon street.)

Henri Picard : Notes de colonisation comparée. Angleterre. Le Colonial Office. (*Bulletin de la Société des anciens élèves de l'Ecole Coloniale*, 1er mai 1905.)

Colonial Reports Annual. Reports for 1905 and 1906. (Londres, Darling and Son, 34-40, Bacon street.)

Bibliothèque Coloniale internationale, 8e série. Les lois organiques des colonies. Tome I. Colonies britanniques. (Publications de l'Institut colonial international, Bruxelles, 36, rue Veydt, 1906.)

H. Speyer : La constitution juridique de l'empire colonial britannique. (Paris, Arthur Rousseau, 14, rue Soufflot, 1906.)

Emile Baillaud : La situation économique et financière de l'Afrique Occidentale anglaise et française. (*Revue coloniale*, décembre 1906, janvier-février 1907.)

Le contrôle parlementaire des budgets coloniaux. Réponses des agents diplomatiques belges. (*Dépêche coloniale*, 15 et 16 janvier 1907.)

The Colonial Office list for 1907. (Londres, Waterlow and Sons great Winchester St.)

The India Office list for 1907. (Londres, Harrison and Sons, 45 Pall Mall,)

The Statesman's year book 1907. (Londres, Macmillan and Co.)

Papers laid befor the colonial conference 1905. (Londres, Kingand Son, Oarchard house Great Smith street, Westminster.)

Minutes of proceedings of the colonial conference. 1907 (de).

pour y établir des droits de douane, puis nous exposerons l'assiette et le tarif des droits, et leur rendement budgétaire.

I

Le Royaume-Uni de Grande-Bretagne d'Irlande a un nombre de possessions distinctes qu'on peut évaluer actuellement à 49, en comptant pour une seule celles qui sont groupées sous l'autorité d'un même représentant de la couronne, et en négligeant divers îlots, la plupart inhabités, qui servent à atterrir et fixer les câbles télégraphiques sous-marins, ou qui sont loués pour l'extraction du guano ou pour la plantation des cocotiers. Ces 49 possessions anglaises peuvent être classées d'après le ministère dont elles relèvent : ministères des Colonies (Colonial Office), de l'Inde (India Office), des Affaires étrangères (Foreign Office), de la Marine (Admiralty), ou de l'Intérieur (Home Office). Il convient d'en ajouter une cinquantième, l'Egypte, qui, depuis l'accord franco-anglais du 8 avril 1904, peut être considérée comme un véritable protectorat britannique[1].

Le plus grand nombre des possessions qui précèdent, 40 sur 50, relèvent à divers degrés du ministère des Colonies. 8 colonies autonomes, 7 à institutions représentatives et 25 colonies de la Couronne.

Et tout d'abord les colonies autonomes ou à self-government n'ont avec le secrétaire d'Etat pour les Colonies que des liens purement nominaux. Ce sont de véritables monarchies constitutionnelles et parlementaires, qui ont chacune un gouverneur général ou gouverneur, seul fonctionnaire nommé par la métropole, et un Parlement composé d'une Chambre haute et d'une Chambre basse, et devant lequel des ministres locaux constituent un gouvernement responsable. Le chef de la colonie règne et les ministres gouvernent. Ces huit possessions autonomes distinctes sont en Afrique : le Cap, Natal, le Transvaal et l'Orange; en Amérique : la Puissance ou Dominion du Canada et Terre-Neuve; en Océanie : la Confédération ou Commonwealth d'Australie et la Nouvelle-Zélande. A l'exception de l'Orange, ce sont elles dont les premiers ministres, chefs responsables de leurs gouvernements, se sont réunis cette année en conférence à Londres avec le secrétaire d'Etat pour les Colonies, du 15 avril au 14 mai, en vue de discuter des intérêts intercoloniaux de l'empire britannique, à la suite de confé-

[1] A. Morel : La condition internationale de l'Egypte depuis l'accord franco-anglais de 1904. (*Revue générale de droit international public*, mai-août 1907.)

rences analogues en 1887, 1897 et 1902. Les membres de la Chambre basse du Parlement local sont toujours élus; ceux de la Chambre haute sont élus au Cap et dans la Fédération australienne; ailleurs, ils sont nommés par le chef de la colonie. Ce dernier est un gouverneur général dans la Puissance du Canada et la Confédération d'Australie, qui offrent deux exemples différents de constitutions fédérales. Le Canada compte neuf provinces dont quatre ont un gouvernement responsable, comme le Dominion lui-même, celles d'Ontario, de Québec, de la Nouvelle-Ecosse et de la Colombie britannique. L'Australie comprend six Etats ayant chacun un gouvernement responsable, la Nouvelle-Galles du Sud, Victoria, Queensland, l'Australie du Sud, l'Australie de l'Ouest et la Tasmanie; il convient d'y ajouter la Nouvelle-Guinée britannique qui, sous le nom de Papua, a été rattachée au Commonwealth le 1er septembre 1906. Tandis que les pouvoirs fédéraux australiens sont, comme aux Etats-Unis, limitativement stipulés par l'acte d'Union, l'autorité fédérale canadienne conserve, au contraire, tous les pouvoirs dont elle ne s'est pas expressément dessaisie en faveur des gouvernements provinciaux. On sait, d'autre part, que les colonies du Transvaal et de l'Orange tiennent leurs constitutions autonomes des lettres patentes du 6 décembre 1906 et du 11 juin 1907, aux termes desquelles, dans chacune d'elles, la Chambre haute, actuellement nommée par le gouverneur, pourra être transformée en Chambre élue sans intervention de la métropole. Les colonies du Cap, de Natal, la Puissance du Canada, la Confédération d'Australie, la Nouvelle-Zélande, entretiennent chacune à Londres un agent général, véritable ambassadeur qui défend les intérêts de sa colonie auprès du gouvernement anglais; il en est de même de chacun des six Etats australiens qui entrent dans la composition du Commonwealth.

Les sept colonies à institutions représentatives sont : en Asie, Chypre; en Afrique, Maurice; en Amérique, les Bermudes, les Bahamas, la Jamaïque, la Barbade et la Guyane anglaise. L'île de Chypre, bien qu'elle ne soit pas à proprement parler une colonie, est administrée comme telle; on sait qu'elle a été cédée par la Turquie à l'Angleterre non pas en toute souveraineté, mais dans le but de faciliter à celle-ci l'accomplissement de l'engagement, qu'elle avait pris de coopérer à la défense des possessions asiatiques du sultan, contre toute attaque de la Russie. Ces possessions britanniques à institutions représentatives diffèrent des colonies autonomes en ce que leurs ministres sont responsables devant le souverain et non devant la légis-

lature; ce sont, en quelque sorte, des monarchies constitutionnelles non parlementaires. Dans les unes (Bermudes, Bahamas et Barbade), la législature se compose d'une Chambre haute nommée par la Couronne et d'une Chambre basse élue. Dans les quatre autres, il n'existe qu'une seule Chambre dont certains membres sont nommés et certains élus, ces derniers étant en majorité.

Quant aux vingt-cinq colonies de la Couronne, ce sont : en Europe, Gibraltar et Malte; en Asie, Ceylan, les Straits Settlements, Hong-kong et Weï-haï-Weï; en Afrique, la Gambie, Sierra-Leone, la Côte d'Or, la Nigeria du Sud, la Nigeria du Nord, l'Afrique du Sud, l'Afrique Orientale, l'Afrique Centrale, l'Uganda, le Somaliland, les Seychelles, Sainte-Hélène; en Amérique, les îles Sous-le-Vent, les îles du Vent, le groupe de Trinidad et Tobago, le Honduras britannique et les îles Falkland; en Océanie, les îles Fiji et le Pacifique Occidental. Elles se distinguent des possessions à institutions représentatives, en ce que la législature, quand elle existe, n'est pas élue ou tout au moins ne renferme pas une majorité de membres élus. Ces dépendances se trouvent ainsi, par l'intermédiaire du gouverneur, sous le contrôle étroit du Colonial Office. On désigne quelquefois sous le nom de colonies de la Couronne l'ensemble des deux catégories de possessions que nous avons appelées colonies à institutions représentatives et à proprement parler colonies de la Couronne; les unes comme les autres font traiter leurs affaires dans la métropole par les agents de la Couronne, qui sont en tout au nombre de trois et forment une agence unique, sous le contrôle du ministère des Colonies. Les vingt-cinq colonies de la Couronne que nous venons d'énumérer peuvent être classées en trois catégories, selon que le Conseil législatif renferme des membres élus, qu'il est nommé entièrement par la Couronne ou qu'il n'existe pas.

Il y a des membres élus à Malte, aux îles Sous-le-Vent et aux Fiji. Les îles Sous-le-Vent constituent une fédération comprenant Antigua et dépendances, Montserrat, Saint-Christophe, Nevis avec Anguilla, la Dominique et les îles Vierges.

Ont un Conseil législatif nommé par la Couronne celles des vingt-cinq possessions qui ne font partie ni de la première ni de la troisième catégorie. Il convient toutefois de remarquer que les îles du Vent (Sainte-Lucie, Saint-Vincent et Grenade) ne forment pas une fédération; seul, le gouverneur est commun. Au contraire, l'Afrique du Sud est une véritable fédération, possédant un Conseil intercolonial et placée sous les ordres d'un haut commissaire, qui est gouverneur du Basutoland, surveille

les affaires du protectorat du Bechuanaland et celles du Swaziland et exerce un contrôle sur l'administration de la grande Compagnie à charte « British South Africa Company » dans la Rhodesia. Ajoutons que les Straits Settlements ou établissements du détroit de Malacca (Singapore, Malacca, Penang) sont administrés par un gouverneur qui est en même temps haut commissaire pour les Etats fédérés indigènes de la péninsule malaise et pour l'Etat de Brunei, entre Bornéo et Sarawak; l'île de Labuan, au Nord-Ouest de Bornéo, est incorporée aux Straits Settlements depuis le 1er janvier 1907.

Les colonies de la Couronne qui n'ont pas de conseil législatif sont Gibraltar, Weï-haï-Weï, le Pacifique Occidental, Sainte-Hélène et les protectorats de la Nigeria du Nord, de l'Afrique orientale, de l'Afrique centrale, de l'Uganda et du Somaliland. Weï-haï-Weï a été cédé à bail à l'Angleterre par la Chine. Le Pacifique occidental, sous la direction générale d'un haut commissaire, comprend les îles et archipels Tongan, de l'Union, Ellice et Gilbert, Santa-Cruz, Pitcairn et le protectorat des Salomon du Sud. Les protectorats africains sont administrés comme les autres colonies de la Couronne; le gouverneur y porte le nom de commissaire et reste étranger aux rapports juridiques des indigènes entre eux; la Nigeria du Nord et l'Afrique orientale ont été reprises par le gouvernement britannique aux compagnies à charte qui les administraient autrefois.

Telles sont les différentes possessions qui relèvent du Colonial Office. L'Inde, en raison de sa situation spéciale, a pour elle toute seule un ministère, l'India Office. L'empire indien, primitivement administré par la Compagnie des Indes Orientales, a été placé, en 1858, sous la souveraineté de la Reine, sur la base de l'union personnelle; en vertu d'un acte de 1876, le roi d'Angleterre possède le titre d'Empereur des Indes. Auprès du secrétaire d'Etat, à Londres, se trouve un Conseil de l'Inde. Le gouverneur général ou vice-roi est assisté d'un Conseil législatif qui comprend les membres du Conseil exécutif, véritables ministres nommés par la Couronne, et des membres additionnels nommés par le gouverneur général. L'Inde est divisée en neuf provinces : les présidences de Madras et de Bombay; les gouvernements locaux du Bengale, du Bengale Oriental et d'Assam, des provinces unies d'Agra et d'Oudh, du Punjab, de la Birmanie; le commissariat des provinces centrales et la province militaire de la frontière du Nord-Ouest. Les deux présidences et les cinq gouvernements locaux sont dotés chacun d'un Conseil législatif. A ces neuf provinces il convient d'ajouter quelques autres dépendances : Coorg, Ajmer-Merwara, le Balu-

chistan britannique, les îles Andaman. En outre, le gouvernement de l'Inde exerce un contrôle sur les Etats indigènes. Enfin Aden et ses dépendances de Périm et de Socotora sont rattachés à la présidence de Bombay.

Le ministère des Colonies et celui de l'Inde ne sont pas les seuls dont relèvent des possessions britanniques. C'est du Foreign Office que dépend le sultanat de Zanzibar. D'autre part, le Nord de Bornéo, qui se trouve sous la juridiction d'une Compagnie à Charte, la « British North Borneo Company », est administré par un gouverneur à Bornéo et par une cour de directeurs à Londres. Le rajah de Sarawak est sous le protectorat de la Grande-Bretagne. Et l'Angleterre possède entre le cap de Bonne-Espérance et l'Amérique du Sud le petit archipel de Tristan da Cunha.

L'île de l'Ascension, dans l'Atlantique, est administrée par un capitaine, qui relève de l'Amirauté.

L'île de Man dans la mer d'Irlande, l'île de Jersey et le groupe des autres îles de la Manche (Guernsey, Alderney, Sark), sur les côtes de Normandie, sont rattachés au ministère de l'Intérieur.

Vu d'ensemble, l'empire colonial britannique comprend huit grandes colonies autonomes de peuplement, à gouvernements responsables, dont deux fédérations, véritables Etats indépendants, rattachés à la mère patrie par des liens traditionnels; sept possessions à institutions représentatives, d'acquisition ancienne, à population blanche et de couleur ; vingt-cinq colonies de la Couronne et protectorats coloniaux, principalement habités par des indigènes, et placés sous le contrôle direct de la métropole; une vaste dépendance également peuplée d'indigènes, l'empire des Indes; quelques protectorats internationaux; des îles perdues dans l'Océan; l'île de Man et les îles de la Manche, fiefs personnels de la Couronne plutôt que possessions impériales; et l'Egypte, avec son statut tout spécial.

Ces préliminaires étaient indispensables pour l'intelligence de l'étude qui va suivre et que nous aborderons prochainement sur les droits de douane dans les colonies anglaises.

PIERRE MA.

CHRONIQUES DE LA QUINZAINE

LES AFFAIRES DU MAROC

La proclamation de Moulaï-Hafid à Fez. — A Casablanca; la prise de la Kasbah des Mediouna. — A la frontière algéro-marocaine. — La contrebande des armes. — Le voyage de M. Pichon à Madrid.

La proclamation de Moulaï Hafid à Fez.

Le 11 janvier, une dépêche de M. de Saint-Aulaire, qui dirige notre légation de Tanger en l'absence de M. Regnault, apprenait au gouvernement que Moulaï Hafid avait été proclamé sultan à Fez, le 4 janvier. Voici les renseignements publiés à ce sujet, ce même 11 janvier, par le *Journal des Débats* :

C'est samedi dernier, le 4 janvier, que les chorfas, les oulemas et toutes les autorités municipales de Fez, réunis dans la grande mosquée de la ville, proclamèrent solennellement la déchéance du sultan Abd el Aziz, coupable de s'être laissé acheter et pervertir par les infidèles, d'avoir trahi la cause du Maroc en signant avec les puissances européennes l'Acte d'Algésiras, et d'avoir fait alliance avec la France et l'Espagne, en vue de l'organisation dans l'empire d'une police contraire à toutes les coutumes et à toutes les traditions marocaines. Les notables assemblés proclamèrent ensuite Moulaï Hafid comme sultan et proclamèrent la guerre sainte, qui doit chasser du sol marocain les envahisseurs étrangers. Toute la population de Fez accueillit avec enthousiasme cette proclamation; pour le moment, on ne signale aucun désordre grave dans la ville ou dans les environs.

On ne doute pas, à Tanger, que ces incidents n'aient été préparés de longue date et directement provoqués par des émissaires de Moulaï Hafid, encouragés peut-être par d'autres influences. Il semble bien, en tout cas, qu'il y ait une étroite corrélation entre la déchéance d'Abd el Aziz et les troubles récents qui éclatèrent à Fez vers la fin de décembre. On se rappelle qu'alors les autorités municipales, débordées, impuissantes à rétablir l'ordre, durent fermer les portes de la ville afin d'arrêter le flot des brigands et des pillards accourus des environs, et que des courriers furent expédiés d'urgence à Rabat, suppliant Abd el Aziz d'envoyer quelques soldats pour mettre à la raison les meneurs. Abd el Aziz, faute d'argent et faute d'hommes, ne fit rien. Les événements du 4 janvier sont la conséquence évidente de cette inaction.

Actuellement, on ne sait rien de précis des agissements de Moulaï Hafid; on le croit toujours à Merrakech, mais sans en être sûr. Il est certain d'ailleurs qu'on sera bientôt renseigné à ce sujet. De Mogador et de Safi, on n'a pas non plus de nouvelles. La consécration de Moulaï Hafid comme sultan à Fez et la proclamation de la guerre sainte ont dû avoir immédiatement une énorme répercussion dans tout le Sud, mais on ne

peut faire que des suppositions. On manque encore de renseignements précis.

Le lendemain, 12 janvier, on put avoir quelques nouveaux détails, mais qui, provenant tous de seconde main, par Tanger, ne pouvaient être accueillis qu'avec prudence, en faisant la part de l'imagination et de la surexcitation naturelle des informateurs. Tout d'abord, une dépêche *Havas* annonçait que la proclamation de Moulaï Hafid se serait faite sous les deux conditions suivantes : non-paiement des impôts et suppression de tous rapports avec les Européens autres que ceux prescrits par les usages et les règlements. Mais la dépêche remarquait aussitôt qu'il ne faudrait pas exagérer l'importance de ce fait, car « il est de tradition que chaque fois qu'un sultan sort de Fez, « le peuple réclame l'abolition des impôts ; les troubles du mois der- « nier étaient déjà un symptôme précurseur de cette réclamation, qui « n'a rien de particulièrement hostile à Abd el Aziz ; le désir traditionnel « de ne pas payer l'impôt a provoqué cette fois la rébellion, parce que « la ville était totalement dépourvue de troupes, et il est possible que, « lorsque le sultan reviendra de Rabat, tout rentrera dans l'ordre. »

D'autre part, les deux dépêches suivantes de Tanger étaient publiées par l'*Echo de Paris* :

Tanger, le 11 *janvier* (*de Fez, le* 3 *janvier*). — Tous les chorfas et notables de la Médina, réunis à la mosquée de Moulaï Driss, ont mis les oulemas en demeure de leur faire connaître les conditions arrêtées à Rabat avec la France et auxquelles les oulemas de Fez avaient eux-mêmes souscrit. Après des déclarations assez obscures des oulemas, les représentants de la population musulmane écrivirent une lettre à Moulaï Abd el Aziz, dans laquelle ils protestent contre sa conduite que condamne la religion, l'accusent d'avoir livré Oudjda et Casablanca à la France et le blâment d'avoir fait appel au concours des soldats français pour combattre les Kabyles Chaouïa. De plus, ils lui enjoignent d'abandonner cette politique, sous peine d'être dépossédé.

Tous les oulemas ont été contraints de signer cette lettre. Ceux qui faisaient mine de protester ou simplement d'hésiter étaient aussitôt menacés de mort.

La prière a été faite ensuite au nom des Sohababas, c'est-à-dire des compagnons de Mohammed le prophète. Après la cérémonie, des hérauts se répandirent dans la ville en criant : « Abd el Aziz a cessé d'être notre sultan. »

La population de Fez-Jedid persiste dans sa fidélité pour Moulaï Abd el Aziz, et dans les mosquées de cette partie de la ville, les prières continuent à être dites au nom de Moulaï Abd el Aziz.

Tanger, le 11 *janvier* (*de Fez, le* 4 *janvier*). — Pendant toute la journée d'hier, les oulemas, les chorfas et notables sont restés assemblés dans les jardins d'Elbetha. L'opinion révolutionnaire finit par l'emporter, et ils décidèrent que Moulaï Hafid serait proclamé sultan.

La nouvelle fut accueillie par de longues acclamations d'une foule de gens en armes qui, menaçante, s'agitait autour du lieu de la réunion.

Deux mille hommes parmi les plus résolus, dirigés par les organisateurs de la révolution triomphante, allèrent alors cerner les demeures du gouverneur Si Abd el Kerim Sergui et du pacha Bachir Boubou, et leur

signifièrent de marcher avec eux, les menaçant de mort eux et leurs proches s'ils résistaient. Les gouverneurs cédèrent, et, le soir, toute la Médina en délire proclamait le nouveau sultan.

Des courriers rapides furent aussitôt envoyés aux tribus pour leur annoncer la proclamation de Moulaï Hafid.

Ben Abd el Sadoc, pacha de Médina, conserve ses fonctions, ainsi que les autres dignitaires. Mais Si Dris Zeraouti a été nommé chef suprême de toute la ville, en attendant l'arrivée de Moulaï Hafid.

Enfin, le 13 janvier, les deux dépêches suivantes, de source évidemment officieuse, ont été communiquées à la presse par l'*Agence Havas :*

Tanger, le 13 janvier. — On considère, dans les milieux diplomatiques, que la proclamation de Moulaï Hafid à Fez n'a augmenté ni ses ressources en argent, ni ses ressources en hommes. Il semble que s'il veut profiter du succès moral qu'il vient d'obtenir sur Abd el Aziz, il sera obligé de constituer un gouvernement sérieux, de percevoir des impôts, et que, par conséquent, à ce moment, ses partisans les plus fanatiques pourraient devenir ses adversaires.

La situation à Rabat et dans les ports est calme; la démonstration du général d'Amade à Fédala et à Bouznica assure actuellement à Rabat la sécurité des Européens. Si Abd el Aziz continue à payer ses troupes dans les ports, l'état de ses affaires ne sera pas sensiblement aggravé par les événements de Fez.

Les Européens estiment, en tout cas, qu'une entente avec Moulaï Hafid est devenue impossible, puisque l'une des conditions de sa proclamation est l'annulation de l'Acte d'Algésiras et qu'on lui impose la guerre sainte contre les Européens.

On n'a encore reçu aucune confirmation officielle de la proclamation de Moulaï Hafid à Méquinez.

Tanger, le 13 janvier. — La proclamation de Moulaï Hafid à Fez ne semble pas avoir pour cause un motif dynastique. Il paraît certain que c'est l'antagonisme entre le sultan désireux d'introduire des réformes et d'assurer l'exécution de l'Acte d'Algésiras et le peuple, qui est opposé à ces réformes.

L'absence du sultan de Fez et le manque d'énergie du gouverneur de la capitale ont hâté les événements. Abd el Aziz ne veut pas refuser l'exécution des réformes contenues dans l'Acte d'Algésiras, dont le peuple ne veut pas et dont la mise en pratique a amené toutes les complications actuelles.

C'est d'autant moins un mouvement antidynastique que les oulemas de Fez avaient tout récemment encore, il y a quarante et un jours, proclamé solennellement qu'ils reconnaissaient Abd el Aziz comme seul souverain légitime; mais les menaces de la foule, qui voit dans toutes les occasions un moyen de pas payer d'impôts, les a contraints à suivre un mouvement dont les conséquences peuvent entraîner des complications.

Les personnages du Makhzen à Tanger sont unanimes à reconnaître que la situation est sérieuse, sans cependant admettre qu'Abd el Aziz est déchu. Tout dépend, disent-ils, de l'attitude de l'Europe, qui, si elle intervient, conservera au sultan son empire sans cependant espérer lui ramener la fidélité du peuple, qui est sincèrement hostile à toutes les réformes.

On dit ici que, mercredi, jour de la fête d'Aïd el Kébir, Moulaï Hafid

serait proclamé à la prière et que les tribus environnant la ville feraient, au besoin, une démonstration. Le bruit paraît faux, car l'autorité du Makhzen est encore grande à Tanger et on a décidé notamment que les caïds avec leurs troupes assisteraient à la prière, prêts à faire feu sur ceux qui troubleraient l'ordre de choses établi.

On ignore toujours si la proclamation de Moulaï Hafid à Méquinez est exacte. Suivant les uns c'est un fait accompli; selon les autres le gouverneur de la ville, qui est très énergique,aurait fermé les portes aux gens de Fez venus pour proclamer Moulaï Hafid.

On n'a aucune nouvelle de Fez aujourd'hui.

A l'heure où nous écrivons ces lignes, on n'a pas d'autres renseignements. On ignore encore où se trouve Moulaï Hafid : on sait seulement que, dès le 5 janvier, cinquante Fasis ont pris la direction de Mérakech, par Mequinez, afin de lui annoncer la décision des notables de Fez et de l'amener au plus vite dans la ville; mais jusqu'à présent aucun mouvement de la mehalla hafidienne n'est signalé.

On a vu par les dépêches précédentes que la marche du général d'Amade sur Fedala et Bouznita a beaucoup contribué à rassurer les esprits à Rabat. En effet, en même temps que l'on affirmait la proclamation de Moulaï Hafid à Fez, on apprenait aussi que le général d'Amade avait occupé Fedala, dans le but manifeste d'établir entre Rabat et Casablanca des communications terrestres faciles qui lui permettront, le cas échéant, d'assurer la sécurité de la colonie européenne de la côte, puisque l'état de la barre rend impossible toute protection effective du côté de la mer.

Des intentions du gouvernement, on ne connaît encore rien de formel. On a su qu'une conférence avait eu lieu dimanche, au ministère de l'Intérieur, entre M. Clemenceau, le général Picquart, M. Thomson, M. Caillaux et M. Regnault; que les ministres avaient pris alors connaissance d'une très longue dépêche de Rabat où il était question de l'affolement du sultan et du makhzen et de la crainte de troubles possibles antieuropéens dans les ports. On a su, d'autre part, par d'officieuses indiscrétions, que le ministère entendait rester strictement sur le terrain diplomatique assigné à la France par l'Acte d'Algésiras, qu'aucune expédition à l'intérieur ne serait certainement engagée, et que seule la protection efficace des ports serait envisagée. Mais rien d'officiel n'a été publié. Quant à la presse elle a été un peu désemparée par la soudaineté des événements; mais elle a généralement exprimé l'avis que nous n'avions pas, dans les circonstances actuelles du moins, à intervenir dans des faits qui relèvent exclusivement de la politique intérieure marocaine.

A l'étranger, cela va sans dire, tous les journaux ont commenté passionnément la situation. En Allemagne les commentaires ont naturellement manqué d'aménité. Voici, par exemple, ce qu'écrivait, le 13 décembre, la *Vossische Zeitung :*

Aujourd'hui, ce n'est plus le Maroc du Sud qui marche contre le Maroc du Nord : c'est le Maroc tout entier qui est debout contre Abd el Aziz et

contre la France. Tout le pays est insurgé. Partout la guerre sainte est prêchée et il ne saurait plus être question de l'Acte d'Algésiras au Maroc.

Une entente entre la France et Moulaï Hafid sur la base de l'Acte d'Algésiras était possible autrefois; elle est dans l'état actuel absolument impossible. La France est à la veille de prendre des décisions; il y a trois partis qui s'offrent à elle :

Les Français peuvent entreprendre une campagne contre le Maroc avec une puissante armée; ils peuvent aussi faire occuper par leurs troupes tous les ports. Enfin, ils peuvent, malgré les millions qu'ils ont jetés jusqu'à présent dans l'aventure marocaine, se retirer et laisser Abd el Aziz cuire dans son jus.

Dedans ou dehors, tel est aujourd'hui le problème qui se pose.

Il faut battre Moulaï Hafid à plate couture ou bien évacuer complètement le Maroc.

Il n'est pas encore temps de parler de l'attitude des autres puissances en face des événements qui viennent de se produire; pour le moment, les Français ont à avaler la soupe qu'ils viennent de cuire. Quant à l'Acte d'Algésiras, moins que jamais il ne vaut la peine d'être mentionné; plus tard, beaucoup plus tard, on pourra le déterrer à nouveau.

D'autre part, il est vrai, l'officieuse *Gazette de l'Allemagne du Nord* déclarait, dans un esprit de réserve plus sage, qu'il ressort des télégrammes parvenus du Maroc que les opinions se contredisent, aussi bien quant aux événements de Fez qu'en ce qui concerne leur portée à l'égard de la situation générale au Maroc, et que ce serait donc à l'heure actuelle une entreprise oiseuse que de se livrer à des considérations supputant la tournure possible que prendront les choses au Maroc.

En Autriche, l'officieux *Fremdenblatt* a dit que les derniers événements de Fez et leurs conséquences possibles viennent certainement contrecarrer de façon inattendue les plans d'action de la France et peut-être en retarder longtemps l'exécution. Mais cette nouvelle phase de la crise marocaine ne peut donner lieu à aucune appréhension sérieuse pour la politique internationale et pour les relations des puissances. De son côté, le *Neues Tageblatt* reconnaissait que la situation est sérieuse. Si Moulaï Hafid et ses partisans essayaient vraiment de mettre en exécution le programme annoncé à Fez, une nouvelle complication internationale surgirait qui comporterait maints dangers. La *Zeit* croit que si la France abandonne Abd el Aziz tout sera remis en question, car Moulaï Hafid, instruit par l'exemple de son frère, opposerait la plus vive résistance à l'Europe. Enfin la *Neue Freie Press* estime que la Conférence d'Algésiras a commis une grande faute en ne prévoyant pas l'éventualité de changements au Maroc et en considérant Abd el Aziz comme assis solidement sur le trône.

En Angleterre, dès la première nouvelle, le *Times* déclarait que la proclamation de Moulaï Hafid « doit inévitablement raviver l'inquié-« tude publique relativement à l'avenir du Maroc et retarder la « pacification qui est si éminemment désirable au point de vue de la « paix européenne ». Et le *Times* ajoutait :

Cette nouvelle complication sera, nous le craignons, un sérieux désappointement pour le gouvernement français et pour M. Pichon dont l'heureux voyage à Madrid paraissait de nature à faciliter le retour à un état de choses plus normal sur la côte. On ne peut guère s'attendre à ce que les Français puissent retirer de Casablanca leurs forces navales et militaires et livrer le territoire qu'ils occupent aux troupes et à la police d'Abd el Aziz, au lendemain du nouveau coup qu'a infligé son frère rebelle au pouvoir et au prestige de celui qui, aux yeux des puissances européennes, est encore le souverain légitime du Maroc.

La promptitude avec laquelle le *Times* exprimait cette opinion, sans même attendre une confirmation de la nouvelle qu'il donnait avec une certaine réserve, est évidemment pour montrer que l'attitude de l'Angleterre dans la question du Maroc reste toujours la même et restera la même dans toutes les éventualités que l'on peut prévoir. Tous les journaux anglais ont d'ailleurs en cette occasion observé la plus amicale attitude en ce qui concerne la politique française.

A Casablanca.
La prise de la kasbah des Médiouna.

L'émotion produite par la proclamation de Moulaï Hafid a fait passer au second plan l'intérêt de la prise de la kasbah des Médiouna, le 1er janvier, par les troupes du général Drude. Cette opération s'est effectuée dans les plus heureuses conditions, et a eu pour excellent résultat de rétablir un calme relatif dans toute la Chaouïa. Certains journaux ont cru devoir, à ce propos, prendre assez vivement à parti le général Drude, coupable, disaient-ils, de n'avoir pas attendu l'arrivée de son successeur et d'avoir remporté un succès qu'il ne lui appartenait plus de poursuivre. Mais les paroles mêmes du général d'Amade au général Drude, lors de son arrivée à Casablanca, le 5 janvier, ont très bien remis les choses au point. « Je vous « apporte, a dit le général d'Amade au général Drude en lui don- « nant l'accolade, le témoignage de la satisfaction et de la confiance « du gouvernement et les remerciements de tous les Français recon- « naissants. » Et plus tard, le général Drude rentré à Paris a eu avec le gouvernement des explications qui semblent devoir mettre fin à cette affaire.

A la frontière algéro-marocaine.

A la frontière algéro-marocaine, le calme est complet. A la date du 11 janvier, le général Lyautey télégraphie que les amendes déjà payées dépassent de plus de la moitié celles qui avaient été imposées. On a reçu 210.000 francs et 1.200 fusils à tir rapide. Tous les notables des Beni-Ourimech et de très nombreux notables des autres tribus sont venus à Tafoura faire appel à la générosité du général Lyautey. Au nom du gouvernement de la République, le général Lyautey a fait remise du reste des amendes et autorisé la reprise

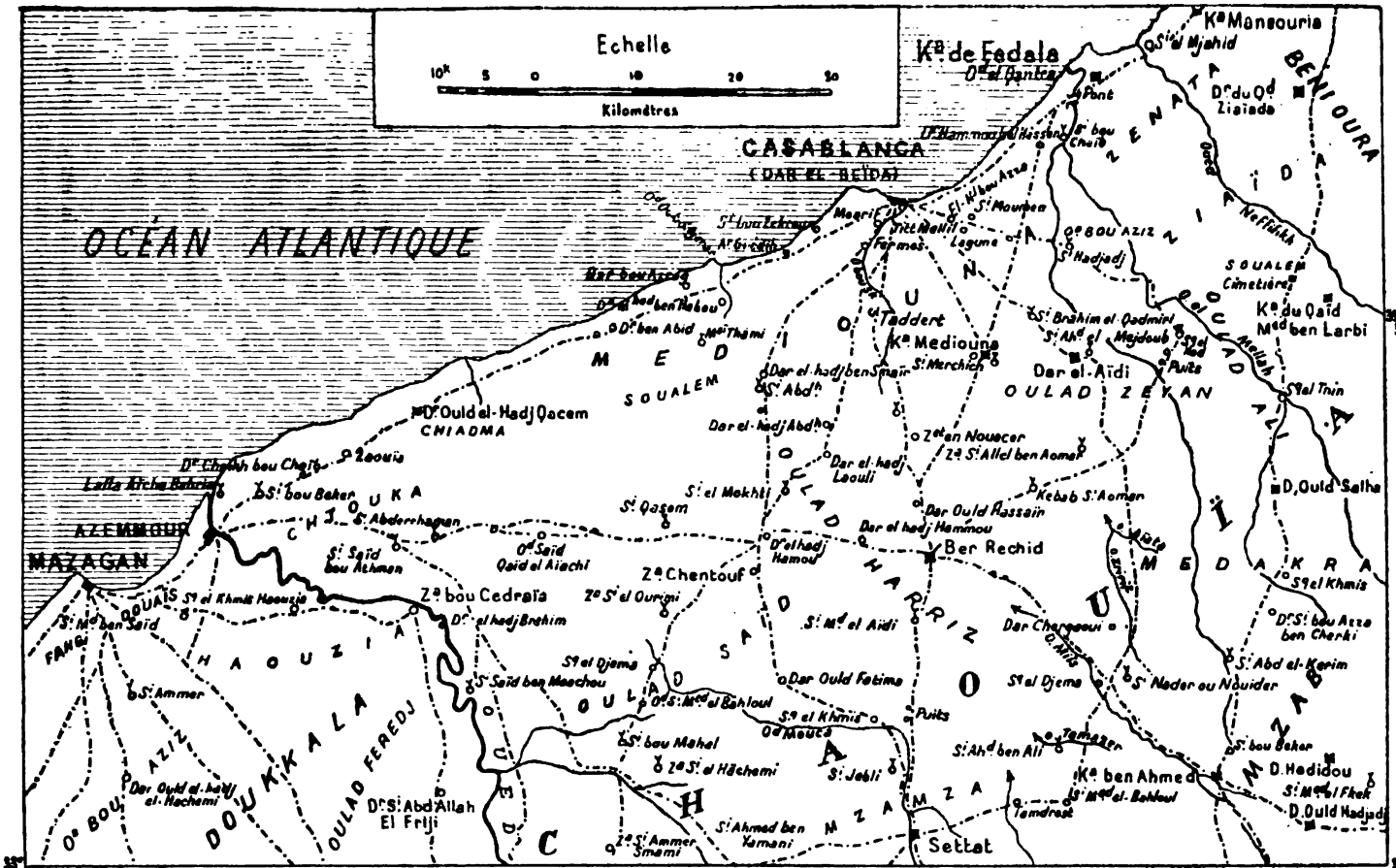
Echelle
10k 5 0 10 20 30
Kilomètres
10°
9° 30'
33°
OCÉAN ATLANTIQUE
CASABLANCA
(DAR EL BEIDA)
Ka de Fedala
Ka Mansouria
Ka du Qaïd Mad ben Larbi
Ka Medioune
Taddert
Dar el-Aïdi
Ber Rechid
Ka ben Ahmed
Settat
MAZAGAN
AZEMMOUR
Dr Ould el-Hadj Qacem
CHIADMA
Zaouïa
Za bou Cedraïa
Za Chentouf
Zaouïa Nouacer
Za Si Allel ben Aomar
Dr Ouled Salha
Dr Ouled Hadjadj
Dr Si Abd Allah El Friji
Dr Si Abd el-Karim
Dr Si bou Azza ben Cherki
Dr du Qd Ziaïada
Dr Ould el-Hadj el-Hachemi
Dr Ould el-Hadj Hamou
Dr Ould Fatima
Dr Ould Rassaïn
Dr Ould el-Hadj Brahim
Dr Ould el-Hadj Abdho
Dr Ould el-Hadj Laouli
Dr Ould el-Hadj Hammou
Dr Ould el-Hadj Abdelhaq
Dr Ould el-Hadj Abdelhaq
Dr Ould el-Hadj Abdelhaq

immédiate des labours et travaux agricoles en plaine, et le libre accès de nos marchés, sous la réserve qu'au moindre acte d'hostilité on exigerait le payement total des amendes. Nous continuerons néanmoins à poursuivre la reprise des armes et munitions cachées.

Toutes les mesures sont prises pour instaurer une pacification matérielle et morale sur des bases amicales et définitives. Nous maintenons provisoirement l'organisation par secteurs répartissant les populations entre les différents postes de liaison. Chaque poste va devenir un centre d'attraction. Des marchés commencent à y fonctionner. On a installé des ambulances indigènes et les médecins vont commencer des tournées de vaccination. Les Beni-Snassen se montrent à la fois étonnés et satisfaits de ces mesures qui ne peuvent manquer d'amener progressivement la solution pacifique et définitive du conflit.

Ajoutons que le général Bailloud a fait paraître l'ordre suivant :

Le ministre de la Guerre a adressé le télégramme suivant au général commandant le 19e corps d'armée :

Au moment où se termine la période active des opérations contre les Beni-Snassen, le gouvernement tient à remercier le général Lyautey ainsi que les troupes sous ses ordres pour l'habileté et la rapidité avec lesquelles les opérations ont été conduites et exécutées, pour la bonne organisation de tous les secours et le succès complet des mesures prises.

Vous êtes prié de transmettre télégraphiquement au général Lyautey les remerciements du gouvernement.

Le général commandant le corps d'armée a l'honneur de porter à la connaissance des troupes ou services les félicitations que le gouvernement de la République adresse au général Lyautey et aux troupes du 19e corps d'armée et de la division de Tunisie qui ont pris part aux opérations contre les Beni-Snassen.

Fait au quartier général à Alger.

BAILLOUD.

La contrebande des armes.

Les représentants diplomatiques d'Espagne et de France près des puissances signataires de l'Acte d'Algésiras ont remis le 3 janvier aux ministres des Affaires étrangères respectifs de ces puissances une note leur faisant connaître que le sultan a donné aux deux gouvernements le mandat d'exercer la surveillance de la contrebande des armes et des munitions de guerre dans les eaux marocaines, conformément aux articles 24, 25, 80 et 91 de l'Acte d'Algésiras.

En communiquant ce fait aux cabinets étrangers, l'Espagne et la France rappellent que cette mesure spéciale et provisoire, qui va entrer en vigueur dès maintenant et pendant un an, entraîne les dispositions suivantes :

Les navires de guerre espagnols et français, chargés de la surveillance et qui auront à leur bord des agents du service de la douane marocaine,

pourront soumettre aux investigations de pavillon tout navire marchand trouvé dans les eaux marocaines, qu'ils tiendront pour suspect de contrebande d'armes, exception faite des navires appartenant aux lignes régulières et dont la liste aura été communiquée par les différentes légations. Cette investigation portera seulement sur la nationalité, la provenance et la destination du navire; on n'examinera pas plus les documents relatifs au classement qu'on ne visitera le navire, excepté le cas où son capitaine arrêté le proposerait spontanément.

L'agent de la douane chérifienne prendra part à cette vérification, dont il sera dressé procès-verbal.

Les navires arrêtés et considérés comme suspects pourront être amenés dans le port marocain le plus proche afin que, en présence de l'officier du navire de guerre, du représentant de la légation ou du consulat intéressé et de l'agent de la douane chérifienne, ils y soient soumis à la visite prévue par les articles 24, 25, 80 et 91 de l'Acte d'Algésiras.

Le voyage de M. Pichon à Madrid.

M. Stéphen Pichon, ministre des Affaires étrangères, est arrivé à Madrid, le 7 janvier. Il a été reçu, au nom du gouvernement espagnol par le ministre des Affaires étrangères, M. Allende-Salazar, qui lui a dit que son gouvernement se félicitait de sa visite non seulement parce qu'elle lui procurait le plaisir de lui faire les honneurs de la capitale de l'Espagne, mais aussi parce qu'il la considérait comme une nouvelle preuve des sympathies françaises et un témoignage de la cordialité des relations entre les deux gouvernements et les deux pays. M. Allende-Salazar a ajouté que, pour son propre compte, il était heureux de trouver l'occasion de répondre aux attentions que le gouvernement français et M. Pichon avaient eues pour lui quand il vint à Paris en 1907 pour accompagner le roi et la reine en route pour l'Angleterre.

Certains journaux, notamment en Allemagne, ayant exprimé diverses hypothèses relativement à ce voyage de M. Pichon, l'*Agence Havas* a communiqué, le 8 janvier, la note officieuse suivante datée de Madrid.

Madrid, le 7 janvier. — D'après des renseignements puisés dans les milieux espagnols, la presse, en général, n'a pas donné au voyage de M. Pichon son véritable caractère.

Sa visite a une importante signification, analogue à celle des voyages projetés de MM. Fallières et Clemenceau, étant donné que cette communication fréquente et directe entre les gouvernements et les chefs d'Etat contribue à affirmer et à rendre plus fortes les relations d'amitié entre les pays qui suivent, dans les problèmes internationaux, une politique en harmonie et parallèle.

Mais M. Pichon n'est venu pour résoudre aucun point concret des relations franco-espagnoles au Maroc et moins encore il n'est venu, comme on l'a supposé, pour chercher la coopération de l'Espagne dans des aventures de pénétration.

Le traité de 1904 et la Conférence d'Algésiras établissent l'indiscutable

souveraineté du sultan et le respect de tous les intérêts européens au Maroc.

La France et l'Espagne gardent, avec la plus stricte ponctualité, cet état de droit qui, d'ailleurs, ne pourrait pas être violé sans amener la protestation justifiée des autres puissances. Le gouvernement actuel de l'Espagne, en ce qui le concerne, ne peut oublier qu'il a pris la suite du gouvernement qui commença cette politique en rectifiant celle suivie par les gouvernements espagnols antérieurs.

Tous les préparatifs qui se font ont exclusivement pour objet d'être prêt à parer à toute complication qui pourrait surgir dans l'organisation de la police dans les ports, et à la mise en pratique des autres obligations que la France et l'Espagne acceptèrent à la Conférence d'Algésiras et, sur ce point, le gouvernement irait jusqu'où il serait nécessaire si — ce qui n'est pas à craindre jusqu'à présent — il rencontrait des difficultés dans l'accomplissement de sa mission.

De son côté, M. Pichon a fait au correspondant espagnol du *Temps* les déclarations suivantes :

En venant à Madrid, j'ai répondu à la gracieuse invitation que m'avaient adressée le roi et M. Allende-Salazar lors de leur récent voyage à Paris.

Les entretiens que j'ai eus avec Sa Majesté, avec M. Maura et avec le ministre d'Etat au cours de mon séjour ici ont tout naturellement porté, entre autres sujets intéressant les deux pays, sur les affaires marocaines.

Les intérêts de la France et de l'Espagne au Maroc, le mandat commun qu'elles ont reçu à Algésiras ont fait l'objet d'accords et d'arrangements auxquels il n'est besoin de rien ajouter pour les appliquer; il suffit, qu'elles que soient les circonstances, de la bonne entente et de la vigilance des deux gouvernements et de leur confiance réciproque qui n'ont jamais fait défaut. Mon voyage et les conversations que j'ai eues ici constituent simplement un témoignage de plus de cette entente et de cette confiance; c'est assez dire qu'il ne pouvait avoir pour but de donner une orientation nouvelle à la politique franco-espagnole clairement définie, également pratiquée et qui mieux est en mesure de pourvoir à la tâche qu'elle poursuit.

Comment n'emporterais-je pas d'ailleurs le meilleur souvenir de mon court séjour à Madrid ? J'ai reçu ici un accueil tellement aimable que je ne saurais trop m'en féliciter. Le roi, la cour, le président du conseil, le ministre des Affaires étrangères, les membres du gouvernement, les autorités madrilènes ont multiplié les témoignages de bienveillance et de cordialité à mon égard. J'ai reçu partout des marques de courtoisie qui ont rendu mon séjour en Espagne non seulement agréable, mais charmant.

Enfin j'ai pu être personnellement en contact avec la colonie française, constater l'intérêt et le succès de son œuvre et lui apporter les encouragements du gouvernement de la République. Il me semble que, dans ces conditions, mon voyage n'aura pas été inutile, et je suis heureux que les circonstances m'aient permis de l'accomplir.

Le 10 janvier, M. Pichon a quitté Madrid pour rentrer en France en faisant un voyage d'excursion à travers l'Andalousie.

RENSEIGNEMENTS POLITIQUES

I. — EUROPE.

France. — *Le remaniement du ministère Clemenceau.* — A la suite de la mort subite de M. Guyot-Dessaigne, ministre de la justice, survenue le 24 décembre, M. Clemenceau a dû reconstituer ainsi son cabinet : M. Briand a été nommé ministre de la justice, et M. Cruppi a reçu le portefeuille du commerce, en remplacement de M. Doumergue, qui est passé au ministère de l'Instruction Publique.

— *Le voyage de M. Pichon en Espagne.* — M. Pichon, ministre des Affaires étrangères, a quitté Paris le 4 janvier, allant à Madrid, afin de rendre à M. Allende-Salazar, ministre espagnol des Affaires étrangères la visite que celui-ci lui avait faite il y a quelques mois à Paris. Nous avons déjà suffisamment parlé de ce voyage de M. Pichon dans notre chronique marocaine pour n'avoir pas à y revenir ici.

— *Réception du corps diplomatique par le Président de la République.* — La 4 janvier, le président de la République a reçu au palais de l'Elysée le corps diplomatique dont la réception traditionnelle du 1er janvier avait été ajournée en raison de la mort de M. Guyot-Dessaigne. Tous les ambassadeurs, les ministres et les chefs de légations, accompagnés de leurs secrétaires et attachés, assistaient à ce cercle. Le comte Tornielli, ambassadeur d'Italie, et doyen du corps diplomatique, a pris la parole en ces termes :

Monsieur le président,

Mes collègues et moi nous sommes heureux de vous offrir nos félicitations et les vœux de bonheur que nous adressons à votre personne et à votre pays à l'occasion de la nouvelle année.

Pendant celle qui vient de finir, il a été démontré une fois de plus que le génie et les énergies humaines, bien que leur progrès continuel soit indéniable, ne suffisent point à maîtriser les forces de la nature, dont le déchaînement cause les plus lamentables catastrophes. L'immensité des désastres ne dépasse cependant pas la largeur de l'esprit de solidarité qui, partout en éveil, parvient toujours à atténuer les douloureuses conséquences des plus grands fléaux.

C'est que, dans l'ordre moral, la marche vers l'idéal ne souffre plus ni entraves, ni arrêts.

N'avons-nous pas vu, pendant plus d'un tiers de l'année 1907, la presque totalité des Etats constitués du monde réunis dans un travail paisible, intense et fécond, faire mûrir avec une rapidité surprenante les conceptions les plus généreuses qui, aussitôt énoncées, ont rencontré l'universel assentiment.

Des problèmes que la science elle-même n'avait pas encore osé aborder trouvèrent des solutions inattendues. Le principe de la justice internationale supérieure, appliquant sa propre loi, n'a pas été seulement proclamé, mais il est entré dans la pratique des nations. Sur la base de vérités déjà acquises au patrimoine commun de la civilisation, la conciliation d'intérêts, jusqu'alors considérés comme des plus divergents, a pu être l'objet d'efforts qui ne sont pas demeurés stériles.

Ce spectacle, dans lequel le rôle de la France était tout tracé par ses nobles et grandes traditions, est des plus réconfortant. La diplomatie du monde entier, placée désormais à la tête du mouvement des idées, peut à juste titre en tirer les plus heureux présages pour un avenir certain de justice et de paix.

Le président de la République a répondu en ces termes :

Messieurs,

Une circonstance particulièrement triste pour le gouvernement de la République ne m'a pas permis de vous recevoir comme de coutume le 1er janvier, et je tiens à vous en exprimer mon vif regret.

En parlant de l'année qui vient de s'écouler, vous avez donné, monsieur l'ambassadeur, votre première pensée aux malheureuses populations de toutes nationalités qui ont souffert de terribles fléaux ; vous avez ainsi témoigné du noble sentiment de solidarité qui unit les peuples dans leur commune marche vers un idéal toujours plus élevé.

Dans cet ordre d'idées, vous avez pu rappeler en termes excellents quel esprit de concorde, de transaction et de paix avait plané, à La Haye, sur ces grandes assises du droit, auxquelles plusieurs d'entre vous, messieurs, ont apporté le précieux et efficace concours d'une rare autorité, de talents incontestés, d'une expérience consommée.

Des résultats de haute importance ont été atteints ; je m'en félicite au nom du gouvernement de la République. Comme vous, monsieur l'ambassadeur, j'en espère de nouveaux et prochains progrès pour la grande cause dont dépendra dans l'avenir, pour le bien de l'humanité, la concorde assurée entre toutes les nations.

Je remercie le corps diplomatique des souhaits dont vous vous êtes fait l'éloquent interprète, et je vous prie, messieurs, de vouloir bien agréer pour les souverains et chefs d'État que vous avez l'honneur de représenter ici, et pour vous-mêmes, les vœux les plus sincères du Président de la République française.

Allemagne. — *Les manifestations de Berlin pour la réforme électorale de Prusse.* — De violents incidents ont eu lieu à Berlin le 10 et surtout le 12 janvier au Landtag et dans la rue, provoqués par la campagne des socialistes en faveur de la réforme électorale. Le 10 janvier, la voiture du prince de Bulow qui se rendait au Landtag a été entourée par les manifestants, et la police montée a dû intervenir pour dégager le chancelier. Quelques minutes plus tard, le prince de Bulow répondant à l'interpellation du député radical Traeger, a fait à l'assemblée de Prusse la déclaration suivante :

Le gouvernement royal a pu se convaincre que le système de vote actuel a encore quelques imperfections. C'est pourquoi il travaille depuis long-

temps à l'examen de la question et cherche les moyens d'y porter remède.

On ne peut encore prévoir si cela aura lieu au moyen d'une modification du système actuel ou d'une réforme radicale. Le gouvernement royal est fermement convaincu que l'extension à la Prusse du droit de vote en usage pour le Reichstag n'est pas compatible avec le bien de l'Etat. Il se voit donc obligé de rejeter le projet.

Le gouvernement ne veut pas non plus introduire le vote secret. Il examinera s'il y a lieu de réglementer le vote d'après les impôts, l'âge, le propriété et l'instruction de chacun. Dès que le gouvernement aura pris une résolution dans ce sens, il déposera un projet à la Diète. Toutefois, ce ne sera pas durant cette session.

Ces déclarations du chancelier, si peu satisfaisantes en somme pour les partis avancés, et de plus formulées sur un ton quelque peu dédaigneux, ont provoqué une très vive colère dans les rangs de la Socialdémocratie, et cette colère s'est donné cours, le dimanche 12 janvier, par de nouvelles manifestations populaires qu'on a pu craindre un moment voir dégénérer en émeutes. Cependant, grâce à l'attitude énergique des autorités et de la police, le calme a pu être rétabli assez rapidement.

— *La marine allemande dans la mer du Nord.* — Les *Bremen Nachrichten* ont publié, le 8 janvier, un article très intéressant sur le développement de la puissance maritime dans la mer du Nord. D'après le *Journal de Brême*, la mer Baltique a cessé de jouer un rôle comme théâtre d'une guerre maritime éventuelle, et le centre de gravité de la marine allemande se déplace peu à peu vers la mer du Nord. On en trouve la preuve dans l'importance croissante qu'acquièrent les chantiers de construction « Weser » à Brême, Blohm et Voss à Hambourg. En outre, l'installation dans ce dernier port d'une succursale du chantier Vulcain aura pour effet de reporter de Stettin à Hambourg la construction des cuirassés. La région de la mer du Nord possédera ainsi quatre chantiers construisant des cuirassés.

Le transfert d'une escadre de Kiel à Wilhelmshaven sera la première mesure prise, en ce qui concerne le stationnement permanent d'une partie de la flotte de combat dans la mer du Nord. Wilhelmshaven va devenir, pour la marine, un puissant point d'appui; ce port possédera trois grandes cales sèches et une quatrième sera installée à Brunsbüttel.

Un crédit de 30 millions de marks, affecté à Helgoland, fait présumer qu'on y projette des travaux importants au point de vue stratégique.

De fortes sommes ont été employées, au cours des dernières années, à renforcer la défense des côtes de l'Elbe. Cuxhaven a été choisi comme centre du service des mines.

En un mot, concluent les *Bremen Nachrichten*, on peut dire, dès maintenant, que la puissance maritime de l'Allemagne est tournée vers l'Ouest.

Angleterre. — *La transformation du « Times ».* — Le 7 décembre, le *Times* a publié en tête de ses colonnes la note suivante :

Des négociations sont engagées dans le but de transformer le *Times* en Société par actions, sous la présidence, propose-t-on, de M. Walter.

Le journal continuera à être publié comme par le passé, à Printing House Square.

On se propose de confier à M. C. Arthur Pearson les fonctions de directeur-gérant. M. Pearson sera chargé de réorganiser l'administration du journal. Du côté de la rédaction, la tendance du journal restera toujours la même et le *Times* s'inspirera, comme auparavant, de principes indépendants de la politique de parti.

Avant de prendre un caractère définitif, les dispositions projetées nécessiteront, selon toutes probabilités, l'approbation du tribunal.

Le *Times* avait commencé à paraître en 1785 sous le nom de *Daily Universal Register* et était publié à Printing House Square par John Walter, trisaïeul du propriétaire actuel. Trois ans plus tard, le *Daily Universal Register* devenait le *Times*, et le premier numéro du nouveau journal paraissait le 1er janvier 1788. Depuis sa fondation, le *Times* était la propriété de la famille Walter, dont le représentant est actuellement John Walter IV.

M. C. Arthur Pearson, le nouveau directeur-gérant, est, lui aussi, une personnalité connue de la presse anglaise. Il est le propriétaire de plusieurs « magazines » fameux, le *Pearson's*, le *Royal*, etc., et des grands quotidiens unionistes et protectionnistes, le *Standard*, l'*Evening Standard* et le *Daily Express*. Partisan fervent de la politique économique de M. J. Chamberlain, qu'il défend avec talent dans le *Standard*, M. C. Arthur Pearson devint en 1903 vice-président de la *Tariff Reform League* et M. Chamberlain a dit, en parlant de lui, que c'était le plus grand *hustler* (bousculeur) qu'il ait jamais rencontré dans la politique.

Bien qu'officiellement on déclare que le *Times* continuera à s'inspirer des principes qui l'ont guidé dans le passé sans se soucier des partis politiques, il est probable que la présence à sa tête de deux partisans déclarés de la politique de M. Chamberlain aura pour effet d'influer sur les opinions économiques du *Times* transformé.

Belgique. — *La fin de la crise ministérielle. Le cabinet Schollaert.* — La crise ministérielle belge ouverte par la mort, le 31 décembre, du président du Conseil, M. de Trooz, vient de se dénouer par la constitution du ministère Schollaert dont font partie, avec leurs anciens portefeuilles, tous les membres du cabinet de Trooz. Le nouveau ministre a été généralement bien accueilli, car la personnalité de M. Schollaert est très sympathique, et son autorité morale reconnue par tous les partis. En sa qualité de président de la Chambre, le nouveau chef du cabinet a dû se maintenir à l'écart et au-dessus des discussions politiques qu'il avait pour mission de diriger, et c'est dans les circonstances particulièrement difficiles de l'heure actuelle un

avantage très grand pour lui de prendre le pouvoir sans que son avènement puisse être considéré comme une défaite ou un succès par les uns ou les autres. La candidature de M. Liebaert, le ministre des Finances de M. de Trooz, a été écartée précisément parce qu'elle aurait eu la signification trop précise d'une intransigeance gouvernementale absolue en ce qui concerne la question congolaise. La nomination de M. Schollaert indique donc une tendance réelle à la conciliation, un désir sincère, de la part de la couronne, de préparer les voies à un compromis raisonnable sur lequel puisse s'établir l'accord définitif.

Italie. — *L'incident italo-abyssin.* — Le 10 janvier le ministre des Affaires étrangères italien recevait un télégramme de Magdochou, l'informant que vers le 12 décembre de l'année dernière 2.000 Abyssins environ avaient pénétré sur le territoire du Somaliland soumis au protectorat de l'Italie, opéré des razzias et après une rencontre sanglante où plusieurs officiers italiens ont trouvé la mort, bloqué la ville frontière de Logh. Immédiatement, M. Tittoni donna ordre au ministre d'Italie près du Négous d'exiger réparation du gouvernement abyssin. En même temps, les ambassadeurs français, anglais et allemands s'entremirent en faveur de l'Italie pour arriver promptement à une solution satisfaisante de l'incident. Elle ne s'est pas fait attendre et l'empereur Menelik vient d'accorder complète satisfaction aux réclamations du gouvernement italien, ainsi qu'il ressort de la dépêche suivante que le gérant de la légation italienne à Addis-Ababa a télégraphiée officiellement à M. Tittoni :

J'ai fait connaître à Menelik l'incident du Logh, en lui présentant la protestation formelle du gouvernement du roi pour la violation du *statu quo* à Logh et dans le territoire environnant et pour ses conséquences funestes. Je lui ai fait part des demandes du gouvernement du roi pour obtenir satisfaction et réparation.

Menelik, vivement impressionné et chagriné par l'incident dont il n'avait jusqu'ici aucune nouvelle, a reconnu la gravité des faits et m'a chargé de communiquer officiellement au gouvernement du roi l'expression de son regret le plus profond et de son espoir que les nouvelles recueillies ont été exagérées.

Le Négous renouvelle ses protestations d'amitié et de loyauté envers le gouvernement italien. Il n'hésite pas à attribuer toute la responsabilité de l'incident à des chefs rebelles à ses ordres et il se déclare disposé à donner toutes les satisfactions justes et nécessaires.

En attendant, il donnera, dans le délai le plus rapide, des ordres énergiques pour le rappel de tous les Abyssins qui se trouvaient encore dans le territoire de Logh et dans l'arrière-pays du Bénadir, et pour l'évacuation de Logh si cette station était encore occupée.

Menelik confirme les assurances données précédemment pour le maintien du *statu quo* dans le territoire de l'arrière-pays du Bénadir, et il assure qu'il prendra les mesures nécessaires pour le maintenir effectivement. En outre, le Négous garantit formellement que les Amhara responsables et coupables seront punis d'une façon exemplaire, et il ajoute que des indemnités seront accordées pour les dommages causés par les razzias et le conflit.

Les déclarations du Négous démontrent combien il a été douloureusement frappé et préoccupé par les récents incidents ; j'ai acquis la conviction qu'il est absolument étranger à ces incidents et que les chefs des Amhara ont agi non seulement à son insu, mais aussi contrairement à ses ordres formels.

Portugal. — *Les prochaines élections législatives.* — Un décret ministériel a fixé au 15 avril prochain la date des élections législatives portugaises. M. Joâo Franco donne ainsi satisfaction aux réclamations les plus pressantes des partis d'opposition ; mais il convient de remarquer que le dictateur a pris en même temps de très habiles dispositions pour que cette importante concession faite par lui à ses adversaires tourne en somme à son avantage exclusif.

Il s'est tout d'abord décidé à organiser électoralement ses partisans, qui ne l'avaient jamais été encore et qui par conséquent ne pouvaient constituer — étant données les conditions traditionnelles de l'exercice de la politique au Portugal — un véritable parti de gouvernement. Les Conseils généraux et municipaux et les Conseils de paroisses seront, dès le 2 février, remplacés partout par des commissions administratives nommées et installées par les gouverneurs civils, et toutes les rigueurs du Code pénal seront appliquées à quiconque tentera d'empêcher l'installation de ces commissions ou cherchera à entraver leur exercice. En outre, un accord serait intervenu entre les ministériels et les catholiques nationalistes, qui se seraient engagés à mettre au service du gouvernement leur expérience et leurs moyens d'action. Il est donc bien probable que, dans ces conditions, les élections du 5 avril donneront à M. Joâo Franco la majorité parlementaire qui lui a fait jusqu'ici défaut, et du même coup classeront définitivement ses troupes en parti constitutionnel.

D'autre part, en ce qui concerne la Chambre haute, des précautions analogues ont été prises par le gouvernement, qui doivent lui assurer également le concours régulier et fidèle de cette Assemblée. La Chambre des pairs, en effet, comprend actuellement cinquante-deux membres héréditaires et treize prélats, plus quatre-vingt-dix pairs nommés à vie par la couronne. Or un nouveau décret vient d'être publié autorisant la nomination en nombre illimité de pairs à vie. On voit que, grâce à cette mesure, il va être facile à M. Joâo Franco de modifier à son bénéfice la composition actuelle de la première Chambre et de s'y former une solide majorité par la nomination d'autant d'amis dévoués qu'il lui sera nécessaire.

Ainsi, maître de la Chambre des pairs et assuré de l'appui effectif de la Chambre des députés, le ministère de M. Joâo Franco verra son autorité singulièrement renforcée dans le pays, puisqu'il pourra gouverner ainsi parlementairement, c'est-à-dire constitutionnellement.

Russie. — *L'émigration en Sibérie.* — La Russie s'impose, pour la colonisation des confins orientaux, des sacrifices dont le bénéfice

consiste dans le développement des richesses de la Sibérie et dans la protection des frontières de l'empire. L'émigration a dépassé, cette année, le chiffre de 550.000 personnes; ce qui a attiré cette masse considérable, ce sont les récits des soldats revenus de la guerre bien plus que les mesures prises par le gouvernement. Jusqu'en 1906, les dépenses pour la migration ont été de 2 1/2 millions de roubles par an, elles se sont élevées à 5.6 millions en 1906, 13.5 millions en 1907, et les prévisions de 1908 s'élèvent à 19 millions de roubles.

Jusqu'en 1906, le nombre des familles qui se sont établies en Sibérie a été de 11.000 (66.000 personnes); en 1906, 30.000 familles (180.000 personnes); en 1907 on avait compté sur 68.500 familles, ou 400.000 personnes; en réalité, pendant les dix premières années, 556.000 personnes. Le retour des émigrants, qui a été parfois de 24 %, n'a pas dépassé 4,5 % en 1907. L'établissement d'une famille coûte 181 r. 50, dont 66 à fonds perdu, 115 à titre d'avance.

Le courant se dirige vers la région de l'Altaï et la région maritime.

Le problème de la colonisation est complexe. La population indigène réclame la Sibérie pour elle-même, il y a en outre la question des nomades. Quatre millions de Kirghises se meuvent sur 245 millions d'hectares qui sont le domaine de l'Etat; tôt ou tard, ces steppes devront être livrées à la culture.

Turquie. — *Les affaires de Macédoine.* — Le 15 décembre dernier, les six puissances signataires du traité de Berlin ont fait remettre à la Porte, par leurs représentants à Constantinople, une note collective demandant le renouvellement pour sept années des pouvoirs échus à cette date, de l'inspecteur général Hilmi pacha et des agents civils, en même temps contrôleurs financiers chargés de la mise en pratique des réformes en Macédoine. Cette note se croisa avec un memorandum du gouvernement ottoman proposant lui-même la prorogation des pouvoirs en question, mais proposant aussi que les agents et officiers étrangers chargés des services de contrôle en Macédoine fussent dorénavant fonctionnaires de la Porte et payés par elle, comme l'est déjà l'inspecteur général Hilmi pacha. Les représentants des puissances ne tinrent aucun compte du memorandum et renouvelèrent leur démarche collective le 26, puis le 29 décembre. Le gouvernemement ottoman adressa alors, le 3 janvier, à ses ambassadeurs à l'étranger, une circulaire les chargeant d'appuyer sa démarche auprès des puissances elles-mêmes et de s'efforcer d'en obtenir satisfaction.

Les choses en sont là. Les puissances discutent actuellement de la question, et l'on ne sait encore à quelle décision elles s'arrêteront. Il semble seulement qu'elles ne sont pas très favorables, en principe, au point de vue de la Porte. De son côté, le gouvernement ottoman allègue que le meilleur moyen de rendre vraiment efficace l'action des agents de contrôle étrangers en Macédoine est d'appuyer cette action de l'autorité du sultan. Fonctionnaires ottomans, les agents étrangers bénéficieront d'un prestige et d'une influence morale de

nature à faciliter singulièrement leur tâche auprès de populations qui n'auraient autrement pour eux que des sentiments de suspicion bien légitimes, les considérant comme des intrus, comme des ennemis. Si l'Europe désire sincèrement que la paix se rétablisse dans ce malheureux pays de Macédoine, il faut qu'elle associe ses efforts à ceux de la Porte, à moins toutefois qu'elle ne veuille entreprendre toute une véritable expédition militaire et maritime, avec une flotte puissante et 100.000 hommes de troupes. En tous cas, déclare-t-on dans les milieux ottomans, la Porte est la première intéressée à la pacification réelle de la Macédoine, dont elle tirera un avantage personnel considérable ; elle est en même temps, on doit l'avouer, le meilleur juge et le plus compétent, des nécessités de la situation. Lors donc qu'elle demande qu'on lui laisse donner aux agents des réformes l'appui effectif de son concours officiel, on ne comprend guère quelles objections valables on pourrait opposer à une si légitime prétention.

II. — ASIE.

Japon. — *Le discours du Trône à la Diète japonaise.* — Le discours du Trône, lu le 29 décembre à la Diète japonaise, constate d'abord l'excellence des relations actuelles du Japon avec les grandes puissances et rappelle l'heureuse conclusion des accords franco-japonais et russo-japonais, dont les conséquences seront précieuses pour l'affermissement de la paix en Extrême-Orient. A ce propos, toutefois, il s'empresse de marquer que l'alliance anglaise demeure toujours et avant tout l'instrument principal de la politique étrangère du Japon; ceci est pour répondre, sans doute, à l'émotion causée dans le Royaume-Uni par les singulières déclarations du comte Okuma. Pour ce qui regarde les rapports nippo-américains, le discours déclare que les deux gouvernements de Tokyo et Washington sont animés des meilleures intentions réciproques et déplorent également les excitations malsaines de quelques écrivains, car le rétablissement d'une véritable amitié entre les deux peuples n'est pas seulement utile, mais aussi d'une impérieuse nécessité. Quant à la question du Pacifique, elle n'est plus de nature à provoquer aucune inquiétude. Les difficultés soulevées par l'émigration japonaise dans l'Amérique du Nord sont en voie d'arrangement, et notamment les memorandums échangés entre M. Lemieux, le représentant des intérêts canadiens, et le gouvernement nippon permettent d'envisager l'intervention à très bref délai d'une heureuse solution qui donnera au Japon des satisfactions précises. D'ailleurs l'exploitation méthodique de la Corée, qui sera poussée très activement en 1908, fournira un utile dérivatif à l'activité japonaise. Une Compagnie de colo-

nisation orientale est en formation, qui, sous la présidence de l'ancien ministre, comte Katsura, va s'employer à mettre en valeur le domaine coréen, et la main-d'œuvre japonaise trouvera, de ce fait, un important débouché qui pourra compenser dans une large mesure celui qu'elle perd dans l'Amérique du Nord. Enfin le discours du trône parle, avec une insistance significative, de la question chinoise qui doit, cette année, préoccuper grandement l'attention diplomatique du gouvernement japonais. Il faut que la Chine comprenne mieux les réalités actuelles de la politique japonaise, sur lesquelles elle s'est, jusqu'ici, tant soit peu méprise. De plus, la querelle toujours pendante, à Chientao, de la frontière coréo-mandchourienne, est très regrettable : le Japon sera obligé d'accroître ses forces de gendarmerie sur ce point, si la Chine persiste à vouloir maintenir ses prétentions.

Cet important document est intéressant surtout par les indications qu'il fournit sur les intentions politiques du Japon pour 1908. Ce qui en ressort surtout, c'est que l'activité japonaise compte, cette année, s'exercer surtout en Asie, de manière à y fortifier sa situation impériale jusqu'à la rendre absolument inexpugnable. Les passages relatifs à la Chine et à la Corée sont, à ce point de vue, particulièrement significatifs. La colonisation de la Corée doit être l'œuvre de 1908, et l'on comprend facilement tout ce que l'on peut entendre par là : cette action colonisatrice sera avantageusement complétée par la consécration de la mainmise japonaise sur la Mandchourie, que font suffisamment prévoir les avertissements menaçants adressés à Pékin. Et ainsi le Japon, maître désormais d'un puissant empire continental qui mettra sous sa dépendance tout l'Extrême-Orient, deviendra l'arbitre des destinées asiatiques.

— *La question asiatique dans l'Amérique du Nord.* — Il semble bien qu'une détente sérieuse se soit produite dans les relations nippo-américaines. Divers indices importants sont du moins pour le faire espérer. Nous venons de citer le passage du discours du trône japonais, heureusement optimiste sur ce point. Nous signalerons aussi, d'après le *Journal des Débats*, la déclaration suivante, non moins favorable, du baron Kurino, ambassadeur du Japon à Paris.

Le gouvernement du Mikado a dans la politique pacifique du président Roosevelt une confiance trop absolue pour donner crédit aux intentions belliqueuses qu'un grand nombre de journaux attribuent au gouvernement de Washington. Le raid naval, à propos duquel il est fait tant de bruit, n'est pas de nature à nous inquiéter...

Je ne vois aucun sujet de conflit. Un parfait accord règne entre les deux pays. La question de l'élimination des Japonais, dans les établissements scolaires californiens — question qui à son heure eût pu amener quelque incident — doit être considérée comme réglée.

Les craintes que peut éprouver l'opinion publique sont donc absolument injustifiées. J'en prends pour témoin la politique pacifique du président Roosevelt.

Enfin, nous devons ajouter que le 4 janvier, le président Roosevelt a autorisé M. Root à faire savoir aux autorités de Tokio que, « si le « Congrès des Etats-Unis votait le projet de loi relatif à l'exclusion « de la main-d'œuvre japonaise, il y opposerait son *veto* ».

Certes, ce serait s'aventurer beaucoup que de prétendre affirmer à coup sûr que la paix ne sera pas troublée. En matière de politique étrangère, les prévisions sont souvent très hasardeuses et l'on doit toujours s'attendre aux surprises de l'inconnu, surtout lorsqu'il s'agit des Etats-Unis et du Japon. Cependant il serait également peu raisonnable de ne pas tenir compte des indications formelles toutes actuellement rassurantes.

Golfe Persique. — *La compétition anglo-allemande dans le golfe Persique.* — Le *Journal des Débats* a publié, le 6 janvier, cette intéressante correspondance de son représentant à Bombay.

Bombay, décembre 1907. — Lorsqu'il y a quelques années, un ingénieur allemand alla à Koueït pour acquérir des terrains en vue d'y établir la tête de ligne du polongement du chemin de fer de Bagdad, il se heurta à des difficultés insurmontables et dut renoncer à son projet. On dit alors que ce furent les efforts des agents anglo-indiens qui décidèrent le cheikh Moubarak Essabah à renoncer à accorder, comme il en avait eu l'intention, au représentant de la Compagnie du chemin de fer de Bagdad, la concession qu'il sollicitait et qu'il avait été sur le point d'obtenir.

On apprit d'ailleurs à cette occasion que la politique anglaise, toujours si prévoyante, avait passé depuis de longues années des traités avec les différents cheiks arabes du golfe Persique et avec les chefs de la Côte des pirates, et que ces traités établissaient sur les petites principautés musulmanes une sorte de protectorat britannique.

Dans ces derniers temps, il s'est élevé dans l'île de Abou-Moussa, située à l'entrée du détroit d'Ormuz, entre les Anglais et les Allemands, une nouvelle contestation à propos d'un achat de terrain fait par une Société allemande.

D'après les bruits qui circulent ici, les autorités anglo-indiennes auraient fait valoir que les populations d'Abou-Moussa et leurs cheiks, ayant pris vis-à-vis du gouvernement indien l'engagement de n'accorder sans son assentiment aucune concession territoriale à des étrangers, n'auraient pas le droit de disposer de leurs terrains en faveur d'une Compagnie allemande.

Ces deux incidents qui se sont produits à quelques années d'intervalle à Koueït et à Abou-Moussa, aux deux extrémités au golfe Persique, démontrent que les Anglais considèrent ce golfe comme une dépendance de leurs possessions asiatiques et que partant ils n'admettront pas aisément que des étrangers viennent battre en brèche la situation prépondérante qu'ils y ont acquise en entrant en concurrence avec eux auprès de leurs anciens clients.

III. — AFRIQUE.

Algérie. — *Le service militaire des indigènes.* — La Commission, chargée d'enquêter en Tunisie et dans les trois départements algériens sur le projet du service obligatoire des indigènes a poursuivi ses études, sous la direction du colonel Rodier, du 31 décembre au 10 janvier. Voici, d'après le *Journal des Débats*, quels seraient les résultats de cette enquête et quelles lignes principales seraient proposées comme directrices aux travaux parlementaires sur ce sujet.

Il ne s'agit point, d'abord, d'un système de conscription englobant tous les jeunes indigènes arrivés à l'âge de porter les armes. Tous ceux-ci tireraient au sort, mais on n'en appellerait que 5 ou 7 % d'entre eux sous les drapeaux, de telle façon que la classe comprendrait 8.000 ou 9.000 hommes qui, au bout de six ans, fourniraient à la mobilisation les 50.000 soldats qui lui font défaut par suite de l'application de la loi de deux ans.

Les conscrits indigènes seraient incorporés dans l'infanterie et formeraient des régiments spéciaux qui tiendront garnison *en France*, dans le Midi de préférence. On s'efforcerait de ne pas modifier leurs mœurs et manières de vivre; leur « ordinaire » serait emprunté à l'alimentation arabe quotidienne; on s'est préoccupé déjà de leurs cafés, mosquées, bains maures, etc., afin de leur éviter la nostalgie.

Les soldats indigènes (dont beaucoup seront des remplaçants, comme sous la loi de sept ans), trouveraient des avantages assez considérables pour eux : le code de l'indigénat ne leur serait plus appliqué; les places de chaouchs, d'aouns leurs seraient réservées, toutes faveurs soumises cependant, à des conditions de bonne conduite.

On voit donc qu'il ne s'agit pas, comme le proposait le rapporteur du budget de la guerre à la Chambre, d'armer 50.000 indigènes *en Algérie*, pour y remplacer les éléments européens fournis au 19e corps; cette mesure présenterait certains dangers au point de vue de la sécurité du pays; il s'agit, au contraire, de renforcer l'armée métropolitaine par plusieurs milliers d'hommes déterminés, endurants, qui se battraient admirablement comme firent les turcos en 1870. Si ces idées sont adoptées, finalement, la réforme aurait une heureuse influence.

— *Les caravanes dans l'Extrême-Sud.* — Le général commandant la subdivision d'Aïn-Sefra vient de faire connaître au gouverneur général que les grandes caravanes annuelles à destination des oasis sahariennes ont quitté le haut plateau pour se diriger vers le Sud.

En raison des événements de la frontière marocaine, des mesures spéciales de précaution ont été prises. Des patrouilles de méharistes envoyées du Gourara, sous le commandement d'un caïd, occupent les puits; des postes sont chargés d'assurer la liaison entre les caravanes qui suivent une marche parallèle. Les indigènes des tribus hivernant dans le Sahara ont été armés et pourraient au besoin être groupés en goum très rapidement.

Il est intéressant de remarquer que malgré les évènements de

l'Ouest, les caravanes des cercles de Géryville et de Méchéria ont un effectif sensiblement plus élevé que l'an dernier. Le nombre des chameaux partis pour les oasis est de 10.386, chiffre supérieur de 3.444 à celui de 1906. On sait que les marchandises transportées par ces caravanes consistent surtout en laines, blés, orges, viandes sèches, sucres, épices, etc., et quelques produits manufacturés.

Grâce aux mesures prises, tout fait prévoir que le voyage des grandes caravanes se passera sans aucun incident sérieux.

Il n'est pas inutile de rappeler que c'est seulement depuis 1904 que les caravanes algériennes ont repris la route du Sahara, et c'est un résultat des plus appréciables de la politique suivie sur la frontière depuis cinq ans.

Afrique Occidentale. — *L'élevage dans l'Afrique Occidentale Française.* — En 1905, à la suite d'une mission donnée par M. Roume en 1902 au capitaine de Fronio, un établissement hippique a été créé à Koulikoro.

Auparavant, le Soudan seul se remontait en cavalerie sur place. On achetait des chevaux dans le Haut-Sénégal-Niger. Quant au Sénégal, dont les besoins sont assez importants, tous ses chevaux lui venaient de l'Algérie, qui fournissait également les mulets destinés à la totalité de l'Afrique Occidentale Française. La dépense était assez lourde.

Depuis la création de l'établissement de Koulikoro, toute l'Afrique Occidentale recrute ses chevaux dans le Haut-Sénégal-Niger. Quant aux mulets, ils continuent pour le moment à être importés d'Algérie, mais on peut espérer qu'il en sera différemment d'ici à quelques années; des essais heureux semblent le prouver. Pour les chevaux on a imité ce qui s'était produit historiquement : la race a été améliorée par des étalons marocains, qui ont rendu de la taille et du sang à la variété autochtone, déjà souvent croisée avec le cheval d'Algérie, introduit depuis longtemps. Les indigènes, qui montraient d'abord quelque méfiance, ont en 1907 conduit 400 juments au haras de Koulikoro. La suppression de l'esclavage avait d'ailleurs, chose curieuse, découragé les éleveurs noirs. Jadis, un beau cheval s'échangeait contre des captifs; et du jour où on n'a plus trouvé à acquérir des captifs, on n'a plus produit de chevaux. La diffusion du numéraire modifie heureusement maintenant cet état de choses.

L'Afrique Occidentale Française est assurée maintenant de pouvoir trouver sur son territoire toutes les montures qui lui seraient nécessaires, et elle fait l'économie des frais de transport d'Algérie à la Côte occidentale, frais qui étaient considérables.

— *L'organisation de la justice dans le territoire du Niger.* — Le ministre des Colonies vient, par décret, d'organiser la justice dans le territoire militaire du Niger. Il a jugé qu'il fallait à ce territoire faire application du régime accordé à la Mauritanie par un décret du 5 juin 1906, régime dont la caractéristique est qu'il confie à des fonctionnaires

européens, en l'espèce aux résidents ou chefs de poste, les fonctions de président des tribunaux de province. Les deux assesseurs sont choisis parmi les notables indigènes.

IV. — AMÉRIQUE.

Amérique centrale. — *Le Congrès de Washington.* — Un Congrès a été tenu à Washington, le 20 décembre, par les délégués des cinq Républiques de l'Amérique centrale, afin d'établir, dans un esprit d'entente pacifique, les bases d'une politique générale commune. Huit conventions ont été signées par les délégués de Washington. La première constitue un traité formel de paix et d'amitié entre les cinq puissances signataires. La seconde institue un bureau politique commun du Centre-Amérique, qui siégera dans la ville de Guatemala et qui, tout en remplissant l'office de Cour internationale d'arbitrage, aura pour rôle permanent de maintenir et même de développer par tous les moyens possibles les principes généraux d'union et de concorde qui ont provoqué la réunion du Congrès de Washington et constamment présidé à ses délibérations. La troisième convention, d'ordre également politique, est un traité d'extradition mutuelle pour tous les délits d'ordre quelconque, civil ou criminel. La quatrième vise la création d'une commission internationale qui devra étudier et préparer au besoin le projet si souvent discuté, mais don la réalisation semble rester toujours bien chimérique, d'un chemin de fer panaméricain. Enfin, les quatre dernières conventions sont d'un ordre essentiellement économique et établissent, en somme, entre les cinq Républiques, une véritable association commerciale.

Comme on le voit, les résultats du Congrès de Washington ont une très grande importance. Ils constituent surtout un réel triomphe de la politique des Etats-Unis. C'est, en effet, la diplomatie américaine qui, par son habileté, son tact et sa persévérance, a su amener à Washington les cinq Républiques du Centre-Amérique et les décider à sceller entre elles une entente qui va être précieuse pour les intérêts généraux des Etats-Unis. Nous comptons revenir d'ailleurs prochainement sur cette grave question.

RENSEIGNEMENTS ÉCONOMIQUES

I. — GÉNÉRALITÉS.

Production mondiale de la fonte de fer. — La fonte produite dans le monde entier en 1906 est de près de 61.000.000 de tonnes métriques; de cette quantité 42 % correspondent aux Etats-Unis, 20 % à l'Allemagne et 17 % à l'Angleterre.

D'après la statistique établie, la production comparée avec celle de 1905 se répartit comme suit :

	1905	1906
	Tonnes	Tonnes
Etats-Unis	23.340.000	25.705.000
Allemagne	10.988.000	12.598.000
Angleterre	9.746.000	10.160.000
France	3.077 000	3.150.000
Russie	2.125.000	3.048.000
Autriche-Hongrie	1.372.000	2.845.000
Belgique	1.310.000	1.422.000
Suède	531.000	544.000
Espagne	383.000	406.000
Italie	31.000	142.000
Autres pays	655.000	838.000
Totaux	53.558.000	60.858.000

En 1850 la fonte produite dans le monde entier était de près de 4 millions 1/2 de tonnes, elle est arrivée comme on l'a vu en 1906 à près de 61 millions.

II. — ASIE.

Corée. — *Le commerce extérieur en* 1906. — Le commerce extérieur de la Corée s'est élevé, en 1906, à 96.834.200 francs, dont 75.744.800 francs d'importations et 20.889.400 francs d'exportations; ces chiffres représentent une diminution de 3.143.100 francs sur ceux de 1905.

La moyenne quinquennale 1902-1906 a été de 84.386.100 francs.

A la fin de l'année 1905, des stocks importants étaient restés invendus, c'est ce qui a déterminé la moins-value que nous venons de constater sur le total de 1906; mais, dans le courant de l'année, les affaires ont été actives et l'on s'attend en général à ce que le commerce fasse un nouveau progrès en 1907.

Importations. — Quoique les importations aient été inférieures, en 1906, à celles de 1905, elles ont cependant été le double de celles de 1901. L'article qui a le plus souffert est le tissu de coton.

Exportations. — Les exportations ont augmenté de 3.128.100 francs, grâce surtout aux pois et haricots (2.310.500 francs de plus). Malgré les craintes éprouvées au début de l'année, la récolte de paddy a été bonne et la valeur du riz exporté s'est élevée à 4.136.800 francs.

Il est assez difficile de calculer exactement la part des diverses nations dans le commerce de la Corée, car les statistiques coréennes ne sont pas encore organisées. D'après les renseignements officiels du Japon, ce dernier pays contribue aux entrées pour 62.552.700 fr., c'est-à-dire pour 85 %.

III. — AFRIQUE

Tunisie. — *Le commerce en* 1906. — Le mouvement du commerce général de la Tunisie avec la France, l'Algérie et les puissances étrangères est évalué, pour le dernier exercice 1906 (importations et exportations réunies), à une somme totale de 170 millions, se décomposant ainsi :

Importations.....	90.000.000
Exportations.....	80.000.000

En faisant la comparaison avec le précédent exercice, on trouve que l'année 1906 est en augmentation de 20 millions sur l'ensemble des échanges et de 22 millions sur les exportations; elle est en diminution de 1.600.000 francs sur les importations.

La situation commerciale de la Régence en 1905 s'était vivement ressentie de la mévente des vins et du déficit de la récolte des céréales. En 1906, si les cours des vins ne se sont pas relevés, la production agricole en général est plus satisfaisante, et surtout les progrès industriels du pays, — ceux des mines plus particulièrement, — ont fourni un précieux appoint aux transactions et permis de balancer le commerce d'exportation à ce chiffre de 80 millions de francs, qui n'avait jamais été atteint.

Pour avoir une idée plus complète du mouvement des affaires commerciales de la Tunisie, nous donnons ci-dessous les résultats des cinq années 1901-1905 :

	Importations	Exportations	Total
1901.....	65.000.000	40.000.000	105.000.000
1902.....	73.000.000	45.000.000	118.000.000
1903.....	84.000.000	72.000.000	156.000.000
1904.....	83.000.000	77.000.000	160.000.000
1905.....	91.000.000	58.000.000	149.000.000

De ce tableau, il ressort que le montant total des échanges de la Tunisie a été en progression constante, sauf en 1905, pendant toute la période 1901-1906.

Les principaux clients de la Tunisie sont : la France, l'Italie, l'Angleterre et l'Algérie.

La France est le plus important de ses clients. A elle seule, elle a importé et acheté en Tunisie pour plus de 94 millions de francs. L'Italie y a fait près de 20 millions d'affaires, l'Angleterre plus de 18 millions, et l'Algérie près de 11 millions. Viennent ensuite la Belgique, l'Allemagne et les Etats-Unis pour plus de 3 millions chacun.

NOMINATIONS OFFICIELLES

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

L'exequatur a été accordé à M. Henri de Lalaubie, vice-consul de Russie à Vichy.

Sont nommés :

Consuls généraux, MM. Gueyraud, consul à Palerme ; Dejean de la Bâtie, consul à Han-kéou ; Piat (Emile), consul en mission ;

Consuls de 1re cl., MM. Labrouche, consul à Manille ; Bœufvé, consul à Berlin ; Velten, attaché commercial aux Etats-Unis ; Lugan, consul à Nan ; Boulot, consul à Bilbao ; Dubief, consul à Jersey ;

Consuls de 2e cl., MM. Caula, chargé du consulat de Péra ; Barthélemy (Adrien), secrétaire interprète à Paris ; Bryois, vice-consul à Coni ; De Franqueville, vice-consul à la direction des consulats ; Menant, vice-consul à Honolulu ; De Maricourt, chargé de la chancellerie de Saint-Sébastien ; Revelli, vice-consul à la Spezzia.

M. Ronssin est chargé du consulat général de Calcutta ;

M. Dallemagne est nommé consul général à la résidence générale de France à Tunis ;

M. de Loynes, secrét. d'ambas. de 1re cl., est chargé du consulat général de France à Montréal ;

M. Boulot, consul de 1re cl., est nommé à Bilbao ;

M. Bridet d'Autremont, consul de 1re cl., est nommé à Bosna-Seraï ;

M. Ledoux (Théodore), consul de 1re cl., est nommé à Malte ;

M. Lebé, vice-consul, est nommé au Pirée ;

M. Vernazza, vice-consul, est nommé à Tripoli de Syrie ;

M. de Francqueville, consul de 2e cl., est chargé du vice-consulat de Benghazi ;

M. Garès, vice-consul, est nommé à Janina,

M. Coulomb est nommé vice-consul à Nagasaki ;

M. d'Humières, vice-consul de 3e cl., est chargé de la chancellerie de Gênes ;

M. Barré-Ponsignon est chargé du consulat de Panama ;

M. Vautier, vice-consul, est chargé de la chancellerie de Saint-Pétersbourg ;

M. Destrées, vice-consul, est chargé de la chancellerie de Moscou ;

M. d'Hennezel, vice-consul de 3e cl., est chargé de la chancellerie de Valparaiso ;

M. de Salignac-Fénelon, secrét. d'ambas. de 3e cl., à Pékin ;

M. Lefèvre d'Ormesson, secrét. d'ambas. de 2e cl., est nommé à Berlin ;

M. Fabre, secrét. d'ambas. de 1re cl., est chargé des fonctions de ministre résident à l'Assomption ;

M. de Seynes, secrét. d'ambas. de 1re cl., est nommé à Copenhague ;

M. Auzouy, secrét. d'ambas. de 2e cl., est nommé à Christiania ;

M. Avril de Greigueuil, secrét. d'ambas. de 2e cl., est nommé à Mexico ;

M. Ribot, secrét. d'ambas. de 1re cl., est nommé à la résidence générale de Tunis.

MINISTÈRE DE LA GUERRE

Troupes coloniales.

INFANTERIE

Chine. — MM. les *capit.* Maurice et Dehaye sont désig. pour le 16e rég.

Inde. — M. le *capit.* Averland est désig. pour les établissements français de l'Inde.

Afrique Occidentale. — M. le *lieut.-col.* Gouraud, commissaire du gouvernement en Mauritanie, est promu colonel.

Sont désig. :

Pour le 1er sénégalais, MM. les *capit.* Fleury et Mouveaux ; le *lieut.* Dupon et le *sous-lieut.* Sujol.

Pour le 2e sénégalais, MM. les *chefs de bat.* Ruef et Lauratet ; les *capit.* de Viville et Bergouhnioux ; les *lieut.* Arnaud et Le Borgne ;

Pour le 4e sénégalais, MM. les *capit.* Hormey, Chapuy et de Penfentenyo de Kervereguin; les *lieut.* Laurent et Raould; le *sous-lieut.* Zimmermann;

MM. le *capit.* Guyon-Vernier; le *lieut.* Bénézet et les *sous-lieut.* Vian et Soubrille sont désig. pour la Côte d'Ivoire;

M. le *capit.* Huard est affecté au bataill. de l'A. O. F.;

MM. le *capit.* Fontaine et le *lieut.* Lanfranchi sont désig. pour la Guinée.

Tchad. — M. le *lieut.-col.* Dessort est nommé au command. des territ. du Tchad.

Madagascar. — M. le *capit.* Fouque, promu chef de bataill., est désig. pour Madagascar;

MM. les *capit.* Gaillard et Bailly; les *lieut.* Woerhlé, Fournier, Alibert, Delettre et Castinetti; les *sous-lieut.* Dodey, Kriéger et Loustaud sont désig. pour Madagascar.

SERVICE DE SANTÉ

Cochinchine. — MM. Broquet, *méd.-maj. de 2e cl.*, et Loste, *pharm.-maj. de 1re cl.*, sont désig. pour la Cochinchine.

Afrique Occidentale. — MM. les *méd.-maj. de 1re cl.* Lefèvre et Lamy; les *méd.-maj. de 2e cl.* Verdier, Gallet de Santerre, Sauzeau de Puyberneau, Laffray et Sautarel; les *méd. aides-maj. de 1re cl.* Rongier et Percheron; les *méd. aides-maj. de 2e cl.* Stévenel, Benoit-Gonin, Gravellat et Luisi; le *pharm.-maj. de 2e cl.* Mousquet et le *pharm. aide-maj. de 1re cl.* Rosé sont désig. pour l'A. O. F.;

M. le *méd.-maj. de 2e cl.* Bougenault est affecté à la Côte d'Ivoire.

Congo. — M. le *méd. aide-maj. de 2e cl.* Chatenay est désig. pour le Congo.

Madagascar. — MM. Robert, *méd.-maj. de 2e cl.*; Bonnafous, Césari et Liot, *pharm. aides-maj. de 2e cl.*, sont désig. pour Madagascar.

Ethiopie. — M. le *méd.-maj. de 2e cl.*, Brunati est affecté à l'hôpital français de Harrar.

Guyane. — MM. les *méd.-maj. de 2e cl.* Lemasle et Jacquin; le *méd. aide-maj. de 2e cl.* Guérin; le *pharm.-maj. de 2e cl.* Serph et le *pharm. aide-maj. de 2e cl.* Finelle sont désig. pour la Guyane.

MINISTÈRE DE LA MARINE

ÉTAT-MAJOR DE LA FLOTTE

Extrême-Orient. — M. l'*enseig. de vaiss.* Malet est désig. pour le sous-marin *Lynx*;

M. l'*enseig. de vaiss.* Bernard est désig. pour le *Mousquet*.

SERVICE DE SANTÉ

Extrême-Orient. — M. le *médecin de 2e cl.* Violle est désig. pour la *Décidée*.

BIBLIOGRAPHIE — LIVRES ET REVUES

Le Régime international des Nouvelles-Hébrides; le condominium anglo-français, par M. Aug. Brunet, docteur en droit, secrétaire général des colonies. Un vol. in-8° de 200 pages, chez Rousseau et Challamel, 1908.

La convention franco-anglaise du 20 octobre 1906, réglant la situation actuelle de l'archipel des Nouvelles-Hébrides, méritait que l'étude de ses origines historiques et diplomatiques fut faite avec un soin particulier. M. Aug. Brunet y a pleinement réussi et l'on ne peut qu'engager tous les amis de nos colonies à lire son ouvrage, très documenté, sérieusement réfléchi et fort élégamment écrit.

A. F.

La Politique coloniale en France de 1789 à 1830, par PAUL GAFFAREL. Paris, Alcan. Un vol. in-8°.

C'est beaucoup plutôt une histoire des colonies ou possessions françaises entre 1789 et 1830 qu'à proprement parler une histoire de la politique coloniale, que nous donne aujourd'hui M. Paul Gaffarel. L'histoire des méthodes et des doctrines a été faite, pour la période qui va de 1815 à 1830, par M. Christian Schefer, dans un livre magistral, paru cette année même. (*La France moderne et le problème colonial de* 1815 *à* 1830. Alcan, un vol. in-8°.) Après une courte introduction où il résume l'histoire de la colonisation pendant la Révolution, l'Empire et la Restauration, M. Gaffarel passe successivement en revue le Sénégal, l'Afrique occidentale, la Guyane, les Antilles françaises, Saint-Domingue, la Louisiane; il écrit sur l'occupation des îles Ioniennes par la France et sur l'occupation de Malte, deux chapitres très intéressants qui sont parmi les plus neufs du livre. Puis il résume les relations de la France et de l'Algérie avant la conquête; il étudie l'histoire des Mascareignes, de Madagascar, les projets de Napoléon Ier dans l'Hindoustan et les prouesses des aventuriers français. Le livre se termine avec une étude sur les Français dans le Pacifique. Les coloniaux d'aujourd'hui liront avec intérêt ce volume où sont relatés avec agrément et clarté les efforts et souvent les échecs de leurs devanciers.

R. P.

LES REVUES

I. — REVUES FRANÇAISES

Bulletin du Comité de l'Afrique Française (*déc.* 1907). La démission de M. Roume. — AUG. TERRIER : La mission Félix Dubois. — AUG. BERNARD : La Tunisie et la question tunisienne. — R. DE CAIX : Les affaires du Maroc.

Bulletin du Comité de l'Asie Française (*déc.* 1907). E. P. : La situation financière de la Nouvelle-Calédonie. — HINDI : Les musulmans indiens et le nationalisme hindou.

Bulletin de la Société de géographie commerciale de Paris (*déc.* 1907). DÉCHAUD : Melilla et les présides. — GUÉNOT : Des inondations et du déboisement.

La Quinzaine coloniale (25 *déc.* 1907). Le budget de l'Algérie.

Revue politique et parlementaire (10 *janv.* 1908). ALFR. CROISET : L'idée de patrie. — UN COLONIAL : Apologie de la colonisation; pénétration pacifique (à propos du Maroc).

Revue des Troupes coloniales (*déc.* 1907). Capit. VAUDESCAL : Dix mille kilomètres en Chine, par Pékin, Changhaï, Hankéou, Canton, Tchoung-king et Pékin. — Lieut. POUPARD : Congo français et Congo belge.

II. — REVUES ÉTRANGÈRES

Revues espagnoles.

Nuestro Tiempo (*dic. de* 1907). SANTOS RUBIANO : Recuerdos de un prisionero d los Tagalos.

Revues italiennes.

La Rassegna nazionale (*genn.* 1908). ENRICO BERTARELLI : Note di un viaggio nell' India : Bombay. — EUG. DE GAETANI : Contributo agli insegnamenti di Tsushima.

Rivista marittima (fasc. XII, 1907). G. COMO : Le contradizzioni di Tsushima.

L'Administrateur-Gérant : P. CAMPAIN.

PARIS. — IMPRIMERIE LEVÉ, RUE CASSETTE, 17.

CHEMINS DE FER DE L'OUEST

Voyage Circulaire en Bretagne

Billets d'excursion à prix réduits, valables 30 jours (délivrés toute l'année)

1re classe, 65 francs — 2e classe, 50 francs

Itinéraire. — Rennes, Saint-Malo-Saint-Servan, Dinard-Saint-Enogat, Dinan, Saint-Brieuc, Guingamp (1), Lannion, Morlaix (1), Roscoff, Brest, Quimper, Douarnenez, Pont-l'Abbé, Concarneau, Lorient, Auray, Quiberon (1), Vannes, Savenay, Le Croisic, Guérande, Saint-Nazaire, Pont-Château, Redon, Rennes.

(1) Il est délivré peur l'extention de l'itinéraire de Guingamp à Paimpol et retour de Guingamp ou Morlaix à Carhaix avec retour facultatif sur Guingamp ou Morlaix, et de Quiberon à Belle-Ile-en-Mer (le Palais), et retour, des billets d'aller et retour à prix réduits.

Ces billets donnent droit à l'arrêt facultatif aux gares intermédiaires. Leur durée de validité expire en même temps que celle du voyage circulaire.

Billets spéciaux de parcours complémentaires

Il est délivré de toute station des réseaux de l'Ouest et d'Orléans, située à 50 kilomètres au moins (ou contre paiement de la taxe applicable à 50 kilomètres), de l'itinéraire du Voyage Circulaire en Bretagne, des billets spéciaux de 1re et de 2e classes comportant une réduction de 40 % sur le prix ordinaire des places, pour aller rejoindre l'itinéraire du Voyage Circulaire et pour rentrer au point de départ ou se rendre sur toute autre gare des réseaux de l'Ouest et d'Orléans.

Le billet d'aller, pour rejoindre l'itinéraire du Voyage Circulaire en Bretagne, doit être demandé en même temps que celui du Voyage Circulaire et au moins 4 jours à l'avance. Le billet de retour est délivré sur la présentation du billet circulaire aux gares situées sur l'itinéraire de ce voyage où le voyageur compte commencer son voyage de retour.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Billets d'aller et retour individuels et de famille.

Pour les stations thermales et hivernales des Pyrénées-Occidentales et Orientales et du Golfe de Gascogne, Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salies-de-Béarn, etc... Amélie-les-Bains, Vernet-les-Bains, Banyuls-sur-Mer, etc.

Il est délivré toute l'année, à toutes les gares du réseau d'Orléans ainsi que dans ses bureaux succursales de Paris, pour les stations thermales et hivernales désignées ci-dessus :

1° Des billets d'aller et retour individuels de toutes classes avec réduction de 25 0/0 en 1re classe et de 20 0/0 en 2e et 3e classes, sur le prix calculés au tarif général d'après l'itinéraire effectivement suivi ;

2° Des billets aller et retour de famille en 1re, 2e, 3e classes, comportant une réduction de 20 à 40 0/0 suivant le nombre des personnes et sous condition d'effectuer un parcours minimum de 300 kilomètres (aller et retour compris).

Durée de validité : 33 jours à compter du jour de départ, ce jour compris

Créé en 1866

LE MEILLEUR DES TONIQUES ET APÉRITIFS

BYRRH

VIN GÉNEREUX ET QUINQUINA

HORS CONCOURS. — EXPOSITION UNIVERSELLE DE PARIS 1900

Le **BYRRH** est une boisson savoureuse, éminemment tonique et hygiénique.

Il est fait avec des vins vieux exceptionnellement généreux, mis au contact de Quinquina et d'autres substances amères de premier choix. Il emprunte à toutes ces substances un arôme agréable et de précieuses propriétés cordiales, et il doit aux vins naturels qui seuls servent à sa préparation sa haute supériorité hygiénique.

On le consomme à toute heure : soit pur à la dose d'un verre à Bordeaux ; soit dans un grand verre, étendu d'eau ordinaire ou d'eau de seltz. Il devient alors une boisson très agréable et rafraîchissante, sans perdre aucune de ses propriétés hygiéniques.

Exiger la Marque

VIOLET FRERES, à THUIR (Pyrénées-Orientales)

CHEMINS DE FER DE PARIS-LYON-MÉDITERRANÉE

Banlieue de Paris

Grâce à la mise en service récente de deux nouvelles voies entre Villeneuve-Saint-Georges et Brunoy, la Cie P.-L.-M. se trouve maintenant à même d'apporter d'importantes améliorations à son service de Banlieue.

Ces améliorations, mises en vigueur dès le 1er Mai, seront certainement fort appréciées.

C'est dans la Banlieue desservie par cette Compagnie que se trouvent les charmantes localités de l'Yerres et la forêt de Sénart ; les rives de la Haute-Seine (Le Coudray, Seine-Port, etc...) Melun et ses environ (chateau de Vaux-le-Vicomte, abbaye de Dammarie-les-Lys) ; le palais de Fontainebleau et sa forêt, une des merveilles de la France.

Billets simples de France en Espagne.

Les principales gares du réseau P.-L.-M. (Paris, Dijon, Lyon, Marseille, etc.) délivrent toute l'année des billets directs simples pour Barcelone.

Consulter le Livret-Guide-Horaire P.-L.-M. vendu 0 fr. 50 dans toutes les gares.

De Paris en Orient (viâ Marseille).

La Compagnie P.-L.-M., d'accord avec les Compagnies des Messageries maritimes, Fraissinet et Paquet, délivre des billets simples valables 15 jours, pour se rendre, par Marseille, de Paris à l'un quelconque des ports ci-après : Alexandrie, Beyrouth, Constantinople, Le Pirée, Smyrne, Alexandrie, Jaffa, Port-Saïd, Batoum, Salonique, Odessa, Samsoun, etc.

Les Agences de la Compagnie des Messageries maritimes délivrent des billets d'aller et retour, valables 120 jours, pour se rendre, viâ Marseille, de Paris à Alexandrie, Port-Saïd, Jaffa, Beyrouth.

Arrêts facultatifs sur le réseau P.-L.-M. (par la Bourgogne ou par le Bourbonnais).

Ces billets donnent droit à une franchise de 30 kilos de bagages par place sur le chemin de fer ; sur les paquebots, cette franchise est de 100 kilos par place de 1re classe et de 60 kilos par place de 2e classe.

Pour plus amples renseignements, consulter le Livret-Guide-Horaire P.-L.-M. mis en vente au prix de 0 fr. 50 dans les gares de la Compagnie.

PARIS. — IMPRIMERIE LEVÉ, RUE CASSETTE, 17.

12me Année. — N° 263 1er Février 1908

QUESTIONS
Diplomatiques et Coloniales

REVUE DE POLITIQUE EXTÉRIEURE

PARAISSANT LE 1er ET LE 16 DE CHAQUE MOIS

SOMMAIRE

Page

Vicomte E. de G..... La politique extérieure du Japon depuis 1895.... 141

G. Louis-Jaray..... Les relations austro-hongroises et le nouveau compromis économique..... 159

René Henry..... Des monts de Bohême au golfe Persique..... 181

CHRONIQUES DE LA QUINZAINE

Les affaires du Maroc. — *La question marocaine à la Chambre des députés, séances des 24, 27 et 28 janvier. Discours de M. Delcassé et de M. Pichon, ministre des Affaires étrangères. Le vote de l'ordre du jour*..... 189

Renseignements politiques. — France. *La question des chemins de fer éthiopiens.* — Allemagne. *La crise de la Ligue Maritime allemande.* — Angleterre. *Le discours du trône.* — Belgique. *La rentrée parlementaire. Déclarations de M. Schollaert.* — Algérie. *La télégraphie transsaharienne*..... 225

Renseignements économiques. — *La situation économique de la Finlande en 1906.* — *La situation économique de la Jamaïque en 1904-1905*..... 232

Nominations officielles..... 234

Bibliographie. — Livres et Revues..... 236

CARTES ET GRAVURES

Carton d'ensemble de l'Autriche-Hongrie..... 162

Les nouvelles lignes de chemins de fer du compromis austro-hongrois..... 163

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

19-21, RUE CASSETTE — PARIS. 6e. — *Téléph.* 732.84.

Abonnement annuel

France et Colonies, 15 francs Etranger et Union postale 20 francs

La Livraison : *France*. 0.75 *Etranger* : 1 fr.

Au COMITÉ DE L'ASIE FRANÇAISE, 19-21, rue Cassette, PARIS

Guides Madrolle

TONKIN DU SUD, HANOI ..... **10 francs**

Un travail historique, anthropologique, et sociologique du peuple anamite précède les itinéraires. Le voyageur aura tous les renseignements pour visiter en détail la belle capitale moderne, **Hanoï**, la ville industrielle de **Namdinh**, les cités anciennes de **Ko-Loa**, de **Thang-Long**, de **Hoa-Lu**, et excursionner dans les jolis sites de **Da-Phuk**, de **Bavi**, de **Chiné**, de la **Rivière Noire** et du **Thanh-Hoa**.

CHINE DU SUD, PORTS DU JAPON ..... **12 francs**

Le Touriste trouvera les indications nécessaires pour visiter les pays de l'**Extrême-Orient**, et pour pénétrer en Chine par le **Si-Kiang**, ou par le **Fleuve Bleu** — HONG-KONG, CANTON, MACAO, CHANG-HAI, HAN-KÉOU.

CHINE DU NORD, CORÉE, LE TRANSSIBÉRIEN ..... **12 francs**

Le Guide prend le voyageur à **Chang-Hai** et lui fait parcourir toutes les excursions autour de **Pékin** et celles de la **Chine septentrionale** et **occidentale**; il le conduit jusqu'en Europe, à travers la **Mandchourie**, la **Sibérie**, la **Russie** et l'**Allemagne**. — **Tien-Tsin**, **Pékin**, **Séoul**, **Moscou**, **Varsovie**, **Berlin**.

INDO-CHINE, HARAR, INDES, CEYLAN, SIAM, CHINE MÉRIDIONALE. 18 francs

Le Guide décrit chaque escale de l'itinéraire **Marseille à Canton**; le passager désireux d'étendre le cercle de ses excursions pourra gravir les hauteurs de l'**Ethiopie**, visiter les temples somptueux de l'**Inde méridionale**, aller dans les sanatoria de **Ceylan**, parcourir les villes mortes du **Siam**, étudier les ruines grandioses laissées par la civilisation khmer, remonter le **Fleuve Rouge** jusqu'en **Chine** et séjourner à **Canton**.

MONOGRAPHIES : Rudiments de la langue Chinoise, 2 fr. 50. — La Corée, 3 fr. — Les voyageurs Chinois, 1 fr. — L'Art chez les Chinois, 1 fr. — L'Histoire de la Chine, 1 fr. — Sud de la Chine, 3 fr. — Nord de la Chine, 3 fr. — Le Sud du Yun-nan, 2 fr.

.... CHEMIN DE FER D'ORLEANS

Voyages en Espagne.

La Compagnie d'Orléans délivre déjà dans toutes ses gares, stations et bureaux de ville de Paris, conjointement avec des carnets de parcours à itinéraire facultatif français, des billets demi-circulaires espagnols à itinéraire fixe, comportant Hendaye-Irun comme point d'entrée en Espagne et Cerbère-Port-Bou comme point de sortie, ou inversement.

Depuis le 15 avril 1907, cette Compagnie délivre également, conjointement avec les carnets de parcours français précités, des billets circulaires individuels espagnols à itinéraire tracé au gré du voyageur du tarif X n° 5; la sortie et la rentrée en France peuvent avoir lieu soit par le même point frontière (Hendaye-Irun ou Cerbère-Port-Bou), soit par l'un de ces points à l'aller et par l'autre au retour.

La demande de ces billets doit être faite 10 jours au moins à l'avance.

QUESTIONS DIPLOMATIQUES ET COLONIALES

LA POLITIQUE EXTÉRIEURE DU JAPON

DEPUIS 1895

Il est impossible de juger les événements qui se sont déroulés en Extrême-Orient depuis dix ans si l'on ne part pas de ce principe que l'intervention franco-germano-russe de 1895, qui a eu pour effet de frustrer le Japon du fruit de ses victoires, a été le point de départ de toute sa politique qui n'a eu depuis lors qu'un seul but : venger un affront qui avait profondément froissé l'orgueil national, reprendre en Extrême-Orient une situation prépondérante et y affaiblir par là même l'influence européenne.

Au moment où la Russie, faisant appel à la France, l'invitait à se joindre à elle pour contraindre le Japon à modifier les chances du traité de Shimonoseki, l'Allemagne à laquelle l'entente franco-russe, s'affirmant chaque jour davantage, causait autant d'inquiétude que de dépit, intervint subitement et offrit sa coopération à Nicolas II qui l'accepta promptement après s'être assuré au préalable de l'agrément de la France. Remarquons incidemment que telle a toujours été depuis dix ans la politique de l'Allemagne : s'infiltrer dans l'alliance franco-russe de manière à en diminuer la portée et à en paralyser les effets et conserver de cette manière toute sa liberté d'action à l'égard de la France, plus isolée et plus affaiblie. Si jusqu'ici ce plan n'a pas encore abouti, ce n'est pas que les efforts de l'Allemagne n'aient cherché à tout instant à en réaliser l'exécution.

On sait ce qui survint après l'intervention. Le Japon dut évacuer le Liaotung et se contenter de Formose et des Pescadores. Au moment où il espérait s'implanter sur le sol chinois et exercer sur Pékin une continuelle pression, il était subitement arrêté et refoulé et la France qui la première avait jadis envoyé au Japon des missions militaires et navales et qui y jouissait depuis lors des plus vives sympathies se joignait à la Russie, rivale traditionnelle de l'Empire du Soleil Levant, pour le déposséder et le comprimer. Grande fut l'explosion de

la colère nationale. Ceux qui ont à cette époque séjourné au Japon se souviennent que le gouvernement impérial se vit, pendant des mois entiers, dans l'obligation de faire étroitement surveiller les ministres de Russie, de France et d'Allemagne, quand ils se hasardaient à parcourir les rues de Tokyo, tant on redoutait une agression subite qui aurait pu provoquer les pires complications. Le Japon se replia sur lui-même et se mit au travail avec une fiévreuse activité. Dans les arsenaux, dans la marine, dans l'armée, l'ordre fut donné de travailler sans relâche ; on sentait que l'instinct supérieur de la défense, le désir d'une vengeance éclatante et un ardent patriotisme, éveillé à l'extrême, animaient le pays et le poussaient à s'armer jusqu'aux dents en vue d'événements toujours possibles et auxquels il fallait sans cesse être préparé ! Et c'est ainsi que se créa cette imposante force militaire et navale qui a fait quelques années plus tard l'admiration de l'Europe et qui devait donner toute sa mesure sur les bords du Yalou et dans les plaines de la Mandchourie.

L'hostilité du Japon et de la Russie ne remonte d'ailleurs pas à hier, comme on le croit généralement. Au fur et à mesure que cette dernière avançait en Sibérie d'abord, en Mandchourie ensuite, on constatait déjà les symptômes de cette agitation anti-russe qui devait finir par mener à l'un des conflits les plus sanglants dont le monde ait été le théâtre. Au début du XIXe siècle, la venue d'une mission russe au Japon y provoqua une émotion telle que le shogoun d'alors lui donna l'ordre de se retirer. Les événements de 1860 et les avantages que la Russie obtint alors dans la province de l'Amour augmentèrent sensiblement l'antipathie du Japonais pour le Russe. Plus tard, la tentative d'assassinat dirigée contre le Tsarevitch (le tsar actuel), au cours de son voyage au Japon, prouva une fois de plus combien l'esprit anti-russe avait pénétré dans toutes les classes de la société japonaise sans exception. Ce sentiment s'aviva de jour en jour depuis 1895. Les progrès incessants de la Russie en Mandchourie, l'occupation de Port-Arthur, la construction du Transmandchourien déchaînèrent de continuelles campagnes de presse qui duraient six, huit, dix jours, parfois plus, parfois moins, puis s'arrêtaient comme un torrent grossi momentanément par les eaux, soit parce qu'un ordre d'en haut imposait silence à ces journalistes irrités, soit parce qu'une réclamation du ministre russe à Tokyo avait averti le gouvernement impérial qu'il était temps pour lui de les faire taire. Et qui pourrait affirmer que ces campagnes répétées, tournant presque à l'état d'habitude, n'ont pas exercé

à la longue la plus funeste impression sur ces masses japonaises si excitables, et n'ont pas contribué à hâter un dénouement facile à prévoir dès ce moment, car, depuis 1895, le Japon avait reconnu la faute capitale qu'il avait faite en écrasant l'Empire du Milieu. Après les premiers instants d'ivresse, le réveil fut pénible. Le Japon n'avait-il pas, en effet, dévoilé aux yeux du monde la faiblesse de la Chine qu'on soupçonnait sans doute, mais qu'on n'aurait pas cru aussi grande; n'avait-il pas, pour ainsi dire, engagé les puissances à venir, elles aussi, la dépouiller? n'avait-il pas commis la faute capitale pour lui de s'attirer des rivaux en Extrême-Orient, aussi redoutables par leur nombre que par leur activité, et cela à un moment où les puissances, ne trouvant plus autour d'elles de débouchés suffisants pour leur commerce et leur industrie, jetaient avec anxiété leurs regards sur les pays extra-européens pour y chercher de nouveaux marchés? Dès ce jour, la tactique du Japon à l'égard de la Chine changea diamétralement. Il n'eut plus qu'une idée : la relever, si toutefois il en était encore temps, l'opposer aux puissances, prendre la direction morale de cet immense Empire et réaliser un jour, s'il est possible à son profit, l'alliance des Jaunes contre les Blancs : c'était la doctrine de Monroe appliquée à l'Extrême-Orient.

Mais la question politique n'était pas seule en cause pour le Japon. A côté d'elle la question commerciale lui importait tout autant. Quel est, en effet, le débouché naturel des produits japonais? Sans doute le Japon écoulera toujours vraisemblablement son thé et ses soies sur les marchés européens, mais pour ces articles médiocres et bon marché que l'on fabrique au Japon en si grande quantité, pour ces cotonnades, ces allumettes, etc., ne sera-ce pas la Chine qui en sera toujours le marché à la fois le plus proche et le plus facile? Or, depuis 1897, la navigation et le commerce japonais avaient pris en Mandchourie une importance considérable. Le jour où la Russie aurait été maîtresse des ports ouverts et aurait voulu les entourer d'une barrière douanière permettant de favoriser exclusivement l'écoulement des produits russes, une pareille mesure aurait porté une atteinte considérable à l'expansion commerciale japonaise. Et si d'autres parties de la Chine venaient à se fermer également par suite de concessions nouvelles accordées aux puissances, il en résulterait au Japon une crise commerciale dont on ne pourrait méconnaître l'extrême intensité dans un pays où la population augmente d'année en année dans une proportion considérable et où le développement de l'industrie est, par suite, une absolue nécessité.

Les événements de 1900 en Chine sont encore présents à tous les esprits. Après bien des hésitations, le Japon, qui voyait dans une nouvelle intervention une occasion peut-être unique de grossir son importance aux yeux des Puissances et de jouer un rôle prépondérant, se décida à leur prêter son concours. On sait ce que fut celui-ci, la manière remarquable dont les armées japonaises contribuèrent à la défense des légations et se signalèrent par un esprit militaire et une endurance qui ne furent pas sans soulever dans tous les milieux européens une vive et légitime attention. Le Japon s'était définitivement relevé, il compterait à l'avenir dans les conseils des Puissances, sa situation était telle qu'on serait également obligé, dans l'avenir, de compter avec lui. Une nouvelle page de son histoire était ouverte.

Peu après le Japon réalisa un nouveau rêve. Il signa avec l'Angleterre cette première alliance dont la nouvelle a éclaté comme un coup de foudre en Europe et qui, élevant définitivement au rang de grande puissance le pays du « Soleil Levant », y provoqua une explosion de joie unanime. Partout on illumina ; dans les rues des plus grandes villes, on donnait libre cours à sa joie. L'alliance était conclue pour cinq ans. Elle visait directement la Russie dont les empiètements successifs en Mandchourie depuis les événements de 1900 alarmaient visiblement l'opinion publique japonaise. D'ailleurs, dans la presse, dans les revues, dans les clubs politiques, on disait couramment que la politique russe dans le Nord de la Chine tendait inévitablement à une annexion prochaine. C'en serait fait alors de cette intégrité chinoise qui dans l'esprit japonais était presque un dogme et à laquelle on attachait plus d'importance encore peut-être qu'à la pression exercée alors par la Russie sur la Corée. Dans ses revendications, le Japon était soutenu par la presse anglaise et américaine. Cette dernière surtout se signalait par la vivacité de ses attaques. Elle déclarait hautement que la Russie méconnaissait maintenant le principe de la porte ouverte auquel elle avait pourtant adhéré en 1899 et en 1900. Ainsi se créait peu à peu ce courant nettement hostile à la Russie, soigneusement entretenu par la presse anglo-saxonne qui, connaissant l'extrême excitabilité des Japonais, prenait à tâche de l'exploiter et préparait ainsi les plus redoutables éventualités.

***

C'est ici qu'il nous paraît indispensable de dire un mot de la politique américaine à l'égard du Japon. Le 1er mai 1898, la flotte espagnole était anéantie à Cavite, et Manille tombait au

pouvoir des Américains. « L'Union » devenait une puissance coloniale. L'impérialisme triomphait, la lutte pour le Pacifique que la grande République de l'Amérique du Nord avait entreprise débutait par un succès retentissant et les destinées de la race apparaissaient plus brillantes que jamais.

A Tokyo, la « chute » des Philippines eut un immense retentissement. Elle y provoqua, en même temps qu'une stupeur profonde, une tristesse qui à l'heure actuelle n'est pas encore entièrement dissipée. Les Philippines offraient pour le Japon une proie qu'il lui paraissait facile de saisir. Elles complétaient à merveille ce long chapelet d'îles qui s'étend sans interruption du détroit de Pérouse jusqu'à Formose et aux Pescadores, mais les Japonais s'étaient laissé devancer. Au moment où ils croyaient atteindre enfin leur but un voisin ambitieux s'installait à leurs côtés aux portes mêmes de la Chine, et avec le dessein évident de profiter d'une situation exceptionnelle pour s'y créer de nouveaux débouchés. Mais les Américains n'avaient pas été sans se rendre compte que tous les vœux des Japonais avaient été pour le succès des Philippins et qu'ils les soutenaient du regard et du geste. On assurait même que des officiers japonais s'étaient trouvés au nombre des combattants et l'on commençait à envisager à Washington avec de sérieuses appréhensions une situation particulièrement délicate et d'où pouvait résulter d'un jour à l'autre de redoutables complications. De là ces mille prévenances de l'Américain pour le Japonais, ces flatteries se manifestant sous mille formes diverses, cette condescendance qui se révéla dans les affaires en apparence les plus insignifiantes, comme dans la question des taxes sur les maisons tranchée plus tard par l'arbitrage de la Haye. Et depuis lors cette attitude des Américains s'accentua. On assure que, dans le courant de l'année 1899, ils ont reçu du cabinet de Tokyo les assurances les plus sincères sur la stricte neutralité qu'il se proposait d'observer aux Philippines, et bien que le Japon ait éprouvé peu après un nouveau mécompte qui ne lui a pas été moins sensible que le premier, par la cession si rapide et si bien dissimulée des Carolines et des Mariannes à l'Allemagne, il ne paraît pas que l'action japonaise aux Philippines ait continué à s'exercer avec la même intensité et les insurgés ont dû renoncer momentanément à des espérances qu'ils avaient sans cesse nourries depuis le début de la guerre.

Mais la question si importante des Philippines n'a pas déterminé à elle seule aux Etats-Unis ce courant auquel nous faisions à l'instant allusion. A côté d'elle, d'autres liens, plus étroits encore, rattachaient Washington et Tokyo et fortifiaient l'en-

tente qui s'était préalablement établie entre les deux gouvernements. Dans les deux capitales, on envisageait, en effet, d'une manière identique le problème si grave et si complexe qui se posait en Chine. Les deux cabinets y avaient une même ligne de conduite qui leur a sans cesse dicté des résolutions communes et a transformé jusqu'à une époque toute récente en une sorte d'alliance morale un rapprochement qui n'existait jusqu'alors qu'à l'état embryonnaire et latent. Comme on le sait, les Etats-Unis proclamaient à grands cris le principe de la porte ouverte; leurs journaux, leurs hommes d'Etat faisaient à ce sujet une active et énergique propagande et lors des négociations que le cabinet de Washington entama avec les Puissances en 1899 et en 1900 pour faire reconnaître par elles ce principe qui lui importait tant, on sentait tout le prix qu'il y attachait.

Aussi les cessions à bail de Kiao-tcheou et de Port-Arthur n'avaient pas été vues d'un bon œil aux Etats-Unis; les progrès des Russes en Mandchourie et la construction de la ligne de l'Est-Chinois causèrent à Washington une émotion grandissante. Si des barrières douanières venaient à s'élever en Chine, si des cessions consécutives de territoires accordées peu à peu aux diverses puissances restreignaient le champ des importations et le libre développement commercial, il en résulterait pour le commerce américain un préjudice sérieux. Or, le Japon avait, lui aussi, nous l'avons expliqué plus haut, un égal intérêt au principe de la porte ouverte. Aussi accueillit-il avec la plus vive satisfaction les avances des Etats-Unis; trop intéressé à voir que ses vues étaient entièrement partagées à Washington, il tendit par dessus le Pacifique la main à la grande République américaine et l'on vit alors le singulier spectacle de deux puissances anglo-saxonnes, l'une formellement liée au Japon, l'autre moralement unie à lui, se poser devant le monde entier comme les champions et les avocats de la race jaune.

***

Au début de l'année 1902, la Russie avait signé avec la Chine un traité aux termes duquel elle s'engageait à évacuer la Mandchourie dans une période de dix-huit mois. Certes il était bien à prévoir que, sous un prétexte quelconque, nos alliés ne tiendraient pas une promesse que leur intérêt le plus élémentaire leur commandait d'éluder après les efforts énormes qu'ils avaient déployés en Mandchourie depuis tant d'années et la situation considérable qu'ils y avaient prise grâce à leur chemin de fer. Pour s'en convaincre, il suffisait de lire le début du rapport que le ministre des Finances adressait à l'Empereur

au retour de son voyage en Extrême-Orient. « L'Orient asia-
« tique, disait M. Witte, était jusqu'à ces derniers temps pour
« les peuples européens presque une « terra incognita ». Le
« chemin de fer de Sibérie ouvre à l'Europe un accès dans le
« monde. En dehors de son rôle universel, il apportera à la
« Russie de nombreux avantages. L'histoire compte par siècles
« et non pas par années. En construisant après le Transsibérien
« le chemin de fer de l'Est-Chinois, on a accompli une grande
« œuvre ; on a fait un des derniers pas de la marche en avant
« de la Russie vers l'Extrême-Orient en vue de trouver une
« issue dans la mer ouverte sur le littoral libre de glaces de
« l'Océan Pacifique. »

D'ailleurs, à ce moment, une coterie puissante exerçait, à Pétersbourg, sur l'esprit du tsar, une influence incontestable. Composée d'hommes qui avaient obtenu quelques privilèges dans les forêts du Yalou et le Nord de la Corée, elle poussait ouvertement à une politique d'expansion plus considérable, elle réclamait pour la Russie une part de la Corée et soutenait que la prépondérance en Mandchourie constituait pour elle un véritable droit. Grâce à ces influences dont on ne reconnut que trop tard le côté néfaste, un oukase du 12 août 1903 créa en Extrême-Orient une lieutenance générale, réunissant le gouvernement de l'Amour et le Liaotung, encerclant ainsi toute la Mandchourie. On créait une vice-royauté qu'on confiait à un amiral avec lequel les ministres de Russie au Japon et en Chine devaient correspondre. Le *Temps* commentant cette décision s'exprimait en ces termes : « Il y a des questions poli-
« tiques que la géographie a d'avance résolues. Quelles que
« soient les stipulations contractuelles relatives à la Mandchou-
« rie; quelque scrupuleuse loyauté que mette la Russie à les
« exécuter, le résultat, au regard de l'histoire, sera identique.
« Il n'est besoin, pour qu'il soit acquis, ni de guerres ni d'an-
« nexions. Il suffit de la pression continue des hommes et des
« choses. La Chine septentrionale peut demeurer chinoise au
« point de vue juridique. Dès à présent, elle n'est, à considérer
« les réalités, qu'un appendice de la Russie d'Asie. »

Ce fut bien cette interprétation qui prévalut à Tokyo où l'on considéra presque la nomination de l'amiral Alexieff comme le prélude de la guerre. On estima que la Russie avait voulu d'ores et déjà prendre ses précautions, on crut à tort peut-être non seulement parce qu'on n'était pas éclairé, mais aussi parce que toute mesure nouvelle de la Russie en Mandchourie causait toujours une émotion réelle à Tokyo, que cette nomination revêtait le caractère d'un acte antiamical pour le Japon, et qu'elle

marquait également un pas nouveau dans la voie d'une sorte de protectorat russe sur la Mandchourie.

Nous avons ouï dire par un homme qui connaît à fond le Japon, et qui en est revenu à la fin de l'année 1903, que les Japonais, se doutant bien que la Russie manquerait à ses engagements, avaient tout préparé pour commencer la guerre dès le mois d'octobre 1903 et que bien des personnes en Extrême-Orient s'attendaient à la voir éclater dès cette époque. Le début des hostilités ne se produisit pourtant qu'en février. Les communiqués publiés à cette époque ont indiqué quelle fut la suite des négociations qui se poursuivirent depuis le mois d'octobre entre la Russie et le Japon et comment elles échouèrent. Le Japon entendait avoir en Corée une prépondérance absolue. Il voulait également que la Russie prît l'engagement de respecter l'intégrité de la Chine. Or, le gouvernement russe pouvait-il prendre un pareil engagement à un moment où tous ses actes en Mandchourie prouvaient le contraire et où il s'était trop avancé pour esquisser le moindre mouvement de recul. D'ailleurs une note officielle parue dans le *Journal de Saint-Pétersbourg* du 28 janvier (10 février 1904) déclarait que la question de la position de la Russie en Mandchourie concernait avant tout la Chine elle-même, puis toutes les puissances qui avaient des intérêts commerciaux dans le Céleste Empire. « Par suite « de ces considérations, ajoutait-on dans la note en question, « le gouvernement impérial ne pouvait admettre qu'il y eût « lieu d'insérer des clauses concernant l'occupation russe en « Mandchourie dans un traité avec le Japon spécialement rela- « tif aux affaires de Corée. »

C'est le 3/16 janvier que les dernières propositions du Japon avaient été transmises au gouvernement impérial par l'entremise de l'amiral Alexieff, et après mille tergiversations tenant à ce que par suite des influences rivales qui s'agitaient à la Cour et dans les conseils du gouvernement, celui-ci était toujours flottant et irrésolu, ce ne fut que le 3 février que le texte des changements qu'il avait apportés aux propositions japonaises fut transmis à l'amiral Alexieff avec mission de le faire parvenir au baron Rosen, ministre russe à Tokyo.

Le retard apporté par le gouvernement russe à sa réponse exaspéra le Japon. Il se crut joué. L'immense majorité de la population japonaise désirait d'ailleurs la guerre. Je ne parle même pas ici de la presse — sans en excepter la presse anglaise de Tokyo et des principaux ports — qui, par ses excitations et ses entraînements continuels, a grandement compromis la cause de la paix, mais dans les Chambres, dans les associations poli-

tiques, il faut reconnaître que le vent était depuis longtemps à la guerre. On nous a assuré que, dans les nombreux conseils de gouvernement qui se sont tenus à ce moment, trois ou quatre hommes d'Etat seulement s'étaient prononcés contre elle : le marquis Ito, le comte Inouyé, le marquis Yamagata, le comte Matsukata, en un mot les créateurs du Japon moderne. Eux qui, selon le mot du poète,

Sentaient de plus en plus leur âge incliner vers le soir,

ils auraient préféré assister jusqu'à la fin de leur existence au développement grandiose et pacifique de l'œuvre qu'ils avaient tant contribué à édifier. Leur avis ne prévalut point. Les nouvelles générations de politiciens qui peuplaient le Parlement et les clubs, entraînés par leur esprit combatif, poussaient sans relâche à la guerre, et comme malheureusement les « vieux » étaient en petit nombre, ils furent emportés par la tourmente, sans même que celle-ci pût être arrêtée par l'opinion d'un homme comme le marquis Ito qui, depuis trente-cinq ans, dirigeait, soit officiellement, soit dans la coulisse, la politique extérieure japonaise.

***

Le 6 février, à quatre heures de l'après-midi, M. Kurino faisait savoir au comte Lamsdorff que les relations diplomatiques entre les deux gouvernements étaient rompues et qu'il quitterait incessamment Pétersbourg avec tout le personnel de la Légation. Dans la nuit du 8 au 9, à 4 heures du matin, l'escadre russe était attaquée en rade de Port-Arthur par l'escadre japonaise, et ce n'est que le 11 que parut le manifeste de l'empereur du Japon déclarant officiellement la guerre à la Russie.

Le Japon était d'ailleurs admirablement renseigné sur l'état notoire d'infériorité des troupes russes en Extrême-Orient, sur la gravité de la situation intérieure que traversait alors la Russie et sur les difficultés presque insurmontables qu'elle éprouverait à transporter une armée, des vivres et des munitions à plus de 10.000 kilomètres, en plein hiver et avec des voies de communication dont le fonctionnement laissait fort à désirer.

Depuis longtemps, des agents secrets japonais traversaient la Russie et, avec un talent d'observation remarquable, s'étaient déjà rendu compte qu'une guerre entraînerait un redoublement de la crise intérieure. Quant à l'espionnage japonais en Sibérie et en Mandchourie, il dépassait depuis bien des années tout ce qu'on pouvait imaginer. En Mandchourie, il ne restait pas une route, pas un sentier qui n'aient été explorés par les Japonais et dont ils ne possédassent les plans. A Port-Arthur, Moukden,

Kharbine, Khabarovsk et Vladivostok, des officiers japonais s'étaient momentanément transformés en cochers, coiffeurs, occupant les situations les plus infimes et suivant jour par jour, avec cette ingéniosité et cet esprit éminemment policier qui est le propre du Japonais, les progrès des Russes. A Irkoutsk, en plein territoire sibérien, on signalait la présence des Japonais et il ne paraît pas que les autorités russes aient pris les moindres précautions pour se protéger contre cette invasion qui a été, on peut l'assurer, l'un des facteurs qui ont le plus contribué à la marche victorieuse des armées japonaises.

Le *Nouveau Temps*, qui a consacré à cette époque plusieurs articles importants à l'espionnage japonais, déclarait même qu'à Vladivostok les ouvriers japonais avaient su se rendre indispensables.

Cette situation est encore mieux mise en lumière dans un article publié par l'officieux *Journal de Saint-Pétersbourg*, du 26 février-10 mars 1904, et que nous croyons devoir reproduire ici :

Il est étonnant, que nous laissions sans attention une quantité de faits qui, semblant insignifiants, ne manquent cependant pas de gravité; nous ne nous les rappelons qu'au bout de quelques années, quand nous n'avons plus à constater que leurs conséquences.

Il y a cinq ou six ans, je voyagais en Sibérie. Le chemin de fer ne fonctionnait que jusqu'à la station *Zima*, d'où le voyage s'effectuait en voiture de poste.

Eprouvant le besoin de me reposer un peu, je descendis à Krasnoïarsk dans un quelconque hôtel peu présentable, où l'on me donna une chambre fort sommairement meublée. Je fis monter mes valises. Il faut dire qu'à cette époque je servais dans l'armée. Le soir je vis entrer le patron de l'hôtel.

— Que désirez-vous? lui demandai-je.

— Un général japonais vous demande.

— Que le diable l'emporte, pensai-je, tout en priant le patron de faire entrer le visiteur. Jamais je n'avais eu l'occasion de connaître un Japonais; pas plus un général qu'un officier.

Au bout d'une demi-minute, le visiteur entra.

Petit, d'une forte constitution, soigneusement rasé, portant l'uniforme militaire japonais avec deux plaques de l'ordre du « Soleil Levant », — tel était mon nouvel interlocuteur,

Je me levai et le saluai en me nommant.

— Je suis le docteur en médecine H. G., inspecteur en chef des services médicaux de l'armée japonaise, dit-il en allemand en se présentant.

Le docteur H. G. était en quête d'un compagnon de route pour voyager en voiture de poste. Il m'expliqua à cette occasion qu'il serait particulièrement charmé de faire route avec un officier, d'abord au point de vue de la sécurité, et en second lieu, parce que les épaulettes sont une certaine garantie de comme il faut.

— Quand un homme est en civil, poursuivit-il, il peut tout aussi bien être un homme comme il faut qu'un malfaiteur. L'uniforme vous garantit

au moins que l'individu qu'il revêt ne vous coupera pas la gorge en route...

Je m'inclinai.

Remarquant la tournure maladroite de sa phrase, H. G. s'empressa de faire dévier la conversation sur d'autres sujets, notamment sur le danger des voyages en Sibérie.

Nous tombâmes d'accord.

H. G. exhiba ses papiers et une feuille de route délivrée par les autorités supérieures russes pour voyager en Sibérie, ainsi qu'un laissez-passer autorisant le porteur à pénétrer dans toutes les casernes et tous les hôpitaux et ambulances militaires.

— J'ai bien des difficultés à voyager, ne possédant pas la langue russe, disait le docteur. On ne comprend presque pas l'allemand en Sibérie. C'est ainsi, par exemple, que j'ai dû renoncer à réaliser aujourd'hui le dessein que j'avais de visiter l'infirmerie du régiment en garnison ici, sûr que j'étais de n'être pas compris... A moins que nous n'ayez l'obligeance de m'accompagner.

Je ne me fis pas prier, et nous nous rendîmes à la chancellerie du commandant de la garnison.

Le colonel nous reçut très affablement, nous montra l'infirmerie et fournit tous les renseignements voulus sur le nombre de lits, etc.

— Je serais curieux de visiter encore les casernes, ajouta H. G. Je m'intéresse aux questions sanitaires et voudrais apprendre les conditions de la vie du soldat russe, le cubage d'air des salles, etc.

— Pour ça non, répliqua le colonel, il ne verra pas les casernes.

— Mais pourquoi donc?

— Rien de plus simple : parce que le cubage des salles donne le chiffre de la garnison.

— Mais tout le monde connait l'effectif des troupes de la garnison de Krasnoïarsk! s'écria H. G. Ce n'est pas pour cela que je tiens à visiter les casernes. En outre, j'ai dans la poche un exemplaire imprimé du plan de répartition de vos troupes. On me l'a donné à l'état-major géneral russe.

— Oh! quant à cela, il n'y a pas à contester, d'autant plus que ce plan se vend dans toutes les librairies, dit gaiement le colonel. Mais dites-lui, quand même, qu'il ne verra pas les casernes.

J'avoue que cette prudence me sembla excessive et me révolta; mais je fus étonné par la résignation de mon compagnon de voyage, qui ne semblait que dépité par son insuccès.

Le lendemain nous filions en chemin de fer, munis de billets pour *Zima*, la station terminus.

Malgré l'éducation allemande qu'il avait reçue à Berlin, le docteur H. G. se conduisait en vrai sauvage. A peine en voiture, il enleva sa jaquette et son gilet, mit des chaussons, s'assit pieds croisés sur le coussin de la banquette et se mit, avec tout le sans-gêne possible, à faire la chasse à une puce qui l'inquiétait. Deux dames qui se trouvaient dans le même compartiment s'empressèrent de se retirer avec indignation.

Dès que nous fûmes seuls, H. G. déboucla sa valise et sortit une pile de livres et de cartes qu'il disposa autour de lui. J'y aperçus une carte détaillée de la Sibérie (présent de notre état-major général); une édition allemande de la dislocation de l'armée russe, sur laquelle on distinguait la marque d'autorisation de la censure de la douane russe; enfin plusieurs ouvrages allemands, également autorisés par la censure de frontière, sur les hôpitaux militaires russes, ainsi que des livres intitulés *Die russische Armée*, *Die russischen Kosaken*, etc.

H. G. se mit à étudier attentivement notre itinéraire en prenant d'amples

notes sur son carnet, ce qui me sembla tout naturel et ne me suggéra pas le moindre soupçon.

A une des stations je vis entrer dans notre compartiment un officier de police qui s'assit à côté de moi. Les livres épars sur la banquette attirèrent immédiatement toute son attention, et il se mit à dévisager le docteur avec une méfiance ostensible.

H. G. ne pouvait se tromper sur la signification des regards de l'officier, mais ne changea en rien son attitude et poursuivit son travail d'annotation. A l'arrêt du train à une station, H. G. alla faire un tour sur la plate-forme, tout dévêtu qu'il était.

— J arrêterai ce gars-là ! s'écria l'officier de police en s'adressant à moi et en roulant de grands yeux.

— Pendez-le si vous voulez, ça ne me regarde en aucune sorte, répliquai-je en haussant les épaules. Mais quel motif alléguerez-vous pour procéder à son arrestation ?

— Vous ne voyez donc pas ce qu'il fait ? grogna le policier en désignant les cartes.

— Mais les deux cartes sont identiques ; une inscription sur la première certifie qu'elle a été délivrée par l'état-major général et la seconde a été achetée devant moi, dans une librairie de Krasnoïarsk.

— Et les livres ? N'y voyez-vous donc pas des gravures représentant des soldats russes ?

— Tous ces livres portent les marques de notre censure. En général, je crois que vous feriez bien d'éviter les désagréments que vous promet cette arrestation.

L'officier de police devint songeur. Au bout de quelques instants, il s'écria, avec des gestes qui trahissaient la plus vive indignation :

— C'est absurde ! Mes instructions m'ordonnent d'arrêter ces gens-là, et je ne sais comment m'y prendre !

Trois stations plus loin l'officier disparut. H. G. était indigné : il avait compris qu'il était surveillé.

— Si je me cachais, si j'avais des éditions prohibées, — passe encore, disait-il. Or, mes livres sont bien en évidence...

J'étais absolument du même avis. L'indélicatesse du policier m'irritait.

J'ai tout lieu de supposer que le docteur continuait à être filé, mais d'une façon moins évidente.

A Zima, nous louâmes une kibitka et roulâmes vers Irkoutsk.

Arrivés à Irkoutsk, nous descendîmes dans un hôtel. Je voulais continuer mon voyage sans arrêt, mais H. G. me persuada de prendre deux jours de repos, insistant sur son intention de visiter les casernes.

Nous sacrifiâmes la première journée à la tournée des ambulances. Rentré à huit heures dans ma chambre d'hôtel, je m'y ennuyai bientôt. Au bout d'une heure je frappais à la porte de H. G. Aussitôt un bruit de voix, qui retentissait à l'intérieur, s'arrêta. J'entrai : la petite chambre d'hôtel était pleine de Japonais.

H. G. fit la présentation : Des amis que j'ai connus encore au Japon.

C'étaient des Japonais du peuple. La conversation fut reprise en japonais. Je n'y comprenais rien, mais je devinais à l'expression des visages qu'elle ne roulait pas sur un sujet indifférent. Voyant que j'étais de trop, je me retirai au bout d'une demi-heure, pour ne pas gêner la société jaune.

Le lendemain le docteur H. G. envoya quérir un coiffeur japonais, qu'il retint assez longtemps dans sa chambre. Je n'y fis pas attention alors, mais maintenant que j'y songe, je me rappelle que les poils de la barbe du docteur manifestaient clairement après cette visite que le chevalier du rasoir

avait travaillé à tout autre chose qu'à l'exercice de sa profession.

La conduite du docteur à Tchita me parut suspecte pour la première fois. Nous nous arrêtâmes dans un hôtel où tous les domestiques étaient russes, ce qui força le docteur à recourir à mon obligeance. Grande fut ma stupéfaction quand j'appris les professions de ses amis et connaissances. Il y avait dans leur nombre des gens de toutes les professions : coiffeurs, patrons de tripots, employés de brasseries, etc.

Leur visite au docteur dura des heures. Leur conversation roula évidemment sur des sujets très sérieux.

— Vous fréquentez une société louche, observai-je au docteur.

— Que voulez-vous! Nos coutumes admettent des relations de ce genre. La profession de tripotier n'a rien de dégradant à nos yeux.

Je ne fis que m'étonner de la simplicité patriarcale des mœurs japonaises, sans plus m'en inquiéter.

A quelques stations de Tchita, je fis mes adieux à mon compagnon de voyage.

Me remémorant le trajet que nous avons fait côte à côte et nos arrêts dans quatre ou cinq villes, je me souviens parfaitement de ce que la même histoire se renouvelait partout. La chambre du docteur était constamment comble. On n'y voyait que des gens de professions louches. Ils conféraient longuement ensemble, et le lendemain le docteur ne finissait pas d'écrire dans son carnet ce qu'il désignait sous le nom de notes et impressions de voyage.

A l'époque déjà lointaine où je rencontrai le docteur, j'étais loin de le soupçonner. Ce n'est qu'ultérieurement, en apprenant que les cas de capture d'espions japonais en Sibérie devenaient de plus en plus fréquents ; ce n'est que quand j'appris que ces espions se cachaient sous l'enseigne de coiffeurs, de cabaretiers, etc. ; ce n'est qu'alors que le jour se fit dans mon esprit sur le vrai rôle du docteur H. G.

Dans ces dernières années, la Sibérie fourmillait d'espions japonais. L'espionnage n'est pas considéré au Japon comme profession honteuse.

Un officier d'état-major japonais ne se fait pas de scrupules d'entretenir un bouge qui lui fait faire d'excellentes recettes. Il exerce de front et avec le même succès les professions d'espion et de patron de cet établissement.

Ce n'est pas par centaines, mais bien par milliers qu'on comptait les Japonais de professions louches en Sibérie. Ils pénètrent partout, même dans les plus petits recoins de la Sibérie et de la Mandchourie, pour étudier la répartition des troupes russes dans ses plus menus détails. Mais ce n'est pas seulement en Russie que cet espionnage est si bien organisé. La guerre sino-japonaise l'a suffisamment prouvé. En effet, tandis que les troupes européennes pataugeaient sur place sous les murs de Pékin, les Japonais enjambaient de pied ferme une route bien étudiée d'avance, suivis de leurs coolies traînant des charrettes à bras et les amenant directement à la trésorerie, d'où une quantité d'argent énorme fut emmenée dès le lendemain.

Malgré les progrès rapides que le Japon a fait sur la voie de la civilisation, il n'a pas encore su acquérir les sentiments d'amour-propre et d'honnêteté que nous comprenons. Aucune besogne ne leur répugne.

La conduite du docteur H. G. est très édifiante. Si je lui ai consacré ces lignes, ce n'est pas pour mettre plus en relief l'abus de confiance prémédité de la part de ceux auxquels nous faisons un trop cordial accueil. Il est temps, et grandement temps, de secouer cette torpeur et de commencer à surveiller sévèrement les émigrants jaunes qui viennent s'installer en Sibérie ou en Mandchourie.

A Saint-Pétersbourg, la nouvelle de l'agression subite dont la flotte russe avait été l'objet provoqua une véritable stupeur. A l'exception de quelques rares personnalités particulièrement qualifiées qui étaient en mesure par leur connaissance des sentiments japonais et des voyages récents en Extrême-Orient de se rendre un compte exact et précis de la situation, on était loin de se douter tant à la Cour que dans les milieux gouvernementaux de l'imminence et de la réalité du danger. La Russie s'était imaginée que jamais on n'oserait l'attaquer, que, maîtresse des destinées du monde, c'est d'elle seule que celles-ci dépendaient.

A Paris, les mêmes sentiments se manifestaient. Dans les sphères politiques, on se berçait sans cesse des douceurs de l'optimisme et malgré les avertissements réitérés de notre ministre au Japon, M. Harmand, qui fut le seul à signaler à notre gouvernement la gravité de la situation, on ne l'envisagea jamais comme telle tant à cause de l'ignorance profonde dans laquelle on se trouvait de la force réelle du Japon que par suite des illusions que l'on se plut à nourrir jusqu'au dernier moment sur l'issue favorable des négociations engagées entre les deux pays.

*
* *

Après dix-huit mois d'une lutte qui dépassa en horreur les épisodes les plus sanglants de la guerre de 1870, la paix fut signée à Portsmouth dans les conditions que l'on sait. Le Japon reprenait le Liaotung. Les derniers vestiges de l'intervention des puissances en 1895 étaient effacés. La Corée devenait, en fait, une province japonaise, mais le Japon n'obtenait aucune indemnité de guerre et ne pouvait ainsi réparer les pertes financières considérables que lui avait occasionnées la guerre et qui se chiffraient par plusieurs milliards. Si le traité constituait une grande victoire pour le comte Witte à l'habileté duquel on a été unanime à rendre hommage, les plénipotentiaires japonais, qui jusqu'au dernier moment s'étaient bercés de l'espoir d'obtenir des clauses plus avantageuses, ne partaient qu'à demi satisfaits. A leur arrivée à Tokyo, une foule hostile les accueillit par des vociférations et des menaces telles qu'ils durent être protégés par la force armée. Pendant plusieurs mois, la presse encore excitée par les récentes victoires japonaises et et dirigée par des politiciens qui cherchaient à exploiter ce sentiment pour se créer une popularité factice, manifesta une profonde mauvaise humeur.

Et pourtant les Japonais mettaient de nouveau le pied sur le sol asiatique ; ils anéantissaient les fruits des efforts des Russes

depuis dix ans ; ils devenaient aux yeux du monde jaune, hier encore timoré et comprimé, aujourd'hui, presque hautain, l'arbitre de ses revendications et de ses destinées et par leurs victoires sur les blancs, ils relevaient l'honneur d'une race sans cesse opprimée depuis quarante ans et qui allait enfin pouvoir elle-même escompter les résultats d'une pareille victoire.

Presque en même temps, le Japon signait avec l'Angleterre une alliance nouvelle, non plus cette fois pour cinq ans, mais pour douze, et dans des conditions qui méritent de retenir tout particulièrement l'attention. Le traité de 1902 ne prévoyait l'assistance militaire d'un des alliés que si l'autre était attaqué *par deux puissances étrangères.* D'après le nouveau traité, les signataires sont garantis contre les attaques *d'une seule puissance.* Le préambule déclare qu'il a pour but le maintien des droits territoriaux des hautes parties contractantes. Il garantit, en outre, l'indépendance et l'intégrité de l'Empire chinois, principe aussi cher à l'Angleterre qu'au Japon. Il donne toute sécurité à la première pour ses possessions des Indes au cas bien problématique, d'ailleurs, où elles seraient attaquées par la Russie et reconnaît nettement la situation actuelle des Japonais en Extrême-Orient, c'est-à-dire, pour parler d'une façon plus nette, leur entière prépondérance, notamment en Corée et dans les mers de Chine. Ainsi l'Angleterre associe définitivement le Japon à la politique européenne puisqu'il peut être appelé à devenir partie dans toutes nos querelles.

***

Mais en apposant leur signature sur un acte d'une pareille portée, les Anglais avaient d'autres préoccupations immédiates que celles de leurs possessions asiatiques. Il s'agissait pour eux de se libérer de tout souci dans ces parages pour concentrer l'intégralité de leurs forces sur le véritable ennemi qu'ils aient aujourd'hui dans le monde, sur l'Empire allemand. Dans cette lutte à la fois politique et commerciale qui s'est engagée entre l'Angleterre et l'Allemagne et qui paraît devoir un jour se terminer autrement que par des accords hybrides ou boiteux qui ne satisferaient ni l'un ni l'autre des adversaires, l'Angleterre a besoin de toute sa liberté d'action dans les diverses parties du monde. De là l'accord franco-anglais de 1904, l'accord anglo-japonais de 1905, l'accord anglo-russe de 1907. Le résultat immédiat de l'accord anglo-japonais a été le retrait par l'Angleterre des mers de Chine de toutes ses unités navales les plus importantes pour les concentrer dans la mer du Nord où la création de bases navales nouvelles, notamment à Rosyth, et la

constitution de l'escadre imposante désignée sous le nom de « Home fleet » ne laissent plus aucun doute sur les intentions de nos voisins. Le Japon est donc plus que jamais maître absolu de la situation en Extrême-Orient, sa prépondérance dans tout le Pacifique est indiscutable et il récolte pleinement à cet égard les fruits qu'il a laborieusement semés.

***

Deux années se sont à peine écoulées depuis la signature de la paix de Portsmouth, et le Japon a repris sa fièvre d'armements. De toutes parts on signale dans les arsenaux et dans les ports une activité étonnante; 4 cuirassés et 5 croiseurs cuirassés ont été mis en chantier pendant ce laps de temps; on parle ouvertement de porter à 700.000 hommes les contingents de l'armée en cas de guerre, et pourtant la dette japonaise à la fin du mois d'août était de 6 milliards dont 3 à l'étranger. En 1903, les dépenses annuelles étaient de 5 yen par tête d'habitant contre 12 depuis la guerre. Les taxes ont plus que doublé.

Si ces armements exagérés peuvent viser à maintenir au Japon dans toute l'Asie orientale une suprématie aujourd'hui incontestée, était-il bien nécessaire d'en arriver là pour affirmer cette prépondérance? Le Japon n'a-t-il pas, en outre, le secret désir d'être toujours prêt en vue d'un conflit qu'on envisage aujourd'hui comme possible, soit avec les Etats-Unis, soit avec la Chine. Car tous les témoignages officiels, toutes les nouvelles d'Extrême-Orient sont unanimes à reconnaître que la Chine ne se comporte plus à l'égard du Japon avec la même docilité que jadis. Au lendemain de la guerre sino-japonaise, à ces heures d'ivresse où le Japon était presque hanté par la constitution sous sa direction d'un immense Empire asiatique, l'Empire du Milieu paraissait se plier volontiers aux exigences de son remuant voisin. Dans presque toutes les vice-royautés, dans l'armée, dans les administrations publiques, on signalait la présence de conseillers japonais. C'était une sorte de main-mise politique et morale dont les effets anti-européens ne devaient pas tarder, dans l'esprit des Japonais, à se faire sentir de la façon la plus nette. Mais aujourd'hui la Chine semble avoir repris conscience d'elle-même. Si le mouvement anti-étranger continue à se manifester chaque jour davantage, il vise également aujourd'hui les Japonais. Leur attitude hautaine, leur ton dominateur, leurs exigences incessantes en Mandchourie, transformée, nonobstant les traités, en une sorte de province japonaise, leurs empiétements successifs en Corée

où ils refoulent peu à peu les Chinois vers le Nord pour rester entièrement maîtres du terrain, toutes ces manifestations diverses ne sont pas sans soulever à Pékin un dépit profond qui se fait jour dans la presse chinoise. Il sera curieux de suivre cette évolution. Qu'adviendrait-il, en effet, si la Chine poussée à bout faisait entendre à Tokyo un langage comminatoire?

A l'égard des Etats-Unis, la situation n'est pas moins incertaine. Cette épineuse question de l'immigration japonaise qui se pose depuis tant d'années vient d'y prendre un caractère d'acuité qui n'est rien moins qu'inquiétant. Depuis 1895, le flot débordant des Japonais s'est abattu successivement sur la Sibérie, la Mandchourie, la Corée, Hawaï, le Canada, les régions des Etats-Unis qui confinent au Pacifique. Pour les Japonais, l'émigration est une absolue nécessité. Le pays est surpeuplé; il faut un exutoire à cet excédent de natalité qui se chiffre chaque année par plusieurs centaines de milliers ou sinon une crise aiguë de surproduction éclatera, entraînant avec elle des conséquences redoutables. Le Japonais se contente d'un salaire inférieur; il n'éprouve pas encore les besoins de luxe de la plupart des ouvriers américains. Ceux-ci voient donc en lui un rival dangereux qu'il leur faut écarter à tout prix, sous peine d'être obligés de mener une vie moins aisée. Or l'Américain ne comprend guère que la vie facile et largement rémunérée au milieu de cette course aux millions qui vient de déchaîner un premier cataclysme. Il n'est pas sans redouter non plus les plans des Japonais visant à copier les méthodes américaines en fondant chez eux des industries similaires qui paralyseraient indirectement les importations de l' « Union » par le développement de la production indigène et porteraient en même temps un coup sensible au principe fondamental de la porte ouverte en Chine.

On assure pourtant qu'un arrangement amiable est sur le point d'intervenir, on voit à juste titre un symptôme favorable dans la nomination à Washington de M. Takahira qui a signé le traité de Portsmouth et a su se concilier, au cours d'un premier séjour aux Etats-Unis, de vives et très nombreuses sympathies. Dans cette lutte engagée entre la main-d'œuvre indigène et la main-d'œuvre japonaise, tout va dépendre dans un avenir prochain du sang-froid, du calme, et du degré de possession d'eux-mêmes qu'auront les Américains.

Au point où il en est parvenu, le Japon ne peut admettre que ses nationaux soient insultés et attaqués dans la rue, qu'on les expulse avec désinvolture, qu'on les traite comme des êtres inférieurs lorsqu'ils sont les sujets d'un pays qui

occupe aujourd'hui une situation politique et morale de premier ordre. Là est le danger qui dans cette partie du Pacifique n'est pas, pour d'autres causes, moins sérieux qu'à l'autre extrémité et auquel pourront seuls parer une condescendance et un bon vouloir soutenus et réciproques, une maîtrise complète de soi-même et un examen raisonné de la situation.

Il n'est pas jusqu'aux Indes qui, à l'annonce des victoires japonaises, n'aient ressenti un long frémissement qu'on n'y avait pas constaté depuis bien longtemps. On nous a rapporté que dans certaines régions reculées et où la surveillance anglaise se faisait moins sentir, la population s'est dirigée en toute hâte vers les temples pour remercier les dieux, comme on le faisait jadis à Rome ou à Athènes à la nouvelle des combats fameux. Depuis lors, des missions bouddhistes se sont rendues au Japon pour chercher à s'unir avec les confréries religieuses de ce pays par des liens d'une étroite solidarité. On s'efforce d'établir entre les deux pays un mouvement commercial important.

Des compagnies de navigation japonaises vont à Bombay, Calcutta et dans d'autres ports indiens rivaliser avec les navires anglais, et écouler les produits orientaux, à tel point qu'à une récente réunion à Londres du Conseil d'administration de la Compagnie « Peninsular and Oriental », on s'est ému de cette situation. On se rappelle, en outre, les efforts déployés par le Japon pour attirer à Tokyo des étudiants hindous et leur inculquer des principes dont l'Angleterre avait tout lieu de s'alarmer. Enfin le comte Okuma, parlant à Kobé, engage ses compatriotes à s'ouvrir aux Indes de nouveaux débouchés et prononce des paroles d'une audace inouïe.

L'Angleterre reconnaîtra peut-être trop tard, comme le lui ont déjà fait sentir certaines de ses colonies, la faute capitale qu'elle a faite en s'alliant ainsi étroitement avec le Japon, en plaçant ainsi la race jaune sur le même rang que la race blanche, en se créant dans toute l'Asie une concurrence redoutable et déjà victorieuse sur beaucoup de points, en facilitant enfin au bénéfice exclusif du Japon l'éviction progressive de cette partie du monde des autres nations de l'Europe auxquelles la répercussion des derniers événements porte déjà actuellement le coup le plus sensible.

Vte E. DE G.

LES RELATIONS AUSTRO-HONGROISES

ET LE NOUVEAU COMPROMIS ÉCONOMIQUE

L'ACCUEIL FAIT AU COMPROMIS EN AUTRICHE ET EN HONGRIE [1]

« Aucun compromis ne peut être populaire, ni en Autriche, « ni en Hongrie. Cela tient à sa nature même, à cet émiettement « de concessions d'un pays à l'autre, à ce marché, à ce troc, « auquel on se livre nécessairement pour conclure tous ces « traités. » Rien n'est plus exact que cette phrase d'un article de la *Neue Freie Presse*, écrite au lendemain du nouveau compromis [2]. Pour qu'un compromis reçût un accueil chaleureux dans ces deux cas, il faudrait qu'il eût été imposé à l'autre. Mais l'impopularité et la popularité ont leur degré.

Disons-le de suite. C'est sans doute ce compromis qui a été le moins attaqué en Autriche. Tous les précédents, même celui de 1887, ont soulevé une opposition assez vive, violente même, comme en 1878. Le nouveau a provoqué surtout une impression de soulagement; il a bénéficié d'abord de la lassitude, de l'insécurité qu'une décade de luttes avait fait ressentir à presque tous; après dix ans de provisoire, on aspirait à quelque chose de définitif. Et comme ce définitif, — définitif jusqu'en 1917; — se présentait sous des apparences plus favorables peut-être que tous les accords antérieurs, on s'explique aisément l'accueil bienveillant qu'il a rencontré en Autriche.

Pendant les négociations, l'opinion publique en Cisleithanie était presque unanime pour demander une solution, et cette solution, c'était la prolongation de l'unité douanière, à condition que la Hongrie ne la fasse pas payer de trop lourdes charges. Lassée de concessions d'ordre économique ou financier accrues à chaque nouveau compromis, l'Autriche préférait une séparation radicale à un état d'incertitude comme à l'acceptation de clauses trop onéreuses. C'est ce qu'un des chefs du parti, aujourd'hui le plus puissant au Reichsrat, du parti chrétien-social, exprimait dans son discours électoral du 22 mars 1907; le prince Aloïs de Lichtenstein indiquait que le compromis pour une longue période était repoussé de façon décidée par la Hon-

---

[1] Voir notre premier article sur le compromis austro-hongrois dans le numéro du 16 janvier.

[2] 7 octobre 1907, *Nachmittagblatt*.

grie[1]; celle-ci semblait désirer le maintien du *statu quo*, de ce provisoire si défavorable à l'Autriche, et il déclarait que le parti chrétien-social ne pouvait accepter cette situation. Puis, passant en revue les réclamations de la Hongrie, il disait : « 1° Séparation des impôts de consommation. C'est simple- « ment impossible, aussi longtemps que l'Autriche n'y consen- « tira pas, car on ne peut élever une barrière douanière fruc- « tueuse pour la bière, l'alcool et le sucre. 2° Séparation de « la banque. Nous y consentons. Elle renchérira le crédit « en Hongrie, le mettra à meilleur marché chez nous. « 3° Séparation du territoire douanier! des barrières douanières renchériront les produits industriels autrichiens pour les con- « sommateurs hongrois, et nous avons assez de moyens de « tenir éloignés du marché hongrois les concurrents étrangers; « de la Bukovine à la Dalmatie, nous fermerons la Hongrie au « commerce européen, qui ne peut l'atteindre que par un « détour. Nous ne nions pas que notre industrie perdrait une « partie du débouché hongrois, mais l'agriculture hongroise « subirait aussi une crise d'où elle ne pourrait jamais sortir. » Et affirmant ensuite son point de vue dans la question de la séparation de l'armée commune, il ajoutait : « Comme patriote, « nous devrions la regretter: mais, financièrement, cela nous « déchargerait grandement. La quote-part de 70-30 aux dépenses « communes nous est défavorable, mais cette situation est sur- « tout aggravée par ce fait que plus de 80 % des droits de « douanes mis en commun sont de provenance autrichienne. « Si la Hongrie avait son armée propre, avec un corps d'offi- « ciers magyar et sa langue de commandement magyare et en « usait pour dénationaliser les deux tiers de ses habitants, qui « sont d'une autre langue maternelle, il se créerait un instru- « ment qui, en cas de guerre, se montrerait inemployable contre « l'ennemi extérieur, et peut-être tournerait les armes contre « sa propre patrie. Un Etat chauvin, que domine une minorité « nationale, est intenable; seule l'armée autrichienne, qui « tient encore garnison en Hongrie, garantit le pays d'une « guerre civile menaçante. » Et il conclut par cette phrase, que reproduit le manifeste électoral du parti : « Plutôt une « séparation honorable qu'une situation de valet déshono- « rante![2] »

C'est exactement la même pensée que l'on retrouve dans une résolution présentée à la Diète de Bohême au nom des chefs

[1] Cf. une interview du rapporteur de la Commission économique de la Chambre des députés de Budapest, M. Bela Földes, dans la *Neue Freie Presse*, 3 mars 1907.
[2] *Neue Freie Presse*, 23 mars 1907.

des principaux partis allemands et de tous les partis tchèques. Cet accord significatif et bien remarquable est une véritable mise en demeure :

Le gouvernement est prié de façon pressante de soutenir avec la plus grande fermeté contre la Hongrie les intérêts économiques de l'Autriche dans les négociations actuelles, de persister à traiter d'ensemble toutes les questions du compromis, et de ne permettre en aucun cas que la continuation de la communauté douanière soit achetée par des sacrifices nouveaux et unilatéral de cette partie de l'Empire.

Si un compromis ne peut être conclu sur cette base ferme et durable, le gouvernement doit avoir pour dessein la séparation économique entière des deux territoires et prendre les dispositions nécessaires à cela.[1]

Seuls les deux partis pangermanistes et le parti des agrariens allemands ne voulaient pas accepter cette motion, étant favorable à la séparation d'avec la Hongrie, les premiers dans une pensée politique, les seconds poussés par leurs intérêts économiques. Mais seuls dans tout l'Empire ils ne s'associaient pas aux vues exprimées ci-dessus, réserve faite des socialistes et aussi des Dalmates, qui soutenaient leurs frères de Croatie luttant contre un dualisme qui les livre à la Hongrie.

***

C'est le 16 octobre 1907, que le baron de Beck expose à la Chambre les dispositions du nouveau compromis. L'accueil fut naturellement réservé ; l'ensemble des accords est si complexe, un certain nombre si techniques que la masse des députés pouvait malaisément en suivre l'économie. D'autre part, chaque groupe réfléchissait non pas tant à la valeur du compromis, qu'au parti qu'il en pourrait tirer pour obtenir du pouvoir des avantages : aussi ne voulait-il point dès l'abord s'engager. Cependant, dans le grand discours du président du Conseil, on salua de bravos le passage où il annonçait la construction promise du chemin de fer entre la Carniole et la Dalmatie ; on applaudit la phrase « nous ne pouvions consentir la liaison Annaberg-Oderberg »[2] ; on donna un vif assentiment à l'affirmation du baron de Beck que l'Autriche n'était pas disposée à donner quoi que ce soit pour maintenir la communauté de la banque et on écouta avec attention la nouvelle de la modification de la quote-part aux dépenses communes. Somme toute, l'impression fut favorable ; pas une seule fois le ministre ne fut interrompu ; la véritable concession de l'Autriche touchant le remboursement de la dette commune passa inaperçue, la matière étant

[1] *Neue Freie Presse*, 5 mars 1907.

[2] Voyez les cartes jointes des lignes de chemin de fer dont la construction a été décidé dans le nouveau compromis.

CARTON D'ENSEMBLE DE L'AUTRICHE-HONGRIE

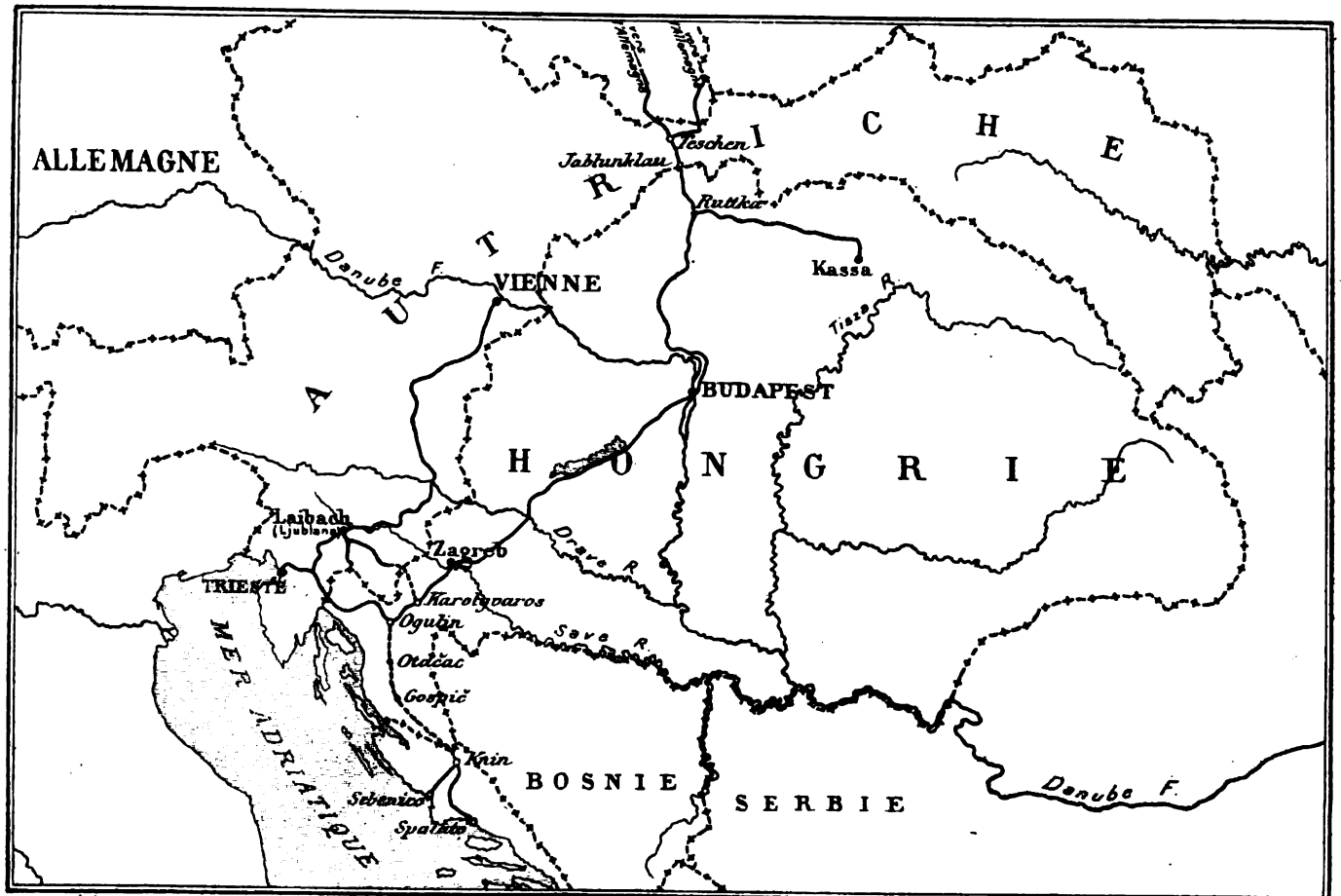

Cliché des Questions Diplomatiques et Coloniales

Dressé par G. Louis JARAY

LES NOUVELLES LIGNES DE CHEMIN-DE-FER DU COMPROMIS

Dressée par G. Louis JARAY

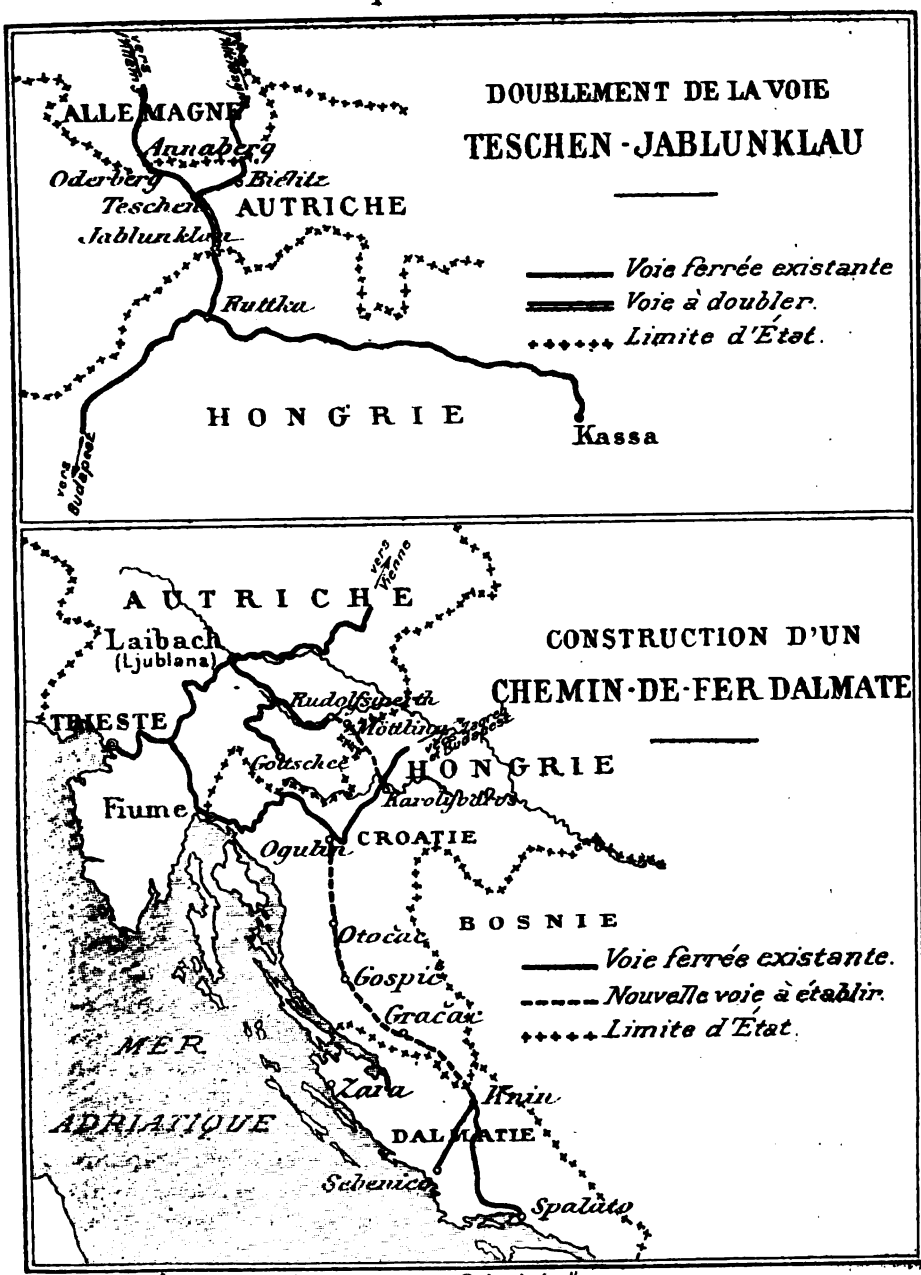

Cliché des "Questions Diplomatiques et Coloniales"

peu familière aux membres de la Chambre. On put donc dire dès le premier jour que les dispositions du compromis en faciliteraient le vote. Dans l'opinion, la diminution nouvelle de la quote-part autrichienne fit aussitôt sensation : c'était simple; cela se traduisait financièrement; on fut reconnaissant de cet avantage remporté par le ministre-président.

Restait alors à assurer le vote de l'Ausgleich en temps utile, c'est-à-dire avant le 1er janvier 1908. Ce devait être une œuvre de diplomatie, chaque parti et chaque nationalité ne prétendant donner son vote qu'en retour d'avantages particuliers. Les deux derniers mois de l'année furent remplis par ces marchandages.

Les agrariens et les chrétiens-sociaux arrivaient en force au Parlement; ils virent dans le vote du compromis le moyen d'arriver au pouvoir. Le chef des agrariens allemands, M. Franz Peschka disait au lendemain de la séance du 16 octobre : « Il « est compréhensible que le nouvel Ausgleich ne peut satisfaire « les agrariens, puisqu'ils se sont portés candidats sur un pro- « gramme qui demande la complète séparation des deux Etats. « Mais nous examinerons l'Ausgleich, qui est en quelque sorte « nécessité par les traités de commerce avec l'Allemagne, « l'Italie et les Etats des Balkans, non seulement au point de « vue économique, mais aussi au point de vue politique et nous « déciderons ensuite [1]. » Quelques jours après se réunissait la Commission permanente de l'organisation centrale autrichienne pour la défense des intérêts de l'agriculture et de la sylviculture. Elle prenait à l'unanimité une résolution se prononçant contre l'Ausgleich, les reproches étaient nombreux : la convention vétérinaire ne donnait pas le droit de fermer la frontière préventivement; une surtaxe sur le sucre avait été concédée à la Hongrie, sans qu'une surtaxe sur la farine l'eût été à l'Autriche; la détaxe d'impôt en faveur des dépôts des moulins hongrois en Autriche était un péril pour l'industrie autrichienne; la séparation de la banque demandée par les agrariens n'avait pas été promise; le compromis comportait de grandes concessions en matière financière et n'opérait pas le partage des douanes. Les agrariens semblaient donc prendre position et l'un des membres de la Commission déclarait tout net que la population était indifférente de savoir qui endosserait le frac ministériel [2]. Quand vint la discussion de l'Ausgleich en première lecture, le député Peschka reprit bien tous ces reproches, mais sa conclusion demeura réservée et il demanda même au gou-

[1] Interview de la *Neue Freie Presse*, 17 octobre 1907.
[2] *Neue Freie Presse*, 25 octobre 1907.

vernement de déclarer si une communication, qu'il tenait d'une personne de confiance, n'était pas exacte : la Hongrie aurait demandé à l'Allemagne si elle jugeait possible d'élever une frontière douanière entre l'Autriche et la Hongrie, et l'Allemagne aurait répondu qu'elle ne le tolérerait pas, cet établissement étant contraire au traité de commerce [1]. Les ponts n'étaient pas coupés entre les agrariens et le gouvernement.

Les chrétiens-sociaux suivirent la même tactique. Au lendemain de la présentation du compromis, leur club adopta une résolution, d'après laquelle « son attitude, vis-à-vis des projets « de compromis dépendrait des déclarations postérieures don- « nées par le gouvernement au cours des négociations et des « résultats des délibérations dans la Commission de l'Aus- « gleich [2] ». Dans la séance du 23 octobre, le Dr Lueger commente à sa manière cette motion : s'adressant aux électeurs plus qu'à la Chambre, il attaqua avec vigueur la Hongrie ou du moins il nia avoir jamais crié : « Séparons-nous de la Hon- « grie! » mais bien : « Séparons-nous de cette clique perfide de « judéo-magyars! » ce qu'il pensait toujours; il demanda des explications sur la question militaire « car, dit-il, nous avons « besoin d'une armée austro-hongroise, mais non d'une armée de « Kossuth, pour laquelle nous ne ferons aucun sacrifice » ; il se récria en pensant que les valeurs hongroises pourraient être achetées par des établissements autrichiens. « L'Autrichien, et » même s'il est directeur de caisse d'épargne, qui a acheté des « valeurs hongroises, mérite d'être quelque peu corrigé pour cela! » Continuant sur ce ton, flattant l'antipathie viennoise pour les Magyars, jouant son jeu de tribun populaire, il finit cependant un discours qui semblait tout entier dirigé contre le compromis, en disant que personne ne pouvait encore savoir s'il voterait pour ou contre !

Dès la première lecture, les partis libéraux allemands (parti du peuple et parti progressiste) se prononcèrent en faveur du compromis, à seule condition qu'on n'en profite pas pour acheter le vote des Tchèques par des concessions nationales. Les Ruthènes refusèrent toute collaboration avec le gouvernement, tant que leur sort ne serait pas amélioré en Galicie [3]. Les Slaves du Sud montrèrent leur division : les Croates refusent le compromis parce qu'il consacre pour dix ans le dualisme, et le dualisme est, disent-ils, la négation du droit d'Etat croate, la

---

[1] Séance de la Chambre du 30 octobre 1907.
[2] *Neue Freie Presse*, 22 octobre 1907.
[3] Déclaration du Dr Lewicki, à la séance du 23 octobre 1907.

source de misère morale et matérielle du peuple croate oppressé en Hongrie; par solidarité avec leurs frères de Croatie, les Dalmates du parti de la coalition serbo-croate rejettent tout compromis[1]. Les Slovènes, au contraire, distinguent entre la thèse et l'hypothèse : le Dr Sustersic, chef du parti catholique affirme que les « Slovènes sont les adversaires inexorables du « dualisme », mais aussitôt ajoute que le dualisme est un fait et qu'il faut compter avec lui; puis, se réjouissant des nouvelles lignes de voies ferrées, il déclare au nom de son club qu'il est en communion d'idées avec ceux que la confiance du peuple tchèque enverra dans les conseils de la Couronne; il ne dut pas s'étonner que cette manière de combattre le dualisme lui attira de la part des Croates, l'épithète d' « homme du « gouvernement![2] ».

Les socialistes se conformèrent à leur programme : ils refusèrent de prendre la responsabilité d'un traité avec le gouvernement hongrois actuel et « avec un Parlement corrompu de « privilégiés ».

Ces attitudes des divers partis montrent que le député Ellenbogen n'avait pas tout à fait tort de dire aux politiques bourgeois que toute cette discussion ne visait qu'à un dessein étranger : tel groupe obtiendra-t-il un poste de ministre ou une concession nationale?

***

Selon la coutume de la Chambre autrichienne, une grande commission de 52 membres fut élue, où tous les partis politiques et nationaux étaient représentés : dans son sein plus qu'à la Chambre, la discussion prit tout son développement. Tandis que ses délibérations se déroulaient depuis le 6 novembre 1907, le baron de Beck « reconstruisait » son cabinet; il donnait satisfaction aux chrétiens-sociaux en mettant le Dr Gessmann au ministère du Travail qu'il créait, et le Dr Ebenhoch, l'ancien chef du centre catholique, au ministère de l'Agriculture; les agrariens étaient désarmés, au moins pour la plupart, par le choix de deux agrariens comme ministres nationaux sans portefeuille : M. Peschka, président du club agrarien allemand, et M. Prastchek, président du club agrarien tchèque; le président du Conseil s'entendait d'une façon sûre avec les partis libéraux allemands et avec les Polonais, faciles à convaincre : pour permettre aux démocrates-polonais de prendre la présidence du

---

[1] Déclaration du député Peric, à la séance du 25 octobre 1907.
[2] Séance du 30 octobre 1907.

club, le baron de Beck faisait nommer ministre national sans portefeuille l'ancien président conservateur, M. Abrahamovicz; enfin, il s'assurait le concours des Jeunes-Tchèques, des Vieux-Tchèques et des catholiques tchèques et slovènes en assurant à un député jeune-tchèque modéré, le Dr Fiedler, le portefeuille important du Commerce; en même temps, par une manœuvre adroite, il faisait attribuer la présidence de la commission au chef bien connu des Jeunes-Tchèques, le Dr Kramarz.

Dès lors, la discussion en commission n'était plus qu'une formalité, formalité longue, mais dont l'issue n'était pas douteuse. Les adversaires restèrent les mêmes; les socialistes affirmèrent leur point de vue; les Ruthènes confirmèrent leur opposition; la fraction radicale des Tchèques et les groupes pangermaniques votèrent dans le même sens; les Slaves du Sud accentuèrent leur division. Mais tout ceci était plus ou moins prévu. Ce qui le fut moins, ce fut l'attitude d'un groupe dissident d'agrariens allemands, conduits par le prince Charles Auersperg : celui-ci non seulement attaqua le compromis, mais exprima son désir de voir séparer l'armée commune, ce qui lui attira cette réplique du ministre-président : « Pour « vous, la solution de la question de l'armée, c'est sa dissolu- « tion. » Il prétendit que c'était le seul moyen de défendre l'Etat et de fortifier l'armée, la Hongrie ne voulant accorder aucune augmentation de contingent. On eut ainsi cette surprise de voir un Auersperg combattre l'institution essentielle du dualisme, tandis qu'on entendait le chef jeune-tchèque, le Dr Kramarz, affirmer que la Chambre ne serait certainement pas disposée à faire aux Hongrois aucune concession, « surtout en matière « militaire » ! Qui eût cru à ce spectacle, il y a seulement dix années.

Le vote de la Chambre n'était plus douteux; c'est en vain que des motions d'obstruction furent présentées par les Croates, les Ruthènes et les Tchèques radicaux; elles ne furent même pas sérieusement soutenues, et un discours obstructionniste du prêtre croate Prodan, le chef du parti du droit, qui sans doute ne voulut pas se laisser dépasser par le parti adverse, dit résolutionniste, n'eut pas de lendemain. Alors que tous les agrariens tchèques suivaient leur ministre, 11 seulement parmi les agrariens allemands votaient le principe du compromis, tandis que 20 suivaient dans leur opposition le prince Charles Auersperg, le Dr Damm et quelques grands propriétaires, qui espèrent se créer une popularité. Le vote essentiel n'en fut pas moins acquis par 256 voix contre 140, grâce surtout à la coalition des éléments modérés et conservateurs allemands,

tchèques et polonais contre les éléments nationalistes radicaux et les socialistes. La répartition opportune de portefeuilles par le baron de Beck a mieux réussi que les concessions nationales essayées par les ministères Badeni et autres.

***

La Chambre des députés n'avait pas prêté attention aux modifications que les nouveaux accords apportent au droit d'Etat de la Hongrie; c'est à peine si deux députés en avaient parlé, encore sans attacher une grande importance aux concessions faites. A la Chambre des seigneurs, dans la séance du 19 décembre, consacrée au compromis, on se préoccupa, au contraire, grandement de cette question, et elle fit presque à elle seule les frais de la discussion. Les traditions des créateurs du dualisme, la pensée du maintien de l'unité de l'Empire, y sont choses plus vivantes que dans la nouvelle Chambre du suffrage universel, préoccupée plutôt des questions économiques.

Le vice-président du tribunal d'empire, M. de Grabmayr, rappelle la déclaration du président du Conseil hongrois : « En « Autriche, n'était reconnu jusqu'à présent qu'un Etat sujet de « droits, capable de conclure des traités; aujourd'hui, cela est « ainsi réglé que deux Etats sujets de droits concluent leur « traité par un organe commun. » Il montre quelle nouveauté est une telle conception : « Le dualisme de 1867, dit-il, n'était « qu'une étape dans la guerre quatre fois séculaire entre l'idée « d'Etat unique de l'Autriche et la pensée hongroise de l'auto- « nomie; ce que l'on nomme le compromis n'est pas un com- « promis, n'est pas une paix, mais seulement un armistice. « Les lignes directrices du traité d'alors entre la Couronne et « la Hongrie étaient : à l'extérieur, l'unité; à l'intérieur, la « dualité; à l'extérieur, unité diplomatique et militaire; à « l'intérieur, deux Etats souverains indépendants. Si l'on exa- « mine ces relations d'un peu près, on se persuade que c'est « à peu près équivalent à la quadrature du cercle. » L'évolution présente n'est pas sans inquiéter l'orateur et elle paraît contraire à l'idée fondamentale du pacte de 1867; mais il se résigne à préparer pour 1917 une nouvelle étape de l'histoire, puisqu'il le faut.

Les uns — et c'est le plus grand nombre, — comme le comte François Thun, l'ancien président du Conseil, s'inquiètent mais s'inclinent devant les difficultés du gouvernement; les autres, tel le comte François Kufstein, tel aussi devant la commission le comte Frédéric Schœnborn, président du haut tribunal administratif, mort quelques jours après cette déclaration,

qui fut comme son testament politique, s'épouvantent de l'avenir que l'on prépare ainsi à la monarchie et croient qu'une telle concession est grosse de dangers futurs.

Mais cette minorité pessimiste ne peut triompher. On est las de « cette dure période de fièvre de dix années », comme le rappelle dans un discours le président du Conseil. Les nations d'Autriche savent gré à ce dernier d'avoir conclu, comme il s'en est lui-même vanté, « le premier compromis qui n'entraîne pour l'Autriche aucune nouvelle charge financière » [1]; aussi, à tort ou à raison, l'opinion publique en Autriche pense du compromis ce qu'en disait le président de l'assemblée générale de l'Uuion des industries du fer et de l'acier : « On peut penser « comme on veut au sujet des rapports avec la Hongrie, mais « on doit assurer que, dans les conditions présentes, un meilleur « compromis ne pouvait pas être réalisé. *Ce qui était possible* « *est fait*, et pour dix ans on a frayé le chemin à des relations « régulières entre les deux unités de l'Empire [2]. »

***

En Hongrie, la victoire du parti de l'indépendance semblait décider de l'avenir du compromis : tout au plus, conscient des difficultés pratiques et servi par les circonstances, pouvait-il maintenir jusqu'en 19e7 une situation de fait fondée sur la réciprocité. Mais négocier un nouvel Ausgleich, surtout en conclure un nouveau qui ne fût pas la reproduction de l'accord provisoire de 1899, semblait, au lendemain des élections, une impossibilité morale. Que penseraient les électeurs, chez qui depuis deux ans on avivait la flamme du patriotisme exaspéré et du nationalisme soupçonneux, à qui on avait présenté comme traîtres à la patrie magyare tous ceux qui ne se déclaraient pas ennemis de l'union avec l'Autriche? Aussi la fraction la plus avancée du parti de 48 réclamait-elle avec insistance que les négociations avec l'Autriche fussent brisées; sous la pression du parti, le ministère hongrois dut, au printemps de 1907, mettre en délibération, devant la commission économique de la Chambre, le tarif douanier hongrois autonome, alors que le gouvernement autrichien avait formellement déclaré qu'une telle procédure était contraire à l'accord provisoire de 1899 et que la question relevait des négociateurs du compromis projeté. Cette manière d'engager l'avenir sans entente préalable mon-

[1] Cf. son discours à la séance du 12 décembre 1907 à la Chambre, qui n'est qu'un développement de cette pensée.

[2] Assemblée du 21 décembre 1907, *Neue Frete Presse*, 22 décembre 1907.

trait à quel point le ministère hongrois sentait le besoin de sacrifier aux passions de la majorité.

Cependant on laissa le temps passer, les esprits se calmer quelque peu et le souci des nécessités pratiques se faire sentir. La direction des affaires montra aux chefs du parti toute la difficulté du problème soulevé : éclairés par leur expérience, par leur contact avec la réalité et l'extérieur, par l'intelligence avisée du ministre-président, M. Weckerlé, MM. Kossuth et Apponyi s'efforcèrent de modérer leurs amis et de les mettre au courant des difficultés de la situation. Dès lors, au début de 1907, on vit se former dans le parti de l'indépendance trois courants; à l'aile droite du parti, les amis personnels de M. Kossuth, les politiques les plus sages soutiennent cette idée que l'on retrouva fréquemment dans leurs organes, *Budapest*, *Független*, *Magyarorszag;* pour arriver au but, l'indépendance économique, il ne faut pas brûler les étapes; une transition est nécessaire ; même après 1917 il ne faut pas refuser à l'Autriche un régime préférentiel, pour ne pas fermer ce débouché aux produits de notre agriculture. Ceux-ci étaient disposés à composer avec la réalité, tout en maintenant l'idéal du parti, et à suivre aveuglément leur chef, M. François de Kossuth; à l'aile gauche, au contraire, aucune conciliation ne paraissait possible ; l'*Egyetertes* réclamait le *statu quo* jusqu'en 1917 et à cette date la pleine autonomie, la pleine liberté[1]. Entre ces deux ailes, un centre évoluait autour de deux députés influents qui réunissaient leurs amis à des soupers hebdomadaires, d'où le nom de « parti des soupers du vendredi ». Le comte Batthyany et M. Hollo exprimaient dans leur journal *Magyarorszag* leurs désirs. Or rien n'était plus précis : ils admettaient bien la conclusion d'un nouveau compromis, mais sous deux conditions qu'ils déterminaient ainsi dans un article du 15 juillet 1907, intitulé « Le compromis à moitié fait » : « L'exigence élevée par l'Autriche d'un rehaussement de la quote n'a été nulle part pris au sérieux en « Hongrie et on ne la prend pas au sérieux aujourd'hui. La « pensée, que les charges que la Hongrie a à supporter pour les « affaires communes sont accrues en un temps où l'Autriche « jouit toujours de la part du lion dans les profits des affaires « communes, est si impossible, si insensée qu'elle ne peut « apparaître. Il n'y a personne qui voudrait proposer un « rehaussement de la quote hongroise, la voter ou même seu- « lement prendre la responsabilité d'une décision souveraine « en ce sens. » Suivait alors l'exigence d'une banque autonome

[1] Articles, entre d'autres, des députés Pap, Hentaller et Charles Kmety.

à organiser en l'année 1911 et l'article finissait sur cette sommation péremptoire : « L'Autriche veut-elle oui ou non un compro-« mis sans rehaussement de la quote et sans prolongement du « privilège de la banque? »

Le ministère hongrois était dans l'impossibilité de satisfaire à ces desiderata ; à la fin de l'été et au début de l'automne de 1907, sa situation devenait singulièrement délicate et c'est certainement grâce à l'intelligence et au savoir-faire des hommes au pouvoir à cette époque que la crise a pu être conjurée. D'une part, le *statu quo* ne pouvait être maintenu : la communauté économique n'existait en Autriche qu'en vertu d'ordonnances impériales et jusqu'à la fin de 1907 seulement. Avec la nouvelle Chambre autrichienne, élue au suffrage universel, de telles mesures absolutistes ne pouvaient plus être prises et il fallait qu'une loi intervînt avant 1908. Pour que cette loi fût votée en Autriche, le gouvernement autrichien sentait la nécessité d'obtenir un avantage économique, comme le rehaussement de la quote-part, et il n'ignorait pas la faiblesse secrète du gouvernement hongrois. Ce gouvernement était en effet pris entre sa majorité et la Couronne, la menace toujours possible d'un nouveau ministère Fejervary avec son programme social dirigé contre les classes au pouvoir et avec sa popularité auprès des ouvriers causée par son projet de suffrage universel. Il fallait donc convaincre le parti de l'indépendance de la nécessité de céder. Mais comment ce renoncement provisoire serait-il considéré par des électeurs encore sous l'impression d'une ardente campagne nationaliste? N'était-ce pas se suicider au projet d'une nouvelle opposition qui se formerait soit en reprenant le programme radical du parti de l'indépendance, soit en offrant aux désabusés des préoccupations sociales et la lutte contre les classes au pouvoir?

Entre l'écueil du suicide par répudiation brutale du programme de la veille et celui de la mort, par l'ouverture d'une nouvelle crise hongroise, la direction du gouvernement et celle du parti de l'indépendance ont navigué jusqu'à l'heure présente avec bonheur. Il y eut une heure indécise quand les derniers jours des négociations la question de la banque faillit faire tout rompre : le centre et la gauche du parti refusèrent énergiquement de consentir à une prolongation du privilège ; le comte Batthyany et M. Hollo proclamaient que ce serait la fin du parti ; le président de la Chambre Justh exprima des craintes de même ordre ; quand un député du club du parti parlait du danger de constituer une banque autonome dans les conditions économiques actuelles, on le menaçait presque d'expulsion, comme

cela arriva au député Emile Nagy, le 3 octobre. Le gouvernement sentit l'impossibilité d'obtenir de la Chambre à la fois le rehaussement de la quote et la prolongation du privilège de la banque.

Mais pourrait-il prendre la responsabilité de créer une banque autonome? Dans une série d'articles de son journal, le *Pesti Naplo*, l'ancien président du Conseil, le baron Desider Banffy, soutenait que, politiquement, c'était nécessaire, et financièrement, c'était possible. Il citait les sommes déposées dans les banques hongroises et estimait que ce capital permettait de trouver en Hongrie l'argent nécessaire à la constitution d'une banque hongroise. Quoi qu'il ait quelque peu joué avec les chiffres, il n'est douteux que l'on pourrait, avec du capital indigène, créer cette banque. Mais le problème est de savoir quelle puissance elle serait susceptible d'avoir, quel stock d'or elle rassemblerait pour donner confiance et maintenir une circulation monétaire, de quelles sommes elle disposerait pour l'escompte et le prêt hypothécaire et surtout à quel taux elle pourrait les servir au commerce et à l'agriculture hongroise. Or la situation intérieure et internationale commandait la plus grande prudence : le resserrement de l'argent et la crise mondiale du crédit ne permettait guère d'espérer une aide étrangère; à l'intérieur, à de bonnes récoltes succédait en 1907 une qui laissait sensiblement à désirer; les sociétés de crédit agricole souffraient de diverses causes, entre autres, de la cherté de l'argent; les instituts de crédit foncier subissaient une crise analogue; à la veille même de la signature du compromis, la *Banque hypothécaire hongroise* publiait son rapport semestriel : le chiffre d'affaires et les bénéfices avaient considérablement diminué; en même temps, était révélé aux yeux de tous ce que l'on savait : le reflux des valeurs hongroises des marchés anglais, français, hollandais et belge vers la Hongrie, par suite de ventes répétées; ainsi, dans cette banque, la circulation à la fin de 1906 des lettres de gage et des obligations communales étaient de 345 millions de couronnes; le fonds de réserve et le portefeuille de la société contenaient déjà 18 millions de ses propres titres, alors qu'autrefois le fonds de réserve se composait exclusivement de rentes et de valeurs étrangères; or, à la fin du premier semestre 1907, la somme était montée à 34 millions, par suite du reflux des titres venant des places étrangères, et que la société avait rachetés. La situation financière était donc des plus inopportunes pour prétendre créer une banque autonome; comme le disait très bien alors un député du parti de l'indépendance, M. Emile Nagy, dans le

Független Magyarorszag, c'est uniquement une question économique que celle de savoir *quand* on peut faire une banque hongroise : à l'heure actuelle, qu'on le veuille ou non, il faut l'aide des marchés étrangers pour cette création dans de bonnes conditions ; or cette aide, il doit reconnaître que la Hongrie ne l'aimait pas, car, dit-il, « les efforts du parti de l'indé- « pendance sont faussement jugés à l'étranger », il aurait pu ajouter d'autres raisons ; mais combien avisée est sa conclusion, quand il montre que pour agir d'après un point de vue pratique et patriotique, il faut consolider intérieurement l'Etat et montrer à l'étranger que l'on ne veut rien faire de révolutionnaire. C'est alors que l'on pourra songer à la banque[1].

C'est dans ces conditions que le gouvernement hongrois réserva dans le compromis la question de la banque, sans l'engager d'aucune manière.

***

Si quelques personnalités étaient au courant des négociations, c'est seulement le 16 octobre que la masse des députés connurent le contenu du compromis. Dès la première heure le vaste palais du Parlement était rempli d'une extraordinaire animation. Ce premier contact entre le gouvernement et le parti de l'indépendance pouvait être décisif : les convictions préparées dans la solitude des entretiens ministériels résisteraient-elles au plein air du débat public? comment cet habile homme, qu'est le ministre-président, saurait-il présenter ce plat si indigeste à des estomacs prêts à de tout autres prouesses?

La mise en scène fut adroite : dès l'ouverture de la séance, à 9 heures du matin, le ministre de l'intérieur, comte Jules Andrassy, monta à la tribune : en quelques courtes phrases il présenta la loi sur les garanties constitutionnelles et fit couvrir d'applaudissements et saluer d'*eljen* enthousiastes son speech. L'entrée de jeu était avisée. Ce projet attendait depuis longtemps l'approbation préalable du souverain ; il avait pour dessein primitif de limiter les prérogatives et le pouvoir de la Couronne, de façon à rendre à jamais impossible les expériences de gouvernement absolu à la façon de celle du baron Fejervary. L'Empereur hésita longuement ; l'archiduc héritier François-Ferdinand, comme dans toutes les décisions importantes de ces derniers temps, fut appelé à en décider ; il semble bien que le consentement final ait été le prix de concessions réciproques et aussi de la signature mise au bas du compromis. Le projet,

[1] 8 octobre 1907.

en tout cas, donne aux droits propres des comitats une garantie : les pouvoirs des organes locaux autonomes sont mis sous la protection d'une cour de justice. Quelle que soit la valeur d'une telle mesure, l'annonce de cette victoire morale était un heureux début.

C'est alors que le Dr Weckerlé monte à la tribune et, après avoir exposé la nécessité de conclure un compromis, il affirme le souci constant de son gouvernement : « Nous avions le devoir « politique, au moins pour le temps après la durée du traité, « de nous libérer de tout lien, de maintenir en toute matière « la politique des mains nettes et, si cela est nécessaire, de la « mettre à exécution. » Il développe cette pensée et montre que dès aujourd'hui le pays acquiert plus de liberté dans les matières du compromis. Tout ceci fut assez bien accueilli ; mais quel changement quand il en vint à la banque et à la quote-part ! A propos de la banque, il se contente de lire la déclaration réservant l'avenir ; la lecture est fraîchement accueillie au centre ; à gauche, on commence à pousser des cris, comme : « Nous ne voulons plus de la banque commune ! » mais voici que les interruptions deviennent nombreuses et violentes : le ministre-président expose que l'Autriche n'aurait pas conclu le compromis sans ce rehaussement de la quote-part, d'autant que le traité reconnaissait la situation d'Etat de droit international de la Hongrie ; le gouvernement hongrois, dit-il, a cherché à obtenir la hausse la plus minime possible. Aussitôt partent de gauche les cris : « Nous ne le voterons pas ! » et une grande agitation traverse tout le parti de l'indépendance. Quelques applaudissements ne se font entendre à nouveau que lorsqu'à la fin le ministre indique que l'unité douanière cessera automatiquement en 1917 et que la Hongrie a dès aujourd'hui le droit reconnu par l'Autriche de signer des traités internationaux.

A peine le discours terminé, tous les députés se répandent dans les couloirs ; les « quarante-huitards » sont en proie à la plus grande émotion ; comment oserons-nous nous représenter devant nos électeurs avec une hausse de la quote, disent les uns ? Nous admettrons le compromis, mais non la loi sur la quote-part, affirme le comte Nicolas Zichy. « C'est un malheur pour notre parti ! » lance à brûle-pourpoint un des secrétaires de la Chambre au ministre Kossuth ; ce à quoi M. de Kossuth répond que c'est compensé moralement par la reconnaissance du droit d'Etat et financièrement par les avantages de la conversion du bloc-rente.

Les éléments épars de l'opposition saisissent avec empressement cette merveilleuse occasion d'attaquer le gouverne-

ment : *A Polgar*, journal des démocrates, aussitôt dénonce « un attentat contre la nation » ; *A Hir*, l'organe des intransigeants du parti de l'indépendance, parle d' « un pays acheté » ; dans le *Pesti Naplo*, le baron Banffy se récrie contre « ce déplorable compromis ». Les feuilles des indépendants marquent leur embarras : l'*Egyetertes* estime que ce compromis ne vaut pas mieux que celui de M. de Szell, un libéral, et que bien des membres du parti se croient à la veille d'une crise politique et économique ; et *Független Magyarorszag* ne peut consentir à un rehaussement de la quote sans l'établissement d'une banque autonome ; le *Budapest* du ministre Kossuth doit commencer ainsi son article : « Le dernier compromis est fait. » Aussi, le grand journal de Budapest, d'opinion plus réservée et se rapprochant plutôt des constitutionnels, le *Budapesti Hirlap*, pouvait présenter ce tableau exact d'une situation, qui ne laissait d'être presque tragique pour l'avenir des deux pays :

La situation est aujourd'hui extraordinairement pénible. Car il s'agit de savoir si un compromis lié à un rehaussement de la quote sera voté par la majorité du parti de l'indépendance. Cette majorité fut envoyée à la Chambre des députés par enthousiasme pour les exigences justifiées du pays en vue du territoire douanier indépendant et de l'indépendance politique et économique de la Hongrie et maintenant cette même majorité doit marcher sous la bannière de la modération, de l'abnégation, de la sagesse politique. Qui pensait à cela dans les temps du grand combat électoral ? Que diront maintenant ces messieurs du parti de l'indépendance à leurs électeurs? Ce souci les opprime et chacun sent le combat intérieur tragique dans laquelle il se trouve. Ils sont redevables à leurs électeurs de leur vieux programme, mais ils sont redevables à la nation de la diriger honorablement dans les limites du possible. Leur vie facile est maintenant à sa fin. Les promesses enthousiastes, le sentiment sans mesure de son moi, les illusions réconfortantes des mots de combat, tout cela disparait maintenant au contact de la dure réalité [1].

L'énergie et l'habileté du gouvernement eurent raison de ces hésitations ; mais il ne fallut pas moins d'un mois pour en venir à bout : ce n'est qu'à une séance plénière du 11 novembre 1907 que le parti de l'indépendance adopta dans son club le compromis. Pour obtenir au moins une satisfaction devant le pays, le parti avait tenté d'obtenir du gouvernement la promesse de l'établissement en 1911 d'une banque autonome. Le ministère resta inflexible ; tous les efforts, tentés particulièrement par le groupe de M. Hollo et du comte Batthyany, demeurèrent infructueux. La question demeura et demeure réservée. La seule concession faite fut d'admettre qu'une commission parlemen-

[1] *Budapesti Hirlap*, 17 octobre 1907.

taire, aussitôt après le vote du compromis, serait élue et qu'elle étudierait le problème du renouvellement du privilège ou de l'établissement d'une banque autonome. Cette satisfaction de pure forme exceptée, les membres du cabinet hongrois repoussèrent toute autre proposition : ils lièrent avec décision leur sort à celui du compromis ; le président du conseil rappela avec vigueur la Chambre au sens de la réalité, ne craignant pas de dire : « Notre indépendance économique est rendu « difficultueuse par notre situation géographique... l'Autriche « nous entoure comme un cercle de fer. » Le comte Apponyi se prodigua au club de l'indépendance pour convaincre les hésitants, affirmant avec plus de netteté encore que les membres des partis fidèles au dualisme l'impossibilité de décider de suite l'établissement d'une banque hongroise et réclamant pour le gouvernement, au prix de sa démission, la liberté de décider à quel moment la situation économique permettra d'organiser une banque autonome. Quelques députés du parti appuyèrent cette action : l'un montrait dans son journal que la provision d'or nécessaire à une banque d'émission solide [1] ne s'improvise pas plus qu'une émission nécessaire de rentes à l'étranger ; l'autre disait à ses électeurs avec franchise : « Le parti de l'in- « dépendance avait critiqué avec vivacité autrefois le parti « libéral ; aujourd'hui qu'il est la majorité, il est forcé de com- « prendre qu'il est plus facile de critiquer que d'agir [2] ». La santé chancelante du chef du parti, le ministre Kossuth, lui rendait difficile l'action quotidienne sur les membres du club ; cependant il tint à prononcer un discours pressant où il exposait la situation et la nécessité d'adopter les accords ; il exposa surtout les avantages de droit public concédés à la Hongrie : l'Autriche reconnaît l'indépendance de droit des deux territoires douaniers, entre qui existe seulement pour dix ans le commerce en franchise ; « dans les traités interna- « tionaux, la Hongrie agit comme un Etat indépendant » : ce droit, reconnu par l'Autriche, empêchera désormais qu'un Etat étranger fasse comme l'Allemagne, qui refusa simplement de prendre connaissance de la loi hongroise de 1899 et conclut un traité de commerce, qui ne fut pas approuvé en Hongrie selon les lois constitutionnelles ; « il est fixé par traité que la plus « entière *tabula rasa* est assurée au pays pour la fin de 1917 » ; donc, conclut M. de Kossuth, « nous avons introduit des dispo-

---

[1] M. Gabriel Ugron dans son organe le *Magyar Nemzet*, 19 octobre 1907.

[2] M. Bela Barabas, dans un discours du 10 novembre 1907 à ses électeurs à Nagy-Körös.

« sitions, qui ont la signification d'une liquidation des concep-
« tions de droit public jusqu'ici admises par l'Autriche [1] ».

La conduite énergique du gouvernement, la fermeté de ses décisions entraînèrent le parti de l'indépendance dans la voie de la sagesse politique : il adopta le compromis et la loi sur la quote-part, décidant qu'aucun membre de parti ne devait ni voter, ni faire de l'opposition contre eux. Le vote du compromis était donc assuré à la Chambre hongroise : les deux autres partis de la coalition, le parti populaire catholique et le parti constitutionnel, y voyaient une victoire de leurs conceptions favorables, dans les conditions présentes, au dualisme de 1867; tout au plus exprimaient-ils leur regret de la nécessité où le gouvernement s'était trouvé d'augmenter les charges du pays, par le rehaussement de la quote-part; encore le chef du parti populaire souhaitait-il que l'introduction de l'impôt progressif empêchât cette disposition d'être ressentie par les classes pauvres[2]. La majorité du parti de 1848 étant acquise, un seul problème se posait : la minorité d'extrême gauche se séparerait-elle du parti pour constituer une opposition magyare, presque inexistante encore dans la Chambre? Celle-ci, en effet, sauf quelques démocrates ou socialistes, ne comptait que les députés des nationalités (Slovaques, Roumains et Serbes) et les délégués croates comme adversaires du gouvernement de la coalition. Celui-ci allait-il se trouver aux prises avec un nouveau et nombreux parti de nationalistes intransigeants, reprenant le programme radical du parti de 1848 et en réclamant l'application sans délai?

Les deux votes caractéristiques eurent lieu à la Chambre les 11 et 22 décembre 1907 : dans la première séance, on adopta la loi autorisant la mise en vigueur du compromis par 149 voix contre 37; dans la seconde, on admit en première lecture la loi sur la quote-part par 173 voix contre 30; comme on le voit, la minorité était faible : elle se composait du petit groupe des anciens opposants, composé du baron Banffy, des démocrates et des socialistes, des députés des nationalités et des nouveaux dissidents; ceux-ci donnèrent leur démission du parti de l'indépendance et tentèrent de créer un nouveau parti de 48 radical ; mais ils faisaient plus de bruit qu'ils n'étaient nombreux; on ne compta pas plus de 18 démissionnaires, dont le plus connu est M. Gèza Polonyi, ancien ministre de la Justice du cabinet actuel, qui dut en sortir dans des conditions malheu-

[1] Discours tenu au club du parti de l'indépendance, le 17 octobre 1907.

[2] Discours du 22 octobre 1907 à une assemblée de son parti de M. Stephan de Rakowszky, vice-président de la Chambre et du parti populaire.

reuses et se place aujourd'hui à côté d'un de ses anciens accusateurs, ami du tumulte, M. Zoltan Lengyel. Ce qui est remarquable, c'est que plus de la moitié des députés n'ont pas pris part au vote : la délibération du club de l'indépendance n'y obligeait pas et l'on en profita. Il ne faut donc point s'y tromper : c'est l'attitude énergique et la volonté ferme des chefs du parti, des ministres Kossuth et Apponyi particulièrement, qui a décidé du vote. Si une vingtaine de membres seulement ont signé la lettre que le président d'honneur du parti, M. Koloman de Thaly, a adressée à M. de Kossuth, un grand nombre d'autres pensaient la même chose sans éprouver le même besoin de le manifester : ceux-là voulaient ainsi, disent-ils, exprimer leur volonté de maintenir le programme du parti, dont l'application est reculée par le nouveau compromis et qui est même directement contredit par certaines dispositions; ils restent cependant dans le parti, parce qu'ils ont confiance dans leurs chefs, qu'ils ont égard aux extraordinaires difficultés politiques et économiques du moment et veulent garantir leur pays d'un grand ébranlement. On ne peut nier que, dans son ensemble, le parti de l'indépendance, arrivant au pouvoir après quarante années d'opposition, se heurtant dès le premier jour à des problèmes d'une extrême gravité, ait fait preuve d'un sens pratique et d'une sagesse politique remarquable.

***

Hors de Hongrie, on a surtout entendu parler de l'obstruction qui a empêché la Chambre hongroise de voter le compromis et ses annexes dans la forme normale. A vrai dire, cette obstruction n'a rien à voir avec le compromis, ou du moins ce ne fut qu'une occasion de faire pression sur le gouvernement hongrois. Les délégués croates sont entrés en lutte avec celui-ci, à propos de la loi sur les chemins de fer qui édictait pour le personnel en Croatie l'obligation de connaître le hongrois aussi bien que le croate; ils ont profité de la nécessité où se trouvait le gouvernement de faire voter les projets d'accords avant le 1er janvier, pour prononcer sur chaque article de la loi approuvant le traité et du tarif douanier annexe de longs discours en croate : les 40 délégués se relayaient et ils espéraient, de cette manière, amener le ministère à composition. Le parti de la coalition serbo-croate, dirigé par le député Supilo, mena la bataille avec ardeur; il accentua son opposition au point de ne pas craindre une accusation de haute trahison contre l'Etat hongrois, dont le menace l'organe du parti constitutionnel, le *Magyar Hirlap* : il organisa des délibérations en commun avec

les députés du club sud-slave du Reichsrath autrichien : ces derniers, des Croates pour la plupart avec quelques Slovènes libéraux, comme M. Hribar ou M. Rybarz, se rendirent à Budapest par deux fois, en octobre et en novembre 1907; on affirma la fraternité croate, les droits et les espérances de l'Etat triunitaire, la lutte contre le compromis et les deux gouvernements qui opprimaient et divisaient de force la nation croate et les Slaves du Sud.

Le gouvernement hongrois essaya de s'entendre avec le chef du parti du droit, le Dr Frank, parti adversaire du précédent; mais les pourparlers échouèrent; le Dr Frank quitta Budapest en maintenant son programme d'opposition au pacte fondamental qui relie la Croatie à la Hongrie, et par conséquent au compromis actuel, qui, de fait, le consacre. Dès lors, pour vaincre cette obstruction, il ne restait plus au ministère qu'à répondre à une politique de combat par une politique de combat. En Croatie, il convoquait la diète pour diviser l'effort des 40 députés croates, en même temps délégués à Budapest. Une vingtaine, en effet, rentrèrent à Zagreb soutenir leur parti, tandis que le reste continuait l'obstruction au Parlement. Au reste, cette convocation fut sans lendemain : la diète fut dissoute et un nouveau ban, le baron Rauch, chargé de faire élire une majorité unioniste favorable au gouvernement.

A Budapest, on fut un moment fort embarrassé : au 22 novembre, on en était encore au milieu de la loi sur le tarif douanier; la discussion des articles menaçait de traîner indéfiniment en longueur. Il fallait prendre un parti. On pensa à introduire dans le règlement de la Chambre la clôture, au moins pour la discussion de certaines lois; mais le club de l'indépendance avait trop lutté contre une telle mesure, quand, il y a quelques années, les libéraux avaient voulu l'admettre, pour pouvoir se dédire aussi vite. Finalement, on interrompit la délibération sur le tarif douanier; le président du conseil présenta une loi spéciale en un article, qui reçut le nom de loi d'autorisation : par une procédure assez inusitée, elle approuvait en bloc tous les accords intervenus entre l'Autriche et la Hongrie. Le 22 décembre, cette loi d'autorisation et la loi sur la quote-part étaient acceptées à la Chambre des députés. L'obstruction croate était vaincue.

***

Cet armistice de dix ans ne règle pas toutes les questions qui, pendant ce laps de temps, peuvent diviser les deux pays. En dehors même de la question de la banque, dont la solution

finale reste réservée, les questions militaires demeurent en suspens. Ce sont elles qui ont causé la crise hongroise : la crise est surmontée, ou du moins la période aiguë est traversée; mais les questions militaires sont au même point qu'avant cette crise : l'augmentation du contingent et des dépenses est toujours ardemment désirée par le ministre de la Guerre commun, et la Hongrie ne veut rien accorder de ce chef sans d'importantes concessions nationales ; l'unité de l'armée sera encore bien plus ardemment désirée par les uns, combattue par les autres, que l'unité douanière et économique.

Ces accords économiques et financiers ne sont donc qu'une étape et non une conclusion, un moment dans une évolution historique, un moyen politique pour permettre le développement du pays. Le vieil idéal d'autonomie hongroise n'est pas rejeté : dès le lendemain de l'entente, le 6 octobre 1907, M. François de Kossuth inaugurait à Körmend le monument de son père, Louis de Kossuth, le révolutionnaire de 1848, l'ennemi du Habsbourg, et il disait, en mêlant le souvenir du passé au souvenir de la veille : « La nation hongroise doit combattre « un jour par les armes, un autre jour par la raison... Et si « je dis que le nouveau compromis est favorable à la Hongrie, « cela signifie que le point de vue hongrois, le point de vue « de la majorité de la nation hongroise, le point de vue du « parti de l'indépendance n'a pas été abandonné. »

GABRIEL LOUIS-JARAY.

DES MONTS DE BOHÊME AU GOLFE PERSIQUE

Notre collaborateur et ami René Henry a bien voulu nous exposer en ces quelques pages le plan général et les idées directrices de l'important ouvrage qu'il fait paraître cette semaine, sous ce titre, en librairie[1].

N. D. L. R.

Depuis plus de dix ans, je mène de front des enquêtes sur les trois façades de cet Empire allemand, dangereux si on laisse libre cours à ses tendances prussiennes d'annexion et d'hégémonie, dangereux aussi si on tente de comprimer sa puissance au delà des limites possibles et justes. Depuis quelques années, je suis attiré vers la façade orientale par le fléchissement de l'obstacle russe[2], et à l'Occident tout proche, vers les frontières welsches[3] par la récente tension franco-allemande. Il y a quatre ans, je n'avais pu mener jusqu'à l'étape finale du livre que les dossiers relatifs à la « bissectrice du Drang », au Drang (ou poussée allemande) intermédiaire entre la poussée vers l'Est et la poussée vers le Sud, au Drang vers le Sud-Est, vers Bagdad et le berceau déserté de l'humanité à travers l'Autriche-Hongrie, le Balkan et l'Asie Occidentale. Or, ces régions sont si ensorcelantes, quand on s'est une fois passionné pour elles, les événements qui s'y succèdent présentent un intérêt si puissant et pour l'Europe et pour la France, qu'au lieu de choisir *sur les routes du Drang* une nouvelle région d'étude, j'ai pour ainsi dire continué *Questions d'Autriche-Hongrie et Question d'Orient*[4].

Décrire l'Autriche transformée par la réforme électorale de 1907 et faire le tableau des multiples partis cisleithans bouleversés et agités, dire l'état des esprits et des partis dans le monde yougo-slave et montrer comment les deux principaux Etats — Bulgarie et Serbie — sont divisés moins encore par l'intrigue de l'Europe centrale que par le différend macédonien

---

[1] *Des monts de Bohême au golfe Persique*, avec préface de M. Anatole Leroy-Beaulieu, paraît cette semaine (Plon, Nourrit et Cie).— Voir bibliographie.

[2] *Angoisses et espérances polonaises* (*Le Correspondant*, 25 mai 1906). *La Question russe* (*Quest. Dipl. et Colon.*, 1er juin 1907).

[3] *La Suisse et la question des langues*, brochure grand in-8° (Plon).

[4] 1re édition 1904. — 3e édition 1908.

toujours essentiel et primordial, indiquer les compétitions et les éveils qui rendent passionnante l'étude de l'Asie Antérieure, tout cela a été relativement facile : l'étude de la Hongrie présentait des difficultés bien plus grandes. Et cela ne provenait point surtout de ce que la crise hongroise n'était pas terminée dans la mesure où elle l'est aujourd'hui : dès cet été, le sans-gêne avec lequel les Magyars traitaient à nouveau les nationalités était un signe certain — une sorte d'indication barométrique — d'un rapprochement en préparation entre Budapest et Vienne. Nous l'avions prévu ici même[1]. Mais la conclusion du compromis ne met fin ni au débat sur la banque et sur la réforme éléctorale, ni surtout à celui sur l'armée. Dans la période de crise ouverte, on voyait peut-être plus clair que dans la période actuelle de trêve qu'on donne pour une paix éternelle. Aussi, les passages suivants, écrits il y a quelques mois, restent-ils toujours vrais.

***

Un Autrichien, un Magyar, un Croate, directement et passionnément parties au débat, un étranger qui n'a vu la Hongrie qu'une fois, à un seul de ses moments et sous un seul de ses aspects, peuvent se figurer qu'ils savent poser et résoudre les problèmes transleithans : ils les posent, les résolvent d'ailleurs des façons les plus contradictoires. Après avoir fait en huit années quatre enquêtes en Hongrie, en temps de calme, puis en temps de crise, après y avoir noté les opinions les plus diverses et avoir pour ainsi dire confronté ceux qui les avaient émises, j'ai maintenant la conviction que les systèmes auxquels je me suis successivement arrêté n'étaient que des explications provisoires à la merci des événements et d'enquêtes nouvelles. La Transleithanie m'apparaît comme une région mystérieuse où l'histoire d'hier ne suffit point à expliquer la réalité d'aujourd'hui : il y faudra encore l'histoire de demain.

Et ce n'est pas seulement expliquer et prévoir qui sont malaisés. Où est le droit? Il est des moments où on est prêt à appliquer aux débats transleithans la phrase du critique anglais : « C'est moins une question de justice et d'injustice « qu'une question de rapports entre forces. »

Trois camps sont en présence :

La puissance habsbourgeoise, nécessaire à l'Europe, s'efforce de maintenir groupés les trois tronçons autrichien, bohême et hongrois dont elle se compose essentiellement depuis près de

---

[1] *Quest. Dipl. et Colon.*, 16 août 1907.

quatre siècles. Un grand empire prétend imposer à toutes ses parties les institutions militaires, diplomatiques et économiques qu'il considère comme indispensables ou utiles à sa puissance, à son existence, à sa survie. Les partisans de la « grande Autriche » vont jusqu'à prétendre revenir sur les concessions faites à la Hongrie qu'ils considèrent comme une sorte de province privilégiée et provisoire, — un peu comme tant de Magyars regardent la Croatie. Dans l'entourage de l'empereur-roi, l'idée semble prévaloir qu'en 1867 on accorda à l'Etat hongrois tout ce qu'il était possible de lui concéder sans compromettre la solidité de l'ensemble : l'*Ausgleich*, le compromis de 1867, est la base intangible de toute négociation.

L'idée grandit au contraire, parmi les Magyars, que le pacte de 1867 ne contient que les premières et insuffisantes concessions et qu'il a, de plus, été faussé, restreint dans son application. L'Etat hongrois, dont les droits ont été méconnus par le Habsbourg, doit obtenir, se procurer par tous moyens, une *in integrum restitutio*. C'est un Etat souverain : de cette idée il faut, brusquement ou peu à peu, tirer toutes ses conséquences, ce qui n'entraînera point un affaiblissement de la force habsbourgeoise, bien au contraire. — En même temps, les Magyars veulent que le royaume de Hongrie devienne à l'intérieur de plus en plus un, de plus en plus homogène, de plus en plus lui-même. Ils n'ont point été comme les Francs absorbés par les populations établies avant eux sur le territoire qu'ils ont conquis. Ils ne veulent pas habiter comme les Turcs un Etat à deux étages : les vainqueurs en haut, les vaincus en bas. Ils veulent arriver à transformer, à magyariser tout ce qui est différent d'eux sur leur territoire. Actuellement, où subsistent encore et un royaume de Croatie et, sur le territoire du royaume de Hongrie proprement dit, des populations hétérogènes, la thèse juridique magyare peut être brièvement résumée de la façon suivante, bien qu'elle soit plus complexe, savante et subtile : il n'existe en Transleithanie qu'un « Etat », l'Etat hongrois; la Croatie est un « royaume » n'ayant d'existence que dans ses rapports avec cet Etat hongrois et inexistant à l'égard de l'Autriche et des puissances étrangères[1]; il n'y a qu'une « nation » hongroise dont font partie tous les habitants de la Hongrie; dans cette nation, il existe des nationalités qui jouissent de certains droits dans les sphères de la commune et des comitats. — A l'appui de leur double thèse, les Magyars

[1] Le comte Joseph DE MAILATH a résumé la thèse historique et juridique des Magyars, dans les *Questions Diplomatiques et Coloniales* du 1er novembre 1907.

n'invoquent pas seulement des arguments historiques et juridiques, peu faits pour toucher les esprits français. Ils nous disent aussi : « La Hongrie, comme tout Etat, a droit à la vie. « Avez-vous jamais supporté qu'un Etat s'immisce dans votre « vie nationale? N'êtes-vous pas une nation une et pourtant « composée des éléments les plus hétérogènes? La différence « en apparence essentielle entre vous et nous provient de ce « que nous avons été retardés dans notre développement par « le Turc, puis par l'Allemand. Il y a là une question de temps « et non une différence de nature. »

Dans le troisième camp subsistent le royaume de Croatie et les nationalités non magyares du royaume de Hongrie. A l'histoire magyare s'oppose l'histoire croate; les faits et les textes, souvent amphilogiques et en bon nombre contradictoires — parce que tantôt l'une et tantôt l'autre des théories adverses l'a emporté — sont ardemment discutés : le royaume de Croatie est un Etat associé au royaume de Hongrie comme le royaume de Hongrie est associé à l'Autriche; la Croatie peut, si le pacte croato-hongrois n'est pas valable ou n'est pas respecté, disposer à nouveau de ses destinées[1]. — La nation croate, armée de son droit d'Etat, les Serbes et les Roumains qui ont une histoire, les Ruthènes et les Slovaques presque sans histoire, invoquent contre l'étatisme magyar le droit qu'a toute nationalité de subsister et de se développer librement.

Souhaiter l'établissement, dans la vallée moyenne du Danube, de la frontière allemande aux frontières balkaniques, d'un vaste Etat fédéral aux règles assez compliquées, aux principes assez souples pour que les nationalités enchevêtrées puissent toutes y trouver une entière liberté, est tentant pour un esprit français. Mais il n'est possible de faire table rase ni des institutions et des réalités, qui sont les résultantes vivantes d'un long passé, ni des conceptions contradictoires que les différentes nations se sont faites de leur avenir et de leurs droits. Nous sommes en présence d'un nombre inouï de prétentions et de revendications adverses. Nulle part le mot de Schiller ne peut mieux s'appliquer : large est le cerveau, étroit est le monde. On ne peut s'en tenir à une conception mathématique et jacobine du droit; mais il est impossible de dire dans quelle mesure il faut, à côté des droits proprement dits, laisser une part aux droits historiques, aux situations de fait

---

[1] M. G. Horn vient de résumer en français la thèse historique et juridique croate dans son livre : *le Compromis de 1868 entre la Croatie et la Hongrie* (*Librairie générale de droit et de jurisprudence*).

et aux éléments de puissance : du conflit des droits, on glisse vers le conflit des forces.

Dans ce conflit brutal, est-il tout au moins possible de nous orienter, en tenant compte des grands intérêts européens et français aujourd'hui si concordants?

L'entreprise me paraît bien incertaine, quand je récapitule les systèmes que j'ai successivement adoptés pour y classer les notes hongroises prises au cours d'enquêtes et de lectures. Les passer rapidement en revue sera apercevoir le problème hongrois sous la plupart de ses aspects multiples et si différents. Ce sera aussi noter par avance les idées successivement dominantes dans les chapitres suivants.

J'ai d'abord vu dans la Hongrie une force qui, placée sur les routes du *Drang*, vers le Sud-Est, est depuis longtemps une auxiliaire de la grande force allemande en voie d'expansion, mais peut et doit fatalement reprendre un jour sa liberté d'action [1] et devenir un de ces défenseurs de la liberté en Europe avec lesquels la France du xxe siècle finira toujours par collaborer. — En même temps, la double monarchie habsbourgeoise m'apparaissait comme devant se composer de deux parties toujours plus dissemblables ; une Hongrie de plus en plus centralisée et un ensemble autrichien de plus en plus fédéraliste. De plus, je croyais que l'unité austro-hongroise et le fédéralisme autrichien seraient assurés par la collaboration des trois forces qui firent la grandeur des vieux Jagellons et qui pourraient servir de base à la puissance des Habsbourgs : les Tchèques et le Polonais de Cisleithanie et le royaume de Hongrie. En Transleithanie, la situation des nationalités aurait été améliorée par le fait de l'entente entre les Slaves cisleithans et les Magyars [2].

Mais, au cours de la crise hongroise, des questions nouvelles se trouvèrent posées. Les Magyars ne tendaient-ils pas non point à transformer mais à briser la puissance habsbourgeoise par la sécession de la Hongrie avec, comme avant-coureur, la séparation douanière? S'ils réussissaient dans une pareille entreprise, ils rendraient plus aisés les progrès de l'Empire allemand vers le Sud et le Sud-Est [3]. Ils se croyaient assez forts pour contenir à leur frontière déjà trop lointaine l'énorme masse ainsi constituée; mais n'allaient-ils pas, bien au contraire, surmener la Hongrie attaquée de front par l'Autriche, à revers par le

---

[1] Voir *Questions d'Autriche-Hongrie et Question d'Orient*, notamment p. 151 et suiv.

[2] Voir *Quest. Dipl. et Col.*, 16 janvier 1905, p. 73.

[3] Comp. *Quest. Dipl. et Col.*, 16 octobre 1905 : *la Question d'Autriche posée en Hongrie.*

judaïsme austrophile et en queue par le socialisme et les nationalités fédéralistes?

Or, au cours d'une enquête faite à la fin de 1905, je constatai que la crise austro-hongroise différait profondément de la crise norvégienne : il y a loin entre l'effort hongrois pour faire une Hongrie-Autriche et une sécession hongroise. Une Hongrie plus autonome, plus dominante, unie à une Autriche de plus en plus fédéraliste — sous une forme quelconque — et slave pouvait être, au point de vue politique, l'équivalent moderne de la vieille idée des Jagellons. Les chefs du parti hongrois de 1848 s'efforçaient de s'entendre avec les non-Magyars de Transleithanie et les Slaves du dehors, dont un grand nombre se montraient favorables ou s'appliquaient à garder une prudente neutralité. Le premier système redevenait, dans ses grandes lignes, acceptable. Et cela d'autant plus qu'une partie des Magyars annonçaient l'intention d'inaugurer une politique extérieure indépendante de celle de Berlin[1]. — Sans doute, l'établissement d'une barrière douanière entre la Hongrie et l'Autriche pourrait pousser à la constitution d'un Zollverein austro-allemand dangereux pour l'indépendance de l'Autriche dans l'avenir; mais à cela que faire?

Et voilà que maintenant la « coalition » aujourd'hui au pouvoir — ou tout au moins la majorité des éléments parlementaires dont elle se compose — semble ne plus ménager les nationalités, faire tout ce qu'elle peut pour éviter un nouveau conflit avec Vienne, écarter tout ce qu'il y avait de trop net dans l'évolution commencée et se souvenir de la politique et des méthodes des adversaires « libéraux » vaincus.

En résumé, il me paraîtrait de toutes façons téméraire de chercher à composer actuellement une grande fresque de la crise hongroise.

On se bornera à montrer quelques-uns des instantanés pris là-bas pendant différents séjours et quelques-uns des croquis crayonnés de souvenir au retour. On apercevra ainsi la Hongrie sous des apparences diverses, comme un même paysage diffère suivant le point de vue, l'heure, le temps qu'il fait, et aussi — dès que la réalité ne sera plus seulement photographiée sous forme d'interview — d'après l'état d'esprit de celui qui le voit.

*
* *

Si la situation hongroise est particulièrement délicate, complexe et difficile à systématiser, si même l'ensemble des pro-

[1] Voir *Des monts de Bohême au golfe Persique*, 2e partie, ch. VI.

blèmes habsbourgeois et balkaniques apparaît au premier abord changeant et contradictoire, il n'en existe pas moins des données permanentes et des règles fixes.

Bien plus, il n'y a pas seulement permanence de certains éléments, de certaines lois, qui permet de faire en quelque sorte œuvre de science et œuvre durable. Les régions étudiées progressent. Sans doute, le progrès y est encore lent, beaucoup trop lent au gré de ceux qui songent aux souffrances et aux injustices perpétuées. Sans doute, il y aura encore des retours en arrière et peut-être des cataclysmes. Mais on voit enfin poindre les bourgeons verts et surgir les bancs de coraux, les madrépores qui, en se rejoignant, finiront par fonder un monde nouveau [1]. En Autriche, la vieille et encore puissante idée de fédéralisme historique et régional se combine avec la jeune idée de fédéralisme national; la réforme électorale atténue les haines entre nationalités, assure le présent et prépare l'avenir; le « cadastre » électoral de Moravie met en pratique des principes de nature à libérer dans l'avenir l'électeur de la glèbe territoriale et à permettre aux nationalités enchevêtrées de subsister ensemble dans un même pays sans plus avoir à s'entre-dévorer. La Hongrie, l'Autriche et la dynastie, après avoir montré le fond de leurs pensées, alors que pendant des années Vienne et Budapest se menaçaient, se reposent maintenant, une étape parcourue, une manœuvre, qui pouvait finir en combat, exécutée sans accident; l'ensemble habsbourgeois vient de résister à de rudes secousses; il a démontré, en durant, qu'il n'est pas une ruine à la merci du moindre événement et que ses différentes parties ne sont pas « divergentes ». Dans le Balkan, on entrevoit — au delà de la rivalité des petits Etats et des convoitises des grandes puissances — des solutions qui finiront par s'imposer malgré les Thébaïdes, malgré les rafales de désespoir et d'anarchie, malgré le désaccord des puissances et leur peu d'activité : extension de la solution danubienne à d'autres voies, notamment aux chemins de fer d'Autriche-Hongrie, de Serbie et de Bulgarie à la mer Egée, et de Russie à la mer Adriatique à travers la Roumanie et les pays serbes [2]; application à la Macédoine de plus en plus autonome d'un « cadastre » analogue à celui de Moravie, etc. En Asie occidentale, la locomotive et

---

[1] M. Paul Deschanel, discours prononcé au banquet des Associations ouvrières de production, à Saint-Mandé : *Quatre ans de présidence*, p. 18.

[2] Voir *Questions d'Autriche-Hongrie et Question d'Orient*, p. 142 et suiv., et aussi avant-propos de la troisième édition.. — Depuis que cet avant-propos a été écrit, M. Victor Bérard a proposé d'appliquer la même solution au dernier tronçon Sud-Est du chemin de fer de Bagdad.

demain les canaux vont refaire la prospérité matérielle, condition première des renaissances futures. Ces trois régions austro-hongroise, balkanique et asiatique en sont à trois étapes différentes de leur évolution. Dans l'une, les nations, réunies sous une même dynastie, sont encore maintenues groupées par des institutions vieillies qui les écrasent : elles cherchent à transformer les conditions de leur groupement, qui a d'autre raison de durée que cette contrainte extérieure. Dans le Balkan, les nations cherchent à émerger malgré non seulement les préjugés et les animosités d'autrefois, mais aussi les frontières qui les fragmentent et la machine étrangère du conquérant turc qui les écrase. Enfin, en Asie, pour la plupart des nations, c'est l'aube seulement, la toute première heure d'une journée nouvelle : la notion de nationalité commence à se dégager de celle de religion. — D'où, entre autres conséquences, la possibilité de concilier des théories comme les deux suivantes : le maintien nécessaire de l'Autriche-Hongrie « sinon exactement dans ses limites actuelles, du moins dans son cadre historique », et la formation désirable et possible dans l'avenir d'une fédération yougo-slave.

René Henry.

CHRONIQUES DE LA QUINZAINE

LES AFFAIRES DU MAROC

La Question marocaine à la Chambre des Députés. — Les discours de M. Delcassé et de M. Pichon, ministre des Affaires étrangères. — Le vote de l'ordre du jour.

SÉANCES DES 24, 27 ET 28 JANVIER.

La Chambre des députés a consacré trois séances, celles des 24, 27 et 28 janvier, à discuter les interpellations de MM. Ribot et Jaurès sur les affaires marocaines, et ce débat si étendu s'est terminé par le vote, à la presque unanimité, d'un ordre du jour approuvant la politique du gouvernement. L'intérêt de la discussion a été surtout dans le discours de M. Delcassé, qui remontait à la tribune pour la première fois depuis sa retraite du ministère des Affaires étrangères, et dans les déclarations de M. Stephen Pichon.

Nous reproduisons aujourd'hui *in extenso* ces deux documents, d'après le *Journal officiel*, nous contentant de résumer, en quelques notes, le reste des débats. La date à laquelle s'est terminée la discussion ne nous permet pas d'en publier dans cette livraison un commentaire détaillé. Nous ajournons donc au 16 février ce commentaire, qu'écrira pour nous notre collaborateur Robert de Caix. Voici maintenant le compte rendu des trois journées parlementaires.

Les débats se sont ouverts le vendredi 24 janvier, par un discours de M. Jaurès, qui a demandé au gouvernement et à la Chambre « de « dégager la France, par un acte courageux et clair, de la redou- « table aventure où elle s'expose tous les jours plus profondément. « Il ne faut pas, a-t-il ajouté, que nous nous laissions entraîner à « une action militaire qui nous conduirait à une véritable expédition « de conquête. C'est à la politique de pénétration pacifique qu'il faut « revenir, après la crise que nous a valu, au moment d'Algésiras, « une politique d'imprudence et de témérité. »

M. Ribot, parlant ensuite, a exprimé le désir que nous terminions notre œuvre au Maroc, que nous y restions le moins longtemps possible, mais cependant aussi longtemps que l'exigera l'honneur de la France, et il a conclu ainsi :

Sans abandonner Abd el Aziz, nous devons envisager l'hypothèse où nous serions obligés de reconnaître un jour son rival, et il ne faut pas nous mettre dans l'impossibilité de suivre, ce jour-là, l'exemple de toutes les puissances européennes.

Lorsque le Maroc s'éveillera et voudra marcher dans la voie de la civi-

lisation, nous aurons le devoir de l'aider; mais nous ne pouvons pas le faire contre la volonté marocaine.

Quand on a les avantages que contient le traité d'Algésiras, on peut attendre : le temps travaille pour nous.

C'est à ce moment que M. Delcassé a pris la parole. Il s'est exprimé en ces termes :

DISCOURS DE M. DELCASSÉ

M. DELCASSÉ. — Messieurs, il m'est vraiment impossible de ne pas relever certaines paroles graves appliquées à la politique étrangère que j'ai pratiquée et qui a été la politique étrangère de la France...

M. EDOUARD VAILLANT. — Malheureusement.

M. DELCASSÉ. —... par l'honorable M. Jaurès, paroles qu'il a répétées à plusieurs reprises comme s'il voulait m'amener à cette tribune.

Expliquons-nous.

Je n'ai pas voulu, c'est vrai, en 1905, conduire la France à la conférence marocaine. Puisque la France y a été conduite, sans m'attarder à d'inutiles regrets, considérant avant tout le but à atteindre, je déclare tout de suite qu'à mon sens, il y va de l'honneur et de l'intérêt de la France de poursuivre l'œuvre commencée et qu'elle doit la poursuivre avec l'Acte d'Algésiras pendant les trois ou quatre années qui lui restent à vivre, avec l'instrument, si défectueux soit-il, que l'Acte d'Algésiras nous a mis dans la main.

Tout autre est le sentiment de l'honorable M. Jaurès. Après avoir, il m'en souvient, il y a trois ans, exalté l'idée de la conférence marocaine, après avoir exigé du gouvernement qu'il consentît à s'y rendre, notre éminent collègue proclame aujourd'hui la faillite de la conférence.

M. EDOUARD VAILLANT. — Non. C'était la fin du conflit européen, C'est pour cela que nous l'avons votée.

M. DELCASSÉ. — Il veut qu'on liquide et que la France se retire du Maroc. Et après ? L'honorable M. Jaurès pense-t-il que tout serait fini ? (*Très bien ! très bien !*) Et si une autre puissance nous y remplace ? Si, sous des prétextes ou pour des raisons qui ne manqueront pas, une autre puissance intervient ? Si, ayant accompli la tâche à laquelle la France aurait renoncé après l'avoir réclamée, cette puissance prétend prendre sa récompense ? (*Très bien ! très bien !*)

C'est une première hypothèse ; il y en a d'autres.

Si, par exemple — ce qui me paraît très probable, étant donnée la connaissance que je puis avoir des divers éléments du problème — si l'intervention d'une puissance détermine l'entrée en scène d'une autre puissance s'il y a conflit, si ce conflit, ce qui me paraît inévitable, tourne en mêlée générale !

Ce sont là des points auxquels l'honorable M. Jaurès ne semble pas avoir songé.

M. EDOUADD VAILLANT. — Ce sont les conséquences de votre politique.

M. DELCASSÉ. — Je suis ici pour répondre sur tous les points, et laissez-moi vous faire observer que j'ai écouté l'honorable M. Jaurès sans l'interrompre.

M. JAURÈS. — C'est vrai ! Je demande à mes amis de ne pas interrompre.

M. DELCASSÉ. — Ce sont en tout cas des points sur lesquels l'honorable M. Jaurès ne paraît pas s'être arrêté, mais qu'il nous est interdit à nous de

négliger. Nous le pouvons d'autant moins que l'examen de ces points amène à reconnaître que c'est encore l'action concordante de la France et de l'Espagne, qui, avant tout sans doute, avantageuse à la France et à l'Espagne est encore la plus favorable à la fois au Maroc, aux étrangers qui font du commerce au Maroc et à la paix entre les puissances qui, pour des motifs divers, ont pris part à la conférence.

J'ai entendu émettre bien des jugements au sujet des événements qui s'accomplissent au Maroc, et je vois des esprits perplexes se demander : Que faire ? Où aller ? Je crois que nous le comprendrons mieux en nous rappelant d'où nous venons et pourquoi nous nous sommes mis en route. (*Très bien ! très bien !*)

Peut-être, au cours de précédents débats s'est-on attaché au fait particulier qui les avait motivés au point de perdre de vue l'ensemble. Or, il m'apparaît que, tant pour l'information exacte et complète de la Chambre et de l'opinion publique que pour la direction de nos efforts, c'est dans son ensemble qu'il convient d'envisager notre politique marocaine.

Et d'abord il faut la mettre et il faut la considérer à sa vraie place, c'est-à-dire dans le cadre de notre politique générale, à laquelle elle a été liée dès le début et de laquelle on ne saurait la détacher sans trouble pour les deux et sans dommage pour le pays. (*Très bien ! très bien !*)

C'est ce que je voudrais faire ici et, puisqu'on a parlé des responsabilités engagées dans cette affaire, je viens sans forfanterie, très simplement pour la première fois que je parle devant cette Chambre, revendiquer ma responsabilité, la revendiquer toute, mais on me permettra de m'en tenir à la mienne.

Ma responsabilité, la voici. C'est à moi qu'est due, ou sur moi que retombe — comme l'on voudra — l'initiative de la solution française de la question marocaine; mais comme vous le disaient, dans une précédente interpellation, l'honorable M. Delafosse après l'honorable M. Deschanel, l'honorable M. Ribot après M. Delafosse, cette question existait depuis très longtemps, et c'est la situation géographique du pays, c'est sa valeur économique, c'est son état intérieur qui l'avaient posée, et qui, dans les dernières années, l'avaient posée d'une façon aiguë. Cette question, il s'agissait de savoir qui devait la résoudre. A mon sens, c'était la puissance qui y avait un intérêt prépondérant, c'est-à-dire la France ; et il ne fallait pas se croiser les bras, si l'on ne voulait pas qu'à la faveur de tel ou tel incident, né du chaos marocain, sans qu'il fût besoin de le provoquer, d'autres, moins qualifiés peut-être que nous — mon éminent collègue et ami M. Ribot vous les citait au mois de novembre, et je ne suis pas sûr qu'il les ait cités tous — d'autres se substituassent à la France.

Après l'expérience faite, il y a vingt-cinq ans, sur un autre point de la Méditerranée, une hésitation sur ce point aurait été d'autant moins excusable que les conséquences, absolument désastreuses, en eussent été, cette fois, impossibles à réparer.

Songez, messieurs, à ce qu'est le Maroc ; considérez ses ressources, la fertilité de son sol, le chiffre de sa population au moins égale à celle de l'Algérie et de la Tunisie réunies; remarquez qu'il est aux portes de l'Europe (*Très bien ! très bien !*), et que, de plus en plus, les regards de divers côtés se portaient sur lui. (*Très bien! très bien !*)

M. Maurice Allard. — On allait le cambrioler ?

M. Delcassé. — Monsieur Allard, je vous prie de réfléchir. Oui, réfléchissez que l'établissement d'une influence étrangère à Fez, ce serait pour l'Algérie, la menace constante et la paralysie (*Applaudissements sur divers*

bancs); pour la France, l'obligation d'affecter indéfiniment à la seule défense de l'Algérie, l'argent, les efforts qui seraient employés plus fructueusement à l'exploitation de ses ressources ; bref, notre avenir dans la Méditerranée gravement compromis, et vous conclurez, avec vos prédécesseurs, messieurs, que si, comme a dû le reconnaître la conférence d'Algésiras, le Maroc ne peut sans soutien et sans guide, se délivrer de l'anarchie, ni le gouvernement marocain rétablir l'ordre et la tranquillité sans lesquels la sécurité des personnes et la liberté du commerce ne seraient guère qu'un mot, c'est la France que, tout ensemble, sa situation dans l'Afrique du Nord, son intérêt, ses moyens d'action, son expérience des populations musulmanes, désignent entre toutes les puissances pour être ce guide et ce soutien. (*Applaudissements à gauche et au centre.*)

M. Edouard Vaillant. — C'est la politique de conquêtes et de conflits.

M. Delcassé. — Voilà, messieurs, le point de vue français, l'intérêt capital français.

Il restait à le faire admettre, justement, par ceux-là mêmes qu'on avait pris l'habitude de dénoncer, à cette même place, comme nos rivaux.

Eh bien ! messieurs, ne trouvez-vous pas que c'est une politique avisée que celle qui, par de franches négociations a obtenu des puissances méditerranéennes, des puissances directement intéressées à l'équilibre des forces dans la Méditerranée, ou ayant, au Maroc même, des droits et des intérêts politiques directs, la reconnaissance formelle — laissez-moi vous citer ici le texte des accords intervenus; ils définissent bien notre tâche — la reconnaissance formelle « qu'il appartient à la France notamment, « comme puissance limitrophe du Maroc, sur une vaste étendue... de veiller à la tranquillité de ce pays et de lui prêter son assistance pour toutes « les réformes administratives, économiques, financières et militaires dont « il a besoin. »

Notez en passant, messieurs, que ces arrangements méditerranéens ne pouvaient aboutir que par une amélioration préalable et profonde de nos relations européennes et devaient avoir pour résultat, pour résultat voulu, un relèvement de notre situation en Europe.

Mais, pour nous en tenir au Maroc, il semble bien qu'appuyée sur de tels titres et sur les amitiés dont ces titres sont le témoignage, la France pouvait d'autant plus tranquillement entreprendre sa tâche que le succès, c'est-à-dire l'établissement de l'ordre et de la tranquillité devait, comme le faisait très justement observer au Reichstag le 12 avril 1904, c'est-à-dire quatre jours après l'accord franco-anglais, le chancelier de l'Empire allemand, être profitable à tout le monde.

Ainsi, messieurs, nous étions seuls, seuls à agir, nous étions les maîtres de notre action, les maîtres de l'heure, libres d'accentuer ou de modérer notre effort d'après les milieux, selon les circonstances. Et tout de suite nous avons agi, et notre action s'est engagée dans les conditions les plus encourageantes. C'est ce que de certains côtés on semble ignorer ou avoir oublié.

On a oublié, en effet, ou l'on ignore, malgré la publicité de ces actes, que le lendemain même du traité franco-anglais nous avons notifié ce traité au sultan, en lui en expliquant la signification et la portée. On a semblé oublier ou ignorer que, loin de protester, le sultan a eu recours immédiatement à notre appui militaire et financier prévu par l'accord franco-anglais, et que l'emprunt de 60 millions, gagé sur les douanes marocaines, et l'instruction de la garnison marocaine de Tanger par des officiers français, en ont été aussitôt la conséquence. (*Très bien! très bien!*)

Il n'y avait donc qu'à continuer avec méthode, avec esprit de suite, avec souplesse, et malgré les à-coups inévitables — j'ai été le premier à les annoncer à cette tribune — avec ténacité, comme il convient à une grande nation, à qui ne suffit pas la gloire d'avoir entrepris une grande tâche, mais qui veut recueillir le bénéfice de l'avoir menée à bonne fin. (*Applaudissements sur divers bancs.*)]

Le premier à-coup s'est produit un an après par l'appel du sultan aux puissances, ou — ce qui est plus conforme à la réalité — par l'intervention de l'Allemagne.

Ne nous attardons pas, messieurs, à nous étonner du changement d'attitude de l'Allemagne ni que le gouvernement allemand se soit alarmé pour les intérêts allemands au Maroc en 1905, juste des mêmes accords diplomatiques — car ils n'ont pas été modifiés — où l'année précédente il avait trouvé la justification éclatante de l'immobilité, de la sérénité que ses agités coloniaux lui reprochaient. Le chancelier de l'empire allemand a pris lui-même la peine d'expliquer à ce propos que son langage varie suivant les circonstances.

Que s'était-il donc passé depuis le mois d'avril 1904? Ce n'est pas moi qui veux le rechercher ici; mais je pense que ceux qui, ne se tournant que du côté de l'Extrême-Orient, voient uniquement les événements de Mandchourie, exagèrent démesurément leur influence à cet égard, et je soupçonne qu'on trouverait beaucoup plus près la cause déterminante du changement d'attitude du gouvernement impérial.

L'Allemagne intervint donc, mettant en avant des prétextes dont le *Livre Jaune*, publié par mon successeur et qui avait été préalablement, selon l'usage, communiqué au gouvernement impérial, fit éclater six mois plus tard, aux yeux de tous, la parfaite inconsistance.

On a vu en effet, dans ce *Livre Jaune*, contrairement aux griefs articulés, que jamais notre représentant au Maroc n'avait, ni devant le sultan, ni devant les ministres du sultan, ni devant personne, invoqué un mandat de l'Europe; on a pu s'y assurer que, dans nos rapports avec l'Allemagne, nous avions fait preuve d'une prévenance que la force de notre situation diplomatique m'avait permis de pousser à l'extrême sans risquer de voir notre conduite appréciée d'une façon fâcheuse pour notre dignité. (*Applaudissements.*) On y a pu remarquer, en ce qui concerne notamment l'accord franco-anglais, que nous avons fait à l'Allemagne un traitement de faveur, le traitement même réservé à la Russie notre alliée; qu'au lieu de placer le gouvernement impérial, par la simple remise du texte d'un papier, d'un traité signé, en présence d'un fait accompli, nous lui avions, au contraire, par un procédé particulièrement confiant et amical — dont seule, avec la Russie, l'Allemagne a été l'objet — donné connaissance, près de trois semaines avant sa conclusion, des dispositions essentielles de l'accord touchant le Maroc, lui fournissant ainsi l'occasion de nous présenter au besoin, de la même manière amicale, ses observations et ses désirs.

On a relevé dans ce *Livre Jaune*, relativement à l'accord franco-espagnol, que, signé à Paris le 3 octobre 1904, il a été, par mes soins, porté avant sa publication à la connaissance du gouvernement impérial, qui n'a soulevé d'objections d'aucune sorte.

Si elle n'avait pas de prétexte, nous devons croire que l'Allemagne avait ses raisons.

Quand on a observé avec attention ce qui s'est passé à Algésiras, certaines tentatives qui y ont été faites, certaines propositions qui ont été

risquées, on ne voudrait pas jurer que le Maroc lui-même n'a été pour rien dans l'intervention du gouvernement impérial. Mais — on ne nous l'a guère dissimulé — il y avait autre chose et plus que le Maroc. Il y avait surtout l'Europe, l'Europe qui échappait à une hégémonie, qu'on avait crue peut-être définitive, et, dans l'Europe libérée, il y avait la France, la France autour de qui, depuis quelques années, se serrait, en Europe, tout ce qui était indépendant et le voulait rester, tout ce qui avait à cœur l'indépendance de l'Europe et la voulait consolider. (*Applaudissements.*)

C'est dans ces conditions que l'Allemagne, après avoir fait à Paris des sondages que le *Livre Blanc* allemand a révélés, c'est dans ces conditions que l'Allemagne proposa une conférence ou plutôt — car, malgré les assurances qu'elle avait pu retirer de ses sondages, il était prudent de prévoir un échec — c'est alors que le sultan dûment inspiré et conseillé, fit prier les puissances de se réunir pour examiner en commun la question de leurs rapports avec son empire.

Quelle devait être la réponse de la France ? Mon opinion, messieurs, fut très nette.

Au sultan, il fallait faire observer que, pour nous, la question était déjà réglée par les accords franco-marocains de 1901 et 1902 et par l'accord franco-anglais du 8 avril 1904 dont le sultan lui-même s'était déjà prévalu deux fois pour obtenir notre concours militaire et financier.

A l'Allemagne, si elle nous avait interrogés à ce sujet après notre déclaration au sultan, après les dispositions connues de la plupart des grandes puissances, à l'Allemagne il n'y avait qu'à communiquer obligeamment notre réponse à Fez en lui indiquant les motifs qui nous commandaient de nous y tenir.

Va-t-on me dire encore aujourd'hui : Mais en ce cas c'était la guerre! Car c'est le cri qu'on fit retentir alors, sans se laisser arrêter par le précédent redoutable qu'on allait créer, par la considération qu'on allait livrer à l'étranger le secret d'une faiblesse dont l'étranger pourrait être tenté d'abuser un jour (*Applaudissements*), rendant peut-être un conflit inévitable par l'impossibilité pour nous de tout accepter, pour lui de reculer après s'être avancé uniquement sur la foi d'un nouvel abandon?

Non, messieurs, ce n'était pas la guerre! On ne déclare pas la guerre à la France, uniquement parce que la France avec, d'ailleurs, la presque unanimité des grandes puissances, ne juge pas à propos de se rendre à une conférence, quand on n'a aucun grief avouable à faire valoir contre elle, quand la France est manifestement dans son droit, quand elle a pour elle ces impondérables dont se préoccupait toujours M. de Bismarck, l'opinion universelle des peuples, une alliance, des amitiés puissantes, et quand elle montre qu'elle a confiance dans son alliance, dans ses amitiés et tout d'abord en elle-même. (*Vifs applaudissements à gauche et sur un grand nombre de bancs au centre et à droite.*)

M. Edouard Vaillant. — L'esprit belliqueux se réveille.

M. Gustave Rouanet. — Quand c'est fini!

M. Jaurès. — Pourquoi l'avez-vous laissé tomber, si vous l'applaudissez maintenant? (*Applaudissements à l'extrême gauche et sur divers bancs à droite.*)

Vous êtes provocateurs après le péril, vous vous faisiez humbles pendant le danger.

M. Delcassé. — Monsieur Jaurès...

M. Jaurès. — Je le dis à vos amis...

M. DELCASSÉ. — Eh bien! je vais vous répondre pour eux, monsieur Jaurès. C'est qu'ils n'ont rien su, et, quand on leur a parlé de guerre, c'est qu'ils ont été trompés. (*Mouvement.*)

M. RUAU, *ministre de l'agriculture.* — Par qui, monsieur Delcassé?

M. DELCASSÉ. — Parler de guerre...

M. RUAU, *ministre de l'agriculture.* — Je vous demande l'autorisation de vous poser une question.

J'ai eu l'honneur de faire partie avec vous du cabinet Rouvier. Vous venez de prononcer des paroles qui visent le cabinet Rouvier et l'unanimité des membres de ce cabinet, hormis vous. Je vous prie de vous expliquer. Cela est d'autant plus nécessaire, permettez-moi de vous le dire, que vous avez procédé par insinuation et qu'en ces matières, quand la discussion s'élève à de tels sommets, on n'a pas le droit d'insinuer. On parle. (*Applaudisements sur divers bancs.*)

M. DELCASSÉ. — Parler de guerre à propos de la conférence, à propos du Maroc, mais c'est faire injure à ceux à qui on en attribue la pensée, qui n'ont jamais eu cette pensée, qui l'ont déclaré à plusieurs reprises en plein Parlement, et tout récemment encore, mais qui avaient intérêt et à qui il ne pouvait déplaire qu'on le crût à ce moment et que, par là, réussît cette campagne d'intimidation à la fois et de promesses, campagne savante, mais non inédite, et à laquelle il est encore inexplicable qu'on ait pu se laisser prendre. (*Très bien! très bien! sur divers bancs.*)

Non, ce n'était pas la guerre...

M. EDOUARD VAILLANT. — C'en était le risque!

M. DELCASSÉ. — ... mais ce qui, à un autre point de vue, ne laisse pas d'être grave, c'était une pierre de touche. (*Très bien! très bien!*)

Par l'acceptation de la conférence, on a ouvert au Maroc la porte à des ingérences que je m'étais soigneusement appliqué à écarter...

M. EMMANUEL BROUSSE. — C'est vrai!

M. DELCASSÉ. — ... et pour favorables à la France que fussent les décisions de la conférence, on contractait, au nom de la France, l'obligation de travailler au Maroc sous la surveillance et sous le contrôle d'autrui. (*Applaudissements sur divers bancs.*)

M. EDOUARD VAILLANT. — En collaboration.

M. DELCASSÉ. — Et ainsi se trouvait viciée dans son principe, faussée dans son application, notre politique marocaine telle que je l'avais conçue, telle que le Parlement l'avait approuvée, avec sa soudure nécessaire à notre politique européenne. Je n'en pouvais plus garder la responsabilité.

Mais, de même que je me suis abstenu — la Chambre entière m'en est témoin — de tout mot, de tout geste qui aurait pu embarrasser le gouvernement qui, en déclarant la conférence inutile et, parce que inutile, dangereuse — ce sont les expressions de mon successeur, telles que vous les lisez dans le *Livre Jaune* — l'avait néanmoins acceptée, de même quand, deux ans plus tard, le cabinet actuel a soumis à notre approbation l'Acte d'Algésiras, je l'ai voté résolument, parce que ce qui est fait est fait, parce que c'est chose vaine de bouder contre les faits, qu'il vaut mieux pour le pays essayer d'en tirer le meilleur parti et que dans un vote unanime le gouvernement pouvait puiser la force et l'autorité dont il a besoin. (*Applaudissements.*)

Messieurs, — j'aborde le point qui m'a le plus touché dans le discours de M. Jaurès, — des considérations d'un autre ordre, mais non moins importantes, le souci de la conservation de relations normales et courtoises entre toutes les puissances et, comme conséquence, la consolidation de la

paix européenne, devaient, à mon sens, nous faire envisager avec une appréhension insurmontable la réunion de la conférence.

Dans l'esprit de qui la réclamait, la conférence était sans doute une diminution de la France au Maroc, peut-être aussi l'accès à d'autres influences, à d'autres ambitions. Mais — on ne s'y est pas trompé en Europe, — c'était avant tout un moyen de briser le faisceau d'alliances et d'amitiés dont la diplomatie française avait été une heureuse ouvrière.

Eh bien! le calcul était faux et, dès lors, il était facile de prévoir — je l'avais prévu, et je l'avais dit — que la déception fatale où l'on marchait se mesurerait à la grandeur des espérances qu'on avait conçues et que, finalement, on serait moins sensible au triomphe obtenu par la réunion de la conférence qu'à la manifestation répété qui devait s'y faire, que l'immense majorité des puissances se trouvaient du côté de la France.

N'est-ce pas, messieurs, ce qui s'est produit? Et ne vous souvenez-vous pas de ce cri qu'on a pu pousser en plein Reichstag, sans provoquer de contradiction : « Mieux eût valu pour l'Allemagne que la conférence ne se fût pas réunie! »

Mais, messieurs, plus équitable peut-être, je pense et je dis que cela eût mieux valu pour tout le monde. (*Très bien! très bien!*) Laissée aux seules mains qui avaient tous les titres, titres diplomatiques, titres naturels, pour y travailler, la pacification au Maroc en eût été facilitée au bénéfice commun de tous les étrangers qui y sont fixés, de toutes les nations qui y font du commerce et qui veulent le développer. (*Très bien! très bien! sur divers bancs.*)

Et, d'autre part, les modifications qui sont survenues dans ces dernières années en Europe, modifications si profondément heureuses pour la France, — M. Ribot le constatait, il y a deux mois, et je l'en rémercie — ces modifications seraient restées dans le demi-jour où, pour ménager toutes les susceptibilités, mes efforts avaient tendu et avaient réussi à les maintenir.

Ah! j'entends bien, ce sont ces modifications qu'au fond on incrimine. De là, les accusations sous lesquelles on a prétendu accabler la politique qui a quelque peu contribué à les produire. Passe pour l'étranger, dont le patriotisme peut ne pas se c oire tenu d'être juste! Mais comment vous, monsieur Jaurès, comment des Français, en qui le même patriotisme devrait tout dominer, peuvent-ils se rencontrer encore, pour répéter des accusations qu'ils ne peuvent pas ne pas savoir être de pures calomnies? (*Applaudissements.*)

Ah! messieurs, s'il ne s'agissait que d'un homme, le mutisme où cet homme s'est obstiné, en des heures plus dures, vous est la garantie de la facilité avec laquelle il consentirait à se taire aujourd'hui. Mais j'ai dû me convaincre que ces accusations indéfiniment renouvelées — peut-être à cause du bénéfice du silence dont elles se sentaient assurées — cesseraient, à la longue, d'être inoffensives et, entre autres inconvénients, pourraient froisser ceux des pays étrangers qui ont traité avec nous et qui ne s'expliqueraient pas que l'on pût dire ici et répéter impunément que la politique de conciliation entre nos intérêts et les leurs, que la politique d'équilibre européen à laquelle ils ont collaboré avec nous a été, comme le répétait tout à l'heure M. Jaurès, une politique d'aventures. (*Nouveaux applaudissements.*)

M. JAURÈS. — Il est prodigieux et tout à fait dangereux qu'on puisse dire ici et laisser dire que l'amitié de la France et de l'Angleterre est liée à la politique imprudente de M. Delcassé. (*Applaudissements à l'extrême gauche. — Mouvements divers.*)

M. DELCASSÉ. — Je vous réponds tout de suite, monsieur Jaurès.

Je dis qu'il est de l'intérêt essentiel de la France qu'on ne laisse pas défigurer d'abord, pour la pouvoir détruire ensuite, une politique étrangère qui a fait ses preuves, qui continue à les faire à l'heure où je parle, qui a, par deux fois, contribué puissamment à conserver la paix au monde, vous le savez, monsieur Jaurès, qui a eu, pendant des années, l'appui constant et éclairé de la représentation nationale, qui a eu, ainsi que l'attestent les adresses répétées d'un grand nombre de conseils généraux, l'assentiment et la faveur populaires, qui a eu, au dehors, l'approbation à peu près unanime de l'opinion, qui en suivait les progrès avec une sympathie croissante, née sans doute de la conviction qu'il n'y avait rien dans cette politique qui pût blesser les susceptibilités, alarmer les intérêts ni heurter les aspirations légitimes d'autrui.

Eh bien! qu'a donc été cette politique et que se proposait donc en la pratiquant la diplomatie française? Je vais le dire très franchement.

La diplomatie française se proposait d'améliorer sans cesse, de fortifier sans cesse et sans cesse d'étendre la situation internationale de la France. Dessein hautement avouable, car les intérêts généraux de la France — combien de fois ne l'ai-je pas fait remarquer à cette tribune! — peuvent très bien se concilier avec les intérêts généraux des autres puissances, dessein que ne pouvaient manquer de favoriser, au dehors, tous les partisans d'un sain équilibre européen, puisque de l'Europe, dont un mot découragé avait un jour constaté la disparition, il s'agissait de refaire une bienfaisante réalité. (*Très bien! très bien!*)

Tel était le but. Comment l'atteindre?

Le premier soin qui s'imposait à nous, c'était de changer l'air ambiant, c'était de dissiper l'atmosphère de méfiance et de soupçon qu'on avait laissé se former et s'épaissir entre ce pays et certains de ses amis naturels, et préparer ainsi les voies de franches explications, par où tous les malentendus seraient éclaircis.

Il fallait ensuite s'occuper de régler équitablement les différends existants, de façon que rien ne vînt plus obscurcir d'aucun côté l'intérêt supérieur qui commandait aux pays ainsi rapprochés une entente de plus en plus étroite, dont devait bénéficier également la paix du monde.

Et, pour consolider l'œuvre accomplie, il fallait enfin s'attacher, à force de loyauté et d'esprit de suite, à inspirer une confiance inébranlable dans la sincérité, dans la continuité de la politique tirée des accords intervenus. (*Très bien! très bien!*)

Messieurs, quel chemin plus à ciel ouvert pour conduire au but proclamé!

Il n'était pas besoin de longues réflexions pour voir par où il fallait aborder la tâche ainsi définie.

L'altération de nos rapports avec l'Italie avait eu des conséquences particulièrement graves. La formation de la triple alliance fut un événement considérable qui aurait dû, je ne dis pas nous faire renoncer à la politique d'expansion coloniale — dont, à mes yeux, le premier avantage peut-être, après l'effondrement de 1870, a été de révéler au monde, et tout d'abord à notre peuple lui-même, les prodigieuses ressources et l'inépuisable vitalité de la France — mais nous porter à nous inquiéter davantage des conditions nécessaires de cette expansion, à prendre au préalable nos sûretés, de façon à ne pas rester isolés en Europe, au milieu de puissances méfiantes ou mal disposées. A quoi bon insister?

Tandis que nous nous enfoncions dans l'Extrême-Orient, tandis que

nous multipliions nos efforts en différents points de l'Afrique, l'Italie, déjà incorporée dans la triple alliance, se rapprochait de plus en plus de l'Angleterre; une entente maritime finit par s'établir, qui correspondait à l'alliance continentale, et vous n'avez pas pu oublier à quel point la France, prise entre les branches de cet étau formidable, avait peine à se mouvoir, sinon même à respirer. (*Applaudissements sur divers bancs à gauche.*)

C'est à Rome que se rejoignaient les deux branches de l'étau; mais est-ce que le temps, à Rome même comme à Paris, est-ce que l'expérience, la comparaison entre les résultats obtenus et le prix dont on les avait achetés, la constatation enfin des dommages éprouvés, est-ce que toutes ces causes étaient demeurées sans effet? Est-ce qu'il ne devait pas y avoir, à Rome comme à Paris, une disposition — inconsciente encore, peut-être — à faire cesser une situation défavorable à tout le monde? Est-ce que, sans revenir sur les faits acquis, sans manquer aux arrangements intervenus, il n'étai pas possible de trouver les éléments d'un règlement qui, sauvegardant les intérêts essentiels des deux pays, ne laisserait place, pour inspirer leurs relations futures, qu'à la confiance et à l'amitié. (*Très bien! très bien!*)

Pour moi, il était hors de doute que la question serait résolue par le fait même qu'à Rome et à Paris on conviendrait de l'examiner. C'est la Méditerranée qui avait séparé, qui avait brouillé la France et l'Italie, c'est la Méditerranée qui les a réconciliées, sans préjudice pour personne, au bénéfice évident de la paix et de la civilisation. (*Applaudissements.*)

Des considérations de même ordre devaient nous amener à bien définir notre situation vis-à-vis de l'Espagne, notre voisine en Afrique comme en Europe. Mais tandis qu'en Europe la nature elle-même a pris soin de supprimer toute cause de discorde entre les deux peuples — de sorte que pour se bien apprécier ils n'ont qu'à se mieux connaître et qu'à multiplier les moyens de communication qui facilitent les relations entre les personnes et l'échange des produits — en Afrique, l'indétermination même de leur position respective permettait parfois, sur les desseins des uns et des autres, des soupçons qui expliquent les nuages survenus dans le passé et dont il n'était que trop aisé de prévoir qu'en certaines occasions critiques ils seraient exploités dans l'avenir.

C'est ce souci de l'avenir, c'est la préoccupation supérieure d'augmenter, de fortifier les raisons de paix entre l'Espagne et la France qui ont présidé à la négociation des accords africains; et l'achèvement de ces accords, également avantageux à la France et à l'Espagne, mais longtemps, mais la veille encore proclamés chimériques, témoigne assez sur quel pied de confiance et d'amitié les relations des deux pays avaient été établies. (*Applaudissements.*)

L'entente avec l'Angleterre a été le point culminant de cette œuvre de rapprochements européens. Cette entente, je l'ai jugée nécessaire dès la première heure, et pour y travailler résolument dès la première heure, en dépit de difficultés de toutes sortes, il m'a suffi de ne pas consentir à prendre le change sur les intérêts vitaux de la France.

Est-ce que, au point de vue économique, la différence même de la production, soit agricole, soit industrielle, ne nous fait pas les amis naturels de l'Angleterre, intéressés d'autant plus à la prospérité de l'Angleterre que c'est la France, pour une bonne part, qui profite du gain que l'Angleterre réalise sur le reste du monde?

D'autre part, puissance coloniale, ne pouvant donner à nos forces navales tout le développement que comporterait la grandeur de notre empire,

comment ne pas être frappés des avantages d'un accord colonial avec la nation qui détient et qui — son ministre des affaires étrangères le rappelait l'autre jour en terme significatifs — ne saurait sous peine de remettre son existence à la merci d'autre, abandonner la primauté sur mer ? (*Très bien! très bien !*)

A quoi bon laisser subsister et, pour ainsi dire, entretenir en vingt endroits des litiges dont le moindre inconvénient était de nous gêner les uns les autres, et d'où pouvait sortir à tous moments un conflit dont il est évident que ce n'est pas le vainqueur lui-même qui eût tiré le bénéfice le plus substantiel. Ne fallait-il pas, au contraire, s'attacher d'autant plus à les aplanir, que, très heureusement, aucun intérêt essentiel, de part et d'autre, ne se trouvait en présence, et que chacun, cédant sur un point, devait obtenir sur un autre une équitable compensation.

Et si enfin, l'on considère l'Europe, comment méconnaître que la politique traditionnelle de l'Angleterre y a été généralement déterminée par le souci de maintenir l'équilibre entre les grandes forces qui la composent ? et qui donc, aujourd'hui, plus que la France a intérêt à ce que cet équilibre soit fortement assuré ? (*Applaudissements.*)

Intérêts économiques, intérêts coloniaux, intérêts européens, tout poussait donc l'Angleterre et la France à une entente qui, pour ne plus parler que de nous, devait encore fortifier notre rapprochement avec l'Italie et l'Espagne, sans nuire en aucune sorte — bien au contraire — à notre amitié naturelle avec les Etats-Unis.

Mais l'entente avec l'Angleterre devait-elle se faire au détriment de notre alliance avec la Russie ?

Ah ! je me rappelle très bien, messieurs, ce que beaucoup me disaient il y a dix ans : Rester les alliés de la Russie et devenir les amis de l'Angleterre, ce serait l'idéal, mais c'est un paradoxe !

Paradoxe peut-être, pour ceux qui n'avaient pas cherché ou qui ne voyaient pas les raisons générales et profondes d'accord à travers d'apparentes oppositions. En tout cas, l'événement a montré que l'idéal était réalisable. C'est de Pétersbourg — on ne peut l'avoir oublié — qu'est venue à Paris la première et la plus haute approbation publique du rapprochechement de Paris et de Londres ; et, dès lors, il était évident que l'idéal réalisable pouvait s'élargir encore. Déjà même, en France, l'opinion publique, réjouie du succès de notre médiation dans l'incident de Hull, pressentait une autre entente, qui s'est heureusements réalisée depuis, et dont elle aimait à se flatter que notre pays serait à la fois l'artisan et le bénéficiaire.

Et soudain, comme si l'on se trouvait en présence d'un phénomène nouveau, comme si la politique dont, unanimement jusque-là, on s'était plu partout à reconnaître le caractère pacifique, dont on avait, à la tribune du Reichstag, apprécié, dès le lendemain, la manifestation la plus retentissante — c'est-à-dire les accords franco-anglais — comme un gage de la paix universelle, avait subitement changé de nature, comme si les résultats obtenus ne constituaient pas, par eux-mêmes, une explication suffisante de nos efforts, soudain on s'avise que la diplomatie française n'a tendu qu'à l'isolement d'une puissance étrangère, qu'on l'accuse en même temps — conciliez les deux termes, messieurs — d'avoir traitée en quantité négligeable.

Ce qu'on a vu alors, ce qu'on a entendu, je n'ai pas le goût d'arrêter mes regards ni de retenir votre attention sur ce spectacle auquel assistèrent du dehors, avec un étonnement attristé, nos amis qui ne pouvaient pas, eux, être égarés.

Le rideau est tombé. Depuis longtemps les esprits ont pu se reprendre. Quelle est la réalité ?

Messieurs, rappelez-vous ! Il y a trente-sept ans, une nation gisait à terre, mutilée, saignée à blanc, seule, oh ! bien seule ! Qui la pouvait craindre ? Quelles appréhensions pouvait-elle inspirer ? C'est le vainqueur pourtant, qui jugea utile et qui crut légitime de s'entourer d'alliés et d'amis. Il fit alliance avec une première puissance, puis avec une seconde, puis il contracta une contre-assurance avec une troisième, puis il gagna à son système les sympathies d'une quatrième ; si bien que l'Europe entière finit par graviter autour de lui. Qui donc, alors, trouvait enviable, la situation de la France ? Qui donc alors n'aurait pas souhaité, autour de la France, des alliés et des amis ? (*Vifs applaudissements.*) Et si une politique prévoyante avait déjà pu les lui procurer, quel Français aurait eu l'idée de lui jeter la pierre ? (*Nouveaux applaudissements*)

Ah ! je sais bien, ce système était pacifique et son expression formelle — la triple alliance — n'avait que la paix pour objectif. On le répète volontiers en Allemagne, et je me souviens que des Français mêmes s'en sont portés garants. (*Sourires.*)

Pour ma part, messieurs, je le crois. Il reste à savoir si ce système était le seul dont la paix du monde se dût accommoder, et si la paix qu'il procurait était bien rassurante et féconde pour ceux qui n'en faisaient pas partie (*Applaudissements.*) Il reste à savoir si le système que la diplomatie française a réussi à constituer n'est pas, lui aussi, essentiellement pacifique. Il reste à savoir comment il aurait pu n'être pas pacifique.

Est-ce à l'Italie, par exemple, qu'ayant des desseins agressifs, nous aurions pu songer pour les favoriser ? Certes, je la savais trop intelligente de tous ses intérêts pour douter qu'elle s'empresserait de répondre aux manifestations sincères de bon vouloir et d'amitié qui lui viendraient de Paris ; et il semblait logique et juste tout ensemble que, la cause de nos désaccors supprimée et nos intérêts respectifs délimités et sauvegardés, l'Italie consentît à mettre sa politique générale en harmonie avec les rapports nouveaux établis avec la France. C'est, en effet, ce qui s'est produit.

Mais, messieurs — je faisais cette déclaration au mois de juillet 1902 — si nos accords avec Rome nous ont procuré la garantie précieuse que, par le fait de Rome, la triple alliance ne saurait avoir de pointe dirigée contre nous, est-ce que, d'autre part, le renouvellement de la triple alliance n'est pas une preuve péremptoire qu'il n'a été rien demandé de plus, qu'il n'y avait rien à demander de plus à la loyauté insoupçonnable de l'Italie ? (*Applaudissements.*)

Et l'Espagne ? Il est aisé de concevoir ce que l'Espagne, mise en défiance par une politique sur laquelle nous ne nous serions pas expliqués franchement, ou irritée par un traitement injuste, pourrait devenir à l'instigation d'ennemis de la France. De là, comme je le rappelais tout à l'heure, les accords du 3 octobre 1904, qui ont fait de l'Espagne notre amie en Afrique comme en Europe.

Mais qui donc, ayant simplement jeté les yeux sur une carte, pourrait songer à faire entrer l'Espagne dans une conspiration semblable à celle dont, comme pour justifier d'avance certaines attitudes et certaines prétentions, on a jugé commode d'accuser la diplomatie française ? *Très bien ! très bien !*)

Mais il reste l'Angleterre. Ah ! je sais bien que c'est à propos de l'Angleterre, surtout, que le clairon d'alarme a retenti. Il est vrai que lorsqu'on examine la puissance militaire de l'Angleterre et de la France, quand on

considère où se trouve la force essentielle de l'une, ou la force principale de l'autre, on doit convenir que la combinaison possible de leurs forces est de nature à décourager toute velléité d'agression. Mais n'est-ce pas là, justement, le plus bel éloge qu'on puisse faire du rapprochement franco-anglais ? Et comment contester, d'autre part, contre le témoignagne des faits, que l'idée qui y a présidé ne soit une idée foncièrement pacifique ?

C'est que là, en effet, messieurs, là est la caractéristique des accords d'avril 1904. Jamais, depuis la conclusion de notre alliance avec la Russie pierre plus solide n'a été apportée à l'édifice de la paix du monde, et jamais pacte de paix n'a eu l'occasion de donner plus vite des témoignages répétés ni plus éclatants de son efficacité.

Cette guerre russo-japonaise, qui plaçait en des camps adverses l'Angleterre et la France, avait suscité par cela même une inquiétude universelle. Eh bien ! si avouable qu'était le désir de rapprochement de Paris et de Londres, son objet était si manifestement pacifique que, loin d'y faire obstacle, les hostilités précipitèrent la conclusion des négociations depuis longtemps en cours ; et c'est l'opinion universelle qui a tout de suite proclamé que c'est grâce aux accords franco-anglais que la guerre a pu être circonscrite à l'Extrême-Orient.

Est-il besoin maintenant de revenir sur l'incident de Hull, de rappeler les angoisses immédiates qu'il provoqua de toutes parts ? Est-il besoin de rappeler qu'un conflit aux proportions incalculables paraissait imminent et qu'à l'étranger une certaine presse avait tout de suite déclaré irréductibles les exigences de l'Angleterre en prononçant en même temps que l'honneur interdisait à la Russie d'y souscrire ? Et n'est-ce pas la Russie, n'est-ce pas l'Angleterre qui ont tenu à faire savoir publiquement que c'est la France, alliée fidèle de l'une, amie solide de l'autre, inspirant à l'une et à l'autre une confiance égale, qui a rendu possible un arrangement honorable pour les deux parties et profitable au monde entier ? (*Vifs applaudissements.*)

Aussi bien, messieurs, le monde entier ne s'y est pas trompé. S'il a salué, dès la première minute, avec une faveur aussi marquée, le rapprochement franco-anglais, c'est qu'il en avait reconnu tout de suite l'essence pacifique et universellement bienfaisante.

Mais la France, en particulier, a le droit de s'en féliciter, comme d'une nouvelle et forte garantie de sécurité dans le présent, et d'y puiser, en même temps que dans notre alliance — alliance étroite — avec la Russie, la confiance raisonnée que, quelles que puissent être les éventualités de l'avenir, la France se trouverait dans les meilleures conditions pour y faire face. (*Applaudissements.*)

Et maintenant, messieurs, sincèrement, je vous le demande, est-ce du but visé, est-ce de la politique qui nous y a conduits, que nous aurions à nous excuser ?... Alors ?...

J'ai entendu raconter que le premier chancelier du grand empire voisin avait dit un jour : « Si la France s'allie à la Russie, je lui fais la guerre. » La France s'est alliée à la Russie, et la paix, manifestement, en a été consolidée.

Il y a trois ans, nous avons lu que le chancelier actuel du même empire, faisant allusion devant des Français aux rapports de l'Angleterre et de l'Allemagne, avait dit : « Nul se saurait se flatter d'être le *tertius gaudens* d'une querelle, quelle qu'elle soit. Le *Suave mari magno* n'est pas de mise en pareille matière » ; — latin qui, en bon français, signifie : Si une querelle surgit, il faudra d'abord nous prononcer.

Messieurs, sous de multiples changements de langage et de ton, changements auxquels d'ailleurs on nous a prévenus de ne pas accorder une importance inconsidérée, est-il bien sûr que nous ne retrouverions pas aujourd'hui encore la même prétention ?

Eh bien ! disons très haut qu'une pareille prétention ne serait qu'une illusion, une illusion que notre souci des situations nettes et notre attachement à la paix nous fait un devoir de dissiper. La France sait, bien mieux, elle sent qu'une nation ne mérite plus guère de vivre quand elle laisse toucher à sa liberté (*Applaudissements*) et l'usage que la France a fait de sa liberté pour s'entourer d'un réseau d'alliances, d'amitiés naturelles et d'intérêts concordants lui a été trop profitable, et à la paix du monde pour que, plus que jamais, elle ne s'y montre pas aujourd'hui passionnément attachée. (*Vifs applaudissements.*)

Ai-je besoin de conclure, messieurs ?

M. le ministre des Affaires étrangères avait trop raison quand, au début de la séance de vendredi dernier, il constatait que notre tâche marocaine est devenue plus complexe et plus délicate.

La conférence d'Algésiras, par les conditions mêmes où elle s'est réunie, par le spectacle étalé des divisions de l'Europe, a ajouté à l'anarchie marocaine et favorisé le développement de troubles, sans créer peut-être des moyens suffisants pour les réprimer.

Mais est-il bien sûr, d'autre part, qu'on ait toujours, qu'on ait, aussitôt que l'occasion s'en est présentée, tiré des protocoles d'Algésiras, de leur lettre comme de leur esprit, tout le parti qu'ils permettaient ?

C'est un point où je ne veux pas m'appesantir. Je ne l'ai effleuré que parce que l'interpellation de M. Jaurès prétendant tout remettre en question, il s'agit aujourd'hui de décider ce qu'on fera demain et comment on le fera.

L'heure est grave, car, ne vous y trompez pas, ce qui est en cause — et de là la responsabilité redoutable qui pèse sur nous — ce n'est rien moins que l'avenir de la France comme grande puissance ! Ceux qui observent, ceux qui savent comment l'Amérique s'est fermée à l'établissement européen et qui entrevoient le terme où peut aboutir l'évolution rapide qui s'accomplit en Extrême-Orient, ceux-là n'ont pas attendu jusqu'à ce jour pour reconnaître dans les accords africains des dernières années des actes de longue prévoyance.

C'est l'Afrique, messieurs, avec ses territoires immenses aux populations diverses et peu denses, qui constitue la plus sûre réserve de l'Europe. (*Très bien ! très bien !*)

M. Edouard Vaillant. — C'est la politique coloniale, cela !

M. Delcassé. — L'empire que la France s'y est taillé et dont la frontière septentrionale regarde la rive métropolitaine de la Méditerranée, déjà magnifique en lui-même, nous est doublement précieux par sa situation. En vous soumettant, il y a neuf ans, les traités qui nous avaient permis d'en achever l'unité, je vous faisais remarquer que cet empire est bien assez vaste et qu'il est inutile de l'étendre ; mais j'ajoutais tout aussitôt, avec l'approbation unanime de l'Assemblée, que les approches immédiates en veulent être protégées contre des influences, à plus forte raison, contre des dominations rivales ! (*Très bien ! très bien !*)

C'est ce que nous avons à faire au Maroc, et nous devons le faire aujourd'hui avec l'Acte d'Algésiras et malgré les défauts de cet Acte sur lesquels vous pensez bien que je suis le dernier à fermer les yeux. Mais le plus grand péril aujourd'hui n'est pas l'Acte d'Algésiras. En écoutant M. Jaurès,

en entendant la conclusion de son discours, oh! messieurs, comme j'ai senti que le plus grand péril est encore celui qui nous viendrait de nous-mêmes (*Vifs applaudissements sur un grand nombre de bancs*), de nos hésitations, qu'on escompte partout, de nos contradictions vite relevées et, j'ai peine à dire le mot, mais le mot doit être dit, de nos défaillances dont on se hâterait de profiter.

Et qu'est-ce qui pourrait, je ne dirai pas justifier — car elle serait en tout cas injustifiable — mais expliquer une défaillance, dans la situation qui a été conquise à la France en Europe?

Je dis « Europe » bien qu'il s'agisse du Maroc, car il est si manifeste que les obstacles auxquels nous pourrons nous heurter en Afrique, de même que les facilités qui pourront nous y être offertes dépendront pour beaucoup des vicissitudes de notre politique européenne, et que c'est notre politique européenne qui doit dominer et diriger toutes nos autres préoccupations. (*Vifs applaudissements à gauche et au centre.*)

M. Edouard Vaillant. — Cette politique doit être pacifique avant tout!

M. Delcassé. — Ne cessons donc pas de nous fortifier en Europe et comme je le disais ici même, il y a bientôt dix ans, au début de mon ministère — vous me permettrez ce souvenir et cette citation — « en « demeurant prêts à toutes les conversations, en demeurant prêts à tout « examiner, à tout discuter », pourvu que la discussion soit sérieuse et qu'on ne prétende pas avoir pour rien, comme cet aigle du *Freyschütz*, que rappelait un jour M. de Bismarck, la collaboration de la France, ni opposer la France à son alliée et à ses amis, ne cessons pas, messieurs, de cultiver, de resserrer notre alliance et nos ententes, et de garder en même temps l'armée de nos ententes et de notre alliance (*Très bien! très bien! à gauche et au centre*), une armée qui ait confiance en elle (*Applaudissements sur les mêmes bancs*), parce qu'elle se sentira la pleine confiance de la nation, composée de soldats en qui l'école aura développé l'amour naturel de la patrie, à qui elle aura inspiré la fierté de lui appartenir, la volonté de la servir devenus hommes, et la passion de se sacrifier s'il le fallait à sa défense! (*Vifs applaudissements sur un grand nombre de bancs. — Interruptions à l'extrême gauche.*)

M. Edouard Vaillant. — La politique coloniale et militariste, voilà votre politique!

M. Delcassé. — Ne me demandez pas de vous garantir que nous serons ainsi infailliblement à l'abri des orages; mais, à coup sûr, les orages risqueront d'autant moins de se déchaîner que nous serons moralement et matériellement et qu'on nous saura mieux armés pour les affronter; et par là aussi nous avons toutes chances de conserver et d'accroître ce capital d'honneur, de prestige, de sécurité qui atteste que la République n'a pas failli à la mission assumée, il y a trente-sept ans, de relever la France! (*Applaudissements vifs et répétés sur un grand nombre de bancs. — L'orateur, en retournant à son banc, reçoit des félicitations d'un grand nombre de ses collègues.*)

M. le Président. — La parole est à M. Raiberti.

M. Raiberti. — Je prie la Chambre de vouloir bien renvoyer la suite de la discussion à la prochaine séance.

Voix nombreuses. — A lundi!

M. le Président. — Il n'y a pas d'opposition?...

La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

La discussion, suspendue après le discours de M. Delcassé, a repris le lundi après midi. M. Raiberti a demandé au gouvernement de changer, non de politique, mais seulement de méthode : « Notre « politique, a-t-il dit, doit s'inspirer des réalités qu'elle trouve de- « vant elle, au lieu de s'inspirer de ses désirs et de ses illusions. « C'est la compréhension du milieu qui lui manque. Ce qui inquiète « l'opinion publique, ce n'est pas la gravité des événements, c'est « l'obscurité qui les enveloppe. » M. Paul Deschanel a succédé à M. Raiberti ; après un bref retour sur le passé, il a touché la vraie question : il s'agit aujourd'hui de savoir ce que la France peut et doit faire. Or, personne ne songe à une politique de conquête et de protectorat, qui serait en contradiction avec un acte signé par la France ; mais le retrait de nos troupes serait un aveu de faiblesse qui nous condamnerait à un effort plus considérable dans la suite, M. Paul Deschanel a conclu ainsi :

Nous devons organiser la police algéro-marocaine le plus tôt possible. Le général Lyautey a très heureusement commencé ; il n'y a qu'à le laisser faire.

Quelle attitude la France doit-elle observer à l'égard d'Abd el Aziz et de Moulay Hafid ? Nous n'avons pas à intervenir dans les affaires intérieures du Maroc, à donner la puissance de nos armes à l'un ou à l'autre ; nous sommes les mandataires de l'Europe, par cela même nous ne devons pas favoriser l'action de ceux qui se mettent en hostilité avec les actes internationaux. Nous devons avoir une attitude d'observation vigilante, de patience, de sang-froid, bien résolus à ne pas attaquer et à ne pas nous laisser attaquer.

La politique de conquête ou d'arrière-pensée de conquête, la politique d'abdication sont également impossibles. L'exécution sincère des conventions internationales, tel doit être notre programme. C'est là sans doute une lourde charge, mais dont le gouvernement ne saurait décliner la responsabilité.

La Chambre consacrera cette politique qui est commandée par les événements et qui est le plus conforme aux intérêts internationaux, à la sécurité de l'Algérie et à la dignité de la France.

Après les courtes déclarations de MM. Tournade, Dubief et Delafosse, qui n'ont apporté aucun élément nouveau au débat, M. Stephen Pichon a pris la parole et a prononcé le discours suivant :

DISCOURS DE M. STÉPHEN PICHON

MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

M. Stéphen Pichon, *ministre des Affaires étrangères*. — Messieurs, en terminant son beau discours, mon honorable ami M. Ribot faisait allusion à la nécessité de s'expliquer à la tribune et d'éclairer le pays sur notre politique étrangère. Il y voyait, pour les représentants de la nation, le moyen de fixer et de prendre leur responsabilité, et pour le gouvernement, disait-il, cet avantage inappréciable de s'expliquer publiquement, de rectifier, s'il y a lieu, sa ligne de conduite et de dissiper les malentendus.

Je suis entièrement de l'avis de M. Ribot. J'ai toujours été prêt à m'expliquer sur tout ce qui concerne notre politique étrangère. J'ai souvent parlé de la politique marocaine, et je m'excuse à ce propos des quelques répétitions ou des quelques redites auxquelles je serai inévitablement condamné. Mais je pense que ce débat était nécessaire.

Vous avez entendu, Messieurs, les diverses thèses qui vous ont été exposées. C'est au gouvernement maintenant d'apporter la sienne, de dire nettement quelle a été, quelle est, quelle sera sa politique. Je me placerai, dans cette discussion, au point de vue des questions spéciales qui m'ont été posées, et je dirai ensuite, puisque le débat a été porté sur ce terrain, comment cette question marocaine se rattache à la politique extérieure de notre pays.

Pour que ce débat soit clair, je vous demande la permission de rappeler tout d'abord quel était l'état de la question marocaine au moment où le gouvernement actuel a pris le pouvoir.

La situation respective des puissances dans l'Empire du Maroc avait été réglée comme elle l'est encore, vous le savez, par l'Acte d'Algésiras. Les principes essentiels de cet Acte sont la consécration de la souveraineté du sultan, de l'intégrité de l'Empire chérifien et de la liberté commerciale dans cet Empire. Il a, en outre, reconnu la situation spéciale de l'Espagne et de la France, qu'il a appelées à venir en aide au sultan pour l'organisation de la police; il a donné une place prééminente à la France dans une institution internationale : la banque d'Etat marocaine. Il a tenu en dehors de ses stipulations, à la suite d'une entente intervenue entre le gouvernement de la République et le gouvernement allemand, tout ce qui concerne le régime de notre frontière algérienne. Et que faut-il entendre par la frontière algérienne? C'est, aux termes de l'arrangement conclu entre M. Rosen et M. Revoil le 28 septembre 1905, « les ter-« ritoires où résident, campent et se meuvent traditionnellement les tri-« bus marocaines, sédentaires ou nomades, en relations ou en contact « habituel avec les tribus algériennes ».

Mais l'Acte d'Algésiras a été fait en vue d'un Maroc tranquille, où régneraient et se consolideraient l'ordre, la paix et la prospérité.

Sans doute, il a pris des précautions pour essayer d'assurer ces garanties indispensables : répression de la contrebande des armes, amélioration des douanes et des impôts, création de nouveaux revenus, répression de la fraude, organisation de la police. Mais ce sont des garanties qu'il n'est pas suffisant de stipuler; il faut encore qu'elles soient effectives, et ce ne sont là malheureusement, ou ce n'étaient là que des palliatifs bien insuffisants en présence des maux dont n'allait pas tarder à souffrir l'Empire.

Et la pratique loyale des décisions prises par les puissances, décisions auxquelles nous étions et auxquelles nous demeurons absolument résolus à rester fidèles, cette pratique n'a pu empêcher un régime d'anarchie, de brigandages et d'assassinats de se généraliser aux dépens des gouvernements étrangers et de leurs colonies, comme aux dépens du gouvernement marocain lui-même. (*Applaudissements.*)

C'est ainsi qu'au mois de décembre 1906, nous étions contraints, de même que l'Espagne, d'envoyer des navires de guerre à Tanger pour rassurer et protéger les colonies étrangères qui étaient victimes des délits et des crimes commis par Raïssouli en présence d'un Makhzen incapable ou impuissant.

C'est ainsi qu'au mois de mars 1907 nous étions amenés à occuper Oudjda pour obtenir réparation de toute une série d'attentats qui avaient

été commis à notre détriment aussi bien dans l'intérieur du Maroc que sur la frontière de l'Algérie, attentats dont le dernier en date avait été l'assassinat du docteur Mauchamp, qui succédait à toute une série de provocations, de vexations, d'abus de pouvoirs, d'emprisonnements, de meurtres, dont j'ai apporté la liste trop longue à cette tribune, au risque, comme le rappelait tout à l'heure mon honorable ami M. Dubief, de provoquer vos protestations contre l'excès de notre patience et contre les scrupules extrêmes de notre mansuétude. (*Très bien! très bien!*) Ce jour-là, M. Ribot disait que j'avais fait un exposé douloureux des avanies que nous avions dû subir et il n'hésitait pas, comme toute la Chambre, à nous donner son approbation pour les mesures que nous vous proposions.

C'est ainsi encore qu'au mois d'août dernier, nous avons dû envoyer des troupes à Casablanca pour venger le meurtre de cinq de nos nationaux et pour assurer la sécurité des colonies étrangères dans la ville, où elles étaient menacées, à la suite de cet assassinat.

C'est ainsi, enfin, que, depuis, nous avons dû châtier l'insolence des Beni-Snassen, qui avaient fait des incursions jusque sur notre territoire, et que nous avons dû recourir à des mesures de précaution et de police pour empêcher le retour de pareils méfaits.

Avez-vous eu des reproches à nous faire au sujet de ces mesures? Nous avez-vous refusé votre concours? Auriez-vous agi autrement que nous?

Vous avez successivement approuvé la démonstration de Tanger, l'occupation d'Oudjda, les mesures prises à Casablanca; je ne crois pas que vous soyez disposés à blâmer la campagne du général Lyautey contre les Beni-Snassen. Alors, que nous reprochez-vous?

Les variations de notre politique? C'est un reproche que j'ai trouvé dans un certain nombre des discours qui ont été prononcés. Or, je prétends que notre politique a toujours été parfaitement logique et cohérente.

Indépendante et libre de ses mouvements sur la frontière de l'Algérie, elle n'y est intervenue militairement que pour repousser les agressions, les punir, en empêcher de nouvelles et organiser une police fortement encadrée par des éléments algériens.

On nous a critiqués à ce sujet; on nous a reproché nos atermoiements. Le reproche s'est produit plusieurs fois à la tribune. On a rappelé une lettre de M. le président du Conseil à M. le gouverneur général de l'Algérie. M. Clemenceau, répondant à une demande de M. Jonnart, qui avait proposé d'occuper Cheraâ avec un détachement de faible importance et de renoncer à notre attitude expectante dans la région d'Oudjda, disait au gouverneur général de l'Algérie que « la question des rapports entre « l'Algérie et le Maroc restait au premier rang de celles qui intéressent « notre politique marocaine et qu'elle ne cessait de préoccuper le gou- « vernement »; mais il ajoutait que « la situation de l'empire chérifien « nous imposait l'ajournement de toute mesure qui pourrait donner à croire « au sultan, à la population et aux puissances étrangères que nous cher- « chions à profiter des troubles intérieurs, des compétitions dynastiques « et de la faiblesse du makhzen pour avancer un établissement dans la « région frontière ».

Ah! je sais bien ce qu'on nous aurait dit, si nous avions pris les devants et recouru à la méthode offensive; on nous aurait accusés de provocation, d'arrière-pensée, d'imprudence; on nous aurait dit que nous cherchions des prétextes pour envahir le Maroc, et toute l'éloquence de M. Jaurès se serait déchaînée contre nous. (*Très bien! très bien!*)

M. JAURÈS. — Vous n'y avez rien gagné.

M. LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES. — Ce n'est pas que je la craigne ou que je la regrette. Je l'admire assez pour aimer l'entendre, alors même qu'elle s'exerce contre moi. D'ailleurs, je suis parfaitement sûr qu'elle ne manquera pas de prétexte, car, quelle que soit l'attitude que je prenne, je suis certain d'être interpellé par M. Jaurès. (*Applaudissements et rires.*)

M. JAURÈS. — Vous l'êtes aussi par M. Ribot!

M. LE MINISTRE. — Je ne me plains d'aucune de ces interpellations.

M. RIBOT. — Je n'ai pas, monsieur Jaurès, protégé, comme vous, des ministères. (*Rires au centre.*)

M. LE MINISTRE. — Mais enfin, nous ne sommes intervenus militairement dans la région d'Oudjda que pour réprimer des attaques qui s'étaient produites et, lorsque la répression énergique, rapide, décisive, conduite par le général Lyautey avec la plus grande habileté, avec une connaissance profonde du pays et de ses habitants, s'est effectuée, qu'avons-nous fait? Nous avons agi avec les sentiments d'humanité, de générosité qui sont dans notre caractère, avec les instincts d'indulgence et de bonté qui sont au fond de toutes nos résolutions. (*Applaudissements.*)

Ainsi que cela résulte des télégrammes de M. Jonnart, le général Lyautey s'est appliqué à donner aux Beni-Snassen, qu'il venait de châtier, l'impression qu'il n'entendait profiter à leur égard de sa victoire que pour leur assurer d'une façon complète les bénéfices de la paix. Il a voulu que ces tribus se sentissent désormais protégées, il les a appelées à concourir à une œuvre de police et de pacification; il leur a fait remise des contributions auxquelles elles avaient été condamnées et leur a restitué leurs armes.

M. EMMANUEL BROUSSE. — Ce n'est peut-être pas très prudent.

M. LE MINISTRE. — Il en est juge et vous pouvez être sûrs que si le général Lyautey le fait, c'est qu'il a raison de le faire. (*Applaudissements.*)

Il les a conviées à cultiver les riches plaines du massif du Nord et du Sud qui demeuraient incultes à cause des ravages et des incursions des mahallas du roghi; il a préparé l'exploitation économique, méthodique de la région; il fait grâce à des réguliers qui avaient été surpris les armes à la main parce qu'il lui a semblé qu'ils n'étaient coupables que d'un égarement momentané. (*Très bien! très bien!*)

« J'ai la conviction, télégraphie M. Jonnart à la date du 13 janvier, que « les instructions que je renouvelle au commandant de la division d'Oran « seront de nature à opérer un rapprchement rapide et durable entre les « tribus des Beni-Snassen et les autorités de la frontière, grâce aux avan- « tages que les tribus retireront de notre contact, tant au point de vue de « l'hygiène que de l'amélioration des cultures et du développement du « commerce.

« Je vais faire envoyer un certain nombre de charrues françaises qui « seront mises à la disposition des laboureurs de la plaine des Trifas, et « j'invite le général Lyautey à étendre l'action des infirmeries indigènes « et à organiser de petits services antiophtalmiques et antipaludiques sem- « blables à ceux qui fonctionnent avec tant de succès dans le Sud oranais. » (*Applaudissements à gauche. — Mouvements divers.*)

Cela vous étonne, messieurs? Cela surprend certains d'entre vous? Quant à moi, je ne saurais trop me féliciter de cette méthode du général Lyautey et du gouverneur général de l'Algérie. (*Applaudissements à gauche.*)

M. LAGASSE. — C'est la véritable pénétration pacifique, celle-là!

M. LE MINISTRE. — Ainsi procèdent nos généraux et nos gouverneurs,

qui ne font que continuer les traditions des pacificateurs de l'Algérie, en y apportant quelque chose de plus que la bonté : ce sentiment de justice et de solidarité qui est le propre de notre race et de notre époque, qui survit à tous les antagonismes, à toutes les luttes, à toutes les batailles et qui finit par s'imposer comme une règle, comme un devoir et comme une loi. (*Applaudissements.*)

J'ajoute, pour répondre enfin à une question de M. Ribot, que, dans un télégramme daté du 13 janvier, le général Bailloud nous informe que l'organisation de la police se poursuit activement sur la frontière et permet de parer à toute éventualité résultant de la situation du Maroc. Elle prépare la transition du régime actuel au régime définitif. Dès maintenant les effectifs du général Lyautey peuvent être réduits ; ils le seront davantage à mesure que l'incorporation des éléments marocains pourra s'accroître et que le calme renaîtra dans la région.

Notre politique a-t-elle été plus critique à Casablanca? A-t-elle, comme on l'a dit, varié? A-t-elle été contradictoire? Nous a-t-elle entraîné au delà des nécessités?

Dès le premier jour, le gouvernement l'avait nettement définie; il suffirait pour s'en convaincre de se rapporter au *Livre Jaune* et, vous me permettrez de l'ajouter, au discours que j'ai prononcé dans la séance du 12 novembre dernier : Respect de l'intégrité du Maroc et de la souveraineté du sultan, rétablissement de l'ordre, de la sécurité, de la liberté des transactions commerciales assurée par des forces suffisantes, châtiment exemplaire des auteurs des massacres et des attentats, satisfaction complète donnée à nos réclamations antérieures, mise en demeure adressée au Makhzen d'appliquer intégralement et sans délai toutes les réformes stipulées par l'Acte d'Algésiras.

Je rappelle en passant que ce programme, arrêté après entente avec l'Espagne, reçut un accueil favorable de la part de tous les gouvernements étrangers, car nous n'avons rien à dissimuler à l'Europe et nous la tenons constamment au courant de nos intentions.

Et à ce propos, monsieur Jaurès, croyez-vous qu'il soit bien adroit de parler toujours de protestations qui peuvent surgir au delà de la frontière? Croyez-vous que ce soit un rôle utile de se demander toujours, à propos de tout, s'il ne va pas se produire à l'étranger quelque réclamation? (*Applaudissements sur un grand nombre de bancs.*)

Ne craignez-vous pas que ce soit un moyen de faire naître des protestations qui ne seraient pas fondées? Ne craignez-vous pas d'apporter ainsi à ceux qui n'auraient aucune espèce de raison de suspecter notre conduite des moyens de la discuter et de la critiquer?

Vous disiez, dans votre dernier discours, que vous n'aviez pas l'esprit d'opposition. Vous avez quelque chose de plus, une sorte de pessimisme d'opposition qui vous donne une tendance invétérée à croire que toujours la France se trompe lorsqu'elle est en face de l'Europe et des autres pays. (*Vifs applaudissements.*)

Soyez donc plus calme et plus rassuré, je vous en prie.

M. Ribot vous a dit à cette tribune que ce n'était pas dans ces termes qu'il fallait parler de la France, qu'il fallait en parler avec plus de fermeté, avec plus de dignité. (*Applaudissements.*) Eh bien! je m'associe complètement à la remarque de M. Ribot. (*Interruptions à l'extrême gauche.*)

Comment avons-nous exécuté notre programme?

Envisageons d'abord le point de vue militaire.

Je voudrais bien établir que ce n'est pas au gouvernement qu'il appar-

tient de faire le plan d'exécution des mesures militaires. Il indique les lignes générales; c'est au chef militaire d'en réserver et d'en assurer l'exécution sur le terrain. (*Très bien! très bien!*)

Et naturellement cette exécution subit les modifications qui, au point de vue stratégique, résultent des circonstances.

Eh bien! qu'avions-nous dit au général Drude? Nous lui avions dit de pacifier Casablanca et ses environs, d'assurer le ravitaillement de la ville, de poursuivre jusque dans leurs cantonnements habituels les tribus coupables, d'éviter de nous engager dans une expédition à l'intérieur.

Il s'est tenu strictement dans la limite de ces instructions, mais il avait, cela va de soi, toute latitude pour le choix des mesures qui, au point de vue stratégique aussi bien qu'en raison des résultats à obtenir, pouvaient lui paraître les meilleures. Nous ne lui avons jamais marchandé aucune espèce de concours, ni aucune espèce de moyen d'action.

Les tribus qui nous avaient provoqués, qui avaient assassiné nos nationaux, qui continuaient à nous attaquer, appartenaient à celles qui, au nombre de douze, constituent ce qu'on appelle les Chaouïas.

Il semblait au début — c'était l'avis du général, comme de nos agents diplomatiques et consulaires — que pour les réduire il suffirait de détruire des camps situés à une certaine distance de Casablanca et au plus loin jusqu'à Sidi-Taddert et Sidi-Brahim. Le général Drude nous le fit savoir, d'accord avec les autorités françaises au Maroc, et il exécuta cette opération; mais après qu'elle eut été effectuée, les indigènes des Chaouïas recommencèrent à nous attaquer; ils se concentrèrent, dans ce but, toujours sur leur territoire — car, je le dis dès maintenant, il n'a jamais été et il n'est pas question de le dépasser — à la kasbah de Mediouna. Nos agents signalaient unanimement que, réfugiés dans cette kasbah, les coupeurs de route créaient une zone impraticable autour de Casablanca et empêchaient notre contact avec les tribus de l'arrière-pays qui étaient désireuses de vivre en paix avec nous. Ces indigènes empêchaient en même temps le ravitaillement, par l'intérieur, de la ville de Casablanca.

Sur la demande pressante, qui lui en fut faite, le gouvernement décida l'occupation de la kasbah. Pour y procéder, le général Drude demanda des renforts qui lui furent immédiatement accordés. Sur ces entrefaites, il tomba malade... (*Interruptions à droite.*) Mais oui; cela résulte de ses lettres.

M. Georges Clemenceau, *président du Conseil, ministre de l'Intérieur.* — On les apportera à la tribune.

M. le ministre des Affaires étrangères. — Je pourrais les lire.

M. le président du Conseil. — Nous les tenons à la disposition de quiconque ici douterait de notre parole. (*Très bien! très bien! à gauche.*)

M. le ministre des Affaires étrangères. — Le général Drude nous le fit savoir et nous saisit d'une demande de congé. Satisfaction lui fut immédiatement donnée. Mais avant que le général d'Amade, qui avait été nommé à sa place, eût rejoint son poste, des dépêches parvinrent au général Drude, de nos agents diplomatiques et consulaires, lui signalant comme de plus en plus nécessaire et comme tout à fait urgente l'occupation de la kasbah. Une grande partie des renforts qu'il avait demandés lui étaient déjà parvenus, et dans un répit que lui laissait la fièvre intermittente dont il souffrait — ce qui n'a rien d'étonnant dans ce pays où il exécutait des opérations depuis six mois (*Très bien! très bien!*), — il s'empara de la kasbah.

Faut-il l'en blâmer? Son action a paru surprenante à quelques per-

sonnes. Faut-il la juger extraordinaire? Je pense, messieurs, que vous serez d'avis qu'il a eu raison. (*Très bien! très bien!*)

Je sais qu'aujourd'hui — il faut bien que je m'en fasse l'écho, puisqu'on en a parlé à la tribune — certains sont enclins à jeter la pierre au général Drude. Permettez-moi de rendre hommage à l'endurance, à la conscience et à la discipline avec lesquelles pendant six mois il a rempli sa difficile mission. (*Vifs applaudissements.*)

Il a laissé à son successeur Casablanca tranquille et fortifiée, à l'abri de toute espèce de surprise, avec des services d'hygiène et d'assistance remarquablement installés, avec des troupes aguerries et disciplinées, dans un très bon état sanitaire et militaire. (*Nouveaux applaudissements.*) Et puisque l'occasion s'en présente, permettez-moi aussi, messieurs, d'adresser en passant l'hommage de notre admiration et de notre reconnaissance aux femmes vaillantes et charitables (*Vifs applaudissements*) qui, envoyées là-bas par la Croix-Rouge, prodiguent tous les jours à nos soldats dans les hôpitaux et les ambulances, les trésors — ce n'est pas trop dire — de leur sollicitude et de leur dévouement. (*Vifs applaudissements sur un grand nombre de bancs.*)

Mais je reviens à ma discussion.

En nous emparant de la kasbah de Mediouna, avions-nous pour but de châtier les tribus et de pacifier les Chaouïas? Non, nous avions aussi la préoccupation, qui ne nous a jamais abandonnés, de rendre possible la substitution de mahallas chérifiennes aux troupes françaises et de faciliter ainsi l'évacuation de Casablanca, car nous n'avons jamais renoncé à cette idée (*Très bien! très bien!*) — je l'affirmais à la tribune du Sénat à l'heure même où, sans que je le susse, il était procédé à l'occupation de la kasbah.

Cette idée a fait l'objet de nos négociations constantes : nous n'avons assumé à Casablanca qu'une responsabilité nécessaire, mais temporaire, et nous n'entendons nullement la conserver indéfiniment. Ce n'est ni pour nous établir sur la côte du Maroc, ni pour pénétrer dans l'intérieur du pays que nous avons pris les mesures militaires qui ont été la conséquence des assassinats du mois de juillet dernier, c'est uniquement pour y remplir nos devoirs vis-à-vis de nous-mêmes et vis-à-vis de l'Europe, avec la résolution d'en laisser la charge au gouvernement marocain aussitôt qu'il sera en mesure de la remplir. Je ne peux pas la lui laisser auparavant, et je crois que personne ici, sauf M. Jaurès, ne nous a proposé d'évacuer Casablanca dans l'état actuel. (*Très bien! très bien!*)

Les instructions du général d'Amade, contrairement à ce qu'on en a dit, sont, comme je l'ai affirmé moi-même à cette tribune, exactement celles que nous avions données à son prédécesseur : il demeure chargé comme lui de veiller à ce que les tribus qui entretiennent l'agitation soient ramenées à des sentiments pacifiques, à ce que les auteurs de crimes commis contre nous soient punis, à ce qu'un état de choses s'établisse qui nous permette de nous retirer progressivement du pays où nous ne sommes allés que provisoirement et avec un mandat limité. (*Très bien! très bien!*)

C'est dans ces conditions que M. le général d'Amade s'est porté jusqu'à Settat et qu'il s'est efforcé d'assurer nos communications à la fois avec Rabat et avec Mazagan. Il s'est porté jusqu'à Settat, sur le territoire des Chaouïas — car, je vous l'ai dit, il n'est pas question de dépasser ce territoire.

M. Fernand Dubief. — Settat est au delà du territoire des Chaouïas.

M. le Président du conseil. — Non! regardez une carte et vous serez fixé sur ce point.

M. LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES. — C'est en dehors du rayon pratique de ses opérations, comme l'indique lui-même le général dans une dépêche que je vais lire, mais c'est sur le territoire des Chaouïas.

Je disais donc que M. le général d'Amade s'était porté jusqu'à Settat pour en déloger une bande qui s'y était cantonnée, qui rayonnait aux environs et qui mettait une barrière entre nous et les tribus désireuses de faire du commerce pacifiquement avec Casablanca.

M. Jaurès a représenté cette opération comme une sorte de défaite militaire. J'avais lu la même nouvelle dans un journal étranger, la *Vossische Zeitung*, qui rapportait que les Français avaient été défaits. (*Mouvements divers.*)

Eh bien! messieurs, permettez-moi de vous dire que, vraiment, c'est une simple plaisanterie.

Voici les télégrammes du général d'Amade.

Premier télégramme, dans lequel il indique à quelle opération il va procéder :

« Suivant le programme exposé, je me suis porté aujourd'hui dans la « direction de Ber-Rechid avec une colonne de 3 bataillons.

« Je bivouaque à Aïn Djemaa, à 18 kilomètres au Sud de Casablanca; « aucun incident; je compte demain faire effort sur Ber-Rechid par mou- « vement combiné avec colonne Mediouna.

« Mon but est :

« 1° Confirmer action exécutée contre Mediouna;

« 2° Réprimer fraction tribus Ouled Harriz impliquées massacres ;

« 3° Détruire reste mahalla Mouley Rechid. »

« Dans le télégramme suivant, il rend ainsi compte de son opération :

« Ai engagé le combat à huit heures matin aux abords et dans défilé « Settat; mahalla été refoulée, tribus nous ont opposé résistance plus « obstinée et combat s'est prolongé jusqu'à midi; avons occupé Settat et « y avons détruit camp de la mahalla.

« La situation... » — et c'est ainsi que je réponds à l'observation de « M. Dubief — «... La situation m'ayant paru en dehors du rayon pra- « tique des opérations en cours ai ramené ce soir, à minuit, même colonne « à Ber-Rechid. »

Ceci prouve qu'il n'y a aucune espèce de défaite et que, dès le début, le général d'Amade avait décidé de ramener ses troupes à Ber-Rechid.

Il indique ensuite quelles sont nos pertes — elles sont de dix-sept blessés — et il aujoute :

« Résultat obtenu par marche de vingt-cinq heures consécutives, « quatre heures combat et un parcours de 75 kilomètres pour certaines « unités infanterie est dû aux excellentes troupes façonnées par mon pré- « décesseur. Résultat atteint sera d'inspirer aux tribus impression de « notre force et de notre mobilité, c'est aussi une satisfaction très gran- « diose pour massacres, du 30 juillet dans lesquels sont impliquées les « tribus qui toutes ont combattu à Settat. »

Enfin, le lendemain il complète ainsi ce télégramme :

« Complément télégramme. — Pertes de l'ennemi évaluées : 150 morts, « 300 blessés. »

Voilà en quoi a consisté sa défaite!

Cette opération, qui, contrairement à ce que pense M. Jaurès, a été brillamment exécutée, n'a pas eu uniquement pour résultat d'atteindre et de disperser une bande de Marocains, après lui avoir infligé des pertes sérieuses; elle se recommande à mes yeux par des résultats encore plus

pratiques et plus significatifs. Elle a frappé d'un châtiment qui, depuis longtemps, était recherché par nous, une des tribus les plus gravement impliquées dans les massacres de Casablanca. Elle a donné, comme le dit le général, de notre force une impression qui sera salutaire pour notre prestige. Elle a eu un retentissement considérable dans le Chaouïa. Tous les télégrammes que nous avons reçus depuis le démontrent. Enfin, elle a permis au général d'Amade de mettre la main sur les indigènes de marque qui, dès le 30 juillet, montés sur leurs chevaux, excitaient et guidaient les massacreurs des ouvriers du port de Casablanca, qui escortaient ensuite les crieurs publics prêchant la guerre sainte dans les rues de la ville. Le général, comme vous l'avez vu, a si peu manifesté l'intention de s'enfoncer dans l'intérieur du pays, qu'il est revenu à Ber-Rechid, où il a eu la chance de mettre la main sur le caïd qui a été le principal initiateur des massacres du 30 juillet.

Voilà le résultat de l'opération.

Mais le crime du commandant en chef de nos troupes est, paraît-il, de s'être heurté à des mahallas hafidiennes. Trahirai-je un secret en disant que nous ne sommes pour rien, ni le général non plus, dans les sentiments politiques de ces mahallas. (*Sourires.*)

En poursuivant sa marche en avant, le général a négligé de se poser la question de savoir à quelle fraction politique appartenait l'ennemi qu'il allait combattre, s'il était pour ou contre Moulay Hafid, pour ou contre Abd el Aziz. Il n'a pas regardé à la couleur de ses bannières ; il ne s'est pas demandé si parmi les auteurs des massacres du 30 juillet, les coupeurs de routes, les détrousseurs de caravanes, l'ennemi qui sans cesse nous harcèle et nous attaque, il n'y avait pas des indigènes qui méritaient une certaine indulgence du fait qu'ils se rattacheraient à un parti prêchant la guerre sainte et voulant nous expulser du territoire marocain.

C'est, paraît-il, une grave erreur, une faute impardonnable de la part du général d'Amade et, naturellement, du gouvernement.

J'avoue que je ne puis comprendre ce scrupule singulier de la part de certains de nos contradicteurs. Quelle étrange stratégie ce serait que de prendre en considération, lorsqu'on va attaquer un ennemi qui se concentre en vue de vous livrer bataille, la couleur de ses bannières et l'origine de ses oriflammes ! Quant à moi, je n'ai pas la force d'en vouloir au général d'avoir adopté une autre tactique et de n'avoir pas distingué, lorsqu'il châtie les fauteurs de troubles et les ennemis qui prennent des dispositions pour la bataille, entre les tribus attachées à une cause ou à une autre ; mais d'avoir frappé vite et d'avoir frappé fort afin d'éviter d'être surpris ou d'être entraîné trop loin (*Très bien ! très bien !*), car sa principale préoccupation, comme la nôtre, est précisément de ne pas être entraînés trop loin.

Voyons maintenant quelle est notre attitude en présence des luttes intestines qui ruinent et qui désolent l'empire marocain.

Je me suis déjà expliqué à ce sujet en répondant à M. Ribot, comme l'a rappelé M. Dubief, dans la séance du 12 novembre dernier. A ce moment Moulay Hafid n'avait pas encore été proclamé à Fez, mais il l'avait déjà été à Marrakech. Définissant notre attitude entre le sultan légitime et le prétendant qui lui dispute le trône, je disais que nous étions obligés à beaucoup de prudence, que notre sort au Maroc n'était pas lié à celui de tel ou tel chérif, qu'il tenait — vous l'avez rappelé, monsieur Dubief — à nos intérêts, à nos droits, à notre situation générale, à nos conventions, à nos traités, à notre histoire.

J'ajoutais, comme vous l'avez dit également, que, même si tous les sultans venaient à disparaitre du Maroc, la France n'en serait pas moins une grande puissance musulmane et qu'elle aurait les mêmes droits, les mêmes devoirs et les mêmes obligations dans un pays auquel sont liées ses destinées africaines. Je faisais toutefois une différence entre le prétendant et le sultan reconnu par toute l'Europe, en possession légitime du pouvoir, avec lequel toutes les puissances ont négocié, qui a ratifié la convention d'Algésiras, qui nous a confirmé par les accords de 1901 et de 1902 une situation spéciale et qui s'est enfin entendu avec nous pour ce qui concerne la frontière de l'Algérie.

Je rappelais notamment que l'Acte d'Algésiras porte en première ligne la reconnaissance et le maintien de l'intégrité du Maroc et de la souveraineté du sultan. En fait, disais-je, comme vous l'avez rappelé également, nous ne pouvions que rester de son côté. Je n'ai rien à changer à ces déclarations.

Que s'est-il passé depuis que je les ai faites? Moulay Hafid a été proclamé à Fez, comme il l'avait été à Marrakech.

Dans quelles conditions ou plutôt à quelles conditions, car, contrairement à la loi et à la tradition marocaines, il paraît qu'on a posé au prétendant des conditions qui, même d'après les interprètes musulmans des règles coraniques, seraient une cause de nulité ; mais je ne me charge pas de les départager; j'ai assez des soucis qui me préoccupent, je ne veux pas y ajouter celui-là ! (*Sourires.*) Voici donc dans quelles conditions, d'après le télégramme de M. de Saint-Aulaire, Moulay Hafid aurait été proclamé :

1° Il n'y aura plus de droits de ports ;

2° Il n'y aura plus d'impôt sur les industries ;

3° Il n'y aura plus de police. (*Rires au centre. — Très bien ! très bien ! à l'extrême gauche.*)

4° Il n'y aura pas de réformes ;

5° Il n'y aura aucune application de l'Acte d'Algésiras;

6° Il n'y aura pas de contrôleurs dans les douanes. (*Rires et exclamations*);

7° Voilà qui va réjouir M. Jaurès, — il n'y aura pas d'emprunt. (*Mouvements divers.*)

M. JAURÈS. — Suis-je le seul à m'en réjouir ?

M. LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES. — Nous en parlerons tout à l'heure.

8° Il sera interdit aux étrangers de s'immiscer dans les affaires du makhzen ;

9° Il sera interdit aux étrangers d'habiter l'intérieur du Maroc ;

10° Dans les ports ils habiteront au mellah avec les juifs. (*Mouvements divers.*) .

Cette proclamation se serait faite d'ailleurs à l'instigation d'un certain El Kitani qui, mécontent de ne plus recevoir de subsides du makhzen, aurait voulu se faire proclamer sultan lui-même. Les amis de ce troisième prétendant déçu auraient même espéré provoquer des désordres et mettre la ville à sac afin de donner libre cours, par le pillage, à leurs instincts cupides. Une tentative de contre-révolution se serait produite ; le khalifat du nouveau sultan aurait essayé de s'insurger contre lui pour restituer le pouvoir à Abd el Aziz. Cette tentative aurait échoué grâce à la trahison de l'un de ceux avec lesquels elle avait été complotée. Le gâchis est à Fez, comme, hélas ! dans une trop grande partie de l'Empire du Maroc.

Voilà donc aussi clairement que possible quelle est la situation. (*Excla-*

mations à l'extrême gauche.) Je l'expose telle qu'elle est, avec tous les regrets que vous pouvez en avoir, mais auxquels je ne peux rien moi-même.

Il y a au Maroc un sultan légitime reconnu par toute l'Europe, au nom duquel nous sommes investis d'un mandat et au nom duquel, en ce moment même, nous intervenons, auprès duquel sont accrédités des ministres étrangers, qui a lui-même des ministres en relations régulières avec les représentants des puissances, qui n'a cessé auprès d'aucune puissance d'être considéré comme investi du pouvoir et comme l'exerçant.

Son pouvoir est malheureusement très réduit, mais c'est encore le seul obstacle légal au règne complet de l'anarchie et du gâchis dans tout l'Empire marocain.

En face de lui se dressent, à des titres divers, plusieurs prétendants : Bou Amama, le roghi, Moulay Hafid. Ce dernier a été proclamé dans plusieurs villes et possède une force indéniable puisée dans le sentiment populaire et dans le fanatisme religieux; mais il n'a pas été reconnu jusqu'à présent par aucune puissance étrangère et n'existe officiellement vis-à-vis d'aucune d'elles.

Le sultan Abd el Aziz, signataire de l'Acte d'Algésiras, représente jusqu'à nouvel ordre et sauf changement nouveau de sa part — car je reconnais qu'il a eu, comme on l'a dit, un certain nombre de métamorphoses — l'association des intérêts étrangers aux intérêts marocains. Il a accepté le principe des réformes projetées dans l'empire et s'est déclaré disposé à les pratiquer; il a prescrit l'établissement de la police qui s'organise en ce moment à Rabat, à Mazagan, à Casablanca et à Tanger; il a sanctionné le contrôle des douanes; il s'est entendu avec nous pour la création d'une police dans la région frontière, ce qui nous donne la solution des difficultés pendantes entre le Maroc et l'Algérie depuis un demi-siècle et ce qui assure à notre Oranie, au point de vue économique, le bénéfice de sa situation limitrophe; il a reconnu la légitimité des griefs qui ont motivé notre intervention à Oudjda et à Casablanca et nous a promis toutes les satisfactions que nous exigions. D'une façon générale, il a pris l'engagement de poursuivre l'application des réformes d'Algésiras.

Nous ne lui avons rien demandé qui ne soit absolument conforme à nos obligations internationales et qui n'ait pour but de les concilier avec nos intérêts spéciaux.

Le prétendant Moulay Hafid, qui a eu, autrefois, c'est indéniable, des dispositions favorables aux puissances étrangères, qui a manifesté des sentiments qui n'étaient pas hostiles à la France, Moulay Hafid actuellement a déclaré la guerre sainte dans les documents expédiés par lui de Marrakech. C'est aussi au nom de la guerre sainte qu'il a été proclamé à Fez.

Il apparaît — puisse l'apparence devenir trompeuse ! — comme représentant l'hostilité du vieux parti fanatique musulman aux étrangers. Il semble le prisonnier de ceux qui, en le prenant pour chef, lui ont demandé l'expulsion des Français d'Oudjda et de Casablanca, l'abrogation de l'Acte d'Algésiras, le retrait de tous les droits accordés aux étrangers, la suppression des impôts payés par les Marocains, celle des droits de ports et de marchés.

Il se manifeste comme le dernier des produits de l'anarchie qui se développe depuis sept ou huit ans, depuis la disparition du grand vizir Ba Ahmed, qui fut le dernier ministre énergique d'Abd el Aziz.

Pendant cette période de sept ou huit années, le gouvernement chérifien

s'est ruiné, il s'est affaibli, il s'est discrédité; il a supprimé les anciens impôts sans pouvoir en percevoir de nouveaux. (*Interruptions et rires à droite.*) Et le peuple voit dans le prétendant un instrument pour se débarrasser des charges fiscales qui pèsent encore sur lui.

Au total, Moulay Hafid incarnerait, si l'on s'en rapportait aux conditions d'avènement de son autorité populaire telles que je viens de les rappeler, l'action contre l'Europe et contre toute espèce de gouvernement.

La guerre sainte qu'il a prêchée n'a d'ailleurs pas, contrairement à ce qu'on croit, entraîné toutes les tribus marocaines. Les tribus de l'Atlas et de la plaine sont restées indifférentes et ont refusé de se réunir aux Chaouïas. Les autorités des ports, sauf Saffi, plusieurs grands caïds du Sud, un marabout très puissant, le marabout de Bou Djad, semblent rester du côté d'Abd el Aziz.

Mais, comme M. Ribot, je ne veux pas faire de pronostics. Je veux simplement faire un certain nombre de suppositions.

M. Jaurès. — Vous ne pariez pour aucun cheval, mais vous montez sur l'un des deux. (*On rit.*)

M. le Ministre. — Je ne fais pas de pari et je ne prends aucune part à la course.

Supposons le succès de la cause de Moulay Hafid telle qu'elle résulterait de l'ensemble des faits que je viens de signaler — je ferai tout à l'heure la supposition contraire. Il serait à craindre que les villes à colonie européenne fussent en proie au danger d'une réaction violente. La police d'Algésiras, qui est déjà rendue infiniment difficile, deviendrait plus impossible que jamais.

La suppression du makhzen légitime risquerait de livrer le pays entier sans aucun contrepoids à l'anarchie; nous serions exposés à de nouvelles attaques à Oudjda et dans la région de Casablanca. Les puissances seraient menacées de se trouver devant un Maroc inorganique et hostile. Et qui sait à quels remèdes on pourrait songer en présence d'une si inquiétante situation? Qui sait ce qu'un Maroc livré entièrement à l'anarchie pourrait faire craindre de complications sinon de périls pour la paix du monde?

Mais je vais faire d'autres suppositions : Moulay Hafid porté au pouvoir par les fanatiques évitant de les suivre, essayant de se concilier les puissances, d'arrêter le mouvement antiétranger qu'il représente et d'entrer dans la voie des réformes. Sera-t-il, alors, mieux en mesure de réussir qu'Abd el Aziz? Pourra-t-il sauver son autorité et son prestige? Le parti de la résistance, abandonné par lui, ne lui suscitera-t-il pas des compétiteurs? N'aura-t-il pas, lui aussi, à lutter contre son Kettani?

Toutes ces considérations nous commandent...

M. Edouard Vaillant. — La neutralité!

M. le Ministre. — ... de quelque côté que nous nous tournions, la plus grande prudence.

Nous ne pouvons rester indifférents au spectacle auquel nous assistons, ni, comme on nous l'a conseillé, nous réfugier dans une tour d'ivoire pour le contempler à notre aise. Il ne saurait être question davantage de nous engager à fond dans des affaires qui ne sont pas les nôtres, mais qui pourtant nous intéressent, qui ne sont pas non plus celles de l'Europe, mais qui pourtant ne l'intéressent pas beaucoup moins que nous, qui ne sont pas exclusivement celles du Maroc, mais qui sont le résultat de ses fautes, de sa faiblesse, de son impuissance et qui en ce moment soulèvent, comme sur le passage du sirocco, toute la poussière de ses tribus.

Nous devons être prêts à tout événement et faire ce qui dépend de nous

pour que tout pouvoir, toute autorité, toute garantie contre le désordre — et par conséquent contre des causes permanentes d'intervention — ne disparaissent pas dans cette tourmente qui pourrait avoir de si graves conséquences pour tout le monde civilisé.

Actuellement, Abd el Aziz est maître des ports, sauf Saffi, et nos agents y entretiennent avec lui officieusement des rapports, comme tous les représentants des puissances sans aucune exception. Ils y veillent à la sécurité de nos colonies et à celle des étrangers; ils s'efforcent d'y assurer, avec l'aide de l'autorité qui reste, l'exécution des clauses de l'Acte d'Algésiras: ils y procèdent notamment à l'organisation d'une police pour éviter d'être conduits à de nouveaux débarquements.

Ils ne cherchent à dégager de la crise actuelle que les moyens d'empêcher l'effondrement complet des autorités régulières, et les moyens, aussi, d'exercer au profit de tous leur influence et de remplir, d'accord avec l'Espagne, le mandat européen qui nous a été confié.

M. Jules Delahaye. — Là-dessus, nous sommes tous d'accord: mais les moyens ?

M. le Ministre. — Je vais en parler, mais je ne puis pas tout dire à la fois.

Nous sommes en accord complet avec l'Espagne. M. Jaurès a dit le contraire ; il a prédit que nous irions au-devant de difficultés croissantes et d'un désaccord profond. Qu'il me permette de lui dire qu'il s'est complètement trompé : et, comme ma déclaration pourrait ne pas lui suffire, je donne lecture à la Chambre des déclarations faites officiellement par le ministre des Affaires étrangères du gouvernement espagnol :

« La proclamation de Hafid ne soulève pas au point de vue juridique un « problème nouveau ; la situation est analogue à celle résultant de l'établis- « sement du prétendant dans le voisinage de Melilla ; les autorités espagnoles « ont entretenu avec lui les relations strictement nécessaires à la sauvegarde « des intérêts espagnols : les consuls d'Espagne ont reçu les mêmes instruc- « tions à l'égard de Hafid. Ces principes de droit international sont fortifiés « à l'égard du sultan qui occupe le trône depuis 1895 du fait que la procla- « mation de son rival paraît jusqu'ici surtout destinée à servir d'étiquette au « désordre. Actuellement et toujours s'impose aux tiers cette double néces- « sité : obtenir que le souverain marocain, conformément au droit des gens « qui place les traités au-dessus des changements intérieurs du gouverne- « ment, remplisse ses obligations internationales particulièrement en ce « qui concerne les vies et les biens des étrangers ainsi que la liberté du « commerce.

« Sur ces deux objets se concentrera ou plus exactement se concentre « l'action de l'Espagne et de la France, parfaitement d'accord entre elles : « ils marquent la direction et en même temps la limite de leur programme. « Les moyens dépendront des circonstances. La sincérité avec laquelle « nous procédons constitue la meilleure réponse aux bruits qui circulent « périodiquement supposant que tantôt pour complaire à des désirs étran- « ges, tantôt cédant à nos propres impulsions, nous sommes sur le point « de nous engager dans des voies tortueuses et aventureuses.

« Quant à la mission de M. Llaveria à Rabat, celui-ci, d'accord avec le « représentant de la France, a poursuivi l'exécution de l'Acte d'Algésiras « au bénéfice des intérêts étrangers : organisation immédiate de la police, « répression de la contrebande de guerre par des forces navales françaises « et espagnoles, organisation de la caisse spéciale en vue des travaux « publics, liberté du cabotage, etc. »

M. EDOUARD VAILLANT. — Il n'en est pas moins vrai que l'Espagne s'est engagée bien moins que la France.

M. LE MINISTRE. — Messieurs, il est impossible de mieux définir l'action que nous exerçons aujourd'hui au Maroc, d'un commun accord avec l'Espagne. Voyons quelle est cette action dans la pratique.

Y a-t-il un port tel que Saffi, où Abd el Aziz n'est pas le maître, où Moulay Hafid dispose d'une influence supérieure où il a été en quelque sorte reconnu ?

Nos agents traitent officiellement avec les autorités de fait qui s'y sont établies ; ils s'occupent avec elles d'assurer la sécurité de notre colonie et celle des colonies étrangères. Ce n'est pas là chose nouvelle.

Déjà Moulay Hafid a été le maître dans d'autres ports, à Mazagan, à Mogador. Qu'avons-nous fait ? Sommes-nous entrés en lutte avec Moulay Hafid ? Lui avons-nous déclaré la guerre ? Pas du tout. Nous nous sommes bornés à prendre sur place toutes les mesures nécessaires pour ne manquer à aucune de nos obligations locales et à aucune de nos obligations internationales et nous avons eu la chance d'y réussir.

Je disais dans une discussion précédente que l'essentiel, dans cette question marocaine, était d'avoir une méthode. Notre méthode, la voilà ! Je disais que la question marocaine serait longue à résoudre, qu'elle serait hérissée de complications. Les complications, avouez-le, ne nous ont pas manqué et, pour ma part, depuis que j'ai l'honneur d'occuper le ministère des Affaires étrangères, je n'ai pas chômé dans le dédale à peu près inextricable des embarras de toute espèce auxquels, au Maroc, la fatalité m'a condamné à me heurter. Je vous demandais, il y a peu de temps, d'avoir de la patience. Ce sera peut-être un bien gros sacrifice, mais je vous demanderai aujourd'hui d'en avoir autant que moi.

La situation ne nous a jamais permis l'indifférence totale, transcendante qui nous a été conseillée ; ce n'est pas avec Moulay Hafid que nous pouvions et que nous pouvons encore traiter officiellement les questions qui nous intéressent et les questions qui intéressent l'Europe, questions relatives à notre situation spéciale, aux droits que nous ont reconnus les gouvernements, aux intérêts de l'Europe elle-même : répression de la contrebande, police de notre frontière, police des ports, conditions de l'évacuation de Casablanca et règlement des affaires qui s'y rapportent. Eh bien ! voilà ce que nous sommes allés négocier à Rabat.

Et combien ces négociations, déjà si délicates, auraient été plus hasardeuses, et plus difficiles si le sultan était resté à Fez, où nous ne pouvions songer à transporter notre mission sans être très probablement obligés d'aller l'y protéger, l'y défendre, et où peut-être nous serions arrivés trop tard ! Nous avions, au contraire, retiré notre colonie de Fez comme l'avaient fait toutes les puissances. Notre but était de réduire le plus possible nos opérations. Les tribus châtiées par nous, il fallait que le makhzen arrivât à proximité pour les maintenir et pour faciliter la reprise de relations normales entre Casablanca et l'intérieur. Il fallait que, sans nous départir des scrupules que nous a toujours dictée notre politique à l'égard de toutes les puissances, nous fussions à même de traiter directement avec le sultan.

Ce n'est pas nous, contrairement à ce que disait M. Dubief, qui avons décidé son voyage. Ce voyage avait été décidé par le sultan lui-même dès le lendemain de l'assassinat du Dr Mauchamp à Marrakech. Il devait venir à proximité de Marrakech pour essayer de nous assurer les satisfactions que nous avions réclamées, mais nous avons pensé qu'à un moment donné

le voyage de Rabat était plus utile et plus nécessaire que jamais. C'est ce que nous avons dit à la banque d'Etat, institution internationale, qui a fourni les moyens d'accomplir ce voyage et j'ajoute que nous n'avons aucunement à le regretter.

Maintenant, je voudrais dire un mot d'une question qui m'a été posée par M. Jaurès et par M. Ribot. Il s'agit de l'emprunt. M. Jaurès l'a fortement raillé, il a représenté El Mokhri transportant le cadavre de l'emprunt dans sa malle, et il a parlé de cet emprunt avec une sollicitude, qui m'a étonné de sa part, en faveur des capitalistes. (*Rires au centre. — Interruptions à l'extrême gauche.*)

M. Ribot m'a demandé tout d'abord de lui déclarer qu'il n'était pas question en ce moment de l'emprunt; je déclare qu'en effet il n'en est pas question. Mais M. Ribot a voulu que j'aille plus loin et que je lui dise que le makhzen ne chercherait pas dans l'avenir à contracter un emprunt.

M. Ribot. — Je n'ai pas demandé cela, monsieur le ministre!

M. le Ministre des Affaires étrangères. — Alors, c'est M. Jaurès. (*On rit.*)

M. Jaurès. — Monsieur Ribot, je vous demande pardon de vous ressembler à ce point. (*Nouveaux rires.*)

M. le Ministre. — Je ne puis vraiment pas donner l'assurance qui m'a été demandée.

Il est possible que le makhzen ait besoin d'argent, c'est même le contraire qui serait une nouveauté. Mais cette question a été prévue par l'Acte d'Algésiras; des dispositions ont été prises et l'assurance que je donne, et que je donne de la façon la plus formelle, c'est que, s'il était question d'un emprunt à contracter par le gouvernement marocain, il ne pourrait l'être qu'aux termes et dans les conditions prévues par l'Acte d'Algésiras.

M. Jaurès. — Alors l'emprunt est encore possible? Vous allez encore jeter 150 millions dans ce gouffre et obliger la France à y plonger pour aller les reprendre? Et vous prétendez ne pas prendre parti entre les deux, alors que vous mettez tout le crédit de la France au service de l'un contre l'autre?

M. le président du Conseil. — Nous disons le contraire. Au lieu de parler, écoutez! (*Exclamations à l'extrême gauche.*)

M. Jaurès. — Monsieur le président du Conseil, j'écoute assez bien pour constater en ce moment qu'il y a une contradiction absolue entre le propos de M. le ministre des Affaires étrangères et le vôtre. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. le président du Conseil. — M. le ministre des Affaires étrangères va s'expliquer. Nous avons, l'un et l'autre, dit la même chose.

M. Jaurès. — En termes absolument opposés.

M. le président du Conseil. — Pas du tout!

M. le ministre des Affaires étrangères. — Mais, monsieur Jaurès, il n'y a aucune contradiction entre le langage de M. le président du Conseil et le mien. Je ne suis pas le Makhzen. (*On rit.*) Je vous assure — et vous devez en savoir quelque chose — qu'il y a encore une grande différence entre la débilité de son pouvoir et la force du nôtre; vous l'avez éprouvé plus d'une fois. Vis-à-vis de nous, vous représentez les Chaouïas qui ont toujours été vaincus dans toutes les rencontres. (*Mouvements divers.*)

M. Edouard Vaillant. — Votre accord avec la majorité ne prouve pas que vous avez raison. Un ordre du jour de confiance n'est pas un argument.

M. LE MINISTRE. — C'est entendu ; vous savez bien que je ne veux rien vous dire de désagréable.

Je disais, monsieur Jaurès, que véritablement je ne peux pas me substituer au makhzen. Vous me demandez si nous avons l'intention de vous apporter un projet d'emprunt, je vous dis : Non, nous ne vous en apportons pas. Mais nous ne sommes pas chargés des finances du gouvernement marocain. Il peut se faire qu'à un moment donné, le gouvernement marocain, pour payer ses dettes et nous rembourser l'argent qu'il nous doit, car il n'est pas sans nous en devoir, quand ce ne serait que pour les frais de notre intervention militaire et les indemnités de Casablanca... (*Exclamations et applaudissements ironiques à l'extrême gauche et sur divers bancs à droite et au centre.*) C'est l'évidence même.

Je le répète, il peut se faire — et je suis hors d'état de donner aucune assurance à cet égard — que le gouvernement marocain ait à contracter un emprunt. La seule assurance que je puisse et doive donner au Parlement, et que je donne de la façon la plus formelle, c'est qu'en aucun cas cette question ne pourra être introduite que conformément à l'Acte d'Algésiras.

Voilà notre politique. Les événements qui, je le reconnais, la compliquent, ne sauraient la modifier. Elle reste invariablement la même dans ses inspirations comme dans ses manifestations qui ne subissent, comme toute chose en ce monde, que le contre-coup inévitable des circonstances dont nous ne sommes pas toujours les maîtres ; défense de nos droits universellement reconnus, respect des conventions qui nous lient aux autres puissances, protection de nos colonies, exécution d'accord avec l'Espagne, de notre mandat européen, loyalisme à l'égard du sultan qui est en possession du pouvoir, qui a négocié avec les gouvernements étrangers comme avec le nôtre et qui représente encore, qu'on le veuille ou non, une force légale, une barrière contre l'anarchie. Pas d'immixtion dans les dissensions intestines de l'empire, pas de protectorat, pas d'action qui nous y conduise, pas d'expédition à l'intérieur. Nous n'irons ni à Fez, ni à Marrakech. (*Très bien ! très bien ! sur divers bancs à l'extrême gauche et à gauche. — Mouvements divers.*)

Nous sommes prêts, d'ailleurs, comme c'est notre devoir, à envisager toutes les éventualités. Si Abd el Aziz échoue, ce qui est bien possible, le sultan qui lui succédera nous trouvera en mesure de causer avec lui à la fois en notre nom et en vertu du mandat européen qui nous a été confié Notre cause sera celle de l'Europe, des réformes, de la civilisation.

Nous aurons préparé par nos moyens, par notre persévérance, par nos sacrifices, par la dignité et la fermeté de notre conduite, autant au moins que par la force des choses, l'exécution des décisions d'une conférence que nous n'avons ni souhaitée ni convoquée, mais qui a donné aux intérêts généraux de l'Europe des solutions dont, à certains égards, nous sommes garants.

Messieurs, si vous avez quelque chose à reprendre à ce programme, dites-le. Nous vous écouterons et nous sommes prêts à l'améliorer. Il n'y a qu'une limite que nous nous imposons à nous-mêmes, c'est celle au delà de laquelle nos intérêts distincts et spéciaux, ceux que nous tenons de notre situation de grande puissance africaine et du voisinage de l'Algérie, seraient sacrifiés. Nous avons dit souvent pourquoi nous ne voulions pas d'un Maroc internationalisé plus qu'il ne l'a été par l'Acte d'Algésiras.

La sécurité de l'Algérie, celle de notre empire africain, l'importance et la nature de nos intérêts politiques, la prépondérance de nos intérêts commerciaux s'y opposent. Je n'y reviens pas.

Me tournant vers M. Ribot, je lui dis simplement, toujours sans faire de pronostics parce que, là aussi, je craindrais de me tromper : Je suppose que vous redeveniez président du Conseil. Vous l'avez déjà été et vous savez que mon vote vous était toujours acquis dans la politique étrangère.

M. Ribot. — Le mien ne vous a pas manqué.

M. le Ministre. — Eh bien! je déclare que vous ne feriez pas une autre politique que la nôtre...

M. Ribot. — Je vous demande précisément de la faire.

M. le Ministre. — Nous la faisons.

Vous ne feriez pas une autre politique, parce que c'est la seule nationale, la seule qui soit française et qui corresponde aux intérêts de notre pays. Et, quoique cela puisse surprendre, j'en dis autant à M. Jaurès...

M. Jaurès. — Vous courez moins de risques. (*Sourires.*)

M. le Ministre. — Bien que son avènement ne soit pas, il me permettra de le dire, dans les probabilités dont nous ayons à nous occuper pour l'instant.

Mais, messieurs, je ne veux pas m'exposer au reproche que formulait M. Delcassé dans notre dernière séance, de n'envisager notre politique marocaine qu'au point de vue spécial des événements marocains et de ne pas la mettre dans son vrai cadre, qui est celui de notre politique générale.

Pour ma part, je ne l'en ai jamais détachée. Je ne lui ai pas subordonné toute notre politique extérieure, mais je l'ai maintenue à sa place avec sa valeur, dans l'ensemble de nos préoccupations.

Elle est intimement liée aux pensées qui nous inspirent notre attitude à l'égard des gouvernements étrangers et qui nous dictent nos relations avec les puissances d'Europe. C'est pour elle une garantie de succès comme c'est pour nous une garantie de sécurité.

Et, si on voulait la séparer des préoccupations dont je parle, la traiter à part, en envisager les solutions comme acquises par le seul fait qu'elles ont fait l'objet d'accords isolés, nous risquerions de la voir échouer dans de dangereuses aventures. (*Très bien! très bien!*) Son sort dépend de notre loyauté comme de notre force, de la sincérité avec laquelle, appuyés par un Parlement complètement renseigné (*Applaudissements sur un grand nombre de bancs*), par une opinion publique à laquelle nous n'aurons rien caché de nos desseins (*Nouveaux applaudissements*), nous en ferons valoir l'intérêt général qui se confond avec la légitimité de nos droits.

Votre loyauté n'est pas en cause; elle est établie par tous nos actes, elle n'est contestée nulle part. Je ne doute pas de notre force; elle tient à cette politique extérieure de la France qui n'est l'œuvre ni d'un homme, ni d'un gouvernement, ni d'un parti (*Vifs applaudissements*), mais qui est le résultat des efforts accumulés, depuis trente-sept ans, par la République pour rendre à notre pays la place qu'il occupait dans le monde et qu'il avait perdue dans une catastrophe dont on se demandait, lorsqu' elle s'est produite, s'il pourrait jamais s'en relever.

Ah! messieurs, gardons-nous bien de nous donner aujourd'hui comme les inventeurs de cette politique: nous n'en sommes que les héritiers. (*Très bien! très bien!*) Gardons-nous de la représenter comme appartenant en propre à tel ou tel des membres de gouvernements passés ou présents, qui ont eu ou qui ont la charge des destinées de la France, atteinte par ses défaites, mais toujours grande par ses richesses, par ses ressources, par son rayonnement et par ses idées. Nous serions injustes pour un trop grand nombre de nos prédécesseurs vivants ou morts qui ont été les ouvriers de

la noble tâche entreprise par l'Assemblée nationale au lendemain même de nos désastres, et qui a abouti, à travers toutes les tempêtes qui ont assailli la République, à nous donner la situation que nous avons reconquise et qui nous assure la place qui nous appartient dans le concert des peuples civilisés. (*Applaudissements sur un grand nombre de bancs.*)

Oublions nos divisions, nos controverses. Faisons trêve à nos récriminations pour nous réconcilier, ne fût-ce qu'un instant, dans la constatation de ce fait que notre pays, avec la grande alliance qu'il a conclue, avec les ententes qu'il a nouées, avec la confiance qu'il inspire partout parce qu'il ne menace les droits de personne, est en mesure de poursuivre en paix avec autant de dignité que de fermeté et avec autant de foi que de sagesse, l'accomplissement des devoirs qui lui incombent partout où son honneur est engagé. Ne voyez-vous pas que ce serait amoindrir singulièrement la portée de cette politique que de l'associer dans votre pensée au sort d'un ministre ou d'un ministère? Ce serait aussi inexact qu'imprudent; ce serait dire que lorsque les ministres tombent, lorsque les ministères disparaissaient, la valeur des engagements que nous avons souscrits s'atténue, la confiance des puissances qui les ont signés avec nous diminue. Non, Messieurs: les ministres tombent, les ministères disparaissent; la valeur des engagements souscrits subsiste. Elle n'en est aucunement atteinte. (*Applaudissements.*) Jamais elle n'a été diminuée parce que, suivant un mot célèbre, il reste la France; il reste le Gouvernement qui la représente. L'unité morale et matérielle de notre pays survit.

Je m'associe, cela va sans dire, au grand éloge qu'on vous a fait de l'alliance franco-russe, de l'entente cordiale avec l'Angleterre, de nos accords avec l'Espagne et l'Italie, de notre amitié avec les Etats-Unis.

Me sera-t-il permis de rappeler que cette politique, qui doit nous réunir tous dans un sentiment d'unanime approbation, a été poursuivie, dès la première heure, par ceux qui ont eu l'honneur de gouverner la République et qu'elle n'a cessé d'être l'objet de leurs vœux et de leurs négociations? Me sera-t-il permis de rappeler que du duc Decazes à M. Ribot, qui en a été le signataire, en passant par Gambetta, qui toujours l'avait souhaitée l'alliance franco-russe a été de tout temps voulue et préparée par les ministres de notre gouvernement? (*Vifs applaudissements.*)

Me sera-t-il permis de rappeler que l'entente franco-anglaise a toujours été recherchée et proclamée comme une nécessité pour les deux pays qu'elle unit dans une action de paix et de civilisation par tous les hommes qui représentaient au gouvernement ou dans l'opposition les forces vives et les partis les plus divers de la République? Et, sans sortir du gouvernement lui-même, n'y trouverais-je pas un homme qui a été, à toutes les époques, l'un des apôtres les plus fidèles et les plus fervents de cette idée?

Me sera-t-il permis de rappeler que nous avons tous travaillé bien longtemps, avant d'être au pouvoir, au rapprochement de la France et de l'Italie, à l'effacement des divisions de ces deux nations désunies par des malentendus aussi incompréhensibles que funestes et que jamais, même aux heures les plus troubles et dans les temps les plus difficiles, nous n'avions pensé qu'une telle désunion pût subsister? (*Vifs applaudissements.*)

Faut-il rappeler enfin que, depuis quinze mois, nous nous appliquons avec une conscience opiniâtre à resserrer les liens qui nous attachent à l'Espagne et que nous n'avons aucun mérite à y réussir, en présence de la confiance et de l'amitié que nous témoigne toujours son gouvernement? (*Applaudissements.*)

Mais, messieurs, encore que je ne veuille parler qu'avec la plus grande

reserve de l'œuvre accomplie par les membres du cabinet dans la politique étrangère de notre pays, n'est-ce pas nous qui, pour donner plus de gages à la paix du monde et plus de force aux concours qui nous ont été légués, avons négocié et conclu l'accord avec le Japon (*Applaudissements*), l'accord méditerranéen avec l'Espagne? (*Applaudissements.*) N'est-ce pas nous qui avons réglé nos affaires avec le Siam, ainsi que fortifié notre situation en Extrême-Orient?

M. FRANÇOIS DELONCLE. — Parfaitement, et dans d'excellentes conditions!

M. LE MINISTRE. — Croyez-vous que nous ayons été simples spectateurs dans la réconciliation du Japon et de la Russie et dans le règlement des difficultés pendantes entre le royaume de la Grande-Bretagne et l'empire du tsar? Cette politique, qui est le développement naturel des traditions qui vous ont été exposées, qui met la France à sa place, à son rang, qui lui assure la part qui lui appartient dans les conseils de l'Europe, qui lui permet d'envisager l'avenir avec tranquillité, nous entendons ne la pratiquer qu'avec toute la prudence nécessaire pour qu'elle n'ait jamais que de bienfaisants effets.

M. JAURÈS. — Très bien!

M. LE MINISTRE. — Nous voulons qu'elle n'apparaisse comme dirigée contre personne (*Vifs applaudissements*), qu'elle ne cherche à isoler personne (*Nouveaux applaudissements*), mais qu'elle soit au regard de tous — et cela lui suffit — destinée à fournir des gages nouveaux à la paix du monde. (*Applaudissements.*)

Et parce que, un jour, acceptant la réunion d'une conférence internationale, elle s'est inclinée librement et en toute indépendance devant un scrupule qui lui interdisait de risquer, pour un but insuffisant et d'ailleurs aléatoire, ce bien si précieux de la paix (*Vifs applaudissements à l'extrême gauche et à gauche*), parce qu'elle a consenti à soumettre à l'examen des gouvernements de l'Europe des questions dans lesquelles elle était sûre de son droit et, par suite, de sa victoire, parce qu'elle a sauvegardé de cette façon ce qu'il y avait d'essentiel et de supérieur dans ses droits, n'allons pas dire, Messieurs, qu'elle a faibli, qu'elle s'est humiliée, qu'elle a manqué de confiance en elle-même. (*Applaudissements.*)

Quelle était donc la situation au moment où il s'est agi de la conférence d'Algésiras? Nous avions avec l'Angleterre un accord, celui du 8 avril 1904, par lequel le gouvernement britannique reconnaissait qu'il appartenait à la France, notamment comme puissance limitrophe sur une vaste étendue, de veiller à la sécurité du Maroc et de lui prêter son assistance pour toutes les réformes administratives, économiques, financières et militaires dont il a besoin. Les deux gouvernements avaient affirmé, par le même acte, leur égal attachement au principe de la liberté commerciale au Maroc, ils s'étaient engagés à se prêter l'appui de leur diplomatie pour l'exécution de leurs projets.

La même entente avait été conclue par nous avec l'Espagne. Nous avions en somme, par rapport aux gouvernements de Londres et de Madrid, le droit d'agir au Maroc dans la limite des accords que nous avions stipulés; mais en ayant le droit, il restait à nous en procurer le moyen. Lorsqu'il fut question de passer à l'exécution de ces accords, qu'arriva-t-il? D'indiscutables complications internationales surgirent. Allèrent-elles jusqu'au danger de guerre? Je ne veux pas, Messieurs, trancher cette question. Ce qui est certain, c'est que nous nous trouvâmes en face de complications redoutables. Pour les éviter, ce qui est le rôle, le

mandat de la diplomatie, on chercha un procédé et alors naquit l'idée de la conférence internationale. (*Très bien! très bien!*)

Etait-ce une conférence sans conditions, dans laquelle tous nos droits allaient être remis en cause, tous nos accords avec le makhzen et les gouvernements étrangers détruits ? Vous savez bien le contraire.

Dès le premier jour, le gouvernement de la République fit savoir qu'une telle conférence serait inacceptable, qu'il ne pourrait y souscrire et refuserait d'y participer (*Très bien ! très bien !*) Il prit soin de faire réserver d'une façon explicite, en termes nets et précis, ce qui constituait l'essence même de nos droits dans l'empire chérifien, notrr situation privilégiée de puissance algérienne, la raison même de notre accord avec le makhzen aussi bien qu'avec les gouvernements de Londres et de Madrid ; et lorsque le principe de la conférence fut formulé, lorsqu'il fut soumis à vos délibérations, qui donc s'est levé pour le combattre, qui donc a protesté, qui donc est venu à cette tribune demander de le repousser? (*Vifs applaudissements à gauche et à l'extrême gauche.*)

Ce fut à l'unanimité, si j'ai bonne mémoire, que le principe de la conférence fut adopté et que nous résolûmes d'y prendre part.

Non, la France n'a pas faibli ; non, ses représentants ne l'ont pas humiliée; non, vous n'avez pas douté de vous-même et vous n'avez pas manqué de confiance en elle.

Vous avez donné à nos droits une base nouvelle qu'il y aura peut-être lieu d'élargir et de fortifier par la suite, mais qui, telle qu'elle est, nous garantit contre le péril des aventures et des risques auxquels nous étions exposés.

La politique que je résume est l'œuvre du Parlement de la République autant que des hommes qui l'ont gouvernée. C'est à vous de veiller sur elle, à vous d'en prendre et d'en garder le dépôt.

Pour surveiller et contrôler cette politique qui doit dominer toutes nos divisions et assurer au dehors l'unité de notre pays, il faut, messieurs, que vous soyez constamment et complètement renseignés sur les desseins, sur les vues, sur les actes du gouvernement. (*Applaudissements à l'extrême gauche et à gauche.*)

Ce n'est pas le gouvernement actuel qui essaiera jamais de vous rien cacher. Il vous fournira tous les renseignements, toutes les indications, toutes les explications qui vous paraîtront nécessaires, et il se félicitera toujours de la pleine lumière qui sera répandue sur ses décisions. Il prendra sa responsabilité comme vous prendrez la vôtre, et je suis sûr que la France pacifique et républicaine, grandie par l'universelle confiance qu'elle inspire et par les amitiés qu'elle sait conquérir, n'aura jamais rien à en regretter. (*Applaudissements vifs et répétés à l'extrême gauche, à gauche et sur divers bancs au centre. — M. le Ministre, de retour à son banc, reçoit de nombreuses félicitations.*)

La discussion, suspendue une seconde fois après le discours du ministère des Affaires étrangères, s'est continuée, le mardi 28, par les déclarations de MM. Lucien Hubert, Boni de Castellane et Joseph Chailley, qui sont venus expliquer leur vote, puis par un discours de M. Denys Cochin, qui a éloquemment affirmé les droits et les devoirs de la France au Maroc.

Réserver aujourd'hui la liberté de la France, s'est-il écrié, nous ne le pouvons pas, parce que son honneur est engagé. Il est engagé à civiliser,

à relever un peu ce coin du monde. Le monde est trop petit devant la dépense immense d'activité de l'industrie humaine. Puisqu'aux portes mêmes de l'Europe, le Maroc reste livré à la barbarie, le rôle d'un pays comme la France est de le civiliser, de l'ouvrir à notre commerce, à nos idées, et de le faire au profit de tout le monde.

Soyons pacifiques; mais que l'amour de la paix en Europe ne nous réduise pas dans le monde à une inaction timide! Nous devons et pouvons donner de notre sincérité des preuves plus dignes de nous.

Enfin M. Jaurès est revenu à la charge et a insisté de nouveau sur la nécessité « d'éviter au Maroc toute politique incertaine, toute politique ambiguë qui entraînerait le pays bien au delà d'où il veut aller et qui déchaînerait la plus redoutable des aventures ».

La liste des orateurs étant épuisée, on a passé au vote des ordres du jour. A ce moment, répondant à une question de M. Maurice Allard, M. Pichon a fait encore cette déclaration :

M. LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES. — Bien que je l'aie déjà fait hier par mes déclarations, je réponds d'une façon précise à la question précise qui m'a été posée par M. Jaurès.

Nous avons donné pour instructions au général d'Amade de ne pas intervenir avec ses troupes dans les dissensions intérieures du Maroc, de ne combattre que les tribus qui se présentent en ennemies et de ne pas distinguer à cet égard entre les tribus, à quelque parti qu'elles appartiennent, de continuer à faire respecter, comme il l'a fait, le drapeau de la France et de continuer aussi à prendre toutes les mesures, comme le général Lyautey l'a fait sur la frontière, pour pacifier les Chaouïas. (*Applaudissements à gauche.*)

Finalement, après une courte discussion, l'ordre du jour suivant de MM. Dubief, Reinach, Trouin, Colin, etc., accepté par le gouvernement, a été adopté d'abord par division, puis dans son ensemble par 436 voix contre 51 :

La Chambre,

Résolue à appliquer l'Acte d'Algésiras et à assurer la défense des droits et des intérêts de la France au Maroc, sans intervention dans la politique intérieure de l'Empire chérifien,

Approuve les déclarations du gouvernement, lui exprime sa confiance, adresse les félicitations de la nation aux officiers et soldats des armées de terre et de mer qui combattent en Afrique,

Et, repoussant toute addition, passe à l'ordre du jour.

Ajoutons encore que le dernier paragraphe : « adresse les félicitations de la nation, etc. » n'a pas, comme on devait le penser, été voté à l'unanimité, 44 membres du parti socialiste ayant cru devoir voter contre.

RENSEIGNEMENTS POLITIQUES

I. — EUROPE.

France. — *Le règlement de la question des chemins de fer éthiopiens.* — Le gouvernement vient d'apporter à la question des chemins de fer d'Ethiopie la solution qui s'imposait, depuis que l'on savait à quoi s'en tenir sur cette affaire, et depuis qu'il était évident que le maintien du privilège de l'ancienne compagnie ne permettrait pas de sauvegarder les intérêts éthiopiens de la France, affirmés cependant à nouveau par nos négociations avec l'Italie et avec l'Angleterre.

Le traité du 13 décembre 1906 avait reconnu à la France le droit de faire construire, par une compagnie approuvée par elle, et d'accord avec l'empereur Menelik, le chemin de fer de Djibouti jusqu'à Addis-Ababa. L'ancienne compagnie ne pouvant continuer à vivre, c'est-à-dire à payer ses coupons, qu'en faisant des emprunts qui aliénaient rapidement tout son actif à des syndicats anglais, le gouvernement ne lui permit pas de continuer ses pratiques, ce qui la fit tomber en liquidation au mois de juin 1907. Mais cette liquidation pouvait traîner indéfiniment. Les syndicats anglais, encouragés par la longue patience du gouvernement de la République, ne paraissaient pas disposés à lâcher leur proie, et pourtant il fallait aboutir, puisque l'empereur Menelik, éditié et conquis par la mission de M. Klobukowski, demandait au gouvernement français de lui désigner une compagnie nouvelle à laquelle il pourrait passer la concession pour achever l'œuvre entreprise. C'est cette fâcheuse situation qui a pris fin il y a quelques jours, le gouvernement ayant décidé de mettre la compagnie en déchéance si elle ne consentait pas à passer son actif à la compagnie nouvelle.

Le terrain est ainsi maintenant déblayé des anciennes scories financières aussi bien que des difficultés diplomatiques qui l'avaient si longtemps encombré. Reste à faire sanctionner par les Chambres le contrat passé entre le gouvernement et la compagnie nouvelle, c'est-à-dire à assurer à cette dernière l'aide nécessaire pour achever le chemin de fer et vivre en attendant que la ligne, appelée à un avenir certain mais quelque peu éloigné, soit une entreprise se suffisant à elle-même. Il n'y a pas à douter de la réponse qui sera faite par les Chambres à la demande du gouvernement, puisqu'il s'agit seulement de donner une consécration à l'œuvre de notre diplomatie et de réserver à notre pays un moyen d'action qui lui permettra de participer, sous une forme directe et active, aux diverses entreprises qui devront être créées en Ethiopie pour faire entrer l'empire du Négus dans la vie économique moderne.

— *La mission suédoise à Paris.* — La mission extraordinaire suédoise chargée de notifier au gouvernement français l'avènement au

trône de Suède de Gustave V a été reçue à l'Elysée le 27 janvier. Le baron Carl Bonde, chef de la mission, a remis ses lettres de créance au président de la République et lui a exprimé en outre, d'ordre du roi de Suède, « le désir sincère de Gustave V de conserver et de res- « serrer les relations d'amitié et de bonne intelligence qui n'ont « jamais cessé d'exister entre la France et la Suède ». Le président a remercié le baron Carl Bonde et l'a assuré, en retour, du « sincère « désir du gouvernement de la République de resserrer les liens « d'amitié existant entre les deux pays ».

— *Le retour en France de la mission Lenfant.* — Le commandant Lenfant, chef de la mission du Haut-Logone, parti de Bordeaux en août 1906, est rentré en France le 11 janvier et est arrivé à Paris le 12 au soir. M. Le Myre de Vilers, président de la Société de Géographie, l'a accueilli par une allocution dans laquelle il a rappelé que jamais mission ne rencontra plus de difficultés et ne fut plus cruellement éprouvée, tant par le climat du pays que par la sauvagerie des habitants. Montmort a succombé; le capitaine Joannard, le maréchal des logis Psichari, le petit-fils de Renan, le Dr Kéraudel et le maréchal des logis Bougon ont été très sérieusement éprouvés. Le capitaine Périquet et le maréchal des logis Delacroix, le petit-neveu du grand peintre, ont reçu de nombreuses blessures d'armes à feu, à la suite d'un palabre avec les noirs. Malgré ces traverses, la mission a accompli tout son programme et M. Le Myre de Vilers en a félicité chaudement son chef.

— *Réunion du Comité de l'Asie Française.* — Une réunion organisée par le Comité de l'Asie Française a eu lieu le 22 janvier dans la salle de la Société de Géographie. M. Emile Senart, membre de l'Institut, président du Comité de l'Asie Française, présidait, assisté de MM. Doumer et Guillain, vice-présidents. Sur l'estrade avaient pris place : MM. les amiraux Gervais et Humann; les ambassadeurs Le Myre de Vilers, Harmand et René Millet; les généraux A. Lebon et de Beylié; le prince et la princesse Amédée de Broglie; Mme Isabelle Massieu, MM. de Kerjégu, Albin Rozet et Marin, députés; MM. Soulange-Bodin, Henri Cordier, Philippe Berthelot, Defrance, comte de Labry, J.-H. Franklin, R. Trousselle, etc.

Après une courte allocution du président, qui a rappelé l'œuvre du Comité de l'Asie Française, M. Robert de Caix fait l'exposé des négociations qui ont précédé et préparé la rétrocession des provinces cambodgiennes à la France par le dernier traité franco-siamois. Puis M. Foucher, ancien directeur de l'Ecole française d'Extrême-Orient, a fait une conférence très applaudie sur les ruines d'Angkor.9

NÉCROLOGIE. — *Mort du cardinal Richard, archevêque de Paris.* — Son Eminence le cardinal Richard, archevêque de Paris, est mort le 28 janvier; il était âgé de 89 ans et administrait le diocèse de Paris, soit comme coadjuteur, soit comme titulaire, depuis trente et un ans.

Allemagne. — *La crise de la Ligue navale allemande.* — La crise survenue, il y a un mois, au sein de la puissante *Flottenverein*, la Ligue navale allemande, que nous signalions dans notre livraison du 1er janvier, a reçu, le 19 janvier, à l'assemblée de Cassel, la solution provisoire à laquelle chacun s'attendait. Le comité directeur de la Ligue a donné sa démission, qui a été acceptée; mais l'assemblée lui a voté en même temps des félicitations, et l'élection d'un nouveau comité a été ajournée.

On se rappelle qu'à la suite de la nomination du général Keim comme administrateur général de la Ligue, le prince Ruprecht, petit-fils du prince-régent de Bavière, donna sa démission de protecteur de la section bavaroise de la Ligue. Le prince entendait protester ainsi contre le rôle joué aux dernières élections du Reichstag par le général Keim, qui s'était alors servi de son influence de vice-président pour faire marcher la Ligue navale contre le Centre catholique. D'autre part, le prince Henri de Prusse, grand amiral de la flotte allemande, faisait déclarer à son tour, par l'organe officieux de la *Gazette de l'Allemagne du Nord*, que, d'accord avec l'empereur son frère, il approuvait l'attitude du prince Ruprecht. On pensa alors que le général Keim, afin de ramener le calme dans le sein de la Ligue, se retirerait volontairement. Il n'en fit rien cependant, déclarant attendre les résolutions de l'assemblée de Cassel. C'est cette assemblée qui vient d'avoir lieu. Au début de la séance, le prince de Salm-Hortsmar, président, a donné lecture d'une déclaration disant que les membres du Comité de présidence considèrent comme nécessaire, dans l'intérêt de la Ligue, de se démettre de leurs fonctions. Le commandant Vopolius a proposé alors d'élire à la présidence le prince de Hatzfeld-Crachenburg et M. Krause, de Berlin, vice-président de la Chambre des députés de Prusse. Mais le prince de Salm a fait remarquer que l'élection de membres du Comité de présidence n'était pas encore à l'ordre du jour et ne pouvait avoir lieu qu'à l'assemblée générale ordinaire, qui se tiendra à Dantzig. Le président a ajouté :

> Nous ne sommes pas en mesure de garder la direction de la Ligue parce que nous ne pouvons pas suivre nos adversaires dans une voie contraire aux statuts de la Société. Je propose de ne mêler aux débats ni l'empereur ni les princes confédérés et de ne pas recommencer la discussion des résolutions prises à Cologne.

Ces paroles ont provoqué de violentes manifestations en sens divers, et la démission du Comité directeur a été acceptée à main levée au milieu d'une vive émotion. Aussitôt, le baron von Spiess, de Munich, est intervenu pour protester contre le procédé qui consiste à imposer silence à la minorité. « Devant cette attitude de la majorité, « dit-il, les membres de la section bavaroise n'ont rien de mieux à « faire que de quitter la salle sur-le-champ. » Les délégués bavarois sont tous sortis à ce moment. La séance n'en a pas moins continué. Le général Keim a apporté des explications personnelles. Il a déclaré qu'aux termes des statuts il est permis de s'occuper de politique.

Cependant, dit-il, je n'ai jamais fait de politique de parti. La Ligue navale s'est acquis dans le monde une glorieuse réputation. Maintenant, je viens prendre congé de vous en vous priant de persévérer dans la voie suivie jusqu'à présent, de ne regarder ni à droite ni à gauche, mais de faire uniquement de la propagande en faveur d'une flotte plus puissante. Le drapeau de la Ligue navale doit rester noir, blanc et rouge.

L'assemblée a adopté ensuite une résolution exprimant à son bureau de présidence sa reconnaissance et sa confiance. Il convient maintenant d'attendre les élections de l'assemblée de Dantzig; mais dès maintenant on prévoit qu'elles seront assez agitées. Ajoutons que, au cours de ses déclarations, le général Keim a donné des chiffres intéressants indiquant l'accroissement du nombre des membres de la Ligue (augmentation de 14.000 membres en 1904, 28.000 en 1905, 39.000 en 1906 et 29.000 en 1907).

Angleterre. — *L'ouverture de la session parlementaire. Le discours du trône.* — Le roi Edouard VII et la reine Alexandra ont ouvert, le 29 janvier, la session parlementaire de 1908, suivant le cérémonial consacré par une tradition séculaire. Le roi a donné lecture du discours du trône suivant :

Mylords et Messieurs,

La visite de l'empereur d'Allemagne avec son impériale épouse, à l'automne dernier, nous a procuré, à la reine et à moi, l'occasion d'un grand plaisir. La réception cordiale que mon peuple a faite à Leurs Majestés a été chaudement appréciée et ne peut manquer de resserrer les liens amicaux qui unissent les deux nations. La mort du regretté roi de Suède nous a causé beaucoup de peine. Mes relations avec les puissances étrangères continuent à être excellentes. Mon gouvernement, animé du désir sincère de régler par un accord mutuel certaines questions concernant les intérêts de la Grande-Bretagne et de la Russie, sur le continent asiatique, a conclu avec le gouvernement russe une convention relative à nos intérêts respectifs en Perse, en Afghanistan et au Thibet.

Les termes de cette convention vous ont déjà été exposés, et les deux gouvernements, agissant dans l'esprit de cet accord, ont réussi à maintenir l'état de paix, en dépit de troubles et de complications en Perse; mon gouvernement a conclu un traité avec la France, l'Allemagne et la Russie, pour maintenir l'intégrité du royaume de Norvège; le texte de ce traité sera publié en temps opportun. La correspondance qui vous a été présentée récemment vous a mis en possession des résultats de la deuxième conférence internationale de la paix à la Haye; cette conférence a clôturé ses travaux au mois d'octobre dernier.

Les différentes conventions annexées à l'acte final de cette conférence montrent les progrès qui ont été réalisés et sont en ce moment l'objet de l'attention spéciale de mon gouvernement.

Parmi ces conventions, l'une des plus importantes établit le grand principe d'une cour internationale d'appel des prises, et mon gouvernement examine en ce moment la question d'une invitation à adresser aux représentants des principales puissances maritimes en vue d'une conférence qui se tiendrait à Londres, dans le courant de l'automne prochain et qui étudierait les moyens d'arriver à une entente sur certains points importants de droit international afin de guider la Cour.

Les conditions dans lesquelles se trouvent les populations chrétiennes et musulmanes des vilayets macédoniens ne se sont pas améliorées. Les bandes des différentes nationalités continuent leurs actes de violence et la situation cause une vive anxiété. Les grandes puissances européennes se sont entendues pour présenter au gouvernement turc un projet tendant à améliorer l'état des choses et à remédier efficacement aux principales causes de désordre.

Mon gouvernement est entièrement au courant de la grande inquiétude éprouvée relativement au traitement subi par la population indigène de l'Etat du Congo, son unique désir est de voir cet Etat gouverné avec humanité conformément à l'esprit de l'Acte de Berlin, et je suis convaincu que les négociations actuellement en cours entre le souverain de l'Etat du Congo et le gouvernement belge aboutiront à ce résultat.

Des négociations ont lieu en ce moment avec le gouvernement des Etats-Unis en vue de conclure un arrangement tendant à renvoyer à la Cour internationale d'arbitrage de la Haye les questions pendantes entre les deux gouvernements relativement aux pêcheries de Terre-Neuve. On espère que, grâce à ce procédé amical, on pourra faire disparaître d'une façon satisfaisante une cause de difficultés anciennes et continuelles.

Les difficultés qui ont surgi relativement à l'immigration japonaise au Canada ont été résolues par accord mutuel entre les gouvernements intéressés.

Je regrette sincèrement d'avoir à vous informer qu'en raison du manque de pluie dans une partie des Indes, durant l'année dernière, la disette en est résultée accompagnée d'épidémies étendues. Des secours ont été organisés de façon prompte et effective et la situation est envisagée avec courage et espoir, aussi bien par les populations éprouvées que par les membres de mon administration.

Messieurs des Communes,

Les états estimatifs des dépenses de l'année vous seront soumis en temps opportun; en rapport avec les arrangements financiers de l'année des propositions vous seront soumises dans le but de prendre de meilleures dispositions en faveur des vieillards; et une législation spéciale à ce sujet vous sera proposée.

Mylords et Messieurs,

Des projets de loi vous seront soumis sur les questions suivantes: l'amendement de la loi sur les licences en Angleterre et dans le pays de Galles et de la loi sur l'éducation primaire en Angleterre et dans le pays de Galles; la réglementation des heures de travail sous terre dans les mines de charbon; l'amendement des règlements concernant les habitations des ouvriers; la réglementation des concessions de terrain nécessitées par le développement croissant des centres urbains; l'amendement du système d'évaluation de la propriété en Angleterre et dans le pays de Galles, pour l'établissement des impôts impériaux et régionaux; l'amélioration et l'extension de l'éducation universitaire en Irlande; l'amendement de différents détails de la loi de 1903 sur les acquisitions de terrains (Irlande), spécialement en ce qui concerne l'acquisition obligatoire de terrains non occupés, pour remédier à l'excès de population en certains endroits; la création d'une administration pour le contrôle et l'amélioration du port et des voies navigables de Londres; la réforme et la coordination de la législation relative à la protection des enfants et à la criminalité précoce; les projets de loi se rapportant aux terres écossaises et aux évaluations, projets présentés au cours de la législature précédente, mais qui ne purent être votés.

Je recommande vos travaux relatifs à ces matières à la bénédiction du Tout-Puissant.

La discussion de l'adresse a commencé aussitôt dans les deux Chambres.

Belgique. — *La rentrée parlementaire. La question du Congo.* — La Chambre belge a fait, le 14 janvier, sa rentrée, et le nouveau président du Conseil, M. Schollaert, a donné lecture de la déclaration-programme du gouvernement. Après avoir annoncé son intention de ne modifier en rien la ligne de conduite de son prédécesseur, le président du Conseil a dit ce qui suit en ce qui concerne la question congolaise :

Sans vouloir en rien préjuger le résultat du travail de la commission, nous pouvons constater que l'étude attentive des documents et des annexes joints aux projets de loi a confirmé et dépassé, peut-être, les prévisions sur l'état de prospérité matérielle de notre future colonie et sur son avenir.

Certains points peuvent être encore éclaircis, de nouveaux renseignements utilement réclamés, mais il ne serait pas juste de contester le mérite d'une œuvre qui compte à peine un quart de siècle et se trouve au premier rang parmi les entreprises similaires.

Nous devons constater aussi, et nous le faisons avec une patriotique fierté, que, dans son immense majorité, la nation belge désire la reprise de l'Etat du Congo. (*Protestations sur quelques bancs.*) Elle sent que l'heure de prendre une résolution définitive a sonné. C'est maintenant qu'il faut se prononcer. Or, l'ouverture du Congo à la civilisation est l'œuvre de son roi. C'est pour elle et avec le concours des Belges qu'il l'a occupé. L'idée que le Congo doit être à nous est si précise que, dans la masse, la grande colonie africaine n'a d'autre nom que celui de Congo belge. Nous devons constater enfin, et nous le faisons avec une entière franchise, que la teneur du traité a soulevé certaines appréhensions dans beaucoup d'esprits, même chez des citoyens dévoués à la politique coloniale et admirateurs de l'œuvre du souverain de l'Etat Indépendant.

L'étude attentive de la question montrera jusqu'à quel point les objections soulevées sont fondées, et s'il ne pourrait pas y être fait droit par certaines modalités nouvelles. Vous n'attendez pas de nous que nous improvisions ici une solution. Car il ne faut pas oublier que la discussion a pour objet une convention qui requiert l'accord des deux contractants. Notre plus ardent désir est que, dans l'examen de cette grande et patriotique question, on n'apporte aucune pensée autre que celle du bien et de la prospérité de la mère-patrie, des populations indigènes et de la colonie.

A cette heure solennelle, oublions nos divergences d'opinions, travaillons ensemble, sans distinction de partis. Nous faisons appel au concours de tous, pour que cette grande œuvre que nous allons entreprendre pour l'extension et l'avenir de notre pays soit l'œuvre de la nation entière.

Cette déclaration a été applaudie longuement par la droite et soulignée par des « très bien » répétés partant des bancs de la gauche.

Bulgarie. — *La crise ministérielle. Le nouveau cabinet bulgare.* — La crise ministérielle bulgare qui s'était ouverte le 22 janvier, vient d'être résolue par la constitution du ministère suivant :

Présidence et Travaux publics : M. Maniloff, avocat, chef du parti démocratique.
Intérieur : M. Takeff.
Affaires étrangères : le général Paprikoff, agent diplomatique à Saint-Pétersbourg.
Finances : M. Salabascheff.
Instruction publique : M. Mouschanoff, avocat.
Agriculture, commerce : M. Liaptcheff, publiciste.
Guerre : le général Nicolaeff.

M. Malinoff, le nouveau président du Conseil, a déclaré que, contrairement à tous les bruits répandus, le nouveau cabinet a l'intention d'observer dans la question macédonienne une attitude complètement correcte et loyale et de ne jamais s'embarquer dans des aventures politiques. Malgré toutes ses sympathies « pour les frères « souffrants de Turquie », le cabinet combattra avec vigueur les meneurs qui profitent des rivalités pour terroriser les patriotes. Quant à la politique intérieure, le nouveau cabinet suivra un programme progressiste.

II. — AFRIQUE.

Algérie. — *Le télégraphe transsaharien.* — M. Etiennot, directeur des postes et télégraphes du département d'Oran, vient de soumettre au gouvernement un projet complet d'installation télégraphique à travers le Sahara. Actuellement, un fil existe entre Oran et Beni-Abbès; un autre, entre Alger et Timmimoun. On prolongerait l'une de ces lignes jusqu'à Adrar, dernier point occupé par nos soldats, à 1.200 kilomètres de la côte. De là, on continuerait dans la direction du Niger, jusqu'à Bourren, soit 1.400 kilomètres, dont 1.000 en territoire algérien et 400 en territoire soudanais. Sur ce second tronçon, on établirait six fortins et trois postes à des intervalles de 80 à 200 kilomètres. Un mehari pouvant couvrir 100 kilomètres par jour, il ne faudrait jamais plus de vingt-quatre heures pour se rendre d'un de ces postes à un point de rupture de la ligne. Enfin, à Bourren, on bifurquerait d'une part sur Tombouctou pour se raccorder au Sénégal; d'autre part sur Say, pour atteindre Zinder et la région du Tchad. On desservira aussi tout le Soudan, le Dahomey et la Côte d'Ivoire.

Les fils seraient accrochés à des poteaux métalliques distants de 100 mètres, et au moins à $4^{m}50$ du sol, de manière à laisser passer un chamelier monté. On évalue la dépense à 2 millions et demi, et la durée des travaux à dix-huit mois. Le prix du mot pour l'Afrique occidentale, qui varie aujourd'hui de 1 à 5 francs, serait abaissé à 40 ou 50 centimes.

RENSEIGNEMENTS ÉCONOMIQUES

I. — EUROPE.

Russie. — *La situation économique de la Finlande en* 1906. — Grâce à une excellente campagne de bois, l'année 1906, considérée dans son ensemble, peut être regardée non seulement comme représentant une bonne moyenne, mais encore comme marquant de nouveux progrès dans la prospérité matérielle du pays.

Les chiffres qui traduisent l'état des finances publiques, de l'agriculture et du crédit démontrent que la situation financière et économique du pays est très satisfaisante.

Le budget de prévision de l'année 1906 avait été établi sur la base de 113.000 000 francs de recettes et de 97.661.000 francs de dépenses, soit avec un excédent de 15.339.000 francs ; le règlement de l'exercice n'a pas encore été publié, mais comme les revenus des chemins de fer et des douanes, connus dès maintenant, dépassent les prévisions et qu'ils représentent plus des deux tiers du budget, on peut prévoir à coup sûr que l'excédent ci-dessus sera inférieur à la réalité.

Au point de vue agricole, la récolte a été bonne ; si l'exportation des bois ne s'est pas chiffrée par les mêmes quantités que l'année précédente, elle a par contre bénéficié de prix qui étaient d'un dixième plus élevés.

Au point de vue économique, l'activité des transactions s'est manifesté d'abord par l'augmentation des recettes des douanes, des chemins de fer et des postes ; les premières notamment ont augmenté de 23 %, passant de 35.800.000 francs en 1905 à 44.050.000 francs en 1906. La situation des établissements de crédit traduit également le développement de la richesse publique.

Enfin l'abondance relative de l'argent se manifeste aussi, soit par le chiffre des assurances sur la vie contractées en 1906 (59 % de plus qu'en 1905), soit par la hausse constante des valeurs des actions et titres mobiliers.

La situation commerciale proprement dite n'est pas moins satisfaisante. Le montant total des importations et exportations, dépassant pour la première fois le demi-milliard, s'était chiffré en 1905 par 516 millions, en augmentation de 33,7 millions, c'est-à-dire de 6,9 % sur l'année précédente. En 1906, il s'est élevé à 578.693.000 francs en progrès de 62,7 millions et de 12,1 % sur l'année précédente. Pareil accroissement ne s'était pas vu depuis quatre ans.

Il se répartit inégalement d'ailleurs entre les importations et les exportations. Les premières (313,5 millions en 1906 contre 268,2 en 1905) ont monté de 48,3 millions ou de 18 %, alors que l'augmentation de l'année précédente n'avait été que de 1,1 million ou 0,4 %. Les secondes (265,2 millions en 1906 contre 247.8 en 1905) n'ont pro-

gressé que de 17,5 millions ou de 7 %, alors que l'année précédente l'amélioration réalisée s'était chiffrée par 32,2 millions ou 14,9 %. L'excédent des premières sur les secondes, après être descendu en 1905 à 20,4 millions, est donc remonté en 1906 à 48,3.

II. — AMÉRIQUE.

Jamaïque. — *La situation économique en* 1904-1905. — Du 1er avril 1904 au 31 mars 1905, les dépenses publiques (824.826 liv. st.) ont dépassé les recettes (751.362 liv. st.) de 73.254. liv. st.

La valeur des importations faites en 1905 pour la consommation locale s'établit comme suit :

	Valeurs (liv. st.)	Produit des douanes
Marchandises frappées de droits spécifiques....	712.274	231.718
Marchandises imposées *ad valorem*.....	707.923	117.858
Marchandises libres.....	251.971	»
Totaux.....	1.672.168	349.576

Dans l'ensemble des importations, le Royaume-Uni figure pour 21 %, les Etats-Unis pour 58 %, le Canada pour 16,4 %, les autres pays pour 4,6 %.

Les exportations ont atteint un total de 1.436.725 liv. st. dont 1.334.629 liv. st. de produits locaux.

L'exportation des bananes a donné les résultats ci-après :

1902-1903.....	14.660.582	régimes	valant	1.134.750 liv. st.
1903-1904.....	7.803.243	—	—	585.243 —
1904-1905.....	8.903.739	—	—	514.191 liv. st.

L'Angleterre a reçu environ 10 % de ces envois : en 1902-1903, les achats de ce pays représentaient 8,1 % de l'exportation totale de bananes.

Au cours de l'année dont nous nous occupons, les exportations de la colonie se sont réparties ainsi qu'il suit :

Royaume-Uni.....	18.8 %	du total.
Etats-Unis d'Amérique.....	53.4 »	»
Canada.....	8.8 »	»
Pays autres.....	19.0 »	»

Parmi les principaux produits que la Jamaïque a vendus au dehors, le sucre a figuré avec 116.306 liv. st., le rhum avec 92.516 liv. st., le café avec 85.173 liv. st.

NOMINATIONS OFFICIELLES

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

L'exequatur a été accordé à MM. :

Isacson (August-Ludvig), vice-consul de Suède à Cognac;
Le commandeur Alexandre Leoni, consul général d'Italie à Alger;
Maximo Botet Bullrich, consul de la République Argentine, à Boulogne-sur-Mer;
Antonio Palanqué, consul de Costa-Rica à Marseille;
Carl. B. Gutzeit, consul de Norvège à Nantes.

Sont promus ou nommés dans la Légion d'honneur :

Au grade d'officier.

MM. :
Allizé (Henri), ministre plénipot. de 1re cl. à Stockholm;
Thiébaut (N.-E.-E.), ministre plénipot. de 2e cl. à Buenos-Ayres;
Outrey (Georges), consul général à Jérusalem.

Au grade de chevalier.

MM. :
Allard de Châteauneuf (J.-L.-M.), secrét. d'ambass. à Constantinople;
Du Bouexic de Guichen (J.-M.-F.-E.), secrét. d'ambass. de 2e cl.;
Le comte de Jouffroy d'Abbans (A.-L.-F.), consul de 1re cl. à Liverpool;
Perier (J.-B.), consul de 1re cl. attaché commercial à Londres;
Le Costé (P.-J.-E.), consul de 1re cl.;
De Hansy (V.-M.-T.), consul de 1re cl.;
Bay (Grégoire), consul de 2e cl. à Brousse;
Gautier (P.-J.-E.), consul de 2e cl.;
Neuville (Eh.-L.), élève vice-consul à Tanger, détaché à Casablanca;
Daudé (P.), sous-chef de bureau à la division des fonds et de la comptabilité;
Berti (V.-A.), agent de l'administration de l'emprunt marocain;
Fournier (E.), agent de la Compagnie marocaine à Casablanca;
Luret (E.-R.-G.-E.), directeur des services de l'emprunt marocain;
Bresson (Louis), président du comité de l'Alliance française à Rotterdam;
Gobert (J.-B.), industriel à Verviers;
Michau (René), vice-consul honoraire de France à Rostow-sur-Don;
Sumeire (B.-C.), directeur de l'Albion Dock à Port-Louis;
Tissot (Aimé-Joseph), administrateur de la Société des quais de Smyrne;
Talazac (Paul), négociant : services rendus aux intérêts français en Egypte;
Parages (P.), présid. de la chambre de commerce française de Madrid.

MINISTÈRE DE LA GUERRE

Troupes métropolitaines.

SERVICE VÉTÉRINAIRE

Ethiopie. — MM. Groslambert, *vétérin. en* 1re, et Coulan, *vétérin. en* 2e, sont désig. pour servir en Ethiopie.

Troupes coloniales.

INFANTERIE

Afrique Occidentale. — MM. le *chef de bat.* Bourgeron est désig. pour le 2e sénégalais;

MM. le *capit.* Dureuil et le *lieut.* Villesseix sont placés au 4e sénégalais;

M. le *lieut.* Bianchi est affecté au bataill. de la Guinée;

MM. le *chef d'escad.* Betsellère et les *lieut.* Bourgoin et Poissonnier sont désig. pour la Côte d'Ivoire;

M. le *lieut.* Bettembourg est placé au bataill. de Tombouctou.

Tchad. — M. le *lieut.-col.* Millot est nommé au command. des territ. du Tchad.

Madagascar. — M. le *lieut.* de Villars est désig. pour Madagascar.

ARTILLERIE

Annam-Tonkin. — MM. le *chef d'escad.* Béroud et le *lieut.* Conjard sont placés à Hanoï.

Cochinchine. — M. le *chef d'escad.* Guichard-Montguers est nommé présid. de la commiss. de délimitation franco-siamoise;

MM. le *chef d'escad.* Peyrègne ; les *capit.* Hervé et de Gaudel et les *sous-lieut.* Simmendinger et Gabriel sont placés au Cap-Saint-Jacques;

MM. les *sous-lieut.* Gay, Hillaireau, Chaix et Duvivier sont désig. pour Saïgon.

Afrique Occidentale. — MM. le *capit.* Lemaître dit Houelle et le *lieut.* Henriet sont désig. pour le Sénégal;

MM. le *chef d'escad.* Allègre et le *sous-lieut.* Ailhaud sont placés à Dakar;

MM. le *capit.* Manuel et le *lieut.* Rocard sont désig. pour l'A. O. F.

Officiers d'administration.

Afrique Occidentale. — M. le *stagiaire de* 1re *cl.* Ferrand est désig. pour Dakar.

CORPS DE L'INTENDANCE

Afrique Occidentale. — M. l'*adjoint* de Kersaint-Gilly est désig. pour l'A. O. F.

SERVICE DE SANTÉ

Afrique Occidentale. — M. le *méd. aide-maj. de* 1re *cl.* Cariès est désig. pour l'A. O. F. ;

M. le *méd. aide-maj. de* 2e *cl.* Gouillon est désig. pour le chemin de fer de la Côte d'Ivoire.

MINISTÈRE DE LA MARINE

ÉTAT-MAJOR DE LA FLOTTE

Extrême-Orient. — MM. les *enseig. de vaiss.* Fouré, Richard et Antomarchi et l'*aspirant de* 1re *cl.* Goudot sont désig. pour la *Comète ;*

M. l'*enseig. de vaiss.* Vial est désig. pour la 1re flottille des mers de Chine;

M. l'*enseig. de vaiss.* Hortet est désig. pour l'*Alger.*

Madagascar. — MM. l'*enseig. de vaiss.* Vivien et l'*aspirant de* 1re *cl.* Brisset sont désig. pour le *Vaucluse,* mission hydrographique de Madagascar.

GÉNIE MARITIME

Cochinchine. — M. l'*ingénieur de* 2e *cl.* Laucou est désig. pour l'arsenal de Saïgon.

SERVICE DE SANTÉ

Extrême-Orient. — M. le *médecin de* 2e *cl.* Le Bunetel est désig. pour la *Comète.*

Madagascar. — M. le *méd. de* 2e *cl.* Pellé est désig. pour le *Vaucluse,* mission hydrographique de Madagascar.

MINISTÈRE DES COLONIES

M. Maître est nommé directeur de l'Ecole française d'Extrême-Orient;

M. Jullidière, ingénieur en chef de 1re cl. des ponts et chaussées, est nommé direct. général des travaux publics de l'Indo-Chine;

M. Bayoud est nommé, pour deux années, membre titulaire du conseil privé des établissements français dans l'Inde.

Sont promus ou nommés dans la Légion d'honneur :

Au grade d'officier (au titre civil).

MM. :

Martin (Jules), administrateur en chef de 1re cl. des colonies;

Papon (Paul), président de la cour d'appel de l'Indo-Chine.

Au grade de chevalier (au titre civil).

MM. :

Franceschi (A.-F.-T.), sous-chef de bureau à l'administration centrale du ministère des colonies;

Jullien (Philippe-Émile, gouverneur des colonies ;)

Hibon (L.-C.-E.), secrétaire général de 1re cl. des colonies;
Echalier (L.-E.), administr. en chef de 2e cl. des colonies;
Sestier (H.-V.-A.-C.), administr. de 1re cl. des services civils de l'Indo-Chine;
Brunaud (J.-P.-G.), président de cour d'appel de l'A. O. F.;
Boundal (P.-A.), détaché en Indo-Chine en qualité d'inspecteur de 1re cl. des douanes et régies;
Bernus (H.-C.-F.-A.), maire de la Basse-Terre (Guadeloupe);
Peyrissac (Jean-Chéry), commerçant exportateur à Bordeaux.

BIBLIOGRAPHIE — LIVRES ET REVUES

Deutsch-Œsterreischiche Politik, par RICHARD CHARMATZ. — Duncker et Humblot, 1907, x-402 p. in-8°.

Livre fort utile pour comprendre l'activité que déploient actuellement en Autriche les pangermanistes, et les conséquences que le suffrage universel pourra avoir pour la monarchie des Habsbourg. C'est, en somme, vis-à-vis de la Pologne que l'Autriche paraît avoir le plus habilement opéré. Le contraste entre les procédés dont elle a usé vis-à-vis des Polonais et ceux auxquels la Prusse a recours est frappant. La dernière partie de l'ouvrage est consacrée à la politique « extérieure » qui, jusqu'ici, ne paraît pas avoir suffisamment intéressé la population autrichienne.

G. BLONDEL.

Ouvrages déposés au bureau de la Revue.

Chinesisch-Turkestan, von prof. HARTMANN. Un vol. in-8° de 108 pages avec deux cartes. Gebauer-Schwetschke druckerei, Halle-a.-S., 1908.

LES REVUES

I. — REVUES FRANÇAISES

Bulletin du Comité de l'Afrique Française (*janv.* 1908). ROBERT DE CAIX : La question marocaine. — ÉD. PAYEN : L'État du Congo et la Belgique. — AUG. BERNARD : Le Maroc et l'opinion publique.

La Quinzaine coloniale (10 *janv.* 1908). JOS. CHAILLEY : L'œuvre coloniale d'Eugène Etienne.

La Réforme économique (17 *janv.* 1908). T. LALOUVET : La contrefaçon des marques françaises aux Etats-Unis.

Revue pour les Français (25 *janv.* 1908). BIARD D'AUNET : Le mouvement protectionniste en Angleterre. — PIERRE ROCHEVERRE : Les conditions d'une guerre entre les Etats-Unis et le Japon.

II. — REVUES ÉTRANGÈRES

Revues anglaises.

The Scottish geographical Magazine (*janv.* 1908). FANNY BULLOCK WORKMANN : Exploration and climbing in the Nun Kun Himalaya.

Revues italiennes.

Bollettino dell' Emigrazione (n° 20, 1907). Dr LUIGI VILLARI : Gli Italiani nel distretto consolari di New-Orleans.

L'Esplorazione commerciale (15 *genn.* 1908). Prof. CALLEGARI : Il commercio nel Messico precortesiano. — D. L. G. : Il pericolo giallo giudicato dalla stampa nord-americana.

La Rassegna nazionale (16 *genn.* 1908). F. ANSALDO : Il nostro problema marittimo.

Revues portugaises.

Revista Portugueza colonial e maritima (20 *de jan. de* 1908). LUIZ DA CUNHA GONÇALVÈS : O imposto colonial (continuação). — AD. A. SIMA : Educação colonial.

L'Administrateur-Gérant : P. CAMPAIN.

PARIS. — IMPRIMERIE LEVÉ, RUE CASSETTE, 17.

CHEMINS DE FER DE L'OUEST

Voyage Circulaire en Bretagne

Billets d'excursion à prix réduits, valables 30 jours (délivrés toute l'année)

1re classe, 65 francs — 2e classe, 50 francs

Itinéraire. — Rennes, Saint-Malo-Saint-Servan, Dinard-Saint-Enogat, Dinan, Saint-Brieuc, Guingamp (1), Lannion, Morlaix (1), Roscoff, Brest, Quimper, Douarnenez, Pont-l'Abbé, Concarneau, Lorient, Auray, Quiberon (1), Vannes, Savenay, Le Croisic, Guérande, Saint-Nazaire, Pont-Château, Redon, Rennes.

(1) Il est délivré peur l'extention de l'itinéraire de Guingamp à Paimpol et retour de Guingamp ou Morlaix à Carhaix avec retour facultatif sur Guingamp ou Morlaix, et de Quiberon à Belle-Ile-en-Mer (le Palais), et retour, des billets d'aller et retour à prix réduits.

Ces billets donnent droit à l'arrêt facultatif aux gares intermédiaires. Leur durée de validité expire en même temps que celle du voyage circulaire.

Billets spéciaux de parcours complémentaires

Il est délivré de toute station des réseaux de l'Ouest et d'Orléans, située à 50 kilomètres au moins (ou contre paiement de la taxe applicable à 50 kilomètres), de l'itinéraire du Voyage circulaire en Bretagne, des billets spéciaux de 1re et de 2e classes comportant une réduction de 20 % sur le prix ordinaire des places, pour aller rejoindre l'itinéraire du Voyage Circulaire et pour rentrer au point de départ ou se rendre sur toute autre gare des réseaux de l'Ouest et d'Orléans.

Le billet d'aller, pour rejoindre l'itinéraire du Voyage Circulaire en Bretagne, doit être demandé en même temps que celui du Voyage Circulaire et au moins 4 jours à l'avance. Le billet de retour est délivré sur la présentation du billet circulaire aux gares situées sur l'itinéraire de ce voyage où le voyageur compte commencer son voyage de retour.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Billets d'aller et retour individuels et de famille.

Pour les stations thermales et hivernales des Pyrénées-Occidentales et Orientales et du Golfe de Gascogne, Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salies-de-Béarn, etc... Amélie-les-Bains, Vernet-les-Bains, Banyuls-sur-Mer, etc.

Il est délivré toute l'année, à toutes les gares du réseau d'Orléans ainsi que dans ses bureaux succursales de Paris, pour les stations thermales et hivernales désignées ci-dessus :

1° Des billets d'aller et retour individuels de toutes classes avec réduction de 25 0/0 à 1re classe et de 20 0/0 en 2e et 3e classes, sur le prix calculés au tarif général d'après l'itinéraire effectivement suivi ;

2° Des billets aller et retour de famille en 1re, 2e, 3e classes, comportant une réduction de 20 à 40 0/0 suivant le nombre des personnes et sous condition d'effectuer un parcours minimum de 300 kilomètres (aller et retour compris).

Durée de validité : 33 jours à compter du jour de départ, ce jour compris

Créé en 1866

LE MEILLEUR DES TONIQUES ET APÉRITIFS

BYRRH

VIN GÉNEREUX ET QUINQUINA

HORS CONCOURS. — EXPOSITION UNIVERSELLE DE PARIS 1900

Le **BYRRH** est une boisson savoureuse, éminemment tonique et hygiénique.

Il est fait avec des vins vieux exceptionnellement généreux, mis au contact de Quinquina et d'autres substances amères de premier choix. Il emprunte à toutes ces substances un arôme agréable et de précieuses propriétés cordiales, et il doit aux vins naturels qui seuls servent à sa préparation sa haute supériorité hygiénique.

On le consomme à toute heure : soit pur à la dose d'un verre à Bordeaux ; soit dans un grand verre, étendu d'eau ordinaire ou d'eau de seltz. Il devient alors une boisson très agréable et rafraîchissante, sans perdre aucune de ses propriétés hygiéniques.

Exiger la Marque

VIOLET FRERES, à THUIR (Pyrénées-Orientales)

CHEMINS DE FER DE PARIS-LYON-MÉDITERRANÉE

Banlieue de Paris

Grâce à la mise en service récente de deux nouvelles voies entre Villeneuve-Saint-Georges et Brunoy, la Cie P.-L.-M. se trouve maintenant à même d'apporter d'importantes améliorations à son service de Banlieue.

Ces améliorations, mises en vigueur dès le 1er Mai, seront certainement fort appréciées.

C'est dans la Banlieue desservie par cette Compagnie que se trouvent les charmantes localités de l'Yerres et la forêt de Senart ; les rives de la Haute-Seine (Le Coudray, Seine-Port, etc...) Melun et ses environ (chateau de Vaux-le-Vicomte, abbaye de Dammarie-les-Lys) ; le palais de Fontainebleau et sa forêt, une des merveilles de la France.

Billets simples de France en Espagne.

Les principales gares du réseau P.-L.-M. (Paris, Dijon, Lyon, Marseille, etc.) délivrent toute l'année des billets directs simples pour Barcelone.

Consulter le Livret-Guide-Horaire P.-L.-M. vendu 0 fr. 50 dans toutes les gares.

De Paris en Orient (viâ Marseille).

La Compagnie P.-L.-M., d'accord avec les Compagnies des Messageries maritimes, Fraissinet et Paquet, délivre des billets simples valables 15 jours, pour se rendre, par Marseille, de Paris à l'un quelconque des ports ci-après : Alexandrie, Beyrouth, Constantinople, Le Pirée, Smyrne, Alexandrie, Jaffa, Port-Saïd, Batoum, Salonique, Odessa, Samsoun, etc.

Les Agences de la Compagnie des Messageries maritimes délivrent des billets d'aller et retour, valables 120 jours, pour se rendre, viâ Marseille, de Paris à Alexandrie, Port-Saïd, Jaffa, Beyrouth.

Arrêts facultatifs sur le réseau P.-L.-M. (par la Bourgogne ou par le Bourbonnais).

Ces billets donnent droit à une franchise de 30 kilos de bagages par place sur le chemin de fer ; sur les paquebots, cette franchise est de 100 kilos par place de 1re classe et de 60 kilos par place de 2e classe.

Pour plus amples renseignements, consulter le Livret-Guide-Horaire P.-L.-M. mis en vente au prix de 0 fr. 50 dans les gares de la Compagnie

PARIS. — IMPRIMERIE LEVÉ, RUE CASSETTE, 17.

12me ANNÉE. — N° 264 16 FÉVRIER 1908

QUESTIONS
Diplomatiques et Coloniales

REVUE DE POLITIQUE EXTÉRIEURE

PARAISSANT LE 1er ET LE 16 DE CHAQUE MOIS

SOMMAIRE

Pages

Robert de Caix..... L'Affaire du Maroc..... 237

Jacques Dorobantz..... Monténégro et Monténégrins..... 248

Georges Goyau..... La France et les populations danubiennes. L'ambassade de M. Lefaivre en 1870..... 270

CHRONIQUES DE LA QUINZAINE

Les affaires du Maroc. — *Les opérations du général d'Amade. Les combats du 2 et du 5 février. L'Allemagne et le Maroc. La discussion de l'interpellation Jaurès à la Chambre des Députés. Les indemnités de Casablanca. Dans les ports marocains : déclarations de M. E. Doutté. La libération du Caïd Mac-Lean*..... 279

Renseignements politiques. — France. *L'Ambassade de France en Russie.* — Autriche. *L'exposé du baron d'Ærenthal sur la politique extérieure de l'Autriche-Hongrie.* — Hollande. *Le nouveau ministère hollandais.* — Portugal. *L'assassinat du roi dom Carlos.* — Algérie. *La Commission consultative algérienne du travail.* — Etats-Unis. *Traité d'arbitrage franco-américain*..... 295

Renseignements économiques. — *L'industrie de la pêche en Norvège en 1906.* — *Le mouvement commercial de la Tunisie en 1906*..... 304

Nominations officielles..... 306

Bibliographie. — Livres et Revues..... 307

CARTES ET GRAVURES

Carte du Maroc, de Rabat à Casablanca..... 239

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

19-21, RUE CASSETTE — PARIS. 6e. — *Téléph.* 732.84.

Abonnement annuel

France et Colonies, 15 francs Etranger et Union postale 20 francs

La Livraison : *France* : 0,75 *Etranger* : 1 fr.

Au COMITÉ DE L'ASIE FRANÇAISE, 19-21, rue Cassette, PARIS

Guides Madrolle

TONKIN DU SUD, HANOI..... **10 francs**

Un travail historique, anthropologique, et sociologique du peuple anamite précède les itinéraires. Le voyageur aura tous les renseignements pour visiter en détail la belle capitale moderne, **Hanoï**, la ville industrielle de **Namdinh**, les cités anciennes de **Ko-Loa**, de **Thang-Long**, de **Hoa-Lu**, et excursionner dans les jolis sites de **Da-Phuk**, de **Bavi**, de **Chiné**, de la **Rivière Noire** et du **Thanh-Hoa**.

CHINE DU SUD, PORTS DU JAPON..... **12 francs**

Le Touriste trouvera les indications nécessaires pour visiter les pays de l'**Extrême-Orient**, et pour pénétrer en Chine par le **Si-Kiang**, ou par le **Fleuve Bleu** — HONG-KONG, CANTON, MACAO, CHANG-HAÏ, HAN-KÉOU.

CHINE DU NORD, CORÉE, LE TRANSSIBÉRIEN..... **12 francs**

Le Guide prend le voyageur à **Chang-Haï** et lui fait parcourir toutes les excursions autour de **Pékin** et celles de la **Chine septentrionale** et **occidentale**; il le conduit jusqu'en Europe, à travers la **Mandchourie**, la **Sibérie**, la **Russie** et l'**Allemagne**. — **Tien-Tsin**, **Pékin**, **Séoul**, **Moscou**, **Varsovie**, **Berlin**.

INDO-CHINE, HARAR, INDES, CEYLAN, SIAM, CHINE MÉRIDIONALE. **18 francs**

Le Guide décrit chaque escale de l'itinéraire **Marseille** à **Canton**; le passager désireux d'étendre le cercle de ses excursions pourra gravir les hauteurs de l'**Ethiopie**, visiter les temples somptueux de l'**Inde méridionale**, aller dans les sanatoria de **Ceylan**, parcourir les villes mortes du **Siam**, étudier les ruines grandioses laissées par la civilisation khmer, remonter le **Fleuve Rouge** jusqu'en **Chine** et séjourner à **Canton**.

MONOGRAPHIES : Rudiments de la langue Chinoise, 2 fr. 50. — La Corée, 3 fr. — Les voyageurs Chinois, 1 fr. — L'Art chez les Chinois, 1 fr. — L'Histoire de la Chine, 1 fr. — Sud de la Chine, 3 fr. — Nord de la Chine, 3 fr. — Le Sud du Yun-nan, 2 fr.

CHEMIN DE FER D'ORLEANS

Voyages en Espagne.

La Compagnie d'Orléans délivre déjà dans toutes ses gares, stations et bureaux de ville de Paris, conjointement avec des carnets de parcours à itinéraire facultatif français, des billets demi-circulaires espagnols à itinéraire fixe, comportant Hendaye-Irun comme point d'entrée en Espagne et Cerbère-Port-Bou comme point de sortie, ou inversement.

Depuis le 15 avril 1907, cette Compagnie délivre également, conjointement avec les carnets de parcours français précités, des billets circulaires individuels espagnols à itinéraire tracé au gré du voyageur du tarif X n° 5; la sortie et la rentrée en France peuvent avoir lieu soit par le même point frontière (Hendaye-Irun ou Cerbère-Port-Bou), soit par l'un de ces points à l'aller par l'autre au retour.

La demande de ces billets doit être faite 10 jours au moins à l'avance.

QUESTIONS DIPLOMATIQUES ET COLONIALES

L'AFFAIRE DU MAROC

Il faut un certain effort pour extraire non pas des idées réfléchies et cohérentes, mais des idées simplement dessinées dans le fatras parlementaire des dernières interpellations marocaines. Est-ce un effet du tempérament oratoire de la nation, ou de l'éducation purement théorique et pour ainsi dire verbale, reçue, nous ne saurions le dire, mais le fait est que la plupart de nos députés font penser à des élèves de rhétorique qui feraient des discours français, non pas sur le Maroc, mais à propos de lui. Notre intervention dans ce pays leur donne seulement l'occasion de développer des idées *a priori* qui sont souvent plus ou moins étrangères au sujet. C'est de l'éloquence sans le souci sincère des réalités qu'elle ne peut servir qu'à habiller. Certains députés ont, à vrai dire, voulu serrer la question de plus près ; mais alors ils nous présentent un peu trop un Maroc appris en trois leçons. Nous ne saurions ici entrer dans le dédale de tant de discours.

Les deux interpellateurs habituels sur le Maroc, M. Jaurès et M. Ribot, n'ont guère changé. A certains égards, ils diffèrent profondément. M. Jaurès ne manque pas une occasion de relever et de grossir les insinuations ou les manœuvres tentées par la politique allemande pour inquiéter la nôtre. Il sert, si l'on peut dire, de caisse sonore à toutes les objections qui peuvent surgir à l'étranger contre notre action marocaine. Il le fait avec une constance qui serait révoltante comme une trahison, si l'on n'y voyait sans peine l'effet de la candeur énorme d'un homme, chez lequel la virtuosité verbale ne laisse d'exercice à aucune autre faculté. M. Ribot, tout au contraire, a le sens des convenances et de la tenue internationales, mais il est permis de se demander s'il aura jamais celui des réalités marocaines. Ni les proclamations de Moulay Hafid, ni l'arrivée des bandes du Sud sur nos avant-postes de la Chaouïa ne modifient son parti pris. Sans doute, il ne veut pas d'évacuation hâtive et peu glorieuse comme M. Jaurès : il répudie avec son éloquence habituelle toute idée de cette nature. « De la prudence, s'écrie-

« t-il, de la clairvoyance, de la sagesse, oui; mais de l'abdica-
« tion, non; de la fuite, jamais. » M. Ribot veut « que la France
« donne l'impression à tous qu'elle n'abandonnera jamais la
« cause de ses nationaux, ni la cause des Européens. » Il veut, par conséquent, qu'elle remplisse son mandat d'Algésiras. M. Ribot n'est donc pas le moins du monde désireux de voir la France renoncer à son action dans les ports. Il regrette même que cette action n'ait pas eu, au début, à Casablanca, plus de résolution et d'envergure et que nous nous soyons enfermés dans cette ville « comme dans un *presidio* espagnol ». C'est enfin un danger que M. Ribot a compris. Mais, pour lui, cette action des ports ne doit s'accompagner d'aucune politique indigène : il continue à considérer avec une « indifférence transcendante » — le mot est de M. Pichon — la question de savoir si le trône chérifien sera occupé par Abd el Aziz, que les épreuves ont assagi, soumis à notre influence et à nos conseils, ou par Moulay Hafid dont la candidature n'a d'autre raison d'être, d'autre programme, et d'autre chance de succès qu'un mouvement anti-étranger et même la prédication de la guerre sainte.

En un mot, M. Ribot croit aussi fermement que jamais à la possibilité d'assurer l'étanchéité entre la police des ports et les agitations de l'intérieur. Il y a, pour ses illusions, deux Maroc complètement séparés, dans l'un desquels la France a des devoirs à remplir alors qu'elle doit se voiler la face à l'idée de se mêler, en quoi que ce soit, de ce qui se passe dans l'autre. C'est là une théorie arbitraire, un échafaudage imaginaire que les faits jetteraient et jettent déjà par terre chaque jour. Cette conception du rôle de la France, créant la police des ports sans chercher à faire couvrir cette dernière par un accord avec une autorité marocaine obéie à l'intérieur, est à peine moins extravagante que celle de M. Jaurès qui voudrait que notre pays remplisse le mandat qu'elle a sollicité et obtenu au Maroc, en tenant à la disposition des colonies étrangères ses bateaux comme des pontons-refuges, sur lesquels on s'embarquerait à la première alerte.

***

Cette théorie de l'étanchéité possible de la police des ports n'est que l'expression de la malveillance que d'aucuns éprouvent pour toute action marocaine. Pour eux, cette action n'est, en réalité, qu'une abominable et assez vaine corvée qui nous est imposée par l'Acte d'Algésiras et qui doit se limiter strictement à ses stipulations. Nous ne ferons pas ici le procès de cette

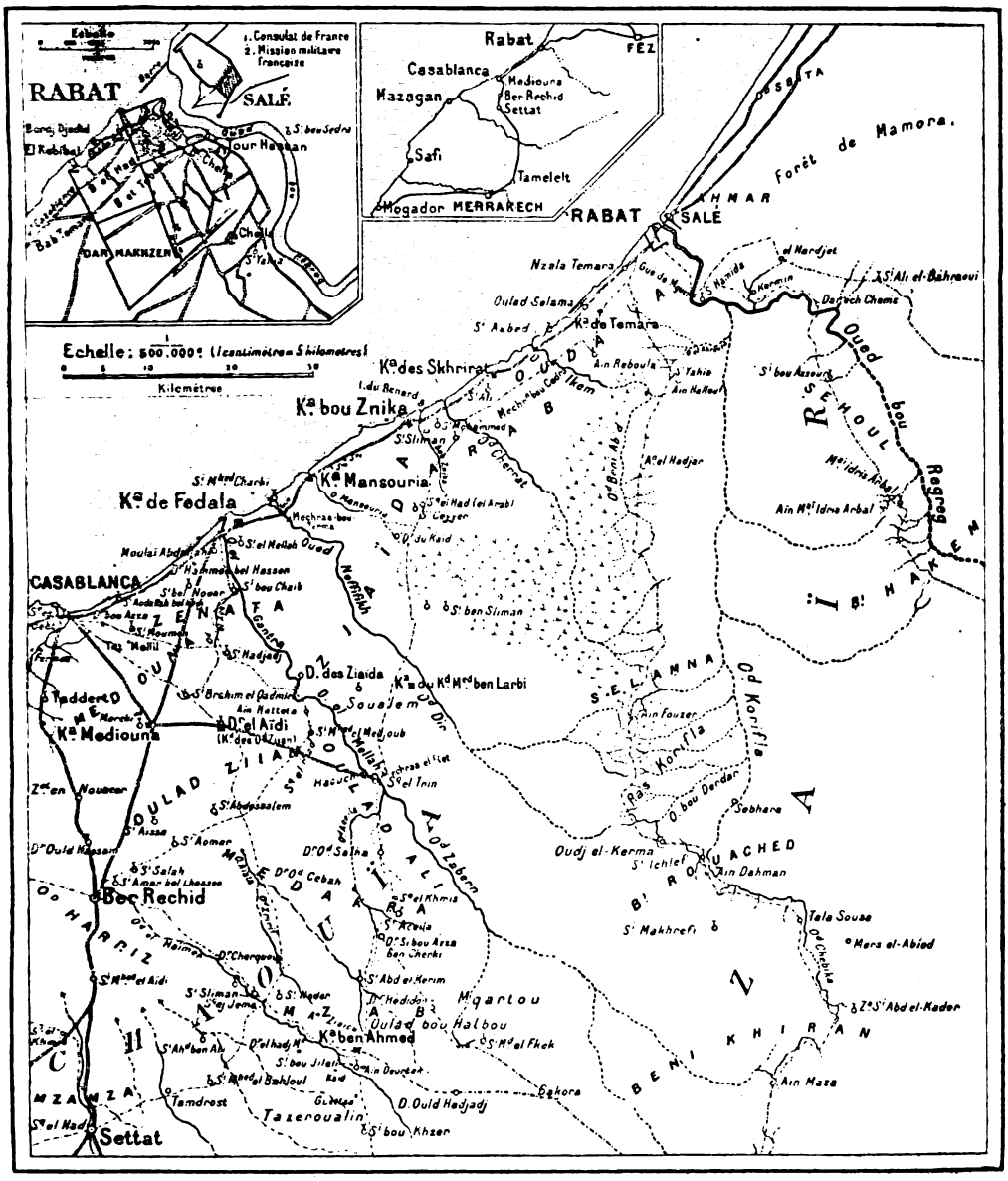
RABAT
SALÉ
1. Consulat de France
2. Mission militaire française
Rabat
FEZ
Casablanca
Mazagan
Mediouna
Ber Rechid
Settat
Safi
Tamelelt
Mogador
MERRAKECH
Forêt de Mamora.
Echelle : 500.000e (1 centimètre = 5 kilomètres)
Kilomètres
Ka des Skhirat
Ka bou Znika
Ka de Temara
Ka Mansouria
Ka de Fedala
CASABLANCA
Ka Mediouna
Ka Ben Ahmed
Bec Rechid
Settat
Tazenoualin
Oued bou Ragreg
Oued Korifla
Ain Fouzer
Oudj el-Kerma
Ain Dahman
Tala Sousa
Mers el-Abiod
Ain Maza
Gakora
Tamdrost
Migartou
Oulad bou Halbou
Oulad Ziaida
Oulad Zian
Oulad Ali
Oulad Hadjadj
Oulad Sidi Ali
Oulad Ahmar
Oulad Sellam
Oulad Bou Ziri
Oulad Ben Khiran
Oulad Harriz
Oulad Ben Ali
Oulad Ben Ali
Oulad Ben Ali

lamentent sur ses dangers et n'apportent dans cette affaire qu'un parti pris de négation. Mais ce qu'il faut dire contre ce système de la neutralité rigoureuse entre toutes les autorités indigènes, malveillantes ou non, dont les luttes peuvent constituer ce qu'on appelle « la politique intérieure » du Maroc, c'est qu'elle est un leurre et qu'elle nous conduit à toutes les dépenses de l'action directe. En résumé, ce sont les partisans de la politique indigène, de la collaboration avec le Makhzen, qui sont les prudents, et ce sont ceux qui parlent de police des ports, tout en nous refusant le droit d'avoir une action quelconque sur les candidats au trône marocain qui sont les aventuriers, et ceux qui nous poussent vraiment dans l'engrenage marocain.

Sans doute, l'action directe ne serait pas pour nous effrayer, si nous étions seuls en présence du Maroc. Le « guêpier marocain » se réduirait beaucoup devant un plan de pénétration systématique et bien appliqué. Mais en présence de la situation actuelle, nous avons toutes les raisons de craindre que certains efforts et certaines dépenses ne trouveraient pas leur paiement. Il est clair que l'Allemagne se réserve de faire peser à toute occasion son hypothèque marocaine. Jamais son gouvernement ni ses officieux ne parlent de notre action au Maroc sans lui témoigner une bienveillance, qui se résume elle-même en répétant à tout propos qu'elle s'applique à des mesures essentiellement temporaires ou provisoires, qui ne sauraient susciter l'opposition des puissances. Nous ne sommes pas de ceux qui espèrent encore vaincre ce parti pris par d'aimables tentatives de rapprochement. Il ne cesserait que si nous consentions à renoncer à l'entente anglaise pour nous attacher au char de l'Allemagne, ou si nous faisions face à sa politique avec la résolution d'aller au besoin jusqu'au bout. Nous ne sommes pas encore assez faibles pour la première de ces alternatives, ni plus assez vigoureux de volonté pour la seconde. Il faut donc prendre les choses comme elles sont et faire tout ce que nous devons faire au Maroc pour y maintenir notre place, en attendant une autre situation européenne, mais par les moyens qui grèvent le moins possible notre budget et nos forces militaires.

Or, ces moyens sont essentiellement ceux que nous trouverions dans l'utilisation du Makhzen nécessairement docile d'Abd el Aziz. On pourrait proposer à M. Ribot une comparaison dont ignore sans doute un des termes, mais qui l'aiderait à modifier son opinion s'il voulait bien la méditer : c'est celle des efforts dépensés pour sauvegarder l'ordre à Casablanca, d'une part, et à Mogador, de l'autre. De Casablanca, nous n'avons rien à dire, parce que tout le monde est édifié sur nos opérations

militaires. A la suite d'un massacre et en présence du danger de son extension à tous les Européens de la ville, nous avons dû agir immédiatement, par nous-mêmes, sans attendre qu'aucune organisation makhzen, facilitée et techniquement aidée par nous, ait pu nous décharger de la tâche. Peut-être, à vrai dire, avons-nous fort mal commencé les opérations. Nous sommes restés à Casablanca que nous avons fortifié, laissant les gens de l'intérieur se convaincre que nous étions irrémédiablement collés à la mer. Notre présence a été irritante sans être impressionnante. Elle a attiré sur nous de pieux guerriers de tout le Sud du Maroc; elle a beaucoup contribué à susciter et à faire réussir la révolte de Moulay Hafid. Si, dès le début, nous avions fait l'opération du nettoyage de la Chaouïa, à laquelle il est procédé en ce moment, nous aurions eu moins de monde à combattre, et grâce à l'effet moral rapidement produit, nous aurions eu des chances de pouvoir nous décharger assez vite du soin de maintenir la sécurité sur un organisme, en grande partie marocain, se rapprochant de la police de l'Acte d'Algésiras. Mais cette action directe, même exercée dans les meilleures conditions possibles, aurait néanmoins été beaucoup plus coûteuse que ce qui a été fait à Mogador. Ce port était menacé par une mahalla hafidienne. Nous nous sommes contentés d'aider pécuniairement Abd el Aziz à y transporter quelques contingents que nous avons raffermis par le prêt de compétences militaires prises parmi nos soldats musulmans d'Algérie. Et depuis le débarquement de cette mahalla chérifienne, le mouvement hafidien du côté de Mogador a été enrayé. Le caïd Anflous a trouvé d'autres raisons encore de rester fidèle à Abd el Aziz que celles que lui donnait son hostilité traditionnelle contre certains des grands partisans de Moulay Hafid. Cependant la police d'Algésiras, ainsi couverte, commence à s'organiser à Mogador. M. Ribot lui-même aurait-il préféré que nous allassions couvrir son organisation par un débarquement, au risque de susciter le maximum d'oppositions dont la région de Mogador est susceptible? Cette leçon de choses n'est pas précisément en faveur de « l'indifférence transcendante » en matière de politique intérieure marocaine.

***

D'ailleurs, en fait, comme l'a déclaré M. Pichon le 27 janvier, « la situation n'a jamais permis au gouvernement l'indifférence « totale, transcendante, qui lui a été conseillée ». Moulay Hafid, sinon par lui-même, du moins par les contingents mis en mouvement à la suite des prédications de guerre sainte qui

sont au moins, si l'on peut dire, son programme électoral, est sorti de la neutralité que M. Ribot s'acharnait si généreusement à lui assurer. Ce ne sont pas les Chaouïa, mais bien les gens des mahallas hafidiennes qui ont tiré des coups de canon sur les soldats du général d'Amade dans la région de Ber-Rechid. Et les discours de MM. Pichon et Ribot ont, en ce qui concerne cette neutralité, présenté des contrastes qu'on ne pouvait constater sans quelque ironie. M. Ribot, tout en proclamant la nécessité de traiter avec la même réserve indifférente les deux sultans, a montré une bienveillance difficilement contenue pour Moulay Hafid. Sans doute, il n'a pas invoqué en faveur de ce personnage le fait que les Européens de Fez et de Merrâkech n'aient pas été massacrés, fait qui enthousiasme M. Jaurès, dans l'ignorance où il reste de ce que les Européens ont jugé depuis longtemps prudent de quitter toutes les villes de l'intérieur. Mais cependant M. Ribot a volontiers rappelé que naguère on considérait comme un personnage éclairé et bienveillant Moulay Hafid, pour lequel il a évidemment une secrète sympathie, sans doute parce que c'est sur Abd el Aziz que certains énergumènes coloniaux voudraient appuyer leur détestable politique d'intervention. M. le ministre des Affaires étrangères, lui aussi, a proclamé la nécessité de la neutralité; mais, en même temps, il semblait ne cesser d'en vouloir démontrer l'extrême difficulté et presque l'absurdité même, en dénonçant avec force détails les tendances du mouvement hafidien. M. Stéphen Pichon a tenu à signaler à la Chambre ce qu'il y avait d'anti-étranger dans les proclamations hafidiennes. Nous sommes en présence d'un mouvement qui veut chasser les étrangers du Maroc, qui s'oppose formellement à l'application de l'Acte d'Algésiras. M. Stéphen Pichon y a cruellement insisté, et il est impossible de ne pas trouver qu'il faisait là une étrange « réclame » à la politique de neutralité, dont il promettait en même temps à M. Ribot que le gouvernement ne s'écarterait pas.

En fait, pour peu qu'on y réfléchisse, on verra sans peine que cette police d'Algésiras, que tout le Parlement, sauf les socialistes, veut que nous installions, est une impossibilité si le sultan au pouvoir n'en couvre pas l'organisation. On verra de plus que Moulay Hafid aurait grand'peine, même s'il le voulait, à la couvrir le jour où il aurait triomphé de son frère avec le programme anti-étranger que l'on sait. Moulay Hafid aurait-il d'ailleurs beaucoup de partisans à partir du moment où, au lieu de représenter l'idée de lutte, il incarnerait celle du gouvernement organisé, percevant les impôts et donnant des ordres ? Il ne faudrait pas s'illusionner sur le caractère anarchique du « mouve-

ment populaire » qui le porte et qui semble impressionner certains de nos parlementaires oublieux de la différence qu'il y a entre les choses d'Europe et celles du Maroc, infiniment moins coordonnées, moins positives, moins denses si l'on peut employer une telle expression. *Mauri varium genus*, comme disait déjà Jurgurtha. En attendant et grâce au concours du makhzen d'Abd el Aziz, la police d'Algésiras commence à s'organiser à Tanger, Rabat et Mogador ; on commencera bientôt à Mazagan ; mais, pour l'instant, il n'est pas question de Saffi, le seul port qui soit entre les mains de Moulay Hafid, ou tout au moins d'un personnage local qui a cru devoir se réclamer de Moulay Hafid dans l'espoir d'augmenter par là ses chances de n'obéir à personne. Ce contraste est pour faire réfléchir les partisans de « l'indifférence transcendante ».

***

Un autre fait est intervenu qui inspire naturellement des réflexions dans le même sens : les communications allemandes, d'après lesquelles Abd el Aziz aurait porté, aussi bien que Moulay Hafid, des plaintes auprès des agents allemands contre l'action actuelle de la France au Maroc. Nous ne nous arrêterons pas longuement à examiner les bases de ces communications de la chancellerie de Berlin. Abd el Aziz a donné un démenti absolu aux assertions d'après lesquelles il aurait fait des démarches contre nous. Sa situation actuelle et ses besoins, sinon son passé en effet fort ondoyant, donnent beaucoup d'autorité à son démenti. Il est infiniment probable que des agents allemands, pleins de zèle, ont dû solliciter quelque parole imprudente dans l'entourage du sultan, sans doute auprès de Si Abdul Kerim ben Sliman, son ministre des Affaires étrangères. La légation allemande de Tanger a dû ensuite donner un caractère beaucoup trop positif à cette parole dont, ensuite, se sont servis les bureaux de la Wilhelmstrasse, qui inspirent les journaux officieux dans lesquels ont paru des notes si peu en harmonie avec les communications courtoises et sans aucun doute loyales de M. de Schœn. Mais pourquoi la légation allemande de Tanger et les bureaux de la Wilhelmstrasse, auxquels ce serait vraiment faire trop de crédit de penser qu'ils sont inspirés par le souci de donner à notre politique des avertissements utiles, ont-ils porté à notre connaissance les plaintes plus ou moins authentiques du sultan ou de certains de ses ministres? Sans doute pour troubler, inquiéter comme d'habitude, par un jeu continuel d'incertitudes, notre politique marocaine, mais, dans l'espèce, tout particulièrement pour la troubler sur le

terrain qui lui est le plus favorable et essayer de l'en détourner.

C'est un fait bien connu que les Allemands du Maroc sont unanimement favorables à Moulay Hafid, dont ils espèrent que l'avènement nous entravera et fera peut-être remettre en question le peu d'avantages et de « situation spéciale » que nous a reconnus l'Acte d'Algésiras. Moulay Hafid, dès sa proclamation à Merrâkech, s'est adressé à l'Allemagne, et il ne faut pas oublier qu'un de ses conseillers les plus écoutés est toujours un Allemand. Tout permet de croire que, Moulay Hafid définitivement vainqueur de son frère, la politique qui déclare avoir répondu aux plaintes des deux sultans qu'il fallait s'adresser à l'Europe le pousserait à essayer d'obtenir de cette Europe une revision de l'Acte d'Algésiras. Nous serions donc mis en présence de la réouverture de la question du Maroc sur le terrain international. C'est encore une raison qui rend assez imprudente la politique d'indifférence entre les deux sultans.

***

Les Allemands qui suivent les affaires du Maroc savent d'ailleurs parfaitement à quoi s'en tenir, et c'est ici qu'intervient la dernière raison qui nous semble s'élever contre la politique de « l'indifférence transcendante » : quelques efforts discrets de notre part en faveur d'Abd el Aziz pourraient avoir sur la lutte entre les deux sultans un effet tout à fait hors de proportion avec leur importance. C'est même sans doute là la cause immédiate des notes destinées à nous convaincre de ne pas gâter les chances de Moulay Hafid en aidant un sultan qui ne nous serait, d'après la Wilhelmstrasse, pas plus favorable que lui. C'est bien à tort, en effet, que les adversaires de toute intervention dans « la politique intérieure » du Maroc s'imaginent que nous devrions soutenir le sultan par les armes, et marcher sur Fez et Merrâkech. C'est l'idée de cette grande expédition qui hante visiblement l'esprit de M. Ribot lorsqu'il dénonce les gens qui veulent « aller jusqu'au bout », expression qui est revenue souvent sur ses lèvres pendant la dernière interpellation pour résumer ses alarmes. Il serait bon, avant d'écarter avec horreur ce spectre, de se demander si jamais personne l'a évoqué sur le chemin de la France.

En 1904, avant l'intervention allemande et alors que les « Marocains » élaboraient leur programme d'action, jamais ils n'ont songé à y faire figurer une *conquête* du Maroc. Leur formule de la pénétration pacifique n'était pas une hypocrisie destinée à dissimuler toute autre chose, parce que, telle qu'ils la concevaient, elle était parfaitement raisonnable. Elle n'avait

rien de commun avec la théorie de maîtres d'école, de médecins et d'apothicaires que M. Jaurès voyait parcourant le Maroc et nous amenant les Marocains par le charme de l'instruction et de l'hygiène, immédiatement acceptés par ce peuple assoiffé de civilisation. Elle admettait que, pour protéger tous les agents du progrès, et surtout le plus grand d'entre eux, le développement du commerce, il fallait organiser une force qui étendrait peu à peu le règne de l'ordre. Cette force devait, d'après les partisans de la « pénétration pacifique », être celle du Makhzen, aidé de conseils techniques et d'indispensables contrôles financiers européens. Tous ceux qui connaissent le Maroc, et qui savent combien son milieu social et politique est peu résistant, comprenaient quels résultats pourrait y obtenir l'action d'un Makhzen mieux organisé, pourvu et conseillé. Grâce à cette action, la pénétration pacifique n'était pas la ridicule chimère tournée en dérision par ceux qui ne l'avaient jamais jugée que sur des caricatures dessinées d'après les grandes fresques humanitaires de M. Jaurès. Si M. Delcassé avait agi à Fez aussitôt après l'accord anglais — ce qu'il ne fit pas, quoi qu'il en ait dit, le 26 janvier — et surtout si l'affaire marocaine ne s'était compliquée d'une grosse question internationale, cette politique aurait sans doute commencé à donner des fruits. En tout cas, on ne saurait proclamer sa faillite, puisqu'elle n'a jamais encore été l'objet d'un essai sérieux.

C'est une politique de ce genre qu'il convient de tenter aujourd'hui, avec cette chance en plus que le Makhzen d'Abd el Aziz, force encore utilisable, a été singulièrement préparé par ces épreuves à s'y prêter. Sans doute ne pourrait-on songer à donner à cette politique, dans la situation internationale actuelle, toute l'extension et toute la portée qu'elle pouvait avoir pour la France avant la crise de 1905 et la conférence d'Algésiras. Mais on peut du moins lui demander de nous aider à remplir notre tâche d'Algésiras, en établissant dans les ports et dans le pays en arrière une autorité indigène qui nous soit favorable. Et il ne s'agit pas pour cela d'aller à Merrâkech et à Fez, d'attendre qu'Abd el Aziz soit complètement tombé pour le ramener ensuite « dans les fourgons de l'étranger » ; il ne s'agit pas même de prêter 150 millions au Maroc, selon un racontar extravagant, dénué de toute vraisemblance en présence de la situation actuelle du Makhzen, mais auquel M. Ribot, comme M. Jaurès, a jugé bon de faire un sort à la tribune. Il faut seulement recourir à cette politique de petites occasions et de petits moyens, qui est si praticable et si efficace dans le milieu de petites réalités et de groupements kaléidoscopiques qu'est

le Maroc. Et il faut le faire de manière à consolider, pendant qu'il en est temps encore, le Makhzen du sultan légitime aux yeux de l'Europe. Peu d'argent produit beaucoup d'effet dans ce pays de pénurie. Ceux qui ne le comprennent pas, et qui voient gros dès qu'on leur parle de cette intervention, se montrent simplement incapables de voir que le milieu marocain est pour ainsi dire moins dense que le nôtre et exige, par conséquent, des efforts moins violents. En tout cas, ce genre d'action par personne indigène interposée est infiniment moins coûteux, moins compromettant, et aussi moins difficile à se faire rembourser dans les conditions internationales actuelles, que l'action directe que nous exerçons dans la Chaouïa. Il faut le répéter, que l'on compare donc les cas de Casablanca et de Mogador.

Le gouvernement ne saurait certes proclamer qu'il fait une politique de ce genre, même s'il avait assez de suite pour la pratiquer, ce que nous ne savons pas. Mais de l'autre côté, on ferait bien de ne pas lever avec épouvante les bras au ciel à l'idée qu'il pourrait la tenter, et que le général d'Amade a l'air d'en être l'agent lorsqu'il bouscule une mahalla hafidienne à Settat. Sans faire autre chose que de pratiquer une défensive offensive, il se heurte aux bandes mal retenues par Moulay Hafid; d'autre part, Settat n'est pas, que nous sachions, « tabou », et on ne voit pas pourquoi le général commandant à Casablanca pourrait aller dans l'intérieur pour châtier les Mzab et les Ouled Hariz, mais pas pour obtenir le résultat beaucoup plus important d'empêcher les bandes recrutées par la prédication hafidienne d'envahir le Nord du Maroc. Bien loin de partager les terreurs de M. Ribot, nous n'avons qu'un regret: c'est de devoir douter encore beaucoup que le général d'Amade soit allé à Settat autrement que pour répondre à un souci purement tactique, c'est-à-dire pour servir une politique ayant quelque suite et quelque envergure.

***

Mais il faut mettre un terme à ces commentaires sur le débat très peu concret et réaliste auquel la question du Maroc a donné lieu vers la fin du mois dernier au Palais-Bourbon. Nous voulions seulement opposer de nouveau quelques arguments à la politique que M. Stéphen Pichon a qualifiée ironiquement, s'il ne l'a pas combattue nettement, lorsqu'il l'a appelée celle de « l'indifférence transcendante ». Il faut en dénoncer sans cesse l'erreur fondamentale, car d'elle vient le pire danger que coure actuellement le maintien de notre situation au Maroc. Elle se

pare de gravité pour faire une sagesse apparente de ce paradoxe — dont on verrait de suite l'énormité s'il ne s'agissait du Maroc, où l'on place toutes les chimères et toutes les billevesées — que l'on peut organiser une police dans huit ports sans se préoccuper de savoir si le pays est soumis à un gouvernement favorable, à une révolution anti-étrangère ou en proie à une anarchie générale. Les partisans de cette neutralité imperturbable ne sont pas des hommes qui veulent que nous sortions du Maroc par une abdication ou une fuite ; il y a, par conséquent, une base pour discuter avec eux. Nous leur demandons donc s'ils croient que la France puisse créer la police des ports sans avoir devant elle un sultan plus ou moins associé à notre action ; ou, tout au moins, s'ils estiment que, en dehors de cette condition, qui suppose la politique indigène et intérieure marocaine dont ils ne veulent pas jusqu'ici, on peut remplir le mandat d'Algésiras sans grands efforts et sans des dépenses qui seraient quelque peu aventurées dans les circonstances internationales de l'heure présente.

ROBERT DE CAIX.

MONTÉNÉGRO ET MONTÉNÉGRINS

I

LE MONTÉNÉGRO PATRIARCAL

Si l'on ne devait accorder d'intérêt à un pays qu'en raison de son étendue territoriale, du chiffre de sa population, de sa puissance matérielle, ou même de sa culture intellectuelle, les choses du Monténégro ne mériteraient guère que l'attention de ses voisins immédiats, c'est-à-dire des Autrichiens et des Turcs. Tout au plus pourrait-il être d' « actualité » quand, par exemple, son prince, souverain absolu, lui octroie *proprio motu* une constitution, ou que, deux ans plus tard, des étudiants lancent des bombes contre ce même prince. D'où vient pourtant que ce petit peuple n'a jamais cessé d'exciter non seulement la curiosité, mais la sympathie de l'Europe entière? Il le doit d'abord à ses luttes héroïques contre le Croissant, à ce fait que, dans tous les Balkans, il est resté le seul îlot chrétien insubmersible. Il le doit encore à la conservation de ses antiques traditions et de ses mœurs patriarcales, qui en a fait, jusque dans ces dernières années, un spécimen de paléontologie sociale. Pendant de longs siècles, dans ce coin d'Europe, une forme de société s'est cristallisée, qui nous reporte bien au delà du moyen âge, aux temps très reculés où les petites communautés grecques et latines s'organisaient et naissaient à la vie politique. Disons-le tout de suite, pour ne pas causer de désillusion à ceux qui seraient tentés d'aller voir sur place cette singularité ethnique : le caractère patriarcal de la société monténégrine est déjà fort atténué ; il s'efface de jour en jour, et ne sera bientôt plus qu'un souvenir. Mais qu'il en puisse rester des vestiges dans notre Europe d'aujourd'hui, voilà le cas rare qui mérite d'être expliqué. L'explication nécessite quelques mots de géographie et d'histoire.

*
* *

Quand on débarque à Cattaro, les yeux encore tout émerveillés des grandes ruines antiques de Spalato, des somptueux édifices de la renaissance ragusaine et des splendeurs naturelles du triple golfe connu sous le nom de « Bouches de Cattaro », il faut, pour accéder au Monténégro, escalader 1.100 mètres de paroi de rochers verticale. On n'avait naguère à sa disposition que le rude chemin muletier dit « les Echelles de Cattaro » qui, par soixante-quinze lacets, menait à la passe de Kerstatch. Il

est avantageusement remplacé aujourd'hui par une belle route carrossable, due à l'état-major autrichien, et prolongée à partir de la borne frontière par le gouvernement monténégrin. Quoique la montée dure quatre heures, on ne songe à se plaindre ni de l'ardent soleil ni de la poussière aveuglante, tant le spectacle est magnifique. Successivement les baies de Cattaro, puis de Risano, puis de Teodo, s'étalent aux regards, lacs d'azur enserrés entre le promontoire sombre et boisé de Vermatch, hérissé de fortifications autrichiennes, et les rochers du Lovtchen, d'un blanc grisâtre, superbes par leur désolation et leur escarpement, qui sont déjà le Monténégro. Quand on a franchi le col et tourné définitivement le dos à l'Adriatique, le paysage qu'on découvre n'a plus d'équivalent en Europe. Des débris de roches nues, de toute taille et de toute forme, jonchent le sol dans toutes les directions. C'est un calcaire dolomitique, de nature poreuse et gélive, sur lequel ni la poussière ni les graines apportées par le vent ne peuvent se fixer. A peine porte-t-il de loin en loin quelque arbuste, quelque buisson rabougri, tordu et desséché. Ni sources, ni ruisseaux : toutes les eaux de pluie traversent cette écumoire pour tomber directement dans l'Adriatique. La contrée serait absolument inhabitable, si elle n'était creusée d'une quantité innombrable d'effondrements circulaires dont le diamètre varie de quelques mètres à plusieurs kilomètres, et au fond desquels s'amasse un peu de terre végétale, utilisée pour quelque maigre plantation de maïs ou de pommes de terre. Beaucoup de ces « champs cultivés » circulaires ne dépassent pas 8 ou 10 mètres carrés! Contemplée à vol d'oiseau, la Montagne Noire ressemble, comme l'a dit Elisée Reclus, à un gâteau de cire aux mille alvéoles, ou à un tissu aux mille cellules. Du col de Kerstatch à Cettigné, c'est-à-dire durant quatre heures de voiture, il n'y a pas d'autre agglomération habitée que le village de Niégouch, lieu d'origine de la famille régnante. De temps en temps, on croise quelque montagnard, grand et mince, tout en nerfs, de haute mine, avec sa courte culotte bleue, son gilet rouge brodé d'or qui moule un torse puissant et l'inséparable revolver fiché dans la ceinture de cuir. Il vous fait le salut militaire avec un geste de grand seigneur, tandis qu'à ses côtés une petite créature chétive, qui est sa femme, plie sous le poids d'un fagot ou d'un tonnelet d'eau. C'est toujours le guerrier d'antan qui passe, avec sa fidèle préposée à l'intendance...

Et quand, après avoir tourné interminablement, descendu et remonté le long des parois de tous ces cirques, petits ou grands, le voyageur arrive enfin à la crête d'où se découvre

Cettigné, la petite bourgade capitale, il aperçoit, au centre d'une cuvette de 3 kilomètres de diamètre, un amas confus de maisonnettes qui rappellent l'architecture des jouets de Nüremberg. Son guide lui fait admirer les « palais des princes » et les « ministères », reconnaissables à leurs énormes écussons, mais dont aucun, sauf celui de la Guerre, n'a plus de deux fenêtres de façade... Cette aire de Cettigné a été le berceau de l'indépendance monténégrine. A deux reprises pourtant, en 1687 et en 1702, les Turcs y ont pénétré. Mais la pensée de s'y maintenir ne leur est pas venue; ils ont brûlé, et ils sont partis.

Tous les itinéraires qu'on pourrait tracer dans la partie occidentale du Monténégro, depuis la frontière commune avec l'Autriche jusqu'à la dépression de la Zeta, ressembleraient à celui de Cattaro à Cettigne. Cette région, tributaire de l'Adriatique, n'est qu'un désert calcaire, habitable seulement par des montagnards accoutumés à toutes les privations, et encore à la condition expresse de pouvoir se ravitailler de temps en temps dans la vallée relativement riche de la Zeta, sur les bords du lac de Scutari, et dans l'Albanie septentrionale. Cinq cents ans d'histoire, depuis la bataille de Kossovo (1389) jusqu'à la guerre russo-turque de 1877, s'expliquent par cette double nécessité : nécessité pour les Monténégrins de sortir de leurs rochers pour trouver leur subsistance, nécessité pour les Turcs d'exterminer les Monténégrins pour assurer la paix sur leurs frontières.

*
* *

C'est en effet une ère de cinq cents ans de luttes à mort, interrompues par de courtes périodes d'un calme relatif, qu'inaugure la bataille de Kossovo, en 1389. On sait que ce désastre, encore vivant dans le cœur des Slaves du Sud, amena la dislocation du grand Empire fédératif des Balkans édifié par Douchan, le Charlemagne serbe. Le prince de la Zeta, qui était un des grands feudataires de l'Empire, et dont les domaines correspondaient à peu près au Monténégro actuel, se déclara indépendant, et tout lien politique fut désormais rompu entre ce rameau de la race serbe et la grande Serbie. Ce fait, capital dans l'histoire du Monténégro, coïncida à peu près avec l'extinction de la dynastie des Balsa[1], qui fut remplacée en 1427 par celle des Tsernovitch[2] (1427-1516). Ces derniers se main-

[1] Ces Balsa, venus d'Albanie, prétendaient descendre de l'antique famille provençale des Baux. Un prince des Baux aurait accompagné Charles d'Anjou en Sicile et en Epire.

[2] C'est de Tsernovitch que vient très probablement le nom de Tsernagora, ou Montagne Noire, donné au pays (Montenegro en italien, Karadagh en turc). Ainsi que nous l'avons dit plus haut, l'aspect de la Montagne Noire est plutôt blanchâtre.

tinrent assez facilement pendant la première moitié du xve siècle grâce aux rivalités de la République de Venise et des Turcs, dont les princes Tsernovitch tiraient parti. Mais lorsqu'à partir de 1476, la domination ottomane s'étendit sans conteste sur l'Albanie et l'Herzégovine, l'îlot monténégrin fut décidément isolé du reste de la chrétienté. Le formidable péril extérieur n'empêchait d'ailleurs pas les Monténégrins de se débattre dans l'anarchie, chaque *knèze* ou chef de tribu cherchant à se rendre indépendant. Et il est probable que la petite communauté chrétienne aurait sombré dès le xvie siècle, si en 1516 Georges V Tsernovitch, sans postérité directe, dégoûté du pouvoir et résolu à abdiquer, n'avait imaginé de désigner pour son successeur le métropolite Vavila qu'il déclara héritier de son pouvoir temporel. C'était mettre adroitement à profit l'exaltation religieuse des Monténégrins et faire taire du même coup les rivalités des knèzes. Il faut croire que cette solution originale était la bonne, puisque les princes-évêques ou *vladikas*, d'abord électifs, puis héréditaires à partir de 1737 dans la famille Pétrovitch Niégouch, se sont maintenus jusqu'en 1851, c'est-à-dire pendant plus de trois siècles.

Le gouvernement des vladikas n'était d'ailleurs théocratique que pendant les périodes de paix; c'est dire qu'il ne l'était que par intermittence. A côté des vladikas, élus par l'assemblée des knèzes, et assumant tous les pouvoirs en temps de paix, était installé un gouverneur civil, véritable ministre de la guerre, qui devenait omnipotent dès que les hostilités étaient déclarées. Cette dignité, sans être transmise de père en fils, était héréditaire dans certaines familles. Neuf familles eurent le privilège de fournir les gouverneurs civils jusqu'en 1833, époque à laquelle le vladika Pierre II supprima la fonction et s'érigea en souverain absolu.

***

Telle est la forme politique, immuable pendant trois cents ans, dans laquelle s'est moulée cette petite société monténégrine. Quant aux institutions politiques proprement dites, il n'en faut chercher aucune pendant cette longue suite d'années. Les Monténégrins ne connaissent pas de loi écrite, ils se gouvernent suivant les usages transmis de père en fils, et ces usages sont ceux du régime patriarcal dans toute sa pureté. « L'organisa-« tion patriarcale, dit Guizot[1], ressemble au régime féodal par « son apparence extérieure, mais en est différente, car elle est « issue de la famille. Elle en perpétue les liens à travers les

[1] *Histoire de la civilisation en France.*

« siècles, et maintient des sentiments affectueux en dépit de « l'inégalité des conditions sociales, des droits reconnus et « respectés là où manquent les garanties politiques, de la mo- « ralité et de la liberté dans un régime où, sans cette origine et « son influence, il n'y aurait qu'oppression et avilissement. »

C'est ainsi que les choses se passent au Monténégro jusque dans la seconde moitié du XIXe siècle, l'autorité du père de famille est absolue sur ses enfants. Tous les fils sont égaux et héritent de parts égales, à l'exclusion des filles. Plusieurs familles réunies par les liens du sang et par certaines communautés d'intérêts, forment la *zadrouga*, composée souvent d'une cinquantaine de personnes dont le chef, librement choisi par tous les membres de la zadrouga, quelquefois désigné dans le testament du chef défunt, est chargé de gérer les biens communs. Plusieurs zadrougas forment une tribu ou *plémène*, ayant à sa tête un *knèze*, appartenant à l'une des familles les plus importantes. Le plémène possède encore des biens indivis, analogues à nos biens communaux. Enfin la réunion de plusieurs plémènes forment la *nahia* ou clan, dernier échelon social, qui reconnaît encore un ancêtre commun. C'est ainsi que le clan des Vassoiévitch forme cinq plémènes qui se disent issus des cinq fils d'un certain Vasso.

Cette organisation, dont on trouve des traces chez tous les Slaves du Sud, n'est restée pleinement en vigueur qu'au Monténégro, parce qu'ailleurs le joug ottoman ne l'a pas laissée subsister. Elle est, en somme, analogue à toutes celles des sociétés naissantes de l'antiquité sur lesquelles nous possédons quelques données historiques. Mais presque toujours elle est essentiellement transitoire et ne tarde pas à faire place à une organisation aristocratique, surtout chez les peuples belliqueux, et même aristocratique et féodale chez les peuples d'origine germanique. C'est une conséquence forcée de l'accroissement de la population et de la puissance, et du développement de la richesse. Mais ce sont précisément ces derniers phénomènes sociaux qui ne sont pas produits au Monténégro. Les femmes avaient beau être fécondes, les saignées étaient trop fréquentes pour que la population augmentât. Les zadrougas et plémènes ne se multipliaient donc pas au point de rendre nécessaire un lien social moins lâche. Les conquêtes territoriales d'un jour étaient perdues le lendemain, et il fallait toujours, en fin de compte, se nicher sur les sommets arides de la Tsernagorà. Tout était donc stationnaire dans le petit Etat : ce qui avait existé en l'an 1500 se retrouvait en l'an 1800.

Les mœurs aussi restaient inchangées. Qu'on en juge par ce

dialogue, qui date de 1807, entre Marmont et le vladika Pierre Pétrovitch Niégouch, celui qu'on appelle aujourd'hui le Grand Vladika saint Pierre. A la suite du traité de Tilsitt, les Monténégrins avaient dû évacuer Cattaro, dont ils s'étaient emparés dans les premiers mois de 1807. Marmont fit demander au vladika de venir lui rendre visite à Cattaro. Celui-ci hésita longtemps avant de confier sa personne aux Français; il accepta enfin; mais, accoutumé aux précautions de rigueur pour les rendez-vous avec les pachas turcs, il arriva avec une suite nombreuse d'hommes armés; devant la maison du général français, les guerriers tirèrent leurs sabres et se postèrent devant la porte en disant à leur évêque que s'il avait des difficultés avec le général, il n'avait qu'à le jeter par la fenêtre et qu'eux se chargeraient du reste. « Pourquoi, demanda Marmont, aviez-« vous besoin d'amener un si grand nombre d'hommes avec « vous? Vous n'avez rien à craindre ici. » — « Je ne crains « jamais rien nulle part, mais le peuple ne me laisse jamais « sortir seul. » — « Le peuple monténégrin est sauvage et « inhumain. Comme les barbares, il a coutume de couper la « tête aux prisonniers ennemis. » — « Le peuple monténégrin est « héroïque. Il combat pour la liberté qui lui est chère. Il est « vrai qu'il coupe la tête des prisonniers. Quoi de surprenant? « Je m'étonne bien davantage que les Français aient coupé la « tête de leur roi légitime... »

Barbares, comment les Monténégrins ne le seraient-ils pas restés, après trois siècles de contact avec les Turcs et les Albanais? Ces derniers leur inculquèrent même une passion qui n'est pas caractéristique de la race slave, celle de la vendetta. On peut dire sans exagération que la vendetta a été, jusqu'au règne du prince actuel, le fléau du Monténégro, comme il est encore celui de l'Albanie. En 1833, le vladika Pierre II, voulant réprimer autant que possible les querelles de famille et les pillages sur les frontières, décida que les voleurs seraient pendus et que les homicides, moins méprisables, seraient fusillés. Mais pour éviter que les hommes chargés de l'exécution de la sentence ne devinssent eux-mêmes victimes de la vengeance des parents du coupable, le vladika faisait exécuter ses arrêts par un grand nombre de Monténégrins qui tiraient en même temps sur le condamné. De cette façon, quand on demandait qui avait exécuté un tel, Pierre répondait : « Le « peuple tout entier. » Et la vendetta devenait impossible.

Au reste, nulle part en Europe, le mépris de la vie n'a été poussé si loin. La mort la plus désirée était celle du champ de bataille, et ce sentiment était tellement ancré dans les cœurs

que la mort naturelle était, jusqu'en ces dernières années, considérée presque comme un déshonneur, et que le souhait suivant accompagnait le nouveau-né sur les fonts baptismaux : « Dieu le préserve de mourir dans son lit ! » Si le souhait n'était pas exaucé, s'il ne succombait ni sous la balle ni sous le sabre du Turc, on disait de lui : « Dieu, le grand meurtrier, l'a tué ! »

Un tel culte de la guerre devait forcément engendrer une aristocratie militaire, s'imposant par les services rendus et par la force des traditions. « Au Monténégro, a écrit un historien « serbe, M. Vouk Karadjitch, il n'existe aucune différence « dans la manière de vivre, pas plus que dans le costume. Le « père et les frères du vladika ne se distinguent en rien des « autres. Les affaires publiques sont discutées dans des assem- « blées appelées skoupchtinas, où prévaut en général l'avis de « ceux qui appartiennent à des familles considérées. » C'est de cette aristocratie dont sortaient les knèzes, ou chefs de tribus qui, au moment du danger, amenaient leurs contingents au vladika, à la façon des chefs de commando boers. Il y a encore, dans l'organisation militaire du temps présent, des traces de ces traditions. Les commandants de bataillons territoriaux qui dressent les listes de recrutement de concert avec les fonctionnaires civils des districts étaient autrefois élus, et toujours choisis dans les familles influentes. Ils sont aujourd'hui nommés par le ministre de la Guerre, mais leur recrutement est resté aristocratique. Dans plusieurs districts il est d'usage que deux familles prépondérantes aient alternativement un de leurs membres commandant du bataillon et adjoint au commandant.

***

Parmi ces familles, aucune n'a joué un rôle aussi grand dans l'histoire du Monténégro que celle des Pétrovitch Niégouch, actuellement régnante. Race énergique et intelligente entre toutes, elle a su, à trois reprises différentes et avec un à-propos qu'a toujours sanctionné le succès, changer la forme de l'autorité souveraine.

Le fondateur de la dynastie est proprement le moine Danilo Pétrovitch Niégouch, qui est élu vladika en 1697. Attiré par les Turcs dans un guet-apens et martyrisé par eux, il parvient à s'évader de sa prison et rentre à Cettigné le corps brisé, mais brûlant de se venger. Dans la nuit de Noël 1702, il ordonne le massacre de tous les musulmans habitant le territoire chrétien : ce sont les Vêpres Siciliennes du Monténégro. Les Turcs répondent en envahissant le pays, qu'ils ruinent de fond en comble, en brûlant Cettigné. Alors Danilo part pour la

Russie, va se jeter aux genoux de Pierre le Grand, en obtient des subsides suffisants pour relever la petite capitale détruite, et ce qui valait mieux encore, la promesse de ne jamais abandonner les vaillants de la Tsernagora : promesse que tous les tsars ont religieusement tenue. En 1737, miné par la maladie, le vladika se retire dans un cloître, mais profite du prestige personnel qu'il a su conquérir pour déclarer que les vladikas électifs ont vécu, et que ses successeurs seront toujours pris dans la famille Pétrovitch Niégouch, le neveu succédant à l'oncle. Cette curieuse loi de succession est rigoureusement observée pendant sept générations, le prince-évêque étant toujours doublé d'un gouverneur civil.

Mais l'ambition de la famille régnante ne cesse de croître à mesure que son autorité s'affirme dans le pays, jusqu'au jour où Pierre II, qui ne trouve point dans le gouverneur civil un subordonné suffisamment docile, abolit cette dignité et s'érige en souverain absolu (1833). L'assemblée des knèzes lui paraît aussi trop tumultueuse et trop peu maniable : elle disparaît pour faire place à un Sénat dont tous les membres sont directement nommés par le vladika[1]. Il ne restait plus qu'une dernière entrave à supprimer : l'obligation pour le souverain d'embrasser la carrière ecclésiastique. On se rappelle la brusque façon dont Danilo, neveu de Pierre II, laïcisa le pouvoir en 1851 et libéra définitivement ses successeurs de la vocation religieuse. Aussi fermement décidé à se marier qu'à succéder à son oncle en tant que prince, il fait valoir devant le Sénat l'incompatibilité des idées modernes et d'un gouvernement ecclésiastique, la difficulté de se passer d'un gouverneur civil, et en même temps les intrigues à la suite desquelles Pierre II avait dû supprimer cette fonction, enfin les graves inconvénients d'une succession en ligne collatérale. Le Sénat admet tout, et pas une protestation ne s'élève dans le pays, lorsque est publié le statut organique suivant, qui est encore en vigueur au Monténégro :

« Le Monténégro est un Etat séculier sous le gouvernement « d'un prince gospodar.

« Au gouvernement du pays est appelé l'illustre seigneur « Danilo Pétrovitch Niégouch. Après sa mort, la succession « appartiendra pour toujours à ses descendants mâles dans « l'ordre de progéniture, ou à défaut de descendance directe, « à son parent le plus proche du sexe masculin.

« L'évêque, auquel incombe l'administration des affaires

[1] Ce Sénat subsista jusqu'en 1879, époque à laquelle le prince actuel le remplaça par un ministère.

« ecclésiastiques, sera choisi par le gouvernement parmi les « membres de la famille Pétrovitch Niégouch ou parmi les « familles les plus nobles du pays. »

***

Le prince Danilo ayant été assassiné en 1860, victime de la vendetta de la tribu des Koutchi, qu'il avait rudement châtiée quelques années auparavant, et n'ayant pas laissé de postérité, le pouvoir passa encore une fois de l'oncle au neveu, dans la personne du prince Nicolas actuellement régnant. Certains historiographes contemporains, pour flatter un prince que sa valeur personnelle place pourtant au-dessus des flatteries, prétendent que c'est à Nicolas que revient l'honneur d'avoir engagé le Monténégro dans les voies modernes et d'avoir couronné une œuvre de civilisation et de progrès par l'octroi de la constitution de 1905. En réalité, son principal mérite, et qui n'est pas mince, est d'avoir suivi attentivement l'évolution de son pays dans les vingt-cinq dernières années qui viennent de s'écouler, la désorganisation progressive du régime patriarcal, et d'avoir compris la nécessité de remplacer ce régime par un autre, qu'il a jugé, à tort ou à raison, devoir être constitutionnel. Et cette transformation si rapide de mœurs et de coutumes si longtemps immuables est due à un fait tout nouveau dans l'histoire de Monténégro : une paix qui n'a pas été troublée depuis 1878, c'est-à-dire qui dure depuis trente ans.

Les trois campagnes de 1876, 1877 et 1878 semblent en effet avoir clos la lutte séculaire de la petite principauté contre l'Empire ottoman. Elle a obtenu par le traité de Berlin tous les avantages territoriaux qu'elle pouvait raisonnablement obtenir de la Turquie. La cession de la vallée entière de la Zeta, de Nikchitch et de Spuj qui formaient naguère deux coins enserrant le territoire monténégrin, de Podgoritza et de Zabliak, l'abandon des riches districts de Kolaschin et d'Andriévitza, arrosés par des affluents du Danube, et enfin d'Antivari et de Dulcigno, ont fait gagner au Monténégro 4.000 kilomètres carrés et 80.000 âmes, et lui ont enfin donné cette porte sur l'Adriatique qu'il revendiquait depuis des siècles. Il n'est plus borné au Sud que par l'Albanie (et toute acquisition territoriale de ce côté se heurterait à l'opposition violente des populations), et à l'Est et au Nord par le sandjak de Novi-Bazar et par l'Herzégovine. Mais dans ces deux directions c'est plutôt à l'Autriche qu'il a affaire, puisque cette puissance occupe l'Herzégovine et a un droit d'occupation sur le sandjak de Novi-Bazar, reconnu par le traité de Berlin.

Chez tout autre peuple, cette paix glorieuse, succédant à des guerres interminables, aurait provoqué le bien-être et la prospérité. C'est presque le contraire qui s'est produit au Monténégro. Le jour où les qualités guerrières de la population n'ont plus trouvé leur emploi, ni à l'extérieur ni même à l'intérieur (car en même temps qu'il signait la paix avec les Turcs le prince décourageait la vendetta et le brigandage par des punitions exemplaires), une véritable sensation de désœuvrement s'est manifestée. On s'est aperçu alors que les vertus du temps de paix faisaient défaut à la race. Le montagnard, avec son fusil, son pistolet et son poignard, abandonnant à sa femme le soin de cultiver le champ, d'habiller et de nourrir la famille, pouvait avoir les allures d'un héros quand il était chaque jour exposé aux balles : la même attitude pieusement conservée le rend aujourd'hui quelque peu ridicule. Entre temps, les territoires fertiles acquis au traité de Berlin, notamment les magnifiques pâturages et les énormes forêts des districts de l'Est restent à peu près inexploités. On ne trouve du côté de Kolaschin et d'Andriévitza que de rares troupeaux, et les arbres y pourrissent sur pied, alors qu'à Cettigné le bois atteint des prix exorbitants. Le prince a pris pourtant le meilleur moyen de mettre en valeur ces richesses : il a forcé ses sujets à construire des routes. Celle de Cattaro à Cettigné a été prolongée jusqu'à Rieka. De là partent deux autres routes carrossables, l'une vers Antivari par Vir-Bazar, l'autre vers Nikchitch par Podgoritza, Spuj et Danilovgrad ; et sur cette dernière s'en embranche une autre, terminée aujourd'hui jusqu'à Liéva-Rieka, qui doit atteindre Kolaschin et Andriévitza. Un chemin de fer à voie étroite est en construction de Vir-Bazar à Antivari. Enfin tout dernièrement des négociations ont été entamées avec une compagnie étrangère pour installer un service postal automobile entre Cattaro, Cettigné, Podgoritza et Nikchitch.

Le prince arrivera-t-il à secouer la paresse monténégrine ? Il faut l'espérer, mais jusqu'à présent ses efforts n'ont guère abouti qu'à introduire dans le pays des étrangers, et avec eux des idées nouvelles et une conception nouvelle de l'existence. Leur pauvreté séculaire a paru aussitôt insupportable à ces montagnards, et comme il leur manquait l'initiative et l'énergie nécessaires pour la vaincre dans leur propre pays, ce qui n'était pas impossible, ils ont pris le parti d'émigrer. De tout temps on rencontrait dans les villes du littoral de l'Adriatique et à Constantinople des émigrants monténégrins employés aux gros travaux des ports. Mais c'est aujourd'hui par bandes com-

pactes qu'ils s'embarquent pour l'Australie ou les Etats-Unis, attirés par les gros salaires qu'on leur offre dans les mines. Leur idéal est de revenir au bout de trois ou quatre ans dans le pays, d'y acheter un petit bien et d'y vivre dans l'oisiveté. Beaucoup reviennent tuberculeux ou syphilitiques, et l'on conçoit dès lors qu'un pareil exode soit un fléau. A plusieurs reprises le gouvernement princier a essayé d'y mettre obstacle en refusant les passeports. Mais il est si facile d'empaqueter son bagage au bout d'un bâton et de descendre à Cattaro, où les Autrichiens sont trop heureux de délivrer tous les passeports désirés, et de contribuer ainsi à la dépopulation du pays! La principauté comptait, il y a dizaine d'années, 250.000 habitants : il est douteux qu'elle en ait aujourd'hui 200.000.

Est-il besoin de dire que ces mœurs nouvelles impliquent la ruine des institutions patriarcales? L'indivision de la propriété, qui est un des caractères principaux, devient impossible quand les membres de la zadrouga ne mènent plus la vie commune, que certains d'entre eux vivent au delà des mers, gagnant des salaires qu'ils ne rapportent naturellement pas à la masse. De plus, pour ne pas sombrer dans l'anarchie, le régime patriarcal doit être étagé par le prestige de certaines familles. Ce prestige n'ayant jamais été que purement militaire au Monténégro, comment le maintenir par ce temps de paix perpétuelle? Autant de raisons qui font que la petite société monténégrine était depuis quelque temps en train de se dissoudre par suite du manque de toute autorité sociale.

C'est ce moment éminemment critique qu'a parfaitement saisi le prince Nicolas. Lorsqu'en décembre 1905 l'Europe a appris qu'il venait de doter d'une constitution son peuple, sans que celui-ci l'eût apparemment réclamée, il y a eu un mouvement de surprise. Ceux qui savaient que le prince avait fait ses études en France, et qui connaissaient sa culture intellectuelle, ont parlé de dilettantisme. D'autres ont prétendu qu'il avait été ému par les événements de Russie, et qu'il avait jugé sage d'accorder de bonne grâce ce qu'il aurait dû abandonner plus tard contraint et forcé. D'autres enfin, et ces derniers peut-être mieux inspirés, ont suggéré que Nicolas n'était pas fâché de rendre sa dynastie populaire en Serbie. Est-il défendu de penser que le prince a compris que les coutumes antiques avaient seules tempéré et par conséquent rendu admissible l'absolutisme de ses ancêtres, que ces coutumes disparaissant petit à petit, il devenait urgent de les remplacer par quelque chose d'autre que le bon plaisir du souverain, et que ce quelque chose ne pouvait être qu'une constitution ?

II

LE MONTÉNÉGRO CONSTITUTIONNEL

La constitution de décembre 1905, destinée à mettre un peu d'ordre dans la société monténégrine, avait été précédée par la promulgation en 1889 d'un code civil tout à fait remarquable dû à M. Bogischitch qui, grâce à sa haute intelligence jointe à une profonde connaissance des coutumes serbes, est parvenu à codifier l'antique droit coutumier du Monténégro, en modifiant d'une main légère ce qui était par trop archaïque[1]. Ce code ayant été traduit en français, nous ne ferons que le signaler ici aux lecteurs qu'il pourrait intéresser, mais nous donnerons le sommaire de la constitution de 1905, qui est moins connue.

I. *Des pouvoirs du prince gospodar.* — La principauté du Monténégro est une monarchie héréditaire et constitutionnelle, avec représentation nationale.

La personne du prince gospodar est inviolable et irresponsable.

Il exerce le pouvoir législatif de concert avec la représentation nationale. Aucune loi ne peut entrer en vigueur sans que le prince l'ait sanctionnée et promulguée.

Il est le chef suprême de l'armée et le protecteur de toutes les religions reconnues au Monténégro.

Il déclare la guerre, conclut les traités de paix et d'alliance, et les communique à la représentation nationale quand la sécurité et les intérêts du pays le permettent.

Pour les traités de commerce, pour ceux dont l'exécution exige des sorties d'argent des caisses du Trésor, nécessite une modification aux lois, ou limite les droits privés et publics des sujets, l'approbation de la Skoupchtina est nécessaire.

Le prince nomme tous les fonctionnaires de l'Etat. Il a le droit d'amnistie et le droit de grâce criminelle : il peut mitiger, diminuer ou remettre complètement les peines.

Il convoque la Skoupchtina en session ordinaire ou extraordinaire, ouvre et clôture ces sessions, a le droit de l'ajourner ou de la dissoudre par un oukase contresigné de tous les ministres.

Il est majeur à dix-huit ans. Pendant sa minorité est instituée

---

[1] M. Bogischitch, né en 1840 à Ragusa-Vecchia, d'abord conseiller scolaire et inspecteur des écoles du banat, se spécialisa dans l'étude du droit coutumier et de l'histoire slaves. Il entra au service de la Russie, occupa une chaire de droit à Odessa, fut attaché à l'administration de la Bulgarie après la guerre de 1877-78 et vint ensuite habiter la France. C'est à Paris qu'il acheva en 1888 le code monténégrin. On voit donc que ce n'est pas à un savant de cabinet qu'est due cette œuvre.

une régence de trois membres nommés par le prince précédent dans son testament, sinon par la Skoupchtina, qui choisit deux régents, le troisième étant de droit la princesse mère. Les régents doivent être ministres, ou conseillers d'Etat, ou envoyés accrédités près d'une cour étrangère, ou présidents du tribunal suprême ou du contrôle général, ou brigadiers[1], ou ayant exercé ces fonctions.

La liste civile est fixée par une loi. Elle ne peut être augmentée sans le consentement de la Skoupchtina, ni diminuée sans celui du prince.

La religion d'Etat est la religion orthodoxe orientale. L'Eglise monténégrine est autocéphale. Toutes les autres religions reconnues sont libres.

II. *Représentation nationale.* — La Skoupchtina remplace toutes les autres assemblées, réunions ou conférences existant jusqu'ici. Le prince la convoque tous les ans à la Saint-Luc (18-31 octobre) et désigne le lieu où elle se réunira. Les députés sont élus pour quatre ans. La Skoupchtina se compose des députés élus par le peuple, et en plus du métropolite, de l'archevêque catholique d'Antivari, du mufti du Monténégro, des membres du Conseil d'Etat, des présidents du tribunal suprême et du contrôle général, et de trois brigadiers nommés par le prince.

Les élections sont directes au suffrage universel. Chaque arrondissement et chaque chef-lieu de département élisent un député. Tout citoyen monténégrin majeur est électeur, sauf les militaires de l'armée active. Pour être éligible, il faut avoir trente ans et payer à l'Etat par an 15 couronnes sous forme de contributions ou d'impôts[1].

Chaque député représente toute la nation : les électeurs ne peuvent donc donner aucun mandat impératif.

Le pouvoir législatif est exercé par la Skoupchtina et le prince. Aucune loi ne peut être promulguée, modifiée ou abrogée sans le consentement de la Skoupchtina. Cependant dans des circonstances extraordinaires des lois peuvent être promulguées par le prince après avis du Conseil des ministres. Elles sont soumises à la première réunion de la Skoupchtina.

Aucun impôt direct ou indirect ne peut être levé sans l'approbation de la Skoupchtina.

Celle-ci peut proposer au gouvernement une loi nouvelle, mais le projet définitif ne peut être présenté que par le gouvernement. La Skoupchtina doit délibérer d'abord sur les projets

[1] Un tiers des électeurs se trouve ainsi inéligible.

du gouvernement, et en premier lieu sur le budget, dont le vote ne peut dépendre d'aucune question n'ayant pas de corrélation avec lui.

La Skoupchtina soumet le budget voté à l'approbation du prince. S'il y a désaccord entre elle et le gouvernement à propos du budget et que la Skoupchtina soit ajournée à cette occasion, le budget précédent est adopté pour l'année en cours. Dans ce cas, une ordonnance du prince aura force de loi.

Aucun emprunt ne peut être contracté sans le consentement de la Skoupchtina.

Le député est irresponsable.

III. *Ministres.* — Le prince nomme et révoque les ministres responsables. Ceux-ci peuvent être mis en accusation, pour trahison, violation de la Constitution, ou dilapidations, par le prince ou par la Skoupchtina. Ils sont jugés par un tribunal composé des membres de la Cour suprême et du Conseil d'Etat.

IV. *Conseil d'Etat.* — Il est composé de six membres nommés par le prince. Les conseillers d'Etat doivent avoir suivi un cours de faculté étrangère, ou être ancien ministre. Ils sont chargés d'étudier les projets de loi soumis à la Skoupchtina et de donner leur avis. Ils jugent les fonctionnaires de l'Etat comme tribunal de discipline. Ils approuvent les emprunts d'Etat.

V. *Instruction primaire.* — Elle est obligatoire et gratuite dans les écoles publiques.

VI. *Autorités judiciaires.* — Tous les juges sont nommés par le prince. Trois échelons de juridictions : tribunaux d'arrondissement, de département et tribunal suprême.

VII. *Contrôle général de l'Etat.* — Il est établi pour la revision des comptes, et composé de 3 membres choisis par la Skoupchtina parmi 6 candidats présentés par le Conseil d'Etat.

VIII. *Droits constitutionnels.* — Tous les citoyens monténégrins sont égaux devant la loi. La peine capitale pour délits politiques est abolie. Sont exceptés les attentats contre la famille régnante et les cas punis de mort par le code militaire.

Le domicile est inviolable. La confiscation des biens est interdite.

La liberté de conscience est illimitée. La presse est libre. Toute modification à la Constitution ne peut être faite que par le prince et la Skoupchtina. Elle doit être votée par les deux tiers des députés, et adoptée dans deux sessions consécutives régulières.

***

On voit par ce résumé des principaux articles de la Constitution que l'influence personnelle du prince est encore assez prépondérante dans l'Etat, puisqu'il nomme et révoque les ministres sans avoir à se préoccuper des votes de la Skoupchtina, qu'il choisit lui-même tous les fonctionnaires, à l'exception des trois contrôleurs généraux, et qu'il a le droit de dissoudre indéfiniment la Skoupchtina, si celle-ci est en désaccord permanent avec lui. En définitive, cette assemblée n'exerce guère qu'un contrôle financier, toute dépense et tout emprunt étant illégaux sans son assentiment. Quoi qu'on en puisse penser, cette première tentative pour acclimater le régime parlementaire au Monténégro était suffisamment hardie, et l'expérience a même prouvé que le prince Nicolas avait fait boire à ses sujets un breuvage trop capiteux : ils en ont été positivement grisés !

Loin d'inaugurer en effet l'ère de calme et de prospérité que certains naïfs escomptaient, la mise en vigueur de la Constitution a provoqué une agitation qui ne semble pas devoir se calmer de sitôt. On connaît le goût désordonné que montrent pour la politique les Serbes du royaume : pour le paysan de la Choumadia comme pour le journaliste de Belgrade, il n'est pas de plus grand bonheur que d'ergoter à perte d'haleine, dans les cabarets de village comme dans les cafés des villes, sur les mérites ou démérites de tel ou tel leader politique; la consommation des journaux qui se fait dans ce petit pays est effrayante. La même vocation s'est, hélas! manifestée aussi intense chez les frères du Monténégro, à tel point qu'ils semblent avoir enfin trouvé l'occupation du temps de paix qui convient à leur tempérament. A peine réunie, la Skoupchtina a violemment attaqué le ministère présidé par M. Miouchkevitch, le rendant responsable de certaines mesures assez impopulaires, prises ces dernières années par le prince[1]. Un parti, prenant l'étiquette de national-libéral, s'est formé, envoyant à la tribune des « orateurs » qui se sont mis à bredouiller des théories socialistes ! On reconnaît la fougue de ces populations orientales, naissant à peine à la vie politique et désireuses d'étonner la vieille Europe par la hardiesse de leurs conceptions.

Il n'est pas exagéré de dire que le prince a été abasourdi de

[1] Dernièrement, en effet, les impôts avaient été quelque peu augmentés et le monopole établi sur le tabac. Ces mesures avaient été rendues nécessaires par des dépenses qui, il faut bien le dire, ne présentaient pas toutes le même caractère d'utilité que la construction des routes.

ce qu'il voyait et de ce qu'il entendait. Il était pourtant évident que cette Skoupchtina serait d'une inexpérience rare et ne pourrait marcher qu'avec l'aide d'un guide. Nicolas serait resté fidèle à l'esprit même de la Constitution en assumant ce rôle tutélaire. Mais le créateur du premier parlement monténégrin semble avoir subitement pris en grippe le petit monstre qu'il avait enfanté. Il a fini par consentir à éloigner son favori M. Miouchkevitch, mais deux autres ministères vaguement nationaux-libéraux (Radoulovitch et Radovitch) n'ayant pu satisfaire la jeune assemblée, le prince a appelé aux affaires M. Tomanovitch, du parti opposé, et dissous la Skoupchtina. Cette première année de vie parlementaire n'avait pas vu moins de quatre gouvernements ! Les élections, qui ont eu lieu au mois d'octobre, auraient été, d'après les journaux, très favorables aux candidats officiels, si bien que le prince posséderait maintenant un Parlement suffisamment maniable.

Mais les parlementaires ne sont pas les seuls aujourd'hui à lui donner de la tablature. Les intellectuels ont déjà fait leur apparition dans la principauté sous forme d'étudiants tapageurs. Ceux d'entre eux qui sont réellement désireux de s'instruire vont de préférence en Italie, où les attire la protection de la reine. Les autres, qui rêvent de grandes réformes sociales, partent pour Belgrade où ils trouvent avec qui causer. Déjà l'an dernier une brochure a paru sous la signature d'étudiants monténégrins habitant cette ville, qui attaquait vivement le prince, sa famille et le gouvernement. Ces jeunes gens, accusés de lèse-majesté, sont revenus crânement à Cettigné pour se défendre, et le tribunal les ayant acquittés, ils ne se sont pas montrés rancuniers et sont allés acclamer le prince sous ses fenêtres. Les étudiants de cette année semblent avoir fait sur les précédents des progrès fâcheux, puisque plusieurs d'entre eux, venus de Belgrade, ont été trouvés porteurs de bombes.

Tout ceci dénote un malaise évident, inséparable de toute transformation sociale, et qui a été exagéré d'ailleurs dans les correspondances pessimistes répandues par les journaux autrichiens. De temps en temps, en effet, des télégrammes, datés de Cattaro et émanant de quelques réfugiés politiques, représentent la principauté à feu et à sang, et en font un tableau terrible, que ne reconnaissent pas les voyageurs qui se hasardent dans ce pays soi-disant si dangereux. Les moindres incidents sont démesurément grossis. Un magasin de dynamite, propriété de la Compagnie italienne qui construit le chemin de fer d'Antivari, vient-il à sauter accidentellement : attentat ! Le directeur d'une petite feuille d'opposition est-il

houspillé dans son imprimerie à Nikchitch : tentative de massacre par des policiers fanatiques! Quelques individus sont-ils emprisonnés pour lèse-majesté : ce sont tous les citoyens indépendants qu'on jette dans les cachots à l'approche des élections! On ne peut pourtant exiger d'un pays où la vendetta faisait encore rage il y a une quarantaine d'années, où la vie humaine ne comptait naguère pour rien, et où les mœurs sont restés si rudes, que tout se passe aujourd'hui avec calme et douceur. Il ne faut pas oublier que la race serbe, bien que dotée d'institutions parlementaires, sort à peine de son moyen âge. Etions-nous nous-mêmes si doux et si respectueux de la vie humaine au temps des Armagnacs et des Bourguignons? Quand on se mêle de juger les populations balkaniques, il faut savoir transposer les dates, faute de quoi on s'expose à des erreurs et à des injustices.

Encore une fois, la vie intérieure du Monténégro est assurément troublée, et on ne devrait pas trop s'étonner si quelque jour on apprenait qu'un drame sanglant s'y est déroulé. Il faudrait seulement se rappeler que le Monténégro est désorienté par cette paix de trente ans, unique dans son histoire, que la substitution des institutions parlementaires aux institutions patriarcales ne peut pas s'opérer sans secousse, mais que si le vieux prince parvient à surmonter les difficultés de l'heure présente, il saura diriger ses sujets dans la voie nouvelle et inculquer à ces hommes de guerre quelques-unes des qualités qui sont indispensables pour rendre viable un Etat moderne.

***

La politique extérieure du Monténégro n'est pas moins compliquée que sa politique intérieure. Cette complication est due à trois causes principales : le tracé de la frontière orientale, la lutte d'influence que deux grandes puissances européennes, l'Autriche et l'Italie, soutiennent à Cettigné, et les relations de la principauté avec le royaume de Serbie.

La frontière orientale n'est pas celle qui avait été déterminée par le traité de Berlin. Les diplomates avaient attribué au Monténégro les districts de Gusinje et de Plav, habités par les Albanais et quelques Turcs de pure race. Ces populations manifestèrent une telle irritation de la décision prise à leur égard, que le Monténégro dans son intérêt même dut renoncer à cette annexion et accepta comme compensation le district de Dulcigno. Laissant donc Gusinje et Plav à la Turquie, la frontière décrit de ce côté un véritable zigzag nécessité par l'enclave chrétienne de Vélika et l'enclave musulmane d'Arjanitza;

puis elle suit une ligne conventionnelle jusqu'à Mojkovatz où elle rejoint la Tara. En somme, on a donné au Monténégro tous les territoires exclusivement habités par la race serbe en laissant à la Turquie tous ceux où la population est mélangée, c'est-à-dire où l'on trouve, soit vivant côte à côte dans les villes, soit voisins de campagne dans les villages, Serbes, Albanais et Bachi-Bozouks. Certaines tribus serbes, comme celle de Kolaschin et celle des Vassoiévitch, ont été ainsi coupées en deux. On conçoit qu'il y ait là une cause permanente de désordre. De plus, la vendetta, à peu près disparue dans l'intérieur du Monténégro, est encore très vivace parmi ces populations de la frontière. Elle ne s'exerce pas seulement d'individu à individu, mais de famille à famille, de village à village. Et elle acquiert naturellement une férocité particulière quand à des griefs personnels vient s'ajouter la haine de race. Aussi l'administration ottomane, fût-elle animée du plus parfait esprit d'équité, aurait-elle une tâche au-dessus de ses forces pour faire régner l'ordre dans ces parages. Il est inutile d'ajouter que la borne frontière n'inspire pas grand respect, et que lorsque des Vassoiévitch des environs de Bérane sont molestés, leurs parents d'Andriévitza ne sont pas longs à pénétrer en territoire turc pour les secourir.

La situation s'aggrave toujours au printemps et à l'automne qui sont les époques des mouvements de troupeaux. Le tracé de la frontière est tel que certains Monténégrins ont leurs terrains de pâturage en Turquie, et réciproquement. C'est le cas pour les gens d'Arjanitza et de Vélika. Aussi est-il à peu près impossible à un chrétien de traverser l'enclave d'Arjanitza sans recevoir des coups de fusil.

A ces trois causes permanentes de troubles, mélange de populations antipathiques les unes aux autres, vengeances particulières, contestations de pâturages, on serait tenté, quand on vient d'Occident, d'ajouter les haines religieuses. Mais c'est une idée qu'on perd vite quand on séjourne en Orient, car on ne tarde pas à constater combien les questions confessionnelles tiennent peu de place dans la vie des populations balkaniques. Elles ne sont le plus souvent qu'une étiquette trompeuse destinée à masquer des convoitises nationales.

La frontière turco-monténégrine a été, l'an dernier, le théâtre de troubles particulièrement sérieux. Pour prêter main-forte à des Vassoiévitch maltraités par des Albanais, le bataillon de Kolaschin, commandant en tête, est accouru et a livré bataille aux réguliers turcs. Il y a eu des morts et des blessés des deux côtés, et il a fallu de longs pourparlers pour aboutir à un accord

et fixer les indemnités à verser de part et d'autre. Le même fait a failli se renouveler cette année. Mais cette fois, lorsque les Vassoiévitch ont demandé à grands cris le secours du poste monténégrin voisin, celui-ci a reçu l'ordre formel de ne pas bouger. Cette correction diplomatique, toute nouvelle en pareil cas, a rempli d'indignation les frères slaves.

En l'espèce, les frères slaves ont tort. Point n'est besoin d'une perspicacité supérieure pour découvrir que ces agitations incessantes dans le sandjak de Novi-Bazar ne profiteront qu'aux seuls Autrichiens. Ceux-ci se sont jusqu'à présent contentés de mettre une garnison à Plevlié, dans le Nord du sandjak; mais le jour où il serait avéré que le gendarme ottoman est impuissant à maintenir l'ordre sur les bords de la Tara supérieure et dans le district de Bérane, ils profiteraient avec empressement de l'occasion pour pousser leurs régiments jusqu'à Novi-Bazar et Mitrovitza. Alors le couloir ménagé de par la volonté de l'Autriche entre les Serbes du royaume et ceux du Monténégro, au lieu d'être vide comme aujourd'hui, serait rempli de troupes autrichiennes, et l'étau autrichien, succédant à l'étau ottoman, enserrerait la principauté à l'Est, au Nord et à l'Ouest.

***

C'est dans cette dernière direction, celle de Cattaro, que le tracé de la frontière inspire aujourd'hui le plus de regrets aux Monténégrins. Il leur est cruel, quand ils contemplent du Lovtchen le magnifique fjord que sont les Bouches du Cattaro, de penser que ces rivages, habités en grande partie par des Serbes (le député de Cattaro au parlement autrichien est un Serbe), ne leur ont jamais appartenu, précisément parce qu'ils sont trop beaux, qu'il leur a fallu encore se voir frustrés de la baie de Budua et de toute la côte jusqu'à Spitza, pour n'obtenir tardivement qu'un lambeau de littoral, sans autre abri que les rades foraines d'Antivari et de Dulcigno. C'est pourtant à un Monténégrin, au gouverneur civil Vouk Radonitch, que, le 27 décembre 1813, le brave commandant Gauthier, affaibli par la défection d'un bataillon croate et n'ayant plus sous ses ordres qu'une poignée de Français, avait rendu la place de Cattaro, après avoir soutenu pendant deux mois les attaques de la flotte anglaise et des troupes autrichiennes et monténégrines. Le vladika était resté dans sa conquête pour affermir son droit. Mais six mois plus tard était arrivée la fatale réponse du tsar à sa supplique : « Je vous félicite de vos succès et de ce que « vous avez fait pour la bonne cause... Restituez Cattaro à

« l'Autriche et rentrez chez vous. Mais dites bien aux habitants « des Bouches que tous leurs anciens privilèges seront res- « pectés... »

Privé de Cattaro, séparé irrévocablement des Serbes du royaume, entendant les murmures des frères d'Herzégovine, à qui la nouvelle domination ne semble guère plus sympathique que celle des Turcs, c'est à l'Autriche que le peuple monténégrin témoigne aujourd'hui l'aversion qu'il vouait naguère aux Turcs, c'est pour combattre la prépondérance autrichienne qu'il veut être le client d'une grande puissance, et à ses yeux, cette grande puissance ne peut être que la Russie. La Russie est la protectrice séculaire qui, au traité de San-Stefano, avait prévu un Monténégro plus grand que celui du Congrès de Berlin, qui, après la guerre, a encore donné libéralement fusils et canons, et dont le subside annuel permet aujourd'hui au petit Etat de ne pas succomber sous le poids de ses charges financières. Le peuple monténégrin est donc resté dans les sentiments du vladika Pierre, qui disait à Marmont : « Les Russes sont nos frères dans une même foi et une même « famille. Ils nous aiment comme nous les aimons. Tous les « Slaves attendent leur salut et leur gloire d'une union « étroite avec les puissants frères russes. Que la Russie suc- « combe, et tous les Slaves tomberont avec elle. Celui qui « est l'ennemi des Russes est notre ennemi. »

Malheureusement, cette générosité de sentiments est plus fréquente chez les peuples que chez les gouvernements : les princes et les hommes politiques trouvent quelquefois assez lourd le fardeau de la reconnaissance. C'est un peu ce qui s'est produit au Monténégro. Lorsqu'aux désastres de Mandchourie vinrent s'ajouter les désordres révolutionnaires dans l'intérieur de l'Empire russe, on pensa en haut lieu que, pendant un certain nombre d'années, la grande Russie aurait des soucis plus pressants que ceux de la péninsule balkanique, et qu'elle regarderait de moins près aux choses du Monténégro, malgré la présence à Pétersbourg de deux Altesses Impériales nées monténégrines[1]. Il devenait donc sage de ne plus demander à la Russie autre chose que son subside annuel, et, au surplus, de ne pas afficher des sentiments exagérément russophiles. La grande puissance à laquelle on avait directement affaire était l'Autriche. Il convenait d'entretenir de bons rapports avec elle, mais de lui faire sentir en même temps qu'on avait tout près de soi des amis puissants dans la personne des Italiens.

[1] Deux filles du prince Nicolas ont épousé, l'une le grand-duc Pierre Nicolaiévitch, l'autre le duc de Leuchtenberg.

Ce n'est en effet un mystère pour personne que l'Italie a décidément fixé ses ambitions sur l'Albanie. Cette partie de l'Empire turc joue dans ses préoccupations actuelles le rôle que jouaient naguère la Tunisie et l'Abyssinie, et dès lors ses intérêts balkaniques sont diamétralement opposés à ceux de l'Autriche. Il ne faut pas se laisser leurrer par les entrevues de MM. Tittoni et d'Æhrenthal : certaines protestations d'amitié peuvent bien viser la politique du moment, mais ne sauraient engager l'avenir. Il suffit de visiter Scutari et les ports albanais de l'Adriatique pour être édifié sur la cordialité des relations entre les éléments autrichiens et italiens. La lutte des deux influences s'y poursuit ardente, avec un avantage marqué pour les Italiens, grâce à la diffusion de leur langue. Mais l'Albanie est encore une région bien difficilement pénétrable; il est donc tout naturel d'arriver à elle par l'intermédiaire du Monténégro. Aussi, dans ces dernières années, rien n'a été négligé de la part de l'Italie pour gagner le cœur des Monténégrins. La parenté des deux cours était un bon prétexte, mais elle ne suffisait pas à expliquer le cadeau « royal » de grosse artillerie qui a été fait au prince Nicolas, ni l'afflux des capitaux italiens dans la Principauté. C'est une compagnie vénitienne, dont les vapeurs sillonnent déjà le lac de Scutari, qui a entrepris la construction du chemin de fer Vir-Bazar à Antivari; c'est à une autre société italienne qu'a été concédé le monopole des tabacs. Dans toutes les bourgades du Monténégro on trouve de petits commerçants italiens. Inversement les collèges et les régiments italiens sont largement ouverts aux étudiants et aux officiers monténégrins.

C'est qu'en effet le Monténégro n'est pas seulement commode pour prendre pied en Albanie. Il pourrait jouer un rôle plus important dans l'hypothèse, encore incertaine mais nullement chimérique, d'un conflit entre l'Autriche et l'Italie, ces deux puissances en somme antipathiques l'une à l'autre, mais que le grand Bismarck a eu l'idée géniale d'unir par un mariage de raison. Les forces militaires que le Monténégro peut mettre en ligne ne sont pas négligeables [1]. Elles équivalent à peu près à un corps d'armée et sont de taille à défendre un pays aussi difficile d'accès que le leur, et même à faire sentir leur action au delà de la frontière. Les positions du col de Kerstatch et du mont Lovtchen, qui peuvent être aujourd'hui armées de gros canons, dominent les ouvrages autrichiens de Gorazda et de Vermatch qui protègent Cattaro et l'établissement naval de

[1] Voir l'article du colonel Lafargue sur l'organisation militaire du Monténégro (*Quest. Dipl. et Col.*, 1er juin 1907).

Teodo. La coopération de l'armée monténégrine et de la flotte italienne pourrait donc donner à l'Autriche de sérieuses inquiétudes de ce côté.

Ce sont là les contingences de l'avenir. Pour le moment le gouvernement princier ne tient pas à s'engager à fond, et il est trop fin pour suivre aveuglément l'opinion publique hostile à l'Autriche. Il a même profité cette année d'un léger refroidissement des relations avec la cour d'Italie pour multiplier ses avances à l'Autriche et recevoir avec les marques de la plus vive satisfaction la visite de l'amiral autrichien Montecuculli, à l'issue des manœuvres navales de l'Adriatique. Un baiser Lamourette a été échangé.

***

L'affaire des bombes dont des étudiants monténégrins venus de Serbie ont été trouvés porteurs, et les communiqués officieux publiés à Belgrade et à Cettigné à cette occasion ont donné de l'actualité aux rapports serbo-monténégrins. Ici encore les relations entre les deux gouvernements ne reflètent qu'assez mal les sentiments dont les deux peuples sont animés. En réalité, les Serbes du royaume et ceux de la principauté se considèrent comme un seul et même peuple, séparé en deux tronçons par des volontés supérieures, mais qui attend avec impatience le jour béni où les frères de la Vieille-Serbie et de l'Herzégovine, secouant deux jougs détestés, serviront de trait d'union à ces tronçons. Mais les deux gouvernements et surtout les deux dynasties ne marchent pas précisément la main dans la main. Ce n'est pas calomnier ces dernières que de dire qu'elles font preuve de peu de cordialité l'une vis-à-vis de l'autre, malgré les liens de parenté qui les unissent [1]. Jusqu'en ces derniers temps la Serbie n'avait pas de représentation diplomatique à Cettigné, alors que la Bulgarie en a une depuis longtemps. Le ministre serbe qui vient d'être accrédité près du prince Nicolas aura assurément fort à faire pour dissiper une méfiance préconçue.

JACQUES DOROBANTZ.

[1] Le roi Pierre est le gendre du prince Nicolas.

LA FRANCE ET LES POPULATIONS DANUBIENNES

L'AMBASSADE DE M. LEFAIVRE EN 1870

Un diplomate est mort, l'an dernier, qui avait, en 1870, conçu la curieuse et grande idée de faire plébisciter pour la France les Slaves d'Autriche et de Hongrie, de peser par eux sur les décisions du cabinet de Vienne, de faire jouer ainsi un rôle de peuples à ces groupements de Tchèques, de Croates, de Slovènes, que la diplomatie ne reconnaissait pas encore comme des peuples, et de les faire intervenir dans le concert ou dans le silence des chancelleries, comme des interrupteurs nécessairement écoutés. Le principe des nationalités, pour lequel la France s'était engouée d'un attachement théorique et candide, était à l'origine de nos malheurs, puisqu'il avait hâté et fortifié les aspirations unitaires de l'Allemagne. M. Albert Lefaivre — ainsi s'appelait cet entreprenant diplomate — rêvait en 1870 d'une autre application, par laquelle ce principe aurait pu nous devenir profitable : il songeait et travaillait, sur le Danube et dans les Balkans, à jeter les fondements d'une sorte d'unité slave, dont la première expression, dont le premier acte serait une manifestation nette, énergique, contre l'hégémonie nouvelle exercée par l'unité allemande. Cet épisode fut sans effet direct, sans lendemain immédiat ; et dans une histoire diplomatique de l'année 1870 il est permis de le passer sous silence ; mais dans l'histoire des idées politiques et de l'amitié entre la France et les peuples slaves, il y a là comme une demi-page, originale et poignante, qu'il serait fâcheux de laisser s'effacer.

I

L'homme qui allait l'écrire était d'origine alsacienne : très familier avec la culture germanique, il s'occupa, durant le second Empire, à la suite des Matter et des Lerminier, en même temps que les Saint-René-Taillandier et les Auguste Geffroy, de faire connaître l'Allemagne aux Français. Tour à tour chancelier du consulat de France à Mayence, à Belgrade, à Munich, à Vienne, il eut l'occasion, de 1856 à 1869, d'observer de très près l'Allemagne et les populations danubiennes. Il publia alors, sous sa signature et sous divers pseudonymes, des études pénétrantes et fouillées, qu'encore aujourd'hui l'on relit avec profit.

Son article de 1859, par exemple, sur le roman politique en Allemagne, nous montre l'Allemagne « se détachant des idées françaises » qu'en 1848 elle avait essayé de mettre en pratique,

et « la défiance des Allemands contre la France devenant d'autant plus éveillée qu'hier leurs sympathies étaient plus aveugles ». Albert Lefaivre, poursuivant ses auscultations, constatait en 1860, dans un travail sur le *Zollverein*, que l'Allemagne ne voyait dans la France qu' « un type malfaisant, ou plutôt le génie du mal incarné ». Parallèlement à cette évolution des pensées allemandes, il observait la marche de l'Allemagne vers l'unité. En 1859, il jugeait nécessaire de consacrer une étude aux fêtes par lesquelles toutes les populations germaniques célébraient la mémoire de Schiller. Sans doute, Schiller, comme tous les Allemands de son époque, avait été un humanitaire beaucoup plus qu'un patriote; mais l'apothéose de cet humanitaire apparaissait à Lefaivre comme une manifestation patriotique, sur la portée de laquelle il essayait d'éclairer l'opinion française. « Le nom de Schiller était mal choisi, écrivait-il; « mais avait-on la liberté d'en choisir un autre ? L'idée politique « s'est cachée timidement, soit; mais enfin l'Allemagne s'est « réunie dans un sentiment national, le mot d'unité a pu retentir « publiquement au milieu des acclamation populaires. Qui sait « ce que l'Allemagne aurait attendu de temps avant de prononcer « ce mot au grand jour, si, par une sorte d'inspiration, elle n'a- « vait caché sa pensée sous un air de fête banale et de joie insou- « ciante ? Serait-ce donc la première fois que de grandes pen- « sées se cacheraient sous une apparence frivole ou grossière ? « L'Allemagne a peut-être contrefait l'insensée, comme Brutus; « elle s'est couronnée de fleurs, elle s'est déguisée en déesse « Folie ; mais sous ce travestissement, elle a trompé la censure, « désarmé la vigilance des princes; elle est allée partout compter « ses partisans et préparer, en chantant, en agitant ses grelots, « l'œuvre de son unité. » Peu de mois se passaient, et dans quelques pages datées de 1860 qu'il intitulait *les Prétentions de l'Allemagne sur l'Alsace et la Lorraine*, Albert Lefaivre opposait à l'érudition de certains germanistes la riposte autorisée d'un Alsacien : « Le mal serait faible, disait-il, si ces prédications « conquérantes restaient enfermées dans un livre ou dans une « salle d'université. Mais elles ont un retentissement immense. « Toute la jeunesse, toute la partie active du pays s'en imprè- « gne. L'idée gagne du terrain, subjugue les esprits faibles, ty- « rannise les esprits d'élite, passe à l'état de croyance et de « dogme national. Elle inspire les journaux; les hommes « d'État, pour être populaires, y subordonnent leur politique. » C'est dans ce même article qu'Albert Lefaivre notait, avec une rare précision, d'un trait qui peut-être n'a pas cessé d'être vrai, l'origine profonde des suspicions allemandes : « L'Allemagne,

« observait-il, ne peut pas croire que la France soit en même « temps forte et pacifique. » Admirateur de la littérature allemande et du génie allemand, il suppliait l'Allemagne de songer à d'autres développements qu'à une extension de frontière. Il consacrait une monographie, en 1860, aux asiles de la misère à Berlin ; il en montrait l'insuffisance et la supériorité de la charité française. « Mais il faut d'abord, continuait-il ironiquement, « que la Prusse transforme son artillerie et qu'elle dote l'Alle- « magne de cette invention bienfaisante qui porte le nom de « canons rayés. Puis elle aura la flotte à fonder et des ports de « guerre à construire, à moins qu'elle ne trouve plus commode « de les demander au Danemark. Les places fortes aussi appel- « lent sa sollicitude et sont, dit-on, à la veille d'une refonte « complète. Enfin le Rhin veut être protégé contre la France et « réclame un camp retranché de 60.000 hommes. Espérons que, « quand ces grandes choses seront faites, quand les machines « destructives auront absorbé quelques centaines de millions, « l'attention et les richesses publiques se porteront aussi sur la « bienfaisance. » Il importe d'observer, une fois encore, que ces lignes remontent à 1860, c'est-à-dire à l'époque où une partie de l'opinion française, par antipathie contre l'Autriche, souhaitait les progrès de la Prusse.

L'agitation que dirigeait, en 1861, le *National-Verein* absorba tout de suite l'attention d'Albert Lefaivre; il cherchait, dans cette association, les libéraux allemands de l'époque de 1848, et il ne les trouvait plus; ce qu'il rencontrait, au contraire, c'était « l'insouciance en matière de libéralisme, le culte pour la « force brutale du droit ». Cette rencontre lui fut amère, douloureuse; il eût voulu pouvoir continuer d'aimer l'Allemagne. « Que l'Allemagne, écrivait-il en 1861, cesse donc de tourner « ses menaces vers le prétendu ennemi de l'Ouest; qu'elle « abandonne une bonne fois les éternels souvenirs et les éter- « nels héros de 1813; qu'elle accepte enfin, sans arrière-pensée, « la main fraternelle que nous lui tendons; et qu'elle rie fran- « chement avec nous de ses vaines hallucinations! » Les prophètes trop exacts et dont les prédictions furent trop vérifiées ont parfois ce malheur, si l'on revoit leurs articles à distance, de paraître n'avoir dit que des banalités. Nous savons tous aujourd'hui que l'Allemagne de 1860 armait déjà contre la France ses intelligences et ses bras, ses professeurs et ses soldats. Mais en 1860, combien en France le savaient! C'était l'époque où Michelet professait à l'endroit de l'Allemagne un optimisme dont il s'accusera plus tard, solennellement pénitent, dans sa brochure de 1871 : *La France devant l'Europe*. Et beaucoup de Français

avaient partagé l'erreur de Michelet. D'autant plus honorable et d'autant plus méritoire était, au contraire, la perspicacité d'Albert Lefaivre, que par certains côtés cet observateur était un pacifiste : l'un des derniers articles qu'il ait écrits fut consacré à la croisade de Mme de Suttner. N'oublions pas qu'il avait 18 ans en 1848, que les rêves de la jeune Europe avaient été ses rêves de jeunesse et qu'il était plutôt porté, dès lors, à la confiance envers les autres peuples. Il n'avait pas ce genre d'imagination qui, devant un horizon politique, est toujours prête à y multiplier les nuages ; il n'aimait pas grossir les périls ni agiter l'opinion par des cauchemars. Pour qu'il invitât les Français de 1860 à se rendre compte du péril allemand, pour qu'il fît taire sa croyance naturelle à la générosité des peuples, pour qu'il réduisît au silence son attachement à l'esprit germanique, il fallait qu'il y fût contraint, absolument contraint, par les résultats de ses observations exactes et vigoureuses.

II

Elles se poursuivirent dans la vallée danubienne. La Hongrie, récemment émancipée par le dualisme, fut odieuse à Albert Lefaivre : il vit en elle un satellite du germanisme, de ce germanisme nouveau qu'il n'aimait pas; et tous ses soupçons lui parurent justifiés lorsqu'au début de la guerre, le marquis de Cazeaux, premier secrétaire de notre ambassade à Vienne, lui apprit que le comte Andrassy, au nom du cabinet de Pesth, s'opposait à toute démarche de François-Joseph en faveur de la France. Albert Lefaivre connaissait admirablement Vienne : il savait qu'une partie de la presse était aux mains de l'Allemagne, que le général Schweidnitz, ambassadeur de Prusse, inspirait quotidiennement la *Neue Freie Presse ;* il constatait que, dans certaines fractions de l'opinion viennoise, on faisait pour la Prusse des vœux ardents.

Mais ces fractions n'étaient pas toute l'opinion ; et Albert Lefaivre, au début de septembre 1870, eut la somptueuse pensée d'organiser sur le Danube des soulèvements de l'opinion en faveur de la France menacée. Il y avait, dans la Transleithanie, 18 millions de Slaves et 3 millions de Roumains naturellement hostiles aux Magyars et dès lors au germanisme, allié des Magyars ; il y avait, dans la Cisleithanie, le gros des forces conservatrices, les masses catholiques, les officiers et soldats vaincus à Sadowa, naturellement hostiles à la Prusse, par raisons politiques ou religieuses, enfin, et surtout, le peuple tchèque. Albert Lefaivre rêva de coaliser toutes ces forces et de les faire agir, toutes ensemble, sur le gouvernement de Vienne.

Le 13 septembre 1870, il vint à Paris, il y vit Gambetta, Ferry, Jules Favre; les deux premiers, qu'il connaissait, le comprirent; le troisième, au contraire, accueillit froidement un projet pour lequel les annales diplomatiques ne fournissaient pas de précédent. Les conversations traînèrent en longueur. Enfin, le 12 octobre 1870, à 7 h. 1/2 du matin, un ballon quitta Paris, cerné dans son ascension par une grêle de balles prussiennes. Quatre heures plus tard, il atterrissait près de Cambrai, non sans mettre en grave péril la vie des trois passagers. Lefaivre était un d'entre eux : il emportait de Paris assiégé un véritable chargement de dépêches militaires ou diplomatiques, destinées aux divers points de la France et du monde. Tout de suite, après ce coup d'audace, il se rendait à Tours, télégraphiquement réclamé par Gambetta, et là, il recevait de Gambetta, personnellement, des pouvoirs étendus qui lui donnaient en Autriche « une complète liberté d'action, sous sa « propre responsabilité, comportant le droit de correspon- « dance directe avec le ministère de la guerre ».

Albert Lefaivre, sans retard, reprit la route de Vienne; grâce à ses relations avec beaucoup d'officiers viennois, il put installer chez lui un bureau d'informations militaires, qu'il expédiait en France, sous un chiffre spécial, par le télégraphe autrichien; et puis, secondé par le vice-consul de France à Temesvar, M. Emile Picot, membre de l'Institut, il organisa son originale propagande.

Il s'en fut à Prague, tout d'abord. Le dualisme avait mécontenté les Tchèques : depuis trois ans leurs députés ne paraissaient plus au Reichsrath. « Vous venez tard, mais enfin vous venez ! » C'est par ce vers de *Wallenstein* que le vieil historien Palacky et son gendre Rieger accueillirent Albert Lefaivre, qui venait intéresser les Tchèques au sort de la France. Il fut décidé, immédiatement, qu'un manifeste signé par quatre-vingt-six députés slaves serait porté à M. de Beust, et que ce manifeste, protestant contre l'idée germanique d'annexer l'Alsace, réclamerait de l'Autriche, en faveur de la France, le même concours diplomatique que naguère, à Nikolsburg, la France avait donné à l'Autriche. Avant que Lefaivre quittât Vienne, un souper lui fut offert; Palacky porta un toast.

« Nos ennemis sont les vôtres, proclama Palacky, avec cette « différence que nous sommes menacés plus encore que vous « par le teutonisme. L'Allemagne ne veut de vous qu'une pro- « vince ou deux; mais nous, Slaves de Bohême, elle ne nous « pardonne pas d'exister. De tout temps la Bohême s'est distin- « guée par un élan marqué vers la France : il est à regretter

« que vos hommes d'Etat n'en aient jamais tenu compte. Mais « puisqu'en ce moment la France tend la main vers nous, nous « saurons lui montrer notre sympathie par des actes. »

Albert Lefaivre regagna Vienne; sa présence encouragait les sympathies actives à se manifester; on lui soumettait des plans d'action militaire ou diplomatique; des réunions de plusieurs milliers de personnes acclamaient la France menacée. Certaines villes d'Autriche lui envoyaient des adresses. Vienne, pour lui, devenait un observatoire, d'où il guettait les signes d'amitié qu'on adressait à la France malheureuse. Du haut de la tribune allemande, MM. Bebel et Liebknecht firent à la France un de ces signes, et le 3 décembre 1870, Albert Lefaivre leur écrivait une lettre qui fit grand bruit.

« Messieurs, leur disait-il, au nom de la République fran- « çaise, dont le gouvernement m'a confié une mission spé- « ciale, je me fais un devoir de vous remercier des nobles « paroles que vous avez prononcées dans le Parlement de Berlin, « dans votre assemblée fanatisée par l'esprit de conquête et par « l'ivresse du militarisme. Le courage que vous avez déployé « dans cette circonstance a fixé l'attention de l'Europe entière « et vous a conquis une place glorieuse parmi les champions « de la liberté. Comme vous l'avez dit éloquemment, l'esprit « libéral et humanitaire de l'Allemagne subit en ce moment « une éclipse analogue à celle que nous avons traversée nous- « mêmes pendant la période de notre Empire, et court au « devant des mêmes déceptions. Une soif de domination s'est « emparée des esprits les plus éclairés. Une grande partie de « ces penseurs et de ces écrivains qui jetaient de si vives clartés « sur le monde sont devenus les apôtres du meurtre et de « l'extermination d'une nation entière, sous l'influence de M. de « Bismarck. C'est vous, Messieurs, et votre parti, qui, dans « la défaillance générale, maintenez la tradition allemande. « A nos yeux, vous êtes les vrais représentants d'une noble « nation pour laquelle nous aurions voulu n'avoir que des « sentiments fraternels, et que nous n'avons pas cessé d'es- « timer. La France vous salue et vous remercie, car elle voit « en vous l'espoir d'une réconciliation entre les deux peuples. »

On comprend sans peine que notre diplomatie à Vienne, qui consacrait tous ses soins à faire en notre faveur la conquête de M. de Beust, était un peu surprise et légèrement troublée par l'intervention parallèle d'Albert Lefaivre auprès des populations autrichiennes. Il parut que M. de Mosbourg, notre chargé d'affaires, allait se fâcher; il menaçait de donner sa démission. Albert Lefaivre s'expliqua franchement avec lui.

« Ne me prenez pas pour un démocrate, lui dit-il; je ne l'ai « jamais été. Mais si l'Empire a pu, sans faire scandale, pro- « mulguer, au bénéfice de l'Italie et des principautés danu- « biennes, le dogme du droit populaire, peut-on s'étonner et « s'indigner que la République arbore cette devise pour pré- « server la France d'un démembrement? C'est son devoir de le « faire, car elle incarne mieux que tout autre gouvernement la « résistance à l'esprit de conquête; et son principal effort au « point de vue international sera de réveiller la conscience de « leur engourdissement et de leur soumission à la force. Il est « peu probable, je l'avoue, qu'elle y réussisse, mais à moins « de répudier son début, ses propres principes, elle doit l'entre- « prendre. Eh bien! j'ai accepté de M. Gambetta le mandat de « me dévouer à cette tâche : non que j'aie le moindre goût « pour l'apostolat ou pour le rôle de franc-tireur diplomatique, « mais dans ce moment de péril suprême, ne devons-nous pas « sacrifier nos préférences pour le salut du pays? »

Ces explications aplanirent l'incident. M. de Mosbourg garda son poste, et Albert Lefaivre continua sa besogne.

En novembre, à la Chambre hongroise, un vieux parlementaire de 1848, Simonyi, avait fait un discours contre l'annexion de l'Alsace et célébré l' « impérissable leçon donnée par la France à l'humanité » : il lui expédia une lettre de remerciements. Simonyi répondit qu'il était nécessaire « au progrès, à la civilisation, à la liberté universelle » que la France restât une grande puissance. Il y avait donc des Magyars qui aimaient la France : Albert Lefaivre prit le train de Pesth, afin de les aller voir. Tisza lui fit l'éloge de Bismarck; Simonyi lui tint des propos fort touchants; mais on traitait Simonyi de rêveur, et son parti, la gauche antiministérielle, comptait peu. Albert Lefaivre tourna son attention, tout naturellement, vers les Slaves du Sud et vers les Transylvains. La France avait là de chauds amis : chez les premiers, Mgr Strossmayer et le général Stratimirovich ; chez les seconds, Babech et les deux Mocioni. Alors se précisa, de plus en plus nette, la pensée d'Albert Lefaivre : ces Slaves, ces Transylvains, étaient en Transleithanie des parias; lorsque leur voix s'élevait pour agiter les questions hongroises, cette voix était étouffée. Albert Lefaivre voulait qu'elle s'élevât pour agiter les questions européennes, pour agiter la question française, et que, sous le joug magyar, ces Slaves et ces Roumains s'affirmassent comme des peuples en manifestant pour la France. En Hongrie, ils n'étaient rien; mais par là même qu'ils parleraient pour la France, ils redeviendraient quelque chose en Europe. Et Lefaivre, penchant vers ces déshé-

rités sa haute stature de Français vaincu, voulait organiser une sorte de plébiscite émancipateur, qui leur rendrait en face de leurs oppresseurs le droit de suffrage sur une question de justice internationale. C'était un prestigieux programme; on eût dit que, dans l'imagination où il venait d'éclore, l'esprit de 1848 se réveillait, faisait une nouvelle poussée. La France, toujours altruiste, réclamait de ces « déshérités » un plébiscite, qui ne fût pas seulement, pour elle, un acte vengeur, mais qui fût aussi, pour eux, un acte libérateur. Albert Lefaivre courut en France pour entretenir le gouvernement de Bordeaux. Il possédait là un excellent ami, qu'il avait connu à Vienne, et qui, depuis le commencement de la guerre, collaborait avec M. de Freycinet, l'ingénieur de Serres. De Serres lui avait fait attribuer 300.000 francs par le gouvernement de Tours sur les fonds du ministère de la Guerre. Lefaivre venait à Bordeaux pour les toucher. Il vit Chaudordy, qui le félicita; il fut nommé consul hors cadre et repartit pour Vienne, encouragé.

Naturellement son retour était guetté : dans son appartement du *Ring*, les offres affluaient ; on venait lui proposer des armes nouvelles, des canons imaginaires; un Saxon lui indiquait les moyens de déchaîner la Révolution en Allemagne. Albert Lefaivre éconduisait les importuns et se consacrait à la préparation de son plébiscite. Le texte de la pétition parut dans la *Tages Presse* du 11 février 1871 : c'était un cri d'alarme contre « le nouveau césarisme, contre le code brutal du plus fort, « contre la tentative d'une puissance guerrière pour introduire « la force comme loi suprême dans les relations internatio- « nales »; et les nombreux amis qu'avait Albert Lefaivre dans les deux monarchies recueillirent des signatures. Il voulut, fort de l'investiture nouvelle qu'il avait reçue à Bordeaux, obtenir du Parlement de Pesth un vote en faveur de la France. 63 députés y présentèrent la pétition; soutenue par Daniel Iranyi, combattue par Andrassy et Jokai, la pétition succomba; les Magyars refusaient — on était alors en mars 1871 — de dire un mot en faveur de la France : Albert Lefaivre ne leur pardonna jamais. La paix de Francfort, du reste, rendit ce mot inutile; et Lefaivre, quittant aussitôt Vienne, portait le deuil de l'Allemagne et le deuil d'un rêve grandiose.

III

Lorsque ayant repris un poste actif dans la carrière diplomatique, Albert Lefaivre recommença de traiter avec les chancelleries, son imagination tenace, qui n'acceptait pas les défaites,

se reportait sans doute avec émoi vers l'époque où il s'essayait de traiter avec les peuples.

Et plus tard, lorsque ses années de retraite se consacrèrent à des travaux littéraires, il fit un nouveau geste — geste d'historien, cette fois — aux Slaves et aux Roumains des Balkans. Dans son ouvrage : *Les Magyars pendant la domination ottomane en Hongrie*, il se préoccupa d'ébranler, au nom de l'histoire, les raisons alléguées par les Hongrois en faveur de l'établissement du dualisme, et de remontrer que ces Habsbourg, au prestige desquels le dualisme portait un coup, et que ces pays contre lesquels le « libéralisme » magyar s'insurgeait, avaient été, en présence de l'Islam, les vrais sauveurs de la Hongrie. Les pays slaves et roumains de Hongrie accueillirent avec joie ce travail de M. Albert Lefaivre. Trente ans plus tôt, il était venu apporter à ces Slaves et à ces Transylvains une occasion originale — et poignante — de prendre position en Europe en faisant pour la France des croisades de signatures, et voilà qu'avant de mourir il leur expédiait, en deux volumes, des arguments historiques pour leurs luttes contre la Hongrie.

Et ces deux démarches, celle du diplomate en 1870, celle de l'historien en 1902, ressemblaient à l'insurrection d'un seul homme contre ce *Drang nach Osten* de la nation germanique, dont Constantinople n'est plus aujourd'hui qu'une étape et dont Bagdad apparaît comme le terme. M. Albert Lefaivre, comme diplomate, puis comme historien, se préoccupait d'y mettre une barrière, d'abord en créant une opinion danubienne qui se compromettrait une fois pour toutes en faveur de la France, et surveillerait, ensuite, la trouée lente et tenace faite par les ambitions germaniques, puis en faisant militer l'histoire contre les affirmations et revendications politiques des Magyars, qu'il considérait toujours comme les auxiliaires de l'Allemagne.

Mais s'étonnera-t-on qu'entre ces deux heures de sa vie il préférât avec d'amers regrets, et non sans quelque fierté, la première — l'heure de jeunesse — où, voyant son pays foulé aux pieds par une nationalité qui venait de naître, il s'en était allé chercher à leur berceau même, pour que leurs premiers balbutiements nous acclamassent et nous défendissent, des nationalités à peine nées, et auxquelles l'Europe marchandait et marchande toujours un état civil?

GEORGES GOYAU.

CHRONIQUES DE LA QUINZAINE

LES AFFAIRES DU MAROC

Les opérations du général d'Amade; les combats du 2 et du 5 février. — L'Allemagne et le Maroc. — La discussion de l'interpellation Jaurès à la Chambre des Députés. — Les indemnités de Casablanca. — Dans les ports marocains du Sud. Déclarations de M. Edmond Doutté. — La libération du caïd Mac Lean. — La mort de M. Llaberia.

Les opérations du général d'Amade. Les combats du 2 et du 5 février.

Poursuivant méthodiquement la pacification de la Chaouïa, commencée par le général Drude avec la prise de la kasbah des Médiouna le 1er janvier, le général d'Amade a fait exécuter, autour de Casablanca une série d'opérations de police, au cours desquelles deux engagements très sérieux se sont produits, les 2 et 5 février, entre nos troupes et divers contingents marocains qui relevaient évidemment de la mahalla de Moulay Hafid, puisqu'ils étaient appuyés par de l'artillerie. Voici dans quelles conditions se sont produits ces deux combats, les plus importants peut-être livrés depuis le débarquement de notre corps d'occupation.

Le 14 janvier une reconnaissance, partie de la kasbah des Médiouna, avait été entraînée, par la poursuite d'indigènes qui l'avaient assaillie, jusqu'à Settat, à 75 kilomètres au Sud de Casablanca. Settat avait été occupée quelques heures, mais le programme d'action du général d'Amade ne comportant pas l'occupation permanente de ce point, nos troupes s'étaient retirées vers le soir et étaient rentrées à Ber-Rechid, à mi-chemin entre Settat et Médiouna. Cette action nous avait coûté 5 tués et 20 blessés.

Cependant les Marocains, envisageant notre retraite comme une reculade, revinrent bientôt à la charge. Ils réoccupèrent Settat et recommencèrent à terroriser la région. Le général d'Amade décida alors de les disperser définitivement. Une nouvelle reconnaissance, placée sous les ordres du colonel Boutegourd, fut chargée de débarrasser les environs de Ber-Rechid des groupes marocains qui s'y trouvaient. Partie la nuit, elle surprit l'ennemi à la pointe du jour, le 2 février, à Dar-Ksibat, et après un combat acharné, repoussa enfin les Marocains après leur avoir infligé des pertes considérables. Le 5 février, la colonne Boutegourd dite colonne du Tirs, renforcée d'une seconde colonne partie du littoral sur l'ordre du général

d'Amade, eut un second engagement victorieux avec l'ennemi au même point de Dar-Ksibat, et les forces combinées des colonnes du Tirs et du littoral réoccupèrent Settat. Malheureusement, au cours du combat du 2 février, nos pertes avaient été cruelles : nous avions à déplorer la mort du lieutenant Ricard, de 2 chasseurs d'Afrique, 4 légionnaires et 1 tirailleur. En outre, nos blessés étaient au nombre d'une quarantaine, parmi lesquels le lieutenant-colonel Passard, le capitaine Pallex, les lieutenants Forgemol de Bostquenard et Boyre. Les deux colonnes du Tirs et du littoral, après avoir vigoureusement balayé le pays dans la direction du Sud-Ouest, sont rentrées à Ber-Rachid, le 15. L'attitude énergique du général d'Amade a produit la plus salutaire impression sur les Marocains qui viennent en grand nombre faire leur soumission.

L'Allemagne et le Maroc.

Une dépêche de source anglaise, reproduite par divers journaux parisiens, ayant fait allusion à une demande d'intervention qui aurait été adressée à l'Allemagne, simultanément par Moulay Abd el Aziz et Moulay Hafid, la *Gazette de Cologne* publia le 5 février, à ce sujet, le communiqué suivant de la Chancellerie impériale :

Il a été souvent question dans les journaux français de négociations qui auraient été engagées entre l'Allemagne et les deux sultans du Maroc. Il est exact que les deux sultans ont informé la légation allemande à Tanger de la manière dont ils jugeaient la situation.

Si ces appréciations, de même que la réponse qu'elles reçurent ne sont pas connues du public, le gouvernement français ne les ignore pas ; car, dans l'intérêt de la situation et par esprit de loyauté, l'Allemagne a informé la France tant des ouvertures qui lui étaient faites que de la réponse qu'elles reçurent.

Ce communiqué produisit une certaine émotion dans les milieux politiques, et M. Jaurès déposa immédiatement une demande d'interpellation dont la discussion fut fixée au 10 février. Nous rendons compte plus loin de cette séance de la Chambre des députés.

En même temps, de nouvelles précisiens étaient apportées par les journaux allemands et anglais. C'est ainsi que, le 7 février, les *Hamburger Nachrichten* publiaient le télégramme officieux suivant de leur correspondant de Berlin :

Lundi prochain, le Maroc va de nouveau apparaître dans les débats de la Chambre des députés, débats que la presse française s'est, par avance, efforcée d'éclaircir. L'échange de lettres entre les deux sultans et le gouvernement allemand joue un grand rôle dans ces commentaires et il semble circuler sur le contenu de ces lettres des bruits fantaisistes. Cependant, quand M. Pichon lira, lundi, les communications positives de Berlin, les amateurs de nouvelles sauront à quoi s'en tenir.

Quant à ce qu'il y a de vrai dans les informations, j'ai essayé de me renseigner, et je puis vous donner comme authentique ce qui suit.

Le 16 janvier, le vice-consul allemand à Rabat informait M. Rosen,

envoyé allemand à Tanger, que le ministre des affaires étrangères Abd el Kérim ben Sliman l'avait avisé que Sa Majesté chérifienne le sultan espérait en des réclamations de l'Allemagne contre les progrès des Français au Maroc, progrès contraires à l'Acte d'Algésiras. M. Rosen transmit cette communication au ministère des affaires étrangères à Berlin. Quelques jours après, Moulay Hafid, par l'entremise du vice-consul allemand à Safi, demandait à M. Rosen s'il était exact que le mouvement en avant des Français dans l'intérieur du Maroc fût sanctionné par les puissances. Il demandait aussi les bons offices de l'Allemagne pour s'opposer à ce que la France se mêlât à la querelle engagée autour du trône, car c'était là une affaire d'ordre intérieur.

Cette communication de Moulay Hafid fut également transmise au ministère des affaires étrangères à Berlin et le docteur Rosen reçut bientôt la réponse suivante aux représentations d'Abd el Aziz et de Moulay Hafid : « Que le gouvernement français avait encore tout dernièrement « donné l'assurance formelle qu'il se tiendrait, dans son action au Maroc, « dans les limites fixées par l'Acte d'Algésiras; que le gouvernement ma- « rocain, s'il pensait avoir des raisons de se croire opprimé, était libre « d'en appeler à tous les signataires de l'Acte; que l'Allemagne, après la « mise en vigueur de l'Acte, ne pouvait plus agir isolément en la matière, « mais que cependant le gouvernement impérial porterait les vœux ainsi « exprimés à la connaissance du gouvernement français. »

Le 22 janvier, l'ambassade d'Allemagne à Paris a informé M. Pichon des démarches des sultans et de la réponse du gouvernement allemand.

D'autre part, M. Harris, correspondant marocain du *Times* télégraphiait en ces termes, le 10 février, sa version de l'incident :

Les détails suivants peuvent jeter quelque lumière sur les intrigues d'Abd el Aziz avec l'Allemagne.

Le 21 octobre, le sultan m'accorda une longue audience au cours de laquelle, après m'avoir déclaré qu'il avait une très haute opinion de M. Regnault, il m'assura qu'il avait une entière confiance dans le gouvernement français et spécialement dans son représentant pour lequel il éprouvait une vive sympathie et dont il entendait suivre les conseils en tous points. Il comprenait qu'aucune puissance ne pouvait l'aider en dehors de la France, l'Acte d'Algésiras rendant relativement peu importante la position de l'Allemagne au Maroc, et il répéta plusieurs fois qu'il voulait à tout prix conserver les meilleures relations avec la République française.

Mais Abd el Aziz est incapable d'avoir une idée ni des projets suivis, et le jour même où la mission française quittait Rabat, il confia à un consul étranger qu'il était très heureux de se voir débarrassé d'elle.

M. Regnault, qui agit constamment avec tact, franchise et amitié, ne dut point connaître ce changement d'attitude.

Il est probable que le sultan ne pouvait se consoler de ce que la mission française ne lui eût pas procuré un gros emprunt immédiatement. Ses sentiments d'animosité contre les Français aboutirent à un acte qu'il regrette sans doute et démentira peut-être. Au milieu du mois de janvier, Ben Sliman, ministre des Affaires étrangères, rendit visite à M. Neudorfer, vice-consul d'Allemagne à Rabat, pour transmettre au gouvernement allemand, au nom du sultan, une plainte en ce sens que la France dépassait les pouvoirs que lui conférait l'Acte d'Algésiras. En

présence de Ben Sliman, cette plainte fut couchée par écrit et fut transmise à Berlin par l'intermédiaire de la légation d'Allemagne à Tanger.

Ajoutons que dans l'entourage d'Abd el Aziz, à Rabat aussi bien d'ailleurs qu'à Tanger, on a toujours protesté énergiquement que jamais le sultan n'avait autorisé personne à faire aucune démarche auprès de l'autorité allemande.

La discussion de l'interpellation Jaurès à la Chambre des députés.

Nous avons dit précédemment qu'au lendemain de la publication d'informations relatives à la prétendue démarche de Moulay Abd el Aziz auprès de l'Allemagne, M. Jaurès avait informé le ministre des Affaires étrangères de son intention de l'interpeller sur les événements du Maroc, et que M. Pichon avait accepté de répondre à cette interpellation. Le débat a eu lieu le 10 février. La demande d'explication de M. Jaurès a porté à la fois sur les combats de la région des Chaouïa et sur l'attitude du sultan Abd el Aziz et de Moulay Hafid envers l'Allemagne. Sur ces deux points, M. Stéphen Pichon a répondu très nettement. Voici, d'après le *Journal officiel*, le compte rendu *in extenso* de cet échange d'observations.

Séance du 10 février.

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. Jaurès pour adresser des questions à M. le ministre des Affaires étrangères, qui l'accepte.

M. JAURÈS. — Messieurs, je veux poser très brièvement au Gouvernement, comme je l'en ai informé, quelques questions précises.

Depuis le dernier débat qui s'est produit ici, et où le Gouvernement avait promis d'être très prudent au Maroc, d'éviter tout ce qui pourrait engager la France dans les querelles intérieures marocaines, les opérations militaires se sont multipliées sur la route de Ber-Rechid à Settat.

Le 2 février, le 5 février, le 6 février, des engagements importants, quelques-uns meurtriers, ont eu lieu, et des colonnes françaises sont un moment rentrées à Settat.

Quel est l'objet, quel est le but de ces mouvements militaires? Est-ce de châtier les hommes ou les tribus qui sont suspectés d'avoir pris part aux violences contre les Français? Mais si le bombardement de Casablanca, les razzias opérées dans la région des Chaouïas, les dévastations qui s'y sont multipliées, si les centaines de morts marocains qui, d'après les dépêches officielles, jonchent le sol à chaque rencontre, ne suffisent pas aux représailles, jusqu'où nous conduiront-elles? Voilà ma première question. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Est-ce pour assurer, pour accroître au Maroc le prestige de la force française que vous multipliez vos opérations? En ce cas, elles répondraient bien mal à leur effort. Avec des forces qui suffiraient à peine à la police des ports, vous tentez, quoique vous en ayez, une grande expédition dont les résultats sont à ce point contestés que le prestige de votre force n'y gagne point.

J'ai à peine besoin de rappeler à la Chambre et au ministre les incidents récents, des surprises pendant les retraites, de nombreux morts, de nom-

breux blessés, les Marocains emportant peut-être — je souhaite que le fait ne soit point exact, car il dénoterait la gravité de l'incident — emportant de lugubres trophées.

Est-ce pour rétablir l'ordre dans la région des Chaouïas que vous multipliez les opérations? Mais dans un pays qui est en pleine révolution, et sur lequel retentissent inévitablement toutes les agitations du Maroc, vous ne pouvez pas être assurés, à moins d'aller jusqu'au cœur même du Maroc, d'établir définitivement ce que vous appelez l'ordre.

Est-ce parce que vous êtes attaqués? Croyez-vous que vous l'ayez été? Mais c'est vous (*Applaudissements à l'extrême gauche*) qui, entraînés de Ber-Rechid sur la route de Settat, prenez l'offensive! Voici, parues dans le journal *le Temps* d'hier soir, les dépêches envoyées du camp d'El Mokki. Il en résulte que c'est pour aller, à 16 kilomètres de Ber-Rechid, razzier de grands troupeaux de moutons que les colonnes françaises se sont aventurées. Elles ne sont donc pas attaquées; ce sont elles qui s'avançaient (*Applaudissements à l'extrême gauche*) au point de rendre le conflit à peu près inévitable.

Et voyez, messieurs, à quelles fantaisies, à quelles tentations peuvent céder les chefs militaires. Jusqu'ici, on avait indiqué, même dans la dernière interpellation, qu'à Settat ce sont les troupes de Moulay Hafid que nos soldats rencontraient; et M. le ministre des Affaires étrangères disait :

« Tant pis! Nous ne connaissons ni les uns ni les autres; s'il y a des « criminels mêlés aux troupes de Moulay Hafid, nous ne regardons pas à la « bannière. Nous frappons, nous châtions. »

Mais voici que le général d'Amade, dans une dépêche adressée au Gouvernement, et dont le Gouvernement a communiqué la teneur aux agences, télégraphie ceci :

« Le général d'Amade indique que les mouvements effectués par nos « troupes lui ont permis de châtier les Mzamza et de vérifier les informa- « tions répandues depuis quelque temps et d'après lesquelles Moulay Hafid « aurait prêté son concours aux tribus chaouïas en leur fournissant des « armes et des munitions. Le général d'Amade estime que ces informa- « tions sont absolument tendancieuses. »

Ainsi, c'est pour aller vérifier si des informations relatives à l'intervention de Moulay Hafid sont tendancieuses ou réelles que les colonnes françaises, d'après le général d'Amade, s'avancent vers Settat! (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Je demande très nettement, très précisément quel est le but que se proposent en ce moment les chefs que vous avez envoyés au Maroc et les ministres qui leur donnent des instructions.

M. Edouard Vaillant. — Ce sont eux les provocateurs du conflit!

M. Jaurès. — C'est une question que je pose et que je pose d'après les termes mêmes de la dépêche du général communiquée par le ministre à la presse et aux agences. J'estime que ma question est fondée.

Il est une autre question dont je n'ai pas besoin d'indiquer à la Chambre la gravité : s'il était vrai que le sultan Abd el Azis au service duquel, sinon dans les mots, du moins dans les faits, vous mettez les forces, l'or, le sang de la France, s'il était vrai que le sultan Abd el Aziz, ou spontanément, ou à l'instigation d'une autre puissance, — et cette deuxième hypothèse serait encore plus grave — a fait appel contre vous, contre votre intervention aux puissances signataires de l'Acte d'Algésiras, et en particulier, à l'Allemagne, à quel rôle humilié, ridicule et dangereux la France serait-elle ravalée! (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. EDOUARD VAILLANT. — En tout cas, la politique gouvernementale l'y a exposée.

M. JAURÈS. — Je pose cette question et je demande s'il est vrai que le gouvernement allemand ait adressé sur cet objet une communication au gouvernement français, quels en sont les termes et quelle en est la date. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. le ministre des Affaires étrangères.

M. STÉPHEN PICHON, *ministre des Affaires étrangères.* — Je réponds brièvement aux questions qui m'ont été posées par M. Jaurès.

Il m'a demandé tout d'abord quel était l'objet des opérations militaires qui se poursuivent au Maroc. Je ne puis que répéter, à ce sujet, ce que j'ai dit et redit dans toutes les séances précédentes...

M. EDOUARD VAILLANT. — Et ce qui est démenti chaque jour par les faits.

M. LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES. —... où il a été question de cette affaire, depuis les événements de Casablanca.

Nous ne sommes à Casablanca que provisoirement, avec des obligations particulières, avec un mandat limité.

M. PAUL CONSTANS. — Et vous n'en sortez pas.

M. LE MINISTRE. — Nous n'en sortirons pas dans les conditions où M. Jaurès et ses amis voudraient nous en faire partir. (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

M. EDOUARD VAILLANT. — De là la gravité de la situation.

M. LE MINISTRE. — Nous y resterons jusqu'au jour où nous nous trouverons, pour nous en aller, dans des conditions qui seront compatibles avec nos droits, notre honneur et nos obligations. (*Très bien ! très bien !*)

Nous avons, en particulier, avant de quitter Casablanca, à nous préoccuper d'y assurer, d'accord avec l'Espagne, l'organisation de la police qui nous a été confiée par l'Acte d'Algésiras. Pour que cette police soit possible, il est indispensable que la tranquillité règne dans la région voisine de Casablanca. C'est pour assurer cette tranquillité, c'est pour pacifier les tribus, pour rendre leur soumission inévitable, que le général d'Amade exécute aujourd'hui les opérations dont vous vous plaignez.

M. PAUL CONSTANS. — C'est le programme de la conquête. (*Exclamations.*)

M. LE MINISTRE. — Le général d'Amade a une autre tâche : il doit assurer d'une façon régulière ses communications avec Rabat, d'une part, et avec Mazagan de l'autre, afin de protéger dans ces deux villes les colonies françaises et les colonies étrangères et, s'il en était absolument besoin, d'en assurer l'évacuation par terre au cas où nos croiseurs n'y suffiraient pas.

Quelles sont les instructions qui ont été données au général d'Amade pour l'exécution des opérations dont je parle ?

Je les résume d'après le texte même des télégrammes qui lui ont été adressées :

12 janvier. — « S'attacher à assurer la sécurité des communications « dans la direction de Mazagan et surtout dans celle de Rabat. »

13 janvier. — « Ne pas combattre pour la cause d'Abd el Aziz. »

18 janvier. — « Notre installation dans la région de Casablanca n'a pas « un caractère de permanence. »

3 février. — « En poussant l'occupation jusqu'à la limite extrême des

« Chaouïas, nous nous exposerions à provoquer des conflits avec de « nouvelles tribus. Il n'y a donc pas lieu d'occuper Settat, ni aucun « point nouveau, sauf dans la direction de Mazagan, si cela devient « nécessaire. »

5 février. — « Continuez à ne pas perdre de vue qu'il importe de vous « limiter au champ d'opération qui vous a été tracé et évitez de provoquer « des actions de guerre sans nécessité absolue. »

Comment le général d'Amade a-t-il exécuté ces instructions ? Le voici, d'après ses propres télégrammes :

Le 29 janvier, il signale que les tribus du Nord, très impressionnées par les mouvements récents de nos troupes, demeurent les plus confiantes, tandis qu'une certaine agitation se manifeste dans les éléments du Sud.

Le 1er février, il annonce qu'il a prescrit une coopération des postes de Médiouna, Fedala et Bou-Znika pour sillonner le pays et en assurer la pacification.

Le 3 février, il fait savoir que la colonne du Tirs va reprendre ses reconnaissances pour continuer à assurer la sécurité des postes de Ber-Rechid et la pacification des régions attenantes.

Le même jour, le général communique un télégramme du colonel Boutegourd annonçant les opérations effectuées sur la Zaouïa el Mokki et Darkszibat. Le colonel a surpris les douars Mzamza et les a razziés. Il a fait de même à Darkszibat. A son retour, il a été assailli par des masses considérables de cavaliers et de fantassins constituant à son avis « la to- « talité des contingents des tribus signalées dans l'arrière-pays chaouïa ». Il a combattu pendant deux heures et a repoussé l'ennemi en lui infligeant des pertes très fortes. A partir de midi 30, l'ennemi s'est retiré. Le colonel est resté sur le champ de bataille jusqu'à 3 heures sans être inquiété et a regagné Ber-Rechid. Il a opéré sa jonction avec la colonne du colonel Brulard.

Le 5 février : « La rencontre du 2 février a infligé aux tribus dissidentes « des Oulad-bou-Ziri, impliquées dans les massacres et violemment hos- « tiles à l'influence européenne, des pertes énormes. »

Il dit que la mahalla de Settat reconstituée a pris part au combat.

Le 6 février : « La colonne du littoral et la colonne du Tirs se sont por- « tées à 16 kilomètres Ouest-Sud Ouest de Ber-Rechid, emplacement de « l'engagement du 2. Elles ont refoulé les éléments ennemis de surveillance. « L'ennemi ne s'est montré qu'après l'établissement des bivouacs. Il a « prononcé contre elles une attaque qui a été facilement repoussée. Il a « été poursuivi dans la direction de Settat. »

8 février : « Cette poursuite, arrêtée par la chute du jour, a été reprise « dons la journée du lendemain. Elle a conduit nos troupes jusqu'à Settat. »

« Pour ne pas franchir les limites actuelles, ajoute le général, je n'ai pas « bivouaqué à Settat. N'ont pénétré dans cette ville que les éléments d'ex- « ploration et de sûreté. »

Après avoir constaté les résultats de cette opération, qui sont tout autres que ceux dont M. Jaurès parlait tout à l'heure à la tribune, le général ajoute qu'elle a notamment permis de vérifier les informations sensationnelles que, depuis quelque temps, on a répandues sur le concours prêté par Moulay Hafid, sous forme d'armes, de munitions, d'hommes aux tribus chaouïas. « Ces informations, dit-il, me paraissent tendancieuses. »

M. Jaurès se plaignait tout à l'heure de cette dernière indication; il aurait dû, au contraire, s'en montrer rassuré. Ne se souvient-il plus de

nous avoir accusés de prendre parti contre Moulay Hafid et de le combattre? Le langage même du général d'Amade est le démenti le plus clair de cette allégation, et M. Jaurès n'est pas content.

M. JAURÈS. — Je suis bien difficile!

M. LE MINISTRE. — Vous êtes bien difficile, en effet. Comme je vous le disais à l'une de nos précédentes séances, quelle que soit l'attitude que prenne le gouvernement, il est toujours sûr d'être interpellé par vous. (*Très bien! très bien! à gauche.*)

Le 9 février, le général télégraphie qu'à la suite de l'opération du 6, les mahallas et les contingents venus du Sud ont regagné leurs douars dans les montagnes. « Je compte, dit-il, que les actions répétées qui me sont impo-« sées par provocations et menaces perpétuelles d'attaque de nos postes et « aussi par déprédations et violences contre tribus soumises amèneront « dissidents à désarmer. Le spectacle de notre supériorité de moyens et « de notre activité est un facteur de pacification que je mets en œuvre de « mon mieux. »

Et dans un autre télégramme : « Dans limite tracée par vos instructions, « nous continuerons à étendre action bienfaisante de la France sur bonnes « volontés qui s'offrent. »

M. EDOUARD VAILLANT. — Sous forme de massacres! (*Bruit.*)

M. LE MINISTRE. — Aujourd'hui, l'amiral Philibert confirme en ces termes les résultats obtenus par l'action de nos troupes :

« Commandant *Descartes* me signale que pacha et consul de Mazagan « trouvent les derniers combats à Settat ont produit effets considérables « dans toute la région : les Arabes sont particulièrement émus par pertes « subies par tribus ennemies. Même répercussion à Azemmour, où attitude « population s'est modifiée heureusement.

« La mission à Rabat signale région tranquille et sécurité se rétablit. « Calme dans les ports. »

Telles sont les opérations que le général d'Amade poursuit dans l'intérêt et dans la limite de la politique que j'ai eu l'honneur d'exposer à cette tribune.

M. Jaurès m'a posé une autre question à laquelle je répondrai de la façon la plus nette.

Le 22 janvier, le conseiller de l'ambassade d'Allemagne est venu me déclarer verbalement que le sultan Abd el Aziz avait fait exprimer à son gouvernement l'espoir que ce dernier protesterait contre la conduite du gouvernement français qui, d'après lui, se mettrait en contradiction avec l'Acte d'Algésiras.

Le baron de Lancken m'a fait savoir en même temps que Moulay Hafid était intervenu de son côté — ce que n'a pas dit M. Jaurès — pour demander à l'Allemagne d'empêcher la France de s'immiscer dans le conflit entre lui et le sultan.

Il a ajouté qu'en réponse à ces deux démarches, le représentant du gouvernement impérial à Tanger avait reçu pour instructions de faire connaître que le gouvernement de la République avait affirmé à plusieurs reprises, et tout récemment encore, qu'il se tiendrait strictement dans le cadre de l'Acte d'Algésiras; que si le gouvernement marocain se croyait en mesure d'établir le contraire, il était libre de s'adresser à tous les signataires de cet Acte; que l'Allemagne, après la mise en vigueur de l'Acte, ne pouvait plus agir isolément, mais que le gouvernement allemand porterait volontiers à la connaissance du gouvernement français les désirs du gouvernement marocain.

Messieurs, j'ai accueilli cette communication comme elle devait l'être, comme une communication courtoise et cordiale inspirée par le désir de ne pas nous créer de difficultés. De la part de Moulay Hafid, la démarche n'était pas surprenante. Moulay Hafid, contrairement à ce qu'on a dit dans les discussions antérieures, a passé son temps à faire appel au concours des puissances, se promenant successivement en Allemagne, en Angleterre, en Italie...

M. GUSTAVE ROUANET. — Et en France.

M. LE MINISTRE. — ...pour demander de l'argent. L'attitude d'Abd el Aziz — telle qu'elle résultait du renseignement qui nous était donné — pouvait paraître plus étonnante.

J'ai fait demander au sultan et à ses représentants à Rabat et à Tanger s'ils avaient des motifs de se plaindre et ce qui avait pu motiver leurs réclamations. Ils ont déclaré n'avoir aucun grief contre nous et n'avoir formulé aucune plainte. Ces assurances et ces dénégations nous sont venues à la fois du sultan, de Ben Sliman, de Guebbas et de Torrès. Il n'en est pas moins vrai que le gouvernement allemand avait été saisi par son ministre à Tanger d'une démarche verbale du gouvernement marocain.

Alors, d'où pouvait émaner cette démarche? D'après ce que nous avons pu savoir dans les conversations toujours courtoises et amicales que nous avons eues à ce sujet avec le gouvernement allemand, l'origine de l'incident serait dans un entretien qui a eu lieu à Rabat avec Ben Sliman, et l'interlocuteur de Ben Sliman n'était pas le ministre d'Allemagne, mais un commerçant de Rabat investi des fonctions d'agent consulaire, qui s'est fait l'interprète du propos qu'il déclare avoir entendu.

Il me semble que, dans ces conditions, l'importance de cette affaire est singulièrement réduite. La communication qui nous a été faite a été simplement retenue par nous comme l'indice de dispositions correctes et courtoises de la part du gouvernement impérial.

Maintenant, messieurs, en terminant ces très courtes observations, je vous demande la permission d'appeler votre attention sur les inconvénients de toute espèce qu'il peut y avoir... (*Très bien! très bien! au centre.*)

M. GUSTAVE ROUANET. — M. Delcassé disait la même chose.

M. EDOUARD VAILLANT. — La nation a le droit de savoir tout ce qui se passe.

M. LE MINISTRE. — ...sur les inconvénients de toute espèce qu'il peut y avoir à harceler constamment le gouvernement au sujet de tous les incidents qui peuvent surgir dans cette question marocaine. Je vous ai dit qu'elle était longue, qu'il y fallait beaucoup de patience, qu'elle serait hérissée de difficultés, de complications; je vous en prie, dans un intérêt patriotique, n'ajoutez pas aux difficultés et aux complications que nous rencontrons. (*Vifs applaudissements à gauche, au centre et sur divers bancs à droite.*)

Je vous demande, à propos des incidents journaliers qui peuvent surgir, de ne pas vous laisser aller à des inquiétudes excessives qui pourraient dégénérer en de véritables mouvements de panique, comme on a dit que le fait s'était produit tout récemment sans aucune raison. D'autres nations nous ont donné l'exemple du calme, du sang-froid et de la persévérance (*Applaudissements à gauche et au centre*), dans des conjonctures autrement graves dont elles se sont tirées à leur honneur.

Je vous donne l'assurance, messieurs, que nous nous tirerons à notre honneur des difficultés marocaines. La Chambre a voté, le 28 janvier der-

nier, un ordre du jour par lequel elle se montrait résolue « à appliquer « l'Acte d'Algésiras, à assurer la défense des droits et des intérêts de la « France au Maroc sans intervention dans la politique intérieure de l'Em- « pire chérifien ».

Messieurs, je vous affirme que nous nous tenons absolument dans les limites de cet ordre du jour, et que c'est exactement la politique que pratique et qu'entend poursuivre le gouvernement.

Ah! je sais bien que cette politique n'est pas du goût de M. Jaurès.

M. ALLEMANE. — M. Jaurès n'est pas le seul à qui elle ne plaise pas.

M. LE MINISTRE. — C'est à M. Jaurès que je réponds, il faut pourtant bien que je lui parle.

M. Jaurès n'a voté aucune des parties de l'ordre du jour que je rappelle et il y avait, en particulier, dans le texte adopté par la Chambre à une écrasante majorité, un paragraphe qu'il lui était spécialement interdit de voter (*Interruptions à l'extrême gauche*) ; c'est celui dans lequel la Chambre adressait les félicitations de la nation aux officiers et aux soldats des armées de terre et de mer qui combattent en Afrique. (*Vifs applaudissements à gauche, au centre et à droite. — Interruptions à l'extrême gauche.*)

M. Jaurès ne pouvait pas voter ce paragraphe parce qu'il se serait exposé à trop d'ennuis vis-à-vis des révolutionnaires qui siègent à ses côtés et dont les entreprises dirigées contre l'armée sont intimement associées à la politique qu'il poursuit. (*Nouveaux applaudissements à gauche, au centre et à droite.*) M. Jaurès ne peut pas risquer de se faire désavouer par M. Hervé. (*Applaudissements sur les mêmes bancs. — Interruptions à l'extrême gauche.*)

Mais vous, messieurs, vous êtes dans des dispositions toutes différentes. Vous avez encouragé nos officiers et nos soldats, et la tâche qu'ils poursuivent là-bas, noblement, héroïquement, en subissant des pertes auxquelles je vous prie de croire que nous ne sommes pas insensibles (*Bruit à l'extrême gauche*), la tâche, je le répète, que notre armée poursuit là-bas, au prix de sacrifices devant lesquels nous nous inclinons respectueusement en saluant la mémoire de ceux qui savent mourir pour la patrie... (*Applaudissements à gauche et au centre. — Bruit à l'extrême gauche.*)

M. PAUL CONSTANS. — Vous les faites mourir pour des sociétés financières. (*Vives exclamations à gauche et au centre.*)

M. LE PRÉSIDENT. — Monsieur Constans, je vous rappelle à l'ordre.

M. LE MINISTRE. — ... cette tâche, c'est précisément celle que les représentants de la France ont indiquée aux soldats de la France. Messieurs, je vous demande de l'encourager, de la soutenir, d'avoir foi en ceux qui l'accomplissent, parce que c'est la seule, je vous l'affirme, qui soit digne de la France et de l'Europe, qui soit à la fois conforme à nos intérêts, à nos conventions, à nos devoirs et à nos droits. (*Vifs applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. Jaurès.

M. JAURÈS. — Messieurs, jusqu'ici, dans cette affaire marocaine, M. le ministre des Affaires étrangères et le Gouvernement n'avaient pas cru nécessaire de recourir à la diversion commode qu'on vient d'essayer tout à l'heure. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*) Elle est grossière. (*Nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs.*) Car nous avons seulement refusé, non pas de reconnaître le courage des soldats que vous envoyez mourir là-bas (*Bruit au centre et à droite*), nous avons refusé au lendemain des incidents significatifs du *Galilée*, du débarquement irrégulier à Casablanca (*Interruptions au centre*), de la marche imprudente sur Settat, d'envoyer un nouvel encouragement à ceux des chefs militaires qui outrepassent les

instructions mêmes du Gouvernement. Mais, je le répète, pour que M. le ministre ait cru nécessaire aujourd'hui de recourir à une diversion qu'il avait négligée jusque-là, il faut que, contre lui, les affaires marocaines se soient aggravées (*Applaudissements à l'extrême gauche*), et ce n'est pas moi, quelle qu'ait été la précision, l'âpreté même, si vous voulez, de ma question, qui avais passionné le débat, qui y avais jeté la lutte de parti à parti. Je vous posais ici, comme c'est mon droit, comme c'est mon devoir de représentant, des questions précises et loyales auxquelles vous-même vous aviez accepté de répondre.

Vous vous étonniez tout à l'heure et vous disiez : Prenez garde, ne nous troublez pas dans notre œuvre.

Mais l'autre jour, quand vous répondiez devant la France et devant l'Europe à un discours retentissant, vous signaliez le péril qu'avait eu pour ce pays la politique occulte, la politique qui cachait à la France les événements de chaque jour. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*) Vous vous engagiez à vous expliquer sans cesse, à tenir le pays au courant. Or, depuis l'autre jour, ne s'est-il donc rien passé ?

Je laisse à la Chambre le soin de juger si, entre les nouvelles militaires qu'elle a reçues depuis une semaine et le ton optimiste apporté à cette tribune par M. le ministre des Affaires étrangères, il n'y a pas un contraste inquiétant. Je vous demande, messieurs, si vous êtes rassurés, lorsque vous apprendrez que le 3 février le Gouvernement télégraphiait au général d'Amade de ne plus marcher sur Settat, à moins de nécessité absolue, et que le 6, le général d'Amade est à Settat de nouveau. Quelle est, entre le 3 et le 6, d'après le texte même de vos dépêches, l'absolue nécessité ?

Messieurs, ce sont des explications faciles que vous trouverez jusqu'au bout, avec lesquelles on vous mènera à Marrâkech, à Fez, à toutes sortes d'entreprises marocaines et de difficultés internationales.

M. le ministre des Affaires étrangères a ramené à des proportions modestes l'incident d'Abd el Aziz. A cette heure, ayant seul, aux termes du règlement, la parole, je n'en veux pas discuter, je n'en veux pas souligner toute la portée, mais il reste acquis qu'à Rabat, sous votre protection, sous la protection de votre flotte, en ce port de Rabat où vous avez vous-même amené le sultan, négocié avec lui, il demande à des représentants d'une autre puissance d'intervenir contre vous, en vous rappelant à l'observation de l'Acte d'Algésiras.

Il reste, quoi que vous disiez — et ce n'est pas en nous cachant à nous-mêmes la vérité et le danger possible que nous ferons acte de patriotisme — il reste que cet agent consulaire de Rabat, le gouvernement allemand l'a pris suffisamment au sérieux, ainsi que les affirmations qu'il transmettait, pour en faire l'objet d'une communication au gouvernement.

Vous dites — et je m'en réjouis ; nul ne s'en réjouit plus que moi — qu'elle a été correcte, cordiale et courtoise ; mais elle vous avertit qu'il y a danger à se mouvoir à côté de l'Acte d'Algésiras. Elle vous avertit que vous pouvez être, à tout instant, dans votre entreprise marocaine, arrêtés par les protestations mêmes de ce sultan que vous couvrez aujourd'hui de la vie de vos soldats. Elle vous avertit que vous pouvez vous retrouver devant une conférence d'Algésiras convoquée, non plus pour régler une question, mais peut-être pour porter, contre la façon dont l'Acte a été interprété, les revendications du sultan marocain et d'autres puissances.

Il peut convenir à la Chambre, il peut convenir à M. le ministre des Affaires étrangères de dédaigner ces symptômes, d'engager le pays dans ces voies dangereuses ; pour nous, quelles que puissent être les responsa-

bilités de l'heure présente, nous estimons que notre devoir est d'avertir notre pays. (*Très bien! très bien! à l'extrême gauche.*) Ce devoir, nous le remplirons obstinément, courageusement et laissez-moi vous dire qu'il y a un fait qui m'inquiète. Lorsqu'à cette tribune, il y a dix jours, nous avons discuté la question marocaine, j'ai appelé l'attention du gouvernement sur une dépêche de l'*Agence Reuter* qui disait : Le bruit court à Tanger que le sultan Abd el Aziz a fait appel aux autres puissances contre la France. Et je disais : En vérité, la démarche est trop imprudente; ce n'est pas possible. Seulement, prenez garde, ce qui ne s'est pas fait hier, la logique des choses nous oblige à prévoir que cela se fera demain. Et je me heurtais à l'étonnement plein de candeur de MM. les ministres. Or, à ce moment-là, ils savaient que la démarche avait été faite (*Applaudissements à l'extrême gauche*); ils avaient été saisis de la communication de l'Allemagne. Peut-être, si ce fait avait été connu de la Chambre, aurait-elle donné à l'ordre du jour un autre sens et une autre portée. Vous le lui avez caché; pourquoi? (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES. — Je ne veux répondre qu'un mot à M. Jaurès, mais c'est un mot que je dois à la Chambre.

J'ai déjà dit, au cours des différents débats auxquels j'ai pris part, que j'apporterais à la tribune toutes les explications possibles sur la politique du gouvernement. M. Jaurès en a sans doute conclu que, lorsque des communications m'étaient faites à titre tout à fait confidentiel par l'ambassadeur d'une grande puissance, je devais faire connaître ces communications au Parlement. Ce serait, vous l'avouerez, messieurs, une diplomatie nouvelle qui serait peut-être appréciée par M. Jaurès, mais qui ne le serait que fort peu par les gouvernements étrangers. (*Très bien! très bien! à gauche.*)

M. JAURÈS. — Ce sont eux qui publient ces communications.

M. LE MINISTRE. — Les communications verbales de l'Allemagne m'avaient été faites à titre confidentiel. Aujourd'hui, je suis délié de mon secret; je m'en explique et j'ajoute que je n'éprouve aucune peine ni aucun regret à m'en expliquer. (*Applaudissements.*)

M. LE PRÉSIDENT. — L'incident est clos.

Les indemnités de Casablanca.

A la suite des échanges de vues qui ont eu lieu entre les gouvernements français, allemand et espagnol, et qui ont duré plusieurs mois, la chancellerie impériale a donné son agrément à la procédure suggérée par nous, en ce qui concerne la fixation des indemnités de Casablanca.

On se souvient qu'un certain nombre de commerçants européens, parmi lesquels des Allemands, eurent à souffrir du pillage de Casablanca et des événements qui ont suivi. La France, évoquant le précédent d'Alexandrie, en 1881, avait proposé aux puissances de constituer une commission internationale chargée d'évaluer les dommages. L'Allemagne souleva certaines difficultés. Elle avait, en effet, pris les devants; les dommages de ses nationaux avaient été évalués par une commission allemande et les indemnités en partie payées déjà par le Trésor impérial. Il s'agissait de savoir quel cas la commission internationale ferait des appréciations allemandes. Le gou-

vernement de Berlin prétendait qu'elles devaient être purement et simplement respectées. Le gouvernement français voulait qu'elles fussent soumises à la revision de la commission internationale.

Il a été entendu, en fin de compte, que la commission internationale examinerait toutes les réclamations formulées par des Européens et même celles qui émaneraient de résidants allemands, mais qu'elle tiendrait compte du travail déjà effectué par la commission spéciale allemande.

M. de Schœn, ministre des Affaires étrangères en Allemagne, a notifié, le 28 janvier, la décision du gouvernement impérial à notre ambassadeur à Berlin.

Dans les ports du Sud.
Déclarations de M. Edmond Doutté.

Le *Temps* a publié les intéressantes déclarations suivantes de notre savant collaborateur, le professeur Edmond Doutté, sur la situation actuelle dans les ports marocains du Sud :

Cadix, 25 janvier.

M. Edmond Doutté, l'éminent professeur d'Alger, auquel sont dues de si savantes et si pénétrantes études sur la sociologie musulmane, est venu se reposer ici d'un voyage au Maroc. J'ai profité de son passage pour lui demander ses impressions sur l'état des régions qu'il a visitées.

« Je viens, nous a-t-il dit, de voir successivement les cinq ports du *Houz* : Casablanca, Rabat, Mazagan, Mogador et Safi. Autant d'endroits, autant de situations différentes.

« Casablanca n'est plus reconnaissable. Isolée du monde musulman par vingt kilomètres d'espaces rendus déserts par la guerre, protégée par les camps français et espagnols, reliée directement à l'Europe par de nombreux services et par la télégraphie sans fil, ce n'est presque plus une ville marocaine. Les commerçants musulmans aisés, qui forment la classe dirigeante au Maroc, ont délaissé leurs magasins ruinés et se sont réfugiés dans d'autres villes : Azemmour, Rabat, Fez, Tetuan. Le grand commerce est mort pour le moment, le trafic étant entravé par la réglementation étroite que nécessitent les besoins de la guerre. Il n'est resté comme élément indigène que les pauvres, des bédouins originaires pour la plupart de la Châouïa. En revanche s'est développé avec une rapidité surprenante un petit commerce de détail extraordinairement pullulant. Les Juifs, que les pillages n'ont jamais découragés, ont rouvert leurs échoppes. Un flot d'immigrants espagnols est survenu qui vendent des sardines, débitent des boissons, coupent les cheveux ou tiennent de petites posadas. Et brochant sur le tout, des boutiques françaises se sont ouvertes de toutes parts. Je ne serais pas étonné que le nombre de nos compatriotes civils se montât actuellement à 1.500 ; et à coup sûr il y en a plus de 1.000. On se demande comment le petit corps expéditionnaire peut suffire à entretenir une pareille activité ; et on admirerait sans réserve une si prompte floraison, si les cafés et les brasseries étaient moins nombreux.

« Casablanca est donc maintenant une ville franco-espagnole, et c'est la ville la plus calme de la côte. La nouvelle de la proclamation de Moulay Hafid n'y a produit, à proprement parler, aucune sensation. La population un moment inquiète des atermoiements de l'autorité militaire est aujour-

d'hui réconfortée par l'allant du nouveau général. Le général Drude, brave au feu et timide devant les responsabilités, était avant tout un homme d'obéissance. Il attendait l'inspiration d'en haut. Il eût été précieux entre les mains d'un gouvernement militaire qui aurait voulu diriger la campagne de Paris, mais il était dangereux avec des hommes d'Etat dont ce n'est pas l'affaire de descendre dans le détail des opérations. Quand il est parti, il avait toujours l'estime de ses officiers et la sympathie de la population ; il n'avait plus leur confiance. Par la hardiesse de son initiative le général d'Amade a rendu l'élan à ses troupes. J'ai assisté au retour de l'expédition sur Settat. Ç'avait été une fête pour elles. L'enivrement d'un printemps splendide, car le printemps commence là-bas, l'attrait d'un pays inconnu, la jouissance de l'action succédant à un interminable et fastidieux repos et l'orgueil de la victoire donnaient aux soldats un entrain inexprimable.

« Autant Casablanca est tranquille, autant Rabat est agité. Les Maures de cette ville sont instruits mais fanatiques, fanatiques mais poltrons. Ils balancent entre ces deux sentiments. Ils détestent Abd el Aziz comme un ami des chrétiens; mais ils lui restent attachés parce qu'ils le considèrent comme étant, avec notre concours, le seul garant de l'ordre. Rabat vit perpétuellement sous le coup de la menace d'une invasion de la tribu voisine, les Zaër. Salé, de son côté, où les riches de Rabat ont leurs demeures, est terrifiée par les Zemmour. Tout en étant sympathiques à Moulay Hafid et tout en haïssant les chrétiens, les habitants apprécient donc tout de même comme un bienfait la présence de nos croiseurs qui les empêche d'être pillés par ces deux tribus.

« A Mazagan, après de longs jours d'angoisse, le calme est revenu. Les Européens y sont nombreux, leurs maisons ont débordé les murailles et constellent les environs. Au moment du massacre de Casablanca, ils ont été pendant trois semaines menacés par les tribus voisines d'un pillage qui n'a été évité que par l'attitude énergique et au-dessus de tout éloge de notre vice-consul. Aujourd'hui, la ville a hérité du commerce de Casablanca ; l'activité y est donc intense. Au lieu de conduire leurs marchandises dans le port qu'ils considèrent comme souillé par l'occupation chrétienne, les Châouïa les apportent à Mazagan. Hafidiste jusqu'à la fin du mois de novembre, Mazagan a accueilli sans la moindre résistance les troupes que Abd el Aziz a envoyées pour la reprendre. Elle n'est pas gardée aujourd'hui par plus de 300 hommes. C'est un exemple frappant du peu d'importance qu'attache cette population laborieuse à la personnalité du sultan. Pour elle le vrai sultan est celui qui garantit l'ordre. Azemmour, petite ville mauresque voisine, où il n'y a pas d'Européens, en est une autre preuve. Tour à tour hafidiste et aziziste, elle se demande si le pouvoir fort est à Rabat ou à Marrâkech, et ne trouvant ici et là que l'impuissance, elle oscille entre les deux sultans.

« A Mogador, la situation est extrêmement curieuse. Les alentours appartiennent à deux grandes tribus, les Haha et les M'tougga, entre lesquelles existent une de ces haines berbères qui ne pardonnent jamais. Le caïd des M'tougga s'étant prononcé pour Moulay Hafid, le caïd des Haha, le fameux Anflous, a aussitôt tendu vers l'autre parti. Notre consul à Mogador, qui a une connaissance vraiment admirable du caractère indigène, en a très habilement profité. Et, par l'influence qu'il a su acquérir sur Anflous, il a trouvé le moyen de faire de ce chef indigène le protecteur de la tranquillité de la ville, alors qu'il en avait été jusqu'alors la terreur. Anflous se paye du reste des services qu'il rend. Il a établi sur les routes qui mènent à la ville des péages dont il tire de bons revenus.

« Enfin, à Safi, les choses sont encore toutes différentes. Là, on reconnaît Moulay Hafid par suite de la défection du caïd, le célèbre Si Aïssa, que l'on croyait dévoué à Abd el Aziz et qui est devenu lui aussi vizir de son frère révolté. A l'origine, tout le monde supposait que la soumission de Si Aïssa n'était qu'apparente et qu'à la première occasion il reviendrait au souverain légitime. Si telles étaient ses intentions, il a été pris à sa propre ruse. En le retenant auprès de lui, Moulay Hafid en a fait un otage en même temps qu'un ministre. Sa tête lui garantit la fidélité de Safi. Aussi le fils de Si Aïssa, qui gère le caïdat en son absence, paraît-il extrêmement préoccupé des projets d'Abd el Aziz. Si celui-ci envoyait une troupe réoccuper la ville pour son compte, l'opération ne serait probablement pas beaucoup plus difficile qu'à Mazagan. Et alors il pourrait en cuire à Si Aïssa. En attendant, Safi est le seul port de la côte où les Européens courent actuellement de réels dangers. J'y étais il y a une dizaine de jours. La veille, un crieur public avait annoncé la guerre sainte au nom de Moulay Hafid. L'atmosphère était comme chargée de fanatisme. On faisait des gestes de menace, on vomissait des insultes sur mon passage. L'indigène qui me conduisait se tenait prudemment à une quinzaine de pas devant moi pour ne pas laisser voir qu'il était mon guide. Cependant, les Européens n'ont pas lâché pied; ils ont seulement fait un petit plan de défense; ils savent sur quels points ils élèveront des barricades pour s'enclore à la première alerte. Groupés autour de notre vaillant consul, ils sont prêts à résister à une attaque. On s'étonne que dans ces conditions aucun de nos croiseurs ne stationne devant la ville. C'est assurément le port qui en a le plus besoin et c'est le seul qui n'en ait point. Les indigènes en concluent que c'est la puissance de Moulay Hafid qui nous écarte, et la *contre*bande de guerre s'y pratique au grand jour avec activité. »

Je demande à M. Doutté s'il pense que l'installation de la police franco-espagnole prévue par l'Acte d'Algésiras rencontrera des difficultés.

« A Casablanca, aucune; on pourrait dire que nous y sommes absolument chez nous. A Mazagan et à Rabat, je ne crois pas qu'il y en ait à prévoir non plus. Nos officiers sont déjà arrivés, le recrutement est commencé. A Mogador, ce sera beaucoup plus difficile. Anflous a été jusqu'ici un élément d'ordre par rivalité contre les M'tougga, comme je vous l'ai expliqué. Mais ses administrés, les Haha, sont des gens chez lesquels la foi religieuse est assez vive; Anflous lui-même est un musulman ardent. Ils voient donc de fort mauvais œil l'installation d'une police commandée par des chrétiens. Ce sera une merveille si M. Kouri parvient à la leur faire accepter. A Safi, je ne crois pas qu'on puisse songer à une organisation dans les conditions prescrites; on s'exposerait à un soulèvement. En tout cas, quoi que ce soit qu'on fasse, ce sera à notre corps consulaire qu'il en faudrait faire honneur. Je tiens à dire combien j'ai été frappé de ses qualités et du prestige qu'il a su conserver dans des circonstances si difficiles. Quelques-uns de ses membres, comme Gaillard, qui nous représente actuellement auprès de la cour de Rabat, comme MM. Leriche, Malpertuy et Kouri, sont des arabisants érudits et distingués; tous sont des gens énergiques qui remplissent d'une façon brillante, qu'il importe de faire connaître, car elle a été jusqu'ici bien peu récompensée, la double tâche de négocier avec les éléments indigènes et de réconforter nos compatriotes. »

Je demande encore à M. Doutté ce qu'il pense des conséquences que pourrait avoir la défaite complète et la disparition d'Abd el Aziz. Il paraît effrayé de l'avenir qu'il entrevoit.

« Pour les Marocains, nous dit-il, Abd el Aziz et la France, c'est maintenant la même chose. L'écrasement de l'un sera considéré par toute la population comme l'écrasement de l'autre. Qui pourrait prévoir jusqu'où un pareil événement porterait l'exaltation des passions xénophobes? Je crois que le secret désir de Moulay Hafid est de ne pas se brouiller avec l'Europe. Il y chercherait probablement un autre appui que le nôtre, et pour cela voudrait se présenter comme un souverain capable d'entretenir avec les puissances des relations normales. Mais pourrait-il ne pas se laisser entraîner par le fanatisme populaire déchaîné? J'en doute. Ce serait tout à fait le saut dans l'inconnu. Il n'y a rien que nous puissions redouter davantage. »

La libération du caïd Mac Lean.

Le caïd Mac Lean a été remis en liberté par Raïssouli, et est arrivé à Tanger le 7 février. Il était prisonnier depuis le mois de juin dernier. Les termes de l'accord intervenu entre la légation britannique et Raïssouli au sujet de cette libération sont les suivants :

1° Rançon de 500.000 francs, dont un quart payable immédiatement. Raïssouli touchera mensuellement, et pendant cinq ans, les intérêts du restant de la somme, si sa conduite ne donne pas lieu à des plaintes ; puis le capital lui sera remis;

2° Protection britannique pour Raïssouli et pour sa famille;

3° Mise en liberté de quelques négresses et d'un certain nombre de partisans de Raïssouli capturés par le Makhzen.

La mort de M. Llaberia.

M. Llaberia, ministre d'Espagne à Tanger, est mort, le 5 février des suites d'une pneumonie contractée pendant son séjour à Rabat. Cet événement a causé une douloureuse émotion à Tanger, où M. Llaberia jouissait de très vives sympathies.

RENSEIGNEMENTS POLITIQUES

I. — EUROPE.

France. — *L'ambassade de France en Russie.* — M. Bompard quitte l'ambassade de France à Saint-Pétersbourg, qu'il a dirigée pendant sept années, et il y est remplacé par le vice-amiral Touchard, dont la désignation a été agréée par le gouvernement russe.

Pendant toute la durée de sa mission, M. Bompard a rempli ses hautes fonctions avec une parfaite distinction, et le gouvernement a justement reconnu ses services en lui décernant la plaque de grand officier de la Légion d'honneur. Son successeur, M. l'amiral Touchard, est né en 1844. Il est entré dans la marine en 1860, et a été promu vice-amiral le 21 avril 1902. Il a été chef d'état-major général de la marine, poste qu'il abandonna pour celui de commandant en chef de l'escadre de la Méditerranée. Il a quitté ce commandement le 18 octobre dernier, après l'accomplissement de ses deux années réglementaires. Il est grand-officier de la Légion d'honneur.

La désignation de M. l'amiral Touchard comme représentant de la France à Saint-Pétersbourg a été accueillie en France avec une satisfaction générale. Voici notamment ce qu'écrivait à ce sujet le *Journal des Débats*, auquel nous ne pouvons que nous associer pleinement :

..... La nomination d'un soldat à Saint-Pétersbourg est justifiée par les circonstances et devait être encouragée par les précédents. On ne peut oublier que le général Le Flô, s'il fut ambassadeur à Saint-Pétersbourg à une époque où la politique internationale n'avait pas encore subi les changements qui devaient rendre l'alliance franco-russe possible, contribua du moins plus que tout autre à établir cette atmosphère de confiance et de bonnes relations dans laquelle cette alliance devait pouvoir se conclure. Une ambassade a une fin d'utilité publique qui ne saurait être remplie si on la perd de vue dans les choix dont elle est l'objet et si elle n'est occupée par une *persona grata* aux yeux du gouvernement auprès duquel elle est accréditée. Mieux que tout autre un militaire a des chances de remplir cette condition dans les milieux dirigeants de Saint-Pétersbourg. L'institution d'une Douma et l'introduction d'éléments nouveaux dans la vie politique russe ne doivent pas faire croire que rien soit changé à cet égard. Un soldat, d'autre part, est désigné pour cette ambassade par la nature spéciale des relations entre puissances alliées, c'est-à-dire entre lesquelles sont intervenues des conventions militaires. Ce sont ces conventions qui forment la base de l'alliance et par conséquent des liens financiers qui se sont étendus depuis, et des collaborations politiques qui se sont produites dans diverses circonstances. Pour toutes ces raisons, et par les qualités personnelles qu'il a déployées au cours de sa carrière, l'amiral Touchard est, pour l'ambassade de Saint-Pétersbourg, un choix qui sera accueilli avec une approbation unanime.

Autriche Hongrie. — *L'exposé du baron d'Ærenthal sur la politique extérieure de l'Autriche-Hongrie.* — Le 27 janvier, au cours de la réunion de la commission des Affaires étrangères de la Délégation hongroise, le baron d'Ærenthal, ministre des Affaires étrangères de l'Empire, a fait l'exposé suivant de la politique extérieure de l'Autriche-Hongrie :

Depuis la dernière session des Délégations, rien ne s'est produit en Europe, ni en général dans le monde, qui aurait influé défavorablement sur la position de l'Autriche-Hongrie.

Cette situation est presque inchangée. Les courants opposés qui se faisaient sentir ces dernières années avec plus d'intensité dans le système des Etats européens n'ont pas encore disparu, mais ils se sont atténués et ont ainsi consolidé le développement pacifique des nations. Telle est la tendance qui se manifeste. Il s'agit de multiplier les garanties devant assurer aux peuples les possibilités de s'avancer sans entraves dans la voie du progrès moral et matériel. A cet effet, l'année passée, a eu lieu une série d'entrevues de souverains et de conférences de ministres, dont la note tonique était toujours de rendre plus intimes les relations des puissances entre elles, moyennant des entretiens amicaux, ou bien d'atténuer les contrastes s'il y en avait.

L'année écoulée a également donné le jour à des transactions importantes : l'arrangement russo-japonais, l'entente russo-anglaise concernant l'Asie centrale, et l'échange de notes entre l'Angleterre, la France et l'Espagne concernant le *statu quo* dans le bassin occidental de la Méditerranée et sur la côte de l'Afrique du Nord baignée par l'Atlantique.

J'ai le plaisir de constater que la politique de rapprochement s'étend également aux rapports anglo-allemands. Cette amélioration s'est manifestée de façon très éloquente par l'accueil cordial fait à l'empereur Guillaume en Angleterre,

Nous nous réjouissons des succès des efforts des personnages qui dirigent la politique en Allemagne et en Angleterre, car cela nous rassure de voir l'Angleterre avec laquelle nous entretenons des relations des plus amicales, en bonne entente avec l'Allemagne, notre étroite alliée.

Le ministre constate avec satisfaction que ses efforts tendant à rendre plus amicales les relations avec l'Italie ont été couronnés de succès. Le ministre et M. Tittoni travaillent en pleine harmonie dans le but d'établir une plus grande cordialité dans les relations des deux Etats.

Pour nous, ajoute-t-il, qui avons à sauvegarder des intérêts sur la Méditerranée et en Orient, conjointement avec l'Italie, nos relations d'amitié avec cette puissance ont une grande importance, car il s'agit ici de rapports de sympathie et de communauté avec un Etat limitrophe, rapports desquels dérivent pour tous les deux non seulement une sécurité absolue, mais aussi une garantie pour la réalisation de buts identiques.

Le ministre peut donc déclarer d'une façon nette et rassurante que les deux gouvernements traiteront et aplaniront amicalement tous les incidents survenant à l'avenir.

M. d'Ærenthal aborde alors la question des Balkans. Il rappelle la

grande utilité de l'amitié austro-russe, notamment dans l'action des réformes en vue de protéger les chrétiens contre les Turcs.

A l'approche de sa réalisation, l'administration de trois vilayets en Macédoine commence à mieux fonctionner. Les plaintes de la population chrétienne contre les abus des autorités turques et les empiètements mahométans sont devenues beaucoup plus rares.

Par contre, la guerre d'extermination entre chrétiens a repris ces derniers mois dans des proportions inquiétantes, état de choses qui est dû au fait que ces chrétiens en Macédoine, ou plutôt différents partis dirigeants : grecs, bulgares, serbes, avec leurs ramifications dans leurs provinces respectives, ont mal compris ce programme de réformes de Muerzsteg.

Le ministre rappelle à ce sujet la note adressée aux gouvernements balkaniques concernant la fausse interprétation de l'article 3 du susdit programme. Toutefois, le mouvement des bandes n'aurait pas pu prendre de telles dimensions si les autorités ottomanes avaient protégé plus énergiquement, ainsi que cela leur incombait, les populations sans défense.

Cependant, les efforts réunis des puissances ne pourront porter de fruits que s'ils sont pleinement secondés par la Turquie et les Etats balkaniques.

Nous recevons, en vérité, de la part des gouvernements de Belgrade, de Sofia et d'Athènes, des déclarations correctes et l'assurance de ne pas vouloir tolérer sur leur territoire la formation de bandes, mais toujours sous la réserve mentale que les adversaires procéderont également au désarmement. Nous pouvons ainsi nous engager dans un cercle vicieux, si toutefois nous ne nous y trouvons pas déjà.

Malgré tous ces obstacles, les puissances sont décidées à persévérer dans la voie sur laquelle elles se sont engagées, dans la conviction que c'est seulement grâce à leur méthode que, pendant les cinq dernières années, la paix a été préservée de plus grands dangers. Et c'est seulement en poursuivant cette politique qu'on peut admettre le même succès pour l'avenir.

Le ministre rappelle ses paroles lors de la session précédente sur les rapports avec les Etats balkaniques et dit : « Notre politique est « guidée par la même bienveillance pour tous les peuples animés « de ces sentiments amicaux. Nous souhaitons pour nos voisins du « Sud le développement pacifique. Nous donnons nos conseils dans « ce but et nous espérons de cette façon la consolidation de leurs « relations intérieures. »

Venant à parler de la France, le ministre constate que le traité d'Algésiras a fourni à l'Autriche l'occasion, l'année dernière, de donner au gouvernement de la République des preuves de son amitié et de sa confiance.

L'Acte d'Algésiras a fixé trois principes fondamentaux, à savoir : l'indépendance du sultan, l'intégrité du territoire et la porte ouverte.

Attendu que les deux puissances qui, par suite de leur voisinage, portent le plus grand intérêt au Maroc, à savoir la France et l'Espagne, respectent ces principes, nous n'avons pas de raisons de nous opposer aux

mesures militaires, de nature temporaire, qu'elles prirent dans quelques ports.

Les rivalités actuellement en jeu autour du trône du Maroc ne sauraient nous amener à nous départir de la ligne de conduite que nous observâmes jusqu'à ce jour. Nous ne voulons pas nous ingérer dans les affaires intérieures du pays, au nombre desquelles il faut compter les querelles dynastiques. Sous ce rapport, j'ai cru opportun de donner l'ordre à nos représentants consulaires de rester en rapports avec les autorités existant *de facto* pour la liquidation des affaires consulaires.

Enfin, après quelques mots consacrés à la conférence de la Haye, M. d'Ærenthal revient en ces termes à la question des Balkans :

Quant à notre politique économique dans les Balkans, les efforts du ministre tendent toujours à conserver et à multiplier les relations commerciales avec les Balkans. Malgré les difficultés pour mettre en rapport les intérêts commerciaux de la monarchie avec ceux des Etats balkaniques, il était possible d'entamer sur une nouvelle base les négociations avec la Serbie. Il y a lieu d'espérer que quelques questions agraires seront bientôt réglées et que pourra être conclu dans peu de temps un traité de commerce avec la Serbie. Le ministre aura à cœur de régler ensuite les relations commerciales avec la Bulgarie, la Roumanie, le Monténégro et la Grèce.

Fidèles à notre politique balkanique, nous n'aspirons pas à des acquisitions territoriales. Notre mission est de nature économique et devrait avoir d'autant plus d'importance qu'on peut présager pour les pays balkaniques une ère de grand développement.

Le ministre fait ressortir la haute importance des constructions nouvelles des lignes de chemin de fer entre la monarchie et notamment la Bosnie et les pays orientaux. Il croit pouvoir compter d'autant plus sur l'aide du sultan pour ces entreprises, que la jonction du réseau des chemins de fer bosniaques aux lignes turque et grecque donnera un nouvel essor à la vie économique des vilayets macédoniens et contribuera à réveiller l'intérêt de la population de ces provinces pour le travail pacifique. Il serait aussi nécessaire de construire un chemin de fer pour relier la monarchie au Monténégro.

Le ministre conclut en déclarant qu'il convient de prendre toujours en considération que l'Autriche se trouve non seulement au centre de l'Europe, mais aussi au seuil de l'Orient, où de très nombreux et graves problèmes attendent une solution. Sa voix dans le conseil des peuples ne pourra se faire valoir que tant que son bras sera fort. C'est pourquoi, et afin de pouvoir veiller aux intérêts de la monarchie et de la paix générale, le ministre demande le vote non seulement du budget des Affaires étrangères, mais aussi des crédits certainement très modérés de l'administration de la guerre et de la marine.

— *Les rapports austro-russes et la question des Balkans.* — L'exposé du baron d'Ærenthal, que nous venons d'analyser, a provoqué en Europe, et surtout en Russie, une profonde sensation. Les déclarations du ministre, en ce qui concerne le développement économique de l'Autriche-Hongrie dans les Balkans, et l'annonce du prochain

raccordement par rail à travers les Balkans, de Vienne, et par conséquent de Berlin à Salonique ont été très commentées à Paris, à Londres, à Rome et à Berlin, et passionnément discutées à Saint-Pétersbourg.

L'émotion s'est encore accrue lorsqu'une dépêche Havas de Saint-Pétersbourg a annoncé que l'ambassadeur russe à Vienne, le prince Ouroussof, quittait la capitale autrichienne avec un congé de trois semaines, et que l'on considérait ce départ comme une conséquence de la tension des rapports austro-russes, à la suite de l'exposé de M. d'Ærenthal.

Il n'a pas été possible jusqu'à présent d'avoir des éclaircissements précis sur la situation. De nombreuses notes et articles de source officieuse ont été publiés à Vienne, à Pétersbourg et même à Berlin, mais ces renseignements, souvent contradictoires, ne nous ont apporté aucun élément sérieux d'appréciation. Il est certain que l'opinion russe se montre très hostile à toute initiative unilatérale de l'Autriche dans les Balkans, économique, commerciale ou autre. Il est certain aussi que l'Autriche-Hongrie s'est trop avancée pour reculer, alors surtout qu'elle sait avoir pour elle les sympathies intéressées de l'Allemagne et de la Turquie. D'ailleurs, la voie ferrée dont le gouvernement de Vienne demande la concession à Constantinople est la conséquence naturelle, de la politique balkanique de l'Autriche. D'accord avec la Russie sur le maintien du *statu quo* territorial, l'Autriche a cherché à acquérir dans les Balkans des débouchés pour son industrie; mais tous ses efforts dans cette voie ne seront que précaires et peu fructueux tant qu'elle n'aura pas à sa disposition un moyen de pénétration rapide, un procédé de transport économique, un chemin de fer.

Hollande. — *Le nouveau ministère hollandais.* — Après six ou sept semaines de négociations, M. Heemskerk est enfin parvenu à former un ministère. En voici la composition : Affaires étrangères, M. de Marees Van Swinderen, ministre des Pays-Bas à Washington ; Justice, M. Nelissen; Intérieur, M. Heemskerk, membre de la seconde Chambre; Finances, M. Kolkman, membre de la seconde Chambre; *Waterstaat*, M. Bevers; Agriculture, M. Talma, membre de la seconde Chambre; Guerre, le général Sabron; Marine, l'amiral Wentholt, qui avait le même portefeuille dans le cabinet démissionnaire; Colonies, M. Idenburg, gouverneur de Surinam, ancien ministre des Colonies dans le cabinet Kuijper.

D'après le journal catholique *De Tijd*, l'un des premiers actes du ministère sera de saisir les Etats-Généraux d'un projet de revision de la Constitution.

Portugal. — *L'assassinat du roi dom Carlos et du prince héritier. Le roi Manuel II.* — Le roi de Portugal, dom Carlos Ier, et le prince héritier dom Louis-Philippe de Bragance ont été assassinés le 1er février, à Lisbonne, par des révolutionnaires, au moment où la famille

royale revenait en voiture découverte des environs de la ville. Cet abominable attentat, odieuse conséquence de l'agitation politique déplorable qui désolait le Portugal depuis déjà plus d'une année, et sur laquelle notre collaborateur Angel Marvaud nous donnait dernièrement de si complets renseignements [1], a mis fin du même coup à la dictature de M. Joâo Franco. Dès le lendemain du drame, en effet, les chefs des partis monarchistes portugais, réunis au palais royal en un Conseil auquel assistaient la reine Amélie et son jeune fils dom Manuel, devenu roi par la mort de son père et de son frère, apportaient à la couronne l'offre de leur collaboration loyaliste pour appuyer un gouvernement de concentration. Devant cette situation, M. Joâo Franco remit immédiatement sa démission entre les mains du roi, qui l'accepta et chargea l'amiral Ferreira do Amaral de constituer le nouveau cabinet. Après deux jours de négociations, le ministère de concentration monarchiste a été ainsi constitué :

Présidence du Conseil et Intérieur : M. l'amiral Ferreira do Amaral;
Justice : M. Campo Henriquez :
Marine : M. Auguste Castilho ;
Affaires étrangères : M. Wenceslau Lima;
Guerre : M. Sébastien Telles ;
Finances : M. Espregueira;
Travaux publics : M. Calvet Magalhaeis.

Le dictateur Joâo Franco, abandonné de tous, et prévenu par le gouvernement que sa sécurité personnelle ne pouvait être garantie, a quitté le Portugal et s'est rendu en Italie.

Un des premiers actes du nouveau ministère a été l'abrogation des mesures de rigueur prises précédemment par la dictature, et la libération des prisonniers politiques. D'autre part, le roi Manuel II a adressé dès le 5 février, à l'amiral Ferreira do Amaral, la lettre suivante qui a produit une excellente impression :

Monsieur le président du conseil,

Les Cortès doivent, aux termes de l'article 80 de la charte constitutionnelle, fixer au commencement de chaque règne la liste civile du roi.

Comme j'ai le ferme désir que le Parlement jouisse d'une entière liberté à cet égard, j'ai la ferme volonté que le trésor royal n'utilise aucune des ressources mises à sa disposition avant qu'elles aient été sanctionnées par le Parlement.

Croyez-moi votre ami.

MANOEL.

On sait en effet qu'un des grands griefs contre le roi Carlos fut la pratique des avances du Trésor à la maison royale en dehors du Parlement.

---

[1] Voir *Quest. Dipl. et Col.*, 1er janvier 1908.

II. — ASIE.

Nous recevons d'un de nos amis de Téhéran les détails rétrospectifs suivants sur les troubles de décembre :

« Les troubles que vous lisez sur les journaux sont considérablement exagérés. Il est certain que la Perse traverse une crise pénible, aggravée par le manque de ressources en argent et en police. De petits comités révolutionnaires se forment à Téhéran, Tauris, Méched et même dans les villes russes. Les pauvres diables, du moins ceux qui sont un peu méchants, osent ouvrir des yeux de convoitise sur les fortunes colossales des grands seigneurs qui possèdent des villages entiers, immeubles et habitants compris. En général, les révolutionnaires sont mal vus par la majorité, composée de pauvres ignorants encore subjugués et tenus dans une humilité bestiale par les mollahs; la classe aisée et instruite désire des améliorations paisibles.

« Vous savez que le Chah, aux environs du 15 décembre, avait fait emprisonner trois ministres progressistes. J'ai vu l'un d'eux, Nasser el Molk, ministre des Finances et président du Conseil, lorsqu'il est passé à Enzéli pour son exil en Europe. M'ayant fait appeler pour tuer le temps et causer, il m'a raconté ses dernières émotions. Le Chah l'avait fait appeler à son palais, feignant avoir besoin de lui, puis l'avait déclaré prisonnier ; le bourreau était même arrivé pour l'exécuter lorsque Nasser el Molk fut délivré par l'intervention de la légation anglaise. Voyant sa vie compromise, il s'est décidé pour l'exil; mais tout le long de la route, de Téhéran à Enzéli, des manifestants voulaient l'obliger à reprendre le portefeuille. A Enzéli, les manifestants l'ont tenu enfermé à la douane pendant trois jours pour l'empêcher de prendre le bateau. J'ai été témoin des harangues pathétiques qu'il improvisait pour obtenir son départ, c'était curieux et touchant.

« Les Européens sont en parfaite sécurité; les commerçants sont peut-être un peu gênés par le fait que les riches cachent leur or et ne s'en servent pas. Depuis que je suis en Perse, il ne s'est pas produit le moindre incident ni à Recht ni à Enzéli; je vois toujours les pauvres diables flâner paresseusement et les gens aisés se pavaner comme des pachas, tandis qu'en Europe on vous dit que la Perse est en révolution ! »

III. — AFRIQUE.

Algérie. — *La Commission consultative algérienne du travail.* — Le 4 février, le gouverneur général a ouvert la session de 1908 de la commission consultative algérienne du travail. Il a prononcé un

discours dans lequel il a exposé le programme particulièrement étendu de cette session, programme dont l'adoption constituerait un sensible progrès dans la législation ouvrière de la colonie encore à ses débuts.

Non seulement M. Jonnart demande à la commission de se prononcer en faveur de l'application à l'Algérie de la législation sur le repos hebdomadaire si vivement réclamée dans les milieux ouvriers algériens, mais il propose l'extension à la colonie de la convention internationale de Berne sur l'interdiction du travail de nuit des femmes, ainsi que de l'ensemble des dispositions législatives qui régissent dans la métropole la durée du travail, l'hygiène et la sécurité des ateliers.

M. Jonnart a déclaré également qu'afin de bien marquer que cette réglementation ne doit pas demeurer à l'état de pure réforme théorique, mais doit immédiatement passer dans le domaine de la pratique journalière, il met à l'étude la création et l'organisation d'un corps spécial d'inspecteurs du travail.

Afrique Occidentale. — *L'inauguration de la statue du Dr Ballay à Konakry.* — M. Merlin, gouverneur général intérimaire de l'Afrique Occidentale Française, vient d'inaugurer à Konakry le monument élevé à la mémoire du regretté Dr Ballay.

Après le dépôt d'une couronne de bronze et une allocution du représentant de la Chambre de commerce, des discours ont été prononcés par le gouverneur général, le délégué du ministre, le lieutenant-gouverneur et le chef indigène Sombanya en présence de tous les Européens et de très nombreux indigènes accourus.

Les télégrammes reçus par le gouverneur de tous les centres de la colonie témoignent de l'impression profonde produite dans le pays par cette imposante manifestation.

— *Une expédition à la Côte d'Ivoire.* — Le *Temps* a annoncé, le 3 février, que quatre compagnies de tirailleurs avaient été envoyées pour occuper la région de la Haute-Sassandra, troublée depuis deux ans, et dans laquelle les efforts faits pour amener les indigènes à accepter notre domination pacifiquement avaient échoué.

Egypte. — *La mort de Mustapha Kamel Pacha.* — Une dépêche du Caire annonce la mort, à l'âge de trente-cinq ans, de Mustapha Kamel Pacha, chef du parti national égyptien, dont il avait lui-même défini le programme en ces termes : « Rendre les Egyptiens capables de se gouverner eux-mêmes, leur donner une Constitution qui mette fin à l'arbitraire et au pouvoir absolu ; couronner cette œuvre par l'autonomie et la liberté. » Mustapha Kamel Pacha avait fait ses études de droit à Toulouse et dirigeait au Caire un journal, l'*Etendard*, qui était imprimé en arabe, en français et en anglais.

IV. — AMÉRIQUE.

Etats-Unis. — *Traité d'arbitrage franco-américain.* — M. Elihu Root, secrétaire d'Etat pour les Affaires étrangères, et l'ambassadeur de France, M. Jusserand, viennent de signer un traité tendant à soumettre à l'arbitrage toutes les questions litigieuses qui pourraient s'élever entre la France et les Etats-Unis.

Ce traité devant être soumis à l'approbation du Sénat américain et du Parlement français, les clauses n'en seront pas publiées jusque-là; mais on croit qu'il est conçu dans des termes identiques au projet de traité signé par M. Olney, secrétaire d'Etat, et lord Pauncefote, et qu'il soumet à l'arbitrage tous les conflits pouvant s'élever entre les Etats-Unis et la Grande-Bretagne, projet que le Sénat américain refusa d'ailleurs de ratifier.

Le traité d'arbitrage franco-américain a été conclu d'accord avec la résolution de la conférence de la Haye tendant à ce que, en l'absence d'un traité d'arbitrage général, les puissances représentées soient invitées à conclure entre elles des traités isolés pour résoudre certaines catégories de différends.

— *Un nouveau message du président Roosevelt.* — Le président Roosevelt a adressé hier au Congrès un message traitant spécialement de la législation des trusts et insistant sur l'adoption immédiate de mesures susceptibles de mettre fin à la corruption des affaires. Ce document s'inspire des mêmes principes que le message du 4 décembre dernier, qui inaugura la session actuelle du Congrès et qui n'était lui-même qu'une nouvelle manifestation de la campagne acharnée de M. Roosevelt contre les trusts. Mais hier, la parole du président s'est faite plus mordante, plus agressive que jamais. Il semble que M. Roosevelt ait cherché à répondre aux critiques opposées à sa politique économique lorsque éclata la crise financière des Etats-Unis, et qu'en accentuant encore l'intransigeance de son attitude, il ait voulu affirmer la sincérité d'une conviction nullement ébranlée par les faits.

En tout cas, le message a produit une profonde sensation au Congrès. Du commencement à la fin, les démocrates du Sénat et de la Chambre des représentants ne cessèrent d'applaudir, marquant, par leur enthousiasme continu, qu'ils faisaient leur toute l'argumentation présidentielle. Dès que la lecture fut terminée, le sénateur démocrate Davis s'écria que c'était là le meilleur exposé de doctrine démocrate qu'il eût jamais entendu, et venant d'une source républicaine; puis il réclama l'impression de 10.000 copies supplémentaires du document. Cette motion fut votée à l'unanimité, bien que les républicains se fussent montrés très réservés au cours de la lecture, et que plusieurs d'entre eux n'eussent pas dissimulé qu'ils trouvaient cette manifestation inopportune.

RENSEIGNEMENTS ÉCONOMIQUES

I. — EUROPE.

Norvège. — *L'industrie de la pêche en* 1906. — D'après les statistiques commerciales, les produits des pêcheries norvégiennes ont apporté au total des exportations de 1906 une contribution de 62.464.600 couronnes.

Dans ce total ne sont cependant compris ni les conserves de poisson en récipients hermétiquement clos (3.800.000 couronnes); ni l'iode et les cendres de varech (400.000 couronnes); ni les autres produits accessoires (1.200.000 couronnes).

Si l'on considère la somme totale des différents produits de la mer qui est d'environ 67.900.000 couronnes, on constate qu'elle représente le tiers de l'exportation du royaume.

Ces brillants résultats sont du reste surtout attribuables à l'élévation des prix qui ont régné sur les marchés consommateurs.

La hausse a été générale et a donné un nouvel essor aux entreprises qui ont pour objet l'exploitation des richesses de la mer.

Les bâtiments pontés employés à la pêche, sous pavillon norvégien, se dénombrent comme suit :

	Nombre	Valeur en couronnes
Petits bâtiments à voile.....	2.355	4.351.705
Bâtiments à voile.....	1.398	7.260.372
Bateaux à moteur.....	647	6.347.006
Bateaux à vapeur.....	176	6.851.259
Total.....	4.576	24.990.342

On compte en outre 128 bâtiments d'une valeur de 1.803.303 couronnes se livrant à la chasse du phoque et de la baleine.

Quant aux bâtiments non pontés ou à demi pontés, on peut en évaluer le nombre à 10.000 environ. Les pêcheurs qui ont pris la mer, en 1906, représentent une armée de 107.000 hommes. Ce contingent varie beaucoup d'une année à l'autre, de même que la répartition des bras entre les différents genres de pêche.

L'immense développement des frontières maritimes de la Norvège favorise tout naturellement la pêche côtière. Le rendement de celle-ci a été pendant le dernier exercice de 33.179.000 couronnes, prix payés sur place. C'est le montant le plus élevé qui ait jamais été réalisé.

II. — AFRIQUE

Tunisie. — *Le mouvement commercial en* 1906. — Le mouvement du commerce général de la Tunisie avec la France, l'Algérie et les puis-

sances étrangères est évalué, pour le dernier exercice 1906 (importations et exportations réunies), à une somme totale de 170 millions, se décomposant ainsi :

Importations.....	90.000.000
Exportations.....	80.000.000

En faisant la comparaison avec le précédent exercice, on trouve que l'année 1906 est en augmentation de 20 millions sur l'ensemble des échanges et de 22 millions sur les exportations; elle est en diminution de 1.600.000 francs sur les importations.

La situation commerciale de la Régence en 1905 s'était vivement ressentie de la mévente des vins, et du déficit de la récolte des céréales. En 1906, si les cours des vins ne se sont pas relevés, la production agricole en général est plus satisfaisante, et surtout les progrès industriels du pays, — ceux des mines plus particulièrement, — ont fourni un précieux appoint aux transactions et permis de balancer le commerce d'exportation à ce chiffre de 80 millions de francs, qui n'avait jamais été atteint.

Pour avoir une idée plus complète du mouvement des affaires commerciales de la Tunisie, nous donnons ci-dessous les résultats des cinq années 1901-1905 :

	Importations	Exportations	Total
1901...	65.000.000	40.000.000	105.000.000
1902...	73.000.000	45.000.000	118.000.000
1903...	84.000.000	72.000.000	156.000.000
1904...	83.000.000	77.000.000	160.000.009
1905...	91.000.000	58.000.000	149.000.000

De ce tableau, il ressort que le montant total en échanges de la Tunisie a été en progression constante, sauf en 1905, pendant toute la période 1901-1906.

Les principaux clients de la Tunisie sont : la France, l'Italie, l'Angleterre et l'Algérie.

La France est le plus important de ces clients. A elle seule, elle a importé et acheté en Tunisie pour plus de 94 millions de francs. L'Italie y a fait près de 20 millions d'affaires, l'Angleterre plus de 18 millions et l'Algérie près de 11 millions. Viennent ensuite la Belgique, l'Allemagne et les Etats-Unis pour plus de trois millions chacun.

Les résultats de 1906 sont, on le voit, bien supérieurs à ceux de 1905; mais l'année 1905 a été trop exceptionnellement médiocre pour qu'il soit possible de lui comparer toujours utilement les résultats de 1906.

NOMINATIONS OFFICIELLES

MINISTÈRE DES AFFAIRES TRANGÈRES

M. le comte d'Apchier de Maugin, secrét. d'ambas. de 2e cl., est désig. pour pour la légation de France à Belgrade;

M. Allard de Châteauneuf, secrét. d'ambas. de 2e cl., est désig. pour la légation de France à Téhéran.

L'exequatur a été accordé à MM.

J. Trajano Mera, consul de l'Equateur au Havre;

Auguste-Jean-Célestin Sauvage, agent consulaire d'Italie à Nîmes;

Eugenio Biarnès, consul du Chili à Pauilhac;

Alfred Trillot, vice-consul de Sa Majesté Britannique à Saint-Nazaire.

MINISTÈRE DE LA GUERRE

Troupes coloniales.

INFANTERIE

Chine. — MM. les *capit.* Averland et Hubert et les *lieut.* Regnault et Schmoll sont désig. pour le 16e rég.

Annam-Tonkin. — M. le *colonel* Pourrat est nommé command. du 4e territoire;

M. le *chef de bat.* Lecreux est nommé adjoint au command. du 3e territoire;

M. le *lieut.* des Garets est désig. pour le Tonkin.

Sont désig. :

Pour le 9e rég., MM. le *chef de bat.* Gadoffre, le *capit.* de Marquessac et les *lieut.* Ringue et Distel;

Pour le 10e rég., MM. le *lieut.-col.* Grosjean, les *capit.* Robin et Bertrandon, les *lieut.* Lecoq, Viraud, Cosme et Paute;

Pour le 1er tonkinois, MM. les *capit.* Raulin et Flament, les *lieut.* Le Boucher de Brémoy, Labarthe, Paris et le *sous-lieut.* Guionic;

Pour le 2e tonkinois, MM. le *capit.* Barbazan, les *lieut.* Fresneau, Paris, Dumoulin-Baron et le *sous-lieut.* Hormidas;

Pour le 3e tonkinois, MM. les *lieut.* Boudry, Potiron de Boisfleury, Prodeau et Roux;

Pour le 4e tonkinois, MM. le *colonel* Bataille, le *chef de bat.* Vallon, les *capit.* Bergeron, Madaule, les *lieut.* Bourcelot, Charleuf, Arnould, de Santis, Barreau, Dormoy et Allègre;

Pour le 5e tonkinois, MM. le *capit.* Marguet, les *lieut.* Raynaud et Bordacher.

Cochinchine. — M. le *lieut.* Péron est placé au 11e rég.;

MM. les *capit.* Figeac, Nypels, Facon et Dussaulx, les *lieut.* Beaumont, Charbonneau et Maréchal sont désig. pour le 12e rég.;

M. le *lieut.* Régnier est affecté au 1er annamites;

M. *lieut.* Sido est désig. pour le 1er bataill. de tirailleurs cambodgiens;

M. le *lieut.* Vitali est placé à l'état-major de la 4e brigade.

Afrique Occidentale. — M. le *chef de bat.* Ruef est placé hors cadre en A. O. F.;

MM. le *capit.* Martin, les *lieut.* Oval, André et Tajasque sont affectés au 1er sénégalais;

MM. les *chefs de bat.* Lironcourt et Bohin, le *lieut.* Barthe et le *sous-lieut.* Mugnier-Pollet sont placés au 2e sénégalais;

MM. le *capit.* Boissonnas et le *lieut.* Lambert sont affectés au 4e sénégalais;

MM. le *lieut.-col.* Adam de Villiers; les *capit.* Chrétien, Domarque et Rimbaud; les *lieut.* Ripert, Alix et Bouet et les *sous-lieut.* Pellé et Mordant sont désig. pour la Côte d'Ivoire;

MM. les *capit.* Becker et Helleringer; les *lieut.* Grandchamp, Lamole, Bonne, Grunfelder et les *sous-lieut.* Reste et Dulom sont placés en Guinée;

MM. le *capit.* Arbogast et le *sous-lieut.* Girardot sont affectés au bataill. de Tombouctou;

MM. le *lieut.* Fovel et les *sous-lieut.* Châteauvieux et Gautier sont désig. pour le bataill. de Zinder;

MM. le *capit.* Albin et le *lieut.* Saqui-Sannes sont désig. pour le Haut-Sénégal-Niger;

M. le *lieut.* Bouverot est désig. pour les territoires du Niger;

M. le *lieut.* Briaud est placé au bataill. de l'A. O. F.

Congo. — M. le *capit.* Schnéegans est désig. pour le Chari;

M. le *lieut.* Martin est désig. pour le Congo.

Madagascar. — MM. les *chefs de bat.* Raffin et Lauratet; les *capit.* Ibos, Mauret et Guyenet et les *lieut.* Buvelot et Boyer sont désig. pour Madagascar.

Guyane. — M. le *lieut.* Charbonnier est désig. pour la Guyane.

MINISTÈRE DE LA MARINE

ÉTAT-MAJOR DE LA FLOTTE

Extrême-Orient. — M. le *lieut. de vaiss.* Boissarie est nommé command. de l'*Esturgeon*;

M. le *lieut. de vaiss.* Renaux est désig. pour le *D'Entrecasteaux*,

M. l'*enseig. de vaiss.* Barthélemy de Saizieu est désig. pour le *Kersaint*;

M. le *lieut. de vaiss.* Thiroux de Gervillier est désig. pour le *Redoutable*;

M. le *lieut. de vaisseau* Gervais est nommé command. de la *Comète*;

M. le *lieut. de vaiss.* Hardy est nommé command. d'un torpilleur de la 1re flottille des mers de Chine;

M. l'*enseig. de vaiss.* Blin est désig. pour la *Comète*.

Pacifique. — M. le *lieut. de vaiss.* Lagorio est nommé au command. de la *Zélée*;

MM. les *enseig. de vaiss.* Thévenard, Dunoyer de Noirmont et Lambertye sont désig. pour le même bâtiment.

Océan Indien. — M. le *lieut. de vaiss.* Fabre est nommé au command. d'un torpilleur de la flottille de l'Océan Indien;

M. l'*enseig. de vaiss.* Burckart est désig. pour un torpilleur de l'Océan Indien;

Sénégal. — M. l'*enseig. de vaiss.* Cayla est désig. pour le *Goéland*.

SERVICE DE SANTÉ

Pacifique. — M. le *méd. de* 2e *cl.* Baril est désig. pour la *Zélée*.

MINISTÈRE DES COLONIES

M. Luce est nommé résident supér. au Cambodge;

M. Lévecque est nommé résident supér. en Annam.

BIBLIOGRAPHIE — LIVRES ET REVUES

Des monts de Bohême au golfe Persique, par René HENRY. Un fort volume in-16 avec de nombreuses cartes. — Librairie Plon-Nourrit et Cie, 8, rue Garancière, Paris-6e. Prix : 5 francs.

L'ensemble de problèmes politiques, ethniques, économiques, que synthétise la formule légendaire : « Question d'Orient, » n'a rien perdu de son menaçant intérêt; il s'est seulement étendu à plusieurs vastes régions, dont la vallée moyenne du Danube, et compliqué par l'entrée en scène de nouveaux facteurs, dont l'impérialisme allemand visiblement occupé à rechercher du côté de l'Asie occidentale, à travers l'Autriche-Hongrie et le Balkan, les débouchés qui lui manquent. M. René Henry, collaborateur de M. Paul Deschanel, voyageur sagace, envoyé spécial du *Temps*, auteur averti de *Questions d'Autriche-Hongrie et Question d'Orient*, poursuit ses fortes et claires études sur le *Drang* ou poussée allemande. « Ce problème « posé à l'Europe et à l'Asie par l'impérialisme allemand, écrit M. Anatole « Leroy-Beaulieu, en une préface magistrale, M. René Henry en a étudié

« les données avec non moins de science que de conscience, moins encore « peut-être en Français épris partout de liberté et du droit des peuples qu'en « Européen avant tout soucieux des intérêts de l'Europe et de la civilisation « commune. » Déjà, dans le *Journal*, M. G. Hanotaux avait fait l'éloge de l' « enquête minutieuse » commencée il y a dix ans par l'auteur de *Des monts de Bohême au golfe Persique*, et Albert Sorel, revendiquant M. René Henry comme « son jeune ami et un des élèves très libres d'un maître qui ne l'est pas moins », avait parlé dans le *Gaulois* de « ses voyages aux pays slaves et aux pays hongrois redevenus aussi intéressants pour nous qu'au temps des Rakoczy et des Sobieski, de la défénestration de Prague, de la guerre de Trente Ans et du roi Louis XIV ».

Ouvrages déposés au bureau de la Revue.

Le Pérou économique, par Paul Walle. Un vol. in-8° de 390 pages. E. Guilmoto, Paris, 1908.

Le protectorat français sur la côte des Esclaves. La campagne du « Sané » (1889-1890), par P.-A. de Salinis. Un fort vol. in-8° de 580 pages. Perrin et Cie, Paris, 1908.

Vingt-cinq ans de civilisation au Congo, par Alex. Halot. Une brochure in-18 de 90 pages. Falk fils, Bruxelles, 1908.

A financial history of Maryland (1789-1848), by Hugh Sisson Hanna. Un vol. in-8° de 130 pages. The Johns Hopkins Press, Baltimore, 1907.

LES REVUES

I. — REVUES FRANÇAISES

Bulletin du Comité de l'Afrique Française (*janv.* 1908). E. P. : Les dépenses coloniales pour 1908 et les budgets antérieurs. — Hindi : Le chemin de fer du Hedjaz et la politique anglaise en Arabie. — La question de l'émigration asiatique.

Bulletin de la Société de géographie commerciale de Paris (*janv.* 1908). Déchaud : Melilla et les présides. — René Grivart : Impressions de Norvège. — Henry Gosset : Lettre du Paraguay.

Annales des Sciences politiques (*janv.* 1908). De Saint-Victor de Saint-Blancard : L'accord anglo-russe du 31 août 1907. — Louis Holtz : Le régime foncier à Madagascar.

Fédération des industriels et des commerçants français (*févr.* 1908). Heidelbach : La crise américaine. — P. Fournier : Montevideo.

La Ligue maritime (*janv.* 1908). P. Cloarec : L'éducation morale des marins. — La flotte américaine. — La pêche aux Colonies. — L'expédition arctique française.

La Quinzaine coloniale (25 *janv.* 1908). Jos. Chailley : Les sucres et les actes additionnels à la convention de Bruxelles.

La Réforme économique (7 *févr.* 1908). P. Vergne : Les bienfaits du monopolisme économique.

Revue politique et parlementaire (10 *févr.* 1908). Henri Gaus : La crise monétaire américaine. — Général Bourelly : Le Danemark et la question de la Baltique.

Revue des troupes coloniales (*janv.* 1908). A. Henry Salvage Landor : Les Français en Afrique comme les a vus un voyageur anglais.

II. — REVUES ÉTRANGÈRES

Revues allemandes.

Das nationale Deutschland (20 *janv.*). Dr Paul Mohr : Der Zusammenbruch der Delcasseschen Marokkopolitik.

Revues italiennes.

L'Esplorazione commerciale (1° *febbr.* 1908). Aug. Michieli : Lo Studio e l'insegnamento della geografia economica.

Revista coloniale (*ott.-dic.* 1907). On. Gius. Ostini : Gli Italiani all'Erithrea e gli Inglesi in Egitto.

L'Administrateur-Gérant : P. Campain.

PARIS. — IMPRIMERIE LEVÉ, RUE CASSETTE, 17.

CHEMINS DE FER DE L'OUEST

Voyage Circulaire en Bretagne

Billets d'excursion à prix réduits, valables 30 jours (délivrés toute l'année)

1re classe, 65 francs — 2e classe, 50 francs

Itinéraire. — Rennes, Saint-Malo-Saint-Servan, Dinard-Saint Enogat, Dinan, Saint-Brieuc, Guingamp (1), Lannion, Morlaix (1), Roscoff, Brest, Quimper, Douarnenez, Pont-l'Abbé, Concarneau, Lorient, Auray, Quiberon (1), Vannes, Savenay, Le Croisic, Guérande, Saint-Nazaire, Pont-Château, Redon, Rennes.

(1) Il est délivré peur l'extention de l'itinéraire de Guingamp à Paimpol et retour de Guingamp ou Morlaix à Carhaix avec retour facultatif sur Guingamp ou Morlaix, et de Quiberon à Belle-Ile-en-Mer (le Palais), et retour, des billets d'aller et retour à prix réduits.

Ces billets donnent droit à l'arrêt facultatif aux gares intermédiaires. Leur durée de validité expire en même temps que celle du voyage circulaire.

Billets spéciaux de parcours complémentaires

Il est délivré de toute station des réseaux de l'Ouest et d'Orléans, située à 50 kilomètres au moins (ou contre paiement de la taxe applicable à 50 kilomètres), de l'itinéraire du Voyage Circulaire en Bretagne, des billets spéciaux de 1re et de 2e classes comportant une réduction de 40 % sur le prix ordinaire des places, pour aller rejoindre l'itinéraire du Voyage Circulaire et pour rentrer au point de départ ou se rendre sur toute autre gare des réseaux de l'Ouest et d'Orléans.

Le billet d'aller, pour rejoindre l'itinéraire du Voyage Circulaire en Bretagne, doit être demandé en même temps que celui du Voyage Circulaire et au moins 4 jours à l'avance. Le billet de retour est délivré sur la présentation du billet circulaire aux gares situées sur l'itinéraire de ce voyage où le voyageur compte commencer son voyage de retour.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Billets d'aller et retour individuels et de famille.

Pour les stations thermales et hivernales des Pyrénées-Occidentales et Orientales et du Golfe de Gascogne, Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salies-de-Béarn, etc... Amélie-les-Bains, Vernet-les-Bains, Banyuls-sur-Mer, etc.

Il est délivré toute l'année, à toutes les gares du réseau d'Orléans ainsi que dans ses bureaux succursales de Paris, pour les stations thermales et hivernales désignées ci-dessus :

1° Des billets d'aller et retour individuels de toutes classes avec réduction de 25 0/0 en 1re classe et de 20 0/0 en 2e et 3e classes, sur le prix calculés au tarif général d'après l'itinéraire effectivement suivi ;

2° Des billets aller et retour de famille en 1re, 2e, 3e classes, comportant une réduction de 20 à 40 0/0 suivant le nombre des personnes et sous condition d'effectuer un parcours minimum de 300 kilomètres (aller et retour compris).

Durée de validité : 33 jours à compter du jour de départ, ce jour compris

Créé en 1866

LE MEILLEUR DES TONIQUES ET APÉRITIFS

BYRRH

VIN GÉNEREUX ET QUINQUINA

HORS CONCOURS. — EXPOSITION UNIVERSELLE DE PARIS 1900

Le BYRRH est une boisson savoureuse, éminemment tonique et hygiénique.

Il est fait avec des vins vieux exceptionnellement généreux, mis au contact de Quinquina et d'autres substances amères de premier choix. Il emprunte à toutes ces substances un arôme agréable et de précieuses propriétés cordiales, et il doit aux vins naturels qui seuls servent à sa préparation sa haute supériorité hygiénique.

On le consomme à toute heure : soit pur à la dose d'un verre à Bordeaux ; soit dans un grand verre, étendu d'eau ordinaire ou d'eau de seltz. Il devient alors une boisson très agréable et rafraîchissante, sans perdre aucune de ses propriétés hygiéniques.

Exiger la Marque

VIOLET FRERES, à THUIR (Pyrénées-Orientales)

CHEMINS DE FER DE PARIS-LYON-MÉDITERRANÉE

Banlieue de Paris

Grâce à la mise en service récente de deux nouvelles voies entre Villeneuve-Saint-Georges et Brunoy, la Cie P.-L.-M. se trouve maintenant à même d'apporter d'importantes améliorations à son service de Banlieue.

Ces améliorations, mises en vigueur dès le 1er Mai, seront certainement fort appréciées.

C'est dans la Banlieue desservie par cette Compagnie que se trouvent les charmantes localités de l'Yerres et la forêt de Senart ; les rives de la Haute-Seine (Le Coudray, Seine-Port, etc...) Melun et ses environ (chateau de Vaux-le-Vicomte, abbaye de Dammarie-les-Lys) ; le palais de Fontainebleau et sa forêt, une des merveilles de la France.

Billets simples de France en Espagne.

Les principales gares du réseau P.-L.-M. (Paris, Dijon, Lyon, Marseille, etc.) délivrent toute l'année des billets directs simples pour Barcelone.

Consulter le Livret-Guide-Horaire P.-L.-M. vendu 0 fr. 50 dans toutes les gares.

De Paris en Orient (viâ Marseille).

La Compagnie P.-L.-M., d'accord avec les Compagnies des Messageries maritimes, Fraissinet et Paquet, délivre des billets simples valables 15 jours, pour se rendre, par Marseille, de Paris à l'un quelconque des ports ci-après : Alexandrie, Beyrouth, Constantinople, Le Pirée, Smyrne, Alexandrie, Jaffa, Port-Saïd, Batoum, Salonique, Odessa, Samsoun, etc.

Les Agences de la Compagnie des Messageries maritimes délivrent des billets d'aller et retour, valables 120 jours, pour se rendre, viâ Marseille, de Paris à Alexandrie, Port-Saïd, Jaffa, Beyrouth.

Arrêts facultatifs sur le réseau P.-L.-M. (par la Bourgogne ou par le Bourbonnais).

Ces billets donnent droit à une franchise de 30 kilos de bagages par place sur le chemin de fer ; sur les paquebots, cette franchise est de 100 kilos par place de 1re classe et de 60 kilos par place de 2e classe.

Pour plus amples renseignements, consulter le Livret-Guide-Horaire P.-L.-M. mis en vente au prix de 0 fr. 50 dans les gares de la Compagnie.

PARIS. — IMPRIMERIE LEVÉ, RUE CASSETTE, 17.

12me Année. — N° 265 1er Mars 1908

QUESTIONS
Diplomatiques et Coloniales

REVUE DE POLITIQUE EXTÉRIEURE

PARAISSANT LE 1er ET LE 16 DE CHAQUE MOIS

SOMMAIRE

Pages

René Henry..... L'Autriche vers Salonique..... 310

Ernest Lémonon..... La Question danoise..... 326

Pierre Ma..... Les Droits de douane dans les colonies anglaises.. 341

E. P..... Les dernières nominations coloniales..... 349

CHRONIQUES DE LA QUINZAINE

Les affaires du Maroc. — *Le Maroc au Sénat et à la Chambre des Députés. Les opérations dans la Chaouïa. L'avance de la Banque d'Etat au sultan. L'occupation de Mar-Chica par l'Espagne*..... 352

Renseignements politiques. — France. *Le Congrès colonial de 1908. La retraite de M. Gentil.* — Angleterre. *Le programme naval anglais. L'accord anglo-russe à la Chambre des Communes.* — Hollande. *Le nouveau ministère hollandais.* — Italie. *L'organisation civile du Benadir.* — Russie. *La condamnation du général Stœssel. Les relations russo-turques.* — Serbie. *Les relations entre la Serbie et le Montenegro.* — Algérie. *Les relations postales entre l'Algérie et le Soudan.* — Tunisie. *L'école coloniale d'agriculture de Tunis. Un discours de M. Alapetite.* — Mauritanie. *Une tournée d'inspection du général Audéoud.* — Etats-Unis. *La convention d'arbitrage entre la France et les Etats-Unis*..... 374

Renseignements économiques. — Espagne. *L'industrie minière et métallurgique.* — Etats-Unis. *Les recettes des douanes pendant l'année fiscale* 1906-1907. — Brésil. *Les travaux des ports*..... 383

Nominations officielles..... 385

Bibliographie. — Livres et Revues..... 387

CARTES ET GRAVURES

Péninsule des Balkans. — Projets de chemins de fer..... 315

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

19-21, RUE CASSETTE — PARIS. 6e. — *Téléph.* 732.84.

Abonnement annuel

France et Colonies, 15 francs Etranger et Union postale 20 francs

La Livraison : *France*. 0,75 *Etranger* : 1 fr.

Au COMITÉ DE L'ASIE FRANÇAISE, 19-21, rue Cassette, PARIS

Guides Madrolle

TONKIN DU SUD, HANOI..... **10 francs**

Un travail historique, anthropologique, et sociologique du peuple anamite précède les itinéraires. Le voyageur aura tous les renseignements pour visiter en détail la belle capitale moderne, **Hanoï**, la ville industrielle de **Namdinh**, les cités anciennes de **Ko-Loa**, de **Thang-Long**, de **Hoa-Lu**, et excursionner dans les jolis sites de **Da-Phuk**, de **Bavi**, de **Chiné**, de la **Rivière Noire** et du **Thanh-Hoa**.

CHINE DU SUD, PORTS DU JAPON..... **12 francs**

Le Touriste trouvera les indications nécessaires pour visiter les pays de l'**Extrême-Orient**, et pour pénétrer en Chine par le **Si-Kiang**, ou par le **Fleuve Bleu** — HONG-KONG, CANTON, MACAO, CHANG-HAI, HAN-KÉOU.

CHINE DU NORD, CORÉE, LE TRANSSIBÉRIEN..... **12 francs**

Le Guide prend le voyageur à **Chang-Haï** et lui fait parcourir toutes les excursions autour de **Pékin** et celles de la **Chine septentrionale** et **occidentale**; il le conduit jusqu'en Europe, à travers la **Mandchourie**, la **Sibérie**, la **Russie** et l'**Allemagne**. — **Tien-Tsin**, **Pékin**, **Séoul**, **Moscou**, **Varsovie**, **Berlin**.

INDO-CHINE, HARAR, INDES, CEYLAN, SIAM, CHINE MÉRIDIONALE. **18 francs**

Le Guide décrit chaque escale de l'itinéraire **Marseille** à **Canton**; le passager désireux d'étendre le cercle de ses excursions pourra gravir les hauteurs de l'**Ethiopie**, visiter les temples somptueux de l'**Inde méridionale**, aller dans les sanatoria de **Ceylan**, parcourir les villes mortes du **Siam**, étudier les ruines grandioses laissées par la civilisation khmer, remonter le **Fleuve Rouge** jusqu'en **Chine** et séjourner à **Canton**.

MONOGRAPHIES : Rudiments de la langue Chinoise, 2 fr. 50. — La Corée, 3 fr. — Les voyageurs Chinois, 1 fr. — L'Art chez les Chinois, 1 fr. — L'Histoire de la Chine, 1 fr. — Sud de la Chine, 3 fr. — Nord de la Chine, 3 fr. — Le Sud du Yun-nan, 2 fr.

CHEMIN DE FER D'ORLEANS

Voyages en Espagne.

La Compagnie d'Orléans délivre déjà dans toutes ses gares, stations et bureaux de ville de Paris, conjointement avec des carnets de parcours à itinéraire facultatif français, des billets demi-circulaires espagnols à itinéraire fixe, comportant Hendaye-Irun comme point d'entrée en Espagne et Cerbère-Port-Bou comme point de sortie, ou inversement.

Depuis le 15 avril 1907, cette Compagnie délivre également, conjointement avec les carnets de parcours français précités, des billets circulaires individuels espagnols à itinéraire tracé au gré du voyageur du tarif X n° 5; la sortie et la rentrée en France peuvent avoir lieu soit par le même point frontière (Hendaye-Irun ou Cerbère-Port-Bou), soit par l'un de ces points à l'aller et par l'autre au retour.

La demande de ces billets doit être faite 10 jours au moins à l'avance.

QUESTIONS DIPLOMATIQUES ET COLONIALES

L'AUTRICHE VERS SALONIQUE

Une fois de plus, en diplomatie, il semble que les craintes des uns étaient vaines et que les espérances que pouvaient avoir les autres vont être déçues. Beaucoup ont cru que la nomination au Ballplatz du baron d'Æhrenthal, ambassadeur et *persona grata* à Saint-Pétersbourg, serait l'élément déterminant d'une restauration depuis quelques années entrevue comme possible de l'alliance des trois empereurs, de l'entente générale des copartageants de la Pologne, d'une Sainte-Alliance du xxe siècle. Après une très brève période d'excellents rapports maintenus entre Vienne et Saint-Pétersbourg (accueil chaleureux fait au grand-duc Vladimir venant de Bulgarie; note à la Serbie, à la Bulgarie et à la Grèce, rédigée et notifiée par la Russie et l'Autriche, commentant et modifiant d'accord leur programme de Muerzsteg), voilà que les relations austro-russes sont loin de demeurer excellentes. Le baron d'Æhrenthal n'a pas respecté la situation en somme parfaite — au point de vue auquel nous nous plaçons — que lui avait transmise le comte Goluchowski. Et la cause des difficultés actuelles est précisément au point vital des rapports austro-russes, au point dont l'Europe ne peut pas se désintéresser quand il s'y produit quelque chose : dans le Balkan, centre classique et toujours malade de la formidable et toujours actuelle Question d'Orient.

Là, comme sur tant d'autres points de l'échiquier mondial, des politiques de chemins de fer troublent le *statu quo* et bouleversent l'équilibre diplomatique — jusqu'à ce qu'aient été trouvés et acceptés des compromis nouveaux.

On sait que les négociations engagées au sujet de la construction du tronçon de chemin de fer qui permettra d'aller, par Saraïévo, de Vienne et de Budapest à Salonique, ont été divulguées par l'exposé que le baron d'Æhrenthal a lu, le 27 janvier, aux Délégations autrichienne et hongroise siégeant à Vienne. A partir de ce moment, les ministres des Affaires étrangères, les ambassades, la presse de presque toutes les puissances et, déjà quelques parlements, se sont activement

occupés du projet exposé par le ministre des Affaires étrangères autrichien et de ses incidences. Les puissances qui seraient lésées demandent comme compensation qu'on étudie un autre chemin de fer, perpendiculaire à celui dont l'Autriche prétend réunir les tronçons septentrional et méridional. L'exécution du Saraïévo-Mitrovitza apparaît liée à l'exécution du Danube-Adriatique. Il n'y a pas là un projet et un contre-projet, mais deux projets solidaires : le premier est l'occasion du second, qui est la condition du premier.

Quelles sont les données de la politique balkanique et aussi européenne qui peuvent être modifiées par l'initiative dont le baron d'Æhrenthal s'est fait l'organe et quelles sont celles de ces données qui peuvent aider à expliquer cette initiative?

Quels seraient les tracés des deux lignes (et de quelques autres lignes connexes), leur trafic, leur fonction?

Comment chacune des grandes puissances et des puissances balkaniques doit-elle envisager cette transformation projetée dans l'aménagement de la litigieuse péninsule, qui va peut-être se trouver traversée de part en part non plus seulement une seule fois par la ligne de Belgrade à Constantinople par Nich, Sofia, Philippopoli et Andrinople, ligne que suit l'Orient-express, mais aussi, parallèlement, du Nord-Ouest au Sud-Est, et perpendiculairement, du Nord-Est au Sud-Ouest ?

C'est seulement après avoir répondu à ces questions qu'il deviendra intéressant de citer le principal passage de l'exposé du baron d'Ærenthal et d'indiquer — en négligeant les bruits sensationnels et faux répandus à foison depuis quelques semaines — le peu qu'on sait des négociations engagées au sujet des deux projets de chemins de fer : nous ignorons encore presque entièrement les données diplomatiques de cette « histoire qui se fait ».

I. — Quelques données européennes et balkaniques antérieures au moment où la question fut publiquement posée.

Quand, en 1897, lors du voyage que François-Joseph fit à Saint-Pétersbourg pour y rendre la visite que Nicolas II lui avait faite l'année précédente, un pacte de *statu quo* balkanique fut conclu entre l'Autriche-Hongrie et la Russie, une cause de perturbation balkanique et de durée de la Triple Alliance fut paralysée[1]. Le Habsbourg et le Romanof s'entendaient pour ajourner la réalisation de leurs ambitions rivales

[1] *Questions d'Autriche-Hongrie et Question d'Orient* (Plon, 3e éd., 1908) p. 128 et suiv.

et pour, ensemble, imposer une longue patience aux Balkaniques. Tandis que, précisément, les marchandises et l'influence allemandes faisaient leur apparition dans la partie européenne — comme asiatique — de l'Empire ottoman, l'Autriche-Hongrie ne sentait plus la nécessité d'une caution au Sud-Est : on entrevoyait le jour où l'Empire allemand, après être devenu son collaborateur actif, serait, la Russie se détournant vers l'Asie, le véritable et redoutable concurrent d'un allié qui aurait moins grand besoin de lui.

Le pacte austro-russe fut reconnu par l'Europe quand, la question macédonienne se posant de façon si impérieuse que l'Europe fut obligée de s'en inquiéter enfin, les deux puissances contractantes devinrent les mandataires des autres grandes puissances. On vit la Russie exécuter le pacte quand le comte Lamsdorf, alors ministre au Pont-aux-Chantres, alla à Belgrade et à Sofia et y imposa une stricte neutralité avant d'aller s'entendre avec Vienne. Pendant l'automne de 1903 commença la lente exécution, encore très incomplètement obtenue, du sommaire et empirique programme de Muerzsteg, dans lequel est codifié et cristallisé le programme austro-russe.

Cet accord austro-russe était lourd et bien insuffisant en matière macédonienne, entièrement négatif dans tout le reste des Balkans. Mais il avait le grand avantage de prévenir un conflit entre les deux principaux intéressés : un représentant de chacun des deux groupements de puissances traitait et agissait ensemble. Au point de vue français, on put croire un moment que la Russie entraînerait, déclancherait l'Autriche, et que la Double Alliance mordrait ainsi sur la Triple Alliance, événement qui eût été grave, mais avantageux si la Double Alliance avait eu la force et la volonté nécessaires pour en profiter. Mais la Russie se laissa attirer par le mirage asiatique, prendre dans l'engrenage extrême-oriental; elle fut affaiblie par la guerre et par sa crise intérieure. Alors, il fut heureux qu'il existât un pacte austro-russe de non-intervention. L'Autriche-Hongrie lui fut d'ailleurs d'autant plus aisément fidèle qu'elle aussi était paralysée et tout entière repliée sur elle-même, divisée (crise hongroise et crise autrichienne du suffrage universel). Le parfait fonctionnement du hardi régime électoral autrichien et la trève conclue entre Vienne et Budapest (compromis de la fin de 1907) permettent au Ballplatz de redevenir actif.

D'où une des causes, sinon peut-être la cause unique, de l'initiative prise par le baron d'Æhrenthal.

On se souvient de la dépêche sensationnelle par laquelle

Guillaume II remercia — à tort ou à raison, peu importe ici, — le comte Goluchowski d'avoir été son fidèle second pendant la Conférence d'Algésiras et s'engagea à n'être point ingrat. Il n'est pas impossible que la marche vers Salonique soit, par quelque côté, une conséquence de cette solennelle reconnaissance de dette.

L'Autriche-Hongrie semblait s'intéresser de moins en moins au Maroc et prouver peut-être un peu trop, au gré de son allié, qu'une question comme celle de la mer Baltique lui était tout à fait indifférente. Il était temps de la galvaniser.

La Russie venait de conclure le pacte anglo-russe. L'Allemagne ne fut-elle pas tentée d'agir comme après la convention franco-anglaise, que suivit le discours de Tanger, et après les conventions franco-espagnole et anglo-espagnole, que suivit la tentative, heureusement déjouée par la France et l'Angleterre, de traiter sans elles avec la Russie et la Suède au sujet de la mer Baltique? Mater une puissance même amie est assez dans la tradition de Berlin : plus d'un homme d'Etat n'y a guère foi en une méthode de confiante et cordiale entente et croit avoir supérieurement manœuvré s'il a démontré brutalement à une puissance dont il a besoin que sans lui on ne peut rien obtenir et on court des risques — tandis qu'avec lui un allié descend vers Salonique.

Enfin, il faut avoir présente à l'esprit la situation du Balkan et en particulier, de la Macédoine, au moment où, en 1907, ont commencé les négociations en vue de la construction du chemin de fer de Saraïévo à Mitrovitza.

On était loin de la situation si nette d'il y a quelques années : une Turquie, une Roumanie et une Grèce en excellents rapports avec les puissances tripliciennes; les trois Etats slaves — Bulgarie, Serbie et Monténégro — en voie de s'entendre et tournés vers la Russie.

La Roumanie et la Bulgarie — qui étaient en excellents termes — venaient de lutter avec les Grecs, le patriarche de Constantinople et le royaume de Grèce. La Serbie et la Grèce étaient en excellents rapports avec la Turquie; les bandes serbes et grecques étaient autrement actives que celles de l'organisation intérieure en partie détraquée, en partie surtout « entrée en sommeil ». Un fossé s'était creusé entre la Bulgarie et la Serbie (pour raison macédonienne) [1] et entre la

[1] Voir : *Des monts de Bohême au golfe Persique* (Plon, 1908), p. 452, 454 et 468.

Serbie et le Monténégro (pour raisons dynastiques et de politique intérieure) [1].

La Turquie avait, un moment, semblé sur le point de se libérer de l'amitié allemande (incident Marschal von Bieberstein). Or voici que les mandats des agents chargés d'appliquer les réformes macédoniennes arrivent à expiration : si la Turquie ne parle pas de supprimer ces institutions rudimentaires, elle voudrait convertir les représentants des Austro-Russes et ceux de l'Europe en fonctionnaires ottomans. En même temps, elle dit ne pas se refuser à réformer la justice, comme le lui demandent les ambassadeurs, mais elle a devancé leur proposition qui comporte essentiellement un contrôle européen et elle prétend agir dans sa pleine souveraineté.

Jusqu'ici, l'ambassadeur allemand ne s'est pas précisément séparé — comme d'autres fois — de ses collègues. Mais quelle merveilleuse occasion de consolider une influence menacée, en détachant l'Autriche des puissances qui travaillent modestement, mais fermement, pour les réformes ! Or, pour l'Autriche, le chemin de fer de Mitrovitza, la descente vers Salonique, est un avantage qui vaut bien quelques sacrifices et qui peut même entraîner à quelques compromissions. — Cela, du reste, avancé comme hypothèse, sans preuves.

On sait que la Serbie ose, depuis 1906, défendre bravement son indépendance contre sa puissante voisine autrichienne. Leur lutte commerciale [2] se termine actuellement par un traité — non encore voté par les trois Parlements intéressés — où les deux parties se consentent des sacrifices réciproques. Détourner le trafic de la grande voie serbe — celle qui suit l'Orient-express — est tentant pour le Ballplatz, évidemment toujours mal disposé. Il est également tentant d'achever la brouille entre Belgrade et Sofia qui, en 1906, tentaient de conclure fraternellement une sorte d'union commerciale ; les effets de la cause macédonienne de rivalité ont déjà été envenimés. Entraîner par d'habiles concessions les Bulgares dans la politique autrichienne de chemins de fer est le couronnement de l'œuvre de division entre Slaves du Sud. — Et on est tenté de rapprocher ce qui précède de plusieurs signes importants : voyages du prince et de M. Stancioff à Berlin et à Vienne, nomination du prince comme colonel autrichien ; venue annoncée du troisième fils de l'empereur allemand au mariage du prince Ferdinand.

---

[1] Voir : *Des monts de Bohême au golfe Persique*, p. 475 et suiv.
[2] Voir *Des monts de Bohême au golfe Persique*, IIIe partie, chapitre v.

D'ailleurs, à côté de ces signes, je me hâte de placer les suivants : réception enthousiaste du grand-duc Vladimir à Sofia et promenade aux champs de bataille; nomination d'un ministère composé de démocrates, c'est-à-dire avènement au pouvoir d'un parti plus slavophile que les stamboulovistes; choix comme ministre des Affaires étrangères du général Paprikoff, ambassadeur à Saint-Pétersbourg, qui peut être considéré, ainsi que M. Stancioff, comme un homme du prince, mais qui a été formé dans les écoles militaires russes, et non au Thérésianum de Vienne. Avec le prince Ferdinand, il ne faut jamais se hâter de juger : la politique de ce véritable homme d'Etat [1] est subtile, profonde et complexe. Il n'en reste pas moins que la politique autrichienne de chemins de fer achève l'œuvre, toujours menacée, mais toujours reprise, de la dissociation de la nébuleuse, du bloc yougo-slave (slave du Sud) en voie de formation.

LES PROJETS DE CHEMINS DE FER

Projet autrichien : Mitrovitza-Saraïévo. — De Saraïévo ou Bosna-Seraï, et de Brod, sur la Save, à la frontière du royaume de Croatie et de la province occupée de Bosnie, un chemin de fer à voie étroite est construit jusqu'à la frontière du sandjak de Novibazar : actuellement sa station terminus est Priboï, au point souvent indiqué Uvac.

A environ 160 kilomètres au Sud-Est, dans la partie méridionale du sandjak de Novibazar, à Mitrovitza, est la station terminus d'un chemin de fer à voie normale qui vient de Salonique. Cette ligne et sa bifurcation d'Uskub (Skoplié) à la frontière serbe (vers Nich), — ainsi que différentes autres lignes situées dans l'Empire ottoman et en Roumélie orientale, dont la principale est la ligne de Constantinople à la frontière bulgare par Andrinople avec bifurcation vers la mer, — fait partie du réseau des Chemins de fer orientaux. Cet ensemble de lignes a été construit par le baron de Hirsch. Il a eu à l'origine un caractère français. Il a pris rapidement un caractère autrichien. Aujourd'hui il est en réalité austro allemand, et dans le consortium de banques, l'influence allemande est grandissante.

Le projet autrichien comporte la construction entre Priboï et Mitrovitza, avec capitaux austro-hongrois et allemands, d'une ligne à voie étroite comme celle qui vient de Saraïévo.

Ce chemin de fer, dont la construction sera coûteuse, ne pré-

[1] Voir : *Trente ans d'indépendance : la force bulgare*, par René Pinon (*Revue des Deux Mondes*, 15 février 1908).

sente pas, au point de vue du trafic, des avantages considérables sur celui qui conduit dès maintenant d'Autriche-Hongrie à Salonique en passant par Belgrade, Nich et Uskub. De plus, il comportera deux transbordements coûteux, longs et gênants : l'un à la frontière septentrionale de Bosnie et l'autre à Mitrovitza. Au point de vue du trafic de terminus à terminus, le rendement est problématique tant que la voie ne sera pas élargie en Bosnie et dans le sandjak ; au point de vue du trafic de tron-

Cliché des Questions Diplomatiques et Coloniales.

çon à tronçon, il n'aura son activité normale que lorsque l'ordre régnera enfin en Vieille-Serbie.

Mais ce chemin de fer comme tant d'autres, — comme, par exemple et pour d'autres raisons, le Transsibérien et le chemin de fer de Bagdad, — ne doit pas être étudié surtout au point de vue du trafic de terminus à terminus.

C'est pour l'Autriche un moyen d'atteindre la mer sans rencontrer l'obstacle qui peut un jour surgir sur la voie suivie actuellement par l'Orient-express : un tronçon en est chemin

de fer d'Etat serbe et un autre chemin de fer d'Etat bulgare : des conférences ont lieu où l'on s'entend pour les tarifs ; il peut, un jour, y avoir désaccord.

C'est un chemin de fer d' « expansion pacifique », de mainmise à la moderne. Ce serait aussi, à l'occasion, un chemin de fer stratégique : il ne faut d'ailleurs point oublier que l'Autriche a des garnisons dans le sandjak turc de Novibazar qu'il s'agit précisément de traverser.

Projet serbe : Danube-Adriatique. — Un pont construit sur le Danube, à Prahovo, joindrait la rive serbe et la rive roumaine d'où les chemins de fer conduiraient en Russie. La voie à construire sur territoire serbe remonterait la vallée du Timok sur sa rive gauche ; elle passerait à Kniajévatz ; à Nich, elle couperait la voie que suit l'Orient-express ; elle se dirigerait alors vers l'Ouest-Sud-Ouest. Un peu avant son entrée sur territoire ottoman, le projet devient incertain : deux tracés bifurquent. Le tracé septentrional couperait la frontière à Merdari et rejoindrait en plein sandjak la ligne Saraïévo-Mitrovitza, au Nord-Ouest de Mitrovitza. Le tracé méridional, le plus probable, rejoindrait la ligne Mitrovitza-Salonique au Sud-Est de Mitrovitza ; on emprunterait la ligne sur Salonique jusqu'à la station de Vérinovits située au Nord d'Uskub ; de Vérinovits par Prizrend (Perserin) la ligne gagnerait Scutari d'Albanie, puis Saint-Jean de Médoua sur l'Adriatique. La Turquie tiendrait sans doute à avoir ainsi le terminus occidental sur son territoire. Rien n'empêcherait d'ailleurs, au cas d'entente avec l'Autriche, qu'exige le traité de Berlin, de faire un embranchement de Scutari au port d'Antivari.

Cette ligne, qui serait à voie normale, servirait à une très petite partie de l'exportation roumaine et à une importante partie de l'exportation serbe [1]. Elle transporterait des bois et des minerais ottomans. En sens inverse, elle servirait à l'envoi dans le Balkan de fruits italiens, qui pourraient ainsi arriver frais ; des vins passeraient par là. Enfin, dans des périodes de tension, le trafic pourrait augmenter du fait que le projet serbe comporte la construction, entre les puissances occidentales d'une part et d'autre part le Balkan et la Russie, de la seule voie qui ne puisse pas être (sous réserve de l'influence allemande à Constantinople) barrée par un Etat ou une compagnie allemands.

[1] Il semble en effet acquis que la Serbie ne retrouvera qu'en partie son débouché en Autriche-Hongrie. Elle continuera à exporter par mer une importante partie de ses produits.

Projet bulgare. — Un pont serait jeté sur le Danube entre Vidin et Kalafat. De Vidin une voie ferrée serait construite jusqu'à Sofia (où elle couperait la voie de l'Orient-express). On emprunterait ensuite la voie Sofia-Kustendil. Une voie nouvelle serait construite de Kustendil à Koumanovo, station située sur territoire ottoman, un peu au Nord d'Uskub, sur la ligne qui va vers Nich. Ce serait une ligne parallèle à la première partie de la voie serbe. Les Bulgares ne s'occupent que très accessoirement d'une ligne joignant, peut-être par Monastir, la voie Saraïévo-Salonique et l'Adriatique.

Projet grec[1]. — Le réseau grec atteint aujourd'hui Larissa. Il s'agirait de joindre Larissa et Salonique. Si ce projet à exécuter sur territoire turc ne présentait qu'un intérêt grec, l'argent pourrait bien longtemps manquer. Mais il semble que l'Autriche fait entrer le projet grec dans sa politique de chemins de fer : par là passeraient, pour ne prendre qu'au Pirée la voie d'eau, les voyageurs pressés à destination de la Syrie, de l'Egypte, du canal de Suez et sans doute la malle des Indes.

III. — Intérêt des puissances.

On vient de l'indiquer en partie pour plusieurs d'entre elles. D'où, la possibilité d'aller vite.

Autriche et Allemagne. — Pour l'Autriche, nous l'avons déjà constaté, le rêve est de s'assurer à Salonique — ou au Pirée — un port plus méridional que Trieste, Pola et Fiume, un port en mer plus libre, en pleine Méditerranée orientale et non au fond d'un long couloir dont la porte étroite — le canal d'Otrante — peut être fermée. Là me paraît être la raison essentielle de sa marche en avant.

Mais on représente cette marche en avant comme la descente vers le Vardar et l'Archipel de l'Empire allemand aussi bien que de l'Autriche-Hongrie. C'est le *Drang*, la poussée germanique vers le Sud-Est qui s'exerce triomphale, irrésistible, bousculant et détruisant tout ce qu'elle rencontre sur sa route. Entre la voie de Trieste et celle de Constantinople et Bagdad, les Austro-Allemands tracent la voie vers Salonique.

Il y a là une part de vérité : nous venons de constater que le chemin de fer de Mitrovitza à Salonique est non purement autrichien, mais austro-allemand. Toutefois il ne faut pas oublier qu'au point de vue douanier la communauté austro-

[1] Voir le journal *l'Hellénisme* du 15 février 1908.

allemande a vu, par le fait des Allemands de l'Empire, naître les difficultés et s'élever les barrières De plus, une marchandise allemande arrivera dans la Méditerranée orientale autrement augmentée par le prix du transport qu'une marchandise autrichienne qui aura parcouru bien moins de kilomètres ou qu'une autre marchandise allemande qu'on aura embarquée à Trieste ou à Brême, Rotterdam ou Anvers. La voie de terre ne peut être indéfiniment empruntée sans danger.

Il est vraisemblable que l'initiative autrichienne sur Trieste a été encouragée, sinon suscitée, par la diplomatie allemande. Il est à peu près certain que Salonique intéresse actuellement les financiers et les commerçants allemands. Mais il est probable que peu à peu, par la force des choses, le *Drang* autrichien et le *Drang* allemand se distingueront de plus en plus. L'avant-garde croate, les fonctionnaires bosniaques, les consuls de l'Autriche-Hongrie de moins en moins germanique, les banques de Vienne et celles de Budapest opéreront sur la route et dans le port de Salonique. Les Allemands s'occuperont de l'Asie turque et de leur moyen de pénétration qui est le chemin de fer de Bagdad, chemin de fer capital non pas tant — étant donné la longueur kilométrique et les profils — pour véhiculer par voie de terre, de l'Allemagne au golfe Persique, des marchandises que leur prix de transport rendrait souvent invendables, mais pour tenter une transformation, par la force germanique, au profit des Allemands, de l'Asie Mineure et de la Mésopotamie — colonies à créer chez autrui — et aussi pour fabriquer à leur allié turc la machine à mobiliser qui lui manque[1].

D'ailleurs, si la scission entre les deux collaborateurs allemand et autrichien ne se produit pas assez tôt, leur concurrence amènera des froissements et une lutte s'engagera dont il sera intéressant de surveiller les incidences.

Hongrie. — C'est à dessein que je n'ai pas parlé d'elle en même temps que de l'Autriche. Si elle pouvait perpétuer dans son état actuel le réseau incomplet des chemins de fer qui sillonnent le Sud de la monarchie habsbourgeoise, elle aurait l'avantage d'avoir à la station de Brod, sur le territoire du « royaume frère » de Croatie, la seule tête de ligne de la future voie vers Salonique, tête de ligne toute proche de Pecs et reliée en ligne droite à Budapest. Mais bientôt les trains iront de Steinbruck — sur la grande ligne de Vienne vers Trieste —

[1] *Des monts de Bohême au golfe Persique*, IVe partie.

à Saraïévo, par Zagreb[1], Siszek, Banialouka et Yaïcé. Avant que la ligne sur Mitrovitza ne soit inaugurée, la Hongrie aura perdu l'avantage que lui assurerait la situation unique de Brod[2].

Dès lors apparaîtra avec toute son importance le fait que le grand courant naturel vers l'Orient par le moyen Danube avec ses chemins de fer parallèles et son centre de Budapest sera en partie dévié vers la voie autrichienne plus occidentale et plus courte. Ce dont se plaignent les Serbes, le royaume de Hongrie a à le redouter à brève échéance : un drainage nuisible, un détournement des énergies économiques vers l'Ouest. Et je ne vois pas pour la Hongrie un projet de voie ferrée qui puisse compenser ou atténuer le dommage causé.

Ajoutez que le centre de l'expansion vers Salonique sera la Bosnie, pays slave et, bien que la direction ministérielle appartienne au Hongrois Bourian après le Hongrois Kallay, pépinière de fonctionnaires et camp de soldats en majorité autrichiens.

Comme on s'éloigne des idées danubiennes d'un Stephan Szechenyi, du rêve balkanique qui hante l'âme magyare depuis le moyen âge, en passant par le grand Kossuth, jusqu'à des hommes politiques et des publicistes actuellement dans la lutte comme, pour ne citer qu'un exemple, M. Eugène Rakosy.

Je serais fort étonné s'il n'y avait déjà dans les organes hongrois vigilants que sont le *Budapesti Hirlap*, le *Magyar Orszag*, des articles de défiance et de patriotique et clairvoyante protestation.

Russie. — Elle considère que l'Autriche est en train de rompre le pacte de *statu quo* balkanique; qu'elle va détruire l'équilibre tant bien que mal maintenu depuis 1897.

Vainement on lui oppose que l'initiative autrichienne est exclusivement économique; qu'elle n'a rien à voir avec le programme de Muerzsteg, dont l'exécution continuera à être poursuivie comme auparavant. Que les réformes de Muerzsteg ne soient pas abandonnées, on peut encore l'espérer. Mais le programme de Muerzsteg n'est qu'une des conséquences, une des manifestations de l'accord austro hongrois. Cet accord est antérieur; il a le Balkan entier pour objet. On ne peut pas dire que la construction d'un chemin de fer tel que celui de Priboï à Mitrovitza ne modifierait pas l'équilibre du Balkan. L'émotion suscitée au Sud du Danube et aussi dans tous les milieux diplo-

[1] Cette ligne traverse la Croatie dans sa partie occidentale et étroite.

[2] Voir : *La poussée germanique vers les Balkans*, par Raymond Recoulx (*l'Opinion*, 22 février 1908).

matiques par la déclaration faite à Vienne n'est-elle pas la meilleure preuve du contraire? On connaît les procédés employés par les jeunes impérialismes.

Qu'on se souvienne de la philosophie des conquêtes économiques, du dialogue entre l'Américain Archibald Robinson et l'Anglais Jarvis dans le *Maître de la Mer*[1].

Les esprits russes s'irritent, fermentent, sentent la solidarité orthodoxe et slave, éprouvent la « sensation de la fron- « tière » avec une quasi-unanimité qui n'avait pas été constatée depuis bien des années, qui ne se produisit pas pendant toute la durée de la guerre asiatique.

La *Rossia* est hostile, le *Novoié Vrémia* part en campagne. On lit dans le *Journal de Saint-Pétersbourg*[2] :

La modération conciliante de la Russie est vite devenue, pour certaines chancelleries, synonyme de faiblesse et de renoncement. Il est difficile de s'expliquer autrement le défi de l'Autriche-Hongrie Jamais, depuis de longues années, on n'a traité avec une désinvolture plus cavalière les intérêts de la Russie. Et lorsque l'on pense qu'au point de vue balkanique l'Autriche-Hongrie est notre alliée, et que le baron d'Æhrenthal a toujours passé pour un ami sincère de notre pays, l'indignation de la presse, si violente qu'elle soit, ne doit guère constituer une surprise. Il nous est permis à cette heure d'évaluer à sa juste mesure la récompense de notre désintéressement, et ce n'est donc pas sur la Russie que retombe la responsabilité d'une politique plus énergique qui s'impose actuellement à notre diplomatie, sous peine de déroger.

Il était difficile de montrer avec plus d'éclat que l'on nous tient pour une quantité négligeable. Nos sanglants sacrifices, nos sympathies traditionnelles, notre rôle historique — — autant de souvenirs, bons tout au plus à relever l'intérêt d'un manuel de gymnase. Les Balkans, soudés dorénavant à l'Autriche, ne seront qu'une *hinterland* économique de l'Allemagne. C'est pour le roi de Prusse, sans la moindre métaphore, que mouraient les héros de Chipka et de Plewna.

A cette heure où la Russie n'a qu'une voix pour parler de la « surprise autrichienne », il n'est pas inutile de remuer un peu les cendres endormies. Et si, de San-Stefano, nous remontons à Muerzsteg, la surprise autrichienne perd singulièrement de son acuité. Le fait était là, depuis de longues années, brutal et simple, dans sa négation : on ne parlait plus de la Russie à Constantinople, et, par Russie, on entendait l'Autriche dans les capitales balkaniques. Le discours du baron d'Æhrenthal n'est, au fond, qu'une consécration officielle, européenne, de cet état de choses. Il est temps de rappeler, par une protestation énergique, que la Russie compte encore au Balkan.

De même, d'un tout autre côté, M. Milioukoff déclare à un correspondant de la *Neue Freie Presse* que le baron d'Æhrenthal vient de nuire gravement aux libéraux russes. Voilà les esprits

[1] Cite dans les *Quest. Dipl. et Col.*, du 1er janvier 1907, p. 15.
[2] *Russie et Autriche* (édition hebdomadaire, 28 janvier-10 février 1908, p. 27).

détournés de la politique intérieure. Les cadets ne peuvent que suivre le mouvement irrésistible de la nation.

Si un des deux contractants de 1897, l'Autriche, ne respecte plus le pacte de *statu quo*, il ne reste plus qu'un moyen de rétablir l'équilibre rompu : obtenir l'autorisation de construire le Danube-Adriatique. Au point de vue russe, ce ne sera qu'une compensation partielle. Mais les Serbes — trop longtemps avec le roi Milan sous la tutelle de l'Autriche et aujourd'hui de toutes façons et coup sur coup menacés par elle — seront dégagés; à défaut des « réformes » peut-être compromises, les trains apporteront un peu d'ordre et de lumière dans le chaos et les ténèbres de Vieille-Serbie comme de Macédoine ; à défaut d'une collaboration autrichienne, des collaborations occidentales pourraient être assurées.

L'Italie et les puissances occidentales. — Les puissances occidentales ont, dès le début, ardemment souhaité les réformes. L'Angleterre est à l'extrême gauche des novateurs. La France a modéré les impatients et, par Saint-Pétersbourg, encouragé les Austro-Russes à ne pas trop se laisser retenir et arrêter par Berlin. L'Italie ne doit pas souhaiter voir grandir dans la Méditerranée un port en partie germanique : Trieste lui suffit. Elle doit surtout veiller à ce que les rails autrichiens ne comportent pas une menace pour son influence au Monténégro et sur la côte albanaise. Le baron d'Æhrenthal n'a-t-il pas parlé d'un chemin de fer à construire de Cattaro à Antivari ? Si la malle des Indes ne passait plus par Brindisi, les Compagnies de navigation et les chemins de fer italiens en souffriraient.

A-t-il été parlé de tout cela l'an dernier, lors des entrevues de Désio et de Semmering? L'Italie a-t-elle obtenu quelque compensation que nous ne connaissons pas encore? Nous le saurons sans doute bientôt.

Quoi qu'il en soit, pour l'Italie, le chemin de fer de l'Adriatique au Danube, en face de ses ports orientaux qu'elle désire tirer de leur torpeur, est une œuvre intéressante au premier chef.

Et puis, ne finira-t-elle pas par faire — officiellement, car actuellement plus d'un journal indépendant, le *Secolo* et le *Corriere della Sera* en tête, s'en acquittent brillamment — le compte, l'addition algébrique, des avantages que lui procure et des charges et compromis que lui impose la Triple Alliance. Dans la Méditerranée, elle a compris et montré qu'elle n'a pas les mêmes intérêts que les puissances septentrionales et qu'elles a les mains libres. Les événements ne vont-ils pas la pousser

à prendre maintenant en matière balkanique une attitude nouvelle avec ses nouveaux amis dont un, au moins, est un bien ancien ami, un parent intellectuel retrouvé?

Si telle est demain l'orientation de la politique italienne, on constatera que plus d'un de ceux qui fut à l'origine un adversaire du rapprochement franco-italien qu'il trouvait précoce, inopportun, unilatéral, trop oratoire et verbal, changera de langage. La situation diplomatique a, elle aussi, changé; les conjonctures ne sont plus les mêmes. L'entente franco-anglaise a fortifié et cautionné le rapprochement franco-italien. Des possibles entrevus il y a quelques années encore du côté de Vienne se sont évanouis. L'attitude de l'Italie à Algésiras a, à un moment décisif, prouvé autrement que par des phrases, qu'il existe une solidarité méditerranéenne et latine.

Nous allons peut-être assister, à la condition qu'on n'exagère rien et qu'on ne recommence pas à nous proposer les inutiles et dangereuses théories de démembrement de l'Autriche, à une nouvelle fructueuse et heureuse étape franco-italienne.

Les Balkaniques. — Nous avons dit le projet de la Grèce, dont le gouvernement se montre d'ailleurs patient et réservé.

Le chemin de fer de Saraïévo à Mitrovitza creuserait entre les deux noyaux d'Etat serbe le néfaste fossé du sandjak. Au contraire, le chemin de fer du Danube à l'Adriatique jetterait pour ainsi dire un pont. C'est ce que comprennent et le gouvernement de Belgrade qui se prépare à jouer, en ce qui concerne ce chemin de fer, le rôle de premier plan, et le parti national monténégrin [1]. Le gouvernement de Cettigné, au contraire, toujours en coquetterie avec Vienne, semble espérer obtenir davantage par l'inertie.

La Roumanie est favorable au Danube-Adriatique : elle a un débouché sur la mer Noire, mais les Détroits sont une issue spéciale et il est préférable d'avoir deux portes.

La Bulgarie paraît se faire le même raisonnement, mais cela la conduit à la construction de son chemin de fer qui était déjà dans le plan de grands travaux publics du ministère Petkoff. Elle semble un peu trop s'entendre avec l'Autriche au détriment des cousins serbes [1]. C'est une thèse parfois adoptée par les révolutionnaires bulgares : « Il est plus facile de s'entendre avec

---

[1] Voir *Questions Dipl. et Colon.* du 16 février, l'article signé Jacques Dorobantz. Voir aussi *Des monts de Bohême au golfe Persique*, IIIe partie, ch. vii. M. Radovitch, ancien président du Conseil, a, dans des déclarations au *Corriere della Sera*, indiqué la politique de chemin de fer qui lui paraît la meilleure au point de vue monténégrin.

« Vienne qu'avec Belgrade. » Mais si on veut juger la politique de la principauté, il ne faut pas oublier qu'au cas où les projets autrichien et serbe seraient seuls exécutés la Bulgarie perdrait son importance commerciale.

La Turquie peut être tentée par ce jeu de résultat incertain mais considérable : désunir les puissances réformatrices; éviter les réformes nouvelles et faire peut-être crouler les réformes anciennes; puis, après s'être servi des projets de chemins de fer pour en arriver là, empêcher les chemins de fer, se mettre à l'abri en perfectionnant de plus en plus son armée, en construisant, si elle trouve de l'argent, son réseau asiatique, en s'appuyant sur Berlin et sur Vienne. Tout cela est aléatoire, hypothétique; mais il faut y songer et tout faire pour qu'il n'en soit pas ainsi : les causes liées de la paix de l'Europe de l'ordre et de la justice en Macédoine auraient trop à en souffrir.

IV. — Exposé du baron d'Æhrenthal et négociations antérieures et postérieures.

Avant l'exposé du 27 janvier, il est probable que l'Autriche-Hongrie a négocié avec les gouvernements italien et bulgare[1]. Il est certain que le gouvernement russe a été prévenu et s'est vainement opposé au projet autrichien.

Voici le passage essentiel de l'exposé du 27 janvier :

Fidèles à notre politique balkanique, nous ne cherchons pas à faire une conquête territoriale. Dans le Balkan, notre mission est une mission de civilisation et une mission économique. Elle est d'autant plus importante que les pays balkaniques sont à la veille d'une ère de développement considérable. L'ouverture à la vie économique de l'Asie Mineure et de la Mésopotamie sera toujours considérée comme un exploit de l'esprit d'entreprise germanique. D'autres grandes nations civilisées ne travaillent pas avec moins d'ardeur à créer, dans l'Empire ottoman, de nouvelles ressources. Toutes ces entreprises, qui consistent pour la plupart en la construction de nouvelles et très importantes lignes ferrées — peu importe que celles-ci soient tracées de l'Ouest à l'Est ou inversement — visent un grand but : établir, par la voie de Constantinople et des Détroits, un colossal échange de bienfaits économiques entre l'Occident et l'Orient. Il est évident que, de ce chef, les pays situés au delà de Constantinople sont

[1] « De source autorisée », on vient de déclarer « dénuée de tout fondement la « nouvelle publiée par le *Times* que le prince de Bulgarie, *il y a une année*, aurait « modifié sa politique dans un sens favorable à l'Autriche et que le ministre des « Affaires étrangères bulgare *à cette époque* fit des propositions au gouvernement « autrichien en vue d'une action connexe pour favoriser les intérêts bulgares et « autrichiens dans les Balkans au point de vue économique et politique. » Reste à savoir ce qui s'est passé à toutes les autres « époques ».

destinés à acquérir une importance. Mais nous sommes, nous aussi, de par la possession de la Bosnie, une puissance balkanique : notre tâche et notre devoir consistent à discerner les signes des temps et à savoir en tirer parti. Je dis cela en prévision d une politique de chemin de fer. Par la construction des lignes des Chemins de fer orientaux jusqu'aux frontières turques et serbes, nous avons posé la base d'une évolution ultérieure. Nous songeons avant tout à prendre des mesures en vue du raccordement. Ce ne sera pas difficile de l'obtenir de la Serbie. La ligne jusqu'à Varditsa est achevée, et, du côté serbe, la ligne de jonction avance également. Quant à la jonction avec Mitrovitza, l'ambassadeur comte Pallavicini a été chargé de demander à S. M. le Sultan l'autorisation en vue des études pour la construction de cette voie. J'espère fermement que le Sultan accordera sous peu cette autorisation, afin qu'un Syndicat de banques autrichiennes et hongroises puisse entreprendre les travaux du tracé.

Ce n'est qu'après l'achèvement de ces travaux qu'il sera possible de songer définitivement à l'établissement ultérieur de cette voie ferrée qui, en raison des difficultés d'exécution, exigera plusieurs années. Cette ligne d'Uvac-Mitrovitza mérite une persévérance sans conditions, parce que, non seulement elle met en contact le réseau bosniaque avec les lignes des pays voisins, mais encore nous ouvre des perspectives toutes nouvelles de voies ferrées. Lorsque le réseau bosniaque aura été rattaché aux rails ottomans, notre trafic se dirigera directement par Saraïévo vers la mer Egée et la Méditerranée. D'autre part, il y a espoir de voir sous peu s'effectuer la jonction des chemins de fer turcs et grecs, ce qui mettrait en communications directes Vienne, Budapest, Saraïévo, Athènes et le Pirée, et constituerait la voie la plus directe entre l'Europe centrale, l'Egypte et les Indes. Pour notre part, nous appuyons chaleureusement à Constantinople les demandes grecques en vue de la jonction ; ce n'est que par là que se réalisera dans son ensemble notre idée économico-politique. J'espère que dans ces entreprises nous pouvons d'autant mieux compter sur le concours du Sultan, que le raccordement du réseau turc avec les lignes bosniaques au Nord et avec les grecques au Sud ouvrirait aux vilayets macédoniens une nouvelle ère économique et contribuerait ainsi à accroître l'intérêt des populations de ces pays à des œuvres pacifiques.

Mais il sera également nécessaire d'établir des communications avec le Monténégro, et, avant tout de construire une ligne entre Cattaro et le littoral monténégrin ; la question est actuellement à l'étude ; lorsque ces études auront abouti, nous entrerons en pouparlers avec la principauté, sur la base de l'article 29 de l'Acte de Berlin.

J'estime que notre politique de chemins de fer, que je retrace ici dans ses grandes lignes, nous facilitera essentiellement dans la transformation actuelle des conditions politico-économiques et dans le maintien de notre situation. En même temps elle assurera à nos communications avec le Sud de nouvelles combinaisons, à la condition toutefois que nos efforts purement économico-politiques soient puissamment secondés, non seulement par les pays balkaniques intéressés, mais aussi par la sagacité entreprenante de nos milieux économiques et industriels.

Le baron d'Æhrenthal ajoutait que le marquis de Pallavicini, ambassadeur d'Autriche-Hongrie à Constantinople, demanderait au Sultan l'autorisation d'*étudier* la ligne à construire vers Mitrovitza.

On sut que, dans une audience accordée le 1er février à l'ambassadeur, le Sultan avait montré une vive répugnance à donner une consécration nouvelle à l'occupation autrichienne.

Le 11 février, le comte Esterhazy, directeur du ministère des Affaires étrangères, parlant au nom de son ministère, assura qu'il ne s'agissait de porter atteinte ni à l'accord avec la Russie, ni à l'intégrité de l'Empire ottoman, ni au droit des Etats balkaniques. Il ajouta :

En ce qui concerne les travaux préliminaires du chemin de fer qui doit traverser le sandjak de Novibazar, le Sultan a accordé satisfaction au désir exprimé par nous. Une commission a été envoyée sur les lieux pour étudier ces travaux préliminaires, qui doivent commencer en mars. Le droit nous a été reconnu de déléguer des ingénieurs qui feront partie de cette commission, et nous les avons choisis parmi ceux de l'Union des chemins de fer orientaux.

La Serbie va faire à Constantinople une demande tendant à entreprendre en Vieille-Serbie des études en vue de la construction du Danube-Adriatique. La Russie et la France la soutiendront et aussi vraisemblablement l'Italie et, si elle ne se réserve pas tout entière pour l'œuvre de réforme, l'Angleterre.

Le projet de chemin de fer à travers le sandjak de Novibazar au sujet de laquelle se posent actuellement tant de graves et brûlantes questions n'est point un projet nouveau. L'*Hellénisme* du 15 février rappelait dans son article de tête qu'il faisait partie du plan que le baron de Hirsch s'engageait à exécuter, en 1871. Mais, comme l'a dit M. Karel Kramarj, à la Délégation autrichienne, le moment n'est pas opportun : les réformes macédoniennes sont compromises et la Russie est fondée à croire qu'on veut profiter de sa crise intérieure et de son recueillement, de la période de réfection qu'elle traverse. L'heure devait venir d'une politique active dans le Balkan, mais il eût fallu attendre le moment propice et s'entendre avant de parler.

René Henry.

LA QUESTION DANOISE

Le Danemark est, après le Monténégro, le plus petit des États européens : la presse de tous les pays suit cependant avec un intérêt non dissimulé, l'orientation de sa politique extérieure. Est-ce donc qu'il y a une *question danoise?* — et si un problème existe bien, ne convient-il pas, pour trouver la solution qu'il comporte, d'en étudier avec soin les données? Il ne suffit pas de signaler sans cesse, comme le font les journaux français et anglais, que le Danemark se rapproche de l'Allemagne, que la Grande-Bretagne use de sa diplomatie pour l'en éloigner, que le *statu quo* dans la Baltique va être prochainement établi par un accord international, il faut avant tout mettre de l'ordre dans ces idées quelque peu différentes les unes des autres, et puisque l'on veut s'occuper du Danemark, qui en réalité se soucie beaucoup moins de l'Europe que l'Europe ne se soucie de lui, suivre les détails de sa politique extérieure avec méthode et sans confondre entre eux des éléments qui sont nettement distincts.

***

C'est du jour où le Danemark a accueilli les avances de l'Allemagne que les grands Etats européens, et plus spécialement l'Angleterre et la France, ont suivi avec intérêt sa politique extérieure.

Pendant longtemps, une inimitié profonde a séparé le gouvernement de Copenhague de celui de Berlin. On se souvient comment l'article 5 du traité signé, sur l'arbitrage de Napoléon III, à Prague, le 28 août 1866, après la défaite de l'Autriche à Sadowa, modifia les stipulations de la paix de Vienne, par laquelle, deux ans plus tôt, avait été clôturée la guerre intentée au Danemark par l'Autriche et la Prusse : le petit royaume insulaire avait à Vienne perdu le Schleswig, le Holstein et le Lauenbourg : l'article 5 du traité de Prague décida que « les populations des districts septentrionaux du Schleswig « seraient de nouveau réunies au Danemark si elles en expri- « maient le désir par un vote librement émis ». Bismarck se refusa, deux années durant, à autoriser le plébiscite; mais celui-ci eut lieu spontanément, et les populations annexées se prononcèrent à l'unanimité pour le retour au Danemark. Le cabinet de Berlin fit des difficultés, réclamant des garanties spéciales pour les Allemands du Schleswig; le cabinet de Copenhague rompit alors tous pourparlers. Bismarck se vengea :

il prit des mesures énergiques et immédiates pour germaniser les provinces conquises et y introduire par force la langue allemande. Quelques années plus tard, le 11 octobre 1878, afin de bien prouver au Danemark que tout espoir devait être abandonné de reconquérir les populations annexées, il obtenait du comte Andrassy, qui présidait alors le cabinet de Vienne, qu'il renonçât à se prévaloir de l'article 5 de la paix de Prague. Ainsi, les dispositions du traité de Vienne demeuraient seules en vigueur. Le Schleswig était à tout jamais perdu pour le Danemark.

On comprend aisément le ressentiment qu'éprouva le gouvernement de Copenhague de la politique bismarckienne : un parti important se forma dans le pays en vue de préparer une revanche. Ce parti eut, pendant plus de quinze années, l'appui de la Couronne, qui le maintint constamment au pouvoir. Mais, peu à peu, le temps faisant son œuvre, la blessure reçue en 1864 et rendue plus profonde en 1878 devint moins cuisante ; l'idée de la revanche s'atténua ; le parti *conservateur*, qui dirigeait le pays, comprit que le Danemark était trop faible pour pouvoir jamais reconquérir par les armes le Schleswig, le Holstein et le Lauenbourg : il engagea alors le royaume dans une politique de neutralité absolue. Vis-à-vis de l'Allemagne, son ancienne ennemie, comme vis-à-vis de toutes les autres grandes puissances, le Danemark affecta une indifférence complète ; son attitude n'était ni hostile à l'égard de celle-ci, ni amicale envers celle-là, elle était neutre vis-à-vis de toutes. Pendant longtemps l'Europe, sauf l'Allemagne, rendit au Danemark indifférence pour indifférence.

L'Allemagne, et plus spécialement Guillaume II, chercha à se concilier l'amitié du roi Christian. L'empereur fit au vieux roi maintes visites : il reçut plusieurs fois de la population de Copenhague assez mauvais accueil, et de son souverain une réception sans cordialité. Christian IX ne pouvait, en effet, oublier les procédés de Bismarck ; il ne pouvait non plus tolérer la politique de germanisation vexatoire et inutilement violente que le cabinet de Berlin ne cessait de pratiquer vis-à-vis des populations du Schleswig. Guillaume II, cependant, fit mine de ne pas remarquer la froideur voulue de son voisin, et ne se découragea pas; il multiplia les marques officielles de sympathie pour le peuple danois et de respect pour son roi. Il se sentait, en effet, soutenu en Danemark par un groupe politique qui n'avait d'abord compté que quelques membres, s'était peu à peu augmenté et devait finir par l'emporter. Le parti *libéral* prétendait bien, comme le parti conser-

vateur, qu'à la suite des défaites de 1866, le Danemark, qui ne pouvait guère pratiquement songer à une revanche, ne devait plus suivre qu'une politique de recueillement et de neutralité; mais, tandis que les conservateurs s'étaient cependant sans cesse prononcés pour le maintien du budget de la guerre, les libéraux blâmaient avec fracas les dépenses inscrites à ce budget, qui, disaient-ils, pesaient trop lourdement et inutilement sur le pays. Si le Danemark veut être neutre, qu'il le soit franchement; qu'on supprime le budget de la guerre, et qu'au besoin le royaume demande aux grandes puissances de reconnaître sa neutralité.

Le parti libéral finit par vaincre les résistances du roi Christian, fort hostile à son trop pacifique programme, et en 1901, l'emporta sur les conservateurs; le cabinet Deuntzer fut le premier ministère libéral; depuis, aucun cabinet de droite n'est revenu au pouvoir. La politique extérieure du ministère Deuntzer et de ceux qui lui succédèrent ne fut guère, au moins en apparence, différente de celle qu'avaient pratiquée les ministères conservateurs : le Danemark continua *officiellement* sa politique de neutralité vis-à-vis de l'Allemagne, comme vis-à-vis des autres grandes puissances, sans cependant demander sa neutralisation. Le budget de la guerre est chaque année régulièrement maintenu et voté. Fréquemment, le premier ministre fait des déclarations rassurantes; il y a à peine un mois, M. Christensen, président du Conseil, répondait ainsi qu'il suit à l'Association pacifiste danoise : « Le cabinet entend « aujourd'hui comme hier travailler de toutes ses forces à éta- « blir la neutralité de notre patrie dans toutes les circonstances « et pour tous les temps. Il ne négligera aucun moyen de « convaincre les puissances du but auquel tend la politique du « pays. »

Cependant ces déclarations sont plus officielles que sincères, et les cabinets libéraux danois manifestent, depuis quelques années, une sympathie peut-être un peu trop vive pour l'Allemagne. La politique qu'ils pratiquent n'est plus, en fait, une politique de neutralité absolue, comme autrefois celle des ministères conservateurs; c'est encore une politique de neutralité absolue vis-à-vis de la France, de l'Angleterre, de la Russie, de la Suède, de la Norvège, — mais c'est une politique de neutralité bienveillante à l'égard de l'Allemagne.

Le nouveau roi Frédéric VIII partage, et approuve nettement, cette politique : si Christian IX ne s'était pas laissé prendre aux avances de l'Allemagne, son fils y fut moins insensible. Guillaume II multipliant ses visites, le roi Christian — qui

refusait de se rendre à Berlin — dut y envoyer en ses lieu et place le prince héritier. Celui-ci accepta ainsi de nombreuses invitations de l'Empereur, soit à des chasses, soit à des réceptions de famille ou à des cérémonies officielles, comme le mariage du Kronprinz : des relations suivies et amicales s'établirent entre Guillaume II et le futur roi de Danemark, et quand celui-ci fut monté sur le trône, sa première visite *officielle* fut une visite à Berlin. Le 19 novembre 1906, Frédéric VIII fut reçu en grande pompe à la porte de Brandebourg par le premier bourgmestre berlinois, et on n'a pas oublié les termes dans lesquels il répondit aux souhaits de bienvenue de ce magistrat. Il prit soin de préciser qu'il venait dans la capitale allemande « non pas seulement comme voisin, *mais comme un fidèle ami « de l'Empereur, qu'il aimait et honorait cordialement* ». Le nouveau roi était accompagné, dans son voyage, par son ministre des Affaires étrangères, le comte Raben Levetzau, ami personnel du prince de Bülow, et malgré les dénégations de la presse officielle, les entrevues du chancelier et du ministre danois ne furent pas seulement des entretiens de pure courtoisie : on en eut la preuve trois mois plus tard. Le 11 janvier 1907, une convention était en effet signée entre l'Empire d'Allemagne et le royaume de Danemark pour mettre fin au plus important des dissentiments qui séparait encore les deux pays dans le Schleswig. La question des *fils d'optants* avait, depuis 1864, motivé des réclamations nombreuses de la part du gouvernement de Copenhague, qui donnait sur ce point aux stipulations de la paix de Vienne une interprétation différente de celle donnée par le cabinet de Berlin.

D'après la paix de Vienne, il fallait distinguer, dans les sujets danois habitant en 1864 le Schleswig, deux catégories principales : la première comprenant ceux qui y résidaient avant le 16 novembre 1864 et avaient manifesté le désir de conserver leur nationalité; la seconde, ceux qui étaient venus s'y établir postérieurement à cette date. Les derniers étaient soumis au régime ordinaire concernant les étrangers, les autres constituaient les optants proprement dits et avaient la jouissance de certains privilèges[1]. A ces deux catégories, il fallait encore ajouter les enfants nés des optants après le 16 novembre 1864, et les enfants nés des sujets danois pendant le séjour de ceux-ci au duché. D'après le droit danois, on ne regarda pas comme sujets danois les enfants nés des optants après le 16 novembre 1864, ni les enfants nés au duché de sujets danois. D'autre part,

[1] WAULTRIN, *Annales des Sciences politiques*, 15 juillet 1903.

d'après l'interprétation prussienne, ces enfants n'appartenaient pas à l'Etat de Prusse, et ils étaient considérés comme ayant la même nationalité que leurs parents. Les filles seules des sujets étrangers devenaient sujets prussiens au moment de leur mariage avec un sujet prussien [1].

Ces législations contradictoires dans les deux pays furent la cause de réclamations nombreuses, dont le gouvernement allemand ne tint aucun compte : à partir de 1883, il obligea chaque année, par décret, les fils d'optants qui allaient atteindre leur majorité à se faire inscrire sur les listes de recrutement prussien et à demander leur naturalisation — le tout, sous peine d'expulsion hors du territoire du Schleswig. Cette menace fut très souvent mise à exécution : un grand nombre de jeunes gens se refusaient en effet, chaque année, à satisfaire aux prescriptions du décret impérial et étaient expulsés; d'autres voyaient leur demande de naturalisation rejetée par les autorités allemandes et étaient également expulsés. Non Allemands, ils ne devenaient cependant pas Danois, la législation du royaume se refusant à considérer comme sujets danois les enfants nés des optants après le 16 novembre 1864 : ils se trouvaient ainsi « sans patrie », dans la situation de véritables *heimathlosen*. La Convention du 11 janvier 1907 est venue mettre fin à ce singulier état de choses.

Par cette convention, le gouvernement prussien s'est engagé à conférer la nationalité prussienne aux enfants d'optants actuellement sans nationalité qui en feraient la demande, à condition qu'ils soient domiciliés en Prusse; le gouvernement danois s'est engagé, de son côté, à ne pas faire obstacle au séjour sur son territoire des enfants d'optants qui ne seraient pas devenus sujets prussiens.

La Convention de 1907 a été accueillie avec joie par la presse allemande : elle n'a pas seulement mis fin à une querelle qui, depuis près de vingt-cinq ans, séparait les deux pays : elle a marqué surtout la reconnaissance par le Danemark de la situation que lui a créée sa défaite de 1866. Aussi l'a-t-on considérée à juste titre comme le signe d'une détente définitive dans les relations du Danemark et de l'Allemagne; le Schleswig était la barrière qui, pendant longtemps, avait séparé les deux pays. Le cabinet de Berlin ayant obtenu du cabinet de Copenhague qu'il supprimât cette barrière, celui-ci ayant officiellement accepté l'état de choses créé par le traité de 1866, le grand Empire et le petit royaume se trouvent maintenant rapprochés l'un de l'autre. On signala bien, l'année dernière encore, des

[1] MATHIESEN, *Revue politique et parlementaire*, décembre 1896.

mesures vexatoires nombreuses prises par l'Allemagne contre les populations annexées et malgré tout rebelles ; certains groupes, des associations germanophobes, ont bien élevé la voix, mais leurs plaintes ne furent pas entendues : les réclamations du cabinet de Copenhague sont de plus en plus timides et discrètes : on peut dire qu'on n'en perçoit même plus le bruit. L'été dernier, l'Empereur et l'Impératrice d'Allemagne rendirent aux souverains danois la visite qu'ils en avaient reçue l'hiver précédent — et, quelques semaines plus tard, n'apprenait-on pas que des pourparlers étaient engagés entre l'Allemagne et le Danemark en vue de *fermer la Baltique*...

***

Ces pourparlers, disons-le de suite, s'ils ont réellement existé, n'ont pas été de longue durée : en tout cas, aujourd'hui, il n'en reste plus aucune trace. Ils émurent cependant l'opinion et attirèrent, non sans raison, l'attention européenne. La diplomatie allemande, déjà parvenue à l'un des buts qu'elle poursuivait, allait-elle donc atteindre l'autre but auquel paraissaient tendre ses efforts ? Le cabinet de Copenhague, qui s'était déjà montré si conciliant dans la question des fils d'optants, allait-il donc pousser la conciliation jusqu'à la faiblesse, et après avoir consenti à la germanisation du Schleswig, accorder à l'Allemagne le droit de *fermer la Baltique* et d'en faire une sorte de grand lac intérieur où prédominerait son pavillon ?

L'Angleterre s'émut : avec les autres grandes puissances, elle avait assisté impassible, mais inquiète, à la conclusion de la Convention du 11 janvier 1907 : le Schleswig germanisé, c'est en effet l'influence allemande solidement et définitivement établie sur de nouveaux territoires ; c'est le signe d'une détente dans les relations politiques des deux pays jadis ennemis, et en même temps d'une augmentation certaine de leurs échanges commerciaux. Or, l'Angleterre et le Danemark sont réciproquement clients l'un de l'autre pour des sommes, chaque année, considérables ; que le commerce dano-allemand, jusqu'ici très faible, s'augmente, et le commerce dano-anglais diminuera : première raison pour laquelle la Grande-Bretagne vit avec méfiance le rapprochement du Danemark et de l'Allemagne. — Mais quelles redoutables conséquences, non plus seulement au point de vue commercial, mais au point de vue politique, pouvait avoir ce rapprochement, si la Baltique devait en être atteinte ! La politique de Guillaume II n'impliquait-elle pas sa volonté manifeste de *conquérir* cette mer actuellement libre ?...

L'Allemagne, ce n'est un secret pour personne, veut devenir une grande puissance maritime : Guillaume II a entrepris — et il a déjà presque achevé sa tâche — de *faire* la marine allemande, comme son grand-père a fait l'armée allemande. Or, sur la mer du Nord, l'Empire n'a qu'une ligne de côtes peu étendues. Du côté de la Baltique, la ligne de côtes est plus longue, mais les navires qui veulent naviguer d'une mer dans l'autre doivent emprunter les détroits du Sund et des Belt et passer sous les canons de la forteresse de Copenhague. Guillaume Ier, puis Guillaume II qu'inquiétait quelque peu, sans qu'ils le laissassent voir, la politique d'abord hostile, puis nettement neutre des cabinets conservateurs danois, firent creuser le canal de Kiel afin de relier Kiel sur la Baltique à Wilhelmshaven sur la mer du Nord, et depuis 1896 les navires allemands — les *seuls* navires allemands, car propriété, juridiction, administration, exploitation du canal, tout est à l'Allemagne — peuvent se rendre de la Baltique dans la mer du Nord sans avoir à traverser les détroits danois.

Guillaume II ne se contenta pas de ce résultat qui lui coûta beaucoup d'argent, mais peu de peine, puisque le canal est percé en territoire allemand et que l'Empire, en le construisant, n'a eu de comptes à rendre à personne. En se rapprochant du Danemark, dont ses vaisseaux n'avaient plus à craindre les canons, l'Allemagne ne pourrait-elle pas acquérir une sorte d'hégémonie sur la Baltique? Copenhague ne tient-elle pas par sa situation géographique les clefs de cette mer, comme Constantinople tient celles de la mer Noire? N'était-il pas possible par un accord avec le Danemark de fermer les détroits danois et d'interdire ainsi l'entrée de la Baltique à tout navire de guerre ne relevant pas d'une des puissances limitrophes? Celles-ci sans nul doute, ne demanderaient pas mieux que de se prêter à la combinaison...

Sur ce point, Guillaume II ne se trompa guère. La Norvège, bien que proche de la Baltique, ne daigna pas se soucier des prétentions du cabinet de Berlin, d'abord timidement formulées dans la presse officielle. C'est du reste son habitude : de tous temps, pendant son union avec la Suède, elle a manifesté la volonté qu'on la laisse tranquille. Elle ne veut pas se mêler à la vie internationale, commerciale et industrielle, artiste même, elle apparaît plutôt sous les traits d'une vieille dame qui ne veut ni parler, ni faire parler d'elle : le récent traité qu'elle a obtenu, par lequel son intégrité se trouve garantie, prouve bien son désir de ne prendre aucune part à la politique générale : elle ne se soucie pas plus de la Baltique que du reste...

La Suède est, elle, de tempérament moins calme que la Norvège : tandis que depuis longtemps la Norvège était travaillée par les idées pacifistes et neutralisatrices, la Suède, elle, vivait davantage en contact avec les grandes puissances européennes, mais que la Baltique continue d'être une mer ouverte ou devienne une mer fermée, peu lui importe, si sa sécurité territoriale n'en est pas compromise. Sa marine est fort peu considérable, elle a des côtes très étendues, elle ne rêve ni conquête, ni expansion; au fond, et bien que les apparences soient moins décisives, elle a sinon les mêmes goûts, du moins les mêmes habitudes que sa sœur divorcée : elle tient honorablement sa place dans le monde, quand elle croit devoir y figurer, mais ne l'aime guère : elle n'a aucune ambition de plaire, et dans la vie une honnête médiocrité lui suffit...

La résignation et l'effacement dans lesquels se complaisent la Suède et la Norvège font la force de l'Allemagne : celle-ci peut, sans trop de suffisance, se flatter d'obtenir d'elles, avec un peu de diplomatie, ce qu'elle souhaite et si le cabinet de Berlin avait eu en vue la conclusion d'un accord tendant à la fermeture de la Baltique, ce n'eût été ni la Suède ni la Norvège qui s'y seraient opposées. Ce n'eût pas été non plus la Russie, si l'Angleterre n'était pas intervenue.

La Russie a été trop longtemps occupée en Extrême-Orient, et elle est sortie de sa lutte contre le Japon trop affaiblie pour pouvoir jouer actuellement un rôle important dans la politique européenne. Lors de l'entrevue de Byarke, on a dit cependant que Guillaume II avait tenté de gagner à sa cause l'empereur Nicolas, et d'obtenir de lui qu'il consentît à la fermeture de la Baltique. On a dit également que Nicolas II, conscient des véritables intérêts de son pays, s'y était refusé. Que la question ait été ou non débattue lors de cette entrevue de Byarke, autour de laquelle tant de ténèbres planent encore, il est certain que la Russie n'aurait pu souscrire à la mesure désirée par Guillaume II, sans porter une grave atteinte à ses intérêts essentiels. Pourquoi, en effet, la Russie s'est-elle portée vers l'Extrême-Orient? Pour avoir un domaine maritime, des ports sur la mer libre. La ligne de côtes russe sur la Baltique est longue, mais elle est insignifiante si on la compare à l'immense étendue de l'Empire. Au Nord, sur l'océan Glacial, les quelques ports que la Russie possède sont éloignés de l'Europe, et rarement libres de glaces, ne peuvent être d'aucune utilité ni au point de vue militaire, ni au point de vue commercial. La Russie a donc besoin de débouchés en mers libres : en consentant à la fermeture de la Baltique, elle irait contre le but

qu'elle poursuit; devenue la tributaire de l'Allemagne et du Danemark, elle serait, comme on l'a dit assez justement, à tout jamais *embouteillée* au fond du golfe de Cronstadt.

L'Angleterre — la France aussi — l'a bien compris, et si aux évolutions de la flotte allemande dans la Baltique, le cabinet de Londres a répondu, d'accord avec celui de Paris, en envoyant une escadre dans les mêmes eaux, afin de bien prouver que la mer Baltique était et devait rester une mer ouverte à tous, c'était pour défendre aussi bien les intérêts anglais qu'indirectement les intérêts russes. Le récent accord anglo-russe ne s'est pas fait en un jour : il a été le signe manifeste d'une détente dans les rapports politiques des deux pays, dans leurs relations asiatiques comme dans leurs relations européennes. L'Angleterre n'a pas voulu laisser *embouteiller* la Russie, dont quelques mois plus tard elle devait faire son associée; elle n'a pas voulu non plus que l'Allemagne se permette de commander aux mers en ses lieu et place et de fermer la Baltique qui *doit* être ouverte.

La Baltique est incontestablement, en effet, une mer ouverte. On a dit récemment que sa liberté résultait d'un traité qui fut signé à Copenhague le 14 mars 1857. C'est là une erreur : ce traité vise en effet les détroits danois, et non pas la Baltique proprement dite. En 1857, la Norvège et le Danemark étaient réunis : les rives du Sund et des Belt appartenaient donc à un seul et même Etat. De tous temps, le Danemark avait perçu des droits de péage sur les navires franchissant ces détroits : cette coutume que l'usage avait en quelque sorte transformé en droit avait été reconnue par de très nombreux traités. Dès 1368, le Danemark signait un traité en ce sens avec les villes hanséatiques; en 1490, il signait un traité avec l'Angleterre; en 1544, avec Charles-Quint, à Spire; en 1645, avec la Hollande; en 1663 et en 1742, avec la France. En 1848, les Etats-Unis protestèrent contre ce droit de péage, qui n'était que la survivance d'une vieille idée féodale — l'Etat qui possédait dans son Empire les deux rives d'un détroit pouvait jadis en *surveiller* le passage — mais qui ne correspondait plus aux idées modernes sur la liberté de la navigation. Le Danemark, en réponse à la protestation des Etats-Unis, invoqua l'usage immémorial et tous les traités qui l'avaient consacré. Les Etats-Unis persistèrent; ils admettaient bien le principe d'une indemnité correspondante à la charge d'entretien par le Danemark des phares, des balises, des sémaphores du Sund et des Belt, mais ils se refusaient à subir un droit qu'ils considéraient comme régalien. D'autres Etats s'associèrent à leur protesta-

tion : un traité fut signé à Copenhague le 14 mars 1857; les principaux Etats européens et les villes allemandes se rachetèrent, et le Danemark assuma l'obligation d'entretenir les phares, balises et sémaphores des détroits moyennant un prix de 91 millions et demi de francs [1]. Ainsi, le droit de péage prélevé par le Danemark sur le Sund et les Belt se trouva supprimé : les détroits danois devinrent bien libres, et jamais, depuis la seconde moitié du siècle dernier, leur liberté ne fut entravée.

Si la Baltique, elle, est libre, c'est — on nous permettra cette naïveté — qu'elle ne peut pas être fermée. Le type de la mer fermée, c'est la mer d'Azow. Une mer ne peut être considérée réellement et juridiquement comme une mer fermée que si tous ses riverains, et les deux côtés du chenal d'entrée, sont soumis au même pouvoir souverain. C'est bien le cas pour la mer d'Azow; ce n'est pas le cas pour la Baltique. Aussi, à aucune époque de l'histoire n'a-t-on vu l'accès de la mer Baltique interdit aux navires de guerre des puissances non riveraines : ce n'est pas seulement les navires des puissances limitrophes qui y ont navigué et qui ont le droit d'y naviguer, mais bien les navires de guerre de toutes les puissances, de l'Allemagne comme de l'Angleterre, de la France comme de l'Italie ou du Japon. Certes, on a bien vu, à différents moments, la Baltique être en quelque sorte neutralisée; mais ces déclarations de neutralité qui ne donnaient même pas à la Baltique les caractères véritables d'une mer fermée, n'étaient émises — et acceptées par les puissances entre lesquelles elles n'étaient pas intervenues — que pour la durée d'une guerre déterminée : faut-il rappeler en ce sens le traité de 1653 conclu entre la Suède et le Danemark, les traités de 1759 et de 1760 entre ces deux Etats et la Russie ? Faut-il rappeler les déclarations de *neutralité armée* de 1780 et de 1800, dirigées contre l'Angleterre et acceptées par la France en 1780, par la Prusse et les Pays-Bas en 1781, par lesquelles la Suède, le Danemark et la Russie convenaient de prendre les mesures nécessaires pour garantir la Baltique contre toutes les hostilités et y protéger le paisible commerce de toutes les nations?

Si donc l'Allemagne, confiante dans la complaisance de la Suède et de la Norvège, a eu un moment l'idée de s'entendre avec le Danemark pour fermer la Baltique, on peut dire qu'elle faisait fausse route, parce que fermer la Baltique est aussi impossible que fermer la Méditerranée. La Baltique — et les

[1] Les Etats-Unis traitèrent avec le Danemark, par convention distincte du 11 avril 1857, pour 2.400.000 francs.

détroits danois — sont et doivent rester libres : tenter de les fermer, ce serait violer les principes les plus fondamentaux du droit des gens maritime. Le rapprochement de l'Allemagne et du Danemark ne pouvait avoir et n'a eu aucune influence sur la liberté de la Baltique : l'Allemagne et le Danemark n'auraient pas pu, sans commettre une violation manifeste du code international — qui a pour redoutable tribunal l'opinion — décréter qu'à l'avenir la Baltique serait une mer fermée : la Baltique ne peut être que libre.

***

Aussi bien, la presse allemande comprit-elle assez vite combien folles étaient les prétentions, vraies ou fausses, qu'elle avait prêtées au cabinet de Berlin. Sans davantage insister sur les premières nouvelles qu'elle avait lancées, elle annonça il y a quelques mois que des pourparlers étaient engagés par le gouvernement allemand en vue, non plus de la fermeture de la Baltique, mais du *statu quo* dans la Baltique : le fait était du reste vrai, et les négociations sont actuellement fort avancées. Mais de nombreux journaux français, et non des moindres, s'emparèrent de cette formule « le *statu quo* dans la Baltique », et sans la comprendre l'ont commentée. C'est ainsi qu'on a pu lire tout récemment de multiples articles où étaient insérées les déclarations les plus invraisemblables et les moins compréhensibles. A quoi donc se résument et aboutiront les pourparlers entamés à l'heure actuelle en vue du *statu quo* dans la Baltique ?

Ces pourparlers, c'est en vérité bien peu de chose, au moins en comparaison du bruit qui est fait autour d'eux. Il ne s'agit pas en effet de rester fidèle au principe de la mer ouverte, ou de violer ce principe : il n'en est pas et n'en sera pas question. Les négociations se poursuivent entre la Russie, la Suède, la France, l'Angleterre et l'Allemagne : maintenir le *statu quo* dans la Baltique ne signifie rien du tout, et ce serait en vérité tomber dans l'excès que signalait récemment M. Hanotaux que de signer un traité sans raison d'être et sans portée pour le seul plaisir de le signer. La Baltique et les détroits danois sont libres : personne ne peut le contester, et en vérité ne le conteste ; à quoi bon alors un traité, si maintenir le *statu quo* dans la Baltique c'était simplement, comme tant de journaux l'ont prétendu, proclamer que la Baltique est une mer ouverte ? Ce n'est pas la peine, on le sait de reste.

Aussi bien les négociations actuelles ont-elles un tout autre but : elles ont pour objet la conclusion pour la Baltique d'un

traité analogue à celui qui fut récemment conclu par la France, l'Espagne et l'Angleterre, non pas pour la Méditerranée, ce qui n'eût rien signifié, mais pour les possessions territoriales dans la Méditerranée des trois États signataires : de même, les pourparlers engagés tendent à la signature d'un accord par lequel serait reconnu le *statu quo* quant aux possessions territoriales des Etats riverains de la Baltique, ce qui signifiera que chaque Etat signataire s'engagera à ne prendre en aucun cas pour base d'opérations navales, en temps de guerre, un point quelconque du territoire d'une autre puissance riveraine de la Baltique ; l'Allemagne par exemple ne pourra pas plus faire du territoire danois une base d'opérations navales que la Suède ou la Russie ne pourront débarquer des troupes ou se ravitailler sur ce même territoire ou sur le territoire allemand. Voilà, en deux mots, l'économie des négociations actuellement en cours.

On a dit, et le fait est vrai jusqu'à présent, qu'à ces négociations le Danemark — qui est pourtant le principal intéressé — n'était pas officiellement partie. L'Angleterre et la France, qui ne sont cependant pas riveraines de la Baltique, seront signataires à l'accord, à raison de leur qualité de grandes puissances maritimes : il semble impossible que le Danemark n'y signe pas. La presse conservatrice danoise, encore farouchement ennemie à certaines heures du rapprochement avec l'Allemagne, et surtout désireuse, malgré le peu de chances qu'elle ait de vaincre, de combattre la presse et le parti libéraux, a même écrit tout récemment que le Danemark n'entendait pas se soucier de l'accord projeté, parce qu'il serait contraire à la neutralité qu'il était de sa dignité d'observer. C'est peut-être là trop de hauteur et de dédain, car on se demande en vérité en quoi l'accord baltique pourrait être opposé à la neutralité danoise : il ne ferait au contraire que reconnaître en fait l'intégrité du territoire danois, et par là serait en parfaite concordance avec la politique pratiquée même par les cabinets libéraux.

L'accord aura-t-il — on peut déjà parler au futur, car il est presque certain que les pourparlers aboutiront — une importance considérable ? Non pas, ce sera la copie de l'accord méditerranéen, et on ne peut pas dire que cet accord-là ait modifié, ou ait des chances de modifier la situation européenne. L'accord méditerranéen constitue un gage de paix au Sud, l'accord baltique sera un gage de paix dans le Nord... ce qui ne signifie cependant pas que la guerre sera à jamais écartée de la Méditerranée et qu'elle n'éclatera jamais plus sur la Baltique. La nécessité de cet accord, dira-t-on, n'était peut-être pas impérieuse : c'est vrai. Cependant l'accord ne sera pas inutile. La Suède,

bien qu'indolente, semble manifester l'intention de s'éveiller; elle a déclaré ne pas vouloir, comme la Norvège, que les grandes puissances garantissent son intégrité : elle n'est pas belliqueuse, mais a cependant une armée assez forte, qui va encore être augmentée, pour repousser toute attaque. L'accord baltique aura pour effet d'assurer, sans en avoir l'air, l'intégrité suédoise [1]. Il aura aussi pour effet, et ce sera son principal avantage, de clore définitivement cette « question de la Baltique » pour laquelle aucune question ne se pose et ne peut se poser, mais que les journaux remettent périodiquement et sans raison sur le tapis, dès qu'ils parlent d'une des puissances scandinaves ou de l'activité maritime allemande. L'accord baltique, ce sera la fin de tous les racontars de presse et de toutes les prétendues velléités de fermer les détroits danois : par lui, ceux qui l'ignorent encore apprendront que la Baltique est et restera ouverte, et la conclusion de l'accord projeté fera disparaître tout doute sur un point qui n'eût jamais dû en faire naître.

***

On peut voir maintenant à quoi se réduit exactement la « question danoise » et si elle mérite vraiment de retenir l'attention de l'Europe entière. L'Allemagne ne fermera pas la Baltique, et toute crainte est dissipée de ce côté : elle ne s'emparera pas non plus du Danemark, et sa politique de rapprochement vis-à-vis du petit royaume insulaire a eu seulement pour but d'apaiser les rancunes de celui-ci et d'obtenir de lui qu'il ne s'oppose plus à la germanisation des provinces conquises en 1864: le Danemark a cru devoir satisfaire aux demandes de son habile voisin, et l'accord de 1907 a définitivement solutionné la question. La diplomatie allemande n'a plus grand'chose à souhaiter ni à obtenir du gouvernement de Copenhague : les deux voisins sont désireux de vivre tout simplement en bonne intelligence, et il ne faut pas redouter dès à présent que la sympathie — un peu inattendue — qu'ils montrent l'un pour l'autre les entraîne dans la voie d'un traité d'alliance ou même d'une entente cordiale : rien ne peut en effet le faire supposer. L'Europe n'a donc guère à *s'émouvoir* de la politique actuelle du Danemark : qu'elle la suive avec intérêt, rien de plus naturel, mais qu'elle prenne garde de

[1] La Suède s'oppose actuellement à une prétention formulée par la Russie relativement aux îles d'Aland. Profitant des pourparlers engagés relativement au *statu quo* dans la Baltique, la Russie essaie d'obtenir l'abolition du traité de Paris de 1856 qui lui défend de fortifier les îles d'Aland. La Suède, estimant que l'abolition de cette clause équivaudrait à un notable amoindrissement de sa sécurité territoriale, s'est jusqu'ici opposée avec énergie à la demande du cabinet de Pétersbourg.

ne pas en déduire des conséquences tout à fait improbables ; la diplomatie germanophile du cabinet de Copenhague et de la Couronne a seulement voulu, et elle y est parvenue, dissiper les malentendus passés et prouver que le Danemark n'entendait pas garder une éternelle rancune des défaites qu'il subit il y a près d'un demi-siècle.

L'Angleterre, néanmoins, s'alarme du rapprochement dano-allemand et semble faire tout son possible pour éviter que ce rapprochement ne s'accentue. La presse anglaise parle constamment de la nécessité qu'il y aurait pour le Danemark à demander sa neutralisation ou à faire, comme la Norvège, reconnaître son intégrité : elle a même récemment proposé une combinaison tout à fait invraisemblable, par laquelle la mesure dont bénéficierait le Danemark pourrait et devrait s'étendre à la Belgique, à la Hollande et à la Suède ! Vaste plan, dont le double défaut est d'être irréalisable et inutile. Que tous les petits Etats du Nord soient neutralisés ou voient leur intégrité reconnue, à quoi donc cela pourrait-il servir? Outre que l'Europe ne se prêterait jamais à de pareilles combinaisons, outre que les Etats intéressés eux-mêmes ne se soucient nullement de les demander, quel effet auraient-elles donc vis-à-vis de l'Allemagne? empêcheraient-elles l'extension de l'influence allemande dans le Nord? Nullement. Neutraliser un Etat n'est utile que si l'on peut craindre que cet Etat ne devienne la proie d'un de ses voisins ; l'Allemagne, par les négociations auxquelles elle est actuellement partie, prouve bien qu'elle ne rêve pas la conquête du Danemark ! Que la presse anglaise n'imagine donc pas des combinaisons inutiles : après que l'accord baltique aura été signé, le Danemark suivra sans aucun doute la même politique qu'aujourd'hui : sa neutralité sera bienveillante pour l'Allemagne. Peut-être demandera t-il sa neutralisation? C'est cependant peu vraisemblable, car le gouvernement de Copenhague se montre maintenant peu favorable à cette mesure. Si elle intervenait, nous ne pourrions qu'y applaudir, comme au signe d'un nouveau gage de paix : elle n'empêcherait cependant pas que les rapports du Danemark et de l'Allemagne ne continuent d'être bons.

Les conséquences du rapprochement dano-allemand sont, tout compte fait, moins politiques que commerciales ; à ce titre, elles intéressent moins l'Europe que le seul Etat qui ait des intérêts commerciaux intenses en Danemark, qui est précisément l'Angleterre. Si le petit royaume insulaire se montre plein de bienveillance pour son puissant voisin, il en résultera, et il en résulte dès maintenant, que le commerce dano-allemand de-

viendra plus intense que par le passé, et cela au détriment du commerce dano-anglais [1]. Voilà en quoi les intérêts anglais peuvent être lésés par la politique que poursuit actuellement le Danemark, et quel est le motif pour lequel l'Angleterre a le droit de s'inquiéter de l'entente qui règne actuellement entre les deux pays.

La question danoise ne comporte donc pas toute l'ampleur que les journaux français et anglais lui donnent; s'il n'y a pas et s'il ne peut y avoir de *question baltique* l'accord qui sera prochainement conclu n'ayant nullement pour objet de porter atteinte à des principes essentiels et immuables, il y a bien une *question danoise;* mais celle-ci se réduit, en réalité, à un conflit en Danemark entre l'Allemagne et l'Angleterre sur le terrain commercial [2] : le commerce anglais en Danemark sera-t-il ou non ruiné par le commerce allemand? La sympathie que le Danemark montre pour l'Allemagne, l'entente qui existe entre les deux pays peuvent faire prévoir cette éventualité; si elle se produit, elle ne prendra nullement les conséquences d'un événement européen. Il sera, d'autre part, intéressant de savoir si le Danemark se décidera ou non à demander sa neutralisation; cette mesure, si elle intervient, n'engendrera non plus, vraisemblablement, aucune grave conséquence internationale, puisque la sécurité territoriale du petit royaume insulaire n'est pas à présent et, semble-t-il, ne sera pas menacée. Il convient donc de ne pas grossir démesurément les agissements d'un pays qui ne compromettent guère la paix européenne, et dont la politique extérieure ne mérite pas les longs commentaires dont elle est trop souvent l'objet. Le Danemark vit maintenant en bonne intelligence avec l'Allemagne : c'est un fait, regrettable certes, mais un fait simplement digne de remarque et qui n'est pas de nature à *alarmer* l'Europe, aussi longtemps qu'il n'aura pas eu pour conséquence — ce qui semble actuellement invraisemblable — une alliance des deux pays.

ERNEST LÉMONON.

---

[1] Dès maintenant, le commerce dano-anglais est en baisse et le commerce dano-allemand augmente considérablement. Les chiffres, à ce sujet, sont très éloquents; on les trouvera avec une grande précision, pour le commerce anglais, dans l'*Annual statement of the Trade of the United Kingdom with foreign countries*, et, pour le commerce allemand, dans l'*Auswärtiger Handel des deutschen Reichs*, qu'on peut consulter à la Chambre de commerce de Paris.

[2] Des pourparlers sont actuellement engagés entre les puissances limitrophes de la mer du Nord en vue d'un *statu quo* analogue à celui de la Baltique. Ces pourparlers, s'ils aboutissent, auront pour effet au regard du Danemark d'assurer la sécurité de ses côtes sur la mer du Nord comme l'accord baltique assurera la sécurité de ses côtes sur la Baltique.

LES DROITS DE DOUANE DANS LES COLONIES ANGLAISES

Nous avons exposé précédemment quelles sont les différentes possessions britanniques et comment on peut les classer. Nous ne reviendrons donc pas sur ce sujet. Ajoutons simplement que depuis qu'a été écrit notre dernier article [1], trois faits se sont produits qui méritent d'être signalés : la colonie autonome de la Nouvelle-Zélande a reçu le titre de « Dominion »; celle du Transvaal a décidé d'entretenir à Londres un agent général, et le protectorat de l'Afrique centrale s'appelle actuellement protectorat du Nyasaland.

Ceci dit, nous pouvons aborder, sans autre préliminaire, l'étude des autorités compétentes pour établir des droits de douane dans les diverses colonies anglaises. Nous ne parlerons plus de l'Egypte, que nous n'avons citée que pour mémoire, et qui nécessiterait un examen spécial; nous laisserons également de côté les possessions qui ne dépendent aucunement de l'un des deux secrétaires d'Etat pour les colonies ou pour l'Inde : Zanzibar, où l'Angleterre est représentée par un consul général; le Nord de Bornéo, placé sous la juridiction d'une compagnie à charte, administrée par une cour de directeurs à Londres; Sarawak, dont le rajah est un sujet anglais reconnu, sous le protectorat britannique, comme souverain indépendant; le petit archipel peu important de Tristan da Cunha; l'île de l'Ascension, commandée par un capitaine qui relève de l'amirauté; celle de Man, dépendant du ministère de l'Intérieur et pourvue d'un gouverneur et de deux Chambres, dont l'une est élue et l'autre nommée par la Couronne; enfin l'île de Jersey et le groupe des autres îles de la Manche, avec leurs assemblées d'Etats.

Notre étude, pour être limitée désormais aux quatre groupes principaux des colonies autonomes, de celles dotées d'institutions représentatives, des colonies de la Couronne et de l'Inde, n'en restera pas moins suffisamment étendue.

II

L'autorité compétente pour établir les droits de douane en Angleterre est le Parlement métropolitain ou Parlement impérial, composé, comme on le sait, de la Chambre des lords et de la Chambre des communes.

Il n'en est pas de même pour les possessions britanniques,

[1] *Quest. Dipl. et Col.* du 16 février 1903.

d'abord parce que celles-ci ne sont pas représentées au Parlement impérial, et aussi en raison, d'une part, des lenteurs et des difficultés pratiques qui résulteraient de l'intervention directe de ce Parlement dans les affaires coloniales, et, d'autre part, de l'inopportunité qu'il y aurait à appliquer purement et simplement la législation fiscale métropolitaine à des possessions dont la population, l'organisation administrative ou le développement économique peuvent différer beaucoup de ceux de la métropole. En droit, toutefois, le Parlement du Royaume-Uni peut légiférer dans toutes les colonies, mais il s'abstient en fait d'intervenir, et depuis la révolte américaine, il a même renoncé explicitement au pouvoir de lever des impôts aux colonies au profit de la mère patrie (loi ainsi désignée : 18, Georges III, c. XII).

Il ne faudrait pas en conclure que le Parlement britannique s'est complètement désintéressé de la législation coloniale. Il a déterminé, au contraire, à l'égard de chaque possession, ou tout au moins d'un ensemble de possessions, quelles sont les autorités compétentes pour légiférer.

Plus exactement, l'acte organique ou constitutionnel d'une colonie est tantôt une loi métropolitaine, tantôt un acte du gouvernement métropolitain : lettres patentes revêtues du sceau royal ou ordre en conseil, c'est-à-dire arrêté ministériel rendu en conseil privé du roi. Quand ce n'est pas la loi qui fixe elle-même les bases de l'organisation d'une colonie et stipule quelles sont les autorités compétentes pour y légiférer, il semble bien que ce soit elle qui délègue à un acte du gouvernement de la métropole le pouvoir de déterminer cette constitution par lettres patentes ou ordre en conseil. C'est ainsi que le Parlement impérial a voté une loi donnant pouvoir à Sa Majesté de pourvoir au gouvernement de ses établissements sur la côte d'Afrique et dans les îles Falkland (6e année du règne de Victoria), et une autre mettant Sa Majesté à même de prendre des mesures pour assurer le gouvernement de ses possessions acquises par colonisation (session tenue dans les 50e et 51e années du même règne). D'une manière générale, c'est le Parlement qui légifère sur la constitution des colonies d'occupation ou de peuplement et la Couronne sur la constitution des colonies de conquête ou de cession [1].

---

[1] *Annales des Sciences politiques*, mars 1900, article visé dans le rapport de M. Maurice Chotard, à l'Institut colonial international, session de La Haye 1901. M. Chotard fait observer, en outre, que de nombreux documents réunis pour l'Institut sur la législation financière des possessions britanniques ont été malheureusement égarés.

Maintenant que nous avons dit à quel acte organique il revient de déterminer les autorités compétentes pour légiférer dans les colonies anglaises, et notamment pour y établir les droits de douane, il reste à exposer, pour les différentes catégories de possessions, quelles sont ces autorités.

Dans les colonies autonomes, c'est le Parlement fédéral, quand ce sont des fédérations, ou sinon le Parlement local, qui vote les droits de douane. La Couronne ne peut pas s'y substituer. Le gouverneur général ou gouverneur a seulement le pouvoir, comme représentant du roi, d'opposer son veto aux lois adoptées par les Chambres de la colonie. En fait, les possessions autonomes sont entièrement maîtresses de leurs tarifs et peuvent même frapper de droits protecteurs les marchandises métropolitaines et conclure des traités de commerce, à condition d'accorder au Royaume-Uni et à ses colonies le régime de la nation la plus favorisée.

En particulier, pour la Puissance du Canada, la loi du Parlement métropolitain du 29 mars 1867, qui constitue le « Dominion », prévoit que le Parlement fédéral votera désormais les droits de douane, qui ressortissaient précédemment de la compétence des parlements locaux des provinces, maintenant groupées en Union. Le gouverneur général sanctionne, au nom de la reine (ou du roi), la loi votée, ou refuse cette sanction, à moins qu'il ne réserve la loi pour la signification du bon plaisir du roi, c'est-à-dire pour la soumettre à l'examen d'un secrétaire d'Etat de la métropole; le désaveu du roi en conseil peut intervenir dans le délai de deux ans; tant que le projet réservé n'est pas sanctionné, il n'a pas force exécutoire. Ajoutons que des ordres en conseil ont prévu que les droits de douane ne seraient pas perçus sur certains articles importés pour l'armée. On peut facilement expliquer ces diverses dispositions. Le Canada est une colonie de peuplement; la population d'origine européenne qui l'habite doit, tout comme en Europe, d'après un principe presque universellement admis, consentir les impôts qui sont exigés d'elle; aussi le Parlement fédéral a-t-il une grande autonomie vis-à-vis de la métropole. D'autre part, le gouverneur général règne en cherchant à concilier les avis de ses ministres responsables devant les représentants des intérêts fédéraux, et les instructions, très rares en fait, du secrétaire d'Etat pour les colonies, responsable devant le Parlement métropolitain.

De même pour la Confédération d'Australie, la loi du Parlement impérial du 9 juillet 1900, qui constitue le « Commonwealth », charge le pouvoir exécutif fédéral de la perception et du contrôle des droits de douane précédemment dévolus aux

gouvernements locaux des colonies désormais unies ; des droits de douane uniformes seront, dit la loi, établis dans le délai de deux ans; le Parlement fédéral a dès lors le pouvoir exclusif d'établir les tarifs et d'accorder des primes à la production ou à l'exportation; des mesures transitoires ont été prévues pendant cinq ans pour l'Australie de l'Ouest. En Australie, comme au Canada, les projets votés par le Parlement fédéral sont approuvés ou rejetés par le gouverneur général, qui peut aussi réserver le projet ou le retourner et recommander des amendements. C'est ainsi qu'une résolution ayant été proposée le 30 août 1906, en vue d'accorder un traitement de faveur aux produits du Royaume-Uni, une loi votée à cet effet fut réservée par le gouverneur général pour l'examen de Sa Majesté, parce qu'il y était prévu que les marchandises, pour jouir de la faveur, devraient être importées sur des navires britanniques armés d'un personnel de race blanche, alors que cette condition était contraire aux traités par lesquels les colonies australiennes se trouvaient liées ; il est à remarquer que les marchandises auxquelles le projet de loi n'accordait pas la préférence acquittèrent provisoirement des droits additionnels; puis, à la suite de l'intervention du gouverneur général, cette perception fut suspendue le 12 octobre 1906, et les droits perçus furent remboursés.

En ce qui concerne les quatre colonies autonomes du Cap, de Natal, du Transvaal et de l'Orange, une réglementation spéciale est intervenue, qui intéresse en même temps la possession de l'Afrique du Sud, que nous avons classée parmi les colonies de la Couronne, véritable fédération, dont le haut commissaire exerce des attributions dans le Basutoland, le protectorat du Bechuanaland, le Swaziland et la Rhodesia. Toutes ces possessions de l'Afrique australe anglaise, malgré leur indépendance mutuelle et les différences de leurs constitutions, forment une union douanière, réglée par une convention du 23 mars 1903, qui a été modifiée en 1906. Cette convention a prévu, comme au Canada et en Australie, l'unification des tarifs douaniers dans toute l'Union sud-africaine. Rappelons que la législature se compose de deux chambres au Cap, à Natal, au Transvaal (lettres patentes du 6 décembre 1906) et dans l'Orange (lettres patentes du 11 juin 1907); d'autre part, un ordre en conseil du 20 mai 1903, modifié en 1904, a institué un conseil intercolonial composé de membres de droit et de membres nommés par le ministre des colonies et par le haut commissaire de l'Afrique du Sud. Ce ne sont d'ailleurs pas ces législateurs qui établissent les droits, mais les conventions elles-mêmes : la dernière est entrée en vigueur le 25 mai 1906.

Les colonies autonomes de Terre-Neuve et de la Nouvelle-Zélande sont, dans les grandes lignes, soumises au même régime que le Canada et l'Australie. Les droits de douane y sont établis par le Parlement local qui, en fait, est maître des tarifs. Le gouverneur exerce son veto. A Terre-Neuve, le gouverneur en conseil peut remettre tout ou partie des droits sur les articles importés directement de leurs pays de production, s'il a l'assurance que la morue de Terre-Neuve est ou sera réciproquement dégrevée à l'entrée de ces pays. De même, en Nouvelle-Zélande, le gouverneur peut entrer en arrangement avec une possession britannique ou, sans préjudice des traités métropolitains, avec un pays étranger, pour accorder des faveurs réciproques à tout gouvernement qui réduit, supprime ou propose de réduire ou supprimer un droit sur un produit de Nouvelle-Zélande; de tels arrangements ne sont exécutoires qu'après avoir été ratifiés par le Parlement local. Un projet d'accord commercial entre la Nouvelle-Zélande et la Confédération australienne ayant été présenté le 30 août 1906 au Parlement de cette première colonie, son gouvernement nomma un comité, qui conclut le 2 octobre suivant contre l'adoption du projet; ses conclusions furent approuvées le 3 par la Chambre des représentants, et les surtaxes perçues du 30 août au 3 octobre sur certaines marchandises de production non australienne furent remboursées en vertu d'un acte du 26 décembre. D'autre part, un acte de réciprocité douanière, daté de 1906, entre la Nouvelle-Zélande et l'Union sud-africaine a été rendu exécutoire par un ordre du conseil du 1er janvier 1907.

Au surplus, dans cet ordre d'idées des avantages douaniers réciproques, les colonies autonomes de l'Angleterre ne se sont pas bornées à user des pouvoirs qu'elles tiennent de leurs constitutions. Elles ont, comme on le sait, pris part, tout récemment à la conférence intercoloniale organisée à Londres en 1907, à la suite des conférences analogues de 1887, 1897 et 1902. C'est une façon pour la métropole d'intervenir dans les questions intercoloniales, tout au moins par ses avis ou par l'adhésion qu'elle donne ou non aux propositions émises. Ainsi, en mai dernier, certaines résolutions concernant les faveurs réciproques entre la Grande-Bretagne et ses possessions n'ont pas obtenu l'assentiment des représentants du Royaume-Uni. Quoi qu'il en soit, les colonies autonomes conservent chacune leur indépendance, comme le prouve une résolution adoptée le 7 mai 1907, aux termes de laquelle la conférence croit que le but poursuivi (développement des relations commerciales dans l'empire) sera mieux assuré si chaque partie de l'empire con-

serve sa liberté d'action en choisissant les moyens les plus aptes à l'atteindre, eu égard à ses conditions propres et à ses besoins spéciaux.

Il n'en est pas de même des colonies à institutions représentatives, Maurice, les Bermudes, les Bahamas, la Jamaïque et la Guyane anglaise, auxquelles on assimile l'île de Chypre. En apparence, il est vrai, leur régime, au point de vue qui nous occupe, ne diffère guère de celui des colonies autonomes. La législature locale, composée d'une ou de deux Chambres, vote les lois et établit en particulier les droits de douane : le gouverneur a un droit de veto. Mais ce droit s'exerce de telle façon qu'en fait la métropole n'autorise pas les colonies à institutions représentatives à établir un système douanier ayant un caractère protectionniste, les droits d'entrée n'étant tolérés par le gouvernement impérial que dans la mesure des nécessités financières du budget local. D'autre part, à la Guyane anglaise, la Couronne s'est réservé le pouvoir de légiférer par ordre en conseil. Ajoutons, à titre de renseignement, qu'à Maurice et à la Jamaïque, le gouverneur en conseil peut dispenser du paiement des droits tels articles qui sont nécessaires à une industrie locale, s'il estime qu'il doit en résulter un avantage pour la colonie.

Quant aux possessions de la Couronne, elles jouissent, en matière de douane, d'une autonomie presque aussi grande que celles dotées d'institutions représentatives, en ce sens que le gouvernement central leur permet de régler à leur guise leurs tarifs, dans la limite des nécessités de leur budget et à l'exclusion de toute taxe ayant un caractère protectionniste. Dans les colonies qui ont un conseil législatif, c'est ce conseil qui établit les droits; il convient de rappeler que ses membres sont généralement tous nommés par la Couronne (sauf à Malte, aux îles-Sous-le-Vent et aux Fiji, où il y a des membres élus); le gouverneur donne sa sanction, oppose son veto ou réserve, pour le transmettre à Londres, le projet voté. Dans les colonies qui n'ont pas de conseil législatif, le gouverneur ou le commissaire statue lui-même par ordonnances ou proclamations. Aussi bien, dans la plupart des premières (notamment à Malte, à Sierra-Leone, à la Côte d'Or, dans la Nigeria du Sud), que des secondes (par exemple à Gibraltar, en Afrique Orientale, dans le Pacifique occidental, mais pas dans les îles du Vent, à Trinidad et Tabago ni dans le Honduras), la Couronne s'est réservé le pouvoir de légiférer directement par ordres en conseil, c'est-à-dire par arrêtés ministériels rendus en conseil privé du roi. Diverses lettres patentes, revêtues du sceau royal,

ont fixé la constitution de colonies de la Couronne pourvues d'un conseil législatif : lettres d'avril 1831 pour Ceylan, 19 janvier 1888 à Hong-Kong, 13 janvier 1886 à la Côte d'Or et 28 novembre 1888 à Sierra-Leone, 28 février 1906 pour la Nigeria du Sud. D'autre part, un ordre en conseil du 27 décembre 1899 a organisé la possession de la Nigeria du Nord, et un autre du 24 juillet 1901 celle de Weï-haï-Weï, qui n'ont pas de conseil législatif. C'est ainsi qu'aux termes des lettres patentes relatives à Sierra-Leone et à la Côte d'Or, les ordonnances du conseil législatif ne doivent pas être en opposition avec les lois statutaires de l'Angleterre ; le droit de désaveu que le roi peut exercer sur ces ordonnances est notifié par un secrétaire d'Etat ; cette dernière disposition se trouve également dans les lettres patentes qui concernent la Nigeria du Sud. L'ordre en conseil relatif à Weï-haï-Weï prévoit que les ordonnances du commissaire sont approuvées par le secrétaire d'Etat pour les colonies ou annulées par Sa Majesté, la notification par le secrétaire d'Etat devant se faire dans le délai d'un an ; de même il est dit, pour la Nigeria du Nord, que les proclamations du haut commissaire peuvent être désavouées en tout ou en partie par Sa Majesté, qui signifie sa décision par ordre en conseil ou par un secrétaire d'Etat. Ajoutons que, dans le Honduras britannique, les lois métropolitaines sont applicables autant que les circonstances le permettent, et peuvent être modifiées par ordonnances locales du conseil législatif.

Enfin l'Inde est soumise à un régime qui se rapproche, à beaucoup d'égards, de celui des colonies de la Couronne. A vrai dire, sa constitution est fixée par un acte, non du gouvernement, mais du Parlement métropolitain. Cette loi, qui est de 1858, a été suivie de plusieurs autres. Rappelons que le gouverneur général ou vice-roi est assisté d'un conseil législatif, composé des membres de son conseil exécutif, avec l'adjonction de certains membres additionnels. C'est ce conseil législatif qui vote les actes de l'Inde et qui établit notamment les droits de douane ; toutefois le mode d'assiette et les règles de perception, tout en nécessitant l'assentiment du gouverneur général, varient avec les provinces : les gouverneurs de Madras et de Bombay et les lieutenants-gouverneurs des gouvernements locaux ont de larges attributions à cet égard. La sanction royale peut être, comme dans les autres possessions anglaises, accordée, réservée ou refusée par le gouverneur général et confirmée ou retirée par le secrétaire d'Etat pour l'Inde. Le gouvernement métropolitain n'exige au-

cune faveur pour les marchandises britanniques, mais ne tolère que les taxes nécessaires à l'équilibre du budget de l'Inde, à l'exclusion de tout droit pouvant avoir un effet protecteur.

En résumé, dans aucune des colonies du Royaume-Uni, le Parlement ni le gouvernement métropolitains n'établissent eux-mêmes les droits de douane; les pouvoirs locaux ont la plus grande liberté : l'établissement des droits appartient au Parlement fédéral ou local dans les colonies autonomes, aux conventions intercoloniales dans l'Union douanière sud-africaine, à la Chambre ou aux Chambres locales dans les possessions pourvues d'institutions représentatives, au conseil législatif dans l'Inde et dans les colonies de la Couronne dotées de conseil, enfin au gouverneur ou au commissaire dans les autres colonies de la Couronne. Quant à l'intervention de la métropole, elle se manifeste de deux façons : d'une part, préalablement par l'élaboration d'actes organiques votés par le Parlement impérial, ou arrêtés, en vertu de sa délégation, par lettres patentes revêtues du sceau royal ou par ordres ministériels en conseil privé du roi, actes qui, en déterminant la constitution de chaque colonie, fixent clairement les autorités compétentes pour légiférer et par suite pour établir les droits de douane. D'autre part, la métropole intervient en quelque sorte après coup, pour contrôler, par l'intermédiaire de son représentant, gouverneur général ou gouverneur, l'usage qui a été fait par les autorités locales des pouvoirs qui leur ont été conférés; le chef de la colonie exerce à cet effet son droit de veto, au nom du roi, en approuvant, rejetant ou réservant les projets adoptés; le contrôle central est effectué, suivant cette procédure, par les secrétaires d'Etat; ils ont aussi qualité pour désavouer les actes des gouverneurs ou commissaires dans les possessions où ceux-ci légifèrent sans conseil. Il convient d'ajouter que les nombreuses publications officielles concernant les colonies permettent aux membres du Parlement métropolitain, qui s'intéressent à ces questions, d'interpeller le cas échéant les ministres responsables. En fait, l'Angleterre n'exige de ses colonies autonomes que le traitement de la nation la plus favorisée pour les marchandises britanniques; dans toutes les autres possessions, elle exerce un contrôle plus étroit, et, encore fidèle à sa politique libre-échangiste, ne tolère l'établissement d'aucun tarif protectionniste.

PIERRE MA.

LES DERNIÈRES NOMINATIONS COLONIALES

Le ministre des Colonies, ayant à nommer un gouverneur général de l'Afrique Occidentale Française et un commissaire général du Congo français, a fait choix pour remplir ces deux hautes fonctions d'hommes de la carrière [1]. Cette décision, pour naturelle qu'elle soit, n'a pas paru cependant dépourvue d'audace, tant nos mœurs politiques ont désorganisé nos cadres administratifs. Pour la première de ces fonctions au moins, M. Milliès-Lacroix avait été sollicité de nommer un parlementaire; il a cru de son devoir de ne pas se rendre à ces sollicitations qui, dit-on, n'étaient pas loin de prendre l'apparence de véritables ordres et il a choisi parmi ses collaborateurs directs le nouveau gouverneur général et le nouveau commissaire général. Il en est qui lui reprocheront d'avoir fait confiance au corps des gouverneurs des colonies jusqu'à croire qu'il pouvait fournir un gouverneur général. Nous ne serons pas de ceux-là.

En appréciant ici même l'œuvre de M. Roume [2], nous n'avons pu nous empêcher de remarquer que ce gouverneur général n'avait point eu à souffrir de ces attaques qui ne sont pas épargnées aux gouverneurs d'autres colonies et qui, fondées ou non, ne sont pas sans nuire aux pays qu'ils administrent; et nous en trouvions la raison dans ce fait que M. Roume, en dehors de ses hautes qualités de caractère, avait pour lui de n'avoir point été choisi « parmi ces hommes auxquels la poli- « tique a donné une tunique de Nessus dont on les voit toujours « affublés, quels que soient leurs actes ». Les choix faits par M. Milliès-Lacroix sont donc conformes aux vœux que nous exprimions alors, mais cette satisfaction personnelle ne mériterait pas qu'on consacrât un article à la constater. Ils méritent d'être relevés parce qu'ils sont conformes à la justice et de ceux qui concourent à former une solide administration.

Ils sont conformes à la justice, parce qu'il convient que des hommes comme il y en avait dans l'entourage immédiat de M. Roume soient appelés à recueillir une succession à laquelle ils étaient préparés par les fonctions mêmes qu'ils occupaient. Un gouverneur du Haut-Sénégal-Niger, cette colonie faite de la plus grande partie de l'ancien Soudan, était par ce fait même au courant de la plupart des problèmes politiques et économiques de l'Afrique Occidentale. Quand, par surcroît, ce

---

[1] Voir pour les Nominations, p. 385.

[2] Voir les *Questions Diplomatiques et Coloniales* du 1er décembre 1907.

gouverneur a fait, comme c'est le cas de M. Merlaud-Ponty sur qui a porté le choix du ministre, à peu près toute sa carrière dans le pays, et a été associé par le gouverneur général démissionnaire à tous ses travaux, on comprend qu'un ministre ne songe pas à chercher ailleurs le nouveau gouverneur. Le gouverneur des colonies, secrétaire général du gouvernement général, était, lui aussi, un gouverneur général possible. Venu à Dakar en même temps que M. Roume, il n'avait pas cessé de collaborer avec lui et avait rempli avec distinction l'intérim des fonctions de gouverneur général. Ayant à choisir entre deux hommes aussi qualifiés par leurs fonctions antérieures, il eût été vraiment bien extraordinaire que le ministre allât chercher au Palais-Bourbon le successeur de M. Roume. Il y avait, en outre de ces raisons déjà fortes, un autre motif pour nommer l'un de ces deux hauts fonctionnaires au poste de gouverneur général. Ce motif, c'est que M. Roume est parti laissant non seulement tout un programme à exécuter, mais aussi les moyens de l'exécuter. L'Afrique Occidentale a tout récemment été autorisée à emprunter 100 millions de francs dont l'emploi a été soigneusement déterminé et cette somme n'est encore que très légèrement entamée. Il n'y a pas à innover en Afrique Occidentale, il n'y a pas à lancer ce pays dans des voies nouvelles, il faut le bien administrer, c'est-à-dire veiller à l'exécution régulière du programme tracé par M. Roume. Nul mieux qu'un des collaborateurs directs de ce gouverneur général n'était qualifié pour accomplir cette tâche et occuper une fonction, à laquelle un homme qui n'avait jamais fait partie du Parlement, M. Ballay, eût certainement donné un grand lustre si la mort ne l'avait enlevé au moment où il venait de l'accepter.

M. Milliès-Lacroix a été bien inspiré en tenant compte de toutes ces raisons ; il a fait ainsi un acte de justice et il a travaillé à constituer une solide administration coloniale. On a souvent médit de cette administration. C'est qu'elle n'avait aucune tradition. C'est qu'elle était recrutée de bric et de broc, au gré du favoritisme le plus éhonté ou de l'indulgence la plus funeste. C'était tantôt la créature d'un homme politique ou un homme politique que le suffrage universel avait rejeté qu'on investissait des plus hautes fonctions ; tantôt un fonctionnaire métropolitain dont les imprudences, pour employer un terme honnête, auraient nécessité le renvoi, si la fonction coloniale n'était apparue comme une commutation de peine. Ces habitudes, sans avoir complètement disparu, sont devenues plutôt exceptionnelles. Le corps des fonctionnaires coloniaux a grandement gagné au nouveau régime, mais il convenait de

faire plus et de bien persuader ses membres que les postes qui couronnent cette carrière ne leur étaient point interdits. Si, en la circonstance que nous venons de rappeler, le ministre s'était rendu aux conseils qu'on lui donnait et avait nommé un parlementaire, il aurait certainement découragé un corps de fonctionnaires dont il a la responsabilité, dont il est chef et qu'il doit défendre.

Il est possible qu'en certains cas très particuliers, il puisse être utile de mettre un homme politique à la tête d'une grande colonie, quand par exemple cette colonie, pour un emprunt ou pour des mesures de défense extraordinaires, a besoin d'un chef ayant un grand ascendant parlementaire uni à des qualités d'administrateur; mais de pareils choix doivent être exceptionnels. Ils doivent être dictés par le besoin de la colonie et non par le désir de la personnalité choisie. Le ministre qui les fait doit avoir en vue l'intérêt général de la colonie et non l'intérêt particulier du parlementaire.

A un point de vue plus général encore que le point de vue colonial, il n'est pas bon que le passage au Palais-Bourbon puisse être considéré comme le meilleur moyen d'arriver aux hauts emplois. Le parlementarisme a déjà gâté trop de choses ; il ne faut pas qu'en prenant les hauts fonctionnaires parmi les députés on décourage les divers corps administratifs à la tête desquels on les placerait. Cette pratique, au reste, aurait une répercussion mauvaise sur le recrutement même des députés, si tant est que ce recrutement puisse être plus mauvais qu'il ne l'est. Elle encouragerait nombre de politiciens faméliques, en quête d'une situation rémunératrice, à solliciter les suffrages et à ne rien négliger pour les conquérir. Ce serait aller contre le mode de recrutement le plus rationnel du Parlement; celui d'hommes pourvus de situations, dans le commerce, les professions libérales, les affaires, devenant députés pour faire profiter le pays de leurs connaissances, de leur jugement, non pour faire leur avenir propre.

En faisant les nominations que l'on sait, M. Milliès-Lacroix a fait plus qu'un acte de bonne administration coloniale, il a fait un acte de moralité politique, et par le temps qui court, cela mérite bien qu'on applaudisse.

E. P.

CHRONIQUES DE LA QUINZAINE

LES AFFAIRES DU MAROC

Le Maroc au Sénat et à la Chambre des députés. — Les opérations dans la Chaouïa. — L'avance de la Banque d'Etat au sultan. — L'occupation de Mar-Chica par l'Espagne. — Le « Livre Rouge » espagnol sur les affaires marocaines.

Le Maroc au Sénat et à la Chambre des députés.

Le 21 février, au Sénat, et le 24, à la Chambre des députés, on a de nouveau discuté la question du Maroc et le gouvernement a été amené une fois de plus à préciser sa politique marocaine.

Au Sénat, la discussion a été assez courte et est restée sur le terrain plus spécialement militaire. MM. Gaudin de Villaine et d'Estournelles de Constant ayant demandé des explications sur la situation de notre corps expéditionnaire, le ministre de la Guerre a répondu par le récit des opérations depuis le mois d'août dernier. Il s'est ensuite expliqué sur le rappel du général Drude, dont il a fait le plus vif éloge, et sur les instructions du général d'Amade qui, a-t-il dit, sont identiques à celle du général Drude. Enfin le ministre a conclu en exprimant l'espoir que « le système militaire appliqué « dans la Chaouïa amènera une pacification, grâce à laquelle nous « pourrons retirer nos troupes et nous borner, de concert avec « l'Espagne et avec le concours du Mahkzen, à assurer l'ordre dans « les ports ».

Le débat s'est terminé par l'adoption à l'unanimité de l'ordre du our suivant de M. Poincaré accepté par le gouvernement :

Le Sénat, rendant hommage à la vaillance de nos troupes et confiant dans le gouvernement pour assurer au Maroc la défense des intérêts et des droits de la France conformément à l'Acte d'Algésiras, passe à l'ordre du jour.

A la Chambre, les débats ont été beaucoup plus développés. La discussion, engagée par une question de M. Jaurès au ministre des Affaires étrangères, a été transformée en interpellation sur la demande de M. Emile Constant ; plusieurs orateurs sont alors intervenus et M. Eugène Etienne a pris lui-même la parole pour soutenir de son indiscutable compétence et de sa haute autorité le point de vue du gouvernement exposé successivement par trois ministres, les ministres des Affaires étrangères et de la Guerre et le président du conseil, et finalement approuvé par 350 voix contre 103.

Nous ne pouvons naturellement donner ici le compte rendu intégral de cette intéressante discussion. Nous en résumerons seulement les grandes lignes, tout en reproduisant *in extenso* le discours de M. Etienne et les déclarations du gouvernement, qui nous paraissent avoir été parfaitement sages et justement appropriées aux difficultés actuelles de la situation.

M. Jaurès avait demandé au ministre des Affaires étrangères des explications sur deux points précis : le prêt de deux millions consenti par la Banque d'Etat marocaine au sultan Abd el Aziz et la communication faite par Moulay Hafid à notre consul à Casablanca. Voici, d'après l'*Officiel*, la réponse de M. Stéphen Pichon :

Déclarations du ministre des Affaires étrangères.

M. Stéphen Pichon, *ministre des Affaires étrangères.* — Messieurs, je me félicite tout d'abord, comme M. Jaurès, de l'accord international qui a permis à la Banque d'Etat de faire au sultan Abd el Aziz l'avance dont vient de parler l'honorable interpellateur. S'il avait été un peu plus juste — mais je n'ose vraiment pas lui demander de la justice à l'égard du gouvernement — il aurait reconnu que peut-être nous n'avons pas été étrangers à l'accord international dont il vient de faire l'éloge; car, depuis le début de cette affaire marocaine, nous nous sommes souvent appliqués à n'agir qu'en parfait accord avec toutes les puissances sans exception.

Je sais bien que M. Jaurès, à maintes reprises, a prédit que cet accord serait rompu, que nous allions au-devant de difficultés diplomatiques considérables. Où sont ces difficultés diplomatiques ? M. Jaurès les a-t-il souhaitées ? Je suis loin de le dire. Mais il a fait — involontairement à coup sûr — ce qui dépendait de lui, par le langage qu'il tenait à la tribune, pour les provoquer.

M. Jaurès. — Je fais remarquer que vous m'injuriez délibérément.

M. le ministre des Affaires étrangères. — Pas du tout !

M. Jaurès. — ... et que vous essayez, par ces injures à mon adresse, d'esquiver vos responsabilités. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. le Ministre. — J'ai simplement voulu dire — et vous avez très bien compris, car je vous affirme que l'injure n'est ni dans ma pensée, ni dans ma parole — qu'en invoquant constamment à la tribune l'opinion de certains gouvernements, en disant qu'ils ne protestaient pas contre l'intervention de la France, alors que, d'après vous, ils y seraient autorisés, vous provoquiez en quelque sorte des protestations qui fort heureusement né se sont pas produites. Voilà simplement ce que j'ai voulu dire.

M. Vaillant. — C'est votre politique qui amènera ces complications.

M. le Ministre. — Je reviens aux questions précises que M. Jaurès m'a posées. Il est exact que la Banque d'Etat du Maroc a consenti une avance de 2.500.000 francs destinée à permettre à l'autorité locale de garantir le maintien de l'ordre et la sécurité, non pas à Rabat, comme l'a dit M. Jaurès, mais dans tous les ports ouverts du Maroc.

M. Jaurès me demande quelles garanties la Banque d'Etat a prises pour s'assurer que cette somme irait bien à sa destination.

En m'informant de l'avance qu'elle avait souscrite, la Banque d'Etat m'écrivait, à la date du 17 février :

« Les payements faits par mensualités de 400.000 francs sur chèques « signés par un fonctionnaire désigné par le Makhzen, seront visés par « un contrôleur agréé par la Banque d'Etat du Maroc. »

Voilà ma réponse à la première question qui m'a été posée.

M. Jaurès m'a parlé ensuite des démarches faites auprès de nous par Moulay Hafid.

L'intervention de Moulay Hafid auprès des représentants de la France au Maroc s'est manifestée sous deux formes : d'abord sous la forme de déclarations qu'a faites au nom de Moulay Hafid — si l'on en croit leur auteur — un jeune homme qui envoie du Maroc des correspondances au journal *le Matin*, M. Houel; ensuite, sous la forme d'une lettre qui a été adressée au ministre de France à Tanger.

M. Houel est venu déclarer au général d'Amade qu'il était chargé par Moulay Hafid de lui apporter son salut et de lui exprimer son vif désir d'arranger les affaires de la Chaouïa. C'est ainsi que le prétendant affirme avoir recommandé à ses troupes de ne pas marcher contre les Français, et même avoir emprisonné deux caïds qui voulaient nous combattre.

Le correspondant du *Matin* a ajouté que Moulay Hafid accepterait toutes les conditions qui seraient imposées aux Chaouïa, et qu'il s'engageait à les faire accepter par ces tribus ; il a invité les représentants de la presse française à aller le voir à sa mahalla. Le général d'Amade a remercié M. Houel de la communication qui lui était faite, et il l'a renvoyé pour s'en entretenir à notre consul à Casablanca. Reçu par M. Malpertuy, M. Houel lui a répété les déclarations faites au général d'Amade. Notre consul a répondu en renouvelant l'affirmation que nous ne combattions pas Moulay Hafid et que le seul but de notre action était de châtier les tribus compromises dans les événements de Casablanca.

En me transmettant cette réponse, notre consul à Casablanca m'écrivait à la date du 12 février : « Les déclarations du prétendant sont tellement « en contradiction avec ses actes qu'il faudrait être vraiment naïf pour « ajouter la moindre créance à ses affirmations et à ses promesses. Ainsi « l'histoire des deux caïds emprisonnés pour avoir voulu nous combattre « dépasse les bornes. Ces caïds ont, en effet, été emprisonnés, mais pour « avoir été battus en combattant contre nous.

« Moulay Hafid passe prudemment sous silence l'envoi de ses mahallas « contre nous et il oublie de dire qu'elles ont pris part avec leurs canons « à tous les combats de ces derniers jours. »

Il résulte, en effet, de tous les télégrammes reçus que Moulay Hafid ne cesse de prêcher la guerre sainte contre nous, que c'est sur ses excitations que s'appuient toutes les tribus qui nous combattent, que c'est sur la campagne faite par lui que s'appuient toutes les résistances violentes apportées à notre œuvre de pacification.

« Tous les renseignements recueillis par nos consuls dans les postes du « Sud, télégraphie le 20 février M. de Saint-Aulaire, établissent que la « presque totalité des forces de Moulay Hafid a pris part aux derniers « combats ; le prétendant n'aurait conservé auprès de lui que 500 hom- « mes. »

Il ne se contente pas de prêcher contre nous la guerre sainte dans les environs de Casablanca, il la prêche également sur la frontière de l'Algérie par des émissaires auxquels il écrit, ainsi que l'établit un télégramme de M. Jonnart, daté du 22 février transmettant un télégramme commandant le territoire d'Ain-Sefra. « On s'efforce, dit-il, de rassembler une harka, « non pas en vue du pillage, mais en vue de la guerre sainte, à l'excita- « tion de Moulay Hafid, qui a écrit qu'il avait affaire aux Français à Casa-

« blanca, qu'il avait assez de monde, qu'il n'y avait personne à lui envoyer,
« mais qu'il demandait aux tribus, au nom de l'Islam, de faire leur devoir
« en attaquant eux aussi les Français de leur côté. »

M. Jaurès m'a demandé de lui donner connaissance de la lettre adressée par Moulay Hafid aux représentants du corps diplomatique. Je lui ai répondu à ce moment de ma place, ce qui lui a causé une vive stupéfaction, a-t-il dit, que je connaissais une lettre adressée par Moulay Hafid au représentant de la France à Tanger et que je ne savais pas encore — car il faut un certain délai pour que la correspondance vienne de Tanger — si tous les membres du corps diplomatique avaient reçu la même. Peu importe ; d'ailleurs, le ministre de France fait partie du corps diplomatique, il a reçu cette lettre et nous nous considérons comme régulièrement saisis. Voici cette lettre datée du 29 janvier ; je l'ai reçue vendredi dernier. (*Exclamations sur divers bancs à droite.*) Messieurs, il a fallu qu'elle arrive à Tanger d'abord, et il faut ensuite le temps de la transmettre.

« Au nom du Dieu clément, miséricordieux ! Il n'y a de force et de
« puissance qu'en Dieu, le Très Haut, le Sublime ! »

Je vous épargne les formules qu'on retrouve dans toutes ces lettres.

« A l'homme avisé et illustre dont les efforts tendent vers le bien, l'am-
« bassadeur du Gouvernement français à Tanger la bien gardée.

« Après avoir longuement demandé de vos nouvelles en désirant que
« vous restiez toujours sain (nous vous informons de ce qui suit) :

« Le peuple musulman marocain demande à être traité avec l'impar-
« tialité que comportent les droits des nations, par le renvoi des troupes
« d'occupation hors du territoire, afin que la sécurité s'établisse en se géné-
« ralisant et en s'épanouissant dans les confins de l'empire marocain ; par
« la cessation de toute ingérence dans les rapports actuels entre le peuple
« et Moulay Abd el Aziz, qui a été déposé en vertu de l'accord unanime
« de la nation, agissant dans le sens de ses intérêts généraux.

« L'unanimité des suffrages de cette nation s'est prononcée pour élever
« au pouvoir un autre que ce dernier, en quoi elle n'est point sortie du
« champ de l'indépendance que l'on a reconnue à l'empire du Maroc, si l'on
« considère, surtout, que pareil fait se reproduit fréquemment dans les
« gouvernements musulmans et européens.

« Nous désirons que vous adressiez cette lettre à votre Gouvernement
« glorieux, afin qu'il prescrive aux troupes d'occupation d'évacuer le pays ;
« afin que vous cessiez de porter vos yeux sur Moulay Abd el Aziz, la
« nation ayant décidé de l'abandonner.

« Lorsque, avec l'aide de Dieu, nous vous rencontrerons, nous cause-
« rons de nos droits en toute impartialité et en usant de bienveillance
« réciproque — s'il plaît à Dieu ! »

Voilà ce que M. Jaurès appelle les propositions faites au Gouvernement français par Moulay Hafid.

Il est bien entendu que nous n'avons pas à nous occuper des ambitions du prétendant, ni des chances qu'il peut avoir de détrôner le sultan légitime du Maroc, ni des recrues qu'il peut faire dans l'empire marocain et qui, à l'en croire, représenteraient l'unanimité du pays. D'autres prétendants sont dans le même cas que Moulay Hafid ; il y a un certain nombre de roguis au Maroc, comme il y en avait en Algérie à l'époque des premières expéditions ; tous déclarent s'appuyer sur l'unanimité du peuple marocain. Ceci est une affaire purement marocaine ; nous laissons au peuple marocain le soin de la régler.

Mais il n'est pas question pour nous, quoi qu'en puisse penser M. Jaurès, de capituler devant un chérif en révolte, qui prêche contre nous la guerre

sainte, qui provoque les tribus soumises à se révolter contre nous, qui nous combat de la façon la plus sauvage, qui fait mutiler les corps de nos officiers, et qui, non content de prêcher la guerre autour de Casablanca, essaie de nous faire attaquer sur la frontière de l'Algérie. S'il veut revenir à d'autres sentiments, il faut d'abord qu'il le dise et ensuite qu'il le prouve...

M. Edouard Vaillant. — Retirez les troupes.

M. le Ministre. — Il faut qu'il s'adresse à nos représentants par l'intermédiaire de ses caïds et des chefs de ses tribus, qu'il les saisisse de propositions de soumission régulières : alors nous pourrons les discuter...

M. Gustave Rouanet. — Vous parlez de soumission ! Mais nous ne sommes pas souverains du Maroc .

M. le Ministre. — Voilà ma réponse en ce qui concerne les prétendues propositions de Moulay Hafid.

Voici, d'ailleurs, dans quels termes j'ai prié notre ministre au Maroc de faire connaître cette réponse à notre consul à Casablanca, afin qu'il la transmette à Moulay Hafid dans la forme qui lui paraîtra la plus convenable :

« Ce n'est pas pour occuper le pays ni pour faire la guerre à ses habi-
« tants que le Gouvernement de la République a envoyé des troupes à
« Casablanca, c'est pour punir les auteurs des massacres commis contre
« des Français et contre d'autres Européens. Sans intervenir dans la poli-
« tique intérieure du Maroc, le Gouvernement est décidé à châtier les
« tribus qui ont pris part au pillage de la ville et qui, après avoir accepté
« les conditions de soumission imposées par le général Drude, ont recom-
« mencé à attaquer nos troupes, quand elles ont reçu les promesses de
« soutien que Moulay Hafid leur adressait.

« Nous ne pouvons nous considérer comme en mesure de retirer nos
« troupes devant celui qui, en même temps qu'il nous assure de ses dispo-
« sitions pacifiques, intervient pour défendre les assasins de nos nationaux,
« appelle les musulmans à la guerre sainte, nous combat avec ses mahallas
« et ses canons et donne à cette lutte un odieux caractère de sauvagerie et de
« fanatisme.

« C'est un étrange moyen de concourir à la pacification que d'adresser
« dans des proclamations des appels à la guerre sainte et d'exciter le pays
« contre les réformes stipulées à Algésiras, qui sont devenues, ainsi que
« les traités et les actes du Makhzen, les lois indiscutables du Maroc. »

Moulay Hafid pourra régler son attitude vis-à-vis de nous d'après ces déclarations qui lui seront faites par nos représentants.

Me sera-t-il permis de profiter une fois de plus de cette circonstance qui m'amène à la tribune pour parler des affaires du Maroc pour appeler de nouveau l'attention de la Chambre sur les tristes effets d'une campagne de presse, véritable campagne de panique, qui a sa répercussion jusque dans les couloirs du Parlement ? On ne l'apporte pas à la tribune. Qu'on l'y apporte donc. Ce sera plus franc, plus net, et nous sommes tout prêts à la discuter ; mais on dénature le caractère des opérations militaires du général d'Amade. Il n'a remporté que des succès. (*Excl. à l'extr. gauche.*)

M. de Rosanbo. — Alors pourquoi débarquer les marins à Casablanca ?

M. le Ministre. — Je ne cesserai pas de le répéter, parce que c'est la vérité. Le général d'Amade n'a remporté que des succès. On les transforme en défaites. On augmente considérablement le chiffre de nos morts et de nos blessés.

On nous représente comme battant en retraite, on dénonce ce qu'on appelle notre impuissance...

M. DE ROSANDO. — Publiez à l'*Officiel* le chiffre de nos pertes!

M. LE MINISTRE. — Si vous lisiez le *Journal officiel*, vous y auriez trouvé le discours prononcé par M. le ministre de la Guerre à la dernière séance du Sénat, dans laquelle il a été question du Maroc.

M. LE MARQUIS DE ROSANBO. — Je l'ai lu!

M. LE MINISTRE. — Vous avez alors pu y lire le chiffre des morts et des blessés depuis le début des affaires de Casablanca, y compris les combats du 18 février. J'ai ici le texte exact des déclarations du général Picquart; le voici : « En comprenant dans les totaux le résultat des combats les plus « récents, ceux du 18 février, nous arrivons au chiffre de 57 tués dont « 6 officiers; 217 blessés dont 14 officiers; mais je dois vous dire que, sur « ces blessés, il y en a un certain nombre qui ont repris ou pourron « reprendre prochainement leur service. D'ailleurs, parmi les blessés on « compte également les contusionnés qui ne sont que très légèrement « atteints et dont l'indisponibilité n'a le plus souvent qu'une durée très « courte. »

Messieurs, cette campagne de panique savamment conduite et perfidement exploitée produit une douloureuse émotion sur nos troupes par les fausses nouvelles qu'elle répand, par l'énervement qu'elle cause ou qu'elle révèle et par les inquiétudes qu'elle fait naître. Aucun de ceux qui connaissent bien l'Afrique ne me démentira — et si vous me permettez de le dire, vous pouvez vous en rapporter à moi qui ai une si longue expérience des affaires arabes — cette campagne a une très fâcheuse répercussion sur les populations indigènes de l'Afrique où toute faiblesse de notre part serait interprétée comme une abdication et risquerait d'aboutir à une déchéance qui créerait de véritables dangers pour la sécurité de nos possessions. (*Applaudissements à gauche et sur divers autres bancs.*) Elle produit de plus un pitoyable effet en Europe où l'on a l'habitude de nous juger beaucoup mieux que nous ne le faisons nous-même. (*Très bien! très bien!*)

Ayons donc, je vous en prie, plus de confiance dans nos généraux et dans nos troupes qui montrent une valeur, une intrépidité auxquelles nous devrions être unanimes à rendre hommage. ((*Vifs applaudissements sur un grand nombre de bancs.*)

Ne donnons pas le spectacle d'un pays qui s'abandonne, qui se rebute à la première difficulté, qui se décourage à la première alerte.

Le général d'Amade est au Maroc depuis moins d'un mois, il a pu à peine dessiner sa stratégie. (*Exclamations à l'extrême gauche.*) Je ne vous dis pas qu'il la dessine; et déjà, ceux qui s'en font juges, sur de fausses nouvelles, se montrent enclins à la condamner.

Dans de pareilles conditions, comment pourrait-on entreprendre une œuvre utile, poursuivre une œuvre de longue haleine? (*Interruptions à l'extrême gauche.*) Je comprendrais, messieurs, toutes les critiques qui se produisent, toutes les passions qui se déchaînent plus ou moins ouvertement dans cette affaire, si la stratégie militaire était l'œuvre du gouvernement; sa critique serait alors un acte d'opposition qui deviendrait compréhensible, mais le gouvernement n'ordonne pas la stratégie militaire. Comme je l'ai dit dans une discussion précédente, il donne les directions générales et c'est au commandant de nos troupes de les appliquer sur le terrain.

Qu'avons-nous dit au général d'Amade? Faut-il que je le répète encore une fois? Nous lui avons dit ce que nous avions déjà dit au général Drude : Vous êtes chargé de la pacification des Chaouïa, vous êtes chargé de préparer un état de choses qui permette l'organisation de la police et l'évacuation de Casablanca.

M. TOURNADE. — Il n'a pas assez de troupes pour cela.

M. LE MINISTRE. —Nous avons pourvu le général d'Amade, contrairement à ce qu'on prétend d'un autre côté, de tous les moyens d'action qu'il nous a demandés en effectif, en matériel, en moyens de transport. Que dis-je ? nous l'en avons pourvu ! Nous lui en avons offert qu'il a jugés inutiles ; cela pour répondre à ceux qui prétendent que nous ne lui envoyons pas les renforts dont il a besoin. Alors que deviennent vos allégations? Les craintes qui se produisent, les inquiétudes qui se manifestent, la panique qui s'ébauche viennent exactement à l'heure où toutes les informations de nos agents signalent comme devant être très heureux les résultats de l'opération militaire du général d'Amade. Un télégramme du 20 février représente les Chaouïa comme démoralisés par leurs derniers échecs; il indique que le mouvement de départ pour la guerre sainte aurait avorté. (*Interruptions à l'extrême gauche.*)

Voulez-vous que je vous dise le contraire pour vous être agréable, messieurs?

Il ajoute que les caïds du Souss invités à fournir à Moulay Hafid des contingents n'auraient envoyé ni hommes ni subsides. Aujourd'hui même, M. de Saint-Aulaire me télégraphie que les soldats du prétendant désertent en plus grand nombre que jamais.

Où en serions-nous si la France n'était pas capable de soutenir cet effort militaire et cet effort diplomatique ?

D'autres pays, l'Angleterre, l'Allemagne...

M. AYNARD. — La Hollande.

M. LE MINISTRE. — ... la Hollande, dont parle M. Aynard, pour ne citer que ces pays-là, ont accompli, dans des conditions singulièrement plus difficiles, une tâche infiniment plus compliquée. Ces pays sont venus à bout de tous les obstacles et nous, nous en serions incapables?

M. DE RAMEL. — Parce que ces pays avaient un gouvernement!

M. VAILLANT. — Nous ne voulons pas de cette politique coloniale.

M. LE PRÉSIDENT. — Il ne s'agit pas de ce que vous voulez; il s'agit de ce que vous avez demandé et de ce que répond M. le Ministre. C'est votre obligation de l'écouter. (*Très bien ! très bien !*)

M. EDOUARD VAILLANT. — Nous avons le droit de protester.

M. LE PRÉSIDENT. — Je vous en prie, messieurs, cessez ces interruptions.

M. LE MINISTRE. — Nous hésiterions devant les premières difficultés?

M. ETIENNE PINAULT. — Vous ne voulez donc pas que cela finisse!

M. LE MINISTRE. — Je reprends une parole souvent prononcée à cette tribune et je voudrais bien que l'événement démontrât qu'elle est absolument véridique. Vous avez dit que ce n'était pas une œuvre politique que vous poursuiviez lorsque vous attaquiez incessamment le gouvernement au sujet de ces affaires marocaines. De son côté, le gouvernement ne poursuit pas une œuvre politique, il poursuit une œuvre nationale à laquelle il demande à tous de collaborer; il vous demande de ne pas vous décourager, de continuer à lui faire le crédit que vous lui avez accordé jusqu'à présent. C'est la seule façon pour la France de se montrer digne du rôle qu'elle doit remplir en Afrique et dans le monde — rôle qui n'est certes pas aux intérêts qu'elle peut en aucun cas renoncer à sauvegarder. (*Vifs applaudissements à gauche et sur divers bancs.*)

Comme nous le disions en commençant, après une courte réplique de M. Jaurès, M. Emile Constant a demandé à transformer la question et il a déposé l'ordre du jour suivant :

La Chambre, rendant hommage au courage héroïque de nos troupes en-

voyées au Maroc, regrette que le gouvernement ne s'en soit pas tenu aux instructions sages et prudentes si fidèlement suivies par le général Drude et passe à l'ordre du jour :

Le ministre des Affaires étrangères a alors repris la parole pour donner à la Chambre les explications suivantes :

M. LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES. — Messieurs, je croyais qu'après les explications que j'ai souvent données à la tribune sur la politique que nous suivons au Maroc et sur les opérations militaires que nos généraux y effectuent, je ne me verrais pas dans la nécessité de répéter une fois de plus ce que j'ai dit dans les occasions précédentes, à savoir que notre politique n'a jamais varié.

Je répète, puisque M. Emile Constant ne l'a pas suffisamment entendu, que les instructions données au général d'Amade sont exactement les mêmes que celles qui avaient été données au général Drude.

Je répète que le gouvernement ne dicte pas une stratégie militaire, qu'il donne simplement des instructions générales. Je répète enfin ce que je disais encore tout à l'heure, à savoir que notre politique est parfaitement nette et parfaitement claire. Il s'agit de pacifier les Chaouïas, de nous mettre en mesure d'organiser, d'accord avec l'Espagne, la police de Casablanca et d'évacuer cette ville. (*Très bien! très bien!*)

Trois politiques sont possibles dans l'affaire marocaine : il n'y en a qu'une qui soit complètement illogique, c'est celle qui vient d'être développée en quelques mots par l'honorable M. Constant.

Trois politiques sont possibles : l'une, celle de M. Jaurès, est l'évacuation immédiate du Maroc...

A l'extrême gauche. — Il n'a jamais dit cela !

M. LE MINISTRE. — Une autre, la politique de conquête du Maroc; une troisième consiste à limiter notre effort à ce que commandent à la fois nos obligations, nos devoirs et nos droits.

La première politique a été condamnée par la très grande majorité de la Chambre. Le gouvernement n'est pas partisan de la deuxième; il ne veut pas de la conquête du Maroc, d'abord parce que, comme le disait M. Jaurès, elle serait en contradiction formelle avec les engagements que nous avons pris à la tribune, avec nos engagements internationaux et avec l'effort qui peut être raisonnablement demandé à notre pays dans sa politique africaine. En revanche, le gouvernement est parfaitement décidé à sauvegarder tous nos droits et à remplir tous nos devoirs; il est parfaitement décidé à faire tout ce qui est nécessaire pour ne laisser à aucune puissance, quelle qu'elle soit, un prétexte à intervention dans les affaires marocaines, où nous avons un privilège spécial qui nous a été reconnu par des arrangements intervenus avec les gouvernements étrangers. (*Applaudissements.*) C'est cette politique que nous pratiquons.

Nous avons dit qu'elle ne nous entraînerait à aucune complication diplomatique : vous n'avez pas eu de complication diplomatique.

Nous avons dit que nous ne sortirions pas du territoire des Chaouïas; nous ne sommes pas sortis du territoire des Chaouïas. (*Nouveaux appl.*)

Nous avons dit que nous n'irions ni à Fez, ni à Marrakech : nous n'irons ni à Fez, ni à Marrakech.

Si la majorité de cette Chambre, qui nous a donné sa confiance, qui nous a fait crédit, est actuellement d'un autre avis, que ce soit celui de M. Jaurès ou des partisans de la conquête, elle n'a qu'à le dire. Mais avant de descendre de cette tribune, je mets au défi qui que ce soit de

pratiquer une autre politique que celle qui a été poursuivie par nous. (*Applaudissements à gauche.*)

M. l'amiral Bienaimé ayant reproché au ministre de la Guerre l'incertitude de ses instructions militaires, le général Picquart est intervenu à son tour et a fait les déclarations suivantes :

Déclarations du ministre de la guerre.

M. LE GÉNÉRAL PICQUART, *ministre de la Guerre.* — Messieurs, il y a certaines critiques que je tiens essentiellement à relever. On a contesté à cette tribune que des renseignements inexacts aient été publiés dans les journaux au sujet des derniers événements du Maroc. Mais, messieurs, je ne vois que cela en ce moment, quand j'ouvre les journaux ! Je ne vois que renseignements erronés ou tendancieux. Je vais rapidement vous en donner la preuve.

Un grand journal du matin nous fait un récit détaillé des trois journées des 16, 17 et 18 février. La manchette qui nous annonce ce récit porte : « Bilan : trente-trois morts, cent trente blessés » Et au-dessus : « Dix-huit jours de marche. »

Or dix-huit journées, cela nous fait remonter au 2 février, et le journal en question produit une impression inexacte et défavorable sur le lecteur en totalisant dans sa manchette les pertes subies dans les journées du 16 au 18 février avec celles éprouvées dans les opérations antérieures qui ont eu lieu du 2 au 11 février, dans une région toute différente.

La manchette annonce trente-trois morts et cent trente blessés. Or, les pertes que nos troupes ont faites pendant les journées des 16, 17 et 18 février sont de douze tués ou morts de leurs blessures et cinquante-trois blessés, et si l'on voulait totaliser depuis le 2 février on trouverait 28 morts et 111 blessés. Il me semble que cela fait une différence !

Comprenez, messieurs, combien cette manière d'exposer les faits est de nature à émouvoir l'opinion publique : on vous donne le récit d'une expédition qui a eu lieu tout récemment, et, en tête, au lieu d'indiquer seulement ce qu'elle a coûté on totalise les pertes faites avec celles qui ont été subies dans des combats très importants, livrés antérieurement. Comment voulez-vous que le lecteur ne s'y trompe pas ?

L'opération elle-même a été diversement racontée. De quoi s'agissait-il en réalité ? Le général d'Amade avait l'intention d'opérer contre les Mdakra et les Mzab, qui se trouvaient au Nord-Est de Settat, au Sud-Est et à l'Est de Ber-Rechid. Avec le gros de ses forces il s'est d'abord porté sur Settat, et, tout de suite, je vous prie de remarquer que cette fois-ci, bien loin d'être reçu à coups de fusil, il a simplement eu à recueillir la soumission d'un certain nombre des fractions de tribus qui entourent Settat. (*Bruit à l'extrême gauche et à droite.*) Sans un coup de fusil ! ce qui vous prouve bien que les opérations sur Settat avaient été efficaces.

Ensuite, il s'est porté vers les Mzab et les Mdakra tandis que le colonel Brulard abordait ceux-ci d'un autre côté en partant de Ber-Rechid.

En même temps, le lieutenant-colonel Taupin partait du poste de Bou-Znika avec une fraction de la garnison pour tâcher, en opérant par le Nord d'attirer à lui une partie des Mdkara. Dans la journée du 18, le général d'Amade, avec ses forces réunies à celles du général Brulard, a battu l'adversaire et a couché sur le champ de bataille, ce qui n'est pas précisément un signe de défaite ! S'il est rentré le lendemain à Sidi-Aïssa, c'est que dans ces opérations qui se font en avant de nos postes fixes, il ne s'agit pas de s'installer définitivement sur le terrain conquis.

Le système du général d'Amade consiste à avoir en avant de Casablanca un petit nombre de postes fixes, qui possèdent une garnison permanente et qui lui servent de points de ravitaillement. Au delà de ces postes, il opère, avec ses colonnes mobiles, contre tous les rassemblements hostiles qui lui sont signalés. Puis, à un moment donné, il revient se ravitailler à ces postes fixes, ce qui ne constitue pas une retraite et ne peut en aucune façon être considéré ni comme un échec, ni comme un demi-échec.

J'en viens maintenant au cas du lieutenant-colonel Taupin.

Le lieutenant-colonel Taupin, partant de Rou-Znika, s'est heurté à des contingents très nombreux, très audacieux. Dans la journée du 16, il s'est emparé du défilé qui lui était disputé; il s'est installé sur le plateau situé au delà et, pendant une grande partie de la journée du 17, il a combattu, repoussant finalement ses adversaires, ce que je tiens absolument à affirmer.

Le contingent d'infanterie du lieutenant-colonel Taupin était composé exclusivement de tirailleurs algériens, et vous savez la consommation extraordinaire de munitions que font ces troupes indigènes. Plus impressionnable que nos soldats européens, le tirailleur indigène qui voit l'ennemi devant lui n'attend pas l'occasion la plus favorable, il tire tant qu'il a des cartouches. (*Mouvements divers.*)

M. LE GÉNÉRAL JACQUEY. — Ce n'est pas cela du tout !

J'ai servi quinze ans aux tirailleurs, j'ai fait campagne avec eux et je les ai toujours trouvés disciplinés envers ceux qui leur commandaient le feu.

M. LE MINISTRE DE LA GUERRE. — Et moi, monsieur, j'ai été près de trois ans au Tonkin. Il est en tout cas exact que le lieutenant-colonel Taupin ait cru devoir, à un moment donné, revenir sur le poste de Fedalah qui était le plus rapproché, pour se réapprovisionner en munitions. Mais voici ce que dit le général d'Amade au sujet de l'action produite par cette colonne :

« Le colonel Taupin n'a pu être présent à l'action du 18, mais sa démons-« tration a été des plus efficaces pour disperser les efforts des Mdakra et « rendre possible notre action principale. »

En ce qui concerne les moyens mis à la disposition du général d'Amade, je puis vous certifier qu'il n'y a pas une seule des demandes qu'il ait faites qui n'ait reçu ou ne reçoive en ce moment satisfaction.

M. LE VICOMTE DE VILLEBOIS-MAREUIL. — Même pour le chemin de fer Decauville ?

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Parfaitement !

M. LE MINISTRE DE LA GUERRE. — Oui ! Même pour le chemin de fer Decauville. Puisque vous m'entraînez dans ces détails, je vous demande la permission d'y entrer à mon tour.

N'ayant pas encore reçu de réponse ces jours derniers au sujet de la demande que nous avions faite au général d'Amade au sujet du nombre de kilomètres de chemin de fer Decauville qui lui sont nécessaires, je lui ai adressé un télégramme de rappel. Le général m'a répondu que les études n'étaient pas encore tout à fait terminées et qu'il allait me faire parvenir dans quelques jours l'indication du nombre exact de kilomètres de rails dont il a besoin.

M. LE VICOMTE DE VILLEBOIS-MAREUIL. — Il est bien extraordinaire de demander des rails sans savoir de quelle quantité on aura besoin !

M. TOURNADE. — Il fallait en envoyer d'office !

M. LE MINISTRE DE LA GUERRE. — Je vais préciser encore. Le général d'Amade m'a d'abord posé la question de principe. Je l'ai autorisé à établir un chemin de fer Decauville entre Casablanca et Ber-Rechid; et en même

temps, je lui ai demandé de me faire connaître le nombre de kilomètres de voie nécessaires.

Pour remplir son rôle, qui, jusqu'ici a été couronné de succès — car un nombre considérable de tribus ont fait leur soumission — M. le général d'Amade ne m'a fait encore aucune demande de renforts; mais je vous prie de croire que, s'il en avait fait, je n'aurais pas tardé un instant à proposer à mes collègues qu'il lui soit donné pleine satisfaction.

Après une courte intervention de M. Lasies, de M. de Rosanbo et de M. Emile Constant, M. Étienne a demandé la parole et a prononcé le discours suivant, qui a produit une très grande et très excellente impression sur la Chambre, en même temps qu'il apportait à la politique du gouvernement un concours décisif et de précieuses indications de direction définitives.

Discours de M. Eugène Etienne.

M. Etienne. — La Chambre ne m'en voudra pas, je l'espère, d'intervenir dans un débat qui, à plusieurs reprises, s'est déroulé devant elle, sans que j'aie cru devoir y prendre part. Mais à l'heure actuelle, alors qu'à intervalle de huit jours nous voyons se reproduire les mêmes critiques et les mêmes moyens de défense, il m'a semblé qu'un représentant du pays qui s'est occupé de ces questions coloniales qui ont le malheur de provoquer toujours l'hostilité de ce côté de la Chambre. (*L'orateur désigne l'extrême gauche.*)

M. Edouard Vaillant. — Certainement!

M. Etienne. — Je constate, monsieur Vaillant...

M. Varenne. — C'était comme cela en 1885.

M. Etienne. — ...Et cela ne me surprend pas.

Il m'a semblé, dis-je, qu'un représentant de la partie de l'Algérie limitrophe du Maroc, pouvait dire son mot et formuler quelques appréciations sur la question qui, en ce moment, me paraît passionner un peu la Chambre.

Ce qui m'apparaît très nettement, c'est qu'on semble perdre de vue le début de cette question marocaine et son point de départ.

Aujourd'hui, alors que les événements se déroulent, certains de nos collègues nous disent que nous sommes en présence de difficultés considérables, que nous réclamons du pays trop de sacrifices en hommes et en argent, et qu'il serait bon, ainsi que le disait mon ami, M. Constant, de nous cantonner et de nous caserner devant Casablanca. D'autres déclarent qu'il faut évacuer le pays; d'autres enfin disent que, peut-être, vaudrait-il mieux faire appel, une fois encore, au concours des puissances.

Or, messieurs, la question a été réglée; elle a été, j'imagine, l'objet d'assez nombreuses discussions, non seulement dans ce pays de France, mais en dehors, pour qu'il ne soit plus nécessaire d'en discuter l'origine et les solutions.

Depuis 1904, depuis le traité qui a été signé entre la France et l'Angleterre, la question marocaine a été résolue. (*Mouvements divers.*) Oui, messieurs; elle a été résolue au profit de la France.

M. le Président du Conseil. — Très bien!

M. Gustave Rouanet. — La question a été posée, mais non pas résolue.

M. Henri Michel (Bouches-du-Rhône). — Monsieur Etienne, faut-il dire « résolue » ou « posée »?

M. Etienne. — La question a été résolue à notre profit par l'Angleterre elle-même. (*Interruptions à l'extrême gauche.*)

M. MARCEL SEMBAT. — Ce n'est pas suffisant.

M. EDOUARD VAILLANT. — Les faits mêmes montrent qu'elle n'est pas résolue.

M. ETIENNE. — J'ai dit « résolue » et je maintiens le mot; mais comme je ne veux pas m'attarder sur ce point, je poursuis.

Je dis que la question a été posée et qu'elle a été résolue, conformément à la demande des grandes puissances européennes à la conférence d'Algésiras. A ce moment, l'Europe tout entière a parlé, a fait connaître son sentiment. Elle a dit qu'elle reconnaît des droits spéciaux à la France et à l'Espagne, dans le but d'établir la police et l'ordre au Maroc.

M. EDOUARD VAILLANT. — L'Espagne est plus sage.

M. ETIENNE. — L'Espagne et la France ont été invitées à accomplir cette mission. La France l'accomplit actuellement. Elle l'accomplit non pas dans un but de conquête, d'annexion ou de protectorat, comme on l'a dit, mais pour venger — on l'oublie trop de ce côté de la Chambre (*l'extrême gauche*) — les victimes des Marocains. (*Interruptions sur divers bancs à l'extrême gauche et à droite.*)

M. VARENNE. — Pour venger quelques hommes, vous en faites tuer cent.

M MARCEL SEMBAT. — Jusqu'à quand durera la vengeance?

M. JAURÈS. — Oui, combien vous faut-il de victimes?

M. ETIENNE. — Vous me demandez combien il faut sacrifier de Marocains...

M. GUSTAVE ROUANET. — Et de Français !

M. ETIENNE. —... pour arriver à satisfaire les mânes des Français et des Européens massacrés à Casablanca? Nous n'avons pas à entrer dans des considérations de ce genre. Notre devoir, le devoir impérieux auquel nous ne pouvons nous soustraire, est de réduire à l'impuissance les tribus marocaines qui, depuis huit mois bientôt, n'ont cessé de nous provoquer au combat par des agressions incessantes. Nous devons combattre résolument les adversaires impitoyables que nous avons devant nous, qu'ils soient ou non les alliés du nouveau prétendant Moulay Hafid, dont notre collègue M Jaurès voudrait faire un ami de la France, alors que sa mahalla est venue appuyer aux combats des 16, 17 et 18 février les contingents des Mdraka et des Mzaba.

M. JAURÈS. — C'est vous qui le grandissez. C'est vous qui, par vos attaques violentes contre le peuple marocain, faites de lui le symbole de l'indépendance marocaine. (*Très bien! très bien! à l'extrême gauche.*)

M. ETIENNE. — Nous n'avons pas attaqué le peuple marocain, monsieur Jaurès, et vous m'obligez à répéter que nous ne sommes intervenus que pour venger nos morts assassinés dans un odieux guet-apens. Et puisqu'il a plu au prétendant Moulay Hafid de leur prêter main-forte, alors qu'il tente par d'habiles manœuvres et des démarches répétées de nous convaincre de ses intentions pacifiques à l'égard de la France, nous avons dû, contre notre gré, répondre à ses attaques par de vigoureuses représailles.

M. ÉDOUARD VAILLANT. — Nous allons le chercher à 80 kilomètres de Casablanca !

M. ETIENNE. — N'a-t-il pas été établi, par les dépêches que nous avons et par celles que le Gouvernement a reçues, que ce sont les troupes françaises qui ont été attaquées pendant près de six mois dans Casablanca même?

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Très bien ! Dites donc cela à M. Constant, qui ne sait pas pourquoi le général d'Amade a pris l'offensive. Il n'a pas encore pu comprendre cela. (*Vives interpellations sur divers bancs à l'extrême gauche et à gauche. — Bruit.*)

M. Emile Constant, *s'approchant de M. le Président du Conseil.* — Qu'est-ce que vous dites, monsier Clemenceau? Je vous prie de le répéter. (*Appl. à l'ext. gauche et sur divers bancs. — Bruits. — Mouv. divers.*)

M. Lagasse. — Nous en avons assez d'être insultés! (*Bruit prolongé.*)

M. le Président du Conseil. — Je n'ai pas prononcé une parole qui fût de nature à blesser qui que ce soit... (*Excl. et bruit à l'ext. gauche.*)

Vous avez donc bien peur, messieurs, que je m'explique? (*Parlez! parlez!*) Alors laissez-moi répondre.

Lorsque M. Etienne a indiqué que nous avions été dans l'obligation de passer à l'offensive en raison des attaques répétées des Marocains sur Casablanca, je me suis permis de lui dire : Dites donc cela à M. Constant, qui n'a pas encore pu arriver à comprendre que les instructions données au général Drude et au général d'Amade étaient semblables. (*Très bien! très bien sur divers bancs.*)

M. Emile Constant. — Monsieur le Président du Conseil, j'ai cru être à votre égard, comme à l'égard de tous vos collègues du ministère, d'une courtoisie parfaite.

M. le Président du Conseil. — Certainement. D'une courtoisie parfaite!

M. Emile Constant. — Vous avez, dit-on, la réputation d'être un homme d'esprit; vous feriez bien de ne pas en abuser.

En ce qui me concerne, je rends hommage à votre talent, mais je crois pouvoir dire, dans cette Assemblée, que par d'autres qualités que votre intelligence, ou votre valeur ou votre esprit, j'ai droit à l'estime de mes collègues républicains. (*Vifs applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. Etienne. — Messieurs, je tentais d'établir que les troupes françaises à Casablanca avaient dû se porter en avant parce qu'elles avaient été successivement attaquées dans le camp même de Casablanca; et aussi bien que le général Drude, qui avait dû s'emparer des hauteurs de Taddert, le général d'Amade, après lui, avait dû se donner de l'air pour arriver à ne pas être enfermé.

Je ne puis donc pas accepter cette accusation portée contre nos deux généraux d'avoir voulu pénétrer à l'intérieur dans le seul but de se livrer à des opérations militaires.

M. Edouard Vaillant. — Alors, que fait-on?

M. Etienne. — On essaye de faire de la pacification, monsieur Vaillant. (*Interruptions à l'extrême gauche.*)

M. Edouard Vaillant. — A force de massacres!

M. Etienne. — Il faut, mon ami M. Constant le disait, agir à Casablanca comme nous l'avons fait dans le Nord de la frontière algéro-marocaine, à Oudjda et chez les Beni-Snassen. Qu'a donc fait le général Lyautey qui, comme chacun le sait, est un homme de guerre de premier ordre et un administrateur de grande valeur, qui a su pacifier le Sud oranais, toujours en feu depuis vingt ans? (*Vifs applaudissements.*)

Il était campé à Oudjda, il ne menaçait pas les Beni-Snassen; il en était éloigné de plusieurs kilomètres. Les Beni-Snassen l'ont attaqué. Alors immédiatement, sans répit, il a mobilisé un corps de 8.000 hommes; il a su les faire manœuvrer assez habilement pour envelopper les Beni-Snassen dans leurs montagnes par une opération stratégique qui est réputée de première valeur — tous les chefs militaires ont su le proclamer. Il est arrivé ainsi à la pacification complète des Beni-Snassen.

Il n'est donc pas resté à Oudjda, comme le déclarait mon ami M. Constant. Il a au contraire opéré vigoureusement contre ses adversaires, et c'est parce qu'il avait 8.000 hommes qu'il a eu la bonne fortune de ne pas

avoir à livrer de sanglants combats. Tout ce que je puis dire, c'est que je considère que le général d'Amade, qui opère sur un champ beaucoup plus vaste que celui des Beni-Snassen, devrait avoir en main des forces plus considérables, de façon que ses colonnes puissent opérer plus facilement. (*Applaudissements à gauche et sur divers bancs au centre et à droite.*)

M. L'AMIRAL BIENAIMÉ. — C'est toute la question.

M. ETIENNE. — Le général d'Amade, dont j'apprécie hautement la valeur, l'intrépidité et l'admirable endurance, ne paraît nullement résolu à demander des troupes au gouvernement français. Il n'en a pas manifesté le désir.

Je crois que le gouvernement, seul responsable devant vous, devrait lui envoyer une demi-brigade, et même une brigade avec la cavalerie et l'artillerie nécessaires, tout d'abord pour soulager nos admirables troupes, si courageuses et si vaillantes qui, dans dix-huit combats, ont donné la preuve d'un héroïsme admirable et d'un sang-froid que rien n'a pu entamer (*Vifs applaudissements*) et aussi pour donner plus de solidité et de sécurité à nos colonnes dont les effectifs actuels sont manifestement trop faibles.

Mais pourquoi donc conclure que la situation est alarmante, et que nous allons nous trouver demain en présence de périls redoutables?

M. EDOUARD VAILLANT. — C'est à cause de la politique du gouvernement.

M. ETIENNE. — J'explique la mienne, qui me paraît se rapprocher beaucoup de celle du gouvernement.

M. LE MARQUIS DE ROSANBO. — Il a déclaré qu'il n'irait pas à Fez. C'était prendre un engagement bien dangereux.

M. ETIENNE. — Je n'ai qu'un regret — je l'exprime à haute voix, je l'ai déjà formulé, dans des conversations particulières, à mon ami M. le Ministre des Affaires étrangères — c'est qu'au début nous n'ayons pas envoyé plus de troupes, pour agir plus vigoureusement. (*Applaudissements sur divers bancs.*)

Je me hâte d'ajouter qu'il est très aisé de faire la critique des événements quand on n'en a pas soi-même la responsabilité.

A l'heure actuelle, rien ne peut alarmer ni la Chambre ni le pays. J'ai confiance que les efforts que la France fait au Maroc doivent être retenus non seulement par le pays, mais par l'Europe tout entière. Je suis convaincu que l'Europe reconnaîtra tous les sacrifices que la France s'impose au Maroc et que nos droits s'affirmeront avec plus d'autorité dans cet empire. (*Interruptions à l'extrême gauche.*)

J'ai la certitude que le sang de nos soldats et nos sacrifices en argent ne seront pas sans profit pour la France et qu'un jour prochain, comme on l'a si bien dit, la prépondérance politique de notre pays sera reconnue et proclamée par toutes les puissances.

M. EDOUARD VAILLANT. — C'est une aggravation de la politique gouvernementale!

M. ETIENNE. — Nous ne pouvons pas, en effet, faillir à notre mission sous peine de compromettre non seulement la sécurité de l'Algérie, qui compte, j'imagine, pour beaucoup dans la politique générale de la France, non seulement la sécurité de la Tunisie qui est, je crois, un facteur important de notre prestige dans le monde, mais la sécurité de la France dans tout le bassin de la Méditerranée.

J'espère que mon pays continuera au Maroc la politique que la Chambre a approuvée à plusieurs reprises. Je suis de ceux qui accorderont pleinement, entièrement et sans arrière-pensée toute leur confiance

au gouvernement, convaincu qu'en agissant ainsi, je continue à bien servir les intérêts de la patrie. (*Vifs applaudissements.*)

La question était entendue, après le discours si remarquable de M. Etienne. Le président du Conseil a tenu cependant à tirer du débat les conclusions gouvernementales qu'il lui semblait devoir comporter, et il s'est exprimé ainsi :

Déclarations du président du Conseil.

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DE L'INTÉRIEUR. — Messieurs, comme président du conseil, je me trouve en ce moment en face de deux critiques contradictoires. M. Jaurès me dit : Evacuez le Maroc. M. Etienne, avec un grand nombre de nos amis, de nos collègues du centre, et tout ce côté-ci de la Chambre (*la droite*), nous dit : Envoyez plus de troupes au Maroc. Je réponds avec mon collègue et ami Pichon : Que la Chambre nous fasse connaître ce qu'elle veut. Pour nous, nous lui avons dit ce que nous voulions.

Nous sommes dans les ports, d'abord pour sauvegarder les colonies européennes et ensuite parce que, si nous n'y étions pas, d'autres interventions se produiraient (*Applaudissements à gauche et au centre*) qui pourraient amener dès demain — on n'en a pas parlé, on n'y a pas assez réfléchi — qui pourraient amener le plus grave conflit en Europe. (*Nouv. appl.*)

Nous sommes à Casablanca; nous avons voulu, pour bien marquer notre intention, essayer de nous renfermer dans Casablanca, ou au moins dans ce que je pourrais appeler, d'un terme trop ambitieux, peut-être, sa banlieue. Nous étions attaqués, nous nous sommes défendus. On nous reproche d'être allés à 80 kilomètres, mais nous y sommes allés en poursuivant un ennemi afin de nettoyer la plaine d'où nous venaient tous les jours des attaques incessantes. Nous n'avons jamais dit au général d'Amade : Ne réoccupez pas Settat. Nous lui avons dit : Ne vous y installez pas; réoccupez-le si les mouvements militaires vous obligent à y revenir. Voilà ce que nous avons dit; mais il ne faut pas nous faire dire autre chose que ce que contiennent les déclarations apportées à cette tribune...

M. LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES. — C'est textuel.

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Nous, nous ne voulons pas de la politique d'évacuation. Notre politique est bonne ou elle est mauvaise, mais reconnaissez que nous avons au moins le mérite de la définir nettement.

Nous ne voulons pas davantage de la politique de conquête; nous n'en voulons pas pour la même raison qui fait que les bateaux sont dans les ports, parce que nous ne voulons pas déchaîner sur ce pays un conflit qu'il serait ensuite impossible de limiter.

Nous voulons faire la paix à Casablanca; nous entendons rendre cette ville à l'autorité légitime aussitôt que nous pourrons le faire. Voilà notre programme, vous le connaissez : que pouvez-vous nous demander de plus?

M. LE MARQUIS DE ROSANBO. — De ne pas dire que vous n'irez pas à Fez.

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Si vous n'êtes pas de cet avis, je vous demande de le dire nettement, de formuler votre opinion : nous nous inclinerons; mais le gouvernement qui nous succédera saura quelle politique il doit suivre, tandis qu'actuellement, je vois que vous nous attri-

buez, inexactement, la faute d'avoir donné des ordres secrets, soit au général Drude, soit au général d'Amade; je le lis tous les jours dans les dépêches. Cela est faux. Toutes les dépêches qu'il nous a été possible de publier, outre celles qui contenaient des ordres de service, vous ont fait connaître la vérité absolue sur ce qui s'est passé au Maroc, sur les rapports entre le gouvernement et le corps de débarquement. Vous savez tout, et si vous pénétriez au ministère des Affaires étrangères, au ministère de la Marine et au ministère de la Guerre, je vous donne ma parole d'honneur que vous n'apprendriez pas un fait nouveau. Vous savez tout ce qu'on peut savoir, nous ne vous avons rien caché, et il en sera toujours ainsi, et quand j'aurai dit tout ce que j'ai à vous dire, vous saurez pourquoi.

Nous ne pouvons pas continuer à gouverner avec le régime de suspicion qu'on organise autour de nous. (*Applaudissements sur divers bancs à gauche, au centre et à l'extrême gauche.*)

Cela n'est digne ni de la Chambre ni du gouvernement.

Si vous croyez que nous avons conçu un mauvais programme, retirez-nous votre confiance. Si vous croyez qu'ayant conçu un bon programme, nous l'exécutons mal, retirez-nous votre confiance. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*) Mais si vous croyez que nous menons, avec des fautes, c'est certain — je ne sais pas si nous serions remplacés par des hommes infaillibles; permettez-moi de vous dire que j'ai l'orgueil d'en douter un peu — mais si vous croyez que nous menons suffisamment bien l'œuvre si difficile que nous avons entreprise, dites-nous-le encore et gardez-nous votre confiance. Toutefois, je le répète, cette confiance, je ne dirai pas un mot pour vous engager à nous la donner. Je ne vous parlerai pas de la situation politique, du programme du gouvernement; cela ne compte pas ici. Il s'agit du Maroc, uniquement du Maroc.

S'il est entendu que vous nous suivez, alors suivez-nous, et si demain matin il y a un poste français surpris, s'il y a quatre hommes tués, s'il y a des soldats qui manquent de cartouches, montrez que vous êtes des hommes de sang-froid, des hommes décidés, que vous avez l'obstination dans la tête et la résolution dans le cœur. (*Appl. sur les mêmes bancs.*)

Et alors, donnant, donnant.

Vous avez besoin d'un gouvernement en qui vous avez confiance; et nous, nous avons besoin d'une majorité qui ait confiance en nous. M. le ministre des Affaires étrangères, dont je ne veux pas faire l'éloge en ce moment-ci, parce que je paraîtrais adresser un appel à vos sentiments d'affection pour lui, M. le ministre des Affaires étrangères, dont on ne peut dire, n'est-il pas vrai, qu'il ait absolument échoué dans sa politique extérieure, vous a expliqué ici avec loyauté notre politique marocaine. Si vous avez sur le fond du problème une seule question à nous poser, faites-le, l'heure est excellente. Aux bonnes, aux mauvaises questions nous répondrons, j'en prends l'engagement.

Quand vous nous aurez écoutés, il vous restera à accomplir cette partie de votre devoir dont je parlais tout à l'heure. Vous devrez apporter ici non pas un ordre du jour de négation, critiquant le gouvernement parce que tel bataillon n'a pas eu le nombre suffisant de cartouches ou parce que tel commandement a été bien ou mal donné, mais un ordre du jour qui mette, à côté de la critique du gouvernement, l'indication de la politique à suivre. Voilà votre devoir.

Je n'ajoute rien. Quelle que soit votre décision, je m'inclinerai avec respect, et, permettez-moi de vous le dire, si nous devions être battus, avec un grand soulagement. (*Applaudissements à gauche.*)

Le vote de l'ordre du jour.

Il ne restait plus qu'à passer au vote. La priorité pour l'ordre du jour de regret et de blâme de M. Emile Constant fut d'abord repoussée par 344 voix contre 129. L'ordre du jour de confiance de M. Mulac fut ensuite voté par 350 voix contre 103. C'est identiquement le même que celui adopté, le 21, par le Sénat; le voici :

La Chambre, rendant hommage à la vaillance de nos troupes et confiante dans le gouvernement pour assurer au Maroc la défense des intérêts et des droits de la France conformément à l'Acte d'Algésiras, passe à l'ordre du jour.

Les opérations dans la Chaouïa.

On a vu, par les explications du ministre de la guerre à la Chambre, quel avait été l'ensemble des opérations engagées par le général d'Amade, les 16, 17 et 18 février, contre les Mdraka et les Mzab. Voici, d'autre part, d'après les dépêches, le compte rendu plus détaillé de ces mêmes opérations :

Le 14 février, après avoir, à Ber-Rechid, rendu solennellement les derniers devoirs aux morts des derniers combats, le lieutenant Ricard et les cavaliers de Kergolay et Rousseau, le général d'Amade décidait une marche contre les Mdraka, dont l'agitation inspirait quelque inquiétude. Le surlendemain, donc, 16 février, les deux colonnes réunies du Tirs et du Littoral partaient de Ber-Rechid pour Settat, où elles arrivaient dans l'après-midi, sans avoir rencontré aucune opposition. Contrairement aux marches précédentes sur ce point, qui n'avaient pu se faire que sous le canon, on n'avait pas eu un seul coup de fusil à tirer. Les troupes passèrent à Settat une nuit très calme, sans apercevoir une seule silhouette marocaine. Cinq compagnies avaient campé à l'entrée du col pour le garder, en cas de surprise, mais aucune alerte n'eut lieu. Le lendemain, à quatre heures, les deux colonnes reprirent, par le col, la route vers le Nord, pendant une dizaine de kilomètres, puis, ayant reçu des approvisionnements par convoi de Ber-Rechid, inclinèrent leur marche à l'Est, vers la région des Mdraka. Elles campèrent pour la nuit sur l'oued Tamazer et repartirent à l'aube pour gagner, par Souk-el-Jema, la casbah de Si-Abd-el-Kerim, où elles devaient se rencontrer avec les colonnes Brulard et Taupin, parties, l'une de la kasbah des Mediouna et l'autre de Bouznika, pour se rejoindre en ce même lieu de concentration. On voit ainsi quel était le plan du général d'Amade, qui prenait les Mdraka de trois côtés à la fois, par le Sud-Ouest, le Nord-Ouest et le Nord-Est, les enfermant dans une triple ligne d'opérations, espérant les réduire à une complète soumission. Mais les Mdraka étaient décidés à la résistance, et, de plus, très bien renseignés sur les mouvements de nos troupes. Ils en profitèrent habilement.

Le 18 donc, à six heures du matin, les deux colonnes du Tirs et du Littoral quittèrent l'oued Tamazer dans la direction du Nord-Est, en suivant les contreforts montagneux qui forment la délimitation des Mzamza et des Ouled Harriz. La colonne du Tirs, comprenant un régiment de marche, sous le commandement du colonel Passard, une batterie de 75 et une section de mitrailleuses, passa au pied de la montagne, tandis que la colonne du Littoral, avec sensiblement les mêmes effectifs, sous le commande-

ment du colonel Déan,se plaçait à 500 mètres en arrière et à 1.000 mètres à gauche de la queue de la colonne du Tirs, en formant un échelon. Une section des ambulances était placée entre les deux colonnes, et un convoi de trains régimentaires suivait à 30 mètres à gauche. Dans la direction du Nord, deux compagnies d'infanterie et de la cavalerie, formant une unité indépendante, sous le commandement du colonel de Luigné, devaient assurer le service d'exploration. Le goum et un escadron de chasseurs étaient placés en flancs-garde.Ces deux escadrons avaient détaché chacun un peloton pour couvrir l'arrière de la colonne. La formation de marche adoptée était celle de la colonne de route par quatre.

A sept heures, alors que la colonne du Tirs arrivait en face d'un mamelon, les avant-gardes recevaient des coups de fusil, ce qui obligeait le colonel Boutegourd à détacher deux compagnies de la Légion étrangère,sous le commandement du lieutenant-colonel Passard, pour aller occuper les crêtes situées à droite et en déloger les Marocains qui nous fusillaient. De son côté, la colonne du Tirs ayant avancé jusqu'au delà de l'oued El Milo, s'était arrêtée sur l'ordre du général, pour permettre à la colonne du Littoral d'avancer dans la plaine et de la dépasser.

A ce moment précis, une violente canonnade éclata dans la plaine, à quelque distance. C'était la colonne Brulard, comprenant six compagnies, une section de 75 et deux pelotons de spahis, qui se trouvait arrêtée dans sa marche de concentration par le gros des forces des Mdraka soutenues par une fraction importante de la maballa hafidienne. Le canon, tonnant sans relâche, indiquait combien l'engagement était sérieux. Le général d'Amade fit alors précipiter le mouvement des colonnes du Tirs et du Littoral pour aller dégager la colonne Brûlard, et la marche en avant se poursuivit jusqu'à midi sans interruption, à part quelques haltes nécessitées par des mises en batteries successives pour déloger l'ennemi et balayer les crêtes. Pendant tout ce temps, on ne cessait d'entendre les feux de la colonne Brûlard, qui n'arrivait toujours pas au point de jonction déterminé, la kasbah de Sidi-Abd-el-Kérim.

A midi, le général se décida à détacher de la colonne du Littoral un bataillon et une batterie de 75 qui se portèrent à son aide. Ces secours arrivaient à propos; depuis huit heures du matin, la colonne Brûlard était était entourée par les Marocains, qui avaient concentré leurs principaux efforts sur le détachement le plus faible comme effectif. La batterie hafidienne, qui appuyait l'attaque, lança une quarantaine d'obus qui tombèrent tous au milieu de nos carrés, mais dont l'effet fut heureusement inoffensif, les Marocains ne sachant pas déboucher les évents. Les nôtres firent une défense superbe, et ayant presque épuisé leurs munitions, durent à plusieurs reprises charger à la baïonnette l'ennemi qui n'était plus qu'à une centaine de mètres. Enfin, l'arrivée des renforts vint mettre le désarroi parmi les assaillants, qui se trouvèrent pris entre deux feux, et, à trois heures, les derniers contingents marocains battaient en retraite, continuant à tirailler à longue distance.

Nous avons eu malheureusement dans cet engagement 6 tués, 26 blessés. Parmi les tués se trouve le sergent Nugier, du 2e étranger. Parmi les blessés, le capitaine Benet, appartenant également au 2e étranger. A minuit, un convoi escorté par un bataillon du 2e tirailleurs transporta les blessés à Ber-Rechid.

Pendant ce temps, la quatrième colonne, partie de Bouznika sous les ordres du colonel Taupin, et forte seulement de six compagnies, d'une batterie de 75 et d'un escadron de cavalerie, était, elle aussi, arrêtée dans sa marche par des forces supérieures et ne pouvait rejoindre le point de

concentration fixé, la kasbah Sidi-Abd-el-Kérim. En effet, le 16 février, au moment où elle arrivait au défilé de Ber-Rebat, la colonne fut une première fois attaquée par de forts contingents Mzab et Mdraka; elle les repoussa et gagna les crêtes où elle campa. Le 17 au matin, elle se remit en route vers le Sud, mais elle fut attaquée de nouveau par l'ennemi en plus grand nombre que la veille, sans doute renforcé par une partie de la mahalla hafidienne.

Cette fois, le combat fut encore plus acharné. Nos 600 hommes, formant le carré et ayant à faire face dans toutes les directions, soutinrent l'assaut de plus de 3.000 Marocains. A sept reprises différentes, le carré dut charger à la baïonnette pour dégager nos deux pièces de 75,qui furent un moment en danger. Ces charges à la baïonnette, poussées avec un élan irrésistible, furent des plus meurtrières pour l'ennemi. Mais nos munitions, après deux journées d'un si violent combat, étaient presque épuisées. Aussi le colonel Taupin, après avoir réussi, dans le dernier effort, à repousser les assaillants, abandonna l'idée de rejoindre le général d'Amade, n'ayant plus assez d'approvisionnements pour soutenir un nouveau combat, qu'il aurait eu très certainement à affronter le lendemain. Les Marocains ayant abandonné la lutte vers quatre heures, la colonne campa, la seconde nuit, sur le défilé de Ber-Rebat et se mit en route, le lendemain, vers Fedallah, poste le plus rapproché.

Ces deux journées nous avaient coûté neuf tués et trente blessés, dont deux officiers. Un lieutenant de tirailleurs indigènes et le lieutenant de tirailleurs Pol Boulhaut étaient parmi les morts.

Le général d'Amade résolut alors de donner quelques jours de repos à ses troupes et fixa la reprise des opérations au 27. Mais, entre temps, eut lieu à la Chambre des députés la discussion que l'on sait. Le gouvernement, sous l'impression, sans doute, des déclarations de M. Etienne, décida, dans un conseil tenu le 26, d'insister auprès du commandant en chef de notre corps expéditionnaire pour savoir s'il jugeait vraiment suffisants les effectifs actuellement à sa disposition et de lui demander de préciser son plan d'action. Dans ces conditions, la reprise des opérations se trouvait provisoirement suspendue. Nous ne connaissons pas, à l'heure où nous écrivons ces lignes, le texte de la réponse du général d'Amade; mais des informations de source officieuse ont déjà appris que d'importants renforts, se montant à 5.000 hommes au moins, devront être envoyés à Casablanca. D'autre part, une note officielle a annoncé, le 27 février, qu'un de nos croiseurs était, à cette date, en station devant Saffi. Cette nouvelle est fort intéressante, car c'est par Saffi, l'unique port de la côte, dont est maître Moulay Hafid, que pénétraient les armes et les munitions destinées aux Chaouïa rebelles et aux troupes hafidiennes. La présence sur ce point de notre croiseur aura pour effet d'arrêter cette contrebande et d'empêcher la résistance de nos ennemis de s'éterniser.

Enfin, des nouvelles de Rabat, en date du 23 février, ont appris qu'une mahalla chérifienne avait quitté le port pour se diriger sur Fez. Cette mahalla est composée de 3.000 fantassins, 1.000 cavaliers et de plusieurs canons, sous les ordres d'Abd el Malek Ben Mahi Ed-Din, neveu d'Abd el Kader et de Bouchta Bagdadi. Elle sera grossie

en route de contingents des Zemmour que lui amènent les chorfa d'Ouezzan.

L'avance de la Banque d'Etat au sultan.

Le ministre des Affaires étrangères s'est expliqué à la Chambre des députés sur la question de l'avance de 2 millions 1/2 de francs, consentie par la Banque d'Etat marocaine au sultan Abd el Aziz, et destinée exclusivement au paiement de la solde marocaine des ports. Nous ajouterons seulement que l'Allemagne participera pour 150.000 francs et l'Espagne pour 500.000 francs à cet emprunt de la Banque d'Etat.

L'occupation de Mar-Chica par l'Espagne.

Le gouvernement espagnol a procédé, le 14 février, à l'occupation de la Rastinga à Mar-Chica. Cette opération s'est effectuée sans difficulté. Voici d'autre part les explications et le résumé historique que le correspondant des *Débats* à Madrid a envoyés sur cette affaire :

Madrid, le 18 février.

Après bien des hésitations, le gouvernement espagnol s'est enfin décidé à l'occupation de Mar-Chica qui a pu s'effectuer, sinon sans coup férir, du moins sans effusion de sang. Cette mesure était pendante déjà depuis plus de quatre mois, lorsqu'il fut pour la première fois question du rembarquement de la mahalla chérifienne qui, après s'être emparée de ce territoire sur le Rogui, son ancien détenteur, se trouvait dans une situation des plus critiques, n'étant pas payée et subissant des attaques; et l'on peut dire que c'est la France qui en suggéra à l'Espagne le projet, puisque le Makhzen s'était tout d'abord adressé, pour le rapatriement de sa mahalla, à notre représentant à Rabat, M. Regnault, qui le renvoya à l'Espagne, comme seule qualifiée par le voisinage de Melilla.

Le gouverneur de cette place, général Marina, vint donc, on s'en souvient, traiter la question avec les autorités marocaines à Tanger, mais une égale hésitation semblait se manifester de part et d'autre. Si le général Marina lui-même était grand partisan de cette opération, le cabinet de Madrid, toujours circonspect en ce qui touche au Maroc, craignait qu'elle ne l'entraînât plus loin qu'il n'eût voulu et aussi qu'elle ne provoquât les attaques de l'opposition. De son côté, le Makhzen ne se souciait guère de voir l'Espagne occuper le territoire qu'il abandonnerait, si bien qu'au lieu de l'évacuer, il résolut au contraire d'en ravitailler et renforcer la garnison à l'aide du vapeur *Saïda*. Mais, malgré ce renfort, la situation de la mahalla devenant chaque jour plus précaire, les autorités chérifiennes se décidèrent enfin, après de nouveaux pourparlers avec M. Llaveria à Rabat, à accepter les offres de l'Espagne et l'on sait comment les lamentables restes des troupes impériales purent se retirer à Melilla sans être inquiétées par le Rogui. Mais, même après leur départ, en Espagne, on ne se pressait pas de prendre leur place, et l'on disait que deux officiers envoyés en reconnaissance à Mar-Chica avaient présenté un rapport très défavorable sur les conditions sanitaires et stratégiques de cette position.

En réalité, le gouvernement espagnol voulait, avant d'agir, assurer l'approbation des autres puissances et aussi des chefs de la minorité; il

lui était d'autant plus nécessaire d'obtenir cette double ratification qu'il avait montré plus de scrupules à se renfermer strictement dans ce qu'il jugeait être les limites de l'Acte d'Algésiras. De là ces récentes conférences avec l'ambassadeur de France à Madrid et avec les principaux personnages politiques qui donnèrent naissance au faux bruit d'une note française réclamant de l'Espagne une coopération plus active, alors qu'il s'agissait, au contraire, de préparer et de justifier une intervention autonome de l'Espagne dans la sphère d'influence à elle reconnue. C'est l'aboutissement de ces pourparlers à la fois diplomatiques et parlementaires qui a permis au ministère d'annoncer, en même temps que l'occupation de Mar-Chica, l'assentiment des cabinets étrangers, et de se ménager par avance celui des Cortès : en effet, seul à la Chambre, le député radical Soriano a fait entendre quelques protestations, tandis qu'au Sénat, M. Gullon félicitait le gouvernement au nom des libéraux.

Pour motiver cette mesure, M. Allendesalazar a invoqué, dans ses communiqués officiels, l'article 4 du traité de 1894, conclu entre l'Espagne et le sultan à la suite de la campagne de Melilla en 1893, et par lequel le Makhzen s'engageait à maintenir des troupes aux environs de Melilla comme des autres places espagnoles pour y garantir l'ordre et la sécurité. Cette condition n'étant plus remplie depuis le départ de la mahalla de Mar-Chica, l'Espagne s'est vue obliger à substituer ses propres forces à celles du sultan, pour empêcher que les rebelles n'occupassent ce territoire d'où ils peuvent menacer les communications de la ville et paralyser son trafic. La note fait valoir les sacrifices que l'Espagne s'est imposés durant la lutte entre Roguistes et Chérifiens, et la patience avec laquelle elle en a enduré les funestes conséquences, mais qui ne saurait se prolonger dans les circonstances actuelles.

Enfin elle insiste beaucoup sur le caractère transitoire de l'occupation qui prendra fin dès que le Makhzen sera en état de remplir ses engagements : on y sent le souci d'éviter les reproches qu'une partie de la presse espagnole nous a prodigués à propos de l'occupation d'Oudjda et de Casablanca, d'autant plus injustement que ces mesures de police n'étaient pas seulement préventives, comme celles-ci, mais motivées par des crimes et des outrages réels. Pourtant personne en France ne songe à contester la légitimité de l'intervention de l'Espagne, conforme à ses droits, ses intérêts et aussi son devoir, de mettre fin à la contrebande d'armes impunément exercée dans ces parages et qu'il lui appartient aux termes mêmes de l'Acte d'Algésiras de réprimer aux alentours de ses possessions. C'est donc faire preuve d'une évidente mauvaise foi que de prétendre, comme certains organes francophobes, que la France aurait exigé de l'Espagne l'occupation de Mar-Chica à titre de diversion, ou d'insinuer, comme certains autres, que le cabinet de Madrid a dû prendre les devants pour prévenir les empiètements français au delà de la Moulouïa. Ces contradictions mêmes des adversaires de l'Entente franco-espagnole doivent leur enlever tout crédit près de l'opinion.

En dehors des raisons officiellement ou officieusement alléguées, il existe un précédent historique à l'occupation espagnole de Mar-Chica. En 1479, Juan de Guzman y avait ouvert le petit port de Kasasa et élevé un fort sur l'emplacement de l'actuelle kasbah de Selouan, où campe le Rogui. Bien qu'ayant par la suite abandonné ce territoire, l'Espagne a toujours considéré la côte jusqu'au Cabo de l'Agua (Cap de l'Eau) comme faisant partie des eaux juridictionnelles de Melilla et des Zaffarines, et protesté en conséquence contre l'établissement de toute factorerie étrangère, notamment de celle que l'ex-lieutenant du Rogui, Delbrel, y fonda

et dont il fut tant parlé lors de la Conférence d'Algésiras. La lagune de Mar-Chica ou Puerto-Nuevo (en arabe Sebja de Bou-Erg) présente en effet une grande importance par sa proximité de Melilla. Cette lagune de 25 kilomètres de long sur 8 de large, d'une profondeur de 12 à 20 mètres, séparée de la mer par un isthme étroit qui sert de chemin entre Kebdana et Melilla, mais que traverse un canal de 100 mètres de long sur 15 de large, et dominée par les monts Atalayon et Gurugu, pourrait se convertir, moyennant l'élargissement de ce canal, que Delbrel avait projeté, en un port commercial excellent, comme au temps des Carthaginois et des Romains, même en une base militaire et navale, rappelant quelque peu la situation de Bizerte, si les alentours en étaient convenablement fortifiés.

La possession n'en serait donc pas indifférente à l'Espagne, mais elle devra y lutter contre deux ennemis : le climat, très malsain, par suite du paludisme, qui décima la mahalla du sultan, et les tribus voisines, nombreuses et aguerries, dont les principales, celles des Mazuza, Beni-Sedel, Beni-Bonifrour, Beni-Bougafar et Beni-Sicar pourraient réunir un contingent armé de plus de 16.000 hommes, sans compter les troupes du Rogui. Sans doute celui-ci, quelque mécontent qu'il doive être d'une mesure qui lui enlève ce territoire longtemps possédé par lui, hésitera à engager avec l'Espagne, qui lui a toujours accordé sa neutralité bienveillante, une lutte qui risquerait de compromettre sa cause. Mais il peut exciter en sous-main les remuantes tribus citées plus haut, toujours prêtes à faire le coup de feu contre celles-ci, et pour les réduire, il faudrait que l'Espagne occupe tout le massif montagneux du Gurugu, leur refuge, ce qui impliquerait une véritable campagne. C'est à ces tribus que semblent appartenir les Maures qui tiraillèrent les Espagnols à leur débarquement et cette escarmouche, bien que sans résultat fâcheux, n'en constitue pas moins un symptôme inquiétant.

Aussi les autorités espagnoles, malgré le calme actuel et les assurances de paix apportées notamment par la tribu de Beni-Sicar, n'en continuent pas moins à prendre des précautions, en souvenir de la désagréable surprise de 1893 à Mélilla, qui leur coûta si cher. La garnison de cette place s'élevant déjà à plus de 7.000 hommes avec 3 batteries, vient d'être renforcée d'un régiment de génie de Séville, d'un escadron de cavalerie de Jérez, et le ministre de la Guerre, après en avoir conféré avec le roi, vient de décider l'envoi d'une brigade de chasseurs d'Algésiras. Le ministre a déclaré lui-même que la grande amitié dont les Rifains font profession envers l'Espagne ne résiste guère à ce genre d'épreuve, et qu'il est sage de se préparer à toute éventualité.

RENSEIGNEMENTS POLITIQUES

I. — EUROPE.

France. — *Le Congrès colonial de* 1908. — Le Congrès colonial français de 1908 se réunira à Paris le 1er juin à l'Ecole des hautes études commerciales, 108, boulevard Malesherbes. En dehors des travaux des sections et des commissions, le Congrès tiendra des séances plénières de l'après-midi et organisera des conférences publiques du soir, où seront traitées les questions suivantes, qui sont toutes, dans les diverses parties de notre domaine colonial, d'une actualité immédiate :

1. La question de l'opium, par M. DE POUVOURVILLE. — 2. La réorganisation des conseils locaux, par M. BINGER. — La réorganisation des troupes coloniales, par le général FAMIN. — 4. Le Conseil supérieur des colonies, par M. FRANCIS MURY. — 5. La séparation des pouvoirs administratif et judiciaire, par M. PENANT. — 6. Les concessions territoriales et la propriété du sol aux colonies et spécialement en Indo-Chine. — 7. Le Transafricain français. — 8. Les sociétés de mutualité et de fret indigènes. — 9. Les transports maritimes postaux avec l'Extrême-Orient.

De plus, une consultation économique et fiscale est instituée auprès des raisons sociales et de toutes les industries installées ou ayant des intérêts aux colonies. Les résultats de cette consultation seront d'abord résumés dans une séance plénière du Congrès, et ensuite publiés *in extenso* dans un volume spécial, accompagnés des conclusions pratiques qu'ils auront inspirées. La réalisation de ces conclusions sera poursuivie auprès des départements compétents par le Comité permanent du Congrès.

Ajoutons que la sixième section du Congrès, qui a pour président d'honneur M. Saint-Germain, pour président M. Mury, et pour vice-président MM. Bourdarie, René Pinon et le prince de Tarente, a mis à l'ordre du jour de ses travaux la question particulièrement intéressante à l'heure actuelle des rapports de l'administration et des colons, et du concours que l'administration doit prêter aux colons, tout en sauvegardant les intérêts des indigènes. La sixième section se propose d'arriver ainsi à déterminer exactement : 1° l'attitude que doit observer l'administration vis-à-vis des colons ; 2° les devoirs de ceux-ci vis-à-vis des représentants de la métropole ; 3° les obligations de tous les Français vis-à-vis des indigènes ; 4° enfin les devoirs des autochtones vis-à-vis de nous.

Le sujet, comme on le voit, est aussi vaste que délicat; mais beaucoup de personnalités coloniales ont d'ores et déjà promis leur concours au président de la sixième section qui compte également

recevoir des colonies de nombreux rapports susceptibles d'éclairer la question aussi complètement que possible.

— *La retraite de M. Gentil.* — Le 23 février, le *Journal officiel* a publié le décret nommant commandeur de la Légion d'honneur M. Gentil qui, hier encore, était commissaire général du gouvernement dans le Congo français et qui, sur sa demande, vient d'être admis à la retraite. L'éminent administrateur qui cesse aujourd'hui ses fonctions avait débuté sur cette même côte occidentale d'Afrique où il aura eu sa dernière situation officielle. Il fut, comme enseigne de vaisseau, attaché à la station locale du Gabon, et c'est là qu'il prit le goût de ces explorations qui devaient le placer au premier rang des explorateurs et des pacificateurs de l'Afrique centrale.

Nous ne rappelons pas ici l'œuvre bien connue de M. Gentil au Chari et comment il fut, de 1897 à 1900, l'un des artisans les plus remarquables de l'action française en Afrique centrale. Promu officier de la Légion d'honneur après la victoire de Koussouri qui mit fin à l'empire de Rabah, mais fut aussi cruellement achetée par la mort du commandant Lamy et du capitaine de Cointet, M. Gentil fut nommé lieutenant gouverneur du Congo et délégué dans les fonctions de commissaire général en mars 1903, quand M. Grodet rentra en France. Quand le Congo fut réorganisé en janvier 1904, M. Gentil devint commissaire général du pays, dont il avait conseillé la réorganisation.

Sous sa direction, l'ordre a été rétabli dans les finances de ce pays et le commerce s'est développé, passant de 15 millions en 1900, à près de 40 en 1907; et s'il reste beaucoup à faire, il n'en demeure pas moins que, comme administrateur, M. Gentil mérite aussi les éloges qui ont été tout d'abord à l'explorateur.

Angleterre. — *Le programme naval anglais.* — Le rapport sur le budget de la marine britannique a été distribué le 24 février au Parlement anglais.

Les crédits pour l'exercice 1908-1909 s'élèvent à 32.319.500 livres sterling (807.987.500 francs), soit une augmentation de 900.000 livres sterling (22.500.000 francs) sur le dernier exercice. Les constructions nouvelles comprennent : 1 cuirassé du type *Dreadnought* amélioré; 1 croiseur cuirassé; 6 croiseurs protégés et 16 contre-torpilleurs. Au 1er avril prochain, il y aura en construction 7 cuirassés, 4 croiseurs cuirassés, 1 croiseur non cuirassé, 10 contre-torpilleurs, 20 torpilleurs et 18 sous-marins.

Dans un préambule à l'exposé relatif à ces crédits, le premier lord de l'amirauté déclare :

Le cabinet a réussi à limiter l'accroissement des crédits à 900.000 livres sterling. Il fait remarquer qu'en 1904 le budget de la marine atteignait la somme de 36.889.000 livres sterling et que, pendant les années suivantes, les réductions ont été successives. Il ajoute que le Parlement et

l'amirauté se trouvent en face d'une situation qui rend une réduction de crédits absolument impraticable.

Le programme des nouvelles constructions comprend également un certain nombre de sous-marins qui figurent au budget pour une somme de 500.000 livres sterling. A noter aussi un crédit de 300.000 livres sterling constituant le solde de la somme de 500.000 liv. sterling destinée à établir des réfrigérateurs dans les soutes à poudre des navires de guerre. Des appareils de télégraphie sans fil sont établis à bord de la plupart des contre-torpilleurs récemment construits.

Le programme établi par le gouvernement suffit aux besoins de l'exercice 1908-1909 et son extension l'année prochaine ou durant les années suivantes dépendra des additions faites à leurs marines par les puissances étrangères. Le gouvernement est résolu à maintenir la marine au niveau qui a jusqu'ici été jugé nécessaire pour assurer la sauvegarde des intérêts de l'empire.

Une constatation intéressante à faire, c'est que malgré l'augmentation de 900.000 livres sterling sur les crédits de l'année passée, les crédits affectés aux constructions nouvelles, qui figurent au budget actuel pour la somme de 7.545.202 livres sterling, sont inférieurs au chiffre correspondant du dernier exercice, qui s'élevait à 8.100.000 livres sterling.

L'accord anglo-russe à la Chambre des Communes. — Le 17 février, l'accord anglo-russe a subi à la Chambre des Communes un assaut qui ne pouvait avoir aucune suite pratique, mais dont l'effet sera sans doute de mettre un terme aux critiques dont il était l'objet. Le comte Percy (futur duc de Northumberland) a fait un procès assez détaillé de l'accord exprimant le regret que l'Angleterre appelle la Russie à se mettre sur le même pied qu'elle au Tibet, et à s'interposer entre l'Afghanistan et le gouvernement britannique, et déplorant l'abandon consenti à la Russie des régions les plus importantes de la Perse, sans qu'aucune garantie ait été prise en ce qui concerne les rives du golfe Persique.

Sir Edward Grey, en réponse à ces critiques, a exposé les droits qu'a la Russie à la possession de grandes routes commerciales du Nord de la Perse et son droit, qui en découle, de participer à la construction du chemin de fer de Bagdad :

La part que le traité fait en Perse à la Russie, cette dernière puissance l'a obtenue, non point du présent Cabinet anglais, mais de la faiblesse des ministères anglais au cours des vingt dernières années. Au moment où le traité a été conclu, la Russie commençait à envahir sûrement de ses chemins de fer, de ses marchands et de ses consuls la Perse septentrionale.

Quant au golfe Persique, laissé en dehors des pourparlers, le traité conclu, à la rigueur, eût pu s'occuper de la rive persane, mais l'autre rive devient de jour en jour économiquement et politiquement plus importante. Le problème ne pouvait donc être résolu. La Russie et l'Angleterre ont

décidé que l'Afghanistan jouerait entre elles le rôle d'un Etat tampon; tout ce que nous avons promis à la Russie est de ne pas annexer ce pays, de ne pas faire stationner près de la frontière russe nos armées, de ne pas y accumuler de munitions. Nous ne pouvions nous dérober à prendre un tel engagement.

Au Tibet, la Russie a de grands intérêts, en ce sens qu'en exerçant une influence prépondérante sur le pays nous serons en mesure de susciter des troubles parmi les populations bouddhistes russes; l'Angleterre, de son côté, ne songe pas à suivre au Thibet une politique agressive, d'où l'égalité de droits que se sont reconnus les deux pays.

Sir Edward Grey a défendu le marché asiatique en faisant ressortir la valeur intrinsèque; il en appelle maintenant à la partie européenne de l'accord anglo-russe :

Si le traité n'avait pas été conclu, qu'en fût-il résulté pour les relations anglo-russes? Sans cet accord, les relations améliorées au cours des deux ou trois années auraient revêtu leur forme primitive; vu les conditions actuelles de la Perse, elles devaient, en effet, ou s'améliorer ou empirer. Cet accord a décidé du sens dans lequel le changement devait se produire. D'ici quelques années, si un conflit asiatique s'était produit et si un ministre ayant eu l'occasion que j'ai eue de conclure ce traité, avait avoué n'en avoir pas profité, qui ne l'aurait sévèrement condamné ?

Nous avons accusé la Russie de mauvaise foi; elle a été en droit de porter cette accusation contre notre politique, si changeante parfois. A des moments critiques, notre influence s'est exercée contre elle de façon décisive; j'espère que, grâce à l'accord intervenu, un changement définitif s'est produit.

Le succès de sir Edward Grey a été complet, ses explications ont reçu l'approbation générale de la Chambre, et sir Percy a retiré la motion de regrets qu'il avait déposée au commencement de la discussion.

Hollande. — *Le nouveau ministère hollandais.* — Après plus de cinquante jours de crise, le *Staatsblad* a publié, le 12 février, la liste des nouveaux ministres. Cette liste comprend, avec M. Th. Heemskerk, qui avait reçu de la reine la mission de former le cabinet et qui prend le portefeuille de l'Intérieur, MM. Talma, chargé de l'Agriculture, de l'Industrie et du Commerce; Idenburg, aux Colonies; Nelissen, à la Justice; Kolkman, aux Finances; Bevers, au Waterstaat; Sabron, à la Guerre; le vice-amiral Wentholh, à la Marine; et le Jonkheer R. de Marees van Swinderen, aux Affaires étrangères.

Au point de vue politique, trois places sont accordées aux antirévolutionnaires (protestants orthodoxes) : l'Intérieur, l'Agriculture et les Colonies; trois aux catholiques : les Finances, la Justice et le Waterstaat; les trois autres vont à des titulaires hors partis, mais que l'on désigne comme conservateurs libéraux : le ministre de la Marine, qui faisait partie du cabinet de Meester; le ministre de la Guerre et celui des Affaires étrangères. Et ce qui montrera, mieux que tous les discours, les difficultés auxquelles s'est heurté M. Heem-

skerk, c'est que, pour réunir les huit membres dont il avait besoin, il a dû en prendre un dans le dernier gouvernement et en prendre un autre à Curaçao et un troisième à Washington. Sur les neuf, trois sont membres de la seconde Chambre et un de la première.

Italie. — *L'organisation civile du Benadir.* — Le 16 février, la Chambre de Rome a voté à une grande majorité, après une rapide discussion, la loi sur l'organisation civile du Benadir.

C'est le premier pas vers la mise en exécution du programme colonial élaboré par M. Tittoni, qui se résume ainsi : le chemin de fer de Brava à Bardera avec prolongation future sur Logh ; construction du port de Brava pouvant abriter toute l'année des paquebots de moyen tonnage ; amélioration des routes de caravanes ; concessions emphytéotiques de terrains de culture ; augmentation des troupes indigènes ; occupation graduelle et effective de la vallée de l'ouebi Chebehli, en partant de Merka ; organisation des communications télégraphiques et postales.

Russie. — *La condamnation du général Stœssel.* — Le 20 février a été prononcé le jugement dans le procès des généraux poursuivis comme coupables d'avoir rendu Port-Arthur. Le général Stœssel a été condamné à mort, sans toutefois perdre ses droits ou son honneur. Le général Fock a été réprimandé, et les généraux Reuss et Smirnof acquittés.

La cour demandera à l'empereur de commuer la peine du général Stœssel en dix ans de forteresse, étant donné la défense héroïque de la garnison sous son commandement, ainsi que sa bravoure personnelle.

Les motifs de la condamnation du général Stœssel sont :

La reddition d'une forteresse avant épuisement complet de tous les moyens de défense ; fautes contre la discipline ; faiblesse à faire respecter son autorité.

Les raisons de la demande de commutation en dix ans de forteresse sont les suivantes :

C'est sous les ordres de Stœssel que Port-Arthur a résisté à des forces écrasantes avec une ténacité sans exemple, qui a rempli d'admiration le monde, étonné de la bravoure héroïque de la garnison.

C'est sous ses ordres que plusieurs assauts ont été repoussés avec des pertes terribles pour l'ennemi.

C'est Stœssel qui, pendant tout le siège, a su entretenir l'héroïque courage des défenseurs.

Enfin, le général Stœssel s'était déjà brillamment conduit dans trois campagnes antérieures.

— *Les relations russo-turques.* — L'Agence télégraphique officielle de Saint-Pétersbourg a publié, le 22 février, le communiqué suivant relatif aux relations entre la Russie et la Turquie :

Les journaux ayant raconté que la Russie et la Turquie faisaient des préparatifs de guerre, il en est résulté des bruits alarmants au sujet de l'imminence d'un conflit armé entre les deux puissances. Nous sommes autorisés à déclarer qu'il n'y a rien de vrai dans les nouvelles de mobilisation des troupes, d'envois dans le Midi de divers détachements et de concentration de troupes en Transcaucasie. La Russie n'a pris sur la frontière turque aucune mesure militaire extraordinaire.

En ce qui concerne la Turquie, nous apprenons de source authentique que le gouvernement turc a déjà, de son propre mouvement, officiellement confirmé le démenti déjà publié au sujet des prétendus préparatifs militaires du côté turc sur la frontière russe.

L'ambassadeur turc à Saint-Pétersbourg, agissant en conformité avec les ordres de son gouvernement, a informé le ministre des Affaires étrangères de Russie que la Turquie n'avait fait que prendre des mesures pour protéger la frontière turco-persane, étant donné l'agitation qui règne parmi la population kurde, dans le voisinage de cette frontière, mais que, sur la frontière du Caucase, aucun préparatif militaire quelconque n'avait été fait; enfin que la Turquie a toujours pour la Russie les sentiments les plus cordiaux.

Les informations relatives à la possibilité d'un conflit armé entre la Russie et la Turquie se trouvent ainsi très nettement contredites par les intentions et les sentiments amicaux officiellement exprimés des deux côtés.

Serbie. — *Les relations entre la Serbie et le Montenegro.* — Une dépêche du correspondant du *Times* à Sofia assure qu'une rupture diplomatique serait sur le point de se produire entre la Serbie et le Montenegro : le ministre de Serbie, M. Yovanovitch, aurait reçu l'ordre de quitter Cettigné, au cas où satisfaction ne serait pas donnée au gouvernement de Belgrade pour certaines déclarations du président du Conseil monténégrin jugées offensantes pour la Serbie.

Il est de fait que, depuis quelque temps déjà, les relations sont assez tendues entre les deux pays ou, pour être plus exacts, entre les deux dynasties, qui font preuve de peu de cordialité l'une vis-à-vis de l'autre, malgé les liens de parenté qui les unissent : on sait, en effet que le roi Pierre est le gendre du prince Nicolas de Montenegro, dont il a épousé la fille, la princesse Zorka, en 1883. Ce manque de cordialité entre les deux souverains ne date pas d'hier et influe nécessairement sur l'état des relations officielles entre Belgrade et Cettigné. Jusqu'à ces derniers mois même, la Serbie n'avait pas de représentation diplomatique au Montenegro, alors que la Bulgarie en a une depuis longtemps, et M. Yovanovitch, le ministre serbe, qu'il serait question de rappeler aujourd'hui, a eu fort à faire, en arrivant à Cettigné, pour lutter contre une méfiance préconçue.

Ce qui a fourni l'occasion au gouvernement monténégrin de préciser ses mauvaises dispositions à l'égard de la Serbie, est ce qu'on a appelé l'affaire des bombes. Cet été deux étudiants monténégrins, venus de Serbie, ont été arrêtés au Montenegro et trouvés porteurs de bombes. A Cettigné, on a déclaré qu'il s'agissait d'un complot dont le but était de faire sauter le palais du prince Nicolas et dont les inspirateurs étaient à Belgrade. En Serbie, l'indignation a été

très vive et les protestations unanimes ; on faisait remarquer, d'ailleurs, combien une pareille accusation était odieuse et invraisemblable, puisqu'à ce moment même la propre fille du roi Pierre, la princesse Hélène, se trouvait à Cettigné auprès de son grand-père, de telle sorte qu'un attentat contre le prince Nicolas était du même coup dirigé contre la Maison royale de Serbie. Néanmoins, le Cabinet monténégrin persista à réclamer du Cabinet serbe des satisfactions que celui-ci ne put lui donner et peu à peu les rapports entre les deux gouvernements devinrent assez tendus pour que l'on n'ait pas accueilli avec trop de surprise les nouvelles du *Times*.

II. — AFRIQUE.

Algérie. — *Les relations postales entre l'Algérie et le Soudan.* — Le gouverneur général de l'Algérie vient de décider la création d'un service postal mensuel entre In-Salah et Timiaouin. Le transport des dépêches sera assuré par des méharistes rétribués sur le budget des territoires du Sud. A partir de Timiaouin, le courrier sera transporté par les soins du gouvernement général de l'Afrique occidentale directement à Gao et Niamey sur le Niger, et par correspondance, à Tombouctou, Zinder et Agadès. Des relations postales régulières, dont l'intérêt apparaît au point de vue politique comme au point de vue économique, seront ainsi établies, par voie de terre, à travers le Sahara entre l'Algérie et le Soudan. Le nouveau service postal transsaharien fonctionnera à partir du 1er mars prochain.

Il est utile de rappeler ici qu'In-Salah, chef-lieu du territoire des Oasis, est relié depuis le 1er janvier 1908 avec le Nord de l'Algérie par deux lignes postales rapides : 1° Ouargla-Touggourt-Biskra ; 2° El-Goléa-Ghardaïa-Laghouat. En outre le bureau de facteur-receveur d'In-Salah va être autorisé à recevoir et à taxer les télégrammes à destination du Nord de l'Algérie ou de la métropole. Ces télégrammes seront expédiés à El-Goléa (terminus actuel du réseau électrique) par le courrier postal hebdomadaire.

Tunisie. — *L'École coloniale d'agriculture de Tunis.* — La date du concours d'admission à l'Ecole d'agriculture de Tunis, qui était fixée aux, premiers lundi et mardi de septembre, est portée, pour l'avenir auxpremiers lundi et mardi de juillet. En conséquence, les demandes d'inscription pour le concours, ainsi que les pièces qui doivent les accompagner, doivent être adressées au directeur de l'Ecole avant le 15 juin. Les candidats qui obtiendront, à la session de juillet, un des diplômes mentionnés dans le programme des conditions d'admission à l'Ecole pourront bénéficier des points d'avance attribués aux possesseurs de ces diplômes, en faisant parvenir, au directeur de l'Ecole, avant le 1er août, une attestation officielle certifiant l'obtention du diplôme.

Un discours de M. Alapetite. — M. Alapetite, résident général en Tunisie, dans un discours prononcé à la réunion annuelle de la

Société des études algériennes de Paris, a rappelé qu'il eut à inaugurer en Tunisie un nouveau régime, celui de la discussion du budget, devant la conférence consultative, et il s'est expliqué ainsi à ce sujet :

La première expérience a donné de bons résultats. Elle a permis de mieux connaître les desiderata de la colonie et d'envisager l'ordre dans lequel les nouvelles réformes devront être abordées.

L'attitude de la conférence a été mal connue et mal appréciée à Paris par des télégrammes trop sommaires. En réalité, il n'y a pas eu d'affirmation par cette assemblée de doctrines contraires au courant généreux qui porte le parti républicain français vers l'amélioration de la condition matérielle et morale des races indigènes.

M. Zaouche, secrétaire élu indigène, avait demandé la création de deux emplois d'interprètes indigènes au bureau de poste de Tunis. Le directeur de l'office postal et la majorité de la conférence estimèrent plus pratique de consacrer le crédit demandé par M. Zaouche à subventionner les traducteurs officieux qui se tiennent dans les bureaux.

Quant à la diffusion de l'enseignement, la Tunisie s'est conformée aux intentions du gouvernement et du Parlement français exposées dans les rapports de MM. Charles Dupuy et Maurice Colin, en affectant sur le budget extraordinaire de 1908 1.500.000 francs à des constructions d'écoles.

La conférence a montré par ses votes que la majorité française de la conférence était très sensible aux inconvénients de la coéducation des races.

Il y a au moins un de ces inconvénients qui ne peut être contesté par personne, c'est que le cours élémentaire ne peut être le même pour les petits Français et pour ceux des petits Arabes qui ignorent totalement notre langue. La confusion de la clientèle scolaire dans les petites classes impose au maître une tâche au-dessus de ses forces. Au contraire, l'élite de la jeunesse indigène suit avec fruit les mêmes cours que la jeunesse française au lycée Carnot. Ce sont des questions d'organisation administrative qu'il faut aborder sans parti pris, dans l'intérêt des enfants des deux races à qui on ne veut pas faire perdre leur temps et en utilisant les indigènes pour l'enseignement de leurs congénères.

La conférence a émis à l'unanimité un vœu en faveur de l'enseignement professionnel des indigènes. Il ne s'agit pas de condamner les indigènes à un enseignement inférieur, mais, tout en développant l'enseignement primaire, de faire pénétrer dans les masses les notions pratiques qui doivent amener les indigènes à tirer un meilleur parti de leur travail et de leur sol. On a fait ressortir dernièrement combien les Egyptiens étaient devenus de meilleurs agriculteurs depuis l'occupation anglaise. Il faut que nous nous appliquions de toutes nos forces à ne pas mériter le reproche d'avoir entretenu chez nos protégés l'ignorance professionnelle.

Mauritanie. — *Une tournée d'inspection du général Audéoud.* — On mande de Saint-Louis, 11 février, que, par le steamer fluvial *Borgnis Desbordes*, le général Audéoud, commandant supérieur des troupes de l'Afrique Occidentale Française, et le colonel Gouraud, commissaire du gouvernement général en Mauritanie, sont partis pour une tournée d'inspection de nos postes de Mauritanie.

Le général Audéoud, accompagné du capitaine Laroque, doit, de Boghé, gagner Tidjikdja (Fort-Coppolani). Quant au colonel Gouraud,

il doit, de Podor, partir pour Boutilimit, Aleg, le Tagant, puis retourner sur ses pas pour aller visiter Port-Etienne, dans la baie du Lévrier. L'organisation militaire de la Mauritanie, transformée avec raison en territoire militaire quoique « civil » de nom, va subir d'importantes et utiles modifications. Les pelotons de méharistes se perfectionnent ; il est question d'en doter la compagnie de Kaedi. On finira donc par doter cette région saharienne de troupes réellement sahariennes qui, une fois les postes approvisionnés, pourront obtenir la pacification tant désirée de la Mauritanie.

L'occupation d'Oujeft, à dix jours de marche au Nord de Boutilimit, semble être le commencement de celle de l'Adrar, jugée absolument indispensable.

III. — AMÉRIQUE.

États-Unis. — *La convention d'arbitrage entre la France et les Etats-Unis.* — Voici le texte complet de la convention d'arbitrage franco-américaine qui vient d'être ratifiée par le Sénat de Washington :

ARTICLE PREMIER. — Les différends de naturel égale qui peuvent s'élever au sujet de l'interprétation de traités existant entre les parties contractantes, et qui n'auraient pas été réglés par la voie diplomatique, seront déférés à la Cour permanente d'arbitrage établie à La Haye par la convention du 29 juillet 1899, à la condition toutefois qu'ils n'affectent pas les intérêts vitaux, l'indépendance ou l'honneur des parties contractantes, et ne concernent pas les intérêts de tierces parties.

ART. 2. — Dans chaque cas pris isolément, les parties contractantes, avant d'en appeler à la Cour permanente d'arbitrage, concluront un arrangement spécial définissant clairement le litige, l'étendue des pouvoirs des arbitres et les périodes fixées pour la formation d'un tribunal d'arbitrage, ainsi que les différentes phases de la procédure.

Il est entendu que cet agrément, en tant qu'il se réfère aux Etats-Unis, sera soumis à la ratification du Président et au consentement du Sénat et, en tant qu'il se réfère à la France, à l'approbation du Parlement français.

Les articles de cette convention seront ratifiés aussitôt que possible à Washington.

La présente convention restera en vigueur pendant cinq années ; elle entrera en application quinze jours après sa ratification.

On remarquera que ce traité, tout en constituant une manifestation intéressante, maintient à l'obligation de l'arbitrage les exceptions capitales qui étaient déjà inscrites dans les traités analogues conclus entre d'autres nations. Ces exceptions n'ont pas grande importance entre des pays aussi peu exposés que la France et les Etats-Unis à voir se poser entre eux des questions qui « affectent les intérêts vitaux, l'indépendance ou l'honneur des parties contractantes », mais il n'en convient pas moins de les signaler pour calmer les illusions pour ainsi dire systématiques qu'inspire chez nous le principe de l'arbitrage.

RENSEIGNEMENTS ÉCONOMIQUES

I. — EUROPE.

Espagne. — *L'industrie minière et métallurgique.* — Le ministère espagnol des Travaux publics vient de publier une intéressante statistique sur l'industrie minière et métallurgique dans la Péninsule.

Cette statistique, qui se rapporte à 1906, nous apprend qu'à la fin de cette année, il y avait, en Espagne, les îles Baléares et les îles Canaries comprises, 2.044 mines ou concessions d'une superficie de 257.200 hectares; il y avait également 23.957 concessions non productives ayant une superficie de 672.375 hectares.

La province d'Oviedo est en tête pour le plus grand nombre de mines ou concessions productives: elle en possède 431; viennent ensuite Huelva avec 298, Murcie avec 262, Alméria avec 152, Biscaye avec 164, Santander avec 124, Jaen avec 103, Séville avec 87, Cordoue avec 42, Ciudad Réal avec 29 et Badajoz avec 24 mines ou concessions productives.

Les mines de fer sont les plus abondantes; on en comptait, à l'expiration de l'année 1906, 557: il y avait 441 mines de houille, 327 de cuivre, 209 de plomb, 132 de zinc, 125 de plomb argentifère, 50 de lignite, 23 de mercure, 17 de manganèse, 39 de sel commun et 14 de wolfram.

Parmi les concessions dites non productives ou inexploitées, ce sont encore les mines de fer qui sont en majorité; on en comptait 12.265 pour 3.559 mines de plomb, 3.055 de houille, 993 de cuivre, 868 de zinc et 637 de lignite. Pour le manganèse, le soufre, le sel commun, l'antimoine, l'arsenic, l'asphalte, le mercure, l'étain, le phosphosite, les pyrites de fer, le kaolin, l'or, le pétrole, l'argent, les roches bitumineuses, le sulfate de soude et le topaze, les chiffres ont beaucoup moins d'importance.

Si nous établissons une comparaison avec l'année 1905, nous voyons que, pendant l'année qui vient de finir, il y avait 141 concessions minières productives de plus et que le nombre d'ouvriers employés dans ces mines, représenté par 118.201, est supérieur de 12.773 à celui de 1905,

II. — AMÉRIQUE.

États-Unis. — *Les recettes des douanes pendant l'année fiscale* 1906-1907. — Le secrétaire d'Etat au Trésor a consacré une partie importante de son rapport annuel à l'année fiscale close le 30 juin dernier.

La valeur des importations de marchandises étrangères aux Etats-Unis au cours de l'année fiscale, qui s'est clôturée il y a cinq mois, a atteint 1.434.421.425 dollars, soit une augmentation de plus de 200 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent et ce chiffre est pour la troisième fois, le plus important qui ait été jusqu'à présent enregistré dans l'histoire économique de l'Union. Les

droits de douane perçus sur ces envois ont atteint 333.230.126 dollars, soit 33 millions de dollars de plus qu'en 1906. D'autre part, et pour la troisième fois encore, les Etats-Unis ont expédié plus de marchandises que jamais à l'étranger, c'est-à-dire pour une somme de 1.854.556.953 dollars, soit plus de 136 millions de dollars qu'en 1906.

Voici, en prenant en considération les droits d'entrée qui y sont perçus, une liste des vingt principaux ports des Etats-Unis avec le montant des taxes qui y ont été acquittées :

	(En dollars)		(En dollars)
New-York	222.782.650	Puget-Sound	1.705.089
Boston	28.177.079	Cleveland	1.264.475
Philadelphie	21.153.995	Cincinnati	1.001.737
Chicago	10.162.952	Buffalo	854.778
San-Francisco	10.150.066	Newport-News	765.356
New-Orléans	8.130.932	Pittsburg	758.332
Baltimore	5.296.975	Milwaukee	755.616
Détroit	2.050.244	Platsburg, N. Y,	739.233
Saint-Louis	2.473.363	Hurlington, Vt.	716.515
Tampa	1.722.551	Calveston	702.959

Brésil. — *Les travaux des ports.* — Les travaux du port de Rio-de-Janeiro se poursuivent régulièrement et devront être terminés en 1910. En novembre 1906, le directeur technique évaluait à 121.000.000 de francs la dépense des travaux restant à effectuer, et, à cette date, le solde de ressources existant était de 91.000.000 de francs, ce qui présentait un déficit apparent de 30.000.000 de francs. Celui-ci pourra être comblé au cours de la construction, une fois couvert le service des emprunts extérieur et intérieur du port, avec le produit liquide des 2 % sur l'importation de Rio-de-Janeiro, la recette des entrepôts, des propriétés, des sections de quais livrés au trafic, et enfin avec les intérêts payés sur les dépôts du solde de l'emprunt existant à Londres.

Toutefois, l'insuffisance des 3.500 mètres de quais en construction devient manifeste, eu égard au mouvement du port, de sorte que leur prolongement s'impose et que de nouvelles ressources deviendront nécessaires. Il est probable que, dans le courant de cette année, la première section du port sera livrée au trafic.

Les travaux des ports de Bahia et de Para sont commencés effectivement et les études et devis définitifs approuvés. Ceux de Pernambuco seront effectués dès les études approuvées. Enfin, les études des ports de Victoria et de Rio Grande sont en voie d'approbation.

Le gouvernement se préoccupe en même temps des améliorations des rivières navigables, tant au point de vue des communications que du régime des ports. Les travaux pour prévenir les terribles sécheresses dans les Etats de Ceara, de Rio-Grande do Norte, de Parahyba et de Piauhy se poursuivent activement.

NOMINATIONS OFFICIELLES

MINISTÈRE DES COLONIES

M. Merlaud-Ponty est nommé gouverneur général de l'A. O. F.

M. Merlin, *gouvern. de* 1re *cl.*, est nommé commis. général du Congo français.

M. Malan, *gouvern. de* 3e *cl.*, est nommé secrét. général de l'A. O. F.

M. Clozel, *gouvern. de* 2e *cl.*, est nommé lieut.-gouvern. du Haut-Sénégal-Niger.

M. Angoulvant, *gouvern. de* 3e *cl.*, est nommé lieut.-gouvern. de la Côte d'Ivoire.

M. Bonhoure (A.-J.), *gouvern. de* 2e *cl.*, est nommé gouvern. des Établissements français dans l'Inde.

M. Camille Guy, *gouvern. de* 2e *cl.*, est nommé gouvern. de la Réunion.

M. Gourbeil (Maurice), *gouvern. de* 2e *cl.*, est nommé lieut.-gouvern. du Sénégal.

M. Liotard, *gouvern. de* 1re *cl.*, est nommé lieut.-gouvern. de la Guinée.

M. Richard, *gouvern. de* 3e *cl.*, est nommé gouvern. de la Nouvelle-Calédonie.

M. Telle, *gouvern. de* 3e *cl.*, est mis à la disposition du commiss. général du Congo français.

M. Bonhoure (Louis-Alphonse), *gouvern. de* 1re *cl.*, est chargé des fonctions p. i. de gouvern. général de l'Indo-Chine.

MM. Merlet, administrat. de 3e classe des colonies, et Sigman, inspect. adj. des colonies, sont nommés chevaliers de la Légion d'honneur.

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

L'exequatur a été accordé à MM. :

Harel (Raymond), consul général de Libéria à Paris;

Larruy (Joseph), vice-consul d'Espagne à Bagnères-de-Luchon.

Palmer Samborne (Walter P. S.), agent consulaire des Etats-Unis d'Amérique à Dieppe ;

Canaud (Lucien-Pierre), vice-consul de Suède à La Rochelle et à La Pallice.

MINISTÈRE DE LA GUERRE

Troupes métropolitaines.

INFANTERIE

Sahara. — M. le *capit.* Cottenest est nommé au command. de la comp. de la Saoura;

M. le *lieut.* Chameroy est affecté à la compag. de Colomb;

M. le *lieut.* Riottot est placé à la comp. de la Saoura;

M. le *lieut.* Roussotte est désigné pour la comp. du Tidikelt.

Maroc. — M. le *capit.* Schultz est désig. pour la police marocaine.

CAVALERIE

Sahara. — M. le *lieut.* Sevin est désig. pour la comp. du Touat.

Maroc. — M. le *capit.* Chopin de la Bruyère est désig. pour le corps de débarquement de Casablanca.

GÉNIE

Madagascar. — M. le *capit.* Refroigney est désig. pour les travaux du port de Diégo-Suarez.

SERVICE DE SANTÉ

Missions. — M. le *méd. aide-maj. de* 1re *cl.* Poutrin est désig. pour faire partie d'une mission dans le Centre africain.

SERVICE VÉTÉRINAIRE

Nouvelle-Calédonie. — M. Lang, *vétérin. en* 1er, est désig. pour la Nouvelle-Calédonie.

Troupes coloniales.

INFANTERIE

Annam-Tonkin. — M. le *lieut.* Dubuisson est désig. pour le service géographique.

Afrique Occidentale. — M. le *lieut.-col.* Gallois est désig. pour la Côte d'Ivoire;

M. le *lieut.* Icart est affecté au 1er sénégalais ;

M. le *lieut.* Lejeune est placé au 4e sénégalais.

Madagascar. — M. le *colonel* Comte est désig. pour le 3e sénégalais ;

M. le *lieut.* Lacourrière est placé au 1er malgaches ;

M. le *lieut.* Guiraud est affecté au 3e malgaches.

ARTILLERIE

Annam-Tonkin. — M. le *capit.* Conjard est désig. pour Hué;

M. le *chef d'escad.* Debats est affecté à Dap-cau ;

MM. les *capit.* Lehalle, Redon, Evanno et Welly ; les *lieut.* Rogier et Puel sont placés à Hanoï.

Cochinchine. — MM. les *chefs d'escad.* Vuillard, Septier, Charbonnier et Thouard sont désig. pour la Cochinchine.

MM. le *chef d'escad.* Rauch; les *capit.* Valat, Hervé, Morizon et Camp sont placés à Saïgon ;

MM. le *capit.* Vast et le *sous-lieut.* Petit sont affectés au Cap Saint-Jacques.

Afrique Occidentale. — M. le *chef d'escad.* Patey est nommé chef du bureau milit. du gouvern. général ;

M. le *capit.* Giroux est nommé adjoint au command. du cercle de Baoulé;

MM. les *capit.* Paupelain et Barrois sont désignés pour le Haut-Sénégal-Niger ;

Madagascar. — MM. le *chef d'escad.* Nisse et le *capit.* Ménard sont placés à Diégo-Suarez;

Officiers d'administration.

Cochinchine. — MM. l'*offic. d'admin.* de 2e *cl.* Ventadour et le *stagiaire* Vaille sont désig. pour la Cochinchine;

M. l'*offic. d'admin. de* 1re *cl.* Baux est placé à Saïgon.

Afrique Occidentale. — M. l'*offic. d'admin.* Mascle est désig. pour le Sénégal.

CORPS DE L'INTENDANCE

Annam-Tonkin. — M. le *sous-intend. de* 3e *cl.* Lacouture est désig. pour le Tonkin ;

M. le *sous-intend. de* 3e *cl.* Trioreau est placé à Haïphong.

Afrique Occidentale. — M. l'*attaché de* 1re *cl.* Magot est désig. pour l'A. O. F. ;

M. le *sous-intend. de* 3e *cl.* Péponnet est placé à Kayes;

M. le *sous-intend. de* 3e *cl.* Marin est affecté à Tombouctou ;

M. l'*adjoint* Gérardin est désigné pour Saint-Louis ;

M. l'*adjoint* Martin est placé à Niamey.

Madagascar. — M. le *sous-intend. de* 3e *cl.* Dabo est désig. pour Madagascar;

M. le *sous-intend. de* 2e *cl.* André est placé à Diégo-Suarez ;

M. l'*attaché de* 1re *cl.* Copin est affecté à Tananarive.

Officiers d'administration.

Afrique Occidentale. — M. l'*offic. d'admin. de* 2e *cl.* Antony est désig. pour Dakar.

Congo. — M. l'*offic. d'admin. de* 2e *cl.* Le Camus est désig. pour le Congo.

Madagascar. — M. l'*officier d'admin. de* 2e *cl.* Michelot est désigné pour Madagascar.

SERVICE DE SANTÉ

Chine. — MM. Ledoux, *méd.-maj. de* 2e *cl.* et Carayon, *méd. aide-maj.*, sont désig. pour le corps d'occupat.

Annam-Tonkin. — M. Puysségur, *méd.-maj. de 2e cl.*, est placé à Lam ;
M. Koun, *méd. aide-maj.*, est affecté à Lao-kay ;
M. Mathis, *méd. aide-maj.*, est désig. pour Haïphong ;
M. Arathoon, *méd. aide-maj.*, est placé à Bac-kan ;
M. Dufresne, *méd. aide maj.*, est affecté à Sept-Pagodes ;
M. Vidal, *méd. aide-maj.*, est désig. pour Hanoï.
Cambodge. — M. Cloitre, *méd. aide-maj.*, est désig. pour la commiss. de délimitat. entre l'Indo-Chine et le Siam.
Afrique Occidentale. — MM. Grognier, *méd.-maj. de 1re cl.*, Chapeyron, Lowitz et Marzin, *méd.-maj. de 2e cl.*, sont désig. pour le Haut-Sénégal-Niger;
M. Marque, *méd.-maj. de 2e cl.*, est placé à Gorée ;
MM. Foutrein, *méd.-maj. de 2e cl.*, et Kerneis, *méd. aide-maj. de 1re cl.*, sont désig. pour Dakar ;
M. Chagnolleau, *méd.-maj. de 2e cl.*, est affecté au 4e sénégalais ;
M. Etchegaray, *pharm.-maj. de 1re cl.*, est désig. pour l'A. O. F. ;
MM. Fournier et Chatenay, *méd. aides-maj.*, sont désignés pour la Guinée.
Madagascar. — M. Lafage, *méd. ppal de 2e cl.*, est placé à Diégo-Suarez ;
MM. Jourdran et Audibert, *méd.-maj. de 1re cl.*, sont désignés pour Tananarive;
M. Garnaud, *pharm.-maj. de 2e cl.*, est désig. pour Madagascar.
Mayotte. — M. Henric, *méd.-maj. de 2e cl.*, est désig. pour Mayotte.

Officiers d'administration.

Annam-Tonkin. — M. Adrian, *offic. d'admin. de 2e cl.*, est désigné pour le Tonkin.

MINISTÈRE DE LA MARINE

ÉTAT-MAJOR DE LA FLOTTE

Levant. — M. le *lieut. de vaiss.* Guette est désig. pour le *Faucon*, détaché en Crète.
Pacifique. — M. l'*enseig. de vaiss.* Dubois (A.-P.) est désig. pour la *Zélée* ;
Sénégal. — M. le *capit. de frég.* Crova est nommé au command. du *Marigot*.
M. le *lieut. de vaiss.* Talon est nommé adjoint au command. de la marine du Sénégal.

SERVICE DE SANTÉ

Pacifique. — M. le *méd. de 3e cl.* Valleteau de Mouillac est désign. pour la *Zélée*.
Sénégal. — M. le *méd.- de 1re cl.* Guitton est désign. pour l'arsenal de Dakar.

BIBLIOGRAPHIE — LIVRES ET REVUES

Petit Jap deviendra grand! *L'expansion japonaise en Extrême-Orient*, par Léo Byram; préface de M. Jules Claretie, de l'Académie française. — Un volume in-12 de 416 pages avec 50 photographies et une carte, broché sous couverture illustrée. Berger-Levrault et Cie, éditeurs, 5, rue des Beaux-Arts, à Paris. Prix : 3 fr. 50.

« Ce livre, si intéressant au point de vue technique, est des plus attirants « au point de vue pittoresque. Ce sont là les impressions d'un penseur qui « aurait emporté la boîte à couleurs d'un peintre. »

A cet éloge, d'ailleurs parfaitement mérité, que M. Claretie fait du livre de M. Léo Byram, dans la préface qu'il lui consacre, il faut ajouter que *Petit Jap deviendra grand!* est aussi un livre d'actualité dont l'étude est en ce moment particulièrement intéressante Etat de la Corée, de la Chine et de la Mandchourie avant et après l'occupation des Japonais; moyens employés par ceux-ci, causes qui font leur succès et qui firent la perte des

Russes, rivalité des puissances d'Occident en Extrême-Asie, accroissement d'influence des unes, décadence des autres; genèse des incidents nippo-américaines et de l'effervescence américaine. C'est, on le voit, toute la question d'Extrême-Orient que l'auteur s'est efforcé de présenter au public français sous un aspect aimable et facile, afin de la lui rendre plus accessible.

Des faits, des hommes, des idées (1905-1906), avec préface de M. MAURICE BARRÈS, de l'Académie française, par HENRI de NOUSSANNE. Un volume in-16. Plon-Nourrit et Cie, Paris.

Les historiens des temps futurs, quand ils voudront analyser par le menu les événements auxquels nous assistons, devront s'appuyer surtout sur l'immense collection de documents que contient la presse, devenue, dans le sens absolu du mot, encyclopédique. M. Henri de Noussanne est le type du journaliste averti qui s'intéresse à toutes les questions en suspens et a la pleine conscience de son rôle de témoin dans les grands procès que videra le tribunal de la postérité. Le livre qu'il vient de publier, et qui résume ses enquêtes sensationnelles de l'*Echo de Paris* sur le conflit religieux, sur les choses et les gens d'outre-Rhin, sur le grave problème de la liberté des détroits scandinaves, sur l'oppression de la conscience polonaise par l'Allemagne protestante, se termine par des investigations précieuses sur les progrès de la révolution anarchique aux champs et à la ville. Mais la clairvoyance de l'auteur n'a servi qu'à rassurer son patriotisme et à éveiller, malgré d'attristantes constatations, un énergique espoir « en ces ressources cachées de la race qui jaillissent au moment décisif ».

Ouvrages déposés au bureau de la Revue.

L'Algérie, par MAURICE WAHL. Cinquième édition, mise à jour par M. AUGUSTIN BERNARD. Un vol. in-8° de 450 pages de la Bibliothèque d'Histoire contemporaine. F. Alcan, Paris, 1908.

La Question d'Extrême-Orient, par EDOUARD DRIAULT. Un vol. in-8° de 390 pages de la Bibliothèque d'Histoire contemporaine. F. Alcan, Paris, 1908.

Inauguration du monument Ballay et de la 2e section du chemin de fer de Conakry au Niger. Une brochure in-8° de 30 pages. Imprimerie du Gouvernement général de l'A. O. F., Gorée, 1908.

LES REVUES

I. — REVUES FRANÇAISES

Bulletin du Comité de l'Afrique Française (*févr.* 1908). ROBERT DE CAIX : Le débat marocain. — La question des chemins de fer d'Ethiopie. — ED. DOUTTÉ : A la côte occidentale du Maroc.

La Ligue maritime (*févr.* 1908). MAURICE LOIR : Amérique et Japon. — MAURICE ANJUBAULT : Marine anglaise et libre-échange. — L'industrie de la pêche au Japon.

La Quinzaine coloniale (10 *févr.* 1908). J. CHAILLEY : Les chemins de fer éthiopiens : la solution.

Revue coloniale (*janv.* 1908). Colonel DIGUET : Les montagnards du Tonkin. — ANDRÉ ARCIN : L'action française en Guinée.

Revue pour les Français (25 *févr.* 1908). BONET-MAURY : L'empreinte française au Canada. — ROCHEVERRE : La Légion étrangère jugée par un Anglais.

L'Administrateur-Gérant : P. CAMPAIN.

PARIS. — IMPRIMERIE LEVÉ, RUE CASSETTE, 17.

CHEMINS DE FER DE L'OUEST

Voyage Circulaire en Bretagne

Billets d'excursion à prix réduits, valables 30 jours (délivrés toute l'année)

1re classe, 65 francs — 2e classe, 50 francs

Itinéraire. — Rennes, Saint-Malo-Saint-Servan, Dinard-Saint-Enogat, Dinan, Saint-Brieuc, Guingamp (1), Lannion, Morlaix (1), Roscoff, Brest, Quimper, Douarnenez, Pont-l'Abbé, Concarneau, Lorient, Auray, Quiberon (1), Vannes, Savenay, Le Croisic, Guérande, Saint-Nazaire, Pont-Château, Redon, Rennes.

(1) Il est délivré peur l'extention de l'itinéraire de Guingamp à Paimpol et retour de Guingamp ou Morlaix à Carhaix avec retour facultatif sur Guingamp ou Morlaix, et de Quiberon à Belle-Ile-en-Mer (le Palais), et retour, des billets d'aller et retour à prix réduits.

Ces billets donnent droit à l'arrêt facultatif aux gares intermédiaires. Leur durée de validité expire en même temps que celle du voyage circulaire.

Billets spéciaux de parcours complémentaires

Il est délivré de toute station des réseaux de l'Ouest et d'Orléans, située à 50 kilomètres au moins (ou contre paiement de la taxe applicable à 50 kilomètres), de l'itinéraire du Voyage Circulaire en Bretagne, des billets spéciaux de 1re et de 2e classes comportant une réduction de 20 % sur le prix ordinaire des places, pour aller rejoindre l'itinéraire du Voyage Circulaire et pour rentrer au point de départ ou se rendre sur toute autre gare des réseaux de l'Ouest et d'Orléans.

Le billet d'aller, pour rejoindre l'itinéraire du Voyage Circulaire en Bretagne, doit être demandé en même temps que celui du Voyage Circulaire et au moins 4 jours à l'avance. Le billet de retour est délivré sur la présentation du billet circulaire aux gares situées sur l'itinéraire de ce voyage où le voyageur compte commencer son voyage de retour.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Billets d'aller et retour individuels et de famille.

Pour les stations thermales et hivernales des Pyrénées-Occidentales et Orientales et du Golfe de Gascogne, Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salies-de-Béarn, etc... Amélie-les-Bains, Vernet-les-Bains, Banyuls-sur-Mer, etc.

Il est délivré toute l'année, à toutes les gares du réseau d'Orléans ainsi que dans ses bureaux succursales de Paris, pour les stations thermales et hivernales désignées ci-dessus :

1° Des billets d'aller et retour individuels de toutes classes avec réduction de 25 0/0 en 1re classe et de 20 0/0 en 2e et 3e classes, sur le prix calculés au tarif général d'après l'itinéraire effectivement suivi ;

2° Des billets aller et retour de famille en 1re, 2e, 3e classes, comportant une réduction de 20 à 40 0/0 suivant le nombre des personnes et sous condition d'effectuer un parcours minimum de 300 kilomètres (aller et retour compris).

Durée de validité : 33 jours à compter du jour de départ, ce jour compris

Créé en 1866

LE MEILLEUR DES TONIQUES ET APÉRITIFS

BYRRH

VIN GÉNÉREUX ET QUINQUINA

HORS-CONCOURS. — EXPOSITION UNIVERSELLE DE PARIS 1900

Le BYRRH est une boisson savoureuse, éminemment tonique et hygiénique.

Il est fait avec des vins vieux exceptionnellement généreux, mis au contact de Quinquina et d'autres substances amères de premier choix. Il emprunte à toutes ces substances un arôme agréable et de précieuses propriétés cordiales, et il doit aux vins naturels qui seuls servent à sa préparation sa haute supériorité hygiénique.

On le consomme à toute heure : soit pur à la dose d'un verre à Bordeaux ; soit dans un grand verre, étendu d'eau ordinaire ou d'eau de seltz. Il devient alors une boisson très agréable et rafraîchissante, sans perdre aucune de ses propriétés hygiéniques.

Exiger la Marque

VIOLET FRERES, à THUIR (Pyrénées-Orientales)

CHEMINS DE FER DE PARIS-LYON-MÉDITERRANÉE

Banlieue de Paris

Grâce à la mise en service récente de deux nouvelles voies entre Villeneuve-Saint-Georges et Brunoy, la Cie P.-L.-M. se trouve maintenant à même d'apporter d'importantes améliorations à son service de Banlieue.

Ces améliorations, mises en vigueur dès le 1er Mai, seront certainement fort appréciées.

C'est dans la Banlieue desservie par cette Compagnie que se trouvent les charmantes localités de l'Yerres et la forêt de Sénart ; les rives de la Haute-Seine (Le Coudray, Seine-Port, etc...) Melun et ses environ (chateau de Vaux-le-Vicomte, abbaye de Dammarie-les-Lys) ; le palais de Fontainebleau et sa forêt, une des merveilles de la France.

Billets simples de France en Espagne.

Les principales gares du réseau P.-L.-M. (Paris, Dijon, Lyon, Marseille, etc.) délivrent toute l'année des billets directs simples pour Barcelone.

Consulter le Livret-Guide-Horaire P.-L.-M. vendu 0 fr. 50 dans toutes les gares.

De Paris en Orient (viâ Marseille).

La Compagnie P.-L.-M., d'accord avec les Compagnies des Messageries maritimes, Fraissinet et Paquet, délivre des billets simples valables 15 jours, pour se rendre, par Marseille, de Paris à l'un quelconque des ports ci-après : Alexandrie, Beyrouth, Constantinople, Le Pirée, Smyrne, Alexandrie, Jaffa, Port-Saïd, Batoum, Salonique, Odessa, Samsoun, etc.

Les Agences de la Compagnie des Messageries maritimes délivrent des billets d'aller et retour, valables 120 jours, pour se rendre, viâ Marseille, de Paris à Alexandrie, Port-Saïd, Jaffa, Beyrouth.

Arrêts facultatifs sur le réseau P.-L.-M. (par la Bourgogne ou par le Bourbonnais).

Ces billets donnent droit à une franchise de 30 kilos de bagages par place sur le chemin de fer ; sur les paquebots, cette franchise est de 100 kilos par place de 1re classe et de 60 kilos par place de 2e classe.

Pour plus amples renseignements, consulter le Livret-Guide-Horaire P.-L.-M. mis en vente au prix de 0 fr. 50 dans les gares de la Compagnie.

PARIS. — IMPRIMERIE LEVÉ, RUE CASSETTE, 17.

12me Année. — N° 266 16 Mars 1908

QUESTIONS
Diplomatiques et Coloniales

REVUE DE POLITIQUE EXTÉRIEURE

PARAISSANT LE 1er ET LE 16 DE CHAQUE MOIS

SOMMAIRE

Pages

René Pinon..... Le Protectorat français en Orient..... 389

Édouard Payen..... L'annexion de l'État du Congo à la Belgique..... 409

J. Machat..... Anvers et Rotterdam..... 421

Charles Printa..... Les Koutzovalaques et la question macédonienne.. 431

CHRONIQUES DE LA QUINZAINE

Les affaires du Maroc. — *Les décisions du gouvernement. L'envoi de renforts à Casablanca. La mission du général Lyautey et de M. Regnault. Les opérations dans la Chaouïa. Les menées de Moulay Hafid. La situation dans les ports. Dans le Sud-Oranais. Les crédits militaires pour le Maroc*..... 449

Renseignements politiques. — France. *Le voyage du Président de la République à Londres.* — Allemagne. *Le vote de la loi polonaise en Prusse.* — Angleterre. *L'incident de la lettre de Guillaume II à lord Tweedmouth.*—Espagne. *Le voyage d'Alphonse XIII à Barcelone.* — Russie. *Les relations russo-japonaises. Déclarations de M. Isvolski.* — Turquie. *Les chemins de fer des Balkans.* — Japon. *L'affaire du « Tatsu-Mahu ».* — Perse. *Un attentat contre le Chah de Perse.* — Algérie. *Un discours de M. Jonnart.* 456

Renseignements économiques. — *Le commerce des Pays-Bas avec la France.* — *La situation commerciale des îles Philippines*..... 465

Nominations officielles..... 467

Bibliographie. — Livres et Revues..... 468

CARTES ET GRAVURES

Domaine commercial d'Anvers et de Rotterdam..... 423

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

19-21, RUE CASSETTE — PARIS. 6e. — *Téléph.* 732.84.

Abonnement annuel

France et Colonies, 15 francs Etranger et Union postale 20 francs

La Livraison : *France* : 0,75 *Etranger* : 1 fr.

Au COMITÉ DE L'ASIE FRANÇAISE, 19-21, rue Cassette, PARIS

Guides Madrolle

TONKIN DU SUD, HANOI..... **10 francs**

Un travail historique, anthropologique, et sociologique du peuple anamite précède les itinéraires. Le voyageur aura tous les renseignements pour visiter en détail la belle capitale moderne, **Hanoï**, la ville industrielle de **Namdinh**, les cités anciennes de **Ko-Loa**, de **Thang-Long**, de **Hoa-Lu**, et excursionner dans les jolis sites de **Da-Phuk**, de **Bavi**, de **Chiné**, de la **Rivière Noire** et du **Thanh-Hoa**.

CHINE DU SUD, PORTS DU JAPON..... **12 francs**

Le Touriste trouvera les indications nécessaires pour visiter les pays de l'**Extrême-Orient**, et pour pénétrer en Chine par le **Si-Kiang**, ou par le **Fleuve Bleu** — HONG-KONG, CANTON, MACAO, CHANG-HAÏ, HAN-KÉOU.

CHINE DU NORD, CORÉE, LE TRANSSIBÉRIEN..... **12 francs**

Le Guide prend le voyageur à **Chang-Haï** et lui fait parcourir toutes les excursions autour de **Pékin** et celles de la **Chine septentrionale** et **occidentale**; il le conduit jusqu'en Europe, à travers la **Mandchourie**, la **Sibérie**, la **Russie** et l'**Allemagne**. — **Tien-Tsin**, **Pékin**, **Séoul**, **Moscou**, **Varsovie**, **Berlin**.

INDO-CHINE, HARAR, INDES, CEYLAN, SIAM, CHINE MÉRIDIONALE. **18 francs**

Le Guide décrit chaque escale de l'itinéraire **Marseille** à **Canton**; le passager désireux d'étendre le cercle de ses excursions pourra gravir les hauteurs de l'**Ethiopie**, visiter les temples somptueux de l'**Inde méridionale**, aller dans les sanatoria de **Ceylan**, parcourir les villes mortes du **Siam**, étudier les ruines grandioses laissées par la civilisation khmer, remonter le **Fleuve Rouge** jusqu'en **Chine** et séjourner à **Canton**.

MONOGRAPHIES : Rudiments de la langue Chinoise, 2 fr. 50. — La Corée, 3 fr. — Les voyageurs Chinois, 1 fr. — L'Art chez les Chinois, 1 fr. — L'Histoire de la Chine, 1 fr. — Sud de la Chine, 3 fr. — Nord de la Chine, 3 fr. — Le Sud du Yun-nan, 2 fr.

CHEMIN DE FER D'ORLEANS

Voyages en Espagne.

La Compagnie d'Orléans délivre déjà dans toutes ses gares, stations et bureaux de ville de Paris, conjointement avec des carnets de parcours à itinéraire facultatif français, des billets demi-circulaires espagnols à itinéraire fixe, comportant Hendaye-Irun comme point d'entrée en Espagne et Cerbère-Port-Bou comme point de sortie, ou inversement.

Depuis le 15 avril 1907, cette Compagnie délivre également, conjointement avec les carnets de parcours français précités, des billets circulaires individuels espagnols à itinéraire tracé au gré du voyageur du tarif X n° 5; la sortie et la rentrée en France peuvent avoir lieu soit par le même point frontière (Hendaye-Irun ou Cerbère-Port-Bou), soit par l'un de ces points à l'aller et par l'autre au retour.

La demande de ces billets doit être faite 10 jours au moins à l'avance.

QUESTIONS DIPLOMATIQUES ET COLONIALES

LE PROTECTORAT FRANÇAIS EN ORIENT

La question des écoles françaises dans l'Empire ottoman et celle du protectorat sont, nous l'avons déjà indiqué [1], étroitement liées l'une à l'autre; elles sont deux aspects différents d'une même question générale, qui est celle de l'influence française en Orient; mais cependant elles ne se confondent pas, bien qu'on les confonde souvent. Nous voudrions aujourd'hui, pour compléter ce que nous disions naguère des écoles, essayer de définir ce qu'est exactement le protectorat français, dont on parle souvent hors de propos, quelles répercussions la rupture des relations entre la République et le Saint-Siège peut avoir sur son avenir et sous quelle forme il est possible d'en conserver à la France les avantages.

Le protectorat français dans l'Empire ottoman diffère profondément de ce qu'il est dans l'Empire chinois; il pourrait cesser d'exister dans l'un des deux pays, sans être compromis dans l'autre. La confusion qu'en fait M. de Lanessan est le vice fondamental de tout le livre qu'il a publié dernièrement [2]. Nous avons déjà tenté d'établir ici la distinction nécessaire et nous n'y reviendrons pas. C'est uniquement du protectorat d'Orient que nous voudrions nous occuper aujourd'hui.

Le protectorat français sur les catholiques de l'Empire ottoman n'est ni l'œuvre d'un jour ni celle d'un homme: il n'est pas le fruit d'une guerre victorieuse ou d'un traité heureux; il résulte d'une longue histoire : chaque siècle de notre existence nationale a apporté sa pierre à l'édifice de notre influence; chaque phase de notre vie politique y a accru notre clientèle. Longtemps le protectorat a été pour la France un privilège de fait, plus solidement établi sur un usage traditionnel que sur des textes; plus tard seulement, les traités internationaux et

[1] Voir tome XIV, p. 415 et suiv., 495 et suiv.
[2] *Les missions et leur protectorat.* Alcan, 1907, in-12.

les actes du Saint-Siège ont fondé en droit, sur des contrats et sur des actes écrits, une situation dont nous jouissions depuis longtemps en fait. Si donc l'on analyse les éléments qui constituent aujourd'hui le protectorat, on est amené à y reconnaître un élément historique et un élément juridique; dans celui-ci, à son tour, il faut distinguer les traités internationaux et les actes du Saint-Siège. L'histoire a donné à la France des titres à une situation privilégiée; les textes la lui confirment. Enfin la clientèle du protectorat français comprend des éléments très divers. De là, dans ces quelques pages, des divisions toutes naturelles qui correspondent à la vérité des choses.

***

C'est toute l'histoire de la France, dans son unité splendide en même temps que dans sa féconde diversité, qui entre ici en jeu et qu'il faudrait faire comparaître tout entière pour établir l'ancienneté et la valeur de nos droits.

Le moyen âge fait des Français les défenseurs de la chrétienté contre l'Islam. Charles Martel arrête les Arabes à Poitiers; Charlemagne, qui doit l'Empire à la vaillance avec laquelle il remplit sa fonction de défenseur de la chrétienté latine contre l'infidèle, échange des ambassades et des cadeaux avec Haroûn-al-Raschid, Khalife de Bagdad; il reçoit de lui les clefs du Saint-Sépulcre. Dès ces temps lointains apparaît déjà cette alternance de luttes vigoureuses et de relations amicales qui caractérisera les relations de nos rois avec les puissances musulmanes. Dans les Croisades, la France religieuse et guerrière déploie sa force et son génie. L'idée de croisade se symbolise, pour l'Orient comme pour l'Occident, dans cette douce et noble figure de saint Louis; il est la véritable incarnation de l'esprit des Croisades, surtout peut-être parce qu'il a été le plus malheureux des croisés. Dès cette époque, *Franc*, dans tout l'Orient, signifie occidental, chrétien, latin : un royaume *franc* survit en Palestine jusqu'en 1291. Le *Franc*, pour les peuples chrétiens opprimés, c'est le sauveur possible, c'est le protecteur; dès ces temps lointains, c'est au *Franc*, défenseur de la chrétienté contre l'Islam, que va la confiance des populations.

En face des musulmans, maîtres des Lieux Saints, de l'Espagne méridionale, des îles et de la Méditerranée, dont leurs bateaux écument les chemins, en face surtout du Turc qui donne un nouvel élan à la poussée ennemie, l'Europe chrétienne se constitue ; la notion de Chrétienté remplace l'ancienne notion romaine d'unité impériale. Le Franc est à la tête de la Chré-

tienté; il est, pour ainsi dire, depuis les Croisades, sa pointe dirigée contre l'ennemi. Les rois de l'Occident peuvent se battre entre eux, la notion d'unité n'en subsiste pas moins, avec l'idée très vivace que la seule guerre légitime est celle de la Chrétienté contre ses ennemis et que l'union, en cas de péril imminent, ne pourrait manquer de se refaire contre le commun adversaire. C'est une conception qui survivra très longtemps, qui se retrouvera jusque chez Leibniz; elle survit même encore aujourd'hui, atténuée, endormie, mais prompte à se réveiller s'il survenait un péril commun.

Cependant le Turc victorieux s'installe en Europe, s'y rend inexpugnable derrière le Danube. On perd l'espoir de le chasser et, en même temps, on perd la crainte de le voir subjuguer toute l'Europe. En vain la Papauté, gardienne du vieil idéal, multiplie ses appels à la Croisade, elle n'est plus entendue. L'idée de Chrétienté va se dissociant à mesure que la terreur du péril turc diminue et que prédominent les querelles nationales. Au temps de la guerre de Cent Ans, les nationalités se diversifient de plus en plus; leurs intérêts particuliers l'emportent sur les intérêts généraux de la Chrétienté et la notion de « l'équilibre européen » se dessine. Au temps de François Ier, le péril, pour la France, ce n'est plus le Turc, c'est ce Charles-Quint qui la menace sur sa tête, sur son flanc et sous ses pieds. Contre une puissance si exorbitante, qui aspire à la monarchie universelle et menace directement l'indépendance de son royaume, François Ier n'hésite pas à s'allier avec le Turc; en 1535, il envoie en ambassade à Constantinople Jean, sire de La Forêt, qui signe avec Soliman le Grand les premières *Capitulations*. Un tel fait n'a plus aujourd'hui de quoi nous étonner; il eut, à l'époque où il se produisit, l'importance d'une révolution et fit scandale, dans le monde chrétien, à l'égal d'une trahison; l'écho de l'indignation qu'il produisit se répercuta longtemps parmi les gens d'église et parmi tous ceux qui regrettaient l'unité dont le souvenir seul survivait encore. Les projets du P. Joseph, le confident de Richelieu, et de Leibniz lui-même « qui se « croyait un grand politique », dit M. de Lanessan, sont comme un dernier regret donné à la politique unitaire et catholique qui ne connaissait d'autre ennemi que l'infidèle, et une dernière tentative pour y revenir. Mais la laïcisation de la politique, commencée par la Réforme et François Ier, s'achève avec les traités de Westphalie, et l'on peut dire que la protestation et le départ du légat Fabio Chigi à Münster (en 1648) marquent la fin de l'idée de Chrétienté en Europe.

A partir de 1535, les relations ne cessent pas entre les rois

de France et les sultans[1]. Mais l'alliance, imposée par la nécessité, devient une sauvegarde pour tous les chrétiens latins en Orient. Le roi de France, en traitant avec le Grand Turc, obtient de lui qu'il assurera la sécurité des chrétiens qui voyagent dans l'Empire ottoman et particulièrement des pèlerins qui se rendent en Palestine. Les chrétiens latins qui veulent naviguer, voyager dans les Etats du Grand Seigneur ou dans les mers qui en dépendent n'ont qu'à invoquer la protection de « l'Empereur de France » et ils sont assurés de n'être point molestés. L'avantage est si manifeste que le Pape, les rois d'Angleterre et d'Ecosse demandent à adhérer au traité pour obtenir les mêmes droits. Sous la protection du roi de France, la première chapelle catholique peut s'ouvrir à Galata.

A chaque nouvelle ambassade, les droits et privilèges de la France dans l'Empire ottoman sont reconnus, confirmés et augmentés. Savary de Brèves, l'envoyé d'Henri IV, obtient en 1604 que la visite des Lieux Saints sera permise « aux sujets de l'Em- « pereur de France et à ceux des princes ses amis, alliés et « confédérés, sous l'aveu et protection dudit Empereur »; de même, sécurité est promise aux religieux latins à Jérusalem « pour l'honneur et amitié d'icelui Empereur ». Les religieux et voyageurs, il faut le remarquer, ne sont protégés qu'autant que dure la bonne amitié entre le roi de France et le Grand Seigneur. Ainsi se trouvent associées, dès cette époque, les deux idées de protection des chrétiens par la France et d'intégrité de l'Empire ottoman. Remarquons aussi le caractère exclusif des privilèges accordés au roi de France; ce n'est qu'à la considération du roi de France que les chrétiens latins d'autres nationalités peuvent jouir de la protection du Sultan; l'Europe chrétienne a donc un intérêt de premier ordre à ce que le bon accord soit maintenu.

Les *Capitulations* de 1672 et de 1740 confirment et accroissent les privilèges du roi de France; elles ajoutent, aux établissements protégés par le roi Très Chrétien, les missionnaires résidant à Galata et « les églises que la nation française possède à « Smyrne, Saïde, Alexandrie et tous les évêques et religieux « dépendants de l'Empereur de France ». Il arrive naturellement que tous les évêques et religieux, pour jouir de cette protection, se réclament de « l'empereur de France »; en fait, ils se considèrent tous comme ses sujets et protégés. Tunis et Tripoli de Barbarie reconnaissent formellement par des traités, en

1 Voyez sur ces relations : *Le régime des Capitulations*, par Un ancien diplomate (Plon, 1898).

1685 et 1692, que tous les prêtres et les religieux de toutes les nations sont des sujets de l'empereur de France.

Tel est l'apport de l'ancien régime dans l'édification du protectorat français. Une longue tradition d'amitié entre les deux Etats engendre une longue habitude de protection du roi de France sur les chrétiens d'Orient; les traités ou *Capitulations* entre les deux souverains stipulent que les chrétiens de l'Empire ottoman qui se réclameront du roi de France seront protégés à sa considération. En pratique, les représentants et envoyés du roi de France prennent l'habitude d'intervenir auprès de la Sublime Porte dès qu'un religieux latin ou un simple voyageur s'adresse à eux pour obtenir justice ou protection. Les droits se fondent et s'affirment surtout par l'exercice qu'on en fait : c'est en protégeant efficacement les chrétiens que les rois de France établirent leurs droits au protectorat; la reconnaissance des protégés leur fut encore plus précieuse que le texte des *Capitulations*. Les relations des ambassadeurs et consuls de nos rois sont pleines des traces de l'activité protectrice des représentants de la France.

Ce serait d'ailleurs une erreur de croire que les rapports des rois de France avec les Sultans de Constantinople furent constamment amicaux et pacifiques. Louis XIV, au faîte de sa gloire, rêvant, comme Charles-Quint, de monarchie universelle et de suprématie française sur la Chrétienté latine, était tout naturellement enclin à justifier ses prétentions en reprenant le rôle, abandonné depuis Philippe II, de défenseur de la Chrétienté contre l'infidèle; mais Louis XIV malheureux, tenu en échec par l'Empire et l'Espagne, revenait à la tradition de François Ier, d'Henri II et de Henri IV. Ainsi persiste le combat du vieil esprit de lutte contre l'infidèle et de la politique d'individualisme national inaugurée par François Ier. A certains moments, par exemple en 1683, quand les Turcs assiègent Vienne, le péril paraît de nouveau menaçant pour la Chrétienté tout entière, et le roi de France se ressouvient des devoirs que lui impose son titre de Très Chrétien et le danger que court l'Europe. Ainsi s'expliquent les alternatives d'alliance et d'hostilité entre la France et les Turcs; elles répondent à la situation un peu à part, malgré tout, un peu en dehors, qu'avaient et que n'ont pas cessé d'avoir les Turcs en Europe. On n'en est pas moins fondé à dire qu'il y a entre la France et l'Empire ottoman une tradition d'alliance et d'amitié, parce que cette tradition est particulière à la politique de nos rois et qu'aucun autre Etat n'a entretenu ou essayé d'entretenir avec la Sublime Porte des rapports aussi

fréquemment amicaux. C'est ce que n'a pas vu M. de Lanessan qui, dans son livre, a rassemblé, non sans parti pris, tous les faits qu'il croit susceptibles de faire reléguer dans le domaine des légendes inventées par les « cléricaux » la tradition des bons rapports entre l'ancienne monarchie et les sultans.

Cette tradition était, cependant, si solidement établie que la Convention n'hésitait pas à prescrire à ses agents en Orient d'y continuer la politique traditionnelle de la France; son ambassadeur, Aubert-Dubayet, faisait flotter le drapeau tricolore sur toutes les églises protégées par la France. Bonaparte, devenu premier consul, envoyait en 1802 le général Brune pour renouveler avec la Sublime Porte les anciennes *Capitulations* : cette mission aboutit en effet au traité du 25 juin 1802 et est suivie de la mise en défense des Dardanelles et du Bosphore par Sébastiani.

***

Quels étaient, au juste, les droits qui résultaient pour la France des *Capitulations* et des traités? Il est difficile de le préciser, les droits effectifs ayant toujours dépassé les textes écrits. C'est ainsi que, dans les actes officiels, il n'est jamais question que des chrétiens latins, des occidentaux; c'est eux seuls qui ont le droit de se réclamer des agents diplomatiques français; il n'est jamais question des chrétiens — même catholiques — qui sont sujets de l'Empire ottoman. Mais en fait, peu à peu, l'usage s'introduit de les comprendre dans la clientèle de l'ambassade de France. Par la force des choses, les chrétiens d'Orient s'adressent à la France et celle-ci, naturellement, ne laisse pas passer l'occasion d'accroître sa clientèle et d'étendre son influence. Dès 1604, les Franciscains de Péra témoignent que Savary de Brèves, l'envoyé d'Henri IV, a protégé les évêchés de l'Archipel et « constamment défendu et « assisté toutes les Eglises et tous les chrétiens qui se sont « adressés à lui ». Et Bonaparte, traçant au général Brune ses instructions, lui écrit le 18 octobre 1802 : « L'ambassadeur à « Constantinople doit prendre sous sa protection tous les hos- « pices et tous les chrétiens de Syrie, d'Arménie, et spécia- « lement toutes les caravanes qui visitent les Lieux-Saints[1]. » On sait comment les intrigues et les efforts persévérants de la Russie pour substituer l'influence slave et orthodoxe à l'influence française et catholique en Palestine fut l'une des causes qui

[1] Testa. *Recueil des traités de la Porte ottomane*, II, p. 252. — Cf. Rey, *La protection diplomatique et consulaire dans les Echelles du Levant et de Barbarie* (Paris, Larose, 1899), p. 349-350.

décidèrent Napoléon III à se ranger du côté de l'Angleterre et à entreprendre la guerre de Crimée.

De tous les clients qu'a la France dans l'Empire ottoman, les plus anciennement fidèles sont à coup sûr les Maronites du Liban. C'est saint Louis le premier qui, par une lettre du 21 mai 1250, écrit : « Nous sommes persuadé que cette nation « que nous trouvons établie sous le nom de Saint-Maroun est « une partie de la nation française, car son amitié pour les « Français ressemble à l'amitié que les Français se portent entre « eux... Nous promettons de vous donner, à vous et à votre « peuple, protection comme aux Français eux-mêmes et de faire « constamment ce qui sera nécessaire pour votre bonheur[1]. » Les Maronites invoquant cette promesse vénérable en obtinrent d'Anne d'Autriche en 1649 et de Louis XV en 1737 le renouvellement formel. « Les chrétiens maronites établis au mont « Liban, écrit Louis XV, nous ont fait représenter que, depuis « un temps infini, leur nation est dessous la protection des « empereurs et rois de France[2]. » Napoléon III, en 1860, prouva, en envoyant une expédition dans le Liban pour secourir les Maronites molestés et massacrés par les Druses, que la protection de la France n'était pas un vain mot; c'est depuis cette époque que le Liban a un gouverneur particulier, nommé par le Sultan, mais qui doit être chrétien et agréé par les ambassadeurs des puissances.

Les populations que la France protège dans l'Asie turque sont soit des peuples organisés en corps de nation et pour qui la profession du catholicisme est un devoir patriotique autant qu'un acte de foi religieux : tels sont les Maronites, les Melchites; soit des fractions de peuples revenus à la confession catholique : tels les Chaldéens catholiques, les Arméniens catholiques[3]. On sait qu'en Orient la religion se confond avec la nationalité; on n'est pas seulement catholique, on est catholique maronite, catholique melchite, catholique latin; la religion est le signe et la sauvegarde de la nationalité. Toutes ces populations, qui ne jouissent pas de l'indépendance nationale et sont soumises politiquement au gouvernement turc, sont administrées par leurs chefs religieux; il est donc extrêmement important pour notre influence politique de conserver la protection de ce haut clergé indigène. C'est la France qui aplanit les difficultés quand il s'en présente entre la Porte et les communautés indi-

[1] Testa. *Op. cit.*, III, p. 140.
[2] *Ibid.*, p. 140.
[3] On sait que la très grande majorité des Arméniens sont Grégoriens; ils n'ont donc jamais été sous le protectorat de la France, à l'exception de la petite minorité catholique.

gènes ; ainsi, au moment de la démonstration navale occasionnée par le recouvrement de la créance Tubini-Lorando, l'ambassade de France profita de l'occasion pour faire reconnaître un patriarche nestorien catholique dont le gouvernement turc refusait de ratifier l'élection. Il est très important également que le clergé indigène soit élevé dans des séminaires et des écoles françaises : c'est le grand service que rend à Jérusalem le séminaire institué par les Pères Blancs du cardinal Lavigerie à l'instigation de Léon XIII, dont la réunion des Eglises orientales séparées a été, comme on le sait, l'une des plus chères préoccupations.

Toutes ces populations chrétiennes d'Orient ont une petite patrie qui est leur nationalité, mais, trop faibles et noyées dans la masse des populations musulmanes, elles sentent le besoin de se rattacher à une grande patrie qui puisse les protéger : pour les catholiques, et pour eux seuls, cette patrie c'est la France. Les populations du Liban — que M. de Lanessan calomnie gratuitement pour le besoin de sa cause — ont donné à la France de nombreuses et significatives marques d'attachement et de fidélité, par exemple lors du voyage de Guillaume II en Palestine. Lord Cromer, dans son livre sur l'Egypte, qui vient de paraître en Angleterre, écrit : « La civilisation française possède « une attraction spéciale, non seulement pour l'Asiatique mais « aussi pour les races européennes du Levant. » Cette « attraction » dont le Français bénéficie, ce n'est pas seulement à son caractère qu'il la doit, c'est aux affinités créées par une longue tradition entre la France, protectrice efficace de leurs libertés et de leur existence même, et les nations levantines. Cette influence, il est plus aisé de nous l'envier que de nous l'enlever.

Au cours de l'histoire, plusieurs des grandes nations européennes ont obtenu du Sultan, à la suite de guerres heureuses, le droit de protéger leurs nationaux et même d'intervenir en faveur des chrétiens. Ainsi, la Russie a pris peu à peu la protection des chrétiens orthodoxes, et l'Angleterre est souvent intervenue en faveur des missions protestantes. L'Autriche-Hongrie, aux traités de Passarovitz, de Belgrade et de Sistova, a fait inscrire des clauses par lesquelles le Sultan garantit le libre exercice de la religion catholique en Orient et, en fait, certains groupes catholiques, tels que les Albanais catholiques et les Coptes de la Haute-Egypte sont devenus ses protégés, quoique les Albanais Mirdites n'aient jamais cessé d'affirmer leurs préférences pour un protectorat français [1]. Ainsi, d'autres

[1] Au Congrès de Berlin, le comte de Saint-Vallier, plénipotentiaire français, d'accord avec M. de Haymerlé, plénipotentiaire austro-hongrois, ont introduit une motion

puissances ont obtenu des droits de protection et ont essayé de se créer une clientèle de protégés; mais c'est la France seule qui, pratiquement, est intervenue, c'est elle seule qui jouit de la confiance des populations. Sa situation prééminente est si évidente qu'au XIXe siècle les traités internationaux l'ont consacrée.

***

En acceptant d'aller au Congrès de Berlin, la France avait fait ses réserves; M. Waddington avait stipulé qu'il ne serait question au Congrès ni de l'Egypte, ni de la Syrie, ni des Lieux-Saints; ces réserves avaient été admises par les puissances. La question des Lieux-Saints et du protectorat français ne fut, en effet, pas discutée au Congrès; mais la réserve de la France reparut dans l'article 62 du traité de Berlin. Après avoir stipulé la liberté religieuse pour tous les cultes dans l'Empire ottoman, l'article ajoutait :

« Le droit de protection officielle est reconnu aux agents « diplomatiques et consulaires des puissances en Turquie, tant « à l'égard des personnes susmentionnées (ecclésiastiques, pèle- « rins, moines de toutes nationalités) que de leurs établisse- « ments religieux, de bienfaisance et autres dans les Lieux- « Saints et ailleurs. »

Et comme ce droit reconnu à toutes les puissances pouvait paraître apporter une limitation aux droits acquis de la France, l'article ajoutait :

« Les droits acquis à la France sont expressément réservés « et il est bien entendu qu'aucune atteinte ne saurait être « portée au *statu quo* dans les Lieux-Saints. »

Ainsi était constatée et consacrée la situation exceptionnelle de la France sur le terrain du protectorat religieux.

M. Crispi prétendit plus tard que les mots « dans les Lieux-Saints » étaient limitatifs et que la France n'avait aucun droit spécial en dehors des Lieux-Saints. Mais c'est oublier les réserves faites, avant de donner son adhésion au Congrès, par M. Waddington, et c'est oublier surtout que, dans la rédaction première de l'article 62, le dernier alinéa n'existait pas, mais l'avant-dernier, après les mots « dans les Lieux-Saints et ailleurs », portait la réserve « sauf les droits acquis à la France ». C'est sur la demande de M. Waddington que les droits de la France firent l'objet d'un paragraphe spécial qui ne pouvait

---

en faveur de la principauté semi-indépendante des Albanais Mirdites. La Porte s'engagea à ne faire aucun changement dans la montagne mirdite (XIIIe Protocole *in fine*. Cf. A. D'AVRIL. *Négociations relatives au traité de Berlin*, p. 432).

évidemment pas comporter un sens moins favorable que les mots auxquels il était substitué [1].

Les droits écrits sont parfois, dans l'histoire, moins assurés que les droits traditionnels et coutumiers, car c'est seulement quand ils commencent à être contestés que l'on songe à les fixer sur le papier, et il arrive qu'en les écrivant on les limite. C'est surtout depuis le traité de Berlin que les droits de la France furent contestés et battus en brèche. L'Italie, l'Allemagne, l'Angleterre, dans leurs désirs d'expansion soit en Syrie, soit en Egypte, soit dans une partie quelconque de l'Empire ottoman, ont pu se rendre compte de l'avance que nous donne, en Orient, notre protectorat. Nos rivaux se demandèrent quel sens il convenait d'attribuer à l'article 62 du traité et en quoi consistaient exactement les droits réservés à la France. Le protectorat, ce n'était plus, en effet, comme jadis, la protection des marchands et des pèlerins, chaque nation se chargeant aujourd'hui de protéger les siens. On pouvait même contester qu'il fût question des ordres religieux latins, des évêques latins, etc., puisque l'article 62 reconnaissait à chaque puissance le droit de protéger ceux de sa nationalité. On pouvait soutenir que le protectorat ne consistait plus que dans les prérogatives honorifiques, dans le droit de police et de haute protection dont jouissent les représentants de la France dans les Lieux-Saints, et, en même temps, dans la protection que la France accorde aux populations catholiques indigènes. Ce droit de protection, les *Capitulations* ne nous le reconnaissent pas d'une manière formelle; la Porte l'admet pratiquement, mais non officiellement et aucun traité ne le consacre.

Mais les attaques mêmes et les convoitises, dont le protectorat français était l'objet, allaient provoquer une consécration nouvelle et une consolidation efficace de nos droits.

***

Le Saint-Siège, jusqu'à 1888, reconnaissait en fait le protectorat français sur les catholiques de l'Empire ottoman et de l'Empire chinois et il en recueillait des avantages. Matériellement désarmé, il avait besoin qu'une grande puissance assumât la charge de protéger les missions et d'assurer leur sécurité, de donner son appui aux catholiques isolés dans l'intérieur de la Turquie, au milieu de populations musulmanes ou chrétiennes

[1] V. D'AVRIL. *Loc. cit.* Cf GOYAU. Le *Protectorat de la France*, dans *Vieille France, Jeune Allemagne*, p. 48, (Perrin, 1903, 1 vol. in-12.); et ARMIJON : *Revue de Paris*, 15 avril 1903.

dissidentes. La France, à l'origine, avait pris tout naturellement ce rôle, étant la seule qui fût en mesure de le remplir; plus tard elle le garda par tacite reconduction, parce qu'elle ne cessait pas d'exercer sa fonction avec vigilance. Il est avantageux à l'Eglise, en même temps qu'à la France, qu'une seule puissance se charge de la tutelle des grands ordres internationaux, des clergés et des fidèles indigènes. Il convenait à l'Eglise, supranationale par essence, que le protectorat des catholiques dans l'Empire ottoman et dans l'Empire du Milieu fût aussi supranational.

Après le Congrès de Berlin (23 juillet 1878), la nonciature à Paris communiqua au ministre des Affaires étrangères les remerciements officiels du Saint-Siège pour avoir sauvegardé efficacement en Orient les intérêts catholiques [1].

Comment l'action triplicienne, dirigée par Bismarck et Crispi contre le protectorat catholique de la France tant en Chine que dans le Levant, a fait partie d'un vaste dessein d'expansion germanique et italienne et d'amoindrissement de l'influence mondiale de la France, nous l'avons amplement montré en son temps [2]. Il nous suffira de rappeler en les résumant nos conclusions.

Le premier assaut contre la situation prééminente de la France remonte aux années qui suivirent la fin du *Culturkampf* et la pacification religieuse en Allemagne. Le nouvel empereur, Guillaume II, au moment d'engager son pays dans la *Weltpolitik*, dans la politique d'expansion économique, maritime et commerciale, se rendait compte de l'avantage que l'Allemagne trouverait si elle parvenait à faire servir au succès de l'expansion germanique la force internationale du catholicisme; c'est lui qui dirigea la manœuvre tournante destinée à enlever à la France le protectorat.

Le gouvernement chinois avait alors (1886) des difficultés avec les missionnaires français de Pékin; les Anglais, tout-puissants dans l'Empire du Milieu, n'eurent pas de peine à lui persuader qu'au lieu d'avoir affaire au ministre de France pour toutes les questions intéressant les missions, il lui serait beaucoup plus avantageux d'avoir à traiter avec un représentant du Pape, qui n'a ni vaisseaux ni soldats. Li-Hong-Tchang ne manqua pas d'écouter le bon avis que lui donnaient les Anglais, inspirés par les Allemands, et il envoya à Rome un agent anglais de douanes chinoises, M. Dunn. Le ministre d'Alle-

---

[1] *Livre Jaune* de 1878, p. 299. Cf. D'AVRIL, *op. cit.*, p. 433.

[2] Voyez notre ouvrage : *La Chine qui s'ouvre* (Perin, 1900, ch. II) et la *Revue des Deux Mondes* du 1er septembre 1898.

magne, M. de Brandt, qui s'était toujours montré très ardent à prendre la défense des missionnaires allemands pour les soustraire au patronage de la Légation de France, et le vicaire apostolique de la mission allemande du Chan-Toung méridional, Mgr Anzer, secondèrent de tous leurs efforts la mission de M. Dunn et la firent appuyer, à Rome, par la diplomatie allemande. Proposer à Léon XIII la création d'une nonciature à Pékin et d'une légation chinoise auprès du Vatican, c'était, pour ainsi dire, prendre le Pape par sa plus noble passion : l'extension des relations diplomatiques du Saint-Siège. Ainsi présenté, le projet de M. Dunn fut d'abord favorablement accueilli à Rome ; le Pape n'entendait pas par là dépouiller la France de ses prérogatives, mais il estimait qu'un délégué du Saint-Siège pouvait agir de concert avec le représentant de la France qui resterait son bras droit. A la même époque, deux hauts personnages anglais, le général Simmons et le duc de Norfolk venaient à Rome et demandaient que des évêchés anglais catholiques fussent créés dans le Nord-Est de l'Afrique et soustraits à la juridiction du primat d'Afrique, le cardinal Lavigerie. En même temps, sous l'inspiration de M. Crispi, les journaux italiens reprenaient la polémique sur l'interprétation du traité de Berlin, attaquaient le protectorat français et réclamaient pour la monarchie de Savoie le droit de protéger les évêques et les missionnaires italiens.

L'ambassadeur de France auprès du Vatican, le comte Lefebvre de Béhaine, n'eut pas de peine à montrer au gouvernement pontifical les liens qui rattachaient les unes aux autres ces manifestations diverses d'une même politique dirigée contre notre influence : une véritable conjuration s'ourdissait contre nos droits sous la direction de l'Allemagne protestante, de l'Angleterre antipapiste et de l'Italie spoliatrice du Saint-Siège. Le projet de nonciature à Pékin fut abandonné, ou plutôt ajourné *sine die* et, le 22 mai 1888, le cardinal Simeoni, préfet de la Propagande, par ordre de Léon XIII, publiait la circulaire *Aspera rerum conditio*, par laquelle il était ordonné à tous les missionnaires, de quelque nationalité qu'ils fussent, de reconnaître tous les droits de la France et de s'adresser à elle seule pour obtenir aide et protection.

« On sait, disait le document pontifical, que le protectorat « de la nation française a été établi dans les pays d'Orient et « qu'il a été confirmé par des traités conclus entre les gouver- « nements. Aussi l'on ne doit faire à cet égard absolument « aucune innovation : la protection de cette nation, partout « où elle est en vigueur, doit être religieusement maintenue et

« les missionnaires doivent en être informés, afin que, s'ils « ont besoin d'aide, ils recourent aux consuls et autres agents « de la nation française. De même, dans les lieux de missions « où le protectorat de la nation autrichienne a été mis en « vigueur, il faut le maintenir sans changement. »

Ainsi la diplomatie du président Carnot, M. Goblet étant ministre des Affaires étrangères, consolidait et achevait l'édifice du protectorat français, commencé par Charlemagne et saint Louis.

*
* *

Croire que le document pontifical désarma nos rivaux, ce serait mal connaître et leur ténacité et le prix qu'ils attachent à la conquête d'une position que certains politiciens français abandonneraient cependant si volontiers. L'assaut n'avait pas réussi; on procéda par escarmouches. Circonvenu par la diplomatie allemande, flatté de jouer un grand rôle, Mgr Anzer, vicaire apostolique allemand du Chan-toung méridional, mit, de son autorité privée, sans que Rome eût à intervenir, sa province sous le protectorat allemand. Pour la première fois, en 1891, il demanda à la chancellerie de Berlin les passeports que, jusqu'alors, tout missionnaire séjournant sur le territoire chinois demandait à Paris; M. Ribot, ministre des Affaires étrangères, averti par notre ambassade auprès du Vatican, laissa s'accomplir sans protestation cette violation flagrante de nos droits. On sait trop les malheurs qui suivirent : le massacre de deux missionnaires allemands, le 1er novembre 1897, puis le débarquement des Allemands à Kiao-tcheou, le voyage à grand orchestre du prince Henri de Prusse, les fanfares belliqueuses de l'Empereur, enfin l'occupation de Port-Arthur par les Russes, pressés d'imiter les Allemands : c'était l'abandon de la vieille et salutaire politique d'intégrité de l'Empire chinois; la guerre des Boxeurs et la guerre russo-japonaise avec toutes ses conséquences sont sorties de là. Ainsi finit la première tentative pour effriter et détruire le protectorat français.

Le voyage de l'empereur Guillaume II à Constantinople et à Jérusalem, en automne 1898, coïncidant avec l'expédition conduite en Extrême-Orient par son frère le prince Henri, fut le plus redoutable et le plus habile des assauts qu'ait eu à subir le protectorat français. Le *Kaiser* faisait annoncer son voyage à grand fracas; il gouvernait, appuyé sur le Centre catholique, la fraction la plus nombreuse du Reichstag; il envoyait à Rome, porteur de paroles séductrices, le cardinal Kopp, prince-évêque de Breslau. En France, le gouvernement et les catholiques s'in-

quiétaient de ces manifestations et de ce qui s'ensuivrait : écho de ces inquiétudes, le cardinal Langénieux, archevêque de Reims, adressait, le 20 juillet 1898, une lettre au Souverain Pontife pour lui soumettre l'expression de ses « craintes patriotiques » et lui demander « une parole qui nous rassurât ». M. Delcassé, de son côté, envoyait à Rome un négociateur autorisé, avec la mission d'appuyer et de faire aboutir la démarche du cardinal. Léon XIII et le cardinal Rampolla donnèrent gain de cause à la France. Le 20 août, avant le départ de l'Empereur pour l'Orient, le Pape écrivait au cardinal de Reims une lettre qui était une nouvelle et éclatante confirmation des droits et prérogatives de notre pays [1]. Constatant que, en Palestine, « les ennemis du nom catholique redoublent d'efforts et « d'activité », il ajoutait :

« La France a en Orient une mission à part que la Provi-
« dence lui a confiée : noble mission qui a été consacrée non
« seulement par une pratique séculaire, mais aussi par des trai-
« tés internationaux, ainsi que l'a reconnu de nos jours Notre
« Congrégation de la Propagande par sa déclaration du 22 mai
« 1888.

« Le Saint-Siège, en effet, ne veut rien toucher au glorieux
« patrimoine que la France a reçu de ses ancêtres et qu'elle
« entend, sans nul doute, mériter de conserver en se montrant
« toujours à la hauteur de sa tâche. »

Ainsi le président Félix Faure et M. Delcassé achevaient et confirmaient l'œuvre du président Carnot et de M. Goblet.

***

La lettre de Léon XIII au cardinal de Reims distingue et définit à merveille les trois éléments dont est constitué le protectorat français : élément traditionnel, traités internationaux, confirmation par le Saint-Siège. M. Bienvenu-Martin, ministre des Cultes, lorsqu'il alléguait à la tribune de la Chambre que le protectorat français, fondé sur des traités internationaux et sur les *Capitulations*, était parfaitement indépendant de nos relations avec le Saint-Siège et subsisterait intact même après la rupture diplomatique entre la France et le Vatican et même après la séparation de l'Eglise et de l'Etat, se trompait donc complètement et, dès le lendemain, le *Temps* le lui faisait remarquer. Que le Saint-Siège, révoquant ses actes de 1888 et

[1] On trouvera le texte de la lettre, ainsi que de celle du cardinal Langénieux, dans notre livre : *La Chine qui s'ouvre*. Appendice, p. 293-95.

1898, prescrive aux missionnaires et à tous les membres de la hiérarchie catholique en Orient de ne plus recourir aux représentants de la France et, du même coup, une bonne partie de ce qui constitue le protectorat français aura vécu. Les prérogatives qu'il a confiées à la France, le jour où il jugerait qu'elle ne peut plus les exercer, il dépendrait de lui d'en charger une autre puissance; les candidats ne manqueraient pas à notre succession. Si on lit de près la circulaire *Aspera rerum conditio*, on s'aperçoit qu'autant et plus peut-être qu'elle ne confirme nos droits, elle les dénie à d'autres et particulièrement aux Italiens; elle est une conséquence des relations du Saint-Siège avec la monarchie italienne depuis 1870; les mots mêmes qui servent de titre à la circulaire en sont la preuve; ils évoquent la situation difficile faite à la papauté dans la péninsule. La Propagande prescrit à tous les ecclésiastiques séculiers ou réguliers, italiens ou autres, résidant en Orient ou en Extrême-Orient, de se conduire de telle façon qu'ils ne puissent être soupçonnés de connivence avec le nouvel ordre de choses spoliateur du Saint-Siège; elle défend d'inviter les consuls italiens aux cérémonies religieuses, de leur rendre les honneurs s'ils y viennent; elle ne permet pas de leur accorder, en échange de subsides pour les écoles, s'ils venaient à en donner, un droit de surveillance et de tutelle. Ces rigueurs correspondent donc à un certain état politique; elles peuvent s'adoucir et même disparaître si les relations du Quirinal et du Vatican viennent à se modifier.

Rendons-nous donc bien compte de la partie exacte des actes du Saint-Siège de 1888 et de 1898. Le traité de Berlin reconnaissait à chaque nationalité le droit de protéger ses nationaux et, depuis longtemps, la Porte ne réservait plus ce droit à la France seule. Mais le Saint-Siège intervient : il distingue d'abord le protectorat des établissements et celui des individus; les établissements sont tous sous le protectorat français : ici le Saint-Siège confirme le traité de Berlin et en éclaire le sens. Mais voici où il le dépasse : le traité de Berlin laisse à chaque nationalité le droit de protéger ses nationaux, mais le Pape, par la circulaire *Aspera rerum conditio* ne permet pas aux religieux ou prêtres italiens de réclamer l'appui des consuls du roi d'Italie : c'est la France qui doit les protéger.

Une première tentative fut faite au moment du grand pèlerinage national italien dirigé en Terre-Sainte par le cardinal Ferrari, archevêque de Milan, pour réconcilier, au profit du royaume et aux dépens du protectorat français, le Quirinal

avec le Vatican[1]; mais les manifestations organisées dans cette intention en Palestine furent désavouées et blâmées par le cardinal Rampolla. Depuis le nouveau pontificat, les rapports entre les deux pouvoirs établis à Rome sont moins tendus, moins intransigeants : la politique de M. Combes et de ses successeurs n'a pas peu contribué à ce résultat. Ayant expliqué ailleurs[2] les origines et les conséquences de ces faits récents, nous n'y reviendrons pas ici.

Un certain nombre d'établissements et de congrégations italiennes ont abandonné le protectorat français et un accord est intervenu à leur sujet entre le gouvernement du Quirinal et le cabinet de Paris; mais, dans l'ensemble, les instructions données par Léon XIII restent en vigueur et il est à croire qu'elles subsisteront tant que la République française, justement soucieuse de ses intérêts et de son influence en Orient, continuera d'y exercer les charges du protectorat et d'en recueillir les bénéfices. Aucun de nos ministres des Affaires étrangères, il convient de leur rendre cette justice, n'en a méconnu l'utilité; et quant à M. Constans, personne mieux que lui n'a compris l'importance des intérêts français confiés à Constantinople à sa sollicitude et à son patriotisme ; il a veillé avec la plus grande énergie sur le patrimoine traditionnel que depuis Jean, sire de La Forêt, les ambassadeurs de France ont accumulé.

La papauté, de son côté, ne peut méconnaître la contradiction fondamentale qui existe entre ces deux mots : nationalisation et catholicisme. Nationaliser les missions, c'est-à-dire s'en remettre à chaque puissance de protéger ses missionnaires, c'est d'une part renoncer à protéger les missionnaires des petits pays qui souvent n'ont ni armée, ni marine, ni représentation diplomatique dans les pays lointains; c'est ensuite et surtout rendre très difficile et très compliquée la protection des grands ordres internationaux; c'est enfin sanctionner un principe individualiste national contraire à la tradition et aux intérêts catholiques. L'Allemagne, quoi qu'elle fasse, est une puissance luthérienne dont l'empereur est le *summus episcopus*; l'Angleterre de même; et quant à l'Italie, elle reste la puissance spoliatrice du Saint-Siège; son gouvernement s'appuie sur les forces révolutionnaires anticléricales. Tant que la France exercera ses prérogatives, le Saint-Siège apparemment les lui gardera.

---

[1] Voyez. E. Vercesi : *Pro Palestine in terra santa col primo pellegrinaggio nazional presiduto da S. E. il Cardinale Ferrari, Arcivescovo di Milano.* Milan, Manzoni, 1903.)

[2] *Revue de Deux Mondes* du 15 novembre 1907 : *La Rivalité des grandes puissances dans l'Empire ottoman.*

*
* *

Il faut cependant voir les choses telles qu'elles sont, même lorsqu'on les déplore. Il est certain que le protectorat français en Orient n'est plus et ne peut plus être aujourd'hui ce qu'il était hier. La rupture diplomatique entre la France et le Saint-Siège en rend l'exercice très difficile, au moins dans les formes anciennes. Les lois contre les congrégations, la séparation de l'Eglise et de l'Etat et, plus encore, les tendances anticatholiques du gouvernement radical rendent de plus en plus malaisé l'exercice d'un privilège qu'une bonne partie des membres de la majorité parlementaire regarde comme un fardeau. Est-ce à dire que la situation prééminente de la France dans le Levant ne sera bientôt plus qu'un souvenir ? Non. Il dépend de nous que le protectorat, s'il doit disparaître dans sa forme ancienne, survive sous une forme renouvelée. Nous avons vu, au cours de ces pages, que les fondements du protectorat n'ont pas toujours été les mêmes : il s'est d'abord étendu à tous les latins, religieux, pèlerins ou commerçants voyageant en Orient sous la sauvegarde « de l'empereur de France » ; puis il s'est peu à peu réduit, et lorsque des traités internationaux sont venus lui donner un fondement dans le droit écrit, c'est surtout la protection et la police des Lieux-Saints et la protection des établissements catholiques dans le Levant qu'ils ont visé; c'est particulièrement cette forme du protectorat qui a été solennellement confirmée par des actes écrits de l'autorité pontificale. Aujourd'hui c'est un élément, déjà ancien mais jusqu'ici secondaire, du protectorat qui est appelé à prendre le premier plan : nous voulons dire la tutelle des nationalités catholiques indigènes. Mais c'en est aussi la conservation. Le principe des nationalités, issu de la Révolution française, opère ici sa jonction avec la vieille tradition historique de la France en Orient pour faire une loi au gouvernement français, quel qu'il soit, de conserver les liens séculaires qui unissent à la France, avec une fidélité qui ne s'est jamais démentie, des peuples comme les Maronites, les Melchites, les Syriens catholiques[1], etc. On jugera sans doute que ce n'est pas une raison parce qu'en Orient la religion et la nationalité se confondent et se servent l'une à l'autre de sauvegarde mutuelle, pour que nous rejetions une clientèle précieuse au point de vue politique

[1] Sur ces peuples, voyez tous les détails utiles dans l'ouvrage de M. le comte Van den Steen de Jehay : *De la situation légale des sujets ottomans non musulmans* (Bruxelles, Schepens, 1906, in-8°). — Cf., sur toute l'activité française dans le Levant, l'excellent ouvrage de MM. Verney et Dambmann : *Les Puissances étrangères dans le Levant, en Syrie et en Palestine* (Paris, Guillaumin, et Lyon, Rey, 1 vol. in-4°).

et au point de vue économique. Ces populations sont catholiques; le clergé a chez elles une très grande influence; le catholicisme est pour elles le signe distinctif et la sauvegarde de leur existence nationale : et c'est pourquoi nous devons leur donner des écoles catholiques. Mais, dira-t-on peut-être, pourquoi protégerions-nous seulement les populations catholiques et non d'autres? C'est que ce sont les populations catholiques et non d'autres qui, par tradition et par préférence, s'adressent à nous; les autres ont cherché ailleurs la protection dont elles avaient besoin; n'espérons pas qu'elles reviennent à nous; elles peuvent nous être sympathiques, enseigner notre langue dans leurs écoles, fréquenter même les nôtres, admirer dans notre pays la patrie de la Révolution, émancipatrice des peuples, mais jamais la France ne sera leur patrie d'adoption : les Grecs orthodoxes espèrent dans la grande patrie hellénique, les Slaves dans l'avenir de leur race, les Arméniens grégoriens se tournent plutôt du côté anglais, les Israélites ne forment nulle part une nationalité même là où, comme à Salonique, ils sont en majorité numérique, et quant aux musulmans, ils sont et restent musulmans. C'est là précisément ce que ne voient pas M. de Lanessan, M. Aulard ou M. Brisson lorsqu'ils prétendent que le fait que nos écoles sont dirigées par des religieux éloigne d'elles toute la clientèle non catholique.

Dans un intéressant article de la *Revue politique et parlementaire* [1], M. G.-A. Malzac, estimant que, « sous sa forme actuelle, le protectorat ne répond plus aux besoins de notre politique et menace de devenir stérile », propose de « le renforcer et de l'élargir ». Il conclut d'abord au maintien nécessaire de nos subventions aux écoles catholiques qui font l'éducation non seulement des enfants des populations catholiques indigènes, mais qui forment aussi l'élite de leur clergé, c'est-à dire de ceux qui dirigent les destinées de la nation. « Tant que les Russes soutiendront, comme ils le font en Turquie, la commu-
« nauté orthodoxe, et les Anglais les protestants, nous devons
« conserver intact notre patronat des *rayas* catholiques et main-
« tenir aux congrégations romaines qui, révérées par eux à l'égal
« de leur clergé, élèvent leurs enfants, notre appui moral et
« financier. Il nous faut seulement exiger de Rome que tous
« les religieux latins qu'elle envoie en Turquie d'Asie soient
« Français, afin qu'ils travaillent docilement sous le contrôle
« de nos consuls. » *Exiger de Rome!* M. Malzac ne parle pas la langue diplomatique! Et d'ailleurs, pour *demander* quelque chose à Rome, il ne faudrait pas avoir rompu avec le Saint-

[1] *L'évolution de l'action française en Orient*, 1er septembre 1907.

Siège les relations diplomatiques; il faudrait avoir un ambassadeur auprès du Vatican; nous avons eu occasion, au cours de ces pages, de montrer les services que cette ambassade a rendus à la France dans ces trente dernières années. M. Malzac pour obtenir la réalisation de la seconde partie du vœu que nous venons de citer devrait donc d'abord réclamer le rétablissement de l'ambassade auprès du Vatican; or, il faut le dire, c'est pour être mieux assurés qu'on ne le rétablira pas que certains radicaux sont si acharnés contre le protectorat.

M. Malzac conclut que, ne pouvant plus être aujourd'hui seuls protecteurs du latinisme en Orient, nous devons apporter toute notre sollicitude à garder notre patronage des catholiques indigènes; ils sont l'élément essentiel de notre protectorat; il demande que soient conservées et développées les écoles que nous entretenons chez eux et que l'on y crée des écoles professionnelles, afin d'enrayer autant que possible l'émigration en Egypte ou plus loin encore, jusqu'aux Etats-Unis, des *rayas* instruits. Quant aux nouvelles écoles que la mission laïque cherche à créer, M. Malzac estime qu'elles rendront des services si elles s'établissent là où ne sont pas nos écoles religieuses ou là où elles ne suffisent pas, particulièrement dans les centres israélites et cosmopolites, comme Salonique, ou parmi les *rayas* non catholiques; il pense avec raison que des établissements français laïques d'instruction rendraient les plus grands services en Perse. Ce sont là des conclusions auxquelles nous nous rallions volontiers. La principale clientèle de notre protectorat, aujourd'hui, c'est la population catholique indigène, dont le patronage nous assure en Syrie et en Palestine une influence prédominante. Pour celle-là, et pour celle-là seulement, la France est réellement une seconde patrie.

Résumons donc les grandes phases de l'histoire du protectorat français en Orient tel que nous avons essayé de les caractériser. La France, d'abord, obtient du Grand Seigneur le droit de protéger tous les chrétiens latins, commerçants ou religieux, voyageant dans l'Empire ottoman. Ce droit est écrit dans les *Capitulations*; il est exclusif; c'est un privilège. Il n'est pas question des *rayas* catholiques. Mais peu à peu, la Sublime Porte accorde à d'autres nations européennes les mêmes droits qu'à la France. Jusqu'ici tout se passait entre la France et la Turquie; mais voici que s'introduit un élément nouveau : nos droits sont reconnus, nous avons vu dans quelles conditions, par des traités internationaux (traité de Berlin); ils font partie du droit public européen. Mais ils sont contestés et battus en brèche et voici que, pour les confirmer, intervient

un élément nouveau, le Saint-Siège. Il a longtemps blâmé les rapports des rois de France avec l'Infidèle, puis il en a profité, et enfin il confirme et étend les droits et privilèges qui en sont issus. Dans ces trente dernières années, c'est la volonté du Saint-Siège qui empêche notre protectorat de s'effriter sous les efforts de nos rivaux. Mais aujourd'hui la France a rompu avec le Saint-Siège; il peut en résulter, un jour ou l'autre, l'abandon formel ou tacite des instructions de 1888 et de 1898; ce jour-là le protectorat, dans sa forme ancienne, aura vécu, mais il dépend de nous de le faire revivre sous une forme nouvelle, mieux adaptée à notre vie moderne et aux tendances de notre gouvernement : les populations catholiques indigènes ne sont mentionnées ni dans les *Capitulations*, ni dans le traité de Berlin, ni dans les actes du Saint-Siège; mais en fait elles ont toujours été protégées efficacement par la France : tout nous engage à leur continuer, plus activement que jamais, en présence des progrès de l'influence allemande en Syrie, la protection que saint Louis, le premier, leur accorda.

René Pinon.

L'ANNEXION DE L'ÉTAT DU CONGO
A LA BELGIQUE

L'Etat Indépendant du Congo est en passe de devenir légalement une colonie belge. En l'état actuel de la question, il semble bien que la chose ne soit pas impossible dans un avenir assez prochain. L'expression communément employée de Congo belge qui, juridiquement, n'est pas exacte, si elle est justifiée par les liens commerciaux et financiers qui existent entre les deux pays et par l'union personnelle que la communauté de souverain a établie, serait donc désormais une réalité. Comment on en est venu à la situation actuelle? quels sont les obstacles qui ont menacé de faire ajourner la solution désirée par le fondateur de l'Etat Indépendant du Congo et probablement destinée à être favorable, tant à la Belgique qu'à l'Etat Indépendant, c'est ce que nous nous proposons d'examiner à grands traits au cours de cet article.

***

L'origine de l'Etat Indépendant remonte à une trentaine d'années. Stanley avait fait en Afrique une très belle exploration. Commandité par deux journaux, le *New-York Herald* et le *Daily Telegraph*, il avait traversé l'Afrique équatoriale et reconnu le cours du Congo. Le roi Léopold pensa que l'œuvre du grand explorateur pouvait être mise à profit, et il provoqua la création du Comité d'études du Haut-Congo, puis celle de l'Association internationale du Congo. En février 1879, il commandita un second voyage de Stanley qui, en 1880 et 1881, prit possession, au nom de l'Association internationale, des pays qu'il avait naguère parcourus comme explorateur. C'est en 1884-1889 que cette Association vit son pavillon reconnu comme celui d'un Etat ami. Ce sont les Etats-Unis qui, les premiers, firent cette reconnaissance. La conférence de Berlin lui a donné une existence internationale régulière. Au début, la Belgique se désintéressait de cette entreprise et le nouvel Etat était doté d'un budget de 2 millions 1/2 environ, dont 1 million 1/2 fourni par le rendement des droits supportés par le commerce et 1 million donné par le roi des Belges ; mais il était difficile que le pays fût exploité avec d'aussi faibles ressources et pût vivre sans répondant dans le monde ; aussi cette situation exceptionnelle se transforma-t-elle peu à peu.

Pour la première fois, la Belgique s'occupa du Congo en avril 1885, lorsqu'elle autorisa Léopold II à être le chef de l'Etat fondé en Afrique par l'Association internationale du Congo. On stipula toutefois que l'union entre le roi des Belges et le nouvel Etat serait strictement personnelle, c'est-à-dire que la Belgique y resterait étrangère. Des motifs financiers motivèrent une seconde intervention de la Belgique. Pour tirer parti des vastes territoires du Congo, les moyens manquaient. Le roi Léopold demanda aux Chambres belges d'autoriser l'Etat Indépendant à émettre en Belgique un emprunt à lots de 150 millions. Une loi du 29 avril 1887 donna cette autorisation. Deux ans plus tard, la Belgique s'immisça bien plus encore dans les affaires du Congo. Par une loi du 29 juillet 1889, le gouvernement belge fut autorisé à souscrire 10 millions de francs sur les 25 demandés pour la construction du chemin de fer. Plus tard, l'Etat belge augmenta de 5 millions sa souscription et accorda son aval à une émission de 10 millions d'obligations.

Cette intervention financière eut des conséquences très importantes. Dès le vote de la loi de 1889, le roi Léopold avait fait un testament léguant le Congo à la Belgique. Un an après, le 9 juillet 1890, le gouvernement belge saisissait les Chambres d'un projet de loi de convention entre la Belgique et l'Etat Indépendant, convention aux termes de laquelle la Belgique devait avancer directement à cet Etat, à titre de prêt, une somme de 25 millions de francs, dont 5 millions à verser immédiatement et le reste à raison de 2 millions de francs par an pendant dix ans; la Belgique devait avoir, six mois après l'expiration de ce terme de dix ans, la faculté d'annexer l'Etat Indépendant du Congo avec tous ses biens, droits et avantages attachés à la souveraineté et en se chargeant de toutes les obligations dudit Etat envers les tiers, « le roi-souverain refusant toute indem- « nité du chef des sacrifices qu'il s'est imposés ». Des dispositions étaient prises pour le remboursement de la somme prêtée au cas où la Belgique n'annexerait pas. Malgré une opposition assez vive, la convention fut votée et la somme prêtée [1].

Ces liens financiers de plus en plus étroits entre la Belgique et l'Etat Indépendant du Congo paraissaient devoir préparer l'annexion à assez bref délai. L'indifférence d'autrefois à l'égard de l'entreprise royale semblait avoir cessé, car, en juillet 1894, fut votée la revision de l'article 1er de la constitution belge et on y ajouta le paragraphe suivant : « Les colonies, « possessions d'outre-mer ou protectorats que la Belgique peut

[1] Voir sur ce point Paul Leroy-Beaulieu, *De la colonisation chez les peuples modernes*, t. I, 5e édition, p. 361 et suiv. Alcan, éditeur.

« acquérir, sont régis par des lois particulières. Les troupes « européennes destinées à leur défense ne peuvent être recru- « tées que par des engagements volontaires ». Cette revision constitutionnelle marquait assez clairement l'esprit du Parlement. Cependant, quand, en janvier 1895, le gouvernement élabora un projet de loi tendant à annexer l'Etat du Congo à la Belgique, ce projet dut être retiré devant l'opposition des socialistes. A la suite de cet échec, le ministre des Affaires étrangères donna sa démisssion et l'Etat du Congo ne reçut qu'un subside de 5.600.000 francs pour mettre en ordre sa situation financière.

D'après la convention de 1890, nous l'avons vu, la question de l'annexion devait être résolue du mois d'août 1900 au mois de janvier 1901. Ce terme arrivé, le moment ne parut pas favorable pour renouveler la tentative de 1895 et la Belgique et l'Etat du Congo restèrent dans la même situation l'une par rapport à l'autre. L'année 1901 doit pourtant être signalée dans les éphémérides coloniales belges. Elle fut marquée d'abord par une lettre du roi Léopold à M. Wœste, lettre par laquelle le roi confirmait sa décision de 1889 ; puis par le dépôt du projet de loi coloniale auquel la constitution, remaniée en 1894, avait fait allusion; mais ce projet ne fut pas discuté et ce n'est qu'en 1907, comme nous le verrons plus loin, que son examen fut repris par une commission dite des XVII.

De 1901 à 1906 la question de l'annexion avait un peu sommeillé. En cette dernière année, le 3 juin, dans une lettre aux secrétaires généraux de l'Etat du Congo, le roi Léopold déclarait qu'il s'engageait à prévenir la Belgique lorsque le moment serait favorable à l'annexion. Ajoutant alors un codicille à son testament de 1889, il stipula que le Congo devrait être un bien inaliénable entre les mains des Belges et qu'en prenant possession de la souveraineté du Congo avec tous les biens, droits et avantages attachés à cette souveraineté, le légataire assumerait l'obligation de respecter tous les engagements de l'Etat légué vis-à-vis des tiers et de respecter de même tous les actes par lesquels le testateur aura pourvu à l'attribution des terres aux indigènes, à la dotation d'œuvres philanthropiques ou religieuses, à la fondation du domaine national, ainsi qu'à l'obligation de ne diminuer par aucune mesure l'intégrité des revenus de ces diverses institutions sans leur assurer en même temps une compensation équivalente. Ce codicille au testament de 1889 devait jouer un rôle important dans les débats soulevés par la question de l'annexion. Cette question fut en effet remise à l'ordre du jour beaucoup plus tôt que pouvaient le faire

croire les termes de la lettre de 1906 qui disaient que le roi indiquerait le moment opportun. C'est dans les premiers jours de décembre 1907 que le président du conseil, décédé depuis, M. de Trooz, déposa sur le bureau de la Chambre des représentants un projet qui, contresigné par tous les ministres, comportait la ratification du traité de reprise du Congo par la Belgique. Le traité conclu entre les ministres des deux Etats était du 28 novembre 1907.

***

Ce projet d'annexion souleva de nombreuses et vives objections tant dans la commission chargée de l'examiner et qui était précisément cette commission des XVII à laquelle on avait renvoyé le projet de charte coloniale, que dans le Parlement et dans la presse. La principale des objections était relative au domaine de la Couronne.

Le projet de traité déposé devant la Chambre obligeait la Belgique à respecter l'institution du Domaine de la Couronne et en faisait une condition *sine qua non* de la cession. Beaucoup de parlementaires belges jugeaient que c'était là une obligation inadmissible. Ils ne concevaient pas la possibilité de maintenir cette personne civile dont le patrimoine, détaché du domaine de l'Etat, absorbait un neuvième du territoire et dont les revenus, actuellement de 6 millions, devaient tripler ou quadrupler au bout d'un certain nombre d'années. Les ressources de ce domaine étaient affectées à des dépenses d'utilité publique en Belgique et au Congo, selon les instructions et les dispositions du roi. Une part de ces ressources était destinée à servir de rentes aux princes, une autre à entretenir les collections de Laeken et les bâtiments et routes du domaine national des Ardennes. Le reste était réservé à des travaux publics en Belgique, notamment à Ostende, et au Congo; mais au Congo, la fondation devait en outre organiser l'enseignement, l'hospitalisation, des écoles professionnelles, des fermes modèles, etc. Les orateurs opposés au maintien de la fondation, la représentaient comme un établissement public chargé de services publics importants au Congo et en Belgique, établissement dirigé par des agents irresponsables et soustraits à l'action de la souveraineté nationale. Ils jugeaient qu'en exigeant le maintien de cette fondation, le traité déposé par le ministère de Trooz méconnaissait les droits de la Belgique à la reprise pure et simple du Congo, enchaînait la souveraineté belge, liait le pouvoir législatif et les générations futures, enfin entraînait un partage de la souveraineté.

***

Le débat se serait vraisemblablement prolongé sur cette question et le traité d'annexion aurait finalement été repoussé par la Chambre si deux événements n'étaient venus mettre l'affaire en une autre voie. Le premier de ces événements fut la mort du chef du cabinet, M. de Trooz, et son remplacement à la tête du ministère par M. Schollaert, qui ne laissait pas que d'avoir pesé les graves objections qu'on pouvait faire au traité dont la Chambre était saisie. Le second fut l'allusion faite par le discours du trône anglais à la situation congolaise : « Mon « gouvernement, dit le roi Edouard VII, à l'ouverture solen- « nelle du Parlement britannique, a la pleine conscience de la « grande inquiétude qui a été ressentie au sujet du traitement « qui est infligé à la population indigène du Congo. L'unique « désir de mon gouvernement est de voir le gouvernement du « Congo administrer l'Etat avec humanité et conformément à « l'esprit de l'acte de Berlin. J'ai la confiance que les négocia- « tions actuellement en cours entre le souverain de l'Etat du « Congo et le gouvernement belge produiront ce résultat. » Cette attitude du roi d'Angleterre ne fut pas sans impressionner profondément les Belges. On pensa que, si une solution n'intervenait pas à assez brève échéance, ces protestations contre un état de choses représenté à l'étranger comme grave cesseraient d'être verbales et se traduiraient par une intervention des puissances ou de quelques-unes d'entre elles.

La déclaration du souverain anglais, qui avait été précédée de nombreuses discussions au Parlement, fut suivie de discussions nouvelles à la Chambre des Lords et à la Chambre des Communes. Un Livre blanc fut publié, où on dénonçait les actes de brutalité qui auraient été commis au Congo contre les indigènes.

Sir Edward Grey, ministre des Affaires étrangères, déclarait le 26 février, au cours d'un débat à la Chambre des Communes : « Je ne puis croire que le Parlement belge consentirait à en- « dosser la responsabilité du gouvernement du Congo dans « l'état où celui-ci se trouve présentement, si ce n'était pour « avoir un droit de contrôle réel et absolu. Et je déclare sans « ambage, pour ce qui nous concerne, que tout semblant de « transfert de ce genre, qui laisserait le contrôle effectif au pou- « voir des autorités actuelles, ne serait point considéré par « nous comme donnant une garantie satisfaisante du respect « des droits conférés par les traités. Ce que nous envisageons, « lorsque nous parlons de la solution belge, c'est un transfert

« clair et intégral, assurant un contrôle parlementaire effectif « et absolu. » Le maintien de la fondation de la Couronne n'aurait pas plus donné satisfaction, on le voit, aux Anglais qu'à la plupart des Belges. Le président du Conseil, M. Schollaert, s'appliqua à résoudre la difficulté. Dans sa déclaration ministérielle, le 14 janvier 1908, M. Schollaert avait annoncé sa volonté de faire droit aux objections qu'il jugerait fondées, par l'introduction de certaines modalités nouvelles. Dès le 4 février, il écrivait à la Commission des XVII pour l'inviter à surseoir à ses travaux pendant quelques jours, en attendant que l'entente fût complète entre le gouvernement belge et l'Etat Indépendant du Congo sur un texte nouveau.

***

On possède aujourd'hui ce qu'on appelle en Belgique le traité additionnel de reprise. Nos lecteurs en trouveront le texte ci-après. La caractéristique de cet acte additionnel est qu'il comporte la suppression de la fondation de la Couronne. Les biens qui avaient été constitués en fondation de la Couronne sont cédés au domaine privé de l'Etat. Quant aux charges qui incombaient à cette fondation, elles sont réparties entre l'Etat belge et la colonie du Congo. L'Etat belge prend à sa charge tout ce qui, dans les sommes dues par la fondation ou dans les engagèments pris par elle, intéresse spécialement la Belgique. Certaines obligations prévues à l'annexe II (rentes de 120.000 fr. au prince Albert, de 75.000 fr. à la princesse Clémentine, etc.) incombent à la colonie. Enfin un fonds de cinquante millions de francs payable en quinze annuités est attribué au roi Léopold en témoignage de gratitude par le Congo. Ce fonds sera affecté par le Roi, et pour la part qui n'aurait pas été engagée à son décès, par ses successeurs, à des destinations relatives au Congo, à des œuvres diverses en faveur du Congo, pour l'utilité et le bien-être des indigènes et pour l'avantage des blancs qui ont bien servi en Afrique. Le souverain conserve en outre, à titre de propriété personnelle, deux blocs de terres de 20.000 hectares dans la Mayumbé, où se poursuivent des cultures de cacaoyers.

Pour que les dispositions que nous venons de résumer et celles qu'on trouvera plus loin puissent être exécutées, le roi Léopold a, par un décret en date du 5 mars, supprimé la fondation de la Couronne. Cette fondation, qui était le gros obstacle à l'annexion ayant ainsi disparu, l'annexion va être possible, semble-t-il ; mais il y aura encore de vives discussions avant qu'elle ne soit une réalité, Dès sa publication, l'acte additionnel

a provoqué des objections et quelques déceptions; mais il est probable, comme M. Schollaert en exprime l'espoir dans l'exposé des motifs du nouveau projet d'annexion qu'un accord patriotique s'établira entre les membres du Parlement pour résoudre la question qui leur est soumise.

Deux raisons d'ordre différent pousseront à cette solution, une raison internationale et une raison économique. La raison internationale, nous l'avons déjà rencontrée en parlant des débats du Parlement anglais au sujet du Congo. Il est certain que si la Belgique ne s'arrange pas pour prendre la responsabilité de cet Etat, l'Angleterre et avec elle les Etats-Unis provoqueront une action internationale qui pourra être fort gênante pour l'avenir. Un publiciste belge, très compétent en matière congolaise, se plaignait l'autre jour de tant d'atermoiements [1]. « Devant la « Grande-Bretagne et les Etats-Unis qui protestent; devant la « France attentive, la main sur le traité qui lui concède un « droit de préférence [2]; devant l'Allemagne immobilisée dans « une apparente indifférence et un inquiétant silence, on « achève, disait-il, de discuter lentement. »

Dans le même article, M. Wauters ajoutait en terminant : « Aujourd'hui, le roi Edouard et le ministère anglais, la « Chambre des Lords et la Chambre des Communes, avec une « unanimité redoutable et significative, élèvent la voix, « accusent l'Etat du Congo de continuer de violer les prescrip- « tions de l'Acte de Berlin, font appel, en termes élogieux et « sympathiques mais pressants, au bon sens et au sentiment « du devoir en Belgique... Catilina est à nos portes et nous « délibérons toujours ! » Il est certain qu'il y a là une situation dont il y aurait imprudence à ne pas tenir le plus grand compte.

A côté de cette raison de se décider qui est d'ordre international, il y en a une autre, disions-nous, d'ordre économique. Tout Etat indépendant qu'il soit, le Congo est en effet uni par des liens commerciaux étroits avec la Belgique. La Belgique est bien la métropole commerciale du Congo si, au sens strict du mot, elle n'en est pas la métropole politique. La part de la Belgique dans le commerce de l'Etat Indépendant est absolument prédominante. En 1906, sur 58.477.000 francs aux exportations, cette part a été de 54.305.000 fr. et sur 21.478.000 fr.

---

[1] Voir le *Mouvement géographique* du 1er mars 1908.

[2] C'est, on le sait, en 1884 que l'Association internationale du Congo, craignant que ses communications avec l'Atlantique par l'estuaire du Congo lui fussent coupées, se tourna vers la France et lui donna le droit de préférence si, par des circonstances imprévues, l'Association était amenée un jour à réaliser ses possessions.

aux importations de 15.285.000 francs. Beaucoup de Belges se sont enrichis dans les entreprises congolaises et le commerce avec ce pays a été pour le port d'Anvers un élément de développement très appréciable. Anvers ne compterait pas vraisemblablement parmi les grands marchés de caoutchouc et d'ivoire du monde, si le roi des Belges n'avait pris l'initiative de la création du Congo. Il y a trop de liens étroits entre la Belgique et l'Etat du Congo pour que celui-ci ne devienne pas officiellement ce qu'il est en réalité, à beaucoup de points de vue, une colonie belge. L'annexion ne se fera pas sans charges; mais quelle est la succession, si avantageuse qu'elle doive être, qui n'entraîne aucune complication et aucune charge. Nous avons vu que l'Etat Indépendant du Congo était sans analogue dans le monde ; il n'est pas étonnant que sa prise de possession ait présenté un certain nombre de particularités. Le nouveau traité soumis au Parlement belge s'est efforcé de les remplacer par des combinaisons rentrant dans le droit commun, c'est déjà un grand pas de fait. La combinaison nouvelle donnera lieu à des discussions très vives et elle est peut-être susceptible d'être encore remaniée en certains cas, mais étant donné les circonstances, les deux parties ont intérêt à n'apporter dans les débats aucune intransigeance car il importe d'aboutir.

***

En même temps que le projet de loi portant annexion de l'Etat Indépendant du Congo à la Belgique, la commission dite des XVII étudiait un autre projet de loi qui est destiné à devenir la charte coloniale de la Belgique. Très judicieusement, les Belges ont pensé qu'ils devraient élaborer des règles d'administration coloniale avant de devenir maîtres d'une colonie. Dès 1901 un projet de loi coloniale fut déposé devant le Parlement, mais on le laissa dans les cartons. En 1907, le gouvernement déposa sur le même sujet un projet qui ne ressemblait plus que très peu au projet primitif et que la commission des XVII a encore amendé. C'est que durant les six dernières années, les idées des Belges en matière coloniale ont profondément changé :

Dans le projet de 1901, le Parlement n'avait qu'un rôle très peu important. Le pouvoir législatif appartenait au roi. Avec ce projet, l'administration congolaise eût été, après l'annexion, à peu près aussi indépendante qu'avant. Les remaniements apportés par le gouvernement et la commission des Dix-Sept donnent un tout autre rôle au Parlement et il est possible que ce rôle soit encore accru au cours des débats qui auront lieu

au sujet de cette loi. Le cabinet Schollaert tient à ce que le contrôle parlementaire soit nettement établi sur toute l'administration coloniale. La composition et le mode de nomination du Conseil colonial que prévoyait le projet primitif soulevèrent beaucoup de difficultés. M. Schollaert a proposé d'abandonner au roi, sous le couvert de la responsabilité ministérielle, la désignation de six membres du conseil colonial, les quatre autres étant nommés, deux par la Chambre et deux par le Sénat; les attributions de ce conseil sont en outre plus larges que dans le projet primitif. La question de la nomination des magistrats a été agitée et elle semble avoir été résolue de façon à leur assurer une assez grande indépendance. Les magistrats ne pourront être révoqués que par le roi sur proposition du gouverneur général de la colonie, pour des causes prévues par décret et sur avis conforme du tribunal suprême. Sur la proposition de M. Beernaert, on a ajouté au projet un titre intitulé « Des droits au Congo belge des étrangers et des indigènes. » Le gouvernement propose l'institution d'une commission permanente de sept membres chargée de veiller à la protection des indigènes. Présidée par le procureur général, ses membres aurait individuellement le droit de dénoncer les abus et les inégalités dont les indigènes seraient victimes.

Toutes ces transformations ont été dictées par les polémiques dont l'administration de l'Etat Indépendant a été l'objet en Belgique et à l'étranger. On a pensé, et c'était d'ailleurs logique, que la Belgique assumant la responsabilité du Congo devait être en mesure de diriger pleinement ce pays. En partant de cette idée on a élevé de vives objections contre la fondation de la Couronne qui aurait constitué une sorte d'Etat dans l'Etat, et on a obtenu le résultat que nous avons exposé et qui est un acheminement vers une solution. Le projet de charte coloniale sera vraisemblablement corrigé lui-même de façon à mettre complètement entre les mains de la Belgique, l'administration congolaise ; et ainsi la Belgique sera en mesure de ne causer aucune déception aux pays qui lui font confiance.

EDOUARD PAYEN.

Acte additionnel relatif à l'annexion du Congo.

Voici la teneur de l'acte additionnel, qui est signé par tous les ministres belges et par les trois secrétaires généraux de l'Etat du Congo :

ARTICLE PREMIER. — L'article premier du Traité de cession du 28 novembre 1907 ne s'applique pas à la Fondation de la Couronne faisant l'ob-

jet du n° IV de l'Annexe A du Traité; les pièces jointes à l'Annexe A sous les numéros 23, 24, 25, 27, 28, 29 et 31 sont supprimées.

ART. 2. — Le numero IV de l'Annexe A du Traité relatif à la réserve de biens en faveur de la Fondation de la Couronne est supprimé.

Les biens qui avaient été constitués en Fondation de la Couronne se trouvent, en cas d'adoption du Traité, cédés au Domaine privé de l'Etat, conformément au Décret du 5 mars 1908 ci-annexé et sans qu'il y ait lieu à l'exercice de la clause de rachat stipulée à l'article 7 de la Convention du 22 décembre 1906.

Cette cession est grevée des charges indiquées dans les annexes du susdit Décret du 5 mars 1908.

ART. 3. — Il a été convenu, en outre, ce qui suit :

L'Etat belge prend à sa charge tout ce qui, dans les sommes dues par la Fondation de la Couronne ou dans les engagements pris par elle, intéresse spécialement la Belgique conformément à l'Annexe III jointe à la présente Convention.

Les obligations énumérées à l'Annexe II incomberont à la Colonie.

Les sommes actuellement dues soit par la Belgique, soit par la Colonie, seront immédiatement liquidées.

ART. 4. — L'Etat belge se substitue à la Fondation de la Couronne dans tous ses droits et dans toutes les obligations assumées par elle pour l'achèvement des travaux en cours en Belgique et pour les entreprises ayant fait l'objet d'un contrat. Ces divers travaux sont énumérés dans l'Annexe V.

Un fonds spécial de 45.500.000 francs est créé et sera affecté au payement de ces travaux sous le contrôle de la Cour des comptes.

Il est créé, en outre, un fonds spécial de 50 millions à charge de la Colonie. Ce fonds est attribué au Roi en témoignage de gratitude pour ses grands services en faveur du Congo créé par Lui.

Il lui sera payé en quinze annuités, la première de 3.800.000 francs et chacune des quatorze autres de 3.330.000 francs.

Ce fonds sera affecté par le Roi, et, pour la part qui n'aurait pas été engagée à Son décès, par Ses successeurs, à des destinations relatives au Congo, à des œuvres diverses en faveur du Congo pour l'utilité et le bien-être des indigènes et pour l'avantage des blancs qui ont bien servi en Afrique.

ART. 5. — Les recettes faites et les dépenses effectuées par la Fondation de la Couronne, à partir du 15 mars 1908, seront au compte de l'Etat en cas de reprise de la Colonie.

Décret supprimant la Fondation de la Couronne.

LÉOPOLD II, Roi des Belges, souverain de l'Etat indépendant du Congo, à tous présents et à venir. Salut.

Revu Nos décrets relatifs à la Fondation de la Couronne et notamment ceux des 9 mars 1896, 23 décembre 1901, 21 décembre 1906 et 21 juin 1907;

Revu spécialement l'article 7 du décret du 23 décembre 1901, ainsi conçu : « Si la présente Fondation cessait d'exister ou si les clauses et « conditions mises à l'utilisation des biens qui en constituent la dotation « n'étaient plus respectées, ces biens seront désaffectés de plein droit et « feront retour au Fondateur ou seront attribués sous les charges qui les « grèvent aux institutions, individualités juridiques ou établissements « publics, congolais ou autres, que le Fondateur aura désignés. »

Sur la proposition de Notre secrétaire d'Etat,

Nous avons décrété et décrétons :

ARTICLE PREMIER. — A dater du jour où, conformément à l'article 4 du

traité du 28 novembre 1907, la Belgique assumera l'exercice du droit de souveraineté sur les territoires du Congo, la personnalité civile se trouvera retirée à la Fondation de la Couronne.

Les biens que Nous avions affectés à sa dotation Nous feront retour.

ART. 2. — A la date prévue à l'article précédent, les biens ci-après énumérés se trouveront, par le seul effet du présent décret et en considération de l'acte additionnel du 5 mars 1908, cédés par Nous à l'Etat :

1° Toutes les terres vacantes dans les bassins du lac Léopold II et de la rivière Lukenie ;

2° Toutes les terres vacantes dans le bassin de la rivière Busira-Momboyo;

3° Toutes les terres vacantes comprises entre les limites suivantes : à l'Ouest, le méridien du confluent du Lubefu avec le Sankuru, depuis ce confluent jusqu'à la ligne de faite du bassin de la Lukenie ; au Sud-Ouest et au Sud, la rive droite du Lubefu et le cinquième parallèle Sud ; à l'Est, la ligne de faite occidentale des eaux du Lomami, entre ce dernier parallèle et le troisième parallèle Sud ;

4° La région minière du bassin de l'Aruwimi et celle drainée par les affluents de gauche de l'Uelé-Kibali à l'exception des terrains déjà concédés.

Les blocs de terre de 20.000 hectares chacun dans le Bas-Congo (Mayumbé), dont il est fait mention au décret du 5 mai 1906, ne sont pas compris dans la présente cession.

ART. 3. — Les biens immeubles énumérés à l'annexe I, paragraphe 1er, sont à la même date cédés par Nous en est réservé.

Les immeubles énumérés à la même annexe, paragraphe 2, sont cédés en pleine propriété.

Les immeubles énumérés au paragraphe 3 ne sont pas compris dans la présente cession.

ART. 4. — Le portefeuille de la Fondation comprenant les valeurs ci-après est également cédé :

1.000 actions de capital entièrement libérées, 1.000 actions de dividende et 580 actions de capital libérées de 40 % de la Société Internationale Forestière et Minière du Congo ;

180 actions de 1.000 francs libérées de 10 % de la Société pour le développement des territoires du bassin du lac Leopold II.

ART. 5. — Sont également cédés à l'Etat, toutes les constructions et installations établies dans les territoires ci-dessus visés, ainsi que le matériel, les produits et l'avoir mobilier.

ART. 6. — La cession des biens ci-dessus est grevée des charges indiquées à l'annexe II.

ART. 7. — Les dépenses faites ou à faire par la Fondation au profit de l'Etat et les engagements indiqués à l'annexe III seront supportés par l'Etat.

L'Etat assurera le respect des concessions faites par la Fondation à des tiers, selon l'annexe IV.

ART. 8. — Les biens repris aux articles 2, 3, 4 et 5, cédés à l'Etat en conformité de l'article premier, lui seront définitivement acquis, nonobstant toute disposition légale contraire, et, moyennant cette cession, la Fondation est déchargée de toutes obligations vis-à-vis de l'Etat.

Annexes.

Les annexes, au nombre de cinq, comportent :

Annexe I. — L'annexe I comprend la nomenclature des immeubles appartenant à la Fondation de la Couronne.

L'*Annexe II* dit : Les engagements de la Fondation de la Couronne mis à la charge de l'Etat sont :

1° Les obligations résultant du décret du 23 décembre 1901, article 6, nos 2 et 3, relatives à la constitution d'une rente annuelle de 120.000 francs à S. A. R. le prince Albert de Belgique jusqu'à ce qu'il monte sur le trône de Belgique, et d'une rente annuelle de 75.000 francs à S. A. R. la princesse Clémentine jusqu'à son mariage ;

2° Une rente de 60.000 francs affectée à payer aux administrateurs de la Fondation et au personnel de celle-ci les indemnités annuelles et viagères fixées par le décret du 24 décembre 1901 ;

3° Une subvention annuelle de 65.000 francs à la Congrégation des missionnaires de Scheut ;

4° Les obligations résultant du décret du 24 décembre 1901, article 6, n° 4, relatives aux collections coloniales et aux serres tropicales de Laeken.

L'*Annexe III* détaille les créances actuellement existantes à charge de la Fondation reprises par l'Etat[1] :

Château de Laeken, entreprise de Wouters-Dustin, 450.000 francs ; Château de Laeken, honoraires Girault, 100.000 francs ; Travaux Ruelens, tunnel, 110.000 francs ; Travaux Ruelens et Vacherot, terrassements, 80.000 francs ; Parc forestier, grille, 18.000 fr. ; Edicule d'Ostende, chalet royal, 45.000 fr. ; Restaurant chinois, Laeken, 80.000 fr. ; Ostende, jardin derrière le portique, aménagement et grillage, 235.000 fr. Total, 1.118.000 fr.

Annuités encore dues sur les acquisitions rue Coudenberg.

1908, 74.181 fr. 12 ; 1909, 156.245 fr. 35 ; 1910, 65.913 fr. 36 ; 1911, 63.787 fr. 60 ; 1912, 61.661 fr. 84 ; 1913, 59.534 fr. 10 ; 1914, 57.410 fr. 34 ; 1915, 54.184 fr. 65 ; 1916, 1.534 fr. 10. Total : 594.454 fr. 46, plus les droits de concession jusqu'au 18 juillet 1879 sur les terrains de Coq-sur-Mer, dont la redevance annuelle est fixée à 91 fr. 20.

L'*Annexe IV* détaille les concessions accordées par la Fondation de la Couronne, qui sont :

1° Celles qui résultent de la convention du 5 novembre 1906, entre l'Etat et l'American Congo Company, articles 3 et 4, et de la lettre du 5 novembre 1906, n° 27.909, faisant partie intégrante de ladite convention (n° 15 de l'annexe A du traité du 28 novembre 1907) ;

2° Celles qui résultent des statuts de la Société internationale Forestière et Minière du Congo, annexés au décret du 6 novembre 1906, articles 6 *a*, *b*, *c* (n° 17 de l'annexe A III du traité du 28 novembre 1907) ;

3° La Fondation s'est engagée à accorder à la Congrégation de Scheut un emplacement pour l'établissement d'une mission dans la région du lac Léopold II, en un point dans les environs du poste d'Inongo.

L'*Annexe V* donne les détails des travaux en cours ou ayant fait l'objet de contrats :

1° Travaux à Laeken, 15.000.000 francs ; 2° travaux de la route de Meysse, 6.000.000 francs ; 3° travaux au Heysel, 3.500.000 francs ; 4° travaux à Ostende, 20.000.000 francs ; 5° aménagement de l'hôtel de Belle-Vue, 1.000.000 francs. Total : 45.500.000 francs.

---

[1] Ces créances devront être mises à la charge de la Belgique.

ANVERS ET ROTTERDAM[1]

L'inauguration, en juillet dernier, des ports de Zeebrugge et de Bruges, et du canal profond qui les relie, a encore ravivé l'intérêt que présente la question de la concurrence entre les places maritimes de la mer du Nord situées sur le continent. Plus rapproché de Dunkerque que d'Anvers, Zeebrugge est surtout une menace pour notre port flamand, et l'inspection de la carte montre qu'une partie des courants de trafic qui tendaient naguère à se fixer chez nous, se détournera de plus en plus vers les canaux et les voies ferrées du territoire belge, pour aboutir soit au nouvel entrepôt, soit à celui d'Ostende [2]. Mais Anvers situé à près de 100 kilomètres de la mer libre, derrière les brumes et les sables de la Zélande, verra peut être entamée aussi, malgré les énormes dépenses d'aménagement que l'on sait, sa situation si prospère de marché international, de port européen à grand transit. Or cette situation n'est, d'autre part, pas à l'abri des entreprises de Rotterdam, qui perfectionne sans cesse son outillage, et qui, admirablement desservi par le Rhin, étend toujours son domaine dans l'Allemagne de l'Ouest. Les rapports publiés par les consuls français au cours de l'année 1907 permettent de voir dans quelles conditions se présente à l'heure actuelle la rivalité

[1] Depuis que cet article a été écrit (oct. 1907), ont été publiés des renseignements complémentaires sur le mouvement maritime et fluvial de Rotterdam en 1906 (Rapp. comm. n° 663, 21 nov. 1907). Ils confirment les conclusions auxquelles je suis arrivé, mais les précisent sur certains points.

Les importations totales se sont élevées à 15 700.000 tonnes, les minerais comptant sur ce chiffre pour 6.430 000 tonnes, et les céréales pour 2.750.000 tonnes à 5.530.000 tonnes de minerai (dont 5.500.000 de fer) ont transité par le Lek, venant d'Espagne, d'Algérie et de Suède, et entièrement à destination de l'Allemagne. Ces entrées ont fait monter l'importation allemande en minerais à 7 625.000 tonnes, chiffre presque égal à celui de l'Angleterre qui, d'autre part, est, comme on le sait, moins riche que l'empire en fer indigène. Les grandes maisons de Westphalie, de Lorraine et même trois maisons de Dresde, de Berlin et de Silésie ont bénéficié de cet important surplus de matière première, et la production de la fonte en Allemagne est passée à 12.480.000 tonnes, soit une avance de plus de 2 millions de tonnes sur la Grande-Bretagne. D'autre part, 2.680.000 tonnes de charbons allemands sont venus par fleuve de Rotterdam, contre 1.320.000 tonnes seulement de charbons anglais, arrivés par mer. J. M.

[2] Ostende vient aussi d'être réaménagé ; Gand et Bruxelles vont être dotés de grands canaux maritimes.

de ces deux ports devenus bien plus actifs à tous égards que notre Marseille [1].

Les travaux en cours d'exécution à Anvers pour la correction de l'Escaut, pour l'établissement de nouveaux bassins et de nouveaux quais, pour l'aménagement général, et pour la liaison avec les voies de fer, font croire que cette place pourra bientôt soutenir la comparaison avec Hambourg. Par le réseau navigable de l'Escaut, que des canaux prolongent jusqu'à la Sambre et à la Meuse, sont englobés dans l'orbite commercial d'Anvers : toute la région agricole et industrielle de la Flandre belge, les groupes manufacturiers du Hainaut, de Charleroi, de Namur et de Liège-Verviers, et même une partie du territoire français (usines du haut Escaut, de la haute Sambre, de Lorraine). Les voies ferrées qui divergent de Bruxelles vers Liège et Aix-la-Chapelle, vers Namur et le Luxembourg, vers Mons et la vallée de l'Oise complètent les routes d'eau. Il est bien connu que la construction du canal français du Nord-Est, prévue dans notre projet de travaux publics de 1901, aurait pour résultat, non seulement d'assurer la communication facile entre les houillères du Nord et les forges de la Moselle, mais aussi de fournir à Dunkerque un instrument de défense contre les empiètements d'Anvers. Encore aujourd'hui, ce dernier port est, en somme, au confluent de courants de trafic dont les branches vont s'épanouir jusque dans l'Allemagne de l'Ouest, jusqu'en Lorraine et jusque dans le Nord français. En 1905, le commerce spécial de la Belgique par mer s'est élevé à une valeur de 4.267.000.000 tx., sur un total de 5.400.000.000, et l'on sait que plus des trois quarts de ce commerce se fait par Anvers. Les relations de la place s'accroissent sans cesse avec le Zollverein et avec la France : le transit par la Belgique, en provenance ou à destination de l'Association commerciale allemande, de notre pays, de l'Angleterre, a atteint 3.690.000 ts. en 1905, sur un trafic total de près de 14.955.000 ts., et ce transit prend pour la plus grande partie la route d'Anvers.

Entre le domaine commercial d'Anvers et celui de Hambourg, dont l'étendue a été naguère précisée et les richesses inventoriées par M. P. de Rousiers, s'allonge, de chaque côté ds l'artère rhénane, la zone dont Rotterdam draine le trafic. Un canal maritime, la « Nieuwe Waterweg », long seulement de 24 kilomètres et accessible aux plus gros bateaux, a donné au grand entrepôt hollandais une voie d'accès vers la mer notablement plus courte, et surtout plus sûre que le Lek. On sait

[1] Je citerai, en particulier, le *Moniteur officiel du Commerce* des 7 février-4 avril 1907 et les *Rapports commerciaux* nos 584, 609 (1907).

que, d'autre part, les Allemands se sont occupés avec activité, depuis plusieurs années, de prolonger en amont de Mannheim

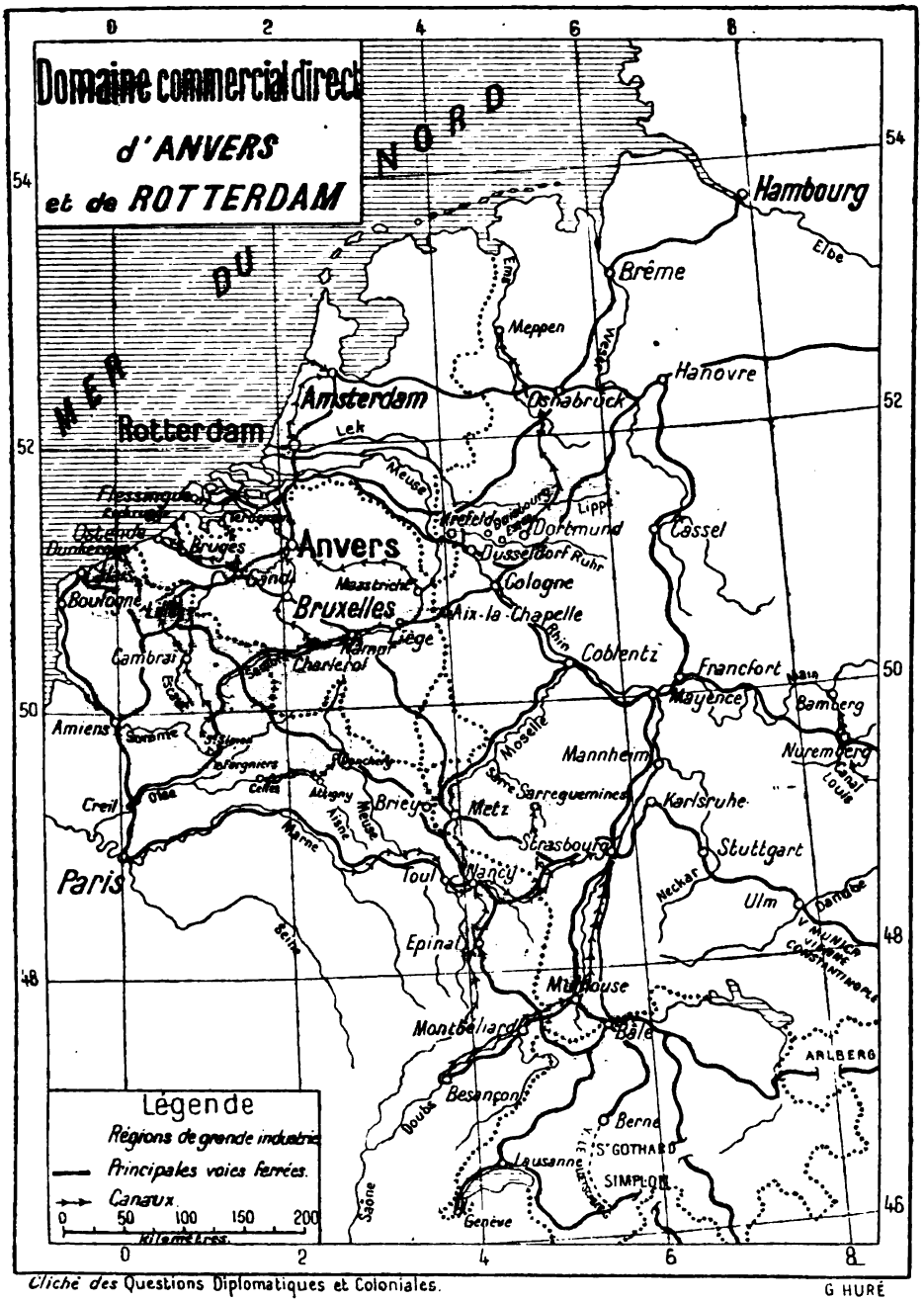

Cliché des Questions Diplomatiques et Coloniales. G HURÉ

l'admirable mouvement du Rhin : Kehl et Strasbourg sont devenus, il y a deux ans déjà, la tête de ligne de la navigation fluviale; plus en amont, l'« Association par l'encouragement de la navigation sur le haut Rhin », provoque et soutient depuis 1905, des tentatives, déjà heureuses, pour organiser la remorque des chalands jusqu'à Bâle. La grande gare suisse, qui sera, après le percement du Lœtschberg, le véritable terminus des voies alpines du Simplon et du Gothard, marque le point précis jusqu'où va s'étendre l'attraction de Rotterdam. La Lorraine allemande, avec ses puits de houille, ses gisements de fer et de sel est par la Moselle doublée d'une voie ferrée, tributaire de Rotterdam. Les houillères et les gros centres industriels de Westphalie, dont l'accroissement est si rapide, et que leurs voies d'eau et de fer relient si complètement à Wesel, à Ruhrort-Duisbourg, à Cologne même, lui envoient ou lui demandent une énorme quantité de marchandises. Enfin Mannheim draine ou approvisionne, au profit du port hollandais, et sans concurrence possible, le grand-duché de Bade, le Wurtemberg et une partie de la Bavière. Il n'est pas à prévoir, croyons-nous, que l'exécution du canal de Dortmund au port amélioré de Emdem, travaux pour lesquels 90 millions de marks ont été déjà dépensés, ni même que les projets à aboutissement plus lointain de canaux entre le Rhin et l'Elbe, appauvrissent sensiblement un courant aussi vigoureux et voulu par la nature.

Anvers et Rotterdam servent au transit allemand, et il n'est pas indifférent de remarquer que ces deux ports reçoivent et expédient ensemble plus de marchandises allemandes que Brême et Hambourg réunis (tant est grande l'attraction de la voie directe). A cet égard, la supériorité de Rotterdam est connue. Mais laquelle des deux places va primer l'autre au double point de vue de la navigation maritime et fluviale?

Les statistiques de la capitainerie du port d'Anvers font ressortir un progrès rapide autant que continu dans le mouvement des navires entrés, comme nombre d'unités et comme capacité nette. En 1900, les bâtiments qui jetèrent l'ancre le long de ses quais présentaient une jauge de 7 millions de tx.; dès 1903, les 9 millions de tx., étaient dépassés, et les 10 millions presque atteints en 1905 ; c'est 10.885.000 tx. qui viennent d'être enregistrés pour 1906 (tonnage brut sans le cabotage). L'accroissement de 1903 à 1906 se chiffre donc par un total, qui paraît formidable, de un million de tonneaux, et le progrès réalisé de 1900 à 1906 ressort à un peu plus de 50 % du chiffre relevé pour 1900.

Toutes les marines du monde concourent maintenant à animer le port. La flotte britannique lui a fourni, en 1906, près de la moitié du tonnage des voiliers entrés, et ce n'est pas à moins de 5.380.000 tx., c'est-à-dire à la moitié presque de la jauge totale que s'est élevée la capacité des vapeurs anglais. Le pavillon germanique, qui vient au second rang, a couvert 2.850.000 tx., avec une augmentation de 253.000 tx. sur le chiffre de l'année précédente, augmentation proportionnellement plus forte que pour l'Angleterre. Les compagnies belges n'ont gagné que 12.600 tx. et ne viennent qu'à la troisième place, avec 561.000. Mais les gros vapeurs américains (tonnage moyen 8.800 tx.) se montrent de plus en plus fréquents. Les navires français eux-mêmes se multiplient : vapeurs des *Messageries Maritimes* et des *Chargeurs-Réunis* de la ligne d'Extrême-Orient; *Transatlantiques* en rapport avec Bordeaux et le golfe du Mexique; cargo-boats de la *Société de Navigation de l'Ouest* (Le Havre, Porto, Marseille), de la *Compagnie Worms* (Anvers, Bordeaux) ou de la *Compagnie des bateaux à vapeur du Nord* (Anvers, Alger, Tunis); nombreux voiliers, enfin, qui apportent les blés des Etats-Unis et de l'Australie [1]. La présence de forts bâtiments japonais (120.250 tx.), de navires roumains, argentins, chiliens même, affirme de plus en plus l'étendue des relations du port. Tous amènent à Anvers les marchandises d'alimentation industrielle et les denrées vivrières de première nécessité, qui ont fait l'importance du grand entrepôt belge : les grains en première ligne (2.960.000 tx. en 1906), les minerais, les laines, les bois, le pétrole, le coton et le bétail. Cependant, il faut remarquer qu'un assez grand nombre repartent sur lest ou à vide (2.350.000 tx.), ce qui indique bien l'un des rôles essentiels d'Anvers comme magasin d'approvisionnement de toute une région active et peuplée. Quelques-uns des produits des usines de l'arrière-pays prennent, il est vrai, ce chemin de sortie : poutrelles et rails d'acier, fers belges et français, phosphates et charbon. Mais ils ne suffisent pas à fournir un fret en rapport avec le mouvement des entrées, et l'on a vu, d'ailleurs, que le domaine d'Anvers est plus délimité par les concurrences et moins riche que le domaine allemand de Rotterdam.

Comme Anvers pour la Belgique, Rotterdam est devenu pour la Hollande le centre véritable du commerce naval : en 1905, les 71 centièmes du tonnage total des entrées y ont été inscrits. Il n'est aujourd'hui pas de port du continent euro-

[1] Tonnage net français : 283.500 tx.

péen, sans excepter même Hambourg, qui soit mieux relié à l'extérieur. Pour ne nous arrêter ici qu'aux indications essentielles, notons qu'il existe un service régulier par jour pour Anvers, pour Londres et pour Harwich, trois par semaine pour Hull, 2 par semaine pour Brême, Hambourg et Stettin, un par semaine pour tous les autres grands ports anglais, pour Dunkerque, Boulogne, Le Havre, pour Bergen, Christiania, Copenhague, Dantzig, Riga, Saint-Pétersbourg, et de même pour Baltimore et New-York, un service bimensuel enfin pour Bordeaux et le Sud-Amérique, pour la Méditerranée, pour les Indes néerlandaises. On s'explique ainsi la très active circulation de grands navires de mer dans le Lek, et surtout dans la Nieuwe Waterweg, circulation qui paraît beaucoup plus forte que celle d'Anvers, à ne compter que le nombre des unités. En 1905, 8.220 bateaux sont entrés à Rotterdam, contre 6.034 seulement dans l'estuaire de l'Escaut [1]. Mais il faut ajouter que le tonnage moyen des bâtiments arrivés la même année à Anvers ressortait à 1.636 tx. contre 1.024 tx. seulement pour Rotterdam [2]. Anvers est par excellence, dans la mer du Nord, la place où l'emportent les relations lointaines par gros bateaux.

En 1905, le tonnage des entrées par mer à Rotterdam demeurait, malgré des progrès extrêmement rapides (100 % en dix ans), inférieur de plus de 1 million de tx. à celui d'Anvers : 8.340.000 tx., contre 9.800.000 [3]. Mais le poids des marchandises débarquées était beaucoup plus considérable : de 12.290.000 ts. en 1904, il s'était élevé en une seule campagne à 14.300.000, ce qui constituait une avance de près de 4 millions de ts. sur Anvers. A un degré bien plus élevé encore que le port belge, la place de Rotterdam est donc un entrepôt et un centre de distribution de denrées essentielles. Il suffit, pour en avoir l'explication, de penser à la commodité de circulation que présente le Rhin, et à la puissance d'absorption de cette région rhénane, frappée dans quelques-unes de ses parties de véritable hypertrophie industrielle. Les hommes, par dizaines de millions, et les machines, en quantité trois ou quatre fois plus grande que dans l'arrière-pays d'Anvers, y appellent les vivres et les matières premières de toute espèce.

---

[1] Entrés à Anvers, 1906 : 6.495 nav., de 10.865.000 tx. Entrés à Rotterdam : 8.570 nav., de 9.045.000 tx.

[2] Avec ses 14.860 bateaux de mer, Hambourg a un tonnage moyen encore plus faible (686 tx.), qui manifeste bien l'extrême variété des instruments de son trafic.

[3] Ces chiffres mettaient Anvers et Rotterdam au 3e et au 4e rang des ports d'Europe, immédiatement après Londres et Hambourg. En 1906, les chiffres respectifs ont été de 9.045.000 et 10.885.000 tx. (tonnage brut, sans le cabotage), Hambourg, 11.040.000 tx.

Le détail des importations à Rotterdam, en 1905, est tout à fait significatif à cet égard. Au premier rang viennent les minerais, pour un poids de 4.697.000 ts., ce qui place l'entrepôt hollandais de beaucoup à la tête du monde pour cette marchandise. On peut dire sans exagération que Rotterdam est devenu un élément essentiel des puissants organismes sidérurgiques décrits tout récemment avec tant de verve par M. Jules Huret : 16.00.000 ts. de minerais passent par le Lek à destination des usines allemandes, chiffre qui représente plus des deux tiers des importations totales de l'Empire en cette matière (6 millions de ts.), et qui laisse bien loin derrière lui le poids de toutes les marchandises débarquées au Havre. Les arrivages de céréales sont à peine inférieurs à ceux d'Anvers, avec un poids total de 2. 803.000 ts. (dont 1.530.000 de froment). D'autre part, les Anglais ont établi dans les docks du Lek, en dépit de la proximité des houillères de Westphalie (qui, d'ailleurs, approvisionnent surtout les pays rhénans), un de leurs principaux marchés de combustible ; sur les 1.355.000 ts. de charbons naturels qui entrent à Rotterdam par mer, ils en fournissent 1.337.000 (1905). Nous noterons enfin, pour nous en tenir aux marchandises essentielles, de très grosses entrées de bois du Nord, pour la construction, pour les travaux de mines, le chauffage (en tout plus de 1 million de ts.). La plus grande partie de ces denrées prennent passage vers l'intérieur des terres, sur les 13.600.000 ts. qui forment le total des exportations de Rotterdam, 8.950.000 (minerais, charbon et céréales) partent par le Rhin et les canaux, sous pavillon germanique. Mais il ne faut pas se hâter de conclure que Rotterdam port de mer est un entrepôt allemand. Comme nombre de navires et comme tonnage brut à l'entrée, c'est l'Angleterre qui tient de beaucoup la tête; le pavillon britannique est presque deux fois plus fréquent que celui de la Hollande même, qui vient encore avant l'allemand, et ce dernier est serré de près par l'américain, le russe, l'espagnol, qui couvrent les grains, les farines et le minerai de fer. Les couleurs françaises, assez souvent visibles à Anvers, ne paraissent ici qu'à titre d'indication.

Nous dirons donc, s'il faut choisir la différence essentielle entre les deux ports, que Rotterdam a des relations moins générales qu'Anvers, est visité par des navires bien plus nombreux mais qui déplacent moins, mais se fait remarquer en revanche par une puissance beaucoup plus grande d'approvisionnement. — La comparaison des deux ports fluviaux permet d'ailleurs de préciser cette idée.

Le mouvement fluvial d'Anvers est notablement inférieur à son trafic de mer. Les 38.150 bateaux que l'Escaut et les canaux ont amenés le long de ses quais en 1906 ne représentaient qu'une jauge nette de 7.630.000 tonneaux, en forte augmentation, il est vrai, par rapport à l'année précédente. De ce tonnage, près des deux tiers, soit 4.750.000 tonneaux, étaient fournis par les 30.000 bateaux belges, porteurs ou chalands, venus presque tous des plaines flamandes ou de la vallée industrielle de Sambre-Meuse, c'est-à-dire n'ayant parcouru que d'assez faibles distances. Les tonnages de provenance hollandaise et française ne se montaient pas, en tout, à 800.000 tonneaux. Les bateaux allemands presque seuls, au nombre de près de 3.000, représentaient un trafic éloigné, vraiment international (2.105.000 tonneaux) ; à ces gros chalands, venus des pays rhénans par le canal de la Meuse à l'Escaut, était due presque toute la plus-value des entrées par fleuve à Anvers par rapport à 1905 : 200.000 tonneaux, sur une augmentation totale de 228.000. Ce courant de source germanique sur Anvers est intéressant à relever; mais il n'est guère qu'une dérivation du trafic parti de Westphalie; c'est un trop-plein par lequel les Allemands écoulent leur charbon et les produits de leurs industries métallurgiques. Le charbon allemand est, en poids, la première denrée d'importation fluviale à Anvers. Au contraire, les bateaux belges déversent surtout dans le port des briques, tuiles et carreaux, du sable, des plâtres, chaux et ciments, pendant que la spécialité des petits bateaux hollandais est le bois et celle des français les phosphates. A la sortie par voie fluviale, les mêmes proportions de trafic se conservent. Sur 7.240.000 tx. (1906), les pays belges en prennent 4.340.000, l'Allemagne 1.900.000, la Hollande et la France ensemble 1 million. Mais dans les diverses directions, les marchandises livrées en plus fortes quantités sont les céréales, dont Anvers est ainsi le grand marché de distribution pour toute la rive gauche du Rhin : sur les 2.900.000 tonnes importées par mer, 2.300.000 sont reparties par l'Escaut et par les canaux, en 1906, dont 1.450 000 tonnes pour la Belgique.

En 1905, le mouvement total de la batellerie fluviale à Rotterdam s'est chiffré par plus de 100.000 unités, contre 66.000 seulement pour Anvers en 1906. L'activité intérieure du port hollandais est donc comparable à celle de Hambourg. Mais il a fallu beaucoup plus d'efforts et d'argent pour donner au réseau navigable qui relie le grand marché de l'Elbe à toute l'Allemagne du Nord et à l'Autriche l'envergure et la commodité qu'on lui voit aujourd'hui. Rotterdam est devenu port fluvial de tout pre-

mier ordre très rapidement et sans lutte, par véritable destination naturelle. Le total en poids des marchandises qui y parviennent ou qui en partent par voie d'eau douce dépasse 16 millions de tonnes. Et le fait essentiel à remarquer est que la plus grande partie sont des denrées de provenance ou de destination lointaine. Sur les 17.500.000 tonnes qui passent sur le Rhin à Lobith (frontière germanique), 12.500.000 tonnes vont à Rotterdam ou en viennent, contre 4.400.000 tonnes de trafic belge et 500.000 tonnes de ou pour Amsterdam [1].

Il est particulièrement intéressant de se demander quels pavillons couvrent les convois passant à Lobith. Il y a dix ans, 36.000 des bateaux enregistrés à ce port étaient hollandais, contre 11.000 allemands. Moins d'un contre trois, c'était une proportion d'unités germaniques relativement faible, eu égard au développement déjà énorme alors des industries de la Ruhr. Le nombre des bateaux hollandais s'éleva même beaucoup dans les années suivantes, jusqu'à atteindre 67.520 en 1904. Mais une asssez grande quantité de ces bateaux avaient été construits en Allemagne et navigaient pour le compte de sociétés de transport allemandes ayant leur siège en Hollande. Depuis 1904, les Germains ne dissimulent plus. En 1905, il n'a passé à Lobith que 48.900 bateanx hollandais contre 24.000 allemands ayant touché Rotterdam ; et à ce dernier chiffre, il faudrait ajouter les 1.654 vapeurs de mer allemands remontés par la « Nieuwe-Waterweg », qui constituent à eux seuls presque tout le tonnage maritime du Rhin.

Mais ce n'est pas seulement l'activité commerciale qui prouve en faveur de l'avenir d'un port. On trouverait certains docks d'Anvers aussi bien pourvus que ceux de Rotterdam en céréales, en lard d'Amérique, en peaux, en phosphates, en bois, en vins. Le cacao, le café et le tabac, les produits coloniaux en général, arrivent sans doute en moindre quantité dans le bas Escaut que dans la Nouvelle Meuse ; mais l'ivoire et le caoutchouc, tout au moins, y trouvent l'un des premiers marchés du monde. Outre le mouvement des denrées, il faut envisager le développement de la population, le progrès des industries et en particulier de la construction navale dans la zone directe d'un port. Or Rotterdam avec ses 380.000 habitants agglomérés dépasse maintenant la population d'Anvers de près d'un tiers. Pour certaines industries dérivées de l'agriculture, la place hollandaise est devenue le principal centre de l'Europe, telle la fabrication de la mar-

[1] Les pricipales marchandises de descente à Lobith sont les charbons et le fer. A la montée, on enregistre surtout les minerais (4.500.000 tonnes), le froment, l'avoine et le seigle (2.500.000 tonnes), le pétrole et les charbons.

garine tirée du lait produit dans le pays et des graisses d'Amérique. Les usines de lait condensé, les savonneries, les rizeries, les distilleries, les sucreries, les huileries de graines de coton, d'arachides, de sésames, de coco, se multiplient dans la banlieue. Le port renferme de plus quelques-uns des principaux chantiers de construction du continent. La *Compagnie Welton* y a réparé, en 1903, 656 bateaux, tout en construisant un nombreux matériel de navigation fluviale en bateaux-moteurs, chalands à sable, remorqueurs, dragues, élévateurs. La même année, la *Société Feyenoord* a acheté 16 navires, dont 9 bateaux de guerre, sans compter les appareils moteurs qu'elle fabrique en grand. Un autre industriel de Rotterdam, dont les chantiers sont à Schiedam, *Smulders*, a construit 14 bateaux; 122 remorqueurs et bateaux divers ont été livrés par quatre autres sociétés. Delftshaven devient d'ailleurs aussi un grand centre de métallurgie navale. Anvers n'a rien à offrir de comparable à cet essor de date assez récente, et Anvers peut être, on l'a vu, sensiblement diminué par les concurrences que les Belges eux-mêmes lui suscitent. De sorte que l'on ne s'avance pas beaucoup en prédisant la victoire de Rotterdam.

J. Machat.

LES KOUTZOVALAQUES
ET LA QUESTION MACÉDONIENNE

En quittant Belgrade [1] vers la mi-juin, je me suis dirigé sur Monastir, le carrefour où se heurtent toutes les races macédoniennes, et où les luttes de nationalités sont les mieux visibles. Mon premier pas en territoire ottoman a été marqué par la nécessité de renvoyer à Paris tous mes livres, la police et la douane turque ayant horreur du papier noirci. Monastir m'a intéressé cette fois-ci surtout par le mouvement koutzovalaque, qui depuis quelque temps occupe l'opinion publique dans les pays limitrophes, et qui par certains côtés peut et doit intéresser la diplomatie occidentale. Je m'étais pourvu de recommandations pour le chef de la propagande koutzovalaque à Monastir, M. Lazar Douma, qui a été pendant des années l'interprète de notre légation à Belgrade, qui connaît à fond cette question, et qui, comme on s'en souviendra, a été blessé le 18 décembre 1905 dans un restaurant de Salonique. Mon intérêt sur ce point était d'autant plus vivement excité que l'on m'avait donné à Uskub le signalement des bandes roumaines ou koutzovalaques dont les Bulgares ont cherché à se servir cette fois contre les Serbes dans le vilayet de Monastir. Il y avait donc connivence entre l'action bulgare et l'action roumaine en Macédoine ? A Uskub on m'a assuré que cet essai restera sans aucun résultat dans la Macédoine Centrale et dans celle du Nord, les Koutzovalaques ayant très peu d'attaches dans ces parages. En outre, les Bulgares eux-mêmes se dirigeraient vers ces bandes et leur couperaient la ligne de ralliement dès qu'ils s'apercevraient qu'elles commencent à prendre racine. Il paraît que Hilmi Pacha lui-même a affirmé dernièrement l'existence de bandes roumaines en Macédoine. Quoi qu'il en soit, la question koutzovalaque devenait pour moi plus intéressante que jamais, et n'ayant pas trouvé M. Douma à Monastir — qu'il avait quitté pour aller prendre la direction de la propagande macédonienne au ministère des Affaires étrangères de Bucarest — je fus obligé de me renseigner chez d'autres personnes aussi qualifiées que l'on peut l'être dans un pays où les uniques neutres et impartiaux étaient précisément les Koutzovalaques jusqu'il y a peu de temps, et où ces mêmes informateurs n'existent plus. Rentré à Paris, j'ai complété mes notes par une lecture attentive

[1]. Voir *Quest. Dipl. et Col.*, 1er juin 1907, t. XXIII, p. 704.

d'une série de publications[1] relatives a la question macédonienne, et je veux tenter aujourd'hui de dégager de ces impressions combinées la genèse, la nature, le but et les conséquences éventuelles de ce mouvement.

I. — Les données historiques et ethnographiques.

La population de la Macédoine, au moins dans certaines de ses parties, n'est pas encore arrivée à une cristallisation ethnique. Les différents strata dont elle se compose ont subi dans leur superposition certains croisements, mais ils ont gardé jusqu'à l'heure actuelle un nombre de traits distinctifs, malgré les quinze siècles de la vie commune. Cela provient du fait que l'évolution unificative dans ces contrées a été retardée par la courte durée des dominations grecque, bulgare et serbe, et qu'elle a été arrêtée par l'intrusion mahométane et par la domination musulmane qui dure dans ces pays depuis le XIVe siècle. Après les différentes migrations des peuples qui ont successivement

---

[1] Voir entre autres : Papahagi : Les Roumains de Turquie, Bucarest, 1905 ; — Densusianu et Fréd. Damé : Les Roumains du Sud, Macedoine, Thessalie, Epire, Thrace, Albanie, Paris et Bucarest, 1877 ; — Bérard : La Turquie et l'Hellénisme contemporain, Paris, 1893; — Engelhardt : La question macédonienne. Etat actuel, solution, Paris, 1906 ; — Beksics : La question roumaine et les luttes des races en Orient, Paris, 1895 ; — Desprez : Les peuples de l'Autriche et de la Turquie, 2 vol. Paris, 1850 ; — Bianconi : Ethnographie et statistique de la Turquie d'Europe, Paris, 1877 ; — Stourdza Dem : Les écoles roumaines en Macédoine, Discours, Bucarest, 1896 ; — Documente Diplomatice (livre vert). Alfacerile Macedonici, Conflictul greco-român, Bucarest, 1905 ; — Ovary Léopold : Les Roumains de Hongrie et l'Etat hongrois, Paris (vers 1890) ; — Verax : Grèce et Roumanie, Paris, 1906 ; — Tardieu : Questions Diplomatiques de l'année 1904, Paris, 1905 ; — Kasasis : La Macédoine et les Roumains, Paris, 1907 : — Un Latin : Une confédération orientale comme solution de la question d'Orient, Paris 1905; — Pouqueville : Voyage de la Grèce, Paris, 1826 ; — Van den Brule : Le Bluff macédonien, Paris (1904 ?) ; — Georgiadès : La Turquie actuelle, Paris, 1892; — G. A. Mano : L'Orient rendu à lui-même, Londres et Paris, 1861 ; — Amé Boué : La Turquie d'Europe, Paris 1840, 4 vol. ; — Cvijic F. : Remarques sur l'Ethnographie de la Macédoine, Paris, 1907 ; — Pinon : Les études sur la question macédonienne dans la *Revue des Deux Mondes* de 1907 ; — Cousinéry : Voyage dans la Macédoine, Paris, 1831 ; — Bradsford : Macedonia, its races and their future, London, 1906 ; — Odysseus (pseudonyme) : Turkey in Europa, London, 1900 ; — Villari : The Balkan Question, London, 1905; — Buxton N. : Europe and the Turks, London, 1907 ; — Le Queux : An observer in the near East, London, 1907 ; — C. A. Braer ; Die Kutzowalachische Frage, Hamburg, 1907 ; — Weigand : Die Aromunen, Ethnogrhist. Studién, 2 vol., Leipzig, 1895 ; — Nicolaidès : Macedonien, Berlin, 1899 ; — Le même, Die neueste Phase der Macedonischen Frage, Berlin 1903 ; — Gersin : Macedonien und das turkische Problem, Wien, 1903 ; — Von Chlumecky : Osterreich-Ungarn und Italien. Das westbalkanische Problem und Italiens Kampf um die Vorherrschaft in der Adria, Leipzig und Wien, 1907 ; — Hahn : Albanesische Studien, Iéna, 1874 ; — Pellegrini : Verso la guerra. Il dissidio fra l'Italia e l'Austria, Roma, 1907 ; — Bruniatti : Gli eredi della Turchia, Milano, 1880 ; — Mantegazza : Macedonia, Milano, 1903. — Hebedgy M. S. : Le conflit gréco roumain (Extrait de la *Revue de Droit international et de Législation comparée*), Bruxelles, 1906.

dévasté le Bas-Empire, les Slaves y ont pris un pied ferme, et l'Empire byzantin a eu à lutter jusqu'à sa chute alternativement avec les Bulgares et avec les Serbes. On peut dire que ces derniers étaient les maîtres de la Péninsule balkanique au moment où sur celle-ci s'est déversé le fleuve nourri par des siècles sur les plateaux de l'Asie Mineure et poussé vers l'Europe par le fanatisme du prophète de la Mecque. Comme le torrent de la montagne jette vers le bord les épaves trouvées sur son chemin, ainsi les nouveaux envahisseurs chassent des plaines vers les montagnes les populations qu'ils trouvent dans les pays conquis. Nulle part peut-être cette marche des anciens habitants vers les sommets n'est aussi visible que dans cette partie de l'Europe, où les conquêtes romaines ont repoussé dans les montagnes les anciens Pelasges et leurs cohabitants, dont sont sortis les Albanais modernes, et où le même sort a été réservé aux différentes populations romaines que d'autres invasions ont dispersées dans les montagnes des Carpates, des Balkans et jusqu'au Pinde. En effet la renaissance des peuples balkaniques a trouvé toutes ces diverses peuplades parlant l'idiome latin, perchées aux rochers et vivant de la vie des pâtres. Déjà au moyen-âge le mot « vlach » signifiait le pâtre et le montagnard dans le langage législatif byzantin, bulgare et serbe. Et ce caractère est resté le même pour les Koutzovalaques jusqu'à notre époque. Tous les voyageurs, — sans excepter Pouqueville — qui ont visité l'Empire ottoman au courant du XVIIIe et du XIXe siècle parlent des Koutzovalaques comme de pâtres et constatent qu'ils ne s'occupent point ou très peu d'agriculture. Au XIIe siècle un voyageur, Benjamin de Tudelle, en donnait déjà presque le même tableau, et les comparait aux chèvres. Quand les chroniqueurs byzantins signalent les Koutzovalaques employés dans les armées impériales, ils les mentionnent comme des muletiers. Voilà, par exemple, à ce sujet un passage curieusement significatif d'un auteur roumain, parlant de l'installation de la race roumaine dans la Péninsule : « Deux frères roumains, Pierre et Assan possédaient de ces « immenses troupeaux qui formaient déjà, comme ils le sont « demeurés jusqu'à nos jours, pour les populations pastorales « valaques ou macédo-roumaines, la principale source de « richesse de la contrée... » Dans de telles circonstances les populations qui portent ce nom avec forces nuances, ont vécu plutôt retirées du reste du monde avec lequel elles n'ont eu que les rapports d'un commerce limité : la vente des bestiaux, des peaux et de la viande séchée et l'achat des objets de parure et de première nécessité, ce qui a eu tout de même pour effet le

développement d'un esprit commercial. Quand les Koutzovalaques vont s'installer, même de nos jours, dans les pays libres, en Roumanie, en Bulgarie, en Serbie ou en Grèce, ils n'y font presque jamais de l'agriculture, mais plutôt du commerce auquel ils s'initient en étant d'abord cabaretiers et petits commissionnaires.

Du côté roumain, on a cherché à restituer l'histoire de ces populations. Ces tendances ont été bien caractérisées par M. Bérard dans *La Turquie et l'hellénisme contemporain*. « A la « recherche d'un père, dit-il, ils en ont successivement trouvé « plusieurs, tous aussi vraisemblables les uns que les autres. « Il y a cent ans, l'Europe leur avait appris qu'ils descendaient « des vaincus de Pharsale et de Philippes, ou des vainqueurs « établis en colons par César et Auguste après leurs victoires « civiles. Pouqueville hésitait entre cette première opinion et « la légende... d'après laquelle des émigrations italiennes, « fuyant devant les barbares, auraient passé l'Adriatique, et « d'Ostrande, Bari, Foggia abordé aux côtes albanaises... « Thunmann et Finlay découvrirent ensuite à nos Valaques « une plus lointaine origine : ils étaient les fils des Thraces, « les représentants des races aborigènes antérieures à l'helléniste, et que les colonies athéniennes ou mégariennes, « puis les conquêtes d'Alexandre et de ses successeurs avaient « repoussées dans les monts. »

Les historiens roumains de nos jours, avec Xenopol en tête, s'en tiennent à cette dernière théorie. D'après eux, une immense Valachie s'est jadis étendue de l'Adriatique à la mer Noire et du Nord de la Transylvanie au Sud de l'Hemus. Elle a été détruite par l'invasion des Slaves, qui se sont installés au centre et qui ont repoussé les Valaques vers le Nord, vers le Sud et vers l'Ouest. Il est certainement exact que les Koutzovalaques ont joué un moment un rôle historique, au XIIIe siècle, quand avec les Bulgares ils formèrent l'empire de Macédoine. Cet empire, auquel injustement on donne le nom de « Second Empire bulgare », bien que ses trois souverains aient tous été des Valaques qui se prétendaient d'origine romaine — ce qui leur fut d'ailleurs rappelé dans les épîtres mêmes des papes qui désiraient les ramener avec leurs sujets dans le giron de l'Eglise de Rome, — a duré de 1186 à 1257. Depuis cette époque les restes de cet empire ont formé différentes principautés qui ont eu le sort des autres pays des Balkans. Passant des mains byzantines à la domination serbe, ces pays ont été définitivement conquis par les Turcs en 1394. Comme les Koutzovalaques n'avaient pas fait aux Turcs une grande opposi-

tion lors de la conquête de leur pays, ces derniers leur concédèrent une certaine autonomie qui fut respectée par la Porte jusqu'aux premières années du XIXe siècle, et cela d'autant plus que dès le commencement de la domination turque ces contrées avaient été érigées en une sorte de fief des Sultanes-Validés. Cette soumission presque volontaire a valu aux Koutzovalaques une situation privilégiée dans l'Empire ottoman en comparaison de celle des Bulgares, des Grecs et des Serbes. Elle explique aussi le peu de conversions au mahométanisme parmi les Koutzovalaques. Le gouvernement ottoman n'insistait point là comme ailleurs sur cette conversion, vu que les populations s'y soumettaient de bon gré au nouvel état de choses.

Les Koutzovalaques n'ont pu cependant conserver que de très modestes souvenirs de leur vie indépendante, puisqu'ils n'ont eu pendant des siècles de domination turque aucun centre intellectuel, et puisqu'ils ont accepté aussi de bon gré le grec comme leur langue non seulement dans leurs églises, mais dans leurs écoles, ainsi que dans leur commerce. N'ayant pas d'idéal national proprement dit, leur élite s'est associée, au commencement du siècle dernier, au mouvement grec et serbe dans le but de s'affranchir du joug ottoman, et il est à noter que le promoteur de la fameuse *Ethniki Hetairia*, d'une société secrète patriotique grecque, a été Rhiga Pheräos, c'est-à-dire Rhiga de Pherä, l'ancienne dénomination de la ville actuelle de Velestrino en Thessalie.

Il résulte de cet exposé que les Koutzovalaques n'ont jamais eu dans l'histoire une existence individuelle. Restes ethnographiques de l'ancien empire romain, ils ont subi les dominations successives de Byzance, de la Bulgarie et de la Serbie. Dans les moments de décomposition de ces différents Empires, ils ont joué avec les uns ou avec les autres un certain rôle politique, mais ils n'ont jamais réussi à se manifester indépendamment et pour leur propre compte. Demeurés géographiquement dans les provinces du bas Empire, ils ont suivi l'église de Constantinople après sa séparation de celle de Rome, et quoique parlant chez eux un jargon latin, ils ont écouté le service divin en grec et n'ont jamais eu pendant tout ce temps d'orthographe propre à leur langue. C'est en grec (et non pas en roumain) que Rhiga composa son fameux manifeste aux peuples balkaniques, les excitant contre la domination ottomane. C'est avec des caractères grecs que les Koutzovalaques écrivaient leur correspondance intime, même quand ils la faisaient dans leur langue maternelle. Le premier

livre koutzovalaque, le premier A B C, publié à Vienne en 1797, est écrit aussi avec les caractères grecs. Son auteur, Constantin Ucusa, donne dans sa préface un trait bien caractéristique de sa race. Il dit en parlant de ses compatriotes : « Depuis le moment où nous avons quitté notre pays, nous « nous sommes mêlés aux autres peuples, et nous avons changé « notre langue d'après l'Empire que nous avons habité. »

Sous Karageorges et sous Miloche en Serbie, quelques héros nationaux sont d'une origine koutzovalaque. Mais c'est surtout la Grèce qui doit aux Koutzovalaques les meilleurs des chefs de son insurrection ainsi que ses premiers hommes d'Etat. Après la constitution de la Grèce actuelle « ils ont été, « dit encore M. Bérard, les plus grands bienfaiteurs de la race « hellénique, ils ont légué les plus beaux cadeaux, bâti pour « le public athénien les plus beaux édifices, établi dans Athènes « les plus belles fondations charitables ou éducatrices du monde « grec. Les grands Hellènes de l'étranger, banquiers de Vienne, « marchands d'Odessa, courtiers d'Alexandrie ou de Marseille « sont en majorité Valaques de race et souvent de langue. Sur- « tout les colonies helléniques de Roumanie, si riches, ne sont « guère peuplées que de ces Hellènes valaques qui, un pied « dans l'Hellénisme, un pied dans la Valachie, font incessam- « ment passer l'argent roumain vers Athènes et semblent « puiser dans le Pactole roumain pour verser sur la pauvre « Hellade. »

L'avant-dernier conflit gréco-roumain a été causé justement par la liquidation de la succession d'un de ces Koutzovalaques qui avait fait sa fortune en Roumanie, mais l'avait léguée à la Grèce! C'est la fameuse « affaire Zappa » qui a été l'objet de tant d'études juridiques, demandées aux spécialistes des grandes Facultés de droit par les gouvernements de Bucarest et d'Athènes.

Jusqu'à ces derniers temps, on ne connaissait en Macédoine comme Koutzovalaques que des pâtres ou des commerçants. Nous savons aujourd'hui qu'il y a aussi quelques localités dans lesquelles ils s'occupent de l'agriculture. Mais ce sont plutôt des cas exceptionnels. Tel est donc le curieux problème qui se pose devant nous : peut-on reconnaître en plein xxe siècle, et en Europe, un peuple, une nation, qui ne soit pas, par la majorité de ses habitants, attaché au sol national? Et puisque tout de même l'on parle de la nationalité koutzovalaque, puisque celle-ci a été même reconnue officiellement, quels sont donc les moyens d'expliquer cette reconnaissance?

Nous le rechercherons plus loin. Bornons-nous, pour le mo-

ment, aux données statistiques. Les Grecs évaluent leur nombre entre 25.000 (Delyanni, ministre en France) et 41.200 (Nikolaïdès), bien que l'un des leurs dans un moment d'enthousiasme (en 1856) les ait chiffrés à 600.000, en y comptant certains habitants de la Grèce, de la Thessalie, de l'Epire et de la Macédoine. Les Bulgares les évaluent à 72.000 (Zolotovitz, agent diplomatique à Paris); 77.267 (Kantcheff, ancien secrétaire de l'Exarcat); 63.895 (Brancoff, la Macédoine et sa population chrétienne, Paris, 1905). Pour les Serbes, ils sont 74.465 (Gopcevic), tandis que les Roumains, allant naturellement beaucoup plus haut, les dénombrent successivement : (Margariti), 300.000; (Alexici), plus de 1.000.000; (un Latin, Bolintineanu), 1.200.000; Balashescu, 2.800.000 et au delà. Pouqueville les avait évalués à 47.500, Driault à 20.000, Choublier à 149.000, Bianconi à 170.000. Verdène chiffre les Koutzovalaques, en y embrassant ceux de l'Albanie, et ceux du vilayet de Salonique à 520.000! D'après Engelhardt, ils ne figurent dans les vilayets de Monastir et de Salonique que dans la minime proportion de 6 ou 7 %, tandis que Gaston Routier les évalue (1903) à 183.000. Les auteurs allemands varient entre 225.000 (Weigand, qui ailleurs leur donne 149.520), 120.000 (M. Nordau), 100.000 (Œsterreich K.) et 80.767 (Gersin). D'après une source italienne, ils se montent à 375.000 : de Visart, consul italien, leur attribue dans le seul vilayet de Monastir 142.200 habitants. Le directeur de la revue *l'Italia all'Estero* (année I, p. 244) donne le chiffre de 35.000. Dans la même revue (p. 237), M. Diamanti avance le chiffre incroyable de 196.370 pour ce vilayet, et de 720.970 pour la Turquie d'Europe. Dans les publications anglaises il n'y a pas de détails. Sir J. Kennedy, ministre en Roumanie, les évalue à 100.000, chiffre que leur attribue comme « probable » Villari dans l'ouvrage cité plus haut, tandis que Brailsford se contente de dire qu'ils ne sont pas nombreux, en quoi il est d'accord avec Le Queux lequel trouve que dans la population macédonienne il y a une petite partie qui parle le roumain et qui fait appel à la protection des frères du royaume. Ajoutons ici que la reine de Roumanie (Carmen Sylva) a déclaré au même auteur (p. 255) : « Vous ne devez jamais nous (la Roumanie et les Roumains) « compter parmi les Etats balkaniques. Nous autres, les Rou- « mains, nous parlons une autre langue. Le Danube nous sé « pare des Balkans et nous n'avons rien de commun avec les « races de l'autre côté de ce fleuve. » Cette affirmation est fortement appuyée par l'autorité de M. Yorga, professeur à l'Université de Bucarest. D'après lui aussi : « l'idiome koutzo-

« valaque... n'est guère compréhensible pour les Aroumains. « Les deux dialectes, le daço-roumain et le macédo-roumain « se présentent comme deux langues entièrement différentes. « Le Roumain de Bucarest ne peut s'entendre avec son frère de « Macédoine. » M. Lahovary lui-même à qui revient pour la plus grande part, comme nous le verrons plus loin, le mérite de la reconnaissance de l'élément koutzovalaque en Turquie, a dû constater ce fait en déclarant qu'il y a entre le Roumain et le Koutzovalaque autant de différence qu'entre le Français et le Provençal. « Le Koutzovalaque comme il est parlé de nos « jours dans les villages macédoniens, dit Brailsford (*l. c.*, « p. 179), n'est autre chose qu'un patois. Son vocabulaire a « perdu toutes les traces de culture. Quand un Koutzovalaque « a l'occasion d'employer une expression qui demande un peu « d'effort mental, il a recours au grec. » Et un autre publiciste anglais doublé d'un diplomate, Odysseus (*l. c.*, p. 411), affirme que les langues parlées par les Valaques de Macédoine et par les Roumains au Nord du Danube ne sont pas tout à fait identiques, mais sont deux dialectes de la même forme du latin moderne. Les constatations anthropologiques donneraient un résultat semblable.

II. — Le mouvement koutzovalaque : ses raisons et son but.

En somme, il y a en Macédoine, et particulièrement dans le vilayet de Monastir et autour du Pinde, une assez intense population, parlant un jargon romain ou latin, mêlé des éléments grec, slave, turc, etc. Nous trouvons de semblables îlots ethnographiques sur toute l'étendue de la péninsule balkanique, en Bulgarie ainsi qu'en Bosnie, en Albanie et jusqu'en Dalmatie et en Istrie. La partie Sud-Ouest, la plus montagneuse du royaume de Serbie, porte encore de nos jours, communément avec une partie du sandjak de Novi-Bazar, le nom de « Vieille Valachie ». Et les survivants de la domination romaine, qui avec les Latins n'ont de commun que la langue, sont nommés différemment dans tous ces pays : les Vlachs, les Koutzovalaques, les Aromani, les Karagouni, les Morlachs, les Tzintzars, etc. Ils ne sont connus sous la dénomination de « Roumains de Macédoine » ou de « Macédo-Roumains » que depuis le commencement de la propagande roumaine en Macédoine. Certes, il était juste que le patriarcat œcuménique leur reconnût le droit d'entendre le service divin dans leur propre langue, comme il doit le faire pour tous les peuples qui forment la grande Eglise orientale, cette dernière ayant toujours

eu un caractère national. Historiquement cependant ce droit ne peut pas être démontré pour les Koutzovalaques, aucun manuscrit religieux dans leur langue ne nous étant parvenu; et d'autre part, il est aussi historiquement incontestable que les Koutzovalaques, comprenant parfaitement le grec, n'ont pas pensé à priori à faire valoir ce droit incontestable à Constantinople, mais que cette idée est d'importation étrangère, comme c'est aussi par l'intervention étrangère que la concession dans ce sens leur a été obtenue.

Ceci dit, il convient de noter que tous les ressortissants de ces pays bilingues qui se sont fait valoir et qui se sont enrichis à l'étranger, ont travaillé dans l'intérêt de l'hellénisme, et se sont montrés pour des patriotes hellènes, malgré leur origine incontestablement koutzovalaque. Personne ne niera aujourd'hui que les plus riches fondations de Grèce sont l'œuvre de tel ou tel Koutzovalaque, et ces fondations se continuent jusqu'à nos jours, malgré la lutte engagée sur ce terrain par la propagande roumaine : les noms de Zappa et de Dumba le prouvent suffisamment. Encore moins niera-t-on le fait de la participation brillante des Koutzovalaques dans la lutte pour l'émancipation de la Grèce actuelle. Ici les noms sont superflus. Les plus chaleureux partisans roumains (Bratter, p. 151; Un latin, p. 91) ne peuvent pas nier les sympathies grecques des Koutzovalaques. Bratter (p. 176) affirme même qu'au XIXe siècle les Koutzovalaques et les Roumains s'ignoraient encore complètement les uns les autres! Les Roumains eux-mêmes se plaignent souvent *que c'est l'argent valaque qui paie les écoles helléniques de Macédoine!* Il serait, d'autre part, très difficile de démontrer que ces mêmes populations manifestaient un intérêt égal pour l'émancipation, la prospérité et la grandeur de la Roumanie. En réalité, les Koutzovalaques s'intéressent à la Roumanie, à peu près autant qu'à la Serbie ou à la Bulgarie, aux cas où ils y ont définitivement pris pied[1].

[1] Dherraz (*l. c.*, t. II, p. 147) constate le fait que « les Koutzovalaques... étaient « le seul peuple roumain qui fissent défaut au roumanisme, au moment de l'éveil du « patriotisme latin des Moldo-Valaques ». Pour notre époque même les sentiments hellénophiles des Koutzovalaques sont manifestes. Lisez le passage d'une de leur adresse au Patriarche de Constantinople. Elle est datée du 3 et 16 avril 1904, porte 320 signatures de Crouchevo, l'un de leurs centres. « Etroitement unis à nos frères « les Hellènes, disent-ils, par les liens irréfragables d'une origine commune, d'une « identité de traditions d'usages et de coutumes, et partageant toujours, en tout, leur « sort, nous ne nous sommes jamais distingués d'eux, ayant au contraire tenu à « former avec eux un groupe ethnique indivisible. Ce sentiment et cet idéal na- « tional, nous les avons, en maintes occasions, manifestés hautement; nous en avons « donné des preuves multiples, une fois encore nous venons les affirmer aujourd'hui, « résolus à les proclamer à nouveau, à l'avenir, chaque fois que l'occasion s'of- « frira. » — Cité par Kebedgy, *l. cit.*, p. 5, qui donne aussi p. 8-15 un rapport du Roumain *Lecanta* encore plus explicite dans ce sens.

Encore un fait : jusqu'à il y a peu de temps, tous les jeunes Koutzovalaques désirant avoir une instruction supérieure allaient la chercher en Grèce, et non pas en Roumanie. Il y a à peu près un million de Roumains en Russie, et plus de 3 millions en Autriche-Hongrie, et des Roumains authentiques, se sentant Roumains dans l'âme, fiers de leur langue et de leur nationalité, parlant et écrivant le roumain le plus pur, contribuant largement à la culture roumaine dans toutes ses manifestations. Ces vrais Roumains souffrent dans l'intimité de leur conscience d'être séparés de leurs frères du royaume et nourrissent le secret espoir d'être un jour réunis à eux; ils ont été en partie violemment arrachés à l'ancienne Moldo-Valachie, et n'en sont séparés que par une ligne fictive, établie par des traités diplomatiques. Pendant des dizaines d'années, l'élan national roumain a été dirigé de ce côté. « Dans la capitale du jeune royaume de Roumanie », dit M. Ovary dans sa brochure déjà citée, « une véritable ligue « s'est formée, et sous le prétexte (menteur !) de propager « l'instruction, elle ne tend qu'à troubler la paix intérieure de « la Hongrie et à maintenir l'agitation dans la Transylvanie, « destinée à servir de noyau à un nouveau royaume daco-« romain. Cette ligue cherche par tous les moyens à prouver à « l'opinion européenne la nécessité de ce royaume. ». Et plus loin, le même auteur, condamnant la propagande roumaine dans les pays hongrois, formule cette question : « Pourquoi « donc la Roumanie ne se soucie-t-elle nullement du sort des » Roumains qui résident en Autriche, en Russie, en Serbie et « en Macédoine? » M. Beksics donne la même note en 1895, en accusant l'opinion publique en Europe et particulièrement en France, de se faire volontiers l'écho des doléances injustifiées des Roumains contre une prétendue oppression hongroise. Eh bien! les choses ont bien changé depuis ces temps, et malgré l'incident de cet été, — alors qu'un conflit menaça d'éclater entre la Hongrie et la Roumanie, et que les journaux de Budapest accusaient deux ministres roumains de faire une propagande active parmi les Roumains hongrois — les sociétés patriotiques de Bucarest ne pensent plus qu'à leurs frères macédoniens, dont elles sont séparées non seulement par le Danube, mais par des Etats entiers, la Bulgarie et la Serbie, et qu'elles ne pensent même pas annexer un jour à la mère-patrie! Les « Macédo-Roumains » ont complètement effacé dans leur esprit le souvenir de leurs frères de Transylvanie, de Boukovine et de Bessarabie, auxquels ils n'auraient qu'à tendre la main au moment opportun. D'où est venue cette

déviation du sentiment national et patriotique, et comment s'explique-t-elle? C'est une question que peu de ceux qui s'occupent de la question macédonienne se sont posée. Résolue, elle nous éclairera cependant mieux que quoi que ce soit sur la nature des prétentions koutzovalaques et sur le succès actuel, succès éphémère d'après nous, de la politique roumaine en Turquie.

Jusqu'à la moitié du XIXe siècle, la notion de Roumains elle-même a été inconnue. Les pays qui forment la Roumanie actuelle, la Moldavie et la Valachie, étaient connus sous la dénomination de « principautés danubiennes ». C'est, paraît-il, un poète, Radulescu, qui a lancé les Roumains et a proclamé tels les Koutzovalaques. L'union de la Moldavie et de la Valachie (1856) a été suivie en 1860 par la fondation, à Bucarest, d'un comité macédo-roumain qui s'adressait aux frères roumains d'Epire, de Macédoine, de Thessalie et d'Albanie! En 1860 déjà, ce comité, dont faisaient partie les frères Bratiano, le général Till, etc., proclamait n'avoir d'autre but « que de » voir les deux millions (!) de Roumains compris entre le « Danube, l'Adriatique et la mer Egée recevoir l'enseignement « religieux dans leur propre langue, adopter les écoles rou- « maines et une instruction en langue roumaine[1]. » Mais ce n'est qu'en 1865 que ce comité trouva son homme dans la personne d'Apostol Margariti, un Koutzovalaque de Klissoura, en Macédoine, qui fit la propagande nécessaire et efficace en Roumanie et en Turquie, et dont le rôle est tellement connu, quoique différemment jugé par les Roumains eux-mêmes, que nous renonçons à y revenir plus amplement. Dans son discours du 22 février 1896, M. Stourdza déclare savoir que Margariti s'est employé à faire l'inverse de ce que d'autres font, c'est-à-dire à convaincre les Roumains de Macédoine que leur intérêt leur impose d'être les sujets les plus dévoués du Sultan; il atteste que, pour ces raisons, le Sultan manifesta une grande bienveillance à l'égard des Roumains macédoniens, que Margariti a cherché à attacher plus fortement aux intérêts de cet Empire, et il ajoute lui-même avec insistance : « N'ébranlons « pas la bonne volonté que le gouvernement ottoman témoigne « aux Roumains de la Macédoine, et réjouissons-nous de voir « ceux-ci engagés dans la bonne voie, celle d'être et de rester « sujets dévoués du Sultan... Il n'existe pas un livre écrit à « l'étranger s'occupant de la péninsule des Balkans dans lequel

[1] Après la première école koutzovalaque de Tirnova, près de Monastir, en 1864, vinrent celle de Gopesi (1865-1866), Avela d'Epire (1867), Vlachoklissoura et Ochrida (1868), Calivia de Verria et Crouchévo (1870), Niaousta (1875), etc.

« ne soit cité le nom d'Apostol Margariti, dans lequel on ne « fasse ses louanges et dans lequel on ne parle des luttes qu'il « a soutenues pour les Roumains de Macédoine, et pour que « cette province de l'Empire ottoman ne soit pas soustraite « à la domination du Sultan. »

Et tandis que les apôtres de l'hellénisme, du bulgarisme, du serbisme, et même ceux de l'albanisme sont proclamés ennemis de l'Empire et comme tels poursuivis, l'apôtre roumain se fait appuyer dans l'accomplissement de sa tâche par l'ordre suivant, que le ministre de la justice du Sultan, Djevded-Pacha, adresse au vali de Monastir, le 7-19 novembre 1889 :

« M. Apostol Margariti a prouvé par des faits qu'il est fidèle à « la cause ottomane, et la Sublime Porte, qui apprécie ses « services, l'a décoré. Les fonctionnaires de l'Etat ne devraient « jamais perdre de vue qu'il est de leur devoir d'approuver et « d'encourager les services rendus à l'Empire par des personnes « comme Apostol Margariti. Par conséquent, on devra prendre « des mesures pour que M. Apostol Margariti soit protégé dans « sa mission en Macédoine[1]. »

On ne saurait s'étonner, après ce document, qu'au sein du Parlement roumain les questions concernant la propagande roumaine en Macédoine soient traitées avec un libéralisme et avec une franchise dignes d'éloge. Toutefois il paraît que, pendant longtemps, on n'a pas eu de raison d'être satisfait des résultats obtenus dans cette voie, puisque, le 15 novembre 1901, le ministre de l'Instruction publique et des Cultes, M. Haret, était amené à déclarer, dans un rapport au roi Carol : « Nous « avons beaucoup d'écoles et beaucoup d'instituteurs, mais pas « d'élèves; et tandis que le nombre de ceux-ci diminuait, nous « augmentions celui des instituteurs. L'œuvre de la propa- « gande s'est bornée exclusivement à quelques localités, et seu- « lement parmi les classes pauvres n'exerçant aucune influence « sur les classes riches. C'est pour cela que nos lycées, nos « gymnases, nos écoles commerciales ne comptent que des « boursiers, sans lesquels elles resteraient vides. *Nos écoles « en Macédoine manquent de base solide.* » — « Notre ques- « tion nationale en Turquie, a dit M. Lazaresco Lecanta, direc- « teur du *Balcanul* de Bucarest, a été une spéculation, un « gagne-pain, au début comme à présent. L'intérêt seul pousse

[1] En 1892, M. V. Bérard (*l. c.*, p. 258-259) écrit : « Le gouvernement turc, pour « l'heure, parait l'appui le plus ferme des Valaques. Nous avions des difficultés avec « la police pour l'un de nos passeports : un mot d'Apostol Margariti nous a tirés « d'affaire. Un autre mot de lui nous a ouvert les prisons, les mosquées et les « casernes. Pas un consul n'a autant d'influence à Monastir. »

« les gens à continuer. » Et ailleurs : « La question roumaine « (en Macédoine) dépend principalement des finances de la « Roumanie et de l'appui de la Turquie. Toutes les fois que la « situation financière retient la Roumanie, toute action s'arrête « et il n'y a plus de question roumaine. »

Comme presque toutes les questions d'ailleurs dans les jeunes pays balkaniques, les questions nationales sont envisagées aussi au point de vue des partis politiques. C'est cela qui peut expliquer l'accusation de M. Haret et de ses amis, d'après laquelle la question koutzovalaque en Roumanie est une création du parti conservateur. Ce ministre roumain, qui fait partie aussi du cabinet actuel de M. Stourdza, déclarait autrefois, en effet, que, « à l'origine, le budget (roumain) des écoles en Macé- « doine était minime ; mais que, depuis que les conservateurs « étaient entrés au pouvoir, les dépenses avaient dépassé un « demi-million de francs par an ». Il ajoutait que les résultats avaient cependant été nuls, malgré tous les différents crédits supplémentaires et extraordinaires. Et il concluait que c'était des dépenses disproportionnées aux résultats et même à l'intérêt roumain dans cette question. Mais les temps ont changé, et le parti libéral, dont fait partie M. Haret, a fini par s'identifier, dans la politique macédonienne, avec ses adversaires du parti conservateur.

D'où ce revirement provient-il ? La réponse à cette question nous donnera aussi la clef de toute la politique koutzovalaque de la Roumanie. Elle nous éclairera en même temps sur les raisons et le but de cette politique.

Et pour commencer, il faut rappeler en premier lieu un fait : c'est que la politique étrangère en Roumanie est faite par le roi Carol, sans égard aux partis au pouvoir. Ce n'est d'ailleurs que par ce fait incontestable que le lecteur pourra en comprendre un autre : celui de l'attachement de la Roumanie à la Triplice, malgré les sympathies des Roumains pour la France et malgré leurs manifestations du latinisme. Pour la politique extérieure du royaume surtout, le Hohenzollern danubien prend son mot d'ordre chez son cousin sur la Sprée. Et la politique étrangère de ces « Latins d'Orient » est complètement allemande.

La politique prussienne d'abord, la politique allemande ensuite, ont eu pour tâche, en ce qui concerne la Roumanie, d'y raffermir d'abord la nouvelle dynastie et puis d'y assurer un marché pour le commerce et pour l'industrie allemands. Avant la Triple Alliance, le sentiment patriotique roumain cherchait à s'épancher vers les frères de la Transylvanie et de

la Boukovine. C'est dans cette voie que l'œuvre de propagande nationale roumaine dirigea tous ses efforts pendant des dizaines d'années; et cela était parfaitement compréhensible. Il y a, en effet dans ces provinces de la Hongrie et de l'Autriche, plus de 3 millions de Roumains conscients de leur nationalité et vivant dans des agglomérations intenses, plus avancés au point de vue de la civilisation générale que leurs frères du royaume et qui luttent contre différents adversaires de leur nationalité, aussi bien en Autriche qu'en Hongrie. Mais depuis la Triplice, l'un des alliés, l'Autriche-Hongrie, n'a pas voulu tolérer que ce client danubien de Berlin mette du feu dans sa maison. Et la chancellerie allemande s'est trouvée devant ce problème délicat : respecter le sentiment et les tendances patriotiques des Roumains afin de garantir la popularité et même la stabilité du roi Carol; mais éviter aussi d'affaiblir par cette agitation la monarchie alliée, et surtout, par la sincérité de son attitude inspirer une définitive confiance à l'adversaire et au vaincu de la veille. Il fallut donc canaliser dans une autre direction les tendances patriotiques roumaines. Pour cela, la Bessarabie était tout indiquée : c'est en effet un pays habité par des Roumains et qui a fait partie de la Roumanie jusqu'à nos jours, où donc le sentiment national doit être très vif, où la propagande aurait été facile, compréhensible et même excusable, devant l'opinion publique, sinon devant les chancelleries. Mais Berlin tenait à sa politique traditionnelle avec Saint-Pétersbourg. Les sociétés patriotiques roumaines n'ont donc fait jamais de la propagande roumaine en Bessarabie. Et personne n'y pense même, car Berlin a bien et très vite compris qu'en transportant le patriotisme roumain des Carpathes et de la Teiss en Macédoine et sur le versant du Pinde, on conciliait tant d'intérêts, on arrangeait tant d'amitiés. Ainsi, tout s'est arrangé, au moins pour le moment. Après son avant-dernière arrivée au pouvoir, M. Stourdza a fait un voyage à Berlin et à Vienne, et peu après le parti libéral roumain a épousé la politique macédonienne des conservateurs. Et c'est avec un ministère libéral au pouvoir que, pour la première fois, le roi Carol parla, en 1905, des frères de Macédoine, dans un discours du trône. A Bucarest, on ne parle même plus des frères de la Transylvanie, de la Bessarabie et de la Boukovine; on n'y jure que par les Roumains de Macédoine; les Hongrois et les Allemands sont devenus des amis et l'on ne voit d'ennemi que dans les Grecs et dans ceux qui peuvent entraver l'œuvre des Roumains du Sud. On s'est empressé d'enterrer l'entente gréco-roumaine projetée sous les auspices du comte Goluchovski et scellée par

l'entrevue des deux rois à Abbazia, sans lui laisser le temps même de se refroidir, et l'on s'est jeté dans la poursuite des Grecs vivant sur le territoire roumain, et dans des excès qui n'ont été égalés que par les imitateurs bulgares. Bientôt la presse roumaine a bruyamment triomphé : par un iradé du Sultan (sur lequel nous reviendrons), la nationalité roumaine était reconnue en Macédoine!

C'est que l'Allemagne avait vu du premier coup combien le mouvement koutzovalaque pouvait servir sa politique vis-à-vis de l'Empire ottoman. Désirant avant tout sauvegarder l'intégrité de la Turquie jusqu'au jour où elle pourrait tirer un réel profit de son partage — la diplomatie berlinoise a cherché, et a trouvé dans l'élément koutzovalaque un facteur chrétien conservateur, qui, allié à l'élément mahométan, — conservateur lui aussi de par son existence même, — peut contribuer, bien dirigé, au succès de ses désirs[1]. Elle se mit donc aussitôt à l'œuvre! Des professeurs allemands furent envoyés en Macédoine pour étudier sur place l'état des Koutzovalaques et publier sur eux de gros volumes, les consuls furent avisés d'avoir à porter un grand intérêt à ce mouvement, les journaux allemands donnèrent pour instruction à leurs correspon-

---

[1] Tous les publicistes roumains confessent cette politique. Un des plus chauds patriotes koutzovalaques, M. *Papahagi* (p. 177), le dit très clairement : « A ce point « de vue les intérêts des Turcs et des Roumains sont absolument identiques, et ce « serait une faute aussi bien de la part de la Turquie que de la part des puissances « qui désirent sincèrement le maintien de l'intégrité territoriale de l'Empire ottoman « que de ne pas aider au développement dans le sens national d'une population « dont les tendances ne sont et ne sauraient être qu'éminemment conservatrices. » D'après le même auteur (p. 174), les revendications roumaines en Macédoine « sont « de telle nature qu'elles ne sauraient constituer une menace pour personne, attendu « qu'elles ne peuvent forcément avoir pour objectif que le maintien du *statu quo* ou, « ce qui revient au même, de l'intégrité territoriale de la Turquie, de l'ordre et de « la tranquillité ». Les représentants officiels de la politique roumaine disent de même. « L'élément roumain est dans la question macédonienne un élément pacifique », d'après M. A.-E. Lahovary. Le gouvernement roumain estime, d'après M. Ghika, ministre en France, « que l'action qu'il demande en faveur des Koutzovalaques con- « tribuera à affermir le *statu quo* ».

Dans l'audience qu'il a accordé à M. Bratter (l'auteur du livre précité sur les Koutzovalaques), le roi Carol lui-même a déclaré : « J'espère que vous avez montré « dans votre livre que les Roumains de Macédoine sont un élément absolument « pacifique, qu'ils n'ont pas des aspirations politiques, ne troublent pas la paix et « sont de loyaux sujets du Sultan. Le Sultan, avec lequel je suis souvent en corres- « pondance à ce sujet, le sait également et de là provient depuis quelques années sa « politique bienveillante à l'égard des Koutzovalaques. Hilmi Pacha et Férid Pacha, « le grand vizir, nous témoignent aussi de la bienveillance. » D'après *Brailsford* (p. 188), les Turcs ont été enchantés (delighted) du mouvement koutzovalaque. — *Pettegrini* (*l. c*, p. 488) atteste aussi la loyauté des Koutzovalaques à l'Empire ottoman, en les proclamant des forts soutiens de sa souveraineté. « D'autre part, le « gouvernement ottoman a reconnu à ces actifs et intelligents sujets de l'Empire « leur nationalité, et la sage et rationnelle politique du roi Carol présente son puis- « sant appui à ces projets. »

dants de s'en occuper. Et comme couronnement du tout, la Porte fut raffermie dans sa politique roumanophile en Macédoine, et l'ambassadeur impérial, assisté par ses collègues de la Triplice, prêta tout son concours au représentant de la Roumanie, M. Lahovary, pour obtenir du Patriarcat de Constantinople la reconnaissance de la nationalité roumaine en Macédoine : le 22 mai 1905, l'iradé suivant était publié, la « charte » koutzovalaque, comme l'appelle Bratter :

« Sa Majesté Impériale le Sultan qui, dans ses sentiments de « haute justice et dans sa sollicitude paternelle pour ses peu- « ples, étend ses bienfaits et ses faveurs à tous ses sujets fidèles « sans distinction de race ni de religion, prenant en considé- « ration les suppliques soumises dernièrement aux pieds du « trône impérial par ses sujets valaques, a daigné ordonner « qu'en vertu des droits civils dont ils jouissent au même titre « que les autres sujets non musulmans, leurs communautés « désignent des mouktars (maires des villages) conformément « aux règlements en vigueur; qu'à l'instar de ce qui se pra- « tique pour les autres communautés, des membres valaques « soient également admis, suivant la règle, dans les Conseils « administratifs, et que des facilités soient accordées par les « autorités impériales aux professeurs nommés par les dites « communautés pour l'inspection de leurs écoles et pour « l'accomplissement des formalités édictées par les lois de « l'Empire en vue de l'ouverture de nouveaux établissements « scolaires. Cette ordonnance impériale a été communiquée « aux départements compétents pour exécution. »

Et pour exécuter cet iradé, le ministre de la Justice écrivait le lendemain au patriarche eucuménique :

« Le Conseil des ministres a décidé de charger le ministère « de l'Intérieur de communiquer à l'inspecteur des vilayets de « la Turquie d'Europe et aux gouverneurs généraux inté- « ressés que, à la condition de ne rien innover touchant la « subordination des Valaques au patriarcat eucuménique (! ?), « ces derniers ne seront pas empêchés de célébrer les céré- « monies du culte par leurs propres prêtres et dans leur langue « nationale, ni de se servir de cette langue dans leur ensei- « gnement; qu'il leur sera permis de nommer leurs propres « mouktars conformément aux lois en vigueur; que nul ne « pourra troubler dans l'exercice de leurs fonctions les insti- « tuteurs et les inspecteurs de l'enseignement que la commu- « nauté valaque nommerait, en s'adressant, selon la règle « établie à leur sujet, au ministère impérial de l'Instruction « publique; et qu'enfin les Valaques prendront part aux

« élections des membres des conseils administratifs [1]. »

Depuis ce temps, les Koutzovalaques ont toujours joui de la bienveillance toute particulière du Sultan et de la Sublime Porte, et tandis qu'un iradé du 15 août 1906 interdit aux chrétiens sujets ottomans l'entrée des consulats grecs et serbes et des agences commerciales bulgares, les Koutzovalaques peuvent fréquenter autant qu'ils veulent les consulats roumains, en quoi leurs amis, les Allemands, voient avec raison une nouvelle reconnaissance des aspirations koutzovalaques de la part de la Turquie. Déjà, en janvier 1903, l'inspecteur général avait donné pour instruction aux valis de prendre pour la gendarmerie macédonienne comme chrétiens surtout des Koutzovalaques, le Sultan ayant une confiance particulière en eux. La diplomatie austro-hongroise a soutenu toute cette politique très activement, servant ainsi fort bien ses propres intérêts et se conformant à la conduite qu'elle a suivie à cet égard du jour où elle a eu la première connaissance des Koutzovalaques. Leur réveil intellectuel a eu lieu d'ailleurs dans les deux capitales de la monarchie, à Budapest et à Vienne, et il a été toujours favorisé par les gouvernements habsbourgeois.

Toute cette politique est très naturelle, si l'on se met au point de vue allemand et autrichien. Nous n'avons point besoin d'y revenir. Elle s'explique très facilement aussi au point de vue turc : quel meilleur et plus persuasif démenti des accusations contre sa politique que le désir ardent de toute une population chrétienne de rester turque? Quant au point de vue roumain, il se justifie par les raisons indiquées plus haut et par le désir d'avoir en mains un objet d'échange au moment opportun : les visées roumaines sur une rectification de frontières au Sud de la Dobroudja ne sont un secret pour personne, et la Roumanie ne les cache pas non plus. L'unique facteur intéressé dans cette question, et intéressé au plus haut point, dont

[1] Ces deux actes ont eu cependant un précédent qui prouve la continuité de la politique turque dans la tendance à renforcer cet élément conservateur, par des faveurs refusées à d'autres nationalités, par exemple aux Serbes incontestablement beaucoup plus nombreux. Le 12 septembre 1878, au lendemain du Congrès de Berlin, le grand vizir Sawfet Pacha publierait l'ordre suivant :

« La Sublime Porte a été informée que les Roumains désiraient s'instruire dans « leur propre langue et fonder des écoles, mais que le clergé grec, aveuglé par ses « idées d'intransigeance, incitait les autorités locales à soulever des difficultés aux « instituteurs roumains et même à les persécuter. Vu que, dans l'Empire, nul n'a « le droit de s'opposer au libre exercice de l'enseignement scolaire et du culte, « vous voudrez bien inviter les fonctionnaires civils, placés sous vos ordres, à « s'abstenir de toute pression sur les habitants et à ne pas s'opposer sans motifs à « l'exercice du culte et de l'enseignement. Au contraire, vous aurez à accorder « aide et protection aux instituteurs roumains toutes les fois qu'ils en auront « besoin. »

l'attitude me paraît incompréhensible, ce sont les Koutzovalaques eux-mêmes. En 1850 déjà, le publiciste français Desprez disait très judicieusement que les Koutzovalaques sont destinés à être entraînés un jour avec les Albanais dans le mouvement illyrien ou hellénique. Aucun des patriotes roumains ne leur a jamais fait entrevoir une annexion à la Roumanie, et l'aurait-il fait que le chimérique d'une pareille affirmation sauterait aux yeux de quiconque. Des publicistes roumains, étudiant l'Orient et désirant le rendre à lui-même avant la création de la société macédo-roumaine, et avant l'entrée de la Roumanie des Hohenzollern dans l'orbite de la Triple Alliance — comme G.-A. Mano en 1861 — ne font aucun cas, au point de vue politique, de ces frères de Macédoine, et les englobent purement et simplement dans l'éventuel empire néo-grec.

Inévitablement ils suivront donc le sort des pays qu'ils habitent et des populations auxquelles ils sont mêlés. Mais, au lieu de le faire de bonne grâce, comme ils l'ont fait jusqu'à l'intervention roumano-allemande, et comme beaucoup d'eux le font encore de nos jours, ils sont en train de se brouiller avec leurs compatriotes grecs, bulgares et serbes; la discorde et la méfiance s'introduisent dans leurs rapports avec leurs coréligionnaires et voisins, qui ont souffert avec eux des siècles de souffrance commune sous l'oppression ottomane, et cela aura inévitablement une répercussion fâcheuse sur leur avenir. Vraiment, avec un peu plus d'intuition, les vrais Koutzovalaques devraient se répéter le mot du fabuliste :

> Tu croyais donc, pauvre sot,
> Que c'est pour nous qu'on nous aime ?

Et M. E. Engelhard, un des plus profonds connaisseurs de la question d'Orient, a complètement raison en concluant (t. II, p. 47), qu' « à quelque explication que l'on s'arrête, il paraît « vraisemblable que l'émancipation religieuse et civile des « Koutzovalaques a été non un but, mais un moyen. » Et nous ajouterons : un moyen pour les politiciens et pour les ambitieux de Bucarest, un moyen pour la Roumanie ainsi que pour l'Allemagne et pour toute la Triplice, et surtout un moyen pour la Turquie. Pour le reste de l'Europe, et particulièrement pour le monde latin, tout cela n'a été que bluff.

CHARLES PRINTA.

CHRONIQUES DE LA QUINZAINE

LES AFFAIRES DU MAROC

Les décisions du gouvernement. — L'envoi de renforts à Casablanca. — La mission du général Lyautey et de M. Regnault. — Les opérations dans la Chaouïa. — Les menées de Moulay Hafid. — La situation dans les ports. — Dans le Sud Oranais. — Les crédits militaires pour le Maroc à la Chambre des députés.

Les décisions du gouvernement. — Les renforts. — La mission du général Lyautey et de M. Regnault.

Nous disions, dans notre dernière chronique marocaine, que le gouvernement avait demandé au général d'Amade s'il croyait avoir besoin de renforts pour mener à bien les opérations entreprises par lui en vue de la pacification définitive de la Chaouïa. La réponse du général d'Amade est arrivée à Paris le 28 février. Le général déclarait que la pacification de la Chaouïa est plutôt une question de temps que d'effectifs, qu'à l'heure actuelle les effectifs dont il disposait lui permettaient de frapper avec certitude, autant qu'il est permis de parler de certitude en pareilles circonstances, et que tout délai dans les opérations entreprises serait certainement favorable à l'ennemi. Dès la réception de ce télégramme, le gouvernement informa le général d'Amade que, puisqu'il estimait ses effectifs actuels suffisants, liberté entière d'action lui était accordée.

Cependant le gouvernement, après avoir consulté notre ministre à Tanger, M. Regnault, ainsi que le général Lyautey, mandé à cet effet par convocation spéciale et arrivé à Paris le 29 au matin, décida de préparer l'envoi à Casablanca de renforts importants. Cette décision fut communiquée à la presse par la note Havas suivante :

Bien que le général d'Amade n'ait demandé l'envoi d'aucun renfort, le gouvernement a estimé qu'il convenait d'augmenter les effectifs dont le général dispose, afin de permettre aux troupes de se reposer.

C'est dans cette intention que le gouvernement a donné l'ordre, il y a trois jours, de faire partir à destination du Maroc deux bataillons, à 600 hommes chacun, de tirailleurs sénégalais.

En outre, le Conseil des ministres a décidé d'expédier deux bataillons de Tunisie, un bataillon de Constantine, une batterie d'artillerie, des mitrailleuses sur roues qui seront prêtes le 5 mars à Saint-Etienne et enfin un escadron de cavalerie.

Le total de ces troupes s'élève à environ 4.000 hommes.

En même temps, le 2 mars, M. Pichon, ministre des Affaires étrangères, télégraphiait aux ambassadeurs et ministres de la République accrédités auprès des puissances signataires de l'Acte d'Algésiras de porter à la connaissance des gouvernements respectifs que « le gou- « vernement français avait décidé d'envoyer des renforts d'environ « 4.000 hommes à Casablanca, afin de hâter la pacification de la « Chaouïa et pour permettre aussi d'établir aussitôt que possible la « police à Casablanca, comme l'a prévu l'Acte d'Algésiras ». Nos représentants étaient, en outre, chargés d'expliquer que « cet envoi « de renforts n'implique en aucune façon un changement du pro- « gramme que le gouvernement de la République a fait connaître « aux puissances ». Cette communication devait être faite *oralement*.

Quelques jours après, le *Temps* publiait la note officieuse suivante concernant l'accueil fait par les puissances à la communication française :

Le ministère des Affaires étrangères est maintenant en possession de la plus grande partie des réponses faites par les puissances étrangères signataires de l'Acte d'Algésiras à la communication qui leur fut faite relativement à l'envoi des renforts dans les Chaouïa.

M. Allende Salazar, ministre des Affaires étrangères d'Espagne, a confirmé à M. Révoil le complet accord des deux gouvernements.

M. de Schœn, secrétaire d'Etat allemand aux Affaires étrangères, a pris connaissance de la communication de M. Jules Cambon avec courtoisie et sympathie.

A Londres, sir Edward Grey a reçu M. Paul Cambon avec la plus grande cordialité.

M. d'Æhrenthal, ministre des Affaires étrangères d'Autriche-Hongrie, a déclaré à M. Crozier que « le gouvernement austro-hongrois faisait des « vœux cordiaux et sincères pour le succès rapide de nos armes ».

Le président Roosevelt a déclaré à M. Jusserand, notre ambassadeur aux Etats-Unis, que la politique française au Maroc avait l'entière approbation des Etats-Unis.

Pareille réponse a été faite par M. Isvolski au nom du gouvernement russe.

Les autres puissances signataires ont également fait connaître à nos représentants leur approbation.

Il convient d'ajouter que la *Gazette de l'Allemagne du Nord* a publié, de son côté, le 7 mars, la note suivante à ce même sujet :

L'office des Affaires étrangères, en prenant connaissance de cette communication, a exprimé à M. Cambon son espoir qu'on veillerait à ce que les intérêts commerciaux de l'Allemagne, qui avaient déjà eu beaucoup à souffrir des mesures militaires au Maroc, ne fussent pas exposés à de nouveaux dommages. L'ambassadeur a donné au nom de son gouvernement les assurances voulues.

En même temps qu'il décidait ainsi d'envoyer des renforts à notre corps d'occupation de Casablanca, le gouvernement décidait également de confier au général Lyautey et à M. Regnault une mission

dont le *Journal des Débats*, du 5 mars, précisait le caractère en ces termes :

C'est samedi ou lundi au plus tard que M. Regnault et le général Lyautey quitteront Paris pour gagner Casablanca le plus rapidement possible. Leur déplacement, surtout en ce qui concerne le général, n'a pas le caractère d'une inspection; il faut le considérer comme une mission au cours de laquelle seront réunis et groupés tous les éléments essentiels à une étude approfondie et exacte de la question. M. Regnault, au point de vue diplomatique, s'informera auprès des consuls placés sous ses ordres; le général Lyautey, auprès des autorités militaires. Au bout d'une vingtaine de jours, croit-on, les résultats de cette sorte d'enquête seront transmis oralement, à Paris, au ministère qui estime avoir besoin d'éclaircissements ainsi recueillis.

Il est évident, en effet, que le général Lyautey, en sa qualité de commandant des troupes sur la frontière oranaise, a grand intérêt à mesurer lui-même, sur place et à faire connaître à Paris, l'étendue du mouvement hafidiste qui s'est dessiné, ces jours-ci, dans notre Sud et qui a le caractère d'une de ces guerres saintes ou guerres de pillage, sur l'importance desquelles il est très difficile d'être fixé. Aux termes mêmes des accords internationaux, dans les deux régions marocaines — Est et Ouest — notre action doit être, autant que possible, dans le sens du maintien de la paix, qui est le seul but que nous devions poursuivre.

D'un autre côté, la visite que le général Lyautey fera au général d'Amade, doit, selon les vues du gouvernement, aider le commandant actuel du corps d'occupation dans l'accomplissement d'une tâche que jusqu'ici, on estime avoir été remplie par lui d'une façon très satisfaisante, avec autant de courage que de franchise de langage. Les deux généraux, sortant de la même promotion de Saint-Cyr, sont liés d'amitié; le général Lyautey se mettra à la disposition de son camarade pour rapporter ensuite au gouvernement les projets ou desiderata qu'il peut concevoir et que le télégraphe expose d'une façon insuffisante.

Enfin, sur l'heure même, le concours technique que le général Lyautey apportera au général d'Amade sera appréciable : il connaît à fond ces guerres d'Afrique à la base desquelles, dans sa méthode, il place toujours les négociations politiques avec les indigènes; sous ce rapport le général d'Amade paraît démuni; on lui donnera l'aide d'officiers spécialistes d'Oranie, qui seront tout exprès détachés à Casablanca. Sous un autre rapport, encore, le général d'Amade est dépourvu du nécessaire : il s'agit des transports de troupes; il en réclame les facilités, plutôt même que des effectifs. Le général Lyautey, qui le ravitaille, de sa division d'Oran, mais qui jusqu'ici n'avait pu le faire que dans une trop modeste mesure, sera sans doute autorisé à doubler le service d'intendance, — et complétera, de toutes les manières, les moyens d'action du général d'Amade.

Conformément aux instructions du gouvernement, M. Regnault et le général Lyautey se sont embarqués à Marseille, le premier le 8 mars et le second le 11, et ils sont actuellement, l'un et l'autre, arrivés à Casablanca.

Les opérations dans la Chaouïa.

Aussitôt en possession de la communication du gouvernement, l'autorisant à poursuivre, en toute liberté d'action, ses opérations

dans la Chaouïa, le général d'Amade s'est remis en campagne et s'est porté de nouveau, avec les colonnes du Tirs et du Littoral, renforcées par des fractions des colonnes de Ber-Rechid et de Fedala, au-devant des contingents hostiles des Mdakra. La rencontre eut lieu le 29 février, à Souk-et-Tnein, sur l'oued El Mellah, et après un combat qui dura de 8 heures du matin jusqu'à la nuit, les Mdakra furent mis en déroute et poursuivis pendant 7 kilomètres par nos troupes victorieuses, qui leur infligèrent des pertes considérables. Au cours de cette journée, nos pertes ont été de 13 tués et 40 blessés.

Poursuivant sa marche, le général d'Amade parcourut sans rencontrer de résistance tout le pays des Zyaïda jusqu'à Sidi-Mohammed-ben-Ismaïl, et pénétra, le 8 mars, en plein pays Mdakra. Il se heurta alors de nouveau, sur l'oued Acila, à un important parti ennemi, composé de Mzab et de Mdakra, appuyés par une mahalla hafidienne. Cette fois encore, la défaite des Marocains fut complète : ils s'enfuirent en grand désordre, laissant entre nos mains leurs tentes de toile et des caisses pleines de munitions d'artillerie et d'infanterie. Nos pertes ont été, dans cet engagement, de 1 tué et 7 blessés.

Depuis, des dépêches du général d'Amade, en date du 10, du 11 et du 12 mars, ont appris que l'effet produit par l'écrasement des Mdakra et des Mzab avait été considérable et que les Marocains se présentaient en masse pour faire leur soumission.

Le général d'Amade était, le 12 mars, à la kasbah Dar-Ben-Hammed-Kerim, la kasbah la plus importante du territoire des Mzab, située sur la terrasse supérieure des Chaouïa, à 602 mètres d'altitude et à près de 68 kilomètres vers le Sud-Sud-Est de Casablanca.

Les menées de Moulay Hafid.

Il semble bien actuellement que la cause de Moulay Hafid soit fort compromise. Le 11 mars, en effet, le *Petit Parisien* publiait l'information suivante :

Des nouvelles importantes, que nous condensons ici, nous sont arrivées hier du Maroc. La décadence de l'hafidisme serait telle et l'entourage du sultan du Sud serait si las, que ses deux principaux lieutenants, ses deux ministres, le Mtougui et le Glaoui, se disposeraient à déserter sa cause. Une lettre que nous avons reçue de Tanger et qui émane d'une personne très renseignée fournit à cet égard les plus sérieuses précisions.

Moulay Hafid, depuis cinq semaines, n'a pas quitté son camp de Mechra-el-Chaïr, qui est à une centaine de kilomètres de Settat. Il n'a pas voulu ou pas osé franchir le fleuve Oum-er-Rbia. Son immobilité a déplu aux plus dévoués de ses partisans, qui croyaient avoir affaire à un guerrier plus valeureux.

Les mahallas hafidistes qui avaient essayé de cheminer vers Rabat, en passant par la Chaouïa, se sont heurtées, à quatre reprises pour le moins, à nos troupes et ont été cruellement décimées. Il a fallu avouer leur désastre. A Mechra-el-Chaïr même, on sait qu'il n'y a plus ni armes ni munitions, et que les soldats sont peu nombreux. Les Kittani et les Mrani, qui

ont dominé Fez, ont senti leur dernière heure arrivée, si bien que les fidèles d'Aziz relèvent la tête, surtout depuis la fuite de Kittani. Les tribus qui avoisinent la ville se sont insurgées et ont capturé la mission envoyée au sultan du Sud.

Hafid serait donc déjà en fort mauvaise posture. Or, nous sommes en mesure d'affirmer (et c'est là le fait nouveau qui peut tout bouleverser au Maroc) que le Mtougui et le Glaoui sont prêts à demander pardon à Abd el Aziz et à venir s'incliner devant lui. Les pourparlers seraient même engagés par une voie indirecte. Ce coup de théâtre pourrait singulièrement faciliter la pacification du Maroc et simplifier la tâche du général d'Amade.

D'autre part, le même jour, l'*Echo de Paris* publiait la dépêche suivante, confirmant les nouvelles du *Petit Parisien :*

Tanger, le 10 mars.

J'ai appris d'une source indigène bien informée que le plus grand découragement règne au camp de Moulay Hafid. Les troupes ne sont plus payées et désertent. Ce qui est plus grave, les deux caïds, qui avaient été jusqu'ici les lieutenants les plus dévoués de Moulay Hafid et les plus puissants soutiens de sa cause, auraient fait annoncer, d'une façon officielle, à notre consul à Casablanca, qu'ils étaient prêts à faire leur soumission. Ce serait là un événement d'une grande importance, pouvant modifier considérablement la situation.

L'*Echo de Paris* ajoutait que ces deux caïds, que ne nomme pas son correspondant, sont, à n'en pas douter, les deux grands chefs de l'Atlas, El Glaoui et El Mtougui, qui furent bien, en effet, les deux principaux lieutenants de Moulay Hafid et son plus ferme appui. Leur défection indiquerait donc que la cause de Moulay Hafid est plus que compromise; elle marquerait même, en quelque sorte, la fin de l'aventure hafidiste.

Ajoutons que, dans une dépêche reçue le 13 à Paris, le général d'Amade informe le gouvernement que Moulay Hafid et ses caïds lui ont fait parvenir une supplique demandant la cessation des hostilités et la conclusion de la paix.

La situation dans les ports.

Les nouvelles envoyées à Paris par l'amiral Philibert relativement à la situation dans les ports sont généralement satisfaisantes. On ne signale nulle part d'incidents sérieux.

Le contre-amiral Philibert devait arriver au terme normal de son commandement le 3 avril prochain. En raison des services éminents que cet officier général rend en ce moment sur la côte du Maroc, le gouvernement a décidé de le maintenir à la tête de sa division.

Dans le Sud-Oranais.

Quelques dépêches d'Oran ont signalé ces temps derniers une agitation croissante dans le Sud et dénombraient même les tribus qui, disait-on, dessinaient des mouvements menaçants vers Aïn-Sefra ou Colomb-Bechar. En ce qui concerne le danger d'une telle agitation,

ces informations doivent être considérées comme exagérées, venant de cette région frontière où s'explique la propagation de nouvelles inquiétantes. En réalité, la véritable situation a été mise au point par la dépêche suivante d'Alger :

Alger, le 1er mars.

On ne partage pas, au gouvernement général, les inquiétudes qui se sont fait jour dans une partie de la presse au sujet du Sud-Oranais. Assurément une agitation réelle provoquée par les menées hafidistes existe au Tafilelt et des préparatifs sérieux sont faits pour lancer une grande harka dans les régions de Béchar et de Figuig; mais il est absolument inexact de dire que nos postes de frontière sont démunis et dans une situation dangereuse. Ils peuvent d'ailleurs être renforcés rapidement par voie ferrée au moyen des troupes disponibles du territoire d'Aïn-Sefra et de la division d'Oran.

Si les bandes marocaines se décident à attaquer les confins du Sud-Ouest, elles recevront certainement une leçon exemplaire.

D'autre part, une dépêche du général Bailloud est venue confirmer cette impression favorable. Le général Bailloud dit que la situation sur toute la frontière algéro-marocaine ne présente aucun motif d'inquiétude, et que la harka qui s'est formée dans l'Extrême-Sud pour se diriger vers le Nord, n'est qu'une bande indisciplinée d'à peine 3.000 hommes. Elle se compose des tribus de l'Atlas et de la haute Moulouïa avec lesquelles nous n'avons jamais eu aucun contact et qui ne peuvent avoir contre nous aucun grief. Les partisans de Moulay-Hafid ont fait appel à leur fanatisme pour les décider à se mettre en mouvement, mais il est fort peu probable qu'elles se décident à une action effective. En tout cas, toutes les dispositions sont prises pour les recevoir si elles se hasardaient à attaquer notre frontière.

La harka est commandée par Moulay Lhassen.

Les crédits militaires pour le Maroc.

Le gouvernement a déposé à la Chambre des députés, le 5 mars, deux projets de loi portant ouverture de crédits supplémentaires pour dépenses militaires au Maroc. Voici l'exposé des motifs de ces projets :

I. — Projet tendant a ouvrir des crédits supplémentaires pour les opérations au Maroc.

Le gouvernement a pensé que, pour faciliter le contrôle du Parlement, il convenait de réunir dans un projet de loi spécial les crédits supplémentaires nécessités par les opérations militaires au Maroc.

Le présent projet de loi renferme tous les crédits nécessaires pour solder les dépenses occasionnées par ces opérations sur l'exercice 1907.

En ce qui concerne les dépenses engagées, au titre du Maroc, sur l'exercice 1908, elles ne sont pas encore connues d'une manière certaine, et d'ailleurs l'administration pourra y faire face provisoirement au moyen des crédits inscrits au budget de l'exercice courant. Ce n'est qu'ultérieurement lorsque l'insuffisance de ces crédits sera démontrée, que le gouvernement saisira les Chambres d'une nouvelle demande de crédits additionnels.

Il est fait toutefois une exception pour une catégorie de dépenses de 1908 dont le chiffre est dès maintenant connu et dont le caractère d'urgence

n'échappera pas au Parlement : nous voulons parler des dépenses à faire pour reconstituer le matériel prélevé par l'administration de la guerre sur les approvisionnements généraux et notamment sur ceux de la réserve de guerre.

Aux termes des règlements, ces prélèvements doivent donner lieu à des remplacements immédiats et il convient dès lors d'obtenir, dans le plus bref délai, les crédits indispensables pour procéder aux achats de matières premières ainsi qu'aux travaux de fabrication.

Les crédits supplémentaires demandés par le présent projet de loi s'élèvent à la somme totale de 16.121.425 francs qui se décompose de la manière suivante :

Exercice 1907. — Ministère de la guerre, 6.822.967 francs ; ministère de la marine, 3.781.200 francs : total, 10.604.167 francs.

Exercice 1908. — Ministère de la guerre, 5.517.258 francs. Total général : 16.121.425 francs.

II. — Crédits supplémentaires.

En dehors des crédits demandés pour la campagne du Maroc, le gouvernement a saisi la Chambre d'un cahier de crédits supplémentaires, sur l'exercice 1907, s'élevant à 28.415.989 francs, atténués par des annulations de 10.681.023 francs, soit une charge supplémentaire nette de 17.734.966 francs.

Les plus importants parmi ces crédits supplémentaires s'appliquent : aux intérêts de la dette flottante du Trésor (2.005.000 fr.); aux dépenses de la guerre (non-réalisation du tant pour cent d'absences (878.863 fr.), allocation d'une solde globale mensuelle aux sous-officiers rengagés (4.409.055 fr.), avantages spéciaux accordés aux caporaux, brigadiers et soldats rengagés (819.211 fr.), indemnités de déplacements et frais de transport de troupes chargées du maintien de l'ordre (390.199 fr.), etc.; aux dépenses de la marine (const. navales, artillerie, etc.), aux frais de justice (1.542.000 francs) ; à l'ambassade extraordinaire à Rabat auprès du sultan du Maroc (50.000 francs); à l'envoi d'une mission extraordinaire auprès de Ménélik (150.000 francs) ; aux « nécessités de notre action diplomatique au Maroc » (100.000 francs).

La situation de l'exercice 1907 se présenterait donc actuellement de la façon suivante :

Excédent de recettes.....	168.069.358 francs.
Crédits supplémentaires.....	111.686.405 francs.

Il y aurait donc un excédent de recettes de 56 millions 382.952 francs, mais on sait que le budget de 1907 ne s'équilibrait qu'au moyen d'une émission d'obligations du Trésor se montant à 84 millions.

Les deux projets ont été renvoyés à la commission du budget, qui a chargé M. Doumer de les rapporter.

RENSEIGNEMENTS POLITIQUES

I. — EUROPE.

France. — *Le voyage du président de la République à Londres.* — Le président de la République ira à Londres au mois de mai, et il y sera reçu par le roi Edouard VII avec le même cérémonial et les mêmes honneurs que M. Loubet en 1903. Il y aura dîner de gala au Palais royal, réception à la Cité, représentation de gala à Covent-Garden, et naturellement aussi, visite à l'exposition franco-britannique. Le séjour du président de la République, pendant lequel il sera l'hôte du roi à York House, sera de deux ou trois jours, selon le programme des fêtes et réceptions qui sera dressé d'ici là. Pendant son séjour à Londres, le président recevra la colonie française et visitera sans doute quelques-unes des institutions charitables françaises, comme l'hôpital.

L'annonce officielle de cette visite, dont on parlait d'ailleurs déjà depuis quelque temps, a été accueillie en France et en Angleterre avec une unanime satisfaction, comme un nouveau témoignage de la sincérité et de la cordialité de l'entente qui unit actuellement la France et l'Angleterre.

— *Le déjeuner de l'Asie Française.* — Le 12 mars a eu lieu, dans les salons du Palais d'Orsay, le déjeuner annuel du Comité de l'Asie Française. M. Emile Senart, président du Comité, présidait, assisté des vice-présidents, MM. Eugène Etienne, Guillain et de Moustier. A la table d'honneur avaient pris place : MM. l'ambassadeur du Japon; les ministres de Chine et de Perse; de Gontaut-Biron et de Saint-Quentin, sénateurs; Doumer et prince d'Hénin, députés; le président du Conseil municipal; Bertin et Levasseur, de l'Institut; de Courcel, de Reverseaux et Harmand, ambassadeurs de France; les généraux des Garets, Lebon, Sylvestre, Toutée, Famin, de Beylié, de Pélacot, de Trentignan; MM. Descos, Defrance, Dubail, Soulange-Bodin, d'Anthouard, Lagarde, Du Chaylard, Schlumberger, ministres plénipotentiaires; Mme Massieu; MM. de Nalèche, comte de Labry, vicomte de Caix, J.-H. Franklin; le président de la Chambre de commerce de Paris; MM. Cordier, Bayet, Paul Labbé, A. Terrier, R. Trousselle.

M. Senart, se levant au dessert, a exposé l'œuvre des missionnaires du Comité qui sont actuellement en Asie, comme MM. Pelliot, Bons d'Anty, Madrolle et d'Ollone, ou viennent de rentrer en France comme M. Chavannes, dont il a regretté l'absence. M. Senart a rendu hommage en passant à la courtoisie des autorités chinoises qui ont aidé ces missionnaires dans leur tâche. En terminant, le président a affirmé l'intention du Comité de continuer ses efforts patriotiques pour assurer en Asie, aussi bien dans les colonies françaises que dans les royaumes et empires asiatiques, le développement d'une

politique fondée sur la coopération des bonnes volontés asiatiques et européennes. Il compte que le Comité trouvera près de ses adhérents un appui de plus en plus efficace pour lui procurer les moyens de remplir son programme.

— *Les médailles de la Société de Géographie commerciale.* — La Société de Géographie commerciale s'est réunie le 17 mars à l'effet de procéder à la remise des médailles décernées par elle pour l'année 1907. Voici la liste des titulaires de ces médailles que l'aimable secrétaire général de la Société, notre collaborateur et ami Paul Labbé, a bien voulu nous communiquer par avance :

Médaille BERGE : Le commandant Moll. — Médaille HENRI D'ORLÉANS : Le lieutenant Barthélemy. — Médaille GAUTHIOT : M. de Launay. — Médaille MEURAND : M. Camille Vallaux. — Médaille CAILLIÉ : Le capitaine Cottes. — Médaille LA PÉROUSE : M. Biard d'Aunet. — Médaille DEWEZ : Le lieutenant Desplagnes. — Médailles des NÉGOCIANTS COMMISSIONNAIRES : MM. J. Perier et P. de Rousiers. — Médaille PRA : M. J. Walle. — Médailles de la SOCIÉTÉ : MM. Arcin, Claudius Roux, Paul Chalon, Garcia Calderon, Pollacchi. — Médaille DESLIONS : Le sergent Pianelli. — Médaille CASTONNET DES FOSSES : M. Hansen.

Allemagne. — *Le vote de la loi polonaise en Prusse.* — La Chambre des Seigneurs de Prusse, après une longue discussion, a adopté, le 27 février, par 143 voix contre 111, le projet de loi relatif à la germanisation de la Pologne, dans le texte primitivement voté par la Chambre des Députés. Ce vote constitue une victoire pour la politique du prince de Bülow. La commission de la Chambre des Seigneurs, saisie du projet, y avait apporté en effet de sensibles atténuations auxquelles s'opposait le gouvernement et que la majorité de l'assemblée a finalement repoussées. Mais ce succès gouvernemental a bien manqué un moment devoir être un échec, et il n'est pas certain que, dans un avenir même assez proche, la Prusse n'en vienne à regretter amèrement son intransigeance de vainqueur.

Angleterre. — *L'incident de la lettre de Guillaume II à lord Tweedmouth.* — Le 6 mars, le *Times* publiait l'information suivante de son collaborateur militaire :

J'ai appris que S. M. l'Empereur d'Allemagne avait récemment envoyé une lettre privée à lord Tweedmouth, ministre de la Marine, au sujet de la politique navale anglaise et allemande, et que sa missive constituait une tentative pour influencer, dans l'intérêt de l'Allemagne, le ministre responsable du budget de la marine. La lettre est authentique, sans aucun doute, et une réponse a été envoyée.

Dans ces circonstances, et comme l'affaire ne peut être tenue secrète longtemps, par suite du nombre de personnes qui, malheureusement et à tort, en ont été mises au courant, j'ose espérer que l'on insistera pour que la lettre en question, ainsi que la réponse, soient soumises au Parlement sans délai.

Cette information, dont l'importance était encore soulignée par

les commentaires éditoriaux du *Times* produisit une grande émotion en Angleterre et en Allemagne. Une vive campagne de presse s'engagea aussitôt dans l'un et l'autre pays, et de toutes parts on réclama des explications précises du ministre visé, en même temps qu'une déclaration officielle du gouvernement britannique. L'opinion reçut d'ailleurs immédiatement la satisfaction qu'elle réclamait. Le lundi 8 mars, lord Tweedmouth fit à la Chambre des Lords la déclaration suivante, qui mit fin à l'incident :

Il est exact que j'ai reçu, le mardi 18 février, une lettre de Sa Majesté impériale l'empereur Guillaume. Cette lettre m'est parvenue par la poste. Elle avait un caractère particulier et personnel; le ton en était très amical et n'avait rien d'officiel. Dès que j'eus reçu la lettre, j'allai la montrer à sir Edward Grey, qui me déclara partager mon avis, à savoir que la communication devait être considérée comme une lettre personnelle, et non pas comme une lettre officielle.

Le jeudi 20 février, j'ai donc répondu à Sa Majesté impériale dans le même esprit que celui qui caractérisait la lettre de l'empereur, c'est-à-dire d'une façon amicale et non officielle.

J'ajouterai que j'ai la ferme conviction que mon attitude était bonne et qu'elle était faite pour encourager celle que nous voulons tous adopter, c'est-à-dire celle qui consiste à faire tous nos efforts pour soutenir la cause d'une bonne entente entre l'Empire allemand et nous autres Anglais.

Espagne. — *Le voyage d'Alphonse XIII à Barcelone.* — Le voyage que le roi d'Espagne vient de faire à Barcelone présente un double intérêt de politique intérieure et de politique extérieure. Au point de vue de la politique intérieure, il est certain que la venue du roi dans la capitale de la Catalogne au moment même où les attentats terroristes se succèdent avec une impressionnante fréquence, doit être considérée comme un acte de courage. C'est d'ailleurs ainsi que l'a interprétée, par ses vivats et ses applaudissements enthousiastes, toute la population de Barcelone. Et du même coup, par une naturelle répercussion, le roi a pu se gagner d'utiles sympathies dans le parti catalaniste.

D'autre part, le voyage d'Alphonse XIII à Barcelone relève également de la politique internationale, puisque l'escadre autrichienne de l'amiral Ziegler était venue saluer le roi dans le port espagnol, qu'Alphonse XIII l'a passée en revue, et qu'un banquet officiel a réuni le soir, autour de la table royale, le président du Conseil, M. Maura, le ministre espagnol de la Marine, l'ambassadeur d'Autriche et les amiraux autrichiens et espagnols. Toutefois il convient de remarquer que cette manifestation de l'escadre autrichienne a gardé un caractère exclusif de courtoisie.

Portugal. — *La situation politique. Les élections.* — Le *Diario official* a publié, le 29 février trois importants décrets. Le premier fixe les élections au 5 avril et la convocation des Cortès ordinaires pour le

29 avril. Le second annule les décrets relatifs à l'augmentation de la liste civile et aux avances faites par le Trésor à la maison royale. Selon la Constitution, les Cortès doivent, après la mort du roi, examiner l'administration finissante, réformer les abus, si des abus ont été commis, et fixer la dotation du nouveau roi. Le troisième décret fixe les mesures et les dispositions pour les élections des députés, et annule la réforme de la Chambre des pairs, décrétée par M. Franco. Les futurs députés ne posséderont pas le pouvoir de siéger en Assemblée constituante.

Russie. — *Les relations russo-japonaises. Déclarations de M. Isvolski.* — A l'occasion de la discussion du projet tendant à transformer en ambassade la légation de Russie à Tokyo, M. Isvolski, ministre des Affaires étrangères, a fait un remarquable exposé de la politique étrangère de la Russie. En voici le résumé d'après l'*Agence Havas* :

Le ministre des Affaires étrangères a déclaré que, selon lui, le meilleur moyen de dissiper les craintes et les doutes provoqués par le projet de lo est de faire l'exposé du développement des relations russo-japonaises et de la forme définitive qu'elles ont prises. Il fait remarquer qu'en vertu du caractère préliminaire du traité de Portsmouth il ne s'y trouve, au sujet de beaucoup de questions importantes, que les bases générales de traités à conclure ultérieurement entre les deux Etats comme, par exemple, d'un traité de commerce, d'une convention sur les pêcheries et d'une convention sur les raccordements de voies ferrées.

Le ministre, dit-il, à qui incombe la négociation de ces questions a une tâche difficile, car on se rappellera combien l'opinion était alarmée durant ces négociations qui laissaient absolument indécis le caractère des relations russo-japonaises.

Des deux côtés, continue le ministre, une méfiance non dissimulée se manifestait à l'égard de la situation ainsi créée. Tout cela contribua à faire traîner les choses en longueur et à les embrouiller.

Il devient manifeste que le seul moyen d'assurer le maintien d'une paix durable et de protéger en même temps les intérêts de la Russie était de donner une forme nouvelle aux relations russo-japonaises.

C'est sur ce point, dit-il, que son attention s'est portée, L'histoire rapporte plus d'un exemple de peuples qui ont appris à se connaître à la suite d'une guerre et qui ont trouvé là un terrain propre à établir de bonnes et sincères relations et à se rapprocher dans une coopération à l'œuvre de la civilisation universelle. Mais cela n'est possible que si aucune des deux parties n'a souffert de dommage dans ce qu'elle a le droit de considérer comme son patrimoine historique, dans ce que les ancêtres ont acquis par leur propre dévouement et dans ce qui apparaît comme une conséquence naturelle du développement national.

Si affligeants que soient les sacrifices consentis dans le traité de Portsmouth, il faut bien reconnaître cependant que la Russie n'a rien perdu de son patrimoine historique du fait de la guerre avec le Japon, mais qu'elle a seulement perdu ce qui, il y a peu de temps encore, appartenait au Japon ou gravitait autour de ce centre, soit géographiquement, soit économiquement parlant, comme le Sud de l'île de Sakhaline, ou bien ce qui était le résultat d'entreprises non conformes aux forces réelles de la Russie, comme les entreprises de la Mandchourie du Sud et de la pres-

qu'île de Kouang-Toung. Mais le courage héroïque des soldats russes étai sauf et l'unité de la Russie restait intacte.

Rien n'empêchait donc la Russie, qui avait besoin de la paix à l'extérieur pour se régénérer à l'intérieur, de tendre la main à l'adversaire. Au Japon aussi se manifestent, indubitablement, des tendances pacifiques. La connaissance personnelle que le ministre a faite des principaux hommes d'État japonais l'a convaincu que le Japon a le désir de conclure avec la Russie un accord solide.

Le ministre est intimement persuadé que les conventions signées le 28 juillet à Saint-Pétersbourg avec le Japon ont une haute valeur tant matérielle que morale.

Au sujet des attaques dont cet acte a été l'objet, le ministre a fait remarquer qu'il n'est pas la seule garantie du maintien de la paix en Extrême-Orient. Sa valeur et sa portée se trouvent augmentées de ce fait qu'il forme un anneau dans une chaîne d'autres conventions et qu'il s'harmonise entièrement avec le système général des conventions internationales signées par la Russie. Ce système, comme on sait, est fondé sur des relations éprouvées vis-à-vis de la France, qui a conclu avec le Japon une convention politique, en même temps que la Russie, et très semblable à la convention russo-japonaise. L'été dernier, la Russie a conclu aussi une convention avec l'Angleterre, alliée du Japon.

Désormais, la Russie aura particulièrement conscience que les frontières de ses possessions asiatiques sont un héritage inviolable; que toute menace les concernant constitue un danger pour l'empire russe entier, qui a l'impérieux devoir de mettre tout en œuvre pour la conservation et le développement de nos possessions. Le ministre déclare qu'il est profondément convaincu que de semblables sentiments animent le peuple russe; le ministre déclare qu'il est profondément convaincu que de semblables sentiments animent le peuple russe; le ministre dit, en terminant, qu'on peut lui reprocher d'être optimiste : sans doute il croit profondément à la force et au patriotisme du peuple russe et il possède une bonne dose de cet optimisme qui l'aidera, lui et ses successeurs, à affermir les résultats acquis.

Ces déclarations de M. Isvolski ont été accueillies par les applaudissements unanimes de la Douma, qui a ensuite adopté à mains levées le projet de loi.

Turquie. — *Les chemins de fer des Balkans.* — La question des chemins de fer balkaniques, exposée avec tant de clarté et de précision par notre collaborateur René Henry[1], continue à être au premier rang des préoccupations européennes. Le 2 mars, le gouvernement de Saint-Pétersbourg a adressé aux puissances une circulaire, dont voici le résumé officiel :

Le gouvernement russe fait remarquer que le cabinet de Vienne, en lui faisant part du projet de construction d'un chemin de fer entre la Bosnie et Mitrovitza, a déclaré qu'en cette affaire il poursuit un but exclusivement économique et vise à faciliter les communications dans la péninsule des Balkans; or, c'est le gouvernement russe qui a toujours pris

[1] *Quest. Dipl. et Col.*, 1er mars 1908. René Henry : L'Autriche vers Salonique.

le plus vif intérêt au développement économique des Etats et des peuples de la péninsule.

Il estime que la construction de chemins de fer, unissant entre elles les diverses parties de la péninsule et leur ouvrant un libre accès aux mers qui entourent la péninsule, contribuerait au développement de ces contrées.

Le gouvernement russe n'a en cette affaire aucun intérêt personnel et ne poursuit aucun avantage particulier. Il s'est toujours abstenu et s'abstiendra toujours, à l'avenir, de briguer, pour son propre compte, des concessions de chemins de fer dans les Etats balkaniques.

Il est toujours disposé à favoriser tout projet de chemin de fer qui serait de nature à servir les desseins indiqués.

Le gouvernement serbe ayant prié le gouvernement impérial de lui accorder son appui pour la ligne joignant le Danube à l'Adriatique, l'ambassadeur de Russie à Constantinople a été chargé d'appuyer le projet auprès de la Porte.

Comme le cabinet de Saint-Pétersbourg est convaincu qu'il sera facile de coordonner sur le terrain pratique et de concilier entre eux les divers intérêts soulevés par ces questions, il jugera avec la même faveur les autres projets de chemins de fer présentés par les différents Etats balkaniques et leur accordera son appui diplomatique.

Le gouvernement russe exprime, en terminant, l'espoir que les puissances se rangeront à cette manière de voir et ne refuseront pas leur appui aux démarches que la Russie serait en mesure d'entreprendre à Constantinople dans le sens indiqué.

Trois jours plus tard, le gouvernement français a fait à son tour communiquer à la presse, par l'*Agence Havas*, la note suivante :

Certains organes de la presse russe ont fait connaître les vues du gouvernement impérial en ce qui touche l'établissement de la ligne Danube-Adriatique, et ont indiqué que la Russie était disposée à la fois à soutenir ce projet et à appuyer toute autre construction ou raccordement de voies ferrées dans la péninsule des Balkans.

Nous croyons savoir que le gouvernement français a adhéré entièrement aux vues de la chancellerie russe, aussi bien pour la ligne Danube-Adriatique que pour les autres voies ferrées désirées par l'Autriche-Hongrie ou les divers Etats balkaniques.

Il estime, en effet, que ces lignes de chemins de fer contribueraient très efficacement au développement économique de la péninsule des Balkans et ne manqueraient pas d'améliorer la situation de ces régions, en facilitant le rétablissement de l'ordre en Macédoine.

Depuis, on a appris que la Porte, officiellement saisie des démarches respectives de l'Autriche-Hongrie et de la Serbie, avait confié à l'étude de commissions spéciales les deux projets Mitrovitza-Sarajevo et Danube-Adriatique. La question des chemins de fer balkaniques est donc entrée dans la première période préparatoire à l'exécution; mais il est probable que cette phase préparatoire se prolongera longtemps encore, pour ne pas dire s'éternisera.

— *L'Angleterre et la question de Macédoine.*— Sir Edward Grey, ministre anglais des Affaires étrangères, a adressé aux gouvernements des

puissances une note circulaire proposant la nomination, pour une durée de dix années et avec le consentement des puissances, d'un gouverneur général de la Macédoine, soit chrétien, soit musulman.

Il ne semble pas que cette proposition ait aucune chance d'aboutir, car, d'une part, la Turquie y sera toujours irréductiblement opposée, et de l'autre, les puissances ne se mettront sûrement pas d'accord sur ce terrain.

II. — ASIE.

Japon. — *L'affaire du « Tatsu-Maru ».* — Au commencement de février, le vapeur japonais *Tatsu-Maru*, qui attendait la marée, mouillé au large de Macao dans les eaux territoriales portugaises, assure-t-on, fut abordé et saisi par quatre canonnières chinoises, puis remorqué jusqu'à Canton, où il est encore retenu. Le *Tatsu-Maru* avait le tort de porter trente caisses de fusils et quarante caisses de cartouches que les Chinois l'accusaient de vouloir importer en fraude, tandis que les Japonais soutiennent qu'il avait reçu des autorités portugaises les autorisations nécessaires pour importer des armes et des munitions. Le Japon a demandé le relâchement du navire, des excuses et une indemnité; un croiseur japonais a été envoyé dans les eaux de Canton. Jusqu'ici, les réponses de la Chine sont restées évasives; cependant il apparaît qu'un arrangement interviendra qui dénouera pacifiquement cet incident, auquel des bruits d'ultimatum japonais ont un moment attribué une importance disproportionnée.

Perse. — *Un attentat contre le chah de Perse.* — Le 28 mars, à trois heures de l'après-midi, deux bombes ont été jetées du haut du toit d'une maison d'une rue étroite de Téhéran contre le chah de Perse, Mohammed Ali-Mirza, qui se rendait à Doshantepeh, où il avait l'intention de passer quelques jours. Une bombe a fait explosion dans l'air. L'autre est venue frapper le sol, près de l'automobile du chah. Elle a tué trois piqueurs et blessé le chauffeur et une vingtaine de personnes.

Le chah ne se trouvait pas dans l'automobile, mais il occupait une voiture à quelque distance en arrière. Il descendit de voiture et pénétra dans la maison la plus voisine. Quelque temps après, entouré de ses gardes, le souverain se rendit au palais, où il arriva en sûreté.

Des perquisitions actives ont été faites dans la maison de la toiture de laquelle les machines infernales avaient été lancées; elles ont eu lieu aussi dans d'autres maisons du voisinage, mais sans succès. Personne de suspect n'a été découvert, et depuis aucune information n'a été publiée de nature à donner un caractère politique à cet attentat, que l'on s'est, au contraire, efforcé de présenter comme un acte isolé de terrorisme.

III. — AFRIQUE.

Algérie. — *Un discours de M. Jonnart.* — M. Jonnart, présidant un banquet offert par le Conseil général de la province de Constantine, a prononcé un important discours, au cours duquel il a traité de la *question indigène*. Voici, à ce sujet, les déclarations du gouverneur général, que nous empruntons au *Journal des Débats :*

Que dans l'épanouissement des œuvres françaises des conflits d'intérêts et quelques récriminations s'élèvent entre les nouveaux occupants et les anciens maîtres du sol, c'est l'inévitable sort des entreprises de colonisation. Mais si notre expansion ne saurait échapper aux communes difficultés que rencontrent tous les peuples colonisateurs, nous pouvons hautement proclamer que nous avons à cœur d'en poursuivre le règlement dans un large esprit de bienveillance et de justice. Notre politique indigène, humaine et tolérante, sans cesser d'être ferme, n'a plus besoin d'être défendue : elle a fait ses preuves. Notre manière n'est pas le refoulement brutal des vaincus que d'autres peuples ont pratiqué ailleurs. Nous tentons d'associer les intérêts et les cœurs.

La population indigène s'accroît notablement. Elle s'enrichit; sur différents points du territoire, elle intervient activement dans les transactions immobilières, achète des terres, les met en valeur suivant les meilleurs procédés de culture. Je veux bien que les acquisitions multipliées par les indigènes dans ces dernières années n'alarment pas l'opinion française, mais elles méritent de retenir son attention comme la nôtre. Les faits répondent en tout cas victorieusement aux assertions des publicistes, insuffisamment informés, dont la tendresse s'égare souvent et qui vraiment ne tiennent pas assez compte des épreuves imposées à la vaillance des colons ni des efforts dignes d'encouragement de l'administration algérienne.

Les Sociétés de prévoyance indigènes ont un actif qui dépasse 16 millions; les œuvres d'assistance et d'hygiène se développent chaque jour, admirablement accueillies par la population indigène; l'élevage et la culture reçoivent de nombreux encouragements. La population musulmane s'accroît sensiblement et s'enrichit.

Aussi bien, a remarqué le gouverneur général, dans les Assemblées, les délégués indigènes n'ont pas été les moins empressés à sanctionner les projets de l'administration, qui ne manqueront pas de procurer une importante plus-value aux territoires principalement occupés par la population musulmane.

Oui, j'ai droit de dire qu'aucune de nos décisions ne témoigne de l'esprit d'exclusivisme dont on nous fait trop légèrement grief.

Le gouverneur général traite alors de l'enseignement indigène. Il rappelle que, depuis 1901, un grand effort a été fait dans ce sens. Bien avant que les commissions de la Chambre aient signalé la nécessité de faire plus, M. Jonnart avait appelé l'attention du gouvernement et des Assemblées algériennes sur l'insuffisance des résultats obtenus. Il faut changer de système et consentir à de nouveaux sacrifices :

Notre bonne volonté, ni celle de l'autorité académique, ni même celle des municipalités, en effet, ne sauraient être incriminées; pour être juste, c'est à l'organisation étroite et rigide de l'enseignement indigène qu'il faut s'en prendre, à la réglementation métropolitaine cristallisée dans quelques formules imaginées pour un autre pays et une autre race, nullement appropriées aux habitudes ni aux besoins spéciaux de nos sujets musulmans, et par suite venant trop souvent paralyser les meilleures intentions. Il nous faut, pour étendre notre sphère d'action sur un vaste territoire, des règlements originaux, plus variés, plus souples, mieux adaptés aux mœurs et aux exigences de la vie algérienne; c'est moins une question d'argent qui se pose qu'une question de programme et de méthode.

Les sacrifices que je me propose de solliciter des Délégations, notre budget peut les supporter; je me suis engagé à leur en faire la demande avec d'autant moins d'hésitation qu'elles ont spontanément appelé, à différentes reprises, mon attention sur la nécessité de distribuer plus largement l'enseignement aux enfants indigènes. Elles ne refuseront pas, j'en ai le ferme espoir, de nouveaux crédits qui n'ont rien d'excessif, parce qu'il ne s'agit d'ouvrir des écoles que là où existent des groupements relativement importants, où la population scolaire est en quelque sorte saisissable; elles témoigneront seulement une fois de plus de leur volonté de ne pas se laisser se multiplier dans les douars, par un enseignement mal dirigé, les candidats aux fonctions publiques ni grossir dans les villes le nombre des déracinés. L'enseignement élémentaire des maîtres doit tendre à un double but; ils doivent inculquer à leurs élèves des idées générales qui les rapprochent de notre civilisation et les mieux armer pour l'existence dans leur milieu et sur leur terre.

Non, nous n'oublions pas que notre sollicitude à l'égard de nos sujets algériens est un appoint considérable pour l'œuvre rayonnante de la France sur notre frontière marocaine, dans les régions sahariennes, ailleurs encore où nos erreurs, comme nos actes bienfaisants et humains, sont passionnément commentés.

Les vaillantes initiatives des colons algériens méritent, en vérité, toutes les sympathies et tous les encouragements. Il faut se garder, par des appréciations injustes, d'affaiblir chez eux le ressort moral qui les a soutenus dans une longue suite d'épreuves. Prenons enfin conscience, dans le spectacle sans cesse renouvelé que nous offrent l'admirable et persévérant effort de nos colons et l'héroïsme de nos soldats, de notre valeur, de notre force, de notre puissance de rayonnement, et des ressources merveilleuses du génie français.

Le discours de M. Jonnart a obtenu un très vif succès et a été salué de longs applaudissements.

ERRATUM

La Question danoise.

A la page 334 (n° du 1er mars 1908), dans l'article intitulé « la Question danoise », *supprimer* les 8 derniers mots de la ligne 23, la ligne 24 et les 4 premiers mots de la ligne 25, qui, par suite d'erreurs typographiques, ont été insérés à tort. Depuis 1814, en effet, la Norvège n'appartenait plus à la monarchie danoise : elle avait été, à cette époque, réunie à la Suède. En 1857, le Sund avait donc pour riverains d'un côté le Danemark, de l'autre la Suède.

E. L.

RENSEIGNEMENTS ÉCONOMIQUES

I. — EUROPE.

Pays-Bas. — *Commerce avec la France.* — Le tableau suivant fait connaître le commerce des Pays-Bas avec la France, en distinguant le commerce général du commerce spécial et le mouvement des importations de celui des exportations :

Années	IMPORTATIONS — Commerce général *en provenance de* En tonnes de 1.000 kilog.	IMPORTATIONS — Commerce spécial *en provenance de* En milliers de florins	EXPORTATIONS — Commerce général *à destination de* En tonnes de 1.000 kilog.	EXPORTATIONS — Commerce spécial *à destination de* En milliers de florins	Transit *à destination* En tonnes de 1.000 kilog.
			La France.		
1902...	170.463	21.834	241.980	14.582	2.432
1903...	160.203	22.200	573.768	17.055	2.833
1904...	202.445	22.255	543.602	14.956	3.727
1905...	262.201	29.346	663.216	14.867	4.007
1906...	342.991	35.464	664.502	14.990	5.093
Différence en faveur de 1906 :					
plus	80.770	6.118	1.256	122	1.082

La valeur totale des échanges entre les Pays-Bas et la France, importations et exportations réunies (commerce spécial) a été de 50.455.036 florins en 1906, contre 44.214. 454 florins en 1905, ce qui représente une plus-value de 6.230.582 florins.

Les importations de France aux Pays-Bas ont passé de 29.346.616 florins à 35.464.000 florins, soit une augmentation de 6.118.355 florins en 1906.

Les exportations ont atteint 14.990.065 florins contre 14.867.838 florins en 1905, ce qui constitue, en faveur de 1906, une différence en plus de 122.227 florins.

II. — OCÉANIE.

Iles Philippines. — *La situation commerciale en* 1905. — Deux faits ressortent surtout de l'examen des statistiques officielles de la douane pour l'année 1905 : l'inclinaison de la balance d'une façon sensible en faveur des exportations, et ce pour la première fois depuis l'occupation des Philippines par les Américains, et pour la première fois également l'arrivée des Etats-Unis en tête de liste pour les importations, alors que, depuis 1902, ils étaient déjà les plus gros acheteurs des produits philippins.

D'une façon générale, la valeur des exportations dépasse de

3.293.303 dollars or, soit 16.461.515 francs, celle des importations.

Voici quelle a été, au cours des cinq dernières années, la valeur totale des transactions commerciales de ces îles :

	Importation	Exportation	Total
	—	—	—
	dollars	dollars	dollars
1901	30.162.471	24.503.353	54.665.824
1902	33.342.166	28.671.904	62.020.070
1903	33.811.384	32.396.746	66.208.130
1904	29.577.731	29.149.500	38.727.231
1905	30.050.550	33.454.774	63.505.524

Le tableau suivant donne la place et la part contributive de chaque pays dans le commerce des Philippines pour l'année 1905 :

	Importation	Exportation	Total
	—	—	—
	dollars	dollars	dollars
Etats-Unis	5.589.946	14.840.407	20.430.353
Angleterre	5.105.907	8.207.351	13.313.258
Indo-Chine	5.347.130	9.229	5.356.359
Chine	2.860.911	933.506	3 784.417
Espagne	1.942.631	1.662.058	3.634.686
France	899.043	2.223.228	3.122.371
Hong-Kong	226.495	2.804.053	3.030.548
Indes anglaises	1.909.718	645.736	2.455.454
Australie	1.386.778	493.364	1.880.142
Allemagne	1.435.808	338.755	1.774.563
Japon	832.557	651.162	1.483.719
Suisse	544.847	1.457	546.304
Autriche-Hongrie	95.575	394.419	489.994
Belgique	266.218	33.680	299.898
Italie	192.226	67.800	260.026
Hollande	117.077	53.407	170.484
Russie	143.083	160	143.243
Indes Néerlandaises	86.769	32.746	119.515
Tous autres pays	1.034.831	72.256	1.117.087

D'une manière générale, l'augmentation de 4.778.293 dollars comparativement à l'année 1904, que l'on constate dans le tableau de commerce pour l'année 1905, est due à une plus-value dans les exportations. La valeur totale des exportations, soit 33.454.774 dollars, excède en effet de plus de 4.000.000 celle de 1904 et de 1.000.000 celle de 1903.

Les quatre principaux articles d'exportation : abaca, sucre, coprah et tabac en feuilles, contribuent seuls, ou à peu près, à cette augmentation, qui porte aussi bien sur la quantité que sur la valeur, bien qu'il y ait lieu toutefois de noter une diminution d'environ 115.000 dollars pour les exportations de tabacs manufacturés.

NOMINATIONS OFFICIELLES

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

M. le vice-amiral Touchard est nommé ambassadeur de France près S. M. l'empereur de Russie;

M. Gavarry, ministre plénipot. de 1re cl., est nommé direct. des affaires administratives;

M. Piccioni, secrét. d'ambass. de 1re cl., est nommé sous-direct. des affaires de chancellerie;

M. Chatain, consul général, est nommé chef du bureau du contentieux;

M. Jordan, consul de 1re cl., est nommé chef du bureau des affaires administratives;

M. d'Autremont, consul de 1re cl., est chargé du vice-consulat de Mons;

M. Grenard, consul de 2e cl., est nommé à Bosna-Seraï;

M. Heilmann, consul de 2e cl., est nommé à Riga;

L'exequatur a été accordé à MM. :

Juan Estadas Ferra, vice-consul d'Espagne à Lézignan;

Xavier-François Rezungles, vice-consul d'Espagne à Narbonne;

Antonio Decoud, consul général du Paraguay à Marseille;

Enrique Moralès Rochiria, vice-consul d'Espagne à Poitiers.

MINISTÈRE DE LA GUERRE

Troupes métropolitaines.

INFANTERIE

Indo-Chine. — MM. les *lieut.* Pennelier, Mercier et Rousseau sont désig. pour le 1er étranger en Indo-Chine.

GÉNIE

Afrique Occidentale. — M. l'*offic. d'admin. de* 1re *cl.* Roy est désig. pour le Haut-Sénégal-Niger;

Congo. — M. l'*offic. d'admin. de* 2e *cl.* Dufy est placé à Brazzaville.

SERVICE DE SANTÉ

Annam-Tonkin. — M. Gerbaux, *méd.-maj. de* 2e *cl.*, est désig. pour les troupes de l'armée de terre détachées au Tonkin et en Annam.

SERVICE VÉTÉRINAIRE

Afrique Occidentale. — MM. Delécolle et Boiron, *vétérin.* en 2e, et Amiet, *aide-vétérin.*, sont désig. pour l'A. O. F.

Troupes coloniales.

INFANTERIE

Chine. — M. le *lieut.* Paoli est désig. pour le 16e rég.

Annam-Tonkin. — Sont désig. pour le Tonkin :

MM. le *chef de bat.* Dehove; le *capit.* Perretti; les *lieut.* Charpentier, Petitjean, Marliac, Stiquel, Dubois, Maurice, Ouvrard, Guillot, Leblanc, Combeau et de Chabert-Ostland.

Cochinchine. — MM. les *lieut.* Raulet et Fabre sont désig. pour la Cochinchine.

Afrique Occidentale. — MM. le *capit.* Foussat et le *lieut.* Gruloos sont désig. pour la Côte d'Ivoire;

M. le *capit.* Capedevielle-Fidel est mis à la disposit. du command. supérieur;

M. le *lieut.* Marquer est désig. pour le Haut-Sénégal-Niger;

MM. les *sous-lieut.* Perrin et Stéphanopoli sont placés au 1er sénégalais;

M. le *sous-lieut.* Richard est affecté au 2e sénégalais;

M. le *lieut.* Dionis du Séjour est désig. pour le 4e sénégalais.

MINISTÈRE DES COLONIES

M. Nesty est nommé conseiller à la Cour d'appel de la Guadeloupe;

M. Fruteau est nommé juge-président du tribunal de première instance de Travinh (Indo-Chine);

M. Sévère est nommé receveur municipal de la ville de Fort-de-France.

BIBLIOGRAPHIE — LIVRES ET REVUES

La Justice turque et les réformes en Macédoine. Aperçu sur leur histoire et leur organisation, leur fonctionnement et leurs abus, par FOCIEF O. Paris, Plon. Un vol. in-8°.

Au moment où la diplomatie européenne est engagée, à Constantinople, dans de difficiles et longues négociations pour obtenir du gouvernement ottoman une sérieuse réforme des tribunaux et de la justice en Macédoine et l'organisation d'un contrôle européen sur les services judiciaires comme il en existe déjà un sur les services financiers, le moment était particulièrement propice pour l'apparition d'un livre tel que celui-ci. L'éminent diplomate bulgare qui se cache ici sous un pseudonyme, et dont un précédent ouvrage sur *Les réformes dans l'Empire ottoman* fait autorité en la matière, était particulièrement bien placé, en Macédoine même, pour recueillir de première main des observations et des faits. Sans doute, il faut tenir compte, en lisant l'ouvrage de la nationalité et du patriotisme de l'auteur, il n'en reste pas moins qu'il a réuni un grand nombre de documents dont l'authenticité ne saurait être contestée et qui jettent un jour particulièrement instructif sur le fonctionnement de la justice turque, sur la procédure et sur l'impartialité de certains juges. Dans une première partie, l'auteur nous donne, en l'appuyant de documents, un excellent précis historique sur les réformes de la justice en Turquie depuis le hatti-chérif de 1839 jusqu'aux négociations actuellement engagées. Puis vient un chapitre singulièrement édifiant sur la procédure dans la justice ottomane; enfin suivent une longue série de faits qui se sont passés en ces dernières années dans les vilayets de Salonique, Monastir et Kossovo. On ne peut que souhaiter, après avoir lu ce livre, que les diplomates européens se mettent enfin d'accord pour mettre en demeure la Porte d'accorder les réformes judiciaires que les populations opprimées réclament. On ne pacifiera la Macédoine qu'en leur donnant un régime supportable; il n'est plus possible de les remettre purement et simplement sous le joug turc.

R. P.

Ouvrages déposés au bureau de la Revue.

Le budget local des Colonies, par GEORGES FRANÇOIS (préface de M. Lucien Hubert, député). Un vol. in-8° de 330 pages. Em. Larose, Paris, 1908.

La deuxième Conférence de la Paix, par le comte DE SAINT-MAURICE. Un vol. in-8° raisin de 134 pages. Roustan, Paris, 1908.

Apprenticeship in American Trade Unions, by JAMES M. MOTLEY. Un vol. in-8° de 122 pages. The Johns Hopkins Press, Baltimore, 1907.

LES REVUES

REVUES FRANÇAISES

Bulletin du Comité de l'Asie Française (*févr.* 1908). Les grandes manœuvres de l'armée japonaise. — M. S. : Le dégrèvement des produits coloniaux à l'entrée en France. — FOUCHER : Les ruines d'Angkor (avec gravures et plans). — BACOT : Le Tibet (avec carte et gravures).

Bulletin de la Société de géographie commerciale de Paris (*févr.* 1908). H. GORCEIX : Les ressources minérales du Brésil. — ASPE-FLEURIMONT : Le crédit et l'exportation.

Bulletin de la Société de géographie d'Alger (4e *trimestre* 1907). Capit. MANGIN : La grande voie de pénétration au Maroc. — IMBERT : L'amirauté d'Alger.

Fédération des industriels et des commerçants français (*mars* 1908). ANDRÉ SAYOUS : L'entente commerciale entre la France et les Etats-Unis.

L'Administrateur-Gérant : P. CAMPAIN.

PARIS. — IMPRIMERIE LEVÉ, RUE CASSETTE, 17.

CHEMINS DE FER DE L'OUEST

Voyage Circulaire en Bretagne

Billets d'excursion à prix réduits, valables 30 jours (délivrés toute l'année)

1re classe, 65 francs — 2e classe, 50 francs

Itinéraire. — Rennes, Saint-Malo-Saint-Servan, Dinard-Saint-Enogat, Dinan, Saint-Brieuc, Guingamp (1), Lannion, Morlaix (1), Roscoff, Brest, Quimper, Douarnenez, Pont-l'Abbé, Concarneau, Lorient, Auray, Quiberon (1), Vannes, Savenay, Le Croisic, Guérande, Saint-Nazaire, Pont-Château, Redon, Rennes.

(1) Il est délivré peur l'extention de l'itinéraire de Guingamp à Paimpol et retour de Guingamp ou Morlaix à Carhaix avec retour facultatif sur Guingamp ou Morlaix, et de Quiberon à Belle-Ile-en-Mer (le Palais), et retour, des billets d'aller et retour à prix réduits.

Ces billets donnent droit à l'arrêt facultatif aux gares intermédiaires. Leur durée de validité expire en même temps que celle du voyage circulaire.

Billets spéciaux de parcours complémentaires

Il est délivré de toute station des réseaux de l'Ouest et d'Orléans, située à 50 kilomètres au moins (ou contre paiement de la taxe applicable à 50 kilomètres), de l'itinéraire du Voyage Circulaire en Bretagne, des billets spéciaux de 1re et de 2e classes comportant une réduction de 40 % sur le prix ordinaire des places, pour aller rejoindre l'itinéraire du Voyage Circulaire et pour rentrer au point de départ ou se rendre sur toute autre gare des réseaux de l'Ouest et d'Orléans.

Le billet d'aller, pour rejoindre l'itinéraire du Voyage Circulaire en Bretagne, doit être demandé en même temps que celui du Voyage Circulaire et au moins 4 jours à l'avance. Le billet de retour est délivré sur la présentation du billet circulaire aux gares situées sur l'itinéraire de ce voyage où le voyageur compte commencer son voyage de retour.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Billets d'aller et retour individuels et de famille.

Pour les stations thermales et hivernales des Pyrénées-Occidentales et Orientales et du Golfe de Gascogne, Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salies-de-Béarn, etc... Amélie-les-Bains, Vernet-les-Bains, Banyuls-sur-Mer, etc.

Il est délivré toute l'année, à toutes les gares du réseau d'Orléans ainsi que dans ses bureaux succursales de Paris, pour les stations thermales et hivernales désignées ci-dessus :

1° Des billets d'aller et retour individuels de toutes classes avec réduction de 25 0/0 en 1re classe et de 20 0/0 en 2e et 3e classes, sur le prix calculés au tarif général d'après l'itinéraire effectivement suivi ;

2° Des billets aller et retour de famille en 1re, 2e, 3e classes, comportant une réduction de 20 à 40 0/0 suivant le nombre des personnes et sous condition d'effectuer un parcours minimum de 300 kilomètres (aller et retour compris).

Durée de validité : 33 jours à compter du jour de départ, ce jour compris

Créé en 1866

LE MEILLEUR DES TONIQUES ET APÉRITIFS

BYRRH

VIN GÉNÉREUX ET QUINQUINA

HORS CONCOURS. — EXPOSITION UNIVERSELLE DE PARIS 1900

Le **BYRRH** est une boisson savoureuse, éminemment tonique et hygiénique.

Il est fait avec des vins vieux exceptionnellement généreux, mis au contact de Quinqui et d'autres substances amères de premier choix. Il emprunte à toutes ces substances arôme agréable et de précieuses propriétés cordiales, et il doit aux vins naturels qui seu servent à sa préparation sa haute supériorité hygiénique.

On le consomme à toute heure : soit pur à la dose d'un verre à Bordeaux ; soit da un grand verre, étendu d'eau ordinaire ou d'eau de seltz. Il devient alors une boisson tr agréable et rafraîchissante, sans perdre aucune de ses propriétés hygiéniques.

Exiger la Marque

VIOLET FRERES, à THUIR (Pyrénées-Orientales)

CHEMINS DE FER DE PARIS-LYON-MÉDITERRANÉE

Banlieue de Paris

Grâce à la mise en service récente de deux nouvelles voies entre Villeneuve-Sa Georges et Brunoy, la Cie P.-L.-M. se trouve maintenant à même d'apporter d'im lantes améliorations à son service de Banlieue.

Ces améliorations, mises en vigueur dès le 1er Mai, seront certainement fort ap ciées.

C'est dans la Banlieue desservie par cette Compagnie que se trouvent les charma localités de l'Yerres et la forêt de Sénart ; les rives de la Haute-Seine (Le Coudray, Se Port, etc...) Melun et ses environ (chateau de Vaux-le-Vicomte, abbaye de Dammarie-Lys) ; le palais de Fontainebleau et sa forêt, une des merveilles de la France.

Billets simples de France en Espagne.

Les principales gares du réseau P.-L.-M. (Paris, Dijon, Lyon, Marseille, etc.) délivr toute l'année des billets directs simples pour Barcelone.

Consulter le Livret-Guide-Horaire P.-L.-M. vendu 0 fr. 50 dans toutes les gares.

De Paris en Orient (viâ Marseille).

La Compagnie P.-L.-M., d'accord avec les Compagnies des Messageries maritim Fraissinet et Paquet, délivre des billets simples valables 15 jours, pour se rendre, Marseille, de Paris à l'un quelconque des ports ci-après : Alexandrie, Beyrouth, Const tinople, Le Pirée, Smyrne, Alexandrie, Jaffa, Port-Saïd, Batoum, Salonique, Odes Samsoun, etc.

Les Agences de la Compagnie des Messageries maritimes délivrent des billets d'al et retour, valables 120 jours, pour se rendre, viâ Marseille, de Paris à Alexandrie, Po Saïd, Jaffa, Beyrouth.

Arrêts facultatifs sur le réseau P.-L.-M. (par la Bourgogne ou par le Bourbonnais).

Ces billets donnent droit à une franchise de 30 kilos de bagages par place sur le chem de fer ; sur les paquebots, cette franchise est de 100 kilos par place de 1re classe et 60 kilos par place de 2e classe.

Pour plus amples renseignements, consulter le Livret-Guide-Horaire P.-L.-M. mis vente au prix de 0 fr. 50 dans les gares de la Compagnie.

PARIS. — IMPRIMERIE LEVÉ, RUE CASSETTE, 17.

12me ANNÉE. — N° 267 1er AVRIL 1908

QUESTIONS
Diplomatiques et Coloniales

REVUE DE POLITIQUE EXTÉRIEURE

PARAISSANT LE 1er ET LE 16 DE CHAQUE MOIS

SOMMAIRE

Pages

Robert Meynadier..... Les partis d'Extrême gauche et la Monarchie en Italie 469

Ernest Lémonon..... L'augmentation de la flotte allemande..... 484

Pierre Ma..... Les droits de douane dans les colonies anglaises . 495

Vte E. de Guichen... ... Une page d'histoire canadienne..... 503

CHRONIQUES DE LA QUINZAINE

Les affaires du Maroc. — *Les opérations du général d'Amade. — A Fez et dans les ports. — La mission du général Lyautey et de M. Regnault. — La situation dans le Sud-oranais. — La question du Maroc au Reichstag allemand*..... 511

Renseignements politiques. — France. *Les Ecoles d'Orient au Sénat. Rapport de la mission française d'études sur la maladie du sommeil.* — Bulgarie. *Changement d'agent diplomatique en France.* — Norvège. *La crise ministérielle. Le nouveau cabinet.* — Russie. *La question de la réfection de la flotte.* — Turquie. *Les affaires de Macédoine. La proposition anglaise et le contre-projet russe.* — Algérie. *Le congrès des agriculteurs algériens.* — Haïti. *L'incident haïtien*..... 517

Renseignements économiques. — *L'extraction de la houille en Angleterre pendant l'année 1907. — Le mouvement commercial de la Nouvelle-Zélande en 1907*..... 527

Nominations officielles..... 529

Bibliographie. — Livres et Revues..... 531

CARTES ET GRAVURES

Casablanca et la région des Chaouïa..... 513

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

19-21, RUE CASSETTE — PARIS. 6e. — *Téléph.* 132.84.

Abonnement annuel:

France et Colonies, 15 francs Etranger et Union postale 20 francs

La Livraison : *France* : 0,75 *Etranger* : 1 fr.

Au COMITÉ DE L'ASIE FRANÇAISE, 19-21, rue Cassette, PAR

Guides Madrolle

TONKIN DU SUD, HANOI ..... **10 fr**

Un travail historique, anthropologique, et sociologique du peuple anamite précède les raires. Le voyageur aura tous les renseignements pour visiter en détail la belle capitale mod **Hanoï**, la ville industrielle de **Namdinh**, les cités anciennes de **Ko-Loa**, de **Thang-L** de **Hoa-Lu**, et excursionner dans les jolis sites de **Da-Phuk**, de **Bavi**, de **Chiné**. **Rivière Noire** et du **Thanh-Hoa**.

CHINE DU SUD, PORTS DU JAPON ..... **12 fra**

Le Touriste trouvera les indications nécessaires pour visiter les pays de l'**Extrême-Or** et pour pénétrer en Chine par le **Si-Kiang**, ou par le **Fleuve Bleu** — HONG-KONG, CA MACAO, CHANG-HAÏ, HAN-KÉOU.

CHINE DU NORD, CORÉE, LE TRANSSIBÉRIEN ..... **12 fra**

Le Guide prend le voyageur à **Chang-Haï** et lui fait parcourir toutes les excursions au de **Pékin** et celles de la **Chine septentrionale** et **occidentale**; il le conduit jus Europe, à travers la **Mandchourie**, la **Sibérie**, la **Russie** et l'**Allemagne**. — **Tien-T Pékin**, **Séoul**, **Moscou**, **Varsovie**, **Berlin**.

INDO-CHINE, HARAR, INDES, CEYLAN, SIAM, CHINE MÉRIDIONALE. 18 fra

Le Guide décrit chaque escale de l'itinéraire **Marseille à Canton**; le passager désir d'étendre le cercle de ses excursions pourra gravir les hauteurs de l'**Ethiopie**, visiter temples somptueux de l'**Inde méridionale**, aller dans les sanatoria de **Ceylan**, parc les villes mortes du **Siam**, étudier les ruines grandioses laissées par la civilisation khm remonter le **Fleuve Rouge** jusqu'en **Chine** et séjourner à **Canton**.

MONOGRAPHIES : Rudiments de la langue Chinoise, 2 fr. 50. — La Corée, 3 fr Les voyageurs Chinois, 1 fr. — L'Art chez les Chinois, 1 fr. — L'Histoire de la Chine, 1 fr. Sud de la Chine, 3 fr. — Nord de la Chine, 3 fr. — Le Sud du Yun-nan, 2 fr.

CHEMIN DE FER D'ORLEANS

Voyages en Espagne.

La Compagnie d'Orléans délivre déjà dans toutes ses gares, stations et bureaux de ville Paris, conjointement avec des carnets de parcours à itinéraire facultatif français, des bill demi-circulaires espagnols à itinéraire fixe, comportant Hendaye-Irun comme point d'entr en Espagne et Cerbère-Port-Bou comme point de sortie, ou inversement.

Depuis le 15 avril 1907, cette Compagnie délivre également, conjointement avec les carne de parcours français précités, des billets circulaires individuels espagnols à itinéraire tracé gré du voyageur du tarif X n° 5; la sortie et la rentrée en France peuvent avoir lieu soit par même point frontière (Hendaye-Irun ou Cerbère-Port-Bou), soit par l'un de ces points à l'all et par l'autre au retour.

La demande de ces billets doit être faite 10 jours au moins à l'avance.

QUESTIONS DIPLOMATIQUES ET COLONIALES

LES PARTIS D'EXTRÊME GAUCHE ET LA MONARCHIE EN ITALIE

Parmi tous les traits caractéristiques de la politique intérieure de l'Italie, aucun ne l'est davantage que l'attitude des groupes d'extrême gauche vis-à-vis de la monarchie. Vers quel but ces groupes tendent-ils en définitive, et par quels moyens? à quels résultats semblent-ils devoir aboutir? Un exposé de leurs évolutions va le montrer peut-être.

***

L'Italie fut longtemps la terre des républiques; plus longtemps encore, elle resta une « expression géographique » sans individualité nationale; et devant la relation intime de ces deux faits, le régime monarchique s'imposa comme l'ouvrier nécessaire à l'œuvre de cohésion dans la poussée instinctive d'abord, consciente ensuite, du pays vers l'unité. Durant tout le moyen âge, les républiques italiennes, communales et particularistes, enfermées dans leurs institutions comme dans leurs murailles, avaient tracé sur la péninsule une multitude de frontières dont l'empreinte n'est point entièrement effacée. A partir du XVIe siècle seulement, les Etats monarchiques qui se substituèrent à la plupart de ces républiques firent avancer d'un pas l'unité en introduisant la notion de l'Etat moderne. Chaque commune, auparavant tête et membres à la fois, n'est plus qu'un membre désormais, ne forme plus qu'une partie de l'ensemble que tient lié la souveraineté du prince.

Puis la Révolution française apporte une conception nouvelle de la république, conception non locale mais nationale, qu'elle réalise dans le Nord de l'Italie. La République cisalpine naît de la République française, anti-fédéraliste, une et indivisible. Elle tombe quand se lève l'Empire, et sous la main de Napoléon, la péninsule entrevoit l'unité : 1815 détruit l'œuvre matérielle de la France, mais l'œuvre morale subsiste; désormais l'Italie va s'efforcer de refaire par elle-même et pour elle ce que l'étranger fit pour lui.

Un demi-siècle se passe d'oscillations entre ces deux buts : libertés à reconquérir; cohésion qu'il faut acquérir. Pour l'un comme pour l'autre, au début, on crie surtout : République ! Puis on s'aperçoit un jour que, dans ce chemin où les républicains trébuchent, une monarchie s'avance à grands pas. Alors, en moins de dix ans, sortent l'une de l'autre, se créent l'une par l'autre, la royauté moderne et l'unité nationale. En 1834, en 1843, en 1848, avec ou sans Mazzini, sous la pression anarchique d'un passé pourtant lointain plutôt que sous la pression des armes, la république avait échoué.

Ainsi se résume l'hérédité des républicains italiens.

Malgré tant d'expériences malheureuses, ce parti existe toujours. L'école de Mazzini ne disparut pas entièrement après l'unification. Ses quelques représentants, pendant bien des années presque silencieux, semblèrent s'attacher uniquement à conserver la doctrine, sans viser à une action révolutionnaire. Aux élections de 1895, faites par Crispi, les républicains, dans une Chambre de 500 membres, ne purent obtenir que quatre sièges, et le député Bonghi affirmait à juste titre que, « s'il y « a des républicains en Italie, le nombre en est petit, et que « la République n'a aucune chance pour le moment de se sub- « stituer à la monarchie [1] ». Mais les démences et les désastres du ministère Crispi atteignirent si profondément l'amour-propre national que le trône, trop fidèle soutien du ministre, en ressentit le contre-coup.

Après Adoua et la chute de Crispi [2], le parti républicain entrevit la possibilité et l'avantage de la lutte. Par toute l'Italie se manifestait une sorte de défiance envers la royauté. Les élections du 21 mars 1897 furent un succès marquant pour les républicains qui enlevèrent de haute lutte 40 sièges à la Chambre des députés, formant ainsi, à la place des socialistes, le centre de gravité de l'extrême gauche. Pourtant ce résultat, comme la suite le prouva, ne fut qu'un fruit momentané des circonstances; l'idée républicaine n'avança guère, et lorsque, à la fin de 1902, les représentants du parti entreprirent de se réunir en congrès à Pise, ils purent compter à peine vingt mille adhérents dans toute l'Italie.

Ainsi la péninsule ne vibre plus au seul mot de république; il faudrait au régime, pour qu'il eût chance de s'imposer quelque jour, le rajeunissement d'une idée nouvelle et puissante. Sera-ce le socialisme? Là doit être le nœud de la question.

Le mouvement socialiste italien naquit en 1872, au congrès

---

[1] *Revue politique et parlementaire*, février 1895, p. 352.

[2] Février à juillet 1896.

de Rimini [1]. Il affecta dans ses débuts des tendances anarchistes et suivit les inspirations de Bakounine.

Ce fut seulement dix ans après qu'il rompit définitivement avec les anarchistes à Gênes. Jusqu'alors, il n'avait pas fait de grands progrès. Son attitude nouvelle, et plus encore les événements lui imprimèrent l'élan qui s'accentua de jour en jour. D'autre part, Crispi, avec sa répression impitoyable de troubles causés par la faim, ses tribunaux militaires de Sicile et de Luigiane, son manque de discernement dans le choix des coupables, rendit sympathiques et populaires des doctrines jusqu'à ce moment peu connues de la masse.

En 1895, le parti comprenait 442 sections et 19.120 membres; en 1897, les chiffres montaient à 624 sections et à 27.280 membres, pour aboutir, en 1902, à 1.836 sections, comptant 51.415 adhérents [2]. Bien plus, le mouvement socialiste, qui n'avait d'abord porté son effort que sur les régions industrielles du Piémont, de la Lombardie, de l'Emilie et de la Romagne, parvint à pénétrer la partie agricole du pays, c'est-à-dire le vrai cœur de l'Italie.

La condition très dure de l'ouvrier des campagnes ne semblant pas intéresser les classes dirigeantes, le parti socialiste prit cette cause en main à partir de 1901.

Il groupa les ouvriers agricoles en des « ligues d'amélioration », avec des comités servant d'intermédiaires entre les syndiqués et les grands propriétaires. L'effet de ces organisations fut une appréciable augmentation des salaires et aussi un redoublement de confiance vis-à-vis des promoteurs de l'idée. En 1902, les associations paysannes comptaient déjà 227.790 membres. Nous ne voulons pas dire que ces membres fussent nécessairement des adeptes de la doctrine socialiste, mais on ne peut nier qu'ils lui doivent dorénavant quelque chose [3].

***

Républicains et socialistes forment au Parlement, avec les radicaux, ce qu'on appelle l'Extrême Gauche, les « Partiti Popolari ». Sur les radicaux, il n'y a pas à insister; ils ne sauraient être et ne sont, malgré toutes tergiversations momentanées,

[1] Voir dans le *Mouvement socialiste*, 1er octobre 1902, l'article de M. Schiavi.

[2] Mais depuis 1902, la date d'apogée du parti, le nombre des membres rattachés aux sections est en continuelle décroissance ; 45.890 en 1904, 41.264 en 1906 (Congrès de Bologne et de Rome).

[3] Voir *Revista d'Italia* (novembre et décembre 1902) : *Il movimento agrario in Italia*, par N. Colajanni. — En 1907, dans la province de Ferrare, puis dans les Pouilles, de nombreux travailleurs agricoles, cédant aux suggestions de la fraction la plus avancée du parti socialiste, ont même transformé violemment leur mouvement économique en agitation politique.

qu'une pointe un peu indisciplinée des partis dynastiques. On les nomme d'ailleurs « radicaux légalitaires ». Leur nombre médiocre n'est guère susceptible de s'accroître, leur programme demeure peu défini [1]. En réalité, dans l'extrême gauche, la force et l'influence appartiennent sans conteste aux socialistes [2]. Et pourtant leur parti est divisé. Le socialisme italien présente, en effet, la particularité de ne point toujours répugner au régime monarchique, de le dire et de le prouver.

Ce fut en 1901, à l'avènement du dernier ministère Zanardelli, que cette attitude, esquissée dans les débuts du ministère di Rudini, abandonnée sous le ministère Pelloux, se précisa. Zanardelli, d'ailleurs logique avec lui-même, porta franchement à gauche la politique du gouvernement, et sous la conduite du député de Milan, Turati, alors l'âme du parti, les socialistes soutinrent en toutes occasions le ministère. Ils y gagnèrent beaucoup matériellement et moralement. Bien des gens que leur programme avait effrayés se calmèrent en voyant leur sagesse, et le gouvernement, reconnaissant de leur appui, s'inspira d'eux pour un certain nombre de réformes, telles que des dégrèvements, la municipalisation de plusieurs services publics et l'autonomie de tarifs douaniers [3].

Au Congrès socialiste d'Imola, le 6 septembre 1902, Turati terminait son discours par ces paroles typiques : « On se dit « révolutionnaire par paresse, pour se dispenser de l'œuvre de « chaque jour. Il faut proclamer, au contraire, que la révolution « du prolétariat doit avoir un caractère pacifique, dire à celui-ci « que des grèves violentes, comme celles de Florence et de Pise, « sont inopportunes ou folles. *Même la chute de la monarchie « n'aurait pas pour le socialisme grande importance.* La Ré- « publique, en France, n'a apporté aux socialistes aucun avan- « tage [4]. »

Devant Turati commençait pourtant à se dresser, avec Enrico Ferri, le groupe des intransigeants, partisans de la seule révolution. Ferri combattit à Imola; mais sa motion anti-opportuniste fut repoussée par 456 voix [5] contre 279; et le Congrès

---

[1] M. Sacchi, député de Crémone, en est le leader et le théoricien. Ce groupe, qui visait surtout la diminution des dépenses militaires, a néanmoins, en 1905, soutenu a la Chambre le programme du gouvernement de M. Fortis qui renforçait ces dépenses. L'*Avanti* le constatait avec amertume (numéro du 18 juin 1005.)

[2] Lors des élections de 1904, les socialistes avaient 27 représentants au Parlement.

[3] Discours de Zanardelli à la Chambre des députés, 25 juin 1903.

[4] Il importe de faire remarquer ici que lorsque Turati donnait cette affirmation, on était en 1902.

[5] Ici l'on compte par délégués et non, comme cela aura lieu plus loin, par le nombre de mandants que les délégués représentent.

approuva la conduite du groupe parlementaire vis-à-vis du ministère, parce que ce ministère « protégeait l'organisation prolétarienne contre la réaction ». « *Malo periculosam libertatem* », répondait Zanardelli à ceux qui lui reprochaient sa modération dans la répression des agitations grévistes, ainsi que ses complaisances à l'égard des socialistes ; et il ajoutait : « Je « ne puis certes pas renoncer à mes principes à seule fin de me « séparer de l'Extrême Gauche. Vouloir attirer dans l'orbite « des institutions les partis extrêmes, c'est rendre à celles-ci « un service [1]. »

Mais Ferri et les siens ne désarmèrent pas. Il était une limite que le gouvernement, malgré son libéralisme, ne pouvait franchir. On l'atteignit après deux années. Les intransigeants, qui, dans cet espoir, n'avaient cessé de pousser en avant, firent de la situation un argument nouveau contre l'opportunisme de Turati. L'événement, disaient-ils, prouvait combien il était illogique et fou pour un socialiste de s'allier à un gouvernement de classes. Turati voyait décliner son influence. Il fut obligé de retirer son appui au ministère, et Bissolati, son ami, dut céder à Enrico Ferri la direction du journal socialiste *Avanti*. Zanardelli, malade, remit au roi sa démission le 21 octobre. Le 23 décembre, il mourait.

M. Giolitti lui succéda. La nuance politique demeurait semblable. On fut même sur le point de l'accentuer encore, et la chose mérite d'être notée. Le nouveau président du Conseil offrit, en effet, aux chefs des socialistes réformistes, Turati et Bissolati, de faire partie de la combinaison ministérielle.

Ceux-ci, talonnés par Ferri et les révolutionnaires, refusèrent : ils sentaient de plus en plus que la direction du parti passait aux intransigeants [2]. Le Congrès socialiste de Bologne (8 au 11 avril 1904) confirma leurs craintes. Ce fut la revanche d'Imola. Ferri trouva, il est vrai, en Labriola, plus révolutionnaire que lui ; mais tous deux s'allièrent pour faire échec à Turati. Par 16.304 voix contre 14.844, ils triomphèrent et amenèrent la condamnation de la politique réformiste.

De tout cela résulta la scission du parti socialiste en trois groupes, dont deux demeurèrent momentanément unis : ceux de MM. Ferri et Labriola ; mais le troisième, avec Turati et Bissolati, fit bande à part, choisit ses candidats propres, garda son organisation autonome à Milan où il règne, et malgré un *modus*

---

[1] Parlement italien. Séance du 22 juin 1901.

[2] L'*Avanti*, qui, avec Ferri, n'avait cessé de mener une campagne violente contre les « vampires » de gouvernement, avait vu le chiffre de ses lecteurs monter de 11.000 à 55.000.

vivendi proposé par les révolutionnaires, refusa d'accepter les présents d'Artaxercès [1].

En octobre 1906 eut lieu à Rome un dernier congrès socialiste. Il avait été convoqué dans le but d'affirmer l'unité du parti ; il ne fit qu'en éclairer les fissures profondes. Labriola devient désormais aussi hostile à Ferri que Ferri le fut à Turati. Le groupe révolutionnaire d'antan se scinde définitivement en deux tronçons : d'une part les intégralistes qui restent fidèles au directeur de l' *Avanti* et qui forment la grande majorité ; de l'autre, les syndicalistes de Labriola, antiparlementaires, antimilitaristes, partisans de la seule action directe, assez peu nombreux, il est vrai, mais sachant remuer fortement tous les ferments de haine des déshérités contre l'état social existant.

D'ailleurs, aux yeux des purs révolutionnaires, Ferri a maintenant une tache politique ; en mars 1906 il a soutenu — manœuvre d'opportunité — le cabinet Sonnino, un ministère bourgeois, un ministère conservateur. Aussi, dans la séance du 9 octobre, au congrès, Labriola, répondant à Morgari, n'hésite-t-il pas à dénoncer les intégralistes comme une « variété de ces réformistes qui pactisent avec la monarchie [2] ».

En vain Ferri, voulant se dégager, rompt à son tour des lances contre Turati et attaque le régime violemment, il ne peut se libérer de son acte qui s'attache à lui jusque dans le vote, car les dix mille voix réformistes se joignent aux voix intégralistes pour obtenir, par 26.947 suffrages contre 5.578 opposants syndicalistes, le triomphe de son ordre du jour.

Pendant toute la durée de l'année 1907, les faits qui se succèdent soulignent les conséquences du congrès. D'abord la violente polémique entre l'intégraliste *Avanti* et l'*Azione* syndicaliste, ou plutôt entre leurs deux directeurs, Ferri et Leone ; puis les agitations de la province de Ferrare, grèves agricoles d'un caractère révolutionnaire fomentées par les syndicalistes à l'encontre des réformistes et malgré leurs efforts ; en sep-

---

[1] Dans le Congrès du Groupe parlementaire socialiste qui s'est tenu à Bologne le 23 octobre 1905, Turati et Bissolati ont opposé au programme révolutionnaire de Ferri le programme réformiste suivant : 1° réforme fiscale par l'abolition des impôts basés sur la valeur locative et leur remplacement par un impôt d'Etat progressif sur le revenu ; 2° suppression des octrois et autonomie financière des communes ; 3° conversion de la rente ou bien établissement d'un nouvel impôt la frappant ; 4° émission d'un emprunt pour l'amélioration des services publics, tels que les chemins de fer et les postes, ainsi que pour les travaux à entreprendre dans l'Italie du Sud ; 5° création de caisses de crédit agricole à bon marché.

[2] M. Vergnanini, réformiste, parlant après Labriola, ne s'en défendit nullement ; il combattit les théories antidynastiques, et il démontra par des faits que « plusieurs républiques donnent au socialisme moins de libertés que ne lui en accorde la monarchie italienne ».

tembre, les troubles des Pouilles; en octobre, les essais de grève générale à Milan et à Turin; partout se révèle, en même temps que l'incontestable puissance de l'action socialiste, la divergence de ses courants.

***

Telles sont les forces que les républicains auraient pourtant grand intérêt à rallier toutes et pratiquement à leur principe de gouvernement. En ont-ils le vouloir et la possibilité ?

Les élections législatives dernières de novembre 1904 donnent à la question bien des réponses contradictoires. Au premier tour de scrutin, les républicains et les socialistes se présentent divisés entre eux, hostiles les uns aux autres[1].

Pour les uns comme pour les autres, surtout pour les républicains, le résultat se montre nettement défavorable. Alors les attitudes changent. Républicains et socialistes se sourient, prêchent l'union de l'extrême gauche, en démontrent la nécessité et prennent des résolutions en ce sens. L'*Avanti* imprime, en tête de son numéro du 10 novembre, ce manifeste de la direction du parti : « Il faut rappeler à toutes les sections que le comité « électoral central représentant la direction a décidé que, dans « les ballottages de dimanche prochain, les socialistes doivent « appuyer les candidats d'extrême gauche, républicains ou « radicaux, qui se trouvent en lutte avec les candidats des « autres partis. »

Le groupe réformiste de Milan, sous la présidence de Majno, vote une résolution identique. De son côté, le comité central du parti républicain, « ayant pris acte des victoires électorales « au premier tour de scrutin, et étant donné la nécessité de « s'opposer aux conquêtes de la réaction », décide de conseiller aux sections d'appuyer les candidats des partis voisins qui feront une profession de foi antimonarchique. Ici la nuance est sensible : elle exclut, en somme, les radicaux légalitaires ainsi que les socialistes réformistes. Non seulement les républicains demeurent intransigeants vis-à-vis d'eux-mêmes sur leur principe politique, mais ils tentent d'imposer ce principe à quiconque veut s'allier à eux. Quoi qu'il en soit, Ferri donne à Ravenne un gage de l'union nouvelle en retirant spontanément sa candidature devant celle du républicain de

---

[1] *La Tribuna*, 1er novembre 1904 : « Républicains, radicaux, socialistes, réformistes « accablaient Ferri et les siens d'une égale aversion et d'un égal dédain. Aussi « arriva-t-il que, dans les élections présentes, chacun des trois groupes mit en avant « un candidat propre et le soutint avec acharnement contre les deux autres groupes « dissidents. »

Andreis qu'il recommande vivement aux électeurs socialistes [1].

De part et d'autre, cet exemple est suivi ; et la *Tribuna* étonnée relève, en catilinaire, la contradiction de ces alliances [2]. « C'est donc toi, Enrico Ferri, qui ouvres les bras aux « républicains et qui t'humilies devant eux ! Toi-même qui « implores leur concours et leur amitié ! Nous assistons à la « plus indécente comédie qu'aient jamais jouée des histrions « de place publique, car elle est récente encore la philippique « de Ferri, d'abord contre les socialistes réformistes, puis « contre les républicains et enfin contre les radicaux. »

La veille [3], ce journal officieux du gouvernement italien avait tracé des républicains le portrait suivant : « Jusqu'à ces « derniers temps les républicains représentaient un groupe « idéaliste qui posait avant tout la question préjudicielle de « la forme gouvernementale...

« Dans le Parlement, les uns les considéraient comme des « utopistes, les autres comme une race d'un autre temps, à « mesure que s'ancrait davantage la conviction que notre « monarchie constitutionnelle et parlementaire, acceptée par « le suffrage de tous, peut se plier aux réformes les plus « audacieuses comme au progrès le plus hardi. A part cela, « on les respectait; même on réclama leur aide et on leur « demanda leur fraternité d'armes quand il fut question de « soutenir quelque principe libéral ou de s'opposer à quelque « acte réactionnaire du gouvernement. Et n'est-ce pas une « contradiction et une démence que la conduite actuelle de ce « parti républicain qui jamais n'a été suspecté de vouloir l'abo- « lition du capital et de la famille, le collectivisme, l'amour « libre, la substitution de la propriété commune à la pro- « priété individuelle, auquel on n'a jamais pu reprocher de « faire peu de cas de l'existence de la patrie des principes d'où « surgissent les nationalités [4] »

Le succès ne répondit pas aux espérances des nouveaux alliés. A peine arrivèrent ils à conserver leurs positions. L'extrême gauche comptait plus de 100 membres avant les élections ; elle se voit réduite à 88 députés selon les uns, à 85 d'après les autres. Les républicains étaient au nombre de 27 dans la précédente législature ; ils ne sont plus que 23.

Parmi les socialistes, seuls les révolutionnaires ont été mal-

---

[1] *Avanti*, 8 novembre : Lettre de Ferri à ses électeurs. *La Stampa*, 9 novembre : « L'unione dei repubblicani e dei socialisti nei ballottagi. »

[2] Vendredi 11 novembre 1904 : « Transformismi. »

[3] *La Tribuna*, 10 novembre 1984 : « Le zone grigie. »

[4] *Ibidem*.

traités ; et tandis qu'à Milan, dès le premier tour, Labriola succombait devant Turati, Ferri, au ballottage de Rome, malgré l'alliance, perdait pied devant Santini, avec un écart considérable de voix.

Aussi l'union des groupes républicains et socialistes disparut-elle comme elle était venue; il lui fallait au moins, pour qu'elle eût chance de se maintenir, le ciment de la victoire. Les républicains ont éprouvé par là que l'appui des socialistes n'arrivait qu'à les compromettre, et les socialistes se sont rendu compte qu'actuellement les voix républicaines forment un piètre appoint.

Chaque parti s'est donc empressé de reprendre sa liberté; et de son contact avec le voisin, n'a pas rapporté la confiance. Ce fut au mois de septembre 1904, quand ils ne craignirent point d'approuver la grève générale, que les républicains préparèrent leur incursion sur le domaine révolutionnaire; il semble bien aujourd'hui que les électeurs italiens, loin de leur en avoir su gré, les invitent dorénavant à ne pas brûler les étapes.

***

Quelques élections législatives complémentaires ont eu lieu depuis; à Milan et à Gênes, les municipalités ont été renouvelées. Partout en ces scrutins partiels le recul des partis anti-constitutionnels s'est accentué devant l'action de la monarchie qui prétend se faire plus large à mesure que les bases du trône se font plus profondes. Au commencement de décembre 1904, M. Giolitti, répondant au Sénat à M. Garneri, affirma, dans un esprit digne de Zanardelli, cette orientation politique : « Tous « les pays, déclara le premier ministre, traversent une période « de transformation sociale parce que les classes ouvrières veu- « lent vivre mieux ; et de même que le tiers état est arrivé à « être quelque chose, le quatrième état veut, lui aussi, être « quelque chose; aucune loi ne peut arrêter ce mouvement « universel. Ce qu'on doit obtenir, c'est que les classes ouvriè- « res s'attachent aux institutions, ce qui certainement n'aurait « pas lieu si on les dénonçait comme les ennemies de la monar- « chie. Assurément, ainsi que l'a dit M. Garneri, la monarchie « est la base de l'unité de l'Italie, et la forme républicaine divi- « serait notre pays et le réduirait à un nouvel asservissement. « Or, la monarchie doit être défendue non pas en fusillant les « masses populaires, mais en leur faisant aimer nos institutions « et en devenant nous-mêmes les promoteurs du progrès social « auquel elles aspirent. »

Ce ne sont pas là — la chose vaut d'être remarquée — les

mots et les idées d'un seul ministère [1]. C'est l'instinct du régime actuel tout entier, c'est la pensée intime d'un roi qui ne cesse de la traduire par son attitude, par le choix constant de ses ministres, par des paroles aussi dont certaines, depuis 1902, résonnent encore.

« Outre les projets qui vous sont déjà soumis, disait alors le « roi aux Chambres, il vous en sera présenté d'autres tendant « à développer la législation sociale, surtout en ce qui touche « au contrat de travail. La civilisation nouvelle se manifeste « ainsi d'une manière heureuse par les honneurs rendus au « travail, par les compensations équitables et la sollicitude pré- « voyante qui lui sont accordées; enfin par les efforts faits « pour améliorer la condition des déshérités. Si le gouverne- « ment et le Parlement s'emploient à cette tâche, également « soucieux des droits de toutes les classes, ils feront œuvre « mémorable de justice et de paix sociale [2]. »

Ainsi la monarchie italienne ajoute à la force de son passé la souplesse d'une adaptation voulue et constante aux grands courants d'idées qu'elle sait reconnaître au détriment de la propagande républicaine. Le député socialiste Bissolati, dans son discours à la Chambre sur le chiffre de la liste civile, à la fin de janvier 1905, le constatait en ces termes : « Le but du socia- « lisme est la République dans l'usine et dans les champs; « c'est naturellement la République aussi dans les institutions : « mais nous n'avons pas ce qu'on appelle le préjugé républi- « cain, car notre action peut aussi bien se développer sous la « Monarchie. » Et M. Bissolati montra qu'il jugeait opportun de mettre d'accord ses actes avec ces paroles. Lors de la première agitation des employés de chemin de fer (*ferrovieri*), lui et ses amis politiques conseillèrent franchement aux protestataires la patience et l'espoir dans les réformes gouvernementales. Ils furent plus ou moins écoutés, mais pour cette fois, le mouvement n'aboutit pas à la grève [3]. Tout récemment, au

---

[1] Cabinet Fortis ou cabinet Sonnino, celui-ci conservateur, celui-là presque radical, tous continueront sur ce point la politique Giolitti; et M. Giolitti lui-même revenu aux affaires en juin 1906, terminera encore sa déclaration ministérielle (12 juin) par cette affirmation : « Le grand parti libéral va pouvoir se grouper autour « de mon programme, inspiré par un large esprit de liberté et le plus sincère amour « des classes ouvrières ».

[2] Discours du Trône (20 février 1902). — D'ailleurs, de la part du roi, rien n'étonne en fait de gestes démocratiques, et le 28 octobre 1905 notamment, on put voir à Gênes ce spectacle extraordinaire : le souverain entouré par les masses ouvrières socialistes, acclamé par elles et assistant fraternellement aux détails d'une heure de leur vie et de leur travail. Un des chefs du parti socialiste s'honorait d'accompagner dans cette visite le roi Victor-Emmanuel II.

[3] La grève n'eut lieu qu'en avril; elle échoua au bout de quatre jours (17 à 21 avril 1905) par les efforts du groupe socialiste réformiste.

mois d'octobre 1907, c'est encore le groupe socialiste réformiste qui obtint, par l'intermédiaire de ses chefs, Turati, Bissolati et Morgari, l'avortement d'une nouvelle grève générale des *ferrovieri*, commencée à Turin, et dont les conséquences auraient pu devenir désastreuses pour l'Italie.

N'y a-t-il pas vraiment, dans ces preuves de sagesse et de sens politique données par un parti extrême, des symptômes rassurants pour le régime lui-même ? La Monarchie, d'ailleurs, ne s'immobilise pas sur des mots; elle tente des actes personnels. L'un d'entre eux vaut d'être signalé, bien qu'il date de trois ans au moins. Il s'agit de la création d'un Institut agricole International, destiné à améliorer le sort des classes paysannes, en transformant progressivement les conditions dans lesquelles ces classes produisent et vendent. Donc, le roi adressa à M. Giolitti, au commencement de 1905, une lettre rendue publique qui précisait ses intentions. « Les classes agri-« coles », écrivait Victor-Emmanuel III, « généralement les « plus nombreuses, ont partout une grande influence sur le « sort des nations; mais, vivant sans aucun lien, elles ne peu-« vent concourir efficacement ni à l'amélioration et à la distri-« bution des diverses cultures selon les exigences de la con-« sommation, ni à la protection de leurs intérêts sur les mar-« chés qui, pour les produits les plus importants du sol, de-« viennent de plus en plus universels. Un Institut international « pourrait donc être d'une grande utilité si, dégagé de tout but « politique, il se proposait d'étudier les conditions de l'agri-« culture dans les différents pays, signalant périodiquement « la quantité et la qualité des récoltes, de façon que la pro-« duction pût en être facilitée, le commerce moins coûteux, « plus expéditif et la fixation des prix plus convenable. »

Comprenant que, malgré l'épithète internationale, le point de vue du roi était surtout italien[1], M. Giolitti posa immédiatement les prolégomènes d'une action efficace en donnant à ses agents diplomatiques des instructions conformes au but royal : « Car une nouvelle classe, la plus nombreuse et jusqu'ici la « moins unie, doit entrer justement dans le mouvement pour « la paix, à laquelle sont attachés, en nos Sociétés actuelles,

[1] Le général Türr, survivant des luttes de l'indépendance et devenu l'apôtre infatigable de l'union des classes et de l'union des peuples, nous racontait comment les actes du prince de Naples lui avaient fait, depuis longtemps, présager la conduite du roi d'Italie. Alors qu'il n'était encore qu'héritier de la couronne, Victor-Emmanuel III se préoccupait en effet d'une façon extraordinaire de tout ce qui touchait l'agriculture; et, dans son corps d'armée de Naples, il avait créé et développé avec sollicitude des cours agricoles destinés à éclairer et à perfectionner dans la pratique de leur métier les hommes des campagnes appelés sous les drapeaux.

« les intérêts de plus en plus nombreux du capital et du tra-
« vail. »

Et si l'on sait que plusieurs hommes politiques d'Italie, à la tête desquels marche M. Luzzati, veulent dans ce pays, essentiellement agricole, opposer à l'idéal et à la chimère collectiviste l'idéal réalisable de l'extension et du perfectionnement de la petite propriété [1], on se rendra compte de tout ce que renferment de profondément national l'acte du roi et les mots du ministre, et l'on verra en eux une manifestation remarquable de politique intérieure, préface d'une nouvelle évolution sociale de la Monarchie.

***

Cependant les républicains qui ont éprouvé l'instabilité du terrain de lutte adopté par eux semblent le délaisser momentanément et s'en préparent un autre sur les rapports de la royauté avec le Vatican.

Il est incontestable qu'il y a eu, depuis les élections législatives dernières, quelque chose de changé dans l'ancienne orientation du Saint-Siège vis-à-vis de la Maison de Savoie : le « non expedit » abrogé souvent en fait, les catholiques s'alliant aux constitutionnels pour tenir tête aux républicains comme aux socialistes révolutionnaires, et plusieurs victoires importantes, notamment dans les premiers scrutins municipaux de Milan, de Gênes et de Rome, attestant la force de leur action ; puis des faits de signification directe tels que la représentation officielle du pape aux côtés du roi par le cardinal Svampa, archevêque de Bologne, tels que les démarches du cardinal Vannutelli à Turin, tout parut tendre bientôt à éclairer ce qui pouvait unir en voilant ce qui séparait jusqu'alors [2].

La *Civiltà Cattolica*, l'officieuse Revue jésuite, si longtemps intransigeante, publia au début de 1905, un article programme qui fit sensation, et qui résuma en trois points les opinions de très haut lieu. C'étaient d'abord deux constatations: la demi-suppression du « non expedit » n'a pas produit de mouvement d'opposition dans le parti libéral italien, et par là

[1] Le plan présente en Italie un avantage très actuel; car les socialistes, après les dernières élections, n'ont paru demeurer sur leurs positions que parce qu'ils avaient regagné dans les campagnes (Ombrie, Emilie) les sièges perdus dans les villes.

[2] Une lettre pastorale adressée par Mgr Bonomelli, évêque de Crémone, aux fidèles de son diocèse, se terminait par ces mots : « Oui, grâce à Dieu, malgré « l'indifférence et la lutte extérieure, un travail incessant de transformation et de « rapprochement s'accomplit, qui fait désirer fortement, présage certain pour beau- « coup, le retour de ces temps où le drapeau national claquait aux côtés de la « croix » (juillet 1905). — Bien que l'évêque de Crémone soit un ardent et que le Vatican lui ait parfois fait sentir que le pape seul doit diriger l'Eglise, son action d'avant-garde n'est pas sans produire de durables effets.

on a pesé la puissance véritable du catholicisme, facteur avec lequel il faudra désormais compter ; c'était enfin la conclusion très nette que les catholiques du royaume devaient prendre dorénavant comme base de leur action le terrain constitutionnel. Un acte du Souverain Pontife, une « Encyclique de la paix, » à la date du 11 juin 1905, parut un moment le couronnement de l'œuvre. Cette encyclique, adressée aux évêques italiens, concernait l'action des catholiques démocrates et celle du clergé. Pie X, non seulement autorisait les fidèles, mais il les invitait à participer à la vie politique du pays, pour le plus grand bien de la civilisation chrétienne et du progrès social. Cependant, par une lettre que publia le 8 août l'*Osservatore romano*, le pape posa des restrictions bien susceptibles théoriquement de détruire l'effet de l'encyclique : pratiquement il n'en fut rien, et l'expérience montra que l'élan donné avait été trop opportun pour pouvoir être refréné par des considérations de discipline hiérarchique [1].

Soit que les républicains redoutent vraiment les conséquences d'un rapprochement, soit plutôt qu'ils jugent politique d'affirmer et de publier leurs craintes, ils décidèrent le 16 janvier 1906, en une réunion extraparlementaire, de provoquer dans toute l'Italie un mouvement d'agitation contre les tendances de conciliation entre le Quirinal et le Vatican. En même temps, le député Bissolati, socialiste réformiste pourtant, terminait brusquement le discours cité plus haut par cette allusion et ces paroles menaçantes : « Que la Monarchie italienne, née de la Révolution, reste avec le peuple ; et que le roi sache que le jour où il entrerait au Vatican, il sortirait de l'Italie. »

Or l'année dernière, l'agitation anticléricale, savamment organisée, a pris une intensité parfois déconcertante. Les honneurs militaires rendus au cardinal Lorenzelli, à son arrivée à Lucques, par les troupes de la garnison échelonnées sur son passage, furent comme l'étincelle qui provoque l'explosion. Au Parlement et dans la presse, républicains, socialistes et radicaux s'unirent aussitôt pour crier à M. Giolitti un même *Quos ego !* Le gouvernement devait-il donc sans cesse s'humilier devant le Vatican ? On décida en réponse de fomenter par toute la péninsule des manifestations anticléricales pour le 20 septembre, anniversaire de l'entrée des troupes italiennes dans Rome pontificale. Déjà, çà et là, à Savone, à la Spezzia, à Pise, à Bologne, à Milan, à Livourne, des mouvements se produisaient,

[1] Autant du côté des démocrates chrétiens insoumis comme leur chef, l'abbé Romulo Murri, à la suprématie politique du Vatican, que du côté des organisations catholiques respectueuses de l'autorité diocésaine, même en matière politique.

bagarres brutales, quelques-unes sanglantes, et à Marino, au milieu d'août, les anticléricaux assaillaient le cardinal Merry del Val qui n'échappa qu'à grand'peine. — Entre temps, les journaux de la gauche, se faisant les échos de nouvelles tendancieuses, attaquaient la moralité des couvents, tandis que l'opinion, énervée de plus en plus, semblait accepter des guides inquiétants. Le 5 juin, Turati avait déclaré à la Chambre que « l'anticléricalisme apparaissait comme la conséquence des « complaisances de M. Giolitti à l'égard du parti catholique » ; et Mirabelli, renchérissant, s'était écrié que : « si l'on voulait « inaugurer une politique non-cléricale, il fallait que l'Italie « changeât de régime ». Paroles d'une audace inusitée. De leur côté, les organes catholiques ne cessaient de reprocher au gouvernement sa partialité en faveur des ennemis de la religion. Mais M. Giolitti prétendait sagement veiller au maintien de l'ordre public, envers et contre tous, sans distinction de parti.

Les élections municipales de Rome qui eurent lieu au mois de novembre marquèrent la conclusion de cette agitation, sans doute un peu factice, dont la violence se calma presque instantanément. [1] Quarante-deux libéraux ou radicaux constitutionnels, douze républicains et dix socialistes s'étaient ligués en un bloc de candidature anticléricale. Ils passèrent tous et ce fut une réponse aux théories de Mirabelli en même temps qu'une victoire sur le Vatican [2].

Ne faut-il point voir néanmoins au fond de l'action anticléricale un trait d'union nouveau entre le parti républicain et le socialisme contre la royauté? Peut-être.

Cette union sur ce terrain deviendra-t-elle jamais une question vitale pour la Monarchie italienne. Il nous semble que non.

La Monarchie s'est faite laïque, contre la Papauté, sur les ruines des Etats de l'Eglise, elle ne peut que rester laïque; la laïcité forme son essence même. Constitutionnelle et parlementaire avant tout, un abandon de droits ou même un changement d'orientation trop accusé ne dépendrait d'ailleurs pour elle du seul caprice ou du seul calcul d'un souverain. Enfin, il faut considérer le peuple, d'abord italien, c'est vrai, mais chrétien aussi [3], demeuré religieux de traditions et d'instinct, sauf

---

[1] Elle fait place à une campagne menée par les partis avancés pour la suppression de l'enseignement religieux dans les écoles primaires. La question était posée au Parlement par une motion Bissolati. Dans la rue, catholiques et anticléricaux recommencèrent à se trouver en présence. Mais la motion Bissolati fut repoussée le 27 février dernier par 347 voix contre 60.

[2] Victoire d'ailleurs réduite de ce que les catholiques s'abstinrent en masse de voter.

[3] Les ancêtres disaient : « Siamo Veneziani, poi christiani. »

dans quelques grands centres ; ici le peuple n'est point une crainte. Que les deux forces qu'il ressent en lui se rapprochent dans leur ordre et sans se confondre, sur le terrain politiqne, ce serait l'achèvement souhaité de l'équilibre de son âme.

***

En résumé, l'idée républicaine en Italie cherche encore sa base d'action. Entre un passé qui la condamne, car il désagrégea la terre italienne sans pouvoir rien reconstituer, et un programme d'avenir qu'elle emprunte, et que d'ailleurs la monarchie démocratique serre de près avec toute la supériorité des actes sur les mots, l'idée républicaine ne trouve pas une place stable, et cette situation se manifeste dans les incertitudes et dans les flottements de ses adhérents. Combien de ces républicains, après chaque étape, ouvriers de la première ou de la onzième heure, se réveillèrent monarchistes, comme oublieux d'un rêve et conscients de la réalité ! Ratazzi, Depretis, Cairoli, Crispi, Nicotera, Zanardelli, Fortis, pour ne citer que ceux-là, crurent d'abord en la République, puis devinrent ministres du Roi. Dans ce pays de flux et de reflux des partis, où les groupes, ainsi que la vague, ont souvent changé d'aspect en arrivant au rivage, le trône conserve la forme et garantit le progrès ; les « combinazioni » peuvent alors suivre leur cours, et des crises ministérielles, même prolongées, effleurent seulement la surface politique.

L'unité nationale dont il est le pivot, les réformes démocratiques qu'il ne craint pas de faire aboutir, un passé et de l'avenir, voilà ce qu'oppose en Italie le régime monarchique à l'idée républicaine.

D'où vient donc l'inquiétude manifestée par certains esprits dans la péninsule toutes les fois que l'on y agite le spectre de la république ? Peut-être seulement de ce fait qu'ils cherchent à tort dans des actes de politique intérieure un effet de suggestions extérieures. Craintes inexplicables aujourd'hui.

Quand alors des regards méfiants se tournent vers l'autre côté des Alpes, il importe qu'ils voient ce qui est : la France, comme l'Europe, vieillie d'un siècle, et désormais respectueuse volontairement de tout régime établi.

ROBERT MEYNADIER.

L'AUGMENTATION DE LA FLOTTE ALLEMANDE

La loi organique de la marine de guerre allemande date exactement de dix ans. Dès 1900, deux années après sa promulgation, elle fut modifiée, et le nombre des navires à construire fut alors notablement augmenté. En décembre 1905, seconde modification : l'amiral de Tirpitz, secrétaire d'Etat à l'Office de la Marine, obtint du Parlement, sans difficultés sérieuses, un vote autorisant la construction de croiseurs supplémentaires, destinés aux mers lointaines, et surtout la mise en chantier de cuirassés nouveaux de 18.000 tonnes. L'opinion publique ne s'alarma pas de cette mesure plus qu'il ne convenait : on comprit que l'Allemagne voulait tirer parti immédiatement des enseignements de la guerre russo-japonaise, et aussi ne pas laisser sans réponse la construction par l'Angleterre du *Dreadnought* qui développait 18.187 tonnes et dont le lancement était annoncé pour le 10 février suivant. — On pouvait espérer alors que l'Allemagne s'en tiendrait à son programme de 1905 et qu'elle n'augmenterait plus sa marine de guerre en dehors des prévisions de ce programme, jusqu'à l'époque — 1917 — où celui-ci aurait été achevé. Il n'en sera pourtant pas ainsi : l'amiral de Tirpitz vient, en effet, de proposer au Parlement sous la forme d'un amendement à la loi de 1900, une mesure qui est destinée à accroître encore dans des proportions considérables le nombre des unités de la marine allemande. Cette mesure, votée le 18 novembre par le Bundesrath, fut adoptée par le Reichstag le 29 janvier dernier, sans opposition, dans un élan unanime de patriotisme.

***

Les conséquences de la disposition nouvelle sont graves, et il est inutile de se les dissimuler. La loi de 1900, complétée en 1905, avait fixé un programme de constructions navales qui devait être achevé en 1917. A cette date, la flotte allemande devait se composer de 38 cuirassés, 20 croiseurs cuirassés, 38 petits croiseurs et 144 contre-torpilleurs. Pour réaliser ce programme, quant aux unités offensives, l'Allemagne mettait en chantier 3 cuirassés par an : d'après la loi nouvelle, ce sera non plus 3, mais 4 cuirassés qui vont chaque année entrer en construction. La loi de 1908, en effet, a réduit de vingt-cinq à vingt ans la durée du service actif des cuirassés et des croiseurs cuirassés : par suite, toute une catégorie d'unités déjà anciennes se trouve et se trouvera chaque année déclassée, et il était

indispensable de pourvoir à leur remplacement : sur les 4 cuirassés que l'Allemagne construira désormais par an, 3 sont précisément destinés à remplacer les unités qui, par le fait de la nouvelle loi, passeront chaque année à la réserve. Cette année, les cuirassés de la classe 1888 seront remplacés par 3 unités nouvelles, et ne feront par suite plus partie du service actif de la flotte, laquelle se trouvera encore augmentée d'un quatrième cuirassé, de 18.000 à 19.000 tonnes.

Il en sera ainsi chaque année, au moins jusqu'en 1911 inclusivement. A partir de 1912 jusqu'à 1917, la loi nouvelle ne prévoit plus la mise en chantier que d'un seul cuirassé par an. De 1908 à 1917, l'Allemagne devra donc construire 22 cuirassés, dont 18 remplaceront les unités chaque année déclassées.

La loi nouvelle, en dehors des cuirassés, prévoit encore la construction de 6 grands croiseurs et de 18 petits croiseurs : ces derniers seront mis en chantier à partir de 1908 à raison de 2 par an. Quant aux grands croiseurs, ils sont destinés à remplacer les unités qui par suite de leur temps de service (vingt ans) seront annuellement déclassées : la construction commencera en 1912 à raison d'une unité par an.

La principale caractéristique de la loi de 1908 n'est pas tant, comme on voit, la construction de nouvelles unités non prévues au programme de 1900-1905 que le rajeunissement, automatique et continu, de la flotte allemande tout entière : la loi déclasse de très nombreuses unités et les remplace par des unités nouvelles d'un plus fort tonnage et mieux armées. Les nouveaux cuirassés ou croiseurs auront tous un déplacement de 18.000 à 19.000 tonnes ; leur armement consistera, s'il faut en croire le vice-président du Reichstag, M. Paasche, dans des canons « dont le tir sera deux fois plus rapide que les canons qui arment les navires anglais ». C'est là peut-être un peu d'exagération : les sommes que l'Allemagne compte dépenser pour la construction de ses nouvelles unités navales laissent cependant supposer qu'aucun détail de l'armement ne sera négligé. Le budget de la marine comporte cette année une augmentation de 61 millions de marcs sur les budgets antérieurs. Il est pour 1908 de 339 millions de marcs; pour 1909, on prévoit 405 millions de marcs; pour 1910, 440; pour 1911, 461. Dans les 339 millions de marcs du budget de 1908, 114.330.000 marcs sont consacrés aux constructions navales (en augmentation de 28 millions et demi sur l'année dernière), 49 millions à leur artillerie (augmentation de 12 millions), 10.200.000 marcs aux torpilles (augmentation de 1 million et demi); au total, près de 175 millions de marcs sont affectés à la construction et à

l'armement des vaisseaux nouveaux (augmentation d'environ 45 millions de marcs sur l'année dernière)[1].

On peut prévoir, dès à présent, à l'aide des données ci-dessus ce que sera la flotte allemande en 1917. Aujourd'hui, elle compte 18 cuirassés, 6 croiseurs, 26 petits croiseurs et 50 torpilleurs; le déplacement total de ses cuirassés et croiseurs s'élève à 318.000 tonnes. D'après un intéressant article du colonel Gaedke, paru récemment dans le *Berliner Tageblatt*, l'Allemagne aurait, en 1917, quand la loi de 1908 aura produit tous ses effets, 48 cuirassés dont aucun n'aurait un déplacement inférieur à 18.000 tonnes. On peut prévoir que déjà, en 1914, quand la loi de 1908 n'aura encore produit qu'une partie de ses effets, l'Allemagne possédera par suite des remplacements et constructions nouvelles, 13 cuirassés de 18.000 tonnes, 10 cuirassés de 13.200 tonnes, 10 cuirassés de 11.800 tonnes, 5 croiseurs cuirassés de 18.000 tonnes, 1 croiseur cuirassé de 15.000, 2 croiseurs cuirassés de 11.600, 5 croiseurs cuirassés de 9.500, 1 croiseur cuirassé de 8.700, et en outre une flotte défensive fort importante de contre-torpilleurs, torpilleurs et submersibles. L'Allemagne posséderait donc, en 1914, 37 cuirassés et 14 croiseurs cuirassés : leur déplacement serait de 717.000 tonnes.

Ces chiffres sont, semble-t-il, singulièrement éloquents : loin d'être exagérés, ils sont très vraisemblablement encore au-dessous de la vérité. Le Reichstag a voté, en effet, presque sans discussion la loi qu'on lui proposait, malgré les charges considérables dont elle grève le budget actuel, et grèvera les budgets futurs. Le budget de 1908 accusait déjà un déficit de 140 millions de marcs; le Reichstag n'a cependant pas hésité à voter les crédits nécessités par la nouvelle loi navale, et qui, joints aux crédits du budget de la guerre, augmentaient le déficit de 110 autres millions. Au contraire, il s'est presque plaint que la loi navale ne soit pas assez énergique, et la « note à payer » pas assez élevée! On sait les incidents qui se sont produits ces derniers temps dans le *Flottenverein* : c'est à lui qu'est dû incontestablement le développement considérable qu'a pris, ces dix dernières années, la marine de guerre allemande, c'est lui qui a tracé la voie dans laquelle le pays s'est très résolument engagé. Son activité n'a pas été sans se heurter à d'assez nombreuses et parfois d'assez rudes difficultés : il en est résulté des dissensions dans le sein de la Ligue qui n'eurent jamais le caractère de conflits aigus. Les tripotages électoraux

[1] Sept millions de marcs sont en outre prévus cette année pour la construction de sous-marins ; on prévoit pour 1909 un crédit de 10 millions, et à partir de 1910 un crédit de 15 millions,

du président, le général Keim, amenèrent cependant, il y a quelques semaines, des incidents assez graves : mais ceux-ci n'eurent aucun effet sur l'influence prépondante que possède la Ligue dans le Parlement. La Ligue critiqua comme insuffisante la loi de 1908, et réclama davantage : elle demanda qu'à partir de 1912 jusqu'en 1917, on construisît, outre 6 grands croiseurs supplémentaires, non pas 1 cuirassé par an, mais 2, de façon qu'on puisse déclasser les cuirassés de 11.800 tonnes qui d'après leur date de construction, devraient être encore en service en 1917, et les remplacer par des unités de 18.000. Un parti important se forma même au sein de la Ligue en vue d'obtenir la construction en 1912, non plus même de 2 cuirassés, mais de 4 durant les années 1912 à 1917; ainsi, la flotte allemande compterait, en 1917, 10 cuirassés de plus, soit 58 au lieu de 48.

L'amiral de Tirpitz n'a pas voulu soumettre ce progamme au Reichstag, bien que de nombreux députés en fussent partisans, afin de ne pas avoir à — demander des crédits encore plus considérables — peut-être aussi afin de ne pas donner prise officiellement à un reproche qu'une certaine partie de la presse allemande n'a pas ménagé à la nouvelle loi : « Des armements aussi « considérables, a-t-on dit, ne pourraient-ils pas être considérés « par les Anglais comme une menace, et amener la guerre ? « Or, l'Empire tient à la paix et ne poursuit dans le monde « qu'une mission civilisatrice. » — Je ne sais si les armements projetés par la Ligue navale auraient inquiété l'Angleterre, mais ce qui est certain, c'est que les armements qui résultent de la nouvelle loi sont, dès à présent, et par eux-mêmes, suffisamment considérables pour ne pas passer inaperçus de l'autre côté de la Manche ! Ajoutez que le programme de la Ligue, s'il n'a pas été présenté au Parlement cette année, a été dès maintenant accepté dans son principe, et que les journaux allemands considèrent comme certain qu'une nouvelle loi augmentant la flotte sera proposée en 1911, ce qui permettra de continuer comme le veut la Ligue navale, à partir de 1912, à mettre annuellement en chantier soit 2, soit 4, — plutôt 4 — cuirassés de 18.000 à 20.000 tonnes !

L'Angleterre aurait donc dès maintenant de justes motifs pour s'inquiéter. Cependant la nouvelle loi allemande et la loi prévue pour 1911 n'ont guère ému l'opinion publique, et seuls quelques hommes politiques et quelques publicistes ont élevé la voix pour signaler à l'attention du gouvernement le danger que fait et fera courir à la marine anglaise l'augmentation considérable de la marine allemande.

***

Si la majorité du Parlement britannique, le gouvernement et une partie de la presse sont restés quasi indifférents devant les mesures récemment votées par le Reichstag, c'est tout d'abord que la flotte anglaise possède dès maintenant une avance considérable, qui lui assure pour plusieurs années encore une incontestable suprématie; elle compte en effet actuellement 50 cuirassés, 26 croiseurs cuirassés, 90 petits croiseurs et 142 contre-torpilleurs. D'après le mémorandum de l'Amirauté du 30 novembre 1905, l'Angleterre met annuellement en chantier 4 cuirassés ou croiseurs : comme la construction d'un cuirassé demande 2 ans, — en Allemagne, il faut 3 ans, et en France 5 et quelquefois 6 ! — l'Angleterre a toujours 8 cuirassés ou croiseurs en construction. Ce que sont ces navires, un mot seul le dit : le *Dreadnought*, cuirassé à 300^{mm}, armé de 10 canons de 305, et faisant 21 nœuds et demi, constitue à l'heure actuelle, de l'avis des spécialistes les plus autorisés, le cuirassé type ; de même le dernier croiseur anglais *Invincible*, cuirassé à 200 ^{mm}, armé de 4 canons de 305 et de 10 de 234, filant 24 nœuds, est une unité d'une remarquable puissance marine.

On aurait pu supposer qu'à la suite de la nouvelle loi allemande, l'Amirauté anglaise aurait proposé au Parlement le vote pour l'année 1908 d'un programme naval plus considérable que celui prévu par le mémorandum de 1905. Il n'en est rien : cette année, l'Angleterre n'augmentera pas sa flotte plus que de coutume. Le budget de la marine est, il est vrai, en augmentation de 900.000 livres sterlings sur le dernier exercice [1], mais les constructions nouvelles ne sont cependant pas plus nombreuses : 1 cuirassé du type Dreadnought amélioré [2], 1 croiseur cuirassé, 6 petits croiseurs — ce qui fait au total 8 unités d'attaque. La construction de 16 contre-torpilleurs, ainsi que celle de plusieurs torpilleurs et sous-marins est également prévue.

Bien que ce programme soit, comme on voit, fort modéré — pour l'Amirauté britannique — il fut cependant critiqué devant le Parlement par le groupe des pacifistes. La première victoire qu'ils avaient remportée ne leur a pas suffi : le gouvernement avait tout d'abord pensé à inscrire dans le budget naval une augmentation de 1.200.000 livres sterlings, mais les pacifistes

---

[1] Il est au total de 32.319.500 livres sterlings.

[2] Les améliorations prévues au type Dreadnought entraîneront un supplément de dépenses dans la construction — ce qui est une des causes de l'augmentation du budget naval de 1908.

se récrièrent, et lui firent savoir qu'ils se refuseraient nettement à voter une pareille somme. C'est alors que l'Amirauté fit une concession et retrancha, dans le budget en préparation, 300.000 livres sterlings. L'augmentation sur l'exercice 1907 ainsi réduite à 900.000 livres, les pacifistes se plaignirent encore : ils reprochèrent au cabinet de ne pas s'être entendu avec les autres grandes puissances afin d'arriver à une réduction des budgets de marine, ainsi que les délégués britanniques en avaient l'an dernier émis l'idée à la seconde conférence de la Paix. Le gouvernement se refusa cependant à de nouvelles concessions, et maintint le programme qu'il avait élaboré.

A l'inverse des pacifistes, une partie du Parlement critiqua le programme naval comme trop modeste. Ses critiques se firent plus vives, quand se produisit l'incident récent de la lettre de Guillaume II à lord Tweedmouth. Certains membres des Communes, et surtout d'assez nombreux publicistes, pensèrent un moment que le budget naval anglais avait été réduit sur les instances de l'Empereur d'Allemagne : on crut deviner des pourparlers secrets entre le premier lord de l'Amirauté et Guillaume II, et l'indignation fut grande un moment. Le gouvernement la calma d'ailleurs facilement par la précision de ses explications.

Il est à peine besoin d'ajouter que de pareilles suppositions étaient contraires au plus élementaire bon sens, et que rien ne pouvait permettre de supposer que la lettre à lord Tweedmouth ait été plus qu'une lettre amicale et personnelle. Le retard dans la publication du budget de la marine survenant au moment de la lettre impériale n'avait pu être qu'une simple coïncidence, et la modestie du programme anglais pour 1908 n'a eu d'autres causes, abstraction faite de la pression exercée par les pacifistes, que celles que M. Asquith lui-même a indiquées aux Communes le 10 mars dernier. L'Amirauté a préféré ajourner à 1909 le grand effort des constructions navales, d'abord parce que les Anglais, construisant plus vite que les Allemands ont tout intérêt à mettre en chantier, le plus tard possible, les navires dont le souci de leur suprématie leur impose la construction — il est en effet pour eux d'un grand bénéfice de profiter des améliorations de tous ordres, qui chaque jour sont apportées aux méthodes de construction et d'armement — ensuite, parce que ce ne sera que l'an prochain que le programme naval allemand, encore un peu indécis cette année, sera complètement au point. Alors, seulement, on pourra se rendre un compte exact de l'effort nécessaire à fournir.

Le gouvernement britannique semble croire assez volontiers

que l'Allemagne, sans doute faute d'argent, ne mènera pas à bien le programme de la loi de 1908 : à plus forte raison serait-il à son sens prématuré de se soucier du programme possible de 1911. « Mais, a déclaré M. Asquith aux Communes, si « nous voyons le programme allemand de 1908 s'exécuter à « la lettre, nous considérerons de notre devoir non seulement « d'ordonner des mises en chantier suffisantes, mais encore « de calculer la date de ces mises en chantier de façon qu'en « décembre 1911, la supériorité allemande n'existe pas. »

Ces déclarations ont rassuré les Communes. On peut cependant juger un peu exagéré l'optimisme du gouvernement britannique. Rien ne peut faire croire que le gouvernement allemand ne poursuivra pas résolument le programme de la nouvelle loi. Les dernières nouvelles de Berlin prouvent en tous cas que les chantiers de constructions allemands ne seront guère inactifs en 1908 : il est dès à présent certain que l'Allemagne aura cette année en chantier 12 cuirassés ou croiseurs de plus de 18.000 tonnes, et 24 torpilleurs, qui seront prêts pour 1911. Ne parle-t-on pas aussi de porter à 22.000 tonnes le déplacement des nouvelles unités à construire?

Il y a quelques semaines, le cuirassé *Nassau*, de la classe Ersatz Bayern, était lancé à Wilhelmshaven, en présence de l'empereur. On annonce comme très prochain le lancement à Kiel d'un croiseur cuirassé *E*, et à Brême du cuirassé *Ersatz-Sachsen*. On procédera ensuite à la mise à l'eau des cuirassés *Schleswig-Holstein* et *Silésie*.

Tout cela prouve, sans qu'il soit besoin de longs commentaires, l'activité incessante des constructions navales allemandes. Il est peu probable que cette activité se ralentisse, et il faut prévoir que, l'an prochain, l'Angleterre devra commencer une longue période d'efforts soutenus, si elle veut maintenir le principe du *double pavillon*. Or, ce principe est, comme l'a déclaré M. Asquith, « seul efficace pour conserver à la Grande-Bretagne sa suprématie inattaquable sur les mers ».

D'après le programme actuel, quel serait donc en 1917, — c'est la date qui, comme on sait, est prise par l'Allemagne pour l'achèvement de son programme naval, — la composition de la flotte anglaise ? Si l'on admet la limite d'âge admise dans toutes les marines (sauf la marine allemande depuis la dernière loi) de 25 ans pour les cuirassés, 20 ans pour les croiseurs, contre-torpilleurs et submersibles, 15 ans pour les torpilleurs, et à raison des constructions nouvelles effectuées chaque année, d'après le lieutenant de vaisseau Robert[1], la flotte anglaise

[1] *Revue maritime*, octobre 1907.

compterait, en 1917, pour l'offensive, 81 cuirassés et 37 croiseurs cuirassés. A cette même époque, l'Allemagne n'aurait au plus que 14 croiseurs et 58 cuirassés — ou seulement 48 si, en 1911, la loi de 1908 n'avait pas été modifiée.

Ces chiffres sembleraient établir la supériorité de la marine anglaise ; ils prouvent cependant qu'en 1917 celle-ci ne pourrait plus, comme aujourd'hui, mettre *deux* cuirassés en face *d'un* cuirassé allemand[1].

D'autre part, les chiffres seraient sensiblement différents et beaucoup moins favorables, si l'Angleterre fixait comme l'Allemagne, pour ses cuirassés et ses croiseurs, une limite d'âge de 20 ans.

Pour ces deux raisons, on a calculé que si l'Angleterre veut maintenir le principe du *double pavillon*, de manière à pouvoir toujours opposer aux unités allemandes des unités deux fois plus nombreuses et au moins aussi puissantes, elle devrait construire annuellement 6 cuirassés jusqu'en 1911, et au moins 4, si la loi allemande de 1908 n'est pas modifiée, de 1912 à 1917. Elle le peut évidemment, et en suivant ce programme, elle aurait sans conteste, en 1917, une flotte au moins aussi perfectionnée que la flotte allemande — mais une grave question se pose pour l'Angleterre qui ne se pose pas pour l'Allemagne. Comme l'a signalé à maintes reprises la presse anglaise, l'Angleterre court le risque de ne plus pouvoir donner des équipages à ses navires au moment où l'Allemagne continuerait sans difficulté à peupler les siens de matelots. La population de l'empire allemand était, il y a dix ans, de 53 millions d'habitants : elle est aujourd'hui de 61 millions. La flotte compte actuellement 41.000 hommes ; on prévoit qu'en 1917, 67.000 hommes devraient être embarqués ; l'augmentation de sa population permet à l'Allemagne de faire aisément face à la situation. Il y a lieu, au contraire, de douter qu'il puisse en être de même pour l'Angleterre : outre que la population de la Grande-Bretagne s'accroît beaucoup moins rapidement que celle de l'Allemagne, il y a, en effet, à raison de la situation géographique du pays lui-même, un maximum pour le personnel de ses navires de guerre au delà duquel celui-ci ne peut pas aller. Aussi, la *Fornightly Review* écrivait-elle récemment : « En dépit de leurs assurances que nous nous arrangè-« rons toujours pour lancer deux cuirassés contre un, les Alle-« mands savent parfaitement bien que, par la création d'un « grand *personnel* naval, ils diminuent pratiquement l'iné-

[1] La proportion est même aujourd'hui de 2 1/2 contre 1. Contre 18 cuirassés allemands, l'amirauté anglaise peut mettre en ligne 50 cuirassés.

« galité..... » Et la *Fornightly Review* ajoutait : « Ce n'est pas « l'Angleterre qui lance le défi, elle ne veut qu'une chose : « garder ce qu'elle a. Pendant près d'un siècle, elle a possédé « la suprématie maritime, sans rien faire pour troubler la « paix. Elle entend tenir le trident aussi solidement que « l'Allemagne tient l'épée. »

La presse allemande, l'amiral de Tirpitz lui-même, a bien déclaré au Reichstag que l'Allemagne ne construisait sa flotte « contre personne ni contre aucun pays en particulier » — et parlant de l'Angleterre, il ajouta même textuellement : « Nous ne voulons pas concourir avec cette puissance navale ni lui disputer l'empire des mers »; mais les ministres, dans tous les pays, n'ont-ils pas ce privilège sur le commun des mortels, d'avoir le droit et parfois même le devoir de n'être pas sincères? Seulement, ils trompent rarement. Le député socialiste Bebel fut plus franc : « Les Anglais, dit-il, se disent que « nos armements sont dirigés contre eux; il viendra peut-être « un moment où les Anglais penseront : il faut frapper ou jamais. » C'est bien là, comme l'écrivait encore la *Fornightly Review*, le grand problème qui, malgré les lettres amicales de Guillaume II à lord Tweedmouth, et les pacifistes, se pose pour les années à venir, et M. Bebel n'a pas craint de dire cette vérité, que les armements sans cesse grandissants de l'Allemagne pourront être susceptibles d'amener un jour un conflit entre elle et l'Angleterre.

***

Peut-être... a-t-il dit aussi une autre vérité, mais celle-là si dure pour nous, qu'elle est pénible à répéter : « Ce n'est « pas, a-t-il proclamé comme pour donner encore plus de force « au défi qu'il lançait à l'Angleterre, contre la France que « nos augmentations d'armements sont dirigées, sur terre et « sur mer. La France, elle ne peut plus tenir pied, il lui « manque les hommes nécessaires. » Si cela est vrai, — et ce n'est pas ici le lieu de le rechercher, — il faut reconnaître aussi et surtout que notre marine est réellement inférieure à la marine de guerre anglaise et à la marine allemande, et qu'elle ne peut actuellement, — et ne pourra d'ici longtemps, si on ne remédie au mal, — entrer en comparaison avec elles. Le mal, c'est peut-être que la marine ne soit pas régie en France, comme elle l'est en Allemagne, par une loi organique; c'est en tout cas l'incohérence qui règne dans la construction de nos bâtiments, et l'insuffisance de nos ressources. Notre budget naval se chiffre cette année par 300 millions de francs : le budget anglais est, on l'a

vu, de plus de 950 millions, et le budget allemand de près de 424. Tous les 6 ans au moins, notre programme naval revient en discussion; entre temps, des modifications sont apportées aux constructions primitivement votées.

En 1900, M. de Lanessan parvint à mettre hors de débat la construction de 6 cuirassés et de 5 croiseurs : c'était l'ébauche, la première ébauche d'un programme naval. Mais, cette première ébauche ne put même être exécutée comme elle avait été conçue. Par suite de l'arrivée au ministère de M. Pelletan, ennemi des cuirassés, la construction des 6 cuirassés du programme de Lanessan, mis en chantier dès 1901, et qui devaient entrer en service en 1905 et en 1906, fut retardée de deux ans.

Après le départ de M. Pelletan, et à la suite de l'augmentation de la flotte allemande décrétée par la loi de décembre 1905, M. Thomson voulut, en mars 1906, soumettre au Parlement un programme de constructions navales à réaliser jusqu'en 1917. La Chambre connut le projet, qu'avait élaboré le Conseil supérieur de la marine; mais des difficultés budgétaires empêchèrent de le réaliser. M. Thomson obtint simplement le vote de 6 cuirassés et de 6 croiseurs. Nous avions, en 1906, 12 cuirassés, 19 croiseurs cuirassés, 26 petits croiseurs, 36 contre-torpilleurs, 209 torpilleurs et 38 submersibles et sous-marins. Le Conseil supérieur de la marine avait fixé, afin de pouvoir rivaliser — ou à peu près — avec la flotte allemande, la composition de notre flotte en 1917 aux chiffres suivants : 34 cuirassés, 20 croiseurs cuirassés, 6 petits croiseurs, 109 contre-torpilleurs, 170 torpilleurs, 148 submersibles et sous-marins. Le lieutenant de vaisseau Robert estime qu'en 1917, de notre flotte de 1906, accrue des navires actuellement en chantier et de ceux projetés suivant les programmes de 1900 et 1906, il ne devrait rester, en tenant compte de la limite d'âge d'usage, que 20 cuirassés, 17 croiseurs, aucun petit croiseur, 60 contre-torpilleurs, 77 torpilleurs et 82 submersibles. Il nous fallait donc construire jusqu'en 1917, pour réaliser le programme proposé par le Conseil supérieur de la marine, 18 cuirassés, 3 croiseurs cuirassés, 6 petits croiseurs, 52 contre-torpilleurs, 93 torpilleurs et 66 submersibles. Ces chiffres étaient établis pour mettre la flotte française à peu près en équivalence avec la flotte allemande, telle que l'avait prévue la loi de décembre 1905 : ils seraient à tripler pour mettre notre flotte en équivalence avec la flotte allemande de 1908 et de 1911!...

Ce qui est, en tous cas, dès à présent certain, c'est que les 6 cuirassés du programme Thomson ne seront achevés qu'en

1911 et 1912!... et encore, ont-ils soulevé tant de critiques d'ordre technique qu'il est possible que de nouveaux plans soient produits, ce qui amènerait naturellement de nouveaux retards. L'activité de nos chantiers de construction ne peut guère être comparée pour 1908 à l'activité allemande : si 19 contre-torpilleurs seront, soi-disant, lancés, on ne prévoit la construction que d'un seul cuirassé, *Vérité*, et de 3 croiseurs cuirassés, *Jules-Michelet*, *Waldeck-Rousseau* et *Edgar-Quinet*. A Toulon, on installera — si les grèves le permettent — l'artillerie de 47 et de 65, modèle 1902, des cuirassés *République* et *Patrie*, on armera le croiseur cuirassé *Ernest-Renan*, et on achèvera l'armement des cuirassés *Justice*, *Liberté* et *Démocratie*. De pareils travaux, espacés pendant tout le cours d'une année, ne nécessiteront pas une activité fiévreuse, et on peut même être assuré que, suivant l'usage, ils ne seront pas achevés lors de la discussion du budget de 1909 !

Notre marine de guerre occupe maintenant la troisième place, après l'Angleterre et l'Allemagne. Elle menace de tomber au quatrième rang après les Etats-Unis, et peut-être même au cinquième après le Japon[1]. M. Thomson prépare, dit-on, un nouveau programme proposant la mise en chantier de nouveaux cuirassés en 1909 : il appartient au Parlement de comprendre dès maintenant le grave danger que nous fait courir l'augmentation de la flotte allemande — et s'il en est temps encore, d'y remédier.

ERNEST LÉMONON.

---

[1] Voir à ce sujet, outre les débats parlementaires auxquels ont donné lieu nos divers programmes navals, et l'article précité de M. RENÉ ROBERT, notamment une étude sur la flotte française parue dans *Armée et Marine* du 22 février 1906, et un article de l'amiral BIENAIMÉ paru dans le *Gaulois* du 17 mars.

LES DROITS DE DOUANE
DANS LES COLONIES ANGLAISES

Nous avons exposé récemment quelles sont les différentes colonies anglaises et les autorités compétentes dans chacune d'elles pour établir les droits de douane [1]. Ces droits de douane eux-mêmes quels sont-ils? C'est ce que nous nous proposons de dire maintenant, en passant en revue tour à tour les colonies autonomes, celles dotées d'institutions représentatives, les colonies de la couronne et l'Inde. Mais nous rappellerons auparavant quel régime s'applique à l'importation des produits étrangers et coloniaux en Angleterre.

III

On sait que la Grande-Bretagne est fidèle encore aux principes du libre-échange, en dépit de la campagne menée par M. Chamberlain en faveur du protectionnisme. Le tarif de douane à l'importation dans le Royaume-Uni est un tarif fiscal. Il ne tient, en tout, que quatre pages du Livre bleu des documents soumis à la conférence coloniale de 1907, dont plus de deux pages concernent exclusivement le sucre et les produis sucrés (glucose, mélasses, cirages contenant du sucre, confiseries, confitures, laits concentrés); les autres articles imposés sont les denrées coloniales (café, cacao, thé, tabac), la chicorée, les boissons (vins, bières, spiritueux), le savon à base d'alcool, les fruits conservés, certains produits pharmaceutiques et les cartes à jouer.

Aucun avantage n'est concédé aux marchandises originaires des colonies anglaises.

Les droits ne sont d'ailleurs pas excessifs. C'est ainsi que les 27 millions de francs de sucre brut et les 16 millions de francs de cacao des colonies de la Couronne [2] importés en Angleterre sont taxés respectivement de 4 fr. 92 à 10 fr. 33 les 100 kilogrammes et 0 fr. 22 le kilogramme; et les 15 millions de francs de café de l'Inde 34 fr. 44 les 100 kilos, tout comme les sucres, les cacaos et les cafés d'importation étrangère; de même les 210 millions de francs de thé de l'Inde et des colonies de la Couronne paient, comme les thés étrangers, 1 fr. 10 le kilo. Quant aux marchandises non inscrites au tarif, elles sont toutes

[1] *Quest. Dipl. et Col.*, 16 janvier et 1er mars 1908.

[2] Rappelons que, dans leur sens le plus large, les termes de colonies de la Couronne s'appliquent aussi aux colonies à institutions représentatives.

exemptes : la laine du Cap ; les 120 millions de francs de fromage, les 77 millions de sapins, les 68 de bœufs, les 60 de lard, les 60 de blé et le beurre du Canada ; les 270 millions de francs de laine, les 95 millions de blé et le beurre d'Australie ; la laine, la viande de mouton et le beurre de Nouvelle-Zélande ; le caoutchouc et les minerais d'étain des colonies de la Couronne ; les 197 millions de francs de blé, les 140 millions de jute, les les 55 de cuir, le lin, la laine et le coton de l'Inde. Aussi bien, les produits similaires de l'étranger entrent en franchise comme les produits coloniaux. Dans son rapport à la Chambre des députés, publié en 1903, sur le tarif douanier de l'Anglererre, M. Plichon signalait comme dernière preuve du caractère fiscal de celui-ci l'existence d'un droit de sortie sur la houille de 1 fr. 23 la tonne.

Or ce tarif métropolitain, et ceci est essentiel, n'est applicable à l'importation d'aucune colonie britannique.

Celles à gouvernement responsable ont même toute latitude pour établir leurs tarifs à leur guise, de sorte qu'ils diffèrent sensiblement les uns des autres. S'il est entre elles, à cet égard, un point de ressemblance, c'est que, contrairement à la métropole, elles sont toutes protectionnistes, non pas qu'elles protègent les articles britanniques contre ceux de l'étranger, mais parce qu'elles accordent une protection efficace à leurs marchandises locales contre les importations du dehors. La métropole veille simplement à ce que ses possessions autonomes lui réservent le traitement de la nation la plus favorisée ; elles sont entrées, il est vrai, depuis quelques années dans la voie des tarifs de faveur vis-à-vis des marchandises originaires de la Grande-Bretagne ou de ses colonies ; c'est ce qu'on qu'on appelle les tarifs « préférentiels », dont la généralisation a été mise à l'étude dans les diverses conférences intercoloniales ; mais les satisfactions ainsi données à la thèse de l'impérialisme économique sont plus théoriques qu'effectives [1].

Reprenant une à une les différentes colonies britanniques à gouvernement responsable, nous rappellerons tout d'abord que celles du Cap, de Natal, du Transvaal et de l'Orange sont groupées avec les autres possessions de l'Afrique australe anglaise en une union douanière sud-africaine, dont les derniers tarifs, fixés par la convention de mars 1906, sont entrés en vigueur le 23 mai de la même année. Ces tarifs comprennent des droits

[1] Les personnes qui ne pourront pas lire dans le texte anglais les livres bleus publiés sur la conférence intercoloniale de 1907 trouveront une analyse de celle-ci dans l'article publié par M. Biard d'Aunet dans la *Revue politique et parlementaire* du 10 novembre 1907 : « Le problème impérial britannique, la conférence coloniale de Londres en 1907. »

spécifiques sur les produits suivants : bétail pour l'abatage, 37 fr. 50 par tête; denrées coloniales; céréales; vins 110 fr. 04 l'hectolitre plus 15 %; spiritueux 412 fr. 68, 550 fr. 24 ou 591 fr. 50 l'hectolitre plus 10 %; houille; armes et munitions; allumettes, etc.; ainsi que des droits *ad valorem* de 25 % sur les couvertures, vêtements, médicaments, etc.; 3 % sur un grand nombre de marchandises, notamment les machines; et 15 % sur les produits non dénommés. Sont exempts les animaux importés autrement que pour l'abatage; les armes, munitions, équipements et uniformes destinés à l'armée, etc. Cette convention de 1906 est venue modifier celle de 1903 sur divers points : c'est ainsi que les machines agricoles, qui étaient précédemment exemptes, sont maintenant taxées 3 % *ad valorem*. Les produits non dénommés, qui payaient 10 %, ont été portés à 5 %.

Au point de vue préférentiel, tandis que la convention de 1903 accordait une détaxe de 2 1/2 % sur la plupart des droits *ad valorem* aux produits du Royaume-Uni, bénéfice qui fut étendu le 1er juillet 1904 aux marchandises du Canada, la convention de 1906 stipule un régime de faveur à l'égard du Royaume-Uni, du Dominion du Canada, de la Confédération australienne et de la Nouvelle-Zélande; régime qui s'applique à toutes les marchandises, excepté les animaux, le lait écrémé, les oignons, l'ail, le riz, les dattes, le sucre, le café, le cacao, le thé, le tabac et la chicorée, le vin et les spiritueux, le charbon et le coke, les huiles minérales, les allumettes, les pilules et les vêtements de seconde main; la détaxe sur les droits spécifiques varie avec les articles, et équivaut en général à 3 % *ad valorem* environ; les droits *ad valorem* subissent cette même réduction de 3 %, de sorte que les produits britanniques entrent en franchise quand les similaires étrangers paient 3 % de la valeur.

Au régime douanier se rattache celui des droits à l'exportation et des prohibitions à l'entrée ou à la sortie. Les exemples suivants sont intéressants à cet égard. Un droit prohibitif de sortie de 2.500 fr. par tête a été institué dans la colonie du Cap le 8 décembre 1904 sur les brebis et béliers angora comme sur les autruches; et deux proclamations du haut commissaire de l'Afrique du Sud du 3 juin 1904 et du 9 octobre 1906 ont prohibé au Bechuanaland l'introduction du bétail, des moutons, des chèvres et des chevaux du Cap et du Transvaal, et celle des chiens du Sud-Ouest africain allemand.

De l'Union sud-africaine, passons au Canada. Avant 1906, les machines payaient 10, 20, 25 ou 30 % *ad valorem*, les

ouvrages en fer ou en acier 30, les tissus de laine 35 %, les spiritueux 476 fr. 16 l'hectolitre d'alcool pur. Une résolution du 29 novembre 1906, entrée provisoirement en vigueur le 30 du même mois, maintient la plupart de ces droits au tarif général, et en augmente un certain nombre. Depuis le 17 avril 1903, les produits allemands importés au Canada paient une surtaxe d'un tiers sur les droits du tarif général; le tarif précité du 30 novembre 1906 a laissé subsister cette surtaxe.

Dès le 23 avril 1897, une diminution du huitième des droits avait été accordée, sauf quelques exceptions, aux produits importés directement des pays accordant aux marchandises canadiennes un traitement réciproque favorable. Le 1er juillet 1898, cette détaxe fut portée au quart. A partir du 1er août de la même année, le Royaume-Uni et certaines possessions anglaises en bénéficièrent explicitement; et à compter du du 1er août 1900, la réduction fut fixée au tiers. Le 8 juin 1904, les diminutions de droit en faveur des marchandises britanniques furent modifiées pour plusieurs articles : c'est ainsi que certains lainages et cordages restèrent moins favorisés, et les vitres de fenêtres le furent davantage. Enfin la résolution précitée du 29 novembre 1906 a maintenu le principe de la réduction à l'égard du Royaume-Uni et de celles de ses colonies précédemment favorisées; mais cette détaxe, au lieu d'être uniformément du tiers, fut établie par article sur de nouvelles bases, variant de 2 1/2 à 15 %, avec une moyenne d'environ 10 %, correspondant à peu près au tiers des droits du tarif général; les spiritueux, le tabac, l'extrait de malt, l'opium, quelques objets en fer, le fil et la toile à voile restent soumis au tarif plein; dans l'ensemble, le résultat est ainsi très sensiblement le même qu'avant 1906 pour les marchandises britanniques; il convient d'ajouter que celles-ci, afin de profiter des droits réduits, doivent être importées directement d'un pays britannique quelconque. Cette dernière clause a été modifiée le 8 mars 1907, de façon qu'à partir d'une date à déterminer par le gouverneur en conseil, la faveur accordée aux importations anglaises (excepté aux sucres des colonies) s'applique seulement aux articles introduits par un port canadien, en prévision du régime à adopter lors de l'achèvement du chemin de fer « Grand Trunk Pacific » en 1911.

La même résolution du 29 novembre 1906 a prévu un tarif intermédiaire entre le tarif général et le tarif préférentiel, non en vue d'être appliqué immédiatement, mais comme un instrument de négociation éventuelle à l'égard des pays qui

accorderaient des conditions favorables aux marchandises canadiennes. C'est ce tarif intermédiaire qui a été appliqué, sans préjudice de réductions plus importantes sur douze articles, à toute une série de produits français par la dernière convention franco-canadienne du 19 septembre 1907, qui tend à élargir les taxes de l'arrangement précédent du 6 février 1893, et atténue en faveur des exportations françaises le régime des taxes douanières, que les marchandises de provenance étrangère doivent acquitter à leur entrée au Dominion depuis la mise en vigueur du nouveau tarif. La convention accorde réciproquement à toute une série de produits canadiens le bénéfice du tarif minimum à l'importation en France et prévoit que la France et le Canada se concèdent, chacune à l'autre, le traitement de la nation la plus favorisée [1].

Quant au tarif préférentiel britannique à l'entrée au Canada, il s'applique à l'Afrique du Sud, à la Nouvelle-Zélande, à quelques colonies de la Couronne et à l'Inde, tout comme à la métropole. Il n'en est pas de même pour l'Australie; mais en décembre 1906, l'offre fut faite à la Confédération australienne par le Dominion du Canada de lui accorder un bénéfice semblable à celui concédé au Royaume-Uni, en échange de concessions sur le poisson, le papier, les instruments agricoles; la question a été portée devant la conférence intercoloniale de 1907; elle ne paraît pas y avoir été résolue; sir Wilfrid Laurier, premier ministre du Canada, a bien affirmé qu'il y avait lieu pour les colonies de s'accorder des concessions douanières réciproques, et M. Deakin, premier ministre d'Australie, a soutenu la thèse de l'unité impériale et du protectionnisme à l'égard des pays étrangers, mais les résolutions votées n'apportèrent aucune conclusion pratique aux débats. Depuis lors, on a annoncé que, postérieurement à la convention franco-canadienne, le Dominion avait étendu à diverses nations étrangères, ainsi qu'aux colonies anglaises telles que l'Australie, qui ne jouissent pas encore du traitement préférentiel, le traitement de la nation la plus favorisée accordé à la France.

La possession de Terre-Neuve ne nous arrêtera pas longtemps. Les principaux tarifs en vigueur en 1905 étaient les suivants : spiritueux, de 2 fr. 64 à 3 fr. 84 le litre; sel exempt, sauf le sel de table et le sel pour les laiteries, qui paient 10 % *ad valorem*; thé 33 % ; vêtements 45 %.

Les différentes colonies autonomes de l'Australie avaient chacune autrefois un régime particulier; il n'en est plus de

[1] Cette convention a été analysée dans les *Quest. Dipl. et Col.* du 16 décembre 1907.

même depuis qu'en 1900 a été constituée la Confédération ; un tarif fédéral, entré en vigueur les 8 octobre 1901 et 16 septembre 1902, a soumis à des droits uniformes les produits importés dans tout le continent australien ; notamment : les spiritueux, 9 fr. 28 à 687 fr. 75 l'hectolitre, selon les cas, et les vins 82 fr. 53 à 385 fr. 14 l'hectolitre ; les toiles et cotonnades 5 % ; les tissus en pièces 15 % ; les vêtements 25 % ; les armes 10 ou 15 %, sauf les fusils de guerre et de tir exempts ; les bicyclettes et automobiles 20 % ; les machines 12 1/2 ou 15 %, sauf les machines outils exemptes ; les métaux et ouvrages en métaux étaient exempts. Ce tarif vient d'être modifié en 1907 par un autre plus protectionniste encore, qui frappe d'un droit de 40 ou 45 % les articles de toilette, 12 % les rails et le matériel pour chemins de fer ; 20 % les machines agricoles ; 25 % les machines pour navires et chaudières ; 132 fr. 50 par machine les bicyclettes.

Antérieurement à ce dernier tarif, l'Australie n'accordait aucun régime de faveur aux marchandises du Royaume-Uni. Mais une résolution du 30 août 1906, réservée par le gouverneur général en raison d'une clause contraire aux traités en vigueur, proposa d'augmenter certains tarifs sur des marchandises non produites par le Royaume-Uni, dans la proportion de 5 ou 10 % *ad valorem ;* divers droits spécifiques devaient être accrus de 20 à 50 % du montant du droit, tandis que certaines marchandises exemptes devaient être taxées 10 % *ad valorem*, quand elles ne seraient pas produites par la métropole ; celle-ci devait ainsi bénéficier d'un traitement de faveur sur les pickles et sauces, les chaussures, les couleurs, la dynamite, les armes et munitions, les machines, la coutellerie et le service de table, les meubles, les pendules et montres, les objets en bois, les papiers de tenture. Effectivement, le tarif précité de 1907 accorde une détaxe de 5 % aux articles de toilette d'origine britannique, et frappe 125 fr. par machine les bicyclettes du Royaume-Uni, au lieu de 132 fr. 50. Ces faveurs toutes relatives n'empêchent pas la plupart des produits anglais d'être plus taxés à l'entrée en Australie qu'ils ne l'étaient précédemment, puisque les articles de toilette payaient 25 %, les bicyclettes 20 % ; aucun régime différentiel n'est accordé aux produits en métal d'origine britannique, alors que les droits généraux sur ces produits ont été portés de 15 à 20 et à 25 %.

Quant aux possessions britanniques, l'Union Sud-Africaine est la seule qui jouisse à l'entrée en Australie d'un traitement de faveur, en vertu d'un acte fédéral entré en vigueur le 1er oc-

tobre 1906, et qui accorde une diminution variable et généralement de 25 % aux produits suivants, quand ils viennent des possessions anglaises de l'Afrique du Sud : viandes, volailles et gibiers, poissons, poissons desséchés, plumes, lait conservé, beurre, fromage, blé, foin et fourrage, fruits, sucre, confitures et confiserie, tabac, vin, spiritueux, bois de construction, cuir, machines agricoles et minières. Une résolution proposée au Parlement australien le 30 août 1906 prévoyait diverses réductions variant de 50 % à la totalité des droits sur les produits agricoles et pastoraux et les bois de construction de la Nouvelle-Zélande; mais elle est restée sans suite, cette dernière colonie n'ayant pas voté, ainsi que nous le verrons plus loin, un projet d'accord favorable aux produits australiens. Enfin, nous avons dit, en parlant du Canada, comment le Dominion avait saisi la Confédération d'une offre de tarif de faveur.

A la Nouvelle-Zélande, les droits du tarif général étaient en 1904 de 4 fr. 43 par litre dit « de preuve » sur les spiritueux; 10 ou 20 % sur les pièces de coton; 20 ou 25 % sur les nouveautés; 22 1/2 % sur les chaussures; 25 ou 40 % sur les vêtements; 5, 10 ou 20 % sur les machines, sauf les machines agricoles, locomotives et quelques autres exemptes; 20 % sur les bicyclettes et automobiles. En vertu d'un acte entré en vigueur le 16 novembre 1903, des droits additionnels sont en outre perçus sur un grand nombre de produits, notamment manufacturés, lorsqu'ils ne proviennent pas des « Dominions » britanniques ; double droit sur le ciment; moitié du droit en sus sur le verre, les chaussures, les ouvrages en papier ou de fantaisie, les bicyclettes et automobiles; 20 % sur le fer, les rails, les machines au gaz et à l'huile, la toile à voile, qui sont exempts quand ils sont d'origine britannique. Un acte de 1906, rendu exécutoire par ordre en conseil le 1er janvier 1907, a accordé des réductions variables et généralement d'environ 25 % sur tous les articles de l'Union Sud-Africaine, excepté les spiritueux. Enfin, un projet d'accord présenté le 30 août 1906 au Parlement de la Nouvelle-Zélande prévoyait des réductions variant de 33 1/3 % à la totalité du droit, sur divers produits australiens, notamment les vivres, les vins et les bois de construction; mais ce projet fut repoussé le 3 octobre 1906.

En résumé, tandis que l'Angleterre est libre-échangiste, toutes ses colonies autonomes sont protectionnistes. Aucun avantage particulier n'est accordé à l'entrée en Grande-Bretagne des produits coloniaux, qui sont d'ailleurs pour la plupart exempts, sauf le sucre et les denrées coloniales, soumis aux mêmes droits peu élevés que les articles étrangers similaires.

Inversement les colonies autonomes ne sont tenues, en principe, que de réserver aux produits de la métropole le bénéfice de la nation la plus favorisée ; mais elles sont entrées depuis quelque temps, timidement, dans la voie des tarifs préférentiels. L'Union douanière Sud-Africaine, par un tarif du 25 mai 1906, a porté de 2 1/2 (chiffre de 1903) à 3 % *ad valorem*, en général, le montant de la détaxe accordée au Royaume-Uni, ainsi qu'au Canada, à l'Australie et à la Nouvelle-Zélande. Le Dominion du Canada qui, dès 1897, avait prévu, dans certains cas, une réduction d'un huitième des droits, possède depuis le 30 novembre 1906, trois tarifs : le tarif général applicable à tous les pays, avec, en outre, une majoration d'un tiers sur les produits allemands; le tarif intermédiaire appliqué à la France par la convention franco-canadienne du 19 septembre 1907, ainsi qu'à certains autres pays étrangers et à diverses possessions britanniques, telles que l'Australie ; et le tarif préférentiel, avec réduction d'environ un tiers, réservé à la Grande-Bretagne, à l'Afrique du Sud, à la Nouvelle-Zélande, à quelques colonies de la Couronne et à l'Inde. Aucun tarif préférentiel n'existe à Terre-Neuve. La Confédération australienne accorde, depuis le 1er octobre 1906, une détaxe de 25 % du montant des droits en général sur les marchandises de l'Afrique du Sud, et a consenti en 1907 diverses réductions, notamment de 5 % *ad valorem* sur les articles de toilette, à certains produits du Royaume-Uni, tout en relevant considérablement le montant de la plupart des droits. Enfin, la Nouvelle-Zélande perçoit, depuis le 16 novembre 1903, des droits additionnels sur un grand nombre de marchandises, quand elles ne proviennent pas des Dominions britanniques et accorde, à compter du 1er janvier 1907, une diminution d'environ 25 % du montant des droits sur les produits de l'Union Sud-Africaine. Si donc l'on laisse de côté les avantages réciproques que ces colonies s'attribuent entre elles, on trouve que seuls l'Afrique du Sud (réduction en général de 3 % *ad valorem*), le Canada (réduction en général de 10 % *ad valorem*) et l'Australie (réduction de 5 % *ad valorem* sur certains articles) réservent un régime de faveur à la métropole ; à vrai dire, les produits de celle-ci paient des droits élevés à l'entrée dans ses possessions autonomes.

Telles sont les différents tarifs des colonies anglaises à gouvernement responsable. Nous étudierons prochainement ceux des possessions à institutions représentatives, des colonies de la Couronne et de l'Inde.

PIERRE MA.

UNE PAGE D'HISTOIRE CANADIENNE :

LA FONDATION DE QUÉBEC — LES DÉBOUCHÉS ACTUELS

La signature récente d'un traité de commerce entre la France et le Canada, dont nous exposerons tout à l'heure la tendance générale et les heureuses conséquences, donne un regain d'actualité à nos rapports avec ce pays, illustré pendant si longtemps par nos explorateurs et plus tard par les actions héroïques de nos soldats et de nos marins.

Au premier rang de ceux qui y firent connaître le nom de la France et ajoutèrent ainsi une page glorieuse à son histoire se place Samuel de Champlain.

Né au Brouage, il y combattit d'abord, sous la bannière de la Ligue, contre Henri de Bourbon. Lorsque, à la mort d'Henri III, les ligueurs reconnurent l'autorité du nouveau roi, celui-ci appelle Champlain à la cour et le comble de prévenances et d'honneurs. Mais le rôle de courtisan ne convenait guère à cette nature d'élite, qui avait puisé dans une forte éducation les vertus primordiales qui devaient être l'ornement de son existence : la passion du devoir et du sacrifice et l'ardent amour de son pays. En 1599, il va au Mexique, accompagnant son oncle, alors major des flottes d'Espagne. Il traverse l'isthme de Panama et écrit dès cette époque [1] les lignes suivantes, qui mettent bien en lumière l'ampleur géniale de ses conceptions : « L'on peut « juger que s'y ces quatre lieues de terre qu'il y a de Panama « à ceste rivière estaient couppées, l'on pourrait venir de la mer « de sus en celle de ça et, par ainsy, l'on accourcirait le chemin « de plus de 1.500 lieues, et depuis Panama jusques au destroit « de Magellan, ce serait une isle et de Panama jusques aux « Terres-Neufves une autre isle, de sorte que toute l'Amérique « serait en deux isles. »

A son retour en France, il est plus que jamais hanté par l'idée d'une exploration nouvelle dans l'Amérique du Nord. Il obtient, après mille démarches, l'autorisation d'accompagner Pont-Gravé qui se rend au Canada, et tous deux débarquent à Tadoussac, le 24 mai 1603. Champlain nous raconte lui-même quelle émotion l'étreignit lorsqu'il aperçut ce sol canadien qui

---

[1] *Bulletin du Canal interocéanique*, n° 43, p. 379.

était depuis tant d'années l'objet de ses vœux, et auquel il allait consacrer une vie toute d'abnégation et de constant et infatigable labeur. Pont-Gravé avait ramené de France deux sauvages qui l'y avaient primitivement accompagné et qui firent à leur tribu un récit enthousiaste de leur réception. Aussi, l'accueil réservé à Champlain par les Montagnais et les Algonquins est-il empreint d'une grande sincérité. Les mœurs de ces indigènes, racontées dans un curieux mémoire de l'an 1603, étaient extraordinaires et revêtaient un caractère de cruauté indicible. Avant de prendre leur repas, renfermé dans huit ou dix chaudières, ils se livraient autour d'elles à des danses effrénées, portant, en signe de trophées, les têtes ou certains membres des ennemis, sur lesquels ils avaient remporté une victoire récente. Dans leurs cabanes, toutes très basses, recouvertes d'écorces d'arbres, laissant pourtant au sommet une large ouverture par laquelle s'échappaient les feux, plus de dix familles vivaient ensemble. Là, les danses reprenaient autour des femmes et des filles placées au centre en un groupe compact, surmonté de têtes des victimes. Des chants absolument féroces, rappelant certains hymnes indiens, se mêlaient à ces exercices, et tout cet ensemble formait un saisissant spectacle. Lors des famines terribles qui sévissaient en hiver, au moment où les animaux se retiraient dans des régions plus chaudes, ces sauvages tuaient les vieillards et même les femmes, qu'ils considéraient comme leur étant inutiles, et se nourrissaient de leurs restes, sorte de sacrifice d'Iphigénie, mais d'une grandeur plus contestable. L'enterrement des morts se faisait d'une façon étrange : les corps, déposés dans une fosse commune, étaient recouverts de haches, de flèches, de bois de toutes espèces, puis on y jetait un peu de terre, où l'on plantait un mât dont le sommet était multicolore.

Telles étaient les populations au milieu desquelles Pont-Gravé et Champlain étaient appelés à séjourner et à coloniser. Dès cette époque, elles éprouvaient pour les Anglais une aversion presque invincible. Là, comme dans les pays où leur domination s'est peu à peu étendue depuis lors, leur caractère hautain et trop personnel s'était révélé sans ambages et n'avait pas peu contribué à leur aliéner toutes ces tribus. Rappellerons-nous d'ailleurs à ce sujet ce que Benjamin Sulte écrivait plus tard de la réunion des Indiens du parti français, tenue à Montréal en 1754, à la veille de la guerre de Sept Ans : « Ignorez-vous, mes « frères, s'écria l'un d'eux, quelle différence il y a entre notre « Père (le gouverneur de la Nouvelle-France) et l'Anglais ? « Allez voir les forts que notre Père a taillés et vous y verrez

« que la terre sous les murs est encore un lieu de chasse, ne « s'étant placé dans ces endroits que nous fréquentons, que « pour nous y faciliter nos besoins, lorsque l'Anglais, au con- « traire, n'est pas plutôt en possession d'une terre, que le « gibier est forcé de déserter; les bois tombent devant lui, la « terre se découvre, et nous trouvons à peine de quoi nous « mettre la nuit à l'abri [1]. »

Champlain se met sans retard à l'œuvre. Il remonte le Saint-Laurent et visite le pays de Saguenay. Son intention était d'aller jusqu'au Grand Lac; mais les sauvages, se refusant avec obstination à l'y accompagner, il se décide à repartir et le 27 octobre 1603, il débarquait à Honfleur en compagnie de Pont Gravé!

La cour de France était encore peu enthousiaste des expéditions coloniales auxquelles l'opinion publique était mal préparée. Aussi Champlain fut-il accueilli avec une indifférence marquée et ce n'est qu'après de nouvelles et sérieuses difficultés qu'il peut repartir avec de Monts, gouverneur de Pons, le 7 mars 1604. Ils emmenaient un prêtre catholique et un pasteur calviniste. Mais les luttes religieuses, dont la France fut si longtemps le théâtre, avaient laissé dans l'esprit de ces deux hommes de telles traces, que dès les premiers jours, leur animosité réciproque se manifesta de la manière la plus intense et la moins évangélique. « J'ai veu, dit Champlain, le ministre et « notre curé s'entre-battre à coups de poing; je ne sçay pas « qui était le plus vaillant, mais je scay très bien que le « ministre se plaignait quelquefois à de Monts d'avoir été « battu et vuidait en cette façon les points de controverse. Je « vous laisse à penser si cela était beau à voir; les sauvages « étaient tantost d'un costé, tanstost de l'autre et les Français « noslez selon leur diverse croyance disaient pis que pendre de « l'une et l'autre religion [2]. »

« Dès le milieu de XVIe siècle, Jodelle disait : « Plus de Dieu « l'on dispute et moins l'on y fait croire. » « Les deux impru- « dents adversaires moururent presque en même temps et les « matelots les mirent dans une même fosse pour voir si morts, « ils demeuraient en paix [3] ».

Champlain contourne alors presque toute l'Acadie, explore la baie Fundy et la côte du Nouveau-Brunsvick, et la côtoie jusqu'à l'embouchure d'une rivière, désignée [plus tard sous le

---

[1] *Histoire des Canadiens-Français.*
[2] *Voyages de Champlain.*
[3] SAGARD. *Histoire du Canada.*

nom de Saint-Jean. Il découvre ensuite la baie de Passamaquoddy.

De son côté, Monts parvient à l'île Sainte-Croix où il se voit contraint de passer l'hiver avec Champlain. Les souffrances qu'ils eurent à endurer furent, de leur part, l'objet de récits captivants et qui n'ont d'égaux que ceux de Daniel Defoe, dans les romans si attachants, où il décrit les aventures de ses héros. Les maladies exerçaient sur cette petite troupe les ravages les plus meurtriers, à tel point que, sur 36 hommes, 11 seulement résistent. Cette triste expérience décourage de Monts qui se dirige vers le bassin de Port-Royal et y trouve un site plus riant et boisé, non loin de l'embouchure de la rivière Dauphin. Il s'y fixe momentanément, puis après un court séjour, il part pour la France; mais Champlain, poursuivant plus que jamais l'idée d'une nouvelle et plus complète exploration, prend le parti de rester au Canada et, pendant quatre années consécutives, il pousse ses patientes investigations dans les régions avoisinant Sainte-Croix et Port-Royal; il ne s'embarque qu'en 1607 et aborde le 7 octobre à Saint-Malo.

A Versailles, de Monts n'était pas encore arrivé à vaincre la résistance sourde et opiniâtre qui se manifestait contre les entreprises coloniales, alimentée par les réclamations de plusieurs corporations du Nord du royaume, se livrant depuis longtemps au trafic des pelleteries sur les côtes du Nouveau-Brunswick et auxquelles les projets de Champlain menaçaient de porter un coup sensible. Enfin, le 7 janvier 1608, des lettres patentes nomment de Monts lieutenant-général de la Nouvelle-France et l'autorisent à prendre Champlain comme lieutenant. Ils repartent le 8 avril et le 3 juin débarquent à Tadoussac.

C'est alors que tous les efforts de ce dernier tendent au choix d'un emplacement facile à défendre. Non loin de l'île d'Orléans, à l'endroit où les rives du fleuve se rejoignent presque et forment une sorte de détroit fort resserré, Champlain jette, à l'extrémité des falaises, les fondements de Québec, le 3 juillet 1608.

On construit rapidement une solide muraille de bois, percée de meurtrières et entourant une large cour, deux bâtiments, l'un pour Champlain, l'autre pour les matelots ouvriers, un vaste entrepôt où l'on concentre les marchandises. La rivière est dominée par trois petits canons. Le fort est gardé par une tribu de Montagnais qui nous prêtent une aide précieuse.

Tels furent les débuts de la ville majestueuse, qui s'élève sur les bords du Saint-Laurent et dont les origines ont d'ail-

leurs été aussi modestes que celles des plus grandes cités américaines d'aujourd'hui.

Il ne restait plus à Champlain qu'à parachever son œuvre. Mais ses ennemis, non contents de le combattre en France et de chercher à ruiner son crédit dans l'esprit du roi, ne craignirent point de fomenter contre lui une conspiration en vue de le faire disparaître. Un serrurier du roi, qui l'avait accompagné dans ses voyages, parvint à embaucher des matelots qui avaient pour mission de provoquer des désordres et devaient, à la faveur de la nuit, assassiner Champlain. Le dévouement et la perspicacité d'un officier, commandant l'une des galiotes, firent échouer le complot, au moment où on allait le mettre à exécution et sauvèrent la vie de ce grand Français. Tant il est vrai que, le plus souvent, les actions les plus nobles sont méconnues et ne rencontrent, comme le disait Chateaubriand, « que le chemin épineux de l'envie ».

Quelques semaines après, plusieurs galeries couvertes entouraient les premières habitations. Un large fossé, rappelant les anciens remparts féodaux du moyen âge fut, ensuite, creusé et servit à protéger ces nouveaux colons contre des agressions éventuelles. On l'entoura de petits canons et l'on constitua ainsi un premier embryon de défense.

Champlain passe dans cette résidence un nouvel hiver plus dur peut-être encore que les précédents, seul, avec sept hommes qui avaient consenti à lui servir de compagnons. Mais sa constance admirable et sa persévérance que ne rebutait aucun effort finissent par triompher et peu à peu plusieurs habitations s'élèvent autour des premières et une bourgade, presque familière aux indigènes, leur sert à la fois de protection et d'asile.

Au mois de juin 1609, Champlain rentre en France, où l'attendaient d'autres vicissitudes. A peine avait-il posé le pied sur le sol natal, que les commerçants de Saint-Malo, cédant à de mesquines considérations et à de basses intrigues, adressent une pétition au roi pour se plaindre « de ses empiètements » au Canada et du préjudice que ses découvertes vont causer au commerce de cette ville. Champlain dut présenter sa défense [1]. Mais cette fois, la cabale qui avait juré sa perte, avait su s'entourer d'appuis si éminents, qu'on pût craindre un instant que les efforts de tant d'années ne vinssent se briser contre l'hostilité implacable d'une coterie puissante, dont les agissements rappellent ces vers d'un grand poète :

---

[1] Collection de Bretagne. Bibl. Nat. Man. fr. 22313, fol. 165-167.

Du sein des ombres éternelles
S'élevant au trône des dieux
L'envie offusque de ses ailes
Tout éclat qui frappe ses yeux.
Quel ministre, quel capitaine,
Quel monarque vaincra sa haine
Et les injustices du sort ?
Le temps à peine les consomme
Et jamais le prix du grand homme
N'est bien connu qu'après sa mort.

Le 7 mars 1610, Champlain regagne le Canada et peu d'années après, quatre religieux appartenant à l'ordre des Récollets, Denis, Jamay, Jean Dolbeau, Joseph Le Caron et Pacifique du Plessis, prennent le chemin de la Nouvelle-France et fondent à Québec leur premier couvent, sur l'emplacement où s'élève aujourd'hui l'hôpital. L'œuvre de Champlain était accomplie. Cette seconde patrie, dont il parlait sans cesse avec une émotion grandissante, apparaissait au delà de l'Océan et jetait maintenant un défi audacieux aux tentatives infructueuses des Anglais.

***

Ces sympathies, nouées depuis si longtemps entre la France et le Canada, viennent de s'affirmer de nouveau, comme nous le disions en débutant, par la conclusion d'un traité de commerce, qui répond pleinement aux desiderata des deux pays. Nous accordons aux produits canadiens le bénéfice de notre tarif minimum et les produits français jouiront également, à l'entrée de ce pays, du tarif minimum, qu'il concède aux nations étrangères. M. Brodeur, ministre de la marine et des pêcheries, parlant de cette convention à la Chambre des Communes, s'exprimait en ces termes, au cours de la séance du 16 janvier dernier :

Abordant le traité qui est soumis à la Chambre, j'ai tout d'abord le devoir de dire ici tout haut combien nous prisons la liberté que les autorités britanniques ont accordée pour la conduite de ces négociations. D'autre part, le gouvernement français nous a fait le plus bienveillant accueil. Nous sommes arrivés en France en juillet, à la veille de la clôture d'une session très laborieuse, et j'avais la crainte que les membres du cabinet français ne seraient guère empressés d'entamer avec nous la négociation d'un traité de ce genre, à la suite des travaux d'une aussi longue session ; mais ils ont poussé la bienveillance jusqu'à demeurer là trois mois, afin de mener à bonne fin les négociations qui ont abouti à ce traité, qui est maintenant soumis aux délibérations de la Chambre. J'ajoute, que cette bienveillance, ils l'ont manifestée, en reconnaissant, non seulement au cours des négociations, mais, en outre, dans l'exposé des motifs placés devant la Chambre des députés, la cordialité qui existe dans les relations entre la France et le Canada.

Les ministres ont bien voulu, en diverses circonstances, faire allusion aux liens de sympathie qui unissent la France et le Canada et c'est peut-être dans ces sympathies qu'il faut chercher la raison du succès, qui a couronné nos efforts dans la négociation de ce traité.

Mais ces liens commerciaux ne sont pas les seuls qui rapprochent les deux pays. Il existe à Montréal un établissement financier fort prospère et dont les engagements ont toujours été tenus avec une scrupuleuse exactitude : le Crédit foncier franco-canadien. Prêtant sur première hypothèque, présentant toutes les garanties possibles de confiance et de stabilité, il s'est acquis une notoriété à laquelle on est unanime à rendre hommage et il fait, dans ces parages lointains, le plus grand honneur au nom français.

Il serait à souhaiter, dans l'intérêt même du développement progressif et constant des relations, qu'on se rendît en France un compte plus exact de l'importance des débouchés de toute nature que présente aujourd'hui le Canada. Appelé à une réelle prospérité, pays de grand avenir dans toute l'acception du terme, il sollicite en ce moment des capitaux qui paraissent assurés d'une rétribution prochaine, si les étrangers qui les y emploient s'initient à la connaissance exacte des lois du pays et montrent, dès les débuts, de la prudence et de la circonspection. Le capital industriel, notamment, pourrait trouver à bref délai un champ d'action considérable. Malheureusement là, comme ailleurs, nous nous sommes laissés devancer. Dans cette âpre concurrence, qui met aujourd'hui aux prises toutes les nations commerciales et industrielles, les Belges et les Allemands ont déjà su se créer une place exceptionnelle au Canada dans un grand nombre d'industries et en ont évincé les capitaux français, qui se sont presque exclusivement portés sur le « Canadian Pacific Railway » et le Crédit foncier franco-canadien. Nos compatriotes, confiants dans une routine presque séculaire, s'imaginant que le rayonnement de la France s'étend encore partout, ont parfois essayé d'implanter nos coutumes dans le commerce local, en recourant uniquement à des Français, soit comme intermédiaires, soit même comme directeurs d'entreprises, alors que nos rivaux, et spécialement les Allemands, n'ont, à l'exception d'un représentant de leur nationalité, qu'un personnel entièrement canadien.

Et pourtant, que de belles perspectives solliciteraient fructueusement notre concours, si, sortant de notre immobilité presque hiératique et nous dégageant d'horizons trop étroits, nous savions en tirer parti ! La coupe des bois notamment, au Nord des provinces de Québec et d'Ontario, permettrait une

utilisation rationnelle d'abondants capitaux, la législation canadienne assurant aux étrangers une complète sécurité, contrairement à un préjugé trop généralement répandu et qui a longtemps trouvé créance en France.

Il en est de même de la fabrication de la pâte à bois et de l'exploitation d'un certain nombre de mines, spécialement dans la région traversée par le Grand Tronc, lorsqu'il quitte la province de Québec et parvient dans les hautes terres. Dans ces contrées si fécondes et dans plusieurs autres avoisinant le lac Supérieur, l'immigrant français serait accueilli avec une satisfaction d'autant plus réelle, qu'en dehors même des sympathies bien naturelles qu'on lui témoignerait aussitôt, l'absence de main-d'œuvre et le vif désir qu'on éprouve de la recruter dans la plus large mesure possible, assureraient à ces nouveaux venus des travaux immédiats et le plus souvent fort rémunérateurs.

Tout incite donc des Français actifs et travailleurs, qui sauront s'entourer de conseils éclairés et désintéressées, à profiter d'une situation aussi avantageuse et à se rapprocher de ces deux millions de compatriotes. Ils parlent notre langue, connaissent nos usages et ont conservé, malgré l'évolution qui s'est produite depuis deux siècles et leur loyalisme à l'égard de la nation anglaise, de très vieilles et précieuses traditions, ravivées encore par l'entente cordiale et par une polititique qui, en rétablissant entre la France et l'Angleterre des relations dont nous sentons le prix, a trouvé, par le fait même, un écho dans tous les cœurs canadiens.

Vte DE GUICHEN.

CHRONIQUES DE LA QUINZAINE

LES AFFAIRES DU MAROC

Les opérations du général d'Amade. — A Fez et dans les ports. — La mission du général Lyautey et de M. Regnault. — Dans le Sud-Oranais. — L'équipage du chalutier « Baleine ». — Les crédits militaires pour le Maroc. — La question du Maroc au Reichstag allemand.

Les opérations du général d'Amade. — La pacification de la Chaouïa.

En terminant notre dernière chronique marocaine, il y a quinze jours, nous disions que le général d'Amade, pour achever la pacification de la Chaouïa, continuait à parcourir la région peuplée par les fractions encore révoltées de la tribu des Mzab. Au cours de ces opérations, nos colonnes furent attaquées de nouveau, le 15 mars, par un parti de rebelles groupés autour de l'agitateur Bou Nouâla, dans les environs de la zaouïa de Si-el-Ouriz, au delà de Sidi-Kacem-el-Djemal. Nos agresseurs furent repoussés avec des pertes considérables : les tentes et les troupeaux des fidèles de Bou Nouâla tombèrent entre nos mains. Les vieillards, les femmes et les enfants eurent la vie sauve, mais pour mieux marquer la répression, les tentes furent incendiées.

Nos pertes, dans cette journée, furent un spahi tué et un tirailleur algérien légèrement blessé. Voici en quels termes le *Temps* du 22 mars commentait cette affaire :

Par ses opérations du 15 mars, le général d'Amade semble avoir étouffé dans l'œuf un de ces mouvements étranges, comme il s'en produit fréquemment dans le pays de l'Islam.

Mohammed Ben Abdallah, dit Bou Nouâla, l'Homme à la Cabane, est un de ces illuminés fanatiques, de ces thaumaturges prophétisants qui surgissent de la foule dans les crises que traversent les pays musulmans et qui s'imposent à elle par leur genre de vie, leurs prédictions et les prétendus miracles qu'ils opèrent.

Bou Nouâla doit son surnom et sa réputation de marabout à la vie d'ermite qu'il a menée pendant de longues années dans une misérable chaumière (*nouâla*) d'un douar perdu des Oulad-Saïd. Il prétendait n'avoir besoin d'aucune nourriture et avait toujours la face voilée ; et jusque tout récemment, aucun des nombreux pèlerins qui le visitaient ne pouvait se vanter d'avoir aperçu son visage.

Il y a quelque temps, ce singulier personnage se décida subitement à quitter sa cabane. Il s'installa dans une grande tente blanche dont on lui avait fait cadeau, et les Bédouins affluèrent en masse pour entendre ses prédications et ses prophéties.

« Groupez-vous autour de moi, leur disait-il, car Allah m'a élu pour « désarmer les infidèles et pour vous sauver. A mes côtés, vous n'avez « rien à craindre : les obus de nos ennemis se changeront en eau et leurs « balles ne sauraient vous atteindre. »

Ces prédications eurent un succès retentissant, surtout lorsque le fait que le douar du prédicateur fut épargné, lors des opérations des premières semaines de février contre les Oulad-Saïd, leur eut donné un semblant de confirmation; et de nombreux douars vinrent s'établir sous la protection de Bou Nouâla, qui fut proclamé *imâm el mahdi*, précurseur du Messie, du Maître de l'Heure.

Ce fut là la mahalla composée de Souâlem, de Chiedma et de Chtouka, dont on annonça, il y a un mois environ, la formation, à 50 kilomètres vers le Sud-Ouest de Casablanca, et qui provoqua dans cette ville la panique signalée par notre envoyé spécial, dans une dépêche du 21 février.

Ce rassemblement menaçant est aujourd'hui dispersé et Bou Nouâla est en fuite. Il est à souhaiter que son prestige se soit évanoui avec les illusions de ses fidèles. — W.

Depuis cette affaire du 15 mars, suivant à huit jours de distance le succès du 8 mars, la pacification de la Chaouïa semble avoir fait les plus grands progrès. Les dépêches officielles signalent chaque jour de nouvelles soumissions de caïds, et d'après les nouvelles de Casablanca, le 26 mars, toutes les tribus de la région auraient demandé l'aman, à l'exception de la tribu encore irréductible des Mdakra.

D'autre part, une dépêche de Tanger, en date du 23 mars, annonce que le caïd Anflous vient d'obtenir deux victoires diplomatiques assez considérables. La tribu des Imgrad, située dans la direction du Sud-Ouest de Mogador, lui a fait sa soumission, affaiblissant sensiblement par ce fait, au profit de Moulaï Abd el Aziz, la mahalla hafidienne de Bou Riki. En outre, un des principaux guerriers de la mahalla hafidienne, le caïd-er-reha Demnati, a déserté le camp du prétendant et s'est rendu chez Anflous, qui lui a fait bon accueil et a recueilli de lui des détails intéressants sur la composition de la mahalla hafidienne.

A Fez et dans les ports.

Les dernières nouvelles de Fez disent qu'on continue de prêcher, avec plus de solennité qu'au début, la guerre sainte dans toutes les mosquées. Après ces prédications, on donne lecture d' une lettre de Moulaï Hafid qui prouve son inébranlable fidélité au programme qu'on lui avait tracé de Fez. Ces agissements semblent avoir le double but de réagir contre le mécontentement témoigné par une partie importante de la population de la capitale, et démontrer que les nouvelles qui représentent le prétendant comme faisant des propositions de paix au général d'Amade sont fausses. Mais il ne semble pas que ces derniers efforts des partisans de la cause hafidienne rencontrent beaucoup de sympathie.

A Merrâkech, les notables de la ville ont refusé à deux reprises au caïd Glaoui de verser 50.000 pesetas que celui-ci leur réclamait au

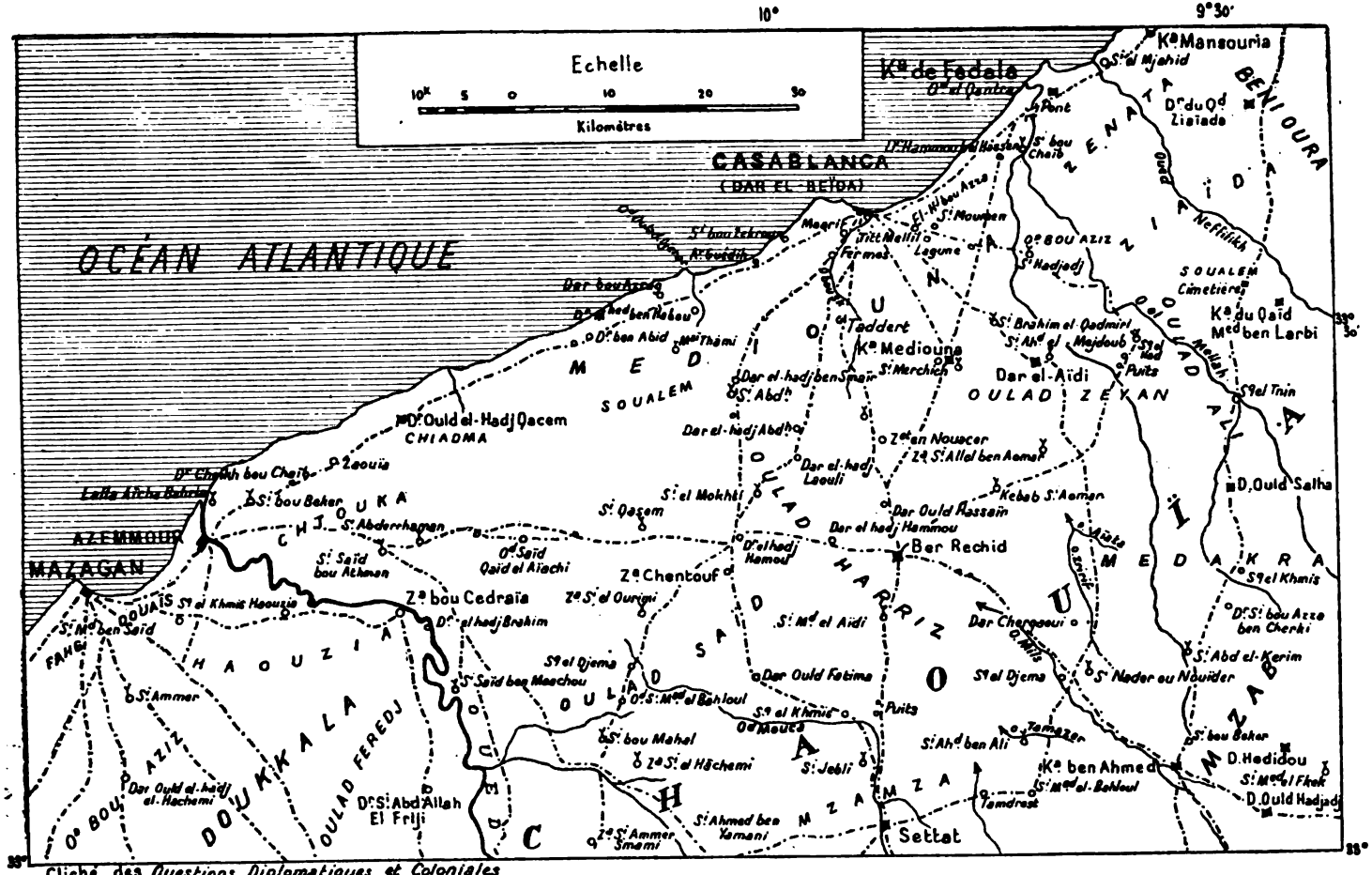
Echelle
10 5 0 10 20 30
Kilomètres
10°
9°30'
33°30'
33°
OCÉAN ATLANTIQUE
CASABLANCA
(DAR EL BEÏDA)
Ka de Fedala
Ka Mansouria
Dr du Od Ziaïada
BENI OURA
ZENATA
Neffikh
SOUALEM
Cimetière
Ka du Qaïd Med ben Larbi
OULAD ALI
Mellah
Puits
Dar el-Aïdi
OULAD ZEYAN
Taddert
Ka Medioua
Dar el-hadj ben Smaïn
Dr Ould el-Hadj Qacem
CHIADMA
Zaouïa
Dr Cheikh bou Chaïb
Lalla Aïcha Bahrania
AZEMMOUR
MAZAGAN
Zaouïa
Zaouïa
Zaouïa

nom de Moulaï Hafid pour la solde de ses troupes, et Glaoui a dû se contenter d'un certificat des notables constatant qu'il avait rempli sa mission de son mieux. A la suite de ces incidents, le bruit a couru que le caïd Glaoui abandonnait la cause de Moulaï Hafid, mais jusqu'à présent on n'a eu aucune confirmation officielle de ce bruit.

Les nouvelles des ports sont satisfaisantes; aucun incident n'y est signalé.

La mission du général Lyautey et de M. Regnault.

Le général Lyautey et M. Regnault sont arrivés à Casablanca le 17 mars, et d'après les nouvelles officielles, leur première impression a été excellente sur tous les points. Ils ont immédiatement procédé à une étude méthodique de la situation. Le 25 mars, le général Lyautey est parti avec le général d'Amade pour Médiouna avec l'intention de rayonner de ce point pour inspecter les divers postes de la région.

La situation dans le Sud-Oranais.

Une dépêche du général Bailloud, en date du 26 mars, annonce que la harka dont nous signalions, il y a quelques jours, la formation dans l'Extrême-Sud, se trouve actuellement dans la région de Korima. Son effectif serait d'environ 1.500 hommes, dont 300 cavaliers. Elle se tient dans le Hogguir où commande le marabout Moulaï l'Ahsen, son chef; son déplacement vers l'Est est à peine sensible. Moulaï l'Ahsen est âgé de quatre-vingts ans. Son ascendant au point de vue religieux est très grand, mais sa valeur militaire est nulle. Les tribus de Kenâdsa et d'Aïn-Chaïr ne paraissent pas disposées à prendre part au mouvement.

Le Tafilalet est tranquille. Toutes les mesures militaires sont prises pour parer à toute éventualité.

Le 12 mars, à El Hameïda, à 200 kilomètres à l'Ouest de Beni-Abbès, un groupe de tirailleurs, à la poursuite de voleurs de chameaux, a été entouré par un fort parti de Baraber comptant 700 hommes environ. Un combat s'engagea entre nos hommes et les Beraber qui furent repoussés en déroute. Malheureusement, au cours de cet engagement, un lieutenant de tirailleurs, le lieutenant Régnier, fut tué, et deux officiers blessés. Ce fait n'a d'ailleurs aucun rapport direct avec les opérations de la harka.

L'équipage du chalutier « Baleine ».

Le chalutier à vapeur *Baleine* de la Compagnie des pêcheries du golfe de Gascogne, ayant échoué au cap Juby, sur la côte occidentale du Maroc, l'équipage, composé d'une vingtaine d'hommes, fut fait prisonnier par les Maures de la côte. Aussitôt informé de cette nouvelle, le ministre de la Marine prescrivit au contre-amiral Philibert d'envoyer un de ses croiseurs sur le lieu de l'échouage. Le *Cassard* partit immédiatement et put se faire remettre sans rançon les prisonniers qu'il a ramenés à Toulon.

Les crédits militaires pour le Maroc.

La Chambre a été saisie, le 24 mars, du rapport de M. Doumer, au nom de la commission du budget, sur les crédits demandés pour les opérations militaires effectuées au Maroc en 1907. Nous avons, il y a quinze jours, publié le texte officiel de cette demande de crédits.

La discussion du rapport de M. Doumer a été fixée au vendredi 27 mars. Nous donnerons dans notre prochaine livraison le compte rendu de cette discussion.

La question du Maroc au Reichstag allemand.

Le 24 mars, au Reichstag, à l'occasion de la discussion du budget, le chancelier prince de Bülow et le secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères, M. de Schœn, ont fait d'intéressantes déclarations concernant les affaires marocaines. Voici d'abord les paroles de M. de Bülow :

Tous les orateurs qui ont pris la parole hier et aujourd'hui ont parlé de l'état très peu satisfaisant de la situation au Maroc. Je me réjouis de constater qu'ils l'ont fait avec le sérieux et le calme que comporte l'affaire, même quand ils ont fait des réserves plus ou moins grandes au sujet de l'opportunité de l'action militaire de la France, et exprimé un doute sur le point de savoir si son initiative est conciliable avec le texte et l'esprit de l'Acte d'Algésiras.

Il est exact que cet Acte lie également tous les participants, et il est exact aussi que nous devons veiller à ce que la libre concurrence économique ne soit pas violée et que nos intérêts économiques au Maroc ne soient pas méconnus.

L'importance de ces intérêts a été soulignée par tous les orateurs, y compris M. Bebel.

D'autre part, on ne saurait méconnaître que l'application des plus importantes décisions de l'Acte a été gênée par les troubles au Maroc, et particulièrement par le conflit survenu au sujet du trône. Le gouvernement français ne peut pas nous reprocher d'avoir méconnu ces circonstances et d'avoir interprété l'Acte d'Algésiras avec petitesse ou étroitesse.

Nous ne le ferons pas à l'avenir non plus, mais nous espérons que la France, de son côté, reconnaîtra de la même manière et respectera l'Acte d'Algésiras dans le sens de paix et de courtoisie.

Je n'ai pas besoin de m'étendre davantage ici sur le caractère général de notre politique marocaine et de nos relations avec la France, car je l'ai déjà dit à maintes reprises. M. le secrétaire d'Etat von Schoen s'expliquera sur les divers points qui ont été mentionnés pendant les débats.

M. de Schœn s'est ensuite exprimé en ces termes :

Le Maroc constitue pour nos voisins de l'Ouest un point délicat. Cependant je suis heureux de pouvoir dire, dès le début, qu'en ce qui concerne la question marocaine, nos rapports avec la France se sont développés d'une manière absolument normale et amicale et que cette

attitude s'est manifestée au cours de toutes les discussions diplomatiques entre Berlin et Paris.

Je ne veux pas me livrer à des considérations rétrospectives sur le discours prononcé récemment à la Chambre par l'ancien ministre des Affaires étrangères, M. Delcassé, et auquel diverses personnes ont fait allusion, parce que les déclarations de l'ancien ministre français ont été repoussées dans son propre pays. Je crois qu'il nous suffit d'établir que la politique du gouvernement français actuel, en ce qui concerne le Maroc, est loin de considérer celui-ci comme le pivot d'un mouvement hostile, ainsi que c'était le cas, il y a trois ans.

Autrefois, et c'est en quoi consiste la différence entre cette époque et l'époque actuelle, entre la situation d'alors et celle d'aujourd'hui, nous avons été obligés d'agir également sur ce point, sinon pour soulever le monde, tout au moins pour rétablir l'équilibre et non pas pour prendre pied au Maroc, mais pour faire connaître et pour sauvegarder nos intérêts. La Conférence et l'Acte d'Algésiras ont été le résultat de nos démarches. Nous nous en tenons fermement à cette convention internationale. Elle est et reste pour nous la meilleure base de notre attitude dans les choses marocaines.

Si nous mesurons les événements du Maroc à cet Acte d'Algésiras, nous devons constater, en dépit des observations sceptiques et ironiques provoquées par ce document dans le public et même dans ce Parlement, qu'une violation formelle du traité de la part de la France n'a pu être constatée jusqu'ici.

Nous ne devons pas perdre de vue que les hommes d'Etat français ont toujours déclaré, touchant la politique marocaine, vouloir rester dans les limites de l'Acte d'Algésiras. Il y a peu de jours, un journal français a fait courir le bruit que la France songeait à dénoncer l'Acte d'Algésiras. Ce bruit a été aussitôt démenti par les milieux autorisés.

A plusieurs reprises, le gouvernement français a déclaré à la Chambre, au milieu des applaudissements, qu'il ne poursuivait au Maroc aucune politique de conquête, qu'il ne songeait à aucun protectorat, qu'aucune expédition n'était préparée contre Fez ou Merrâkech, que l'action militaire n'avait d'autre but que le rétablissement du calme et de l'ordre, que l'occupation n'avait qu'un caractère provisoire et qu'il se renfermerait exactement et correctement dans le cadre de l'Acte d'Algésiras.

Le gouvernement français a fait faire par son ambassadeur à Berlin une déclaration identique. Nous devons nous en tenir à cette déclaration de la République française. Le gouvernement impérial n'a aucun droit de douter de sa sincérité et de sa loyauté.

Il me semble que, pour l'appréciation des événements du Maroc, il faut expliquer les points suivants. L'Acte d'Algésiras règle internationalement un territoire défini. Mais, à côté de lui, se trouve encore place pour des actes indépendants, de telle sorte que les puissances signataires de l'Acte international ne se dessaisissent pas du droit d'intervenir en cas d'atteinte flagrante portée à leurs droits et intérêts particuliers.

RENSEIGNEMENTS POLITIQUES

I. — EUROPE.

France. — *Les écoles d'Orient au Sénat.* — Le Sénat a voté, le 13 mars, après la Chambre, une subvention de 18.000 francs par an qui sera versée pendant quinze années à la Mission laïque. Un long débat s'est élevé à ce sujet, qu'on s'étonnerait de trouver vraiment disproportionné à l'importance de la somme, si l'on ne se rappelait en même temps l'émotion que soulève toujours dans le Parlement la moindre discussion tant soit peu religieuse. M. Pichon a sagement clos le débat par un discours très modéré, très pratique aussi : « A quoi bon, a dit le ministre, instituer une controverse sur « les mérites respectifs de l'enseignement laïque ou congréganiste en « Orient? Mon rôle à moi, ministre des Affaires étrangères, c'est « d'ajouter toujours de nouveaux moyens d'activité et d'influence « à ceux dont nous disposons déjà pour la défense des intérêts de « notre pays à l'étranger. »

Le ministre aurait pu ajouter que la politique intérieure de la France et les efforts de nos rivaux en Orient compliquent nécessairement cette défense, et que nous ne pouvons par conséquent négliger aucun moyen d'action. Il est vrai qu'il eût été plus simple peut-être, et plus sûr, de ne pas perdre ailleurs, par notre faute, ce que nous ne sommes pas certains de retrouver maintenant d'un autre côté.

— *Rapport de la mission française d'études sur la maladie du sommeil.* — Les premiers travaux de la mission d'études sur la maladie du sommeil viennent de faire l'objet d'un rapport de M. Mesnil, chef de laboratoire à l'Institut Pasteur, au nom de la sous-commission française d'études de la maladie du sommeil. Les premiers exemplaires de ce rapport ont été présentés par M. Le Myre de Vilers à la conférence internationale de Londres.

En ce qui concerne le Congo français, le Dr Gustave Martin et ses collaborateurs ont établi que l'adénite généralisée n'est pas un symptôme constant de trypanosomiase. Parmi les procédés employés dans la recherche microscopique du trypanosome, ils concluent à la supériorité de la centrifugation du sang précédée d'un examen direct, même sur celui de la ponction ganglionnaire qui reste cependant un excellent moyen de diagnostic.

En un an, 258 indigènes ont été examinés, tant au laboratoire de Brazzaville qu'au cours de tournées dans le haut Alima, le Congo, le haut Oubanghi, et sur la route des caravanes de Brazzaville à Loango. Douze Européens ont été reconnus atteints et ce n'est pas un des moindres mérites de la mission française d'avoir fait saisir sur le vif

l'intérêt de cet examen microscopique qui, en permettant de dépister les cas chez lesquels la clinique est impuissante à prévoir une infection, place les personnes malades dans les meilleures conditions possibles pour bénéficier d'une prompte intervention.

Le traitement à l'atoxyl employé seul a donné en général de bons résultats, parfois même de véritables résurrections. Certains sujets soignés d'une façon précoce ont montré une amélioration durable et ont quitté l'hôpital probablement guéris. Malheureusement il y a eu souvent des rechutes et même des phénomènes d'intoxication. Aussi pour les éviter, les Drs Martin et Lebœuf ont associé à l'atoxyl une des couleurs de benzidine (afridol violet) de Mesnil et Nicolle. Cette couleur est bien supportée des patients, mais elle non plus n'empêche pas toujours les rechutes. Un traitement mixte à l'atoxyl, à la couleur, et au benzoate de mercure a été également institué à l'instigation des recherches de l'Ecole de Liverpool. Enfin des essais à l'acide citrique (Dr Couvy), à l'acide picrique (Dr Lebœuf), ont permis de poser d'utiles jalons pour limiter les efforts des chercheurs dans cette poursuite du problème de la thérapeutique de la trypanosomiase humaine.

La mission française a recueilli de nombreuses observations sur des cas de contagion par cases et par familles habitant sous le même toit et causant de terribles épidémies. Dans les régions où l'habitude d'isoler les individus malades est prise, le fléau cause moins de ravages. On sait que Koch, le chef de l'expédition allemande, a constaté dans certains villages où il n'y avait pas de tsétsés, que seules étaient malades les femmes mariées à des gens allant travailler dans des régions contaminées. Il pense que la maladie leur a été communiquée par les rapports sexuels. Le Dr Gustave Martin et ses collaborateurs n'ont pas constaté que les cas se limitaient à des femmes mariées, en particulier de jeunes enfants sont atteints, et ils supposent que, dans ces conditions particulières, la contagion est réalisée par certains insectes domestiques, par exemple les moustiques du genre *Stegomyia* et *Mansonia*.

A Hambourg, Fülleborn et M. Mayer ont transmis la maladie du sommeil d'un animal infecté à un animal indemne par l'intermédiaire d'un Stegomyia né au laboratoire.

A Brazzaville, M. Roubaud poursuit ses expériences sur ce point particulier, qui donneront lieu à une communication spéciale.

Tout dernièrement, ce jeune et distingué agrégé des sciences naturelles adressait à l'Académie des sciences deux notes concernant des faits absolument nouveaux.

La première relate la culture d'attente des trypanosomes pathogènes dans la trompe des tsétsés. Les trypanosomes, sous l'influence sans doute des propriétés spéciales de la salive se multiplient activement après fixation, formant des amas en rosace et se maintenant ainsi pendant 5 à 6 jours. Cette curieuse propriété dévolue à l'appareil piqueur des glossines lui est d'ailleurs absolument spécifique et explique le rôle de choix joué par ces insectes dans la transmission

à distance des trypanosomiases d'Afrique, *rôle nécessaire étiologiquement au maintien de ces affections à l'état endémique.*

La second des études sur la reproduction et la variation du développement de la *Glossina palpalis*. La *Glossina palpalis* est larvipare. La durée de la vie larvaire est de 9 à 10 jours. Celle de la vie nymphale de 33 jours en moyenne.

La chaleur est infiniment plus néfaste aux pupes que le froid. Celles-ci périssent après quelques heures d'exposition au soleil. Elles ne s'accomodent que d'une température de 25 degrés, qui est celle du sol dans leur milieu normal de développement, et par là s'explique la localisation exclusive de la mouche en des fourrés épais au bord des cours d'eau ; c'est-à dire dans les lieux où se trouve maintenue la fraîche température nécessaire à la pupe.

Dès lors, on a dans le débroussaillement une arme puissante contre l'agent de transmission de la maladie du sommeil, et il importe d'introduire cette méthode non seulement autour des lieux habités par les Européens, mais sur les points principaux des routes des caravanes, dans les campements, aux passages des cours d'eau, bref partout où les mouches guettent le passage des voyageurs pour se gorger de sang.

Après avoir montré que le Dr Gustave Martin et ses collaborateurs n'ont pas négligé non plus ni l'étude des trypanosomiases animales du bœuf, du cheval, du chien, de la chèvre et du mouton, ni celle des insectes piqueurs du Congo (Stomoxes et Simulies) ; après avoir dit comment la mission s'était préoccupée au point de vue pratique de la question de la prophylaxie, M. Mesnil conclut ainsi : « Si l'on « veut bien réfléchir que la mission n'est que depuis 15 mois au « Congo, on ne manquera pas d'être frappé du travail accompli et des « résultats déjà acquis et on s'associera au désir de la commission « d'Etudes de voir cette mission prolonger son séjour de façon à « parfaire son œuvre qui, nous en sommes convaincus, fera le plus « grand honneur à ses organisateurs et à la science française. »

— *Conférence de M. Chavannes au Comité de l'Asie française.* — Le Comité de l'Asie Française avait convoqué ses adhérents le vendredi 27 mars, à la salle de la Société de Géographie, à l'effet d'entendre une conférence de M. Chavannes, membre de l'Institut, sur son voyage d'exploration archéologique dans la Mandchourie méridionale, le Chantoung, le Chan-si et le Chen-si. La réunion était présidée par M. Senart, président du Comité, et M. Guillain, vice-président. Sur l'estrade avaient pris place les ministres de Chine et de Perse, les ambassadeurs marquis de Reverseaux, Harmand, baron de Courcel, MM. Bayet, directeur de l'enseignement ; Perrot, directeur de l'Ecole normale ; Anatole Leroy-Beaulieu, duc de Loubat, M. et Mme Dieulafoy ; Bertin ; Mme Massieu ; les généraux A. Lebon, de Beylié, de Pélacot ; MM. Chastenet et Spronck, députés ; Robert de Caix ; J.-H. Franklin, rédacteur en chef des *Questions Diplomatiques et Coloniales ;* René Pinon, Henri Cordier, baron Hulot.

D'admirables projections ont permis au nombreux public de suivre facilement la conférence de M. Chavannes, qui a eu le grand intérêt de montrer comment l'art hindou du Gandara, tout imprégné lui-même d'art grec, se reliait, dans la Chine du Nord, aux premiers modèles de l'art japonais.

Angleterre. — *La politique maritime anglaise.* — La séance du 18 mars à la Chambre des Lords a présenté un intérêt exceptionnel en raison des déclarations échangées entre l'opposition et lord Tweedmouth, premier lord de l'Amirauté, au sujet de la politique maritime du cabinet [1]. On se rappelle que M. Asquith, chancelier de l'Echiquier, avait déclaré dans un récent discours que le gouvernement libéral, convaincu de la nécessité d'une forte marine, était résolu à maintenir la supériorité de la flotte anglaise selon la règle adoptée jadis du « double pavillon », c'est-à-dire l'égalité avec les flottes des deux puissances les plus fortes. Prenant texte de cette déclaration, lord Cawdor, qui fut premier lord de l'Amirauté dans le ministère Balfour et qui rédigea en novembre 1905 le « memorandum » réglant les conditions nouvelles du développement de la flotte britannique, a demandé à lord Tweedmouth quelles mesures il comptait prendre cette année pour maintenir la règle du « double pavillon », et a critiqué l'insuffisance des crédits demandés pour la marine dans le budget de 1908-1909.

Si nous voulons, a-t-il dit, conserver notre supériorité maritime et égaler les escadres de cuirassés géants que possédera l'Allemagne en 1911, nous devrons donc en deux ans construire huit cuirassés du coût de 375 millions de francs, et ces huit cuirassés ne seront pas suffisants à maintenir notre suprématie après 1911. Les économies réalisées cette année par le programme de constructions navales que propose le gouvernement coûteront cher aux contribuables durant les dix années qui vont suivre.

Lord Tweedmouth a immédiatement répondu aux critiques de lord Cawdor, mais il a provoqué sur les bancs de la Chambre des Lords une certaine surprise en donnant une nouvelle explication de ce qui, pour lui, doit constituer cette règle du « double pavillon ».

Mes prédécesseurs, a-t-il déclaré, ont pensé que la règle du « double pavillon » les obligeait à maintenir une flotte égale aux escadres des deux nations maritimes les plus fortes, augmentées de 10 % de leur puissance. Personnellement, je crois qu'il faut modifier ainsi la formule : la flotte anglaise doit être égale aux forces des puissances dont la coalition est raisonnablement probable. Le devoir du gouvernement est de déterminer notre position en face des pays étrangers. C'est d'après une volonté ainsi fixée que notre flotte doit être organisée.

— *La maladie de sir H. Campbell-Bannerman.* — L'état de sir H. Campbell-Bannerman, qui souffrait déjà depuis le commencement de février d'une violente attaque d'influenza, s'est subitement aggravé au point de donner les plus vives inquiétudes et même de faire redouter une issue fatale.

[1] Voir d'ailleurs, à ce sujet, l'article de M. Lémonon, dans cette même livraison.

Belgique. — *La reprise du Congo.* — Le 25 mars, la commission coloniale parlementaire a émis un vote définitif sur la loi coloniale et le traité de reprise du Congo. L'ensemble de la loi a été voté par onze voix contre une. L'annexion a été adoptée par dix voix contre deux et une abstention. La discussion devant la Chambre belge commencera le 7 mai.

Bulgarie. — *Changement d'agent diplomatique en France.* — Le Dr Zolotovitz vient de quitter Paris. Depuis huit ans qu'il était agent de la principauté en France il était un peu des nôtres. Il l'était d'autant plus aisément devenu qu'il avait fait à Montpellier — où il était venu à dix ans — toutes ses études de lycéen et d'étudiant en médecine. Il nous était revenu après vingt ans passés en Roumanie comme chef du service de l'hygiène de la ville de Sofia en création, comme député stambouliste, comme médecin du prince. Dans nos milieux politiques il avait su rester en dehors des partis et se créer de solides et très hautes amitiés. Nous l'estimions comme on estime un vaillant et loyal lutteur bataillant pour son prince et pour son pays, et parce que nous sentions en lui un ami, un francophile. Il a contribué à attirer des Bulgares dans nos écoles (Ecole de guerre, Saint-Cyr, Ecole forestière de Nancy, Ecole des sciences politiques) et à faire demander par la Bulgarie des fonctionnaires français (forestiers, jardiniers).

Il part à un moment où nous ne voyons plus très clair dans la politique bulgare. Le *Courrier de Sofia*, organe quasi officiel en français disparaît, alors qu'un organe allemand subsiste. Le bruit — encore mal démenti — a couru de la fondation prochaine en Bulgarie d'une succursale de Krupp. Enfin les deux professeurs français récemment appelés à l'Université de Sofia, M. Joly et M. Scelle, sont attaqués de singulière façon ; ne lit-on pas, par exemple, dans le *Dnevnik* du 15-28 février, la déclaration suivante de M. Mouchanoff, ministre de l'Instruction publique du nouveau cabinet démocrate, sous le titre « Les professeurs étrangers » :

> C'est un des plus grands désagréments que nous aient laissé les stamboulovistes. Nous sommes liés par contrat. Pour nous en débarrasser, il faudrait payer un dédit. Je tâcherai d'arranger la difficulté à de meilleures conditions, sinon je les retiendrai jusqu'à expiration du contrat.

Nous n'étions pas habitués et nous ne nous habituerions ni à de pareils procédés ni à un pareil langage.

Nous ne rechercherons pas si le nouvel agent de la principauté, le très distingué M. Stancioff, a, pendant son passage au ministère, en 1907, fait ou non une politique brillante, mais quelque peu orientée vers l'Europe centrale.

Nous souhaitons simplement que la Bulgarie et son nouvel agent nous permettent bientôt de noter des faits qui répondent mieux à ce qu'était le passé. — René Henry.

Grèce. — *Un discours de M. Théotokis.* — **M. Théotokis, président du conseil de Grèce, a prononcé le 24 mars un grand discours à la Chambre des députés. Il a parlé d'abord de la réorganisation navale, à laquelle préside le vice-amiral Fournier.**

Depuis quelque temps, a-t-il dit, le gouvernement était occupé à l'étude de la réorganisation de la flotte par la réfection des cuirassés existants qui aurait exigé une dépense de 15 millions. Une grande autorité navale, l'amiral Fournier, a présenté au gouvernement hellénique un programme complet de réorganisation de la flotte. Mais ce programme se heurta à une vive opposition de la part de la grande majorité des officiers de la marine hellénique.

Le gouvernement se trouvait placé entre les idées d'une haute autorité d'une part, et l'opposition du corps des officiers d'autre part. Dans ces conditions, il s'est arrêté à l'avis qu'on ne pourrait mieux résoudre cette délicate question qu'en appelant en Grèce, comme instructeur, cet officier de haute intelligence et de capacité généralement reconnue, pour étudier la situation sur place.

M. Théotokis a parlé ensuite de la politique militaire et étrangère, souhaitant que l'armée de terre fût plus forte, mais ajoutant que les petites nations doivent, comme les grandes, sortir de leur isolement. Il a terminé en célébrant le rôle de l'hellénisme en Orient.

Italie. — *Les souverains allemands à Venise.* — **L'empereur et l'impératrice d'Allemagne, au cours de la croisière méditerranéenne qu'ils font en ce moment de leur yacht *Hohenzollern*, se sont arrêtés deux jours à Venise où le roi Victor-Emmanuel est venu les saluer. L'entrevue des deux souverains a été très cordiale, et les journaux allemands s'en sont vivement félicités comme d'une nouvelle affirmation de la solidité de la Triple Alliance.**

Norvège. — *La crise ministérielle; le nouveau cabinet.* — **A la suite d'un vote hostile du Storthing, qui avait révélé une majorité d'opposition contre le gouvernement, le ministre Lœvland a donné sa démission le 13 mars et le roi a chargé le président du Storthing, M. Gunnar Knudsen, de former le nouveau cabinet.**

Voici la composition du ministère Gunner Knudsen qui s'est présenté le 23 mars au Storthing.

M. Gunnar Knudsen, présidence du Conseil, finances et douanes; M. Christophersen, affaires étrangères; M. Seip, cultes et instruction publique; M. Ihlen, travaux publics; M. Abrahamsen, commerce, navigation et industrie; M. Castberg, justice et police; M. Fosnaes, agriculture; M. Heftye, défense nationale.

Russie. — *La question de la réfection de la flotte.* — **Le comité de la défense nationale de la Douma et la sous-commission du budget ont rejeté, le 18 mars, par 19 voix contre 14 les crédits demandés par le gouvernement pour la mise en chantier de nouveaux cuirassés et ont approuvé seulement les crédits pour les nouveaux torpilleurs, les**

sous-marins et le bassin flottant. L'avis qui a prévalu à la Douma a été en effet qu'avant de mettre en chantier des unités coûteuses, il était absolument nécessaire de réformer totalement la marine, de réorganiser le ministère central, de renouveler les cadres, et de ne plus confier des cuirassés à des équipages de rencontre. Et il est difficile de ne pas reconnaître la sagesse de cette attitude.

— *Les relations russo-japonaises.* — Le 24 mars, M. Isvolski, ministre des Affaires étrangères, a fait à la Douma, à propos de la transformation de la légation russe à Tokyo en ambassade, transformation rendue nécessaire, d'autres puissances ayant adopté cette mesure, les nouvelles déclarations suivantes sur les relations russo-japonaises et la situation de la Russie en Extrême-Orient depuis la guerre.

Une des conséquences du traité de Portsmouth, a dit M. Isvolsky, qui paraissent les plus pénibles, est sans doute le droit accordé au Japon de pêcher dans les eaux de la Russie.

Toutefois, même avant la conclusion du traité, les Japonais avaient déjà exercé la pêche dans le domaine de la Russie. La convention n'a accordé que la jouissance du droit de pêche ; par contre elle a protégé les pêcheries russes contre la destruction criminelle du poisson.

Elle a protégé en même temps les droits et les intérêts des colons russes ainsi que ceux des indigènes. Elle garantit que l'accès au Japon des produits de la pêche russe sera ouvert dans la plus large mesure, la Russie ayant stipulé en retour l'importation en franchise de ses produits dans les pays mêmes où les produits du Japon ne sont pas admis.

Le traité, a ajouté le ministre, ne nous laisse pas sans défense contre l'affluence des marchandises japonaises si ces marchandises, qui du reste ne sont importées que dans le district de l'Amour et sur le littoral, obtenaient des tarifs de faveur.

C'est ainsi que nous conservons entièrement le droit de frapper ces produits de droits de douane, à notre gré, si les produits de Mandchourie sont frappés de droits égaux. Enfin, il est un point d'une importance essentielle pour nous, c'est que l'accord conclu avec le Japon nous garantit contre le danger d'une collision entre les droits et les intérêts russes et japonais en Mandchourie.

Le ministre a conclu ainsi :

Toutes mes forces visent à ce but et il me semble que, en dépit de la situation particulièrement difficile créée par la dernière guerre, on a atteint bien des choses, sans aucun doute l'essentiel, et si je me suis rendu coupable d'un optimisme exagéré, ce n'est pas en tout cas un optimisme qui fait miroiter quelque succès extraordinaire, mais un optimisme qui espère en un succès sans lequel tout travail est impossible.

Turquie. — *Les affaires de Macédoine. Les propositions anglaises et le contre-projet russe.* — Nous avons signalé il y a quinze jours, l'envoi aux puissances de la note anglaise relative aux réformes macédoniennes. Nous ajoutions que les chancelleries n'avaient pas fait à cette note un accueil très encourageant. Depuis, le gouvernement russe prenant pour base la proposition britannique, a élaboré un

contre-projet transactionnel de réformes, qu'il a soumis d'abord à l'agrément du cabinet de Vienne, et qu'il a transmis ensuite — une fois cet agrément austro-hongrois acquis — aux chancelleries de Paris, Londres et Rome. Le texte de ce contre-projet russe n'est pas encore officiellement connu, mais des indications assez précises en ont été données dont voici le résumé.

Le programme indiqué par sir Edward Grey renfermait les quatre points suivants :

1° Administration des trois provinces macédoniennes par un gouverneur général qui serait sujet ottoman, de confession chrétienne ou musulmane et ne serait exposé à un renvoi qu'avec l'assentiment des puissances;

2° Pour satisfaire l'amour-propre du sultan, les agents civils, les membres de la commission financière et les assistants du général commandant la gendarmerie pourraient également entrer au service de la Turquie;

3° La gendarmerie serait augmentée et employée à la place des troupes ottomanes contre les bandes révolutionnaires. La solde serait payée au moyen des fonds qui, jusqu'ici, ont été affectés aux troupes turques;

4° Si on réduisait le nombre des soldats ottomans, les puissances garantiraient l'intégrité et la sécurité extérieure des domaines du sultan.

Après une minutieuse étude de la situation, le cabinet de Saint-Pétersbourg fait maintenant les contre-propositions suivantes :

L'inspecteur général conservera son poste durant sept ans; on ne pourra le renvoyer malgré la volonté des puissances; de l'avis du gouvernement russe, l'inspecteur général serait un excellent agent de la réforme s'il lui était donné de s'appuyer sans crainte sur quelque institution solide. On pourrait créer pareille institution, ou plutôt la modifier puisqu'elle existe déjà sous la forme de commission internationale des finances, avec siège à Salonique. Les pouvoirs de cette institution s'étendront sur toutes les ramifications de la vie publique; les membres représentant la Grande-Bretagne, la France, l'Allemagne et l'Italie seront investis de droits identiques à ceux de l'Autriche et de la Russie; en conséquence, le mandat spécial confié jusqu'ici à ces deux dernières puissances prendrait fin. D'ores et déjà, les six nations énumérées entreprendraient la tâche que deux puissances particulières agissant au nom de toutes n'ont pas réussi à parfaire. On obtiendrait de meilleurs résultats d'une machine un peu lourde que d'un mécanisme fonctionnant irrégulièrement.

Au cas où la Porte refuserait de donner son approbation à cette combinaison, les membres de la commission financière pourraient l'y encourager en acceptant un poste dans le service ottoman, de concert avec deux agents civils. Ladite commission des Finances exercerait une surveillance sur l'administration de la justice par l'intermédiaire d'inspecteurs chrétiens qui seraient choisis par les puissances et agréés par le sultan. Ces inspecteurs adresseraient directement leur compte rendu à la commission financière qui pourrait, outre ses charges déjà considérables, arrêter tous les règlements relatifs au gouvernement local.

En somme, comme on le voit, la combinaison russe préconise une sorte d'internationalisation relative du programme de Muerzsteg. Elle a été généralement accueillie avec sympathie, et il faut espérer

qu'elle aura du moins pour effet de maintenir dans le *statu quo* l'entente européenne, en ce qui concerne les affaires des Balkans.

— *Mort du général de Giorgis.* — Le général de Giorgis, commandant de la gendarmerie en Macédoine, est mort subitement le 13 mars à Rome, où il se trouvait en congé. Le général Guerroni, ancien commandant du contingent italien en Chine, a été désigné pour lui succéder.

II. — ASIE.

Japon. — *L'affaire du « Tatsu-Maru ».* — Comme nous le faisions pressentir dans notre dernière chronique, l'incident du *Tatsu-Maru* s'est réglé à l'amiable, la Chine ayant fait droit aux demandes japonaises.

III. — AFRIQUE.

Algérie. — *Le congrès des agriculteurs algériens.* — On sait que chaque année a lieu en Algérie un Congrès où se réunissent les agriculteurs de toute la colonie pour discuter les questions intéressant la production agricole et l'essor économique de l'Algérie. C'est Alger qui a été, cette année, le siège du Congrès des colons. Ce Congrès a été présidé par M. Bertrand, qui est également président de la Société d'agriculture et président des Délégations financières.

Au banquet qui a clôturé le Congrès, le 21 mars, répondant à un toast de M. Bertrand, M. Jonnart a montré les progrès incessants de la production agricole en Algérie et les encouragements que l'administration a prodigués aux Associations agricoles et il a déclaré qu'il n'avait pas hésité à appliquer les mesures les plus rigoureuses contre la fraude : « L'administration, a-t-il ajouté, combattra toujours « énergiquement la falsification des denrées et aura à cœur de pré- « parer le triomphe définitif de la loyauté et de la probité commer- « ciales. »

M. Jonnart s'est particulièrement expliqué sur les prescriptions sanitaires exigées par le ministère de l'Agriculture. En ce qui concerne l'exportation des moutons, ces prescriptions sont rigoureuses, mais elles sont nécessaires. Le gouverneur général se propose d'augmenter encore les garanties désirables en introduisant en Algérie le système tunisien de vaccination.

Dans sa péroraison, M. Jonnart a adressé aux colons d'Algérie ses remerciements pour la persévérante confiance qu'ils lui témoignent et ses encouragements pour travailler d'un commun accord à rendre l'Algérie toujours plus riche et plus prospère.

Afrique Occidentale. — *La délimitation du Congo-Cameroun.* — Les négociations pour la délimitation Congo-Cameroun suivent leur cours. Une grande partie de la besogne est aujourd'hui déblayée. Les questions encore à résoudre sont relatives à la frontière Nord et à la frontière Sud. Les Allemands demandent au Sud un coin de terre

qui leur facilite l'accès de la Sangha. Au Nord, il y a Bendor, dont ils ne contestent pas la place en territoire français, mais que les coloniaux allemands seraient très désireux d'acquérir.

— *Dans le Borkou et le Tibesti.* — Le ministre des Colonies vient de recevoir un câblogramme de l'Afrique Occidentale Française l'informant que des pillards du Borkou ont razzié les Azbinsas et attaqué, le 7 janvier dernier, à Agadez, le lieutenant Dromard, qui se rendait de Nguimi à Bilma avec 26 fusils. Ils ont été repoussés et ont subi des pertes sérieuses.

Le gouverneur général fait remarquer que ces renseignements confirment ceux qu'il avait précédemment donnés à diverses reprises au sujet de cette région, et insiste sur l'inopportunité et le danger de l'envoi de toute mission dans le Borkou et le Tibesti.

— *Le successeur du roi Toffa.* — Le roi Toffa, dont nous avons annoncé la mort il y a quelque temps, vient d'être remplacé par son fils, Abjici-Toffa, comme souverain de Porto-Novo, sous notre protectorat.

IV. — AMÉRIQUE.

Haïti. — *L'incident haïtien.* — Il y a eu cette quinzaine un incident haïtien dont on a dû un moment s'occuper à Paris, Londres et Berlin, mais qui s'est, d'ailleurs, réglé de lui-même au premier avertissement sérieux des gouvernements intéressés. A la suite d'un mouvement révolutionnaire, comme il s'en produit périodiquement dans ce pays, un certain nombre d'adversaires du président actuel de la république haïtienne, le général Nord-Alexis, s'étaient réfugiés dans les divers consulats et légations, et notamment à la légation de France; parmi eux se trouvait l'instigateur même du mouvement, le général Firmin, ancien ministre d'Haïti en France, officier de la Légion d'honneur. Le président Nord-Alexis émit la prétention que les réfugiés fussent livrés entre ses mains. Les puissances s'y refusèrent naturellement et exigèrent au contraire que le gouvernement haïtien laissât les réfugiés s'embarquer sur des bâtiments étrangers pour être transportés en territoire neutre. La situation, ainsi tendue, se compliqua encore du fait que le président Nord-Alexis fit, un matin, exécuter sommairement une dizaine de personnalités haïtiennes, sous l'accusation de complot contre la Constitution. On put craindre un moment que la population, surexcitée par l'exemple, ne se livrât à des excès fâcheux. Les cabinets français, anglais et allemand décidèrent aussitôt d'envoyer des bâtiments de guerre dans les eaux de Port-au-Prince. Cette décision produisit un effet immédiat. Le président Nord-Alexis déclara qu'il ne s'opposait plus à l'embarquement des réfugiés, qui furent conduits sous escorte à bord du croiseur français *D'Estrées.*

RENSEIGNEMENTS ÉCONOMIQUES

I. — EUROPE.

Angleterre. — *L'extraction de la houille en 1907.* — La quantité de charbon extraite des différentes mines du Royaume-Uni s'est élevée, l'année dernière, à 267.828.276 tonnes; elle n'avait été que de 251.050.809 tonnes en 1906 et de 236.111.150 tonnes en 1905. Si l'on considère que les résultats de l'année 1905 avaient été déjà supérieurs de 4 millions de tonnes environ à ceux de 1904, qui eux-mêmes avaient dépassé ceux de 1903 de 2 millions de tonnes, on constate que la production de la Grande-Bretagne en 1907 a atteint un chiffre sans exemple dans les annales de l'industrie houillère.

L'extraction s'est ainsi répartie entre les différentes parties du Royaume-Uni :

Angleterre	187.383.846	tonnes.
Pays de Galles	40.252.178	—
Ecosse	40.092.548	—
Irlande	99.704	—
Total	267.828.276	tonnes.

Les douze districts houillers de la Grande-Bretagne ont bénéficié dans la proportion suivante de l'augmentation de la production par rapport à 1906 :

Ecosse orientale	1.660.482	tonnes.
Ecosse occidentale	439.697	—
Newcastle	764.906	—
Durham	1.154.128	—
York et Lincoln	2.624.036	—
Manchester et Irlande	502.803	—
Midland	3.947.465	—
Stafford	1.301.148	—
Cardiff	862.744	—
Swansea	1.101.687	—
District du Sud	1.267.142	—
Total	16.777.467	tonnes.

Le nombre des personnes employées dans les mines de houille a été de 940.618. Ce chiffre représente une augmentation de 58.273 et de 6,60 %, par rapport à 1906, tandis que l'accroissement de l'extraction a été de 6,68 %

II. — OCÉANIE.

Nouvelle-Zélande. — *Le mouvement commercial en 1907.* — Le commerce extérieur de la colonie accuse une notable augmentation par rapport aux chiffres relevés pendant les précédents exercices. En effet, les importations de l'année dernière ont atteint 16.982.046 liv. st., contre 14.303.170 liv. st. en 1906, 12.479.012 liv. st. en 1905, 12.898.253 liv. st. en 1904 et 12.075.959 liv. st. en 1903, et les exportations sont évaluées à 20.069.600 liv. st., contre 17.992.480 liv. st. en 1906, 15.642.959 liv. st. en 1905, 14.738.760 liv. st. en 1904, et 14.971.926 liv. st. en 1903.

Parmi les principales marchandises importées nous citerons les suivantes :

	1907	1906
	(En liv. st.)	
Articles de confection, etc.	644.636	579.585
Chaussures	264.225	273.776
Cotonnades	599.646	522.124
Nouveautés	535.298	455.888
Etoffes en laine	408.378	400.825
Pianos	97.140	93.897

A l'exportation, les plus importants articles ont été, savoir :

	1907	1906
	(En liv. st.)	
Laine	6.376.021	6.765.655
Viande congelée, conservée, salée (y compris la volaille)	3.438.538	2.885.513
Beurre	1.615.622	1.560.235
Chanvre	821.898	812.743
Gomme Kauri	579.887	522.486
Fromage	6[illegible]3.360	341.002
Or	2.027.490	2.270.981

Le mouvement de l'immigration s'est quelque peu ralenti l'année dernière, pendant laquelle on a compté 36.108 arrivants contre 39.233 en 1906. Le chiffre de la population de la colonie a cependant légèrement augmenté, de 20.000 âmes environ, et le nombre total des habitants de race blanche, au 31 décembre 1907, est évalué à 929.000.

NOMINATIONS OFFICIELLES

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

L'exequatur a été accordé à M. José Santi, consul du Paraguay à Bastia.

MINISTÈRE DE LA GUERRE

Troupes métropolitaines.

INFANTERIE

Attachés militaires. — M. le *capit.* Denvignes est nommé attaché militaire à la légation de France en Grèce.

GÉNIE

Abyssinie. — Sont désig. pour la mission d'études du chemin de fer de Djibouti à Diré-Daoua :

MM. le *chef de bataillon* Ozil et les *capit.* Dewulf, Guibaud et Papon.

Troupes coloniales.

INFANTERIE

Annam-Tonkin. — MM. les *capit.* Aymard et Fontaine et le *lieut.* Estève sont désig. pour le Tonkin.

Cochinchine. — MM. les *capit.* Benoist et Grémillet et les *lieut.* Coudert, Person et Alexandre sont désig. pour la Cochinchine.

Afrique Occidentale. — Sont désig. pour l'A. O. F. :

MM. le *lieut.-colonel* Lagarrue; les *chef de bataill.* Frantz et Giorgio; les *capit.* Barvet, Lédard, Oyaux, Renart, Mauvilain, Marx, Mégnon, Abel, Le Coat, Morel et Ybri; les *lieut.* Giboudeaux, Rey, Stéphan, Bayle, Thibaut, Ayasse, Thibault, Arbogast, Reynes, Legras, Plat, Kaufmann, Harent et Silvestre; les *sous-lieut.* Juge, Dauvergne, Lemarce, Jouve, Lelorrain et Boucher.

ARTILLERIE

Cochinchine. — Sont désig. pour la Cochinchine :

MM. le *chefs d'escad.* Perroud; les *capit.* Suche, Bourgoin, Lehuby, Petit, Milledrogues et Duhautois; les *lieut.* Bour, Royol et Jacquier; les *sous-lieut.* Ravon, de Godon, Guillo, Gaud, Rendu, Chapelain, Legrand et Guèze.

Afrique Occidentale. — Sont désig. pour l'A. O. F. :

MM. les *capit.* Chaumont, Labasque, Clément, Grasset, Lotte et Lapeyre;

M. le *lieut.* Laibe est désig. pour le Haut-Sénégal-Niger.

Madagascar. — M. le *chef d'escad.* Breton est désig. pour Madagascar.

Officiers d'administration.

Cochinchine. — M. le *stagiaire de 1re cl.* Maillard-Salin est désig. pour la Cochinchine.

Afrique Occidentale. — M. le *stagiaire de 2e cl.* Challier est désig. pour la Mauritanie.

Nouvelle-Calédonie. — M. le *stagiaire de 2e cl.* L'Hostis est désig. pour la Nouvelle-Calédonie.

CORPS DE L'INTENDANCE

Saint-Pierre et Miquelon. — M. l'*adjoint* André est nommé chef de l'inscription maritime à Saint-Pierre et Miquelon.

Officiers d'administration.

Afrique Occidentale. — MM. les *offic. d'admin. de 2e cl.* Saint-Yves et de *3e cl.* Cacciaguerra sont désig. pour l'A. O. F.

SERVICE DE SANTÉ

Chine. — M. Dupuy, *méd.-maj. de 2e cl.*, est désig. pour le poste consulaire de Canton.

Annam-Tonkin. — MM. le *méd. ppal.* Rousselot-Bénaud; les *méd.-maj. de 1re cl.* Toché et Bourdon; les *méd.-maj. de 2e cl.* Couderc, Chagnolleau, Casaux, Wagon et Sarrat; les *méd. aides-maj. de 1re cl.* Foll et Passa et le *méd. aide-maj. de 2e cl.* Le Dentu, sont désig. pour le Tonkin.

Laos. — MM. les *méd. aides-maj. de 1re cl.* Gauthier, Fuynel, Asselin, Ducasse et Maratray, sont désig. pour le Laos.

Cochinchine. — MM. le *méd.-maj. de 1re cl.*, Pujol; les *méd.-maj. de 2e cl.* Erdinger (Léon) et Cadet et les *méd. aides-maj. de 2e cl.* Saujeon et Daniel, sont désig. pour la Cochinchine.

Afrique Occidentale. — MM. les *méd.-maj. de 2e cl.* Tardif, Fraissinet, Brachet et Boudriot et les *méd. aides-maj. de 2e cl.* Mariotte, Hermann, Dubarry, Lautier, Ringenbach, Guidice et Giauffer, sont désig. pour l'A. O. F.

MM. Vaillant, *méd. aide-maj. de 1re cl.*, Mazet et Kerneis, *méd. aides-maj. de 2e cl.*, sont affectés au Dahomey;

MM. Perret et Sébilleau, *méd. aides-maj.*, sont désig. pour la Guinée.

Congo. — M. Muraz, *méd.-maj. de 2e cl.*, est désig. pour le Congo.

Tchad. — M. Cotard, *méd. aide-maj. de 1re cl.*, est désig. pour le territoire du Tchad.

Madagascar. — MM. Roquemaure, Massiou, Thirion et Fivie, *méd.-maj. de 2e cl.*, Le Fers, Bodet, Robert et Sébilleau, *méd. aides-maj. de 2e cl.*, sont désig. pour Madagascar.

Guyane. — MM. Salomon, Ceillier et Fonquernié, *méd. aides-maj. de 2e cl.*, sont désig. pour la Guyane.

Mayotte. — M. Guidice, *méd. aide-maj. de 2e cl.*, est désig. pour Mayotte.

MINISTÈRE DE LA MARINE

ÉTAT-MAJOR DE LA FLOTTE

Extrême-Orient. — MM. le *lieut. de vaiss.* Mareau et le *mécanic. ppal de 2e cl.* Pacot sont désig. pour le *Pistolet*;

M. le *lieut. de vaisseau* Le Guen est nommé au command. du *Mousquet*;

M. le *lieut. de vaiss.* Pahier est nommé au command. du *Vauban*;

M. l'*enseigne de vaiss.* Brown de Colstoun est désig. pour l'*Alger*;

M. le *mécanic. ppal de 2e cl.* Le Meur est désig. pour le *Bruix*.

Cochinchine. — M. le *lieut. de vaiss.* Casta-Lumio nest nommé pilote-major à Saïgon.

Océan Indien. — M. l'*enseigne de vaiss.* Le Moniès de Sagazan est désig. pour la *Surprise*.

Antilles. — Sont désig. pour le *D'Estrées* : MM. le *lieut. de vaiss.* Martin; les *enseignes de vaiss.* Girault, Combescot, Villedieu de Torcy et Gouault et le *mécanic. ppal. de 1re cl.* Coadic.

Pacifique. — M. l'*enseigne de vaiss.* Robin est désig. pour le *Kersaint*.

Madagascar. — MM. les *aspirants de 1re cl.* Platon, Delest, Sales et Brisson sont désig. pour le *Vaucluse*.

CORPS DU COMMISSARIAT

Extrême-Orient. — M. le *commiss. de 2e cl.* Sabourin est désig. pour le *D'Entrecasteaux*.

SERVICE DE SANTÉ

Antilles. — M. le *méd. de 1re cl.* Barbe est désign. pour le *D'Estrées*.

GÉNIE MARITIME

Extrême-Orient. — M. l'*ingénieur* hydrographe Volmat est désig. pour la *Manche*, mission hydrographique de l'Indo-Chine.

MINISTÈRE DES COLONIES

M. Moufflard, *gouvern. de 3e cl. des Colonies*, est nommé résident aux Nouvelles-Hébrides ;

M. Gaudart, *secrét. général de 1re cl.*, est nommé lieut.-gouvern. p. i. du Dahomey.

Sont nommés :

A l'emploi d'administrateur en chef de 1re classe.

MM. Noirot, Desaille, Echalier, Nebout.

A l'emploi d'administrateur en chef de 2e classe.

M. Garnier-Mouton.

A l'emploi d'administrateur de 1re classe.

MM. Leclerc, Homassel.

A l'emploi d'administrateur de 2e classe.

MM. Fontfreyde, Chessé, Lefilhâtre, Cartron, Bonnassiès, Séris-Raymond, Lasselves.

A l'emploi d'administrateur de 3e classe.

MM. Gaube, Bonneval, Dupont, Liurette.

A l'emploi d'administrateur adjoint de 1re classe.

MM. Hantz, Lapalud, Royet, Germenot, Poirier, Voyron, Chevrier, Lahaye, Kulsch, Maubert, Claude, Leloup, Marchand, Bontemps, Didelot, Butel, Arnauld, Le Hérissé.

A l'emploi d'administrateur adjoint de 2e classe.

MM. Besson, Colançon, Longuemart, Pédezert, Tallerie, Mathieu, Toupenay, Descemet, Borgeais, Lecocq, Boutonnet, de Raffin de la Raffinie, du Laurent, Gadou, Legeay.

A l'emploi d'administrateur adjoint de 3e classe des colonies.

MM. Meinard, Armanet, Prouteaux, Colombani, Avonts, Farjou, Gouffran, Spitz, Equilbecq, Lecocq, Rodrigues, Damiens, Laborde, You, Antonin, Sainval, Logeay, Delmotte, Michel.

BIBLIOGRAPHIE — LIVRES ET REVUES

Das polnische Gemeinwesen im preussischen Staat, par BERNHARD (LUDWIG). — Leipzig. Duncker et Humblot, 1907, x-686 p., in-8° avec une carte.

La question polonaise est particulièrement troublante pour tous ceux qui étudient la transformation de l'Europe centrale. La question économique se mêle à la question politique et à la question religieuse. Les projets abominables qui provoquent en ce moment l'indignation de tous les hommes de cœur ont été en grande partie provoqués par les progrès que, depuis quelques années, les Polonais sont arrivés à faire en dépit de l'hostilité du gouvernement de Berlin. Le livre, fortement documenté, de M. Bernhard, est très utile pour comprendre les changements qui se sont effectués, depuis vingt-cinq ans surtout, dans les provinces orientales du royaume de Prusse. L'auteur est obligé de reconnaître que la politique suivie à l'égard des Polonais a été stérile et que le gouvernement prussien s'est trompé en pensant qu'avec de l'argent, beaucoup d'argent, il ferait de grandes choses. La situation est tellement grave qu'on peut redouter pour l'avenir des luttes dont l'Europe tout entière pourrait bien ressentir le contrecoup.

GEORGES BLONDEL.

Constantinople aux derniers jours d'Abdul-Hamid, par PAUL FESCH. — Paris (Marcel Rivière), 1907, 673 p., in-8°.

Ce beau livre, rédigé au retour d'un voyage à Constantinople, donne un aperçu de la situation actuelle de l'Empire ottoman. L'auteur a fort bien mis en relief l'importance des écoles chrétiennes, qui ont été si attaquées dans les dernières années, et montré que c'était grâce à elles que la France passe encore aux yeux des populations du Levant « pour le plus grand des pays ». Très intéressants aussi les détails qui sont présentés sur la « compétition aiguë » qui existe entre les Français et les Allemands. Ceux-ci appellent à leur aide les ressources d'une réclame bruyante. L'ardeur avec laquelle ils cherchent à développer les chemins de fer est particulièrement significative. Et notre pays est maintenant de plus en plus évincé dans les transports par mer, où il n'occupe que le cinquième rang dans le mouvement total. Il est grand temps de réagir et de lui rendre la situation à laquelle ses traditions lui permettraient cependant de prétendre.

GEORGES BLONDEL.

Ouvrages déposés au bureau de la Revue.

Une Française au Maroc, par MATHILDE ZEYS, avec une préface de M. G. Hanotaux, de l'Académie française. Un vol. in-16 de 300 pages, illustré de 50 gravures hors texte. Hachette et Cie, Paris, 1908.

Voyage en Portugal, par G. DE BEAUREGARD et L. DE FOUCHIER. Un vol. in-16 de 244 pages illustré de 46 gravures. Hachette et Cie, Paris, 1908.

Le tunnel sous la Manche, par GEORGES VIERNOT, breveté d'état-major. Un vol. in-8° de 166 pages, avec 5 gravures dans le texte. Henri Charles-Lavauzelle, Paris, 1908.

Tactique des petits détachements, par le capitaine G. PROKOS, de l'infanterie coloniale. Un vol. in-8° de 200 pages. Henri Charles-Lavauzelle, Paris, 1908.

Le guide des carrières coloniales, par GEORGES FRANÇOIS, docteur en droit. Un vol. in-8° de 431 pages. E. Larose, Paris, 1908.

LES REVUES

REVUES FRANÇAISES

Bulletin de la Réunion d'études algériennes (*févr.-mars* 1908). B. RIQUET : Echos d'Algérie. — B. CHALSEYRE : La question marocaine. — E. SCHIRMER : La culture du coton en Algérie.

La Ligue maritime (*mars* 1908). DANIEL BELLET : Comment s'exécute le canal de Panama. — L. HAFFNER : Le yachting à bon marché. — E. MERCIÉ : Le sauvetage des sous-marins.

La Quinzaine coloniale (10 *mars* 1908). J. CHAILLEY : L'opium et le budget de l'Indo-Chine.

Revue pour les Français (25 *mars* 1908). HENRI LORIN : Les Français en Espagne.

II. — REVUES ÉTRANGÈRES

Revues italiennes.

L'Italia moderna (15 *marzo* 1908). SEN. AUG. PIERANTONI : L'Africa italiana.

La Rassegna Nazionale (16 *marzo* 1908). ENRICO BERTARELLI : Note di un viaggio nell' India. IV. Jaipur, Ajmer, Udaipur.

Revues portugaises.

Revista Portugueza colonial e maritima (20 *de março de* 1908). R. LARCHER MARÇAL : A cultura do cacoeiro nas ilhas de S. Thome e do Principe.

L'Administrateur-Gérant : P. CAMPAIN.

PARIS. — IMPRIMERIE LEVÉ, RUE CASSETTE, 17.

CHEMINS DE FER DE L'OUEST

Voyage Circulaire en Bretagne

Billets d'excursion à prix réduits, valables 30 jours (délivrés toute l'année)

1re classe, 65 francs — 2e classe, 50 francs

Itinéraire. — Rennes, Saint-Malo-Saint-Servan, Dinard-Saint-Enogat, Dinan, Saint-Brieuc, Guingamp (1), Lannion, Morlaix (1), Roscoff, Brest, Quimper, Douarnenez, Pont-l'Abbé, Concarneau, Lorient, Auray, Quiberon (1), Vannes, Savenay, Le Croisic, Guérande, Saint-Nazaire, Pont-Château, Redon, Rennes.

(1) Il est délivré peur l'extention de l'itinéraire de Guingamp à Paimpol et retour de Guingamp ou Morlaix à Carhaix avec retour facultatif sur Guingamp ou Morlaix, et de Quiberon à Belle-Ile-en-Mer (le Palais), et retour, des billets d'aller et retour à prix réduits.

Ces billets donnent droit à l'arrêt facultatif aux gares intermédiaires. Leur durée de validité expire en même temps que celle du voyage circulaire.

Billets spéciaux de parcours complémentaires

Il est délivré de toute station des réseaux de l'Ouest et d'Orléans, située à 50 kilomètres au moins (ou contre paiement de la taxe applicable à 50 kilomètres), de l'itinéraire du Voyage Circulaire en Bretagne, des billets spéciaux de 1re et de 2e classes comportant une réduction de 40 % sur le prix ordinaire des places, pour aller rejoindre l'itinéraire du Voyage Circulaire et pour rentrer au point de départ ou se rendre sur toute autre gare des réseaux de l'Ouest et d'Orléans.

Le billet d'aller, pour rejoindre l'itinéraire du Voyage Circulaire en Bretagne, doit être demandé en même temps que celui du Voyage Circulaire et au moins 4 jours à l'avance. Le billet de retour est délivré sur la présentation du billet circulaire aux gares situées sur l'itinéraire de ce voyage où le voyageur compte commencer son voyage de retour.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Billets d'aller et retour individuels et de famille.

Pour les stations thermales et hivernales des Pyrénées-Occidentales et Orientales et du Golfe de Gascogne, Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salies-de-Béarn, etc... Amélie-les-Bains, Vernet-les-Bains, Banyuls-sur-Mer, etc.

Il est délivré toute l'année, à toutes les gares du réseau d'Orléans ainsi que dans ses bureaux succursales de Paris, pour les stations thermales et hivernales désignées ci-dessus :

1° Des billets d'aller et retour individuels de toutes classes avec réduction de 25 0/0 en 1re classe et de 20 0/0 en 2e et 3e classes, sur le prix calculés au tarif général d'après l'itinéraire effectivement suivi ;

2° Des billets aller et retour de famille en 1re, 2e, 3e classes, comportant une réduction de 20 à 40 0/0 suivant le nombre des personnes et sous condition d'effectuer un parcours minimum de 300 kilomètres (aller et retour compris).

Durée de validité : 33 jours à compter du jour de départ, ce jour compris

Créé en 1866

LE MEILLEUR DES TONIQUES ET APÉRITIFS

BYRRH

VIN GÉNEREUX ET QUINQUINA

HORS CONCOURS. — EXPOSITION UNIVERSELLE DE PARIS 1900

Le **BYRRH** est une boisson savoureuse, éminemment tonique et hygiénique.

Il est fait avec des vins vieux exceptionnellement généreux, mis au contact de Quinquina et d'autres substances amères de premier choix. Il emprunte à toutes ces substances un arôme agréable et de précieuses propriétés cordiales, et il doit aux vins naturels qui seuls servent à sa préparation sa haute supériorité hygiénique.

On le consomme à toute heure : soit pur à la dose d'un verre à Bordeaux ; soit dans un grand verre, étendu d'eau ordinaire ou d'eau de seltz. Il devient alors une boisson très agréable et rafraîchissante, sans perdre aucune de ses propriétés hygiéniques.

Exiger la Marque

VIOLET FRERES, à THUIR (Pyrénées-Orientales)

CHEMINS DE FER DE PARIS-LYON-MÉDITERRANÉE

Banlieue de Paris

Grâce à la mise en service récente de deux nouvelles voies entre Villeneuve-Saint-Georges et Brunoy, la Cie P.-L.-M. se trouve maintenant à même d'apporter d'importantes améliorations à son service de Banlieue.

Ces améliorations, mises en vigueur dès le 1er Mai, seront certainement fort appréciées.

C'est dans la Banlieue desservie par cette Compagnie que se trouvent les charmantes localités de l'Yerres et la forêt de Sénart ; les rives de la Haute-Seine (Le Coudray, Seine-Port, etc...) Melun et ses environ (chateau de Vaux-le-Vicomte, abbaye de Dammarie-les-Lys) ; le palais de Fontainebleau et sa forêt, une des merveilles de la France.

Billets simples de France en Espagne.

Les principales gares du réseau P.-L.-M. (Paris, Dijon, Lyon, Marseille, etc.) délivrent toute l'année des billets directs simples pour Barcelone.

Consulter le Livret-Guide-Horaire P.-L.-M. vendu 0 fr. 50 dans toutes les gares.

De Paris en Orient (viâ Marseille).

La Compagnie P.-L.-M., d'accord avec les Compagnies des Messageries maritimes, Fraissinet et Paquet, délivre des billets simples valables 15 jours, pour se rendre, par Marseille, de Paris à l'un quelconque des ports ci-après : Alexandrie, Beyrouth, Constantinople, Le Pirée, Smyrne, Alexandrie, Jaffa, Port-Saïd, Batoum, Salonique, Odessa, Samsoun, etc.

Les Agences de la Compagnie des Messageries maritimes délivrent des billets d'aller et retour, valables 120 jours, pour se rendre, viâ Marseille, de Paris à Alexandrie, Port-Saïd, Jaffa, Beyrouth.

Arrêts facultatifs sur le réseau P.-L.-M. (par la Bourgogne ou par le Bourbonnais).

Ces billets donnent droit à une franchise de 30 kilos de bagages par place sur le chemin de fer ; sur les paquebots, cette franchise est de 100 kilos par place de 1re classe et de 60 kilos par place de 2e classe.

Pour plus amples renseignements, consulter le Livret-Guide-Horaire P.-L.-M. mis en vente au prix de 0 fr. 50 dans les gares de la Compagnie.

PARIS. — IMPRIMERIE LEVÉ, RUE CASSETTE, 17.

12me Année. — N° 268 16 Avril 1908

QUESTIONS
Diplomatiques et Coloniales

REVUE DE POLITIQUE EXTÉRIEURE

PARAISSANT LE 1er ET LE 16 DE CHAQUE MOIS

SOMMAIRE

Pages

Capitaine E. de Renty... L'Angleterre en Afrique..... 533

Ch.-S. Brunet-Millon..... La représentation navale de la France dans l'Océan Indien et l'Océan Pacifique..... 553

Louis Jadot..... Chemins de fer coloniaux allemands..... 558

CHRONIQUES DE LA QUINZAINE

Les affaires du Maroc. — *Les opérations du général d'Amade. — Les combats du 29 mars et du 8 avril. — Le retour en France de M. Regnault et du général Lyautey. — Dans le Sud Oranais. — Les crédits militaires pour le Maroc à la Chambre et au Sénat. — Le rapport du général d'Amade. — La question du Maroc au Reichstag allemand* 565

Renseignements politiques. — France. *Les affaires de Macédoine à la Chambre des Députés. Les relations franco-russes ; déclarations de M. Bompard.* — Allemagne. *Le vote de la loi sur les réunions. L'empereur d'Allemagne à Corfou.* — Angleterre. *La démission de sir H. Campbell-Bannerman. Le ministère Asquith.* — Belgique. *Le rapport sur le projet de reprise du Congo.* — Portugal. *Les élections législatives.* — Algérie. *L'enseignement indigène aux Délégations financières* 593

Renseignements économiques. — *Le commerce de l'Egypte en 1907. — La situation commerciale de l'Ile Maurice en 1907. — La production du riz au Japon* 607

Nominations officielles..... 609

Bibliographie. — Livres et Revues..... 611

CARTES ET GRAVURES

La vallée du Nil ; la digue d'Assouan..... 540

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

19-21, RUE CASSETTE — PARIS. 6e. — *Téléph.* 132.84.

Abonnement annuel :

France et Colonies, 15 francs Etranger et Union postale 20 francs

La Livraison : *France* : 0.75 *Etranger* : 1 fr.

Au COMITÉ DE L'ASIE FRANÇAISE, 19-21, rue Cassette, PARIS

Guides Madrolle

TONKIN DU SUD, HANOI..... **10 francs**

Un travail historique. anthropologique, et sociologique du peuple anamite précède les itinéraires. Le voyageur aura tous les renseignements pour visiter en détail la belle capitale moderne, **Hanoï**, la ville industrielle de **Namdinh**, les cités anciennes de **Ko-Loa**, de **Thang-Long**, de **Hoa-Lu**, et excursionner dans les jolis sites de **Da-Phuk**, de **Bavi**, de **Chiné**, de la **Rivière Noire** et du **Thanh-Hoa**.

CHINE DU SUD, PORTS DU JAPON..... **12 francs**

Le Touriste trouvera les indications nécessaires pour visiter les pays de l'**Extrême-Orient**, et pour pénétrer en Chine par le **Si-Kiang**, ou par le **Fleuve Bleu** — HONG-KONG, CANTON, MACAO, CHANG-HAÏ, HAN-KÉOU.

CHINE DU NORD, CORÉE, LE TRANSSIBÉRIEN..... **12 francs**

Le Guide prend le voyageur à **Chang-Haï** et lui fait parcourir toutes les excursions autour de **Pékin** et celles de la **Chine septentrionale** et **occidentale**; il le conduit jusqu'en Europe, à travers la **Mandchourie**, la **Sibérie**, la **Russie** et l'**Allemagne**. — **Tien-Tsin**, **Pékin**, **Séoul**, **Moscou**, **Varsovie**, **Berlin**.

INDO-CHINE, HARAR, INDES, CEYLAN, SIAM, CHINE MÉRIDIONALE. **18 francs**

Le Guide décrit chaque escale de l'itinéraire **Marseille** à **Canton**; le passager désireux d'étendre le cercle de ses excursions pourra gravir les hauteurs de l'**Ethiopie**, visiter les temples somptueux de l'**Inde méridionale**, aller dans les sanatoria de **Ceylan**, parcourir les villes mortes du **Siam**, étudier les ruines grandioses laissées par la civilisation khmer, remonter le **Fleuve Rouge** jusqu'en **Chine** et séjourner à **Canton**.

MONOGRAPHIES : Rudiments de la langue Chinoise, 2 fr. 50. — La Corée, 3 fr. — Les voyageurs Chinois, 1 fr. — L'Art chez les Chinois, 1 fr. — L'Histoire de la Chine, 1 fr. — Sud de la Chine, 3 fr. — Nord de la Chine, 3 fr. — Le Sud du Yun-nan, 2 fr.

CHEMIN DE FER D'ORLEANS

Voyages en Espagne.

La Compagnie d'Orléans délivre déjà dans toutes ses gares, stations et bureaux de ville de Paris, conjointement avec des carnets de parcours à itinéraire facultatif français, des billets demi-circulaires espagnols à itinéraire fixe, comportant Hendaye-Irun comme point d'entrée en Espagne et Cerbère-Port-Bou comme point de sortie, ou inversement.

Depuis le 15 avril 1907, cette Compagnie délivre également, conjointement avec les carnets de parcours français précités, des billets circulaires individuels espagnols à itinéraire tracé au gré du voyageur du tarif X n° 5; la sortie et la rentrée en France peuvent avoir lieu soit par le même point frontière (Hendaye-Irun ou Cerbère-Port-Bou), soit par l'un de ces points à l'aller et par l'autre au retour.

La demande de ces billets doit être faite 10 jours au moins à l'avance.

QUESTIONS
DIPLOMATIQUES ET COLONIALES

L'ANGLETERRE EN AFRIQUE

Lorsque l'Angleterre se fut emparée des Indes, elle voulut jalonner la route de ses navires par des ports de relâche. Quelques comptoirs établis sur les côtes de la Gambie, de Sierra-Leone, de la Gold-Coast[1] et l'île de Sainte-Hélène, occupée en 1673, remplirent tout d'abord ce rôle. Puis ce furent l'île de l'Ascension (1815), Cape-Town enlevé aux Hollandais au début du XIXe siècle, l'île Maurice et les Seychelles (1815), enfin le territoire d'Aden (1839). Ainsi l'Afrique se trouvait encerclée.

Lorsque le percement de l'isthme de Suez détourna la route des Indes, les Anglais aussitôt s'assurèrent de nouveaux points d'appui. En dehors de Gibraltar, conquise en 1704, de l'île de Malte cédée en 1800, elle s'appropria l'île de Chypre en 1878, l'îlot de Perim en 1857, le British Somaliland en 1884. Enfin l'Egypte et le Soudan égyptien sont maintenant, sinon complètement en droit, du moins en fait, possessions anglaises.

D'autre part, lorsque l'attention de l'Europe fut appelée sur le continent noir, à la suite des voyages de Livingstone et de Stanley, l'Angleterre ne fut pas la dernière à réclamer sa part. Partout elle éleva ses prétentions, elle s'infiltra partout, arrachant de-çi de-là, en suivant un plan bien défini, un lambeau de territoire, soit par la force, soit par la diplomatie, arrondissant chaque jour son domaine, maintenant immense, ainsi que le prouve le tableau que l'on trouvera quelques lignes plus loin.

Ainsi, en Afrique, l'Angleterre a su se tailler un nouvel empire de près de 9 millions de kilomètres carrés, peuplé de 50 millions d'habitants ! Le budget total de toutes ces colonies s'équilibre presque ; et cependant, la plupart d'entre elles sont d'origine ou de développement récents, c'est-à-dire dans la période où les semailles sont faites, et les récoltes encore lointaines. Si l'on se reporte à trente années en arrière, alors que les cartes d'Afrique indiquaient quelques noms sur le rivage des

[1] Nous avons conservé dans cet article, pour la plupart des noms géographiques, l'orthographe des documents officiels anglais.

POSSESSIONS ANGLAISES EN AFRIQUE[1]

POSSESSIONS	SUPERFICIE	POPULATION	REVENU[2]	DEPENSE[2]	COMMENT OBTENUE	GOUVERNEMENT
EST-AFRICAIN	Km²		£	£		
East-Africa Protectorate	442.752	4.038.250	270.362[3]	418.839	Annexé 1888	Protectorat.
Uganda Protectorate	558.750	4.000.000	76.789	191.143	— 1894	Id.
Zanzibar	1.658	200.000	177.568	159.862	Conquête 1888	Id.
Somaliland	170.000	300.000	39.477	127.480	Annexé 1884	Id.
Egypte[4]	1.000.000	9.621.831	15.600.000	13.500.000	Occupé 1882	Co-protectorat.
Soudan Egyptien[4]	2.375.000	2.000.000	646.981	1.041.974	Conquête 1896	Protectorat.
SUD-AFRICAIN						
Rhodesia	1.058.000	1.400.000	576.675	679.655	Annexé 1889	Compagnie particulière à charte.
Central Africa Protectorate	106.134	977.252	76.738	108.682	— 1889	Protectorat.
Transvaal	304.913	1.399.528	4.411.990	4.785.503	Conquête 1900	Gouvernement responsable.
Orange River Colony	125.200	387.315	786.049	780.535	— 1900	Gouvernement représentatif.
Natal	93.676	1.141.406	3.384.849	3.829.588	Annexé 1843	Gouvernement responsable.
Basutoland	26.658	348.000	97.034	78.837	— 1868	Protectorat.
Bechuanaland Protectorate	648.400	125.040	28.653	74.783	— 1888	Colonie de la Couronne et protect.
Cape Colony	717.388	2.470.289	8.472.303	9.149.498	Conquête 1814	Gouvernement responsable.
OUEST-AFRICAIN						
North Nigeria Protectorate	641.000	9.161.700			Conquête 1885	Protectorat.
South Nigeria et Protectorate	193.000	4.444.393	849.704	884.067	— 1885	Id.
Gold Coast et Protectorate	308.870	1.486.433	572.462[5]	596.119[5]	— 1861	Colonie de la Couronne.
Gambia et Protectorate	11.800	90.354	51.868[5]	72.297[5]	— 1831	Id.
Sierra Leone et Protectorate	88.800	1.680.000	281.523[5]	225.958[5]	— 1787	Id.
ILES						
Ascension	85	410			Occupé 1815	Colonie de la Couronne.
Sainte-Hélène	117	3.612	10.288	14.969	—	Id.
Maurice et dépendances	2.087	382.972	693.304	704.235	Conquête 1815	Id.
Seychelles	372	20.767	25.052	26.246	—	Id.
Totaux	8.975.160	45.579.452	37.109.469	37.450.270		

[1] Renseignements tirés pour la plupart du *Statesman's year book*, 1907, p. XXXII. — [2] Année 1906. — [3] Y compris les recettes du chemin de fer. — [4] Les géographies anglaises, que nous avons entre les mains, ne comprennent ni l'Egypte ni le Soudan au nombre des Colonies Britanniques. Nous avons cru devoir les y ajouter, car en somme ces deux contrées sont et seront de plus en plus soumises à l'autorité réelle de l'Angleterre. — [5] Sans compter le Protectorat.

océans, et de larges taches blanches au centre avec les mots désert, forêt, savane, il est facile de deviner à quel état embryonnaire devaient se réduire alors les transactions commerciales. Aujourd'hui, grâce à l'activité déployée par les Européens, Belges, Français, Allemands, Portugais, Anglais, et surtout par ces derniers, le continent noir est entré dans la voie des échanges mondiaux et y a pris une large part.

En ce qui concerne les colonies anglaises seules, le commerce total, importation et exportation, s'est élevé en 1906 à la somme de 197.203.002 livres sterling, soit à près de 5 milliards. Que sera-ce lorsque ces colonies d'Afrique, encore mieux outillées, pourvues de travailleurs en quantité suffisante, donneront la mesure qu'on est en droit d'en attendre?

Aussi peut-il être intéressant, à l'aurore de cette période de développement, de donner quelques aperçus sur chacun de ces territoires, et d'assister à ce lever de rideau majestueux d'un continent tout entier qui s'ouvre à la lumière dans une lutte suprême entre la civilisation et la barbarie. C'est ce que nous allons essayer de faire.

Ainsi que nous l'avons vu dans le tableau qui précède, les colonies anglaises d'Afrique peuvent se grouper en quatre catégories : l'Est africain, le Sud africain, l'Ouest africain, et les îles. Nous suivrons cet ordre dans l'étude que nous nous proposons de faire :

A. — Egypte (Misr).

Historique. — Nous n'avons pas la prétention de donner en quelques lignes une histoire, même abrégée, de cette terre qui, dès l'origine des temps, joua un rôle si important dans l'histoire du monde. A des siècles de grandeur, succédèrent des siècles de recueillement. Les époques de splendeur sont celles où la main des hommes asservit le Nil ; les périodes de décadence sont dues aux barbares qui, méconnaissant les exemples du passé, déchaînèrent les flots du grand fleuve, le rendirent libre pour l'œuvre de dévastation.

L'Egypte, subjuguée par les mahométans, végétait dans l'éternel fatalisme des sectateurs du Prophète, quand, poursuivant une idée de conquête lointaine, à la fin du XVIIIe siècle, Bonaparte conçut le plan de faire de cette antique terre des Pharaons un point d'appui pour une expédition aux Indes. Le passage des Français fut pour ces régions endormies le signal du réveil civilisateur. Nos savants, nos ingénieurs, se dirigèrent vers cette Egypte si captivante, et petit à petit, sous leur impulsion bienfaisante, elle reprit sa marche vers le mouvement mondial,

comme ces sedds du Nil, un moment arrêtés à l'ombre d'un rocher, sont un jour emportés par le courant et se déposent en limon bienfaisant dans le champ d'un fellah.

Etrange chose que l'histoire ! Alors que Bonaparte voulait faire de l'Egypte un instrument docile tourné contre l'Angleterre, il jetait, sans s'en douter, les fondements de l'empire anglo-égyptien. Inconsciemment il semait, et les Anglais à un siècle de distance devaient récolter !

Après le départ de Bonaparte, Mehemet Ali, gouverneur de l'Egypte, conquit toute la contrée et en devint le maître absolu (1811). Sous ce souverain, qui régna jusqu'en 1848, le pays se rénova. Mais les dépenses énormes occasionnées par ses expéditions guerrières et par la création de toute une organisation calquée sur celle de l'Europe — et aussi, il faut le dire, la crainte de voir cet empire naissant faire échec à la domination turque, — donnèrent aux grandes puissances occidentales l'occasion d'intervenir.

Le 13 février 1841, un hatti shériff impérial régla les questions en litige. L'hérédité au trône d'Egypte était garantie à Mehemet Ali, qui prenait le nom de Vali. Plus tard, en 1866, ce titre fut changé en celui de Khedewi-Misr, communément khédive ; en même temps, le tribut annuel à payer par l'Egypte à la Turquie fut porté de 376.000 à 720.000 livres sterling.

Lorsque, en 1882, à la suite des événements encore présents à toutes les mémoires, nous abandonnâmes aux Anglais le soin de régler seuls les affaires égyptiennes, ceux-ci ne tardèrent pas à prendre une influence considérable. Petit à petit, ils s'infiltrèrent dans toutes les administrations, et sous l'œil bienveillant de l'Europe, mirent de plus en plus en tutelle le khédive et son entourage immédiat. La convention franco-anglaise du 4 avril 1904 consacra notre abandon. Désormais les Anglais ont les mains libres en Egypte, et les liens qui rattachent encore celle-ci à la Turquie deviennent chaque jour plus fragiles.

*
* *

Abbas Hilmi, le khédive actuel, est né le 14 juillet 1874. C'est le septième souverain de la dynastie de Mehemet Ali. En 1892, il fut appelé à succéder à son père, Mohamed Tewfik. La loi égyptienne d'hérédité, en effet, reconnue en 1866, appelle au trône le fils aîné, au lieu que la loi turque donne le sceptre au plus âgé des héritiers du sultan défunt.

Abbas Hilmi, élevé entièrement à l'européenne, doué d'une nature énergique et d'une très vive intelligence, voulut se con-

sacrer entièrement au bien de son peuple. Il lui manquait, au début, pour mûrir ses qualités, l'expérience : les événements ont pris soin de la lui fournir[1]. Les luttes continuelles qu'il eût à soutenir avec lord Cromer, pour défendre les lambeaux d'autorité qui lui restaient, en sont la preuve. Mais il ne pouvait éviter l'inévitable ; et aujourd'hui ce malheureux souverain règne sur l'Egypte pour la Turquie et par l'Angleterre.

Administration et gouvernement. — L'administration de l'Egypte est dirigée par sept ministres [2], qui sont soumis à l'autorité directe du khédive. En 1879, sous la pression de la France et de l'Angleterre, à la suite de la création des tribunaux mixtes et de la réorganisation des finances, un décret khédivial du 10 novembre 1879 nomma deux contrôleurs généraux, l'un français, l'autre anglais, avec des pouvoirs très étendus pour la direction et la surveillance des affaires. Après les événements de 1882, le décret précédent fut annulé (18 janvier 1883). Un conseiller financier anglais fut alors désigné, qui devait, sous peine de nullité, approuver toute décision concernant le budget. Ce fonctionnaire siège au Conseil des ministres, mais ne possède aucun pouvoir exécutif. La convention franco-anglaise de 1904 sanctionna ce décret, en stipulant qu'ultérieurement aucune modification ne serait opérée sans l'approbation des puissances signataires de la convention de Londres de 1885.

La loi organique du 1er mai 1883 régla le mode de représentation nationale, composée d'un Conseil législatif, d'une Assemblée générale et de bureaux provinciaux. Le premier de ces corps comprend 30 membres dont 14 sont nommés par le gouvernement. Il doit se réunir au moins une fois par mois pour examiner le budget et toutes les lois administratives qui lui sont soumises. Le gouvernement toutefois n'est aucunement lié par ses avis.

L'Assemblée générale comprend, outre les membres du Conseil législatif, les sept ministres et 46 membres élus par le peuple. Réunie au moins une fois tous les deux ans, cette Assemblée a à connaître de toute modification aux impositions foncières ou personnelles.

Quant aux bureaux provinciaux, ils sont chargés de l'administration des territoires qui sont confiés à leur gestion. L'Egypte est divisée au point de vue administratif en 5 gou-

[1] Eug. Aubin. *Les Anglais aux Indes et en Egypte*, p. 187. Armand Colin, édit., Paris.

[2] Présidence du Conseil, Intérieur, Finances, Justice, Guerre, Travaux publics, Instruction publique, Affaires étrangères.

vernements (mohafzas), formés par les grandes villes du Caire, Alexandrie, Port-Saïd, Suez et El Arish, et en 15 provinces (moudiriehs) qui sont elles-mêmes subdivisées en districts (kisms).

Enfin, signalons que, depuis 1887, un haut commissaire ottoman réside au Caire, plus pour sauver le principe de la dépendance turque que pour surveiller la marche des affaires. Car, dans toute l'administration, les Anglais ont des appuis sérieux et s'en servent pour diriger de très près les affaires égyptiennes.

Territoire et population. — L'Egypte est limitée au Nord par la Méditerranée, à l'Ouest par la Tripolitaine, au Sud par le Soudan et à l'Est par la mer Rouge et la nouvelle frontière turco-égyptienne, fixée par l'arrangement du 1er octobre 1906, après les incidents d'Akabah. Cet énorme territoire, de plus de 1.000.000 de kilomètres carrés, n'est malheureusement pas composé de terres cultivables. Le désert en couvre la plus grande surface. Seul, en effet, le Nil fertilise de ses eaux ses rivages immédiats; les travaux d'irrigation, les barrages, ont reculé les limites de son action bienfaisante; mais, malgré tout, la culture ne peut, à l'heure actuelle, réussir que sur 33.000 kilomètres carrés environ : c'est-à-dire que 3 % des terres d'Egypte peuvent produire. Les Anglais, dès les premiers moments de leur occupation, se sont acharnés à résoudre la question de l'eau dont dépend le développement de leur nouvelle possession. Ils ont non seulement occupé la région des lacs, d'où sort le Nil, afin que personne ne vînt assoiffer le pays des fellahs, mais ils ont aussi commencé à construire des ouvrages merveilleux d'audace pour régulariser le cours du fleuve capricieux, capter ses eaux à l'époque des crues et les répandre à volonté en ondes bienfaisantes. Est-ce à dire que le Nil ne peut irriguer plus de terres qu'il ne le fait actuellement? Non, mais la lutte contre le désert exige l'effort de nombreuses générations. Le temps est indispensable pour fertiliser ces solitudes de mort à l'aide de ces mille canaux qui distillent la vie goutte à goutte. Les Anglais font de grands efforts dans ce sens, poursuivent les travaux que nos ingénieurs avaient commencé : nul doute qu'ils n'arrivent à augmenter l'aire des terres cultivables et à donner à tous l'eau que, seul, le Nil peut leur procurer.

La population de l'Egypte est très nombreuse, puisque, d'après le dernier recensement [1], elle comprend 9.621.832 habi-

[1] De juin 1897.

tants. A l'heure actuelle, ce chiffre doit être assez largement dépassé. Dans la précédente décade, en effet, les naissances avaient excédé les décès de 2,76 % par an. Cette population est condensée sur les bords du Nil où la terre peut produire. Dans certains districts, les habitants sont au nombre de 400 à 500 par kilomètre carré. Dans le désert, au contraire, ne se trouvent que quelques rares nomades, allant d'oasis en oasis faire paître leurs troupeaux.

La majorité des Egyptiens s'adonne aux travaux agricoles (exactement 62,65 % des indigènes au-dessus de 10 ans). Dans ce nombre ne sont compris que les hommes, les femmes étant pour la plupart portées comme n'exerçant aucune profession dans les tableaux statistiques que nous avons sous les yeux. Le reste de la population s'occupe d'industrie ou de commerce, s'adonne aux carrières libérales ou à l'instruction religieuse ou laïque. De plus, on compte près de 150.000 domestiques, hommes et femmes. Quant aux étrangers, ils ne cessent d'affluer en Egypte. Les Grecs, les Italiens, les Anglais, les Français forment la majorité de la colonie européenne qui compte plus de 130.000 individus. Cette invasion de gens nouveaux, aux mœurs et aux idées modernes, sera sans doute de nature à transformer la mentalité des autochtones. Si longtemps asservis qu'ils aient été, les fellahs finiront peut-être un jour par concevoir des aspirations nouvelles. Déjà, du reste, des frissons de liberté secouent parfois cette race assoupie pendant des siècles dans la servitude. Qui sait s'ils ne réclameront pas un jour ce Nil que leurs pères ont exploité avant eux, en disant à leurs protecteurs : ceci est notre bien !

Religion. Instruction publique. — Presque tous les cultes sont représentés en Egypte, qui est le véritable carrefour du monde. Toutefois les mahométans, comme de juste, sont les plus nombreux (92 %). Viennent ensuite les chrétiens, coptes, orthodoxes, catholiques romains, protestants, avec plus de 700.000 représentants. Enfin les juifs forment une petite colonie d'une trentaine de mille âmes.

Les mahométans ont pour chefs suprêmes le Cheikh-ul-Islam, nommé par le khédive et choisi parmi les ulémas, et le Grand Cadi nommé par le Sultan de Constantinople. Leur centre religieux est, au Caire, la mosquée et l'université d'El Azhar. Là on enseigne les sciences coraniques pures, c'est-à-dire que les méthodes et la religion y ont été conservées, sans changement aucun, depuis les premiers temps de l'Islam. L'université d'El Azhar jouit d'une très grande réputation dans

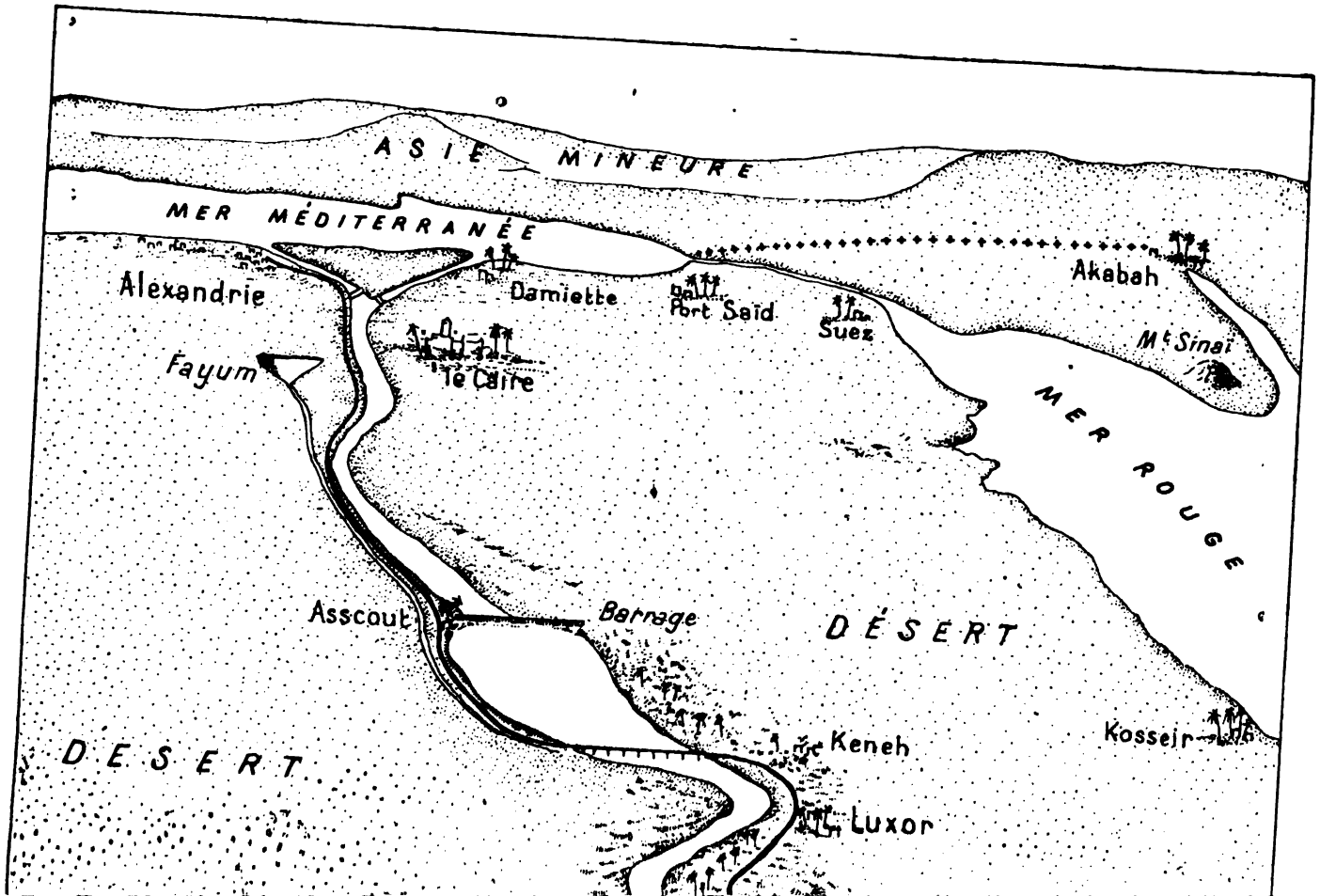
ASIE MINEURE
MER MÉDITERRANÉE
Alexandrie
Damiette
Port Saïd
Suez
Akabah
Mt Sinai
Fayum
Le Caire
MER ROUGE
Asscout
Barrage
DÉSERT
DESERT
Keneh
Kosseir
Luxor

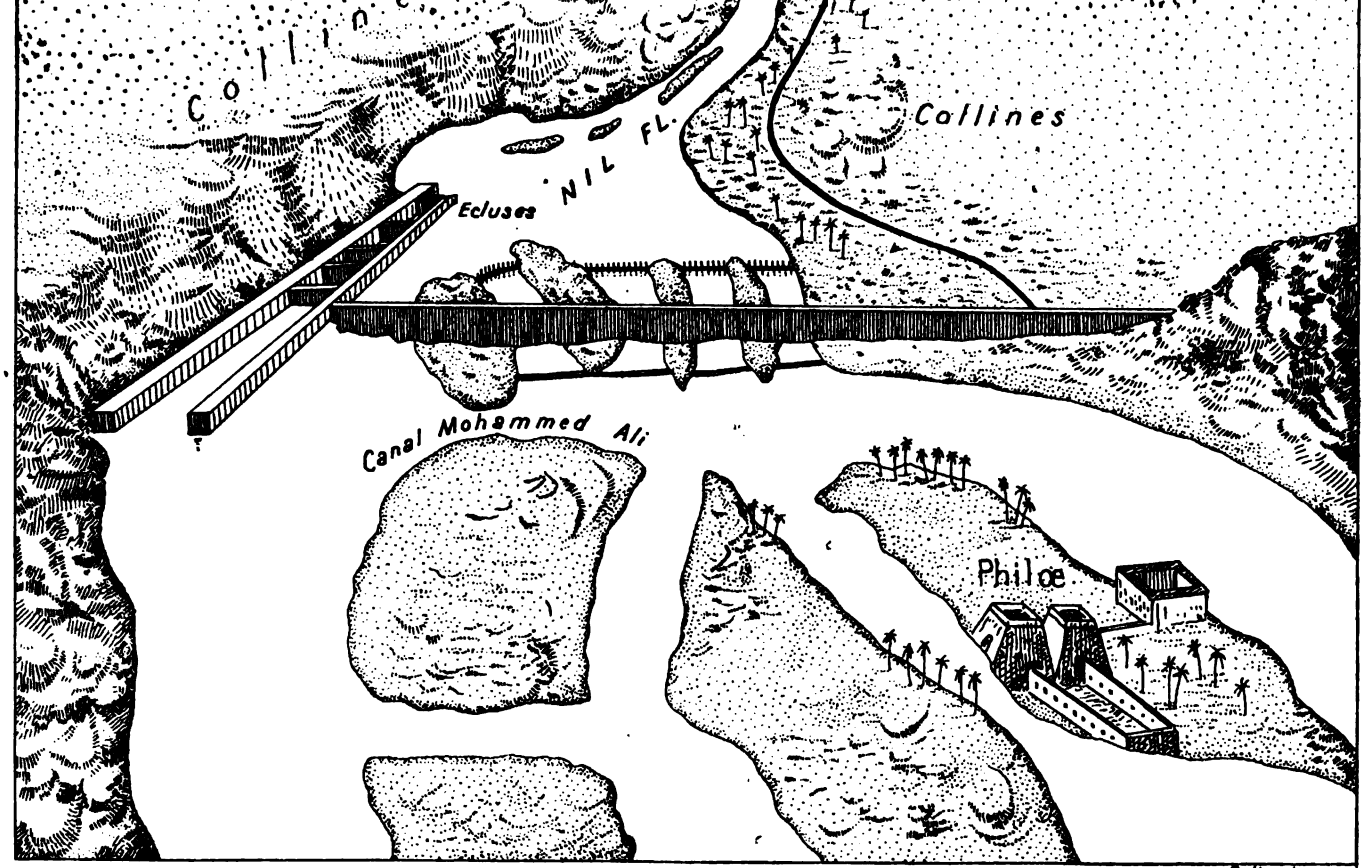

Cliché des Questions Diplomatiques et Coloniales. *G. Huré del.*

VALLÉE DU NIL. — DIGUE D'ASSOUAN

le monde musulman, son influence s'étend bien au delà des limites conventionnelles de l'Egypte. En Syrie, en Arabie, au Soudan, en Tripolitaine, et souvent bien au delà, ses décisions sont écoutées et respectées. Constantinople s'en servait autrefois pour ramener à elle bien des tribus rebelles ; les Anglais, s'ils savent en user avec habileté, pourront résoudre bien des difficultés en s'appuyant sur l'autorité religieuse de ce foyer d'influence.

Parmi les autres cultes, celui qui est le mieux organisé est le culte des coptes. Le patriarche d'Alexandrie le dirige assisté de trois métropolites et de douze évêques, sans compter de nombreux prêtres et moines.

Ce même patriarche a du reste aussi une influence très grande en Abyssinie, où il est représenté par un métropolite et deux évêques. Lorsqu'un empereur éthiopien monte sur le trône, il est sacré par le plus haut dignitaire de l'Eglise copte, sur l'autorisation expresse du patriarche d'Alexandrie. Les Anglais ont donc là un appui considérable pour exercer une pression à Addis-Ababa. C'est une influence qui n'est pas négligeable, et nous sommes certains qu'elle n'a pas été négligée dans bien des événements récents.

L'instruction est assez peu répandue encore parmi les Egyptiens. Malgré les efforts sérieux faits depuis plusieurs années, on compte encore 75 % d'illettrés. Jusqu'en 1898, dans les écoles primaires, l'enseignement du français ou de l'anglais était imposé. Aux écoles secondaires, les cours étaient faits à l'aide d'une des deux langues européennes ci-dessus mentionnées, au choix des élèves. En outre, il existait un certain nombre de collèges professionnels (droit, médecine, arts et métiers, etc.) dont l'organisation, datant de l'époque de Mehemet Ali, avait été calquée sur celle des grandes écoles occidentales. Les Anglais, dès qu'ils eurent pris sérieusement pied dans le pays, favorisèrent, pour les emplois à donner, les étudiants parlant leur langue. Il y eut donc une diminution considérable des élèves demandant à apprendre le français, à ce point qu'en 1898, notre langue n'était plus enseignée dans les écoles primaires gouvernementales. Dans les cours secondaires, nous perdions également beaucoup de terrain. Aussi les statistiques anglaises sont-elles heureuses de constater que 90 % des élèves apprennent l'anglais dans les écoles officielles. Même si ces chiffres sont forcés, il est indéniable que notre influence diminue grandement à ce point de vue : les carrières gouvernementales étant désormais fermées à ceux qui nous sont encore fidèles, et le goût du fonctionnarisme se développant chaque

jour davantage chez les Egyptiens, la conclusion était facile à prévoir.

Parmi les écoles primaires, il existe un nombre considérable d'établissements indigènes appelés kuttabs, dont la plus grande partie sont des annexes des mosquées. Des efforts sérieux sont faits depuis quelques années pour les angliciser. Dans ce but, des subsides sont accordés à celles de ces écoles qui veulent bien se soumettre à l'inspection des agents gouvernementaux et ajouter à leur programme, purement confessionnel, une série d'enseignements généraux un peu plus complets. Dès 1906, sur les 10.000 kuttabs, donnant l'enseignement à environ 200.000 élèves, 4.432 étaient soumises à la surveillance des 39 inspecteurs indigènes, créés dans ce but. Le budget de 1907 comprend une somme de plus de 160.000 fr. destinés à subventionner les kuttabs. En résumé, à l'heure actuelle, plus des trois quarts des enfants musulmans reçoivent une éducation dans des écoles soumises à l'influence anglaise.

Justice. — Le système judiciaire appliqué en Egypte est double : le premier concerne les indigènes seuls, le second les étrangers ou les indigènes dans leurs rapports avec les étrangers.

Les tribunaux de la première catégorie sont les mehkemmehs présidés par les cadis. Ils jugent les affaires de statut personnel (mariage, succession, tutelle) et parfois règlent les questions de possession foncière. Les indigènes non musulmans portent, en général, leurs différends de cette nature devant les chefs de leur religion respective. Pour tous les autres cas, la justice est rendue par les tribunaux indigènes établis depuis 1884. Il en existe 44 du premier degré; chacun d'eux est présidé par un seul juge avec juridiction dans les procès inférieurs à 26.000 fr. ou dans les affaires criminelles dont la peine n'excède pas une amende minime ou un emprisonnement de trois ans. L'échelon supérieur est formé de 7 tribunaux centraux composés chacun de 3 juges. Ils ont compétence sur les affaires civiles excédant les pouvoirs des tribunaux du premier degré, ou sur celles déjà jugées devant ces derniers. Toutefois, les crimes importants sont, depuis 1905, retirés à ces tribunaux et portés devant la Cour d'appel, siégeant mensuellement comme Cour d'assises.

L'échelon supérieur de la justice est formé par la Cour d'appel du Caire, dont 5 juges sont désignés pour apprécier l'application de la loi et former une Cour de cassation.

Enfin, signalons encore des sortes de justice de paix qui,

siégeant hebdomadairement dans chaque markaz ou kism, règlent les affaires de peu d'importance, dont les peines peuvent monter à un mois de prison ou à 52 francs d'amende.

Autrefois, les étrangers étaient soumis aux Capitulations, c'est-à-dire aux traités successivement consentis par la Porte à toutes les puissances de la chrétienté et qui déterminaient la situation des étrangers dans les échelles du Levant. Toutes ces Capitulations leur reconnaissaient un triple avantage : inviolabilité du domicile; exemption d'impôts en dehors des taxes douanières; incompétence de la juridiction territoriale [1].

Ce régime, excellent lorsqu'il n'y avait que de petites colonies européennes, présenta bientôt des inconvénients sérieux, par suite de l'accroissement de celles-ci, de l'admission de nombreux sujets rayas à la protection, enfin des usages spéciaux à l'Egypte, d'après lesquels les indigènes demandeurs relevaient aussi des tribunaux consulaires. Ainsi le nombre des justiciables était considérable et s'augmentait chaque jour; il en résultait souvent des confusions de juridiction, auxquelles il importait de mettre un terme.

En 1867 [2], le gouvernement égyptien crut de son intérêt de prendre une semblable initiative. Pressé de besoins d'argent, il sentit la nécessité de rechercher la création d'une institution judiciaire sérieuse et impartiale, qui le dégagerait des réclamations incessantes dont l'assaillaient les consuls en faveur de leurs ressortissants lésés, et rassurerait, par surcroît, les capitaux européens disposés à se placer en Egypte. Les négociations durèrent huit années et aboutirent à la création de tribunaux mixtes. Trois tribunaux de première instance siègent aujourd'hui à Alexandrie, au Caire et à Mansourah, et les appels sont portés devant la Cour d'Alexandrie. Conseillers et juges sont recrutés en proportions inégales parmi les indigènes et les étrangers, la majorité devant appartenir à ces derniers. Ces magistrats sont nommés par le khédive; mais les étrangers sont désignés à son choix par leurs gouvernements respectifs. Ils sont, en fait, de véritables fonctionnaires internationaux, appartenant à un organe judiciaire international.

Le règlement d'organisation judiciaire, qui a également reçu la sanction des puissances, détermine la compétence de ces tribunaux mixtes. Dans son désir d'inspirer confiance à l'Europe, le gouvernement égyptien, après s'être enlevé à lui-même le droit de jamais dénoncer le pacte qu'il allait conclure, s'est montré tout disposé à étendre le plus possible cette compétence;

[1] Dr Wilhelm Kaufmann. Das internationale Recht der Egyptischen Staatshuld.
[2] Eug. Aubin, *Les Anglais aux Indes et en Egypte*, p. 170 et suivantes.

en matière civile, elle porte sur toutes les actions mixtes, c'est-à-dire entre gens de nationalités différentes, indigènes ou étrangers; elle peut porter, en outre, sans distinction de nationalité, sur toutes actions en matière réelle immobilière. Enfin, le gouvernement lui-même, se reconnaissant justiciable des tribunaux mixtes, se décidait à accorder contre lui, devant une juridiction indépendante, un recours aux étrangers.

L'institution de la réforme judiciaire est entrée en vigueur le 1er février 1876 pour une période de cinq années, et a été renouvelée successivement jusqu'à nos jours [1]. Elle a été si heureusement comprise et combinée qu'aucune des parties contractantes n'a réclamé son abolition. Bien au contraire, il n'y a qu'une voix pour louer la dignité de la magistrature des tribunaux mixtes, la correction de ses arrêts et la science de sa jurisprudence. De tels intérêts se sont créés autour d'elle, que sa disparition ne pourrait manquer d'amener un trouble profond dans les affaires et même dans la propriété.

Finances. — Dès 1862, l'Egypte commença ses emprunts extérieurs, dans le but d'éteindre sa dette flottante. D'autres émissions suivirent bientôt. En 1875, le khédive annonçait qu'il lui était difficile, sinon impossible, de faire face à ses engagements. Sur l'initiative de la France, des négociations furent ouvertes entre l'Egypte et ses créanciers. On aboutit à fonder le régime financier international, dont la base principale est la loi de liquidation du 17 juillet 1880, amendée par la convention de Londres du 13 mars 1885. Il était, en effet, indispensable pour l'Egypte qui, par suite de la création des tribunaux mixtes, pouvait être actionnée devant cette juridiction par ses créanciers internationaux, de fournir à ceux-ci des gages sérieux soumis à un contrôle international. Le système financier dépendait donc intimement du système judiciaire; il fallait mettre l'un et l'autre dans une situation analogue, et c'est ce qui a été heureusement réalisé par les arrangements précités.

Ceux-ci devaient réaliser la liquidation des Dettes égyptiennes, créer des organes pour représenter la collectivité des créanciers, et établir un ensemble d'institutions et de règlements leur assurant pour l'avenir, dans la mesure du possible, une gestion bien ordonnée de la chose publique [2].

Une fois liquidées, les Dettes égyptiennes se sont réparties entre l'Unifiée, la Privilégiée, la Domaniale, la Daïra Sanieh, enfin l'Emprunt garanti, émis en vertu de la convention de

---

[1] Le dernier renouvellement quinquennal date du 1er février 1905.

[2] Eug. Aubin. *Les Anglais aux Indes et en Egypte*, p. 174.

Londres. En octobre 1905, l'emprunt de Daïra Sanieh fut amorti complètement. Au 1er janvier 1906, la situation de la Dette était la suivante :

NATURE DES EMPRUNTS	MONTANT	INTÉRÊTS
	L. E.	L. E.
Dette unifiée 4 %	55.971.940	2.182.906
Dette privilégiée 3 1/2 %	31.127.780	1.062.235
Emprunt garanti 3 %	7.849 500	307.125
Domaniale 4 1/2 %	1.534.640	65.591
Daïra Sanieh [1]	»	»
Total	96.483.880	3.615.857

Ainsi il ressort du tableau ci-dessus que l'Egypte avait, le 1er janvier 1906, une dette de 96.483.880 livres égyptiennes, soit près de 2 milliards et demi, nécessitant un intérêt annuel de 90 millions environ. Et dans ce chiffre ne sont compris ni les dettes non consolidées, ni le tribut à payer à la Turquie [2]. Cette situation serait inquiétante, si le pays n'était pas très riche et ne s'enrichissait pas chaque jour davantage, et si, d'autre part, une administration sage et prévoyante ne gérait pas les intérêts économiques du pays, en évitant le gaspillage.

Les droits des créanciers sont sauvegardés, en effet, par deux organes principaux : l'un financier, qui est la Caisse de la Dette, dont les commissaires nommés par le khédive, sur la proposition des grandes puissances, remplissent des fonctions analogues à celles de syndics de faillite; l'autre, en quelque sorte technique, qui administre et dirige les gages donnés aux prêteurs, tels que les chemins de fer, les télégraphes, le port d'Alexandrie, etc.

La Caisse a non seulement pour but de recevoir les sommes qui lui reviennent et sont destinées à désintéresser les créanciers, mais elle a de plus un droit de contrôle. En fin d'exercice, après avoir constaté que le gouvernement n'a pas dépassé le chiffre des dépenses autorisées, elle règle ses comptes. L'excédent revient en partie (un peu plus de la moitié) au gouvernement, et en partie, à la Caisse de la Dette. Ces sommes forment des fonds de réserve auxquels le gouvernement égyptien peut toucher dans certaines conditions, conditions qui ont été beaucoup facilitées lors de la convention franco-anglaise du 4 avril 1904 [3]. Cette autorisation a été très utile aux Anglais, afin de solder en partie les dépenses du Soudan, ainsi que nous le verrons plus

[1] Remboursée en 1905.

[2] Pour l'exercice 1907, l'estimation des intérêts de la dette totale se monte à 4.442,817 L. E; la livre égyptienne vaut à peu près 26 francs.

[3] Le 1er janvier 1906, le fonds général de réserve s'élevait à 12.087.707 L. E.

loin, lorsque nous traiterons la question de cette seconde possession britannique.

Les principales sources de revenus de l'Egypte sont : l'impôt foncier, le monopole des tabacs, les douanes et les chemins de fer.

Voici les chiffres des recettes concernant ces différents chapitres pour l'année 1905 et les prévisions pour 1907 :

REVENUS	1905	PRÉVISIONS DE 1907
	L. E.	L. E.
Impôt foncier (Land tax).	5.045.478	5.242.000
Douanes	1.799.095	1.800.000
Tabacs.....	1.525.484	1.480.000
Chemins de fer.....	2.990.862	3.200.000

Les autres recettes budgétaires proviennent des postes et télégraphes, qui ont donné, en 1905, 317.302 L. E.; des ports et phares, 372.454 L. E.; des amendes et taxes judiciaires, 1.368.397 L. E. Enfin de divers chapitres qui ont parfait la somme totale du budget, s'élevant à 14.813.346 L. E.

Ainsi donc, les revenus de l'Egypte se montèrent, pour l'année que nous examinons, à 14.813.346 L. E., laissant au gouvernement, en dehors de tout intérêt de dette et de tout tribut, une somme de 10.370.529 L. E., soit plus de 270 millions pour l'administration et les dépenses de l'Etat. On voit que les créanciers n'ont rien à craindre, d'autant plus que les recettes s'accroissent chaque année.

Quant aux dépenses, elles sont montées, en 1905, y compris la dette, à 12.124.822 L. E. Les principales sont dues à la liste civile (256.361 L. E.), aux dépenses de l'administration (3.404.080 L. E.), aux chemins de fer (1.664.200 L. E.), aux postes et télégraphes (224.363 L. E.), aux ports et phares (84.508 L.E.), à l'armée (568.359 L.E.), aux pensions (466.825 L.E.) et au déficit du Soudan (379.763 L. E.).

De la comparaison des recettes et des dépenses, il ressort un excédent de 2.683.524 L. E., soit 69.881.684 francs. Du reste, peu d'années après que les Anglais se furent assuré la prépondérance au Caire, les budgets se soldèrent tous par des excédents.

Voici la comparaison des recettes et des dépenses pour ces cinq dernières années, à titre d'indication :

ANNÉES	RECETTES	DÉPENSES
	L. E.	L. E.
1902.....	12.148.656	11.432.522
1903.....	12.461.700	11.720.109
1904.....	13.906.152	12.700 332
1905.....	14.813.346	12.124.822
1906 (prévision).....	15.000.000	13.000.000

La situation financière de l'Egypte est donc définitivement et solidement assurée. Peu d'Etats européens pourraient présenter un budget aussi bien garanti. Et cette prospérité n'est pas due à un engouement factice, à un caprice de la fortune, mais à une situation foncière bien établie, à un développement calculé et intelligent, à une organisation puissante et savamment combinée. Les Anglais, en gens pratiques et avisés, font rendre à la terre d'Egypte tout ce qu'elle peut donner, sans pour cela surcharger d'impôts les travailleurs de la terre. C'est du Nil, habilement asservi, que découle la richesse; c'est lui seul qu'ils pressurent, en s'efforçant d'extraire de ses eaux bienfaisantes la fertilité et la vie.

Agriculture. Industrie. — L'Egypte n'existe donc que par le fleuve qui la traverse et ne vit que par l'agriculture. La moindre parcelle de terrain que les eaux du Nil peuvent irriguer produit une et parfois deux et trois récoltes, tant est fertile le limon.

L'année agricole égyptienne comporte trois saisons : celle d'hiver, où les semailles sont faites en novembre et les moissons en mai et juin, est surtout réservée aux céréales de toutes sortes; celle d'été comprend le coton, la canne à sucre et le riz, semés en mars et cueillis en novembre ; celle d'automne, dont les semailles ont lieu en juillet et les récoltes en septembre et octobre, est favorable au riz, au maïs et aux légumes. En Lower-Egypt (Basse-Egypte), dans le delta où le réseau des canaux d'irrigation permet un arrosage continu, les principales cultures sont le coton, le riz, l'orge, le blé, l'avoine. En Upper-Egypt (Haute-Egypte), où l'irrigation n'est que temporaire au moment des crues du Nil, on ne cultive que des céréales, et dans certains districts (Fayoum et Ibrahimiya) la canne et le coton.

Afin de faciliter l'irrigation nilotique, de grands travaux ont été exécutés par les Anglais. Les principaux sont la digue et le réservoir d'Assouan, les barrages d'Assiout et de Zifta. Il est possible de mettre ainsi en réserve 1.065 millions de mètres cubes d'eau. Le but de ces ouvrages est surtout de substituer l'irrigation permanente à la submersion temporaire par inondation, en permettant une distribution continuelle pendant toute l'année. On espère, d'autre part, après avoir donné aux terres déjà en culture la ration de liquide qui leur est nécessaire, pouvoir consacrer les économies réalisées à la lutte contre le désert. Des résultats heureux ont déjà été obtenus dans ce sens, grâce à une juste et équitable administration. D'autres

travaux sont encore prévus ou commencés, et ainsi arrivera le jour où aucune goutte d'eau du Nil ne parviendra à la mer avant d'avoir servi les desseins des hommes.

La propriété se répartit en deux catégories. La première, appelée Kharaji, comprend les terres de l'Etat louées à vie, moyennant un loyer annuel de 22 shillings par feddan, environ 55 francs l'hectare. Elle s'étend sur les trois quarts du pays cultivable. La seconde, appelée Ushuri, est formée par des biens autrefois donnés en gage et soumis à un droit de 17 fr. 50 par hectare. Cette distinction va, du reste, bientôt disparaître, car une loi à l'étude unifiera les revenus fonciers, en imposant une taxe proportionnelle aux produits récoltés.

Les petites propriétés sont très nombreuses, surtout parmi celles possédées par les indigènes; c'est ainsi que, sur 1.153.749 propriétaires, 1,08 % seulement détiennent plus de 25 hectares. La majorité (87,17 %) ne comprend que des surfaces inférieures à 3 hectares.

Le fellah qui possède cultive lui-même la plupart du temps. S'il utilise des ouvriers, ceux-ci sont, en général, employés de père en fils sur la même propriété. Les étrangers, au contraire, font travailler leurs terres.

En 1905, les surfaces cultivées ont été classées ainsi :

Blé.....	600.000	hectares	environ
Maïs.....	850.000	—	—
Coton.....	600.000	—	—
Canne à sucre.....	25.300	—	—

Cette même année, la canne à sucre a rapporté 684.764 cantars (le cantar valant 50 kilogrammes) et le coton 6.527.085 cantars. La récolte de ce dernier produit a évolué, depuis 1896, aux environs de 6 millions de cantars, sans progrès aucun.

Naturellement, c'est de l'agriculture que dérivent la majorité des industries du pays. Les ingénieurs et sociétés de crédit de l'Europe ont créé des usines pour traiter les sucres, les farines, les cotons, les peaux. Mais toutes ces entreprises sont encore peu nombreuses, toutes les ressources intellectuelles et financières s'étant portées tout d'abord sur l'agriculture. Quant à l'industrie indigène, elle occupe beaucoup de petits métiers : confection de meubles arabes, d'antiquités égyptiennes (en grand nombre), de poteries (à Keneh et Assiout).

Enfin, disons en terminant que, dernièrement, des recherches ont été faites (depuis 1904), entre le Nil et la mer Rouge, pour trouver des mines dans une région déjà travaillée par les anciens. On a créé à cette occasion un bureau minier et une force policière chargée de protéger les exploitations naissantes.

Environ douze compagnies se sont formées récemment pour extraire l'or, le cuivre, les phosphates, les nitrates découverts jusqu'à présent. On construit une route, capable d'être employée par les automobiles pour faciliter les exploitations minières, où travaillent actuellement 1.500 ouvriers.

Commerce. — Le commerce extérieur de l'Egypte, comprenant les importations et les exportations, est résumé dans le tableau ci-dessous :

ANNÉES	MARCHANDISES		ESPÈCES	
	Importations	Exportations	Importations	Exportations
	L. E.	L. E.	L. E.	L. E.
1902...	14.814.684	18.046.939	4.779.266	1.834.457
1903...	16.753.190	19.539.524	6.431.569	1.785.933
1904...	20.559.588	20.811.040	7.606.864	2.730.890
1905...	21.564.076	20.360.285	4.782.215	3.869.939
1906...	24.010.795	24.877.280	9.077.402	2.067.706

De ce tableau il ressort deux constatations importantes.

En cinq années, le mouvement commercial est passé de 39.475.346 L. E. à 60.033.183, soit de 1.026.358.996 francs à 1.560.862.758 francs, c'est-à-dire a augmenté de plus de 50 %.

En second lieu, les importations de monnaie dépassent de beaucoup, et de plus en plus, les exportations. C'est un signe à peu près assuré de la prospérité croissante et de l'esprit d'ordre et d'économie qui règne en toutes choses en Egypte. Les principaux produits exportés sont les textiles (20.696.007 L. E.), les céréales (2.871.583 L. E.), les cigarettes (465.863 L. E.).

Les principaux produits importés sont : le bétail (1.973.964 L.E.), les céréales et légumes (3.071.595 L. E.), les vins et liqueurs (1.064.797 L. E.), les comestibles (999.896 L. E.), les tissus (6.100.846 L. E.), les métaux (3.868.747 L. E.).

Tous ces chiffres se rapportent à l'année 1906.

Quant à la destination des exportations et à l'origine des importations, le tableau suivant en donne un aperçu pour la même année 1906 :

IMPORTATIONS		EXPORTATIONS	
Origine	Chiffre	Dest nation	Chiffre
	L. E.		L. E.
Grande-Bretagne.....	7.856.655	Grande-Bretagne.....	13.408.996
Colonies anglaises....	1.170.438	Colonies anglaises....	113.500
France.....	2.742.559	France.....	2.146.215
Turquie	3.041.344	Turquie.....	333.642
Allemagne.....	1.307.675	Allemagne.....	2.035.054
Autriche-Hongrie... .	1.718.813	Autriche-Hongrie.....	1.259.584
Belgique.....	1.229.700	Belgique.....	165.781
Italie.....	1.210.221	Italie....	771.757
Russie.....	527.944	Russie.....	1.399.954

Après la Grande-Bretagne, nous tenons donc une place importante dans le commerce égyptien; et bien que nous ayons de plus en plus abandonné la partie, nos relations avec l'Egypte demeurent satisfaisantes. Nos produits y sont toujours recherchés, comme aux temps où la France dominait dans les Echelles du Levant.

Les marchandises importées subissent à l'entrée en Egypte un droit de douane de 8 % *ad valorem*. Leur valeur est déterminée par des experts et comprend non seulement celle dans le pays d'origine, mais encore celle des divers frais de transport, d'assurance, etc. En somme, la taxe douanière est payée sur le prix de revient au port de débarquement. Certaines marchandises, cependant, subissent des réductions depuis le 25 novembre 1905 ; ce sont le charbon, le bois, le pétrole, le bétail sur pied ou abattu, etc.

Le transport de toutes ces marchandises donne lieu à un mouvement de navigation considérable. En 1905, 4.611 navires, jaugeant 3.591.281 tonneaux, sont entrés dans le port d'Alexandrie. Notre pavillon, malheureusement, n'y tient que le cinquième rang après l'Angleterre, la Turquie, l'Italie et l'Autriche.

Débarquées, les marchandises sont portées à destination, soit par les bateaux à vapeur et à voile qui sillonnent le Nil et les principaux canaux, soit par les chemins de fer, qui forment un réseau de 2.336 kilomètres de voies doubles ou simples appartenant à l'Etat, et de 1.253 kilomètres de voies étroites pour exploitations agricoles.

Pour faciliter les transactions, 18.308 kilomètres de fils télégraphiques réunissent les grands centres et les principaux villages. De plus, le téléphone est établi entre Alexandrie et le Caire et le réseau projeté s'étendra sur toute l'Egypte.

Enfin, les commerçants et les agriculteurs trouvent dans la National Bank et dans l'Agricultural Bank le crédit nécessaire à leurs entreprises. L'intérêt des prêts consentis par ces établissements aux fellahs se monte à 9 %.

De plus, des caisses d'épargne postales sont installées depuis 1901, et la faveur dont elles jouissent ne fait que croître. (29.152 déposants, dont 20.273 indigènes au 31 décembre 1904.)

Tel est, en quelques traits, le tableau du commerce extérieur égyptien et celui des moyens dont ce commerce dispose pour assurer son complet épanouissement. Comme on le voit, l'Egypte est merveilleusement installée et elle redevient de plus en plus ce grenier d'abondance dont parlaient les anciens. L'his-

toire se renouvelle, avec cette différence cependant que, de nos jours, grâce à l'esprit d'organisation pratique et prévoyante qui a présidé à la résurrection de l'Egypte moderne, les années de vaches maigres ne sont plus à prévoir.

Ainsi l'Angleterre, après un quart de siècle à peine depuis le bombardement d'Alexandrie, recueille largement le fruit de son esprit de décision, avec les profits de son opiniâtreté, dans l'application méthodique d'une politique clairvoyante et résolue.

Elle sait ce qu'elle veut en Egypte, elle sait ce qu'elle veut au Soudan, elle sait ce qu'elle veut dans la mer Rouge, la seule route des Indes et de l'Australie.

Nous aurions pu jouer dans ce pays, si riche et d'nu si bel avenir, le rôle prépondérant; nous nous y sommes employés, mais nous n'y avons pas réussi. Pourquoi? La raison peut en être trouvée dans ces phrases écrites par M. D. Alf. Agache [1] :

« Nous avons joué en Egypte un rôle de pionniers, un « rôle d'initiateurs... mais les Anglais sont venus et ils ont « joué leur rôle d'industriels, de marchands, d'administra- « teurs. — Ils ont su profiter de nos vues, de nos conceptions « parfaitement ingénieuses en les traduisant sous une forme « plus immédiatement pratique; bref, ils ont en quelque sorte « mónnayé nos idées. »

E. de Renty,
Capitaine d'infanterie breveté.

[1] *Bulletin de la Société de Géographie commerciale*, août 1907, p. 514.

LA REPRÉSENTATION NAVALE DE LA FRANCE

DANS L'OCÉAN INDIEN ET L'OCÉAN PACIFIQUE

Comme conclusion d'un article paru ici même[1] sur l'effort naval de l'Allemagne au cours de ces dernières années, M. Ernest Lémonon, comparant notre flotte à celle de notre grand voisin de l'Est, montrait que nous nous étions laissé prendre le rang de deuxième puissance navale, occupé depuis si longtemps par notre pays; il envisageait même l'éventualité d'une marine française dépassée à brève échéance par les Etats-Unis et le Japon. Ce sont là de tristes constatations. Et pourtant on ne saurait dire, à proprement parler, que la flotte française est amoindrie, diminuée. Elle reste, au contraire, égale à elle-même. Ce sont les autres flottes qui progressent.

Notre but n'est pas de rechercher les raisons profondes, politiques ou autres, qui font que notre budget naval n'augmente plus en proportion de ceux des autres nations, ni pourquoi il faut constater cet arrêt de croissance de notre marine, mais de considérer le fait en lui-même et ses conséquences immédiates au point de vue de l'influence de la France dans le monde. Nous dégagerons ensuite la situation exacte de nos forces hors des mers territoriales, dans les deux grands océans, où la puissance d'une nation a justement pour mesure le nombre de navires qu'elle y entretient.

***

La première mission d'une marine en temps de paix est d'aider, de toutes ses forces, au progrès de l'autorité morale de la patrie, d'assurer par toutes les mers la représentation constante des intérêts nationaux, de fortifier la politique traditionnelle du pays par l'appoint d'influence que des canons peuvent apporter aux réclamations de nos consuls dans des circonstances délicates, de protéger partout le pavillon français, de le faire connaître aux pays lointains et aux îles les plus reculées, de pré-

---

[1] E. Lémonon. L'augmentation de la flotte allemande (1er avril 1908).

parer enfin, par une présence efficace, sur tous les points du monde, le succès de l'action économique et politique de nos agents.

Ce rôle, notre marine d'aujourd'hui serait à même de le tenir brillamment, si des nécessités nouvelles n'étaient venues entraver sa liberté d'action, en la retenant presque tout entière dans ses ports métropolitains. Les conséquences de cette restriction, volontaire ou forcée, de l'action française, c'est l'impossibilité de continuer en Orient, en Extrême-Orient, dans l'Océan Indien, la politique patrimoniale du pays, l'abandon de nos droits, comme à Mascate, à Cheik-Saïd; l'éviction de la France de la plupart des grands problèmes internationaux dès à présent posés (golfe Persique, Arabie, Iran), l'accaparement de nos débouchés commerciaux traditionnels par l'Allemagne, l'Amérique, l'Angleterre, le Japon.

Jadis, avec une flotte moindre, des éléments d'action moins considérables, la France exerçait dans ces mers une influence bien plus active; ses vaisseaux, moins nombreux, ne demeuraient pas dans ses ports de guerre, couraient le monde, portant partout le renom de la patrie et les couleurs de son pavillon.

A présent, il n'est plus possible de laisser nos unités de combat se disperser par toutes les mers. Le premier objectif est de grouper des escadres puissantes et d'assurer leur sécurité en les maintenant en contact avec nos arsenaux.

Le groupement des escadres en temps de paix est un fait relativement récent, et il n'a acquis toute son importance doctrinale que depuis l'apparition de l'Allemagne sur la scène maritime. La flotte allemande, à mesure qu'elle progressait, se trouvait naturellement le long des rivages peu découpés de la mer du Nord. L'Angleterre, déjà inquiète de l'hégémonie militaire allemande, se préoccupa vivement de la menace permanente que constituait pour elle la proximité d'une grande et puissante flotte; tous ses efforts ont dès lors tendu à se protéger contre l'invasion possible par le groupement d'une flotte capable de faire face à toute surprise : de là le renforcement de la *Channel fleet* et la constitution de la *Home fleet*. En même temps, elle donnait plus d'homogénéité à ses escadres. Grâce à son formidable budget, ces différentes mesures ne l'empêchèrent pas de confier à des divisions ou des unités isolées le soin de la représenter et d'assurer sa politique impériale à travers le monde.

Bien que placée hors des circonstances qui avaient fait naître, naturellement groupée, la marine allemande, et qui avaient contraint l'Angleterre à s'assurer contre un risque mortel, la France a cependant suivi le mouvement; elle aussi a concentré

ses forces navales et donné à ses escadres plus d'homogénéité et plus de puissance de combat. Nous avons dû, dès lors, renoncer de jour en jour davantage à jouer un rôle naval extérieur.

***

Si l'Angleterre, appliquant le système du groupement pour la défense de son sol (*Home fleet*) et pour l'organisation des escadres destinées à porter la guerre au loin (Atlantique, Méditerranée, Extrême-Orient), peut cependant détacher des unités, qui naviguent isolément en mission ou stationnent dans certains ports, la France, en suivant la même tactique, a épuisé, du même coup, jusqu'à la supprimer, toute sa représentation navale dans les pays lointains.

Examinons la situation présente.

Notre escadre d'Extrême-Orient, encore en 1906, faisait très bonne figure avec ses 4 croiseurs-cuirassés : *Montcalm*, *Gueydon*, *Dupetit-Thouars*, *D'Entrecasteaux;* elle n'est plus qu'une division sous les ordres d'un contre-amiral et comprend 2 croiseurs cuirassés : *D'Entrecasteaux*, *Bruix*; 1 croiseur de 2e classe : *Alger*, 1 aviso-transport et des canonnières.

La division navale de l'Indo-Chine, avec le *Redoutable*, les canonnières des stations de l'Annam et du Tonkin, les deux flottilles de torpilleurs du point d'appui Saïgon-Cap Saint-Jacques, est insuffisante comme armement.

La division du Pacifique ne possède que le *Catinat*, vieux croiseur de 3e classe, le *Kersaint*, ancien yacht du gouverneur général de l'Indo-Chine, la canonnière *Zélie*, l'aviso-transport *Eure*, et deux transports désarmés qui dorment dans le bassin de Nouméa.

Il n'a pas été possible, malgré les immenses intérêts que nous possédons sur la côte orientale d'Afrique et dans le golfe Persique, de conserver son importance à la division de l'Océan Indien. Parmi les éléments qui la composent, il n'y a pas lieu, en effet, à l'exception de la flottille de torpilleurs de Diégo-Suarez, de faire fond sur la canonnière *Surprise*, ou encore sur les avisos-transports *Nièvre* et *Capricorne*, qui tiennent compagnie au *Pourvoyeur* (ponton), dans la baie d'Antriram. Le *Descartes*, qui constituait une belle unité, a été envoyé au Maroc.

Si le nombre des bâtiments qui seront appelés, le cas échéant, à défendre nos colonies, est, on le voit, des plus restreints, il y a aussi beaucoup à dire sur leur valeur. Le *D'Entrecasteaux*,

le *Bruix*, classés comme croiseurs rapides, sont fatigués par leur long séjour en Extrême-Orient. Le *Catinat*, qui a beaucoup navigué et vient encore d'accomplir une longue croisière à travers les dangereux lacets des archipels polynésiens, n'est plus apte à un service pénible[1]. Quant au *Redoutable*, c'est une anachronique forteresse flottante, incapable de filer six nœuds.

Les navires que nous possédons au loin ne rappellent en rien, on s'en rend compte, les puissants bâtiments de nos escadres métropolitaines. Souvent même ils constituent un danger permanent pour la vie de leurs équipages. N'a-t-on pas vu la *France*, petit transport de 1.600 tonneaux, se trouver dans l'incapacité de doubler le cap d'Ambre par une mer agitée et manquer de devenir, comme la *Vienne*, le *La Bourdonnais* et tant d'autres, le tombeau de son équipage?

Sur un budget de 320 millions, la France consacre 7 millions et demi à l'entretien des forces navales que nous venons d'énumérer. C'est bien un minimum, et il serait désastreux que l'on réduisît encore ce chiffre. On peut cependant se demander si ces 7 millions et demi ne pourraient être utilisés de manière à donner plus de force, plus d'action réelle à notre représentation navale dans l'Océan Indien et le Pacifique. La question mérite d'être étudiée; elle l'a été, elle l'est encore présentement dans les bureaux de la rue Royale. Il s'agit de savoir si l'on doit maintenir les choses en l'état actuel, ou s'il serait préférable de grouper les meilleurs éléments des divisions lointaines et de constituer ainsi une « division volante », plus exactement une « division navigante ». Les deux thèses ont été soutenues.

En faveur du *statu quo*, on fait remarquer que les bâtiments de l'escadre volante ne pourront jamais conserver leur homogénéité. Pour des causes imprévues (réparations, missions, etc.), certaines unités devront être distraites. D'autre part, le champ est immense, et pendant que la division soutiendrait à Mascate nos intérêts, nos intérêts aux Nouvelles-Hébrides pourraient être menacés impunément; on peut se demander aussi combien de pays une seule division pourrait visiter en un an.

Pour la création de la division volante, on a fait valoir qu'elle serait une excellente école de navigation pour nos marins à qui on reproche à juste titre, semble-t-il, de ne pas naviguer suffisamment; elle donnerait, en outre, partout où elle séjour-

---

[1] Des lettres reçues à Brest, le 13 avril, de l'équipage du *Catinat* disent que le navire est à bout et qu'il est tellement fatigué qu'il peut sombrer au premier moment.

nerait, une impression durable de puissance et d'activité.

Comment, sans demander au budget de nouvelles ressources, concilier ces deux thèses également fortes? C'est à quoi on s'applique au ministère de la Marine, et voici la solution qui semble devoir être adoptée.

On déciderait la suppression de la division d'Indo-Chine, qui n'aura plus de raison d'être quand la construction du chemin de fer permettra un transport assez rapide des troupes d'un bout à l'autre de la presqu'île; et de même on opérerait la substitution à la division du Pacifique de quelques canonnières fort suffisantes pour assurer l'ordre dans les archipels. La division d'Extrême-Orient serait maintenue à effectifs réduits; dans l'Océan Indien, un contre-torpilleur remplacerait le *Descartes* (actuellement au Maroc). Les disponibilités ainsi obtenues permettraient alors la création d'une escadrille volante comprenant les trois croiseurs-cuirassés type *Desaix* et quatre contre-torpilleurs.

A ce programme naval, qui sera très probablement proposé aux Chambres, on ne peut plus faire les objections que nous avons opposées aux deux thèses précédentes.

Nous avons la conviction qu'il remédiera d'une manière heureuse à la situation présente. Soit qu'elle se dédouble, soit qu'elle conserve son unité, suivant les circonstances et les saisons, l'escadrille pourra montrer notre pavillon, depuis la côte orientale d'Afrique jusqu'aux rivages du Far West américain.

En temps de guerre, d'autre part, à la place des vieilles divisions coloniales, proie facile de l'ennemi, la division volante constituera un élément réel de puissance. Echappant à toute force supérieure, grâce à ses qualités de vitesse, elle pourra rallier, selon l'occurrence, Saïgon ou Diégo-Suarez. A Diégo, elle trouverait un refuge sûr et une base d'opérations. A Saïgon, elle se grossirait des quelques unités d'Extrême-Orient et de toute la flottille des torpilleurs et des sous-marins.

CH.-S. BRUNET-MILLON.

CHEMINS DE FER COLONIAUX ALLEMANDS

Le Reichstag a commencé le 17 mars, et terminé au bout de trois jours, la discussion en seconde lecture du budget des colonies, et en première lecture, du projet annexe relatif à la construction de voies ferrées dans les colonies allemandes. Ce projet, renvoyé à la commission du budget, qui l'a approuvé le 2 avril sans modifications appréciables, représente la mise en application des idées formulées par M. Dernburg, secrétaire d'Etat à l'Office Impérial des Colonies, dans le mémoire qu'il soumit au Reichstag il y a un an. Important en lui-même, puisqu'il comporte la construction de 1.450 kilomètres de chemins de fer, il est non moins intéressant à cause des innovations financières qu'il contient et qui sont inspirées surtout par l'exemple de la France.

Ces 1.450 kilomètres se répartissent ainsi :

Afrique orientale.....	745	kilomètres
Cameroun.....	350	—
Afrique sud-occidentale.....	183	—
Togo.....	180	—

Dans l'*Afrique occidentale allemande*, il serait procédé à la construction d'une ligne prolongeant le chemin de fer de l'Usambara dans la direction du Kilimandjaro, jusqu'au fleuve Pangani, soit une longueur de 45 kilomètres, et à la construction d'une ligne de 700 kilomètres qui prolongerait jusqu'à Tabora le chemin de fer de Dar-es-Salam à Mrogoro. Sur l'utilité de ces deux lignes, le gouvernement n'a pas fourni de bien longues explications. Il s'est inspiré, dit-il, des conditions actuelles du commerce et a étudié les routes suivies par des caravanes transportant des marchandises pondéreuses. Il est arrivé à cette conclusion que la ligne de Tabora était nécessaire parce que Tabora est la seule ville importante (40.000 habitants) de l'intérieur de la colonie et se trouve au centre d'une population laborieuse. Mais cette ligne de franche pénétration dans l'intérieur, presque en ligne droite, en traversant des régions désertes pour une bonne part, semble commandée plutôt par des considérations stratégiques [1].

[1] Voir dans les *Questions Diplomatiques et Coloniales*, du 16 décembre 1907, une conférence faite sur l'Afrique Orientale par M. Dernburg à Oldenbourg. Il y cherche, à l'avance, à justifier le tracé actuellement proposé.

La première de ces deux lignes n'a soulevé aucune objection, car la région du Kilimandjaro, région de hauts plateaux, se prête particulièrement bien à la colonisation ; mais on s'est étonné qu'il ne fût consacré précisément à cette ligne que 45 kilomètres, alors qu'un objectif intéressant, le lac Victoria Nyanza, s'ouvrait devant elle pour plus tard. Rien n'aurait empêché d'ailleurs de détacher de la future ligne de Nyanza un embranchement qui fût allé rejoindre, au Sud-Ouest, Tabora, en traversant la région fertile des tribus Unianwesi, les plus laborieuses peut-être de la colonie. On préconisait parallèlement la construction d'une ligne qui, partant de Kilwa, sur la côte, traverserait l'Uhehe, région de hauts plateaux apte à la colonisation, atteindrait l'extrémité Nord du lac Tanganyka et se rattacherait, soit au réseau de la Rhodésie, soit au réseau congolais, pour transporter, dans ce cas, les marchandises jusqu'au centre très important de Katanga. On concevait encore (et c'était là le plan proposé par le comité colonial économique) une ligne allant de Kilwa jusqu'au lac Nyassa. Mais tous ces projets ont été écartés et le peu d'intérêt économique que présente la ligne Mrogoro-Tabora permet d'affirmer que ce tracé est dicté par de sérieuses appréhensions politiques. L'insistance avec laquelle M. Dernburg a exposé l'inutilité de chercher à faire concurrence au chemin de fer anglais de l'Ouganda, qu'il a représenté comme une bien médiocre affaire au point de vue financier, confirmerait encore cette opinion ; mais d'ailleurs lui-même s'est expliqué assez nettement à ce sujet devant la commission :

« Un chemin de fer central, dit-il, est sorti du domaine « des entreprises purement économiques, pour lesquelles on « peut choisir son heure, et est entré dans celui des entreprises « politiques nécessaires et urgentes, non seulement pour le « développement, mais aussi pour le maintien de l'autorité « allemande. »

Pour l'*Afrique sud-occidentale*, les considérations stratégiques sont franchement les seules qui interviennent. La ligne projetée se détachera, à Seeheim, de la ligne Lüderitzbucht (ancien Angra-Pequeña)-Keetmanshoop, contournera les petits monts Karas et atteindra Warmbad (50 kilomètres), Ukamas (110), Dawignalo (140) et Kalkfontein (183). Elle a pour but de permettre un transport rapide des troupes dans le pays des Bondelszwarts, où éclatèrent, en 1903, les premiers troubles, et où la résistance se concentra jusqu'à l'écrasement de la révolte, en 1906. La ligne projetée fera réaliser une économie annuelle de 2 millions de marcs environ, car elle permettra de

supprimer 360 hommes de troupe avec 570 montures ou bêtes de somme. Sans doute, elle ouvrira à la colonisation le Namaland, qui se prête à l'élevage des chevaux et de la chèvre angora, mais cette colonisation reste très problématique et les bénéfices de la ligne seront représentés en fait par les économies réalisées sur les dépenses militaires de la colonie, comme c'est déjà le cas pour la ligne Lüderitzbucht-Keetmanshoop, qui sera ouverte sur tout son parcours avant la fin de 1908.

Au point de vue stratégique également, cette nouvelle ligne aura l'avantage de rendre les régions traversées par elle indépendantes des colonies anglaises limitrophes, dont le mouvement d'importation, sans grande importance économique, a, en revanche, la plus fâcheuse action sur l'état d'esprit des indigènes.

Il ne serait d'ailleurs pas impossible que, malgré son engagement formel de ne pas proposer d'autres lignes que celles figurant dans ce projet, le gouvernement demandât, dans un avenir assez prochain, les crédits nécessaires pour la réfection de la plus ancienne des lignes construites dans cette colonie, celle de Swakopmund à Windhœk. Ce projet serait à l'étude, mais ce n'est là, nous devons l'ajouter, qu'un simple bruit.

Pour le *Cameroun*, des préoccupations stratégiques ont été également déterminantes. Le gouvernement propose la création d'une ligne qui irait de Duala à Widimenge (ou Mbidimunke), sur le Nyong, en passant par Edea, et aurait une longueur de 360 kilomètres. La première section, de 150 kilomètres, pourrait être ouverte au commencement de 1911.

Jusqu'ici, dit l'exposé des motifs, nous avons réussi à réprimer les soulèvements de quelque importance, mais il pourrait bien se produire un soulèvement général. La pacification de la colonie n'est pas encore achevée, et pour la mener à bien, il est bon d'escompter d'importantes opérations militaires. Le danger viendrait non pas tant des tribus encore insoumises que des tribus déjà soumises, qui pourraient bien se révolter un jour. Les plus à redouter sont celles de la région Sud du Cameroun, que la ligne projetée doit traverser de l'Ouest à l'Est.

Ce danger résulte du commerce du caoutchouc, qui est centralisé actuellement dans l'extrémité Est de ce district Sud, dans la région du Haut-Nyong et du Doume. Des centaines de milliers de porteurs sont employés au transport du caoutchouc, et la difficulté de ravitailler une pareille masse d'hommes entraîne des exactions envers les indigènes, exactions qui font déserter les voies commerciales empruntées par les caravanes et entretiennent dans la région une irritation croissante. C'est

dans ce district que se sont produits les premiers soulèvements, et il a fallu de longs combats pour venir à bout des Niems et des Makas, entre le Djah et le Haut-Nyong. Ces tribus s'étaient attaquées aux caravanes, et si elles restent calmes à présent, il n'en est pas moins certain que le feu couve encore sous la cendre.

Une évolution fatale, observe l'exposé des motifs, accroît ce danger. Grâce à l'ouverture des nouvelles routes commerciales et de voies fluviales comme celle du Nyong, les hostilités d'autrefois entre tribus tendent à faire place à une solidarité embryonnaire, mais susceptible de se développer, car les tribus des Jaundes et des Bules, les plus importantes de cette région, sont parentes entre elles et la langue jaunde sert déjà de langue commerciale internationale dans le Sud du Cameroun. De plus, c'est là que se recrute la plus grande partie des soldats qui forment les corps de police ou les troupes de défense du protectorat. Une fois libérés, ces soldats indigènes, qui ont l'expérience des armes à feu et ont parcouru les diverses tribus, forment un élément d'autant plus suspect et redoutable que de grandes quantités d'armes et de munitions sont cachées dans cette région. Sans doute, le gouvernement interdit l'importation et le commerce des armes, surveille les anciens soldats et réglemente les transports, mais ces précautions sont insuffisantes. « Le danger d'un soulève-« ment important, dit l'exposé, augmente de plus en plus et « deviendra, en tout cas, menaçant le jour où éclatera une « crise dans le commerce du caoutchouc. »

Le pays ne produisant rien d'autre que le caoutchouc, cette crise serait redoutable ; et elle se produira fatalement, même sans faire entrer en ligne de compte les fluctuations des prix de ce produit sur le marché mondial. L'exploitation intensive actuelle amènera bientôt, en effet, la disparition des arbres à caoutchouc et la replantation est trop lente encore pour compenser les destructions.

Or, dans tout ce district Sud, il n'y a que trois compagnies de troupes régulières et 200 hommes de police. En avoir plus serait dangereux, car les indigènes exercés deviendraient de plus en plus nombreux. Il faut donc faire disparaître la grande cause de mécontentement, les caravanes, et faciliter les transports de troupes par un chemin de fer. Les porteurs devenus disponibles pourront être employés à des travaux productifs.

Duala était le seul point de départ à choisir : port excellent et point central, où sont concentrés les troupes et le matériel. D'autre part, le haut Nyong, du moins depuis Widimenge,

offre une voie navigable de plus de 200 kilomètres, qui n'est séparée de la Doume, navigable jusqu'à la frontière Est du protectorat, que par une bande de terre de 60 kilomètres. Il suffira donc de relier la partie navigable du Nyong au port de Duala pour pouvoir transporter troupes et matériel jusqu'à l'extrémité de la colonie.

Le gouvernement prévoit aussi — peut-être est-ce une imprudence — que l'affermissement de son autorité dans ces régions lui permettra d'établir l'impôt en argent dans le district fort populeux d'Edea et ensuite dans le district de Jaunde.

Pour le *Protectorat de Togo*, la ligne projetée irait de Lome à Atakpame, soit une longueur de 180 kilomètres, et formerait la première amorce de la grande ligne Lome-Banjeli, qui doit pénétrer dans l'hinterland jusqu'à 440 kilomètres de la côte. De toutes les lignes proposées dans le projet que nous étudions, celle-ci est la seule qui ait un caractère franchement économique. Actuellement, les produits de grande valeur peuvent seuls supporter les frais de transport élevés qui les grèvent, et même une partie de ces produits emprunte la partie navigable de la Volta, qui forme à l'Ouest la frontière de la colonie et débouche sur territoire anglais. C'est donc là un trafic perdu pour les ports allemands.

L'hinterland est, en somme, encore en friche. La ligne projetée traverse une région fertile et contribuera à sa mise en valeur, de même que les deux lignes : Lome-Anecho et Lome-Palime, déjà en exploitation. Les résultats financiers obtenus, au bout de la première année, par la ligne Lome-Palime (125 kilomètres) permettent d'espérer que la nouvelle ligne fera des recettes largement suffisantes. Les régions qu'elle traversera produisent surtout le maïs, l'huile de palme et le coton, et lorsque la ligne sera prolongée jusqu'à l'arrière de l'hinterland (Togo a 560 kilomètres de long), le commerce du bétail, susceptible d'un grand développement, fournira un élément de trafic important.

***

Ce projet est également intéressant au point de vue financier, que nous exposons ici rapidement, mais qui mériterait une étude plus complète[1]. Pour la première fois, le gouvernement allemand établit le principe de l'autonomie financière de ses colonies qui, sauf l'Afrique sud-occidentale, devront

[1] Nous comptons publier prochainement un travail détaillé de notre collaborateur J. Bouffard sur le système financier des Colonies allemandes. *N. D. L. R.*

payer, sur leurs recettes, les dépenses courantes, y compris les intérêts et l'amortissement des emprunts et les dépenses extraordinaires d'ordre productif, mais non les dépenses militaires. Le total de ces dépenses ne devra pas, en principe, dépasser les recettes de la colonie ou du protectorat. La subvention accordée par la métropole ne saurait plus augmenter désormais; les dépenses militaires seront atténuées au fur et à mesure que les colonies se développeront et que les excédents de recettes viendront en déduction.

Conformément à ce principe, et en vertu de la loi du 30 mars 1892 sur les recettes et dépenses des protectorats, il sera émis, pour la construction de ces voies ferrées, un emprunt colonial spécial, avec la garantie de l'Empire. Les colonies qui emprunteront répondront solidairement de la dette contractée. Cet emprunt sera émis par tranches, à un taux qui sera fixé chaque fois suivant la situation du marché. La dépense totale, soit 150 millions de marcs, sera répartie sur six ou sept ans.

L'Afrique sud-occidentale fera exception à cette règle. Vu les causes d'infériorité dont elle a à souffrir, l'Empire lui consentira un emprunt.

Les charges que chacune des colonies aura à supporter sont évaluées : pour l'Afrique sud-occidentale, à 16 millions de marcs; pour l'Afrique orientale, à 68 millions de marcs, plus 15 millions de marcs pour le rachat d'actions dont nous allons parler; pour le Cameroun, à 40 millions de marcs; pour Togo, à 10,5 millions de marcs. Toutes ces lignes seront réseaux d'Etat, mais leur construction sera confiée à des sociétés privées. Une partie de la ligne de Dar-es-Salam à Mrogoro sera rachetée par l'Etat sous la forme suivante : une somme de 15 millions de marcs sera consacrée à acheter la majorité des actions à un cours voisin du cours d'émission fixé par le chancelier il y a deux ans. La prolongation de la ligne, de Mrogoro à Tabora, sera effectuée au compte de la société, mais à l'aide d'un emprunt qui lui sera consenti par la colonie, devenue ainsi intéressée dans l'exploitation de cette ligne.

Au cours de la discussion du budget des colonies, discussion à laquelle la grève des journalistes parlementaires au Reichstag a enlevé toute publicité, divers orateurs ont demandé une codification du droit indigène et la séparation des pouvoirs administratif et judiciaire, deux réformes que le gouvernement paraît juger peu réalisables. Mais ils ont demandé surtout que l'on restreignît la vente des spiritueux,

dont l'action désastreuse sur la race noire a été mise récemment en lumière en Allemagne par une brochure du Dr Viebig qui a fait quelque bruit. Il a été importé, en 1906, au Cameroun, pour 593.000 marcs de spiritueux et pour 588.000 dans le protectorat de Togo et c'est donc de ce côté que l'effort devait porter. Aussi nous signalons, comme complément de cette étude, que le gouvernement a déposé, le 31 mars, au Reichstag, un mémoire sur les moyens de diminuer la consommation de l'alcool dans ses colonies d'Afrique.

Ce mémoire prévoit, soit une convention internationale, soit des conventions particulières avec les puissances dont les possessions sont limitrophes des colonies allemandes. Ces conventions, entre autres mesures, frapperaient d'un droit de 120 marcs l'hectolitre d'alcool à 50°. Pour sa part et indépendamment de toute convention internationale, le gouvernement prévoit l'adoption des mesures suivantes : une augmentation des droits sur la vente des spiritueux, surtout dans le protectorat de Togo; l'interdiction générale de vendre des spiritueux aux mineurs, et enfin une prohibition absolue de l'importation de l'alcool dans l'intérieur du Togoland. Des pénalités plus rigoureuses que jusqu'à présent seraient infligées aux délinquants.

Tel est ce projet de chemins de fer coloniaux dont l'adoption par le Reichstag ne fait aucun doute. Projet intéressant par les appréhensions qu'il accuse, par la bonne volonté qu'il manifeste, par les innovations financières qu'il contient. Il atteste, en tout cas, la ferme intention qu'a aujourd'hui l'administration allemande de réaliser le développement des colonies par la voie ferrée. Ce développement est, à ses yeux, la condition première d'un état meilleur, où les indigènes seraient propriétaires de plantations prospères et non plus des manœuvres exploités et où la justice dont il serait fait preuve à leur égard les changerait d'un régime colonial oppressif dont on ne veut plus et qui a déjà coûté si cher à l'Empire allemand.

LOUIS JADOT.

CHRONIQUES DE LA QUINZAINE

LES AFFAIRES DU MAROC

Les opérations du général d'Amade; les combats du 29 mars et du 8 avril. — Le retour de M. Regnault et du général Lyautey. — Dans le Sud-Oranais. — Le commerce de Casablanca. — Les crédits militaires pour le Maroc à la Chambre des députés et au Sénat. — Le rapport du général d'Amade. — La question du Maroc au Reichstag allemand.

Les opérations du général d'Amade. Le combat du 29 mars.

Les hostilités dans la Chaouïa, suspendues depuis le combat du 16 mars, ont repris le 28. A cette date, en effet, les troupes du général d'Amade, qui poursuivait dans la région des Mdakra son programme de pacification méthodique, ayant été attaquées par un fort contingent de rebelles, au premier contrefort des montagnes des Mdakra, un peu au-dessous de Souk-el-Khmis, un engagement de cavalerie assez sérieux se produisit. Nos adversaires mdakra furent complètement mis en déroute. Cet engagement nous coûta, malheureusement, 12 blessés et 8 tués, dont deux officiers — les lieutenants Sylvestre, du 6e chasseurs d'Afrique, et Bramaud du Boucheron, du 1er spahis, — 2 cavaliers du 6e chasseurs d'Afrique, — le cavalier Jean Delpy, frappé mortellement au moment où il s'efforçait de couvrir de son corps le lieutenant Sylvestre, et le cavalier Gaches —, et 4 cavaliers indigènes.

Le lieutenant du Boucheron, frère de l'enseigne de vaisseau du même nom qui fut grièvement blessé l'année dernière dans la catastrophe du *Iéna*, était âgé de vingt-sept ans et était né à Limoges. En septembre dernier, il était en garnison à Angers au 25e dragons, d'où il passa au 1er spahis. Dès son arrivée à Casablanca, il avait failli trouver la mort dans la pointe audacieuse qui valut trente jours d'arrêts au lieutenant-colonel du Fretay, en se portant au secours du capitaine Ihler, tué dans cette rencontre.

Le lieutenant Robert Sylvestre était né à Plaurimont-Gaumiers (Dordogne), le 30 juin 1878. Engagé volontaire le 22 août 1896, il était sorti de Saumur comme sous-lieutenant au 6e chasseurs d'Afrique, le 1er avril 1905, et avait été promu lieutenant le 1er avril 1907.

Autour de Settat.

Un autre engagement a eu lieu, le 8 avril, à Settat, entre nos troupes et une mahalla de Moulaï Hafid. Au cours de ses reconnaissances dans

la Chaouïa, le général d'Amade ayant appris qu'une mahalla hafidienne s'était installée à Settat, après l'avoir dûment pillée, se dirigea immédiatement sur la ville et la réoccupa le 6 avril sans combat. Les hafidiens avaient disparu la veille. Mais, deux jours plus tard, les contingents de Moulaï Hafid revinrent à la charge et exécutèrent une attaque contre notre camp dans la nuit du 7 au 8. Cette attaque fut repoussée avec le plus grand sang-froid par nos hommes, qui infligèrent à l'ennemi des pertes considérables. Le lendemain matin, le général d'Amade prit à son tour l'offensive et la mahalla hafidienne, refoulée vigoureusement, fut poursuivie, de crête en crête, sur une distance de plus de 7 kilomètres. Au cours de cette affaire, nous avons eu malheureusement un officier tué, le capitaine Loubet et sept sous-officiers ou soldats blessés, dont deux grièvement.

Actuellement, les dépêches officielles communiquées par le ministère des Affaires étrangères déclarent que tout le territoire des Chaouïa reste en parfaite tranquillité et que nos convois peuvent y circuler sans être inquiétés.

Le retour en France de M. Regnault et du général Lyautey.

Le général Lyautey et M. Regnault ont quitté le Maroc le 10 avril, leur mission étant terminée. Avant leur départ, le général d'Amade leur a offert le 5 avril, à Dar-ber-Rechid, un dîner d'adieu. Le général d'Amade a porté les toasts suivants :

Je suis certain d'interpréter les sentiments de chacun en levant mon verre à nos hôtes : en premier lieu au ministre de France, M. Regnault. Les hommes sont tous fiers, Monsieur le Ministre, et tous sont reconnaissants de votre visite. Vous avez voulu leur apporter le souvenir de la patrie ; soyez au milieu de nous l'hôte bienvenu, respecté et aimé, l'hôte qui vient au nom de la France.

Nous avons la foi ardente que vous avez dans ses destinées ; nos efforts de soldats se joindront aux vôtres, car, comme vous, nous voulons la France toujours plus aimée et grande ; cette terre marocaine arrosée du sang de tant de vaillants camarades donnera, un jour que nous voudrions prochain, sa moisson de gloire.

Je lève mon verre au général Lyautey, notre chef aimé et respecté, sous lequel j'ai eu l'insigne bonne fortune de debuter dans la vie militaire. Ici, dans la chaude étreinte de sa confiance et de son affection, trente-quatre années n'ont rien enlevé du fanatisme déférent et convaincu du « melon » pour son « ancien ».

Je lève mon verre à l'intendant Blancheney qui apporte une grande expérience et les ressources de l'organisation pour donner au commandement plus de liberté et aux soldats plus de bien-être.

Enfin, je lève mon verre à la Croix-Rouge, et ici, ce n'est pas le général qui parle, mais le simple soldat malade ou blessé : sur la main qui essuie son front brûlant ou qui panse sa blessure, il voudrait déposer un baiser. A nos charmantes et charitables compatriotes, vous rapporterez, Monsieur le maire de Compiègne, le baiser du petit soldat.

La dernière partie du toast était adressée à M. Fournier-Sarlovèze, maire de Compiègne, délégué de la Croix-Rouge.

Le général Lyautey a répondu qu'il était venu pour apporter au général d'Amade la confiance du gouvernement et qu'il retournerait dire à Paris que cette confiance ne pouvait pas être mieux placée : le seul reproche à adresser au général d'Amade serait sa trop grande modestie.

M. Regnault a répondu qu'il était flatté et ému par l'accueil chaleureux du général. Il espère que la France, dans sa grande mission civilisatrice, récoltera un jour la moisson de gloire à laquelle elle a droit.

Dans le Sud-Oranais.

Les derniers renseignements parvenus du Sud-Oranais annoncent que la harka marocaine du Haut-Guir est campée dans le voisinage immédiat d'Aïn-Chaïr. Sa marche, jusqu'ici, a été fort lente. Elle a mis, en effet, plus de quarante jours pour franchir les 100 kilomètres qui séparent El-Korima, point où elle s'était concentrée, de Aïn-Chair. Actuellement, elle se trouve à 70 kilomètres de notre poste le plus avancé de l'Ouest, Talzaza.

Aïn-Chaïr paraît devoir être la base des opérations et du ravitaillement de la harka; tout le matériel de campement, les approvisionnements et les non-combattants, serviteurs, vieillards, femmes et enfants qu'elle traîne après elle, vont y rester. Seuls, les guerriers, qui comprendraient 1.800 fantassins et 500 cavaliers, seraient décidés à continuer la marche en avant.

Des informateurs indigènes disent que les chefs ont choisi la date du 12 avril pour partir définitivement à la guerre sainte contre les Français; mais on peut envisager le cas où les divisions intestines, qui déjà déchirent la harkan, s'aggraveraient et retarderaient le départ ou même amèneraient une débandade générale. Quoi qu'il en soit, les mesures militaires les plus sérieuses continuent à être prises pour éviter toute surprise ; que la harka se dirige sur Beni-Ounif ou Colomb-Béchar, elle sera arrêtée rapidement. Nos troupes sont journellement entraînées à de grandes marches et font des reconnaissances dans un grand rayon.

Le commerce de Casablanca.

Il résulte d'un rapport du consul de France à Casablanca que le nombre des navires ayant fait escale dans ce port, du 1er août 1907 au 31 janvier 1908, a été de 176 avec un déplacement total de 120.034 tonnes. Ce mouvement maritime se distribue de la façon suivante :

France	62	(51.188 t.)
Angleterre	43	(28.359 t.)
Espagne	38	(17.135 t.)
Allemagne	19	(16.637 t.)
Italie	7	(4.683 t.)
Autres pays	7	(1.832 t.)

Le commerce lui-même se répartit de la façon suivante :

	Importations		Exportations		Total
France.....	1.645.780	+	806.399	=	2.452.185
Allemagne.....	96.354	+	1.240.057	=	1.336.411
Angleterre.....	340.611	+	628.184	=	768.795
Espagne.....	212.126	+	233.070	=	445.196
Italie.....	4.930	+	90.692	=	95.622
Total.....	2.299.807	+	2.998.402	=	5.298.209

Les crédits militaires pour le Maroc à la Chambre des députés et au Sénat.

La Chambre des députés a adopté le 27 mars, et le Sénat, le 31 mars, les crédits supplémentaires demandés par le Gouvernement pour les opérations militaires au Maroc.

A la Chambre, M. Jaurès a fait une fois de plus le procès de la politique marocaine du gouvernement. Il a renouvelé ses attaques contre la direction des opérations militaires, a accusé violemment nos troupes de brutalité et de cruauté dans la répression, et a terminé en prônant la pénétration pacifique, déclarant que le seul salut est dans la fusion des populations algérienne et marocaine, et dans la multiplication des écoles franco-arabes. Le ministre de la Guerre et le ministre de la Marine ont réfuté facilement ces étranges accusations de M. Jaurès et ont rendu un juste hommage à l'admirable conduite de notre armée de terre et de mer, « dont les glorieux « exploits méritent le respect de tous et la reconnaissance du pays ». Puis, M. Ribot ayant pris à son tour la parole pour demander au gouvernement de n'agir au Maroc qu'avec la plus grande prudence et avec la préoccupation constante de l'intérêt de la France — « qui « n'est pas, en ce moment surtout, de se lancer à corps perdu dans « une grave aventure marocaine et d'y engager notre budget qui a « assez d'autre charges à supporter, notre armée, dont nous pouvons « toujours avoir besoin », — le ministre des Affaires étrangères a fait les déclarations suivante :

DÉCLARATIONS DE M. STÉPHEN PICHON

M. LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES. — Il faut, messieurs, que je constate qu'en dépit de tous les pronostics fâcheux, funestes, qui ont été constamment formulés par M. Jaurès, dans la critique passionnée qu'il n'a cessé de faire de la politique du gouvernement, au milieu de toutes les difficultés, la tactique du général d'Amade porte ses fruits. Peu à peu, lentement, j'en conviens, mais chaque jour, la pacification s'accomplit. Déjà d'importantes fractions de tribus en révolte se sont soumises; d'autres ont déclaré qu'elles étaient prêtes à se soumettre; les populations aspirent à une ère de paix, et les autorités françaises ont pour mission de leur faire comprendre qu'elles n'ont jamais eu pour but de les combattre, mais qu'elles n'agissent et qu'elles ne prolongent leur occupation que pour leur assurer les bénéfices de la paix et de la tranquillité.

Ce n'est pas à dire que nous ne rencontrerons pas encore beaucoup de difficultés au Maroc et que nous n'aurons pas de complications à éviter. Mais, je vous l'ai dit souvent, messieurs, et je le répète, nous ne pouvons pas abandonner — et je sais que la très grande majorité de la Chambre est d'accord avec moi sur ce point — aucune des charges, aucune des obligations, aucun des droits que nous possédons dans l'empire chérifien. Ces droits nous ont été reconnus par l'Acte d'Algésiras dans une forme que certains peuvent considérer comme imparfaite, mais enfin ils nous ont été reconnus et ils constituent des gages non seulement pour nous, mais pour toutes les puissances de l'Europe, qui ont pensé qu'elles ne pouvaient mieux faire que de les consacrer. Si nous en faisions le sacrifice, nous n'aurions plus aucune base, aucune garantie, ni pour notre situation politique, ni pour notre situation économiqne, dans un empire où toute abdication de notre part serait funeste à nos intérêts, à notre influence, à notre avenir de puissance africaine, à la sécurité de l'Algérie et de la Tunisie et, je puis le dire, à toutes les puissances qui ont besoin de la paix, de l'ordre et de la tranquillité pour le développement et la liberté de leurs transactions économiques.

Nous nous exposerions à voir substituer à notre action l'action d'une puissance.

M. JAURÈS. — Mais dites donc alors que vous voulez y rester !

M. LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES. — Et nous perdrions rapidement le bénéfice des efforts que nous faisons en continuant cette action.

Vous me demandez, monsieur Jaurès, de vous dire quelle est la puissance qui pourrait avoir des prétextes pour intervenir si nous n'intervenions pas ? N'importe laquelle ; toute puissance qui croirait à l'insécurité de ses nationaux.

Au moment où nous avons décidé d'aller à Casablanca, je puis vous donner l'assurance que des puissances se préoccupaient très sérieusement d'y envoyer des navires de guerre, et que si nous n'y avions pas envoyé les nôtres, nous aurions peut-être été les seuls à ne pas figurer devant Casablanca.

M. Ribot disait avec raison que nous n'avons pas à nous préoccuper — ce n'est pas notre mission — d'établir l'ordre d'une façon complète au Maroc. Je le reconnais, mais nous avons pour mission, dans certains endroits, dans les ports, de veiller à la sécurité, nous avons pour devoir de limiter le plus possible les causes d'anarchie marocaine.

Mais on ne voit pas, dit-on — c'est un argument que j'ai souvent entendu — le profit que nous retirerons de nos sacrifices, de leur importance, de notre coûteuse intervention.

En politique internationale comme en toute chose, c'est une nécessité impérieuse et c'est déjà beaucoup de remplir son devoir. On se compromet gravement et on compromet son pays lorsqu'on manque à ses obligations les plus certaines. Nous manquerions à nos obligations indéniables si nous n'agissions pas au Maroc comme nous le faisons. Finalement, on ne recueille jamais que des bénéfices de l'accomplissement de son devoir, dans la politique internationale comme dans tous les ordres d'idées.

J'ai dit, et je tiens à le répéter après les observations qui ont été apportées tout à l'heure à la tribune, que nous ne voulions ni protectorat ni conquête.

M. JAURÈS. — Ni occupation, ni départ.

M. LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES. — ... et que nous entendions rester scrupuleusement fidèles à nos engagements internationaux.

Mais je demande à ceux qui s'inquiètent du résultat de nos opérations militaires, de notre œuvre diplomatique si ce n'est rien de maintenir et de fortifier notre situation au Maroc vis-à-vis de toutes les puissances, de sauvegarder nos droits et nos titres en justifiant nos privilèges par la façon dont nous exerçons toutes nos responsabilités, de donner confiance à toutes les puissances en garantissant non seulement la vie de nos nationaux, mais la vie, les biens, la sécurité et la tranquillité de toutes les colonies étrangères et d'empêcher, par la certitude de la répression et par la manifestation éclatante de notre pouvoir, le fanatisme musulman de nous menacer jusque sur notre territoire. Je leur demande aussi si ce n'est rien de préparer pour nous de cette manière les voies à l'avenir qui appartient à toutes les puissances qui sont persévérantes, fidèles à leurs traditions et à leurs promesses, soucieuses en même temps de leurs droits et de leur honneur.

Au Sénat, le débat s'est engagé sur le rapport de M. Ch. Dupuy ; MM. Delahaye, de Lamarzelle, Jenouvrier et Flaissières ont successivement critiqué l'attitude marocaine du gouvernement. A ces orateurs, M. Pichon a répondu par de courtes déclarations, qui constituent un excellent résumé de la situation et que le Sénat a rès favorablement accueillies. Voici, d'après l'*Officiel*, le discours de M. Pichon :

DISCOURS DE M. STÉPHEN PICHON

M. STÉPHEN PICHON, *ministre des Affaires étrangères.* — Messieurs, je viens apporter au Sénat quelques explications très brèves, en réponse aux observations qui viennent d'être formulées par les différents orateurs auxquels je succède à la tribune.

Dans le discours prononcé par M. de Lamarzelle, il y a toute une partie à laquelle je désire ne répondre que par quelques mots : c'est celle qui contient les critiques dirigées par mon honorable collègue pour des actes anciens qui sont devenus des conventions internationales.

M. de Lamarzelle — et ce n'est pas la première fois que le fait se produit de sa part dans les discussions relatives au Maroc — a critiqué tout d'abord le traité franco-anglais de 1904. Il lui a attribué, dans les événements actuels du Maroc, une responsabilité qu'à mon sens il n'a dans aucune mesure.

Le traité franco-anglais de 1904 a eu pour but et pour effet de nous donner, au Maroc, par rapport à l'Angleterre, une situation privilégiée, des droits et des titres dont nous ne pouvons que profiter. Il a eu, d'une façon générale, une portée que négligé beaucoup trop M. de Lamarzelle : il a été comme le point de départ de cette entente cordiale entre la France et l'Angleterre, qui est devenue aujourd'hui l'une des bases de notre politique et qui produit dans le monde entier de si heureux effets.

M. de Lamarzelle a fait, en outre, la critique d'un acte international — celui d'Algésiras — auquel il a attribué des conséquences qu'il ne peut avoir, selon moi. Il a dit que c'était l'Acte d'Algésiras qui était la cause des désordres qui, depuis sa conclusion, se sont produits au Maroc.

C'est une erreur, mon honorable collègue me permettra de le lui dire. Les désordres qui se sont produits au Maroc ont eu pour cause la faiblesse et l'imprévoyance du Makhzen, du gouvernement marocain, alors que l'Acte d'Algésiras, au contraire, avait pour but d'établir dans l'empire marocain, par un régime de réformes qui devait fonctionner d'accord

entre toutes les puissances, un ordre de choses qui aurait rendu impossibles les désordres qui se sont produits.

Mais le point délicat est — je le reconnais — de mettre à exécution ces réformes. La France n'a rien épargné pour y réussir, et ce n'est certes pas sa faute si le programme arrêté par les puissances n'en est encore qu'au début de son application.

M. de Lamarzelle nous a demandé pourquoi nous étions allés à Casablanca.

Il en a lui-même donné l'explication en ajoutant que, s'il avait été à notre place, il n'aurait pas manqué d'envoyer là-bas les forces de la France, à la suite des incidents graves qui nous y ont déterminés.

Je sais bien qu'avant lui M. Delahaye était venu, dans un langage un peu contradictoire, dire successivement que nous faisions une croisade que j'étais un croisé, ce dont je le remercie (*Sourires*), et, d'autre part, que nous allions au Maroc pour y soutenir des entreprises financières.

Je ne crois pas avoir besoin de rappeler à mon honorable collègue que les croisades n'ont pas été faites pour soutenir des entreprises financières, et puisqu'il m'a fait l'honneur inattendu de me comprendre, ainsi que les membres du gouvernement, parmi les successeurs de Godefroy de Bouillon, qu'il nous laisse au moins un instant le bénéfice de cette comparaison pour lui donner l'assurance que nous sommes allés au Maroc dans une tout autre pensée que celle d'y protéger des syndicats financiers dont il serait fort embarrassé de nous démontrer le pouvoir et même de nous faire connaître l'existence.

M. Dominique Delahaye. — J'ai dit, mon cher collègue, que je n'examinerais pas si l'on y allait pour cela; mais je suis content de votre réponse.

M. le Ministre. — Si vous croyez que les Français qui ont été assassinés au Maroc, que M. Charbonnier, que le docteur Mauchamp, que les ouvriers massacrés à Casablanca étaient les agents de syndicats financiers, je vous demande de venir nous le démontrer à la tribune — et j'ai lieu de penser que la démonstration ne sera pas facile.

La vérité est, messieurs, que nos malheureux compatriotes étaient allés dans l'empire chérifien pour y fortifier l'influence française, pour y gagner très honorablement leur vie à l'abri des conventions internationales et des droits que nous y possédons du consentement de toutes les puissances; et qu'ils ne songeaient guère à y servir des entreprises financières...

M. Dominique Delahaye. — Je n'ai rien dit de semblable. J'ai fait allusion aux bruits qui ont couru avant la campagne pour vous dire que vous alliez là-bas protéger les juifs, et j'ai dit que je ne voulais pas examiner ce point. C'est une diversion que vous tentez.

M. le Ministre. — Je ne tente aucune espèce de diversion, mon cher collègue; je dis simplement, en continuant le développement de ma pensée, que nous ne sommes allés au Maroc que pour y soutenir nos droits et nos titres, pour y défendre la politique historique et traditionnelle dont vous avez parlé vous-même, et nullement pour nous mettre à la remorque d'un syndicat financier quel qu'il soit. (*Très bien! à gauche et au centre.*)

M. Dominique Delahaye. — Tant mieux; continuez!

M. le Ministre. — M. de Lamarzelle, poursuivant la critique de notre attitude, nous a reproché d'être intervenus à Casablanca sans nous demander quelle serait l'issue de cette intervention. Il a prétendu que nous serions incapables d'en sortir et il nous a demandé quelle est la besogne que nous comptons y accomplir.

Nous serons incapables, d'après lui, d'y instituer la police, et il a affirmé qu'en réalité nous ne l'avions organisée nulle part.

Que M. de Lamarzelle me permette de lui donner l'assurance qu'il se trompe. Il est vrai qu'il a rappelé une circulaire que j'ai eu l'honneur d'adresser aux représentants de la France auprès des gouvernements étrangers pour indiquer que le gouvernement marocain se trouvait dans l'impossibilité de garantir la vie sauve à nos instructeurs, et que nous serions peut-être dans la nécessité de procéder avec nos propres contingents à l'organisation de la police.

Mais, depuis l'envoi de cette circulaire, il s'est produit des faits qui ont à cet égard modifié la situation. Lorsqu'on fait la critique de nos actes, lorsqu'on relève pour nous en imputer injustement la responsabilité toutes les difficultés, toutes les complications auxquelles nous nous heurtons, lorsqu'on blâme notre conduite sans dire ce qu'on aurait fait à notre place, on néglige en quelque sorte de parti pris les services que nous avons rendus et les résultats heureux de notre patriotique initiative.

Avez-vous remarqué que l'ordre n'a été troublé dans aucun port en dehors de Casablanca? Pourquoi? Parce que la police y fonctionne d'une façon régulière; parce qu'en dehors de Casablanca nous avons déjà organisé la police à Tanger, à Rabat, à Mazagan et à Mogador; parce que, dans cinq ports sur six — où la police doit fonctionner sous notre direction — elle fonctionne aujourd'hui régulièrement et normalement.

M. DE LAMARZELLE. — Je demande la parole.

M. LE MINISTRE. — C'est un résultat que je prie le Sénat de ne pas négliger. Il est le fruit de beaucoup d'efforts de notre part. Non, messieurs, il ne faut pas croire que les grands sacrifices que nous avons été appelés à faire, que les pertes que nous avons subies, que les millions que nous avons dépensés aient été inutiles à la défense des intérêts français, à l'exécution de nos engagements et à la sauvegarde de nos droits.

Il ne faut pas s'imaginer qu'ils n'aient pas servi, dans une large mesure, à assurer l'ordre et la sécurité dans un empire où l'anarchie, en se généralisant et se perpétuant, pouvait avoir pour nous-mêmes, comme pour l'Europe, les conséquences les plus graves. Ces sacrifices ont eu, au contraire, de très heureux résultats.

Est-ce à dire, comme M. de Lamarzelle l'a indiqué dans une partie de son discours, que nous nous considérions comme chargés d'assurer la sécurité dans tout l'empire marocain?

M. DE LAMARZELLE. — Je n'ai pas dit cela; j'ai dit que vous aviez affirmé le contraire à la Chambre des députés; j'ai dit, avec vous, que c'était impossible, que notre action était limitée.

M. CHARLES RIOU. — Oui, mais comment cela finira-t-il?

M. LE MINISTRE. — Alors j'avais mal compris vos paroles et je ne puis que constater que sur ce point je suis d'accord avec vous. Mais vous avez été tout à fait injuste dans votre appréciation des origines et de la signification de l'Acte d'Algésiras. Quand cette convention a été signée, elle a été — on ne le reconnaît pas assez — l'acte le plus heureux qu'on pouvait souhaiter pour la politique française au milieu des difficultés de toute nature auxquelles elle avait à faire face et je me félicite d'en rendre hommage, comme je l'ai déjà fait à cette tribune, à mon honorable prédécesseur, M. Rouvier. (*Très bien! très bien!*)

Au moment où nous avons signé la convention d'Algésiras, nous étions dans une situation qu'on oublie trop volontiers quand on parle des affaires marocaines, dans une situation extrêmement pénible et compliquée, où nous avions le souci de préserver tout d'abord la paix de l'Europe, et ensuite d'assurer la reconnaissance de droits que nous ne pouvions céder en aucun cas. (*Applaudissements.*)

Nous avons eu, grâce à l'énergie, à la fermeté, à la prévoyance de notre politique, la chance d'éviter d'une part tout ce qui pouvait introduire dans les rapports des gouvernements de l'Europe des germes de dissentiments et de discorde et en même temps celle de faire reconnaître nos droits non seulement sur la frontière d'Algérie, ce qui était essentiel, indispensable pour la préservation de notre puissance africaine, mais aussi dans les ports de l'empire où nous ne pouvons laisser une autre influence que la nôtre s'introduire d'une façon prépondérante à nos dépens.

Lorsque nous envisageons les obligations qui nous incombent dans l'empire voisin de l'Algérie, nous ne pouvons méconnaître — sous peine de nous exposer à de graves mécomptes — que, toutes les fois que la sécurité sera sérieusement menacée dans cet empire, le contre-coup pourra se faire sentir jusqu'aux frontières de notre colonie et risquer d'avoir sa répercussion dans nos possessions d'Afrique. (*Très bien ! très bien ! et vifs applaudissements sur un grand nombre de bancs.*)

Voilà donc le double devoir que nous remplissons au Maroc : il coûte cher, il a de lourdes exigences, il entraîne des obligations qui ne sont pas sans péril, surtout pour le ministre des Affaires étrangères qui en a la perpétuelle préoccupation.

Il s'agit, à la fois, d'empêcher que l'ordre ne soit troublé dans les ports et de garantir la sécurité de l'Algérie sur la frontière du Maroc. (*C'est cela ! — Très bien !*)

Vous nous demandez ce que nous faisons à Casablanca: nous préparons dans la région qui l'avoisine une pacification suffisante pour organiser la police dans la ville et nous en retirer dès que nous pourrons. (*Très bien ! très bien !*)

Je ne dis pas que nous sommes sur le point de réaliser le dernier terme de ce problème, car nous ne pouvons songer à nous en aller en laissant le port où nous sommes chargés de faire la police sous la menace perpétuelle des attaques et des incursions des tribus du voisinage. Il faut d'abord que nous ayons amené ces tribus à un degré de soumission suffisant pour qu'elles ne soient plus une cause permanente de troubles.

Mais ma conviction est qu'en organisant dans la région des Chaouïa — c'est, je crois, la pensée du général Lyautey comme du général d'Amade — quelques postes destinés à empêcher le désordre, l'anarchie et le gâchis de régner dans cette partie de l'empire, nous pourrons, à une date que j'espère rapprochée, organiser, d'accord avec l'Espagne, une police suffisante pour faire régner l'ordre et nous retirer. (*Très bien ! très bien !*)

M. L'AMIRAL DE CUVERVILLE. — Moi aussi, je le crois, monsieur le Ministre, mais on aurait pu le faire beaucoup plus tôt.

M. LE MINISTRE. — Monsieur l'amiral, j'ai entendu une interruption de vous tout à l'heure à laquelle je vous demande la permission de répondre. Vous avez dit, pendant le discours de M. Lamarzelle, qui, d'ailleurs produisait la même allégation, que vous ne nous reprochiez pas d'avoir envoyé 14.000 hommes à Casablanca, mais de ne les avoir pas envoyés plus tôt.

M. L'AMIRAL DE CUVERVILLE. — Je le maintiens.

M. LE MINISTRE. — Si le gouvernement avait pris l'initiative d'organiser de Paris des plans militaires pour le Maroc, vous seriez venus à cette tribune pour les critiquer sévèrement. (*Dénégations à droite.*)

M. L'AMIRAL DE CUVERVILLE. — Je demande la parole.

M. LE MINISTRE. — Le Gouvernement ne fait pas de plans militaires. Il indique la portée et les limites de son action; il les indique d'une façon générale, et sur le terrain, ce sont les commandants de nos troupes qui ont la responsabilité de l'exécution des mesures dont ils sont chargés.

M. GAUDIN DE VILLAINE. — Pas pour le général Drude !

M. LE MINISTRE. — Je puis vous affirmer — et mon honorable ami M. Charles Dupuy l'a indiqué dans le rapport dont il a donné lecture tout à l'heure — que, toutes les fois qu'on nous a demandé des effectifs, nous les avons envoyés...

M. L'AMIRAL DE CUERVILLE. — Vous auriez dû prendre l'initiative de les envoyer.

M. LE MINISTRE. — ... que toutes les fois qu'on nous a demandé des moyens d'action, nous les avons fournis. Je puis même vous donner une autre assurance, c'est qu'à plusieurs reprises nous avons provoqué de la part des généraux des demandes qui ne se produisaient pas, mais nous nous sommes bien gardés de tomber dans le défaut que vous n'auriez pas manqué de nous reprocher et qui aurait consisté à prendre à la fois la responsabilité de la direction et l'organisation des opérations militaires.

M. L'AMIRAL DE CUVERVILLE. — Cela n'a jamais été dans notre pensée.

M. LE MINISTRE. — Messieurs, on ne peut assurément — c'est une tâche facile — critiquer certaines dispositions de l'Acte d'Algésiras. Mais l'Acte d'Algésiras a une qualité qui, à nos yeux, est très grande : c'est qu'il existe ; c'est qu'il nous a reconnu des droits, c'est qu'il nous a reconnu des privilèges, c'est qu'il est, pour nous, vis-à-vis de l'Europe, un abri pour notre politique internationale qui nous empêche de nous risquer dans aucune complication. (*Vive approbation sur un grand nombre de bancs.*) Cet Acte d'Algésiras tel qu'il est, imparfait, incomplet, peut-être, nous le prenons, nous le respectons, nous le pratiquons ; c'est dans les limites de cet Acte que nous agissons.

Il n'a pas pu prévoir, sans doute, qu'il y aurait des assassinats à jet continu dans l'empire où il avait pour but d'effectuer des réformes. Il y a, par conséquent, des mesures que nous avons été conduits à prendre, bien qu'elles ne figurent pas littéralement dans l'Acte lui-même ; mais elles sont dans son esprit, et dans leur appréciation, je vous demande de ne pas être à notre égard plus sévères que ne le sont les gouvernements étrangers. (*Très bien ! très bien ! et vifs applaudissements sur un grand nombre de bancs.*) C'est en nous abritant derrière cet Acte d'Algésiras, c'est en nous inspirant toujours de son esprit, à défaut de sa lettre parfois insuffisante, que nous agissons, non pas seulement en vertu de notre droit propre, pour nos intérêts spéciaux, mais comme mandataire des puissances. Et nous le faisons d'autant plus sûrement, nous sommes d'autant plus portés à ne laisser passer aucune occasion de le faire que — nous le savons très bien, et on ne nous l'a pas laissé ignorer — si la sécurité des colonies étrangères était par hasard menacée et si d'autres nationaux que les nationaux français étaient massacrés, ce ne seraient pas des bateaux français qui prendraient la direction de l'Atlantique et s'en iraient dans les ports de l'empire marocain. Eh bien, il y a là une situation sur laquelle j'appelle l'attention du Sénat : nous ne pouvons laisser, au Maroc, l'action d'aucune puissance se substituer à la nôtre (*Vifs applaudissements*), parce que nous avons en Afrique des intérêts trop grands pour laisser à d'autres le soin de les protéger. (*Nouveaux et vifs applaudissements.*)

M. SAINT-GERMAIN. — Voilà ce qu'il faut toujours dire et répéter !

M. LE MINISTRE. — Voilà, Messieurs, la courte réponse que j'avais à faire au discours que vous venez d'entendre.

Je le répète — je l'ai déjà souvent dit — nous ne voulons ni protectorat, ni conquête, nous voulons simplement assurer la sécurité des Français qui vont commercer librement dans l'empire chérifien. Nous voulons, en

même temps, assurer dans les ports où nous en sommes chargés, la sécurité des colonies étrangères. (*Très bien! très bien.*)

L'honorable M. Jénouvrier me disait tout à l'heure : « Tout cela coûte « bien cher ! Est-ce que nous allons supporter toute la responsabilité « financière des charges que vous nous imposez ? »

Nullement : la responsabilité financière du gouvernement marocain n'est pas moins engagée que sa responsabilité politique (*Très bien! très bien!*) dans les événements qui ont déterminé l'action de la France au Maroc. Nous aurons, à cet égard, des répétitions à exercer, et nous réservons intégralement tous nos droits. (*Vifs applaudissements.*)

Après ces débats, dans l'une et dans l'autre Chambre, les crédits ont été adoptés à mains levées, sans scrutin.

Le rapport du général d'Amade sur le combat du 15 mars.

Au cours de la discussion des crédits du Maroc à la Chambre des députés, M. Pichon, répondant aux attaqnes de M. Jaurès, avait annoncé que le gouvernement publierait à l'*Officiel* le rapport du général d'Amade sur le combat du 15 mars. Cette publication a eu lieu le 12 avril. Nous croyons devoir reproduire ici, dans leur intégralité, les documents de l'*Officiel*.

RAPPORT DU GÉNÉRAL D'AMADE AU MINISTRE DE LA GUERRE

SUR LES OPÉRATIONS DU 12 AU 16 MARS 1908

Casablanca, le 29 mars 1908.

Le 12 mars, les troupes séjournèrent au bivouac de l'oued Tamazer et y furent ravitaillées par un convoi venu de Ber-Rechid.

Un marché arabe s'était ouvert dès le 11 sur un emplacement que j'avais assigné près des bivouacs et sous la surveillance de la prévôté. Il se rouvrit le 12, de grand matin, et fut, toute la journée, très animé.

Le 13, je me portai avec les colonnes à Settat.

Marche en colonne de route couverte sur le front, les flancs et l'arrière par la cavalerie.

La piste suivie longe le pied des hauteurs, coupe l'éperon qui domine à l'Est, l'entrée de la vallée de Settat et rejoint, dans cette vallée, la piste de Ber-Rechid ; c'est la voie d'accès la plus commode pour arriver à Settat. Elle débouche, en effet, directement dans le cirque et évite ainsi l'étau formé par les deux hauteurs de l'entrée Nord.

Sur l'éperon, je fis installer un poste optique intermédiaire entre Ber-Rechid et le poste optique qui allait être installé près des bivouacs à Settat. Un détachement (deux compagnies du 1er étranger et un peloton de cavalerie) fut laissé sur l'éperon comme garde du poste optique et troupe de couverture.

Ceux des Mzamza qui avaient déjà fait leur soumission le 16 février m'envoyèrent des délégués à l'entrée sur leur territoire, pour souhaiter la bienvenue aux troupes. Quelques autres soumissions se produisirent. Une douzaine de Kebbars marchaient ainsi derrière moi, lorsque, à 11 heures, les troupes traversèrent Settat au son des clairons.

Les bivouacs furent établis à proximité de la ville, du côté Sud.

A midi un quart se présenta M. Vaffier-Polet, accompagné de M. Houel et de deux autres Européens. Il m'avait écrit deux lettres, dont l'une l'avait

devancé de peu et dont l'autre ne me parvint qu'après son arrivée. M. Vaffier-Polet m'écrivait et me dit être parvenu au camp de Moulay Hafid, après un voyage chez les Dou-Khalas. Partout il avait recueilli l'impression que les Marocains sont fatigués et désirent voir cesser les hostilités. Moulay Hafid est, me dit-il, très ennuyé des dernières opérations contre les Medakra. Selon lui, les Zaër et les Zemmour se réuniraient pour se joindre aux Medakra, et il ne pourra les arrêter si la paix n'est conclue auparavant.

Il craint de nouveaux combats. Moulay Hafid désire sincèrement s'entendre avec la France. Il envoie M. Vaffier-Polet en mission dans la Chaouïa dans ce but. Ce dernier ira aussi chez les Medakra, etc. Moulay Hafid aurait 8.000 à 10.000 hommes dans sa mahalla au Sud de l'Oum-er-Rebia.

Sans attacher aucune importance à ces informations, je répondis à M. Vaffier-Polet avec courtoisie; mais, selon mon usage constant, je me refusai à entrer moi-même dans des pourparlers avec Moulay Hafid ou son soi-disant représentant. J'invitai M. Vaffier-Polet à s'adresser au consul de France à Casablanca. J'assurai la sécurité des parlementaires, mais j'évitai tout ce qui, aurait pu donner aux indigènes la fausse impression que nous étions en entente avec le prétendant ou que nous subissions son influence. J'opposai notamment des refus : 1° à la demande de M. Vaffier-Polet d'installer ses tentes dans l'intérieur de nos bivouacs ; 2° au désir de voir nos canons, manifesté, me dit-il, par un oncle du sultan qui voyageait avec lui.

D'après la deuxième lettre de M. Vaffier-Polet, Moulay Hafid avait donné des ordres à sa mahalla et à celle de Talouiss de battre en retraite à notre approche. Il avait écrit aux Tadla, Medakra, etc., de cesser tout engagement contre nos colonnes.

Bou Azaouï m'adressait une lettre par le même courrier. Il disait travailler pour la paix. Il demandait un armistice. Il déclarait que, tant que les opérations dureront, il lui sera difficile de réunir les principaux chefs, ces derniers ne voulant pas quitter leurs tribus, dans la crainte de les voir châtier en leur absence.

Dans mon rapport précédent, j'ai reproduit les conseils donnés par Bou Azaouï aux Mzab et Achach, le jour même où il était venu au camp de Sidi-Abd-el-Kerim, protester de son soi-disant désir de paix.

Les tentatives de rapprochement de Moulay Hafid et de ses lieutenants sont celles d'hommes qui cherchent à gagner du temps pour réorganiser leurs mahallas désemparés, pour ressaisir l'influence qui leur échappe, pour présenter au pis aller la soumission des tribus comme leur œuvre. On va voir, par la journée du 14, que, fût-il réellement désireux de ramener la paix, Bou Azaouï n'aurait pas sur ses séides une autorité suffisante pour réfréner les passions allumées par ses appels à la haine et aux plus grossières superstitions.

Dans la marche sur Settat, il n'avait pas été rencontré un seul ennemi. Dès l'arrivée des troupes, il s'était ouvert un marché arabe (œufs, poulets, laitage, etc., apportés par les gens des douars réoccupés dans le voisinage de la ville). A Settat même, il est rentré quelques indigènes. Leur accueil fut sympathique.

Vers 4 heures du soir, un groupe de quelques cavaliers venant du Sud vint faire la fantasia devant nos avant-postes et se retira après avoir tiré quatre ou cinq coups de feu.

Je laissai les troupes au repos l'après-midi du 13 et la matinée du 14.

Le 14, matin, je reçus une nouvelle lettre de Bou Azaouï me demandant de ne faire aucun mouvement jusqu'à la réalisation de la paix. Du mo-

ment que nos déplacements contrariaient les desseins de l'ennemi, il importait de ne pas rester dans l'inaction. Je donnai l'ordre de départ pour la casbah des Ouled-Saïd, non loin de laquelle se trouve précisément la maison de Bou Azaouï. Le détachement laissé à l'entrée de la vallée fut envoyé à Ber-Rechid pour servir ultérieurement d'escorte à un convoi.

La marche sur la casbah eut lieu dans le même dispositif que la veille. Départ à midi et demi.

Aucun ennemi ne fut signalé.

De nombreux douars se sont réinstallés dans la partie du territoire des Ouled-Saïd qui avoisinent la casbah. Ils abritent notamment la nombreuse parenté du caïd El Aïachi, actuellement prisonnier à Merrâkech. Au cours de notre marche, au bivouac et le long de la piste suivie le 15, les habitants de ces douars se présentèrent en grand nombre.

Je les engageai à se remettre aux travaux des champs et au commerce; je les invitai à s'armer non plus contre nous, mais contre les adversaires qui tenteraient de les molester. En acceptant leur soumission, je leur dis que je savais les Ouled-Saïd hommes de parole.

L'habitation de Bou Azaouï est situé à 4 kilomètres de la casbah des Ouled-Saïd. J'appris que la maison du marabout avait été saccagée et ses riches silos vidés par ses propres partisans.

Cette exécution avait été motivée par la venue de Bou Azaouï à Sidi-Abd-el-Kerim, démarche regardée comme une défection du chef qui les avait poussés à la guerre et leur avait maintes fois affirmé qu'ils ne verraient jamais un chrétien.

Depuis longtemps, le service des renseignements m'avait signalé la présence à la Zaouïa Si-el-Ourimi d'un ermite du nom de Mohammed ben Abdalla surnommé Bou Nouala (l'homme à la hutte), qui cherchait à attirer à lui les gens des tribus évacuant leur territoire devant nos colonnes. Le 9 février, pendant la marche de la Zaouïa El-Mekki à Souk-ej-Jema, la cavalerie avait effectué à proximité de la Zaouïa Si-el-Ourimi une razzia à laquelle j'avais fait mettre fin [1].

Le 17 février, pendant la marche de Settat vers le territoire des Medakra, j'avais été informé de la présence à Si-el-Ourimi d'un rassemblement de 4.000 tentes, assez menaçant pour jeter l'alarme jusqu'à Casablanca [2].

A cette date (huit jours après le passage des colonnes et la razzia rappelée ci-dessus), l'importance du rassemblement avait été démesurément exagérée et les alarmes avaient été vaines.

Depuis lors, le nombre des adeptes de Bou Nouala avait, d'après nos renseignements, progressivement grossi. Il attirait les indigènes et les retenait en se donnant comme invincible par faveur spéciale d'Allah, en persuadant à ces gens crédules que, sous sa bannière, les balles des Français ne blessaient pas et leurs obus ne déversaient que de l'eau.

Le 14 mars, mes renseignements se confirmèrent et se précisèrent. Le campement de Bou Nouala se composait essentiellement de fractions des Ouled-Saïd et des Mzamza rebelles au mouvement de soumission qui s'accentuait dans ces tribus.

Bien qu'il fût resté passif jusqu'ici, les agissements de Bou Nouala devaient l'amener fatalement au rôle actif d'un Bou Azaouï. Il avait déjà manifesté l'intention de marcher sur Ber-Rechid avec ses contingents.

Moulay Hafid lui aurait promis, par lettre, de reconnaître son autorité, s'il parvenait à chasser les Français. D'autre part, son entourage voulait

[1] Voir mon rapport sur les opérations du 3 au 15 février.

[2] Voir mon rapport sur les opérations du 16 au 26 février.

le proclamer sultan et lui même avait déjà fait des nominations de caïds pour les tribus de la Chaouia. Il avait donné asile à un déserteur de nos troupes indigènes, et quelques douars de la tribu soumise des Ouled-Harriz étaient allés s'installer près de lui.

Son act ou était donc, dès maintenant, le principal obstacle au repeuplement des territoires évacués, tandis que le rassemblement constitué autour de lui formait une sorte de couverture pour la région d'Azemmour.

Je décidai de marcher le 15 sur ce rassemblement. Toutefois, les nécessités du ravitaillement, qui n'avait pas été opéré depuis le 12, m'obligaient à me rapprocher ce même jour de Ber-Rechid.

En conséquence, je me portai dans la matinée du 15 sur Dar-ould-Fatima, point où le convoi de ravitaillement devait me rallier à 2 heures du soir.

Ce convoi était escorté par les deux compagnies du 1er étranger renvoyées le 13, à Ber-Rechid, par l'escadron du 6e chasseurs d'Afrique et la première moitié du nouveau goum algérien, les troupes récemment débarquées et rejoignant les colonnes.

Départ à 6 h. 1/2. Marche sans incident. A l'arrivée à Dar-ould-Fatima (11 h. 45), je donnai l'ordre suivant :

« La marche va être momentanément suspendue pour l'établissement « du bivouac.

« Cette disposition implique :

« 1° L'établissement du camp ;

« 2° Une reconnaissance qui sera exécutée, l'après-midi, par les « troupes sans sacs ;

« 3° Pendant cette reconnaissance, le ravitaillement, à un jour, des « trains régimentaires ;

« 4° Le retour au bivouac pour la nuit.

. . . . . .

« Pour la reconnaissance, les troupes seront rassemblées à 2 heures. « L'ordre de mouvement sera donné à ce moment. Les compagnies « laisseront leurs cuisiniers, plus seize hommes par compagnie ; un sous-« officier par compagnie ; un officier par bataillon, outre l'officier « d'approvisionnement ; un capitaine par colonne. Le commandant d'Etau-« les, chef de l'escorte du convoi, sera, en même temps, le commandant « des bivouacs... »

Outre les éléments indiqués ci-dessus et l'escorte du convoi, je laissai au bivouac l'escadron du 1er chasseurs d'Afrique qui devait, au retour de la reconnaissance, m'escorter à Casablanca.

A midi et demi, je complétai l'ordre ci-dessus par l'ordre de mouvement ci-après :

« Les colonnes quitteront les bivouacs à 2 heures et se porteront vers « la ruine qui marque l'extrémité Nord de la Daya [1].

« Les quatre colonnes seront constituées d'une façon autonome (moins « la cavalerie), et présenteront les têtes de colonnes à hauteur de la ruine, « face Nord-Ouest, à 2 h. 15.

« Toute la cavalerie, moins l'escadron du 1er chasseurs d'Afrique, sous « les ordres de M. le colonel de Luigné, se trouvera à la même heure à « 500 mètres en avant de la transversale de rassemblement...

« Les dispositions pour la marche au delà de cette transversale initiale « seront données sur place.

« L'ambulance marchera avec la colonne du littoral... »

---

[1] Point situé très près des bivouacs.

La direction de marche du matin, l'établissement du bivouac, après une étape normale, le secret gardé jusqu'à la dernière minute sur le but et la direction même de la reconnaissance, devaient faciliter l'action par surprise.

Toutefois, j'avais fait faire et je fis faire, jusqu'au dernier moment, par le service des renseignements, des tentatives pour amener Bou Nouala et ses partisans à suivre l'exemple donné par de nombreux douars de leurs tribus. Ces tentatives restèrent infructueuses.

Dès le 14 au soir, le caïd Larbi ben Chergui écrivit à Bou Nouala de venir au-devant de nos colonnes pour faire sa soumission et nous assurer des bonnes intentions des douars groupés autour de lui. La réponse, datée du 15 au matin, ne parvint au caïd que le 15 au soir. Elle constituait une fin de non-recevoir et était signée : « Le chérif victorieux. »

Le 15 mars, à 9 heures du matin, un rekkas pris dans les Ouled-Saïd qui faisaient leur soumission fut envoyé à Bou Nouala avec une mission analogue. Cet homme ne reparut plus.

A midi, des gens des Ouled-Harriz passaient par Dar-ould-Fatima, allant en pèlerinage chez Bou Nouala. Ils furent chargés de lui transmettre les mêmes instructions. Enfin, à 1 h. 1/2, trois indigènes, montés sur de bonnes mules et se disant originaires des Mzamza, accostèrent à Dar-ould-Fatima le capitaine Huot et lui demandèrent si nous marcherions sur le camp de Bou Nouala. Il leur fut répondu que nous attendions une démarche de soumission de Bou Nouala et que nous monterions à cheval à 2 heures pour nous diriger de son côté. Ces trois indigènes répliquèrent qu'ils étaient campés avec Bou Nouala et qu'ils allaient se rendre en toute hâte auprès de lui, pour le déterminer à une attitude pacifique.

A 2 h. 1/4, les colonnes se mirent en mouvement sur la Zaouïa Si-el-Ourimi, chacune d'elles en colonne de route. Je fis marcher les colonnes du littoral et du Tirs parallèlement, à 500 mètres d'intervalle. Les colonnes de Ber-Rechid et de Bou-Znika respectivement en arrière des précédentes, à 500 mètres de distance. La cavalerie couvrait le dispositif avec 2 escadrons de chasseurs et les spahis en tête; 1 escadron de chasseurs réparti entre les flancs et l'arrière. Elle avait l'ordre de rester en contact rapproché avec l'infanterie.

Le terrain, plat, vide de constructions et de douars, est coupé par trois étroites arêtes rocheuses, dont les deux premières encadrent la Zaouïa Si-el-Ourimi et dont la troisième prolonge au Sud le mamelon 215 [1].

A 2 h. 50, halte horaire. Ce sera le seul jusqu'à la fin de l'opération.

A 3 heures, on entend un premier coup de feu, bientôt suivi de plusieurs autres. La cavalerie me rend compte qu'ils émanent d'un groupe de Marocains en position sur la ligne de marche. Un autre groupe a été aperçu sur la gauche, mais n'a pas encore tiré; la cavalerie attend, pour continuer le mouvement, que l'infanterie se soit rapprochée.

A 3 h. 40, le commandant de la cavalerie me rend compte qu'il est en présence d'un rideau d'ennemis qui se replient en tirant, et en se maintenant à une distance d'environ 1.200 mètres. Le colonel de Luigné « détache un escadron de chasseurs sur la gauche, quelques groupes ennemis « ayant été signalés dans cette direction, et prend un dispositif échelonné vers la droite pour déborder les positions successives de l'ennemi « par ce côté, tout en continuant à couvrir le front ».

A 4 heures, le bruit de la fusillade s'accentuant, je donne l'ordre à l'artillerie de gagner les têtes de colonne.

---

[1] Voir carte au 200/000.

A 4 h. 20, on entend à l'aile gauche une vive fusillade. Je prescris à la colonne de Bou-Znika de se former en échelon en arrière à gauche de la colonne du Tirs.

Par bonds successifs, la cavalerie avait atteint la ligne de rochers à l'Est de la Zaouïa Si-el-Ourimi. La Zaouïa est inoccupée, mais au delà dans la direction de marche (Nord-Ouest) derrière le rideau de cavaliers et de fantassins ennemis qui font le coup de feu, on distingue de gros rassemblements.

Les batteries des colonnes du littoral et du Tirs, auxquelles ces objectifs sont signalés, rejoignent aussitôt la cavalerie. Elles ouvrent le feu avec des hausses de 3.000 à 4.000 mètres.

La colonne du Tirs se déploie en s'échelonnant à gauche[1]. La colonne du littoral met en ligne deux compagnies du 1er tirailleurs. Les fantassins, allégés du sac, courent pour dépasser les batteries.

Quand ils atteignent l'arête à l'Ouest de la Zaouïa, l'artillerie amène les avant-trains, part au trot, gagne elle même cette deuxième arête.

Elle y est en position à 4 h. 40. Je donne l'ordre à la section d'artillerie de Ber-Rechid d'y rejoindre la batterie montée du littoral. La section de Bou-Znika rejoint de même la batterie de la colonne du Tirs.

De là, l'artillerie continue à déblayer la plaine devant l'infanterie.

On voit une mince ligne de cavaliers et de fantassins ennemis continuer à se replier sous le feu de l'artillerie. Quant aux rassemblements plus nombreux qui couvraient cette ligne, ils se retirent sur les flancs.

A 4 h. 45, ils prononcent un mouvement offensif contre le flanc droit de la colonne du littoral. Cette attaque vient échouer contre les feux d'une compagnie de tirailleurs, d'une section de mitrailleuses et de la batterie de montagne.

Cette action sur le flanc droit n'arrête en rien l'élan de la première ligne. Dans une échancrure de la troisième arête rocheuse, qui barre l'horizon, on aperçoit un vaste douar. Comme le camp de la mahalla du 8 mars, il devient l'objectif vers lequel tendent tous les efforts.

Les trois armes tenues en étroite liaison manœuvrent avec le même accord que le feraient les bataillons d'un même régiment.

L'artillerie montée suit par bonds successifs les progrès de l'infanterie, suit en batterie sur la ligne des tirailleurs et déblaye le terrain devant eux. La cavalerie surveille les flancs. L'infanterie ne tire pas : elle marche vite et sans arrêt.

Lorsque l'infanterie est près d'aborder la troisième arête, des groupes compacts l'occupent débordant l'aile gauche de la colonne du Tirs. La colonne de Bou-Znika, qui marchait en échelon, déploie deux compagnies et porte en ligne une section de mitrailleuses.

Une fusillade nourrie s'engage sur la gauche.

A 5 h. 45, la première ligne occupe la crête. Une compagnie du 2e tirailleurs (littoral) et une compagnie du 1er étranger (Tirs) font face à 200 mètres à la lisière du douar, occupé par l'ennemi.

L'infanterie exécute le feu à répétition.

Les batteries arrivent successivement sur la crête et ouvrent le feu sur des groupes de fantassins et de cavaliers aperçus à la lisière opposée du douar et plus loin au delà.

---

[1] Cette colonne ne comprenait, le 15 mars, que trois compagnies du 1er tirailleurs et une compagnie du 1er étranger. Les deux autres compagnies du 1er étranger (bataillon d'Etaules) avaient été laissées, comme il est dit plus haut, à la garde du convoi et des camps.

Un groupe de 400 à 500 cavaliers marocains exécute une contre-attaque sur le flanc droit de la colonne du littoral. Il est repoussé par le même échelon qui avait repoussé une première attaque sur ce flanc : une compagnie du 2e tirailleurs, section de mitrailleuses, batterie de montagne. Cette batterie avait pris le pas gymnastique et mis ses mulets au trot pour gagner la crête et participer à l'attaque.

L'infanterie s'élance à l'assaut.

La compagnie de gauche du 2e tirailleurs, la compagnie du 1er étranger, le peloton de spahis du lieutenant indigène Mahiddine envahissent le douar.

Malgré l'élan et l'animation du combat, les sections restent unies et dans la main de leurs chefs. Le bataillon de tirailleurs, en deuxième ligne, a serré, au pas de course ; ses sections doublent celles du bataillon de première ligne. Derrière elles, le douar est traversé par l'artillerie, par le bataillon de zouaves, réserve de la colonne du littoral et soutien d'artillerie ; par la colonne de Ber-Rechid, réserve générale.

J'étais moi-même à très courte distance des tirailleurs au moment de l'assaut et j'entrai dans le douar derrière eux. Il comprenait une centaine de tentes disposées sur les faces d'un rectangle ; dans l'intérieur de ce rectangle, quelques tentes, dont une blanche ; celle de Bou Nouala. Cette tente était voisine de la face par laquelle le douar avait été abordé.

Des cadavres d'hommes jonchaient le sol, principalement aux abords de la tente de Bou Nouala, et à la lisière opposée, où nos troupes avaient rencontré une nouvelle résistance. Tout contre la tente du Bou Nouala, des femmes étaient groupées, muettes, les mains tendues. D'autres femmes erraient à travers nos soldats. On en entendait d'autres, en avant, pousser encore les « you you ! » par lesquelles elles excitent les guerriers au combat. De nombreux troupeaux étaient parqués dans le douar ; et à côté des objets d'ameublement, des ustensiles de toute sorte étaient épars près des tentes. Il était visible que toute une partie de la population, vivant dans le voisinage immédiat de l'ermite, avait été abusée jusqu'au dernier moment par ses promesses, et n'avait pas songé à s'éloigner. Bou Nouala lui-même n'était plus là. Il avait fui, paraît-il, peu avant, à l'entrée des troupes.

Au delà du douar, un vaste espace vide, emplacement du marché. Ce terrain est coupé par un talus naturel à parois rocheuses. Derrière ce talus, des femmes étaient blotties et des tirailleurs embusqués. Légionnaires et tirailleurs se jettent sur cette dernière ligne de défense. Les hommes sont tués à la baïonnette, les femmes — celles vraisemblablement dont j'avais entendu les cris de guerre — sont respectées comme l'avaient été dans le douar les femmes et les enfants.

En passant près de la tente de Bou Nouala, j'avais chargé un officier de mon état-major, le capitaine Delagrange, qui parle l'arabe, de rassembler et de rassurer la population sans armes. Aidé seulement de deux ou trois spahis de mon escorte, cet officier parcourt le douar, pénètre sous les tentes, où se sont réfugés une partie des défenseurs. Il réunit environ 150 personnes, dont une soixantaine d'hommes, fait jeter par ces derniers les cartouches qu'ils détiennent encore et reste avec ce groupe jusqu'au passage de nos dernières troupes.

Les indigènes durent ensuite s'éloigner avec leurs troupeaux. Ils n'étaient plus là à notre retour.

Au delà de l'emplacement du marché, d'autres douars se succèdent, moins importants que le premier. Transversalement, une autre ligne de douars de 2 ou 3 kilomètres d'étendue. Par comparaison avec le premier douar, pour lequel les estimations sont à peu près concordantes, j'évalue-

à 1.500 le nombre de tentes aperçues. Ces tentes étaient encore dressées et meublées, mais sauf dans le premier douar, la population avait fui emmenant les troupeaux. On n'y voyait plus que quelques défenseurs fuyant devant nos troupes.

Le campement avait été abordé sur un campement d'environ 1 kilomètre. Je fis continuer le mouvement en avant jusqu'à ce que les tirailleurs eurent dépassé la dernière ligne de tentes.

A ce moment, 6 h. 15, je fis exécuter la sonnerie : « Halte ! » Puis je dictai l'ordre suivant :

« Aucune razzia, aucun acte de pillage ne sera commis;

« La répression consistera dans l'incendie du camp.

« L'opération est terminée. Les troupes vont regagner le bivouac. La « colonne de Ber-Rechid et la colonne de Bou-Znika couvriront le mouve « ment et resteront déployées face à l'ennemi jusqu'à ce qu'elles aient été « dépassées de 1.500 mètres par les deux colonnes du même groupe.

« On marchera en ligne de section par quatre ou en ligne déployée.

« Le général recommande, à la traversée des douars, le même ordre et « la même tenue que pendant l'action. »

Les prescriptions tactiques contenues dans cet ordre ne furent pas exécutées littéralement. Lorsque l'ordre eut été transmis à la première ligne et que le mouvement de retour commença, la nuit était tombée et l'obscurité profonde.

Les colonnes ne tardèrent pas à se former en colonne de route pour éviter les erreurs de direction et les méprises.

Les prescriptions relatives à la discipline furent observées ponctuellement.

Quant à l'incendie, je ne le fis pas porter sur toute l'étendue du vaste campement. Trois à quatre cents tentes furent livrées aux flammes. J'estimai la répression suffisante pour ruiner l'influence de Bou Nouala.

J'entendais, en laissant à ses partisans les troupeaux rencontrés et la plus grande partie des tentes, leur permettre de réoccuper leurs territoires abandonnés et de s'y remettre, comme le font les tribus ou fractions de tribus soumises, aux travaux de la paix.

Le beau temps, qui avait favorisé cette opération et celle des jours précédents, cessa dans la nuit du 15 au 16. Les troupes regagnèrent les bivouacs sous la pluie, après avoir parcouru dans la journée plus de 60 kilomètres.

Je rentrai avec la colonne de Ber-Rechid à minuit.

Le 16, je remis le commandement des quatre colonnes à M. le colonel Boutgourd, avec ordre de les ramener dans la journée à Ber-Rechid et environs.

A l'arrivée de l'escadron du 6e chasseurs d'Afrique, j'avais décidé d'envoyer les escadrons séjourner à tour de rôle à Casablanca pour donner du repos aux chevaux.

Je partis de Dar-ould-Fatima, le 16, à 8 heures du matin, avec l'escadron du 1er chasseurs d'Afrique. Le gros de l'escadron fit étape à Mediouana. Je continuai ma route sous l'escorte de quelques cavaliers des mieux montés et arrivai à 7 heures du soir à Casablanca, pour me trouver, le lendemain matin, au débarquement de M. Regnault et du général Lyautey.

J'avais été devancé à Casablanca par un télégramme du commandant du poste de Ber-Rechid, signalant les premiers résultats de l'opération dirigée le 15 contre Bou Nouala, savoir :

Les soumissions faites le 16 à Ber-Rechid par le caïd Bou Chaïd ben Tami el Marzi, parlant au nom des Chtouka et des Chiamad, par deux

nouvelles fractions des Ouled-Saïd et par une nouvelle fraction des Mzamza.

(*Signé :* D'AMADE.

NOTE DU CAPITAINE PAUL AZAN SUR LE COMBAT DU 15 MARS 1908 [1].

Le rassemblement contre lequel le général d'Amade se porta le 15 mars était un groupe très considérable de dissidents et de fanatiques, et de partisans déclarés de la guerre sainte, réunis autour d'un marabout des plus hostiles aux Français, nommé Bou Nouala (l'homme à la hutte).

Le général avait tenté depuis plusieurs jours d'amener ce marabout à la soumission, ou du moins d'obtenir de lui des assurances de paix ; aucune de ses demandes n'avait reçu satisfaction. Le caïd rallié Larbi ben Cherkhi avait même écrit, le 14 au soir, à Bou Nouala, pour lui demander de s'entendre avec nous; le 15 à midi, il n'avait aucune réponse. Le général envoya de nouveau au marabout, vers midi un quartou midi et demi, trois nouveaux émissaires, montés sur des mules rapides, afin de l'inviter à faire sa soumission. Aucun de ces émissaires ne revint vers nous!

Les troupes, parties vers six heures et demie du matin de la casbah des Ouled-Saïd, étaient arrivées à midi à Dar-ould-Fatima et y avaient dressé les tentes. La reconnaissance était pacifique et devait être rentrée au camp à 5 heures. Le général avait donné ses ordres pour son départ personnel à cette même heure ; il devait aller à Ber-Rechid, avec un convoi sur lequel ses bagages étaient déjà chargés, afin de se trouver à Casablanca le surlendemain et d'y recevoir M. Regnault et le général Lyautey.

Notre cavalerie d'avant-garde, partie avant deux heures pour la reconnaissance, fut reçue dans la plaine par une fusillade ; les Marocains, dissimulés dans les oued ou dans les herbes, restaient invisibles, et nos cavaliers ne purent tout d'abord leur répondre.

Bientôt un millier de fantassins et plus de 1.500 cavaliers couvrirent toute la plaine. Les cavaliers, après des essais infructueux sur nos flancs, surpris par la marche très rapide de nos colonnes, adoptèrent un projet digne de leur réelle bravoure : n'ayant pas encore entendu nos canons, et croyant sans doute que nous les avions laissés au camp, ils se décidèrent à nous charger! Leur mouvement en avant fut nettement prononcé, mais fut arrêté par l'artillerie, qui mit en batterie précisément lorsque cette charge se dessinait et l'arrêta net.

L'infanterie, qui n'avait pas ses sacs, progressait très rapidement, sans s'arrêter, presque sans tirer. Les Marocains n'eurent alors qu'un but : sauver leur camp. Ils ne s'attendaient pas à notre attaque, parce que nos troupes avaient dressé leurs tentes à midi, et que d'ordinaire, cette opération faite, elles ne bougeaient plus de la journée.

La surprise fut complète pour les premiers douars. L'assaut préparé par l'artillerie fut principalement donné par le bataillon Mathieu, du 2e tirailleurs. Je me trouvais avec la droite de ce bataillon, à cheval sur la ligne même des tirailleurs. Des piétons marocains, embusqués vers les premières tentes du douar, tiraient sur nous d'une manière peu assurée ; les balles passaient au-dessus de nous ; ils cessèrent leur feu à notre approche pour se retirer plus loin.

Arrivé près du douar, je pus voir le premier, par suite de la position de

[1] Le capitaine Azan fait partie de la section historique de l'état-major de l'armée et a été envoyé à Casablanca par le ministre de la guerre pour recueillir des notes sur les opérations.

flanc que j'occupais, un rassemblement considérable de femmes et d'enfants; je fis de moi-même cesser le feu aux tirailleurs les plus rapprochés de moi, auprès desquels ne se trouvait pas d'officier; puis je courus au grand galop de mon cheval vers le général d'Amade, qui était à peine à 400 mètres en arrière, lui rendre compte de ce que j'avais vu; il fit aussitôt dire aux unités les plus rapprochées de cesser le feu, et il envoya porter cet ordre au commandant Mathieu par le capitaine Drouin, du 4e tirailleurs, détaché auprès de lui comme agent de liaison. Pendant ce temps et de lui-même, le commandant Mathieu s'était porté *en avant* de ses hommes, avait ordonné de ne pas tirer et avait fait relever toutes les baïonnettes; d'autres officiers avaient agi de même.

J'ai pu voir de près, longuement, en revenant au douar, le rassemblement de femmes et d'enfants, auquel s'étaient joints quelques hommes qui avaient jeté leurs fusils; il m'a paru qu'un petit nombre de femmes étaient blessées; aucun enfant. La plupart des hommes blessés qui se trouvaient dans le douar étaient des guerriers qui avaient été atteints au cours du combat preliminaire et qui avaient été rapportés là par leurs camarades. Le général d'Amade confia le soin au capitaine Delagrange de protéger ces prisonniers; Delagrange les parqua, puis fit dire aux hommes de rendre leurs cartouches; ils avaient jeté leurs armes, mais avaient, pour la plupart, des cartouchières encore bien garnies. On ne leur fit cependant aucun mal, et tous, hommes et enfants, restèrent groupés sous une escorte de protection, pendant la durée de l'opération.

Il est possible que ces gens, d'une crédulité religieuse extrême, aient ajouté foi aux prédictions de Bou Nouala, qui leur assurait l'invulnérabilité auprès de sa hutte! C'est ce qui expliquerait tout autant que la rapidité de notre marche leur présence en ce lieu.

Les douars que nous traversâmes ensuite étaient, en effet, évacués, mais les tentes n'avaient pu être enlevées; il y restait seulement des combattants qui se sauvaient après avoir tiré un coup de fusil ou qui se cachaient pour tirer de plus près, au passage, sur nos troupes. Ceux qui furent atteints les armes à la main furent passés à la baïonnette.

Le chiffre de 1.500 morts donné pour les pertes marocaines n'est peut-être pas exagéré; il est cependant difficile de fixer une évaluation précise, l'action s'étant déroulée sur un front très étendu et la nuit étant survenue.

La faiblesse de nos pertes tient, non pas à ce que les Marocains n'ont pas combattu, mais à ce que notre artillerie a admirablement rempli son rôle et que la panique et la démoralisation de l'adversaire ont consommé sa déroute.

L'assaut avait été donné à 5 h. 35, heure notée sur mon journal. A 6 h. 15, le général dicta à tous les officiers de liaison l'ordre suivant, que j'ai écrit au crayon sous sa dictée, sur le carnet de campagne où sont mes notes, heure par heure :

« Aucune razzia, aucun acte de pillage ne sera commis. La répression « consistera dans l'incendie du camp.

« L'opération est terminée. Les troupes vont regagner le bivouac. La « colonne de Ber-Rechid et la colonne de Bou-Znika couvriront le mou- « vement et resteront déployées face à l'ennemi, jusqu'à ce qu'elles aient « été dépassées de 1.500 mètres par les deux colonnes du même groupe.

« On marchera en formation de lignes de sections par quatre ou en for- « mation déployée.

« Le général recommande, à la traversée des douars, le même ordre et « la même bonne tenue que pendant l'action. »

L'incendie était nécessaire pour trois raisons (c'est là une appréciation absolument personnelle, le général d'Amade n'ayant donné à ce sujet aucune explication à personne) :

C'était la seule punition à infliger à nos adversaires, auxquels nous laissions tous leurs troupeaux.

Les tentes que nous avions dépassées pouvaient servir de repaire aux Marocains pour nous fusiller à bout portant, dans la nuit, au retour.

Enfin, les objets laissés sous les tentes pouvaient inciter nos troupes indigènes ou nos légionnaires au pillage et occasionner de très grandes difficultés pour le rassemblement, sans compter les pertes en isolés massacrés obscurément.

Une pluie torrentielle qui dura pendant deux heures, de 8 heures à 10 heures, éteignit complètement l'incendie allumé et empêcha en très grande partie les tentes d'être brûlées.

Les prisonniers furent abandonnés à eux-mêmes, dès que les dernières troupes en marche vers le camp les eurent dépassés et furent laissés complètement libres.

La première colonne rentra à 11 h. 1/2 du soir au camp; les hommes mangèrent seulement à ce moment-là, et même la colonne Diou, qui avait fait un détour dû à l'obscurité, ne rentra qu'à 3 h. 1/4 du matin. Les troupes avaient été *admirables* toute la journée, autant par leur résistance aux fatigues que par leur entrain au feu et par leur modération à l'assaut.

La réponse de Bou Nouala à Larbi ben Cherkhi, écrite la veille avant le combat, arriva à ce dernier le lendemain, à 6 heures du matin. Le marabout refusait toute entente avec les chrétiens, dans les termes vagues chers aux indigènes, mais dont les sous-entendus sont faciles à comprendre :

« Les louanges à Dieu, etc., écrivait-il. Ceux qui ne sont pas avec moi « sont contre moi. Personne ne doit s'écarter de moi. Dieu saura juger « ceux qui s'écarteront de moi et ceux qui s'en rapprocheront. Dieu con- « naît les oppresseurs. Quiconque opprimera sera opprimé à son tour.

« *Le chérif El Manson (le Victorieux),*
« *par la volonté de Dieu,*
« *Signé* : MOHAMMED BEN ABDALLAH. »

Cette lettre fut remise devant moi par Larbi, à 7 heures du matin, à son ami le capitaine Delagrange, qui désirait en prendre copie. Larbi s'amusait beaucoup de cette réponse du « Victorieux » arrivant après sa défaite, j'empruntai la lettre et je me la fis traduire par l'interprète Ollier. Elle est la preuve des sentiments hostiles que conserva jusqu'au dernier moment Bou Nouala.

Le marabout, qui s'était échappé pendant le combat, aura peut-être voulu expliquer par la suite que les prisonniers ont dû la vie à leur présence auprès de sa hutte; il est peu probable qu'il soit écouté. Et cependant!...

Le général repartit avec quelques officiers et une escorte de cavalerie pour Casablanca, à 8 heures du matin. Nous arrivâmes à destination vers 7 heures du soir, après nous être arrêtés seulement une demi-heure à Ber-Rechid.

La leçon du 15 mars était nécessaire; elle fut due à l'énergie, à l'audace, à l'initiative et à l'esprit de décision du général d'Amade, qui fut merveilleusement secondé dans sa tâche par des troupes dévouées et prêtes à tous les efforts. Si l'on veut chercher dans l'histoire africaine un événement comparable, on n'y trouve guère que la prise de la smala, qui transporta

jadis la France d'enthousiasme et resta le plus beau titre de gloire d'un de nos généraux.

La leçon du 15 mars porta, d'ailleurs, immédiatement ses fruits; c'est à elle que furent dues, sans le moindre doute, les soumissions très nombreuses reçues depuis lors; c'est à elle qu'il faut reporter la cause de la pacification d'une région hésitante jusqu'alors. Elle aura évité bien des fatigues et des sacrifices aux troupes françaises, bien des deuils et des ruines aux indigènes de la Chaouïa.

(Ecrit d'après les notes de mon journal de campagne. A Paris, le 28 mars 1908.)

Capitaine PAUL AZAN.

La question du Maroc au Reichstag allemand.

Nous avons reproduit dans notre dernière chronique les déclarations faites au Reichstag, le 24 mars, par M. de Bülow et M. Schoen au sujet des affaires marocaines. Ces déclarations ministérielles avaient été précédées et amenées, par une importante discussion parlementaire, commencée la veille, 23 mars, mais dont aucun compte rendu n'avait été publié à cause de la grève des journalistes de Berlin. Depuis, nous avons reçu le résumé analytique officiel des débats, et nous croyons devoir reproduire aujourd'hui l'argumentation des principaux orateurs, qui présente d'autant plus d'intérêt que, nous le répétons, aucun journal n'a pu encore en parler.

Le baron de Hertling (centre) a d'abord rappelé en quelques mots le passé et l'attitude énergique de l'Allemagne au moment du voyage de l'Empereur à Tanger « attitude bien propre à développer « la confiance en soi du monde musulman et à faire croire, en même « temps, aux princes indigènes, qu'ils avaient trouvé dans la per- « sonne de l'empereur d'Allemagne un puissant protecteur ».

La Conférence demandée par l'Allemagne se réunit à Algésiras. Je ne veux pas, dit l'orateur, insister sur la Conférence même, désirant éviter de rouvrir après coup des blessures d'amour-propre à présent oubliées, mais peut-être pouvons-nous dire tous, maintenant, en réfléchissant avec calme à ces événements, que nous sommes revenus de la Conférence avec un œil poché, comme on dit vulgairement. (*Fort bien! au centre.*) Lors de mon précédent discours, je me suis encore efforcé de découvrir beaucoup de bonnes choses dans la Conférence d'Algésiras et ai protesté énergiquement contre l'assertion d'après laquelle l'Acte d'Algésiras serait déjà tombé dans l'oubli. Mais aujourd'hui, messieurs, je me vois obligé de poser cette question : Qu'est-il advenu de cet Acte? (*Fort bien! au centre.*) Sans doute, la France officielle invoque l'Acte d'Algésiras. Nous l'avons lu dans le compte rendu des dernières séances de la Chambre française, et l'ordre du jour voté par elle le 28 janvier reconnait expressément la force obligatoire de l'Acte d'Algésiras. Mais je ne sais si, partout en France, un sincère vouloir appuie ces déclarations, si vraiment l'on s'efforce en France, de tous côtés, de se tenir scrupuleusement dans les limites tracées par cet Acte. N'existe-il pas certains symptômes attestant que, dans certains milieux français, on est disposé à élargir tout au moins la position attribuée à la France par l'Acte d'Algésiras et à lui donner une plus grande importance?

Le premier symptôme de ce genre nous est fourni par un article de la

Gazette de l'Allemagne du Nord, du 10 septembre 1907. Il y est dit qu'une note remise par l'ambassadeur de France à Berlin, le 2 septembre, s'exprime en ces termes :

« Le gouvernement français a l'intention d'établir, d'accord avec le gou-
« vernement espagnol, et à l'aide des moyens dont ces deux puissances
« disposent, une police provisoire dans les ports de traités marocains où
« cette mesure sera reconnue nécessaire, à l'effet d'y maintenir l'ordre et de
« faciliter la formation des troupes de police marocaines prévues dans
« l'Acte d'Algésiras. »

La *Gazette* ajoute ceci : Le gouvernement allemand a répondu avoir pris note de cette communication et de l'exposé des motifs; il en conclut que les mesures en question ont un caractère provisoire et ne porteront aucune atteinte aux dispositions de l'Acte d'Algésiras. La *Gazette* ajoute en terminant : Le gouvernement allemand a fait remarquer que de l'avis du chargé d'affaires allemand à Tanger, la création de corps de police, non prévus dans l'Acte d'Algésiras, pourrait, dans les circonstances actuelles, provoquer une attaque de la part des tribus des montagnes et mettre sérieusement en danger la vie et les biens des Européens, surtout si des mesures de ce genre n'étaient pas prises sous la protection de forces militaires largement suffisantes.

Je trouve un second symptôme dans ce fait que l'on rencontre sans cesse, et dernièrement encore dans les discussions de la Chambre française, la conception d'après laquelle la Conférence d'Algésiras aurait donné à la France une sorte de mandat général, ou bien aurait chargé le gouvernement français de l'obligation de veiller à la protection des Européens. Or l'Acte d'Algésiras ne parle nullement d'un mandat de ce genre (*Très juste ! à droite*). Le mandat attribué à la France consiste, comme on sait, en ce qu'elle doit, en même temps que l'Espagne, préparer et appuyer l'établissement d'une police, d'une manière précise, que définit l'Acte d'Algésiras. On est peut-être en droit d'estimer que le zèle excessif de la France à Casablanca a fait empirer sensiblement la situation des Européens (*Très juste ! à droite*) et l'on peut, par suite, considérer comme une obligation morale de la France de prendre maintenant leur défense. Mais, manifestement, la France n'a, de ce côté, aucun droit à faire valoir qui s'appuie sur l'Acte d'Algésiras.

Voyons maintenant les faits. La France a fait expier les massacres de Casablanca, rétablit l'ordre dans les environs et soumet, pour cela, les tribus Chaouia. Ce but n'est pas encore atteint, mais la grande question est de savoir si, le jour où il sera atteint, l'action de la France prendra vraiment fin.

L'orateur se demande alors si la France ne prendra pas parti dans la querelle des deux prétendants, malgré l'ordre du jour voté par la Chambre française le 28 janvier. Il cite les demandes adressées par Abd el Aziz et Moulaï Hafid à l'Allemagne en vue d'empêcher la France de s'immiscer dans leur querelle, et la réponse faite par l'Allemagne et communiquée par elle au gouvernement français.

Messieurs, dit l'orateur, cette attitude du gouvernement allemand a été certainement d'une correction parfaite. Je ne sais si l'accueil fait en France à cette communication a été aussi correct. En lisant les discussions qui ont eu lieu à la Chambre française, on a, dans une certaine mesure, cette impression que l'on serait disposé, du côté français, à dimi-

nuer l'importance de la démarche des deux sultans auprès de l'Empire allemand et de la communication faite par celui-ci à la France, et à considérer, la première comme une affaire personnelle, la seconde comme un simple acte de courtoisie. En outre — et c'est là le point capital — rien ne s'est produit dont on pût conclure que la France se déciderait à aborder la solution du difficile problème marocain, non point seule, mais, comme elle aurait dû le faire après la Conférence d'Algésiras, avec le concours de toutes les puissances intéressées.

Messieurs, la question capitale est par conséquent celle-ci : qu'est-il advenu, en fait, de l'Acte d'Algésiras ? S il n'existait pas, nous pourrions peut-être suivre avec une certaine indifférence les événements qui se dérouleront au Maroc. Il serait fort possible que la France, après avoir envoyé au Maroc — d'après des informations impossibles à contrôler il est vrai — 13.000 hommes de troupes régulières, se décidât, à la suite de petites victoires suivies d'insuccès, à se dire finalement: puisque nous avons déjà fait tant de sacrifices en hommes et en argent, il nous faut aller plus loin et nous établir au Maroc d'une manière permanente. Je dis que nous pourrions voir cela avec une certaine indifférence. En effet, j'ai lu dernièrement, que l'économiste français bien connu, Leroy-Beaulieu, avait dit, au sujet de l'Algérie, possession française cependant bien plus importante que le Maroc : « Si nous ne l'avions pas, nous ne la conquerrions plus, parce que « cette conquête nous a coûté trop cher ! » et j'ai lu aussi que la conquête de l'Algérie avait coûté cinq milliards à la France. Nous pourrions donc nous dire : que la France se lance au Maroc dans une nouvelle aventure ; cela lui coûtera assez de sang et d'argent. Mais, Messieurs, nous ne pouvons plus tenir ce langage, maintenant qu'existe l'Acte d'Algésiras et qu'il existe à la suite de l'intervention allemande.

D'autre part, on a été quelque peu surpris, ces derniers temps, de voir l'Espagne, dont la presse et tous les partis s'élevaient énergiquement, disait-on, contre une participation à l'aventure marocaine, occuper tout à coup, à titre permanent ou temporaire, certains points du Maroc. Là-dessus aussi je dirai : si l'Acte d'Algésiras n'existait pas, cela pourrait nous être fort égal. L'Espagne a sans aucun doute des intérêts importants au Maroc, pays situé à sa porte; et des compétitions au Maroc entre l'Espagne d'une part, et de l'autre, la France, puissance supérieure, ne pourraient finalement que profiter aux autres puissances. Mais je me vois obligé de dire : tout cela n'est pas admissible, depuis que l'Acte d'Algésiras a été conclu à la suite d'une conférence internationale.

Je déclare en même temps, il est vrai, et même je repète ce que j'ai déjà dit, il y a deux ans, le 5 avril 1906, dans cette assemblée : l'opinion publique allemande est absolument unanime à ne pas vouloir de guerre à cause du Maroc. (*Très juste ! au centre.*) Mais je dis également, d'autre part : de deux choses l'une : ou bien la politique marocaine du gouvernement allemand a été la bonne pendant la première phase, qui a abouti à la chute de M. Delcassé — et elle a montré peut-être qu'en faisant valoir énergiquement ses droits on peut obtenir des résultats — et s'il en était ainsi, on aurait dû continuer dans la même voie;

Ou bien l'attitude actuelle du gouvernement allemand, que j'ai qualifiée d'absolument courtoise au point de vue des formes, mais qui accuse, d'autre part, une très grande longanimité, représente la politique qui convient. Dans ce dernier cas, je ne puis m'empêcher de dire que je dois considérer la première phase comme ayant été une erreur (*Très juste ! au centre*) et que je dois envisager la seconde phase comme constituant une très vive critique de la première. (*Marques d'approbation au centre.*)

M. Bassermann (national-libéral) a fait, ensuite, lui aussi un exposé du passé :

La Conférence d'Algésiras, dit-il, s'est réunie sur notre initiative, et l'on ne saurait nier qu'il ne se soit produit à cette conférence un certain isolement de l'Allemagne. Actuellement, nous avons l'Acte d'Algésiras, qui a réuni l'adhésion de toutes les puissances, mais nous nous trouvons aussi en présence d'une évolution des événements qui ne saurait se justifier par cet Acte. (*Très juste! au centre.*) Il doit être manifeste, à nos yeux, que la campagne des troupes françaises au Maroc ne répond pas exactement à l'Acte d'Algésiras, mais, en mettant les choses au mieux, représente un régime provisoire, provoqué au début par les événements de Casablanca. Nous devons donc exprimer, en même temps, le désir de voir ce régime provisoire, inconciliable avec l'Acte d'Algésiras, prendre fin un jour, et cela d'ici peu.

L'orateur continue par un tableau flatteur des intérêts allemands au Maroc. Les échanges commerciaux germano marocains dépassent annuellement, dit-il, *17* millions de marcs (*21* millions de francs), et les propriétés achetées rien qu'à Tanger, par des Allemands, représentent une valeur de 10 millions de marcs au moins. A cela viennent s'ajouter les possibilités commerciales et industrielles de ce pays non encore développé.

Qu'est devenue, dit ensuite M. Bassermann, la question des indemnités aux sujets allemands lésés par le bombardement de Casablanca? Où en sont les délibérations de la commission internationale? Les espérances manifestées par le chancelier de l'Empire ne se réalisent guère.

Nous voyons, dit l'orateur, la France s'enfoncer de plus en plus profondément dans cette aventure marocaine, et nous en observons les effets déplorables pour le commerce international.

L'orateur cite alors une petite feuille publiée à Tanger, *Al Moghreb al Aksa*, et exclusivement gallophobe, à laquelle certains journaux allemands, entre autres la *Gazette de Voss*, empruntent volontiers les allégations les plus fantaisistes.

M. Bassermann demande, en rappelant la promesse faite par M. Cambon que les mesures militaires prises par la France ne porteraient pas atteinte aux intérêts allemands, comment la France a l'intention de tenir compte des intérêts allemands, en présence de la tournure actuelle des choses, surtout depuis que l'on a vu, d'après une note de l'officieuse *Correspondance d'Empire de l'Allemagne du Sud*, les gouvernements confédérés et le chancelier de l Empire être obligés de prendre peu à peu un ton de plus en plus énergique.

L'orateur met en opposition les idées exprimées à la Chambre par M. Delcassé et par M. Jaurès, mais enregistre avec satisfaction le vote de la Chambre déclarant, par 428 voix contre 92, vouloir s'en tenir à l'Acte d'Algésiras.

Quant à l'attitude de la politique allemande, dit-il, elle doit être déterminée

par la tournure que la Conférence d'Algésiras a donnée aux événements. Etait-il nécessaire de choisir cette voie d'une entente internationale, d'une convention internationale? C'est ce que je ne veux pas examiner rétrospectivement. Peut-être eût-il été possible d'arriver à une entente directe avec la France. Mais tout cela est passé maintenant : nous avons l'Acte d'Algésiras comme base de toute l'évolution ultérieure des événements au Maroc; nous devons nous y tenir et nous nous y tiendrons. Nous ne pouvons, en particulier, consentir en aucun cas à ce « ballon d'essai » lancé par des journaux français, d'après lequel la France dénoncerait la Convention d'Algésiras par un acte unilatéral, pour convoquer une nouvelle conférence, en faisant appel au tribunal d'arbitrage de La Haye. Nous ne pouvons donc, pour notre part, qu'approuver la politique allemande qui maintient l'Acte d'Algésiras, et par suite, la politique de la porte ouverte, après avoir, dans une phase de notre politique marocaine, entendu de la bouche de l'Empereur cette parole : « L'Allemagne se porte garant de l'intégrité de l'Empire et de l'indépendance du sultan. » Nous nous attendons aussi à voir les gouvernements confédérés défendre énergiquement les intérêts allemands, dans la mesure où ceux-ci auront subi un préjudice par la faute de la France, au cours des troubles du Maroc. Je suis convaincu que le Reichstag est d'accord avec les gouvernements confédérés et le chancelier de l'Empire pour maintenir l'Acte d'Algésiras et qu'en particulier au Reichstag nous devons exiger le respect intégral de l'égalité de traitement de l'Allemagne au Maroc au point de vue économique. (*Applaudissements des nationaux-libéraux.*) Mes amis politiques — et sans doute aussi nous tous dans cette Assemblée — partageons l'espoir que ces deux grandes nations, la France et l'Allemagne, sont animées par le sentiment de la nécessité de maintenir la paix et de bonnes relations entre elles, qui représentent deux grands Etats civilisateurs (*Applaudissements des nationaux-libéraux*) et qu'elles ne se laisseront pas désunir à cause d'un pays qui peut offrir autant de débouchés à l'activité commerciale et industrielle de nombreuses nations. (*Très juste! sur les bancs des nationaux-libéraux.*)

M. Bassermann proteste, en terminant, contre certaines manifestations militaires germanophobes qui se seraient produites en France et contre les assertions de certains journaux français, d'après lesquelles la crise actuelle serait près de conduire l'Allemagne à sa ruine.

Le comte de Kanitz (conservateur allemand) s'est contenté, pour sa part, de signaler les points suivants :

D'après le rapport du chargé d'affaires allemand à Tanger, sur les massacres de Casablanca, si le commandant du *Galilée* avait disposé de forces de débarquement plus importantes, on aurait pu éviter le bombardement de la ville.

Il est hautement désirable que la France reste complètement neutre dans la querelle des deux sultans.

Lorsque la France, dit-il, est intervenue à Casablanca pour protéger ses nationaux, cela avait sa raison d'être; mais il serait inconciliable avec l'esprit de l'Acte d'Algésiras que cette action s'étendît plus loin qu'il n'est nécessaire et intervînt dans les événements politiques intérieurs. L'état de choses actuel ne peut être que provisoire. Puisse-t-il bientôt faire place à un régime définitif et puisse l'indépendance du pays être rétablie!

Après avoir exprimé le désir que les intérêts allemands au Maroc continuent à être protégés, l'orateur fait ressortir l'exagération des chiffres cités par M. Bassermann. Le commerce allemand avec le Maroc s'est élevé, en réalité en 1906, non pas à 21 millions de francs, mais à 5.350.000 francs; seulement il est susceptible de se développer.

M. Bebel (socialiste), intervenant à son tour, s'est élevé contre certains articles de journaux allemands (les *Dernières Nouvelles de Munich* et la *Gazette rhénane-westphalienne*) menaçant d'une guerre si les intérêts allemands n'obtenaient pas pleine satisfaction. Il est de l'avis de Bismarck qui voulait laisser aux Français carte blanche au Maroc, convaincu que cette conquête les épuiserait.

L'orateur n'est, en effet, nullement au nombre des admirateurs de la politique française au Maroc.

Je déclare nettement, dit-il, que la France a provoqué, avec intention et préméditation, les événements de Casablanca pour avoir une occasion d'engager l'affaire au Maroc et d'y prendre solidement pied. Pour moi, il est certain que les événements de Casablanca, l'été dernier, ont été provoqués par la France qui voulait avoir un prétexte pour employer la violence.

Les événements au Maroc ont pris une tournure telle, par suite de l'intervention française, que l'Europe ne sera guère désireuse, ou en mesure, d'intervenir au Maroc pour arrêter l'évolution qui s'accuse. Actuellement, il n'y a plus moyen d'intervenir au Maroc que par une guerre. (*Très juste! sur le banc des socialistes.*)

La France, ajoute M. Bebel, voudra se payer des sacrifices faits par elle, et comme les autres puissances n'ont nullement envie de lui rembourser ses dépenses, elle se paiera en mettant le Maroc dans sa poche. L'Empereur a eu tort de dire qu'il défendait l'indépendance du sultan. Quel est, d'abord, le vrai sultan? Et ensuite?

La parole prononcée en Orient à cette époque, et recueillie avec foi par tous les Orientaux, va-t-elle être tenue maintenant? J'espère que le chancelier, comme représentant la politique extérieure de l'Allemagne, n'y sera nullement disposé.

La France peut donc agir, et comme Abd el Aziz est son homme, elle veut habilement lui faire occuper Assimour et Saffi, sur la côte occidentale, pour avoir presque toute cette côte entre les mains.

Voulons-nous nous mêler avec succès de cette affaire, dit alors M. Bebel? Seuls, nous ne pouvons rien. Aussi devons-nous nous borner à insister de toute notre énergie pour que les avantages économiques que le Maroc offre à notre commerce nous soient conservés et assurés, quoi qu'il arrive. Sur cela, nous sommes d'accord avec l'immense majorité de cette Assemblée.

En terminant, M. Bebel fait remarquer que, toutefois, si la France s'installe au Maroc, ce à quoi elle arrivera, ayant l'appui de l'Angleterre à tous points de vue et l'appui moral des autres puissances, l'entrée de la Méditerranée se trouvera prise entre Gibraltar et le Maroc français.

M. Wierner (libéral-démocrate) a enfin insisté sur le caractère extrême des opinions exprimées par les deux journaux dont M. Bebel a donné lecture. Il fait remarquer que ces journaux représentent uniquement l'opinion de quelques chauvins et que le peuple allemand ne veut pas d'une guerre à cause du Maroc. Mais l'Allemagne tient essentiellement à ce que ses intérêts commerciaux soient respectés et le régime de la porte ouverte maintenue.

Les dernières mesures du gouvernement français peuvent susciter des inquiétudes au sujet du respect de l'Acte d'Algésiras. M. Bebel paraît estimer que cet Acte est mis en pièces; il est trop pessimiste, mais, dit l'orateur « le peuple allemand doit exiger, en tout cas, « que les conventions arrêtées soient respectées aussi du côté français ».

M. Wierner se plaint, en terminant, d'un traitement de faveur qui serait accordé, dit-il, pour les commandes du gouvernement marocain aux maisons françaises et demande aussi quelques éclaircissements sur les travaux de la commission chargée de régler la question des indemnités.

On voit par cet exposé du début parlementaire allemand qu'il convient de ne pas se faire trop d'illusions en France sur le désintéressement marocain de l'Allemagne.

RENSEIGNEMENTS POLITIQUES

I. — EUROPE.

France. — *Les affaires de Macédoine à la Chambre des députés.* — **Le 7 avril, répondant à une question de M. Denys Cochin sur les affaires de Macédoine et la politique française en Orient, M. Stéphen Pichon, ministre des Affaires étrangères, a fait les déclarations suivantes qui constituent une excellente mise au point de la question.**

M. Stéphen Pichon, *ministre des Affaires étrangères.* — Messieurs, M. Denys Cochin vous a dit comment et dans quelles conditions l'attention de l'Europe avait été appelée tout dernièrement d'une façon plus vive sur les affaires des Balkans. C'est à l'occasion d'un discours prononcé par le ministre des Affaires étrangères austro-hongrois dans l'exposé de sa politique générale devant les Délégations d'Autriche-Hongrie. Parlant de la question des chemins de fer, le baron d'Æhrenthal a fait des déclarations qui peuvent se résumer ainsi :

« L'Autriche est au point de vue économique une puissance balkanique; « elle doit envisager par suite la construction de voies ferrées destinées à « relier ses chemins de fer au réseau turc et à la mer Egée. Le traité de « Berlin l'a d'ailleurs prévu dans son article 25. La première ligne à inau- « gurer doit être celle d'Ouvac (Bosnie) à Mitrovitza (vilayet macédonien « de Kossovo) à travers le sandjak de Novi-Bazar. Ce chemin de fer ne « constituera qu'une ligne purement économique et sans caractère stratégique. »

A peine cette déclaration qui eut en Europe un grand retentissement avait-elle été faite que des demandes de concessions de chemins de fer se produisirent, comme le disait M. Denys Cochin, de la part de plusieurs autres gouvernements.

La Serbie demanda à la Porte le droit de construire un chemin de fer entre Nisch et Saint-Jean-de-Medua.

Cette ligne, qui est appelée à relier le Danube à l'Adriatique, obtint immédiatement l'appui de la Russie et de l'Italie.

La Bulgarie rappela qu'elle voulait relier Sofia à Uskub par Kustandil et Kossovo.

La Grèce indiqua qu'elle avait le désir de prolonger jusqu'à Salonique sa ligne du Pirée à Larissa.

La France, et en ceci je donne satisfaction à M. Denys Cochin, ne peut envisager qu'avec sympathie toutes ces demandes de concessions de chemins de fer; au point de vue international, il est certain qu'elle ne suscitera l'opposition d'aucune puissance, puisque toutes, à commencer par l'Autriche Hongrie, ont déclaré qu'elles verraient sans déplaisir accorder des concessions de chemins de fer à tous les pays limitrophes de la Turquie. Au point de vue général, économique et politique, la France est assurée de répondre aux besoins des différents peuples qui font du commerce dans l'empire ottoman et auxquels il faut, par conséquent, de la stabilité de la sécurité et un régime de police meilleur que celui qu'ils ont aujourd'hui. Les chemins de fer, d'ailleurs, comme l'a dit également M. Cochin,

ne sont pas seulement un moyen de trafic et d'influence; ils sont aussi un moyen de progrès, de police et de sécurité. C'est ce qui, dans un remarquable article récemment paru dans la *Revue bleue*, sous la signature de mon honorable ami M. Messimy, a été très bien exposé par un homme qui a visité la Macédoine, qui a parcouru ses villages et qui a constaté sur place quelle était l'utilité des voies ferrées au point de vue spécial de la tranquillité de cette partie de l'Europe. Je vous demande la permission de citer un très court extrait de cet article :

« J'ai vu, dit M. Messimy, que partout où passent les rares voies ferrées « que les Turcs ont laissé construire, l'ordre est un peu mieux assuré, la « désolation moins intense, le commerce moins troublé et par-dessus tout le contrôle et la surveillance plus faciles tant pour les diplomates européens que pour les hauts fonctionnaires turcs, qui — Hilmi Pacha, commissaire impérial dans les trois villages macédoniens, en est un vivant exemple — « peuvent être des hommes de progrès et de cœur. »

C'est à ce même point de vue et dans l'intérêt général des populations balkaniques que la Russie a déclaré appuyer tout particulièrement la ligne du Danube à l'Adriatique. Nous nous sommes joints aux gouvernements de Saint-Pétersbourg et de Rome pour recommander très instamment à la Porte la concession de cette ligne de chemin de fer au gouvernement serbe et j'ai donné pour instructions à notre ambassadeur à Constantinople de faire de pressantes démarches à cet effet. Voilà pour ce qui concerne la question des chemins de fer.

J'aborde maintenant la question des réformes. Au mois d'octobre 1903, comme M. Cochin l'a rappelé, un programme dit de Muerzteg, élaboré par les deux puissances qui ont la part principale dans les affaires des Balkans l'Autriche-Hongrie et la Russie, a énuméré celles des réformes dont l'accomplissement paraissait le plus urgent et le plus nécessaire.

L'Allemagne, l'Angleterre, la France et l'Italie ont adhéré à l'exécution de ce plan. Il correspondait d'ailleurs aux deux principes qui ont toujours inspiré le gouvernement de la République : maintien de l'intégrité de l'empire ottoman, amélioration constante de la condition des populations des trois vilayets macédoniens.

La première réforme accomplie a été la réforme militaire; la gendarmerie fut organisée sur des bases nouvelles avec cinq secteurs répartis entre l'Italie, l'Autriche, la France, la Grande-Bretagne et la Russie.

La réforme financière a suivi la réforme militaire. Il a fallu pour y déterminer la Porte, vous vous en souvenez, Messieurs, une démonstration navale qui a eu lieu au mois de novembre 1905. Une commission financière internationale a été instituée et elle s'est acquittée avec beaucoup de zèle et beaucoup de dévouement de sa tâche, qui consistait notamment à améliorer les taxes et à mieux réglementer le budget macédonien.

La question judiciaire était à l'étude et faisait l'objet de démarches pressantes de la part des ambassadeurs à Constantinople, lorsque la question des chemins de fer est venue s'ajouter, dans les conditions que j'ai rappelées, à celles qui retenaient principalement l'attention de l'Europe.

Le sultan se refusait alors à admettre le contrôle que les puissances réclamaient, sur l'organisation de la justice, par des conseillers musulmans et chrétiens qui auraient été nommés, les uns par la Turquie et les autres par la commission financière internationale. Les efforts des ambassadeurs pour arrêter une ligne de conduite de nature à vaincre la résistance de la Porte n'avaient abouti à aucun résultat. J'ajoute que les avertissements donnés antérieurement par la Russie et par l'Autriche-Hongrie pour conjurer la formation des bandes armées qui se pourchassent réci-

proquement sur le territoire macédonien, se disputent âprement les unes avec les autres et causent la désolation dans les trois vilayets, avaient également échoué.

C'est dans ces conditions que l'Angleterre et la Russie sont intervenues en formulant des projets qui sont destinés, dans la pensée des deux puissances, à assurer l'exécution complète des réformes et à mettre un terme à l'anarchie sanglante et persistante dont souffrent les populations macédoniennes.

Le gouvernement britannique a suggéré — c'est la caractéristique essentielle de son projet — la nomination d'un gouverneur qui serait désigné avec l'assentiment des puissances, ce qui mettrait la Macédoine dans une situation analogue à celle du Liban, avec cette différence que le gouverneur pourrait ne pas être chrétien.

La Russie, tout en retenant l'esprit du projet anglais, a modifié ce qui pouvait, dans les circonstances actuelles, ne pas paraître réalisable et a ajouté un certain nombre de propositions en ce moment soumises à l'agrément des puissances intéressées.

Les propositions russes comportent en résumé :

L'augmentation des pouvoirs des cadres et des effectifs de la gendarmerie dont le général aurait à se prononcer sur les questions administratives;

La constitution, dans chaque village, d'une garde communale recrutée parmi les habitants désignés sur la proposition de la gendarmerie;

Des garanties de stabilité dans les pouvoirs de l'inspecteur général ottoman, qui aurait le rang de vizir, et pendant la durée réglementaire de ses fonctions, qui lui sont confiées pour sept ans, ne pourrait être révoqué sans consultation préalable des puissances;

L'acceptation, par la Porte, du projet de réforme judiciaire dans son ensemble;

L'organisation plus large de la commission financière internationale qui aurait à contrôler l'activité des tribunaux locaux;

Des droits égaux pour tous les membres de cette commission, appelés désormais, chacun au même titre, à contrôler l'action de la police, à rechercher les moyens de réprimer les désordres avec l'aide d'une meilleure coopération des troupes ottomanes, et à préparer le règlement nécessaire pour le bon fonctionnement de l'administration locale.

Nous avons dit immédiatement à la Russie que nous appuyions ses propositions. Elles ont été bien accueillies par les puissances et celles de leurs dispositions qui ont motivé des observations, des amendements ou des réserves, font actuellement l'objet de pourparlers qui aboutiront, je l'espère, à une entente définitive.

Quant à nous, notre politique peut être aisément définie.

Elle se place sur le terrain pratique; elle est fidèle à nos traditions, à nos idées pacifiques et civilisatrices; elle est complètement désintéressée; elle ne peut, d'aucun côté, prêter à une équivoque. J'ai dit ce qu'elle était en ce qui concerne la question des chemins de fer. En ce qui regarde les réformes, nous appuyons l'initiative de notre alliée, initiative qui correspond, dans ses données et ses directions essentielles, à celle qui avait été prise par le gouvernement britannique. Nous restons fermement attachés au double principe de notre politique en Orient, qui est le maintien de l'intégrité de l'Empire ottoman avec toutes les garanties possibles de justice pour les populations qui vivent dans cet Empire et qui doivent y obtenir, d'une façon régulière et continue, une égale protection de leurs droits. Nous aspirons et nous travaillons, d'accord avec nos alliés et nos

amis, à réaliser et à maintenir l'union entre les puissances, parce qu'elle nous apparaît à la fois comme un gage de paix pour l'Europe et comme la condition indispensable de réussite pour les efforts coalisés que toute œuvre réformatrice nécessite auprès du sultan. (*Très bien! très bien!*) Toutes les puissances se défendant d'ailleurs de la pensée d'exercer une action dissolvante ou isolée et de chercher à rompre, au grand détriment des populations balkaniques, l'entente nécessaire pour les préserver des désordres, des révolutions et de l'anarchie, nous avons confiance dans l'efficacité des tentatives concertées pour assurer à ces populations, en proie à de perpétuelles alertes, un avenir meilleur de sécurité, de justice et d'humanité. Fidèles à notre passé, Messieurs, nous n'épargnerons rien de ce qui dépendra de nous pour préparer cet avenir. (*Applaudissements.*)

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. Denys Cochin.

M. DENYS COCHIN. — Je remercie M. le Ministre d'avoir bien voulu me répondre et je compte sur sa fermeté pour faire appliquer les réformes. (*Très bien!*)

M. LE PRÉSIDENT. — L'incident est clos.

— *Les relations franco-russes. Déclarations de M. Bompard.* — Dans une conversation qu'il a eue avec le correspondant du *New-York Herald* à Saint-Pétersbourg, M. Bompard, au moment de quitter l'ambassade de France, s'est expliqué sur les affaires diplomatiques auxquelles il fut mêlé durant ces cinq dernières années, affaires qu'il considère aujourd'hui « comme devenues publiques et appartenant, pour ainsi dire, à l'histoire ». Il a refusé en même temps tout éclaircissement sur les affaires actuellement en cours. Voici le texte de ses déclarations :

Quand j'ai été nommé ambassadeur à Saint-Pétersbourg, a-t-il dit, la question à l'ordre du jour était le rapprochement dès lors entrevu entre la France et l'Angleterre. A cette époque, c'est à-dire au mois de septembre 1902, la Russie et l'Angleterre n'étaient pas en termes confiants, bien loin de là. Un rapprochement avec l'Angleterre pouvait paraître aux Russes, même les mieux disposés, comme un éloignement de leur alliance, et il se trouvait en Russie, et plus encore hors de ses frontières, des gens disposés à crier à la trahison de la France.

De fait, ce qu'on appelle l'entente cordiale entre la France et l'Angleterre n'était pas en contradiction avec l'alliance franco-russe; elle en était plutôt le complément naturel. Encore fallait-il en convaincre la Russie; l'entente cordiale pouvait même renforcer l'alliance, si la Russie et l'Angleterre opéraient l'une vers l'autre un mouvement parallèle au nôtre.

Vous apercevez donc quelle était la double tâche qui m'était assignée dans l'œuvre des rapprochements anglais. Cette tâche est aujourd'hui remplie à la satisfaction de tous les intéressés; je m'en vais donc avec la conscience du devoir accompli. *Nunc dimittis.*

L'approbation russe au rapprochement franco-anglais fut obtenue dès 1903 et fut donnée dans une forme solennelle. Au mois d'octobre 1903, le comte Lamsdorf, ministre des Affaires étrangères, apporta à Paris et remit au président Loubet une lettre autographe de l'empereur Nicolas exprimant, en termes exprès, la satisfaction que lui causerait ce rapprochement. Cinq mois après, l'entente cordiale était réalisée. Mais, hélas! entre temps, la guerre de Mandchourie avait éclaté, et du rapprochement parallèle entre la Russie et l'Angleterre, alliée au Japon, qui était cependant son complé-

ment nécessaire, il ne pouvait plus être question. Le tout était de passer la période des hostilités sans rupture immédiate. Ah! nous avons eu de vives alertes! Rappelez-vous, par exemple, l'incident de Hull. Cet incident, ainsi que les autres moins bruyants qui se sont produits au cours de la guerre, ont tourné définitivement au profit d'un accord qu'ils paraissaient devoir empêcher, et à ce résultat, la diplomatie française n'est pas demeurée étrangère.

La guerre a retardé jusqu'en août 1907 l'accord russo-anglais qui, sans elle, serait intervenu vraisemblablement dès 1904 ou 1906. Ah! cette guerre! Elle a été mon cauchemar : en outre de son horreur, elle s'est mise en travers de ma mission qu'elle a maintes fois menacé de faire échouer, et elle m'a causé les plus graves soucis diplomatiques.

La France demeurait neutre dans la guerre, mais elle n'en était pas moins, par ailleurs, l'alliée de la Russie, et de ce fait la neutralité de la France se distinguait de celle des autres pays par des nuances qui n'ont échappé à personne. On les apercevait bien, en tout cas, au Japon, et on nous le fit voir. C'est ainsi que, tandis que le gouvernement japonais remplissait de ses commandes les usines des Etats-Unis, de l'Angleterre et de l'Allemagne, il cessait avec les usines françaises les relations d'affaires qu'il entretenait cependant de longue date avec elles. L'amiral Rodjestvensky, de son côté, n'ignorait pas où, dans son périple, il rencontrerait le meilleur visage. La situation délicate de la France, prise entre ses devoirs de neutre et ceux d'alliée, devait être fertile en incidents ; elle le fut. Quelques-uns furent fort vifs. En fin de compte, ils ont été résolus de façon à satisfaire non seulement la Russie, mais même le Japon, qui paraît en avoir retenu que la France était une alliée fidèle, dont l'amitié était bonne à cultiver.

M. Bompard s'est félicité ensuite de l'état très satisfaisant des rapports franco-russes à l'heure actuelle. Il a rappelé que la désignation d'un ambassadeur militaire n'était pas sans précédent et s'est loué en ces termes des relations personnelles qu'il avait pu nouer avec l'amiral Touchard :

Si j'ai la légitime fierté de lui remettre les affaires de la France en Russie en fort bon point, il m'a, de son côté, inspiré la conviction qu'elles étaient remises en des mains où elles ne péricliteront point.

— *Le voyage du ministre des Colonies en Afrique Occidentale.* — M. Milliès-Lacroix, ministre des Colonies, ayant décidé de faire, pendant les vacances de Pâques, un voyage d'études en Afrique Occidentale, a quitté Paris le 11 avril pour s'embarquer à Lisbonne. Le ministre compte arriver à Dakar le 18 avril. Le programme de son voyage, à partir de cette date, est ainsi fixé.

18-19 avril, séjour à Dakar. — Le 20, voyage en chemin de fer jusqu'à Saint-Louis. — Le 21, séjour à Saint-Louis. — Le 22 au soir, départ pour Thiès. — Le 23, inauguration du premier tronçon de la ligne de Thiès à Kayes. Le soir, visite de Rufisque. — Le 24, retour à Dakar. — Le 28, embarquement. — Le 29, arrivée à Grand-Bassam. — Les 30 avril et 1er mai, séjour à la Côte d'Ivoire.

Le 2 mai, départ pour Kotonou. — Le 3, arrivée à Kotonou. — Du 4 au 8, séjour au Dahomey. — Le 8, départ pour Konakry. — Le 12, arrivée à Konakry. — Du 13 au 17, séjour en Guinée. — Le 18, retour à Dakar.

M. Milliès-Lacroix, de Dakar, rentrera directement en France. Il aura repris, vers le 30 mai, la direction de son département qui, pendant son absence, sera dirigé par M. Doumergue, ministre du Commerce, ancien ministre des Colonies.

— *Une conférence de M. Gervais-Courtellemont.* — Notre collaborateur Gervais-Courtellemont a donné, le 9 avril, dans la salle de l'Université des Annales, une très intéressante conférence sur la Renaissance islamique : il a affirmé, avec une chaleureuse conviction, que la renaissance de l'Islam est évidente à l'heure actuelle et qu'elle se précipitera demain, grâce à la multiplication des chemins de fer, qui mettra en valeur et même décuplera les admirables richesses de l'Orient. M. Gervais-Courtellemont estime d'ailleurs que cette renaissance sera pacifique, et il a terminé en souhaitant que les malentendus entre Occidentaux et Orientaux disparaissent pour le plus grand bien des uns et des autres.

A la conférence succédèrent de superbes projections photographiques en couleur, qui ont soulevé les applaudissements enthousiastes de l'auditoire, émerveillé par la beauté artistique de ces reproductions.

Allemagne. — *Le vote de la loi sur les réunions.* — Le Reischtag allemand a voté par 203 voix contre 168, après une longue et vive discussion, la loi sur les associations et les réunions. Ce vote constitue un succès important pour la politique de M. de Bülow qui a su maintenir autour de lui, dans des circonstances particulièrement délicates, le groupe homogène de sa nouvelle majorité.

L'article VII de la nouvelle loi a notamment provoqué un débat très passionné. Cet article VII règle, en effet, l'usage des langues étrangères dans les réunions tenues sur le sol allemand. Dirigé surtout contre les Polonais, il interdisait à l'origine, d'une manière absolue, l'emploi des langues étrangères dans toute réunion tenue sur le territoire de l'Empire ; mais l'opposition soulevée par cette disposition parut si forte, que le chancelier se décida à en amender la rigueur première. Une nouvelle rédaction de l'article VII fut donc établie, qui autorisait pendant vingt ans encore, et dans toutes les circonscriptions où la population de langue non allemande représente 60 % de la population totale, l'usage de cette langue non allemande dans les réunions publiques. C'est cette rédaction qui a été adoptée par le bloc ministériel, comprenant les conservateurs, le parti de l'Empire, les nationaux-libéraux et les radicaux. Ont voté contre le Centre, les socialistes, les Polonais, les Danois et les Alsaciens ; les députés lorrains se sont abstenus, à l'exception de M. Grégoire qui a voté pour. Nous aurons d'ailleurs l'occasion de revenir sur cette loi du droit de réunion, en en examinant les conséquences pour la Pologne prussienne.

— *Le voyage de l'empereur Guillaume II à Corfou.* — L'empereur Guillaume II est arrivé à Corfou, à bord de son yacht le *Hohenzollern*,

le 10 avril au matin. Le roi et la famille royale de Grèce l'ont reçu à son débarquement.

L'Empereur compte se reposer quelques semaines dans sa propriété de l'Achilléion. Avant d'arriver à Corfou, le *Hohenzollern* avait fait escale à Venise où Guillaume II s'était rencontré avec le roi Victor-Emmanuel. Bien que cette entrevue, d'après les communiqués officieux, ait gardé un caractère absolument privé et n'ait dû avoir aucune portée politique, les journaux italiens et allemands s'en sont vivement félicités comme d'une consécration de la cordialité des liens de la Triple Alliance de nature à faire oublier les incidents du dernier séjour de Guillaume II en Italie, au lendemain du voyage de M. Loubet, et notamment le fameux toast sur la « poudre sèche ».

Angleterre. — *La démission de sir H. Campbell Bannerman; le ministère Asquith.* — Sir Henry Campbell Bannerman, écarté comme l'on sait du gouvernement depuis de longues semaines par une grave maladie, a remis au roi sa démission et celle de son ministère, le 5 avril. M. Asquith a été chargé par Edouard VII de reconstituer le cabinet. Voici la liste des membres du nouveau ministère.

Premier ministre et premier lord de la Trésorerie, M. Asquith;
Lord président du Conseil privé, lord Tweedmouth;
Ministre des Colonies, lord Crewe;
Chancelier de l'Echiquier, M. Llyod George;
Ministre de la Marine, M. Reginald Mac Kenna;
Ministre du Commerce, M. Winston Churchill;
Ministre de l'Instruction publique, M. Walter Runciman.

Conservent, en outre, leur portefeuille, dans le cabinet Asquith, les collaborateurs suivants de sir H. Campbell Bannerman :

Le ministre des Affaires étrangères, sir E. Grey;
Le ministre de la Guerre, M. Haldane;
Le ministre pour les Indes, M. John Morley, nommé pair d'Angleterre;
Le ministre de l'Intérieur, M. Gladstone;
Le président de l'Administration locale, M. John Burns;
Le ministre de l'Agriculture, lord Carrington;
Le ministre d'Irlande, M. Birrel;
Le ministre des Postes et Télégraphes, M. Sydney Buxton;
Le ministre des Travaux publics, M. L.-V. Harcourt;

Enfin, lord Ripon reste lord du sceau privé, lord Loreburn, lord chancelier, et lord Aberdeen, vice-roi d'Irlande. Lord Elgin, qui avait fait partie du cabinet Bannerman comme ministre des Colonies, est le seul membre de l'ancien gouvernement qui ne fasse pas partie du cabinet Asquith.

Sont encore nommés sous-secrétaires d'Etat : aux Colonies, le colonel Seely, en remplacement de M. Winston-Churchill; à la Guerre, lord Lucas, en remplacement de lord Portsmouth, qui ne fait plus partie du gouvernement; pour les Indes, M. Buchanan. On ne sait pas jusqu'ici qui représentera la marine à la Chambre des lords.

Tous les autres sous-secrétaires d'Etat du cabinet Bannerman conservent leurs postes dans le cabinet Asquith.

Le ministère Asquith a été favorablement accueilli par la presse et l'opinion anglaises, et l'on a généralement considéré que, par les modifications apportées à l'ancien ministère, M. Asquith avait réussi à rendre à la fois plus fort, plus homogène et plus parlementairement solide son cabinet. Pour notre part, nous réservons pour notre prochaine livraison nos appréciations sur ce changement ministériel.

Belgique. — *Le rapport sur le projet de reprise du Congo.* — Le rapport fait au nom de la Commission parlementaire des XVII par M. de Lantsheere a été distribué, le 4 avril, à la Chambre belge des représentants. Ce document commence par un historique de la question; il expose les relations juridiques de la Belgique et du Congo, examine les conséquences de l'annexion au point de vue international, économique et financier, et fait l'analyse des actes par lesquels doit s'opérer le transfert du Congo à la Belgique. Le rapport expose ensuite l'actif cédé à la Belgique, ainsi que le passif de la fondation de la Couronne, renouvelle les déclarations faites par le gouvernement au sujet du fonds spécial de 45.500.000 francs, ainsi que celui de 50 millions de francs, qui sera affecté « à des destinations relatives au Congo, à des œuvres diverses en faveur du Congo, pour « le bien-être des indigènes et pour l'avantage des blancs qui ont « bien servi en Afrique ». Le rapport conclut en ces termes :

La responsabilité de la reprise du Congo ne saurait être acceptée légèrement. Mais cent fois plus accablante serait la responsabilité de ceux qui oseraient renier le passé et fermer l'avenir de la Belgique. A différentes heures de son histoire, la nation a vu s'ouvrir devant elle les perspectives d'une extension en dehors de ses frontières. Au début de l'ère moderne, sa prospérité et son activité commerciale faisaient espérer que nos provinces ne resteraient pas en arrière dans la conquête du Nouveau-Monde.

Plus tard, la Compagnie d'Ostende donna un regain de vie à des velléités anciennes trop longtemps comprimées. Par deux fois, la fatalité des éléments naturels, et celle non moins grande des événements politiques, ont brisé ces germes qui ne demandent qu'à se développer. Et il n'est point de Belge qui n'ait éprouvé la tristesse que dégagent ces pages de nos annales. Les Belges d'aujourd'hui doivent savoir s'ils veulent y ajouter une page infiniment plus douloureuse, parce qu'elle dénoncerait aux Belges de l'avenir, non point la force inéluctable de la destinée, mais la pusillanimité de leurs pères.

Le progrès matériel n'est point un but en soi. Dans toutes les races bien douées, il engendre au moment opportun les fleurs suprêmes de la civilisation : la science, la littérature et l'art; il doit engendrer aussi le dévouement à quelque grande cause, floraison souveraine du cœur humain. C'est ce dévouement à des races inférieures, au soin de leur éducation et de leur relèvement, qui nous est demandé et qui s'impose à nous par la suite même de notre histoire. Il serait insensé de s'y précipiter aveuglément, mais il serait honteux de détourner la tête et de rame-

ner à l'égoïsme seul des pensées, qui doivent se porter plus loin et plus haut.

Avec l'aide de la Providence, la Belgique ne peut faillir à cette mission. Sous la direction de son roi, sous l'égide de ses institutions libres, avec l'appui de toutes les âmes généreuses de la nation, il faut qu'elle l'entreprenne et qu'elle y réussisse.

La reprise du Congo ne peut être un acte de fol enthousiasme. Elle ne peut être l'aveu d'une résignation mélancolique. Elle doit, comme le caractère belge, porter la marque d'une décision calme, virile et réfléchie.

Italie. — *Mort du comte Tornielli, ambassadeur à Paris.* — Le comte Tornielli, sénateur du royaume d'Italie, ambassadeur à Paris depuis 1895, est mort le 8 avril, des suites d'une rapide et cruelle maladie.

Le comte Joseph Tornielli Brusati di Vergano était né à Novare en 1836, d'une ancienne famille aristocratique. Il appartenait à cette forte race de gentilshommes piémontais qui ont été les collaborateurs zélés de la politique de Victor-Emmanuel II, et au cours de sa brillante carrière il ne démentit jamais ce dévouement au service de sa patrie. Il débuta fort jeune dans la diplomatie : à vingt-quatre ans, on le trouve attaché d'ambassade à Constantinople ; puis, trois ans plus tard, en 1863, il passa secrétaire d'ambassade à Saint-Pétersbourg, ensuite ministre à Athènes et à Bucarest au moment de la guerre russo-turque. Après le traité de Berlin, il fut secrétaire général du ministère des Affaires étrangères à Rome, sous le ministère Menabrea. Le roi Humbert le nomma sénateur à cette époque et lui conféra le grand collier de l'Annonciade. Le comte Tornielli quitta la Consulta pour prendre, à Madrid d'abord, à Londres ensuite, la direction de l'ambassade, où il conduisit les négociations de l'entente anglo-italienne. Enfin il vint à Paris, le 18 février 1895, remplacer M. Ressman et n'a jamais quitté ce poste. En 1899, il travailla à la conclusion du traité de commerce entre la France et l'Italie, et le gouvernement français, en récompense de ses services, lui décerna la grand'croix de la Légion d'honneur. Rappelons enfin que le comte Tornielli collabora à la politique de rapprochement franco-italien à l'occasion des accords méditerranéens de 1902.

La disparition de l'éminent diplomate sera vivement regrettée dans les milieux officiels et diplomatiques, où il ne comptait que des amis.

Portugal. — *Les élections législatives.* — Les élections législatives pour le Portugal ont eu lieu le 5 avril et ont donné les résultats suivants : ont été élus 62 régénérateurs, 59 progressistes, 17 indépendants, 2 nationalistes, 5 républicains, 3 franquistes, 7 dissidents-progressistes ; au total, 155 députés. Les élections ont malheureusement été l'occasion, à Lisbonne, de deux collisions sanglantes, au cours desquelles il y a eu plusieurs tués et blessés. Une enquête a été ouverte à ce sujet par le gouvernement et sur la demande même du parti républicain, qui a protesté avec une grande énergie, contre toute responsabilité dans ces troubles.

De par ces élections, dont les résultats étaient naturellement prévus comme le sont tous les résultats électoraux au Portugal, le gouvernement dispose d'une majorité importante aux Cortès.

Russie. — *Dissolution de la Diète finlandaise.* — Un décret impérial, en date du 4 avril, a ordonné la dissolution de la Diète finlandaise pour le 6 du même mois. Les élections ont été fixées au 1er juillet, et la nouvelle Diète a été convoquée pour le 1er août.

Un communiqué officiel du gouvernement donné à la presse pour expliquer cette mesure a déclaré que la dissolution de la Dette finlandaise était motivée par le nombre des manifestations inadmissibles auxquelles l'assemblée s'était livrée, à l'occasion de différents actes gouvernementaux (débats sur les finances de l'Empire, sur les dépenses militaires, etc.), manifestations qui ont démontré d'une façon intolérable les tendances ultra radicales de la Diète.

Serbie. — *Une crise ministérielle. Reconstitution du ministère Pachitch.* — M. Pachitch, président du Conseil des ministres de Serbie, ne pouvant désarmer l'obstruction intransigeante de l'opposition parlementaire, a remis au roi la démission collective de son cabinet. Le souverain, après avoir consulté, suivant les règles constitutionnelles, les différents chefs de partis, a chargé M. Pachitch de reconstituer un cabinet d'affaires qui serait chargé de procéder à de nouvelles élections. M. Pachitch a présenté alors au roi, qui l'a acceptée, la liste des membres de son nouveau cabinet, lequel comprend tous les anciens ministres, sauf ceux de la Guerre, de l'Intérieur et des Travaux publics. Les élections législatives, nécessitées par la dissolution de la Skoupchtina, ont été fixées au 31 mai.

II. — AFRIQUE.

Algérie. — *L'enseignement indigène aux Délégations financières.* — Les Délégations financières algériennes ont nommé une commission pour étudier un programme d'extension de l'enseignement indigène que le gouverneur général leur a présenté. C'est la question importante de cette session. Cette commission est composée de vingt et un membres : douze délégués français et neuf indigènes. Elle a nommé président M. Jourdan, délégué financier d'Alger, et vice-président, Kaddour ben Mahieddine, délégué arabe. En prenant possession de la présidence, M. Jourdan a prononcé le discours suivant :

Nous allons avoir à traiter une des questions les plus importantes qui aient été soumises aux délibérations de notre assemblée : l'instruction des indigènes. Je suis heureux de penser que nous en abordons l'examen dans une communauté d'idées parfaite.

Les discussions qui ont eu lieu dans nos Délégations respectives m'en sont un sûr garant : tous nous voulons apporter aux populations dont nous

sommes les tuteurs la plus grande somme de bien-être matériel, les possibilités les plus fécondes de développement intellectuel et moral. Nos collègues arabes et kabyles en reçoivent l'assurance par la composition même de cette commission où les groupes des colons et des non-colons ont voulu qu'ils fussent largement représentés; 48 délégués français ont envoyé ici 12 membres et ont demandé que 24 délégués indigènes veuillent bien en envoyer 9.

C'est assez dire quelle part nous entendons faire à ceux que le Parlement nous accuse d'oublier.

Messieurs, nous sommes tous animés du désir exprimé par les Chambres : continuer la mission civilisatrice de la France. Notre patrie peut se rassurer, ses enfants n'ont pas perdu les traditions généreuses qui demeurent leur orgueil au sein de l'âpre lutte qu'ils livrent à la terre.

Ce ne serait pas, comme nous le voulons créer ici, le joyau de la France que de préparer une génération d'oppresseurs. Envers le peuple vaincu, nous entendons que nos pères restent fiers de nous; nous savons, parce qu'ils nous l'ont appris, que toutes les supériorités entraînent plus de devoirs que de droits; mais c'est sur l'application de ces devoirs que nous pouvons différer de sentiments.

Est-ce une prétention exagérée que de dire que, seuls, nous connaissons les besoins du peuple auquel nous sommes mêlés depuis bientôt quatre-vingts ans? Les promeneurs qui ont parcouru notre pays pourraient nous faire créance et ne pas s'attribuer une science que l'expérience, l'observation, le contact continuel et l'étude de questions complexes ont conférée lentement à la plupart d'entre nous.

Ces quelques observations faites, je vais ouvrir les débats où je sais que vous apporterez toute la modération de langage, la maturité, la bonne foi, la bonté nécessaires à la solution du problème qui vous est soumis. Aussi est-ce avec reconnaissance que je vous remercie de m'avoir appelé à présider nos discussions.

Après la discussion générale, la commission, à l'unanimité, a adopté le principe des crédits demandés par le gouverneur général pour le développement de l'enseignement indigène. Elle se propose, dans une prochaine séance, de discuter le programme général d'études qu'il convient d'appliquer aux écoles indigènes.

— *Réception des chefs indigènes par le gouverneur général de l'Algérie.* — Le 31 mars, le gouverneur général de l'Algérie a reçu à déjeuner au Palais d'Eté, les principaux chefs indigènes de l'Algérie réunis en ce moment à Alger. Le général Bailloud, commandant en chef du 19e corps d'armée, Kaddour ben Mahieddine, président de la délégation arabe aux Délégations financières, et Chérif ben Ali Chérif, président de la délégation kabyle, assistaient également à ce déjeuner. Au dessert, Kaddour ben Mahieddine a porté la santé du gouverneur général en l'assurant de l'attachement indéfectible des populations indigènes à la France et à son représentant en Algérie.

M. Jonnart a répondu en ces termes :

J'ai à cœur de vous répéter combien je suis touché des sentiments de loyalisme que vous ne cessez de m'exprimer vis-à-vis de la grande nation française et des témoignages d'affectueuse confiance que vous me prodi-

guez. Je ne ferai que suivre non seulement les instructions du gouvernement de la République, mais les inspirations de ma conscience en persévérant dans la politique que j'ai toujours préconisée à l'égard des populations musulmanes, politique de justice, de bienveillance et de cordialité.

Vous appartenez définitivement, messieurs, à la grande famille française. Laissez-moi vous dire que vous prenez une place de plus en plus large dans son histoire et dans son cœur. Certes, vous avez derrière vous un passé glorieux; votre race a accompli d'admirables choses dans le monde et laissé une traînée lumineuse dans l'histoire de la civilisation. De brillantes destinées vous sont encore réservées si vous vous associez de plus en plus à la fortune et aux plus nobles espérances de la patrie française.

Restez des hommes d'ordre et de paix. Voyez de quelles misères souffrent les sujets de l'empire marocain en raison des divisions intestines et de l'anarchie qui le désolent. Au Maroc, les moissons ne lèvent plus, le commerce est paralysé; l'inquiétude, la misère sont partout. Les Beni-Snassen, après leur folle tentative bien vite réprimée, nous accueillent aujourd'hui avec reconnaissance et se réjouissent de pouvoir, à côté de nous, labourer, faire leurs semailles et récolter dans la paix. L'Algérie, en face du Maroc décimé et ruiné, prospère et s'enrichit. Elle est calme, pacifique, laborieuse. Chez vous, demain, de belles moissons viendront encore récompenser vos efforts. Voyez, messieurs, et comparez.

Aidez-nous donc, répandez autour de vous la bonne parole et sachez bien que c'est notre joie et notre fierté de préparer le relèvement de votre race, d'essayer de lui apporter plus de bien-être et, sans porter la moindre atteinte à ses traditions ou à sa religion, de resserrer de plus en plus les liens qui nous unissent indissolublement les uns aux autres.

Le général Bailloud s'est associé aux déclarations du gouverneur général, heureux, a-t-il dit, de marcher la main dans la main avec lui, non seulement pour faire respecter la France sur la terre algérienne, mais pour la faire aimer davantage.

Afrique Occidentale Française. — *L'enseignement des indigènes en Afrique Occidentale.* — Avant de quitter Dakar, M. Merlin, qui vient d'être nommé commissaire général du Congo, a pris des dispositions pour réorganiser l'école normale de Saint-Louis, qui a pour objet de former des instituteurs indigènes, et pour créer des écoles de village.

Il a signalé aux gouverneurs du Sénégal, du Dahomey, de la Guinée française, de la Côte d'Ivoire et du Haut-Sénégal-Niger le haut intérêt que présente le recrutement d'élèves-maîtres originaires des pays soumis à leur autorité, afin que l'Ecole normale puisse former des instituteurs connaissant les idiomes, les usages, les besoins locaux des contrées où ils seront appelés plus tard à exercer leurs fonctions délicates. Dans chacune de ces colonies, les écoles devront préparer un certain nombre de candidats, choisis parmi leurs meilleurs sujets, qui pourront être autorisés à subir les épreuves du concours d'admission afin de représenter à l'Ecole normale le contingent spécial à cette colonie.

Chaque colonie aura son représentant au sein du conseil d'admi-

nistration du principal établissement scolaire de l'Afrique Occidentale Française.

Quant aux écoles du village, à défaut d'un nombre suffisant d'instituteurs indigènes ou de moniteurs de carrière, il sera fait appel aux agents des affaires indigènes, dans les centres où il existe des fonctionnaires européens, ou aux sous-officiers, dans tous les postes militaires, pour constituer tout au moins à l'état embryonnaire l'école de village indispensable à chaque agglomération de quelque importance. Sans doute, il ne pourra être question, dans la plupart des cas, que d'un enseignement rudimentaire ayant surtout pour objet d'apprendre aux enfants à parler français, à compter, à connaître les mesures françaises, et par conséquent la lecture et l'écriture doivent être enseignées en dehors de toute préoccupation grammaticale qui viendrait en compliquer l'étude.

Partout où cela sera possible, il sera créé, à côté de l'école de garçons, une petite école de filles très élémentaire, où une importance assez grande sera accordée aux travaux de couture.

Mauritanie. — *Attaque d'un détachement français.* — Le ministère des Colonies vient de recevoir les informations suivantes au sujet de la récente attaque d'un détachement français parti du poste d'Akjoucht. L'engagement dont il s'agit s'est terminé à notre avantage, mais nous avons perdu un officier de grand mérite, le capitaine Repoux.

Le capitaine Repoux, commandant le poste d'Akjoucht, qui était parti en reconnaissance avec le lieutenant Schmitt, 2 sous-officiers et 40 hommes, a été attaqué, le 16 mars, à 20 kilomètres de Yagharef, par un groupe de Maures, armés de fusils à tir rapide et commandés par Ould Sidi, dissident, prétendant au titre d'émir du Trarza.

Par suite de l'envoi d'une patrouille et de la nécessité de garder les chameaux, le capitaine Repoux n'avait sous la main que 26 fusils au début de l'action.

Vers 3 heures du soir, les Maures, qui avaient beaucoup de munitions et utilisaient habilement le terrain pour s'abriter, ont ouvert un feu violent sur nos troupes.

Le capitaine Repoux fut bientôt tué; ensuite le lieutenant Schmitt fut blessé. Mais, vers 5 heures, la patrouille qui rentrait prit l'ennemi à revers, en même temps que le lieutenant Schmitt se lançait en avant et forçait les Maures à prendre la fuite.

La poursuite se continua pendant une heure. Les pertes de l'ennemi sont de 12 cadavres; 5 fusils à tir rapide leur ont été pris. De notre côté, nous avons eu le capitaine Repoux et un homme tués, le lieutenant Schmitt et un homme blessés. Le détachement est rentré à Akjoucht avec le corps du capitaine Repoux.

Des informations reçues au ministère des Colonies, il résulte que la reconnaissance dont il s'agit aurait dépassé les limites fixées expressément à différentes reprises par le gouverneur général de l'Afrique Occidentale Française en vue d'éviter les conséquences d'une pénétration insuffisamment préparée dans l'Adrar. Le chef de batail-

lon commandant le cercle du Trarza se rend en personne à Akjoucht, pour enquêter.

Les Comores. — *Le rattachement des Comores et dépendances à Madagascar.* — On sait qu'un décret du 21 décembre 1906 a soumis aux délibérations de la Chambre des députés un projet de loi, préparé par le ministre des Colonies et celui des Affaires étrangères, en vue de déclarer colonie française les îles d'Anjouan, de Mohéli et de la Grande-Comore, qui constituent actuellement avec Mayotte, le gouvernement de Mayotte et dépendances. Il a paru au gouvernement que, sans attendre le vote de ce projet, il y aurait intérêt à rattacher dès maintenant cet archipel au gouvernement général de Madagascar.

Cette mesure se justifie, en effet, par la position géographique des îles dont il s'agit et par des considérations d'ordre administratif, car il importe de faire bénéficier Mayotte et dépendances des ressources dont peut disposer une importante colonie comme Madagascar. Mais le groupe des îles Comores possède une personnalité accusée, due à sa population musulmane et aux entreprises de colonisation européenne qui s'y sont établies en grand nombre. Il importait donc en même temps de lui conserver son autonomie administrative et financière en mettant à sa tête un fonctionnaire choisi dans les cadres généraux de l'administration coloniale qui serait placé sous la haute autorité du gouverneur général de Madagascar.

Le *Journal officiel* vient de publier un décret prononçant ce rattachement tout en laissant aux îles Comores l'autonomie administrative et financière.

RENSEIGNEMENTS ÉCONOMIQUES

I. — AFRIQUE.

Egypte. — *Le commerce en 1907.* — Il ressort du relevé final du commerce égyptien pour l'année 1907 que le chiffre des importations, y compris le tabac, s'est élevé à 26.120.777 liv. ég. (la livre égyptienne valant environ 25 fr. 22), contre 24.010.795 livres en 1906, soit une augmentation de 2.109.982 livres.

Le mouvement des entrées a subi, au cours de l'exercice, plusieurs fluctuations sensibles. Le trimestre, comprenant les mois d'août, de septembre et octobre, a été une période de décroissance sérieuse, qui s'est traduite, en moyenne, par une moins-value mensuelle de 65.000 livres. En novembre s'est produite une recrudescence inattendue, qui a procuré une augmentation de 373.909 livres; mais le mois de décembre a été marqué par un nouveau fléchissement de 208.112 livres, en sorte que les diminutions et l'augmentation des entrées se sont à peu près équilibrées entre les mois d'août et de décembre. Le commerce d'importation a donc pu être maintenu au même niveau que celui de l'année précédente, depuis le moment où la crise a pris naissance.

Les importations des matières textiles ont contribué, dans le total de 26.120.777 livres, pour 7.006.851 livres, chiffre inférieur de 7.752 livres à celui de 1906. Il y a eu pour les cotonnades une moins-value de 29.442 livres, qui a été presque entièrement compensée par une augmentation de 12.910 livres dans les entrées de lainages, et par une plus-value de 13.290 livres, pour les tapis et les soieries.

Les exportations se sont élevées pendant la même période à 22.013.185 livres égyptiennes (y compris les cigarettes), en augmentation de 3.135.905 livres sur celles de 1906 qui s'étaient chiffrées par 24.877.280 livres.

L'excédent des exportations sur les importations ressort donc à 1.892.408 livres égyptiennes et tout porte à croire, pour le moment que cette différence en faveur du commerce d'exportation s'accentuera encore à l'avenir.

Ile Maurice. — *La situation commerciale en 1907.* — On peut dire que tout le commerce de l'île Maurice repose sur l'industrie sucrière. En effet sur le total de 41.156.120 roupies[1] atteint par les exportations en 1906, 37.763.842 roupies concernent les exportations de sucre ; les exportations d'aloès ont atteint la même année le chiffre de 1.949.878 roupies.

Les planteurs mauriciens s'adonnent de préférence à la culture de la canne à sucre qui entre en plein rapport dans un délai beau-

[1] La roupie = 1 fr. 65 environ.

coup plus court que celui qui est nécessaire à l'aloès. Cependant les prix peu rémunérateurs obtenus dans ces derniers temps par les sucres ont déterminé un certain accroissement de la culture de l'aloès.

Les importations se sont montées, en 1906, à 29.588.255 roupies.

L'Angleterre a vendu pour.....	8.971.261 roupies.
Les colonies anglaises.....	14.829.436 —
Pays étrangers.....	5.587.557 —

Sur le total de 5.787.557 fourni par les pays étrangers, la part de la France a été de 2.358.929 roupies ou 3.892.232 francs, ce qui constitue un peu plus des 2/5 du commerce d'importation des pays autres que l'Angleterre et ses colonies.

Le principal fournisseur de Maurice est l'Inde, qui expédie pour 12.527.209 roupies de riz et de grains.

Après vient l'Angleterre qui fournit la grosse partie des articles manufacturés et des denrées alimentaires.

En troisième lieu la France qui expédie également des articles manufacturés.

Par rapport à l'année 1905, les importations en 1906 ont augmenté de 2.643.834 roupies portant principalement sur les grains, les riz et la farine. C'est l'Inde et l'Australie qui ont bénéficié de cette augmentation.

La part de la France, malheusement, a subi l'année dernière une diminution de 244.376 roupies ou 403.220 francs.

II. — ASIE.

Japon. — *La production du riz.* — Le département de l'agriculture du Japon estime que la récolte du paddy s'élèvera, en 1907, à 7.472.000 tonnes, c'est-à-dire à une quantité qui n'a été atteinte qu'en 1904 (7.714.500 tonnes) et qui est d'ailleurs sensiblement au-dessus de la moyenne, puisque cette moyenne n'a été, depuis douze ans, que de 6.580.000 tonnes.

Le prix du riz au Japon est en ce moment fort élevé, 17 fr. 85 le picul, et la plupart des économistes demandent la suppression du droit d'entrée sur cette céréale.

Pendant la période de vingt-deux années qui a pris fin en 1904, la population a augmenté de 22 ½ %, tandis que la superficie cultivée en paddy ne s'est accrue que de 10 % ; aussi les importations ont-elles pris une grande extension et il semble que le gouvernement ferait œuvre de sage politique en diminuant les droits d'entrée élevés qui grèvent une céréale entrant pour une grande part dans l'alimentation des classes pauvres.

NOMINATIONS OFFICIELLES

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

L'exequatur a été accordé à MM. :
Paul Nash, consul des Etats-Unis à Reims ;
Fernand Richon, consul de Grèce à Bordeaux ;
Georges Vernazza, consul général, agent commercial de Bulgarie à Marseille.

MINISTÈRE DE LA GUERRE

Troupes métropolitaines.

CAVALERIE

Sahara. — M. le *lieut.* Minette de Saint-Martin est désig. pour la comp. du Tidikelt.

GÉNIE

Afrique Occidentale. — M. le *lieut.* Devisme est désig. pour le chemin de fer de la Côte d'Ivoire.

SERVICE VÉTÉRINAIRE

Congo. — M. l'*aide-vétérin.* Labatut est désig. pour le Chari.

GENDARMERIE

Indo-Chine. — M. le *capit.* Marache est désig. pour l'Indo-Chine ;
M. le *lieut.* Sapin est affecté à Haïphong.
Guadeloupe. — M. le *capit.* Huot est placé à la Pointe-à-Pitre.

Troupes coloniales.

INFANTERIE

Chine. — M. le *sous-lieut.* Sockeel est désig. pour le 16e rég.
Annam-Tonkin. — Sont désig. pour le Tonkin :
MM. les *lieut.* Aveline, Baude, Verdier, Fize, Girard, du Souich et Reymond.
Cochinchine. — Sont désig. pour la Cochinchine ;
MM. les *chefs de bat.* Riquier, Marcajour, Franquet, Couzineau, Dagneaux et Bec ; les *capit.* Kerler, Drincourt, Unvois, Blaive et Camuset ; les *lieut.* Babé, Dor, Barckhausen, Edon, Pinot de Moirat, Desgruelles, Faivre, Yavouhey, Marsaud, Neuville, Mury, Hanne, Roussel, Chapeau et Bonaccorsi.
Afrique Occidentale. — MM. le *chef de bataill.* Chasles et les *cap.* Thévenin et Thomas sont désig. pour l'A. O. F. ;
MM. les *lieut.* Laurent et Poupard sont désig. pour la Côte d'Ivoire ;
MM. le *lieut.* Verlaque et le *sous-lieut.* Larbalétrier sont placés au 1er sénégalais ;
MM. le *cap.* Patoux et le *sous-lieut.* Kolb sont affectés au 2e sénégalais.
Madagascar. — M. le *colonel* Beaujeux est nommé command. de la place de Diégo-Suarez ;
MM. les *chefs de bataill.* Moraine et Duhalde ; les *capit.* Letord et Poteray de Billy ; les *lieut.* Bellier, Guillot, Morand, Guénot et Richard ; les *sous-lieut.* Tessier, Carbonneau et Soyer sont désig. pour Madagascar.
Nouvelle-Calédonie. — M. le *lieut.* Dupont est désig. pour la Nouvelle-Calédonie.

ARTILLERIE

Indo-Chine. — M. le *lieut.-colonel* Nicole est nommé sous-chef d'état-major des troupes de l'Indo-Chine.
Cochinchine. — M. le *colonel* Barrand est nommé direct. d'artillerie à Saïgon ;
M. le *lieut.-colonel* Bernardy est désig. pour la Cochinchine.

Madagascar. — MM. le *colonel* Henry et le *chef d'escad.* Le Tanhouëzet sont désig. pour Madagascar.

Officiers d'administration.

Afrique Occidentale. — MM. les *offic. d'admin.* Lebanier et Laborde et les *stagiaires* Lamy et Etienne sont désig. pour l'A. O. F.

SERVICE DE SANTÉ

Chine. — M. le *méd.-maj. de 2e cl.* Féray est désig. pour le poste consulaire de Yunnan-fou.

Laos. — M. le *méd.-maj. de 2e cl.* Vivie est désig. pour le Laos.

Afrique Occidentale. — M. le *méd. aide-maj. de 2e cl.* Soulacroup est désig. pour la Guinée.

Abyssinie. — M. le *méd.-maj. de 2e cl.* Doreau est désig. pour le ch. de fer de Diré-Daoua à Addis-Abbaba.

Côte des Somalis. — M. le *méd. aide-maj. de 1re cl.* Passa est désig. pour la Côte des Somalis.

Officiers d'administration.

Afrique Occidentale. — MM. les *offic. d'admin.* Jeanpoc et Hervo sont désig. pour l'A. O. F.

MINISTÈRE DE LA MARINE

ÉTAT-MAJOR DE LA FLOTTE

Cochinchine. — M. le *lieut. de vaiss.* Arnauld est nommé directeur des mouvements du port de Saïgon.

Pacifique. — MM. le *capit. de frégate* Lequerré et les *aspirants de 1re cl.* Jardel, Mathieu, Gautier, Combescure, Montagne, Tarrade et Leclerc sont désig. pour le *Catinat*;

M. le *mécanic. ppal de 2e cl.* Sauzereau est désig. pour le *Kersaint.*

Madagascar. — M. l'*enseig. de vaiss.* Baule est désign. pour le *Vaucluse.*

MINISTÈRE DES COLONIES

M. Dubarry, secrét. général de 1re cl. des colonies, est affecté à la Martinique;

M. Fawtier, secrét. général de 2e cl., est affecté à la Guyane.

M. Sadhucharan-Mukerji est nommé notaire à la résidence de Chandernagor (Inde);

M. Saminadane est nommé notaire à la résidence de Bahour (Inde).

BIBLIOGRAPHIE — LIVRES ET REVUES

Le Commerce international, par G. LECARPENTIER. — Un vol. in-16, 2 francs. Librairie Rivière, 30, rue Jacob.

« C'est sous la forme de concurrence industrielle et de lutte commer-« ciale que se manifeste à notre époque la lutte pour la vie entre les « peuples », nous dit l'auteur au début de son étude : de ce point de vue, ce précis élégant et concis n'intéresse pas seulement les étudiants et les négociants exportateurs auxquels il est spécialement destiné, mais aussi l'élite française de plus en plus nombreuse qui regarde plus loin que les frontières. M. Lecarpentier a successivement étudié les doctrines économiques concernant le commerce international, l'évolution de ce commerce à travers l'histoire, la politique commerciale des principaux Etats et tout

spécialement de la France. Les délicates questions du libre-échange et de la protection sont examinées, le mécanisme délicat du commerce international est décrit avec un sens de la réalité et une sûreté de méthode qui rappelle l'Ecole des sciences politiques dont M. Lecarpentier fut un brillant élève et qui fait deviner au lecteur qui n'en est pas informé que son auteur a étudié en maints pays, dans la réalité vivante et depuis bien des années, le sujet dont il parle.

R. H.

De la Colonisation chez les Peuples modernes, 6e édition, par M. Paul Leroy-Beaulieu, membre de l'Institut, professeur au Collège de France, directeur de l'*Economiste français*. — Deux forts volumes in-8°. Alcan, éditeur, 108, boulevard Saint-Germain. Prix : 20 francs.

La librairie Alcan publie la 6e édition du grand ouvrage de M. Paul Leroy-Beaulieu sur la *Colonisation chez les Peuples modernes*. Le succès constant, sinon même croissant, de cette œuvre importante, en atteste la valeur et l'intérêt pratique. L'auteur passe en revue les colonies et les méthodes coloniales des différents peuples, l'Espagne, le Portugal, l'Angleterre, la France, la Hollande, l'Allemagne, l'Italie, la Russie, le Japon. Il indique les nouveaux problèmes coloniaux qui se posent aux nations colonisatrices, et la solution qu'ils peuvent comporter. Cette édition a été remaniée et étendue suivant les développements récents de la colonisation sur le globe.

Histoire de la Marine française, tome III : *Guerre d'Italie, la liberté des mers*, par Charles de la Roncière, ancien membre de l'Ecole française de Rome. Un vol. in-8° de 611 pages et gravures. — Paris, Plon-Nourrit et Cie, 8, rue Garancière.

Voici la suite tant désirée d'un ouvrage que naguère l'Académie des inscriptions honorait à l'unanimité de la plus haute de ses récompenses. Ce troisième volume est aussi palpitant d'intérêt que ses aînés. Il ouvre et clôt à la fois une ère où l'orientation nouvelle de notre politique vers la conquête du bassin de la Méditerranée impose à notre marine un colossal effort.

A peine sortie du duel terrible où elle a joué contre l'Angleterre son existence, la France, avec sa fougue généreuse, fait de nouveau face à l'Islam : Naples, conquis par Charles VIII, marquera la première étape vers Stamboul ; et longtemps avant don Juan d'Autriche, fut livrée par nous une bataille de Lépante, dont aucun de nos historiens, chose étrange, ne connaît l'existence. L'entrée en scène d'un formidable adversaire força François Ier à pactiser avec les Turcs pour garder la maîtrise de la mer et disputer à Charles-Quint les lambeaux de nos conquêtes en Italie. Ah ! les sublimes exploits que ceux de Bidoux, de Portzmoguer ou de cette poignée de braves qui, deux ans durant, tiennent en échec toute une flotte devant Gênes ! Et le drame poignant aussi que la lutte livrée par les armateurs normands pour maintenir la liberté des mers ! Ils succombèrent, à la suite de mystérieuses intrigues de l'étranger ; la liberté fut étranglée et l'accès des Indes interdit à ces gens qui avaient rivalisé avec Cabral, Cabot et Magellan, capturé les trésors de Montézuma et tenté la découverte d'un détroit polaire pour aller en Chine.

Grâce à la richesse de ses aperçus, à l'abondance heureuse de sa documentation et à la précision de sa critique, l'ouvrage de M. Ch. de La Roncière s'affirme de plus en plus comme le plus beau monument élevé à la gloire du passé maritime de la France.

Etude sur les biens cultuels familiaux en pays d'Annam, par CAMILLE BRIFFAUT, docteur en droit. — Un vol. in-8° de 164 pages. Larose et Tenin. Paris, 1907.

M. Briffaut est juge suppléant en Indo-Chine. Il signale dans sa remarquable étude un des méfaits de la doctrine de l'assimilation appliquée par les Français en Indo-Chine par la substitution du Code métropolitain aux lois et coutumes indigènes. Le solidarisme communal, cette assise fondamentale des sociétés de l'Extrême-Orient, a été ébranlé au point que les chefs de famille les plus autorisés refusent de participer à la vie administrative de la commune, et cela à cause de l'octroi de concessions agricoles à tout venant; le groupe organique cesse d'exister, il est remplacé par une communauté artificielle sans vie propre. C'est très intéressant et rès suggestif pour d'autres encore que les Français.

Ouvrages déposés au bureau de la Revue.

L'Almanach du Marsouin, annuaire illustré des troupes coloniales, par NED NOLL. Un vol. grand in-8° de 216 pages. H. Charles-Lavauzelle, Paris, 1908.

Le commerce international, par G. LECARPENTIER. Un vol. in-16. Marcel Rivière, Paris, 1908.

L'Espagne et le ministère Maura, par JOSEPH BERGE. Une broch. in-8° de 82 pages. L. de Soye et fils, Paris, 1908.

Le Gabon, par CH. NOUFFLARD. Une broch. in-8° de 56 pages. Melun, Imprimerie administrative, 1908.

La Pénétration saharienne (résumé historique : 1899-1905), par le lieutenant BAQUEY. Un vol. in-8° de 64 pages avec une gravure dans le texte. H. Charles-Lavauzelle, Paris, 1908.

Statistique générale de l'Algérie (année 1906). Un vol. in-8° de 350 pages. Imprimerie Victor Heintz, Alger, 1907.

LES REVUES

I. — REVUES FRANÇAISES

Bulletin de la Société de géographie commerciale de Paris (*mars* 1908). A.-H. DYÉ : Les ports du Maroc. — BRINDEAU : Le port du Havre et la grande navigation.

Fédération des industriels et des Commerçants français (*avril* 1908). LOUIS GUÉRIN : L'organisation du patronat et l'assurance contre les risques de grève. — P. CLERGET : Les voies de communication entre la France et l'Italie.

Revue d'histoire diplomatique (2e *trimestre* 1908). DE MARTENS : La Russie et la France pendant la Restauration. — PIERRE RAIN : La France et l'Europe au lendemain du Congrès de Vienne.

Revue politique et parlementaire (10 *avril* 1908). RENÉ MILLET : L'Autriche-Hongrie et la question d'Orient.

La Quinzaine coloniale (25 *mars* 1908). J. CHAILLEY : Nos confins sahariens.

Annales du Sauvetage maritime, paraissant tous les trois mois.

II. — REVUES ÉTRANGÈRES

Revues italiennes.

Bollettino della Società geografica italiana (*aprile* 1908). Dott. CARLO MUCCIARELLI : Alcune note mediche sul Benadir.

La Rassegna Nazionale (*aprile* 1908). AMERICANUS : L'Abissinia moderna.

Rivista marittima. ERN. FILIPPONI : Le scuole navali di guerra.

Rivista di Emigrazione (*marzo* 1908). Prof. A. CELLI : Assistenza sanitaria degli emigranti in località malariche.

L'Administrateur-Gérant : P. CAMPAIN.

PARIS. — IMPRIMERIE LEVÉ, RUE CASSETTE, 17

CHEMINS DE FER DE L'OUEST

Voyage Circulaire en Bretagne

Billets d'excursion à prix réduits, valables 30 jours (délivrés toute l'année)

1re classe, 65 francs — 2e classe, 50 francs

Itinéraire. — Rennes, Saint-Malo-Saint-Servan, Dinard-Saint-Enogat, Dinan, Saint-Brieuc, Guingamp (1), Lannion, Morlaix (1), Roscoff, Brest, Quimper, Douarnenez, Pont-l'Abbé, Concarneau, Lorient, Auray, Quiberon (1), Vannes, Savenay, Le Croisic, Guérande, Saint-Nazaire, Pont-Château, Redon, Rennes.

(1) Il est délivré peur l'extention de l'itinéraire de Guingamp à Paimpol et retour de Guingamp ou Morlaix à Carhaix avec retour facultatif sur Guingamp ou Morlaix, et de Quiberon à Belle-Ile-en-Mer (le Palais), et retour, des billets d'aller et retour à prix réduits.

Ces billets donnent droit à l'arrêt facultatif aux gares intermédiaires. Leur durée de validité expire en même temps que celle du voyage circulaire.

Billets spéciaux de parcours complémentaires

Il est délivré de toute station des réseaux de l'Ouest et d'Orléans, située à 50 kilomètres au moins (ou contre paiement de la taxe applicable à 50 kilomètres), de l'itinéraire du Voyage Circulaire en Bretagne, des billets spéciaux de 1re et de 2e classes comportant une réduction de 40 % sur le prix ordinaire des places, pour aller rejoindre l'itinéraire du Voyage Circulaire et pour rentrer au point de départ ou se rendre sur toute autre gare des réseaux de l'Ouest et d'Orléans.

Le billet d'aller, pour rejoindre l'itinéraire du Voyage Circulaire en Bretagne, doit être demandé en même temps que celui du Voyage Circulaire et au moins 4 jours à l'avance. Le billet de retour est délivré sur la présentation du billet circulaire aux gares situées sur l'itinéraire de ce voyage où le voyageur compte commencer son voyage de retour.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Billets d'aller et retour individuels et de famille.

Pour les stations thermales et hivernales des Pyrénées-Occidentales et Orientales et du Golfe de Gascogne, Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salies-de-Béarn, etc... Amélie-les-Bains, Vernet-les-Bains, Banyuls-sur-Mer, etc.

Il est délivré toute l'année, à toutes les gares du réseau d'Orléans ainsi que dans ses bureaux succursales de Paris, pour les stations thermales et hivernales désignées ci-dessus :

1° Des billets d'aller et retour individuels de toutes classes avec réduction de 25 0/0 en 1re classe et de 20 0/0 en 2e et 3e classes, sur le prix calculés au tarif général d'après l'itinéraire effectivement suivi ;

2° Des billets aller et retour de famille en 1re, 2e, 3e classes, comportant une réduction de 20 à 40 0/0 suivant le nombre des personnes et sous condition d'effectuer un parcours minimum de 300 kilomètres (aller et retour compris).

Durée de validité : 33 jours à compter du jour de départ, ce jour compris

Créé en 1866

LE MEILLEUR DES TONIQUES ET APÉRITIFS

BYRRH

VIN GÉNEREUX ET QUINQUINA

HORS-CONCOURS. — EXPOSITION UNIVERSELLE DE PARIS 1900

Le **BYRRH** est une boisson savoureuse, éminemment tonique et hygiénique.

Il est fait avec des vins vieux exceptionnellement généreux, mis au contact de Quinquina et d'autres substances amères de premier choix. Il emprunte à toutes ces substances un arôme agréable et de précieuses propriétés cordiales, et il doit aux vins naturels qui seuls servent à sa préparation sa haute supériorité hygiénique.

On le consomme à toute heure : soit pur à la dose d'un verre à Bordeaux ; soit dans un grand verre, étendu d'eau ordinaire ou d'eau de seltz. Il devient alors une boisson très agréable et rafraîchissante, sans perdre aucune de ses propriétés hygiéniques.

Exiger la Marque

VIOLET FRERES, à THUIR (Pyrénées-Orientales)

CHEMINS DE FER DE PARIS-LYON-MÉDITERRANÉE

Banlieue de Paris

Grâce à la mise en service récente de deux nouvelles voies entre Villeneuve-Saint-Georges et Brunoy, la Cie P.-L.-M. se trouve maintenant à même d'apporter d'importantes améliorations à son service de Banlieue.

Ces améliorations, mises en vigueur dès le 1er Mai, seront certainement fort appréciées.

C'est dans la Banlieue desservie par cette Compagnie que se trouvent les charmantes localités de l'Yerres et la forêt de Senart ; les rives de la Haute-Seine (Le Coudray, Seine-Port, etc...) Melun et ses environ (chateau de Vaux-le-Vicomte, abbaye de Hammarie-les-Lys) ; le palais de Fontainebleau et sa forêt, une des merveilles de la France.

Billets simples de France en Espagne.

Les principales gares du réseau P.-L.-M. (Paris, Dijon, Lyon, Marseille, etc.) délivrent toute l'année des billets directs simples pour Barcelone.

Consulter le Livret-Guide-Horaire P.-L.-M. vendu 0 fr. 50 dans toutes les gares.

De Paris en Orient (viâ Marseille).

La Compagnie P.-L.-M., d'accord avec les Compagnies des Messageries maritimes, Fraissinet et Paquet, délivre des billets simples valables 15 jours, pour se rendre, par Marseille, de Paris à l'un quelconque des ports ci-après : Alexandrie, Beyrouth, Constantinople, Le Pirée, Smyrne, Alexandrie, Jaffa, Port-Saïd, Batoum, Salonique, Odessa, Samsoun, etc.

Les Agences de la Compagnie des Messageries maritimes délivrent des billets d'aller et retour, valables 120 jours, pour se rendre, viâ Marseille, de Paris à Alexandrie, Port-Saïd, Jaffa, Beyrouth.

Arrêts facultatifs sur le réseau P.-L.-M. (par la Bourgogne ou par le Bourbonnais).

Ces billets donnent droit à une franchise de 30 kilos de bagages par place sur le chemin de fer ; sur les paquebots, cette franchise est de 100 kilos par place de 1re classe et de 60 kilos par place de 2e classe.

Pour plus amples renseignements, consulter le Livret-Guide-Horaire P.-L.-M. mis en vente au prix de 0 fr. 50 dans les gares de la Compagnie.

PARIS. — IMPRIMERIE LEVÉ, RUE CASSETTE, 17.

12me ANNÉE. — N° 269 1er MAI 1908

QUESTIONS
Diplomatiques et Coloniales

REVUE DE POLITIQUE EXTÉRIEURE

PARAISSANT LE 1er ET LE 16 DE CHAQUE MOIS

SOMMAIRE

Pages

Robert de Caix..... L'Allemagne, la France et le Maroc..... 613

Arthur Kann..... M. Asquith et la situation politique en Angleterre. 620

René Henry..... Les élections croates : Budapest et Vienne..... 627

J. Franconie..... La crise américaine..... 637

CHRONIQUES DE LA QUINZAINE

Les affaires du Maroc. — *Dans le Sud-Oranais : le combat de Menaba. — Les opérations du général d'Amade autour de Settat. — Le retour de M. Regnault et du général Lyautey. — Départ d'une mission hafidienne pour l'Europe. — Documents officiels sur le débarquement à Casablanca*..... 651

Renseignements politiques. — France. *Le retour de M. Beau; son remplacement au gouvernement général de l'Indo-Chine. La convention franco-allemande du Cameroun. Conférence de M. Halot à la Société de géographie commerciale.* — Allemagne. *Le voyage du prince de Bülow en Italie.* — Autriche-Hongrie. *L'assassinat du gouverneur de Galicie.* — Angleterre. *La mort de sir H. Campbell-Bannerman.* — Italie. *L'incident italo-turc.* — Algérie. *L'instruction des indigènes.* — Afrique Occidentale. *Création de courriers mensuels entre le Niger et l'Extrême-Sud Algérien.* — Dahomey. *La population de la colonie en* 1907..... 663

Renseignements économiques. — Europe. *Commerce extérieur en* 1907. — Allemagne. *Le projet de budget de l'Empire pour* 1908-09..... 672

Nominations officielles..... 674

Bibliographie. — Livres et Revues..... 676

CARTES ET GRAVURES

Carte de la frontière algéro-marocaine..... 656-657

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

19-21, RUE CASSETTE — PARIS. 6e. — *Téléph.* 732.84.

Abonnement annuel;

France et Colonies, 15 francs Etranger et Union postale 20 francs

La Livraison : *France* : 0,75 *Etranger* : 1 fr.

Au COMITÉ DE L'ASIE FRANÇAISE, 19-21, rue Cassette, PARIS

Guides Madrolle

TONKIN DU SUD, HANOI..... **10 francs**

Un travail historique, anthropologique, et sociologique du peuple anamite précède les itinéraires. Le voyageur aura tous les renseignements pour visiter en détail la belle capitale moderne, **Hanoï**, la ville industrielle de **Namdinh**, les cités anciennes de **Ko-Loa**, de **Thang-Long**, de **Hoa-Lu**, et excursionner dans les jolis sites de **Da-Phuk**, de **Bavi**, de **Chiné**, de la **Rivière Noire** et du **Thanh-Hoa**.

CHINE DU SUD, PORTS DU JAPON..... **12 francs**

Le Touriste trouvera les indications nécessaires pour visiter les pays de l'**Extrême-Orient** et pour pénétrer en Chine par le **Si-Kiang**, ou par le **Fleuve Bleu** — HONG-KONG, CANTON, MACAO, CHANG-HAÏ, HAN-KÉOU.

CHINE DU NORD, CORÉE, LE TRANSSIBÉRIEN..... **12 francs**

Le Guide prend le voyageur à **Chang-Haï** et lui fait parcourir toutes les excursions autour de **Pékin** et celles de la **Chine septentrionale** et **occidentale**; il le conduit jusqu'en Europe, à travers la **Mandchourie**, la **Sibérie**, la **Russie** et l'**Allemagne**. — **Tien-Tsin**, **Pékin**, **Séoul**, **Moscou**, **Varsovie**, **Berlin**.

INDO-CHINE, HARAR, INDES, CEYLAN, SIAM, CHINE MÉRIDIONALE. **18 francs**

Le Guide décrit chaque escale de l'itinéraire **Marseille** à **Canton**; le passager désireux d'étendre le cercle de ses excursions pourra gravir les hauteurs de l'**Ethiopie**, visiter les temples somptueux de l'**Inde méridionale**, aller dans les sanatoria de **Ceylan**, parcourir les villes mortes du **Siam**, étudier les ruines grandioses laissées par la civilisation khmer, remonter le **Fleuve Rouge** jusqu'en **Chine** et séjourner à **Canton**.

MONOGRAPHIES : Rudiments de la langue Chinoise, 2 fr. 50. — La Corée, 3 fr. — Les voyageurs Chinois, 1 fr. — L'Art chez les Chinois, 1 fr. — L'Histoire de la Chine, 1 fr. — Sud de la Chine, 3 fr. — Nord de la Chine, 3 fr. — Le Sud du Yun-nan, 2 fr.

CHEMIN DE FER D'ORLEANS

Voyages en Espagne.

La Compagnie d'Orléans délivre déjà dans toutes ses gares, stations et bureaux de ville de Paris, conjointement avec des carnets de parcours à itinéraire facultatif français, des billets demi-circulaires espagnols à itinéraire fixe, comportant Hendaye-Irun comme point d'entrée en Espagne et Cerbère-Port-Bou comme point de sortie, ou inversement.

Depuis le 15 avril 1907, cette Compagnie délivre également, conjointement avec les carnets de parcours français précités, des billets circulaires individuels espagnols à itinéraire tracé au gré du voyageur du tarif X n° 5; la sortie et la rentrée en France peuvent avoir lieu soit par le même point frontière (Hendaye-Irun ou Cerbère-Port-Bou), soit par l'un de ces points à l'aller et par l'autre au retour.

La demande de ces billets doit être faite 10 jours au moins à l'avance.

QUESTIONS
DIPLOMATIQUES ET COLONIALES

L'ALLEMAGNE, LA FRANCE ET LE MAROC

L'opinion publique s'est tant occupée du Maroc en lui-même depuis ces derniers mois qu'il est bon de rappeler de temps à autre que la question marocaine ne se pose pas en réalité au Maroc. Certes, nous ne prétendrons pas que ce qui se fait dans l'empire chérifien ne puisse influencer l'avenir. Des erreurs très funestes peuvent être commises au Maroc même. Nous avons dénoncé par exemple celle de « l'indifférence transcendante », pour reprendre l'expression du ministre des Affaires étrangères lui-même, politique qui aurait voulu que nous gardassions une neutralité absolue entre deux sultans, dont l'un écoute nos conseils et veut bien exécuter les clauses de l'Acte d'Algésiras, tandis que l'autre représente une politique marocaine sur laquelle auraient pu s'appuyer les diplomaties désireuses de remettre en question la situation spéciale reconnue malgré tout à la France et à l'Espagne. Heureusement que les événements ont été plus forts que les clameurs des pontifes de cette politique dangereusement négative. Sans y tendre expressément, nous avons jusqu'ici contenu et amoindri par usure le mouvement hafidien.

Une autre erreur dans laquelle notre politique risque parfois de tomber au Maroc est celle qui consiste à grossir, au détriment du reste, l'action par la frontière algérienne. Il n'est pas douteux qu'elle a pour elle des apparences. A première vue, il est tentant d'agir en prenant pour base une grande colonie complètement organisée et munie d'un puissant établissement militaire. Mais l'argument qu'on en tire ne saurait prévaloir contre ce fait capital que le Maroc tourne ses régions vivantes, riches et dominantes non pas vers l'Algérie, mais vers l'Atlantique. L'action à la frontière algérienne peut être singulièrement efficace comme moyen de convaincre un Makhzen assez puissant pour que l'on puisse par lui exercer une influence sur les pays marocains. Elle peut le convaincre par pression ou par l'exemple de ce qu'une collaboration avec les Français est capable

de lui valoir d'ordre et de ressources financières : c'est avec ce dernier objet encore que furent conclus les protocoles de 1901 et 1902 par lesquels était posée la base d'une politique frontière franco-marocaine qui, depuis lors, fut toujours si peu appliquée. Mais vouloir agir par la frontière si le Makhzen trouve des appuis auprès d'autres puissances, ce serait le jeter dans les bras de ces dernières. Vouloir, pendant que la force du Makhzen subit, comme en ce moment, une profonde éclipse, agir sur les tribus de l'Ouest en pressant sur celles de l'Est, c'est tomber dans cette contradiction étrange de prétendre produire un effet au moyen d'une extrémité d'un corps, que l'on sait et proclame inorganique, par une excitation portant sur l'autre. Aussi l'idée, soutenue à la tribune de la Chambre, de parer aux événements des ports en avançant nos troupes jusqu'à la Moulouya, est-elle une simple absurdité. L'action sur la frontière est un moyen très utile à certains moments, mais qui ne suffit pas dans toutes les circonstances, et dont l'emploi doit être subordonné aux conditions générales de notre politique marocaine. Ce que l'on peut appeler l'illusion algérienne risquerait donc, si on s'y laissait trop prendre, de compromettre notre avenir au Maroc.

Aussi, nous le répétons, lorsque nous disons que la question marocaine n'est pas au Maroc lui-même, nous ne prétendons pas que ce qui se fait dans ce pays ne puisse influencer gravement nos destinées africaines en bien ou en mal. Nous ne sommes pas de ceux qui croient, ou tout au moins disent que la France n'a tiré aucun avantage de l'intelligence et du courage qui se sont dépensés pour elle depuis dix mois dans la Chaouïa. Malgré toutes les mauvaises volontés, les œuvres accomplies sont le premier des titres à une rémunération : les braves gens qui ont versé leur sang dans la région atlantique, ou plus à l'écart, dans le Sud-Oranais, ont contribué à créer notre droit. Ils ont singulièrement consolidé la « situation spéciale » que la Conférence d'Algésiras a dû, en dépit de toutes les mauvaises volontés diplomatiques, nous reconnaître au Maroc. Et nous ne parlons pas de l'autre service impondérable, mais cependant très réel, qu'ils ont rendu à ce pays : celui de lui donner de nouveau à lui-même et aux autres, qui devenaient malveillants et sceptiques, le spectacle de la valeur militaire dépensée pour la cause de la France.

***

Ce qui se fait au Maroc pèse donc sur la question internationale que nous évoquions en commençant, mais cette ques-

tion continue à tout dominer. Il a été impossible de n'y pas songer lorsque M. Stéphen Pichon a dit le 27 mars, en terminant son discours sur les crédits marocains, à la Chambre des députés : « Nous aurons des répétitions à exercer auprès du gouvernement marocain et nous réservons intégralement tous nos droits. » La question internationale ne surgira-t-elle pas lorsque nous aurons à les exercer, ou, pour ne pas maintenir nous mêmes le masque collectif dont la politique allemande chercha à couvrir en 1905 ses manœuvres, « nos répétitions » ne risqueront-elles pas de se heurter aux contestations malveillantes de la Wilhelmstrasse? Nous ne posons certes pas cette question pour énerver notre action au Maroc et pousser à ce qu'elle reste en deçà de la tâche que la Conférence d'Algésiras nous avait assignée en principe et à laquelle les événements de Casablanca sont venus donner une forme et une extension inattendues. Mais il faut se demander quelle est l'attitude de l'Allemagne, ne fût-ce que pour ne pas adopter des méthodes illusoires pour l'améliorer et préparer avec cette puissance une entente sur la question du Maroc.

On sait ce qu'a été le Maroc pour la diplomatie de Berlin. Presque exclusivement une occasion et un prétexte, comme M. de Bülow lui-même l'a au moins une fois formellement reconnu. L'Allemagne a vu dans la façon dont notre diplomatie s'engageait au Maroc, alors que la Russie était paralysée en Mandchourie, une chance qui s'offrait à elle de mettre en échec la politique d'ententes de M. Delcassé et de la discréditer définitivement. S'il y avait un peu de souci de la « porte ouverte » derrière l'action bruyante de l'Allemagne, il y avait surtout ce désir de revanche diplomatique et de destruction politique. Que cet effort ait abouti à un succès, rien de plus douteux. La politique allemande a certainement manqué de psychologie. Après le départ de M. Delcassé, elle a trop voulu presser l'anguille. Elle s'est montrée si intraitable, si équivoque, si trouble dans ses procédés et dans son objet, que M. Rouvier, revenant d'une brève illusion, a dû, pour éviter les suites que la diplomatie allemande paraissait vouloir donner à la politique de M. Delcassé, s'appuyer sur ce que lui laissait cette politique elle-même, c'est-à-dire l'entente anglaise. Et M. Rouvier, M. Bourgeois et M. Stéphen Pichon, avant, pendant et après la Conférence d'Algésiras, n'ont eu d'autre alternative que de persévérer dans la même direction, dont la Wilhelmstrasse elle-même s'était chargée de nous faire sentir la nécessité.

Mais de la défaillance de volonté qui nous conduisit à Algésiras l'Allemagne a conservé un avantage, l'hypothèque con-

sentie d'abord par notre faiblesse, puis régulièrement inscrite sur notre politique marocaine par l'acte international du 7 avril 1906. Cette hypothèque, la diplomatie allemande ne fait pas mine de la lever. Qu'elle y tienne beaucoup pour elle-même, rien de plus douteux. Les *Questions Diplomatiques et Coloniales* ont publié dans leur dernier numéro des extraits des discours prononcés le 23 mars au Reichstag qui ont été assez démonstratifs à cet égard. La politique du gouvernement impérial a imposé de toutes pièces le Maroc à l'opinion allemande, qui n'en avait jusqu'en 1905 presque aucun souci, mais encore n'a-t-elle réussi à l'imposer qu'en ce qui concerne les intérêts économiques. Les orateurs qui ont parlé au Reichstag ne furent unanimes que sur un point: la nécessité du maintien de la « porte ouverte » qui n'est en rien incompatible avec la suprématie politique que la France ne peut partager avec aucune puissance, sauf l'Espagne. Pour le reste, ils n'ont guère parlé que d'une attitude prise par le gouvernement impérial et que sa dignité l'oblige à conserver. Mais l'Allemagne, qui, malgré tout, n'éprouve pas de passion pour le Maroc, n'en a pas moins une politique déclarée et un titre à exploiter contre nous. Elle peut trouver expédient d'atténuer l'une dans les formes et de laisser dormir l'autre, mais rien ne permet de dire qu'elle renonce à aucun des deux. Toutes les notes des journaux officieux, toutes les déclarations du gouvernement, même lorsqu'elles ont été rendues plus aimables comme celles de MM. de Bülow et de Schœn le 24 mars, nous rappellent systématiquement que l'Allemagne ne veut pas laisser prescrire l'hypothèque que nous lui avons laissé prendre sur notre politique marocaine.

Nous sommes donc en présence de gens qui se sont greffés avec une hostilité gratuite et en somme peu profitable, mais qui se sont greffés sur le Maroc. Allons-nous pour cela plier bagage et ne rien faire? Pas le moins du monde. Comme nous le disions au commencement, tout effort bravement accompli, surtout lorsque les circonstances le justifiaient par une évidente nécessité, constitue un titre, même aux yeux les plus malveillants. Sans doute il ne faut pas faire de zèle. Nous n'avons pas à grossir notre action au Maroc dans les circonstances internationales actuelles pour que d'aucuns trouvent dans son excès des prétextes à discuter nos « répétitions ». Mais, comme dans le cas de Casablanca, nous devons remplir toute notre tâche, c'est-à-dire faire tout le nécessaire pour la sauvegarde de la vie et des biens des étrangers établis au Maroc. Et cela nous est une mesure très sûre. Nous n'avons pas à devancer systématiquement les besoins, qui ne peuvent manquer de croître,

de la pénétration économique européenne — dans laquelle le nôtre joue le plus large rôle — mais nous devons systématiquement aussi faire face à tous ces besoins. La tâche qui nous a été confiée à Algésiras consiste, dans son essence, à assurer aux Européens le minimum d'ordre dont ils ne peuvent se passer. Il nous faut la remplir entièrement à toute occasion. Ainsi nous ne laisserons la place à personne pas plus que nous ne l'avons fait à Casablanca. Ainsi, d'autre part, nous ne prêterons pas aux critiques même des plus malintentionnés. Il ne faut pas oublier en effet, que nous ne sommes pas seuls en présence de l'Allemagne. S'il lui plaisait de critiquer l'effort que nous avons fourni dans la Chaouïa et que nous pourrions fournir ailleurs et les « répétitions » devant en résulter, elle ne pourrait s'appuyer que sur l'Acte d'Algésiras et nous citer devant le tribunal des puissances qui l'ont signé. Or ce tribunal, qui est tout autant à notre dévotion qu'à la sienne, n'est pas porté, elle l'a appris à ses dépens en 1906, à donner raison à une mauvaise volonté trop évidemment injustifiée et gratuite. En dehors même des raisons d'agir que nous devons tirer de notre confiance en nous, il est donc certain que nous sommes libres de remplir avec toute l'ampleur qu'exigent ou pourrait exiger les circonstances le mandat de police que nous avons revendiqué et obtenu au Maroc.

***

Sans doute, cela n'achève pas de régler la question : une entente avec l'Allemagne reste désirable. Rien ne pourra mieux nous y acheminer que l'accomplissement de notre tâche au Maroc avec efficacité, mais sans accompagnement de gestes inutiles qui rendraient la situation de l'Allemagne gênante après l'attitude qu'elle a prise. Les querelles, même d'Allemand, s'attaquent malaisément aux faits qui se déroulent en vertu d'une nécessité évidente et logique. On a pu en juger au ton de l'Allemagne, lorsque les événements nous ont obligés à débarquer à Casablanca. A vrai dire, on pourrait espérer une méthode plus rapide d'aboutir à la mainlevée de l'hypothèque allemande, c'est-à-dire la conclusion d'une entente formelle. C'est un espoir qu'il est permis d'avoir, bien qu'il soit vraisemblablement prématuré, mais au service duquel le fait a démontré qu'il serait dangereux de mettre trop de zèle.

Chaque fois que l'on a parlé d'entente de ce côté des Vosges, on a affecté, de l'autre, la plus grande indifférence. Les objets d'échange proposés n'avaient aucune valeur. Les hommes les plus séduits par l'illusion d'un accord avec l'Allemagne sont

revenus déçus, et convaincus de ce fait qu'à Berlin on n'a pas encore renoncé à l'idée qui inspira toutes les brutalités de 1905, celle de nous faire payer le Maroc de l'abandon de notre indépendance politique, de ne nous laisser les mains libres que si nous remplacions l'entente anglaise par un tutelage allemand. Cent fois des amabilités de forme faisaient croire les enthousiastes à une entente toute proche, et quand on avançait de notre côté au-devant de la main soi-disant tendue, elle reculait pour nous attirer au delà de la ligne que nous ne saurions franchir sans cesser d'être une puissance pleinement indépendante. C'est pourquoi nous devons garder une grande réserve en présence des amabilités allemandes. Il n'y a jamais de conclusions solides à tirer de démonstrations amicales qui ne sont pas sanctionnées par des accords positifs. On doit même s'en méfier avec des partenaires qui semblent ne les avoir jamais prodiguées que pour énerver notre politique en essayant de mettre notre gouvernement en présence d'une opinion leurrée par cette conviction que, si on ne s'entendait pas avec des voisins si bien disposés, c'est seulement parce que notre diplomatie manquait de bonne volonté. Les ligues de rapprochement qui se forment doivent bien se garder de favoriser ce jeu et même d'inspirer l'espoir qu'il pourra un jour réussir. Si elles n'ont pas la prudence de considérer qu'elles ne peuvent que préparer les voies et que rien ne sera acquis tant que nous n'aurons pas une entente formelle sur la question marocaine, elles feront beaucoup plus de mal que de bien et les bonnes intentions de nombre d'honnêtes gens s'y mettront au service des calculs de quelques bons apôtres.

En Allemagne, en effet, on veut plus que jamais, en ce moment, dans un but facile à deviner, nous donner l'impression de la bonne volonté. La bienveillance du marché financier français est, en effet, singulièrement désirable pour un pays dont le développement industriel a été disproportionné aux capitaux liquides et disponibles. Le besoin où l'on est de notre argent peut expliquer bien des atténuations et des amabilités, et comme le bénéfice à obtenir est énorme, on peut largement susciter les bons offices des courtiers de rapprochement. Cependant on ne saurait oublier qu'à côté des autres, l'argent est une puissance nationale. C'est même celle qui nous reste le plus incontestablement. Le grand Frédéric disait que s'il était roi de France, il ne voudrait pas qu'un seul coup de canon se tirât en Europe sans sa permission : les banquiers qui entourent le trône élargi de ses descendants se disent peut-être qu'un organisme financier européen ne pourrait se maintenir, surtout

dans certaines circonstances, sans la bonne volonté de l'argent français. Cet argent peut-il être mis au service d'une politique qui ne désarme pas à notre égard, qui, demain, se servira peut-être de lui pour nous combattre directement au Maroc? Ce serait une amère folie, aussi longtemps que notre diplomatie n'a pas l'assurance formelle que nos efforts au Maroc ne seront pas rendus plus difficiles et menacés d'une stérilité relativ par un retour offensif de la malveillance allemande. A cet égard, il est singulièrement dangereux de dire avec indifférence que « les affaires sont les affaires », et l'opinion publique devrait soutenir et même susciter l'énergie du gouvernement s'il avait à lutter contre les complaisances de financiers disposés à faire leurs affaires au détriment de celles du pays. En parlant ainsi, nous ne nous élevons d'ailleurs en aucune manière contre le principe d'une entente allemande. Nous demandons seulement qu'on s'y emploie par des moyens qui nous vaudront la levée de l'hypothèque qui nous gêne au Maroc, et non un paiement en fausses bonhomies et autres monnaies de singe. La manière la plus réelle et la plus efficace de contribuer à un accord mettant fin au différend si occasionnel et gratuit qui s'est produit entre la France et l'Allemagne au sujet du Maroc, c'est de montrer aux Allemands, par une fermeté mêlée de courtoisie mais absolue, qu'ils ont toutes les raisons de vouloir, eux aussi, une entente parce que, sans elle, ils n'obtiendront rien de ce qu'il dépend de nous de leur refuser.

ROBERT DE CAIX.

M. ASQUITH

ET LA SITUATION POLITIQUE EN ANGLETERRE

Lorsque, en 1906, les élections anglaises eurent donné au parti libéral une majorité qu'il n'avait pas connue depuis les élections de 1832, on put croire le parti conservateur écrasé pour longtemps et que sir Henry Campbell-Bannerman pourrait jouir tranquillement du fruit de sa victoire. Voici deux ans que le ministère libéral est au pouvoir, et il faut bien reconnaître que ces prévisions optimistes ne se sont pas réalisées.

Comment expliquer cet échec, sinon complet, du moins sensible, de la politique libérale? C'est d'abord que le parti libéral, puissant par le nombre, était peu homogène et divisé : il lui fallait concilier les intérêts des nationalistes irlandais et ceux des membres du parti du travail; ménager les tendances impérialistes de son aile droite et les opinions socialistes de son aile gauche. Premier problème. Il en surgit un autre plus redoutable et plus difficile à résoudre encore. Tous les projets de réforme du gouvernement se heurtaient à la résistance opiniâtre de la Chambre des lords : l'*education bill*, entre autres, ou loi sur l'enseignement primaire, avait subi de la part de la haute assemblée de tels changements, qu'il ne restait plus rien du projet primitif, et le gouvernement se vit obligé de l'abandonner, momentanément du moins.

Si encore le parti libéral avait pu être plus heureux en ce qui concerne ses projets d'intérêt social ; mais là encore il dut céder devant l'opposition de la Chambre des pairs. Force lui était donc, s'il ne voulait pas mentir à toutes ses promesses, d'engager avec la haute assemblée une lutte sans merci, mais pleine de dangers dans un pays resté fidèlement attaché à toutes ses vieilles traditions.

C'est à cet échec des projets de réforme du ministère qu'il faut attribuer les quelques victoires des conservateurs aux élections municipales et l'espoir qui renaît parmi les adversaires du parti libéral.

Telle était la situation au moment où sir H. Campbell-Bannerman dut abandonner la présidence du conseil et céder la place à M. Asquith. Quelle influence ce changement de personne peut-il avoir sur la situation parlementaire? C'est ce que nous allons examiner ici.

L'homme qui prend aujourd'hui, avec la présidence du Conseil, la direction des affaires publiques, est un de ceux qui honorent le plus, et par son talent et par sa vie, le parti libéral anglais. Issu d'une famille honorable et modeste du Yorkshire, il n'appartient pas, comme un Roseberry ou un Salisbury, à cette aristocratie parlementaire à qui reviennent les plus hautes charges par droit de naissance; il ne doit sa situation qu'à son talent et à son énergie.

Né, le 12 septembre 1852, à Morley, il fit, au collège d'abord, à Oxford ensuite, des études exceptionnellement brillantes et qui sont restées célèbres dans les annales de l'Université. Son professeur, M. Jowett, le jugeait destiné à une haute et brillante carrière; ses prédictions se sont, comme on le voit, pleinement réalisées.

Après l'Université, M. Asquith se décida pour le barreau. Son premier procès important fut la défense de Cunningham Graham et de John Burns, arrêtés pour avoir choisi le square de Trafalgar pour des réunions publiques; il défendit leur cause avec une grande habileté et bien qu'il ne parvînt pas à obtenir un acquittement, sa plaidoirie fut assez brillante pour mettre son nom en évidence. Mais ce qui devait lui assurer un des premiers rangs parmi les jeunes avocats, ce fut le fameux procès Parnell contre le *Times;* le principal avocat, sir Charles Russell, s'étant trouvé indisposé, chargea son secrétaire, M. Asquith, de conduire l'interrogatoire de M. Mac Donald, l'administrateur du *Times*. M. Asquith s'acquitta de cette tâche avec une si remarquable habileté, qu'il parvint du coup àla grande renommée. Le barreau pourtant ne devait pas le retenir longtemps; si flatteur que fût l'avenir qu'il semblait lui réserver, il était attiré par la politique; l'occasion devait bientôt se présenter pour lui de réaliser ses ambitions.

Les circonstances qui firent de M. Asquith le député libéral de East Fife méritent d'être rappelées. Le député sortant de la circonscription, M. Boyd Kinnear, était en désaccord avec son parti au sujet de la question du *home rule;* un groupe important d'électeurs libéraux s'adressa à M. Asquith et proposa sa candidature une semaine seulement avant la date fixée pour les élections. Bien que son adversaire fût soutenu par la totalité des tories et un groupe important d'électeurs libéraux, M. Asquith l'emporta pourtant par 2.863 voix contre 2.487, accordées à son concurrent. La route de la politique lui était désormais ouverte, il n'allait pas tarder à y remporter de nouveaux et brillants succès.

Quand M. Asquith entra au Parlement, sa réputation d'ora-

teur de talent était déjà établie. Aussi attendait-on son premier discours, son *maiden speech*, avec une certaine impatience. Il le prononça le 24 mars 1887, sur une motion du gouvernement, ayant pour but de donner une loi criminelle spéciale à l'Irlande. M. Asquith combattit la motion avec énergie et son discours obtint un succès considérable qui lui valut les félicitations de tout son parti. De 1886 à 1892, il prit une part assez active aux principales discussions de la Chambre des Communes. Le 29 mars 1889, il se prononça pour le paiement des députés et il développa avec beaucoup de force ses arguments en faveur de cette thèse; il soutenait que c'était la seule solution pratique et insistait surtout sur ce fait que les fonctionnaires étaient payés et qu'il n'y avait aucune raison de refuser aux députés ce que l'on accordait si volontiers aux fonctionnaires. Il proposait d'ailleurs un traitement modique, un salaire annuel de 370 livres seulement (9.300 francs), inférieur par conséquent au traitement annuel de nos députés. Réélu en 1892, il rentrait à la Chambre à l'heure où une majorité de 40 membres, en faveur de Gladstone et du *home rule*, était nommée à la Chambre des Communes. On écrivait de lui à cette époque qu'il s'était assuré une situation si éminente dans la Chambre, qu'il semblait à peine croyable qu'il n'y siégeât que depuis 1886. Aussi Gladstone lui offrit-il, dès 1892, le poste très important de « home secretary ». Cette promotion si rapide n'alla pas sans exciter de vives surprises et même d'assez acerbes critiques. On trouvait M. Asquith trop jeune pour une pareille responsabilité, et on craignait qu'il n'eût pas encore assez d'expérience des affaires publiques pour s'acquitter convenablement d'une tâche aussi lourde et aussi compliquée. On se trompait pourtant. Son passage au « home secretary » fut marqué par des réformes profondes et le vif désir d'apporter un soulagement aux maux de la classe ouvrière.

Cette période de 1892 à 1895, pendant laquelle M. Asquith exerça les fonctions délicates de sous-secrétaire d'Etat, est une des époques les plus intéressantes de sa vie, et une de celles qui sont le plus curieuses à étudier, si on veut connaître ses idées politiques et la façon dont il les mit en pratique.

Les fonctions de sous-secrétaire d'Etat, ou plus exactement de « home secretary », n'ont pas d'équivalent en France; elles combinent celles de ministre de la Justice avec celles de ministre de l'Intérieur, du Commerce et même de l'Instruction publique; c'est dire combien elles sont difficiles à remplir, et combien la tâche d'un « home secretary » est délicate; il est pris entre les revendications des classes populaires, qui demandent des

réformes démocratiques, et les craintes conservatrices des tories. M. Asquith apporta dans l'exercice de ces fonctions la même énergie patiente et la même volonté tenace qu'il avait montrées dans l'opposition.

La première réforme à laquelle il s'appliqua fut de mettre un terme aux excès de travail dans les usines et les ateliers, surtout en ce qui concerne le travail des femmes et des enfants. Depuis longtemps s'était établie en Angleterre, sous le nom de « sweating system » (ou système consistant à donner de l'ouvrage à façon à bas prix), une véritable exploitation de la classe ouvrière, de ceux que M. Asquith appelait, dans son langage imagé, les esclaves blancs de l'Angleterre. Les effets de ce système, déjà pernicieux quand il s'agissait d'hommes valides, devenaient, pour les femmes et les enfants, tout à fait effrayants. M. Asquith décida de prendre à ce sujet des mesures énergiques; il fit revivre une ordonnance tombée en désuétude, forçant tous les tenanciers de comptoirs et d'usines à tenir une liste complète de leurs employés et ouvriers, avec le nombre d'heures de leur travail, et à présenter cette liste à toute réquisition des inspecteurs spéciaux. Il créa aussi des bureaux de surveillance dans les villes de Glascow, Birmingham et Manchester. Une nouveauté qu'il inaugura encore fut la création d'inspectrices du travail; alors qu'un grand nombre de femmes travaillaient dans les usines et les ateliers, on n'y trouvait aucune inspectrice. Le 24 juin 1893, M. Asquith répondit à une association féminine qu'il avait étudié favorablement la question des inspectrices; peu de temps après, il en nomma un certain nombre, qui devaient recevoir des appointements de 200 livres par an; si bien que cet homme d'Etat, attaqué si violemment aujourd'hui par les suffragettes, est en réalité un des plus grands bienfaiteurs du travail féminin.

M. Asquith porta alors son application à combattre les industries dangereuses ou insalubres. Le 21 octobre 1893, il donna un exposé de ses vues sur cette question : les principales industries visées étaient celles de la poterie, de la céruse, et certaines industries chimiques. Il finit par faire adopter une série de règlements qui furent acceptés à la fois par les ouvriers et par les patrons, et qui concilient les intérêts de ces derniers avec les précautions nécessaires pour sauvegarder la santé publique.

Enfin le principal effort de M. Asquith en matière de législation du travail fut le bill qu'il présenta sur la responsabilité des patrons. Ce bill, qui échoua grâce à l'opposition de la Chambre des lords, rappelle, par son principe, la loi française sur les accidents du travail.

M. Asquith fut, il est vrai, plus heureux avec son projet sur les usines et les manufactures, qui imposait pour tous ces établissements un minimum de mètres cubes d'air par employé. Cette loi fut votée le 6 juillet 1895.

Telles sont les principales mesures prises par M. Asquith pendant les trois années où il fut sous-secrétaire d'Etat. On voit que son activité embrassa les voies les plus différentes et qu'il fit voter des réformes de la plus haute importance pour la classe ouvrière; M. Massingham, un des premiers journalistes du Royaume-Uni, put dire avec raison que M. Asquith s'était révélé le plus grand sous-secrétaire d'Etat d'Angleterre.

En 1905, M. Asquith suivit son parti dans l'opposition; c'était l'époque où commençaient les premières hostilités avec le Transvaal; sa conduite ayant été très critiquée et ses adversaires en ayant profité pour l'attaquer violemment, il est nécessaire d'exposer d'une façon précise son attitude lors de ces événements qui ont joué dans l'histoire de l'Angleterre un rôle capital.

M. Asquith avait commencé à s'élever avec véhémence contre le « raid Jameson ». Ayant à un très haut degré le sentiment du bon renom de son pays, il voyait dans cette violation des lois essentielles du droit des gens un acte de nature à porter atteinte au prestige de l'Angleterre dans le monde. Dans un discours prononcé le 11 mai 1896, il dit : « Il est impossible de « ne pas sentir combien cet acte injuste nuit à nos intérêts en « Afrique du Sud; il a créé un fossé entre les Anglais et les « Boers qu'il sera difficile de combler. » Mais lorsque la guerre qu'il voulait empêcher fut devenue inévitable et que les Boers eurent adressé leur ultimatum au gouvernement anglais, M. Asquith se rallia à la politique impérialiste, pensant que, du moment que la guerre était engagée, il fallait la poursuivre énergiquement jusqu'à la soumission complète du Transvaal. De là son attitude, qui contrasta si vivement avec celle de sir H. Campbell Bannerman; de là aussi cette réputation injustifiée d'impérialisme à outrance qu'on lui a tant reproché depuis et qui était plutôt l'expression d'un patriotisme éclairé et conscient. C'est à ce moment que M. Asquith prit part à la fondation de la ligue libérale. Craignant l'impopularité qui s'attacherait inévitablement au parti libéral s'il abandonnait la cause de la guerre, ne voulant pas non plus aller jusqu'au jingoïsme agressif des tories, il rêvait d'un impérialisme réfléchi qui, tout en contentant les passions belliqueuses du pays, corrigerait ce qu'il y avait d'excessif dans les revendications du parti de la guerre. Attaqué par sir William Harcourt et M. Morley, qui lui repro-

chaient de jeter l'Angleterre dans les aventures guerrières et les conflits internationaux, M. Asquith, dans un discours prononcé le 20 janvier 1899, revendiqua hautement le droit de maintenir, intact, l'héritage de grandeur territoriale légué par les générations qui l'avaient précédé; mais il repoussait les nouvelles conquêtes : en un mot, l'impérialisme devait, disait-il, être limité par le bon sens.

Si la question capitale de l'Afrique du Sud attirait surtout son attention, il ne se désintéressait d'aucune des autres. Partisan d'une bonne entente avec la France, dont il avait déjà, en 1870, glorifié la défense héroïque, il blâma sévèrement M. Chamberlain d'avoir représenté la Russie comme l'ennemie invétérée de l'Angleterre et l'Allemagne comme son amie naturelle.

Il est enfin deux autres questions très importantes dont nous n'avons pas encore parlé et sur lesquelles il serait utile de connaître l'opinion de M. Asquith : la question de l'Irlande et celle de la Chambre des lords.

Pour ce qui touche la question irlandaise, M. Asquith avait compris de bonne heure l'intérêt qu'avait l'Angleterre à ne pas blesser dans ses convictions un peuple qui lui était attaché par des liens aussi étroits. Il s'était montré tout d'abord un partisan du *home rule* et de la politique de M. Gladstone; mais quand il vit que l'Angleterre était résolument hostile au *home rule* et que l'obstination du parti libéral à faire passer cette loi risquait de le discréditer, il comprit que là où le « grand old man » avait échoué, d'autres ne seraient pas plus heureux. Il abandonna donc le *home rule;* mais pour montrer sa bienveillance envers l'Irlande, il fit déposer un projet de loi sur les universités irlandaises, qui donnait pleine satisfaction aux aspirations des nationalistes irlandais.

Il montra dans la question de la Chambre des lords le même esprit d'opportunisme réfléchi. Nous avons vu que la question de la suppression, ou du moins de la modification de la Chambre haute, avait été une des plates-formes du parti libéral; dans plusieurs discours, M. Asquith s'était prononcé dans ce sens; mais quand il s'agit, non plus de critiquer, mais d'apporter un plan de réformes pratiques, il faut bien reconnaître que ses idées ont été moins précises. Il est probable que, là aussi, il fera fléchir les rigueurs de la doctrine, devant les nécessités de la pratique.

Rentré au pouvoir en 1906, comme ministre des Finances du ministère Bannerman, M. Asquith est aujourd'hui promu président du Conseil. Le nouveau ministère qu'il vient de constituer

diffère peu de l'ancien; en dehors de la retraite de lord Tweedmouth, comme ministre de la Marine, et de l'arrivée au pouvoir de quelques hommes nouveaux, tels que MM. Macnamara et Masterman, il y a peu de changement. Quelle influence cette direction nouvelle exercera-t-elle sur la politique britannique? S'appuyant sur la conduite de M. Asquith au moment de la guerre du Transvaal, certains ont conclu qu'il donnerait à la politique extérieure de l'Angleterre une impulsion plus vigoureuse et peut-être même plus agressive; mais sir Ed. Grey continuera à diriger le ministère des Affaires étrangères; il est donc certain que la politique extérieure de la Grande-Bretagne, qui ne subit d'ailleurs guère les fluctuations de la politique intérieure, sera la même que par le passé. D'autre part, M. Asquith semble moins disposé que son prédécesseur à céder devant les prétentions socialistes; pourtant, la présence dans le ministère des deux membres les plus avancés de l'ancien cabinet, MM. Lloyd George et John Burns, suffirait à empêcher toute concession à la droite, au cas d'ailleurs improbable où M. Asquith voudrait incliner de ce côté. On peut donc prévoir que le ministère Asquith suivra à peu de chose près la même voie que le cabinet Bannerman, et que les grandes lignes de la politique libérale ne seront pas changées : au point de vue extérieur, le maintien de l'entente cordiale et des alliances de l'Angleterre; au point de vue intérieur, la poursuite des réformes promises à la démocratie. Ce qui pourrait changer, ce sont les procédés de gouvernement. M. Asquith apportera sans doute dans l'exécution de son programme une énergie et un esprit de décision, qui contrasteront avec les manières un peu molles et l'incertitude de son prédécesseur; il aura à cœur de réaliser les promesses faites en 1906 par le parti libéral; mais il fera les sacrifices nécessaires pour obtenir le maximum de résultats pratiques. En tout cas, ceux qui s'intéressent à la vie politique de l'Angleterre le suivront avec intérêt et applaudiront au succès de ses efforts.

ARTHUR KANN.

LES ÉLECTIONS CROATES

BUDAPEST ET VIENNE

I. — Extraordinaires résultats des élections générales en Croatie. — La période antérieure.
II. — Tableau des partis à la nouvelle diète. — Ajournement de la diète. — Manifeste de la coalition croato-serbe : fermeté et modération. — Rôle des 26 députés du royaume de Croatie au Parlement de Budapest. — Les prévisions de M. Dérencin.
III. — Rapports austro-hongrois : rupture de la trêve. — La politique intérieure du royaume de Hongrie : difficultés ; groupements nouveaux. — Etait-ce le moment de rompre définitivement avec le royaume de Croatie ? [1]

I

Au Sud de la monarchie habsbourgeoise, en février, s'est passé un phénomène extraordinaire.

Des élections générales ont eu lieu où le gouvernement a été battu dans toutes les circonscriptions et n'a eu que 1.500 voix sur 30.000 votants. Dans une circonscription où la majorité des électeurs sont fonctionnaires, le candidat d'opposition a été élu !

Or, cela a eu lieu dans un pays où le vote est oral : on ne dépose pas dans une urne un bulletin plié et généralement mystérieux. On dit à haute voix devant le bureau qui note la déclaration : « Je vote pour un tel. »

Cela se passait en Croatie, dans le royaume associé de la Hongrie. Or, pendant toute la longue période où la fonction de ban avait été exercée par le comte Khuen Hédervary [2], nous avions été habitués à considérer la Croatie comme un pays sans libertés mené par un gouverneur à poigne.

La diète, sorte de conseil de gouvernement très soumis, obéissait au ban nommé par Budapest et soutenu par Vienne qui était alors d'accord avec Budapest où dominaient les « libéraux ».

Les députés étaient plus nommés qu'élus. Les Croates et les

---

[1] Voir *Questions Dipl. et Col.* : Le congrès de Fiume (16 novembre 1905) ; les Magyars et les nationalités (1er mars 1906) ; chez les Croates (1er mai 1906) ; la Hongrie, la Croatie et les nationalités (16 août 1907). — On trouvera la thèse croate dans le livre de M. G. Horn : *Le compromis de 1868 entre la Hongrie et la Croatie.* — En attendant que toute la thèse hongroise paraisse, cette année, dans un important ouvrage du comte Joseph de Mailath, on peut consulter l'article du comte de Mailath intitulé « Hongrie et Croatie » (*Quest. Dipl. et Col.*, nov. 1907). Je reparlerai de cet intéressant article quand paraîtra le livre.

[2] Sur le comte Khuen Hedervary il existe un livre en allemand : *Banus Karl Graf Khuen Hedervary und seine Zeit, nach dem Kroatischen des Martin Polic* (Essek, 1901, Julius Pfeiffer).

Serbes, habilement opposés les uns aux autres, s'entre-déchiraient au lieu de s'unir pour atteindre un but commun : *divide et impera*. Lors du grand soulèvement de 1903 [1] qui marqua le terme de la patience yougo-slave, les Serbes et les Croates se soulevèrent ensemble, et depuis, les deux peuples vraiment frères, malgré l'écriture, la religion, les traditions et les aspirations distinctes [2], sont restés alliés. La « coalition » magyare — ou plus exactement les chefs du parti hongrois de l'indépendance [3] — et la « coalition » croate et bientôt croato-serbe ébauchée au congrès croate de Fiume (octobre 1905) [4] se rapprochèrent. Peu après (avril 1906) les chefs de la « coalition » magyare prirent enfin le pouvoir en Hongrie : la Croatie connut un moment de liberté. Bien qu'il eût depuis quelque temps un peu relevé la tête, le parti dévoué à Budapest, — et en même temps à Vienne, ce qui jusqu'à la défaite du parti « libéral » hongrois était aisé, — parti nommé « national » et plus exactement surnommé *magyaron*, fut mis en minorité.

Sur 88 députés élus [5] il n'en eut plus que 21, en face de 42 députés de la coalition croato-serbe, de 4 « sauvages » et de 20 députés du droit pur dont le Dr Frank était le chef. Mais les effets du baiser Lamourette croato-hongrois [6] ne furent pas de longue durée. Quand les Magyars en lutte contre Vienne eurent profité de l'appoint de force que leur procurait l'amitié de Zagreb, quand la coalition croato-serbe eut bénéficié de la liberté électorale très complète que lui avait laissée le ministère hongrois de « coalition » présidé par M. Wékerlé, l'obscurité dans laquelle on avait laissé le mot *nagoda* [7], lorsqu'on avait traité sur la base de la nagoda à appliquer loyalement, se dissipa : Croates et Magyars se retrouvèrent en lutte, à propos d'une question d'emploi des langues croate ou magyare dans l'exploitation des lignes de chemin de fer situées en Croatie. On se souvient de l'obstruction croate à Budapest [8], de la démission du ban vrai-

---

[1] *Questions d'Autriche-Hongrie et Question d'Orient* (Plon), p. 262 et suiv.

[2] M. François Kossuth, le comte Albert Apponyi, M. Justh, M. Polonyi. Les partis constitutionnel et catholique populaire n'ont jamais approuvé cette alliance. Le parti Banffy s'est montré violemment hostile.

[3] Pour les revendications des Serbes du royaume de Croatie, voir *Des Monts de Bohême au golfe Persique* (Plon), p. 182 et suiv.

[4] *Des monts de Bohême...*, p. 170 et suiv.

[5] On sait qu'à la diète de Zagreb à côté des 88 députés élus ont le droit de siéger, mais en ont la plupart perdu l'habitude, 45 virilistes.

[6] On sait que, cependant, si on envisage le problème du point de vue historique, la tradition est en faveur de l'entente intime entre Budapest et Zagreb (*Des monts de Bohême...*, p. 175-181).

[7] On sait que la nagoda de 1868 est pour les Croates vis-à-vis de la Hongrie ce qu'est pour les Hongrois le compromis de 1867 vis-à-vis de l'Autriche.

[8] On sait que la diète de Zagreb élit 40 délégués qui siègent à la Chambre des

ment croate Péïatchévitch, de la nomination du ban Rakodczay, de la prorogation puis (12 décembre 1907) de la dissolution de la diète, de la nomination du ban à poigne Rauch, — fils de celui qui présida en 1868 à l'adoption de la *nagoda*.

Mais il n'était plus possible de remettre la Croatie sous le joug comme en 1868 et comme au temps du ban Khuen Hédervary. Budapest — il faut toujours en revenir là — n'a plus comme dans la longue période qui va de 1867 au xxe siècle l'appui sans réserve de Vienne. D'autre part, dans leur lutte contre Vienne, les Magyars ont poussé un cri de liberté dont les nationalités, chacune suivant ses forces, cherchent à leur renvoyer l'écho. D'où les élections croates de février 1908.

II

Le parti « national » (ou magyaron) s'était dissous après les élections croates de 1906. M. Tomachitch, leader « national » des Croates du Parlement de Budapest avant les élections de 1906, et l'évêque uniate de Krijevatz, Mgr Drohobeczki, avaient refusé, étant donné la politique suivie par Budapest et la façon d'agir du ban, de reformer un parti gouvernemental. Cependant on n'avait pas, à Budapest, perdu tout espoir : on n'avait évidemment point eu recours à la dissolution avec l'idée que la nouvelle diète serait plus hostile. On comptait pouvoir *faire* les élections. L'*Obzor*, le grand organe de la « coalition » croato-serbe, était suspendu. Etienne Raditch [1] était une fois de plus en prison. Le *Pester Lloyd*, de Budapest, publiait une note d'apparence officieuse, où il était dit que le ban Rauch serait maintenu en fonctions, quel que soit le résultat des élections : on espérait intimider les fonctionnaires.

Pour les rassurer, les opposants leur envoyèrent la circulaire toujours en vigueur du ban Péïatchévitch, qui recommandait aux fonctionnaires de voter en toute liberté et leur promettait qu'ils ne seraient point inquiétés pour leurs votes. A Zagreb, on placarda des affiches où les candidatures d'opposition étaient recommandées par mille personnes.

Vainement dans les élections, qui devaient avoir lieu en deux jours, le 27 et le 28, le gouvernement s'était appliqué à grouper le premier jour toutes les circonscriptions sur lesquelles il espérait pouvoir compter : Zagreb, la Slavonie, la Syrmie. Une sorte d'intimidation aurait ainsi pu être produite sur les circonscriptions considérées comme « mauvaises ». Mais les résul-

députés de Budapest toutes les fois qu'il s'agit de questions communes aux deux royaumes de Hongrie et de Croatie.

[1] *Questions d'Autriche-Hongrie...*, p. 350 et 351. — *Des monts de Bohême...*, p. 222 et suiv.

tats furent, dès le premier jour, unanimes. Le second jour, le gouvernement reçut comme un coup de massue. Sur 88 députés, étaient élus [1] :

Cinquante-sept membres de la coalition serbo-croate parmi lesquels :

— Douze membres du groupe indépendant ou autonomistes, vrais successeurs de Mgr Strossmayer, parmi lesquels le comte Deïatchévitch, ancien ban, M. Nikolitch, son ancien chef de section à l'intérieur (vice-ban), le comte Kulmer et le Dr Surmin, tous deux députés de Zagreb, M. Soupilo, M. Vrbanitch.

— Vingt-trois membres du parti du droit, parmi lesquels MM. Bartchitch, Touchkan et Zagoratz.

— Quatre progressistes, dont MM. Surmin et Lorkovitch.

— Dix-huit serbes indépendants, parmi lesquels MM. Médakovitch, président de la Diète dissoute, Banjanin, Pribitchévitch.

Vingt-trois membres du parti du droit pur, qui perd 4 sièges et en gagne 7, soit un gain de 3 sièges. Le gain de ce parti est donc proportionnellement plus faible que celui de la coalition. De plus, le nombre des voix obtenues par le parti a diminué dans bien des circonscriptions. On aurait pu croire, au contraire, que ce parti qui est le plus intransigeant, aurait plus que tous les autres bénéficié de la crise. Mais la coalition a su se montrer à la fois prudente et résolue. De plus, elle a bénéficié du fait suivant : M. Frank a eu à Budapest, avec M. Wékerlé, un entretien de plusieurs heures et le lendemain les *Narodne Novine*, journal officieux de Zagreb, donnaient à leurs lecteurs le conseil de voter pour le candidat du parti du droit pur là où, au ballottage, il n'y aurait pas de candidat gouvernemental. Ce numéro des *Narodne Novine* fut abondamment répandu par la coalition dans tout le royaume et le parti de M. Frank perdit des voix comme protégé de Budapest. Ce parti, d'ailleurs, n'est plus homogène. Au lendemain des élections, il comprenait :

— La fraction Starchévitch composée de 8 députés assez disposés à tendre la main aux membres du parti du droit qui sont entrés dans la coalition et ne font plus la guerre aux Serbes. Les principaux députés de cette fraction sont le Dr Pavélitch et MM. David et Milé Starchévitch, frère et

[1] Pour les partis croates et serbes, voir *Des monts de Bohême*..., IIe partie, chapitre v et chapitre viii, § 3.

neveu d'Antoine Starchévitch, le fondateur du parti du droit.

— L'autre fraction, plus radicale, comprend 15 députés parmi lesquels M. Frank et son fils Vladimir, MM. Horvat et Elégovitch.

Le parti des paysans, pour la première fois représenté à la Diète, a enlevé 3 circonscriptions : M. Etienne Raditch a été élu dans deux circonscriptions. L'autre député est M. Lovrékovitch.

Le parti serbe radical a conservé ses deux députés, bien qu'il soit sorti de la coalition.

Enfin sont élus : 1 chrétien-social (professeur de théologie élu à Djakovo, l'ancien siège épiscopal de Mgr Strossmayer), 1 député pangermaniste réélu en Syrmie, 1 « sauvage ».

On voit que la « coalition » a à elle seule la majorité à la Diète, — même en tenant compte des virilistes — dont 7 seulement sont d'inébranlables gouvernementaux : les préfets de comitats. La coalition croato-serbe, comme en Hongrie la coalition magyare, s'est emparée du pouvoir en deux étapes : en 1906 elle était le parti numériquement le plus important de la Diète. Cette année elle a la majorité absolue. Il est vrai qu'on constate dans la coalition, — comme dans le parti du droit pur, — des tiraillements et des menaces de dislocation.

M. Frank a donné sa démission de président du club croate du droit pur, déclarant qu'il ne voulait pas être un obstacle à ce que la majorité de son pays regarde comme le bien du royaume. M. Louka Starchévitch, ancien colonel, l'a remplacé. La question sembla un moment posée de savoir si M. Frank formerait un parti du droit pur *radical* croate.

Dans la coalition, il est possible que le petit parti progressiste se détache un jour et se rapproche des socialistes. Chacun des principaux partis voulait fournir le président de la Diète : le parti du droit pur tirait argument de son nombre. On avait fini par décider de réélire le président de la Diète précédente, M. Médakovitch, serbe indépendant ; les deux vice-présidents seraient l'un autonomiste et l'autre du parti du droit pur. De même on était enfin résolu à voter[1] une réforme électorale importante. On établirait le scrutin secret et le vote direct ; on conserverait les circonscriptions électorales, mais là où il y aurait plus de 1.000 électeurs il y aurait plusieurs bureaux

[1] Sous la forme la plus rapide d'une *novelle*, d'une addition à la loi antérieure. Cette réforme électorale projetée est encore une analogie dans l'évolution de la coalition croato-serbe et de la coalition hongroise.

de vote : ç'en serait fini de ces voyages de deux jours entrepris par des électeurs qui trouvaient parfois les bacs amarrés au bord opposé d'une rivière ou la route barrée par de la troupe; enfin le cens serait abaissé de telle façon que le nombre des électeurs passerait de 48.000 à 250.000, c'est-à-dire — la population étant de 2.600.000 habitants — de 2 à 10,47 % de la population. Tout était prêt, même un ban populaire : le comte Péïatchévitch, le comte Kulmer ou plutôt M. Nikolitch.

Mais, malgré les cris poussés dans le monument primitif qui sert de séance à la Diète, malgré — au dehors — les vociférations de la foule exaspérée, malgré les troubles naissants, la Diète, convoquée le 12 mars, fut ajournée le 14 sans avoir pu élire ni son président, ni les 40 délégués au Parlement de Budapest : le nombre des délégués élus par l'ancienne Diète est réduit à 26 par suite de la défaite des délégués qui appartenaient au parti « national ». La force de résistance croate en est diminuée d'autant.

Le 20 mars, a paru un manifeste de la coalition signé par 53 députés. Ils protestent contre l'ajournement d'une Diète non encore constituée, fait sans précédent en Croatie. Ils font l'historique du conflit et rappellent que le ban Rauch a accepté sa nomination alors qu'il savait n'avoir pour lui aucun parti croate et que Budapest lui imposait des conditions contraires aux lois fondamentales de la Croatie. Il a calomnié la coalition en l'accusant d'être antidynastique, ce qui avait pour but de justifier toutes les mesures anticonstitutionnelles auxquelles il avait recours. Malgré une pression inouïe et sans scrupule, le ban a été battu comme jamais aucun gouvernement. M. Wékerlé, premier ministre hongrois parlant au Parlement de Budapest, a répondu aux électeurs croates par un défi : il a déclaré que le ban n'est que l'exécuteur de la volonté du gouvernement hongrois en Croatie. Oublier que le banc est responsable devant la Diète croate, c'est inaugurer en Croatie un régime absolutiste. La Diète était prorogée (le rescrit royal est daté du 3 mars) avant d'être non seulement constituée, mais réunie (12 mars), ce qui est contraire aux lois. La lutte est bien engagée entre les partisans de l'absolutisme et les défenseurs de la Constitution. (C'est identiquement la formule de la coalition hongroise au temps du ministère Féjervary.) La coalition déclare que le conflit entre la Croatie et la Hongrie est un litige entre deux royaumes et deux peuples. Elle proteste contre tout règlement unilatéral du différend, la Hongrie, partie intéressée, ne peut pas jouer le rôle de juge. Le manifeste se termine en conjurant le peuple de rester calme pendant que

ses députés continuent la lutte engagée contre les insoutenables prétentions hongroises.

Cette modération de la « coalition » croato-serbe gênera autrement Budapest que des troubles urbains ou paysans aisés à réprimer et à étouffer — et la loi en même temps — sous les flots de soldats de l'armée commune qui serait mise au service des Magyars, ses adversaires d'hier et de demain. Les champions du royaume de Croatie, ce sont les députés croates et serbes au Parlement commun de Budapest, — réduits au nombre de 26. Ils veulent, à côté de la question de la langue, soulever celle de la nomination et des pouvoirs du ban. Ils n'ont plus guère à craindre une dangereuse attaque dans le royaume même, depuis que les éléments les plus modérés du parti du droit l'ont emporté et du moment où ils donnent, d'ailleurs, à ce parti la satisfaction essentielle d'une attitude sans défaillance.

M. Dérencin, ancien ministre de la Justice du parti « national indépendant » croate ou stromayerien, — je puis le nommer maintenant qu'il vient de mourir avant le triomphe angoissant de ses compagnons de lutte, — me disait en 1895 :

Tout se passe à Budapest comme s'il y avait entente entre la droite et la gauche. La gauche fait grand bruit et effraie Vienne. La droite se tournera ensuite vers la dynastie : « Faites-nous des concessions, dira-t-elle, sans « quoi vous verrez bien que ce sera pire. » Alors la gauche recommencera, son opposition et préparera l'obtention de concessions nouvelles. Les Magyars retireront des avantages de la lutte, nous rien ou moins que rien. Et le Habsbourg triomphera : comme disait Mazarin, « il y a des miracles « dans ses manchettes ».

Les Habsbourg et les Magyars ont, comme le prévoyait M. Dérencin, conclu une trêve. Toute une partie de la « coalition », — celle qui siège à droite, comme l'ancien parti « libéral », — est maintenant, à bien des points de vue, animée par l'esprit de 1867, tandis que l'esprit de 1848 anime toujours la gauche du parti de l'indépendance.

Mais il est une loi essentielle de la politique magyare que nous avons déjà exposée ici. Quand les Magyars sont en paix avec Vienne, ils tiennent rudement les nationalités et le royaume de Croatie. Au contraire, quand ils sont en lutte avec le Habsbourg ou l'Autriche ou avec le Habsbourg et l'Autriche, ils cherchent des alliés, des auxiliaires autour d'eux.

La trêve paraît-elle durable entre les Magyars et Vienne? Et, question connexe, la coalition est-elle solide et a-t-elle les coudées franches en Hongrie?

III

Le compromis austro-hongrois enfin conclu à la fin de 1907 laissait en dehors la question du renouvellement du privilège de la banque commune. Voici que les chefs de la coalition hongroise et les ministres eux-mêmes du gouvernement de Budapest ne sont pas d'accord sur cette importante question. M. Wékerlé, le comte Andrassy, le comte Albert Apponyi sont partisans du renouvellement du privilège. Au contraire, M. François Kossuth et le président de la Chambre, M. Justh, soutenus et entraînés par la gauche, voudraient effectuer sur ce point la séparation économique des deux Etats [1].

La question des traités de commerce, — et la question de représentation diplomatique commune à l'étranger qu'elle comporte, entraîne et recouvre, — question dont la solution fut l'essence même du compromis de cet hiver, vient d'être posée à nouveau; elle a causé un conflit qui, sans la diplomatie de M. Wékerlé, aurait pu devenir grave. Le baron d'Æhrenthal, ministre commun des Affaires étrangères, a dit à la délégation autrichienne que le compromis de 1907 ne serait pas le dernier; qu'en 1917 les hommes d'Etat alors responsables comprendront quel intérêt supérieur pousse à rester unies l'Autriche et la Hongrie, dont la séparation ruinerait la puissance. Alors, M. François Kossuth déclara très sèchement que les traités sont les traités, et que jusqu'ici le compromis n'est conclu que jusqu'au terme de 1917. Une interpellation violente eut lieu à la Chambre hongroise. On parla de la démission du baron d'Æhrenthal. La tempête s'apaisa à la délégation hongroise, après un échange d'explications préparées dans la coulisse.

La délégation autrichienne souleva un conflit autrement grave. Le point de vue hongrois bien connu est que la solution des problèmes militaires est différée, mais que la Hongrie n'a cédé ni sur la question des emblèmes ni sur la question de langue. Si l'Autriche veut obtenir de la Hongrie de l'argent ou des hommes, dans le but de renforcer l'armée commune, l'Autriche devra faire à la Hongrie des concessions équivalentes dans le même domaine militaire. Or, la délégation autrichienne a voté une motion invitant le gouvernement à augmenter rétroactivement (à partir du 1er janvier 1908) la solde des officiers. La délégation hongroise, saisie du projet, a émis un vote dilatoire, qui lui a permis de gagner du temps, mais qui n'écarte pas pour longtemps la difficulté. Le ministère commun a pro-

[1] Entre ces deux opinions extrêmes, il faut noter celle de ceux qui voudraient voir constituer deux banques, l'une hongroise et l'autre autrichienne, mais étroitement syndiquées.

mis à la délégation autrichienne que les délégations seraient convoquées en mai; que le gouvernement demanderait alors l'augmentation de solde avec effet rétroactif; que, d'ici là, il ne négocierait pas avec les Hongrois sur les questions militaires en général. D'autre part, à la suite d'une audience accordée par l'empereur à M. Kossuth et non plus, comme de coutume, à M. Wékerlé ou au comte Andrassy, le bruit a couru avec persistance que la « coalition » allait prendre fin au Parlement hongrois et que M. Kossuth allait former un ministère homogène, composé de chefs du seul parti de l'indépendance ou de 1848. Sans doute, le parti de 1848 est arrivé à la Chambre hongroise avec une belle majorité : 253 députés sur 453 (les 40 députés de Croatie compris). Mais il ne faut pas oublier qu'il y des dissidents et des mécontents à l'extrême gauche : M. Szapanos et 17 de ses collègues se sont séparés du parti; M. Hollo a, jusqu'à la dernière session de la délégation, été à la tête d'un groupe peu discipliné.

La question de la réforme du règlement — au sujet de laquelle la majorité actuelle reprend le projet cher au comte Tisza, au temps où il était ministre — a exaspéré l'extrême gauche. Des réunions de protestation ont été organisées dans l'Alföld. M. Lengyel s'est mis à la tête de ceux qui menaient cette campagne. L'introduction du vote plural dans le projet de réforme électoral a soulevé les socialistes, qui ont attaqué le club national et le club de 1848. Les Roumains, toujours agités, parlent d'aller — comme autrefois — à Vienne, remettre à l'empereur un nouveau *memorandum*.

Pendant ce temps, Vienne observe. M. Karel Kramarj, M. Klofatch — ce dernier, ancien ami du parti de l'indépendance — proclament joyeusement que désormais la force croate ne pourra plus être brisée.

On affirmait qu'au lendemain de sa victoire de février, la coalition était prête à transiger, à traiter à nouveau. L'avenir nous apprendra si les Magyars ont eu raison de manquer cette occasion, peut-être la dernière de la série si brillante qui s'est offerte à eux. C'est désormais au Sud-Est de la monarchie habsbourgeoise — le long de la frontière cisleithane, au Sud de la Drave, du côté du Sandjak de Novibazar — qu'est l'intérêt de cette passionnante, toujours mouvante et souvent déplacée politique de l'Europe centrale et sud-orientale.

RENÉ HENRY.

P. S. — Cet article était écrit quand se sont passés des événements qui complètent l'exposé ci-dessus et en renforcent la portée.

Le baron d'Æhrenthal est allé à Budapest, accompagné de deux chefs de section. Il semble qu'il s'agissait de régler, au cours de ce voyage quelque peu mystérieux, des difficultés relatives au traité de commerce avec la Serbie, aux événements de Serbie, et aussi surtout, à la convocation des Délégations en mai. Les Hongrois accorderaient-ils l'augmentation de solde ? Ils restèrent intransigeants. Ils furent exaspérés quand ils connurent la décision du roi de payer sur sa cassette privée les appointements d'une quarantaine des fonctionnaires révoqués pour avoir obéi aux ordres illégaux du ministère Féjervary, et de distribuer aux autres 300.000 couronnes. Il semble que le baron d'Æhrenthal revint prématurément à Vienne. Au moment de son départ, le *Magyar Orszag* publia des propos que, d'après son rédacteur, aurait tenus le ministère commun des Affaires étrangères : la politique hongroise est dirigée par des hommes irresponsables qui sont à la solde de Saint-Pétersbourg, de Paris et de Belgrade D'où, tollé dans les journaux du parti de l'indépendance; question annoncée au Parlement; campagne magyare contre le baron d'Æhrenthal comme jadis contre le comte Goluchowski. Il semble bien que les rapports se tendent de nouveau, de plus en plus, entre Vienne et Budapest.

D'autre part, c'est le conflit aigu entre l'administration habsbourgeoise et les Yougo-Slaves (Slaves du Sud). Le ban Rauch, après avoir accusé le parti croate indépendant d'avoir des tendances antidynastiques et insurrectionnelles, vient d'envoyer ses témoins à M. Médakovitch. En Bosnie-Herzégovine, la police cherche les preuves d'un complot dénoncé par l'administration : perquisitions et arrestations se multiplient.

Les difficultés que soulèvent le projet de chemin de fer de Mitrovitza et la situation de la Croatie sont liées aux faits qui se passent actuellement en Bosnie-Herzégovine. Les événements de ces trois séries agissent et réagissent perpétuellement les uns sur les autres.

R. H.

LA CRISE AMÉRICAINE

La crise qui a sévi cet automne avec une rare intensité sur l'Amérique et dont le contrecoup s'est fait sentir très vivement en Europe, a déjà fait l'objet d'études nombreuses et de discussions approfondies. Les admirateurs sans réserve des Etats-Unis prétendent qu'elle a été superficielle, que la puissance économique de la Confédération reste entière, et que son développement subira un temps d'arrêt, à peine appréciable; le commerce et l'industrie de l'Amérique ont grandi dans les dix ou douze dernières années dans des proportions formidables, et par suite la crise qui vient de se produire ne serait qu'une maladie passagère, une sorte de fièvre de croissance sans gravité.

D'aucuns affirment au contraire que cette prospérité est factice, que la spéculation, dans toutes les branches de l'activité économique, a joué un rôle néfaste, que les prix de toutes choses ont été majorés d'une manière anormale par le jeu combiné des tarifs douaniers et des Trusts, et que la crise actuelle est, par suite, non un accident, mais le résultat d'une situation industrielle mauvaise, dont le rétablissement sur des bases solides demandera une longue période de recueillement.

Il y a sans doute une part de vérité dans les deux théories en présence, et nous allons chercher à déterminer, à la lumière des faits, les causes de la crise américaine, les remèdes les plus efficaces pour la faire disparaître, et enfin les enseignements qu'elle comporte pour les nations susceptibles d'être entraînées dans les mêmes errements.

LES CAUSES

La période du grand développement économique des Etats-Unis a commencé avec la formation des Trusts, qui ont eu pour effet de concentrer entre les mains de quelques gros financiers les principales industries du pays : la production du sucre, du pétrole, du tabac, de l'acier et d'une manière générale de toutes les matières premières, a été monopolisée peu à peu par quelques-uns de ces hommes d'affaires, dont le nom est connu du monde entier, et qui ont constitué des fortunes dépassant tout ce qu'on avait vu dans le passé : ces hommes exerçaient chacun dans leur sphère d'action une sorte de royauté, grâce à la possibilité qu'ils avaient d'arrêter ou d'acti-

ver la production de telle ou telle matière, d'augmenter ou de réduire les salaires. Dans un pays d'extrême liberté, ils étaient arrivés à reconstituer le pouvoir personnel et absolu sur une véritable armée, composée de tous les individus occupés de près ou de loin, dans les principales branches de l'activité humaine.

Ces rois de l'acier, du pétrole, des chemins de fer, n'étaient pas sans entrer en lutte de temps à autre, pour s'emparer, à coups de millions, de telle grosse affaire qu'ils convoitaient. Les réseaux de chemins de fer, en particulier, ont été de tout temps l'objet de spéculations effrenées ; c'est à la Bourse de New-York que se déroulaient ces batailles ; c'est là que se décidait le sort des Compagnies, qui passaient alternativement sous « le contrôle » des plus gros financiers de la place. Il faut bien reconnaître que tous les moyens étaient bons pour arriver au résultat cherché, et que les grosses fortunes américaines ne sont pas toujours hélas ! le produit d'un travail acharné au service d'intelligences remarquables, mais bien souvent aussi le résultat de spéculations hardies, voire même éhontées. D'autre part, le caractère prohibitif des tarifs douaniers a permis à l'industrie américaine d'élever ses prix dans des proportions exagérées, puisqu'elle n'avait pas à craindre la concurrence étrangère. La plupart des produits manufacturés se vendaient de plus en plus cher ; sans doute le salaire de l'ouvrier s'élevait en proportion ; mais le coût de la vie augmentait encore davantage, et sous les apparences d'une prospérité sans égale, la masse de la population éprouvait un réel malaise, qui se révélait par des grèves fréquentes, et parfois formidables. En même temps s'affermissaient les tendances séparatistes de l'Ouest et de l'Est des Etats-Unis, ces deux régions ayant des intérêts divergents, des conceptions différentes du but à atteindre.

L'Ouest continue à être habité par une population rurale, qui tire toutes ses ressources de la terre et de la vente de ses produits (bestiaux et céréales) pour l'exportation. Or, l'exagération même du tarif douanier a pu contribuer parfois à gêner les exportations, en raison des représailles exercées par certains pays à l'égard des produits américains. Le farmer de l'Ouest s'est donc senti souvent lésé par les décisions des politiciens, qui pour la plupart, subissaient l'influence des grands industriels et financiers de l'Est, promoteurs des Trusts. On a encore présente à la mémoire la bataille gigantesque qui fut livrée, il y a quelques années, sur la question de l'argent, au moment de l'élection présidentielle de Mac-Kinley : M. Bryan,

qui défendait le régime monétaire basé sur l'argent, était le champion de l'Ouest, des fermiers et des propriétaires de mines d'argent ; il fut battu par Mac-Kinley qui représentait le parti industriel, et qui dut, pour plaire à ses partisans, prendre une série de mesures destinées à élever autour de la Confédération une barrière douanière, derrière laquelle l'industrie américaine put sans crainte écouler ses produits à l'intérieur du pays avec des majorations considérables. La défaite de M. Bryan eut encore un autre résultat, désastreux pour l'Ouest. Le parti de Mac-Kinley, dès qu'il fut au pouvoir, établit le régime du double étalon boiteux : frappe de l'or sans restriction, cessation des frappes d'argent, mais puissance libératoire illimitée maintenue aux dollars d'argent. Le métal jaune à ce moment n'avait encore dans les Etats-Unis qu'une circulation assez réduite, il était concentré surtout dans les grandes villes du littoral, et les banques de New-York détenaient les stocks les plus considérables. Les agriculteurs du Far West, dont les besoins monétaires ne se faisaient sentir qu'à certaines époques, surtout au moment des récoltes, se voyaient alors obligés de faire des emprunts aux capitalistes de l'Est qui exigeaient un intérêt élevé des sommes prêtées. Il se produisait ainsi régulièrement chaque année, pour le plus grand bénéfice des banques, un afflux de capitaux de l'Est vers l'Ouest, puis un reflux, lorsque ces besoins momentanés avaient disparu.

La diminution de l'emploi monétaire de l'argent dans les régions où ce métal était le plus abondant a eu certainement pour résultat un renchérissement du loyer des capitaux, dont l'Ouest a surtout souffert. C'est depuis cette époque qu'une scission de plus en plus profonde s'est produite entre l'Ouest et l'Est de la Confédération.

On ne peut toutefois s'empêcher de constater que la période des dix dernières années avait été, dans l'ensemble, marquée, pour les Etats-Unis, par une apparence de prospérité sans égale : l'industrie s'était développée d'une manière formidable ; dans le domaine de la politique extérieure, le gouvernement de Washington n'avait eu que des succès ; même au point de vue militaire, la rapide conquête de Cuba avait donné aux Américains l'illusion que tout désormais devait plier devant eux.

Aussi l'activité économique s'était-elle développée avec une force d'expansion considérable dans toutes les directions : les industries extractives, en particulier, avaient accru leur outillage sans mesure, si bien que les Etats-Unis fournissaient, en 1907, la moitié du fer et de l'acier, les deux cinquièmes du charbon, les trois cinquièmes du cuivre et du pétrole produits

dans le monde. Une grande partie de ces matières premières étaient employées sur le territoire même de l'Union en construction ou agrandissement d'usines, et surtout en établissement de nouvelles lignes de chemins de fer, destinées à transporter les marchandises toujours plus considérables, soit dans les grands centres industriels, soit aux ports de l'Atlantique, dans lesquels est concentré principalement le commerce extérieur : celui-ci, en 1906, s'éleva au chiffre formidable de 15 milliards de francs, avec un excédent de 2.700 millions des exportations sur les importations.

L'accroissement exagéré du trafic des voies ferrées détermina les grands spéculateurs de la Bourse de New-York à entreprendre sur les titres de chemins de fer une campagne de hausse que semblaient justifier et les dividendes élevés, donnés par la plupart des Compagnies, et l'ensemble d'une situation de prospérité sans égale : le terrain était donc bien préparé pour les fréquents appels au crédit que les compagnies de chemins de fer ne manquaient pas de faire en vue de l'extension de leur réseau, de leur outillage, de leur matériel roulant. Le monde de la Bourse, intéressé à ces vastes opérations, dans lesquelles les intermédiaires recueillent d'ordinaire de larges bénéfices, accueillit avec enthousiasme ces émissions d'actions et d'obligations, sans se rendre compte que les capitaux demandés dépassaient les épargnes du pays et qu'il y avait par suite intérêt à répartir sur une assez longue période de temps les travaux projetés. M. Paul Leroy-Beaulieu a calculé que, pour la seule année 1906, les émissions de valeurs de chemins de fer s'élevaient à un total de 16 milliards de francs, alors que les épargnes du monde entier ne dépassent guère 12 milliards par an. Aussi, après une période de hausse qui atteignit son point culminant en 1906, les titres de chemins de fer subirent-ils une dépréciation assez rapide; le placement des valeurs nouvelles dans le public devint plus difficile. Il fallut recourir à l'Europe, ce grand réservoir de capitaux d'épargne, mais celle-ci accueillit avec une certaine réserve les propositions qui lui étaient faites. Les magnats des chemins de fer ne se tinrent pas pour battus, ils usèrent du grand crédit qui s'attachait alors à leur nom, et des influences qu'ils avaient su se ménager dans les Banques importantes, pour se faire ouvrir par celles-ci de gros découverts.

On sait d'ailleurs qu'en Amérique le crédit d'un homme repose moins sur sa fortune acquise que sur ses capacités personnelles, sur les projets qu'il peut concevoir et le degré de confiance qu'on a dans leur réalisation; le crédit y est plus

personnel que réel. En Europe, on dit d'un individu qu'il vaut un million, lorsqu'il possède en immeubles, valeurs mobilières ou créances bien connues, une somme correspondante; aux Etats-Unis, la même expression revêt une signification toute différente : le million se compose bien souvent de châteaux en Espagne, construits de toutes pièces par l'imagination de ceux qui ont foi dans l'étoile d'un homme, dont ils apprécient l'intelligence, l'audace et l'énergie. On a un peu trop oublié, dans ces derniers temps, que, comme l'a si bien dit M. Paul Leroy-Beaulieu, *le capital limite l'industrie*, et qu'un homme, si remarquable soit-il, ne peut rien faire d'utile, s'il n'a pas à sa disposition des capitaux, sous forme de matières premières et d'outils, en quantité suffisante pour accomplir l'œuvre projetée. Les chefs des grandes industries américaines n'ont pas cru devoir tenir compte des capitaux disponibles et des possibilités de la main-d'œuvre pour la réalisation de leurs projets; ils ont agi en théoriciens, qui négligent les contingences de la vie. C'est la méconnaissance de ces vérités fondamentales qui a précipité la crise américaine.

En effet, lorsque les railroadmen (hommes de chemins de fer) s'aperçurent que le placement de leurs titres s'effectuait à un taux très élevé sur le marché financier, ils auraient dû comprendre que leur intérêt était d'attendre la formation de nouveaux capitaux d'épargne; mais ils n'écoutèrent pas la voix de la raison et s'adressèrent aux banques de dépôt pour obtenir les capitaux nécessaires à l'exécution de leurs vastes projets. On évalue à 60 milliards de francs les dépôts détenus par l'ensemble des établissements de crédit de l'Union, qui emploient cette somme énorme en prêts industriels et commerciaux. Comme, en temps normal, les déposants n'effectuent des retraits de fonds qu'à titre exceptionnel, les banques et les Trust Companies ne s'efforcent pas de conserver des disponibilités proportionnées aux sommes exigibles. De plus, l'usage très répandu des chèques et des virements diminue l'emploi de la monnaie qui devient un mode de paiement tout à fait accessoire dans les règlements entre banques et même entre particuliers. Il en résulte que le volume des affaires traitées par les banquiers des Etats-Unis n'est nullement en rapport avec leurs disponibilités (or, argent, billets, prêts à court terme) et que, dans les mois qui ont précédé la crise, les grands établissements de New-York n'ont pas hésité à accorder à des sociétés de gros découverts garantis soit par la signature de leurs administrateurs, soit par leurs actions. Or, dans la période d'activité fiévreuse qui avait marqué à la Bourse les

années 1906 et 1907, les cours de la plupart des valeurs avaient été majorés dans des proportions tout à fait anormales par rapport à l'actif réel et aux résultats moyens des entreprises; les avances faites sur des actions de sociétés industrielles n'avaient donc pas de garantie sérieuse et surtout ne pouvaient être remboursées dans une période de panique boursière, comme il y en a si souvent aux Etats-Unis.

Telle est la situation au moment où le président Roosevelt entreprend une campagne virulente contre les abus des Trusts et contre certaines personnalités financières, auxquelles on pouvait reprocher des faits délictueux, et dénonce dans des discours retentissants les manœuvres dolosives de quelques grandes sociétés. En même temps les tribunaux faisaient preuve à l'égard de celles-ci d'une sévérité peut-être excessive, en condamnant par exemple une Compagnie de chemins de fre à une amende colossale de 145 millions de francs pour un délit sans grande gravité, une ristourne accordée à un client. L'opinion publique, par la voie de la presse, s'empare de tous ces faits, en grossit l'importance, ne tarde pas à voir partout des voleurs et des escrocs, si bien que la méfiance devient générale, et n'attend qu'une occasion pour se manifester et engendrer la panique. Il suffit d'une étincelle pour allumer l'incendie qui couve depuis plusieurs mois : c'est la suspension de la Knickerbrocker Trust et qui provoque la crise. Cette société, qui détenait 50 millions de dollars de dépôts, avait eu l'imprudence de faire des avances considérables sur des actions de la United Copper C° qui, par suite de la baisse du cuivre, avaient subi une forte dépréciation : elle ne peut faire face aux demandes de remboursement de ses déposants, et malgré le concours des banques les plus importantes qui, se sentant toutes menacées, lui viennent en aide par esprit de solidarité, sous forme d'un prêt de 50 millions de francs, elle doit fermer ses guichets.

Une panique générale s'ensuit, la foule des déposants se rue sur les banques, et il y a, de part et d'autre, un véritable affolement. L'or et les billets disparaissent de la circulation, et font même prime de 3 à 5 % sur le marché; chacun garde obstinément la monnaie qu'il a pu se procurer, rejetant les instruments de crédit devenus l'objet d'une suspicion générale.

C'est alors que le président Roosevelt put se rendre compte de la portée de la campagne qu'il avait entreprise; il fut sans doute même quelque peu effrayé de la tournure prise par les événements. Il s'efforça donc de ramener la confiance, en exhortant les déposants et d'une manière générale le public à ne pas

thésauriser et à remettre en circulation l'or et les billets soigneusement cachés. D'accord avec M. Cortelyon, secrétaire du Trésor, il mit à la disposition des banques nationales, sous forme de prêt, une partie de l'encaisse du Trésor fédéral, et autorisa l'émission d'obligations fédérales destinées à garantir un supplément de circulation fiduciaire. Ces mesures jointes à l'importation de 500 millions d'or provenant d'Europe, parvinrent à atténuer les effets de la crise monétaire ; peu à peu, les espèces reparurent dans la circulation, et la crise aiguë étant conjurée, on chercha les causes qui l'avaient provoquée.

On attribua tout d'abord à l'absence de monnaie d'or et à la défectuosité du système bancaire une crise qui se manifesta surtout par la disparition des instruments monétaires. Mais si on examine les faits de plus près, on est obligé de reconnaître que les causes déterminantes ont été plutôt la surproduction industrielle et les mœurs financières très critiquables des groupes les plus influents de Wall Street. Nous ne saurions toutefois passer sous silence les défectuosités de la circulation fiduciaire des Etats-Unis, auxquelles il faut attribuer en partie l'acuité de la dernière crise.

Il n'existe pas dans l'Union, comme dans la plupart des Etats modernes, de banque centrale unique d'émission, mais au contraire une multitude de banques, dites nationales (6.000 environ) d'importance très variable, dont quelques-unes ont un capital très faible (25.000 francs). L'émission des billets de banque qui dans un établissement central, peut être facilement et étroitement surveillée tout en conservant une certaine élasticité, a besoin au contraire, avec le régime américain, d'être soumise à une réglementation d'une extrême rigidité. Les banques nationales qui seules ont le droit d'émettre des billets, doivent au préalable déposer entre les mains du secrétaire du Trésor des obligations fédérales, dont le montant doit représenter au moins le quart de leur capital, si celui-ci est inférieur à 150.000 dollars, et au moins 50.000 dollars pour les banques ayant un capital supérieur. En échange de ce dépôt, elles reçoivent un montant égal de billets de banques signés par le secrétaire du Trésor et qui peuvent être écoulés dans le public après avoir été revêtus de la signature du président et du caissier de la Banque.

L'émission ultérieure de nouveaux billets est toujours subordonnée au dépôt d'un montant égal d'obligations fédérales. Enfin le retrait des billets est soumis à des formalités analogues : présentation au Trésor des billets à annuler, remise à la banque d'une somme correspondante en obligations fédérales.

Il résulte de ces dispositions, édictées tout d'abord en 1861 et modifiées par des lois successives dont la dernière date de 1906, que la circulation fiduciaire manque de l'élasticité nécessaire pour faire face aux besoins très variables d'un grand pays comme l'Union, le billet de banque n'étant, en dernière analyse, que la mobilisation partielle de la dette fédérale et ne revêtant pas le caractère fondamental qui le distingue ailleurs des autres instruments de crédit : celui d'être remboursable à vue et au porteur par la banque qui l'a créé. Aux Etats-Unis, le billet de banque porte la signature du Trésor; il est, de plus, garanti intégralement par des obligations fédérales ; aux yeux du public, c'est donc l'Etat en définitive qui est le principal obligé, et pourtant aucune disposition pratique n'a été prise pour que cette fiction devienne une réalité : légalement, ce sont les banques qui sont tenues de rembourser au porteur les billets mis en circulation, et comme elles ne sont obligées de garder dans leurs caisses qu'une proportion de numéraire très faible par rapport à leur circulation fiduciaire, elles ne peuvent, en cas de crise, faire face à leurs engagements. Le Trésor vient alors à leur secours, en déposant chez elles une partie de ses fonds disponibles; mais il y a, dans cette façon de procéder, un partage ou un déplacement des responsabilités toujours regrettable. Si on ajoute à cela que les banques sont autorisées par la loi même à employer une partie de leurs réserves en prêts à d'autres banques nationales, il faut bien avouer que la circulation fiduciaire américaine, tout en étant sérieusement garantie, repose sur une conception fausse des besoins monétaires, et que toute crise violente du crédit a pour conséquence presque fatale la suspension effective du remboursement des billets en espèces.

Ce phénomène s'est produit à la suite de la panique du 21 octobre 1907, mais avec cette caractéristique que le billet de banque, même non remboursable, loin de subir une dépréciation, fit prime à l'égal de l'or. On en a conclu, en général, que les Etats-Unis souffraient d'une disette de numéraire, et que le véritable remède de la crise était une extension des instruments d'échange, espèces ou billets. Il nous semble, au contraire, que, dans la circonstance, on a pris l'effet pour la cause. Si l'or faisait prime, et à défaut, les billets, c'est que le public avait une méfiance instinctive contre tout ce qui ne représentait pas une valeur intrinsèque comme la monnaie métallique, ou réalisable à terme sans dépréciation comme le billet : il n'avait plus confiance dans les établissements de crédit et n'acceptait qu'avec difficulté les règlements en chèques ou certificats de

chambres de compensation, qui, à cette heure critique, durent parer à l'insuffisance de monnaie légale.

En résumé, les masses populaires, guidées et excitées par la presse, accusent très nettement Wall Street, c'est-à-dire le monde de la Bourse, d'être cause de tout le mal. On a même prétendu que la crise financière avait été provoquée de toutes pièces par un groupe de banques et qu'elle était un simple épisode des luttes continuelles dont la Bourse est chaque jour le théâtre. A la vérité, la situation financière du pays était tellement tendue que la moindre étincelle pouvait faire éclater l'incendie, et comme les grandes entreprises étaient liées entre elles par des intérêts communs, celui-ci se propagea avec une rapidité effrayante, sans pouvoir être circonscrit.

On conçoit dès lors que, dans le grand public, les chefs de trusts soient considérés comme un danger permanent. Après les attaques violentes dirigées contre eux par le président Roosevelt dans ces derniers mois, un très vif mouvement d'opinion s'était dessiné, mouvement que les événements récents ont accentué. Wall Street est considéré, dans les milieux agricoles de l'Ouest, comme une vaste maison de jeu, qui draine toutes les épargnes des travailleurs de la terre pour les faire servir à des spéculations effrénées, aboutissant à la constitution de fortunes colossales. Aussi le peu de sympathie qu'inspirait jusqu'alors le grand centre financier du pays s'est-il changé en une méfiance instinctive contre tout ce qui vient de New-York. Les petites banques de l'Ouest préfèrent garder par devers elles leurs fonds disponibles plutôt que de les placer à intérêt dans les banques des grandes villes; de plus, l'afflux des capitaux dans les grandes banques de l'Est semble bien tari, au moins pour le moment, et il faudra sans doute un temps assez long pour que s'efface la mauvaise impression produite par les derniers événements, et pour que la confiance revienne. Les assertions de la presse, la déclaration de dividendes supérieurs à ceux des années précédentes sont autant de moyens employés pour chercher à ramener les capitaux disparus; mais y parviendra-t-on ?

LES PROJETS DE RÉFORME

En attendant, la plupart des financiers, des hommes d'Etat cherchent les remèdes à apporter au système bancaire pour éviter le retour des événements fâcheux d'octobre dernier. Beaucoup préconisent la création d'une grande Banque Centrale, chargée de l'émission des billets, sur le modèle des

Banques du vieux continent. Malheureusement l'opinion publique ne semble pas préparée à cette idée. Pour les raisons exposées plus haut, le monde financier de New-York ne jouit d'aucun crédit en ce moment, et comme la création d'une grande Banque paraîtrait au public ignorant des choses financières devoir profiter surtout aux personnalités de Wall Street, elle a peu de chance d'être adoptée. Une commission composée de professeurs d'université sera sans doute chargée d'élaborer un projet de réforme monétaire et bancaire, on évitera avec soin d'y adjoindre des financiers de profession, dont la présence serait, aux yeux du public, une cause de suspicion pour toutes les mesures proposées. Tel serait l'état d'esprit qui règne actuellement aux Etats-Unis, non pas dans le milieu des affaires de Bourse, mais dans la masse de la population, peu versée dans les questions financières : celle-ci souffre de la crise actuelle et en attribue la cause, non au système monétaire en général, mais au groupe d'hommes qui personnifient depuis quelques années les colossales entreprises du Nouveau Monde.

La question économique se complique maintenant d'une question politique. Le président Roosevelt, par ses attaques incessantes contre les Trusts, a déterminé un courant d'opinion très violent contre ces associations de capitaux, qui, de leur côté, mettent en œuvre toutes les forces dont elles disposent dans les milieux politiques, pour contre-balancer l'influence produite sur le public par la révélation de certains faits scandaleux. Les partisans des Trusts accusent M. Roosevelt d'avoir provoqué la crise, en ébranlant la confiance, d'avoir déterminé par suite dans le grand public une panique que rien ne justifiait, et d'entretenir encore maintenant un état d'esprit hostile à ces puissantes sociétés.

Le président, craignant de trop mêler sa personnalité aux luttes actuelles, a évité, au moins depuis trois mois, de prendre parti pour ou contre les Trusts; il s'est borné à édicter, au nom du gouvernement, et d'accord avec M. Cortelyon, les mesures destinées à faire disparaître la crise aiguë. Mais il avait pris trop nettement position dans les mois précédents, pour qu'il y ait doute sur son opinion personnelle. Aussi son nom est-il devenu un drapeau, autour duquel se groupent, et se grouperont de plus en plus, tous ceux qui ont souffert de la crise actuelle, qui ont eu à se plaindre des agissements de la féodalité industrielle, et enfin l'armée toujours si nombreuse des mécontents. M. Roosevelt a déclaré qu'il n'était pas candidat aux élections présidentielles de 1908, mais son programme

sera repris par d'autres, et la lutte promet d'être vive entre ceux qui entendent maintenir l'état de choses actuel, et ceux qui voudront abattre les grandes puissances financières du jour, avec le secret espoir sans doute de prendre leur place sous une autre forme.

Pour le moment, on se préoccupe, à New-York tout au moins, de réformer les abus révélés par les derniers événements. Il faut distinguer à ce propos entre les banques nationales et les autres établissements de crédit. Tout ce qui concerne les Banques nationales, et par suite l'émission des billets de banque, est régi par la législation fédérale, tandis que les autres banques, les Trust Companies, les Caisses d'épargne et établissements similaires dépendent des pouvoirs publics de chaque Etat. Le Parlement d'Albany va donc être appelé prochainement à délibérer sur les projets de réforme des établissements situés dans l'Etat de New-York, c'est-à-dire des banques les plus importantes, de celles où les abus les plus criants ont été révélés, où les méthodes d'affaires les plus détestables avaient cours dans ces dernières années. Et ce qui donne à la question une saveur particulière, c'est que le projet proposé à la discussion est présenté par M. Hughes, gouverneur de l'Etat de New-York, candidat à la présidence patronné par les adversaires de M. Roosevelt. Or, M. Hughes soutenu par les puissants hommes d'affaires de Wall Street, préconise des réformes aussi radicales que celles proposées par M. Roosevelt. Les résolutions adoptées par la commission Hepburn chargée d'étudier la question ont d'autant plus de poids qu'elles ont été arrêtées par une sous-commission composée de financiers de profession, chefs d'établissements importants; elles ont trait à une réglementation plus étroite des réserves réelles et à l'établissement d'un contrôle plus sévère du surintendant des banques sur les opérations de celles-ci.

On peut en conclure que les financiers sentent l'orage populaire gronder sur leur tête et qu'ils reconnaissent la nécessité de changer les méthodes déplorables adoptées à Wall Street depuis quelques années. Ils tiennent tout au moins à protester publiquement de leur intention de faire disparaître les anciens errements. De l'avis général, les mesures proposées par la commission Hepburn seront adoptées, mais auront-elles pour résultat de modifier profondément les méthodes de travail en usage jusqu'ici dans les affaires; il est permis d'en douter. Les Américains ont le tempérament de spéculateurs ardents, usant largement du crédit pour mettre à exécution de grandes entreprises; leurs projets sont souvent hors de proportion avec

les ressources dont ils disposent; joignez à cela un sentiment d'orgueil très développé, qui les empêche parfois de porter un jugement sain sur les hommes et les choses, mais aussi, comme correctif, une ténacité qui leur permet de surmonter les plus grosses difficultés, enfin l'appât du gain et un besoin de jouissance qui n'a d'égal que l'ardeur au travail. C'est cet ensemble de qualités et de défauts qui a imprimé au peuple américain un caractère bien spécial, qui lui a permis d'atteindre le développement merveilleux constaté à l'heure actuelle, mais qui a déterminé la crise violente à laquelle nous venons d'assister.

LES CONSÉQUENCES

Les événements qui se sont déroulés de l'autre côté de l'Atlantique n'ont pas été sans avoir une répercussion assez vive sur les marchés de l'Europe. Le mouvement commercial entre l'Europe et les Etats-Unis a augmenté d'une manière considérable dans ces dernières années, et il est certain qu'un arrêt même momentané des exportations américaines (céréales, cotons, cuirs) est de nature à causer un sérieux préjudice aux industries qui transforment ces matières premières. Mais c'est surtout au point de vue financier qu'on a ressenti les atteintes de la crise. L'Europe est, en effet, un réservoir de capitaux, dans lequel l'Amérique s'était habituée à puiser largement, pour ses entreprises, dans les dernières années. Nombre de valeurs américaines étaient entrées dans le portefeuille des capitalistes anglais, hollandais, allemands — même français, grâce à leur rendement élevé et aux fluctuations de cours qui permettaient de réaliser de grosses différences dans un court laps de temps. — De plus, les banques européennes trouvaient une rémunération élevée dans les crédits qu'elles consentaient, à certaines époques de l'année, aux grands établissements américains. Enfin, les voyages fréquents des riches Américains en Europe, les dépenses élevées qu'ils faisaient en achats d'objets de luxe, particulièrement à Paris, contribuaient largement à la prospérité de certaines industries et de certains commerces. Il est difficile de savoir dès maintenant dans quelle mesure l'Europe et notre pays seront touchés à ces divers points de vue par la crise américaine, mais il y aura certainement une perte sérieuse.

Le résultat le plus palpable pour le commerce, en général, a été une élévation subite et progressive du taux de l'escompte dans les divers pays qui possédaient une réserve d'or impor-

tante. On sait en effet qu'à New-York, au plus fort de la crise, l'or a fait de 2 à 3 % de prime. Dans ces conditions, il était fort lucratif, pour les détenteurs de métal jaune, d'expédier au delà de l'Atlantique les espèces qu'ils pouvaient recueillir ; c'est ainsi qu'en six semaines 500 millions d'or prirent le chemin des Etats-Unis. L'Angleterre fut mise à contribution la première, mais comme ses disponibilités d'or étaient relativement faibles par rapport à la demande, la Banque dut élever son taux successivement et rapidement à 5, 6 et 7 %. En Allemagne, où une crise industrielle de surproduction sévissait à la même époque, la Reichsbank dut élever son taux de 5 1/2 à 7 1/2 %, ce qui ne s'était pas produit depuis sa fondation : mais là il s'agissait avant tout de sauvegarder l'industrie nationale, de laisser à sa disposition les capitaux déjà trop rares qui lui étaient nécessaires.

C'est la Banque de France qui fut relativement la moins atteinte, et c'est elle qui, grâce à ses réserves d'or considérables et à sa politique de prudence alliée à une compréhension remarquable de son rôle modérateur, joua un rôle prépondérant dans le dénouement rapide de la crise aiguë des Etats-Unis. Pour édifier nos lecteurs sur ce point, nous ne saurions mieux faire que de citer les passages principaux du rapport lu à l'Assemblée du 30 janvier dernier, et dans lequel l'éminent Gouverneur de la Banque, M. Georges Pallain, expose les mesures adoptées cet automne pour maintenir une circulation abondante en France, garder un taux d'escompte modéré, et venir en outre au secours du marché américain.

La tension monétaire avait commencé dès le début de l'année 1907 et nécessité en mars l'élévation à 3 1/2 % du taux de l'escompte qui s'était maintenu à 3 % depuis 1900. Sans doute, vers le mois de juin, les conditions du marché intérieur auraient permis un nouvel abaissement du taux, mais sur les marchés voisins, l'argent restait cher, et il parut prudent de maintenir l'escompte à 3 1/2 %, chiffre assez modéré pour ne pas entraver le développement de l'industrie, du commerce et de l'agriculture.

M. Pallain dit à ce sujet :

« Un abaissement prématuré du taux de l'escompte aurait eu « simplement pour effet, en appauvrissant nos ressources, de « livrer notre marché, moins bien pourvu, par conséquent « moins en état de dominer l'orage, au contrecoup de la nou- « velle crise beaucoup plus aigre qui, dès la seconde quin- « zaine d'octobre, éclatait à New-York. »

Ce fut, comme nous l'avons vu plus haut, l'Angleterre qui

supporta le premier choc, en raison de ses relations très étroites avec le marché américain, et qui dut fournir, dans un temps très court, une quantité d'or considérable prélevée en grande partie sur la circulation par un drainage intensif.

« Mais, ajoute M. Pallain, on ne pouvait se dissimuler qu'en « présence d'une pareille panique — le numéraire ne man- « quant dans la circulation que parce qu'il se cachait dans les « tiroirs, — on n'obtiendrait aucun résultat pratique en procé- « dant à des rehaussements successifs du taux de l'escompte, « lesquels n'auraient pour effet que de déterminer un drainage « de la circulation et de nous contraindre, par suite, à atteindre « comme nos voisins, un taux d'escompte exorbitant. Ce qu'il « fallait, au lieu de s'engager dans cette voie sans issue pour « nous, c'était mettre le plus rapidement possible à la disposi- « tion de la Banque d'Angleterre des ressources plus impor- « tantes encore que l'année précédente, pour qu'elle pût elle- « même les acheminer vers New-York. Nous collaborions ainsi « à l'œuvre des grands marchés régulateurs, et c'était notre « propre intérêt bien entendu, de porter du renfort sur les « points où la crise, nous menaçant de très près, pouvait « immédiatement nous atteindre nous-mêmes et nous englo- « ber dans la crise générale. »

On ne saurait montrer avec plus de clarté la répercussion fâcheuse qui aurait pu se produire sur notre marché intérieur si on n'avait pris, dès le début, les mesures nécessitées par les circonstances. C'est pendant les périodes de crise semblables qu'on reconnaît la perfection, la souplesse de notre système monétaire et fiduciaire : avec les trois éléments, or, argent, et billets de banque qui se complètent et même peuvent se substituer les uns aux autres dans la circulation, nous ne pouvons guère voir se produire chez nous une situation aussi critique que celle du mois d'octobre à New-York. Notre commerce, depuis plusieurs années, bénéficie au contraire du taux d'escompte le plus réduit qui existe en Europe. Ce sont là des bienfaits dont nous sommes redevables au système bimétallique et aux principes sur lesquels repose l'émission du billet de banque, dont la contre-partie est constituée, non pas par une valeur d'Etat non réalisable, comme en Amérique — mais bien par des espèces métalliques et du papier commercial devant être remboursé dans un délai de quatre-vingt-dix jours.

Faut-il conclure de là que les Etats-Unis devraient chercher à copier notre système bancaire, pour être à l'abri de nouvelles crises? Nous ne saurions l'affirmer. Car si, en France, nous

n'avons pas eu à déplorer de semblables catastrophes, cela tient autant à notre caractère prudent à l'excès dans les affaires qu'à notre régime monétaire. Peut-être un instrument de crédit semblable au nôtre, manié par des Américains, produirait-il des résultats tout différents! Tant il est vrai que les institutions doivent être modelées sur le caractère des peuples qui sont destinés à s'en servir.

Pendant la dernière crise, on a beaucoup parlé de la création d'une Banque Centrale, mais en tout cas, ce ne serait pas sur le modèle des banques d'Europe qu'on pourrait la fonder ; — elle devrait se superposer aux banques nationales existantes. De l'avis de M. Raffalowich, qui fait autorité en la matière, la Banque Centrale « aurait pour actionnaires et le Gouverne- « ment et les banques nationales: elle servirait de banque « des banques, sans relation avec le public, et contre une « encaisse elle émettrait des billets ». C'est elle aussi qui serait le banquier du Trésor, qui centraliserait tous les fonds disponibles de celui-ci et assurerait les paiements. Mais pour remplir un rôle véritablement utile, elle devrait, en temps de crise, avoir la faculté d'émettre des billets gagés, non par l'encaisse métallique, mais par des titres, de façon à donner à la circulation fiduciaire l'élasticité qui lui fait défaut à l'heure actuelle. Bien entendu, le Gouvernement aurait sur une Banque Centrale un droit de contrôle étendu, et forcément plus efficace que sur une multitude de banques isolées; il y aurait donc moins de danger à autoriser des émissions exceptionnelles, pour des besoins temporaires. Seulement le principe même d'une Banque Centrale sera difficile à faire admettre dans les conditions actuelles, pour les raisons politiques et sociales que nous avons déjà énumérées. Il est à craindre par contre que, la période de crise aiguë passée, les Américains reprennent les mêmes méthodes, sans mettre à profit la dure leçon qu'ils viennent de recevoir. Si du moins les particuliers et l'Etat prenaient la résolution d'économiser, de restreindre leurs dépenses au strict nécessaire pendant quelques mois, on ne tarderait pas à reconstituer de gros capitaux, les Etats-Unis possédant des ressources considérables faciles à mettre en valeur. L'année 1907, malgré la crise de l'automne, marque en effet parmi celles dont les résultats ont été le plus brillants : la balance provisoire du commerce se solde par un excédent d'exportation de 500 millions de dollars, soit 2 milliards 1/2 de francs. Il ne faut pas toutefois en conclure que cette somme considérable soit rentrée effectivement aux Etats-Unis; la contre-partie se trouve très probablement dans les dépenses des Américains en Europe (de

bons juges évaluent celles-ci à 1 milliard 1/2 par an), — dans les capitaux d'épargne que les émigrants rapportent chaque année dans leur pays d'origine, — dans les intérêts et dividendes dus à des capitalistes européens (chiffre fort difficile à déterminer). Un pays qui a de si grandes ressources ne peut rester amoindri bien longtemps par une crise ; il ne tardera pas à reprendre le rôle prépondérant qu'il a joué dans le monde pendant le dernier quart de siècle. Tout au plus certaines industies de luxe en Europe, comme celle du diamant et des automobiles, subiront-elles le contrecoup de la période de recueillement qui se prépare.

Une conclusion bien nette semble se dégager, suivant nous, de l'étude qui précède : c'est la solidarité qui lie de plus en plus les grands marchés du monde. Toute perturbation importante dans le commerce d'un pays se traduit chez les autres nations par un renchérissement des capitaux, une élévation du taux de l'escompte. Aussi, M. Luzzatti, le distingué financier italien, a-t-il cru devoir préconiser une sorte d'entente internationale entre les banques d'émission et les trésoreries d'Europe, permettant à celles-ci de se prêter mutuellement assistance par des envois d'or : on ne ferait, somme toute, que s'inspirer de l'exemple donné à plusieurs reprises par la Banque de France, lorsqu'elle a prêté à la Banque d'Angleterre des sommes d'or considérables. Mais il paraît bien difficile d'établir un accord entre plusieurs nations dans une matière qui touche à tant de questions politiques et économiques, alors que les divers systèmes monétaires sont séparés par des divergences dont rien jusqu'ici n'a pu atténuer les inconvénients.

Enfin, une autre leçon est à retenir des événements récents : c'est que le crédit d'une nation comme d'un individu ne repose pas seulement sur les perspectives d'avenir, si belles soient-elles, mais aussi et avant tout sur la fortune acquise, c'est-à-dire sur un gage certain. La crise américaine a été moins une crise monétaire qu'une crise de crédit, provoquée par l'inflation du capital de certains Trusts, et une disproportion exagérée entre l'actif présumé des grosses entreprises et leur fonds de roulement.

J. Franconie.

CHRONIQUES DE LA QUINZAINE

LES AFFAIRES DU MAROC

Dans le Sud-Oranais : le combat de Menabba. — Les opérations du général d'Amade : autour de Settat. — Le retour de M. Regnault et du général Lyautey. — Départ d'une mission hafidienne pour l'Europe. — Documents officiels sur le débarquement à Casablanca.

Dans le Sud-Oranais : le combat de Menabba.

La harka marocaine dont nous avons signalé successivement la formation et la marche du côté de notre frontière oranaise, a attaqué le 16 avril une de nos colonnes de défense et a été victorieusement repoussée par nos troupes. Voici, sur ce combat, les détails circonstanciés qui ont été fournis par nos blessés ramenés à Colomb-Béchar.

La colonne française, commandée par le colonel Pierron, avait quitté le camp de Talzaza, notre poste le plus avancé de l'Ouest, le mardi 14 avril pour s'avancer jusqu'à El Menabba à environ une douzaine de kilomètres : elle se composait des effectifs suivants :

1 compagnie montée du 1er étranger....	220	hommes.
1 compagnie à pied du 2e étranger.....	200	—
1 compagnie du 2e zouaves.....	100	—
1 section avec mitrailleuse.....	25	—
1 compagnie du 2e tirailleurs.....	200	—
1 escadron et demi du 2e spahis.....	150	—
1 détachement de sahariens.....	85	—
1 section de 80 de montagne.....	45	—
Total...	1.025	hommes.

Le mercredi soir, le camp fut installé sur un plateau assez étendu, dont le sommet formait dos d'âne, la pente Sud-Est vers Talzaza aboutissant à un ravin où s'étendait une petite palmeraie au delà de laquelle s'élevait un mamelon dominant le plateau où était situé le camp. Toutes nos troupes formaient un vaste rectangle dont le centre était occupé par un convoi de 250 chameaux transportant les approvisionnements.

Les précautions d'usage furent prises par la garde de nos positions. Dans la soirée, des reconnaissances de spahis sahariens partirent dans toutes les directions, et revinrent de nuit n'ayant rien rencontré d'anormal. Dans le prolongement de chaque angle, des postes de surveillance furent toutefois établis pour la nuit ; en outre, sur le front Est, une section montée du 1er étranger fut placée en grande

garde. Cependant les Marocains, informés de notre marche, par des Arabes du douar de Sidi Mahman, qui avaient fait leur soumission depuis longtemps déjà, et dont nous ne soupçonnions pas la duplicité, quittèrent Mengoub où la harka s'était concentrée ; il était 6 heures du soir. Ils marchèrent toute la nuit et franchirent ainsi les 25 kilomètres qui les séparaient de nos avant-postes. Mais, au lieu de se diriger directement sur Menabba, la harka, poussant vers le Sud, opéra un mouvement tournant, de façon à se placer entre Talzaza et Menabba.

A 4 heures du matin, les Marocains s'avancèrent en rampant à travers les hautes broussailles, débordèrent le poste de surveillance confié aux spahis sahariens, puis se ruèrent sur le camp, dont ils attaquèrent l'angle Sud-Est. Un fort contingent monta à l'assaut de l'angle Sud-Est, tandis que d'autres, installés dans la palmeraie et le ravin, sur tous les mamelons, faisaient crépiter une fusillade d'enfer sur notre position. C'est le détachement du lieutenant Saunier qui supporta le premier choc avec les spahis sahariens.

Les Marocains pénétrèrent jusque dans l'intérieur du camp, armés de fusils, de sabres et de poignards. Le lieutenant Saunier, qui sortait de sa tente, abattit d'un coup de revolver un Marocain qui marchait sur lui, en tua un autre qui ajustait un de ses hommes et peu après eut le cuir chevelu éraflé par une balle marocaine. Les ennemis, qui cherchaient surtout à faire du butin, se dirigeaient vers les tentes des officiers. Le colonel Pierron, malgré les précautions de sécurité personnelle qu'il prend habituellement, dut mettre le revolver au poing pour sortir de sa tente. L'aide-major Perrin, qui pansait un blessé, essuya un coup de feu d'un Marocain qui avait réussi à s'approcher en rampant derrière une ligne de tentes, et qui fut du reste tué. De nombreux faits du même genre se produisirent.

Le combat dans l'intérieur du camp dura vingt minutes. Finalement, les Marocains furent exterminés ou rejetés en dehors de nos lignes qui se reformèrent, mais qui essuyaient une terrible fusillade, car un groupe de deux cents Marocains tiraient sur nos hommes, de la colline qui dominait le camp, à l'abri des murs d'une vieille construction ayant jadis servi de bordj aux caravanes. Il était urgent de débusquer les Marocains de cette position d'où leur feu était meurtrier. La 24e compagnie montée du 1er étranger reçut l'ordre d'enlever le bordj. Son chef, le capitaine Maury, prit avec lui les deux premières sections : l'une commandée par le lieutenant Thévenot, l'autre par le lieutenant Coste. Celui-ci avait à peine reçut l'ordre de marcher qu'il tombait, la poitrine traversée de part en part. Il n'avait pas eu le temps matériel de transmettre les ordres à ses soldats, dont quelques-uns seulement se joignirent à la 1re section.

Après un large crochet vers l'Est, le capitaine Maury arriva au ravin et en délogea les Marocains, qui remontèrent à mi-côte du mamelon. Le second lieutenant avait déjà eu la cuisse traversée par une balle, nombre de soldats étaient blessés et c'est avec à peine 50 hommes que le capitaine Maury, n'ayant plus comme gradé que l'ad-

judant Bayuge, partit à l'assaut de la position ennemie sur un terrain découvert, essuyant le feu de 300 Marocains bien retranchés. Les braves légionnaires, dans un élan irrésistible, gravirent la pente et arrivèrent au mur même du bordj, mais là une terrible fusillade les accueillit. En même temps, des balles venant du flanc droit de la palmeraie pleuvaient sur nos soldats : 23 hommes tombèrent. Le reste de la section se replia de 5 à 6 mètres et se coucha à terre pour laisser passer la rafale.

Il était alors près de 5 heures et le jour commençait à poindre. Les légionnaires aperçurent l'un d'entre eux qui, tué par une décharge, était resté au pied du mur. Ne voulant pas laisser son corps aux Marocains, le capitaine Maury s'élança, suivi par le légionnaire Guy, d'origine italienne; traînant le corps par les jambes, ils purent le ramener, mais Guy recevait, au moment où il se remettait en ligne, une balle dans la poitrine et expirait en s'écriant : « Pour la France, mon capitaine ! » Le capitaine Maury, au même instant, était blessé au poignet. Un autre légionnaire nommé Luco, à la première décharge, avait reçu cinq balles et, grièvement blessé, était tombé sur le même bordj. Un Marocain s'avança bientôt vers lui, armé d'un sabre, dans l'intention de lui couper la tête. Luco le vit venir. De sa main gauche, restée valide, il prit son fusil et tua le Marocain, dont le corps retomba sur le sien. Cependant la section d'artillerie de montagne du lieutenant Gerbenne avait pris position sur le plateau du camp, à 400 mètres du mamelon occupé par les Marocains. Voyant les légionnaires couchés, le lieutenant fit pointer une pièce, et avec une précision extraordinaire, en deux coups les obus rasèrent la crête du mur, éclatant à dix pas de nos hommes sans que ceux-ci reçussent le moindre éclat. L'intervention du canon jeta le désarroi parmi les ennemis. Les hommes du capitaine Maury en profitèrent et d'un bond furent dans le bordj. Les Marocains s'enfuirent aussitôt le long de la pente.

On pense quel cri de triomphe accueillit au camp les exploits des légionnaires, dont on suivait les évolutions avec angoisse. La prise du mamelon fut le signal d'une débandade générale des agresseurs, qu'on vit disparaître en courant à toutes jambes dans toutes les directions. Poursuivis quelques instants par la cavalerie, les pillards sont retournés d'un traite à Aïn-Chaïr, quelques-uns même jusqu'à Korima. Le colonel Pierron, qui avait suivi avec angoisse l'héroïque action du capitaine Maury, l'embrassa devant toute la colonne et dit à ce vaillant officier : « Vous nous avez sauvés. »

Malheureusement nos pertes, vraiment cruelles, se sont élevées à 30 tués et 98 blessés, dont voici la liste :

Tués, 30, qui se décomposent ainsi :

Pithon, soldat au 2e zouaves.

Lieutenant Costa, sergent Dasse, caporal Bazavonski, soldats Houssenaud, Profilet, Paskins, Meckler, Parent, Spernhirng, Zeinekow, Lambert, Shartgu, du 1er étranger.

Sergent Lerb, soldats Bertou, Kitchadaira et Bascour, du 2e étranger.

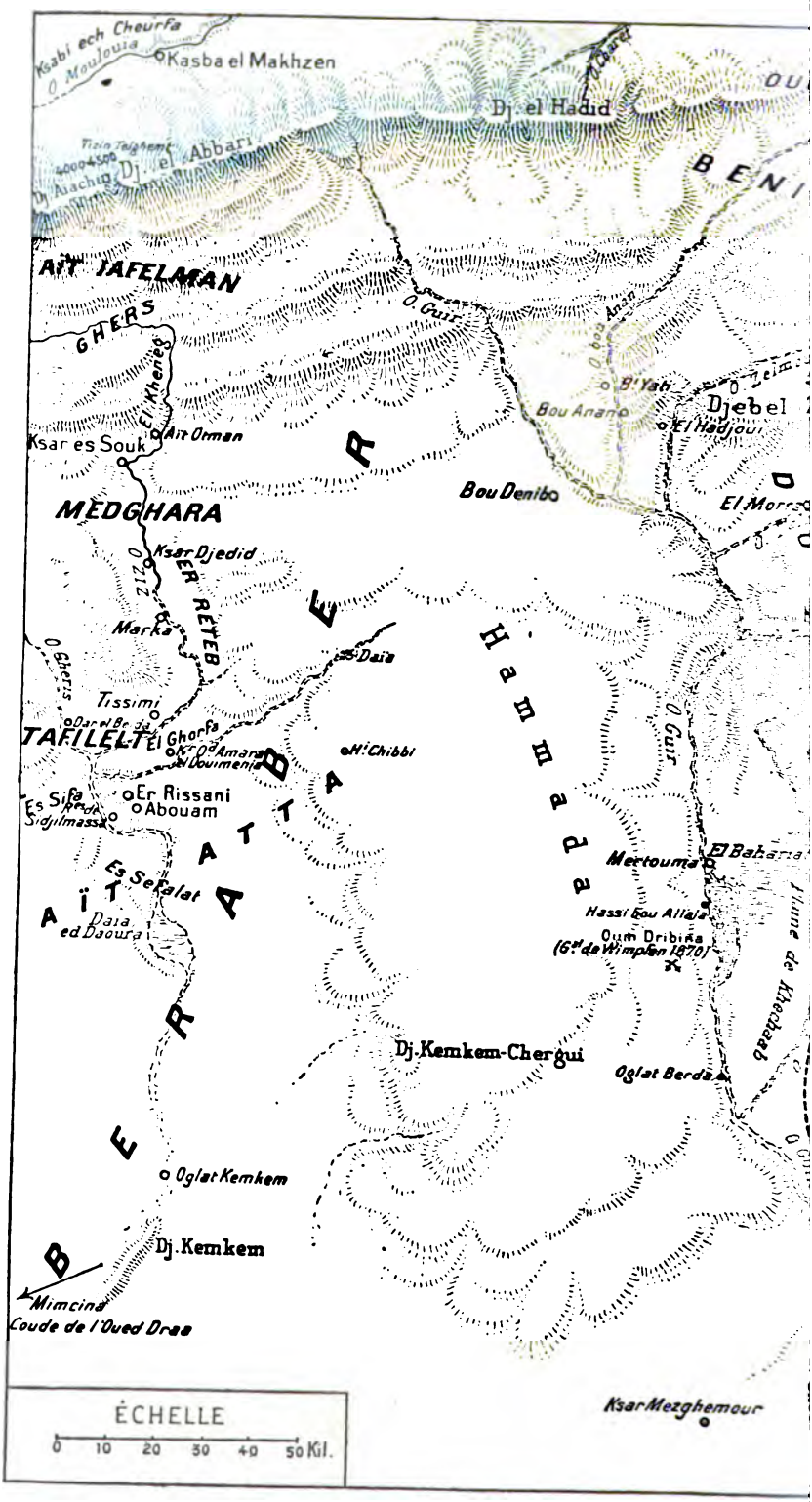
Ksabi ech Cheurfa
O. Moulouia
Kasba el Makhzen
Dj. el Hadid
Tizin Telghemt
Dj. el Abbari
Dj. Aïachig
BENI
AÏT IAFELMAN
GHERS
O. Guir
El Khenes
Ksar es Souk
Aït Orman
Bou Anano
B'Yah
Djebel
El Hadjouï
Bou Denibo
El Morra
MEDGHARA
Ksar Djedid
O. Ziz
Marka
ER RETEB
Daïa
Hammada
Tissimi
Dar el Beïda
TAFILELT
El Ghorfa
Kr. el Amara
el Doumenia
Hi Chibbi
Es Sifa
Er Rissani
Abouam
Sidjilmassa
Es Sebalat
Daïa ed Daoura
Mertouma
El Bahana
Hassi bou Allala
Oum Dribiïa
(Gd de Wimpfen 1870)
Dj. Kemkem-Chergui
Oglat Berda
Oglat Kemkem
Dj. Kemkem
Mimcina
Coude de l'Oued Draa
Ksar Mezghemour
ÉCHELLE
0 10 20 30 40 50 Kil.

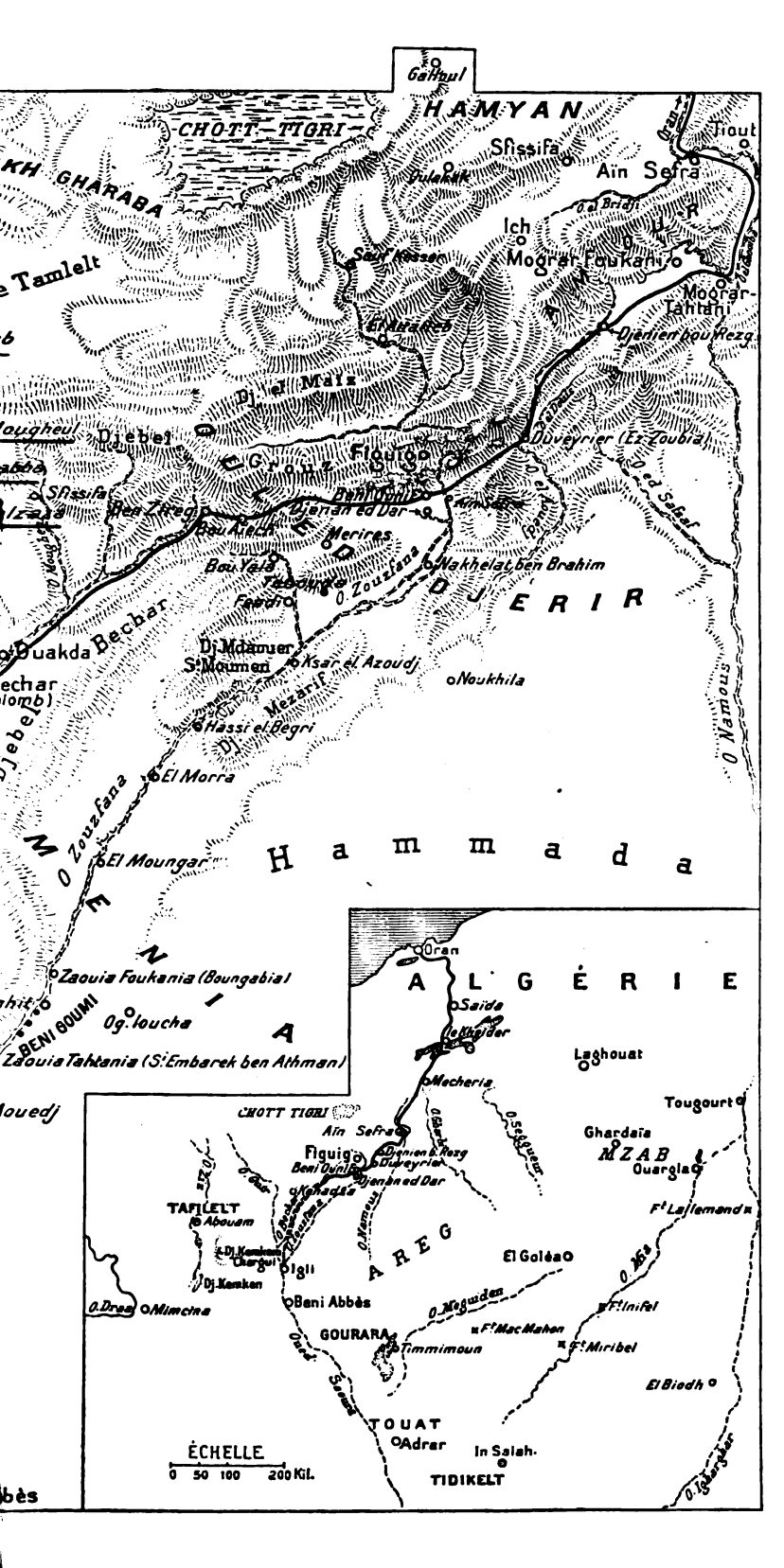
Gattoul
HAMYAN
CHOTT TIGRI
Sfissifa
Aïn Sefra
Tiout
Ich
Mograr Foukani
Mograr Tahtani
Djenien bou Rezg
Djebel Maïz
Djebel
Figuig
Duveyrier (Ex Zoubia)
Djenan ed Dar
Merires
Nakhelat ben Brahim
DJERIR
Bechar
Dj Mdamuer
St Moumen
Ksar el Azoudj
Noukhila
Mezarif
Hassi el Begri
El Morra
Zouzfana
El Moungar
Hammada
Zaouia Foukania (Boungabia)
Og. loucha
Zaouia Tahtania (St Embarek ben Athman)
BENI GOUMI
ALGÉRIE
Oran
Saida
Laghouat
Mecheria
Tougourt
Ghardaïa
MZAB
Ouargla
CHOTT TIGRI
Ain Sefra
Figuig
Djenien Rezg
Duveyrier
Djenan ed Dar
TAFILELT
Abouam
Igli
Dj Kenken
Beni Abbès
Mimcha
GOURARA
Timmimoun
AREG
El Goléa
Ft Lallemand
Ft Inifel
Ft Mac Mahon
Ft Miribel
El Biodh
TOUAT
Adrar
In Salah
TIDIKELT
ÉCHELLE
0 50 100 200 Kil.

Adjudant Aubriet, sergent Seuille du 2e tirailleurs.
Soldat Nestor, de la compagnie saharienne.
Plus 10 soldats indigènes, dont 6 du 2e tirailleurs, 1 du 2e spahis et 3 de la compagnie saharienne.

Blessés, 98, qui se décomposent ainsi :

Lieutenant Prunis, soldats Amella, Grimèce, Bertollots, Rety, Llorça, Grenoy, Cornevilliers et Tuganet, du 2e zouaves.
Capitaine Maury, lieutenant Thévenot, lieutenant Huot, adjudant Beauget, soldats Vogt, Lucot, Hinesgen, Bellot, Gay, Bouillon, Moury, Debeyre, Rohrig, Rogg, Bausson, Vincent, Chouque, Landron, Boudin. Moreau, Haslt, Monot, Ruez, Loux, Siegel, Meglio, Gohin, Jarnet, Bergseing, du 1er étranger.
Lieutenant Sarnier, lieutenant About, adjudant Wagner, soldats Meziat, Bera, Wottero, Villaby, Roux, du 2e étranger.
Lieutenant Canonge, sergent-major de Saint-Julien, sergent Larosse, tirailleurs Meddah, Decdoun, Moktar, Sliman ben Mazzaz, Decdoun Baed. Ahmed ben Aouansi, Chek ben Mohamed, Chek Ahmed, Mohamed ben Bar, Taille ben Lakdar, caporal Selman, adjudant Lanusse, tirailleurs Ziam, Bel Mokadem, Mohamed ben Abdallah, caporal Minaoué, tirailleurs Bouziane, Nacen Abdel Kader, Sonyneoulby, Ahmann, Kadoni ben Cheik, du 2e tirailleurs.
Capitaine Vidalin, maréchal des logis Moktar, brigadier Meizeing, cavaliers Latrèche, Moktar et Lamsouni, du 1er spahis.
Cavaliers Tadjene, du 2e spahis.
Lieutenant Bernard, adjudant Ducret, maréchal des logis Mohamed ben Ahmed, brigadier Hanza Ould Abderhaman et 18 autres cavaliers, de la compagnie saharienne de Colomb.

A la suite de cette affaire, le général Vigy, qui, en tant que commandant des territoires du Sud, a la direction des opérations, a réuni ses diverses colonnes de Mougheul, Tanazzara, Bou-Arfa et Aïn Falet, dans une marche de concentration sur El Mengoub, l'emplacement qu'occupait la harka avant sa défaite. Dans cette marche, le général n'a rencontré que quelques petites fractions de la harka qui avaient évacué Mengoub en désordre et qui tirèrent contre nous une cinquantaine de coups de fusil, sans d'ailleurs atteindre personne. Le général Vigy a poussé en outre des reconnaissances de cavalerie à l'Ouest du côté d'Aïn-Chaïr. Il a acquis ainsi l'assurance que toute la région du Tamlelt avait été évacuée par les Marocains.

Nos troupes, actuellement concentrées à El Mengoub, possèdent les effectifs suivants : environ 2.500 fantassins, 1.000 cavaliers, 2 batteries de 75 et les services complémentaires. Elles sont plus que suffisantes pour parer à toute éventualité, en supposant même que la harka puisse se reformer en ralliant ses divers contingents dispersés.

Les opérations du général d'Amade autour de Settat.

Le général d'Amade, apprenant que les contingents marocains, dont il avait une première fois repoussé l'attaque dans la nuit du 7 au 8 avril, se reformaient autour de Settat, a fait procéder le 12 avril

à une reconnaissance qui a définitivement déblayé les environs de Settat. La colonne, commandée pour cette affaire, comprenait deux brigades, l'une commandée par le colonel Boutegourd, l'autre par le colonel Moinier. Le service de la sûreté et d'exploration était placé sous les ordres du colonel de cavalerie de Luigné.

A midi et demie, nos troupes arrivées à la hauteur du marabout de Si-el-Ghaï, furent attaquées par un nombreux parti de cavaliers marocains, et l'action ainsi engagée se poursuivit toute la journée. Les Marocains ne tinrent jamais un instant devant nous, mais reculaient successivement de crête en crête, sous le feu de notre artillerie jusqu'à ce que leur retraite finit par se terminer en déroute. Nous arrivâmes ainsi jusqu'à Dar-Ould-Tounsa où se trouvait le camp ennemi, comportant de nombreux emplacements de tentes fraîchement abandonnées. La poursuite cessa à ce moment; il faisait déjà nuit, et les troupes se remirent en marche sur Settat, où elles arrivèrent à 3 heures du matin.

L'opération a fort bien réussi. Les troupes hafidiennes, qui étaient venues en grand nombre nous livrer combat à plus de quatre heures de marche de leur bivouac, n'ont plus tenu devant nous quand elles ont vu que nous marchions sur elles et n'ont plus eu qu'un souci : celui de sauver leur camp.

Nous sommes sans doute pour quelque temps débarrassés des ennuis que nous créait cette mahalla qui vint nous attaquer dans la nuit du 8 avril, mais il faudra nous assurer qu'elle a franchi l'oued Oum-Er-Rbia, et, dans le cas contraire, l'y contraindre, afin de faire disparaître de la Chaouïa cet élément qui provoque des désordres et empêche les soumissions.

Le retour de M. Regnault et du général Lyautey.

M. Regnault, ministre de France au Maroc, et le général Lyautey sont rentrés à Paris ayant terminé la mission dont ils avaient été chargés par le gouvernement à Casablanca; ils ont été reçus le jour même de leur arrivée, le 17 avril, par le président du Conseil, assisté du ministre des Affaires étrangères et du ministre de la Guerre. Aucune communication officielle n'a encore été donnée des résultats de la mission de M. Regnault et du général Lyautey.

Départ d'une mission hafidienne pour l'Europe.

Des nouvelles de Tanger annoncent que Moulaï Hafid envoie en Europe une mission qui s'adressera cette fois-ci non aux gouvernements, mais à quelques personnalités politiques influentes, ainsi qu'aux chefs des partis d'opposition dont les déclarations ou les opinions présumées sur les affaires marocaines seraient favorables au prétendant.

C'est de Safi que part cette mission, qui a pour chef El Adj Thamy, pacha de Merrakech, frère du ministre de la Guerre de Moulaï Hafid, et qui est composée d'une douzaine d'indigènes, assistés de quelques Européens sans autorité qui ont réussi à se faufiler dans l'entourage

de Moulaï Hafid et que rien ne semblait désigner pour ce rôle d'introducteurs ou de metteurs en scène de la mission hafidienne.

A leur arrivée à Safi, les délégués hafidiens ont remis aux membres du corps consulaire, pour les faire parvenir à leurs destinataires, des lettres cachetées de leur maître adressées aux représentants des puissances à Tanger.

Documents officiels sur le débarquement à Casablanca.

Le *Journal officiel* a publié le 16 avril des extraits des rapports officiels sur le débarquement et les premières opérations à Casablanca en août 1907. Ces rapports sont une réponse décisive aux bruits tendancieux répandus par la presse allemande — secondée par M. Jaurès — d'après lesquels le débarquement intempestif des fusiliers marins du *Galilée* aurait été la cause du pillage de la ville par les tribus des environs et de tous les désordres de la Chaouïa.

Parmi ces documents officiels, il faut d'abord signaler un passage du rapport du capitaine de frégate Ollivier, commandant le *Galilée*, sur le premier débarquement qui eut lieu le 5 août. Dès le 2 août, l'agent consulaire français signale l'attitude menaçante des tribus, mais dit que Moulaï Amin, oncle du sultan et gouverneur de la ville, espère conjurer l'attaque des tribus. Le 3 au matin, l'enseigne de vaisseau Cosme se rend au consulat avec quelques marins dont les armes ont été dissimulées. Le 4, une maison française est pillée, et le cimetière européen profané. Le rapport ajoute :

A 7 heures du soir, le consul me signale que, d'après renseignements sûrs fournis par un agent consulaire bien informé, si notre débarquement avait lieu, Moulaï Amin était décidé à donner les clefs de la ville.

A 8 heures, il me signalait encore : « Mauvaises nouvelles de Rabat, « Européens en danger, vice-consul demande un bâtiment de guerre. »

Dès lors, ma décision fut prise. Il me fallait profiter des bonnes dispositions de Moulaï Amin qui pouvaient changer, tenter d'enrayer par un acte énergique le mouvement antifrançais qui se propageait dans les ports, faire cesser au plus vite la situation dangereuse des réfugiés du *Demetian*.

A 9 h. 45, tout en signalant au *Du Chayla* par T. S. F. de passer par Rabat d'où je me réservais de le rappeler si son renfort m'était nécessaire, je priai le consul d'informer Moulaï Amin, à l'heure qu'il jugerait convenable, que nous débarquerions à 5 heures du matin, que la porte de la marine devrait être ouverte, que l'escadre arrivait avec des forces importantes, que si la porte n'était pas ouverte à l'heure dite et que si un coup de fusil était tiré sur mes hommes je bombarderais la ville arabe, qu'il était bien entendu que nous conservions Moulaï Amin comme autorité indigène.

Après un échange de signaux avec le consulat, je reçus du consul la réponse de Moulaï Amin. Ce dernier venait d'envoyer un émissaire dire au caïd de prendre des mesures pour que la porte fût ouverte, qu'aucun coup de fusil ne fût tiré et demandait que la ville ne fût pas bombardée si quelques voyous tiraient sur les troupes.

Une lettre du comte de Saint-Aulaire, chargé d'affaires de France

à Tanger au ministre des Affaires étrangères, fait l'éloge des officiers et des matelots et justifie ainsi le débarquement :

Tanger, le 15 août 1907.

Je prie Votre Excellence de me permettre d'attirer tout particulièrement sa bienveillante attention sur les services éminents rendus à Casablanca par le capitaine de frégate Ollivier, commandant du *Galilée*, et par le lieutenant de vaisseau Dupetit-Thouars, commandant la compagnie de débarquement du *Du Chayla*...

Votre Excellence sait que l'initiative, hardie à la fois et bien calculée, du commandant Ollivier a sauvé les Européens de Casablanca d'un massacre général et limité considérablement le pillage. Ses dispositions ont été si bien prises que ses très faibles moyens, unis plus tard à ceux du *Du Chayla*, ont suffi à préserver la vie de tous les étrangers sans exception. Mais ce n'est pas le seul résultat que nous lui devons.

En chassant de la ville la plupart des pillards et en tenant à distance les cavaliers des tribus avant le débarquement du 7, le commandant Ollivier a permis d'effectuer cette opération sans coup férir. La presse ayant annoncé partout le jour et l'heure de ce débarquement ainsi que le chiffre des effectifs qui y ont pris part, il n'est pas douteux que les rebelles qui, d'ailleurs, ont attaqué nos troupes dans la suite, n'eussent envahi la ville pour les accueillir à coups de fusil s'ils n'en avaient été empêchés par le bombardement du *Galilée*.

Mais le résultat capital de l'intervention de ce croiseur réside dans l'effet moral qu'elle a produit, en montrant au Maroc et ailleurs ce qu'on peut attendre de nos marins. Le *Galilée*, qui, après plusieurs années d'une ingrate faction sur les côtes du Maroc, passait, aux yeux des indigènes, pour être tout à fait inoffensif, leur inspire aujourd'hui une sorte de terreur sacrée. La conduite de ses officiers et de son équipage instantanément porte le prestige de la France au Maroc à un point qu'il n'avait jamais atteint. J'ai entendu répéter par des étrangers que le souvenir de ses exploits nous permettrait d'y faire l'économie d'un corps d'armée.

Avec le commandant Ollivier et l'enseigne Ballande, commandant la compagnie de débarquement du *Galilée*, le lieutenant de vaisseau Dupetit-Thouars nous a permis de remplir avec éclat notre mission de sauvegarde envers les étrangers. Chargé de commander des piquets de marins français placés dans les divers consulats, cet officier s'est imposé à l'admiration de tous par son sang-froid, sa vaillance et son coup d'œil. Il a veillé à la sécurité des Européens du 5 au 7 sans prendre une minute de repos. Il a fait preuve de telles qualités que le général Drude l'a retenu à terre pour diriger le tir des canons de marine débarqués pour défendre son camp.

J'ai cru devoir insister sur les titres du commandant Ollivier et du lieutenant de vaisseau Dupetit-Thouars non seulement à cause de leur éclat exceptionnel, mais aussi parce que je sais ces deux officiers trop fiers pour se faire valoir.

M. Regnault confirme cette opinion dans un rapport du 23 septembre où, après avoir rappelé les circonstances dans lesquelles le commandant du *Galilée* décida de débarquer, il ajoute :

Le commandant Ollivier était arrivé à cette conviction que son devoir lui commandait de débarquer. L'opération, effectuée subitement, presque par surprise, présentait l'avantage d'éviter à l'escadre les dangers de préparer son action d'une manière manifeste, sous les yeux des tribus et des

habitants de Casablanca. L'occupation de la ville, sans coup férir, à la demande du représentant du Makhzen, était une heureuse solution, qui devait permettre à nos navires de s'emparer des ports et des murailles et empêcher ainsi de diriger une dangereuse fusillade du haut des remparts contre nos troupes, pendant le temps de leur mise à terre. Chacun sait que cette opération est forcément lente et périlleuse, surtout si elle vient à être contrariée par la houle.

C'est, en effet, à l'action subite effectuée par le *Galilée* que le général Drude doit de n'avoir pas perdu un homme pendant le débarquement qui, malgré l'entrain de nos troupes et de nos marins, a duré près de trois heures, par suite de l'état de la mer. Enfin, pendant les attaques dirigées contre les consulats et les maisons européennes, nous avons eu la chance de ne compter aucune victime parmi les résidents étrangers restés en ville. L'arrivée de l'escadre aurait sans doute été le signal du massacre des Européens, que nous n'aurions pu défendre, jusqu'à ce que nos troupes se fussent emparées des portes et des murailles. Quant à l'incendie et au pillage qui ont suivi l'entrée des marins du *Galilée*, ils se seraient sans doute produits dans le cas d'un assaut donné à la ville par les troupes du général Drude. On peut donc penser que les conséquences d'une action militaire méthodique, réservée aux forces amenées par notre escadre, eussent été plus dangereuses et plus sanglantes que celles produites par l'invasion subite des marins du *Galilée*.

M. Regnault conclut en demandant pour le commandant Ollivier le grade de capitaine de vaisseau.

Il convient également de citer ce passage d'un rapport de l'amiral Philibert où est envisagé le sort qui eût été réservé aux Européens sans la prompte intervention du *Galilée*.

Il me semble nécessaire cependant d'insister en présence d'articles de certains journaux étrangers, sur l'unanimité de tous ces rapports qui établit bien le guet-apens auquel nos hommes ont été soumis en descendant à terre, qu'ils ont subi pendant un certain temps le feu des Marocains sans riposter et aussi que ce guet-apens de sauvage prouve que si, le 5, le *Galilée* n'avait pas mis ses hommes à terre, tout était préparé pour que les Européens, sans défense alors, soient attaqués et massacrés avant l'arrivée des corps de débarquement et même avant que les bâtiments légers sur rade puissent les défendre.

Le vieil oncle du sultan, Moulaï Amin, sans aucune autorité, comme il le déclarait lui-même, y était si peu sûr de ses hommes que ceux-ci, prenant part à l'attaque, tiraient les premiers sur nos marins. On peut donc affirmer, sans crainte de se tromper, et les enquêtes le démontreront certainement, que la suite des assassinats du 31 juillet avait été préparée pour livrer la ville de Casablanca au pillage et au massacre et que la présence des détachements de marins à terre a sauvé les Européens et une partie de leur quartier de ce désastre, cela aux dépens de deux marins tués et de dix-huit blessés à l'ennemi.

RENSEIGNEMENTS POLITIQUES

I. — EUROPE.

France. — *Le retour de M. Beau; son remplacement au gouvernement général de l'Indo-Chine.* — M. Beau, gouverneur général de l'Indo-Chine, vient de rentrer en France, après avoir fait à ses collaborateurs un adieu définitif. M. Beau, en effet, ne doit pas retourner en Extrême-Orient; la légation de Bruxelles lui est destinée; il y succédera à M. d'Ormesson, lequel, comme nous l'avons déjà annoncé il y a quelques semaines, prendra sa retraite avec le titre d'ambassadeur qui lui a été décerné à l'occasion de sa mission extraordinaire pour les obsèques du roi de Portugal.

Actuellement, le successeur de M. Beau n'est pas encore officiellement désigné, et il est probable qu'aucune nomination ne sera faite avant le retour de M. Milliès-Lacroix. Cependant, on assure dès maintenant que le choix du gouvernement s'est porté sur M. Klobukowski, ministre plénipotentiaire chargé de l'agence et consulat général de France au Caire. On sait que M. Klobukowski est revenu, il y a quelques semaines, d'une mission extraordinaire en Abyssinie auprès de Ménélik.

Il est certain que cette nomination constituerait un choix excellent; en effet, dans la situation où se trouve l'Indo-Chine, il faut à sa tête un homme qui la connaisse bien. Or, M. Klobukowski, après avoir été chef de cabinet de préfet, est allé en 1882 en Cochinchine comme chef de cabinet du gouverneur; puis, nommé consul hors cadres, il fut chargé des fonctions de directeur du cabinet du résident général en Annam et au Tonkin en 1886; enfin il devint secrétaire général du gouvernement général de l'Indo-Chine en 1887. Depuis, comme consul ou comme ministre plénipotentiaire, il a occupé certains postes qui pouvaient parfaire son éducation coloniale, notamment Calcutta et Bangkok, où il était en 1901. M. Klobukowski, qui est né le 23 novembre 1855, a épousé une fille de Paul Bert, dont il fut le collaborateur en Indo-Chine.

— *La convention franco-allemande du Cameroun.* — Le 18 avril, notre ambassadeur à Berlin, M. Jules Cambon, et le secrétaire d'Etat allemand à l'office des Affaires étrangères, M. de Schœn, ont signé la convention qui délimite définitivement les frontières de la colonie allemande du Cameroun et des possessions françaises du Congo.

Deux missions mixtes, le commandant Moll et le capitaine Cottes pour la France, les capitaines von Seefried et Fœrster pour l'Allemagne, avaient préparé sur place cette délimitation, dont une conférence récente a fixé à Berlin, après six semaines de travail, les conditions définitives. Cette rectification de frontières avait été rendue

nécessaire par la constatation d'erreurs graves commises il y a quatorze ans, à l'époque où la première convention fut signée en 1894.

Voici la note que communique à ce sujet le ministère des Affaires étrangères :

Le protocole du 9 avril 1908 peut s'analyser de la manière suivante, en ce qui concerne la France, d'une part; en ce qui concerne l'Allemagne, d'autre part.

En ce qui concerne la France sur la frontière Nord du Cameroun, l'Allemagne renonce à Bender. Elle consent, en outre, à une rectification de la limite, nous assurant, sur une superficie de 8.000 kilomètres carrés environ, une partie du triangle compris entre le Chari, le Logone et le 10e parallèle. Cette rectification fait disparaître l'avancée quelque peu singulière que le territoire du Cameroun formait vers le Chari dans la direction du poste allemand de Milton.

Elle nous assure, en outre, une route directe entre Bousso et Laï, mettant en communications constantes, en dehors de la zone ravagée par la mouche tsé-tsé, les pays voisins du Tchad, riches en bétail et les territoires du Moyen-Congo.

Sur la frontière Est-Cameroun, la France obtient une extension de territoire à l'Ouest de Lamé, de manière à fortifier sa situation dans le bassin du Mayo-Kebbi. Elle conserve Koundé, et avec Koundé à l'Ouest de l'ancien méridien-frontière (12°40) la plus grande partie du territoire qu'elle ne pouvait garder, d'après le traité de 1894, sans donner une compensation à l'Allemagne.

Au Nord de Koundé, une rectification de la limite, en suivant la ligne de partage des eaux entre le bassin du Lour et le bassin du Congo, lui assure, en outre, le cours supérieur des rivières Nouer et Mambéré.

Sur la frontière Sud, en substituant autant que possible des lignes naturelles à la limite artificielle déterminée par la convention de 1894, la France se trouve avoir accès, au Nord de l'ancien parallèle-frontière, aux rives très peuplées, du N'tem, du Koui et de l'Aïna, les acquisitions et les pertes réciproques de territoire qui se produisent sur la frontière Sud, par suite de l'adoption de frontières naturelles, se traduisent finalement au profit de la France.

En ce qui concerne l'Allemagne, sur la frontière Nord, elle obtient, au Nord de Biparé (Bifara) une rectification de frontière qui doit faciliter les communications intérieures du Cameroun entre Carroua et la région située au Nord du 10e parallèle.

Sur la frontière Est, la nouvelle délimitation lui assure une extension de territoire dans le bassin supérieur du Logone, à l'Est du confluent de la M'béré. Plus au Sud, elle obtient, avec un léger accroissement territorial, des facilités d'accès plus grandes à la Sangha et à la N'Goko, destinées à améliorer ses communications avec le bassin du Congo.

Conférence de M. Halot à la Société de Géographie commerciale. — M. A. Halot, consul du Japon à Bruxelles, a fait, le 14 avril, à la Société de Géographie commerciale, sous la présidence de M. Anthoine, une intéressante conférence sur l'œuvre japonaise à Formose, qu'il a comparée à l'œuvre si remarquable de la France au Tonkin [1]. Le confé-

[1] Les lecteurs des *Questions Diplomatiques et Coloniales* savent que M. A. Halot, un de nos premiers collaborateurs, a toujours été un admirateur sincère de la colonisation française.

rencier a exposé avec quelle merveilleuse rapidité les Japonais ont su créer à Formose, si déshéritée sous l'occupation chinoise, des lignes de chemins de fer, de télégraphe, de téléphone, et ont établi entre l'île, le Japon et la Chine de fréquentes relations par bateaux. Au bout de neuf ans et demi de colonisation, Formose se suffit aujourd'hui à elle-même, après avoir coûté moins cher que n'importe quelle autre colonie ; elle est donc un gage de bénéfices certains dans l'avenir, en même temps qu'elle pourra servir de déversoir pour une partie de la population japonaise lorsque les conditions sanitaires d'habitation se seront tout à fait améliorées.

Allemagne. — *Le voyage du prince de Bülow en Italie.* — Le prince de Bülow est arrivé à Rome le 12 avril, et est descendu au palais Cartarelli, siège de l'ambassade d'Allemagne près le Quirinal. Dès le lendemain matin, le chancelier allemand a eu un long entretien avec le ministre italien des Affaires étrangères, M. Tittoni, et le soir il a été reçu par le roi. M. de Bülow a tenu à s'expliquer lui-même au sujet de ce voyage, et il l'a fait en ces termes par l'intermédiaire de l'*Agence Stefani :*

Des versions fantastiques ont été publiées sur le but de mon voyage. J'avais depuis longtemps le désir de rendre à mes éminents amis Giolitti et Tittoni les visites qui me furent faites, en 1904, à Hombourg, et en 1905, à Baden-Baden. L'accumulation des affaires en Allemagne et les travaux de politique intérieure m'en avaient jusqu'ici empêché. Maintenant, après la clôture du Reichstag, j'ai profité du premier moment de libre pour venir à Rome.

Après avoir exprimé ses préférences pour Rome, où il a acheté une propriété, ce qui lui permettra de dire : *Civis romanus sum,* le prince a ajouté qu'au point de vue politique, les puissances sont surtout occupées en ce moment à contribuer de leur mieux à la pacification de la Macédoine, moyennant quelques transactions entre le projet de réforme anglais et le projet russe.

On doit espérer à ce sujet que des résultats pratiques pourront être atteints. L'Allemagne n'y a même aujourd'hui aucun intérêt direct et local, mais elle a cependant le vif désir que l'union des puissances soit maintenue dans les contrées balkaniques et qu'aucun motif de conflit ne puisse en surgir.

La visite de l'empereur à Venise a été une nouvelle manifestation de l'amitié que notre souverain professe pour l'Italie. Il a conservé le meilleur souvenir de son séjour sur ces côtes magnifiques et il s'en entretient toujours avec prédilection.

De mes entrevues avec M. Tittoni, il est résulté que nous envisageons de la même façon les questions politiques pendantes ; il en est de même des déclarations du ministre à la Chambre italienne, qui ont coïncidé, en beaucoup de points, avec les déclarations que j'ai faites au Reichstag. Nos conférences verbales ont également fixé nos buts communs.

Tout ceci répond au but de la Triple Alliance, qui est le maintien de paix et du *statu quo.*

Au sujet des rapports entre l'Autriche-Hongrie et l'Italie, aucune média-

tion de la part de l'Allemagne n'était nécessaire, car l'un des mérites les plus incontestables des ministres Giolitti et Tittoni est d'avoir rendu amicales et confiantes les relations entre l'Italie et l'Autriche-Hongrie, et leurs efforts ont été secondés par l'attitude également loyale et dévouée de M. d'Æhrenthal.

Le 16 avril, le prince de Bülow a été reçu officiellement au Vatican avec le cérémonial qu'on emploie à l'occasion de la remise des lettres de créance des diplomates accrédités auprès du Saint-Siège. Les troupes pontificales ont rendu les honneurs militaires. L'entretien particulier du pape et du chancelier a duré trente-cinq minutes, et la longueur de cette conversation a soulevé de nombreux commentaires. Voici, à ce sujet, les renseignements publiés par le *Temps*, d'une source qui semble assez autorisée :

La conversation effleura d'abord la question de la politique intérieure allemande. Le chancelier affirma que la lutte acharnée que mène le gouvernement ne touchait en rien la question religieuse et exprima le parfait sentiment de libéralisme du gouvernement allemand envers les croyants catholiques, et son respect pour la personne du pape. Celui-ci remercia M. de Bülow des sentiments qu'il venait d'exprimer.

Etant donné la complète séparation faite par M. de Bülow lui-même entre le centre, en tant que parti politique, et les catholiques, en tant que croyants, le chancelier ne pouvait pas demander au pape son intervention dans la lutte, ni le pape s'immiscer dans les affaires intérieures d'Allemagne. De plus, comme le sujet était délicat et l'audience très amicale, les deux interlocuteurs passèrent rapidement sur ce sujet en s'empressant de chercher un thème de causerie plus cordiale.

Le pape et le prince de Bülow parlèrent des catholiques allemands hors d'Allemagne, particulièrement des missions d'Orient. Sur un pareil thème, la conversation, tout académique, se prolongea, les deux interlocuteurs étant heureux de trouver un terrain moins glissant. Le pape rappela le voyage de l'empereur à Jérusalem. On parla plus longuement encore des missionnaires catholiques allemands en Chine, particulièrement de Mgr Henninghans, vicaire apostolique à Yen-chou-fou, dans le Chan-toung méridional, un des plus récents évêques missionnaires, sacré le 5 août 1904, parti environ un an après en Chine où, paraît-il, il a accompli des actes méritoires de dévouement, de courage et d'endurance, réalisant des conversions nombreuses et honorant en même temps le catholicisme allemand, ce qui permit aux deux interlocuteurs d'échanger de nombreux renseignements et des compliments réciproques.

Ainsi se termina très cordialement l'audience officielle ; puis le prince présenta la princesse de Bülow et s'entretint avec le cardinal Merry del Val à peu près sur les mêmes sujets qu'avec le pape.

En résumé, la visite au Vatican n'avait aucun but politique déterminé et la conversation évita les sujets politiques ; mais l'événement constitue toutefois un fait politique important, car, par le cérémonial fastueux adopté, le prince de Bülow a voulu prouver aux catholiques allemands combien il vénérait le Saint-Père. D'autre part, la durée de la visite, l'amabilité du pape et la cordialité de l'entrevue prouveront aux catholiques que M. de Bülow ne peut pas être considéré comme un ennemi de l'Eglise, de telle sorte qu'indirectement l'événement pourra avoir quelque influence sur l'attitude des électeurs du centre.

Autriche-Hongrie. — *L'assassinat du gouverneur de Galicie.* — Le gouverneur de la province de Galicie, le comte Potocki, a été assassiné à Lemberg, le 12 avril, et ce crime essentiellement politique a produit partout, en Autriche, une douloureuse émotion. Le comte Potocki, conseiller privé et chambellan de l'empereur François-Joseph, fils du comte Alfred Potocki qui, de 1875 à 1883, fut lui-même gouverneur de la Galicie et mourut à Paris le 18 mai 1889, s'était, en effet, opposé aux revendications des Ruthènes de Galicie, qui demandaient à être traités sur le pied d'égalité avec les Polonais à l'Université de Lemberg, et cette attitude avait soulevé contre lui les passions des Ruthènes. Un étudiant ruthène exalté, Miroskav Siczynski, s'est fait l'instrument des haines dont le gouverneur était l'objet et a tué le comte Potocki de trois coups de revolver. Il a été arrêté aussitôt et a déclaré, dès le premier interrogatoire, avoir agi pour des raisons politiques et n'avoir pas de complices.

Angleterre. — *La mort de sir H. Campbell-Bannerman.* — Le repos résultant de l'abandon du pouvoir n'a pu sauver sir Henry Campbell-Bannerman : il était trop gravement atteint d'une maladie de cœur compliquée d'une attaque d'influenza, et il s'est éteint le 22 avril, à 9 heures du matin, à l'âge de soixante-quatorze ans.

Le rôle joué par lui comme leader du parti libéral, puis comme premier ministre, s'explique par le mélange de modération d'esprit et de ferme droiture de caractère qui étaient la marque de sa personnalité. Représentant d'une circonscription écossaise depuis 1868, ministre de la Guerre dans plusieurs des cabinets présidés par Gladstone, sir Henry Campbell-Bannerman fut nommé un peu à l'ancienneté leader du parti libéral en 1899. Et pourtant ce choix, qui n'avait rien de frappant, servit bien le parti dans la crise très grave que ce dernier traversait. A cette époque, en effet, il était difficile d'y maintenir fût-ce un semblant d'harmonie. Sir H. Campbell-Bannerman y réussit cependant parce que sa fermeté de caractère ne s'associait pas à une étroitesse d'idées. Personnalité modeste et tolérante, tout imbu de la foi optimiste de Gladstone dans les forces jeunes et les idées nouvelles, sir Henry admettait qu'un parti libéral devait associer des tendances et des aspirations variées. Et cependant, grâce à son traditionnalisme britannique et à sa correction d'Ecossais, ces aspirations nouvelles risquaient aussi peu qu'il leur était possible de briser les cadres nécessaires d'un parti politique anglais. Aussi le leader élu en 1899 était-il tout désigné pour devenir premier ministre en 1905, après la démission de M. Balfour qui sentait que le parti conservateur, compromis aux yeux des masses libre-échangistes anglaises par l'impérialisme douanier de M. Chamberlain, allait subir une éclipse.

Les élections de 1906, annoncées par les scrutins partiels qui les avaient précédées, donnèrent une majorité formidable aux libéraux, et l'éclectisme optimiste de sir Henry Campbell-Bannerman attribua des sièges dans le Cabinet à des hommes appartenant à tous les

groupes du parti, même aux plus avancés. On peut disputer pour savoir s'il adopta alors la ligne de conduite la plus propre à assurer les succès futurs du parti libéral. Son alliance avec le *Labour party*, le réveil de la question du *home rule*, les tendances très pacifistes qui se révélèrent par le programme que l'Angleterre apporta à la Conférence de la Haye et par des économies sur les constructions navales devançaient peut-être les temps plus que ne s'y prêtait le traditionnalisme qui fait le fond du tempérament de la plupart des Anglais, même libéraux. On s'en aperçut aux hésitations et aux initiatives suivies d'abandons qui marquèrent la politique du cabinet libéral. A vrai dire, il est cependant raisonnable de se demander si une politique toute contraire, si un libéralisme tout traditionnel auraient eu meilleur succès : les partis anglais subissent nécessairement la crise que provoque dans tout le monde occidental l'apparition de tendances nouvelles. Les conservateurs l'ont éprouvé lors de la crise de 1905 : les libéraux, en proie depuis plus longtemps à des divergences, avaient déjà dû s'en apercevoir. De toutes manières la comparaison des résultats de la direction plus traditionnaliste de M. Asquith avec ceux de l'éclectisme de sir Henry Campbell-Bannerman permettra dans quelque temps de voir laquelle des deux tendances était la plus sage, ou si toutes deux ne pouvaient pas grand'chose contre l'esprit des temps nouveaux qui travaille à déformer tous les vieux cadres politiques, quelque soin que l'on ait de leur conserver leurs noms traditionnels.

Quoi qu'il en soit d'ailleurs, les résultats n'empêcheront pas sir Henry Campbell-Bannerman de s'être imposé à l'estime de son parti et de ses adversaires par la droiture et la générosité de son caractère et par le dévouement avec lequel, sans l'avoir sollicité, il se consacra à la tâche de mener un des deux grands partis anglais, puis le gouvernement même de son pays. R. C.

Italie. — *L'incident italo-turc.* — Un incident italo-turc s'est produit durant cette quinzaine, qui s'est d'ailleurs réglé avec la même rapidité qu'il était né. Le 18 avril, en effet, une note officielle du Quirinal publiée par l'*Agence Stefani*, annonçait la mobilisation d'une escadre contre la Turquie et en donnait l'explication suivante :

Depuis longtemps, les sujets italiens résidant dans plusieurs villes de Turquie demandaient la création de bureaux de poste italiens. Le ministre des Affaires étrangères, après avoir éliminé les demandes provenant de localités où des bureaux de poste n'existaient pas, ou de localités où il n'y avait qu'un petit nombre d Italiens, décida l'ouverture de bureaux à Constantinople, à Salonique, à Vallona, à Smyrne et à Jérusalem.

La Porte, qui avait été déjà prévenue de l'intention du gouvernement italien d'ouvrir de nouveaux bureaux de poste, reçut, dans les derniers jours du mois de mars, par l'entremise de l'ambassade italienne de Constantinople, une note verbale annonçant la prochaine ouverture des cinq bureaux déjà cités.

Le 30 mars, la Porte répondait à l'ambassade par une autre note verbale déclarant que, en vertu d'une entente préexistante contraire, l'ouverture de nouveaux bureaux n'était pas admissible.

Le 9 avril, l'ambassade d'Italie remettait à la Porte une nouvelle note faisant remarquer que le droit de l'Italie était incontestable et qu'il était basé sur le traitement de la nation la plus favorisée et niant catégoriquement l'existence d'une entente contraire.

Le 14 avril, la Porte répliquait de nouveau par une autre note à l'ambassade d'Italie, déclarant de façon péremptoire avoir donné des ordres catégoriques pour empêcher l'ouverture des nouveaux bureaux.

Cependant l'ambassade italienne était informée que ces ordres, selon les déclarations authentiques de personnages officiels, consistaient à placer des pelotons armés devant les bureaux de poste pour en défendre par la force l'accès au public.

En présence de cette grave et injustifiable provocation, le gouvernement italien a résolu de sauvegarder énergiquement sa dignité et ses droits, et a décidé d'envoyer dans les eaux turques trois divisions navales, avec l'ordre de se tenir prêtes à toute éventualité.

Aussitôt que les navires italiens seront arrivés dans les eaux turques, le gouvernement italien adressera en même temps une note aux puissances et une note à la Porte ; il relèvera dans ces notes la violation de la part de la Turquie des droits et des traités internationaux, soit dans la question des bureaux de poste, soit dans les autres questions dans lesquelles la Porte a agi abusivement et avec violence au préjudice des droits de l'Italie.

De la réponse que la Porte donnera dépendront l'attitude future du gouvernement italien et l'action de l'escadre.

Le but que le gouvernement italien se propose dans son action coercitive est clair et précis, c'est de sauvegarder les droits italiens dans des questions bien déterminées.

Par conséquent, les bruits que la nouvelle de la mobilisation de l'escadre a fait circuler et suivant lesquels l'Italie songerait à s'emparer d'une province ottomane sont absolument fantaisistes.

La politique de l'Italie n'est pas une politique d'aventures, mais une politique de défense légitime ; ce caractère lui assure la sympathie de toutes les puissances.

Les dernières lignes de cette note visaient la campagne tendancieuse menée par certains journaux de Rome et du royaume, lesquels, s'efforçant de réveiller la question tripolitaine, préconisaient une action italienne en Afrique.

En même temps que paraissait le communiqué du gouvernement, la presse officieuse laissait entendre que de puissantes interventions, que l'on ne nommait pas expressément, mais que chacun savait venir de Berlin, s'employait auprès de la Porte pour solutionner à l'amiable cet incident. Et deux jours plus tard, le 20 avril, on apprenait, en effet, que tout était réglé pour le mieux et que contre-ordre avait été donné à l'escadre italienne. L'accord s'était fait sur la communication diplomatique suivante de l'ambassadeur ottoman, Rechid Pacha, au gouvernement de Rome :

Du moment que le gouvernement italien ne demande à ouvrir des bureaux postaux que dans les cinq villes indiquées, où il existe déjà des bureaux postaux d'autres puissances, il n'y a pas lieu d'adopter à l'égard de l'Italie un traitement autre que celui réservé aux autres puissances.

Comme l'ouverture de bureaux postaux étrangers dans l'empire ne

repose sur aucun droit concédé ni sur aucun engagement pris par le gouvernement ottoman, il demeure entendu qu'il sera procédé également à l'égard des bureaux italiens suivant la décision qui sera prise, à l'avenir, au sujet de tous les bureaux postaux étrangers.

Il est donc établi que l'ouverture de ces bureaux ne sera pas interprétée comme un droit spécial acquis.

Le gouvernement italien a pris aussitôt les dispositions nécessaires pour l'installation des bureaux de poste à Constantinople, Smyrne, Salonique, Jérusalem et Vallona.

A ne considérer que les faits, il est évident que cet incident doit paraître assez insignifiant. Il convient cependant de ne pas se faire trop d'illusion à ce sujet. Ce qui vient de se passera, dans l'espèce, une importance beaucoup plus considérable qu'on ne serait disposé à le croire à première vue. Le rôle d'intermédiaire joué par l'Allemagne doit surtout être médité. Le gouvernement de Berlin a montré, par les faits, quelle était son influence à Constantinople, et qu'il entend et peut y jouer le rôle de régulateur et d'arbitre. Cela est à rapprocher de la partie jouée par la diplomatie allemande dans l'imbroglio balkanique.

II. — AFRIQUE.

Algérie. — *L'instruction des indigènes.* — Les délégations financières, dans leur réunion plénière, le 15 avril, viennent d'adopter à l'unanimité des votants les propositions qui leur étaient soumises en vue de donner un plus grand développement à l'enseignement des indigènes. Le programme de l'administration, approuvé par le gouvernement, a été accepté sans modification. La discussion, très calme et courtoise, a porté presque exclusivement sur la nature de l'instruction qui sera donnée dans les nouvelles écoles et que l'assemblée désire vivement voir orienter dans un sens professionnel et pratique.

Afrique Occidentale. — *Création de courriers mensuels entre le Niger et l'Extrême-Sud algérien.* — Le gouverneur général de l'Afrique Occidentale française vient de rendre compte au ministre des Colonies que désormais des courriers mensuels relieront nos établissements des confins sahariens dans la région du Niger et nos postes de l'Extrême-Sud algérien. Le point de départ sera établi pour le Sud algérien à In-Salah, chef-lieu du territoire des Oasis, et le point d'arrivée sur le Niger à Gao. Les relais sont créés à Timiaouïn, dans nos postes du cercle d'Agadès, et enfin dans un poste que le colonel Laperrine a reçu l'ordre d'installer dans le Ahaggar. Cette nouvelle route sera utilisée en particulier pour le rapatriement des officiers. Le transport par l'Algérie sera moins onéreux que par le Dahomey ou le Sénégal.

Le gouverneur général attend les meilleurs résultats de la création

de cette nouvelle voie. Le soin de son établissement avait été confié au colonel Laperrine, commandant du territoire des Oasis, et au lieutenant-colonel Cristofari, commandant du territoire militaire du Niger.

Dahomey. — *La population de la colonie en* 1907. — L'administration du Dahomey vient de procéder à l'établissement des statistiques de la population de la colonie en 1907. En tenant compte des causes d'erreurs provenant des difficultés que rencontre un travail de cette nature dans ces vastes régions de l'intérieur dotées d'une organisation administrative très simple et où n'existe aucun service de l'état civil, on pourrait évaluer la population totale du Dahomey à 635.971 habitants, soit 225.864 hommes, 268.919 femmes et 141.188 enfants des deux sexes âgés de moins de quinze ans.

Au point de vue de la nationalité, cette population se répartit ainsi : 412 Européens, dont 362 Français, 12 Anglais, 23 Allemands, 1 Italien, 2 Portugais, 9 Suisses, 2 Grecs, 1 Belge, 8 Asiatiques ; 630.982 indigènes sujets français; 4.419 indigènes sujets étrangers; 150 métis dont 18 Français et 25 étrangers. Sur les 362 Français recensés, on compte 300 hommes et 62 femmes et sur les 50 Européens de nationalité étrangère, 48 hommes et 2 femmes.

Il existe au Dahomey une très grande diversité de races indigènes. Parmi nos sujets on rencontre les Adjaas, Bambaras, Baribas, Bolissas, Cocotocolis, Dahoméens, Djedjis, Dendis, Fons, Gaulbaris, Haoussas, Houés, Kourés, Minas, Nagots, Ouatchis, Ouabous, Peulhs, Pedahs, Plas, Rotofous, Sahoués, Sarakolés, Sénégalais, Sombas, Soudanais, Yobas, Yoroubas, qui forment une population de 222.439 hommes, 267.592 femmes, 70.022 garçons et 70.939 filles au-dessous de quinze ans. Les races étrangères d'indigènes sont représentées au Dahomey par les Achantis, Djedjis, Gaulbaris, Haoussas, Minas, Pedahs, Nagots, Youroubas, Kroumen, parmi lesquels on compte 1.997 hommes, 1.244 femmes, 799 garçons et 350 filles au-dessous de quinze ans.

En ce qui concerne les professions exercées par la population européenne, la répartition est la suivante : 4 Français s'adonnent à l'agriculture ; 42 à l'industrie, dont la plupart à l'industrie des transports; 67 au commerce. Les professions libérales (culte, justice, enseignement) sont exercées par 75 de nos compatriotes, dont 36 femmes, Les officiers, fonctionnaires et employés européens des divers services sont au nombre de 148.

Parmi les étrangers, on compte 3 industriels, 40 commerçants et 6 missionnaires dont une femme.

RENSEIGNEMENTS ÉCONOMIQUES

I. — GÉNÉRALITÉS.

La production des céréales dans le monde. — Voici, d'après le *Musée commercial* de Philadelphie, quelle est la production du monde en céréales :

Froment. — 3.160 millions de boisseaux (correspondant à 86.000.000 de tonnes métriques (le boisseau, *bushel*, vaut 36 lit. 35, en froment; il pèse 27 kg. 2).

Trois pays produisent la moitié de ce chiffre :

Etats-Unis, 660 millions de boisseaux; Russie d'Europe, 541; France, 328.

Les principaux pays contribuant à produire l'autre moitié sont, par ordre d'importance (en millions de boisséaux) : Indes, 286; Italie, 159; Allemagne, 128; Hongrie, 120; Espagne, 115; Argentine, 101, etc.

Maïs. — 2.896 millions de boisseaux ou 73.500.007 tonnes métriques.

Les trois quarts sont produits par les Etats-Unis : 2.286 millions de boisseaux.

Avoine. — 3.371 millions de boisseaux ou 49.000.000 de tonnes métriques :

Etats-Unis, 871; Russie, 825; Allemagne, 494; France, 268; Canada, 204; Autriche-Hongrie, 196.

Seigle. — Plus de la moitié est produite par la Russie : 890 millions de boisseaux; Allemagne, 372.

Orge. — Russie, 297 millions de boisseaux; Allemagne, 145; Etats-Unis, 114; Japon, 80.

Riz. — Chine, 24.500.000 tonnes métriques; Inde, 21.700.000.

La production mondiale doit être voisine de celle du froment.

Millet. — Indes, 542 millions; Chine (peut-être 500 millions); Russie d'Europe, 78; Russie d'Asie, 15; Japon, 12; Etats-Unis, 5.

II. — EUROPE.

France. — *Commerce extérieur en* 1907. — Voici les résultats, publiés par l'administration des douanes, sur le Commerce extérieur de la France pendant l'année 1907 (en milliers de francs) :

IMPORTATIONS	1907	1906
	francs	francs
Objets d'alimentation	1.001.887	940.457
Matières nécessaires à l'industrie	3.878.446	3.687.126
Objets fabriqués	1.167.315	999.668
Totaux	6.047.648	5.627.151

	Différences pour 1907
Objets d'alimentation	+ 61.480
Matières nécessaires à l'industrie	+ 191.320
Objets fabriqués	+ 167.647
Total	+ 420.397

EXPORTATIONS	1907	1906
	francs	francs
Objets d'alimentation	749.280	711.266
Matières nécessaires à l'industrie	1.532.010	1.474.815
Objets fabriqués	2.852.387	2.699.451
Colis postaux	408.353	381.175
Totaux	5.542.030	5.266.707

	Différences pour 1906
Objets d'alimentation	+ 38.014
Matières nécessaires à l'industrie	+ 57.195
Objets fabriqués	+ 152.936
Colis postaux	+ 27.178
Total	+ 275.323

Allemagne. — *Le projet de budget de l'empire pour* 1908-09. — Le budget proposé au Reichstag pour l'exercice 1908-09 s'élève, en dépenses et en recettes, à 2.750.058.401 marks contre 2.596.391.629 marks l'année précédente.

Les dépenses se répartissent comme suit :

Budget ordinaire :

2.484.831.156 marks,
dont 2.152.154.755 marks de dépenses permanentes,
et 332.676.401 marks de dépenses transitoires.

Budget extraordinoire :

265.227.245 marks.

Au projet de budget ordinaire, les dépenses permanentes et transitoires de l'Empire, y compris les dépenses permanentes des exploitations industrielles (Postes et télégraphes, Imprimerie impériale, chemin de fer d'Empire), sont portées pour un total de 2.484.831.156 marks supérieur aux dépenses correspondantes de l'exercice précédent de 145.940.537 marks.

Cette augmentation de dépenses porte pour 125.426.148 marks sur les dépenses permanentes et pour 20.414.389 marks sur les dépenses transitoires.

Le budget extraordinaire, atteignant le chiffre de 265.227.245 marks, dépasse celui de l'année précédente de 12.726.235 marks.

NOMINATIONS OFFICIELLES

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

M. Gueyraud est chargé du consulat général de Jérusalem;
M. Engelhardt est chargé du consulat de Palerme;
M. Pingaud est chargé du consulat de Nuremberg;
M. Labrouche est chargé du consulat d'Helsingfors;
M. Bertrand (Gabriel) est chargé du consulat de Manille;
M. Monin est chargé du consulat de Dantzig;
M. Arnould est chargé du consulat de Galatz;
M. Wiet (Emile) est chargé du consulat de Las Palmas.

L'exequatur a été accordé à MM. :
Huret (Pierre), agent consul. d'Italie à Boulogne-sur-Mer;
Moyet (Alfred), consul de l'Uruguay à Lyon;
Rufino Cuervo Marquez, consul de Colombie à Saint-Nazaire;
Achard (Edmond), consul de Suisse à Lyon.

MINISTÈRE DE LA GUERRE

Troupes coloniales

INFANTERIE

Annam-Tonkin. — MM. les *lieut.* Quod, Moing et Hamaide et le *sous-lieut.* Chéret sont désig. pour le Tonkin.

Cochinchine. — MM. le *colonel* Ronget, le *lieut.-col.* Lorho, les *lieut.* Abonneau, Rossat et Coville sont désig. pour la Cochinchine.

Afrique Occidentale. — MM. le *chef de bat.* Gaden et le *sous-lieut.* Gauthier sont désignés pour la Mauritanie;

M. le *lieut.* Sapolin est désig. pour l'A. O. F.

Congo. — M. le *sous-lieut.* Schodduyn est désig. pour le Congo.

ARTILLERIE

Annam-Tonkin. — MM. les *sous-lieut.* Coulon et Denniel sont désig. pour le 4e reg. au Tonkin.

Cochinchine. — M. le *lieut.-colonel* Delestre est désig. pour la Cochinchine.

Afrique Occidentale. — MM. le *capit.* Sugot et le *lieut.* Varigault sont désig. pour l'A. O. F.

Madagascar. — MM. les *lieut.* Bizon et Drouet sont désig. pour Madagascar.

CORPS DE L'INTENDANCE

Cochinchine. — MM. les *sous-intend. de* 3e *cl.* de Grézel et l'*adjoint* Manès sont désig. pour Saïgon.

Madagascar. — M. le *sous-intend. de* 2e *cl.* Baron est désig. pour Tamatave.

SERVICE DE SANTÉ

Annam-Tonkin. — Sont désig. pour le Tonkin :

MM. les *méd.-maj. de* 2e *cl.* Brisemur, Erdinger (Lucien) et Sambuc; les *méd. aides-maj.* Perret, Dhoste et Georgelin.

Afrique Occidentale. — M. le *méd.-maj. de* 2e *cl.* Wagon est désig. pour la Guinée;

MM. le *méd.-maj. de* 2e *cl.* Massiou et le *méd. aide-maj. de* 1re *cl.* Pulconis sont désig. pour l'A. O. F.

Congo. — M. le *méd. aide-maj.* Ringenbach est désig. pour Brazzaville.

Madagascar. — Sont désig. pour Madagascar :

MM. le *méd.-maj. de* 1re *cl.* Cardeillac, les *méd.-maj. de* 2e *cl.* Noblet et Lafaurie et les *méd. aides-maj.* Lescure, Mazet et Gouriou.

Officiers d'administration.

Annam-Tonkin. — M. l'*offic. d'administ.* de 2e *cl.* Monseau est désig. pour le Tonkin.

Madagascar. — M. l'*offic. d'administ. de* 2e *cl.* Gardini est désig. pour Madagascar.

MINISTÈRE DE LA MARINE

ÉTAT-MAJOR DE LA FLOTTE

Extrême-Orient. — M. le *capit. de frég.* Lainé est nommé au command. de la *Manche*;

M. le *lieut. de vaiss.* Roqueplo est désig. pour le *Bruix*;

M. l'*enseig. de vaiss.* Defforges est désig. pour le *Protée*, comme second;

M. l'*enseig. de vaiss.* Vassal est désig. pour la *Décidée*.

CORPS DU COMMISSARIAT

Cochinchine. — M. le *commiss. en chef de* 1re *cl.* Paqueron est nommé commiss. de l'arsenal de Saïgon.

SERVICE DE SANTÉ

Madagascar. — M. le *méd. de* 1re *cl.* Barthe est désig. pour Diégo-Suarez.

MINISTÈRE DES COLONIES

M. Joucla (Edmond) est nommé chef adjoint du gouverneur général de l'A. O. F.;

M. Lejeune (H.-A.) est nommé secrétaire général du Haut-Sénégal-Niger.

Sont nommés dans le personnel des services civils de l'Indo-Chine :

A l'emploi d'administrateur de 1re *classe.*

MM. De Goy, Adamolle, Wulfingh, Collard, administrateurs de 2e classe.

A l'emploi d'administrateur de 2e *classe.*

MM. Patry, Bosc, Rivet, Montpeyrat, Davoine, Buffel du Vaure, Bonnemain, Faure, administrateurs de 3e classe.

A l'emploi d'administrateur de 3e *classe.*

MM. Langellier-Bellevue, L'Helgualc'h, Lapouyade, Serizier, Carlotti, Peyrabère, Richard, Löfler, Daroussin, Pasquier, administrateurs de 4e classe.

A l'emploi d'administrateur de 4e *classe.*

MM. Sacote, Métaireau, Pascal-Balard, Piéquet, Picher, Vincentelli, Vialla, Bonifay, administrateurs de 5e classe.

A l'emploi d'administrateur de 5e *classe*

MM. Cordier, Baffeleuf, Yon, Renaud, Richomme, Lejeune, administrateurs stagiaires; Malot, Lambert, Eudel, Levesque, Blandin, Fauconnier, Guyot de Salins, Donnat, Cottez, Coupé, Richard, Martin, commis de 1re classe.

Sont nommés dans la magistrature coloniale :

Juge de paix à compétence étendue à Nossi-Bé (Madagascar), M. Veyrat;

Juge de paix à compétence étendue à Mananjary (Madagascar), M. Roul de la Hellière;

Procureur de la République près le tribunal de première instance de Pondichéry (Inde), M. Holtz;

Juge suppléant au tribunal de première instance de Saïgon (Indo-Chine), M. Baurens;

Juge suppléant au tribunal de première instance de Tananarive (Madagascar), M. Le Bel;

Juge suppléant au tribunal de première instance de Diégo-Suarez (Madagascar), M. Falgayrac;

Juge d'instruction au tribunal de première instance de Fort-de-France (Martinique), M. Monteilhet;

Substitut du procureur de la République près le tribunal de première instance de Fort-de-France (Martinique), M. Lasocki;

Juge suppléant au tribunal de première instance de Fort-de-France (Martinique), M. Paraf;

Substitut au procureur de la République, près le tribunal de première instance de Libreville (Congo), M. Moreau;

Juge auditeur au tribunal supérieur du Congo, M. Sourrouille;

Juge suppléant au tribunal de première instance de Libreville, M. Beaumont (Jacques).

Lieutenant du juge au tribunal de première instance de Papeete (Océanie), M. Ninet;

Juge suppléant au tribunal de première instance de Dakar (Sénégal), M. Michaux;

Juge suppléant au tribunal de première instance de Pondichéry (Inde), M. Fabre (Joseph-Marie-Maurice);

Attaché au parquet du procureur général de Madagascar, M. Pust (Ed.);

Attaché au parquet du procureur de la République de Libreville (Congo), M. Henry (Léon).

BIBLIOGRAPHIE — LIVRES ET REVUES

A travers le Monde, par CL. VERNE et EMILE ROUX. 1 vol. 524 pages. Henri Falque, éditeur.

MM. Claude Verne, professeur à la Faculté de médecine de Grenoble, et Emile Roux viennent de publier le récit de leur voyage à travers les Indes anglaises, la Chine et le Japon.

Ils ont parcouru ces contrées toujours mystérieuses en apportant à l'examen des civilisations et des hommes l'esprit précis du savant, ou la curiosité du lettré qui désire faire profiter les autres du fruit de ses recherches, mais surtout avec la finesse, l'acuité de vision de dilettantes heureux de pouvoir dire avec le poète, après avoir contemplé d'admirables tableaux, distingué les caractères originaux des races :

« Heureux qui comme Ulysse a fait un beau voyage ! »

A travers le Monde est un volume à lire lentement, pour son plaisir, si l'on en veut goûter tout le charme.

Ouvrages déposés au bureau de la Revue.

Les relations de la France et du Siam (1680-1907), par le capitaine SEAUVE. Une brochure in-8° de 122 pages, avec 27 photogravures et 3 cartes. Henri Charles-Lavauzelle, Paris, 1908.

British Committees, commissions and councils of Trade Plantations (1622-1675), by CHARLES M. ANDREWS. Un vol. in-8° de 150 pages. The Johns Hopkins Press, Baltimore, 1908.

Tableau général des Communes de l'Algérie, dressé par ordre de M. JONNART, gouverneur général de l'Algérie. Un vol. in-folio de 230 pages. Imprimerie algérienne, Alger, 1908.

LES REVUES

I. — REVUES FRANÇAISES

Bulletin du Comité de l'Afrique Française (*avril* 1908). ROBERT DE CAIX : Les affaires du Maroc. — P. CHEMIN-DUPONTÈS : Le commerce des colonies françaises. — Capit. DINAUX : Une mission dans l'Adrar du Niger.

Revue pour les Français (25 *avril* 1908). Command. SAUVAIRE-JOURDAN : Ce qu'on voit dans un combat naval moderne. — PIERRE ROCHEVERRE : Les Egyptiens européanisés.

La Quinzaine coloniale (25 *avril* 1908). L'Agence centrale des colonies.

II. — REVUES ÉTRANGÈRES

Revues italiennes.

L'Esplorazione comerciale (1-15 *aprile* 1908). D. L. G. : L'azione italiana in Somalia.

La Rassegna Nazionale (16 *aprile* 1908). ENRICO BERTARELLI : Note di un viaggio nell' India. VI. Benares : la città santa.

L'Administrateur-Gérant : P. CAMPAIN.

PARIS. — IMPRIMERIE LEVÉ, RUE CASSETTE, 17.

CHEMINS DE FER DE L'OUEST

Voyage Circulaire en Bretagne

Billets d'excursion à prix réduits, valables 30 jours (délivrés toute l'année)

1re classe, 65 francs — 2e classe, 50 francs

Itinéraire. — Rennes, Saint-Malo-Saint-Servan, Dinard-Saint-Enogat, Dinan, Saint-Brieuc, Guingamp (1), Lannion, Morlaix (1), Roscoff, Brest, Quimper, Douarnenez, Pont-l'Abbé, Concarneau, Lorient, Auray, Quiberon (1), Vannes, Savenay, Le Croisic, Guérande, Saint-Nazaire, Pont-Château, Redon, Rennes.

(1) Il est délivré peur l'extention de l'itinéraire de Guingamp à Paimpol et retour de Guingamp ou Morlaix à Carhaix avec retour facultatif sur Guingamp ou Morlaix, et de Quiberon à Belle-Ile-en-Mer (le Palais), et retour, des billets d'aller et retour à prix réduits.

Ces billets donnent droit à l'arrêt facultatif aux gares intermédiaires. Leur durée de validité expire en même temps que celle du voyage circulaire.

Billets spéciaux de parcours complémentaires

Il est délivré de toute station des réseaux de l'Ouest et d'Orléans, située à 50 kilomètres au moins (ou contre paiement de la taxe applicable à 50 kilomètres), de l'itinéraire du Voyage Circulaire en Bretagne, des billets spéciaux de 1re et de 2e classes comportant une réduction de 40 % sur le prix ordinaire des places, pour aller rejoindre l'itinéraire du Voyage Circulaire et pour rentrer au point de départ ou se rendre sur toute autre gare des réseaux de l'Ouest et d'Orléans.

Le billet d'aller, pour rejoindre l'itinéraire du Voyage Circulaire en Bretagne, doit être demandé en même temps que celui du Voyage Circulaire et au moins 4 jours à l'avance. Le billet de retour est délivré sur la présentation du billet circulaire aux gares situées sur l'itinéraire de ce voyage où le voyageur compte commencer son voyage de retour.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Billets d'aller et retour individuels et de famille.

Pour les stations thermales et hivernales des Pyrénées-Occidentales et Orientales et du Golfe de Gascogne, Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salies-de-Béarn, etc... Amélie-les-Bains, Vernet-les-Bains, Banyuls-sur-Mer, etc.

Il est délivré toute l'année, à toutes les gares du réseau d'Orléans ainsi que dans ses bureaux succursales de Paris, pour les stations thermales et hivernales désignées ci-dessus :

1° Des billets d'aller et retour individuels de toutes classes avec réduction de 25 0/0 en 1re classe et de 20 0/0 en 2e et 3e classes, sur le prix calculés au tarif général d'après l'itinéraire effectivement suivi ;

2° Des billets aller et retour de famille en 1re, 2e, 3e classes, comportant une réduction de 20 à 40 0/0 suivant le nombre des personnes et sous condition d'effectuer un parcours minimum de 300 kilomètres (aller et retour compris).

Durée de validité : 33 jours à compter du jour de départ, ce jour compris

Créé en 1866

LE MEILLEUR DES TONIQUES ET APÉRITIFS

BYRRH

VIN GÉNEREUX ET QUINQUINA

HORS-CONCOURS. — EXPOSITION UNIVERSELLE DE PARIS 1900

Le **BYRRH** est une boisson savoureuse, éminemment tonique et hygiénique.

Il est fait avec des vins vieux exceptionnellement généreux, mis au contact de Quinquina et d'autres substances amères de premier choix. Il emprunte à toutes ces substances un arôme agréable et de précieuses propriétés cordiales, et il doit aux vins naturels qui seuls servent à sa préparation sa haute supériorité hygiénique.

On le consomme à toute heure : soit pur à la dose d'un verre à Bordeaux ; soit dans un grand verre, étendu d'eau ordinaire ou d'eau de seltz. Il devient alors une boisson très agréable et rafraîchissante, sans perdre aucune de ses propriétés hygiéniques.

Exiger la Marque

VIOLET FRERES, à THUIR (Pyrénées-Orientales)

CHEMINS DE FER DE PARIS-LYON-MÉDITERRANÉE

Banlieue de Paris

Grâce à la mise en service récente de deux nouvelles voies entre Villeneuve-Saint-Georges et Brunoy, la Cie P.-L.-M. se trouve maintenant à même d'apporter d'importantes améliorations à son service de Banlieue.

Ces améliorations, mises en vigueur dès le 1er Mai, seront certainement fort appréciées.

C'est dans la Banlieue desservie par cette Compagnie que se trouvent les charmantes localités de l'Yerres et la forêt de Sénart ; les rives de la Haute-Seine (Le Coudray, Seine-Port, etc...) Melun et ses environ (chateau de Vaux-le-Vicomte, abbaye de Dammarie-les-Lys) ; le palais de Fontainebleau et sa forêt, une des merveilles de la France.

Billets simples de France en Espagne.

Les principales gares du réseau P.-L.-M. (Paris, Dijon, Lyon, Marseille, etc.) délivrent toute l'année des billets directs simples pour Barcelone.

Consulter le Livret-Guide-Horaire P.-L.-M. vendu 0 fr. 50 dans toutes les gares.

De Paris en Orient (viâ Marseille).

La Compagnie P.-L.-M., d'accord avec les Compagnies des Messageries maritimes, Fraissinet et Paquet, délivre des billets simples valables 15 jours, pour se rendre, par Marseille, de Paris à l'un quelconque des ports ci-après : Alexandrie, Beyrouth, Constantinople, Le Pirée, Smyrne, Alexandrie, Jaffa, Port-Saïd, Batoum, Salonique, Odessa, Samsoun, etc.

Les Agences de la Compagnie des Messageries maritimes délivrent des billets d'aller et retour, valables 120 jours, pour se rendre, viâ Marseille, de Paris à Alexandrie, Port-Saïd, Jaffa, Beyrouth.

Arrêts facultatifs sur le réseau P.-L.-M. (par la Bourgogne ou par le Bourbonnais).

Ces billets donnent droit à une franchise de 30 kilos de bagages par place sur le chemin de fer ; sur les paquebots, cette franchise est de 100 kilos par place de 1re classe et de 60 kilos par place de 2e classe.

Pour plus amples renseignements, consulter le Livret-Guide-Horaire P.-L.-M. mis en vente au prix de 0 fr. 50 dans les gares de la Compagnie.

PARIS. — IMPRIMERIE LEVÉ, RUE CASSETTE, 17.

12me ANNÉE. — N° 270 16 MAI 1908

QUESTIONS
Diplomatiques et Coloniales

REVUE DE POLITIQUE EXTÉRIEURE

PARAISSANT LE 1er ET LE 16 DE CHAQUE MOIS

SOMMAIRE

Pages

Ed. Payen ..... L'Indo-Chine dans les six dernières années..... 677

Maurice Muret..... M. Th. Schiemann et les Affaires marocaines... 684

Angel Marvaud ..... La paix dans le Centre-Amérique..... 691

Pierre Ma..... Les droits de douanes dans les colonies anglaises 713

CHRONIQUES DE LA QUINZAINE

Les affaires du Maroc. — *Les délégués de Moulaï Hafid à Berlin.* — *Le « Livre blanc » allemand sur le Maroc.* — *Une réunion de la Société allemande du Maroc.* — *La mission de M. Regnault et du général Lyautey.* — *Le sultan Abd el Aziz et Moulaï Hafid.* — *Les opérations dans la Chaouïa.* — *Dans le Sud-Oranais* 724

Renseignements politiques. — Europe. *La convention de la mer du Nord et la convention de la Baltique.* — France. *L'incident franco-turc, l'affaire d'Héraclée. Les troubles de la Martinique. Les relations franco-russes.* — Angleterre. *Les obsèques de sir Henry Campbell-Bannerman. L'élection de M. Winston-Churchill.* — Autriche-Hongrie. *Le jubilé de l'empereur François-Joseph.* — Italie. *Le nouvel ambassadeur d'Italie à Paris.* — Portugal. *L'inauguration des Cortès portugaises. Le message du roi Manuel.* — Indo-Chine française. *Les troubles de Battambang.* — Indes anglaises. *Les troubles de la frontière anglo-afghane.* — Tunisie. *Le voyage de M. Jonnart en Tunisie*..... 738

Renseignements économiques.—*Le marché du caoutchouc en* 1907.—*La navigation intérieure de la France en* 1906.— *L'industrie du coton en Chine*..... 752

Nominations officielles..... 754

Bibliographie. — Livres et Revues..... 755

CARTES ET GRAVURES

Carte de l'Amérique Centrale..... 693

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

19-21, RUE CASSETTE — PARIS. 6e. — *Téléph.* 132.84.

Abonnement annuel :

France et Colonies, 15 francs Etranger et Union postale 20 francs

La Livraison : *France* : 0,75 *Etranger* : 1 fr.

Au COMITÉ DE L'ASIE FRANÇAISE, 19-21, rue Cassette, PARIS

Guides Madrolle

TONKIN DU SUD, HANOI..... **10 francs**

Un travail historique, anthropologique, et sociologique du peuple anamite précède les itinéraires. Le voyageur aura tous les renseignements pour visiter en détail la belle capitale moderne, **Hanoï**, la ville industrielle de **Namdinh**, les cités anciennes de **Ko-Loa**, de **Thang-Long** de **Hoa-Lu**, et excursionner dans les jolis sites de **Da-Phuk**, de **Bavi**, de **Chiné**, de **Rivière Noire** et du **Thanh-Hoa**.

CHINE DU SUD, PORTS DU JAPON..... **12 francs**

Le Touriste trouvera les indications nécessaires pour visiter les pays de l'**Extrême-Orient**, et pour pénétrer en Chine par le **Si-Kiang**, ou par le **Fleuve Bleu** — HONG-KONG, CANTON, MACAO, CHANG-HAI, HAN-KÉOU.

CHINE DU NORD, CORÉE, LE TRANSSIBÉRIEN..... **12 francs**

Le Guide prend le voyageur à **Chang-Haï** et lui fait parcourir toutes les excursions autour de **Pékin** et celles de la **Chine septentrionale** et **occidentale**; il le conduit jusqu'en Europe, à travers la **Mandchourie**, la **Sibérie**, la **Russie** et l'**Allemagne**. — **Tien-Tsin**, **Pékin**, **Séoul**, **Moscou**, **Varsovie**, **Berlin**.

INDO-CHINE, HARAR, INDES, CEYLAN, SIAM, CHINE MÉRIDIONALE. **18 francs**

Le Guide décrit chaque escale de l'itinéraire **Marseille** à **Canton**; le passager désireux d'étendre le cercle de ses excursions pourra gravir les hauteurs de l'**Ethiopie**, visiter les temples somptueux de l'**Inde méridionale**, aller dans les sanatoria de **Ceylan**, parcourir les villes mortes du **Siam**, étudier les ruines grandioses laissées par la civilisation khmer, remonter le **Fleuve Rouge** jusqu'en **Chine** et séjourner à **Canton**.

MONOGRAPHIES : Rudiments de la langue Chinoise, 2 fr. 50. — La Corée, 3 fr. — Les voyageurs Chinois, 1 fr. — L'Art chez les Chinois, 1 fr. — L'Histoire de la Chine, 1 fr. — Sud de la Chine, 3 fr. — Nord de la Chine, 3 fr. — Le Sud du Yun-nan, 2 fr.

CHEMIN DE FER D'ORLEANS

Voyages en Espagne.

La Compagnie d'Orléans délivre déjà dans toutes ses gares, stations et bureaux de ville de Paris, conjointement avec des carnets de parcours à itinéraire facultatif français, des billets demi-circulaires espagnols à itinéraire fixe, comportant Hendaye-Irun comme point d'entrée en Espagne et Cerbère-Port-Bou comme point de sortie, ou inversement.

Depuis le 15 avril 1907, cette Compagnie délivre également, conjointement avec les carnets de parcours français précités, des billets circulaires individuels espagnols à itinéraire tracé à gré du voyageur du tarif X n° 5; la sortie et la rentrée en France peuvent avoir lieu soit par le même point frontière (Hendaye-Irun ou Cerbère-Port-Bou), soit par l'un de ces points à l'aller et par l'autre au retour.

La demande de ces billets doit être faite 10 jours au moins à l'avance.

QUESTIONS
DIPLOMATIQUES ET COLONIALES

L'INDO-CHINE DURANT LES SIX DERNIÈRES ANNÉES

M. Beau, gouverneur général de l'Indo-Chine, est rentré en France dans les derniers jours d'avril avec l'intention de ne plus retourner en Extrême-Orient. Le gouvernement va l'appeler au poste de ministre de France à Bruxelles et lui donner un successeur en Indo-Chine. Le moment est donc venu de retracer à grands traits ce qu'a fait M. Beau durant les six années qu'il a gouverné notre grande possession extrême-orientale, et de voir à quelle œuvre devra s'appliquer le nouveau gouverneur général.

***

M. Beau est arrivé à Saïgon en octobre 1902. L'Indo-Chine était alors en pleine activité. M. Doumer avait fait le pays à son image. Travailleur infatigable et toujours en mouvement, il avait voulu tirer l'Indo-Chine de l'engourdissement de la plupart des pays orientaux et il y avait réussi. En cinq années, de 1897 à 1902, il avait réorganisé administrativement et financièrement la colonie en créant l'Union indo-chinoise, en instituant un nouveau régime financier, en empruntant 200 millions de francs. A la réorganisation administrative, il avait ajouté l'organisation économique en traçant le plan de nombreuses lignes de chemins de fer. Enfin il avait travaillé au rayonnement de notre colonie au dehors par divers moyens : travaux publics, consulats, écoles. Une suite ininterrompue de magnifiques récoltes avait singulièrement favorisé l'entreprise d'un réformateur qui aimait en toutes choses à brûler les étapes. Une œuvre d'une indéniable utilité se trouvait ainsi accomplie ou entamée et, dans ses premières entrevues avec les différents représentants de la colonie, M. Beau avait bien raison de dire qu'il continuerait dans la voie tracée par son prédécesseur.

Il ne fallait rien abandonner du programme économique tracé par M. Doumer, et ne pas laisser en suspens ce réseau de voies ferrées dont les fonds avaient été réunis avec facilité,

mais il convenait de modérer l'allure des débuts et de ne pas épuiser par des charges trop lourdes un pays pour lequel la nature déjà semblait se montrer moins clémente. En tout état de cause, un ralentissement eût été nécessaire, il fut imposé par les événements.

***

Une longue crise économique a, pendant les années 1905 et 1906, pesé lourdement sur les recettes du budget général, et, d'autre part, les dépenses d'exécution du programme de grands travaux publics sont apparues supérieures aux prévisions. Il en est résulté une impression de surprise et une sorte de désenchantement de l'opinion publique à l'égard de l'Indo-Chine. Dans le rapport très considérable qu'il a fait rédiger avant son départ sur la situation de l'Indo-Chine de 1902 à 1907, M. Beau estime que la progression des recettes doit être considérée comme satisfaisante si l'on fait abstraction des deux années 1905 et 1906 où s'est produite une régression de 1.963.000 piastres et de 1.549.000 piastres. De 32 millions de piastres en 1899, les recettes (recettes totales du budget général et des budgets locaux) se sont élevées de façon continue à près de 45 millions de piastres en 1904, et en 1907 on estimait qu'elles devraient être de plus de 49 millions. Grâce à la récolte splendide de 1907, le pays a pu retrouver la prospérité et déjà on pense que les projets, ajournés il y a deux ans, pourront être repris. A cette époque, un emprunt de 150 millions de francs avait été préparé que les moins-values de recettes forcèrent à abandonner. Le budget lui-même dut être alors revu au point de vue des dépenses. Ces sages précautions étaient nécessaires et ont eu de bons effets; mais il convient de ne pas se laisser griser par les plus-values qui s'annoncent. Il ne faudra s'engager dans de grands emprunts, imposant de lourdes charges annuelles obligatoires, que quand les finances de la colonie ne seront plus à la merci d'une ou deux mauvaises récoltes. Il y a là un aléa dont les gouverneurs de la colonie devront tenir le plus grand compte. Des travaux d'irrigation seront parmi les plus urgents à exécuter quand l'Indo-Chine pourra de nouveau faire appel au crédit. L'Indo-Chine produit beaucoup de riz quand les circonstances climatériques lui sont favorables. L'an dernier ce pays en a exporté près de 1.423.000 tonnes, un chiffre très brillant qu'on n'avait jamais atteint jusqu'ici, et cependant, avec des irrigations bien comprises, on obtiendrait de tout autres résultats. Les voies ferrées les plus urgentes étant ou construites ou en construction, c'est là l'œuvre économique qui s'impose désormais à nous.

A de mauvaises récoltes, il faut ajouter les variations du taux de la piastre qui, elles aussi, gênèrent le trésor et les affaires. Il est de toute évidence qu'on hésite à employer des capitaux en un pays où les variations de la monnaie sont telles que le jour où on voudra les en retirer on pourra être en perte très notable du seul fait de ces variations. La question était trop grave et se faisait trop péniblement sentir pour qu'on la dédaignât. Elle fut étudiée et très soigneusement, soit spontanément par des hommes mêlés aux affaires commerciales indo-chinoises, soit par des commissions officielles fonctionnant en Indo-Chine et en France. Des mesures furent prises pour assainir la circulation, mais la stabilisation que certains demandaient, éclairés par ce qui a été fait dans l'Inde anglaise pour la roupie, fut déclarée impossible en l'état actuel des choses. Après une hausse qui a rapproché la piastre du cours de 3 francs, l'Indo-Chine connaît maintenant le cours de 2 fr. 50, et à voir les cours du métal-argent à Londres, il est possible que la baisse ne s'en tienne pas là. Il y a là une menace pour l'Indo-Chine, en tout cas, toujours un impedimentum dont la disparition serait une excellente chose.

Les organismes financiers auxquels M. Doumer eut recours pour assurer des ressources à l'Union indo-chinoise ont provoqué, au moins quelques-uns d'entre eux, d'assez vifs mécontentements. Certaines des régies instituées en 1902 ont été modifiées, notamment celle du sel; mais il y a encore à retoucher certains impôts pour leur enlever tout caractère vexatoire. Il convient aussi de veiller à ce que les régies fournissent aux indigènes des produits de leur goût et de bonne qualité. M. Beau s'est efforcé de réaliser à cet égard quelques améliorations; mais il reste encore à faire dans cette voie. Dans son rapport sur la période 1902-1907, le gouverneur général s'est appliqué à démontrer que les charges supportées par les indigènes n'étaient point exagérées. Il en donne pour preuve la facilité même avec laquelle les diverses taxes sont perçues, même pendant les années de mauvaises récoltes comme en 1905 et 1906. Désirant compléter sa démonstration, il compare les charges totales supportées par les populations siamoise et indo-chinoise et il arrive à ce résultat, que la charge au Siam ressortirait à 6 piastres 36, soit au cours de 2 fr. 50 à 15 fr. 90, tandis qu'en Indo-Chine, elle ne serait que de 3 piastres 20; soit environ moitié de celle du Siam. Si au lieu de considérer l'Indo-Chine on voit ce que paient par tête les habitants de chacun des pays qui la composent, on constate de grandes inégalités. D'après un état que M. Gervais, rappor-

teur du budget des colonies, a inséré dans son rapport pour 1908, on voit, en calculant le taux de la piastre à 2 fr. 25, que les habitants paient 9 fr. 45 par tête, ceux de la Cochinchine 19 fr. 25, ceux du Tonkin 7 fr. 45, ceux de l'Annam 2 fr. 40 ou 3 fr. 70, suivant le chiffre qu'on adopte pour la population. Ces inégalités d'impositions correspondent à des inégalités de richesses; il faut veiller à ce que ces deux termes soient toujours respectés; en certaines régions on est arrivé à la limite de ce qu'on peut raisonnablement imposer à l'indigène. La création, vers la fin de 1905, d'une direction des douanes et régies financières marqua l'intention du gouverneur général de réaliser ces divers desiderata. Il importe beaucoup qu'on ne perde pas cette œuvre de vue, car rien ne nous rendrait plus difficile cette collaboration avec les indigènes, — qui est le but à atteindre, — que des impôts vexatoires ou trop lourds, que des sacrifices imposés sans avantages tangibles donnés en retour. La politique indigène, dont M. Beau a très bien senti l'importance, se trouverait peut-être irrémédiablement compromise par ces fautes.

***

Cette politique indigène est l'un des aspects les plus originaux du gouvernement de M. Beau. Pour la politique économique, il lui fallait en effet poursuivre l'exécution du programme de son prédécesseur, dans la mesure où les événements le permettaient, tandis que pour la politique indigène, la situation se trouva presque complètement transformée. Les succès des Japonais sur les Russes ont changé la mentalité des hommes de race jaune et l'attitude des Européens à leur égard. M. Beau qui, comme ministre de France à Pékin, avait déjà pu étudier de près la mentalité extrême-orientale, a compris la nécessité d'une politique indigène qui, tout en affirmant notre volonté de ne point abondonner nos possessions, se montrerait respectueuse des traditions d'une population de civilisation très avancée quoique fort différente de la nôtre. Il sentit, ainsi que l'écrivait récemment un ancien gouverneur de l'Indo-Chine, M. de Lanessan, que nous n'avions su ni conserver les rouages du gouvernement annamite en les perfectionnant, ni doter l'Indo-Chine d'institutions nouvelles adaptées à l'esprit de la population et aux ressources dont celle-ci dispose. Impitoyablement nous avons, en effet, ruiné tour à tour l'autorité royale, l'influence mandarine et l'autonomie des communes. Il fallait essayer de réparer l'erreur profonde que nous avions commise, et M. Beau le comprenait si bien que, le 11 décembre 1905, il disait au Conseil supérieur de l'Indo-Chine : « Au Tonkin « comme en Annam, la politique indigène doit avoir pour base

« non seulement le respect des institutions du pays, mais encore « l'amélioration du sort des populations. » Et il entreprit de réaliser ce programme. Les indigènes ont été, semble-t-il, sensibles aux efforts qu'il fit en ce sens, car l'*Annam*, journal en caractères, résumait ainsi, en annonçant et regrettant son départ, son œuvre à ce point de vue : « Les salaires des mandarins et inter- « prètes furent relevés, des emplois nouveaux et rémunéra- « teurs furent créés dans les services des travaux publics, dans « les postes et télégraphes, etc. Une plus grande sécurité fut « donnée aux mandarins par la création de conseils d'enquête, « une plus grande garantie leur fut assurée pour leur avance- « ment, par la création d'un tableau de classement dressé « chaque année par une commission spéciale. L'introduction « d'assesseurs indigènes dans la Cour criminelle fut aussi une « réforme importante. Il est nécessaire également de rappeler « l'institution de la mission permanente qui permettait chaque « année à un certain nombre de nous d'aller visiter la France « et d'apprendre à connaître *de visu* les merveilleux résultats « de la civilisation européenne. Enfin M. Beau caractérise son « œuvre par la fondation de cette Chambre consultative indi- « gène qui permettait à ceux qui savent regarder dans l'avenir « les plus nobles et les plus légitimes espoirs. Nulle réforme « ne devait plaire davantage au peuple annamite, car elle lui « prouvait d'une manière indiscutable que la confiance qu'avait « en lui le gouvernement français n'était pas seulement en « façade, mais quelle était réelle. » Nous avons fait cette longue citation parce qu'elle résume de façon parfaite les principaux actes de M. Beau en ce qui concerne la politique indigène et parce qu'elle nous apprend comment les indigènes instruits les ont appréciés. On sait que la création toute récente de la Chambre et des Assemblées consultatives fut une résurrection de ce qu'avait tenté naguère Paul Bert et la première réunion qu'a eue la Chambre consultative ne paraît pas de mauvais augure.

La citation que nous avons faite ne contient point cependant d'allusion à ce que M. Beau a réalisé touchant l'assistance médicale indigène et ce serait être incomplet que de ne pas mentionner l'essor donné aux hôpitaux, aux consultations et au service de vaccine. Il y a là tout une catégorie de services que nous tenons à honneur de ne pas négliger et qui pourront dans l'avenir contribuer beaucoup au maintien de notre influence. M. Beau enfin ne s'est pas borné à envoyer en France des indigènes, il s'est préoccupé de ce problème si délicat qu'est celui de l'enseignement. Il a organisé un Conseil supérieur de l'enseignement indigène qui a élaboré tout un programme très

intéressant parce qu'il s'inspirait justement et du respect qu'on doit à un peuple de civilisation avancée comme l'est le peuple annamite, et de la nécessité de l'initier dans une certaine mesure aux connaissances occidentales. Il faudrait qu'on s'en tînt à ce programme judicieux, car un mouvement de rénovation hâtive ne serait pas sans provoquer une crise très grave.

Dans cet ordre de l'enseignement, il convient de signaler que le gouverneur général, ému de la quantité considérable de Chinois résidant en Cochinchine et faisant instruire leurs fils au Japon, a décidé de créer à Cholon une grande école destinée à retenir en Cochinchine les jeunes Chinois et même à y attirer ceux de Chine. Les résultats obtenus dans cette école et par la propagande instituée pour lui recruter des élèves sont loin d'être négligeables.

Par cette création, M. Beau a servi l'idée qu'avait eue son prédécesseur, de faire rayonner l'influence indo-chinoise en Extrême-Orient et plus particulièrement en Chine. L'influence intellectuelle qui sert, comme on sait, grandement les intérêts matériels n'est pas le seul aspect sous lequel apparaissent les préoccupations de M. Beau. Il n'a point négligé l'avenir territorial de l'Indo-Chine.

***

Un grand fait domine cette politique territoriale durant les dernières années, c'est le traité franco-siamois qui a prescrit la restitution au Cambodge des provinces de Battambang et de Sien-Reap qui lui avaient été enlevées par son voisin. Pour commémorer cet événement, M. Beau a réuni, en 1907, le Conseil supérieur de l'Indo-Chine à Pnom-Penh et de grandes fêtes ont été données à cette occasion dans lesquelles le roi du Cambodge, Sisowath, a témoigné de sa reconnaissance pour la France. Quelque favorables que fussent cette clause du traité franco-siamois et la valeur de ce document, si on compare ce traité à ceux qui avaient été ébauchés avant lui, il n'en demeure pas moins que l'isolement du Laos est une infériorité dans les relations entre l'Indo-Chine et le Siam. Le Mékong n'étant pas réellement navigable entre Savannaket et le point jusqu'où peut atteindre la navigation maritime, M. Beau a fait étudier les moyens de remédier à cet inconvénient et le lieutenant Barthélémy semble avoir trouvé la véritable voie d'accès de la côte au grand bief navigable du Mékong en établissant le tracé d'un chemin de fer de Kompong-Tiam à Pimoun et à un point sur le grand fleuve en amont des rapides de Kemmarat. Par l'un des derniers actes de son gouvernement, M. Beau a levé l'interdiction qui fermait le Mékong à la navigation maritime et par

là il a laissé une marque tangible de ses projets. Ce sera à son successeur de les réaliser.

***

Ce successeur aura une tâche fort délicate à remplir. M. Beau a eu très nettement conscience de ce que les événements, tous contraires à une action facile, événements économiques et événements politiques, lui imposaient; mais il n'a pu qu'essayer de pallier les conséquences que pouvaient avoir ces événements. Pour ceux d'ordre économique, il apparaît qu'ils vont être singulièrement atténués si, comme il arrive d'ordinaire, plusieurs années de bonnes récoltes suivent l'année très brillante qu'on vient d'avoir. Pour les événements d'ordre politique, il n'en va pas de même et le germe qu'ont fait éclater les victoires japonaises se développe. Les efforts de M. Beau pour jeter les bases d'une politique indigène devront être continués. Les obstacles ne feront pas défaut. Il est des Européens qui ne sont pas du tout favorables à une politique de collaboration avec les indigènes et il faudra compter sur leurs attaques, mais ce n'est pas l'obstacle le plus grave. Il est d'autres obstacles singulièrement plus gênants. Les autorités françaises sont assez embarrassées pour organiser des relations étroites avec les autorités indigènes; les traditions sur ce point font défaut. Enfin, il se révèle partout en Extrême-Orient une tendance aux réformes et aux assimilations hâtives qui ne peut que gâter l'œuvre d'adaptation de la civilisation annamite aux exigences modernes. Pour une tâche aussi complexe et aussi difficile, il fallait choisir un homme d'expérience et d'autorité. Le gouvernement l'a compris. Il a porté son choix sur M. Klobukowski qui a été mêlé naguère très intimement au gouvernement de l'Indo-Chine et qui, depuis, a pu, notamment comme ministre de France à Bangkok, travailler aux intérêts de cette possession. La nomination de M. Klobukowski n'est pas encore officielle, mais il faut espérer qu'elle le deviendra au retour d'Afrique du ministre des Colonies. Il faut noter avec satisfaction qu'on nous a épargné cette fois les candidatures d'hommes politiques. Après avoir mis en avant le nom de M. Augagneur, on y a renoncé, estimant qu'il convenait de laisser à Madagascar le bénéfice, si bénéfice il peut y avoir, de l'éducation que l'ancien maire de Lyon a faite dans la grande île et qu'on devait plus que jamais, en les circonstances actuelles, épargner à l'Indo-Chine les aléas que présente toujours la transformation d'un hommme politique en administrateur; et ce faisant on a bien fait.

EDOUARD PAYEN.

M. TH. SCHIEMANN ET LES AFFAIRES MAROCAINES

Depuis quelques années, surtout depuis le commencement de l'imbroglio marocain, le nom de M. Schiemann reparaît souvent dans la presse française. M. Th. Schiemann passe aussi bien pour refléter assez exactement l'opinion régnante dans l'entourage de Guillaume II. Il aurait été, à plusieurs reprises, le porte-parole officieux du souverain lui-même. Dans ces conditions, on comprend que les oracles rendus chaque semaine par le distingué rédacteur de la *Gazette de la Croix* possèdent une importance capitale. Année après année, M. Schiemann recueille pieusement et livre au public ses « bulletins » de politique étrangère. Ils méritent cet honneur, non seulement en raison de ce rapprochement d'opinions que l'on attribue à l'auteur avec le souverain allemand, mais encore en raison de la documentation solide dont ses articles témoignent et de la vigoureuse intelligence politique qu'ils manifestent.

Le 16 février 1906, nous avions cherché ici même à dégager des considérations hebdomadaires publiées par M. Schiemann en 1905, pendant le conflit à propos du Maroc, ce que nous appelions la « doctrine marocaine » du rédacteur de la *Kreuzzeitung*. A deux ans de distance, il n'est peut-être pas sans intérêt de « relever le point » comme disent les marins, et de voir comment M. Schiemann juge, au point de vue national et international, les affaires marocaines en cours. Le recueil — tout récemment paru[1] — de ses éditoriaux de 1907 va nous permettre de concevoir là-dessus quelques idées claires.

Rappelons brièvement, tout d'abord, les fluctuations de la doctrine marocaine de M. Schiemann. Alors qu'en 1904, il voyait sans aigreur l'action française se dessiner au Maroc, il ne marque plus à nos entreprises aucune bienveillance en 1905. La presse allemande jeta les hauts cris lorsqu'un ministre français dénonça à la tribune du Parlement le rôle joué par le canon de Moukden dans le revirement de la politique allemande. Les articles de M. Schiemann sont pourtant bien propres à confirmer cette hypothèse. Plus les échecs russes s'accentuent en Extrême-Orient, plus M. Schiemann trouve des raisons sérieuses pour l'Allemagne de prendre ombrage de la politique française au Maroc. Le voyage de Guillaume II à Tanger reçoit

[1] *Deutschland und die grosse Politik* (anno 1907). Berlin, chez Georg Reimer.

ensuite sa pleine approbation : « Que cette politique ne répond « pas seulement aux intérêts allemands, écrit-il (26 avril 1905), « mais qu'elle comble les vœux de tous les Marocains comme « de tous les Européens fixés au Maroc, cela ne fait aucun doute « pour quiconque a entendu l'immense acclamation dont Guil- « laume II a été salué. » Le masque, désormais, est levé. Pendant toute la période aiguë du conflit, M. Schiemann défend énergiquement les prétentions allemandes dans leur tortueuse intransigeance. Il applaudit à la chute de M. Delcassé en qui il dénonçait depuis longtemps un implacable adversaire de l'Allemagne. Au mois de juin, il envisage froidement l'éventualité d'une guerre, pèse ce qu'il faut attendre d'une intervention anglaise, étudie le *casus fœderis* créé par l'alliance franco-russe. Puis, dès la première quinzaine de juillet, le ton du « bulletinier » de la *Gazette de la Croix* se radoucit. Il observe une attitude relativement conciliante et pacifique pendant la Conférence d'Algésiras et pendant l'année qui suit la Conférence. Voyons maintenant quelle fut son attitude en 1907, au cours de cette année qui marqua une recrudescence de l'affaire marocaine, et contraignit la France à une intervention militaire dont on ne peut prévoir encore la fin.

Dans le bulletin rédigé par M. Schiemann le premier jour de l'an 1907, il est déjà question du Maroc et sans acrimonie. M. Schiemann constate une fois de plus que la Conférence d'Algésiras a ruiné les projets français de « tunisification » marocaine ; il constate en outre que la politique de la porte ouverte fonctionne, que les Français font des progrès au Maroc, mais il déclare s'en réjouir : « Les autres nations commerçantes au Maroc, écrit-il, en bénéficient aussi. » Janvier 1907 fut marqué en Allemagne, comme on se rappelle, par la campagne électorale pour le renouvellement du Reichstag, dissous à grand fracas par le chancelier de Bülow. L'écho de cette campagne électorale en France afflige profondément M. Schiemann. Il s'irrite de voir la presse française prendre parti pour le centre catholique contre les conservateurs et les libéraux. Il reproche tout particulièrement au *Temps*, « journal officieux », de prendre parti pour les catholiques. Etant donnée la politique anticléricale du gouvernement français en France, cette attitude lui semble absurde et lui paraît témoigner à l'égard de l'Allemagne d'une hostilité de parti pris. Argument, à vrai dire, bien peu solide. Le *Temps*, ferons-nous observer à M. Schiemann, n'approuva jamais la politique de tracasserie du gouvernement de M. Combes à l'égard des catholiques. Il était donc bien libre de blâmer au dehors la politique qu'il blâmait à l'intérieur du

pays. Pour rompu qu'il soit aux questions de politique étrangère, M. Schiemann reste fermé à certains phénomènes de la vie politique en ce pays. Plusieurs journaux français — et non des moindres — combattent violemment la politique du gouvernement à l'intérieur, mais ne se feront point scrupule de soutenir sa politique étrangère. Une telle indépendance est infiniment rare dans la presse allemande. On est, d'une façon pour ainsi dire absolue, intégrale, pour ou contre le gouvernement. M. Schiemann, s'élevant contre les sympathies marquées par certains journaux français au centre allemand et dénonçant dans cette attitude un parti pris d'hostilité à l'égard du gouvernement allemand, commet une lourde erreur et méconnaît nos habitudes : « Comment aurait-on jugé à Paris, demande-t-il, l'apologie des catholiques français par la *Norddeutsche Allgemeine Zeitung ?*. » Je crois pouvoir répondre à M. Schiemann que le gouvernement et l'opinion en France s'en fussent médiocrement émus.

Le meurtre du Dr Mauchamp donne à M. Schiemann une nouvelle occasion de se plaindre de la presse française. Certaines feuilles de deuxième ou troisième ordre ayant accusé un Allemand, le Dr Holtzmann, d'avoir provoqué l'assassinat de son collègue, M. Schiemann stigmatise « l'insondable légèreté et l'ignorance d'une certaine presse française ». Et il exprime sa propre manière de voir sur le meurtre du Dr Mauchamp. Et cette manière de voir n'est pas absolument amicale. Pour M. Schiemann, le Dr Mauchamp a été lui-même le principal artisan de sa mort : n'a-t-il pas dédaigné les précautions les plus élémentaires ? n'a-t-il pas provoqué comme à plaisir les jalousies des *magiciens* marocains ? Au demeurant, M. Schiemann veut bien louer la célérité avec laquelle un détachement français occupa Oudjda au lendemain de l'assassinat dudit Dr Mauchamp. Et il trouve cette opération de police légitime.

A quelques semaines de là, dans un discours au Reichstag, le ministre de la Guerre allemand, le général von Einem, parla avec une franchise toute militaire et qu'on n'a peut-être pas oubliée de la possibilité d'une conflagration générale en juin 1905 et il fit allusion aux préparatifs militaires auxquels on se livra des deux côtés de la frontière à cette époque. Nous avons marqué, dans l'article publié par les *Questions* en 1906, le sérieux avec lequel M. Schiemann envisagea à cette même date l'éventualité d'un conflit armé. Aujourd'hui cependant, à deux ans de distance, M. Schiemann affirme que l'Allemagne ne songea point sérieusement à une intervention belliqueuse :

« On était chez nous, écrit-il le 1er mai 1907, très exactement « renseigné sur l'état des choses soit à la frontière, soit dans « l'armée française. L'empereur Guillaume et le directeur res- « ponsable de notre politique impériale n'ont pourtant pas pensé « un instant à profiter de la faiblesse du voisin pour l'attaquer. « Toute notre action marocaine — et l'on ne saurait trop y « insister pour répondre à des légendes françaises — n'a eu « d'autre but que de prouver à la France et au monde que « l'Allemagne n'est pas une *quantité négligeable* par-dessus « laquelle on puisse passer à l'ordre du jour. » Ce n'est donc que pour avoir plus sûrement la paix que la presse allemande tout entière, et M. Schiemann à sa tête, auraient, en juin 1905, envisagé si directement les perspectives de guerre, auraient crié et menacé si fort ? Il s'agissait d'un simple *bluff* : tel est l'aveu qui ressort des explications fournies par M. Schiemann. Convenons que le *bluff* — si *bluff* il y eut — fut magistralement conduit... mais jusqu'à un point peut-être où les conséquences en pouvaient devenir tragiques.

Résumant, en février 1907, un article du vicomte Combes de Lestrade, qui préconisait une entente avec l'Allemagne sur certaines questions essentielles, M. Schiemann exprimait toute sa sympathie pour la thèse brillamment soutenue par l'écrivain politique français. Il constatait, à vrai dire, que « cette lettre courageuse » n'exprimait pas l'opinion professée par la plupart des journaux parisiens. Il le regrettait, mais en concluait à l'existence d'une autre opinion publique française que celle qui se fait jour dans la presse de la capitale. Le voyage de M. Eug. Etienne en Allemagne, sa réception par l'empereur et sa visite au prince de Bülow fournirent à M. Schiemann l'occasion d'effleurer de nouveau la question d'une entente franco-allemande.

Mais un certain scepticisme transparaît cette fois-ci (juillet 1907) dans les considérations de la *Gazette de la Croix*. M. Schiemann insiste sur le caractère privé des visites en question : « M. Eug. Etienne n'a pu présenter que les vues et les « jugements d'un homme expérimenté et des convictions sub- « jectives... Il nous paraît tout spécialement improbable que « l'on ait traité les questions actuelles de la politique maro- « caine. » M. Schiemann était bien renseigné. Répondant à l'interpellation de M. Denys Cochin quelques jours plus tard, M. Stephen Pichon devait tenir un langage identique. M. Schiemann paraît aussi bien aujourd'hui avoir renoncé à l'espoir de voir se réaliser le souhait formulé naguère dans l'article de M. Combes de Lestrade. M. Schiemann a compris

que le voyage de l'empereur Guillaume à Tanger et la Conférence d'Algésiras ne sont point encore oubliés en France. Il se rend compte de la solidité et de la popularité de l'*entente cordiale* : il voit tout ce qu'a de chimérique pour l'instant un projet d'entente franco-allemande.

Cette conviction n'est pas pour accroître ses sympathies à notre égard. Lors des bagarres de Casablanca, M. Schiemann compatit fort médiocrement aux ennuis de la France. A plusieurs reprises, il cherche à faire retomber sur les Français et les Espagnols la responsabilité des événements : un an et quatre mois, déclare-t-il, se sont écoulés depuis la Conférence d'Algésiras, et les deux principales puissances intéressées n'ont pas encore organisé la police dans les ports! M. Schiemann approuve toutefois l'envoi devant Casablanca de navires de guerre français et espagnols, mais il regrette que l'Italie n'ait pas suivi cet exemple. Rien de plus naturel, au surplus, que la révolte marocaine. M. Schiemann rappelle qu'il la prédisait dès 1904 : « Il ne faut point oublier qu'il y a peu d'années « encore le Maroc était *terra clausa* et que les nouvelles formes « de civilisation européenne qui le pénètrent maintenant signi- « fient une révolution spirituelle. Si la pénétration s'effectue « lentement et avec des égards, elle pourra entraîner peu à peu « une évolution. Si elle se fait précipitamment et violem- « ment, elle entraînera une catastrophe qui menacera des plus « graves périls les intérêts marocains comme les intérêts « européens, catastrophe dont la portée est difficile à calculer, « étant donnée l'agitation politico-religieuse qui règne déjà « parmi les peuples de l'Islam. C'est pourquoi la sagesse et la « modération politique dont la France a maintenant à faire « preuve influera beaucoup sur l'avenir. Nous avons la meil- « leure confiance que M. Pichon se montrera égal à la lourde « tâche devant laquelle il se trouve. » L'extrait ci-dessus est du 7 avril 1907. Une semaine plus tard, M. Schiemann revient sur la même question, et il écrit du même style moitié figue, moitié raisin : « La bonne conscience politique qui est « la nôtre dans la grande politique explique que la nouvelle « tournure prise par les affaires marocaines ne nous inquiète pas. « On peut regretter que l'Espagne et la France aient procédé « avec une telle lenteur à la réforme de la police dans les ports, « réforme si ardemment désirée par elles, et qu'en la négli- « geant elles aient rendues possibles des catastrophes comme « celle de Casablanca. On peut se demander aussi si, en bom- « bardant des villages ouverts, on n'a pas commis un fâcheux « excès de zèle; mais les intérêts allemands ne sont pas lésés

« par cela. L'Acte d'Algésiras demeure, et on ne le modifiera « pas sans le concours de l'Allemagne. » Même note aigre-douce à la date du 4 décembre 1907 : « On fait plus de bruit « autour de l'affaire marocaine qu'il n'est raisonnable. Quel- « ques Français sont tombés, appartenant à une expédition « qui avait pénétré sur le territoire marocain pour collecter « une amende parmi les Beni-Snassen. Dans la poursuite, cette « tribu a franchi la frontière française et provoqué une « grande terreur dans les villages algériens du voisinage. Les « Beni-Snassen ont été d'ailleurs énergiquement repoussés. « Deux tribus algériennes se sont jointes aux Beni-Snassen. « Là-dessus, la presse française est entrée en ébullition et le « gouvernement lui-même paraît perdre aussi un peu de son « sang-froid. On veut occuper, semble-t-il, un nouveau point « sur la frontière marocaine, sous prétexte de police de la « frontière. » M. Schiemann n'a pas l'air de trouver le procédé absolument correct, mais il estime surtout cette démarche intempestive et imprudente. Et il rend en passant un hommage attendri au courage et à l'enthousiasme guerrier des cavaliers marocains : « Ce sont des hommes qui savent mourir. »

A la même date, M. Schiemann consacre un paragraphe de son bulletin hebdomadaire à démontrer que nous exagérons, pour les besoins de la cause, l'importance des troubles marocains. Observons à ce propos qu'il se contredit avec éclat entre le mois d'octobre et le mois de décembre de l'an dernier. Il écrivait à la date du 23 octobre : « Nous savons que les nom- « breux Anglais établis au Maroc s'expriment très amèrement « sur la marche de la politique française, et si aujourd'hui leurs « plaintes ne sont pas entendues du gouvernement anglais, le « fait n'en subsiste pas moins que l'action maladroite contre « Casablanca a donné au conflit franco-marocain une nouvelle « force. » Le 4 décembre, son de cloche tout différent. M. Schiemann traduit une correspondance de la *Westminster Gazette*, d'après laquelle les Anglais établis au Maroc se montrent « très contents » et se félicitent du produit de leur commerce. Le chef de la maison Forword frères déclare avoir fait une année excellente. L'ordre est parfait à Mazagan et à Mogador. Casablanca seule fait exception, « mais là aussi nos passagers ont toujours pu aborder ». Evidemment, il ne faut pas attribuer à des contradictions de ce genre plus d'importance qu'elles n'en possèdent. En réimprimant, d'autre part, ses bulletins politiques, en leur faisant les honneurs du livre, en leur donnant un caractère en quelque sorte « définitif », M. Schiemann s'expose à ce qu'on relève ses bévues et à ce qu'on les

commente, Le trait dirigé contre la France n'est-il pas très apparent dans le contraste des deux opinions divergentes ci-dessus rapportées?

M. Schiemann, au demeurant, veut bien admettre que l'action de la France au Maroc n'outrepasse pas les bornes posées par l'Acte d'Algésiras. « M. Pichon, écrit-il, ne contemple pas la question marocaine avec les lunettes de M. Delcassé. » M. Schiemann accusait naguère le ministère Rouvier « de faire la politique de M. Delcassé sans M. Delcassé ». Il s'est aujourd'hui rendu à l'évidence. Il a fini par se persuader de la correction des intentions françaises. « L'apaisement du pays « n'est pas à prévoir avant que les Marocains n'aient acquis la « conviction qu'on ne veut, en fait, rien obtenir d'eux que « l'ouverture de leur pays et que l'on a renoncé à toute velléité « de toucher à leur indépendance politique et territoriale. *La « France officielle s'est placée maintenant sur ce terrain.* » L'aveu est bon à retenir. La bonne foi de la politique française a fini par s'imposer aux yeux même les plus prévenus. Il ne s'ensuit pas, du reste, que l'Allemagne officielle ou officieuse voie d'un cœur indifférent la France prendre pied au Maroc, même dans les conditions stipulées par l'Acte d'Algésiras. Comme la Dame Blanche de l'opéra, M. Schiemann continue d'avoir les yeux sur nous. Il surveille avec une jalousie extrême les opérations guerrières au Maroc. Il a l'air de guetter les fautes pour les dénoncer, il semble à l'affût d'un excès de zèle ou d'un incident quelconque pour pousser les hauts cris et faire retentir les colonnes de la *Gazette de la Croix* de ses clameurs indignées. L'attitude de M. Schiemann s'est peut-être quelque peu départie de son hostilité évidente d'il y a deux ans, mais elle reste singulièrement défiante, étrangement soupçonneuse. N'était le respect que nous avons pour M. Schiemann, nous le comparerions volontiers au lièvre de la fable :

Un souffle, une ombre, un rien, tout lui donne la fièvre.

En somme, si l'horizon politique s'est éclairci en Europe, il reste assez chargé au Maroc même. « La situation n'en est pas « moins compliquée, déclarait M. Schiemann, le 14 août dernier, « et de nouvelles complications sont possibles sur le sol afri- « cain, sinon sur le sol européen. » Telle est bien l'idée générale qui se dégage des articles publiés par M. Schiemann, en 1907.

MAURICE MURET.

LA PAIX DANS LE CENTRE-AMÉRIQUE

I. Les luttes entre les Républiques et la médiation des Etats-Unis et du Mexique. — II. Les conventions de Washington. — III. L'avenir économique de ces régions et leurs relations avec la France.

Les Républiques du Centre-Amérique jouissent d'une assez fâcheuse réputation parmi nous : nous avons coutume de nous les représenter, d'après les dépêches qui nous viennent pour la plupart de New-York, comme sans cesse dévastées par des cataclysmes et des bouleversements de tout genre : éruptions volcaniques et tremblements de terre, — bien moins fréquents, d'ailleurs, que nous ne nous les figurons — et luttes entre les Etats et entre les hommes, qui ne semblent, au contraire, que trop réelles et qui, pour ainsi dire, constituent la règle de vie normale de ces Républiques... Peut-être, cependant, une ère de tranquillité et de concorde n'est-elle plus aujourd'hui très éloignée pour ces pays. Les Etats-Unis, d'ores et déjà, y revendiquent le titre de « pacificateurs », et si la constitution d'une République Centrale-Américaine devient un jour une réalité, les « yankees », qui auront été les vrais artisans de cette union, seront tout naturellement appelés les premiers à en recueillir les bénéfices. A cet égard, les dernières conventions de Washington méritent de retenir notre attention : elles marquent le couronnement d'une politique faite d'énergie et d'habileté, de pression et de tact à la fois, poursuivie de longues années avec une inlassable et remarquable ténacité par la Maison-Blanche et la diplomatie américaine.

I

Pour être juste envers les cinq petites nations, — qui constituaient, il y a quatre-vingts ans, alors que cette contrée obéissait encore à Madrid, autant de gouvernements dépendants du « royaume de Guatemala[1] » — il faut convenir

[1] Le « royaume » ou capitainerie générale de Guatemala, compris lui-même dans la vice-royauté de la Nouvelle-Espagne, comptait les cinq gouvernements de Guatemala, Honduras, Costa-Rica, Soconusco et Nicaragua. Le métis indien, R. Carrera, qui exerça despotiquement le pouvoir pendant vingt-cinq ans (1840-1865) au Guatemala, céda le Soconusco au Mexique et reconnut le Honduras britannique.

On remarquera que dans notre étude il n'est pas question de l'Etat de Panama, constitué, comme on sait, en novembre 1903 : c'est improprement, en effet, qu'on le fait quelquefois entrer dans l'Amérique Centrale.

qu'elles n'ont guère cessé, depuis leur émancipation, de rêver de fédération entre elles. Malheureusement, cette fédération, c'est par des moyens violents qu'elles ont cherché, le plus souvent, à la réaliser, de telle sorte que, au lieu de s'unir, elles ont passé près d'un siècle à se combattre et à s'entre-déchirer [1].

Deux ans après avoir secoué le joug de la métropole, le Guatemala jeta les bases d'une République des Provinces-Unies de l'Amérique Centrale (juillet 1823); mais dès 1840, le Honduras, le Nicaragua, le Salvador et le Costa-Rica se déclarent indépendants et se donnent une constitution particulière. En 1847, le Guatemala, à son tour, se voit forcé de renoncer définitivement à cette Union. Toutes les tentatives faites depuis dans le même sens par les gouvernements des divers Etats se sont heurtées aux dissentiments, plus violents que profonds, qui séparent ces peuples des tropiques et surtout aux rivalités particulières de leurs présidents et aux intrigues de leurs politiciens et de leurs officiers sans emploi. Une des dernières tentatives d'union faite en 1885 n'a abouti qu'à la mort de son auteur, le président du Guatemala, Rufino Barrios [2]...

Dans l'histoire de ces petites républiques, au cours de ces cinquante dernières années, les périodes de tension alternent ainsi avec les périodes d'entente. Toutes, elles aspirent également à l'union, mais chacune veut y prédominer. Ceci explique que les pactes et les accords, qui renferment le plus souvent même des clauses d'arbitrage, sont bien vite rompus et oubliés : ce sont le traité général de 1872 entre le Costa-Rica,

---

[1] Voici quelques renseignements statistiques au sujet des cinq Etats :

	Superficie en km. q.	Population	Densité par km. q.
Guatemala.....	120.000	1.842.134 (1904)	15,3
Salvador.....	19.000	1.068.600 (janvier 1905)	56,2
Honduras.....	116.000	500.136 (déc. 1905)	4,5
Nicaragua.....	128.000	550.000	4
Costa-Rica.....	47.000	331.340	7

[2] Ce serait abuser de la patience du lecteur que d'exposer ici tous les efforts, tous les essais tentés par les unes ou les autres des petites Républiques, pour reconstituer à leur profit la République du Centre-Amérique. Parfois, il faut le reconnaître, c'est la crainte d'un ennemi commun, qui poussa les cinq Etats à se confédérer : c'est ainsi que le traité signé à Leon (Nicaragua) entre le Honduras, le Salvador et le Nicaragua le 3 novembre 1849 a pour cause le différend survenu entre ce dernier Etat et la Grande-Bretagne au sujet de la côte des Mosquitos. Trois ans plus tard, le Honduras provoque une réunion semblable, à la suite de l'occupation d'une partie de son territoire par la Grande-Bretagne. La tentative même du général Barrios en 1885 répondait à la Convention signée entre les Etats-Unis et le Nicaragua en vue de la construction du futur canal. Je me permets de renvoyer, pour plus de détails, à l'article de M. James Brown Scott, *The Central American Peace conference of* 1907, dans *The American Journal of International Law* (janvier 1908).

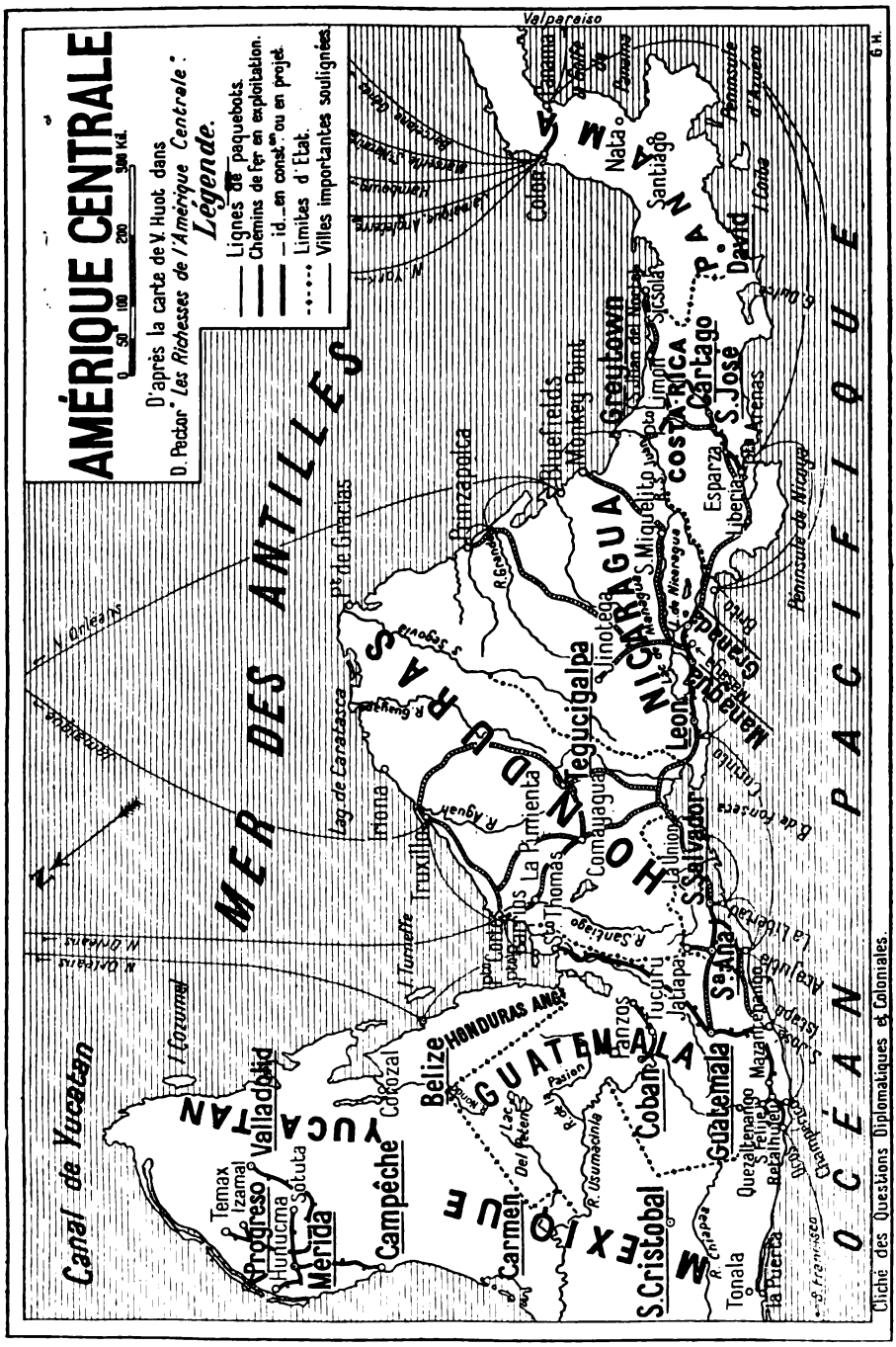
AMÉRIQUE CENTRALE
D'après la carte de V. Huot dans D. Pector "Les Richesses de l'Amérique Centrale".
Légende.
Lignes de paquebots.
Chemins de fer en exploitation.
— id. en const.on ou en projet.
Limites d'État.
Villes importantes soulignées.
0 50 100 200 300 Kil.
MER DES ANTILLES
OCÉAN PACIFIQUE
Canal de Yucatan
YUCATAN
MEXIQUE
GUATEMALA
HONDURAS ANG.
BELIZE
NICARAGUA
COSTA-RICA
PANAMA
Valparaiso
Panama
Colon
Nata
Santiago
David
Greytown
Bluefields
Monkey Point
Cartago
S. José
Puntarenas
Liberia
Esparza
Granada
Managua
Leon
Chinandega
Matagalpa
Tegucigalpa
Comayagua
Choluteca
Gracias
Trujillo
Tela
Ceiba
Puerto Cortez
San Pedro
Ocotal
Panzapalca
Lago de Caratasca
Belize
Corozal
Cobán
Guatemala
Quetzaltenango
Mazatenango
Retalhuleu
Tonala
S. Cristobal
Tuxtla
Tuxtla
Campêche
Merida
Valladolid
Progreso
Carmen
Frontera
Tabasco
Veracruz
Tampico
Mobile
Pensacola
Galveston
Cliché des Questions Diplomatiques et Coloniales.

le Salvador, le Honduras et le Guatemala ; les conventions de 1876 (Salvador et Guatemala) ; de 1878 (Salvador et Honduras) ; de 1882 (Salvador et Costa-Rica) ; de 1883 (Salvador et Nicaragua) ; de 1885 (Guatemala et Honduras) ; le traité d'arbitrage de 1881, entre les cinq Etats ; le traité du 5 novembre 1890 qui met fin à la guerre entre le Guatemala et le Salvador... En 1894, c'est le Nicaragua, à son tour, qui entre en lutte avec le Honduras.

Au milieu des guerres et des révolutions incessantes, les tentatives d'union se sont particulièrement multipliées, depuis cinq ans. Le 2 novembre 1903, a été signé à San Salvador un traité de paix centre-américain par les plénipotentiaires du Guatemala, du Nicaragua, du Salvador et du Honduras. Ces Etats s'engageaient à ne plus intervenir dans les affaires d'aucun d'entre eux, à n'entretenir que de bonnes et affectueuses relations, et à soumettre obligatoirement à l'arbitrage toutes les difficultés qui pourraient les diviser.

En août 1904, les présidents du Salvador, du Honduras et du Nicaragua et le délégué du Guatemala se rencontrèrent dans le port de Corinthe (Nicaragua) pour y souscrire de nouvelles déclarations pacifiques. Elles ne contenaient rien de nouveau. Tout au plus, peut-on remarquer que le Costa-Rica continuait à se tenir obstinément à l'écart : il n'envoya pas de représentant à Corinthe, pas plus qu'il n'avait signé le traité de paix de novembre 1903.

Les chefs d'Etat des quatre autres républiques n'en multiplient pas moins leurs entrevues, au cours de l'année suivante, tandis que les citoyens des divers Etats échangent force amabilités. C'est ainsi que les étudiants guatemaliens fondent une Ligue fédérale, dont le premier acte est d'adresser à leurs compagnons et à la presse des « nations sœurs » une invitation à coopérer avec eux à la grande œuvre de réconciliation familiale. De son côté, un groupe d'habitants du Salvador, dans un manifeste retentissant, s'engageait à travailler au rétablissement de la république du Centre-Amérique...

Deux ans plus tard, à la veille de la réunion à Rio-de-Janeiro de la troisième conférence panaméricaine, dans l'été de 1906, une révolution au Guatemala fut suivie d'un conflit sanglant de ce pays avec le Salvador. Dans l'espace de quatorze jours, un hôpital à San-Salvador vit entrer, dit-on, plus de mille blessés ! Le Honduras, à son tour, prit les armes. Heureusement, la paix put être assez vite rétablie, grâce à la médiation amicale du Mexique, secondé par les Etats-Unis. Elle fut signée à bord du croiseur nord-américain *Marblehead*, le 20 juillet.

C'était un traité, aux clauses très générales, en vertu duquel les armées belligérantes devaient repasser leurs frontières respectives; les gouvernements des trois Etats se recommandaient mutuellement d'accorder l'amnistie à leurs accusés ou prévenus politiques, et s'engageaient, en même temps, afin d'éviter de nouveaux troubles, à établir sur leurs territoires respectifs une sérieuse surveillance des réfugiés des autres Etats; ils promettaient enfin de soumettre tous leurs différends à l'arbitrage du président des Etats-Unis du Mexique ou de celui de l'Union nord-américaine [1].

***

Il n'est pas besoin de montrer ici l'intérêt primordial de Washington à ce que la tranquillité règne dans le voisinage du canal de Panama, dont l'ouverture n'est plus qu'une question d'années. Quant au Mexique, en dehors d'intérêts analogues et de la nécessité d'assurer la sécurité de ses frontières méridionales et de ses transactions avec le Centre et le Sud-Amérique, il est trop assujetti lui-même, politiquement et économiquement, à son puissant voisin du Nord, pour se refuser à l'aider dans cette œuvre de pacification. Il suffit de relire, à ce sujet, le message du président Théodore Roosevelt, à l'ouverture du soixantième Congrès, le 2 décembre 1907 : « Par suite du voisi-
« nage rapproché des deux pays, les rapports qui existent entre
« le Mexique et les Etats-Unis sont une cause de satisfaction.
« Nous avons une frontière commune de plus de 1.500 milles,
« depuis le golfe du Mexique jusqu'au Pacifique. La plus grande
« partie de cette frontière n'est marquée que par les sables
« mouvants du Rio-Grande. Plusieurs milliers de Mexicains
« habitent de notre côté de la frontière, et on compte que plus
« de 40.000 Américains habitent le territoire mexicain et que
« les placements de capitaux américains au Mexique s'élèvent
« à plus de 700.000.000 livres sterling. La prospérité indus-
« trielle et commerciale extraordinaire du Mexique est due, en
« grande partie, à l'entreprise américaine, et les Américains en
« jouissent largement. Le commerce extérieur de la Répu-
« blique dépasse déjà 240 millions de livres sterling par an, et
« sur ce montant les deux tiers des exportations et importa-
« tions s'échangent avec les Etats-Unis... »

Sous la « tyrannie bénévole » [2] et bienfaisante du général

---

[1] On pourra consulter, pour plus de détails, sur ces différents traités, l'excellent ouvrage de M. Beltran Rozpide, *Los pueblos hispano-americanos en el siglo XX* (tome II : 1901-1906), Madrid, 1907.

[2] José E. Loria, dans le *Courrier européen*, 6 décembre 1907.

Porfirio Diaz, le Mexique oublie ses défaites et la perte du quart de son territoire. Eloigné moralement des autres Républiques de même sang et de même langue du Nouveau Continent, il est, bon gré mal gré, attiré de plus en plus dans l'orbite américaine. Les exportations des Etats-Unis ne cessent d'augmenter au Mexique dans une proportion considérable, alors que les envois de la plupart des pays européens y sont en diminution [1]. L'influence intellectuelle même de la France, malgré tout prépondérante, y est sérieusement menacée; et si, d'après une statistique mexicaine, le nombre des romans français lus au Mexique a augmenté depuis vingt-cinq ans de 50 %, celui des romans « yankee » s'est accru de 250 %.

Dans l'entreprise menée en commun dans le Centre-Amérique, le gouvernement de Mexico a joué le rôle de « brillant second », et son concours a paru d'autant plus précieux aux hommes d'Etat de Washington, qu'il leur a permis de mieux masquer leur ingérence sans cesse envahissante dans les affaires des cinq Républiques, aux yeux des citoyens de ces susceptibles petits Etats. En dissimulant derrière ce partenaire latin son profil par trop accusé et qui dénonce une autre race, il est plus facile à l'oncle Jonathan de parler à ces pays, comme à tous ceux de l'Amérique de sang espagnol ou portugais, de confraternité américaine. Le Mexique, en d'autres termes, lui permet de préparer l'idée « panaméricaine », en fortifiant — au moins, en apparence — l'idéal « latino-américain ».

Dans toute cette affaire, les deux gouvernements n'ont cessé de marcher la main dans la main. Si le traité du *Marblehead* fut signé sur la médiation officielle du Mexique, qui en prit l'initiative, il n'est pas difficile de voir qu'il ne fut, en la circonstance, que l'instrument du président Roosevelt.

Cet accord prévoyait la conclusion, dans les deux mois, d'un nouveau traité de paix, amitié et commerce : ce fut le traité de San-José de Costa-Rica (25 septembre 1906), auquel quatre des Républiques apposèrent leurs signatures. Il comprenait trente-sept articles, qui n'étaient, pour la plupart, que la reproduction

[1] Exportations au Mexique (dollars).

	ANNÉE FISCALE 1904-1905	ANNÉE FISCALE 1905-1906	DIFFÉRENCE
Etats-Unis	99.977.050	145.600.313	+ 45.623.263
Empire britannique	23.623.201	21.915.552	— 1.707.628
Allemagne	20.451.432	20.814.557	— 363.124
France	17.717.862	16.383.255	— 1.334.606
Belgique	2.996.022	2.543.642	— 452.280
Espagne	7.717.862	7.595.531	— 141.361
Total (avec les autres pays).	178.204.962	220.641.074	+ 12.447.112

de clauses de traités antérieurs passés entre les mêmes pays. Cette fois, c'est le Nicaragua qui se tint à l'écard : on l'avait, cependant, invité à la conférence, mais son président, le général Zelaya, repoussa l'idée d'arbitres pris hors du Centre-Amérique et il déclara s'en tenir au pacte de Corinthe.

La paix ne tarda pas à être troublée de nouveau. Dans les premiers mois de 1907, un incident de frontières se produisit entre le Nicaragua et le Honduras. Cet Etat, bien qu'il se fût engagé dans les nombreux accords antérieurs à soumettre les différends de ce genre à un tribunal arbitral, prit l'offensive. Il fut battu, et ce fut au tour des Nicaraguayens d'envahir le Honduras. Les ministres du Mexique, des Etats-Unis et aussi de Colombie s'interposèrent en vain, en rappelant aux belligérants les engagements pris, tout récemment encore, au congrès de Rio, où avait été voté le principe de l'arbitrage obligatoire. Le conflit, loin de s'apaiser, gagna en étendue. Le Salvador prit les armes, en faveur du Honduras. On crut un moment que les Etats-Unis, lassés de ne pas être mieux écoutés, allaient eux-mêmes intervenir militairement. Mais ils se contentèrent de débarquer des soldats à Truxilito, Ceïba (Nicaragua) et à Puerto-Corte (Honduras), afin de protéger leurs nationaux. Ce n'était qu'une mesure de prudence. La diplomatie de Washington est trop habile pour brusquer les choses, à moins d'absolue nécessité. Elle s'employa à chercher « un joint ». Sur la nouvelle de la reddition de la place d'Amapola par le président du Honduras, le général Bonilla, et de la rencontre projetée dans cette ville des présidents du Nicaragua et du Salvador, on jugea à la Maison-Blanche que le moment était venu de conclure un traité général de paix entre tous les Etats de l'Amérique Centrale. Le secrétaire américain Brown assista à l'entrevue du général Zelaya, président du Nicaragua, avec M. Figueira, président du Salvador. La question de frontière, qui avait été le motif de la guerre entre le Honduras et le Nicaragua, fut reléguée au second plan. Les conseils de Washington, doublés d'une pression à peine dissimulée, tendaient à convaincre les cinq Républiques de la nécessité d'une alliance.

Elles finirent par écouter raison : l'automne dernier, à la suite d'une active correspondance échangée par les divers gouvernements, leurs représentants se rencontrèrent à Washington et décidèrent de tenir une conférence dans la capitale des Etats-Unis « en vue d'étudier les moyens de conserver les « bonnes relations entre elles et d'obtenir une paix perma- « nente dans le Centre-Amérique » (Protocole du 17 septembre). Elles demandaient, en même temps, aux présidents des Etats-

Unis et du Mexique de charger leurs représentants de « prêter « leurs bons offices, impartiaux et de manière purement ami- « cale, en vue de la réalisation des fins de la Conférence ».

On a cherché des raisons à cet accord si prompt et si inattendu. Il est permis de croire que les petites Républiques, à court d'argent et dans l'impossibilité de contracter actuellement un emprunt en Europe, aient été particulièrement séduites par l'appui financier qu'on leur aurait promis à Washington. Il entre, en effet, dans le rôle de grand Etat protecteur assumé par l'Union, de maintenir le crédit américain sur toute l'étendue du continent, dont elle affecte de prendre à sa charge l'honneur et les intérêts. En retour d'un emprunt, dont elle garderait du reste le gage sous la main, on peut aussi penser que l'Union trouverait des compensations suffisantes dans un nouvel arrangement douanier auquel consentiraient les Etats du Centre-Amérique.

II

La première réunion de la « Conférence de la Paix », prévue par le protocole du 17 septembre 1907, eut lieu à Washington le 14 novembre, sous la présidence du secrétaire d'Etat M. Root. Le 20 décembre, après quatorze sessions, elle clôturait ses travaux; et l'on a pu dire qu'elle avait accompli plus de besogne en un mois que la Conférence de La Haye en cinq. Elle n'a pas adopté, en effet, moins de huit conventions. Bien qu'il leur manque encore la sanction législative des Congrès des cinq Républiques, nous croyons intéressant d'en reproduire ci-après, d'après le texte officiel, les principales clauses [1].

Les Conventions de Washington.

1. — *Traité général de paix et d'amitié.*

ARTICLE PREMIER. — Les Républiques du Centre-Amérique considèrent comme leur devoir primordial, dans leurs relations réciproques, le maintien de la paix; elles s'obligent à observer constamment entre elles la plus complète harmonie et à recourir, pour tout désaccord ou difficulté qui pourra survenir entre elles, de quelque nature que ce soit, à l'intermédiaire de la Cour de Justice centre-américaine créée à cet effet.

ART. II. — En vue d'assurer à ces Républiques « le bénéfice qui résulte « du maintien de leurs institutions et à l'effet d'affermir en même temps « leur stabilité et le prestige dont on doit les entourer », on déclare que sera considérée comme menaçante pour la paix de ces Etats toute disposition ou mesure tendant à troubler l'ordre constitutionnel dans quelqu'une d'entre elles.

ART. III. — Considérant la situation géographique du Honduras et le

[1] Nous les traduisons d'après le texte paru en anglais et en espagnol dans le *Monthly Review of the International Bureau of the American Republics* (décembre 1907).

fait que, à cause de cette situation même, son territoire a été le plus fréquemment le théâtre des luttes centre-américaines, cet Etat proclame sa neutralité absolue dans tous les cas de conflit entre les autres Républiques, et celles-ci, à leur tour, s'obligent à respecter cette neutralité et à ne violer en aucun cas le territoire du Honduras.

ART. IV. — Etant donnés les avantages qu'on est en droit d'attendre de la création d'institutions centre-américaines pour le développement des intérêts vitaux de ces Etats, on recommande aux gouvernements spécialement la création d'une école pratique d'agriculture dans la République du Salvador, d'une école des mines et de mécanique dans celle du Honduras et d'une école des arts et métiers dans celle de Nicaragua.

ART. V. — En vue de cultiver les relations entre les Etats, les parties contractantes s'engagent à accréditer dans chacune des autres une légation permanente.

ART. VI. — Les citoyens d'une des Républiques résidant sur le territoire d'une des autres y jouiront des mêmes droits civils que les nationaux de cet Etat, et ils seront considérés comme citoyens du pays de leur résidence, s'ils réunissent les conditions exigées pas les lois constitutionnelles en vigueur dans ce pays. Les non naturalisés seront exempts du service militaire obligatoire sur mer et sur terre, de tout emprunt forcé ou réquisition militaire, et on ne les obligera, sous aucun prétexte, à payer davantage de contributions ou taxations ordinaires ou extraordinaires que les nationaux.

ART. VII. — Les individus qui auront acquis un titre professionnel dans les Etats contractants pourront exercer leur profession dans l'un quelconque des autres Etats, sans être astreints à aucun examen spécial, mais seulement en se conformant aux lois, et sans autre formalité que la justification de leur titre ou diplôme, de l'identité de leur personne, en cas de besoin, et l'autorisation du pouvoir exécutif, si le veut la loi.

Seront également valables les études scientifiques faites dans les Universités, Facultés et Instituts d'enseignement secondaire de l'un quelconque des pays signataires, sous la condition de leur justification par des documents authentifiés et de l'identification de la personne.

ART. VIII. — Les citoyens d'un quelconque des pays signataires, résidant sur le territoire d'un autre, y jouiront des droits de propriété littéraire, artistique ou industrielle, dans les mêmes termes et sous les mêmes obligations que les nationaux de ce pays.

ART. IX. — Les navires marchands des pays signataires seront considérés dans les mers, côtes et ports d'un de ces pays, comme navires nationaux; ils jouiront des mêmes exemptions, franchises et concessions que ceux-ci, et ils ne paieront d'autres droits et ne seront exposés à d'autres charges que celles auxquelles sont imposées et qui paient les embarcations de ce pays.

ART. X. — Les gouvernements des Républiques contractantes se promettent mutuellement de respecter l'inviolabilité du droit d'asile à bord des navires marchands, de quelque nationalité que ce soit, mouillés dans leurs ports. En conséquence, on ne pourra extrader desdites embarcations que les accusés de droit commun, sur l'ordre du juge compétent, en accomplissant les formalités légales. En ce qui concerne les individus poursuivis pour délits politiques ou pour délits de droit commun connexes à des délits politiques, on ne pourra les extrader qu'au cas où ils se seraient embarqués dans un port de l'Etat qui les réclame, autant qu'ils resteront dans ses eaux juridictionnelles et en se conformant aux formalités exigées antérieurement pour les cas de délits communs.

ART. XI. — Les agents diplomatiques et consulaires des Républiques contractantes dans les villes, places et ports étrangers prêteront aux personnes, navires et autres propriétés des citoyens de l'une quelconque d'entre elles la même protection qu'aux personnes, navires et autres propriétés de leurs compatriotes, sans exiger pour leurs services des droits autres ou plus élevés que ceux qu'ils perçoivent d'ordinaire de leurs nationaux.

ART. XII. — En vue de fomenter le commerce entre les Républiques, leurs gouvernements respectifs se mettront d'accord pour l'établissement de navires nationaux de services marchands qui feront le commerce de cabotage et pour les arrangements et subventions à accorder aux Compagnies de vapeurs faisant le trafic entre les ports nationaux et les ports étrangers.

ART. XIII. — Il y aura entre les parties contractantes un échange complet et régulier de toute espèce de publications officielles.

ART. XIV. — Les actes publics passés dans l'une des Républiques contractantes seront valables dans les autres, à condition d'avoir été dûment authentifiés et qu'on ait observé dans leur célébration les lois de la République d'où ils procèdent.

ART. XV. — Les autorités judiciaires des Républiques contractantes donneront suite aux commissions rogatoires en matière civile, commerciale ou criminelle, concernant des citations, interrogatoires et autres actes de procédure ou d'instruction.

Les autres actes judiciaires, en matière civile ou commerciale, provenant d'action personnelle, auront sur le territoire de l'une quelconque des parties contractantes la même force que ceux des tribunaux locaux, et ils s'exécuteront de même manière, autant qu'ils auront été déclarés au préalable exécutoires par le Tribunal Suprême de la République où ils doivent recevoir exécution, et ce Tribunal examinera s'ils remplissent les conditions essentielles qu'exige la législation respective et s'ils sont conformes aux lois édictées dans chaque pays pour l'exécution des sentences.

ART. XVI. — En vue de prévenir une des causes les plus fréquentes de conflits dans les Républiques, les gouvernants contractants ne permettront pas que les chefs de rebelles (*cabecillas*) ou chefs principaux des émigrations politiques ou leurs agents résident dans les départements frontières des pays dont ils pourraient troubler la paix.

Ceux qui seraient actuellement établis de manière fixe dans un département frontière pourront demeurer dans le lieu de leur résidence sous la surveillance immédiate du gouvernement qui leur prête asile ; mais dès qu'ils deviendront un danger pour l'ordre public, ils tomberont sous le coup du paragraphe précédent.

ART. XVII. — Toute personne, quelle que soit sa nationalité, qui, sur le territoire de l'une des parties contractantes, fomentera des manœuvres révolutionnaires contre l'une des autres sera immédiatement transférée à la capitale de la République, où on la mettra en jugement conformément à la loi.

ART. XVIII. — Pour le bureau des Républiques centre-américaines à établir au Guatemala et l'Institut Pédagogique à créer au Costa-Rica, on observera les conventions conclues à cet effet, de même que seront en vigueur celles qui se réfèrent à l'extradition, communications et conférences annuelles pour l'unification des intérêts centre-américains.

ART. XIX. — Le présent traité demeurera dix ans en vigueur à partir de l'échange des ratifications. Cependant, si un an avant l'expiration de ce délai aucune des parties contractantes n'avait notifié spécialement aux

autres son intention de le dénoncer, il restera en vigueur un an de plus, à partir de cette notification.

L'article XX abroge les stipulations des conventions antérieures résumées ou modifiées par le nouveau traité, d'à partir de son approbation définitive.

ART. XXI. — Le gouvernement de Costa-Rica est chargé des communications entre les divers Etats, en vue de l'échange des signatures.

2. — *Convention additionnelle au traité général.*

ARTICLE PREMIER. — Les gouvernements des hautes parties contractantes ne reconnaîtront aucun gouvernement qui soit le résultat dans l'une quelconque des cinq Républiques d'un coup d'Etat ou d'une révolution contre un gouvernement reconnu, tant que la représentation du peuple, librement élue, n'aura pas réorganisé le pays sous une forme constitutionnelle.

ART. II. — Aucun gouvernement du Centre-Amérique ne pourra, en cas de guerre civile, intervenir en faveur ni contre le gouvernement du pays où aura lieu la guerre.

ART. III. — On recommande à tous les gouvernements du Centre-Amérique de s'efforcer de réaliser, par tous les moyens qui sont à leur disposition. en premier lieu la réforme constitutionnelle, en vue d'empêcher la réélection du président de la République, là où existe une telle prohibition, et en second lieu l'adoption de toutes les dispositions nécessaires pour entourer d'une complète garantie le principe de l'alternabilité au pouvoir.

3. — *Convention pour l'établissement d'une Cour de justice centre-américaine.*

Les gouvernements des cinq Républiques, dans le but « de garantir effi- « cacement leurs droits et de maintenir inaltérables la paix et l'harmonie « dans leurs relations, sans avoir à recourir en aucun cas à l'emploi de la « force », ont convenu d'établir un tribunal permanent, qui portera le nom de *Cour de justice centre-américaine* et auquel seront soumises les difficultés de toute nature qui pourront surgir entre elles et que n'auront pu régler leurs chancelleries respectives. Cette Cour connaîtra, en outre : 1° des actions des particuliers d'une des Républiques contre l'un des autres gouvernements, pour violation de traités ou conventions, et dans les autres affaires de droit international, sans distinguer si son gouvernement appuie ou non sa réclamation, mais à la condition d'avoir épuisé les recours accordés par la loi, ou de prouver un déni de justice; 2° des affaires que lui soumettront de commun accord les gouvernements contractants, qu'elles surviennent entre deux ou plusieurs d'entre eux ou entre un gouvernement et des particuliers ; de même que des différends entre gouvernements et particuliers, quand ils seront d'accord pour les lui soumettre, 3° la Cour pourra également connaître des questions internationales, que seraient disposés à lui soumettre par convention spéciale un des gouvernements centre-américains et celui d'un Etat étranger; 4° elle connaîtra enfin des conflits qui pourront survenir entre les pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire, et elle étendra sa juridiction au cas où on ne respectera pas en fait les décisions judiciaires ou les résolutions du Congrès national.

La Cour aura son siège à Cartago, dans le Costa-Rica, mais elle pourra se transporter accidentellement sur un autre point du Centre-Amérique, au cas où elle le jugerait bon, pour des raisons de salubrité, de garantie pour l'exercice de ses fonctions, ou de sécurité personnelle de ses membres.

Elle sera composée de cinq magistrats, nommés pour cinq ans par chacune des Républiques et choisis parmi les jurisconsultes remplissant les conditions exigées dans chaque pays pour exercer de hautes fonctions judiciaires, et jouissant, en outre, de la plus haute considération, tant en raison de leur moralité que de leur compétence professionnelle. La réunion des cinq magistrats est indispensable pour que le *quorum* légal soit atteint.

C'est le pouvoir législatif qui sera chargé, dans chaque République, de désigner un magistrat et deux suppléants. Leur traitement est fixé à 8.000 pesos, en or américain. Chaque Etat contribuera, en outre, aux charges du tribunal pour une somme annuelle de 2.000 pesos.

Les magistrats jouiront de l'immunité personnelle accordée aux magistrats de la Cour suprême de Justice, et dans les autres Républiques ils bénéficieront des mêmes privilèges et immunités que les agents diplomatiques. Leurs fonctions sont incompatibles avec l'exercice de toute autre profession ou charge publique.

La convention établit minutieusement la procédure à suivre dans chaque cas particulier soumis à la Cour (art. XXIV). Pour l'exécution de ses arrêts, elle pourra s'adresser aux gouvernements ou aux tribunaux judiciaires des Etats contractants, par l'intermédiaire du ministère des Affaires étrangères ou du secrétariat de la Cour suprême de Justice, selon les cas. Elle pourra nommer des commissions spéciales, auxquelles les gouvernements seront tenus de prêter aide et assistance. La Cour jugera souverainement les points de fait, suivant sa libre appréciation, et les points de droit, en se conformant aux principes du droit international. Elle pourra elle-même déterminer sa compétence par l'interprétation des traités et conventions appartenant au cas litigieux qu'elle aura à trancher. Toute résolution définitive ou interlocutoire devra procéder de l'accord au moins de trois des magistrats. En cas de désaccord, on fera appel aux suppléants successivement, jusqu'à ce qu'on obtienne trois votes uniformes.

Les gouvernements intéressés s'engagent à se soumettre aux arrêts de la Cour et à lui prêter l'appui moral nécessaire pour leur accomplissement.

Cette convention, comme la précédente, est conclue pour dix ans, à partir de la dernière ratification. Mais, au cas où « serait changée ou altérée » la forme politique de l'une ou de plusieurs des Républiques contractantes, les fonctions de la Cour seront suspendues *ipso facto*, et les gouvernements convoqueront une conférence, pour ajuster la constitution de ladite Cour au nouvel ordre de choses ; au cas où ils ne pourraient se mettre d'accord, la convention actuelle sera tenue pour abrogée.

4. — *Convention d'extradition.*

Cette convention a été signée par les Républiques, dans le but de « resserrer leurs relations d'amitié et de servir la cause de la justice ». Elles conviennent de se livrer réciproquement les individus condamnés dans l'une d'elles à une peine non inférieure à deux ans de privation de liberté, ou les accusés d'un délit qui les rendrait passibles d'une peine égale ou supérieure et qui se seraient réfugiés sur le territoire d'un autre des Etats. Cette règle souffre des exceptions : 1° au cas où la preuve de la culpabilité ne serait pas fournie par la partie requérante, conformément aux lois en vigueur du lieu où s'est réfugié l'individu poursuivi; 2° au cas où le délit imputé serait de caractère politique, ou connexe à un délit politique ; 3° au cas où

l'action ou la peine seraient prescrites, conformément aux lois du pays réclamant ou du pays d'asile; 4° au cas où l'accusé réclamé aurait été déjà jugé et condamné pour le même acte dans la République où il réside; 5° si, dans cette dernière, le fait pour lequel on demande l'extradition n'était pas considéré comme délit; 6° si la peine correspondant au délit est la peine de mort, au cas où le gouvernement qui demande l'extradiction ne s'engage pas à appliquer la peine immédiatement inférieure.

Ne sera pas considéré comme délit politique l'attentat contre la vie d'un chef de gouvernement non plus que les attentats anarchistes, autant qu'ils seront punis par la loi dans l'Etat requérant et dans l'Etat requis.

Les hautes parties contractantes ne seront pas obligées de livrer leurs nationaux; mais elles devront les poursuivre pour les infractions à la loi pénale commises dans l'une quelconque des autres Républiques.

Les demandes d'extradition se feront par l'intermédiaire des agents diplomatiques, et à défaut, par celui des agents consulaires.

L'individu arrêté devra être mis au courant des motifs de son extradition dans les vingt-quatre heures, et il aura trois jours francs pour faire opposition, sous prétexte qu'il n'est pas la personne réclamée, ou que les documents soumis à l'appui de la demande présentent des défauts essentiels, ou en alléguant le manque de fondement de la demande d'extradition. Une enquête sera faite, dans ce cas, et l'incident sera résolu dans les dix jours. Au cas où l'extradition serait accordée, l'individu aura encore trois jours pour user contre cet arrêt des recours légaux du pays d'asile.

Cette convention entrera en vigueur un an après la dernière ratification et elle durera un an après la notification, en due forme, de son abrogation par un des gouvernements aux autres. Dans ce cas, elle demeurera en vigueur pour ceux d'entre eux qui ne l'auraient pas dénoncée.

5. — *Convention sur les futures conférences centre-americaines.*

Les gouvernements des cinq Républiques, « dans leur désir de travailler à l'unification et à l'harmonie de leurs intérêts, comme à un des moyens les plus efficaces pour préparer la fusion des peuples centre-américains en une seule nationalité », conviennent de nommer chacun dans le délai d'un mois, à partir de la ratification de cette convention, une ou plusieurs commissions qui s'occuperont de préférence de l'étude de tout ce qui concerne le système monétaire de leur pays respectif, spécialement dans ses relations avec celui des autres Etats; et en outre de tout ce qui est relatif au système de douanes, de poids et mesures et aux autres matières d'ordre économique et fiscal qu'on jugera bon d'uniformiser dans le Centre-Amérique.

Ces commissions prépareront dans les six mois de leur nomination un rapport qui sera soumis à une conférence centre-américaine qui s'ouvrira le 1er janvier suivant, et qui s'occupera de conclure une convention visant *le système monétaire des cinq Etats* et l'établissement entre eux d'un *change fixe sur l'or*.

D'autres conférences se réuniront périodiquement le 1er janvier des années suivantes, en vue d'étudier les questions de même ordre qui n'auront pas été résolues antérieurement. La première conférence se tiendra à Tegucigalpa et elle fixera le lieu de la seconde conférence, et ainsi de suite.

Cette convention est conclue pour cinq ans. Si elle n'a pas été dénoncée dans l'intervalle, elle demeurera en vigueur six mois après qu'une des hautes parties contractantes aura notifié aux autres sa résolution de s'en affranchir.

6. — *Convention relative aux communications.*

Chaque gouvernement nommera une commission chargée d'étudier et de proposer les moyens les plus adéquats pour mener à bonne fin la partie du *chemin de fer panaméricain* sur son propre territoire. Ces commissions présenteront des rapports détaillés sur le nombre de milles à construire, les villes et terrains que devra traverser la ligne, les embranchements qu'il conviendra de raccorder avec la ligne principale, le coût des différents tronçons, etc. Elles indiqueront, en même temps, autant que possible, ce qui leur paraîtra convenable, au sujet des concessions de terrains, privilèges, tarifs, garanties, etc.

Dès que ces rapports auront reçu l'approbation des gouvernements, ils seront remis au Bureau international des Républiques à Washington, en vue d'un concours qu'il ouvrira, d'accord avec les représentants diplomatiques des cinq Etats, pour construire les lignes au mieux.

Le bureau cherchera, avant tout, à constituer une ou plusieurs compagnies dans ce but, et, à défaut, à unifier et à mettre d'accord les compagnies qui auront obtenu ou obtiendront des concessions, ou qui auront passé directement des contrats avec les gouvernements (art. V).

Les gouvernements contractants se mettront d'accord avec les gouvernements des Etats-Unis, du Mexique et de Panama, pour tout ce qui se réfère au transit de marchandises ou passagers de frontière à frontière.

Cette convention ne met point obstacle à la faculté pour les gouvernements de conclure directement des contrats pour la construction des chemins de fer dans leurs pays respectifs; mais ils demeurent obligés de remettre lesdits contrats au Bureau international, pour l'unification ou accord auquel se réfère l'article V.

Les gouvernements contractants s'obligent, en outre, à conclure des arrangements en vue d'établir et d'améliorer les services de communications entre les différentes Républiques, tels que lignes de vapeur, câbles sous-marins, télégraphes avec ou sans fil, téléphones, et tout ce qui peut aider à resserrer davantage leurs relations.

7. — *Convention en vue de l'établissement d'un Bureau international centre-américain.*

Ce Bureau sera chargé des « intérêts centre-américains », c'est-à-dire qu'il cherchera avant tout : 1° à concourir de tous ses efforts à la réorganisation pacifique de la Patrie centre-américaine; 2° à imprimer dans l'enseignement populaire un caractère essentiellement centre-américain, dans un sens uniforme, en le rendant le plus large, le plus pratique et le plus complet possible et conforme à la tendance pédagogique moderne; 3° le développement du commerce centre-américain entre les Républiques et avec les autres nations; 4° le développement de l'agriculture et des industries qui en sont susceptibles; 5° l'uniformité de la législation civile, commerciale et pénale; les principaux fondements en seront l'inviolabilité de la vie humaine, le respect de la propriété, la consécration la plus absolue des droits de la personnalité humaine; l'uniformité du système des douanes, l'uniformité du système monétaire, de façon à assurer un type de change fixe; la santé générale et spécialement dans les ports; la garantie du crédit du Centre-Amérique; l'uniformité du système de poids et mesures, et la constitution de la propriété foncière de manière si ferme et si indiscutable qu'elle puisse servir de base solide au crédit et permettre l'établissement de banques hypothécaires.

Ce Bureau centre-américain sera composé d'un délégué de chacun des Etats. La présidence s'exercera à tour de rôle, en suivant l'ordre alphabétique des Etats. « Le Bureau centre-américain sera l'organe de l'intelli-« gence entre les pays signataires, il adressera aux gouvernements respec-« tifs les communications, rapports et mémoires qu'il jugera nécessaires « pour le développement des relations et intérêts qui lui sont confiés. » Il est libre de détailler lui-même ses attributions et ses fonctions en vue de sauvegarder le mieux possible les intérêts qui lui sont confiés, et il pourra prendre toutes les dispositions d'ordre intérieur qu'il jugera utile pour l'accomplissement de sa mission. Les gouvernements lui promettent tout l'appui nécessaire pour mener à bien sa mission. Tous les six mois, il enverra à chaque gouvernement un rapport détaillé de ses travaux.

Le siège du Bureau est fixé dans la capitale du Guatemala, et on cherchera à l'établir, au plus tard le 15 septembre 1908.

Les frais seront supportés par parts égales par les Etats contractants.

Le Bureau aura un organe de publicité pour ses travaux et il entrera en relations avec les centres de caractère analogue, particulièrement avec le Bureau international des Républiques américaines de Washington.

Cette convention est conclue pour quinze ans, mais les partis contracteurs restent libres de la prorogen *ad nutum*.

8. — *Convention pour l'établissement d'un Institut pédagogique centre-américain.*

Dans le but d' « établir un service d'éducation commun, essentielle-« ment homogène et qui tende à l'unification morale et intellectuelle de « ces nations sœurs », les cinq Républiques conviennent de fonder, à frais communs, un Institut pédagogique, avec section d'hommes et section de femmes, pour l'éducation professionnelle du corps enseignant. Il sera « à la hauteur des meilleurs du genre » et aura son siège à Costa-Rica. Le gouvernement de cette République sera chargé de l'organisation de l'administration et du contrôle général de cet établissement, mais les autres gouvernements intéressés pourront, s'ils le jugent convenable, nommer un délégué au Conseil de direction.

Chaque République aura le droit d'envoyer à cet institut cent « normaliens », cinquante de chaque sexe, et il ne devra en envoyer pas moins de vingt de chaque sexe.

La Ligue pédagogique, que crée cette convention, — premier pas dans le sens de l'unification des systèmes d'enseignement — durera quinze ans prorogeables à la volonté des hautes parties contractantes.

*
* *

Il suffira de lire ces conventions, si complètes et si clairement rédigées, pour en comprendre l'importance. Le fait qu'elles ont été conclues à Washington — sous les yeux, on peut le dire, du président Roosevelt — permet de penser qu'elles seront mieux observées que tous les traités de paix signés antérieurement par les cinq Républiques du Centre-Amérique. Il est légitime, dès lors, d'admettre qu'une ère nouvelle s'ouvre pour ces pays. « On ne pourra plus dire, a déclaré à la session « de clôture M. Luis Anderson, ministre des Affaires étran-

« gères de Costa-Rica et délégué de cet Etat à la Conférence, « comme on l'a fait autrefois, que tous nos traités sont écrits, « avec de l'eau, car nous allons prouver au monde entier, et « spécialement aux gouvernements des Etats-Unis d'Amérique « et des Etats-Unis du Mexique, — encore que notre reconnais- « sance et celle de nos pays pour leur médiation opportune et « humanitaire, à un moment difficile de notre existence, doive « être éternelle, — que nos projets sont immuables, que nous « avons inscrit nos noms au bas des documents sur lesquels « reposera la nouvelle ère de paix, de bonheur et de richesse, « qui attend les Républiques centre-américaines... Toute diffé- « rence, tout obstacle, toute barrière qui pourrait arrêter notre « prospérité a disparu, et aujourd'hui surgit une nouvelle Amé- « rique Centrale sur les bases solides de la confraternité. »

Ecoutons aussi l'ambassadeur du Mexique, M. Creel — qui fut, avec le secrétaire d'Etat, M. Root, et l'ambassadeur américain, l'honorable William I. Buchanam, une des personnalités marquantes de la Conférence : « La Conférence de la Paix du « Centre-Amérique, a-t-il dit, marque dans l'histoire du monde « un double événement de haute importance. Pour les cinq « Républiques, c'est l'aurore d'une nouvelle vie. C'est le sym- « bole de la paix et de la justice, à quoi a légitimement droit « une race noble et généreuse. C'est le moment historique, « où s'orientent sur la voie de la prospérité les destins du « Centre-Amérique. Pour le monde, c'est un nouveau tribunal « international, qui surgit comme une espérance de paix uni- « verselle. Son succès intéresse tous les peuples de la terre. »

L'honorable M. Elihu Root ne s'est pas montré moins idyllique : « Vous avez suivi, déclara-t-il aux membres de la Con- « férence, le vrai sentier qui conduit à l'implantation de la loi, « de l'ordre, de la paix et de la justice, au lieu du triomphe « du fort sur le faible, et vous avez abouti à des conclusions « que je juge sages et de nature à hâter l'avènement d'une répu- « blique du Centre-Amérique grande, forte et prospère.

« Que le pauvre laboureur qui cultive les champs de vos « cinq pays, que le mineur qui consume sa vie dans le labeur « de vos mines, que les mères qui élèvent ces enfants, qui « seront demain les hommes du peuple centre-américain, que « les milliers d'êtres dont vous avez essayé ici d'assurer le « bonheur et la prospérité, que les générations futures de vos « patries bien-aimées tournent avec orgueil leur regard vers « ce jour, et vous bénissent pour le désintéressement et la pru- « dence avec laquelle vous avez travaillé à servir leurs inté- « rêts, en leur assurant paix et prospérité. »

Dès sa seconde réunion, la Conférence avait fait les honneurs de la séance à Andrew Carnegie, « le roi de l'acier », le grand apôtre de la paix et de l'arbitrage, qui est en même temps le meilleur serviteur de l'impérialisme américain. C'est Carnegie, qui, d'une main, fait construire à ses frais le Temple de la Paix à La Haye, et de l'autre fournit les subsides nécessaires à l'entretien et au développement du Bureau International des Républiques américaines de Washington, et à la construction du magnifique palais où le Bureau va s'abriter, et dont on achève, en ce moment, les fondations.

C'est Carnegie aussi, qui est un des principaux promoteurs du chemin de fer panaméricain, dont s'est occupée la Conférence et dont nous croyons bon de dire quelques mots. Dès 1887, James G. Blaine en avait fait un des articles de son programme de politique panaméricaine à la première Conférence de Washington. La deuxième Conférence panaméricaine de Mexico, en 1901, se prononça pour sa prompte réalisation, et les Etats-Unis se mirent à l'œuvre pour hâter l'exécution de cette idée grandiose.

D'après le rapport du commissaire spécial qu'ils envoyèrent à cet effet dans l'Amérique du Sud, publié en mars 1904, sur un total de 16.120 kilomètres prévus, 9.130 étaient dès cette époque en exploitation, 1.132 en construction, et 5.858 restaient à construire. La ligne était surtout peu avancée dans le Centre-Amérique, où l'on comptait seulement, pour une longueur de 1.168 kilomètres, 561 kilomètres en exploitation et 160 en construction : 447 kilomètres restaient donc à construire. A la vérité, la difficulté venait moins d'obstacles naturels, que du mauvais vouloir des gouvernements des cinq Républiques. La ligne côtoiera, en effet, la longue chaîne de volcans, à une hauteur moyenne, et sa construction sera bien plus aisée que dans le Sud, sur le territoire de l'Equateur et du Pérou, par exemple, de Quito à Cuzco, où il faudra se tenir à des altitudes très élevées et gagner sur de courtes distances des différences de niveau considérables [1]. La réalité est que les petits Etats du Centre-Amérique, absorbés par leurs luttes continuelles, mal administrés et à court d'argent, n'ont pas répondu à ce qu'à Washington on attendait deux. Ils n'ont guère porté leur attention jusqu'ici que sur les lignes transcontinentales, grâce auxquelles ils espèrent bénéficier d'une partie du trafic interocéanique.

---

[1] Voir A. Viallate, *Un projet de chemin de fer panaméricain*, dans la *Revue Bleue*, 18 août 1906.

Un arrangement est, cependant, intervenu entre la Société du chemin de fer panaméricain, constituée en 1904 aux Etats-Unis au capital de 250 millions de dollars, et les cinq Républiques pour la concession et la construction des tronçons des voies ferrées destinés à réunir les lignes qui existent déjà : à cet effet, la Compagnie a déposé 150 livres sterling par kilomètre de voie.

Voici, au reste, d'après un livre récent, quel est l'état actuel du chemin de fer dans le Centre-Amérique. « Le Guatémala « vient d'être raccordé à la grande ligne, à Suchiate, à sa « frontière Nord-Ouest avec le Mexique, au fleuve d'Ayutla et « à Caballo Blanco, point terminus de la ligne en exploita- « tion sur Escuintla. De cette ville à la frontière du Salvador « (Hachadura), la voie est à construire. Au Salvador, il n'y a « qu'à prolonger la voie de Santa-Anna à la frontière du Guate- « mala, *via* Ahuachapan et rio Paz, puis celle de San Salvador « à San-Miguel et à la frontière du Honduras (Coascoran). Le « petit trajet de voie ferrée à construire sur territoire hondu- « rien est complètement à faire. Au Nicaragua, il y aurait à « raccorder la voie en exploitation arrivant à Chinaudega avec « le tronçon à faire du Honduras, dans les environs de Cholu- « teca. Du point terminus de la voie à Jinotepe, il y aurait à « construire le tronçon aboutissant au Costa-Rica (Peña Blanca). « Au Costa-Rica, il y aurait à faire le tracé Peña Blanca- « Liberia-Esparta, à utiliser la voie actuelle perpendiculaire « aux Océans, à atteindre la côte de l'Atlantique et à arriver à « Boca del Toro (Panama) *via* Zent, ou à Rio Golfita, frontière « de la République de Panama, distant de 1.043 milles 165 « pieds d'Ayutla, limite Nord de Guatemala[1]. »

Il n'est pas douteux que l'immixtion du Bureau International de Washington — dont on connaît assez la prodigieuse activité — dans la construction du tronçon centre-américain, conformément aux nouvelles conventions, ne hâte l'achèvement de ce « gigantesque chemin de fer. »

III

En attendant l'ouverture du canal de Panama, le chemin de fer panaméricain contribuera à placer les Républiques latines du Centre-Amérique davantage dans la dépendance de leur puissante voisine du Nord. L'homme aide ainsi à l'œuvre de la nature. Par sa situation géographique, cette région est, d'ores et déjà, en effet destinée fatalement à graviter dans l'orbite éco-

[1] Désiré Pector. *Les richesses de l'Amérique Centrale* (Paris, 1908), p. 27.

nomique des Etats-Unis. Ces Républiques sont situées, presque beaucoup plus près des ports américains du golfe du Mexique, des manufactures de coton des Carolines et de Géorgie, et aussi des divers centres industriels du Nord et de l'Est de l'Union que des grands pays européens. Les Etats-Unis leur prennent 42,77 % de leurs importations et 40,76 % de leurs exportations.

La prépondérance de l'Union est particulièrement forte au Nicaragua, où elle prend 60 % aux entrées comme aux sorties, et au Honduras où elle prend les deux tiers du commerce général. Au Costa-Rica, la part des Etats-Unis est de 46 % des importations et de 47 % des exportations. Au Guatemala, ils prennent 34,9 % des exportations, et ils fournissent 44,8 % des importations [1]. Enfin, dans le commerce du Salvador, ils ne figurent que pour 18 % aux exportations et 28 % aux importations : la raison en est qu'en l'absence des voies de communication vers l'Atlantique, les marchandises qui viennent des grandes régions manufacturières de l'Union sont obligées de faire de longs trajets en chemin de fer, de subir des transbordements, de s'attarder dans les entrepôts, et n'ont plus, dès lors, autant d'avantages que les articles européens similaires. Il en est de même pour les exportations [2]. Et c'est à cela, justement, qu'est appelé à remédier le chemin de fer panaméricain : « cette voie ferrée, avoue ingénument un « journal yankee, consolidera plus la doctrine de Monroe « qu'une puissante flotte ».

La « pénétration pacifique » des Etats-Unis dans le Centre-Amérique s'exerce d'ailleurs de bien d'autres façons. Ils ont établi un peu partout leurs consulats et leurs agences consulaires, ils parlent d'établir un ministre dans chaque République; et ils ont nommé, en outre, des membres correspondants honoraires du Bureau International de Washington, pour les tenir au courant des faits intéressant leur commerce. Ils ont multiplié leurs lignes de navigation : ce sont, dans la mer des Antilles, les services de l'*United Fruit Company*, la *Planters*, la *Vaccaro* de la Nouvelle-Orléans; dans le Pacifique, les navires de la *Pacific Steamship Company*, de San Francisco. Le gouver-

---

[1] En 1905, tandis que le commerce général du Guatemala a augmenté d'environ 9 % avec les Etats-Unis, il a diminué dans la même proportion avec les nations européennes. Les exportations guatémaliques avec l'Allemagne ont augmenté cependant, la même année, de plus de 550.000 dollars, alors qu'elles ont diminué avec la France de plus de 75.000 (Voir la lettre adressée par M. René Guérin et publiée dans le *Bulletin de la Société de Géographie commerciale de Paris*, décembre 1906).

[2] Voir l'article de M. Pierre Leroy-Beaulieu, dans l'*Economiste français*, 7 novembre 1906.

nement seconde de son mieux l'initiative privée. Une récente loi américaine accorde une subvention annuelle de 5 dollars par tonne brute aux vapeurs de l'Union faisant le service des passagers et des marchandises avec les ports de l'Amérique Centrale; et nous ne parlons pas des diverses subventions accordées déjà aux services des postes, de télégraphie sans fil, etc. [1].

« Les entreprises agricoles (coupes de bois, élevage de « bétail, plantations de banane, etc.), de travaux publics (voies « ferrées, tramways, canaux), de navigation à vapeur, de mines, « de colonisation, les entreprises industrielles sont presque « exclusivement entre les mains des Yankees. On estime à « 40 millions de francs les capitaux américains investis en 1905 « rien qu'au Guatemala [2]. »

On ne peut s'empêcher d'un sentiment d'inquiétude et de crainte, en voyant avec quelle indomptable ténacité les Etats-Unis poursuivent leur œuvre impérialiste, au péril de l'avenir latin dans le Nouveau-Monde, notamment dans le Centre-Amérique. En toute occasion, l'« intérêt américain » sert de masque à leurs ambitions et de prétexte à un nouveau pas plus avant. Ils ne se sont installés à Cuba qu'après s'être couverts de gloire dans une cause sympathique à toute l'Amérique latine. Pour justifier leur mainmise sur Saint-Domingue, ils ont mis en avant les intérêts du commerce et le prestige même du Nouveau-Monde au regard de l'« étranger ». A Panama même, ils se sont érigés en défenseurs de l'ordre, bien qu'ils aient fomenté en sous-main la révolution de ce pays contre la Colombie... Ce sont là autant de motifs pour nous méfier de leur médiation « désintéressée » dans le Centre-Amérique.

Il faut reconnaître, cependant, en justice que les récentes conventions de Washington servent admirablement l'œuvre de paix et de civilisation, et que les pays d'Europe, et notamment la France, seront appelés, sans doute, à en profiter.

Si l'Angleterre s'est laissé devancer dans le commerce de ces régions par les Etats-Unis, ses intérêts ne cessent d'y être considérables et de s'accroître. Mais c'est l'Allemagne surtout, dont les progrès doivent être pour nous un sujet de méditation et d'enseignement. Notre pays, du second rang, est passé au quatrième. Nous n'envoyons guère à ces Républiques du Centre-Amérique que des soieries et des vins. En revanche, nous leur achetons d'importantes quantités de café : c'est pour cette raison même que la France occupe la première place dans

---

[1] et [2] D. Pector, *op. cit.*, p. 297.

le commerce du Salvador (29 % des exportations), tandis que les Allemands sont les premiers au Guatemala (53,79 % des exportations), dont ils possèdent les plus grandes plantations caféières [1].

A supposer que l'influence croissante des Etats-Unis, — *el ayankamiento*, comme on dit dans le Centre-Amérique, — ne mette pas en péril l'indépendance politique de ces petites Républiques — car leur absorption serait suivie de tarifs ultra-protectionnistes qui fermeraient ces pays aux Européens, — il est permis de penser que notre rôle, à nous autres Français, n'est pas terminé dans ces régions trop méprisées et très mal connues. Au dire de celui de nos compatriotes qui connaît le mieux, sans doute, cette contrée, M. Désiré Pector, conseiller du commerce extérieur et consul général en France du Honduras et du Nicaragua, un grand champ d'activité s'ouvre à nous dans le Centre-Amérique, dont nous devons profiter [2]. Dans ces Etats, comme dans la plupart de ceux de l'Amérique latine, l'élite de la population a pour la France une sympathie naturelle, « qui provient en partie de la langue et de la littérature, « en partie d'une certaine similitude de mœurs et de tendance « d'esprit [3] ». Malheureusement, aucune ligne française ne dessert directement les ports du Centre-Amérique, sauf Limon. Dans le Musée permanent fondé à San-Salvador, « si « l'on constate la présence de nombreux échantillons avec « prix courant de marchandises belges, anglaises, italiennes et espagnoles, c'est à peine si les produits français y figurent... » On évalue à une vingtaine de millions de francs les capitaux français employés au Centre-Amérique en mines, propriétés agricoles, comptoirs, etc. « Malheureusement, rares sont les « Français qui, comme les autres étrangers, viennent seuls, « de leur propre initiative, peupler ces régions immenses « encore peu habitées et y faire fortune... »

« Sauf pour les tissus de coton et les farines, écrit M. Pector, « les fabricants et les exportateurs français pourraient prendre « une place beaucoup plus importante dans les importations

---

[1] Voici quelques chiffres concernant le commerce spécial des cinq Républiques (en francs).

	EXPORTATIONS	IMPORTATIONS
Guatemala (1905).....	41.188.790	34.222.220
Salvador (1905).....	28.197.670	21.730.350
Honduras (1904-1905).....	27.825.000	11.813.800
Nicaragua (1904).....	19.629.600	16.011.290
Costa-Rica (1906).....	18.914.028	37.555.775

[2] *Les Richesses de l'Amérique centrale*, déjà cité.

[3] LEVASSEUR, préface au livre de M. Pector.

« au Centre-Amérique s'ils s'en donnaient la peine. Les articles « français sont fournis au Centre-Amérique soit par des com- « missionnaires de Paris et de Bordeaux, soit par des négo- « ciants de Hambourg, Londres et New-York, qui souvent les « vendent comme originaires de leurs pays respectifs en chan- « geant les étiquettes, par exemple : la clouterie et la ferron- « nerie des Ardennes, les machines-outils de Paris, la draperie « de Roubaix et de Tourcoing, etc. »

Le moment est bien choisi pour appeler l'attention sur ces pays. L'ère de paix que semblent inaugurer les nouvelles conventions de Washington aidera à leur développement économique, car leurs richesses naturelles sont plus grandes qu'on ne se figure d'ordinaire. Le café constitue aujourd'hui leur principale exportation. Il faut y ajouter les bananes, le caoutchouc, le cacao, le produit des cultures fruitières de toute sorte qui se sont particulièrement développées ces dernières années. Dans l'avenir, à mesure que se multiplient les routes et voies ferrées, tout permet de prévoir l'essor que prendra dans les cinq Républiques l'exploitation de leurs immenses forêts et de leurs richesses minières d'une infinie variété. Actuellement, elles n'exportent guère plus de 25 millions de francs de minerais annuellement : cette somme devrait être plus que décuplée. En dehors de l'insuffisance de la main-d'œuvre, des moyens de communications et de connaissances techniques, ce qui manque le plus, ce sont les capitaux d'exploitation; et à cet égard, il est permis de penser que l'établissement de gouvernements réguliers et stables favorisera la venue au Centre-Amérique, sinon des hommes, du moins des capitaux que les nations européennes, et particulièrement la France, sont plus à même que les Etats-Unis, dans les circonstances actuelles, de lui fournir.

ANGEL MARVAUD.

LES DROITS DE DOUANE

DANS LES COLONIES ANGLAISES

Il nous reste, en fait de tarifs douaniers, à parler de ceux des colonies à institutions représentatives, des colonies de la Couronne et de l'Inde [1].

Les colonies à institutions représentatives et les colonies de la Couronne diffèrent, les unes comme les autres, des possessions autonomes, en ce qu'elles relèvent plus étroitement du Colonial Office. La métropole, sans leur imposer un tarif déterminé, ne tolère pas chez elles l'établissement de droits protectionnistes.

Aussi bien, nous ne saurions résumer un à un les 32 tarifs de ces 32 possessions distinctes. Mais comme ce serait, en somme, trop peu dire que de s'en tenir à l'affirmation que ces colonies sont, en principe, libre-échangistes comme le Royaume-Uni lui-même, et poursuivent uniquement la réalisation de ressources fiscales, nous passerons en revue les modifications apportées récemment dans leurs différents régimes douaniers, telles qu'elles sont signalées dans les derniers rapports locaux, qui remontent pour la plupart aux années 1905 et 1906.

Et d'abord, les colonies à institutions représentatives sont Maurice, les Bermudes, les Bahamas, la Jamaïque, la Barbade et la Guyane anglaise. Chypre, qui n'est pas à proprement parler une colonie, est administrée de même; disons tout de suite que les tables statistiques des possessions britanniques, relatives à l'année 1904, énumèrent pour l'île de Chypre un certain nombre de droits à l'entrée, un notamment, de 10 % *ad valorem*, sur les objets manufacturés en coton non dénommés, et des droits spécifiques à la sortie sur l'anis, les caroubes, les raisins, le coton, la graine de lin, la soie.

A Maurice, plusieurs ordonnances locales de 1904 ont modifié le tarif douanier en vue d'augmenter les droits à l'importation sur certains articles, et une ordonnance de 1905 a autorisé la prohibition, par voie de proclamations, de l'entrée de tels oiseaux, reptiles, marchandises ou articles spécifiés, sous peine d'être confisqués ou détruits. Ajoutons que le *Journal officiel* de la République française du 11 octobre 1907 a annoncé deux modifications de détail apportées aux tarifs de Maurice sur la toile d'emballage et la poudre d'hydrosulfite, par des proclamations des 2 et 10 juillet 1907.

Les rapports de 1905 pour les Bermudes, de 1905 et 1906 pour

[1] Voir *Quest. Dipl. et Col.*, 16 janvier, 1er mars et 1er avril 1908.

les Bahamas, ne signalent aucune réforme douanière parmi les textes législatifs les plus importants.

Il en est de même en ce qui concerne la Jamaïque en 1904-1905; mais pour les îles Turk's et Caicos qui en sont une dépendance, une ordonnance de 1905 a élevé les droits sur les produits d'alimentation de la population ouvrière, en vue d'équilibrer le budget.

Deux actes de 1905 à la Barbade ont exempté de tout droit de douane les armes et munitions importées pour l' « Association de la carabine », et d'allouer un drawback à l'embarquement des engrais artificiels fabriqués dans la colonie. Enfin, à la Guyane anglaise, a été rendue en 1904 l'ordonnance annuelle des droits de douane, la législature locale composée d'une cour mixte, refusant d'accorder les impôts pour plus d'un an; les droits sont en partie spécifiques, en partie de 15 % *ad valorem*. La même année, une ordonnance locale rendue en exécution de la convention de Bruxelles sur les sucres, a autorisé la prohibition du sucre primé à l'entrée de la colonie; mais comme, aux termes de la convention, les colonies de la Couronne n'étaient pas partie en cause, et ne se trouvaient point tenues de prohiber l'importation des sucres primés, l'ordonnance précitée fut abrogée et remplacée par une autre, qui s'est bornée à prévoir la délivrance de certificats d'origine aux sucres exportés de la colonie, afin de leur permettre d'être admis sur les marchés des pays contractants.

Quant aux colonies de la Couronne, il en est d'abord trois possédant des membres élus : Malte, les îles Sous-le-Vent et Fiji. Le rapport de Malte pour 1905-1906 n'indique aucun texte douanier parmi les actes les plus importants. Aux îles Sous-le-Vent un acte de 1904 a exempté l'essence de pétrole importée à Antigua pour un usage scientifique ou technique ou comme combustible; un autre, de la même année, a abrogé le tarif de 1903, établi un droit fixe de 13 % de la valeur sur tous les tissus manufacturés, au lieu de trois droits *ad valorem* différents, déterminé une meilleure classification des articles, fixé les tarifs des droits sur les bitters, le blé et l'avoine, les allumettes; et un acte rendu également en 1904 a réduit les droits de sortie sur les huiles essentielles à la Dominique. Aux Fiji, une ordonnance de 1905 a prohibé l'importation du chanvre de l'Inde et de tout produit fait avec ce chanvre, sauf du consentement du médecin en chef.

Les colonies de la Couronne, dont le conseil ne comprend pas de membres élus, sont, en Asie, Ceylan, les Straits Settlements et Hong-Kong; en Afrique, la Gambie, Sierra-Leone, la

Côte d'Or, la Nigeria du Sud et les Seychelles; en Amérique, les îles du Vent, Trinidad et Tobago, le Honduras britannique et les Falkland. Nous n'avons plus à parler ici de l'Afrique australe, qui rentre dans l'Union douanière sud-africaine, en même temps que les possessions autonomes du Cap, de Natal, du Transvaal et de l'Orange.

A Ceylan, une ordonnance de 1905 a établi un droit de sortie sur les cardamomes en vue de créer un fonds qui permette de faire face aux dépenses occasionnées par la recherche de nouveaux marchés pour ces produits. Les Straits Settlements, ou établissements du détroit de Malacca (Singapore, Malacca, Penang), ne perçoivent aucun droit de douane, mais simplement divers droits de consommation sur les boissons et spiritueux; on sait que la prospérité de Singapore est due en partie à ce que les Anglais en ont fait un port franc. Il en est de même de Hong-Kong, qui est le grand entrepôt du trafic britannique avec la Chine; dans cette possession de Hong-kong, une ordonnance a été rendue en 1904 pour l'application de la convention de Bruxelles sur les sucres.

La Gambie, Sierra-Leone, la Côte d'Or, la Nigeria du Sud sont les quatre colonies côtières de l'Afrique Occidentale anglaise. Chacune d'elles a son régime douanier particulier. A la Gambie, une ordonnance de 1905 a codifié et amendé le tarif des douanes, et alloué, sous certaines conditions, un drawback de 95 % à toutes les marchandises exportées, sur lesquelles les droits ont été payés à une première importation, afin de faciliter le commerce et d'aider les marchands à disposer de leurs stocks; une autre ordonnance de la même année a modifié le calcul des droits sur les spiritueux. De même, le régime des spiritueux a été corrigé en 1905 à la Côte d'Or, en vue de le rapprocher de celui des colonies voisines de la Côte d'Ivoire et de Togo. A Sierra-Leone, le rapport de 1904 ne mentionne aucune réforme douanière parmi les actes les plus importants. Et dans la Nigeria du Sud, deux ordonnances ont été rendues les 28 février et 6 décembre 1905 sur les douanes. Quant aux Seychelles, deux ordonnances de 1905 ont, l'une admis en franchise le talc pour la fabrication du savon, et l'autre remplacé le droit *ad valorem* sur le sucre importé par un droit spécifique, afin de réduire au minimum les variations de prix pour le consommateur, provenant des violentes fluctuations du marché.

Les îles du Vent, bien qu'ayant un gouverneur commun, ne forment pas une fédération; chacune des trois îles a son régime propre : à Saint-Vincent, le rapport pour 1905-1906 ne cite aucun texte douanier parmi les ordonnances les plus impor-

tantes; à Sainte-Lucie, l'ordonnance douanière a été amendée en 1905; et à Grenade, le tarif des douanes a été revisé au mois de février de la même année, en vue d'augmenter les recettes de 3.000 livres et de réduire les droits sur les articles consommés par les classes ouvrières, tout en augmentant ceux établis sur les articles de luxe. Dans le groupe de Trinidad et Tobago, le rapport de 1905-1906 ne mentionne aucune ordonnance douanière. Il en est de même en 1905 aux Falkland. Et au Honduras britannique, une ordonnance a été rendue en 1904, pour l'application de la convention de Bruxelles sur les sucres. Viennent ensuite les colonies de la Couronne dépourvues de Conseil législatif. A Gibraltar et à Weï-haï-Weï, les rapports de 1905 ne signalent aucun acte douanier. Nous n'avons rien à dire non plus du Pacifique occidental, fédération qui comprend le protectorat des Salomon du Sud, où il n'existe aucun droit de douane, et divers archipels. A Sainte-Hélène, une ordonnance de 1905 a codifié les dispositions de l'ordre en conseil du 11 juillet 1839 et des lois douanières, au nombre de cinq, de 1853 à 1895, en maintenant les tarifs de 1864 et 1882 : droits spécifiques sur les vins, les spiritueux, la bière et le tabac. Enfin, les cinq protectorats africains de la Nigeria du Nord, de l'Afrique Orientale, du Nyasaland, de l'Uganda et du Somaliland ont subi quelques modifications douanières pendant ces dernières années : dans la Nigeria du Nord, une loi de 1904 a prohibé les spiritueux, abrogé les proclamations de 1902 et 1903, et édicté de nouvelles règles sur les douanes à l'entrée; en outre, une proclamation a prohibé l'importation de monnaies françaises de différentes valeurs, en exécution d'un ordre en conseil de Sa Majesté, du 19 novembre 1902; en Afrique orientale, trois ordonnances, en 1904 et 1905, ont restreint l'importation des plants et graines pour éviter la maladie du café, porté à 10 % *ad valorem* les droits à l'importation et pris des dispositions relatives à la prohibition des armes à feu et munitions; dans le Nyasaland, une ordonnance a été rendue en 1906 pour codifier les actes antérieurs; il en a été de même dans l'Uganda, en 1904-1905; et des instructions royales ont amendé en 1905 les règlements douaniers au Somaliland. Nous terminerons l'étude des tarifs de douane des colonies anglaises par l'exposé du régime de l'empire des Indes. Aux Indes, comme dans les colonies de la Couronne et dans celles à institutions représentatives, la métropole ne tolère aucun droit protecteur. Le tarif indien n'est pas le même que le tarif anglais; mais il est, comme lui, exclusivement fiscal. Un droit de sortie est établi sur le riz (M. Plichon l'évaluait à 1 fr. 26 les 100 kilo-

grammes dans un rapport à la Chambre des députés publié en 1903); les droits d'entrée sont faibles et ne dépassent généralement pas 5 % *ad valorem;* le droit sur les produits manufacturés en coton n'est que de 3 1/2 %; un droit d'accise correspondant est perçu sur les manufactures de coton locales; le fer et l'acier paient 1 %; le charbon et le matériel de chemin de fer sont exempts; les marchandises britanniques ne bénéficient d'aucun avantage : sans doute, on n'exige qu'une taxe de consommation de 3 1/2 % du coton ouvré d'Angleterre, mais le même traitement est accordé à celui venant d'autres pays. Auprès de beaucoup de puissances étrangères, l'Inde jouit du traitement de la nation la plus favorisée; en certains cas, par exemple dans le traité anglo-russe, l'Inde est comprise par une mention séparée; d'autres fois, elle s'est servie de la faculté qu'elle avait d'adhérer aux traités de commerce conclus entre le Royaume-Uni et les nations étrangères; avec la France, une convention spéciale a été passée par le gouvernement de la métropole, accordant le traitement de la nation la plus favorisée aux marchandises françaises importées dans l'Inde, et le bénéfice du tarif minimum à l'entrée en France de certains produits indiens, tels que le café. Le memorandum déposé par le ministère de l'Inde devant la Conférence intercoloniale de 1907, qui donne ces divers renseignements, conclut à l'impossibilité d'établir, dans l'empire indien, un régime préférentiel à l'égard du Royaume-Uni et de ses possessions. alors qu'en raison des avantages que la Grande-Bretagne retire du régime fiscal de cet empire, on pourrait appliquer aux produits des Indes, sans exiger d'arrangements réciproques, le bénéfice des tarifs de faveur à l'importation dans les colonies anglaises autonomes. Ajoutons que si les possessions britanniques, autres que celles à gouvernement responsable, ne concèdent à la mère patrie aucun traitement différentiel dans leurs tarifs, d'ailleurs le plus souvent peu élevés, elles exemptent, du moins, en général, de tout droit de douane les marchandises importées pour le compte de l'armée et de la marine impériales [1].

IV

Quel est le rendement des droits de douane dans les colonies anglaises ? Telle est la dernière question que nous nous étions proposé d'étudier. Nous dirons auparavant quelques mots des budgets locaux et des statistiques commerciales de ces colonies.

Les possessions autonomes paient intégralement leurs dépen-

[1] *Livre Bleu :* Colonial import duties return 1904, cd. 2183.

ses ; il leur arrive même de contribuer pour une petite part aux dépenses navales de la métropole ; elles votent et arrêtent définitivement leurs budgets. Les colonies à institutions représentatives et celles de la Couronne supportent aussi, en principe, tous leurs frais ; mais le budget métropolitain leur vient éventuellement en aide par l'allocation de subventions temporaires, dont le total peut s'élever à quelques dizaines de millions de francs par an ; les budgets locaux de ces colonies sont revus minutieusement par le Colonial Office ; le Parlement métropolitain n'intervient que pour le vote des subventions ; il demande alors toutes justifications utiles. Quant à l'Inde, elle suffit elle-même à toutes ses dépenses civiles et militaires ; son budget est étudié par le secrétaire d'Etat pour l'Inde, qui en revise et sanctionne les prévisions, et avec qui le gouverneur général se met d'accord ; ce budget fait en outre l'objet, tous les ans, généralement à la fin de la saison d'été, d'un vote hâtif de la part du Parlement britannique.

L'ensemble des budgets locaux des colonies anglaises atteint ainsi 4 milliards 300 millions de francs[1], dont un peu plus de 2 milliards pour l'Inde, 1 milliard 800 millions pour les colonies autonomes et 3 à 400 millions pour les autres possessions.

D'autre part, le commerce total des possessions britanniques s'élève à 17 milliards 800 millions de francs, dont 7 milliards 300 millions avec la métropole. Ce commerce comprend 8 milliards et demi de francs à l'importation des colonies, dont 3 milliards 700 millions de produits de la métropole ; et 9 milliards 200 millions à l'exportation, dont 3 milliards 600 millions à destination du Royaume-Uni. Il est intéressant de décomposer ces chiffres par catégories de colonies. Dans les possessions autonomes, les importations atteignent 3 milliards 900 millions, dont 1 milliard 700 du Royaume-Uni ; et les exportations 4 milliards 400 dont 2 milliards 300 pour la métropole. Dans l'Inde, 2 milliards 700 dont 1 milliard 600, et 3 milliards dont 800 millions seulement pour le Royaume-Uni. Enfin dans les autres colonies, 1 milliard 800 millions à l'entrée, dont 400 millions de la métropole, et les mêmes chiffres à peu près à la sortie. On voit que pour les possessions, y compris l'Inde, autres que les colonies autonomes, la part du commerce avec la mère patrie est relativement faible, sauf toutefois en ce qui concerne les importations dans l'Inde. Quant aux colonies autonomes, elles font près de la moitié de leur commerce avec le Royaume-Uni.

[1] Ce chiffre et ceux qui suivent résultent des renseignements fournis par l'annuaire anglais *Statesman's Yearbook*, 1907, qui s'appliquent à 1905-1906.

Quelle est la partie des ressources locales, totalisées plus haut, qui provient des droits de douane ? Autrement dit, quel est le rendement de ces droits sur les marchandises dont nous venons d'indiquer la valeur ? Il est évident que les chiffres et les proportions varient selon les colonies. Si l'on s'en rapporte aux tables statistiques de 1904, on obtient les résultats suivants pour les possessions autres que l'Inde.

Les deux seules colonies côtières de l'Union douanière sud-africaine sont le Cap et Natal. Le montant annuel des droits de douane perçus à l'importation de ces deux colonies est de 79 millions de francs, soit 9 % environ de la valeur des produits importés, qui s'élève à 890 millions de francs, dont 625 pour la colonie du Cap. D'autre part, dans cette dernière, un droit de sortie de 1/2 % sur la valeur des diamants exportés a donné un rendement de 600.000 francs. Au Canada, les recettes budgétaires sont de 355 millions de francs, dont 210 millions, c'est-à-dire les trois cinquièmes, proviennent des droits de douane à l'entrée, qui représentent 16 % de la valeur des produits importés ; celle-ci atteint, en effet, 1 milliard 310 millions de francs. A Terre-Neuve, sur un budget de 12 millions et demi, la presque totalité, 11.350.000 francs en chiffres ronds, vient des droits de douane, soit 22 % des 51 millions de francs d'importation. Dans la Confédération australienne, sur les 925 millions de produits importés, on perçoit pour 181 millions de francs, soit 19 %. Et à la Nouvelle-Zélande, les 65 millions de francs de rendement des droits de douane équivalent à un tiers environ des 184 millions de recettes budgétaires et à 19 % des 332 millions de marchandises importées.

A Chypre, le rendement des droits de douane à l'importation est de 870.000 francs. Dans les colonies à institutions représentatives, il est de 200.000 francs à Maurice, 1.200.000 dans les Bermudes, 1.400.000 aux Bahamas, 870.000 à la Jamaïque, 2.500.000 à la Barbade, 7.700.000 à la Guyane anglaise.

Ce rendement est, dans les colonies de la Couronne, de 6.600.000 francs à Malte, 520.000 aux îles Sous-le-Vent, 2 millions aux Fiji, 12.700.000 à Ceylan, 630.000 dans la Gambie, 3.300.000 à Sierra-Leone, 9.600.000 à la Côte d'Or, 11 millions dans la Nigeria du Sud, 4.400.000 aux Seychelles, 750.000 à Sainte-Lucie, 250.000 à Saint-Vincent, 820.000 à Grenade, 7.600.000 à Trinidad et Tobago, 4 millions dans le Honduras britannique, 80.000 aux Falkland, 1 million à Gibraltar, 160.000 francs dans la Nigeria du Nord, 1.200.000 dans l'Afrique Orientale, 340.000 au Nyasaland, 25.000 dans l'Uganda, 450.000 au Somaliland, 180.000 francs à Sainte-Hélène. Il n'y a de droits

de douane ni dans les Straits Settlements, ni à Hong-kong, ni dans le Pacifique Occidental.

Si l'on totalise les chiffres qui précèdent, on obtient environ 30 millions pour les colonies à institutions représentatives et 70 pour les colonies de la Couronne, en tout 100 millions, soit un tiers ou un quart des 3 ou 400 millions de francs de recettes des budgets locaux, et 5 % du milliard 800 millions de marchandises importées. Ces différents droits ne comprennent pas ceux d'accise ou de consommation.

D'autre part, les droits de sortie rapportent 30.000 francs à Chypre, 1.700.000 à Maurice, 200 francs aux Bahamas, 80.000 aux îles Sous-le-Vent, 370.000 à Ceylan, 360.000 en Gambie, 120.000 aux Seychelles, 16.000 à Saint-Vincent, 70.000 à Grenade, 850.000 à Trinidad et Tobago, 270.000 au Honduras, 20.000 aux Falkland, 200.000 dans l'Afrique Orientale, 10.000 au Nyasaland, 170.000 dans l'Uganda, 180.000 au Somaliland, en tout 4 millions et demi.

Enfin, dans l'Inde anglaise, les évaluations budgétaires de 1905-1906 revisées[1] donnent 108 millions de francs de produit des douanes sur un budget de 2 milliards 120 millions, pour 2 milliards 760 millions de francs d'importation, c'est-à-dire un vingt-et-unième des recettes et environ 4 % de la valeur des marchandises importées.

*
* *

Nous avons annoncé, au début de cette étude sur les droits de douane dans les colonies anglaises[2], que nous en tirerions, quant à présent, fort peu de conclusions. Nous ne voulons pas, en effet, nous contenter de généralisations hâtives, plus dangereuses qu'utiles ; et, d'autre part, la connaissance approfondie des causes et des effets, qui permettrait à la législation coloniale comparée de provoquer des solutions pratiques bienfaisantes, dépasse le cadre de notre travail documentaire. Nous nous contenterons donc de nous référer aux résumés donnés à la fin de chacun de nos articles, sur la classification des colonies, la procédure législative et les tarifs douaniers. Cependant, condensant une fois de plus nos observations, afin d'en dégager les traits essentiels, nous dirons encore ceci. Les possessions britanniques sont nombreuses et variées. On en peut énumérer jusqu'à cinquante, dans toutes les parties du globe, en comptant pour une celles qui sont groupées sous

[1] *Bulletin de statistique et de législation comparée*, février 1907.
[2] *Quest. Dipl. et Col.*, 16 janvier 1908.

l'autorité d'un même représentant de la Couronne ; elles relèvent de différents ministères, les quatre cinquièmes d'entre elles de celui des Colonies : le seul empire des Indes nécessite à Londres un ministère qui lui est propre. L'Angleterre met autant de fermeté et d'esprit de suite dans les principes fondamentaux qui servent de base à l'organisation de ses colonies, que de liberté et de souplesse dans les détails de leur administration. C'est ainsi qu'un acte organique, élaboré par le Parlement impérial ou, en vertu de sa délégation, par le gouvernement de la métropole, détermine la constitution de chaque colonie, en fixant les autorités compétentes pour y légiférer.

Les huit grandes possessions de peuplement de l'Amérique du Nord, de l'Afrique du Sud et de l'Australasie sont autonomes ; les Anglo-Saxons d'origine qui les habitent y trouvent un régime constitutionnel analogue à celui de la mère patrie, à laquelle ils restent attachés par des liens traditionnels. Un gouverneur général ou gouverneur y règne, tandis que le gouvernement proprement dit y est confié à des ministres responsables devant un parlement local de deux chambres, dont l'une au moins est élue. Ce parlement vote définitivement les lois et le budget ; c'est lui qui établit les tarifs de douane ; toutefois, dans les possessions de l'Afrique du Sud, groupées en Union douanière, c'est la convention constitutive de l'Union qui fixe les droits. Les colonies autonomes jouissent, au point de vue douanier comme en toute matière, de la plus grande liberté ; le chef de la colonie peut, sans doute, au nom du roi, opposer son veto, mais il use, en fait, exceptionnellement de ce pouvoir, la métropole veillant simplement à ce qu'on lui réserve le traitement de la nation la plus favorisée. C'est ce qui permet aux possessions à gouvernement responsable, alors que le Royaume-Uni est libre-échangiste, d'être toutes protectionnistes, d'un protectionnisme local, qui consiste à défendre les articles du cru, même contre les marchandises de la mère patrie ; la moyenne des droits y atteignait, il y a quelques années, jusqu'à 16, 19 et 22 % de la valeur des importations, alors que leur rendement représente une portion, très variable d'une colonie à l'autre, des ressources budgétaires ; la tendance au protectionnisme va d'ailleurs s'accusant dans les derniers tarifs de l'Union Sud-Africaine et du Canada en 1906, de l'Australie en 1907. Depuis quelque temps, il est vrai, des conférences intercoloniales se sont réunies, la dernière en 1907 à Londres, avec un programme d'impérialisme économique ou, si l'on veut, d'avantages mutuels, à l'intérieur de l'empire britannique ; mais la métropole s'est refusée à se départir de ses

principes de libre-échange, n'accordant aucune réduction aux produits de ses colonies sur les droits, d'ailleurs peu élevés, qu'elle perçoit, sans distinction d'origine, à l'entrée d'un nombre limité de marchandises sur son territoire ; et si toutes les possessions autonomes, à l'exception de Terre-Neuve, s'accordent mutuellement, non pas entre elles toutes, mais à quelques-unes d'entre elles, des tarifs de faveur réciproques, seuls le Dominion du Canada, l'Union douanière Sud-Africaine et la Confédération australienne ont prévu des tarifs préférentiels à l'égard de la métropole (réductions respectives *ad valorem* d'environ 10 % en général, 3 %, 5 % sur certains produits), et encore ne l'ont-ils fait qu'après un remaniement de leurs tarifs, à tel point que le Royaume-Uni acquitte des droits élevés à l'importation de ses articles dans toutes ses colonies à gouvernement responsable, dont les industries locales, susceptibles d'être créées, se trouvent ainsi à l'abri de toute concurrence.

Enfin, les colonies autonomes jouissent de leur liberté jusqu'à pouvoir conclure directement des traités de commerce, et c'est ainsi que le Canada, par une convention toute récente, vient d'accorder à la France le bénéfice d'un tarif intermédiaire.

Tout autre est le régime des colonies à institutions représentatives. Ce sont, en dehors de l'île de Chypre qu'on y assimile, six possessions d'acquisition ancienne, à population blanche et de couleur, et dont les ministres ne sont pas responsables devant la législature ; celle-ci qui se compose de deux Chambres dont une est élue, ou d'une seule Chambre, dont la majorité des membres le sont, vote le budget, les lois et les tarifs de douane. Tel est aussi le rôle de la législature dans celles des vingt-cinq colonies de la Couronne où elle existe, et où elle diffère des assemblées des possessions à institutions représentatives, en ce qu'elle n'est pas élue ou tout au moins ne renferme pas une majorité de membres choisis à l'élection ; dans les autres colonies de la couronne, le gouverneur ou commissaire, qui n'est assisté d'aucun conseil législatif, statue lui-même ; les unes comme les autres sont situées, pour la plupart, en pays tropicaux et principalement habitées par des indigènes. D'autre part, dans les colonies à institutions représentatives aussi bien que dans celles de la Couronne, le droit de veto exercé au nom du roi par le gouverneur, ou la sanction éventuelle des actes de ce dernier en l'absence de conseil local, s'exercent plus efficacement que dans les possessions à gouvernement responsable, la métropole, qui contrôle les budgets locaux, veillant à ce qu'aucun tarif protectionniste ne puisse être établi, les droits

de douane n'étant tolérés que dans la mesure des nécessités financières. Ces droits sont ainsi peu élevés et représentent en moyenne 5 % de la valeur des marchandises importées; ils produisent 1/3 ou 1/4 des recettes budgétaires ; Singapore et Hong-Kong sont des ports francs. Des droits de sortie de caractère fiscal sont établis dans un certain nombre de ces possessions. Quant à l'empire des Indes, qui relève d'un ministère spécial et qui est doté d'un conseil législatif non élu, il est administré, à très peu près, comme les colonies de la Couronne; son budget fait en outre l'objet, chaque année, d'un vote au Parlement métropolitain ; le tarif des droits à l'entrée ne dépasse pas en moyenne 4% de la valeur des importations et atteint à peine 1/20 des recettes locales.

L'Angleterre possède, au surplus, quelques protectorats internationaux ; des îles perdues dans l'Océan ; l'île Man et celle de la Manche, fiefs personnels de la couronne, plutôt que possessions impériales ; enfin l'Egypte, protectorat de fait, avec son statut particulier. Nous les avons cités pour mémoire, l'étude de leur système douanier dépassant le cadre de notre travail.

En définitive, la politique douanière coloniale actuelle du Royaume-Uni consiste à rester fidèle aux principes du libre-échange, à les imposer à ses possessions autres que celles à gouvernement responsable, et à n'exiger de celles-ci que le bénéfice de la nation la plus favorisée. Aucun avantage n'est accordé à l'entrée en Grande-Bretagne des marchandises coloniales qui sont du reste exemptes ou paient des droits peu élevés comme les produits étrangers ; et, de même, aucune faveur n'est concédée à l'entrée des articles britanniques dans les colonies autres que les possessions autonomes. Celles-ci, seules, ont prévu des tarifs préférentiels en faveur des produits de la mère patrie ; mais, comme elles sont protectionnistes, ces produits n'en acquittent pas moins des droits élevés, en vue de favoriser les industries locales. Nulle part, d'ailleurs, la législation douanière métropolitaine n'est applicable aux colonies, qui sont entièrement maîtresses de leurs tarifs, sous la seule réserve des observations qui précèdent.

PIERRE MA.

CHRONIQUES DE LA QUINZAINE

LES AFFAIRES DU MAROC

Les délégués de Moulaï-Hafid à Berlin. — Le « livre blanc » allemand sur le Maroc. — Une réunion de la société allemande du Maroc. — La mission de M. Regnault et du général Lyautey. — Le sultan Abd el Aziz et Moulaï Hafid. — Les opérations dans la Chaouïa. — Dans le Sud-Oranais.

Les délégués de Moulaï Hafid à Berlin.

Les envoyés de Moulaï Hafid, Si Mohammed ben Azzour Rabati et Si Abd el Kader Bennis, dont nous signalions le départ de Safi dans notre dernière chronique, sont arrivés à Berlin le 10 mai, et ils ont été reçus le 13 mai par le baron Langwerth de Simmern, secrétaire de la légation d'Allemagne à Tanger, actuellement en congé. Le gouvernement impérial avait, en effet, déclaré, en réponse aux polémiques de presse soulevées par cette question de la réception de la mission hafidiste, que les Marocains ne seraient pas reçus officiellement, qu'ils ne verraient ni l'empereur ni le chancelier, ni même aucun représentant autorisé de la Wilhelmstrasse, mais qu'ils seraient simplement mis en rapports avec un fonctionnaire de ce département. Voici le communiqué officieux que la *Gazette de l'Allemagne du Nord* a publié le 14 mai, au sujet de l'entrevue des envoyés hafidiens avec le baron Langwerth.

Les Marocains remirent une lettre autographe de Moulaï Hafid et déclarèrent que celui-ci était le maître véritable de tout le pays, à l'exception de quelques villes de la côte, et qu'en outre, d'après l'avis des oulema et conformément aux lois du Coran et aux coutumes du pays, il devait être considéré comme le seul sultan légitime du Maroc.

Moulaï Hafid est décidé, d'après eux, à respecter les traités et en particulier l'Acte d'Algésiras, et à traiter toutes les nations de la même façon. Il prie le gouvernement impérial de se mettre en rapport avec la France et les autres puissances signataires pour amener le retrait des troupes et des vaisseaux français et mettre un terme aux combats. Il pourra alors rétablir rapidement l'ordre dans le pays et consacrer tout particulièrement son attention au relèvement du commerce du Maroc avec les nations européennes.

Le baron Langwerth de Simmern a répondu aux envoyés :

« Le ministre d'Allemagne à Tanger a fait parvenir au gouvernement impérial la lettre par laquelle Moulai Hafid annonce votre misssion à Berlin.

« Le secrétaire d'État à l'office impérial des affaires étrangères n'est pas en mesure d'entrer en négociations officielles avec vous, parce que votre

commettant n'est pas une personnalité reconnue par le droit international. Mais il m'a chargé, en ma qualité de membre de la légation impériale à Tanger, et en raison de ma connaissance des mœurs marocaines, de vous écouter et de lui rendre compte de vos communications.

« Je ne suis pas chargé de vous communiquer des vues précises ; mais je dois laisser à l'appréciation de mon gouvernement la question de savoir s'il veut prendre en considération vos communications, et quand il pourra le faire, afin de se mettre en rapport avec la France et les puissances signataires de l'Acte d'Algésiras.

« Il est notoire que le gouvernement impérial a en vue le maintien des décisions de cet acte. Son désir est avant tout de voir se rétablir l'ordre au Maroc, ce qui ne peut se réaliser que si la lutte pour la possession du trône cesse aussi rapidement que possible. »

Immédiatement après l'entrevue, le baron Langwerth s'est rendu personnellement à l'ambassade de France, afin de porter à la connaissance de M. Cambon la communication des délégués marocains, ainsi que la réponse qu'il leur avait faite. M. Cambon est parti le soir même pour Paris, après avoir remercié le baron Langwerth de sa démarche courtoise.

Commentant cette réception, notre collaborateur, Robert de Caix, a écrit dans le *Journal des Débats* du 15 mai les réflexions suivantes, que nous ne croyons pouvoir mieux faire que de reproduire textuellement.

Les envoyés de Moulaï Hafid ont été reçus hier à la Wilhelmstrasse par le baron Langwerth de Simmern, qui appartient à la légation allemande à Tanger, et la *Gazette de l'Allemagne du Nord* donne un compte rendu officiel très sec de cette réception. Il aurait été évidemment préférable que cette dernière n'ait pas eu lieu. Nous n'avons pas à rappeler ici, après M. Pichon, qui l'a assez clairement montré en diverses circonstances à la tribune de la Chambre, comment Moulaï Hafid est devenu, qu'il l'ait voulu ou non tout d'abord, le chef du mouvement fanatique qui a lancé contre nos troupes des mahallas dans la Chaouïa. Cette situation bien connue aurait dû inspirer à la Wilhelmstrasse une réserve absolue. En outre, en faisant un accueil, même très prudent, aux envoyés hafidiens, le gouvernement allemand s'expose à faire naître certaines espérances de nature à encourager au Maroc nos adversaires et les fauteurs de désordre. La brutalité avec laquelle les discordes internationales ont réagi depuis trois ans sur les milieux indigènes marocains était cependant pour faire réfléchir les dirigeants de la politique allemande.

Mais, cela dit, il n'y a pas à prendre au tragique la réception de Berlin. Nous ne pensons pas que la question du Maroc puisse être atténuée par des récriminations et des polémiques, en un mot par une manifestation de ce besoin instinctif d'avoir raison, d'autant plus fort que l'on sent ses arguments meilleurs. Il faut tenir grand compte de ce qu'a été, depuis trois ans, l'attitude du gouvernement de Berlin dans l'affaire marocaine. Lui était-il facile, après cette attitude, après l'espèce de *morbus consularis* avec lequel certains de ses agents au Maroc ont paru se passionner pour la cause hafidienne lorsqu'ils n'ont plus pu jouer d'Abd el Aziz, après surtout les tendances que sa politique avait déterminées dans une partie de l'opinion allemande, de refuser de recevoir les envoyés de Moulaï Hafid

par correction envers la politique française? Il ne le semble pas. Les reproches que lui adressent certains journaux allemands dès qu'il semble montrer quelque réserve sont là pour justifier notre doute. Et il faut convenir que si la réception des envoyés hafidiens était fort discutable en elle-même, on ne lui a pas donné un éclat dont nous puissions nous formaliser. Sans doute est-il regrettable que la *Gazette de l'Allemagne du Nord* ait cru devoir résumer la lettre des envoyés et publier ainsi comme une brève justification de la cause hafidienne. Sans doute l'est-il encore bien davantage que le porte-parole de la Wilhelmstrasse ait pu laisser tomber ne fût-ce qu'une vague promesse d'intervention, en disant : « Je dois « laisser le gouvernement impérial délibérer s'il veut prendre acte de vos « communications et quel moment il choisira pour le faire, afin d'entrer « à leur sujet en relations avec la France et les autres puissances parti- « cipantes à la Conférence. » Il n'est pas prudent de permettre de supposer, par de tels mots, qu'un triomphe de la cause hafidienne pourrait amener de nouvelles discussions internationales de la question du Maroc. Mais, nous le répétons, nous croyons qu'il est de l'intérêt de tous de laisser l'apaisement se faire en ne cherchant pas les occasions de discuter, en ne prenant même pas les meilleures qui s'offrent : les succès de polémique ne sont pas toujours des succès de politique.

D'autre part, les *Hamburger Nachrichten* ont publié, au sujet de la présence des délégués de Moulaï Hafid à Berlin, l'article suivant, dont les vues très raisonnables nous semblent intéressantes à signaler.

Le *Livre Blanc* contient la dépêche suivante, datée du 11 octobre :

« En ce qui concerne le voyage en Europe des deux envoyés de Moulaï Hafid, nous resterons fidèles au point de vue que nous n'avons pas à nous immiscer dans les querelles du Maroc; Abd el Aziz est pour le moment, pour nous, le seul souverain légitime du Maroc; les envoyés d'une autre personnalité marocaine n'ont aucune chance d'être reçus.

« *Signé :* VON TSCHIRSCHKY. »

Les événements ont changé la situation au profit de Moulaï Hafid en fait, non en droit. Il eût donc été correct d'observer à l'égard des envoyés une attitude analogue a la précédente; on ne l'a pas fait, on a choisi l'expédient d'une réception non officielle.

Il y a des gens chez nous qui sont d'avis que nous n'aurions rien de mieux à faire que de reconnaître Moulaï Hafid; il est en effet, disent-ils, le véritable maître du pays, et il accorderait à nos intérêts une protection que les Français leur refusent.

Ceci serait peut-être juste si nous n'avions à tenir compte en même temps de la situation internationale. Moulaï Hafid est l'adversaire des Français au Maroc, il se met en travers de leurs plans; il est donc tout naturel qu'ils désirent l'anéantir et très compréhensible qu'ils interprètent toute démarche en faveur de Moulaï Hafid comme une action plus ou moins hostile contre leur politique.

Est-il de l'intérêt de l'Allemagne de provoquer en France un pareil point de vue?... Nous ne le pensons pas, car nous n'arriverons pas, par cette méthode, à atteindre le seul but raisonnable et justifié de notre politique, à savoir la protection de nos intérêts commerciaux. Il est bien possible que Moulaï Hafid, s'il était laissé à lui-même, fût en état de réta-

blir l'ordre au Maroc, mais on ne le laissera pas faire; telle n'est pas l'intention des Français qui sont les premiers occupants et qui ne prêteront jamais la main à une élévation de Moulaï Hafid au pouvoir.

Il n'est pas admissible que la France renonce à ses aspirations au Maroc, l'Allemagne ne peut pas l'y forcer; elle devra par conséquent avoir à compter, dans l'avenir, plus ou moins, sur la grande influence de la France et ceci, quel que soit le résultat de l'action présente.

On dit, il est vrai, et ceci n'est pas sans aucun fondement, que les Français cherchent à anéantir le commerce allemand. Pour nous, nous tenons cette affirmation pour exagérée; en effet, en admettant que les Français aient cette intention, tout l'effort de l'Allemagne devra consister à les empêcher d'atteindre ce but.

Et puis, nous ne devons pas oublier que, à cause de nos intérêts marocains, nous ne pouvons pas et nous ne voulons pas entreprendre une guerre avec la France, d'autant plus que cette guerre serait, suivant toutes prévisions, le signal d'une coalition européenne; c'est cette coalition contre l'Allemagne que nos adversaires guettent depuis longtemps; aucun homme d'Etat allemand ne veut faire un appel aux armes à cause des intérêts marocains; aucun Reichstag ne voudrait à cause du Maroc voter les crédits d'une guerre contre la France; aucun père de famille allemand n'enverrait joyeusement son fils au combat simplement pour protéger nos intérêts au Maroc.

Qu'arriverait-t-il, cependant, si nous cherchions une querelle à la France à propos du Maroc et si la France, soutenue par l'Angleterre, par l'Espagne, par l'Italie et par la Russie, se refusait à remplir les exigences que nous lui soumettrions? il en résulterait forcément la guerre.

Voudrait-on pour la prévenir une nouvelle édition de la Conférence d'Algésiras?... Qu'un heureux destin nous en préserve!... Elle pourrait tourner mal pour notre prestige, étant donné le groupement actuel des puissances européennes et nous aurions peut-être l'occasion de vivre un second Olmutz.

Voilà pourquoi nous désirons que l'Allemagne n'accentue pas son antagonisme avec la France au Maroc en prenant parti ouvertement pour Moulaï Hafid.

Le Livre Blanc allemand sur les affaires marocaines.

Le *Livre Blanc*, qui a été distribué au Reichstag allemand le 4 mai, ne comprend pas moins de 208 pages, et est divisé en quatorze chapitres, consacrés chacun à une matière spéciale. En voici le résumé, d'après le *Temps* :

LA DÉMONSTRATION FRANCO-ESPAGNOLE
(*Octobre 1906. — Janvier 1907.*)

L'exposé débute en 1906 par l'action contre Raïssouli et la démonstration navale franco-espagnole. Le 25 octobre arrive à Tanger une canonnière espagnole, et le 27, la France décide l'envoi d'un croiseur et tient prêtes les garnisons sud-oranaises en prévision d'un mouvement offensif des tribus. M. Clemenceau déclare à la Chambre que le gouvernement veut éviter toute offensive et se borner à repousser les attaques.

Le 30, la *Jeanne-d'Arc* ancre devant Tanger, et le 21 novembre, la France et l'Espagne ont chacune deux navires de guerre dans ce port. M. Rosen mande à Berlin que des forces navales aussi imposantes sont

de nature à exciter la population, et le même jour, le ministre des Affaires étrangères d'Espagne informe M. de Radowitz que l'Espagne et la France se proposent de recourir à un plus grand déplacement de forces militaires pour préparer l'exécution du mandat de police. Le ministre fait ressortir que l'Espagne s'en tiendra strictement au mandat de police et ne veut pas soutenir une autre intervention, la situation n'étant d'ailleurs pas aussi grave que la presse l'indiquait.

Presque en même temps, le 24 novembre, le ministre de France à Tanger fait ressortir dans une réunion du Corps diplomatique la gravité de la situation et expose les griefs des Français contre Raïssouli.

Le 27 novembre, dans un entretien avec l'ambassadeur d'Espagne, M. de Tschirschky déclare que l'Allemagne est loin de vouloir juger les mesures franco-espagnoles, ses intérêts se bornant à la sécurité de la population européenne, à l'introduction pacifique des réformes et à la liberté du commerce. Peu de jours après, le gouvernement français fait part à M. de Radolin des intentions correctes et pacifiques de la France, qui veut rester rigoureusement dans le cadre du mandat de police. Le gouvernement français, d'après ces déclarations, n'a pas l'intention d'étendre son action à l'intérieur au delà des ports et il espère que la seule présence des navires de l'amiral Touchard suffira.

Le 30 novembre, l'ambassadeur de France à Berlin informe la chancellerie des dispositions prises par la France et l'Espagne, d'après lesquelles un débarquement n'aurait lieu que si, « d'après l'avis des représentants, « la présence du bâtiment devant Tanger ne suffisait pas au maintien de « l'ordre »; dans ce cas, on mettrait à terre 350 Français et autant d'Espagnols. M. de Tschirschky demanda quels étaient ces représentants de l'avis desquels dépendait le débarquement. L'ambassadeur répondit que, d'après son interprétation des instructions de son gouvernement, il s'agissait des représentants de la France et de l'Espagne. M. de Tschirschky répondit qu'à son avis le débarquement n'était pas compris dans le mandat d'Algésiras, qui ne visait que la création d'une troupe de police d'accord avec le sultan, et qu'il désirait une déclaration authentique du gouvernement français sur le point de savoir qui aurait à apprécier la position de la colonie française des représentants de la France et de l'Espagne ou de ceux de tous les pays.

Le lendemain, la déclaration demandée est communiquée par les ambassadeurs de France et d'Espagne. Il y est dit que les ministres des deux pays à Tanger décideront s'il y a lieu de faire procéder au débarquement après en avoir informé le Corps diplomatique et sont autorisés, en cas d'attaque à main armée, à ordonner un débarquement immédiat, quitte à en rendre compte ensuite à leurs collègues. Les deux gouvernements donnent, en outre, des détails sur la façon dont ce débarquement s'opérerait, tout en affirmant qu'ils agiraient selon l'esprit de l'Acte d'Algésiras.

Le 6 décembre, le consul allemand Vassel mande de Fez qu'Abd el Aziz a composé avec un soin infini une mehalla qui va partir pour Fez et qui ne peut manquer de rétablir l'ordre à Tanger. Celle-ci arrive à destination le 28, et le premier chapitre se termine par la prise de la forteresse de Raïssouli et le départ des escadres le 24 janvier 1907.

L'ALLEMAGNE ET L'ASSASSINAT DU DOCTEUR MAUCHAMP
(*Mars 1907.*)

Le chapitre II est consacré à l'assassinat du docteur Mauchamp à Marrakech, qui a eu lieu le 23 mars. Le 26, le chargé d'affaires de France à

Berlin avertit la chancellerie que, comme mesure de représailles, la France a décidé d'occuper Oujda jusqu'à ce qu'elle ait obtenu satisfaction. M. de Tschirschky répondit que c'était là une question qui ne regardait que la France et le Maroc. Le représentant de la France ayant constaté avec satisfaction l'unanimité du Corps diplomatique à Tanger dans cette circonstance, le secrétaire d'Etat répondit *qu'il était de l'intérêt de toutes les nations chrétiennes que de semblables excès fussent prévenus pour l'avenir.* M. Pichon affirma en outre le caractère provisoire de cette occupation.

LA CONTREBANDE DES ARMES

Le chapitre III est consacré à la répression de la contrebande des armes, à laquelle, d'après une note française, prennent part aussi des bateaux allemands. Le gouvernement allemand accepte la visite proposée par la France, sauf pour les navires des lignes régulières.

L'AFFAIRE DE CASABLANCA

Le chapitre IV est consacré aux incidents de Casablanca. La nouvelle de l'assassinat des neuf Européens parvient le 31 juillet 1907 à Tanger. Le lendemain, le chargé d'affaires français informe la chancellerie de Berlin du départ du *Galilée*, et le 3 août, M. Pichon informe le prince Radolin des intentions de la France d'envoyer, d'accord avec l'Espagne, un corps de débarquement à Casablanca pour veiller à la sécurité des étrangers; il aura l'ordre d'organiser la police et de punir les coupables. Il n'était pas question d'entreprendre une expédition militaire, ni de pénétrer dans une mesure quelconque dans l'empire chérifien. Les événements marchent vite à Casablanca et le chargé d'affaires allemand à Tanger mande à son gouvernement que le 1er août le vice-consul de France à Casablanca a voulu, d'accord avec le commandant du *Galilée*, établir des postes pour protéger les consulats français, anglais, allemand et espagnol. Il y a renoncé sur l'observation des agents consulaires de ces nations, qui estimaient ces forces insuffisantes pour prévenir un massacre. Mais il ajouta que des mesures plus complètes étaient prêtes en cas de besoin. Le vice-consul de France, continue ce rapport, avait aussi réclamé du gouverneur de la ville que la rue conduisant au port fût purgée de la populace qui l'encombrait, ce qui fut partiellement exécuté. Les consuls étrangers étaient d'accord là-dessus. Une partie des Allemands s'embarquent sur le vapeur *Arcadia*, qui reste en rade pour recueillir les autres en cas de besoin.

Le 6 août, les soldats du *Galilée*, débarqués *sur la demande des autorités marocaines* pour protéger les consulats, sont accueillis à coups de fusil. Le *Galilée* ouvre le feu pour purger les abords de la ville. Le 6, le *Du-Chayla* arrive et débarque à son tour des troupes; et le prince de Radolin télégraphie à Berlin les informations officielles reçues du gouvernement français sur les événements et d'après lesquelles les troupes françaises, en arrivant à la porte de la Marine que le pacha devait laisser ouverte, furent attaquées par la foule, parmi laquelle se trouvaient des réguliers marocains et que cinq hommes et un enseigne de vaisseau avaient été blessés.

Moulaï Amin, le commandant des troupes marocaines, avait ensuite fait enchaîner et livrer au consulat de France les soldats qui s'étaient associés à cet acte de rébellion, et il avait en même temps demandé au commandant de l'escadre française de canonner les tribus hostiles qui se trouvaient devant les murs de la ville et menaçaient de l'envahir.

Le 8 août, une note identique française et espagnole expose que les événements ont devancé les mesures projetées par suite de l'incapacité des autorités marocaines. Tout en affirmant de nouveau l'intégrité du Maroc et la souveraineté du sultan, la note annonçait que des forces suffisantes seraient chargées du maintien de l'ordre et d'assurer la liberté du commerce à Casablanca, qu'une punition exemplaire serait infligée aux individus coupables des assassinats du 7, et qu'en même temps l'organisation de la police marcherait de pair avec ces mesures. M. Tschirschky répondit à M. Cambon qu'en entreprenant *de punir les coupables, de veiller à la sécurité des Européens menacés et de protéger le commerce, la France avait toutes les sympathies de l'Allemagne.*

Des dépêches du ministre allemand à Tanger donnent d'amples détails sur les combats de Casablanca. Des Askaris et des Kabyles ont pillé pendant le bombardement. La colonie allemande de Casablanca est d'avis que le commandant français aurait pu, sans danger pour les Européens, attendre pour débarquer qu'il eût à sa disposition des forces supérieures.

Le 9, une circulaire du ministre de France à Tanger annonce qu'au cours du débarquement deux matelots français ont été tués et plusieurs blessés. Les Espagnols ont un mort et plusieurs blessés.

Les documents qui terminent cet exposé historique concernent un entretien de M. Pichon et du prince Radolin, où celui-ci reçoit l'assurance que la France n'a d'autre but que de poursuivre et punir les meurtriers de ses nationaux.

Viennent ensuite des lettres apportant des renseignements sur la répercussion qu'eurent sur d'autres points du Maroc les événements de Casablanca. L'une de ces lettres datée de Fez raconte que si ces événements ont affecté le Makhzen, il ne s'en montre cependant pas désespéré. S'inclinant devant le fait accompli, « débarrassé du souci de maintenir un sem- « blant d'ordre à Casablanca, il a maintenant une excuse pour les troubles « qui se produiront probablement dans le Sud. A Marrakech la situation est « menaçante au point que des Européens sont partis pour la côte sous la « protection de Moulaï Hafid ».

L'Allemagne ne fait pas d'objection à une avance de la Banque d'Etat pour permettre à Abd el Aziz de se rendre à Rabat.

Au mois de septembre se produit la proposition française de créer dans les ports menacés une police provisoire sans soldats marocains. La réponse allemande au mémoire de M. Cambon en accuse réception et prend note du caractère provisoire et sans préjudice pour l'acte d'Algésiras de cette mesure. Elle ajoute :

Le gouvernement reconnaît le droit de la France de poursuivre la réparation des événements de Casablanca et il n'a pas l'intention de soulever des difficultés au sujet de l'action que la France a entreprise à la suite de ces circonstances tout exceptionnelles. Il espère toutefois, et il désire que les graves dommages dont les commerçants étrangers ont souffert à Casablanca ne se reproduisent pas. Le gouvernement impérial attire en conséquence l'attention sur l'opinion émise par le ministre d'Allemagne à Tanger, d'après laquelle la création de corps de police, non prévus par l'Acte d'Algésiras, pourrait, dans les circonstances actuelles, provoquer une attaque contre cette ville des tribus montagnardes et amener des dangers graves pour la vie et les biens des Européens, surtout si cette mesure n'était pas exécutée sous la protection de forces militaires suffisantes. Le même danger existe aussi pour les autres ports.

Des explications subséquentes ont pour but de convaincre l'Allemagne

et de dissiper des objections. Mais ces projets ne vinrent pas à exécution et au lieu de cela, le ministre de France à Tanger s'entendit avec le ministre de la guerre marocain pour la création d'une milice de police marocaine provisoire à Tanger.

Le 12 mars dernier, M. Cambon informe M. de Schœn de l'envoi de 4.000 hommes de renfort à Casablanca.

Le secrétaire d'Etat répond qu'il en prend connaissance, tout en regrettant que la marche des événements ait obligé la France à cette mesure, et il prie le gouvernement français, dans le cas où il prendrait d'autres mesures et d'autres décisions, de tenir compte dans la mesure du possible, des intérêts commerciaux de l'Allemagne, qui ont déjà notablement souffert par les dispositions militaires précédentes, et de les préserver, dans la mesure du possible, de nouvelles pertes dans l'avenir. M. Cambon répondit que son gouvernement l'autorisait à en prendre l'engagement.

L'ALLEMAGNE ET LES DEUX SULTANS

Le chapitre V s'occupe des réclamations adressées à l'Allemagne par les deux sultans.

Ce sont d'abord deux télégrammes datés d'octobre et émanant du vice-consul allemand à Rabat, M. Neudœrffer, dans lesquels celui-ci mande au ministre d'Allemagne à Tanger qu'il a été reçu par le sultan Abd el Aziz et le ministre des Affaires étrangères marocain, et que ce dernier serait heureux d'avoir une entrevue avec M. Rosen. Les mêmes ouvertures sont faites par le sultan, un peu plus tard, au capitaine Wolff.

Le *Livre Blanc* fait remarquer que le ministre d'Allemagne n'a jamais répondu à ces avances et a ordonné à plusieurs reprises au vice-consul à Rabat d'observer une attitude passive.

Le 16 janvier, et toujours par l'intermédiaire du vice-consul Neudœrffer, Abd el Kerim ben Sliman fait mander à M. Rosen que le sultan, en raison des déclarations qui lui ont été faites par l'empereur, lors de sa venue à Tanger, espère que le gouvernement allemand va protester contre l'action des Français, qui est une violation de l'Acte d'Algésiras.

M. Rosen fait remarquer qu'il ne comprend pas les motifs qui amènent cette démarche d'Abd el Aziz, celui-ci ayant invité les notables de Rabat et de Salé à ne pas se soulever contre les décisions du Makhzen, si ce dernier implorait le secours des Français.

Le même jour, Moulaï Hafid fait demander à la légation d'Allemagne si l'action de la France est sanctionnée par un mandat des puissances, et en particulier par un mandat de l'Allemagne, et prie le gouvernement d'empêcher que la France ne se mêle de la querelle des deux frères, qui est une question intérieure marocaine. Moulaï Hafid affirme en outre qu'il est prêt à respecter les droits des étrangers au Maroc, au cas où il monterait sur le trône.

Le 21 janvier, le secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères envoie aux deux sultans une réponse conçue dans les mêmes termes. Il fait remarquer que la France a affirmé à plusieurs reprises son intention formelle de ne pas sortir des limites de la convention d'Algésiras; il déclare toutefois que si le gouvernement marocain croit avoir des preuves d'une violation de l'Acte d'Algésiras par la France, il doit s'adresser aux puissances signataires qui ont leurs représentants à Tanger, l'Allemagne ne pouvant plus agir seule depuis l'entrée en vigueur de l'Acte d'Algésiras.

Le gouvernement allemand est d'ailleurs décidé, ajoute la note, à com-

muniquer sans retard au gouvernement français les vœux du gouvernement marocain. M. de Schœn avait ajouté à ce document diplomatique une note intéressant Abd el Aziz tout seul, et dans laquelle il faisait remarquer au sultan que plusieurs de ses manifestes avaient amené le gouvernement impérial à croire qu'il approuvait l'action française.

M. de Schœn fit connaître à Paris la démarche des deux sultans et M. Pichon, ainsi que M. Clemenceau, assurèrent que la France retirerait ses troupes aussitôt que cela lui serait possible.

M. Pichon ajouta que la France n'avait pas d'idée de derrière la tête. Il se déclara très étonné de la démarche d'Abd el Aziz.

La France, disait-il, sans toutefois se mêler dans la querelle des deux frères, soutient Abd el Aziz dans l'intérêt des Européens parce que, étant le sultan légitime, il a encore un certain pouvoir. Tandis que Moulaï Hafid n'a été proclamé sultan qu'à la seule condition de ne pas respecter l'Acte d'Algésiras. La démarche des deux sultans n'était, aux yeux de M. Pichon, qu'une tentative d'exciter l'Allemagne contre la France, tentative qui, à son avis, devait rester sans résultat.

Le 26 janvier, nouvelle démarche faite par le sultan auprès du consul Neudœrffer pour décider M. Rosen à venir à Rabat, démarche à laquelle le ministre d'Allemagne ne répondit pas.

Le paragraphe se termine par le texte des lettres par lesquelles le vice-consul Neudœrffer invitait, au nom de Ben Sliman, M. Rosen à venir à Rabat. Cette publication, dit-on, a été faite pour couper court aux démentis du ministre des Affaires étrangères du Maroc.

LES INDEMNITÉS DE CASABLANCA

Le chapitre VI est consacré aux indemnités de Casablanca.

Le 4 septembre 1907, M. de Tschirschky informe M. Cambon du mécontentement qui règne parmi les Allemands de Casablanca, par suite des pertes subies, et le 10 septembre, le gouvernement fait savoir à son représentant à Tanger qu'il est disposé à faire une avance de 250.000 marks sur les indemnités à recevoir.

Le 11 novembre, la commission allemande fixe à 978.574 marks le montant de l'indemnité pour les négociants allemands.

Le 25 novembre, le ministre allemand à Tanger est autorisé à payer le quart de cette somme aux intéressés et une correspondance entre la France et l'Allemagne établit que la commission internationale tiendra compte, dans la plus large mesure, des évaluations des commissions instituées déjà par les autres Etats et qui ont établi leurs évaluations sur les mêmes bases que celles adoptées par la commission internationale.

LES CHALANDS DE CASABLANCA

Le chapitre VII est consacré aux négociations relatives aux « allèges » (chalands) de Casablanca.

La compagnie de navigation portugaise d'Oldenbourg se plaint que ses paquebots ne peuvent débarquer parce que les allèges sont utilisées par les autorités françaises. M. de Saint-Aulaire en fait part à l'amiral Philibert qui fait venir huit mahonnes de Gibraltar.

En septembre, nouvelle plainte. M. Rosen fait une démarche au nom des commerçants allemands auprès des autorités françaises. L'amiral Philibert fait répondre qu'il n'y a pas de personnel pour les barcasses, mais qu'il serait heureux de voir le capitaine de la compagnie d'Oldenbourg pour lui faciliter ses opérations dans le port.

A Paris, M. de Radolin reçoit une note qui justifie l'emploi des barcasses et exprime le désir du gouvernement français de voir le trafic reprendre à Casablanca.

Après une nouvelle plainte, M. de Mühlberg, sous-secrétaire d'Etat, fait demander à Londres pour savoir si le gouvernement anglais a reçu des plaintes analogues. Sir Charles Harding répond qu'il lui semble qu'il sera suffisant d'attirer sur ce point l'attention du gouvernement français pour obtenir satisfaction.

Une réunion des représentants des puissances décide, sur ces entrefaites d'inviter le gouvernement marocain à organiser un service de barcasses et d'allèges dans tous les ports du Maroc.

En février, les représentants de l'Allemagne reçoivent à Paris l'assurance que le gouvernement français va régler la question. Et le 10 mars, on annonce le départ de trois barcasses et l'envoi quinze jours plus tard de trois autres.

LA TÉLÉGRAPHIE SANS FIL

Le chapitre VIII s'occupe de la télégraphie sans fil.

En février 1907, on apprend qu'un consortium français a commencé à construire dans une série de ports des appareils de télégraphie sans fil.

Les négociants allemands manifestent leurs craintes que ces communications télégraphiques n'avantagent leurs concurrents français.

Les Français répandent le bruit que ce sont des moulins à vent.

En mars, le ministre allemand à Tanger fait remarquer qu'un monopole de télégraphie sans fil serait contraire à l'Acte d'Algésiras, mais des négociations commencent en vue de l'internationalisation de cette entreprise.

Ces négociations ne donnent pas de résultat parce que les intéressés allemands ne trouvent pas les conditions de leur participation acceptables.

L'INGÉNIEUR CONSEIL DU SULTAN

Le chapitre IX concerne le choix d'un ingénieur pour les travaux publics. Les Allemands se prononcent pour une candidature belge, mais sans en faire une affaire politique. Le corps diplomatique qui a à se prononcer sur ce choix se prononce en majorité pour un Français.

Les représentants de l'Allemagne, de la Belgique et de la Hollande s'abstiennent.

L'ingénieur adjoint, un Espagnol, qui était seul candidat à ce poste, est élu à l'unanimité.

L'AFFAIRE TSCHUDI-WOLLF

Le chapitre X concerne l'entrée au service du Maroc de deux anciens officiers allemands : MM. von Tschudi et Wolff.

Il est spécifié que M. von Tschudi ne représentera pas, comme son prédécesseur, la maison Krupp.

Le sultan confie ensuite à ces deux conseillers techniques l'instruction militaire de 50 askaris.

M. de Tschirchky déclare à ce sujet que la façon dont le sultan emploie ces deux anciens officiers ne le regarde pas et que c'est d'ailleurs une fantaisie que de s'imaginer qu'on peut organiser à l'allemande l'armée du sultan.

LE PORT DE LARACHE

Le chapitre XI s'occupe de la question de la construction du port de Larache.

Une dépêche de M. Rosen du 16 octobre 1906 engage le gouvernement impérial à insister auprès de la maison Sager et Wœrner pour qu'elle abaisse le montant de son devis des travaux du port de Larache, qui, dit-il, est trop élevé, étant donnée la situation financière du Maroc.

La chancellerie répond qu'un fonctionnaire de la Deutsche Bank se rend à Tanger pour examiner le côté financier de la question.

M. Rosen télégraphie plus tard qu'il apprend par Mohammed el Torrès que les travaux de Casablanca et de Safi concédés à des maisons françaises seront payés directement par le Makhzen. Il demande qu'il en soit de même pour Larache.

Le 16 avril 1907 M. Rosen télégraphie que M. Regnault, ministre de France, lui a dit au sujet des devis des travaux de Larache et du môle de Tanger qu'ils ne devaient pas dépasser 3.600 000 francs, montant des travaux concédés aux maisons françaises à Casablanca et à Safi. M. Regnault se basait sur un memorandum du prince de Radolin, ambassadeur d'Allemagne à Paris, et d'après lequel les travaux devaient être également distribués.

M. Rosen télégraphie qu'il a répondu que les projets ne sont pas tous de même importance et que le gouvernement allemand a employé tous ses efforts pour faire réduire les devis allemands à 5 millions, mais qu'on ne peut rien faire au-dessous.

Le secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères répond qu'il a déclaré à M. Cambon que la prétention de M. Regnault était insoutenable.

Le memorandum auquel il faisait allusion n'avait pas le sens que lui prêtait le ministre de France. Ce memorandum disait, ajoute le secrétaire d'Etat :

« Si d'une part l'Allemagne exécute les travaux du môle de Tanger et du « port de Larache, la France d'autre part construira les môles de Casa- « blanca et de Safi. Donc les avantages sont *également* distribués des deux « côtés sans qu'il soit porté ombrage à la France. »

M. de Tschirschky dit que cela ne signifie pas qu'il doive y avoir égalité mathématique entre les travaux effectués par les deux pays.

M. de Schœn informe ensuite M. Rosen, le 22 janvier 1908, qu'au sujet des bruits d'emprunt marocain que celui-ci lui a signalés il avait informé l'ambassadeur de France du désir de l'Allemagne que dans le montant du futur emprunt il fût tenu compte du coût des travaux de Larache autant que de ceux de Safi et de Casablanca.

M. Cambon répondit qu'il informerait Paris et il alla communiquer la réponse française qui accédait au désir de l'Allemagne. Mais il faisait remarquer en même temps que, dans les conditions actuelles, on ne pouvait pas songer dans un avenir prochain à contracter un gros emprunt marocain et que le gouvernement français ne savait rien d'un projet de ce genre.

LES TRAVAUX DU PORT DE TANGER

Le chapitre XII concerne la création d'un canal collecteur à Tanger, rendu nécessaire par la construction d'un môle.

Le Makhzen avait concédé les travaux à la maison allemande Renschhausen. A cette occasion s'élevèrent des protestations, et le conseil sanitaire chargea le capitaine du génie anglais Rooke d'élaborer un plan sur les bases duquel le Makhzen pourrait traiter avec la maison Renschhausen.

La concession de la construction des égouts de Tanger à la maison alle-

mande Renschhausen provoque à Berlin une certaine hésitation. M. Rosen fait remarquer que ces travaux sont liés à ceux du môle.

M. Regnault proteste contre la concession Renschhausen.

Le 18 avril, M. de Flotow télégraphie que le *Temps* parle d'une série d'entreprises concédées à l'Allemagne avec l'appui de la légation d'Allemagne et contraires à l'Acte d'Algésiras. Cette dépêche a été publiée par tous les journaux.

Le 18 avril, M. Rosen télégraphie qu'il a vu ses collègues de France et d'Angleterre qui paraissent regretter l'attitude du *Temps*. Il ajoute qu'il s'est entendu avec M. Regnault sur le texte d'une note que le ministre de France doit faire parvenir au *Temps*.

Enfin, chose importante, le 19 avril, le chargé d'affaires d'Allemagne à Londres télégraphie que sir Edward Grey l'a fait appeler pour lui parler de la question des égouts. Sir Edward Grey pense que c'est une violation de l'Acte d'Algésiras parce qu'il n'y a pas eu d'adjudication. Il ajoute qu'il ne veut pas soulever d'objection, mais qu'il croit devoir prévenir l'Allemagne.

Plus tard, M. de Tchirschky dit que l'attitude de M. Rosen est couverte par le conseil sanitaire de Tanger. Sir Edward Grey répond que le conseil sanitaire n'a pas le pouvoir de délier le Makhzen des obligations de l'Acte d'Algésiras. Finalement, la maison Renschhausen consent à un compromis.

Un rapport du ministre d'Allemagne à Tanger, daté du 7 mars, fait prévoir une entente avec la France si le projet du capitaine anglais est élargi de façon qu'il devienne praticable.

L'ACTE D'ALGÉSIRAS

Le treizième chapitre est réservé aux documents diplomatiques concernant la création de la Banque d'Etat marocaine.

Le dernier chapitre reproduit les règlements prévus par l'Acte d'Algésiras avec un exposé de leur composition. Ce sont les prescriptions relatives à la police, au commerce des armes, aux mesures d'expropriation, les prescriptions concernant l'importation des matières explosives, les recettes provenant des entrepôts de l'Etat.

Une réunion de la société allemande du Maroc.

La Société allemande du Maroc, qui entretient contre nous la campagne que l'on sait, a tenu le 25 avril, à Berlin, une réunion où l'on a voté la résolution suivante :

L'émotion du peuple allemand provoquée par l'action continue et arbitraire de la France au Maroc croît tous les jours. Cette émotion est aussi partagée dans d'autres pays.

Quoique la Société allemande du Maroc ait montré, dans sa réunion du 1er janvier, le progrès des intérêts économiques allemands au Maroc et qu'elle ait indiqué à notre politique des voies praticables, le chancelier et le secrétaire d'Etat à l'office des Affaires étrangères n'en ont pas moins fait au Reichstag des déclarations très peu satisfaisantes sur l'attitude de l'Allemagne à l'égard de l'action française.

Il y a donc lieu de craindre que le gouvernement ne cède encore davantage devant les empiètements de la France, quoique celle-ci ne cesse pas de contrevenir à l'Acte d'Algésiras. La dernière tentative de la France de

présenter la solution soi-disant favorable pour nous de la délimitation du Cameroun comme une compensation généreuse doit être repoussée avec énergie.

Considérant que l'action de la France blesse la conscience de tous les peuples civilisés et est en contradiction avec le développement historique du Maroc, la réunion recommande au gouvernement d'appuyer Moulaï Hafid dans le désir qu'il exprimera, par une nouvelle ambassade aux puissances, de se voir accorder du temps pour s'entendre avec son frère et pour rétablir l'ordre au Maroc.

La réunion, qui était d'ailleurs peu nombreuse, était présidée par le comte Pfeil et le comte Reventlow y peignit sous les couleurs les plus noires la politique suivie par la France depuis la chute de M. Delcassé.

La mission de M. Regnault et du général Lyautey.

M. Clemenceau, président du Conseil, et M. Pichon, ministre des Affaires étrangères, ont eu, du 17 avril au 2 mai, de nombreuses conférences avec M. Regnault et le général Lyautey. Suivant un communiqué officieux « des décisions d'ensemble ont été prises sur « les affaires marocaines, tant au point de vue des opérations « qui ont lieu aux environs de Casablanca qu'en ce qui con- « cerne les incidents de la frontière oranaise ». Aucune note officielle n'a autrement précisé la nature de ces décisions. On a su seulement que le général Lyautey, nommé haut commissaire du gouvernement sur la frontière oranaise, allait prendre la direction de notre action et que le Makhzen avait été invité à nommer un haut commissaire chérifien qui serait adjoint au général Lyautey pour toutes les questions relatives à la police de la frontière algéro-marocaine.

Le sultan Abd el Aziz et Moulaï Hafid. La reprise de Safi.

Les troupes d'Abd el Aziz ont occupé le port de Safi sans résistance le 3 mai dernier. Cette opération a produit une très heureuse impression sur l'esprit des populations et a certainement contribué à renforcer l'autorité morale du sultan qui en a profité pour hâter le départ de la mehalla de Bagdadi pour Fez. D'autre part, la perte du seul port, par lequel Moulaï Hafid pouvait continuer à se ravitailler en armes et munitions, a été très sensible pour le prétendant qui a aussitôt cherché à compenser ce revers en forçant sa marche sur Fez.

Actuellement Fez est l'objectif tout à la fois d'Abd el Aziz et de son frère. C'est à qui arrivera le premier. Les mehallas concurrentes de Bagdadi et Moulaï Hafid se hâtent chacune de leur côté avec la sage lenteur, traditionnelle dans le pays marocain; il est d'ailleurs très difficile de se reconnaître au milieu des nouvelles tendancieuses et contradictoires que l'on reçoit tous les jours, d'un parti comme de l'autre, et qui un jour nous annoncent Moulaï Hafid maître

de Mequinez et acclamé par les Fasis et le lendemain nous montrent Bagdadi presque aux portes de Fez, grâce à l'appui des tribus ralliées à la cause d'Abd el Aziz.

Les opérations dans la Chaouïa.

Le général d'Amade, continue à organiser la police de la Chaouïa et à en assurer la pacification par l'établissement de postes fixes et l'envoi de reconnaissances fréquentes sur les points ou dans les régions les plus douteuses. Il n'y a cette quinzaine rien de sérieux à signaler si ce n'est deux engagements peu importants, rapidement terminés par la dispersion facile de nos agresseurs marocains.

Dans le Sud-Oranais.

Le général Vigy, par dépêche en date du 11 mai, annonce qu'avec une colonne légère et l'artillerie du lieutenant-colonel Pierron, il s'est porté le 4 mai sur Douiret-Sebâa. Deux cents habitants environ ont fait le coup de feu sur la colonne. L'artillerie a canonné le kçar, et après une heure de faible résistance, nos troupes ont enlevé la position; les Marocains se sont enfuis en désordre dans la montagne et le kçar a été détruit. Nous avons eu un tirailleur indigène légèrement blessé. Le même jour, la colonne s'est remise en marche sur le kçar des Doui-Sebâa que la plus grande partie des populations avait abandonné. Ce kçar fut également détruit. Nos troupes n'ont subi que quelques coups de feu de la part d'un groupe venu de Tigheza. Le lendemain, la colonne rejoignait son convoi et son campement d'Aï-Yacoub, où les députations de tous les kçour de la vallée inférieure de l'oued Aïssa sont venues demander l'aman. Le 7 mai, les troupes du général Vigy ont campé à Beni-Tadjit.

Des reconnaissances vont maintenant procéder à la dispersion des rassemblements qui sont signalés entre Bou-Anân et Bou-Denib et qui proviennent de la mehalla de Moulaï Lhassen reconstituée.

RENSEIGNEMENTS POLITIQUES

I. — EUROPE.

Les accords du Nord. — *La convention de la mer du Nord et la convention de la Baltique.* — Le 23 avril, les représentants de l'Allemagne, du Danemark, de la France, de la Grande-Bretagne, des Pays-Bas et de la Suède ont signé à Berlin la déclaration suivante relative à la mer du Nord :

DÉCLARATION

Les gouvernements d'Allemagne, de Danemark, de France, de la Grande-Bretagne, des Pays-Bas et de la Suède,

Animés du désir de consolider les liens de bon voisinage et d'amitié existant entre leurs Etats respectifs et de contribuer par là à la conservation de la paix générale, et reconnaissant que leur politique, par rapport aux régions limitrophes de la mer du Nord, a pour objet le maintien du *statu quo* territorial actuel,

Déclarent qu'ils sont fermement résolus à conserver intacts et à respecter réciproquement les droits souverains dont jouissent actuellement leurs pays sur leurs territoires dans ces régions.

Dans le cas où, d'après l'opinion d'un des gouvernements désignés ci-dessus, le *statu quo* territorial actuel dans les régions limitrophes de la mer du Nord serait menacé par des événements quelconques, les puissances signataires de la présente déclaration entreront en communication pour se concerter par la voie d'un accord à conclure entre elles sur les mesures qu'elles jugeraient utile de prendre dans l'intérêt du maintien du *statu quo* de leurs possessions.

La présente déclaration sera ratifiée dans le plus bref délai possible. Les ratifications seront déposées à Berlin le plus tôt que faire se pourra, et au plus tard le 31 décembre 1908. Il sera dressé du dépôt de chaque ratification un procès-verbal dont une copie certifiée sera remise par la voie diplomatique aux puissances signataires.

En foi de quoi, les plénipotentiaires dûment autorisés à cet effet ont signé, etc.

Fait à Berlin, le 23 avril 1908.

MEMORANDUM

Au moment de signer la déclaration de ce jour, les soussignés, d'ordre de leurs gouvernements respectifs, croient devoir préciser :

1° Que le principe du maintien du *statu quo* consacré par ladite déclaration ne vise que l'intégrité territoriale de toutes les possessions actuelles des hautes parties contractantes dans les régions limitrophes de la mer du Nord et que, par conséquent, la déclaration ne pourra d'aucune manière être invoquée lorsqu'il s'agirait du libre exercice de droits de souveraineté des hautes parties contractantes sur leurs possessions respectives susmentionnées;

2° Qu'en regard de ladite déclaration, la mer du Nord sera considérée

comme s'étendant vers l'Est jusqu'à son alliance avec les eaux de la mer Baltique.

Fait à Berlin, le 23 avril 1908.

Le même jour, à Saint-Pétersbourg, les représentants de l'Allemagne, du Danemark, de la Russie et de la Suède, signaient également cette seconde déclaration relative à la mer Baltique :

DÉCLARATION

Sa Majesté l'empereur d'Allemagne, roi de Prusse; Sa Majesté le roi de Danemark; Sa Majesté l'empereur de Russie; Sa Majesté le roi de Suède :

Etant animés du désir de consolider les liens de bon voisinage et d'amitié existant entre leurs Etats respectifs et de contribuer par là au maintien de la paix générale, et reconnaissant que leur politique, par rapport aux régions limitrophes de la mer Baltique, a pour objet le maintien du *statu quo* territorial actuel, leurs gouvernements déclarent qu'ils sont fermement résolus à maintenir intacts les droits de l'empereur d'Allemagne, roi de Prusse; du roi de Danemark; de l'empereur de Russie et du roi de Suède en ce qui concerne leurs possessions continentales ou insulaires dans lesdites régions. Dans le cas où le *statu quo* territorial actuel dans les régions limitrophes de la mer Baltique serait menacé par des événements quelconques, les quatre puissances signataires de la présente déclaration entreront en communication entre elles pour s'entendre au sujet des mesures qu'elles estimeraient utiles de prendre dans l'intérêt du maintien du *statu quo*. En foi de quoi les plénipotentiaires dûment autorisés à cet effet ont signé, etc.

Fait à Saint-Pétersbourg, le 23 avril.

MEMORANDUM

Au moment de signer la déclaration de ce jour, les soussignés, par ordre de leurs gouvernements respectifs, croient devoir préciser que le principe du maintien du *statu quo* consacré par ladite déclaration ne vise l'intégrité territoriale de toutes les possessions actuelles des hautes parties contractantes, dans les régions limitrophes de la mer Baltique et que, par conséquent, la déclaration ne pourra en aucune manière être invoquée lorsqu'il s'agira du libre exercice de droits de souveraineté des hautes parties contractantes sur leurs possessions respectives susmentionnées.

Fait à Saint-Pétersbourg, le 23 avril.

France. — *L'incident franco-turc. L'affaire d'Héraclée.* — Depuis plusieurs semaines, des négociations sont engagées entre la Porte et la France au sujet de la concession française des ruines d'Héraclée. M. Constans a déjà eu à ce sujet plusieurs conversations importantes avec le grand-vizir Ferid pacha et le chambellan Izzet pacha, second secrétaire du palais. Mais la situation ne s'est guère encore modifiée, et bien que les conversations continuent à conserver un caractère amical, il ne semble pas qu'elles aboutissent pour l'instant à un résultat satisfaisant. Le gouvernement turc insiste pour le rachat de la concession. La société des mines, tout en ne faisant aucune objection à cette rétrocession, exige de

son côté qu'on lui garantisse le paiement intégral de tous les frais occasionnés par la mise en état de l'exploitation.

Le correspondant des *Débats* à Constantinople a été voir, le 7 mai, M. Constans, pour lui demander où en étaient les pourparlers, et il a reçu de notre ambassadeur d'intéressants renseignements que nous croyons devoir reproduire intégralement. Mais auparavant il convient de donner quelques éclaircissements sur le régime spécial auquel sont soumises les mines de charbon du bassin d'Héraclée sur la mer Noire.

Ces gisements sont rattachés au domaine de la liste civile, mais la gestion en est confiée à l'amirauté. Toutefois, comme cette administration n'a pu se livrer à une exploitation directe, elle a distribué à plusieurs sujets ottomans des permis (teskérés) qui conférent aux bénéficiaires le droit d'extraire la houille jusqu'à épuisement de la couche concédée, sous condition de ne pas interrompre pendant plus de trois mois les travaux entrepris, faute de quoi la couche fait retour à l'amirauté. Les redevances à payer sont de 10 piastres par tonne et abandon à l'Etat du menu (environ 30 % de l'extraction).

C'est ainsi que deux sujets ottomans, MM. Pangiri, second directeur de la Banque ottomane, et Cartali, obtinrent des teskérés d'exploitation qu'ils cédèrent, avec approbation du ministre de la marine, à une Société française, lui donnant procuration générale et irrévocable pour la gestion des mines et lui faisant abandon de tous les bénéfices de l'exploitation jusqu'à complet épuisement des gîtes.

D'autre part, Yanko bey Joannidès, architecte du palais, qui avait obtenu, à la date du 25 novembre 1892, un firman impérial pour la construction et l'exploitation d'un port à Zougouldak, en plein bassin houiller, cédait ses droits à la même Societé.

Voici maintenant les déclarations de M. Constans.

Il y a douze ans, la concession du port de Zongouldak faite à M. Yanko bey Joannidès était cédée en bonne et due forme à la Société française. Un an après, celle-ci demandait par notification notariée au ministre de la marine le transfert des mines concédées à MM. Pangiri et Cartali: Le ministre notifiait que le transfert était inscrit sur les registres de son département. Depuis plus de dix ans que ces formalités ont été accomplies, la Société n'a jamais cessé d'être en relations d'affaires avec l'Amirauté. Elle a passé des contrats de fournitures de charbons dont elle a des reçus. Rien jusqu'en ces derniers temps n'a troublé ces relations. Mais voilà que la Porte soulève maintenant des objections relativement à ce transfert effectué par l'Amirauté. Elle en conteste la régularité, elle demande enfin le rachat du port de Zougouldak et celui des mines. Certes, on ne saurait lui contester son droit au rachat. Il résulte du cahier des charges qui stipule qu'il peut être effectué en tout temps moyennant versement par la Porte des sommes déboursées et des indemnités dont le montant a été fixé par ce même cahier: mais l'Etat ottoman n'est guère en situation à présent d'opérer ces remboursements dont le total est évalué à la somme de 50 millions de francs. Au surplus, rien n'oblige la Société à aliéner ses mines à aucun moment de sa concession. Enfin la Société *ne saurait accepter le principe du rachat*, et cela pour deux raisons : l'une d'ordre poli-

tique, et c'est la moins importante, l'autre strictement positive, car il s'agit de sauvegarder les droits et les intérêts des porteurs de titres. D'ailleurs, il n'est guère probable que la Porte arrive à se procurer les fonds nécessaires pour effectuer les remboursements prévus. Dès lors, la Société refuse d'entrer dans une discussion stérile qui aurait pour effet : 1° de jeter le trouble dans ses opérations et 2° d'exercer sur le marché de ses valeurs une influence désastreuse.

Toutefois, ajoute M. Constans, le travail dans les mines continue sans être gêné en aucune façon, et si des incidents se sont produits dans le port de Zougouldak qui ont pu retarder les chargements de bateaux, ils sont sans importance. D'ailleurs, la Sublime Porte a donné des ordres aux autorités pour qu'elles mettent plus de zèle à faciliter les opérations.

— *Les troubles de la Martinique.* — La campagne électorale pour les élections municipales a été marquée à Fort-de-France par un sanglant incident. Le maire de cette ville a été assassiné au cours d'une bagarre entre ses partisans et ses adversaires. Si les assassinats sont rares, les troubles et les troubles graves sont fréquents dans nos Antilles, tant la politique y a fait des ravages. Il n'y a pas bien longtemps, le ministre des colonies a déclaré à la tribune du Sénat que les partis politiques se donnaient aux colonies des titres, des appellations qui ne correspondent pas exactement à leurs conceptions ni à leur véritable objet. « La plupart de temps, a-t-il dit, ce sont des « considérations personnelles — pour ne pas dire des intérêts per- « sonnels — qui dominent. » Et il a ajouté : « Il y a dans nos possessions un certain monde qui se complait dans l'agitation et qui en tire profit au détriment de leur développement économique et de leur relèvement. » Parfois des fonctionnaires prennent parti tantôt en faveur d'une coterie, tantôt en faveur d'une autre et le trouble en est accru d'autant. On a là le secret de la violence des manifestations électorales ; ce sont des luttes d'intérêt. Il n'est peut-être pas impossible au gouvernement métropolitain d'empêcher des violences comme celles dont Fort-de-France a été le théâtre. M. Ballot, gouverneur de la Guadeloupe, paraît avoir réussi à amener un calme relatif dans cette colonie où naguère des malfaiteurs, sûrs de la protection d'une coterie politique, se faisaient photographier en groupe, armés de gourdins. Mais pour obtenir ce résultat, il faut à un gouverneur beaucoup d'énergie et l'assurance qu'il sera soutenu par son ministre. Or, aussi longtemps que ces vieilles colonies auront, au Parlement, des représentants forcément inféodés à l'un des partis politiques qui se les disputent, les gouverneurs n'auront pas la liberté de leurs mouvements. C'est par la représentation coloniale qu'il faut commencer la réforme dont des tragédies, comme celle d'hier, montrent toute l'urgence. Et, vraiment, on ne peut guère arguer, en l'espèce, qu'il faut maintenir toutes les libertés, en des pays où on voit l'usage qui en est fait. — E. P.

Les relations franco-russes. — Sous ce titre, « Pierre le Grand et le premier traité franco-russe (1682-1717) », notre collaborateur, le

vicomte de Guichen, premier secrétaire d'ambassade honoraire, vient de faire paraître une intéressante étude historique, introduite par une préface de M. le baron de Courcel. Dans cette préface, après avoir exposé rapidement combien il est curieux et utile de rechercher dans l'histoire les débuts des relations franco-russes qui aujourd'hui ont pris une influence telle qu'elles intéressent au plus haut degré l'ensemble des puissances de l'Europe et du monde, M. de Courcel rappelle dans quelles circonstances les pourparlers engagés directement avec la France par Pierre le Grand aboutirent, le 15 août 1717, à la signature du traité qui marque un point de départ nouveau dans le système politique de l'Europe. Et M. de Courcel commente ainsi l'importance de cet événement diplomatique :

Ce n'est pas à dire que la ligne indiquée dans ce traité ait toujours été fidèlement suivie pendant les deux siècles qui nous séparent de la date de sa conclusion. Beaucoup d'événements successifs sont venus déranger les rapports établis alors pour la première fois entre la France et la Russie. Sans doute, la prépondérance de la maison d'Autriche avait bientôt cessé d'être une menace pour la France ; mais ce fait est imputable à des causes générales, en dehors du sujet qui nous occupe.

Aux époques mêmes où l'entente entre les deux puissances semblait promettre à la politique de l'une et de l'autre des résultats décisifs, pendant la guerre de Sept ans, sous le Consulat, puis le règne de Napoléon, en d'autres circonstances encore, des considérations imprévues ont arrêté leur élan et renversé leurs projets. Cependant la communauté de leurs intérêts sur la plupart des points demeure incontestable. Elles ont à appréhender en Europe les mêmes dangers, et sont exposées à devoir se défendre des mêmes adversaires. La maison de Hohenzollern a pris aujourd'hui la place que les Habsbourg tenaient autrefois ; elle ne s'est pas montrée moins envahissante et ses desseins peuvent n'être pas moins redoutables. L'Angleterre, tantôt rapprochée et tantôt éloignée de la Prusse, s'applique non moins assidûment que celle-ci à contenir la Russie.

Toutes deux ont la même tendance et s'imaginent avoir le même avantage à repousser du Nord et de l'Est les frontières françaises, de manière à réduire le royaume de Clovis à n'être qu'un Etat purement méridional, ou, comme on dit aujourd'hui, latin. France et Russie ont aussi, sous bien des rapports, commune destinée. Les rivalités qui les tiennent en échec, si elles passaient à l'état aigu, pourraient, sinon les atteindre dans leur puissance militaire, du moins infliger à leurs populations de cruelles souffrances d'ordre économique, qu'elles ont de nos jours, plus encore qu'elles ne l'avaient dans le passé, le devoir manifeste de ne pas provoquer inconsidérément. Leur inclination naturelle, et leur intérêt semblable, c'est de se tenir l'une et l'autre à l'abri de toute ingérence, qui serait de nature à troubler leur développement pacifique. Leur alliance ne saurait être qu'une alliance de contrepoids, d'équilibre, c'est-à-dire de paix, et non d'agression. Aussi, leur accord est-il, dans la situation actuelle de l'Europe, une des meilleures garanties de la bonne harmonie générale.

Angleterre. — *Les obsèques de sir Henry Campbell-Bannerman.* — Les funérailles de sir Henry Campbell-Bannerman, ancien premier ministre d'Angleterre, ont été célébrées le 27 avril, à l'abbaye de Westminster, au milieu d'une affluence considérable. Le prince de

Galles représentait le roi et la famille royale. M. Clemenceau, président du Conseil, avait tenu, suivant ses propres expressions, « à « venir personnellement rendre hommage à la mémoire de l'éminent « homme d'Etat dont il était l'ami et qui était aussi un grand ami « de la France », et représentait le gouvernement de la République.

Cette démarche de M. Clemenceau, sans précédent jusqu'à ce jour, a été très commentée. Les journaux anglais l'ont accueillie favorablement et ont voulu y voir une démonstration nouvelle de l'Entente cordiale. Les journaux allemands l'ont enregistrée avec une réserve un peu intriguée.

— *L'élection de M. Winston Churchill.* — On sait que les usages parlementaires anglais veulent qu'un ministre, au lendemain de sa nomination, sollicite de ses électeurs le renouvellement de son mandat, afin de puiser dans cette confiance ainsi répétée une autorité particulière. M. Winston Churchill, promu président du Board of trade, a dû se conformer à la tradition : ses électeurs de Manchester lui ayant préféré un concurrent unioniste, il s'est alors présenté pour le siège de la ville écossaise de Dundee, et cette fois, la stricte discipline qui régit les partis anglais lui a permis de triompher.

Cependant, bien que les résultats de cette élection ne fussent pas douteux — Dundee ayant toujours été fidèle aux idées libérales et libre-échangistes — la lutte électorale n'en fut pas moins très vive. En face de la candidature de M. Winston Churchill se dressaient celles d'un unioniste, sir J. Baxter, celle d'un membre du Labour Party M. Stuart, et enfin celle d'un prohibitionniste du parti de la tempérance qui, dans la puritaine Ecosse, compte d'assez nombreux adeptes. Les chiffres du scrutin ont été les suivants :

M. Winston Churchill (libéral).....	7.079	voix, élu.
Sir G. Baxter (unioniste).....	4.370	—
M. G. Stuart (labour party).....	4.014	—
M. Siryongeour (tempérance).....	655	—

Malgré le succès incontestable de M. Winston Churchill, les protectionnistes considèrent aussi l'élection de Dundee comme satisfaisante, car la majorité libérale, qui avait été, en 1906, de 5.471 voix, a diminué cette année de 2.702 voix, tandis que les votes unionistes ont passé de 3.805 à 4.370.

— *M. Cruppi à Londres ; le banquet de la Chambre de commerce française.* — Le banquet annuel de la Chambre de commerce française à Londres a eu lieu le 7 mai, sous la présidence de M. Cambon, ambassadeur de France, qui avait à sa droite M. Cruppi, ministre du Commerce et à sa gauche le duc d'Argyll, président d'honneur de l'Exposition franco-britannique. M. Cambon a porté un double toast au président de la République et au roi d'Angleterre. Puis M. Cruppi a prononcé un important discours, au cours duquel il a de nouveau affirmé « le désir du gouvernement de la République de contribuer à

« l'amélioration constante et au développement du bon accord éco-« nomique qui existe entre le Royaume-Uni et la France ». Le ministre du Commerce a conclu en ces termes :

Actuellement, notre seule préoccupation est de donner toute leur force à nos accords, tout leur développement à nos échanges, dans une pensée d'équitable réciprocité. Vainement des esprits inquiets, des oiseaux de mauvais augure feignent-ils de prévoir des mesures intempestives qui viendraient entraver l'essor de nos transactions. Ces alarmes n'émeuvent personne! Nous savons, en effet, que désormais rien ne saurait porter atteinte à l'heureuse entente, aux sympathies, aux intérêts réciproques dont l'exposition franco-britannique va présenter au monde la solide et brillante expression.

Autriche-Hongrie. — *Le jubilé de l'empereur François-Joseph.* — L'empereur Guillaume II ainsi que tous les rois et princes régnants d'Allemagne se sont réunis le 7 mai, au château de Schœnbrunn pour célébrer solennellement le soixantième anniversaire du règne de l'empereur François-Joseph. Cette manifestation a été très imposante. En présence de tous les princes souverains allemands, Guillaume II a adressé les paroles suivantes à l'empereur-roi d'Autriche-Hongrie :

La grâce de la Providence divine nous a permis de nous réunir aujourd'hui autour de l'auguste personne de Votre Majesté.

Deux générations ont vu Votre Majesté vouer soixante ans de sa vie au bien-être et à la prospérité de ses peuples et poursuivre cette tâche avec le zèle le plus noble et le plus infatigable. Aussi le cœur de Votre Majesté doit-il être rempli d'une juste fierté et de la plus grande satisfaction, lorsque, de toutes parts, ses sujets s'efforcent de reconnaître par l'amour et la gratitude, la sollicitude paternelle de leur souverain bien-aimé.

Non seulement ses propres sujets l'acclament avec joie, mais encore au delà des frontières de l'Empire, le monde s'incline avec respect et admiration devant la personne vénérable de Votre Majesté. Vous voyez, Sire, ici trois générations de princes allemands, rassemblées autour de vous et parmi eux, pas un seul qui n'ait considéré Votre Majesté comme son modèle, avant même d'être appelé à exercer les devoirs de ses hautes fonctions. A nous tous Votre Majesté, dans son travail de soixante ans, a donné un exemple sublime qui édifiera les enfants et les petits-enfants des plus jeunes d'entre nous.

Ainsi nous sommes venus en amis fidèles et alliés de Votre Majesté impériale, royale et apostolique et avec nous Sa Majesté l'impératrice et reine, mon épouse, afin de témoigner des sentiments cordiaux d'amitié intime et d'attachement qui nous animent envers Votre Majesté.

Du fond du cœur nous offrons nos hommages au noble souverain, à l'allié fidèle, au puissant garant de la paix sur lequel nous appelons les plus abondantes bénédictions du ciel.

Visiblement ému, l'empereur a répondu en ces termes :

Votre Majesté impériale et royale, ainsi que S. A. R. le prince régent de Bavière, LL. MM. les rois de Saxe et de Wurtemberg, les princes allemands ici présents et le représentant des villes libres hanséatiques

ont pris la résolution aimable de me présenter personnellement leurs félicitations à l'occasion de l'accomplissement de la soixantième année de mon règne. Je me félicite de ce témoignage de votre amitié si précieuse, qui comptera parmi les plus chers souvenirs de ma vie, et je vous prie de recevoir l'expression de ma reconnaissance émue et chaleureuse. Il m'est permis de considérer dans cet acte d'affection cordiale qui me rend si heureux, une manifestation solennelle du principe monarchique auquel l'Allemagne doit sa grandeur et sa puissance, et dans lequel l'Autriche-Hongrie aussi puise ses forces. J'ai toujours trouvé dans l'inébranlable fidélité de mes peuples l'assurance nécessaire à l'accomplissement des lourds devoirs qui m'incombent.

Aujourd'hui, la présence autour de moi d'un si grand nombre de princes allemands est la confirmation la plus expressive de l'alliance intime et inébranlable existant entre nous depuis près de trente ans.

Ce jour me confirme dans l'attente heureuse que cette alliance, qui ne poursuit que des buts paisibles et que je vois aidée par les efforts également pacifiques des autres puissances, accomplirait sa tâche jusque dans l'avenir le plus éloigné. J'implore la Providence divine qu'elle prenne en sa sainte garde Votre Majesté et tous les princes allemands ainsi que Sa Majesté l'Impératrice et Reine dont la présence me touche particulièrement et à laquelle je tiens à exprimer ma profonde gratitude.

On n'a pas manqué de souligner dans la presse européenne l'importance de ces déclarations, et l'on a relevé surtout le passage dans lequel François-Joseph se félicitait avec une insistance marquée de ce qu'il qualifiait « une manifestation solennelle du principe monarchique.» Enfin la portée politique de ces fêtes jubilaires a été encore accentuée par la dépêche suivante du roi d'Italie à son allié d'Autriche-Hongrie :

Au cours de l'année dans laquelle Sa Majesté célèbre le soixantième anniversaire de son glorieux règne, tous les souverains et chefs d'Etat unissent leurs vœux et leurs félicitations aux manifestations de dévouement des peuples des monarchies. Inspiré par l'ancienne et fidèle amitié que je professe pour Votre Majesté, je prends part de tout cœur à cet heureux événement en m'associant aux sentiments affectueux que lui exprimera personnellement en ce jour l'empereur d'Allemagne, notre auguste allié et ami.

VICTOR-EMMANUEL.

Italie. — *Le nouvel ambassadeur d'Italie à Paris.* — Le gouvernement italien vient de nommer le comte Giovanni Gallina, qui représente actuellement l'Italie à Tokyo, ambassadeur à Paris en remplacement du comte Tornielli. Voici en quels termes le *Journal des Débats* a commenté cette nomination.

L'ambassadeur que l'Italie envoie à Paris est un de ces diplomates actifs et intelligents, qui font moins de bruit que de besogne et qui sont probablement les meilleurs et les plus utiles serviteurs de leur pays. On remarquera qu'il est Piémontais, comme son prédécesseur. Tous les représentants à Paris du royaume d'Italie, depuis sa création, l'ont été. Nigra, Tornielli, le nouvel ambassadeur furent ou sont Piémontais d'origine. Cialdini et Ressmann l'étaient d'adoption. Menabrea était plus que Piémontais, puisqu'il était Savoyard.

Le comte Gallina, au cours d'une carrière diplomatique très remplie et déjà assez longue, n'a passé que quelques mois à Paris. Il a été chargé de gérer l'ambassade pendant l'intervalle qui s'est écoulé entre le brusque rappel de Ressmann, jugé par Crispi trop ami de la France, et l'arrivée du comte Tornielli, qui devait le remplacer. Le tact avec lequel il remplit alors une mission délicate, dans des circonstances particulièrement difficiles, peut faire bien augurer de sa mission actuelle, beaucoup plus agréable pour les deux pays, qui s'ouvre dans des circonstances si différentes. Dans le cours de ces treize ans, le rapprochement franco-italien s'est opéré et il a été fait en partie par un ambassadeur qui n'avait pas été nommé pour cela.

Celui d'aujourd'hui est certainement nommé pour cimenter les bons rapports, actuellement si heureusement existants entre la France et l'Italie. Sa carrière lui a permis de connaître et de défendre les intérêts italiens sur presque toute la surface du globe. A Paris, il aura sans doute, plus qu'ailleurs, à profiter de cette expérience. On remarquera qu'il connaît à fond les choses d'Orient, ayant passé, deux fois, une quinzaine d'années à Constantinople, et très bien celles d'Extrême-Orient, ayant été ministre à Pékin, puis ambassadeur à Tokyo. Mieux encore que le marquis Imperiali, il sera en état d'aborder avec le gouvernement français toutes les questions qui ont trait au protectorat catholique, et qu'une convention, récemment conclue à ce sujet entre la France et l'Italie, l'oblige à traiter. Elles sont particulièrement importantes pour l'Italie en ce moment, et délicates pour nous, avec les désastreuses conséquences de notre politique anticléricale à l'étranger.

On peut être assuré que le nouvel ambassadeur d'Italie saura défendre les intérêts italiens sur ce point. Nous souhaitons que sur tous les points il réussisse à améliorer encore les excellents rapports franco-italiens.

Portugal. — *L'inauguration des Cortès portugaises. Le message du roi Manuel.* — Le 29 avril le roi Manuel a ouvert solennellement les Cortès au milieu d'un réel enthousiasme loyaliste. Le roi, accompagné des grands dignitaires du royaume, s'est rendu en voiture de gala, du palais des Nécessidades au Parlement. Dans la salle de la Chambre des députés, en présence d'un grand nombre de députés et de sénateurs réunis sous la présidence de M. Antonio Azevedo, président de la Chambre des pairs, il a lu le message traditionnel d'une voix sonore et ferme dont les intonations rappelaient d'une façon frappante la voix de son père don Carlos ; puis il est rentré au palais avec le même cérémonial qu'il était venu. A l'arrivée et au départ, de nombreux cris de « Vive le roi ! » ont été poussés par les députés et les sénateurs présents, et répétés par le public choisi des tribunes. Dans la ville, le cortège royal, entouré d'une forte garde de cavalerie, a été chaleureusement acclamé. Toute la cérémonie n'a pas duré plus d'une demi-heure et le calme absolu au milieu duquel elle s'est déroulée montre que l'apaisement se fait très heureusement au Portugal. Depuis les désordres regrettables, mais, semble-t-il, plus anarchistes que politiques, qui ont si tristement signalé les élections législatives du 5 avril, le calme n'a été troublé nulle part et cette journée du 29 avril peut être envisagée comme d'un satisfaisant augure pour les débuts du règne du jeune don Manuel.

Pour ce qui est du message en lui-même, exposé de la politique de conciliation, de réparation et d'attente du gouvernement issu de la tragédie sanglante du 1er février, il est aussi sage et aussi mesuré qu'on pouvait l'attendre. Il débute naturellement par un émouvant rappel des circonstances qui ont motivé les élections actuelles.

Dignes pairs du royaume, a déclaré le jeune roi, messieurs les députés de la nation portugaise, un même sentiment nous unit tous en ce mement et dans cette enceinte : la douleur causée par la disparition si cruelle de mon père et de mon frère. Il ne m'appartient pas d'adresser des louanges à la mémoire du monarque défunt, ni de formuler des espérances en celui qui hérite de son nom et de ses traditions.

Qu'il me suffise, dans cette première réunion de la Couronne et du Parlement, d'évoquer cet épisode terrifiant du martyre d'un souverain comme un appel à l'union et une invitation pour tous à travailler à la paix et au progrès de la nation. Sur notre détresse et notre douleur se sont réunies les sympathies des chefs d'Etat, des Sociétés et de la presse de tout le monde civilisé. Ce fut un cri unanime d'humanité et de justice.

Du cœur meurtri du pays germa une protestation de loyalisme et de dévouement à la famille royale et aux institutions, les traditions anciennes d'union du peuple avec son roi furent raffermies.

Que ce soient ces traditions qui maintenant, en rassemblant toutes les énergies dans un effort suprême, nous donnent la force de soutenir le poids des responsabilités du pouvoir et de réaliser les destinées du pays.

C'est une fatalité jusqu'alors inconnue qui m'a fait monter sur le trône pour accomplir mon devoir.

Nous vivons dans la paix et avec l'amitié des puissances qui, il y a peu de temps encore, nous ont envoyé des princes et des missions pour affirmer la part qu'elles prenaient à nos douleurs et à nos infortunes. Les navires de l'Anglerre, nation alliée, et de l'Espagne, nation amie et voisine, sont venus nous visiter. Au Brésil, nation sœur, les manifestations de sympathie ont atteint presque la grandeur d'un deuil dynastique et national.

J'ai l'espoir que, grâce à Dieu et à vous, représentants de la nation, je remplirai pour le mieux cette mission. J'ai l'espoir que je travaillerai avec vous au bonheur du royaume auquel je consacre dorénavant ma vie et mon activité. Je chercherai à m'inspirer de l'exemple montré par les souverains qui, pour la gloire de la monarchie et pour le bien des nations, sont une leçon vivante dans l'art de régner. Je régnerai, je l'affirme, comme l'ordonne la loi.

A tous et du fond du cœur. merci pour de tels et significatifs témoignages.

Après cette déclaration de principe, le Message expose les conditions actuelles et les nécessités de la situation politique du Portugal. A l'extérieur, on peut envisager un avenir parfaitement pacifique avec tranquillité et satisfaction. A l'intérieur, le royaume traverse une crise, à laquelle il importe de remédier, et c'est de l'initiative parlementaire que le roi et son gouvernement s'en remettent de ce soin. Avant tout, il convient de reviser la charte constitutionnelle et toute liberté sera donnée aux Cortès pour procéder légalement à cette revision. Pour le reste, le roi et son gouvernement s'engagent à respecter, avec une scrupuleuse loyauté, les engagements constitu-

tionnels de la couronne, notamment en ce qui concerne l'établissement du budget de l'Etat et le contrôle des finances du royaume. Enfin, le Message se termine par l'énumération d'un certain nombre de projets, d'ordre intérieur, général et financier, que le Parlement aura à examiner au cours de cette session.

Comme on le voit, il est impossible d'être plus sage, plus modéré et d'esprit plus constitutionnel. Il faut espérer que de leur côté les Cortès sauront s'inspirer de cette même sagesse dans leur administration parlementaire, contribueront ainsi à donner au Portugal le repos réparateur dont il a si grand besoin.

II. — ASIE.

Indo-Chine française. — *Les troubles de Battambang.* — Divers journaux ayant publié des dépêches de Saïgon d'après lesquelles des troubles graves seraient survenus à Battambang, le ministre des Colonies a communiqué à ce sujet la note officielle suivante :

Un cablogramme du gouverneur général intérimaire de l'Indo-Chine annonce que des bandes se sont livrées à des déprédations non pas à Battambang, mais dans la région de Soycheik, au nord de Sisophon, à 150 kilomètres de Battambang.

Les provinces de Battambang et de Siem-Reap sont tranquilles et la population est avec nous. Les bandes armées qui avaient été recrutées dans la zone frontière ont été battues avec de grandes pertes par les garnisons de Sisophon et de Mongkol-Borey et refoulées dans la région Nord de ces postes. Le résident supérieur du Cambodge a envoyé au commissaire du gouvernement à Battambang des miliciens et des tirailleurs indigènes, à l'effet de poursuivre efficacement les bandes dispersées. Le commissaire général du gouvernement à Battambang n'a d'ailleurs jamais manifesté aucune inquiétude relativement à ce dernier centre.

Siam. — *L'Angleterre et le Siam.* — Des négociations sont actuellement en cours entre les gouvernements anglais et siamois, non seulement, comme on l'a dit, pour la cession à l'Angleterre des Etats siamois de Kélantan et de Tringanou, mais aussi pour celle de l'Etat de Kedah et, croit-on, d'une partie de ceux de Rohman et de Patani. Si les négociations aboutissent sur ces bases, l'étendue des possessions anglaises dans la presqu'île de Malacca se trouverait presque doublée. Lorsque fut délimitée, il y a quelques années, la frontière entre l'Etat siamois de Kedah et l'Etat anglo-malais de Perak, une large bande de terrain riche en étain fut reconnue comme appartenant au Siam. Elle était située dans la partie supérieure de l'Etat de Perak. Par la nouvelle convention, elle ferait retour à la Grande-Bretagne, comme partie intégrante de l'Etat de Kedah.

Ce serait là un résultat qui permettrait l'extension vers le nord d'un réseau de voies ferrées partant de Singapour, traversant Johore,

Pahang et Kelantan, et destiné éventuellement à se relier au réseau birman.

Quant à l'acquisition de l'Etat de Tringanou, elle serait d'autant plus importante au point de vue des richesses minières, que les trois quarts de la production d'étain dans le monde viennent des Etats malais avoisinant Perak et Selangor.

Indes anglaises. — *Les troubles de la frontière anglo-afghane.* — Le 13 février dernier les troupes du général Willcocks quittaient Peschawar pour châtier la turbulence agressive de la tribu des Zakka-Khels installée dans la vallée de Bazar. L'expédition fut rapide et décisive, car le 29 du même mois les Zakka-Khels avaient fait leur soumission. La paix n'était cependant pas complète dans cette région. Vers le début de la seconde quinzaine d'avril on signalait des raids de la tribu des Mohmands qui est à l'Est de la rivière Swat. Les Mohmands passaient pour avoir 18.000 hommes en état de combattre. Ce n'était pas la première fois que leur nom apparaissait dans l'histoire des troubles de la frontière afghane.

La tribu des Mohmands avait déjà été en conflit sanglant avec les troupes anglaises en 1897. Au mois d'août de cette année-là, le général sir Bindon Blood entra par la vallée de la rivière Swat dans la contrée habitée par les Mohmands pour combattre le mouvement insurrectionnel conduit par un fanatique nommé le mullah Hadda. Les troupes anglaises eurent à subir un assaut furieux des indigènes et perdirent 150 hommes dans l'engagement du 16 septembre. Dans un nouvel engagement le général Jeffreys perdit encore 50 hommes. Les Mohmands offrirent alors leur soumission.

Les raids d'avril 1908 ne furent donc pas sans inquiéter le gouvernement de l'Inde. Le général Willcocks reçut l'ordre de mobiliser trois brigades à Peschawar, prêtes à entrer en action.

Le 24 avril, les Mohmands passèrent la frontière administrative et s'avancèrent jusqu'au village fortifié de Michni. Le général Willcocks entra aussitôt en campagne et les attaqua sur les coteaux à l'Ouest de Shankangarh, dans le triangle formé par le confluent de la rivière de Swat et la rivière de Kaboul. La défaite qu'il leur infligea eut le don de calmer aussitôt leur ardeur belliqueuse, et la campagne contre les Mohmands paraissait avoir été aussi rapide et décisive que celle contre les Zakka-Khels, lorsqu'un élément nouveau vint modifier et aggraver la situation.

Un groupe très important de Pathans, sujets réels de l'émir d'Afghanistan (à l'encontre des Zakka-Khels et des Mohmands, qui appartiennent à des tribus habitant la zone neutre que le traité de délimitation Durand a placée sous le contrôle nominatif, mais non effectif de l'autorité anglaise), s'étaient mis en campagne et s'avançaient vers Jamrud, terminus du chemin de fer de l'Inde par la passe de Khyber, clef de la route d'Afghanistan. Les premiers télégrammes de Simla parlaient de 15.000 à 20.000 hommes. Mais le correspondant du *Daily Mail*, qui accompagne le corps expéditionnaire du général

Willcocks, a déclaré ce chiffre très exagéré. Il était cependant assez important pour que le général vînt en toute hâte délivrer le colonel Roos Keppel, assiégé dans le fort avancé de Landi-Kotal par les Pathans Les Pathans, repoussés, se replièrent sur Landi-Khina. Le général Willcocks a laissé à Landi-Kotal des troupes suffisantes pour parer à toute éventualité et le chemin de fer de Peschawar est prêt à amener tous les renforts nécessaires.

Il semble que, pour le moment, toute éventualité critique soit écartée. Néanmoins, il est certain que ces événements de la frontière des Indes ont un caractère sérieux. Nous y reviendrons d'ailleurs, dans notre prochaine livraison.

III. — AFRIQUE.

Tunisie. — *Le voyage de M. Jonnart en Tunisie.* — M. Jonnart, gouverneur général de l'Algérie vient de rendre visite à M. Alapetite, résident général de France en Tunisie. Cette visite a été d'autant plus remarquée que c'est la première fois que l'Algérie et la Tunisie échangent ainsi de pareils témoignages de cordialité et de sympathie. Jusqu'à présent leurs rapports réciproques étaient plutôt marqués par une sorte de défiance jalouse que l'on ne peut qu'être heureux de voir aujourd'hui s'effacer. A la réception officielle offerte par la municipalité de Tunis au gouverneur général de l'Algérie, les toasts suivants ont été échangés par M. Jonnart et M. Alapetite. M. Jonnart a pris le premier la parole.

On m'avait tellement parlé des progrès de la Tunisie, a-t-il déclaré que j'étais désireux de les voir par moi-même et me rendre compte sur place. Je suis venu, j'ai vu, je suis convaincu et c'est avec une grande fierté patriotique que j'ai pu constater la grande œuvre accomplie ici en moins de vingt-cinq ans par celle que l'on dit être la moins colonisatrice des nations.

Ce spectacle console du pessimisme desséchant de ceux qui prétendent que la France a perdu toute vertu active et cela nous prouve qu'elle saura continuer et faire revivre ici les merveilles de l'occupation romaine.

Je bois à l'union de plus en plus étroite de la Tunisie et de l'Algérie et à l'avenir de la civilisation française sur cette terre d'Afrique.

Mais avant de terminer, permettez-moi de dire un mot de l'ami bien cher qui est à mes côtés. Je l'ai longuement connu dans le Pas-de-Calais; nous avons travaillé ensemble. Je ne pourrai jamais assez vous vanter la droiture de son caractère, la sensibilité de son cœur, la loyauté de sa vie tout entière consacrée au devoir. Ayez confiance en lui. Serrez-vous autour de lui, soutenez-le, aimez-le. La tâche que nous poursuivons ensemble en sera d'autant plus facilement accomplie.

M. Alapetite a répondu en portant la santé de M. Jonnart ; il a ajouté :

Ce n'est pas seulement le défenseur de la Tunisie que nous voulons fêter, c'est aussi son conseil; car chaque jour vous lui rendez service par

l'exemple que votre gouvernement lui donne. Si nous étions encore au temps où la reconnaissance des hommes donnait un nom à ceux qui, sur une terre nouvelle, prolongeaient sa puissance et sa civilisation, c'est l' « Africain » qu'il faudrait vous nommer.

D'autres en effet ont eu l'intention de ce qu'il fallait faire pour donner à l'Algérie, victime de graves erreurs de la métropole, le magnifique essor que nous admirons aujourd'hui; mais ils n'ont donné qu'une part d'eux-mêmes à la grande œuvre dont vous êtes devenu l'ouvrier.

C'est grâce à vous que l'action civilisatrice de la France s'exerce avec les garanties de maturité et de compétence indispensable dans un pays où l'ignorance et la présomption peuvent causer d'irréparables désastres.

C'est cette œuvre patriotique que nous comptons suivre. C'est cette Algérie nouvelle que nous voulons imiter. Aussi n'est-ce pas seulement comme voisin, mais aussi comme élève, que de tout cœur, je porte la santé de M. le gouverneur général de l'Algérie.

Le 5 mai, M. Jonnart a été présenté au bey de Tunis par le résident général, et le gouverneur général de l'Algérie s'est exprimé en ces termes :

J'ai l'honneur d'apporter à Votre Altesse les saluts et les souhaits respectueux de l'Algérie qui rend hommage à la haute sagesse et à la bienveillance que vous témoignez à vos sujets. à la loyauté de vos sentiments envers la nation française. J'espère que ma visite resserrera les liens aujourd'hui indissolubles qui unissent l'Algérie à la Tunisie.

Votre Altesse se préoccupe avec grande sollicitude d'améliorer le sort des populations protégées. Mes efforts tendent au même but en Algérie par le développement de l'enseignement, la vulgarisation des œuvres de prévoyance et d'assistance, par le souci constant des intérêts matériels des populations indigènes. J'ai l'ambition de mieux faire apprécier encore la politique d'ordre et de paix et les bienfaits de la civilisation française.

Le bey a remercié M. Jonnart de ses souhaits de bienvenue et l'a félicité de la grande œuvre accomplie en Algérie, ainsi que de sa sollicitude constante pour les indigènes. Il a ajouté que les progrès de la Tunisie sont dus à l'impulsion généreuse de la France et à l'exemple de l'Algérie. Il a terminé en affirmant que les sentiments de reconnaissance et d'affectueuse sympathie qui unissent la Tunisie, l'Algérie et la France sont plus inaltérables que jamais.

RENSEIGNEMENTS ÉCONOMIQUES

I. — GÉNÉRALITÉS.

Le marché du caoutchouc en 1907. — On peut évaluer à 69.000 tonnes la production mondiale du caoutchouc en 1907, en augmentation de 6.000 tonnes sur 1906. L'année 1907 ayant débuté avec un stock assez important, les Etats-Unis ayant subi les perturbations économiques que l'on sait, et l'industrie automobile souffrant d'une crise presque générale, il fallait s'attendre à une réserve très prudente des acheteurs et à une baisse notable des prix.

La production de 1907, contrairement aux prévisions, fut considérable. C'est ainsi que, pour Ceylan, l'évaluation est de 230 tonnes contre 160 en 1906 et 70 en 1905 et pour la Malaisie de 780 tonnes contre 350 en 1906 et 70 en 1905. En Extrême-Orient, la superficie plantée dépassait 350.000 acres, alors qu'en 1906 elle atteignait seulement 223.000. Le Brésil exportait 41.500 tonnes contre 34.520 en 1906. A considérer cette forte augmentation de production et les augmentations probables pour l'année 1908, la fermeture de nombreuses factoreries et usines survenue aux Etats-Unis depuis octobre 1907, qui absorbaient 39 % de la production mondiale en 1906, la crise de l'industrie automobile qui réclamait 20 à 25 % et a réduit ses achats au minimum, on peut estimer que la baisse qui s'est produite sur les cours du caoutchouc, ne peut, au moins pour l'instant, être définitivement conjurée.

II. — EUROPE.

France. — *La navigation intérieure en* 1906. — D'après les statistiques récemment publiées par le Ministère des Travaux publics, le poids total des marchandises embarquées sur les voies de navigation intérieure s'est élevé pour l'année 1906 à 34.143.673 tonnes, contre 34.030.467 tonnes en 1905, ce qui donne, en faveur de 1906, une différence de 113.206 tonnes. Cette augmentation a porté exclusivement sur les transports effectués par les fleuves et rivières, tandis que les transports par canaux accusent une légère diminution de 1,9 %.

L'augmentation du tonnage des embarquements effectués sur l'ensemble du revenu ressort en définitive à 0,3 %.

En comparant les résultats des années précédentes avec ceux de 1906, on constate que les transports effectués par les voies navigables consistent toujours, pour la plus grande partie, en marchandises lourdes ou encombrantes et que la part proportionnelle du tonnage de chacune d'elles varie peu d'une année à l'autre.

Les matériaux de construction, qui viennent au premier rang, absorbent plus du tiers du poids total des embarquements, et les combustibles minéraux les 31 centièmes; on trouve ensuite les produits agricoles et les denrées alimentaires qui représentent 12,2 % du trafic, puis, successivement, les bois de toutes espèces, y com-

pris les bois flottés, avec 5,1 % ; les engrais et amendements avec 4,6 %, etc.

En 1905, le tonnage du trafic international par les voies de navigation intérieure s'est élevé à 4.213.458 tonnes, savoir :

		Tonnes	Tonnes
Entrées ou importations.	de Belgique.....	2.079.839	2.563.855
	d'Allemagne.....	484.016	
Sorties ou exportations..	en Belgique.....	1.441.359	1.649.603
	en Allemagne....	508.244	
Trafic international total.	avec la Belgique...	3.221.198	4.213.458
	avec l'Allemagne..	992.260	

Importations. — Le tonnage total des marchandises importées par eau, en 1906, présente une augmentation de 338.699 tonnes sur les importations de l'année précédente.

Exportations. — Les sorties de France sont représentées par un tonnage total de 1.649.603 tonnes, en augmentation de 142.851 tonnes sur les exportations de 1905.

Le port de Paris est l'objet d'un trafic considérable qui dépasse notablement celui du premier port de commerce de notre littoral maritime. Ce trafic s'est élevé, en 1906, au total de 10.523.136 tonnes, transportées par 50.904 bateaux.

III. — ASIE.

Chine. — *L'industrie du coton.* — Les filatures de coton tendent à s'accroître en Chine. Il en existe actuellement vingt-sept, dont douze à Changhaï. Le coton de Chine est plus blanc que celui de l'Inde, et les produits des usines de Changhaï sont supérieurs aux fils indiens ou japonais, mais, comme la matière employée est très courte, les fils sont moins solides. En outre, la main-d'œuvre est de qualité médiocre.

Le nombre des broches des 28 fabriques est d'environ 750.000 et la production par broche, avec le travail de jour et de nuit, varie de 310 grammes à 365 grammes, suivant les numéros, qui sont des 10, des 12, des 14 et des 16.

En prenant le n° 12 comme moyenne, ces 750.000 broches peuvent produire 255.000 kilogrammes par jour et, en 300 jours de travail, 76.500.000 kilogrammes par an, c'est-à-dire une quantité de fil à peu égale à la moitié des importations des filatures étrangères.

Quoique la plus grande partie des fils importés serve de chaîne pour fabriquer des tissus dont la trame est en fils indigènes, cependant quelques étoffes sont tissées entièrement avec les fils retors étrangers. A Changhaï, par exemple, quelques usines emploient des fils anglais et japonais, les premiers comme chaîne, les seconds comme trame, pour les tissés teints. Ces fils sont teints dans ces usines, principalement en indigo naturel et en rouge d'aniline.

Les métiers à tisser sont généralement des métiers à main d'origine japonaise, conduits par des femmes.

NOMINATIONS OFFICIELLES

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

L'exequatur a été accordé à MM. :
Hippolyte Barthe, vice-consul d'Espagne à Albi ;
Francisco de Arce, consul général de Guatemala à Paris;
Jules Dreyfus, vice-consul d'Espagne à Belfort ;
Le Dr Salvador Quevedo y Subieta, consul du Mexique à Saint-Nazaire.

MINISTÈRE DE LA GUERRE

Troupes métropolitaines.

INFANTERIE

Missions. — M. le *capit.* Nojean est désig. pour la gendarmerie de Macédoine.

GÉNIE

Afrique Occidentale. — M. l'*offic. d'admin.* Brunet est désig. pour le chemin de fer de la Guinée.

GENDARMERIE

Missions. — MM. les *capit.* Migette et le *lieut.* Roux sont désig. pour la gendarmerie de Macédoine.

Troupes coloniales.

INFANTERIE

Crète. — M. le *chef de bataill.* Fraysse est désig. pour la Crète.

Chine. — MM. les *lieut.* Gondy et Le Monies de Sagazan sont désig. pour le 16e rég.

Cochinchine. — MM. le *chef de bataillon* Maurios et les *lieut.* Couturier et Chauvet sont désig. pour la Cochinchine.

Tonkin. — Sont désig. pour le Tonkin :

MM. les *chefs de bat.* Talon et Bourquin ; les *capit.* Tibout, Mareuge, Bernard, Stiéglitz, Saillens, Gremillet et Quinque ; les *lieut.* Marckert, Betsch, Loustalot, Bataille, Montagne, Bourg, Noël et Burgeat ; les *sous-lieut.* Hardy, Gressin et Gibert.

Afrique Occidentale. — M. le *capit.* Brisset et désig. pour l'état-major de l'A. O. F. ;

MM. le *lieut.* de Bazelaire de Ruppière et le *sous-lieut.* Cnapelynck sont placés au 1er sénégalais ;

MM. le *chef de bataill.* Bobo ; les *lieut.* Labonne, Picard, Regin ; les *sous-lieut.* Clouet, Lecoutey et Morel sont désig. pour le 2e sénégalais ;

M. le *chef de bataill.* Cluzeau est affecté au 4e sénégalais ;

M. le *lieut.* Pélissier de Feligonde est placé au bataill. de la Mauritanie :

M. le *lieut.* Gagin est désig. pour le bataill. de Zinder ;

MM. le *capit.* Loller et le *lieut.* Ripert sont désig. pour le Haut-Sénégal-Niger ;

M. le *lieut.* Perreaux est désig. pour le territoire du Niger.

Congo. — MM. le *lieut.* Bourreau et le *sous-lieut.* Lasserre sont placés au bataill. du Tchad ;

MM. le *capit.* Gaté et le *lieut.* Néron sont désig. pour le bataill. du Congo.

Madagascar. — Sont désig. pour Madagascar :

MM. le *chef de bataill.* Vermot ; les *capit.* Legrand, Defoort, Thiéry, Maury, Bénézech et Marty ; les *lieut.* Laguerre, Pirault, Laugier, Franceschi, Voizard, Jumilhon, Berthier et Castellani ; les *sous-lieut.* Baudin et Graveteau ;

Nouvelle-Calédonie. — M. le *capit.* Mattéi est désig. pour le bataill. de la Nouvelle-Calédonie.

ARTILLERIE

Cochinchine. — MM. les *capit.* Bossavy, Jean, Lemercier ; les *lieut.* Cadet, Escalle et Lespina sont désig. pour la Cochinchine.

Afrique Occidentale. — MM. les *lieut.* Franqueville et Descornes sont désig. pour l'A. O. F.

Congo. — M. le *capit.* Charlier est désig. pour le Congo.
Madagascar. — M. le *capit.* Osterman et désig. pour Madagascar.

CORPS DE L'INTENDANCE

Afrique Occidentale. — M. le *sous-intendant de* 1re *cl.* Augé est nommé direct. du service de l'intendance de l'A. O. F.

SERVICE DE SANTÉ

Afrique Occidentale. — M. le *méd.-maj. de* 1re *cl.* Blin est désig. pour la Guinée.

BIBLIOGRAPHIE — LIVRES ET REVUES

La seconde Conférence de la Paix (La Haye, juin-octobre 1907), par ERNEST LÉMONON, docteur en droit, avocat à la Cour d'appel de Paris. Préface de M. Léon Bourgeois, sénateur, premier délégué de France aux Conférences de la Paix. Un fort volume in-8° raisin de 800 pages. Paris, librairie générale de Droit et de Jurisprudence, F. Pichon et Durand-Auzias, 20, rue Soufflot.

M. Ernest Lémonon occupe une place importante parmi les jurisconsultes de Droit international. Avocat à la Cour d'appel de Paris, les études juridiques et politiques qu'il donne à la plupart des grandes revues françaises ont fait depuis longtemps apprécier la sûreté de sa documentation et la justesse de ses vues.

Le remarquable ouvrage qu'il vient de faire paraître sur la *Seconde Conférence de la Paix*, constitue un monument du plus haut intérêt. Il y étudie en détail les travaux de la Conférence et en anime les divers résultats qu'elle a obtenus.

Critique sévère et impartial, il sait ne faire preuve ni d'un pessimisme exagéré, ni d'un optimisme qui serait sans raisons. Le livre contient outre une introduction, où l'auteur rappelle les travaux de la Première Conférence de 1899 et examine les préliminaires de la Seconde, cinq titres où sont passés en revue les études confiées aux quatre Commissions, et la grande question du désarmement.

La conclusion générale de l'ouvrage est un document remarquable, qui en fait l'un des livres de science internationale les plus intéressants qui aient paru jusqu'ici.

L'ouvrage est du reste précédé d'une préface de M. Léon Bourgeois, sénateur, premier délégué de France aux Conférences de la Paix : M. Léon Bourgeois a su apprécier à sa juste valeur la nouvelle œuvre de M. Ernest Lémonon.

Sa préface est un attrait de plus au volume qui paraît aujourd'hui et qui est, sans conteste, indispensable à tous ceux, jurisconsultes, diplomates, hommes politiques, qui veulent et doivent connaître l'œuvre qui s'est poursuivie à La Haye, du mois de juin au mois d'octobre 1907.

Les lecteurs des *Questions* qui ont lu dans notre numéro du 1er novembre 1907 l'étude que M. Ernest Lémonon avait bien voulu nous donner sur la Seconde Conférence de la Paix, liront, sans nul doute, avec le plus vif intérêt, un ouvrage qui, honoré déjà de plusieurs souscriptions officielles, constitue le document le plus sûr, le plus complet et le plus précis qui puisse être produit sur les travaux de l'Assemblée de La Haye.

P. C.

Ouvrages déposés au bureau de la Revue.

Les grandes Compagnies de navigation et les chantiers de constructions maritimes en Allemagne, par Aimé Dussol. Un vol. in-8° de 228 pages, avec cartes, plans et gravures hors texte. Pédone, Paris, 1903.

L'Industrie américaine, par Achille Viallate, professeur à l'Ecole des Sciences politiques, Un vol. in-8° de 492 pages de la Bibliothèque d'Histoire contemporaine. Félix Alcan, Paris, 1908.

L'Expansion allemande hors d'Europe, par E. Tonnelat. Un vol, in-18 de 278 pages. Arm. Colin, Paris, 1908.

La guerre au Maroc; enseignements tactiques des deux guerres franco-marocaine (1844) *et hispano-marocaine* (1859-1860), par le commandant Mordacq, breveté d'état-major. Un vol. in-8° de 200 pages. Henri Charles-Lavauzelle, Paris, 1908.

Pierre le Grand et le premier traité franco-russe (1682 à 1717), par le vicomte de Guichen, ancien premier secrétaire d'ambassade. Un vol. in-8° de 300 pages. Librairie académique Perrin et Cie, Paris, 1908.

Soleil d'Islam, par Paul Bruzon. Un vol. in-16 de 388 pages. Librairie Tassel, Paris, 1908.

LES REVUES

I. — REVUES FRANÇAISES

Bulletin du Comité de l'Asie Française (*avril* 1908). Ed. Payen : Le retour de M. Beau : un coup d'œil en arrière. — Les troubles de la frontière Nord-Ouest de l'Inde. — La question de l'immigration asiatique dans l'Amérique du Nord.

Fédération des Industriels et des Commerçants français (*mai* 1908). M. des Etangs : Les exportations françaises au Canada. — G. Hersent : Le nouveau régime de nos ports de commerce.

La Ligue maritime (*avril* 1908). Gael : Les cloches sous-marines et les signaux sous-marins. — E. Mercié : Le sauvetage des sous-marins.

Bulletin trimestriel de la Société de géographie et d'archéologie d'Oran (*mars* 1908). E. Déchaud : La population de l'Oranie. — F. Doumergue : La houille dans l'extrême Sud-Oranais.

La Quinzaine coloniale (25 *avril* 1908). J. Chailley : L'œuvre des Anglais en Egypte.

Revue politique et parlementaire (10 *mai* 1908). Abdeljelil Zaouche : En Tunisie. Les indigènes et l'instruction.

II. — REVUES ÉTRANGÈRES

Revues anglaises.

The Scottish geographical Magazine (*may* 1908). Victor Dingelstedt : The Republic and Canton of Geneva. — Ralph. Richardson : New Railway Projects in the Balkan peninsula.

Revues italiennes.

La Rassegna Nazionale (*maggio* 1908). Enrico Bertarelli : Note di un viaggio nell' India. VII. Calcutta. Darjeeling.

Bollettino della Società geografica italiana (*maggio* 1908). Pr. Borghese : Da Pechino a Parigi in automobile.

Revues portugaises.

Revista Portugueza colonial e maritima (20 *de abril de* 1908). Luiz da Cunha Gonçalvès : O imposto colonial.

L'Administrateur-Gérant : P. Campain.

PARIS. — IMPRIMERIE LEVÉ, RUE CASSETTE, 17.

CHEMINS DE FER DE L'OUEST

Voyage Circulaire en Bretagne

Billets d'excursion à prix réduits, valables 30 jours (délivrés toute l'année)

1re classe, 65 francs — 2e classe, 50 francs

Itinéraire. — Rennes, Saint-Malo-Saint-Servan, Dinard-Saint-Enogat, Dinan, Saint-Brieuc, Guingamp (1), Lannion, Morlaix (1), Roscoff, Brest, Quimper, Douarnenez, Pont-l'Abbé, Concarneau, Lorient, Auray, Quiberon (1), Vannes, Savenay, Le Croisic, Guérande, Saint-Nazaire, Pont-Château, Redon, Rennes.

(1) Il est délivré peur l'extention de l'itinéraire de Guingamp à Paimpol et retour de Guingamp ou Morlaix à Carhaix avec retour facultatif sur Guingamp ou Morlaix, et de Quiberon à Belle-Ile-en-Mer (le Palais), et retour, des billets d'aller et retour à prix réduits.

Ces billets donnent droit à l'arrêt facultatif aux gares intermédiaires. Leur durée de validité expire en même temps que celle du voyage circulaire.

Billets spéciaux de parcours complémentaires

Il est délivré de toute station des réseaux de l'Ouest et d'Orléans, située à 50 kilomètres au moins (ou contre paiement de la taxe applicable à 50 kilomètres), de l'itinéraire du Voyage Circulaire en Bretagne, des billets spéciaux de 1re et de 2e classes comportant une réduction de 40 % sur le prix ordinaire des places, pour aller rejoindre l'itinéraire du Voyage Circulaire et pour rentrer au point de départ ou se rendre sur toute autre gare des réseaux de l'Ouest et d'Orléans.

Le billet d'aller, pour rejoindre l'itinéraire du Voyage Circulaire en Bretagne, doit être demandé en même temps que celui du Voyage Circulaire et au moins 4 jours à l'avance. Le billet de retour est délivré sur la présentation du billet circulaire aux gares situées sur l'itinéraire de ce voyage où le voyageur compte commencer son voyage de retour.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Billets d'aller et retour individuels et de famille.

Pour les stations thermales et hivernales des Pyrénées-Occidentales et Orientales et du Golfe de Gascogne, Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salies-de-Béarn, etc... Amélie-les-Bains, Vernet-les-Bains, Banyuls-sur-Mer, etc.

Il est délivré toute l'année, à toutes les gares du réseau d'Orléans ainsi que dans ses bureaux succursales de Paris, pour les stations thermales et hivernales désignées ci-dessus :

1° Des billets d'aller et retour individuels de toutes classes avec réduction de 25 0/0 en 1re classe et de 20 0/0 en 2e et 3e classes, sur le prix calculés au tarif général d'après l'itinéraire effectivement suivi ;

2° Des billets aller et retour de famille en 1re, 2e, 3e classes, comportant une réduction de 20 à 40 0/0 suivant le nombre des personnes et sous condition d'effectuer un parcours minimum de 300 kilomètres (aller et retour compris).

Durée de validité : 33 jours à compter du jour de départ, ce jour compris

Créé en 1866

LE MEILLEUR DES TONIQUES ET APÉRITIFS

BYRRH

VIN GÉNÉREUX ET QUINQUINA

HORS CONCOURS — EXPOSITION UNIVERSELLE DE PARIS 1900

Le **BYRRH** est une boisson savoureuse, éminemment tonique et hygiénique.

Il est fait avec des vins vieux exceptionnellement généreux, mis au contact de Quinquina et d'autres substances amères de premier choix. Il emprunte à toutes ces substances un arôme agréable et de précieuses propriétés cordiales, et il doit aux vins naturels qui seuls servent à sa préparation sa haute supériorité hygiénique.

On le consomme à toute heure : soit pur à la dose d'un verre à Bordeaux ; soit dans un grand verre, étendu d'eau ordinaire ou d'eau de seltz. Il devient alors une boisson très agréable et rafraîchissante, sans perdre aucune de ses propriétés hygiéniques.

Exiger la Marque

VIOLET FRERES, à THUIR (Pyrénées-Orientales)

CHEMINS DE FER DE PARIS-LYON-MÉDITERRANÉE

Banlieue de Paris

Grâce à la mise en service récente de deux nouvelles voies entre Villeneuve-Saint-Georges et Brunoy, la Cie P.-L.-M. se trouve maintenant à même d'apporter d'importantes améliorations à son service de Banlieue.

Ces améliorations, mises en vigueur dès le 1er Mai, seront certainement fort appréciées.

C'est dans la Banlieue desservie par cette Compagnie que se trouvent les charmantes localités de l'Yerres et la forêt de Sénart ; les rives de la Haute-Seine (Le Coudray, Seine-Port, etc...) Melun et ses environ (chateau de Vaux-le-Vicomte, abbaye de Dammarie-les-Lys) ; le palais de Fontainebleau et sa forêt, une des merveilles de la France.

Billets simples de France en Espagne.

Les principales gares du réseau P.-L.-M. (Paris, Dijon, Lyon, Marseille, etc.) délivrent toute l'année des billets directs simples pour Barcelone.

Consulter le Livret-Guide-Horaire P.-L.-M. vendu 0 fr. 50 dans toutes les gares.

De Paris en Orient (viâ Marseille).

La Compagnie P.-L.-M., d'accord avec les Compagnies des Messageries maritimes, Fraissinet et Paquet, délivre des billets simples valables 15 jours, pour se rendre, par Marseille, de Paris à l'un quelconque des ports ci-après : Alexandrie, Beyrouth, Constantinople, Le Pirée, Smyrne, Alexandrie, Jaffa, Port-Saïd, Batoum, Salonique, Odessa, Samsoun, etc.

Les Agences de la Compagnie des Messageries maritimes délivrent des billets d'aller et retour, valables 120 jours, pour se rendre, viâ Marseille, de Paris à Alexandrie, Port-Saïd, Jaffa, Beyrouth.

Arrêts facultatifs sur le réseau P.-L.-M. (par la Bourgogne ou par le Bourbonnais).

Ces billets donnent droit à une franchise de 30 kilos de bagages par place sur le chemin de fer ; sur les paquebots, cette franchise est de 100 kilos par place de 1re classe et de 60 kilos par place de 2e classe.

Pour plus amples renseignements, consulter le Livret-Guide-Horaire P.-L.-M. mis en vente au prix de 0 fr. 50 dans les gares de la Compagnie.

PARIS. — IMPRIMERIE LEVÉ, RUE CASSETTE, 17.

12me ANNÉE. — N° 271 1er JUIN 1908

QUESTIONS
Diplomatiques et Coloniales

REVUE DE POLITIQUE EXTÉRIEURE

PARAISSANT LE 1er ET LE 16 DE CHAQUE MOIS

SOMMAIRE

Pages

H. Marchand ..... Le problème indien et les troubles de la frontière indo-afghane 757

Colonel E. Lafargue .... Les institutions militaires en Suisse 783

Robert Meynadier ..... A propos d'une entente hollando-belge 790

CHRONIQUES DE LA QUINZAINE

Les affaires du Maroc. — *Les opérations du général d'Amade contre les M'dakra. — A la frontière algéro-marocaine : les combats de Bou-Ouzien et de Bou-Denib. — Les instructions du gouvernement au général Lyautey et au général d'Amade. — Moulaï Hafid à Méquinez. — La retraite de la mehalla de Bagdadi. — A Rabat, dans les ports et dans l'intérieur. — Incidents franco-allemand et franco-espagnol. — Les envoyés de Moulaï Hafid à Paris et à Londres. — Le remplacement de l'amiral Philibert à la tête de la division navale du Maroc.* 794

Renseignements politiques. — France. *Le voyage du Président de la République à Londres.* — Angleterre. *Le voyage du roi d'Angleterre en Russie.* — Belgique. *Les élections législatives.* — Turquie. *L'affaire d'Héraclée.* — Afrique Occidentale. *Le voyage de M. Milliès-Lacroix.* — Côte d'Ivoire. *La pacification du Haut-Sassandra* 806

Renseignements économiques. — *Les marines marchandes dans le monde. — L'exportation des minerais de fer français. — Le commerce de l'Algérie avec les Pays-Bas* 816

Nominations officielles 818

Bibliographie. — Livres et Revues 820

CARTES ET GRAVURES

Carte de la frontière indo-afghane 759

RÉDACTION ET ADMINISTRATION
19-21, RUE CASSETTE — PARIS. 6e. — Téléph. 732.84.
Abonnement annuel
France et Colonies, 15 francs Etranger et Union postale 20 francs
La Livraison : France : 0 75 Etranger : 1 fr.

Au COMITÉ DE L'ASIE FRANÇAISE, 19-21, rue Cassette, PARIS

Guides Madrolle

TONKIN DU SUD, HANOI..... **10 francs**

Un travail historique, anthropologique, et sociologique du peuple anamite précède les itinéraires. Le voyageur aura tous les renseignements pour visiter en détail la belle capitale moderne, **Hanoï**, la ville industrielle de **Namdinh**, les cités anciennes de **Ko-Loa**, de **Thang-Long**, de **Hoa-Lu**, et excursionner dans les jolis sites de **Da-Phuk**, de **Bavi**, de **Chiné**, de la **Rivière Noire** et du **Thanh-Hoa**.

CHINE DU SUD, PORTS DU JAPON..... **12 francs**

Le Touriste trouvera les indications nécessaires pour visiter les pays de l'**Extrême-Orient**, et pour pénétrer en Chine par le **Si-Kiang**, ou par le **Fleuve Bleu** — HONG-KONG, CANTON, MACAO, CHANG-HAÏ, HAN-KÉOU.

CHINE DU NORD, CORÉE, LE TRANSSIBÉRIEN..... **12 francs**

Le Guide prend le voyageur à **Chang-Haï** et lui fait parcourir toutes les excursions autour de **Pékin** et celles de la **Chine septentrionale** et **occidentale**; il le conduit jusqu'en Europe, à travers la **Mandchourie**, la **Sibérie**, la **Russie** et l'**Allemagne**. — **Tien-Tsin**, **Pékin**, **Séoul**, **Moscou**, **Varsovie**, **Berlin**.

INDO-CHINE, HARAR, INDES, CEYLAN, SIAM, CHINE MÉRIDIONALE. **18 francs**

Le Guide décrit chaque escale de l'itinéraire **Marseille** à **Canton**; le passager désireux d'étendre le cercle de ses excursions pourra gravir les hauteurs de l'**Ethiopie**, visiter les temples somptueux de l'**Inde méridionale**, aller dans les sanatoria de **Ceylan**, parcourir les villes mortes du **Siam**, étudier les ruines grandioses laissées par la civilisation khmer, remonter le **Fleuve Rouge** jusqu'en **Chine** et séjourner à **Canton**.

MONOGRAPHIES : Rudiments de la langue Chinoise, 2 fr. 50. — La Corée, 3 fr. — Les voyageurs Chinois, 1 fr. — L'Art chez les Chinois, 1 fr. — L'Histoire de la Chine, 1 fr. — Sud de la Chine, 3 fr. — Nord de la Chine, 3 fr. — Le Sud du Yun-nan, 2 fr.

CHEMIN DE FER D'ORLEANS

Voyages en Espagne.

La Compagnie d'Orléans délivre déjà dans toutes ses gares, stations et bureaux de ville de Paris, conjointement avec des carnets de parcours à itinéraire facultatif français, des billets demi-circulaires espagnols à itinéraire fixe, comportant Hendaye-Irun comme point d'entrée en Espagne et Cerbère-Port-Bou comme point de sortie, ou inversement.

Depuis le 15 avril 1907, cette Compagnie délivre également, conjointement avec les carnets de parcours français précités, des billets circulaires individuels espagnols à itinéraire tracé au gré du voyageur du tarif X n° 5; la sortie et la rentrée en France peuvent avoir lieu soit par le même point frontière (Hendaye-Irun ou Cerbère-Port-Bou), soit par l'un de ces points à l'aller et par l'autre au retour.

La demande de ces billets doit être faite 10 jours au moins à l'avance.

CAMBRIDGE, M

QUESTIONS DIPLOMATIQUES ET COLONIALES

LE PROBLÈME INDIEN

ET

LES TROUBLES DE LA FRONTIÈRE INDO-AFGHANE

De toutes les convulsions qui agitent le monde asiatique, de toutes les manifestations de cet esprit nouveau qui jette soudain dans l'agitation réformiste des peuples à peine éveillés d'un long sommeil, aucune, à coup sûr, n'est plus digne de solliciter l'attention de l'Europe que l'irruption bien inattendue, dans l'arène révolutionnaire, de ces Hindous du Bengale que l'on avait jusqu'ici regardés comme des résignés.

Décidément l'Asie n'épargne rien dans son souci d'imitation des méthodes occidentales. Tandis que la Perse est en proie à la crise de déchirement provoquée par l'essai du parlementarisme, une minorité d'Hindous, chez lesquels la semence du libéralisme a germé trop hâtivement, se jette à corps perdu dans le terrorisme pour mieux assurer le triomphe final de ses aspirations dont la formule est : « l'Inde aux Indiens ». Tout un parti de déclassés, incapable désormais de vivre de la vie modeste et sans besoins de ses pères, se rue à la conquête du pouvoir, espérant, par son exemple, entraîner dans l'assaut contre la domination anglaise une masse indifférente de 300 millions d'individus. Les excitations d'une presse indigène, qui, à la faveur d'une large tolérance, a atteint les plus extrêmes limites de la violence, ont jeté de tels ferments d'exaltation dans certains cerveaux déjà déséquilibrés par l'infusion irréfléchie de la pensée occidentale, que le recours aux procédés anarchistes de propagande par le fait devait naturellement s'ensuivre. L'attentat de Muzaffarpur, dans le Bengale, a révélé l'existence d'un parti qui se proposait de multiplier les crimes politiques pour contraindre le gouvernement à doter le pays d'une autonomie complète. Ce régime de terreur inauguré par les révolutionnaires bengalais ne saurait évidemment avoir une longue durée. L'autorité anglo-

indienne dispose de moyens de répression assez radicaux pour enrayer le mouvement anarchiste. Mais il n'en résulte pas moins que l'effervescence est dans les esprits, et que pour circonscrire l'expansion locale des tendances antigouvernementales, les Anglais vont se voir obligés de renoncer à l'essai loyal de libéralisme qu'ils avaient entrepris depuis la seconde moitié du siècle dernier. Il ne peut être question de céder devant les revendications d'une infime minorité, et d'abandonner à une poignée d'intrigants la conduite des affaires indiennes. Ce serait le retour aux anciens régimes d'oppression et à la lutte de races. L'Inde est une mosaïque d'éléments ethniques distincts, et il a fallu toute la puissance centralisatrice de l'Angleterre pour maintenir dans un symétrique assemblage des groupements aussi hétérogènes. C'est d'ailleurs dans cette diversité que l'autorité anglo-indienne trouve sa principale force de règne. Le Bengale, théâtre actuel de l'agitation réformiste, est lui-même divisé par l'opposition des Musulmans et des Hindous; aussi rien ne parait plus hypothétique que la réalisation d'une communauté de sentiments dans ce principal centre d'inquiétude de la puissance anglaise. La conception démesurée des seconds, dont le programme se résume, en somme, dans un désir d'hégémonie politique sur l'ensemble de l'Inde, porte en elle sa propre condamnation. C'est ce que fera comprendre un rapide examen des données du problème indien, telles qu'elles résultent de l'antagonisme des particularismes de race.

***

Il semblerait que l'Angleterre libérale, celle de Macaulay et de lord Bentinck, se soit comportée, vis-à-vis de l'Inde, à la façon d'un horticulteur qui, désireux de reproduire une espèce botanique soigneusement sélectionnée, ferait un semis sur un sol inconnu et verrait, étonné, son champ d'expérience envahi par des herbes folles... C'est pour avoir voulu répandre les idées démocratiques et développer la notion des droits de l'homme que l'on a obtenu ce résultat inattendu de former des révolutionnaires.

De la charte d'égalité de 1833 est issue la génération actuelle qui, désespérant de s'asseoir largement à la table du gouvernement, aspire à la renverser pour la redresser à son profit exclusif. « Nul indigène de l'Inde, proclamait lord Bentinck, ne « pourra à l'avenir, pour raison de religion, de patrie, de nais- « sance, de couleur, être privé de ses droits à un emploi quel-

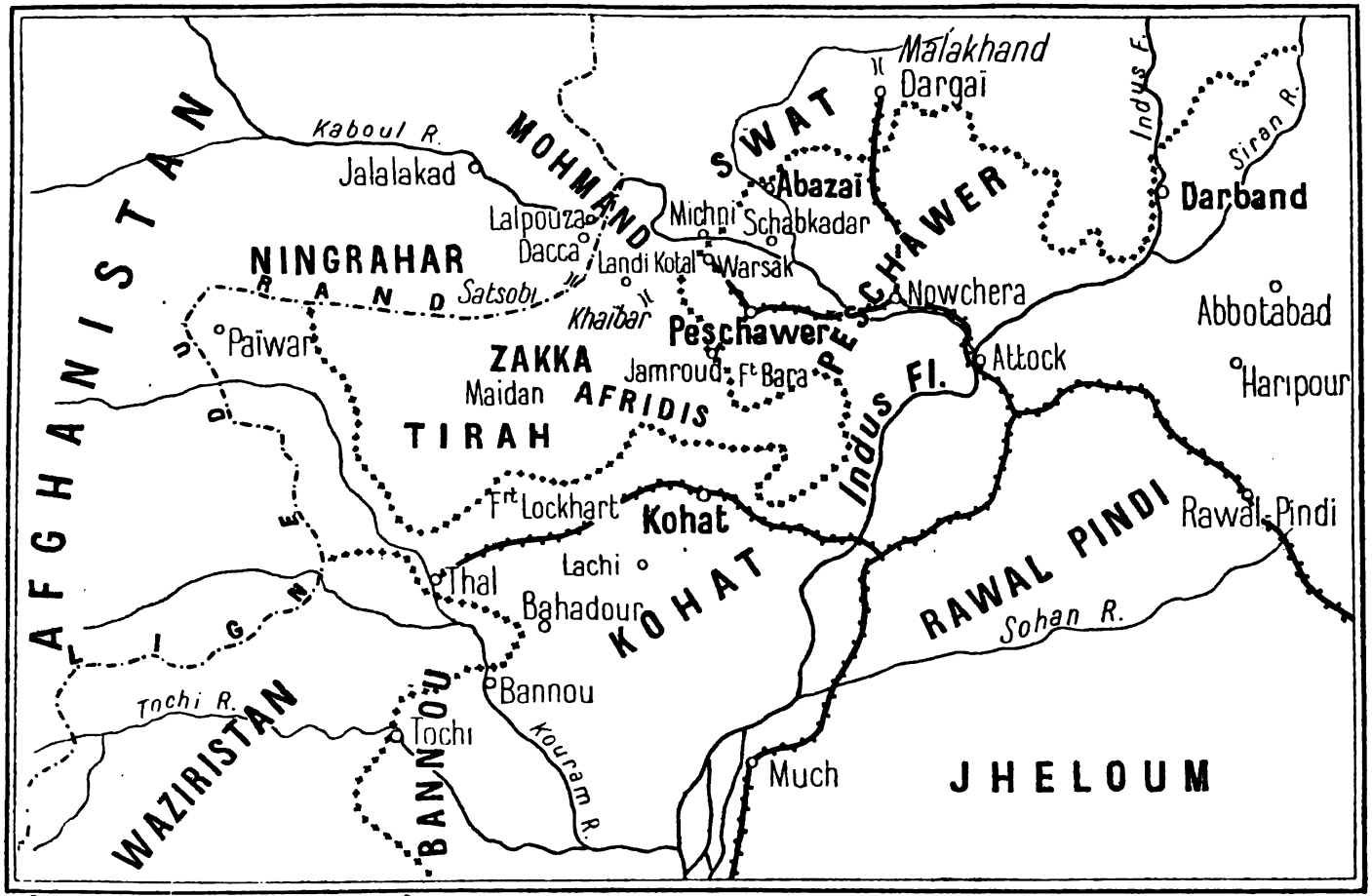

Questions Diplomatiques et Coloniales.

« conque de l'administration, sous la condition de satisfaire « aux concours institués. »

Imaginez ce qu'une idée, aussi insoucieuse de la hiérarchie impérieuse des castes, a pu verser dans l'esprit de la vieille Inde, mystique et rêveuse, indifférente aux conditions de l'étape terrestre. Elle y a déterminé un phénomène d'électrolyse partielle, en dégageant un certain nombre d'individus des étroites bandelettes dont les traditions religieuses et sociales, intimement liées, avaient entouré leur personnalité morale. Peu à peu il s'est constitué toute une génération de lettrés, imbus des idées occidentales, nourris de libéralisme, qui prétendent imprimer des directions à une masse amorphe de 300 millions d'individus et réaliser, dans cette Babel de races et de langues, une sorte d'unité nationale. Peut-être marquent-ils une hâte un peu puérile à voir leurs desseins entrer dans la voie de l'exécution et il semble qu'ils mettent quelque peu la charrue avant les bœufs lorsqu'ils étalent bruyamment leur revendication d'une autonomie complète, le « Swaraj », qui est la formule d'un nationalisme plus spéculatif que rationnel dans une contrée où les passions religieuses, les divisions sociales favorisent bien plus le séparatisme que le fédéralisme.

Ils se proclament les organes de la « volonté populaire ». Dans quelle mesure le mandat dont ils se parent est-il exactement l'expression des aspirations de la masse? Pour que leur nationalisme créé de toutes pièces réponde à un sentiment collectif, il faudrait que la mentalité générale soit infiniment plus évoluée qu'elle ne l'est en réalité. Or, les immenses foules anonymes qui constituent la population de l'Inde partagent leur activité d'esprit entre la rudimentaire conscience de la nécessité alimentaire, la stricte observance des traditionnelles coutumes religieuses et les obligations de la caste.

Il n'existe nulle part au monde un organisme social plus complexe, en raison de son émiettement, que la société hindoue. Les contrastes originaires, diversités de naissance, d'esprit, de profession, de conditions physiques et morales ont été maintenus à travers les âges, avec leur relief primitif, et le système des castes les accuse d'une manière tranchée, formant un cloisonnage multiple et hermétique entre les diverses catégories de la population. Aucun lien commun, aucune mutualité de relations, chacun des groupes, abrité par l'enceinte épaisse de ses préjugés séculaires, se maintenant à l'égard de son voisin le plus proche dans un isolement jaloux.

On est généralement d'accord sur la division primitive des Hindous en trois classes : les prêtres ou Brahmanes, les guer-

riers ou compagnons des rois, qui se disaient autrefois les Kchattryas, origine revendiquée aujourd'hui par les Rajpoutes, et les Vaisyas, agriculteurs. Ces trois classes se maintinrent respectivement isolées en s'interdisant tout mariage en dehors de leur groupe. Une quatrième classe, de condition inférieure, constituée par les descendants de tribus aborigènes épargnées par les envahisseurs Aryens, a formé le groupe des « Soudras » considérés, par opposition aux trois classes dirigeantes des « deux fois nés », comme des esclaves Noirs, « une fois nés ». Les Soudras ne pouvaient assister aux grands sacrifices religieux; ils ne devaient jamais espérer changer de condition et les labeurs les plus rebutants étaient leur lot.

Naturellement, la diversité d'origine et de profession a entraîné un morcellement de la caste qui s'est subdivisée en un nombre considérable de sous-castes. Chez les Brahmanes eux-mêmes, l'émiettement s'est produit à un tel degré que certains d'entre eux refusent d'entrer en relations avec d'autres dont les professions sont regardées comme inférieures, car il y a des Brahmanes pêcheurs, forgerons et laboureurs à côté de ceux qui se consacrent exclusivement aux soins cultuels et qui ne se croient pas autorisés à pouvoir prendre une nourriture quelconque avec des Brahmanes d'origine incertaine. D'ailleurs le caractère d'officiant n'est pas un des signes exclusifs de la dignité de la caste. Les représentants de l'aristocratie indigène se sont rangés, dès les débuts de cette hiérarchisation de la société hindoue, dans la catégorie qui paraissait la plus noble, et la féodalité guerrière des Rajpoutes a resserré par des unions les liens qui devaient l'unir à la caste prédominante. En dépit de la rigidité apparente de chacune des divisions marquées par les différentes castes, il s'est, avec le temps, produit une sorte d'endosmose qui a favorisé l'introduction dans une caste d'éléments provenant d'une autre. La prédominance des Brahmanes, bien que généralement admise, a été parfois combattue. C'est ainsi que, dans la présidence de Madras, les forgerons se regardent comme les véritables guides spirituels, se disent « acharyas », directeurs religieux, et portent le fil sacré qui est l'insigne des brahmanes.

Cet organisme complexe, qui a traversé le cours des âges sans subir de modifications d'ensemble, qui n'a été soumis qu'à une évolution interne et distincte dans chacune de ses cellules, a-t-il été impressionné par les conditions de la vie moderne ? Bien que la structure sociale paraisse rigoureusement intacte, conforme au passé, certains indices révèlent une tendance à la plasticité. La facilité des communications, le développement

de l'instruction occidentale et son corollaire la libération des idées semblent avoir déterminé çà et là un certain fléchissement des règles les plus rigides autrefois. Des pratiques, dont l'observance était rigoureusement liée aux conditions de l'existence coutumière, ont été, sur l'intervention du gouvernement, abandonnées, non sans résistance peut-être, mais ne subsistent plus qu'à l'état de souvenir. La « Sati », l'immolation des veuves qui volontairement se précipitaient sur un bûcher en présence des membres de leur famille, a fait place à un souci naissant du remariage. C'est une véritable révolution que certaines personnalités, affranchies par l'éducation, encouragent avec opiniâtreté contre le bloc des oppositions conservatrices.

La discipline des castes subit quelques atteintes ; les excommunications ont perdu de leur efficacité, aux yeux des nouvelles générations de lettrés. Mais ce n'est évidemment qu'à la surface de la profonde vague indienne qu'apparaît cette écume brillante constituée par les esprits relativement affranchis. La mentalité de la masse demeure intacte malgré tout. Et l'œuvre d'éducation populaire grâce à laquelle une modification de la société hindoue pourrait être obtenue ne semble pas devoir être réalisée avant des siècles.

***

Quelle est l'attitude, vis-à-vis du gouvernement anglo-indien, des princes feudataires ? Peut-on leur attribuer un secret désir de secouer le joug britannique, si les circonstances leur paraissent un jour favorables ?

Il ne semble pas que l'Angleterre ait des doutes sur la fidélité de cette aristocratie territoriale qu'elle a renforcée depuis la révolte de 1857, en renonçant à la politique d'annexion pratiquée par la Compagnie des Indes. Elle sait que ses puissants vassaux sont les assises inébranlables de l'Empire et qu'aucun rêve chimérique de fédération n'a pu germer dans leur esprit

Certainement, écrivait récemment un journal anglo- indien, quiconque a vécu aux Indes durant les huit ou dix dernières années pourrait assurer que les chefs des Etats les plus importants ont vis-à-vis du Roi-Empereur une attitude aussi loyale que celle du duc de Norfolk. C'est là une des heureuses caractéristiques de l'Inde moderne.

Le mouvement actuel, par ses apparences démocratiques, n'a nullement l'approbation des grands seigneurs indiens ; ils voient, avec méfiance, la tentative d'ascension politique de la minorité de lettrés hindous qui constitue les cadres de l'agitation. « Jamais, écrit le maharajah de Bikaner, la sédition

« actuelle n'aura l'appui des vraies classes dirigeantes, les « princes et chefs et en général l'aristocratie. »

***

La sédition du Bengale a révélé l'incompatibilité des tendances des Hindous et des musulmans. Elle a affirmé une fois de plus l'antagonisme permanent entre les deux collectivités. Comment pourraient se concilier deux organismes confessionnels et sociaux aussi différents que ceux représentés par l'hindouisme et le mahométisme? Avec la loi du Prophète s'efface la hiérarchie des castes. Tous les sectateurs du Coran sont égaux, et bien que l'islamisme indien soit un simple voile jeté sur les croyances locales, bien qu'il coexiste avec certaines pratiques auxquelles ses nouveaux adeptes ne peuvent se résoudre à renoncer, c'est pour échapper aux rigueurs de la constitution sociale du brahmanisme que les Hindous des castes inférieures ont embrassé la foi mahométane.

Sur les 62 millions de musulmans indiens, une dizaine de millions à peine descendent des anciens conquérants afghans ou mongols islamisés. Le reste est une conquête sur l'hindouïsme ou sur les cultes aborigènes.

Cette masse n'est pas absolument inerte, bien que, proportionnellement, le nombre de ses dirigeants soit moindre que dans le groupement hindou. Elle a à sa tête des personnalités instruites, soucieuses d'obtenir une part des faveurs gouvernementales, et animées par-dessus tout du désir de créer un contrepoids à l'influence grandissante de l'élément hindou, dont elles se gardent bien de seconder les visées. Cela explique son attitude loyaliste. Pour ne pas être submergée, elle s'appuie sur l'autorité britannique.

Si l'Islam contient des éléments de danger politique, écrit sir John Strachey dans son ouvrage sur l'Inde, ils sont annulés par le fait que les musulmans ont plus d'aversion pour l'Hindou idolâtre que pour le chrétien, et que les Hindous ne demanderont jamais une restauration de la suprématie musulmane. L'existence côte à côte de ces croyances hostiles est l'un de nos points forts dans notre situation politique aux Indes. Les meilleures classes des musulmans sont pour nous une source de force et non de faiblesse. Elles forment une minorité, petite comparativement, mais énergique, dont les intérêts politiques sont identiques aux nôtres et qui, en aucune circonstance, ne préférerait une domination hindoue à la nôtre.

Aussi les deux communautés se regardent en chiens de faïence. La presse musulmane de l'Inde n'a pas dissimulé sa désapprobation des troubles du Bengale, non seulement pour

défendre la cause de ses coreligionnaires que l'agitation des babous avait tenté de molester, mais pour marquer son opposition de principe à tout mouvement national sous la direction d'Hindous. Le « Congrès national indien », qui existe depuis 1886, compte bien quelques rares transfuges musulmans. Mais il est regardé avec méfiance par la majorité des autres qui ne souhaitent nullement voir grandir cet embryon de futur parlement indien rêvé par les gradués bengalis.

***

Ce n'est pas seulement dans l'ignorance des foules anonymes du pays, dans l'opposition des princes feudataires et de la communauté mahométane que réside l'obstacle à la réalisation prochaine des aspirations nationalistes de l'élément hindou cultivé. Le sentiment commun sur lequel le parti de l'émancipation fonderait ses revendications est inexistant, malgré le développement d'une presse qui compte actuellement près de cinq cents publications. La condition mentale de la masse est insuffisante pour favoriser la formation d'un esprit public, et l'unité d'aspirations est rendue impossible, pour un temps qui échappe à toute prévision, par l'extrême diversité des conditions psychologiques résultant de la différence des races, des croyances, des milieux et des langues.

Il y a diversité dans le même groupement : quel lien peut bien exister, à défaut du brahmanisme, entre les Hindous mahrattes et ceux du Bengale? Les premiers, au nombre de dix millions, installés sur la partie occidentale du plateau indien, le long de la chaîne des Ghat, ont une vigueur et des aptitudes guerrières qui, si elles ne trouvent plus aujourd'hui leur emploi, marquent toutefois un maintien de la tradition historique et rappellent les exploits de leurs ancêtres. Ceux-ci, au XVIIe siècle, sous la conduite d'un des leurs, le farouche Sivadji, avaient réussi à constituer le plus puissant Etat de la péninsule, et, mettant à profit la décadence de l'Empire des Grands Mogols, avaient étendu très loin leur prépondérance. Peut-être eussent-ils réalisé l'unité des éléments indigènes si des dissensions intestines n'avaient paralysé leur expansion. C'était un Mahratte, ce Nana Sahib qui, en 1857, tenta vainement, à la faveur de la mutinerie des Cipayes, de reconstituer l'empire de Sivadji.

Les Hindous du bassin du Gange et des régions méridionales sont naturellement inaptes à toute manifestation d'énergie. Ils ont subi avec docilité et indifférence toutes les dominations successives qui ont passé sur leur pays, et il ne semble

guère que les exhortations enflammées de leurs congénères lettrés du Bengale ou du Pendjab aient jamais le pouvoir d'annihiler en eux les déprimants effets du milieu humide et chaud dans lequel ils vivent.

Par contre, les Sikh du Pendjab constituent un élément très vigoureux. Au nombre de deux millions, ils sont les représentants d'un culte monothéiste dont le gourou Nanak, un pieux réformateur né à Lahore en 1469, est le fondateur.

A l'origine, ils formaient une secte religieuse dans laquelle, en réaction contre la pression musulmane, se développèrent les instincts guerriers, et qui se groupe en corps de nation. Se considérant comme partie de la caste des Kchatrya, ils ont fait de la vaillance une vertu traditionnelle. Contrairement aux Mahrattes, ils sont demeurés fidèles en 1857 et leur loyalisme, qui ne s'est jamais démenti depuis, vient encore de s'affirmer à l'occasion des troubles récents.

Les Rajpoutes du Mewar et du Rajpoutana participent des mêmes caractères que les Sikh et les Mahrattes. Ils constituent une féodalité guerrière qui, dans ses luttes contre l'invasion musulmane, s'est acquis un renom de vaillance non périmé de nos jours. Eux aussi se sont abstenus de toute participation à la révolte de 1857.

Les régions nord-occidentales, du Tchitral au Béloutchistan, sont habitées par des tribus mahométanes de race afghane, connues sous le nom de Pathans. Les Swati, les Yousoufzaï, les Orakzaï, les Afridis, forment des clans importants qui peuvent mettre en ligne des milliers de combattants et dont la turbulence nécessite une surveillance constante de la place d'armes de Pechawer.

Les Baloutches, les Persans, les Bokhariotes, complètent, avec les Parsi, l'ensemble des populations d'origine aryenne.

Les Parsi, de souche persane, sont les descendants des sectateurs de Zoroastre, que la persécution musulmane a contraints à l'émigration. Etablis dans les ports du golfe de Bombay, ils ont réussi, grâce à leur esprit de solidarité, à leur sens du négoce, à donner à leur communauté, qui comprend environ 80.000 individus, une très réelle importance.

***

La population de l'Empire britannique des Indes, y compris les Etats feudataires et la Birmanie, compte 290 millions d'habitants. Le gouvernement a respecté les possessions des chefs indigènes et plus d'un tiers de pays demeure entre les mains de

ses dirigeants héréditaires. Leurs sujets forment un quart de la population totale.

Les princes indiens gouvernent leurs Etats avec l'assistance « d'officiers politiques » anglais qui résident dans leurs capitales respectives. Quelques-uns de ces chefs natifs exercent un pouvoir de souverains presque indépendants, tandis que l'action dirigeante des autres est soumise à un contrôle plus ou moins étroit. Tous sont liés par des engagements au gouvernement anglais, leur suzerain, dont la souveraineté s'affirme dans ce fait que les feudataires ne peuvent entrer en lutte les uns contre les autres ou entretenir des rapports avec un Etat étranger sans l'autorisation du gouvernement.

Les possessions britanniques sont divisées en douze gouvernements relevant du gouvernement suprême de l'Inde, représenté par le gouverneur général en conseil. Le gouverneur général, qui porte aussi le titre de vice-roi, réside l'hiver à Calcutta et l'été à Simla. Les Etats feudataires sont :

Le Radjpoutana, — Haïderabad (Nizam's dominion), — Agence centrale de l'Inde et Bundelkhand, — Baroda, — Mysore, — Kashmir, — Etats indigènes de la présidence de Bombay, — Etats indigènes du gouvernement de Madras, — Etats indigènes du gouvernement du Bengale, — Etats indigènes du gouvernement du Pendjob, — Etats indigènes des provinces centrales, — Etats indigènes des provinces Nord-Ouest, — Sikkim, — Etats Shans, — Manipour.

L'Empire indien relève du secrétariat d'Etat de l'Inde, qui fait partie du Cabinet de Londres, et est assisté d'un conseil de quinze membres nommés par la Couronne pour dix années. Le gouverneur général, qui est désigné également par la Couronne, conserve généralement sa charge pendant une période de cinq années. Ce haut fonctionnaire est assisté d'un Conseil exécutif, qui constitue comme une sorte de cabinet d'un pays constitutionnel, et comprend cinq membres officiels, auxquels s'adjoint le commandant en chef des troupes. Ce conseil, qui se réunit une fois par semaine, traite de toutes questions de politique étrangère et d'administration et prépare les mesures à soumettre au Conseil législatif.

Cette dernière assemblée est formée des éléments ci-dessus, auxquels s'ajoutent le gouverneur de la province où elle peut avoir ses assises, certains personnages officiels choisis par le vice-roi dans les gouvernements du Bengale, de Madras, de Bombay ou d'autres provinces, et des membres nommés en qua-

lité de représentants des communautés indigène et européenne non officielles. Le total des membres est de trente-deux [1].

A côté de ces organismes figurent les Conseils législatifs provinciaux du Bengale, de l'Aoudh, de Madras et de Bombay, qui examinent les questions d'ordre provincial, et dont les décisions sont soumises à la sanction du gouverneur général.

*
* *

Le problème indien se présente, pour le gouvernement britannique, avec un aspect nouveau, sans doute quelque peu inattendu, bien qu'il soit la conséquence logique de la mise en application des doctrines libérales de Macaulay. « Peut-être, « écrivait cet homme d'Etat, l'Inde, instruite par l'Europe, « réclamera-t-elle dans l'avenir les institutions de l'Europe... A « quelque époque que cela arrive, ce sera le jour le plus glo- « rieux de notre histoire [2]. » Les impérialistes ne semblent pas considérer aujourd'hui que les résultats de l'éducation, tels qu'ils s'indiquent, soient vraiment un titre de gloire. Ils ont pu penser, pendant un temps, que la constitution d'une classe de plus en plus nombreuse de lettrés n'était nullement de nature à inspirer des inquiétudes. Ils percevaient bien les clameurs des mécontents, de tous ceux qui, déçus dans leurs illusions, encombrés de leur bagage universitaire, se voyaient fermer au nez la porte convoitée de l'administration. La presse indigène ne ménageait pas ses bordées d'injures. Toutefois, cela ne réussissait pas à troubler la sérénité des gouvernants anglo-indiens. Leur mépris pour tout ce qui caractérisait la vie morale des « natives » était si vaste que les bruissements de la « presse moustique » ne représentaient à leurs yeux qu'une agitation vaine. Mais le bouillonnement qui s'est produit sur divers points de la péninsule dans le courant de l'an dernier leur a semblé mériter une moindre indifférence. Ils ont constaté, cette fois, que la semence de désaffection jetée à pleines mains par les publicistes véhéments avait germé dans la population universitaire, et que l'esprit de sédition des étudiants avait quelque peu influencé, dans certaines agglomérations urbaines, une partie des habitants. Tant que l'effervescence est limitée à ces milieux, le danger n'est pas formidable. Mais on se souvient, aux Indes, que, parmi les causes de la révolte de 1857, figure celle résultant de l'inquiétude du conservatisme religieux. Il avait suffi que se répandît, on ne sait comment, la

[1] Sir Wilson Hunter. *The Indian Empire.*
[2] Piriou, *L'Inde contemporaine.*

légende représentant le gouvernement comme disposé à porter atteinte aux croyances indigènes pour que, subitement, des individus d'un naturel rêveur et paisible se jetassent dans la rébellion. Or, les journaux hindous de parti extrémiste ne laissent passer aucune occasion de dénaturer les moindres actes de l'autorité ou des Européens en général.

Par bonheur, leur campagne d'excitation demeure encore sans grand écho.

La *Jeune-Inde*, jusqu'à présent, ne représente que sa propre opinion. Celle-ci s'appuie sur un embryon d'organisation parlementaire ou sur une sorte d'école du parlementarisme, le Congrès national, émanation de la société indienne cultivée, fondé en 1886, et qui, chaque année, réunit, durant quelques jours, des délégués de toutes les provinces. A toutes les sessions, avec une inflexible obstination, les membres de cette assemblée votent à l'unanimité des résolutions tendant à attirer l'attention du gouvernement anglo-indien sur les doléances de ses sujets. Chacune de ces résolutions vise un état de faits qui nécessitent indiscutablement des réformes. La situation des classes rurales est sans cesse inquiétante, puisque l'épargne est interdite au petit capitaliste appauvri jusqu'à l'épuisement. Lorsque, par l'effet d'une circonstance météorologique, une récolte vient à manquer, c'est la famine, faucheuse de millions d'individus. Pourtant, dans ces heures de calamité, les exportations de grains continuent; l'Inde charge dans ses ports les céréales que le paysan affamé ne peut acheter. Le remède à ce mal endémique ne réside pas exclusivement dans la répartition d'un fonds de famine dont l'insuffisance ne permet jamais de préserver de la mort les malheureux faméliques. Le Congrès pense qu'il faudrait développer les institutions de crédit agricole, les sociétés de prévoyance, soustraire le paysan aux exigences écrasantes de l'usurier, le banyan, et réduire les impôts. Le budget des dépenses est trop considérable. L'Inde fait les frais de l'impérialisme britannique; elle paie les expéditions hors des frontières, elle entretient une armée trop nombreuse. Si encore elle avait une large part des emplois administratifs, les sommes reçues au titre des traitements demeureraient dans le pays et pourraient concourir au développement de l'industrie locale. Or, les Hindous se voient obstinément écartés des fonctions supérieures. En dépit des promesses libérales, la charte d'égalité reste lettre morte. On ferme pratiquement aux « natives » le Civil Service, puisque le concours d'admission a lieu à Londres; on les exclut des hauts grades de l'armée. On ne leur laisse que les emplois de traitement inférieur, tandis que

les Anglais se partagent les situations de direction, grassement rétribuées, et par leurs achats, par leurs congés, par leur épargne, leur retraite, alimentent le drainage permanent des ressources du pays.

C'est dans ces termes que les membres des Etats généraux de l'Inde exposent leurs griefs contre la gestion britannique. Le groupe des modérés estime qu'une extension des pouvoirs de contrôle des conseils provinciaux devient indispensable et qu'une part de plus en plus large doit y être faite à la représentation indigène. En cela, ils ne vont pas au delà des intentions mêmes du gouvernement. Le secrétaire d'Etat pour les Indes étudie en ce moment les détails d'une organisation nouvelle qui comporterait la création d'un conseil de notables, organe purement consultatif qui « permettrait aux opinions « indépendantes de se manifester, et ce qui importe surtout, faci- « literait la diffusion d'informations correctes relatives aux « intentions du gouvernement ». En second lieu, on donnerait plus d'ampleur aux conseils législatifs, tant à celui du vice-roi qu'à ceux des provinces.

Pour bien marquer l'intention formelle du gouvernement d'associer l'élément indigène à la direction des affaires indiennes, M. Morley a appelé à siéger au Conseil de l'Inde, qui, à Londres, assiste le secrétaire d'Etat de l'India Office deux, représentants des communautés hindoue et musulmane.

Il n'est pas douteux que ces mesures, empreintes d'un libéralisme non exempt de circonspection, donneront satisfaction, pour un temps, aux aspirations de la partie pondérée des classes éduquées de l'Inde. En ce qui concerne les revendications radicales des extrémistes, le gouvernement entend leur opposer nettement sa ferme volonté de n'abdiquer aucune des responsabilités morales qu'il a assumées vis-à-vis des populations soumises à sa direction.

*
* *

Le seul côté rassurant de la situation créée par les ambitions du babouisme, ce prolétariat intellectuel qui superpose une caste nouvelle à celles déjà existantes en si grand nombre, c'est qu'elle porte en elle un germe de réaction. Sans doute les brahmanes ont, en certains points, pris part au mouvement anti-anglais. Leur antipathie d'instinct à l'égard de l'étranger a pu les associer momentanément à des disciples de la pensée occidentale. Mais ils ne tarderont peut-être pas à éprouver l'influence destructrice, pour leur statut héréditaire et leur autorité sacerdo-

tale, du démocratisme de leurs alliés. C'est qu'il y a vraiment incompatibilité entre l'exclusivisme de caste de l'aristocratie brahmanique et les tendances de la génération qui, nourrie des idées de Mill, de Spencer, de Rousseau, renie toute classification sociale pouvant la défavoriser.

Quoi qu'il en soit, le problème menace de devenir chaque jour plus complexe. Le nombre des mécontents s'alimente sans cesse, à mesure que l'Université rejette hors de ses portes, avec ou sans diplômes, des déracinés. Si cette jeunesse éduquée pouvait tourner son énergie et ses ambitions vers d'autres voies, l'agitation verrait tarir sa source de recrutement. Mais ni l'industrie indigène, ni les arts, ni les sciences n'ont reçu de développements suffisants.

Aussi l'autorité anglo-indienne se préoccupe-t-elle d'endiguer le flot montant des oppositions intellectuelles en renforçant partout où ils existent les groupements ou les organisations propres à y résister. C'est ainsi que, loin de suivre les errements de l'ancienne Compagnie des Indes, de procéder à des annexions des territoires feudataires, la tendance est au contraire de développer le système féodal en conférant à nombre de vieilles familles représentant l'aristocratie locale un pouvoir administratif assez étendu sur certaines régions, où la souveraineté anglaise se marque par le contrôle aussi discret que possible d'un résident.

Mais il ne peut y avoir là qu'une solution partielle. Une partie de la population de l'Inde est hostile à l'Angleterre. Cette hostilité existe plus ou moins parmi l'ensemble des individus ayant reçu à des degrés divers une culture européenne 2 millions environ. Sans doute, les émancipationnistes violents ne constituent dans ce nombre qu'une minorité. Mais qu'elle s'y développe et la Grande-Bretagne aura à faire face à un danger dont les difficultés actuelles indiquent assez l'ampleur.

En 1885, un écrivain anglais, sir Alfred Lyall, avait signalé les inconvénients de l'enseignement européen :

Ce qui caractérise, écrivait-il, la situation présente dans l'Inde, c'est que nous disséminons les idées abstraites de droit politique et le germe des institutions représentatives au sein d'un peuple qui, pendant des siècles, a été gouverné par des fonctionnaires irresponsables, et dans un pays où les libertés locales et les habitudes d'autonomie ont été depuis longtemps oblitérées ou n'ont jamais existé. En même temps nous semons à la volée l'éducation moderne sur un sol où la science n'a jamais grandi au delà de ce qu'elle était en Europe au moyen âge.

Les Anglais s'aperçoivent que le libéralisme ne peut sans certains tempéraments être implanté outre-mer, pas plus que

des semis d'ananas n'ont de chance de pousser sur les bords de la Tamise. Mais il n'est plus possible de laisser le sol universitaire de l'Inde en jachère, et chaque année, qu'on le veuille ou non, une floraison de babous viendra grossir les rangs de ceux qui mènent le combat pour l'émancipation de l'Inde. Il est donc à craindre que les ferments de désaffection semés par la minorité opposante ne viennent à germer peu à peu, très lentement sans doute, mais dans des conditions suffisamment manifestes pour que la domination britannique ne cesse désormais de s'exercer dans l'inquiétude.

Depuis la grande rébellion de 1857, les Anglais ont compris la nécessité de maintenir, entre les éléments distincts qui constituent l'échiquier indien, la dispersion naturelle des intérêts résultant de l'opposition des particularismes de race. Le plus gros danger, pour la tranquillité de leur domination, avait été la tentative de restauration de l'Empire musulman de Delhi. La révolte des Cipayes, simple mutinerie militaire à l'origine, s'était transformée en une sédition politique dès que les insurgés, s'avisant de la présence à Delhi d'un successeur des Grands Mogols, avaient pu donner à la rébellion, jusqu'alors incertaine, un centre historique et un objectif précis. Aujourd'hui, il semble que le souvenir des anciennes dynasties indigènes est complètement évanoui. D'ailleurs, en subsistât-il encore des vestiges, tout effort en vue de la reconstitution d'un Etat indépendant serait facilement brisé, grâce à la mobilité des forces anglo-indiennes qu'un réseau ferré considérablement développé permet de transporter rapidement sur tous les points effervescents. D'autre part, la neutralisation réciproque des éléments ethniques entrant dans la composition des régiments de « natives », obtenue par un dosage des représentants de chaque race, assure le gouvernement britannique de la fidélité de ses contingents et constitue un obstacle à toute tentative de soulèvement qui escompterait la défection des troupes indigènes.

Il semblerait donc que l'Angleterre n'a à faire face qu'à l'agitation révolutionnaire toute localisée du prolétariat intellectuel et qu'en dehors des mesures de police urbaine, que lui impose la répression de ces troubles sans écho sur la masse, sa position n'est nullement inquiétée. Pourtant, jusqu'à ces derniers temps, le spectre historique des grandes invasions, précipitées par la façade Nord-Ouest sur l'Hindoustan, hantait les autorités britanniques. Les possibilités d'un conflit avec la Russie rendaient toujours présente la menace d'un déchaînement des hordes afghanes, alimentées par l'or moscovite. Aussi, tout l'effort extérieur de la politique anglo-indienne était-il dirigé sur

l'Afghanistan pour soustraire ce pays à l'influence des agents des tsars, et lui maintenir, avec son indépendance, son caractère de tampon entre les deux grands empires susceptibles de se heurter.

Mais la présence au flanc de l'Inde d'un Etat musulman inorganique n'était pas sans apporter quelque trouble dans la sécurité de la frontière occidentale.

Pour protéger ses lignes bordières, l'autorité anglo-indienne était fréquemment contrainte d'agir militairement sur les tribus afghanes relevant nominalement de l'émir, mais qui, en fait, vivent dans un état complet d'indépendance. Chacune de ces opérations était toujours systématiquement limitée par la crainte de provoquer un conflit avec le gouvernement de l'Afghanistan, conflit à la faveur duquel les Russes, sous prétexte de garantir leur front méridional du Turkestan, eussent porté leurs lignes de défense vers Hérat et Kaboul. On se souvient qu'à deux reprises, en 1878 et en 1885, une crise des plus aiguës, provoquée par un choc de deux influences rivales, faillit mettre aux prises les puissants voisins de l'émir.

La convention du 31 août 1907, en scellant définitivement le côté européen de la question afghane, dans ce sens que la Russie, reconnaissant le protectorat diplomatique de l'Angleterre, renonce à son attitude de compétition sur cette partie du continent asiatique, a brusquement modifié les conditions de la politique anglo-indienne sur sa face Nord-Ouest. Cette politique n'a plus, désormais, vis-à-vis d'elle, qu'un Etat semi-anarchique, livré à ses seuls moyens par la disparition du contrepoids grâce auquel il pouvait garder un certain équilibre.

Ce n'est pas dire que ces moyens soient négligeables. L'Angleterre sait bien que toute entreprise susceptible de modifier à son profit direct le statut de souveraineté de l'Afghanistan déterminerait contre elle une soudaine cohésion de tous les éléments ordinairement disjoints de ce pays sur lequel l'émir érige son hégémonie nominale. Mais, sous cette réserve, elle dispose désormais d'une liberté d'action propre à lui permettre d'exercer, en toute aisance de mouvement, la police effective de ses confins Nord-Ouest.

Or, on peut constater que cette situation nouvelle coïncide avec l'adoption, vis-à-vis des populations de la zone contiguë, d'une attitude moins passive que celle imposée à lord Curzon depuis les opérations de 1897-98, et dont la formule était : observation et concentration en deçà de la frontière. A la lumière de cette remarque, on conçoit l'ampleur que vient de revêtir le problème Nord-Ouest et l'on discerne l'évolution des événe-

ments dont cette partie de l'Empire indien est actuellement le théâtre.

Une expédition dont on avait voulu circonscrire l'objectif au seul châtiment d'un des clans montagnards les plus turbulents, le « kheïl » des Zakka, a provoqué l'entrée en lice d'un autre clan très considérable, celui des Mohmands. L'autorité anglo-indienne se trouve entraînée dans un engrenage qui ne laisse pas d'être inquiétant, l'attitude de l'émir pouvant, sous la pression de la réaction xénophobe et du fanatisme religieux, s'orienter dans un sens hostile à l'action britannique. On apprécie l'étendue des difficultés présentes lorsque l'on jette un regard sur les populations belliqueuses avec lesquelles les forces anglaises se trouvent en ce moment aux prises, et sur le caractère extrêmement accidenté des régions qu'elles doivent parcourir.

***

La frontière afghane est divisée en six districts : Peschawer, Hazara, Kohat, Bannou, Dera-Ismaïl-Khan, Dera-Ghazil-Khan. Les trois premiers forment la division de Peschawer ; les trois autres, celle de Deras.

L'administration civile est aux mains d'un Deputy-Commissioner, sorte de dictateur au petit pied qui exerce une mission de surveillance sur toutes les tribus voisines, a l'œil et parfois la main sur toutes leurs intrigues et leurs agitations. L'action politique de cet agent s'appuie sur l'organisation d'une ligne de défense constituée par des postes militaires et des camps retranchés, dont les plus intéressés par les événements actuels sont ceux de Tchitral, qui commande les débouchés des cols d'Agram et de Doran; de Peschawer, à l'entrée de la passe de Khaïber, que traverse la grande voie de communication entre Samarkand, Kaboul et l'Inde, — vaste camp retranché qui comprend les forts d'Abazaï et de Mitchni au Nord, de Djamroud à l'Ouest, de Bara et de Makeson au Sud; en arrière se trouve d'abord la tête du pont d'Attok sur l'Inde, puis Rawal Pindi, la garnison la plus importante du Nord-Ouest ; enfin de Bannou, position fortifiée qui surveille les routes venant du Kaboul par la vallée du Kouram et de Ghazni par la vallée du Totchi [1].

Cette organisation administrative et militaire fait face à une

[1] Commandant DE LACOSTE. *Bulletin du Comité de l'Asie Française.*

contrée comprise géographiquement dans les Etats de l'émir, mais qui constitue une région indépendante, une sorte de « bled siba », auquel on donne d'ailleurs le nom de Yaguistan ou « pays rebelle ». Le Yaguistan est habité par des confédérations qui se subdivisent en clans (kheïl), les uns pasteurs, les autres agriculteurs, tous également pillards, chaque clan s'efforçant d'enlever à son voisin le plus de bétail possible, ou se coalisant avec lui pour en razzier un troisième, cependant que des rancunes séculaires, des vendettas inexpiables, mettent sans cesse aux prises les individus d'un ou de plusieurs groupes. Par suite, l'état de guerre est l'état normal du pays afghan, aucune autorité n'intervenant dans la lutte des égoïsmes. La tribu reconnait en principe la prépondérance d'un Khan, chef de clan qui a su imposer sa personnalité et se concilier assez de partisans pour neutraliser les velléités hostiles de ses rivaux d'influence. Le pouvoir du Khan est d'ailleurs précaire, car il doit s'appuyer sur la « djirga » (conseil des anciens) qui n'a elle-même la possibilité de faire admettre ses avis que dans la mesure où ils sont conformes au sentiment quasi unanime. L'intervention des mollah, avec la part assez considérable d'influence que leur assure leur caractère religieux, ajoute encore à la confusion générale. Inutile de dire que le gouvernement de l'émir n'a avec ces sujets lointains que des rapports intermittents et sans prestige. L'absence totale de centralisation, résultant de l'inexistence de voies de communication et de l'exiguïté des moyens de coercition à la disposition du prince, assure aux habitants de la périphérie l'indépendance la plus complète. Les Yousoufzaïs, les Afridis, les Waziris, les Mohmands, les Bouners, principales tribus voisines de la frontière indienne, profitent à tour de rôle des trêves qui suspendent leurs conflits sans cesse renouvelés, pour s'entretenir la main en faisant des incursions sur les tribus « rayas », afridis ou yousoufzaïs installées en territoire britannique, ou sur les habitants hindous des districts frontières. Le commissaire anglais menace de représailles la confédération des délinquants; la « djirga » se réunit, parlemente, s'efforce d'obtenir la restitution d'une partie du butin. Lorsqu'elle n'y peut réussir, le commissaire déclare le blocus : on arrêtera sur le territoire anglais tout membre de la tribu qui s'y aventurerait et on saisira ses biens. Parfois ces représailles amènent les récalcitrants à composition; souvent il faut recourir à un moyen plus énergique, et l'on part en campagne pour la plus grande joie des officiers des forces frontière que le tennis et le polo ont par trop blasés. Malheureusement ces expéditions, quel que soit le désir d'en limiter le but et la

durée, risquent de prendre une extension qui n'entrait pas dans le programme. Les Afghans sont bien armés. Par le port de Gwadar dans la mer d'Oman, les Etats d'Oman et de Mascate dirigent sur Kandahar, Hérat et Kaboul des fusils à bon marché et des munitions dont s'approvisionnent tous les montagnards. Ceux-ci aiment trop la guerre et ses profits pour ne pas tendre la main au clan ou à la tribu qu'ils voient aux prises avec le « serkar » (le gouvernement britannique).

C'est ainsi que la dernière grande guerre de frontière, en 1897-1898, est née d'un des menus incidents qui sont la monnaie courante des relations entre les gens du Yaguistan et les rayas. Un détachement anglais envoyé dans la vallée du Tochi fut soudainement attaqué, et tous les officiers tués ou blessés. Moins d'un mois plus tard les tribus du Swat se jetaient à l'improviste sur le fort de Malakand. Un mollah nommé Hadda, trouvant l'occasion favorable pour proclamer le « djihad », la guerre sainte, avait entraîné plusieurs clans, qui d'ailleurs n'avaient pas besoin d'être fanatisés. Des villages furent incendiés aux portes de Peschawer, les gorges de Khaïbar occupées par les rebelles, tandis que de furieuses attaques étaient dirigées contre les forts du Kohat. Il fallut mobiliser un corps d'armée qui pénétra dans la vallée de Tirah et procéda à la répression énergique que commandaient les circonstances. Parmi les clans les plus acharnés dans la résistance, celui des Zakka, qui vient de nouveau de partir en guerre, se signala particulièrement. Leurs villages d'été de la fertile vallée de Maidan, avec leurs réserves de grains furent détruits. Malgré ce châtiment, les Zakka ne crièrent point grâce, continuèrent d'harceler l'arrière-garde des forces anglaises à leur retour par la vallée de Bara et usèrent de toute leur influence pour entraver les soumissions de leurs confédérés.

Ce kheïl de Zakka fait partie de la très importante tribu des Afridis, qui, d'une façon générale, jouissent, dans tout le Nord-Ouest, d'une réputation déplorable. Pour les gens de Peschawer, les Afridis sont des « Afrit », des démons. Il faut dire que les apparences sont vraiment contre eux. Installés au haut de la passe de Khaïbar et dans le pays d'alentour, ils soumettent toutes les caravanes qui vont de Kaboul dans l'Inde à un péage sans réplique. Les Anglais n'ont eu garde de négliger ces dispositions : ils ont fait leurs douaniers de ceux de ces montagnards pathans[1] qui dominent la passe. Moyennant une subvention

[1] Le nom national des Afghans est Poukhtoun que les Indiens prononcent Pathan. Le mot Afghan est le terme par lequel les Persans désignent ces Poukhtoun dont la langue s'appelle le poukhtou.

régulière, les tribus de Khaïbar entretiennent un corps de 700 « djezaïlchis » sous le commandement d'un « malik » et protègent désormais en principe les caravanes au lieu de les piller. Inutile de dire qu'ils ne s'intéressent qu'aux affaires de Khaïbar et qu'ils n'auraient garde d'intervenir, soit pour empêcher les méfaits d'un autre clan, soit pour informer le deputy-commissioner.

Aussi, assurés de complicités tacites sur le territoire anglais, les turbulents montagnards du voisinage aiment assez y faire des raids fructueux; les Zakka et les Mahsoud-Waziri sont toujours au premier rang parmi les plus hardis pillards. Leurs menus méfaits ont un tel caractère de fréquence que nul ne s'étonne plus. D'ailleurs la région frontière n'est nulle part un pays bien sûr. A Peschawer même, on remarque une curieuse institution qui indique, par sa seule existence, la légèreté des scrupules touchant le respect du bien d'autrui : le tchaukidar, fonctionnaire patenté par la police, mais entretenu par les particuliers, est chargé de veiller, pendant la nuit, à raison de 6 roupies par mois, sur la propriété... Il est toujours Afghan d'origine, appartenant à un des clans du voisinage, a pris lui-même plus ou moins part à des raids, dans son jeune âge, mais s'est rangé vers l'âge mûr, et connaissant toutes les ruses des bandits, ses anciens compagnons, il est le plus sûr et le plus éveillé des gardiens.

Ceci vous indique assez que l'on est accoutumé dans les « North-Western Provinces » à un certain trouble, à cette inquiétude agréable que donne la perspective toujours présente d'une opération de police lorsque le commissaire a épuisé toute sa diplomatie contre les montagnards les plus compromis dans des affaires louches. Un dicton populaire explique d'une façon pittoresque les soudains réveils de léthargie des autorités anglaises : la patience du « serkar » (gouvernement britannique) est aussi longue qu'un jour d'été, mais son bras est aussi long qu'une nuit d'hiver. Depuis la dernière guerre une tranquillité relative existait et l'on pouvait s'étonner à bon droit de ce calme inusité des Afridis, lorsque les Zakka, soucieux de ne point laisser faiblir leur vieille réputation, ont repris, durant l'hiver de 1906-1907, le cours ordinaire de leurs déprédations. Enhardis par l'impunité dont ils avaient réussi à bénéficier, ils ont, dans les derniers mois de 1907, étendu leur champ d'opérations, marquant quelque prédilection pour l'attaque des convois de ravitaillement ou des détachements isolés. Dès qu'on s'agitait un peu dans les camps anglais, les Zakka gagnaient tous prudemment le Tirah

où ils se savaient à l'abri pour un temps, puis reparaissaient peu après. Au cours d'un raid des plus audacieux sur un village des environs de Peschawer, le détachement de police qui s'élançait à leur poursuite leur tua un homme. Les chefs de clans n'hésitèrent pas à déclarer que leur « badal » (vendetta) serait de dix personnes pour chacun des leurs tués sur le territoire britannique ! Et pour marquer que cet engagement n'était point vain, une de leurs bandes osa, le 5 janvier dernier, attaquer le dépôt militaire de Talozaï, entre Peschawer et Nowshera, et enlever un grand nombre de mulets.

La mesure était comble, et une expédition fut décidée au début de février, mais on eut grand soin d'en limiter l'objectif aux seuls Zakka. Le major général Wilcocks, à la tête de trois brigades formées des meilleures troupes de la frontière, devait se borner à atteindre les quartiers d'hiver de la tribu, dans la vallée de Bazar. On se flattait de n'avoir à recourir qu'à une simple démonstration, et l'on pensait qu'en une semaine tout serait terminé. D'ailleurs les instructions étaient formelles : pas d'occupation militaire, quoique l'expérience acquise au cours de multiples expéditions dans les montagnes du Yaguistan ou du Waziristan ait démontré que les tentatives de coercition demeurent vaines si elles ne sont pas suivies d'une installation au moins temporaire sur le territoire des tribus châtiées.

Pour la quatrième fois les troupes anglaises allaient parcourir la vallée du Bazar. Du 14 au 18, la colonne Wilcocks se dirigeait sur la pointe de Chinar, où elle savait devoir rencontrer l'ennemi. Après un court engagement, celui-ci abandonnait les tours et la colline d'où il avait surveillé les approches des Anglais, et se portait sur Halwaï. Le major général Wilcocks s'emparait le 21 de cette position après un combat assez vif et ordonnait la destruction des réduits fortifiés où les Zakka avaient cherché un refuge. La vigueur des opérations au cours de cette semaine amena les Zakka, dont les pertes étaient assez importantes, à ouvrir des négociations. Le 27 février, grâce à la médiation de clans afridis demeurés neutres pendant la lutte, trois cents représentants des Zakka s'engageaient à assurer l'ordre à l'avenir et promettaient de remettre aux autorités anglaises, comme gage de leur bonne foi, une quantité de fusils évaluée 20.000 roupies. Ces conditions acceptées, la colonne Wilcocks regagnait Peschawer le 1er mars. L'expédition avait, en somme, très rapidement réalisé son objectif qui consistait simplement à infliger un châtiment aux turbulents Zakka.

Toutefois, des doutes furent exprimés, dans les cercles mili-

taires anglo-indiens, sur la sincérité des soumissions obtenues. On objectait que le retrait hâtif des troupes serait fâcheusement interprété par les indigènes et l'on discutait sur la valeur d'opérations de police qui, n'étant jamais suivies d'une occupation effective des points importants du Yaguistan, ne donnent que des résultats éphémères. Le correspondant militaire du *Times* s'élevait contre la tradition de certains officiers de l'armée des Indes qui regardent « comme aussi naturelle que la précession des équinoxes » la méthode des tournées de police. A ces arguments, un autre correspondant du *Times* opposait une opinion contraire à toute installation dans le Yaguistan ; il fallait éviter à tout prix l'engrenage auquel conduirait l'occupation de points quelconques hors de la frontière administrative de l'Inde. A quel résultat atteindrait-on avec cette méthode ? A déplacer simplement vers l'Ouest la zone d'insécurité; les conditions générales demeurant identiques, on risquerait un beau jour de se trouver avec une guerre afghane sur les bras...

Quand on parle d'opérations hors de la frontière, ce n'est pas tout à fait exact au point de vue anglo-indien. Que l'on subisse là-bas la fascination des zones d'influence et qu'on veuille les transformer en territoire d'administration directe, rien n'est moins surprenant. Le pays habité par les Pathans contre lesquels les troupes anglaises ont si fréquemment à se mesurer, est, en somme, nominalement placé sous la suzeraineté politique de l'Inde. La limite de l'influence anglaise est déterminée du côté de l'Afghanistan par la ligne Durand qui reporte à une centaine de kilomètres à l'Ouest la frontière administrative indienne. En fait, les tribus pathanes de la zone de confins sont indépendantes, le gouvernement anglo-indien leur demande seulement de vivre en paix et de s'abstenir de troubler la sécurité. On voit qu'elles ne se soucient guère de déférer à ses suggestions. Après les Zakka, les Mohmands viennent d'entrer en guerre contre le « serkar ». Il a fallu moins de deux mois, depuis le retour à Peschawer de la colonne Wilcocks, pour que cette tribu, qui, lors des opérations contre les Zakka, avait donné des signes d'impatience, tente à son tour d'éprouver la longanimité anglaise. L'hostilité des Mohmands s'est naturellement caractérisée par un raid sur un village des environs de Peschawer et le meurtre de quelques hindous. Les prédications des mollah ont achevé de transformer ce qui n'était qu'une entreprise de pillards en un mouvement général de la tribu. L'inquiétude n'eût pas été considérable du côté anglo-indien si l'on avait pensé avoir affaire aux seuls

Mohmands. Bien qu'ils puissent mettre en ligne sept à huit mille hommes, ils n'ont pas la réputation de bravoure et de ténacité des Zakka et ils ont déjà eu l'occasion de se mesurer, à deux reprises, avec des forces britanniques qui en sont venu aisément à bout. Mais où l'incident a pris des proportions tout à fait imprévues, c'est lorsque l'on a appris que deux mille combattants, provenant du côté afghan de la frontière politique (ligne Durand), avaient embrassé la cause des Mohmands. Les forces pathanes, en guise de défi, se jetaient sur le fort de Shabkadr sur la rivière de Kaboul, où un détachement anglais avait été dépêché tout récemment, et tuaient trois soldats.

Il devenait indispensable d'agir vigoureusement, et sir James Wilcocks, à la tête de 3.000 hommes, se mettait de nouveau en marche avec, comme objectif, l'étroite vallée du Jarobi, centre de la position des Mohmands, cependant que des représentations étaient, par voie rapide, adressées à l'émir d'Afghanistan, en vue d'obtenir son intervention pour désarmer l'hostilité de ses sujets. On s'étonnait que les agents d'Habiboullah à Dacca, ville frontière, n'eussent point tenté d'entraver le mouvement des 2.000 hommes qui avaient fourni l'important appoint de leur belliqueuse ardeur aux Mohmands. C'était sans doute attribuer à ces agents une autorité et une influence qu'ils ne possèdent certainement point. Quoi qu'il en soit, dans la nuit du 1er mai un « laskar » (corps expéditionnaire) afghan de 20.000 combattants se dirigeait, en deux groupes, sur Landi-Kotal et sur la vallée supérieure de Bazar. Une attaque menée contre un blockhaus situé à l'Ouest de Landi-Kotal et occupé par des Afridis des « Khaïbar Rifles » fut repoussée. Le surlendemain, la brigade Wilcocks prenait position de ce côté et infligeait à l'ennemi des pertes sérieuses. Mais il semblait qu'aucun résultat sérieux ne pourrait être obtenu tant que l'émir n'aurait pas officiellement condamné l'active participation de ses sujets au mouvement offensif contre les Anglais. A la fin de la première semaine de mai, on recevait à Simla une note dans laquelle le prince afghan exprimait tous ses regrets pour l'attitude des groupes de la frontière et annonçait que des ordres fermes avaient été donnés à ses agents en vue d'empêcher les Afghans de franchir la frontière et d'offrir leur assistance aux tribus du Yaguistan.

En même temps une pression assez énergique était exercée sur les mollah Hazrat Sahib et Safi Sahib dont la présence au milieu des confédérés ne pouvait que provoquer une prolongation de l'ère des troubles. L'intervention de l'émir a-t-elle été

assez efficace? Toujours est-il que la ruée des Afghans s'est trouvée ralentie et qu'un mouvement de recul très accentué s'est prononcé. Il semblerait que ce changement soit dû surtout à la vigueur avec laquelle sir James Wilcocks a dégagé les approches Ouest de Khaïbar et de Landi-Kotal.

Les « laskars » afghans n'ont sans doute pas jugé utile de poursuivre l'expérience qu'un premier contact avec les forces anglaises leur indiquait comme devant être assez dangereuse par la suite. Avec ce défaut d'opiniâtreté qui caractérise la tactique des montagnards pathans, chez qui l'enthousiasme belliqueux s'évanouit dès que diminuent les chances de butin facile, et qui cèdent volontiers leur place de combat à d'autres, les Afghans ont en principe abandonné la cause des Mohmands. Il faut dire que les Zakka, peu satisfaits de les voir sur leur territoire et craignant de faire les frais de l'expédition, ont signifié assez nettement à ces voisins trop zélés dans la marche contre les Anglais leur désir de les savoir plus loin...

Les Mohmands, par contre, sont toujours dans les mêmes dispositions hostiles. Ils viennent de mettre leurs grains en sûreté, ce qui est le signe certain de leur préparation au « djihad », et les négociations entamées par les agents politiques anglais en vue de les dissocier n'ont jusqu'ici guère abouti. Quelques vagues « jirgah » se sont présentées pour traiter des conditions de la paix. Mais comme elles n'agissaient que pour une très faible proportion de la tribu, il n'a pas été donné suite à leur démarche. Les principaux clans mohmands ont non seulement refusé d'entrer en pourparlers avec la colonne Wilcocks, mais ont même adressé à son chef un insultant message; il semble donc acquis que les Mohmands installés dans la région traversée par la « ligne Durand » empêchent les soumissions de ceux plus rapprochés de la frontière anglaise.

La colonne Wilcocks a donc prononcé un mouvement, avant, à la date du 12 mai, vers leur territoire, par la vallée de Landao.

***

La situation ne se précise guère en dépit de la vigueur avec laquelle les troupes anglaises opèrent dans le pays « yagui », et l'on peut se demander si la résistance des Mohmands n'est pas due à un encouragement extérieur qui, en dépit de l'intervention de l'émir, ne cesserait point de s'exercer. Les agents d'Habiboullah à la frontière, en admettant qu'un certain fanatisme naturel ne les maintienne pas eux-mêmes dans cet état d'aveuglement qui pousse les indigènes de la région Nord-

Ouest de l'Inde à entrer en lutte avec les troupes anglaises, ont une autorité précaire qu'ils compromettraient irrémédiablement s'ils se montraient contraires au sentiment populaire. Ils ont à compter avec l'influence des mollah, ces prêtres toujours souples, évitant de heurter les instincts d'indépendance des farouches Pathans dont ils savent, par ailleurs et sans le laisser voir, exploiter la naïveté. Dans tous les mouvements qui ont mis aux prises les tribus, soit entre elles, soit contre le « serkar », on retrouve toujours comme initiateurs ces mêmes personnages. Le « djihad » (la guerre sainte) est naturellement très en faveur parmi les indigènes du Yaguistan, dont l'Islamisme vaguement teinté de puritanisme ouahabite revêt le caractère extrêmement militant de cette doctrine.

Les opérations dans la zone troublée qui borde le Nord-Ouest de l'Inde risquent toujours de provoquer un éveil successif des instincts d'indépendance et de l'inquiétude religieuse, et de pousser à la lutte, tour à tour, chacune des tribus. Aussi l'on peut se demander si l'autorité anglo-indienne ne vient pas d'inaugurer une ère de difficultés sans cesse renaissantes. Après les Zakka, les Mohmands; après ceux-ci, les Ouaziris peut-être et les tribus du Swat. L'apparition des Afghans sur le terrain du conflit a démontré la possibilité toujours présente du danger d'une guerre avec les Etats de l'émir. La cour de Kaboul est animée, à n'en pas douter, de sentiments hostiles à l'influence étrangère. Le successeur d'Abdurrahman n'a pas la vigueur suffisante pour contenir tous les éléments turbulents de ce pays anarchique. Il n'est pas douteux qu'Habiboullah, conscient de la force anglaise depuis son voyage aux Indes, ne soit animé d'un souci de bon voisinage avec le « serkar ». Mais il a à compter avec le sentiment antianglais de son entourage qui voit dans tout mouvement sur la frontière indienne une tentative d'approche vers l'Afghanistan. Le frère de l'émir, Naçar-Ullah, qui s'est orienté vers les sciences théologiques et s'est acquis une réputation de rigorisme, incarne le conservatisme national afghan. Ni lui, ni son parti assez considérable ne sont enclins à seconder l'effort anglais, en réfrénant l'ardeur des sujets de l'émir placés en couverture du côté de l'Est: si, sous la pression des circonstances et dans la crainte de voir diriger, contre l'indépendance du pays, une tentative nouvelle, l'émir a dû prêcher le calme, il n'est pas prouvé que la présence des colonnes britanniques sur une aire rapprochée des confins afghans ne l'oblige à céder au mouvement d'effervescence générale qui en serait la conséquence.

Aussi le problème ne laisse pas d'être inquiétant et c'est ce

qu'exprime un correspondant du *Times*, pour répondre aux partisans de l'occupation effective de la zone neutre : « Une ten-
« tative d'installation dans la partie limitée par la ligne Durand
« entraînerait une série de difficultés plus grandes encore que
« celles de la France au Maroc, et une guerre avec l'Afghanis-
« tan, car l'émir ne pourrait douter que notre marche en avant
« est le prélude d'une prise de possession de son pays. L'horizon
« de quelques-unes de nos personnalités militaires n'est d'ail-
« leurs pas limité par la ligne Durand. Sir Jan Hamilton, par
« exemple, dans un livre récent exprimait l'avis que la con-
« quête de l'Afghanistan deviendrait nécessaire en fin de
« compte. » Peut-être. Mais il semble que c'est là une échéance encore lointaine. Avant de songer à l'Afghanistan, les Anglais ont d'abord à pacifier tout le Yaguistan et ce n'est pas une petite affaire. Nul doute qu'ils ne soient contraints de déplacer leur frontière par bonds successifs, pour tenir les positions sur lesquelles s'appuient les tribus pathanes. Mais une telle occupation de la contrée comprise entre le Swat et le Waziristan est extrêmement malaisée, sur une aire de 19.000 milles carrés. La population est de 162.000 combattants, parmi lesquels un assez grand nombre sont bien armés. Le pays, d'un relief chaotique, et de climat extrême, n'est pas des plus favorables à la marche des colonnes. En ce moment, celle qui opère contre les Mohmands a à souffrir des inconvénients de la saison déjà avancée, chaleur excessive et manque d'eau. Aussi peut-on penser qu'une fois obtenu le châtiment des Mohmands, le corps expéditionnaire anglais, où quelques cas de choléra ont été signalés, se hâtera de regagner ses cantonnements ordinaires. Est-ce à dire que les opérations seront entièrement terminées? Il faut toujours s'attendre à un nouveau mouvement chez les Pathans et il en sera toujours ainsi tant que leur territoire ne sera pas occupé. Quoi qu'il en soit, le danger d'une guerre afghane semble écarté pour un temps. Ce n'est pas un mince avantage pour l'autorité anglo-indienne obligée de faire face au problème interne assez impérieux auquel l'apparition du terrorisme à Calcutta vient de donner un aspect nouveau.

H. Marchand.

LES INSTITUTIONS MILITAIRES EN SUISSE

L'étude de la puissance militaire de la Confédération helvétique présente pour nous un intérêt particulier dû au voisinage de l'armée suisse, au caractère spécial de son organisation, à la possibilité de son intervention dans un conflit qui mettrait aux prises la France avec l'Empire allemand.

Il est tout naturel que nous cherchions à apprécier à leur juste valeur la force, l'outillage d'une armée que les circonstances peuvent amener soit à combattre à nos côtés, soit à se mettre à la traverse de notre plan d'opération. Mais, à défaut de cette raison fort plausible, nous en trouverions une aussi bonne dans la tendance de certains esprits à vouloir substituer des milices à notre armée permanente. Certes, la perspective d'un tel changement est de nature à séduire, car sa réalisation entraînerait une diminution notable de nos charges militaires et si, réellement, des milices fortement organisées sont susceptibles de jouer le même rôle que des troupes permanentes, ce rôle étant, bien entendu, réduit à la défense du sol national, il n'y aurait pas lieu de suspecter la bonne foi, les intentions des partisans des milices qui se trouvent être, par le fait de leurs préférences, des ennemis plus ou moins acharnés des armées permanentes.

Mais des troupes intermittentes peuvent-elles avoir la même valeur militaire que des troupes permanentes, même lorsque leur service actif est à court terme? En supposant que la réponse soit affirmative, il faudrait encore prouver que des principes mis en vigueur dans un pays de 3.500.000 habitants, placé dans une situation exceptionnelle au point de vue géographique et des conventions internationales, produiraient des résultats aussi satisfaisants, appliqués à une nation qui est tout à la fois une puissance sur terre et sur mer et dont l'existence repose essentiellement sur la force de son armée.

A mon avis, la réponse n'est pas affirmative. De plus, il semble évident que ce qui convient à une nation de troisième grandeur ne saurait suffire à une puissance de premier ordre.

PARTICULARITÉS

L'armée dans ses foyers. — L'armée suisse n'existe, pour ainsi dire pas, en temps de paix. Les officiers et les soldats qui la composent vivent dans leurs foyers, occupés à leurs besognes habituelles. On ne trouve dans les casernes, sur les terrains de manœuvre ou sur les champs de tir, que des recrues dont on opère le dégrossissement et des hommes de l'élite et de la landwehr qui s'instruisent ou confirment leur instruction militaire dans des unités momentanément appelées à une existence effective.

Dans ses foyers, le soldat suisse reste armé, équipé, et s'il y a lieu, monté. En quittant la caserne, à l'issue de l'école des recrues, il a emporté chez lui son fusil, ses vêtements, tout son fourniment. Il a également emmené son cheval, car la bête lui appartient. Le cavalier suisse achète, en effet, sa monture à l'Etat, moyennant un versement représentant la moitié de la valeur de l'animal. Mais comme ce versement lui est remboursé chaque année, en partie, il se trouve posséder, au moment de son passage dans la landwehr, un cheval qui ne lui a rien coûté, hormis la nourriture. Encore trouve-t-il une large compensation des frais de nourriture dans le droit d'utiliser son cheval, à sa guise, entre les périodes d'instruction. L'Etat n'exige qu'une chose, c'est que le cavalier arrive au cours de répétition monté sur une bête en bon état d'entretien.

Cette exigence s'étend, du reste, à tous les effets militaires, armes, vêtements, équipements confiés en dépôt au soldat suisse dans ses foyers. Elle est d'autant plus légitime que le soldat est instruit des soins, des ménagements qui mettent sa responsabilité à couvert. Son arme vient-elle à se détériorer? Il sait quel est l'armurier auquel il doit s'adresser pour la réparer. Il sait également que l'Etat tient à sa disposition d'excellents souliers d'ordonnance à un prix fort raisonnable. Il connaît les circonstances où il a le droit d'endosser son uniforme, de se servir de son fusil. Il n'ignore pas, enfin, que, à son licenciement de l'armée, il deviendra propriétaire de tous ses effets militaires, de son armement, de son équipement. Le soldat suisse dans ses foyers a donc intérêt à prendre le plus grand soin des armes et des effets laissés à sa disposition.

Cette manière de faire présente de réels avantages, au point de vue de la valeur technique des soldats et de leur mobilisation. Le fantassin aime à se servir de son fusil. Il s'attache à lui de plus en plus, au fur et à mesure qu'il en tire un meilleur

parti. Il arrive à une adresse dans le tir que n'atteignent pas, en général, les soldats des autres nations. Le cavalier est solide sur sa monture. La connaissant à fond, habitué à elle, il la manie sans appréhension, avec aisance, sinon avec habileté. La mobilisation des unités suisses s'opère dans des conditions de rapidité fort appréciables.

Partout ailleurs qu'en Suisse, il y aurait sans doute un danger réel à laisser entre les mains du soldat-citoyen ses armes de guerre. Mais le Suisse, essentiellement patriote, discipliné et homme de devoir, est incapable de trahir la confiance que l'Etat lui accorde. Son éducation patriotique, commencée à l'école, poursuivie pendant toute la durée de ses obligations militaires, le prémunit contre les idées subversives. D'ailleurs l'Etat, persuadé que l'antimilitarisme renverserait facilement l'édifice militaire, fait une guerre acharnée aux antimilitaristes et s'efforce par des mesures rigoureuses d'entraver leur propagande.

Noyau permanent. — Il n'est pas complètement vrai que tous les militaires de l'armée suisse soient, en dehors des périodes de convocation, laissés dans leurs foyers. Il existe un noyau permanent de l'armée, formé du corps des instructeurs et des hommes de carrière affectés à la garde des fortifications du Saint-Gothard et de Saint-Maurice.

Le corps des instructeurs a pour mission de diriger les écoles de recrues et les écoles de cadres. Avec la loi de 1874, un quart seulement des instructeurs exerçait un commandement réel dans les cadres de l'armée. Cette disposition avait pour but de réserver, au moment de la mobilisation, un noyau d'officiers assurant l'instruction des recrues et susceptibles de combler les vides dans certaines formations. La loi de 1907 a décidé que tous les instructeurs seront désormais incorporés dans l'armée et promus comme les autres officiers.

La garde de sûreté du Saint-Gothard et de Saint-Maurice se recrute parmi les nationaux suisses, par voie d'engagement. Ce n'est qu'au bout de quinze jours, après un essai qui permet de juger de la valeur physique et morale des engagés, que le contrat qui les lie à l'Etat prend un caractère définitif. Les licenciements ont lieu trois semaines après que l'avis préalable de résiliation du contrat a été donné par l'autorité militaire, ou par les intéressés eux-mêmes. Ceux-ci touchent une solde assez élevée, distincte suivant le grade, sur laquelle l'Etat fait un prélèvement pour se couvrir des frais d'entretien. Lorsque les gardiens des forteresses exécutent des travaux supplémen-

taires ou en dehors du rayon d'action des ouvrages auxquels ils sont attachés, ils reçoivent un supplément de solde.

Hiérarchie militaire. — Il n'y a pas, en Suisse, l'équivalent de nos écoles militaires de Polytechnique et de Saint-Cyr. Tous les gradés sortent du rang. On trouve dans les contingents annuels des éléments suffisants à la formation des cadres, grâce à deux dispositions légales. L'une oblige tous les citoyens valides au service personnel, sans qu'il soit admis aucun tempérament en faveur des intérêts individuels ou de famille. L'autre impose au citoyen suisse d'accepter le grade auquel il a été reconnu apte.

Les Suisses ont d'autant plus de mérite à se plier à cette dernière exigence que les obligations militaires croissent avec l'importance des galons, au double point de vue de l'extension de la limite d'âge et du nombre de jours de service imposés, comme il ressort des deux tableaux ci-après :

Tableau des limites d'âge.

	ÉLITE	LANDWEHR	LANDSTURM	OBSERVATIONS
Hommes de troupe...	32 ans	40 ans	84 ans	(*a*) Pas de limite d'âge pour les lieutenants-colonels, les colonels et les généraux.
Lieutenants..... / Premiers lieutenants.	32 ans	40 ans	52 ans	
Capitaines.....	38 ans	44 ans	52 ans	
Majors.....	48 ans	48 ans	52 ans	
Lieutenants-colonels et colonels.....	(*a*)	(*a*)	(*a*)	

Tableau des jours de service exigés du citoyen suisse.

	INFANTERIE	CAVALERIE	ARTILLERIE	GÉNIE
Soldats.....	191	216	222	191
Caporaux et sous-officiers...	326	375	394	341
Lieutenants.....	338	401	420	392
Premiers lieutenants.....	430	440	500	457
Capitaines.....	579	734	685	672
Majors.....	720	895	861	840

On voit que le citoyen suisse n'acquiert l'épaulette qu'après un nombre de jours de service à peu près double de celui que la loi militaire exige du simple soldat. Les obligations de l'officier suivent une progression ascendante au fur et à mesure qu'il monte en grade. Les majors comptent au minimum deux années de service effectives. Mais leur valeur technique vient moins du nombre total des journées de service que de la multiplicité des appels auxquels ils ont répondu.

La hiérarchie militaire suisse diffère de la nôtre sur les points suivants. Le caporal a rang de sous-officier et remplit les mêmes fonctions que le sergent. Le lieutenant équivaut à notre sous-lieutenant, et le premier lieutenant à notre lieutenant. Le grade de lieutenant-colonel correspond aux chefs de corps ou de service. Il n'y a pas de grade plus élevé que celui de colonel. A la tête des brigades, des divisions et des corps d'armée sont placés des colonels que l'on désigne ainsi : colonels brigadiers, colonels divisionnaires, colonels commandants de corps d'armée.

Le titre de général est réservé aux officiers qui exercent les fonctions de général en chef de l'armée à la mobilisation. Ils conservent ce titre, après avoir cessé d'en remplir les fonctions.

Instruction préparatoire, instruction du tir. — Quand la recrue suisse met le pied à la caserne pour la première fois, elle y apporte des qualités que, dans les autres armées européennes, les soldats ne possèdent qu'au moment de leur libération du service actif. Cela tient à ce qu'elle a reçu à l'école l'enseignement de la gymnastique, et plus tard, l'enseignement du tir dans une des nombreuses associations existant sur le territoire de la Confédération helvétique. Le développement corporel des enfants commencé à l'école est continué dans les associations où les jeunes gens sont exercés à assouplir leurs membres, à confirmer leur endurance, et surtout, à tirer des coups de fusil.

Les idées sur les moyens les plus propres à assurer l'instruction préparatoire des futurs soldats se sont quelque peu modifiées en Suisse, en ces derniers temps. Il y a deux ans encore, les enfants et les jeunes gens recevaient obligatoirement l'enseignement de la gymnastique jusqu'à l'âge de 20 ans. Les enfants de 10 à 12 ans suivaient les cours du 1er degré. Les jeunes gens de 13 à 15 ans fréquentaient les cours du 2e degré. Ceux de 15 à 20 ans étaient soumis, dans les cours du 3e degré, à une préparation directe au service militaire. On ne tarda pas à constater que l'obligation imposée aux jeunes gens, à la sortie des écoles, était une vraie utopie. Aussi la loi d'organisation de l'année dernière se contente-t-elle d'encourager les associations dont le but est de développer l'aptitude physique des jeunes gens.

En France, on est également pénétré de cette vérité que la réduction du service actif impose l'obligation d'organiser la préparation des jeunes gens au service militaire, avant leur appel sous les drapeaux. En attendant l'élaboration de la loi

qui doit déterminer, d'une part, les mesures à prendre pour rendre uniforme l'enseignement des exercices physiques, de l'autre, l'organisation de l'instruction militaire pour les jeunes gens de 17 à 20 ans, on a unifié les méthodes d'enseignement de la gymnastique pour les écoles, pour l'armée, dans les Sociétés de gymnastique et étendu aux Sociétés de tir scolaires les droits accordés aux Sociétés de tir mixtes.

Il existe donc chez nous un Manuel des Sociétés de gymnastique, lequel, élaboré par une commission dont le président n'était autre que le général directeur de l'infanterie, est en parfaite concordance avec le règlement militaire sur l'instruction de la gymnastique dans les corps de troupe.

Les élèves âgés d'au moins 17 ans dans les établissements d'instruction secondaire de l'Etat et dans les écoles normales d'instituteurs ont les avantages consentis à l'élément militaire des Sociétés mixtes. De plus, les jeunes gens, âgés au moins de 15 ans, de ces mêmes établissements, ont droit à une allocation de 50 cartouches de tir réduit. L'autorité militaire met à la disposition des établissements les instructeurs et le matériel de tir qui leur sont nécessaires.

En Suisse, l'autorité militaire veille au développement de l'instruction du tir dans les associations. Elle leur fournit, à titre gratuit, des armes, des munitions, des équipements. Au budget du département militaire, en 1908, le chapitre des subventions aux Sociétés de tir comporte une dépense de 1 million 775.550 francs, soit une augmentation de 363.720 francs, par rapport à la dépense similaire de l'année précédente. L'instruction préparatoire explique comment la recrue arrive à la caserne rompue aux fatigues, habituée au tir du fusil de guerre et, qualité plus précieuse encore, disciplinée.

A l'école des recrues et aux cours de répétition, le soldat suisse armé du fusil est soumis à un régime de tir intensif. Avec la loi de 1874, il ne brûlait pas moins de 200 cartouches à l'école des recrues, 335 au cours de répétition de l'élite et de la landwehr. Il en brûlait à peu près autant dans les Sociétés de tir. Soit, au total, un millier de cartouches. Nos soldats d'infanterie n'en consomment pas la moitié.

Eu égard à l'importance donnée à l'instruction du tir en Suisse, il est bon d'entrer dans quelques détails à son sujet. L'étude théorique du tir, le pointage sur chevalet, les divers exercices préparant au tir réel n'absorbent pas, en Suisse, le même temps qu'en France, la recrue suisse disposant d'un temps sept à huit fois moindre et arrivant à la caserne déjà rompue au tir à la cible.

Les exercices préparatoires de tir n'exigent que 15 cartouches. Par contre, on en emploie 80 dans les tirs à condition. Ce sont des tirs individuels où le but, de surface fort restreinte, est placé à moins de 400 mètres de la recrue. Celle-ci ne passe au tir suivant de la progression qu'autant qu'elle a obtenu un nombre de points déterminé dans le tir précédent. Si, cependant, on s'aperçoit qu'il est à peu près inutile d'insister pour obtenir que cette condition soit remplie, on passe outre, mais la recrue est signalée comme « restée ». A ces tirs de précision succèdent les tirs appliqués, où la recrue choisit elle-même la position du tireur qui lui convient le mieux et le point à viser. Enfin la recrue est exercée, dans les tirs de subdivision, à tirer dans le rang.

Dans les cours de répétition, la recrue d'infanterie devenue un fantassin de l'élite brûle 75 cartouches à chaque convocation. Les convocations auront lieu, désormais, tous les ans, pendant sept années consécutives. Entre temps, le soldat suisse s'entretient dans la Société dont il fait partie, et où il consomme, en moyenne, 30 cartouches par an. Au cours de répétition de la landwehr, l'allocation est de 45 cartouches par homme

Dans les écoles de sous-officiers, dans les écoles de tir pour lieutenants nouvellement nommés, les gradés reçoivent un complément d'instruction sur le tir qui entraîne une consommation individuelle de plus de 200 cartouches. Un certain nombre de capitaines et d'officiers supérieurs sont également convoqués à chaque école de tir, pendant près de deux semaines.

On peut donc affirmer que soldats et gradés de l'armée suisse reçoivent, au cours de leurs nombreuses convocations, une instruction pratique du tir des plus complètes. Rentrés dans leurs foyers, ils s'appliquent à conserver leur habileté comme tireurs de guerre en fréquentant les stands des associations auxquelles ils appartiennent. Un grand nombre de nos réservistes cherchent à entretenir de la même façon l'instruction du tir qu'ils ont acquise au régiment. Ils se font recevoir membres d'une Société de tir mixte. Y trouvent-ils une aide et des encouragements susceptibles de produire des résultats identiques à ceux que l'on constate dans les Sociétés de tir de la Confédération helvétique.

Colonel E. Lafargue,
Breveté d'état-major.

A PROPOS D'UNE ENTENTE HOLLANDO-BELGE

QUELQUES OPINIONS RAPPORTÉES DE BELGIQUE ET DE HOLLANDE

Le 16 novembre dernier, les *Questions Diplomatiques et Coloniales* ont publié un historique très net des projets de rapprochement hollando-belge.

Dans cet exposé vibrait encore l'enthousiasme de la grande réunion de Bruxelles avec le rappel des paroles de ses deux présidents, MM. Beernaert et Heemskerk.

Or, près de sept mois ont passé sur le geste inaugural de la Commission hollando-belge sans que la question du rapprochement ait pratiquement avancé. En ce qui touche l'entente militaire, les derniers articles de lord Wah dans l'*Armée belge*, comme la brochure récente du jonkherr hollandais Klerk, restent des discussions théoriques à l'usage d'un cercle restreint; et, pour tenter quelque chose sur le terrain économique, M. Beernaert a dû se résoudre en définitive à étudier les possibilités non d'une union douanière, mais d'une simple réglementation contractuelle d'un nombre très limité de points.

Comment donc expliquer, après les larges espoirs du début, la lenteur et l'indécision des actes ? Voici, en tout cas, sur la question, plusieurs opinions autorisées que nous venons d'obtenir dans chacun des deux pays intéressés. Une conclusion en ressortira peut-être. Le lecteur jugera.

***

En Belgique d'abord, c'est un leader libéral bien connu pour sa science historique et juridique qui nous répond en ces termes : « Une entente militaire entre la Belgique et la Hol-
« lande me semble impraticable en droit à cause de notre
« neutralité. Un Etat neutre ne saurait signer d'engagements
« le forçant, un moment donné, à prendre part à une guerre
« étrangère. L'union économique échappe à cette argumen-
« tation. Cependant je ne crois pas qu'elle ait chance de succès.
« Jadis Frère-Orban l'a tentée; il n'a pu réussir. Vous savez
« les négociations entamées depuis plusieurs mois. A quoi
« ont-elles abouti ? Le gouvernement affecte de n'y point
« prendre part; et, il faut le reconnaître, l'opinion publique,

« dans son immense majorité, s'en désintéresse absolument.
« Un trait personnel pour souligner mon sentiment sur la
« question. On m'a proposé de faire partie de la Commission
« d'entente; j'ai refusé. Que voulez-vous ? je n'ai pas la
« foi. »

Paroles pessimistes d'un homme d'initiative pourtant.

Rapportons maintenant celles de l'un des promoteurs de l'idée, un collègue de Frère-Orban, ouvrier de la première heure dans les tentatives de rapprochement, et qui, hier encore, mit en leur faveur la plume à la main.

« Nous ne devons pas songer à une alliance militaire des
« deux pays, nous répète ce ministre ; juridiquement, et même
« pratiquement, trop de considérations s'y opposent. J'estime
« l'union économique possible dans l'avenir, quoique fort
« difficile en raison du régime fiscal différent de l'un et l'autre
« Etat, la Belgique industrielle demeurant protectionniste en
« face de la Hollande agricole libre-échangiste. Cependant on
« a le droit d'espérer des concessions mutuelles, surtout
« depuis qu'en Hollande le vote de la loi sur les alcools est
« venu déblayer certains coins du terrain. Ce à quoi nous
« pouvons nous appliquer actuellement, c'est à mettre sur
« pied une série d'ententes partielles relatives à des chapitres
« spéciaux tels que les tarifs de chemins de fer, les postes et
« télégraphes, la législation du travail, l'exequatur des juge-
« ments, la navigation fluviale et maritime. La puissance du
« point de vue économique dans l'éclosion des alliances poli-
« tiques se manifeste de plus en plus; et, en même temps
« qu'elle, d'ailleurs, la force d'attraction de l'expansion colo-
« niale ? Ainsi le Congo peut devenir un appoint dans notre
« jeu pour une entente, ou nous consoler si on hésite à nous
« tendre la main. »

— « Cette idée d'un rapprochement hollando-belge com-
« mence-t-elle, Monsieur le Ministre, à s'imposer ici à l'opi-
« nion ? »

— « Pas encore, je l'avoue, quoiqu'elle ait des apôtres
« ardents. »

— « A la tête desquels on doit, bien entendu, vous placer. »

— « J'en fus un... jadis. »

***

En Hollande, où nous avons posé les mêmes questions, l'intérêt de l'enquête s'accroît tant par le nombre des personnalités consultées que par l'orientation de leurs réponses.

Voici d'abord, rapportée presque textuellement, l'opinion en cours dans les cercles diplomatiques de la Haye; et nous parlons ici des milieux soustraits à l'influence allemande.

« L'entente avec la Belgique, on n'en veut point en Hol-
« lande. Les Hollandais n'aiment pas les Belges. Peut-être les
« souvenirs de 1830 expliquent-ils cette antipathie, et aussi la
« race, la religion, bien des dissemblances profondes. Quoi
« qu'il en soit, l'antipathie existe, et elle s'impose. N'y a-t-il
« pas vraiment quelque chose de significatif dans l'attitude de
« M. Heemskerk, le nouveau premier ministre? Avant son
« arrivée au pouvoir, il préside la section hollandaise de la
« Commission d'entente; une fois à la tête du gouvernement
« des Pays-Bas, il semble se désintéresser de ce qu'il avait
« adoré la veille; quelques phrases, quelques souhaits vagues
« touchant le rapprochement, voilà désormais tout son effort
« officiel. Au point de vue militaire, la Hollande juge que les
« Belges gagneraient à son alliance incontestablement plus
« qu'elle-même à la leur; au point de vue économique, les con-
« cessions qu'elle pourrait obtenir ne la séduisent pas assez
« pour lui faire oublier ce qu'il lui faudrait accorder. En
« somme, quiconque voit de près les choses ne s'illusionne
« guère sur l'avenir des tentatives ébauchées. »

Inutile d'ajouter que la diplomatie allemande ne s'inscrit pas en faux contre ces assertions, au contraire.

Elles semblent refléter fidèlement aussi un sentiment dominant dans l'aristocratie hollandaise, sentiment qu'une personne, fort bien placée, de ce milieu, nous traduisait par cette profession de foi : « On éprouve ici, pour les Belges, une antipathie invincible. »

Dans le monde parlementaire et politique, la droite[1] surtout paraîtrait susceptible d'accueillir l'idée d'un rapprochement, et pourtant...

« Nous ne sommes pas opposés à une entente hollando-belge,
« certainement, même à une alliance politique; — nous dé-
« clare un chef des *anti-révolutionnaires;* — mais ne croyez-
« vous pas qu'au point de vue économique, pour n'envisager
« que celui-là, les Belges surtout auraient intérêt à réaliser
« cette entente? La Hollande ne cherche nullement de nou-
« veaux débouchés; elle a ses colonies qui lui suffisent. »

Le groupe catholique des Etats Généraux semble renfermer les plus chauds partisans du rapprochement. Cela se conçoit. Ici le lien religieux inspire sans doute l'attraction politique.

[1] Les partis, en Hollande, même dans leurs éléments conservateurs, sont très distincts du monde de la Cour auquel nous venons de faire allusion.

Mais il faut constater qu'en Hollande les catholiques n'ont pas voix prépondérante, malgré leur remarquable activité.

A gauche, on juge l'entente inutile ou dangereuse.

« Inutile »; c'est l'avis des *anciens libéraux* dont M. Van Houten fut autrefois le chef et demeure l'inspirateur. Quoique ce groupe ne compte plus actuellement que 10 membres[1] à la Seconde Chambre, il marque toujours les tendances d'une notable partie de la grande bourgeoisie hollandaise.

« Dangereuse »; c'est l'opinion des *libéraux unis* de M. Borgesius, fraction parlementaire importante composée d'un quart du nombre total des députés.

« Nous ne voulons l'entente ni sur le terrain militaire, ni « sur le terrain économique — répond à notre question une « personnalité de ce groupe spécialement qualifiée pour parler « en son nom; — les Belges la désirent beaucoup; nous, pas. « Aucun besoin ne s'en fait sentir en Hollande. Et puis les « nations étrangères trouveraient encore là dedans l'occasion « de se mêler de nos affaires. Hollandais nous sommes, et nous « nous suffisons. Voilà la pensée du pays. Soyons aimables « avec les Belges. Tant qu'on voudra. Mais ne nous lions « pas. »

Les libéraux démocrates (vrijzinning-democraten), fraction avancée du parti, demeurent sur ce point, comme sur bien d'autres, absolument d'accord avec le groupe Borgesius.

Quant aux socialistes, ils se désintéressent de l'affaire, car ils estiment qu'elle n'a rien à voir avec les revendications ouvrières.

En somme, l'ensemble de ces opinions paraît bien donner la solution de notre question du début, en expliquant assez logiquement l'indécision et l'inefficacité des travaux de la Commission d'entente.

Mais s'il peut y avoir un résultat appréciable de la campagne entreprise, quel semble-t-il devoir être ?

« Des discours, des banquets et des décorations »; nous a répondu, avec une ironique philosophie, l'un de nos précédents interlocuteurs, — et non des moindres. — Faut-il le croire ?

En tout cas, ce sera là notre dernière citation.

ROBERT MEYNADIER.

---

[1] Sur 100 députés. Le leader parlementaire des *anciens libéraux* est M. Tydeman.

CHRONIQUES DE LA QUINZAINE

LES AFFAIRES DU MAROC

Les opérations du général d'Amade contre les M'dakra. — A la frontière algéro-marocaine : les combats de Bou-Ouzien et de Bou-Denib. — Les instructions du gouvernement au général Lyautey et au général d'Amade. — Moulaï Hafid à Méquinez. La retraite de la mehalla de Bagdadi. — A Rabat, dans les ports et dans l'intérieur. — Incidents franco-allemand et franco-espagnol. — Les envoyés de Moulaï Hafid à Paris et à Londres. — Le remplacement de l'amiral Philibert à la tête de la division navale du Maroc.

Les opérations du général d'Amade contre les M'dakra.

L'*Agence Havas* a communiqué les renseignements suivants sur les opérations du général d'Amade, du 10 au 17 mai, contre les M'dakra :

Camp Du-Boucheron (oued Açila), 10 mai.

Les soumissions des M'dakra reçues jusqu'à ce jour représentent environ 500 tentes sur 3.000.

Aujourd'hui, l'artillerie de montagne a tiré aux avant-postes pour disperser des goupes à l'Est. Les colonnes partiront probablement dans la nuit pour les montagnes. En prévision des difficultés du terrain et de la température, le service de santé a été renforcé.

Un convoi, arrivé aujourd'hui, a apporté un grand nombre de cacolets et de litières.

Camp Du-Boucheron, 12 mai, 6 h. soir.

Les colonnes sont rentrées, après deux journées d'absence nécessitées par les opérations chez les M'dakra.

Les effectifs comprenaient trois brigades de marche, commandées par les colonels Boutegourd, Moinier et Branlière, plus le détachement de sortie de Settat, sous les ordres du commandant Godchaux.

Les troupes étaient parties du camp le 11 mai, à 3 heures du matin. Elles étaient formées en deux colonnes de route se dirigeant sur l'oued Mzabern, La première, à gauche, comprenait la première et la deuxième brigades et le détachement de sortie de Settat. La seconde, à 4 kilomètres à droite de la première, était composée de la troisième brigade.

A 6 heures du matin, par un épais brouillard qui commençait à peine à se dissiper, la seconde colonne arrivait sur les pentes de la rive gauche de l'oued Mzabern, s'y arrêtait et attendait l'arrivée de la première. Pendant ce temps d'arrêt, la colonne détacha une grand'garde composée d'un escadron de chasseurs, d'un peloton du goum et d'une section du 1er étranger, pour aller occuper le piton dit des Cinq-Caroubiers, qui s'élève au milieu de la vallée de l'oued : la vue y est très étendue sur les deux rives.

Cette occupation marque le début des hostilités, provoqué par quelques coups de fusil que des Marocains isolés tirèrent de la rive droite. A 6 h. 30, la première colonne apparaît et prend position parallèlement à la seconde, sur les pentes de l'oued Mzabern, tout en étant séparée d'elle par une profonde dépression. Le général d'Amade prend alors les dispositions suivantes :

La première brigade traversera l'oued pour pénétrer dans la montagne; la deuxième prendra la position de la première après son départ et la suivra progressivement, tout en se conformant à ses mouvements, pour les appuyer, le cas échéant. L'ambulance mobile restera au point d'arrivée, sous la protection du détachement de sortie de Settat. De son côté, la troisième brigade traversera l'oued et pénétrera dans la montagne, parallèlement à la première, à 4 kilomètres d'intervalle.

Pendant ce temps, la première brigade traverse l'oued et grimpe la pente opposée, emmenant avec elle une section d'artillerie de montagne, qui prend position sur le col qui suit la crête, et ouvre le feu aussitôt sur quelques groupes épars, ce qui permet à toute la brigade d'arriver sur ses positions sans être menacée.

Immédiatement après, une batterie de 75 canonne les pics environnants et en déloge les Marocains qui les occupent. Puis la colonne, obliquant à droite, se met en mouvement. La configuration du terrain, coupé de hautes montagnes couvertes d'obstacles et de brousse, oblige les troupes à abandonner toute formation régulière. L'infanterie, par petits paquets, suivie de l'artillerie de montagne, s'infiltre dans le fourré et parvient à dominer un second vallon très profond, qu'elle occupe en attendant que la batterie de 75, faisant un détour, y parvienne à son tour.

Après avoir été obligée de se frayer un chemin, l'artillerie tire de nouveau sur quelques petits groupes et sur un bois pour en déloger les Marocains, qui y trouvaient un refuge dangereux pour nous. Devant l'impossibilité absolue de mouvoir la batterie de 75 sur ce terrain, les canons sont laissés à leur emplacement avec un soutien d'infanterie,

Le reste de la colonne, par échelons très fractionnés, s'apprête à descendre dans le vallon pour franchir la crête opposée dominée par un rocher ayant la forme d'un énorme pain de sucre et nommé Sokhra-Abou.

Pendant que la batterie de 75 dégage Sokhra-Abou, les Sénégalais gravissent rapidement la pente abrupte et occupent le rocher, une compagnie à gauche et l'autre à droite. La compagnie de gauche reçoit alors un feu nourri d'un piton voisin, et ce n'est que lorsque la batterie de 75 s'en aperçoit et canonne le piton, que les Sénégalais sont dégagés.

Cependant, la section de montagne, aussitôt en position, ouvre le feu sur les sommets avoisinants d'où émergent, dissimulés dans le fourré, quelques burnous blancs qui en sont délogés sans résistance. De là, on aperçoit un vaste plateau avec quelques douars où grouillent de nombreux cavaliers, qui d'ailleurs ne paraissent pas vouloir prendre contact. L'artillerie de montagne leur envoie quelques obus, qui n'arrivent pas à destination à cause de la distance.

Le colonel Boutegourd fait alors appeler des éléments du régiment du colonel Taupin, qui viennent remplacer les tirailleurs sénégalais sur cette position, et ceux-ci, avec une section de mitrailleuses, descendent de nouveau, puis escaladent le piton situé en face et appelé Kessibia; ils s'y établissent en répétant la même manœuvre de dégagement des pics.

A ce moment, la troisième brigade est à l'extrême droite Sud-Ouest, et

la deuxième entre les deux autres, ayant progressé en même temps que la première, en arrière et à droite. La troisième brigade paraît, à en juger par la fusillade, assez fortement engagée avec un groupe très nombreux de Marocains abrités derrière une haute muraille rocheuse, d'où son artillerie ne parvient pas à les déloger. L'artillerie de la première brigade, puis celle de la seconde tirent sur eux. Les Marocains, pris de flanc par un feu violent d'artillerie, s'enfuient au galop, mais sont alors poursuivis sur la pente d'un terrain découvert par l'artillerie des trois brigades, qui leur inflige des pertes.

Il est midi 30, et sauf le groupement du plateau, on n'aperçoit plus personne sur les crêtes environnantes. Le retour s'effectue dans une marche par échelons. Tous les sommets sont couronnés de troupes, qui protègent le mouvement de retraite. Les artilleurs et les cavaliers sont obligés de mettre pied à terre pour conduire leurs chevaux à la main.

A quatre heures seulement, les colonnes retraversent l'oued Mzabern et vont reprendre leurs bivouacs sur leurs positions primitives, c'est-à-dire sur la rive gauche. Comme on n'a pas de matériel de campagne, tout le monde, y compris le général, a couché par terre sur des litières d'orge avec seulement une couverture. Il a plu pendant une partie de la nuit.

Ce matin, à cinq heures, les colonnes se mettaient en marche pour remonter l'oued Mzabern jusqu'à Mgartou, sans recevoir un coup de fusil. Après une grande halte à Mgartou, les colonnes rentraient au camp Du-Boucheron.

Malgré tous les éloges déjà faits, il est juste de répéter que les troupes du général d'Amade se sont montrées admirables. Elles ont regagné leur cantonnement Du-Boucheron dans un état de fraîcheur et de bonne humeur remarquable, et cela après une journée de marche en montagne dans un terrain on ne peut plus difficile, où parfois on était obligé de marcher à quatre pattes, après une nuit passée dans des conditions encore plus pénibles, et enfin après une nouvelle étape de plus de 30 kilomètres. Nous avons eu six blessés. Il n'y a eu aucun traînard.

Cette expédition a rempli un double but. Elle a d'abord montré aux M'dakra, en pénétrant au cœur de leur pays, que nous pouvions, malgré ce qu'ils croyaient, les atteindre partout où ils seraient. Ensuite, elle a permis de relever la configuration générale du pays et de découvrir dans la montagne un poste très praticable, qui conduit au cœur même du massif et que l'on pourrait utiliser le cas échéant.

Cette opération en montagne a démontré la difficulté d'employer des batteries de 75 dans ces sortes d'expéditions.

Camp Du-Boucheron, 15 mai.

Les colonnes sont toujours campées au camp Du-Boucheron. Le colonel Branlière continue les opérations de police dans le secteur du détachement régional des M'dakra.

Camp Du-Boucheron, 17 mai.

Le général d'Amade, profitant des renseignements recueillis au cours de la dernière reconnaissance du 11 mai chez les M'dakra, vient d'effectuer une opération, couronnée de succès, à travers ce pays et d'infliger à l'ennemi des pertes considérables qui l'amèneront à composition.

Le 15, les dispositions étaient prises et les troupes, composées de trois brigades formant deux colonnes, allaient prendre bivouac, se préparant à l'attaque du lendemain. La première colonne comprenait le quartier général, la première et la deuxième brigades; la seconde colonne comprenait les effectifs de la troisième brigade.

Formées en deux carrés, les deux colonnes s'établissaient sur le flanc et en arrière du mamelon des Cinq-Caroubiers, au-dessous du poste installé par le général au camp Du-Boucheron. On avait interdit d'allumer des feux afin de pouvoir surprendre l'ennemi. L'arrivée des colonnes ayant eu lieu pendant la nuit, l'éveil n'avait pas été donné.

Le 16, à 4 heures du matin, le mouvement commençait. A 5 heures, les deux colonnes avaient franchi l'oued Mzabern et pénétraient au petit jour dans le massif des M'dakra. A 5 h. 15, la troisième brigade, qui marchait à droite, prenait contact avec quelques Marocains, placés en vedette sur les premiers contreforts. Ces Marocains furent refoulés sur la première colonne qui, ayant pénétré dans le massif par la même coulée que la dernière fois, leur barrait la route aux environs de Sokhra-Abou.

Pris entre deux feux, les Marocains se replièrent précipitamment; mais, après avoir donné l'alarme, ils ne tardèrent pas à revenir plus nombreux, formant un rideau développé sur le front de nombreux douars du côté de Berrighit, dans le but de les masquer.

En raison des difficultés du terrain, les colonnes se déployaient sur un front de 8 kilomètres, afin de couvrir de leurs feux tous les mamelons qui durent être pris les uns après les autres.

Après avoir franchi l'oued El Atich facilement, les colonnes arrivèrent à Berrighit. Les douars, surpris, furent saccagés. La poursuite continua, accentuant encore la déroute des ennemis. A cinq heures du soir, les troupes n'avaient pas cessé leur marche en avant.

Après onze heures de combat, le général donna l'ordre de ramener au camp les morts et les blessés, car on ne comptait pas rentrer au bivouac le même soir. La poursuite se prolongea jusqu'à l'oued Dalia, à environ 20 kilomètres du bivouac. A ce moment, deux compagnies seulement du 2e étranger restaient assez fortement engagées; l'artillerie les dégagea rapidement. Le combat cessa vers 6 h. 30, après la déroute complète de l'ennemi, qui laissa tout derrière lui, abandonnant des tentes et des troupeaux.

L'artillerie de 75, quoique difficile à manier dans un pays aussi accidenté, a rendu de grands services. Un seul canon s'est renversé dans les rochers et a subi des avaries le mettant hors de service.

Un peloton du 1er étranger, sous les ordres du sergent Lemoine, s'est particulièrement distingué. Ce peloton, placé en pointe d'avant-garde, a eu à soutenir un assaut furieux. Le sergent Lemoine fut blessé à la tête de ses hommes.

L'opération a été merveilleusement bien conduite dans un terrain difficile et inconnu qui a beaucoup fatigué les hommes. L'ennemi a subi des pertes considérables. De notre côté, nous avons 3 morts et 22 blessés, dont 3 grièvement.

A 9 h. 30 du soir, les troupes reprirent leur bivouac et le lendemain matin elles rentrèrent au camp Du-Boucheron.

Depuis, le général d'Amade a télégraphié, le 25 mai, que les multiples contacts qui ont eu lieu entre nos troupes et les tribus ont déterminé une atmosphère de confiance et de paix. Nos postes de Settat, de Dar-ben-Mammed, de Du-Boucheron et de Sidi-ben-Slimàn sont autant de foyers de protection pour les tribus soumises qui repeuplent rapidement la région. La moisson d'orge se poursuit partout dans des conditions très satisfaisantes. Les marchés sont très fréquentés; les infirmeries indigènes donnent des résultats dépas-

sant les prévisions les plus optimistes. La justice reprend son fonctionnement. Les travaux de la route Casablanca-Sidi-Ben-Slimân, en voie romaine, sont poussés très activement. Le médecin inspecteur général Delorme, qui vient d'inspecter les postes de Fedâla, Bouznika et Sidi-ben-Slimân, trouve que les installations au point de vue de l'hygiène sont bonnes. Il n'y a aucune maladie épidémique; les troupes, très résistantes, sont en plein entraînement; la sollicitude du commandement se porte surtout sur l'alimentation.

L'état sanitaire des troupes est excellent.

A la frontière algéro-marocaine.
Les combats de Bou-Ouzien et de Bou-Denib.

Dans notre dernière chronique, nous disions que le général Vigy s'apprêtait à aller disperser la harka de Moulaï Lhassen, reconstituée entre Bou-Anân et Bou-Denib. La rencontre a eu lieu les 13 et 14 mai à Bou-Ouzien et à Bou-Denib et elle s'est terminée par le plein succès de l'opération, acheté malheureusement par des pertes cruelles.

Le général Vigy était arrivé avec sa colonne, le 10 mai, à Bou-Anân. Après un jour de repos, il repartit pour Bou-Denib, où le gros de la harka était signalé. Le 13, dans l'après-midi, en arrivant à Saheli, le général apprit que la harka marchait à sa rencontre, et vers trois heures du soir, le combat s'engagea avec l'avant-garde de la karka, à environ 10 kilomètres de Bou-Denib. La lutte fut particulièrement chaude dans la palmeraie de Bou-Ouzien, où l'ennemi se retranchait et résistait avec énergie. Néanmoins il fut obligé d'évacuer ses positions devant l'attaque de l'infanterie combinée avec le feu de l'artillerie et les charges des chasseurs et des spahis. Le combat cessa à la nuit. Le général Vigy fit alors installer le camp sur l'emplacement même où avait eu lieu le combat : la nuit se passa tranquille.

Dans ce combat, nos pertes avaient été de 14 tués, dont 4 officiers, et de 65 blessés, dont 7 officiers. Quant aux Marocains, leurs pertes avaient été considérables, mais elles ne purent être relevées exactement à cause de l'heure tardive à laquelle le combat avait pris fin.

Voici les noms des quatre officiers tués : le capitaine Clavel, du 2e tirailleurs; le lieutenant de Ferrand, du 1er spahis; le sous-lieutenant Blondeau, du 6e chasseurs d'Afrique; le lieutenant Jæglé, du 1er étranger.

Le capitaine Clavel, qui appartenait au 2e tirailleurs algériens, était né à Souillac (Lot), le 27 mai 1866; il était entré à l'école de Saint-Cyr le 30 octobre 1885; il était capitaine depuis le 3 avril 1899. Le lieutenant de Ferrand sortait de l'école de Saumur, où il avait reçu son galon le 1er avril 1906. Le sous-lieutenant Blondeau venait de l'école de Saint-Cyr et appartenait à la promotion sortie en octobre 1906. Le lieutenant Jæglé était né à Versailles le 27 décembre 1875. Entré au service le 30 octobre 1893, à sa sortie de l'école de Saint-

Cyr, il avait été nommé en 1895 sous-lieutenant, et lieutenant le 1er octobre 1897. Il était sur le point de passer capitaine, ayant onze ans de grade.

Le lendemain, 14 mai, la colonne se remit en marche pour se porter contre le kçar de Bou-Denib où se trouvait le gros de la harka. A 9 heures, le général Vigy fit ouvrir le feu par l'artillerie qui, procédant par coups réglés, canonna la palmeraie où s'était retranchée la harka. Vers 11 heures et demie, comme on aperçevait des groupes importants de fuyards sur les montagnes dominant au Sud la palmeraie, le général fit procéder à l'attaque du camp qui n'était plus défendu que par quelques groupes de Marocains fanatiques. A 1 heure et demie, nous étions maîtres de toute la palmeraie et du camp de la harka. Seul le kçar même de Bou-Denib prolongea jusqu'à 3 heures sa résistance, puis arbora le drapeau blanc. La cavalerie indigène fut lancée à la poursuite de l'ennemi fuyant en désordre, mais le pays montagneux et difficile ne permit pas d'aller très loin. D'ailleurs la déroute de la harka était complète. Elle laissait sur le terrain ses tentes, son matériel, des approvisionnements très importants en vivres et ses munitions.

D'après les renseignements recueillis par lui, le général Vigy a évalué les forces de la harka à 6.000 fantassins et 700 cavaliers. Ces contingents avaient été fournis par les kçour du Tafilalet, du Haut-Guir, du Ziz et par les populations nomades environnantes. Certains combattants étaient même venus de l'oued Draâ et de l'Atlas. La harka s'est enfuie vers l'oued Ziz. Le nombre des morts laissés par elle dans les combats des 13 et 14 dépasse 600. Nos pertes dans le combat du 14 avaient été de 2 légionnaires, dont 1 sous-officier, et 1 goumier tués, de 3 légionnaires et 6 goumiers blessés.

L'occupation de Bou-Denib par nos troupes a eu un très grand retentissement dans toute la région. Les kçouriens ont tous demandé l'amân; quelques fractions nomades sont égalemeut venues faire leur soumission à Bou-Anân.

Le 24, le général Bailloud, commandant le 19e corps, et le général Lyautey sont arrivés à Bou-Denib et ont passé la revue des troupes en présence de nombreux indigènes sur qui cette solennité a produit la plus salutaire impression. Le général Bailloud est alors rentré à Colomb-Béchar, ramenant deux escadrons du 6e chasseurs d'Afrique.

Le général Lyautey a prolongé un peu son séjour à Bou-Denib afin d'y installer le poste provisoire qui occupera temporairement la place et se composera de 1.200 à 1.500 hommes de troupes indigènes et de légion étrangère. Il rentrera ensuite avec le général Vigy et tous les éléments de la colonne dont la présence n'est plus nécessaire.

Les instructions du gouvernement au général Lyautey et au général d'Amade.

Le 16 mai, le président de la République a signé le décret qui consacre la nomination du général Lyautey, commandant la division

d'Oran, comme haut commissaire du gouvernement français dans la région frontière marocaine. En cette qualité, le général Lyautey aura à diriger, de concert avec un haut commissaire chérifien qui sera nommé incessamment, l'application du régime visé par les accords franco-marocains de 1901 et 1902 et qui a prévu, comme on se le rappelle, l'organisation de la police, l'ouverture des marchés, le developpement des relations commerciales.

D'autre part, le gouvernement a également arrêté d'une façon définitive le texte des instructions à adresser au général d'Amade, en ce qui concerne les mesures à prendre pour achever la pacification de la Chaouïa.

Enfin le Conseil des ministres, dans sa réunion du 23 mai, a décidé « que le ministre des Affaires étrangères, au retour du voyage « d'Angleterre, accepterait de répondre à la Chambre à une question « que M. Gervais, député de la Seine, doit lui poser au sujet de la « mission confiée au général Lyautey : au cours de sa réponse, « M. Pichon fera connaître les instructions données récemment par « le gouvernement aux généraux Lyautey et d'Amade ».

Ajoutons que, le 25 mai, M. Cambon a communiqué à M. de Schœn les nouvelles instructions du gouvernement français au général d'Amade et que la *Gazette de l'Allemagne du Sud* a publié à ce sujet la note officieuse suivante :

On nous confirme que l'ambassadeur de France a donné connaissance, au nom de son gouvernement, au secrétaire d'État aux Affaires étrangères, des instructions qui viennent d'être données au général d'Amade. Elles se résument en substance en ceci : que le territoire des Chaouïa sera évacué peu à peu, et que le rétablissement de l'état normal dans le pays sera assuré par la permanence de postes militaires, qui seront d'abord formés de troupes françaises et marocaines, puis remis peu à peu entre les mains des Marocains. Nous croyons que le gouvernement français fera sous peu communication à la Chambrs de la teneur de ces instructions.

De son côté le *Lokal Anzeiger* a prétendu savoir qu'au cours de leur longue conversation, MM. Cambon et de Schœn agitèrent encore d'autres questions que celles que mentionnent les organes français. « En considération de la situation où se trouve actuellement l'affaire « marocaine, a ajouté l'organe officieux, il est préférable de ne pas « s'étendre davantage sur ces détails ; mais une chose est dès à pré- « sent certaine, c'est qu'entre les deux hommes d'État une entente « est intervenue, dont les heureuses conséquences se révéleront dans « un avenir peu lointain. »

Moulai Hafid à Mequinez.
La retraite de la mahalla de Bagdadi.

Moulaï Hafid, poursuivant sa marche sur Fez, est entré à Mequinez le 16 mai, à la tête de 900 cavaliers, dont 300 Hoûz et 600 Zayân. Il a été bien reçu par la population et a mis immédiatement la ville

en coupe réglée. Toutes les maisons du Makhzen aziziste et de ses partisans ont été pillées et l'argent confisqué par Moulaï Hafid. Le dispensaire français a été saccagé ainsi que la demeure du docteur Dinguizly. Les commerçants ont été frappés de taxes et d'impôts. En somme, Moulaï Hafid a recommencé à Méquinez ce qu'il avait fait à Merrakech, ce qu'il fera sans doute demain à Fez, se bornant à être le tyran local d'une province et non le sultan de tout un peuple.

De son côté, en apprenant l'entrée de Moulaï Hafid à Méquinez, Bagdadi a battu en retraite et est rentré à Rabat, le 28 mai, avec une partie seulement de sa mahalla, un grand nombre de ses hommes ayant déjà déserté.

Voici, au sujet de ces événements, la conclusion de l'article de notre ami Robert de Caix dans le dernier *Bulletin du Comité de l'Afrique française*. Nous ne pouvons que nous associer pleinement à ses réflexions.

Moulaï Hafid, à Méquinez, n'est pas encore le sultan incontesté de tout le Maroc et peut être ne le sera-t-il jamais. Notre politique a assurément commis une lourde erreur, elle s'est préparé peut-être bien des coups de fusil au Maroc et des discussions ailleurs, le jour où elle n'a pas su — tandis que les agressions hafidiennes lui donnaient toutes les raisons militaires d'agir vigoureusement — se saisir de Moulaï Hafid « coincé », presque sans escorte, entre les avant-postes du général d'Amade et le Tadla azizien. Du moment où elle était et ne pouvait manquer d'être azizienne, elle devait l'être assez résolument pour ne pas se compromettre et compromettre ses clients sans assurer sa situation et la leur. Mais tout n'est pas acquis à Moulaï Hafid parce qu'il est sultan à Méquinez et demain à Fez. Tout d'abord, Abd el Aziz peut retourner dans le Sud, fatigué du hafidisme. Et cette fatigue ne s'étendra-t-elle pas au Nord le jour où le prétendant, pour soutenir sa fortune, aura dû lever des impôts sur ses bonnes villes et tribus du pays de Fez? Le kaléidoscope marocain pourrait donc bien, malgré les apparences, ne pas s'arrêter encore aux cristallisations durables. D'un autre côté, il n'est pas probable que les puissances signataires de l'Acte d'Algésiras soient disposées à se prêter à de nouvelles discussions marocaines, si l'une d'entre elles essayait, en profitant des succès de Moulaï Hafid, de faire remettre en question certains résultats acquis à la Conférence de 1906. Et, en attendant, nous n'avons pas à renoncer à notre action au Maroc. Certains, à la suite d'un Conseil des ministres qui s'était entendu sur les « mesures à prendre pour achever la pacification de la Chaouia », se sont réjouis comme à l'annonce d'une évacuation prochaine de ce pays. Nous ne voyons certes aucune raison pour y rester indéfiniment, surtout si nous nous décidons à avoir une politique indigène pour tout le Maroc; mais nous ne pouvons nous en retirer qu'avec la certitude de ne pas voir détruire les résultats péniblement acquis, c'est-à-dire seulement devant un pouvoir organisé et en accord avec nous. De même, il nous faut achever de créer la police des ports : celle de Tanger, instruite par des officiers français et espagnols, est entrée en fonctions le 13 mai et elle a produit un bon effet auquel les dépêches des journaux ont rendu hommage. Il ne s'agit pas de nous demander comment nous pourrons réduire cet effort au minimum devant les progrès du hafidisme, mais bien de remplir, du moins à assurer plus que jamais notre « situation spéciale », notre mandat d'Algésiras. Pour

cela, quoi qu'on ait dit contre ce procédé, il est nécessaire de savoir faire les avances pécuniaires voulues pour ne pas laisser tomber à rien l'autorité azizienne qui nous sert encore dans tous les ports.

Quant à la frontière, on se décide à y appliquer les protocoles de 1901 et 1902, et pour cela on a nommé haut commissaire du gouvernement français le général Lyautey, en lui donnant précisément la représentation qui convient à cette fonction : celle du ministre des Affaires étrangères. Il est très heureux, en effet, qu'une autorité investie par le quai d'Orsay ait la haute direction d'une action qui ne saurait être considérée en dehors de notre politique marocaine. Les mouvements à la frontière doivent être subordonnés à cette dernière et mis à son service. En ce moment, nous avons à établir le régime mixte prévu pour la zone des confins en collaboration avec un Makhzen faible et docile. Il s'agit donc de procurer des ressources à l'autorité chérifienne, de la fortifier et de lui montrer le prix de notre collaboration.

Une politique indépendante et trop active à la frontière risquerait de n'avoir pour résultat que de recruter de nouveaux adhérents au mouvement hafidien. Mais demain, surtout si ce dernier prend le dessus, les moyens d'action créés à la frontière pourront servir à exercer une pression sur le Makhzen plus fort, mais moins bien disposé. On voit combien cette politique du contact algéro-marocain dépend de l'ensemble de la situation du Maroc et combien, par conséquent, il est heureux que toute la direction de la politique à la frontière dépende d'un haut représentant du ministre des Affaires étrangères.

Quoi qu'il en soit, notre situation par rapport au Maroc nous laisse encore bien des atouts en mains. Sans doute les succès de Moulaï Hafid peuvent être une cause d'inquiétude et les nouvelles de ces derniers jours sont mauvaises comme nous le disions en débutant. Mais elles le sont surtout parce qu'un certain nombre de nos compatriotes, plus écoutés qu'ils ne devraient l'être, continuent à ne pas voir, malgré les signes les plus grossiers, quelle erreur ils ont commise en présence de l'insurrection de Moulaï Hafid, pour lequel ils n'éprouvent au fond pas autre chose que l'instinctive complaisance que leur inspire un désir secret d'abdication.

ROBERT DE CAIX.

A Rabat, dans les ports et dans l'intérieur.

A Rabat et dans les ports, la situation reste calme ; il n'y a rien à signaler de particulièrement intéressant, si ce n'est la nomination de Si Abd el Kerim ben Sliman au poste de grand vizir de Moulaï Abd el Aziz en remplacement de Si Feddoul Gharmit. Le nouveau grand vizir est âgé de cinquante à soixante ans, et remplissait depuis de nombreuses années les fonctions de ministre des Affaires étrangères, fonctions dont il s'acquittait du reste avec beaucoup de tact et d'urbanité. C'est lui qui fut placé à la tête de la mission qui visita Paris et Pétersbourg en 1901, alors que Si el Mahdi el Mnebhi se rendait à Londres et à Berlin.

A Safi, l'installation de la police n'a donné lieu à aucun incident ; tout rentre dans l'ordre et chacun vaque paisiblement à ses affaires.

A Mogador, un combat assez chaud a eu lieu entre Anflous et le M'touggi ; la victoire est restée à ce dernier ; mais sur l'intervention des divers personnages influents, Anflous aurait accepté en principe

de se réconcilier avec M'touggi, à condition que celui-ci se retire du district de Haha où Anflous entend rester seul maître.

Les nouvelles de Merrakech disent que le revirement en faveur d'Abd el Aziz s'accentue visiblement dans la région. Quelques fractions des Sraghna, des Zemrân et d'autres tribus ont déjà fait proclamer Abd el Aziz.

Signalons enfin que Moulaï Ahmed, chérif et chef de la famille d'Ouezzan, vient de mourir. Cet événement, en raison du rôle joué joué par les chorfa d'Ouezzan dans le conflit dynastique actuel, a causé une vive émotion dans le Gharb.

Incident franco-allemand.

Le comité allemand et les pangermanistes de Berlin continuent leur propagande hafidiste et antifrançaise. Ils ont pu donner à cette propagande un aliment nouveau par un incident survenu à Casablanca et que les journaux d'outre-Rhin ont étonnamment amplifié : on avait, disaient-ils, molesté et lésé un protégé allemand, et un officier français aurait craché sur le titre de protection que lui opposait cet indigène. L'*Agence Havas* a rétabli ainsi les faits le 17 mai :

Des journaux de Berlin ont publié récemment une dépêche du Maroc prétendant qu'un protégé allemand aurait été l'objet de vexations de la part de nos troupes, malgré la présentation de sa patente de protection.

Le gouvernement français, dès qu'il a eu connaissance du fait allégué par les journaux allemands, a télégraphié au général d'Amade pour lui demander des explications.

Dans son rapport parvenu aujourd'hui à Paris, le général d'Amade expose qu'un nommé Mohammed ben El Arbi, notable de la tribu des M'dakra, a été l'objet d'une mesure de répression, parce qu'il n'a cessé de fomenter l'agitation et de diriger des hostilités contre nos troupes. Parmi les biens qui lui ont été confisqués, se trouvaient notamment 25 fusils, d'abondantes munitions, 10 chevaux, une grande tente de commandement, des ballots de laine et des papiers divers. Le tout a été scrupuleusement inventorié.

Les papiers, réclamés par un négociant allemand associé de Mohammed ben El Arbi, ont été transmis au consul de France.

Aucune des personnes trouvées dans la ferme n'a été insultée. Il est faux qu'une patente de protection ait été présentée au chef de détachement ou à toute autre personne. Il est faux qu'on ait craché sur ce document ou qu'on l'ait jeté à terre. Aucun acte de pillage n'a été commis.

Le général d'Amade ajoute que fréquemment il est advenu, au cours des opérations, que des Marocains protégés aient présenté des patentes tardivement et parfois sous le feu de leurs compagnons de tribus. Le général les a lues et les a même contresignées pour leur donner plus d'autorité auprès des troupes françaises.

Les porteurs de ces titres ont toujours joui de la sauvegarde la plus complète quand il y a eu identité de personnes et que par leurs actes ils se sont montrés dignes de la haute protection dont ils se réclamaient.

Quant à Mohammed ben El Arbi, qui s'est écarté de cette attitude loyale, il n'était pas un protégé allemand, mais un simple associé agricole d'un négociant appartenant à cette nationalité.

Cette version n'a pas été tout à fait acceptée par les journaux allemands. Mais le gouvernement impérial semble envisager l'affaire avec calme, et une note officieuse du 21 a reconnu que « toute « l'affaire ne saurait certainement donner lieu à un incident entre « le gouvernement français et allemand ». Une dépêche de Casablanca a d'ailleurs annoncé que, parmi les Marocains tués au combat du 16 mai, on a retrouvé le cadavre de ce Mohammed ben El Arbi, qui prétendait n'avoir jamais pris les armes contre nous.

Incident franco-espagnol.

Divers conflits s'étant produits à Casablanca entre soldats français et espagnols, au Sénat espagnol, le 21 mai, le ministre des Affaires étrangères, en réponse à une question, a déclaré que ces incidents n'étaient pas assez graves pour donner lieu à un conflit international. Il a lu les télégrammes officiels provenant de Casablanca, desquels il appert notamment que les faits n'eurent pas l'importance qu'on leur prêta tout d'abord et que la dispute fut motivée par des rivalités personnelles entre un tirailleur rifain et un tirailleur algérien. Le ministre a ajouté : « Voilà les faits : il n'y a eu ni manque de « tact, ni amoindrissement de l'autorité. D'ailleurs, le gouvernement « est décidé à exiger des éclaircissements pour établir nettement les « responsabilités et demander que les coupables soient punis avec « l'énergie nécessaire. »

Le sénateur démocrate M. Diaz Moren a dit que la situation des troupes espagnoles à Casablanca est absolument fausse : il faut les rappeler. Le ministre des Affaires étrangères a répliqué que les troupes espagnoles seront rappelées quand les circonstances le conseilleront.

Les envoyés de Moulaï Hafid à Paris et à Londres.

Nous avons raconté, dans notre dernière chronique, comment et dans quelles conditions le gouvernement allemand avait fait recevoir les délégués hafidiens à Berlin par le baron Langwerth de Simmern.

On sait que Moulaï Hafid avait envoyé également des délégués à Paris et à Londres. A Paris, les hafidiens, au nombre de quatre, accompagnés d'un Français, M. Charles Jourdan, se sont présentés le 15 mai au ministère des Affaires étrangères, où M. Pichon leur a fait dire qu'il ne pouvait ni les recevoir, ni les faire recevoir. Les délégués refusèrent alors de remettre à l'huissier une lettre qu'ils apportaient pour le ministre des Affaires étrangères ; puis ils partirent pour l'Elysée, et de là, pour Rambouillet. M. Fallières ne les ayant pas reçus, ils laissèrent entre les mains d'un huissier une lettre destinée au président de la République.

A Londres, des explications sur la démarche des délégués hafidiens ont été données à la Chambre des Communes par sir Edward Grey qui, répondant à une question, a déclaré que les délégués de Moulaï Hafid n'avaient pas sollicité d'audience du Foreign Office, et

qu'aucun de ces délégués n'avait été en rapports avec le gouvernement. Un membre de la Chambre ayant alors demandé si le gouvernement anglais reconnaîtrait Moulaï Hafid au cas où il y aurait des nécessités à avoir des négociations avec le Maroc, sir Edward Grey a répliqué, au milieu des rires : « Nous ne pouvons pas reconnaître plus d'un souverain à la fois ! »

Le remplacement de l'amiral Philibert à la tête de la division navale du Maroc.

Au Conseil des ministres du 23 mai, le ministre de la Marine a fait signer la promotion au grade de vice-amiral du contre-amiral Philibert ; le contre-amiral Berryer a été désigné pour remplacer l'amiral Philibert au commandement de la division navale du Maroc.

A cette occasion, le ministre de la Marine a adressé à l'amiral Philibert une lettre officielle dont nous détachons le passage suivant :

De l'action incessante de la marine et de la présence de nos bâtiments sur les côtes, il est résulté sur les tribus marocaines un effet moral qui a été regardé par tous comme une garantie certaine pour la sécurité des colonies européennes.

Mais c'est surtout en assurant le ravitaillement continuel du corps expéditionnaire en personnel et en matériel, malgré les difficultés incessantes rencontrées sur une côte aussi inhospitalière que celle du Maroc, que la marine a contribué le plus efficacement à la réussite des opérations entreprises dans ce pays. Vous vous êtes personnellement consacré, avec le plus grand dévouement, à la tâche ingrate de diriger en rade de Casablanca le déchargement des transports, que le mauvais temps et la faiblesse des moyens dont vous disposiez rendaient le plus souvent très pénible. Ces opérations ont été toujours menées à bonne fin, grâce à votre vigilance incessante et à votre énergie.

J'ai été heureux également de constater que, pendant tout votre séjour au Maroc, vous n'avez cessé de rester en parfait accord avec les généraux qui se sont succédé dans le commandement du corps expéditionnaire et que vous avez toujours entretenu les meilleures relations avec les agents diplomatiques français et étrangers en facilitant à tous la tâche qui leur incombait. Vous avez su scrupuleusement éviter toute complication en ménageant les intérêts commerciaux des diverses puissances représentées à Casablanca.

Enfin je vous sais gré du soin que vous avez mis à tenir constamment le département, par des télégrammes et des rapports clairement rédigés, au courant de la situation et des événements.

Je n'oublie pas que, grâce à votre exemple et sous votre impulsion, les officiers et équipages de votre force navale ont rivalisé de zèle et se sont montrés dignes du chef qui les commandait.

RENSEIGNEMENTS POLITIQUES

I. — EUROPE.

France. — *Le voyage du président de la République à Londres.* — M. Fallières est arrivé à Londres le lundi 23 mai, et la réception qui a été faite au président de la République outre-Manche a dépassé en cordialité, en sympathie, en enthousiasme même ce que l'on attendait, de telle sorte que ce voyage a pris immédiatement le caractère d'un événement historique.

Le soir de son arrivée, le président de la République a assisté à un dîner de gala offert en son honneur, à Buckingham Palace, par le roi Edouard VII. Les convives étaient, outre le roi, la reine et M. Fallières : M. Pichon, la famille royale, la suite présidentielle et les membres du cabinet anglais; le speaker de la Chambre des Communes et sa femme; M. Arnold Forster, ancien ministre de la Guerre; lord Lansdowne, ancien ministre des Affaires étrangères; lord Rosebery; lord Dudley, gouverneur du Commonwealth australien; sir Francis et lady Bertie; sir Charles et lady Hardinge; sir John et lady Fisher; le général Nicholson et sa femme.

TOAST DU ROI

Au dessert, le roi a prononcé le toast suivant :

Monsieur le Président,

Soyez le bienvenu!

La reine et moi sommes enchantés d'avoir le plaisir de vous recevoir chez nous, et comme c'est la première fois que vous venez en Angleterre, nous espérons vivement que de votre séjour, bien que court, vous emporterez un agréable souvenir.

Demain, j'espère que nous visiterons ensemble l'exposition franco-anglaise.

L'existence de cette exposition démontrera plus que jamais l'entente cordiale qui existe entre nos deux pays.

De tout mon cœur, je souhaite que cette entente soit aussi une entente permanente, parce qu'elle est nécessaire pour le bonheur et la prospérité de nos deux nations et pour le maintien de la paix qui fait le bonheur du monde entier.

Je lève mon verre à la santé de Monsieur le Président de la République, à la prospérité et au bonheur de la France, un pays que je connais et que j'admire depuis si longtemps.

TOAST DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

Le président de la République a répondu en ces termes :

Sire,

L'accueil qui m'a été fait par Votre Majesté et la part qu'y a prise la

ville de Londres m'ont d'autant plus touché que cette manifestation s'adresse, dans ma personne, à la nation que je représente et qui en appréciera hautement, soyez-en assuré, l'éclat grandiose et le caractère amical.

La France se plaît à voir dans la visite que je rends aujourd'hui à Votre Majesté, comme dans les fréquents séjours que le roi d'Angleterre fait sur le territoire français, la confirmation des relations de cordiale entente qui se sont établies si heureusement entre nos deux pays et que l'avenir, j'en ai la certitude, ne cessera de resserrer pour leur bien commun comme pour le bien de la paix du monde.

En me conviant à venir visiter l'exposition franco-britannique, Votre Majesté savait combien il me serait agréable d'admirer avec elle les résultats inappréciables de la collaboration de deux peuples qui, par cette œuvre imposante, témoignent de leur génie dans toutes les manifestations de l'esprit humain.

Je suis l'interprète fidèle de la pensée du gouvernement de la République et de la France entière en levant mon verre au bonheur de Votre Majesté et de Sa Majesté la reine, à Leurs Altesses Royales le prince et la princesse de Galles, à la famille royale, à la grandeur du Royaume-Uni et au développement de l'amitié féconde qui unit le peuple britannique au peuple français.

Le lendemain, le roi et le président ont visité ensemble l'exposition franco-britannique, inaugurée quelques jours auparavant, le 14 mai, par le prince et la princesse de Galles. Le soir, un banquet a eu lieu au Guildhall, au cours duquel les toasts suivants ont été échangés par le lord-maire et le président de la République.

TOAST DU LORD-MAIRE

Le lord-maire a proposé d'abord en ces termes le toast au roi et à la reine :

Les efforts infatigables de Sa Majesté, a-t-il dit, efforts couronnés de succès, pour unir par des liens d'harmonie et de bonne entente les nations du monde, l'ont fait respecter de tous. Aussi, je suis convaincu que ce toast sera accueilli avec l'enthousiasme qu'il mérite, et je porte, avec un profond respect, la santé de Leurs Majestés le roi et la reine.

Le lord-maire a ensuite proposé le toast au président de la République et a ajouté :

Un pareil toast sera, j'en suis sûr, accueilli avec enthousiasme, parce que nous voulons, en le portant, non seulement exprimer notre considération et notre estime pour la personne du président, mais, une fois encore, enregistrer dans cet édifice historique la sincérité des sentiments d'affection cordiale dont sont animés la ville de Londres et le comté de Londres tout entier envers cette grande nation amie, notre voisine la plus proche et notre alliée, dont il est le chef.

Voilà bientôt cinq ans que nous avons eu l'extrême plaisir de recevoir ici même son éminent et respecté prédécesseur, M. Loubet, et d'écouter les réflexions profondes qu'il formula, devant ses hôtes d'alors, sur la communauté d'intérêts et sur l'entente cordiale qui devait inspirer les deux nations dans les services à rendre à la cause de l'humanité.

Dans l'intervalle qui s'est écoulé depuis la visite du président Loubet, bien des événements se sont déroulés dans nos deux pays ; mais, bien

que les gouvernements et les ministères aient changé, rien absolument n'est venu interrompre la continuité des relations cordiales qui ont si longtemps existé entre la France et l'Angleterre, non plus que le resserrement remarquable des liens d'amitié et de bonne volonté réciproque que que l'on constatait alors.

Pendant ce même intervalle, deux visites ont été échangées entre les autorités de Londres et le Conseil municipal de Paris, et, de même que mes collègues de la Cité, je me rappelle avec un plaisir infini la réception si gracieuse, si hospitalière, dont notre corporation a été l'objet de la part de M. Fallières personnellement pendant son séjour dans la capitale de la France.

Le président de la République honore maintenant l'Angleterre d'une visite, comme hôte du roi, à l'occasion particulière de cette grande Exposition franco-britannique qui se tient à Londres et qui, nous l'espérons et en sommes convaincus, contribuera grandement à favoriser, à développer les intérêts commerciaux et les relations d'affaires entre les deux pays et surtout entre leurs deux capitales. Nous espérons que des milliers et des milliers de Français et d'Anglais viendront la visiter pendant la saison.

Nous comptons sincèrement que le président verra suffisamment de la ville de Londres, pendant son trop court séjour au milieu de nous, pour se convaincre que ses habitants désirent profondément cimenter leurs relations amicales avec la grande nation française, et lui exprimer officiellement et aussi personnellement la très haute considération qu'ils éprouvent pour lui, le premier des citoyens de France.

TOAST DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

Le président de la République a répondu :

Monsieur le lord-maire,

Je suis particulièrement heureux d'être en ce moment l'hôte des représentants de la noble cité dont vous êtes le premier magistrat élu.

Comment me soustraire à cette pensée que je me trouve ici au cœur de l'activité intelligente et pratique de votre puissante capitale, au foyer d'où rayonnent les idées généreuses et libérales, principes indéfectibles de tout progrès et de toute civilisation.

Il m'a été bien agréable de vous entendre rappeler que c'est dans cette salle illustre que vous avez entendu, il y a cinq ans, mon éminent et respectable prédécesseur, mon ami M. Loubet, consacrer, d'accord avec vous, de sa parole autorisée, les premières actions d'une entente, qui a été si féconde pour les intérêts moraux et matériels de nos deux nations amies, et dont les liens, depuis lors, ne se sont pas relâchés.

Si j'ai pu, pour ma part, par l'accueil que j'ai cherché à rendre aussi cordial que possible, prouver aux membres de votre municipalité, quand ils ont bien voulu me faire visite, au cours d'un de leurs séjours à Paris, que j'attachais le plus grand prix au maintien des relations qui se développent chaque jour à l'avantage de nos deux pays. Je n'ai fait en cela que répondre aux sentiments de confiance et de vive sympathie qui animent la France à l'égard de la Grande-Bretagne.

La communauté d'intérêts qui unit la France et l'Empire britannique trouve son expression dans l'importance des transactions quotidiennes entre nos deux pays. Ces heureuses relations d'amitié et d'affaires, le gouvernement de la République s'applique de tout son pouvoir à les fortifier, et, en son nom, je salue avec joie l'imposante manifestation du travail, du commerce, de l'industrie, de l'agriculture et des arts de l'Angleterre et de

la France, qui a trouvé sa consécration dans l'éclat d'une exposition qui fait tant d'honneur au génie de nos deux pays et dont le succès assuré nous convie à poursuivre le même idéal de labeur, de concorde et de paix.

Je conserverai, Messieurs, de votre réception si belle et si chaleureuse un précieux souvenir. Je lève mon verre en l'honneur du lord maire et de la Corporation de la Cité de Londres.

A ces documents, nous ajouterons encore le compte rendu des déclarations faites à l'*Agence Reuter* par le ministre des Affaires étrangères, M. Pichon, qui a accompagné à Londres le président de la République. Disons à ce propos que M. Pichon, accompagné de notre ambassadeur M. Cambon, s'est rendu le 27 mai au Foreign Office, où il a eu avec sir Edward Grey une longue conversation à la suite de laquelle un communiqué officieux a annoncé que « cet entretien des « deux ministres sur toutes les questions qui intéressent la politique « des deux pays, a permis de constater que l'entente est complète « entre les deux cabinets ». Voici maintenant l'interview de M. Pichon tel que l'a télégraphié l'*Agence Reuter* :

DÉCLARATIONS DE M. PICHON

M. Pichon a fait à un représentant de l'*Agence Reuter* les déclarations que voici :

Le président a été vivement impressionné de l'accueil magnifique qui lui a été fait. Nous en garderons un souvenir inoubliable.

C'est là, à mes yeux, une justification très rassurante de ceux qui ont appuyé toute leur vie la politique d'une entente avec la Grande-Bretagne que de voir triompher aujourd'hui cette politique sous la forme d'une entente étroite, et pour adopter l'expression du roi, « permanente ».

L'accueil chaleureux que les citoyens de Londres ont fait au président de la République prouve, ce dont personne ne doute en France, que l'Entente cordiale est entrée définitivement dans la politique des deux pays, comme l'une des bases fondamentales de cette politique.

Non seulement l'Entente cordiale est considérée par les deux peuples et par les deux gouvernements comme répondant à une nécessité et comme étant un développement logique de l'histoire de l'Angleterre et de la France, mais encore elle est populaire et acclamée des deux côtés de la Manche

Au sujet de l'entente sur les relations internationales en général, M. Pichon dit :

Les Anglais et les Français ont ce sentiment instinctif que c'est l'un des moyens les plus sûrs de faire contre-poids à toute combinaison qui pourrait porter atteinte aux intérêts de la Grande-Bretagne et de la France et menacer la paix que les deux pays sont désireux de maintenir, parce que cette paix est le premier et le plus important de leurs besoins.

Les partis politiques à Londres sont désormais unanimes, sous les auspices du grand souverain du Royaume-Uni, en ce qui concerne cette conception, qui est destinée à produire dans toute l'Europe les effets les plus heureux.

Les conservateurs, les libéraux et les radicaux sont tous d'accord pour l'affirmer, et toutes les circonstances entourant la visite du président Fallières sont la preuve éloquente que tel est le fait.

M. Pichon parle finalement des sentiments de certains groupes en France :

En France aussi, déclare le ministre, l'unanimité règne dans cette question, à part un groupe imperceptible d'adversaires, qui travaillent vainement à inspirer d'autres sentiments à l'opinion publique.

Les prophètes de malheur qui comptent sur les incidents quotidiens de la politique et qui s'en font des armes pour combattre le ministère de M. Clemenceau, annoncent sans cesse des catastrophes et cherchent à répandre la panique qui semble être la dernière et suprême ressource de leur parti, actuellement aux abois. Ils n'ont à offrir que des prédictions bruyantes dont la moindre défectuosité est qu'elles ne reposent sur aucun fondement.

LES COMMENTAIRES DE LA PRESSE

Le voyage du président de la République et les manifestations de sympathie franco-anglaise qui l'ont ainsi caractérisé ont provoqué de très nombreux commentaires dans la presse européenne, et surtout en France, en Angleterre et en Allemagne.

En France, les journaux se sont naturellement félicités très vivement des sentiments de cordialité dont l'expression britannique souligne pour nous la sincérité et la solidité de l'Entente cordiale. Quelques-uns, et le *Temps* le premier, ont cru même devoir insister que, dans ces conditions, l'Entente cordiale, devenue la véritable base de notre politique étrangère, devait tendre à se transformer en une alliance effective qui, s'associant à l'alliance franco-russe, constituerait une triplice toute-puissante pour la garantie de la paix européenne ; mais le *Temps* ajoutait qu'il faudrait pour cela que l'Angleterre se décidât à réformer son organisation militaire de manière à la mettre en mesure de remplir éventuellement ses devoirs d'alliés en cas de crise continentale.

En Angleterre, la presse a été également très enthousiaste et a célébré unanimement les précieux avantages de l'Entente cordiale; mais l'idée de la transformation possible de l'Entente cordiale — « rendue permanente », selon le mot du roi d'Angleterre, « resserrée », d'après l'expression du président de la République — en l'alliance offensive et défensive préconisée par le *Temps*, a été loin de rencontrer une approbation unanime. Le *Times* le premier, qui fut l'un des principaux instruments du rapprochement anglo-français, et qui est resté le plus zélé soutien de l'Entente cordiale, s'y est déclaré peu favorable. Les autres journaux, le *Standard*, le *Daily Chronicle*, le *Morning Post*, le *Daily Graphic*, ont été tout aussi réservés que le *Times*, sinon davantage même. Seule à peu près, a *National Review* a publié dans son numéro de juin, sous la signature *Ignotus*, un article nettement favorable à l'alliance, ou du moins à une convention militaire. L'auteur de l'article concluait en effet en disant que si l'Entente ne doit pas rester un vain mot et une duperie pour les deux contractants à l'heure du péril, il faut qu'elle s'appuie sur une convention militaire.

Les ministres français et anglais, déclarait *Ignotus*, doivent discuter franchement et librement leurs arrangements défensifs et leurs communes obligations en ce qui concerne la Hollande et la Belgique et conclure enfin la convention militaire définitive qui seule peut faire servir « l'entente » à atteindre son but réel, celui de maintenir la paix. Mais la première condition d'un tel contrat, c'est que les Anglais reconnaissent qu'une alliance de cette nature exigerait fatalement une reconstitution de l'armée anglaise aussi bien que le maintien de la marine anglaise. Nous ne pouvons nous attendre à l'aide de la France, si nous ne lui offrons pas le secours d'une grande armée de Lorraine. De même qu'à Sadowa, ce fut la France qui fut défaite tout autant que l'Autriche, en Lorraine l'Angleterre serait battue tout autant que la France. Les deux puissances sont soumises au même destin : la ruine de l'une, c'est inévitablement la ruine de l'autre.

En Allemagne, le ton de la presse a été plutôt désagréable. Les journaux ont parlé de nouveau de l'isolement de l'Allemagne, et ont déclaré que les échanges de sympathies franco-anglaises étaient surtout des manifestations anti-allemandes. C'est ainsi que les *Hamburger Nachrichten* écrivaient, le 27 mai :

La visite du Président à Londres et celle du roi d'Angleterre à Saint-Pétersbourg annoncent au monde entier que l'on a réussi à réunir l'Angleterre, la France et la Russie dans une entente qui est dirigée contre la Triplice (bien qu'on ne le dise pas) ou, pour parler plus exactement, contre l'Allemagne.

L'Italie n'entre pas en ligne de compte et l'on ne peut pas faire fond sur elle ; dès qu'un conflit éclatera avec les puissances occidentales, l'Autriche sera obligée d'immobiliser des troupes à la frontière italienne, et par conséquent sera paralysée à notre détriment.

C'est l'attitude de la Wilhelmstrasse pendant le conflit marocain qui a permis à l'Angleterre d'éveiller contre nous la méfiance des Français et celle des autres puissances, et qui a conduit à l'isolement de l'Allemagne pendant la conférence d'Algésiras. Le roi Edouard sut profiter de l'occasion et battit le fer pendant qu'il était chaud.

Nous ne pouvons pas empêcher que, sur le globe entier, la visite de M. Fallières à Londres et celle du roi d'Angleterre à Saint-Pétersbourg soient interprétées comme une démonstration contre l'Allemagne, et qu'on s'habitue à considérer comme conclue la nouvelle Triple Alliance, et comme conclue contre l'Allemagne.

Abstenons-nous désormais de toute tentative de rapprochement nouvelle pour nous réconcilier avec la France, c'est une peine inutile; elle s'est détournée de la main que l'Allemagne lui tendait maladroitement et ne s'en est appuyée que plus fermement sur la Russie et l'Angleterre.

Devenons assez forts pour pouvoir supporter une guerre, mais sur deux fronts; il est possible que nos adversaires réfléchissent à deux fois avant de nous mettre le pistolet sur la gorge. Mettons la main sur la poignée de notre épée et attendons avec confiance dans notre bonne étoile le développement de la situation politique.

Puisse un heureux destin fournir à l'Allemagne des hommes assez grands pour la tirer de l'impasse dans laquelle on l'a engagée et pour procurer de nouveau à notre patrie le respect qu'elle possédait du temps du prince de Bismarck!

Cependant, il convient de remarquer qu'aucune attaque plus directement malveillante n'a été dirigée en Allemagne contre la France, en cette occasion, et que la mauvaise humeur des journaux allemands n'a pas dépassé ce qu'elle est assez généralement à notre égard depuis quelque temps; elle s'est plutôt, cette fois, détournée contre l'Angleterre.

Angleterre. — *Le voyage du roi d'Angleterre en Russie.* — Le roi Edouard VII, après la visite du président de la République à Londres, doit se rendre en Russie pour se rencontrer avec le tsar. Le roi partira le 5 juin et l'entrevue des deux souverains aura lieu à Revel. Edouard VII, d'après les communiqués officiels, ne s'arrêtera en route, ni à l'aller ni au retour.

L'annonce de l'entrevue prochaine du roi et du tsar, suivant de si près la rencontre du président de la République et d'Edouard VII, a été l'objet de nombreux commentaires surtout en Allemagne où, comme nous venons de l'indiquer, on a manifesté une certaine mauvaise humeur à constater cette entente des trois puissances.

En Angleterre, la question a provoqué un échange d'explications à la Chambre des Communes, le 26 mai. M. O'Grady, du parti du travail, demanda, en effet, que les visites officielles entre les souverains d'Angleterre et de Russie fussent suspendues en raison de l'attitude du gouvernement russe à l'égard des membres de la première Douma. M. Asquith, premier ministre, répondit que l'empereur de Russie a fait une visite officielle en Angleterre après son accession au trône, que cette visite ne lui a pas encore été rendue, que le roi Edouard n'a pas fait en Russie sa visite officielle après son avènement, enfin que le roi et la reine n'ont pas vu leur neveu et leur nièce depuis sept ans et que rien dans les relations actuelles des deux pays ne rend cette visite inopportune. Cette brève déclaration fut saluée d'applaudissements sur tous les bancs. M. O'Grady fit remarquer alors qu'une centaine de membres de la première Douma sont en Sibérie ou en prison, et demanda que la visite à Revel fût dépourvue de caractère officiel. M. Asquith réprouva toute allusion aux affaires intérieures d'une autre puissance et l'incident fut clos.

Belgique. — *Les élections législatives.* — Les élections pour le renouvellement partiel de la Chambre des députés belge ont eu lieu, le 24 mai, dans les provinces de la Flandre orientale, de Liége, du Luxembourg et du Hainaut. Les résultats n'ont pas été favorables au gouvernement. La majorité de droite est tombée, en effet, de 12 voix à 8 voix. Le parti libéral a, il est vrai, de son côté perdu trois sièges; mais cette perte n'a pas profité aux conservateurs. Ce sont les socialistes qui ont eu, seuls, les bénéfices du scrutin avec un gain de cinq sièges.

Ainsi, pour la majorité gouvernementale, le recul qui avait caractérisé les élections de 1902 s'accentue. Avant 1900, c'est-à-dire avant l'application de la représentation proportionnelle, le parti catholique disposait à la Chambre de 72 voix de majorité. Dès que le régime nouveau fut en vigueur, cette majorité tomba à 20 voix. En 1906, elle fut réduite à 12, les 89 catholiques ayant en face d'eux 46 libéraux, 30 socialistes et 1 démocrate chrétien. La Chambre nouvelle ne comptera plus que 86 catholiques contre 45 libéraux, 35 socialistes et 1 démocrate chrétien. Il sera difficile au gouvernement de droite de se maintenir longtemps dans ces conditions. Etant donné la situation politique actuelle, le *statu quo* lui-même eût été défavorable au cabinet en raison des divisions profondes dont la droite est travaillée. A plus forte raison, une perte, même limitée, est-elle de nature à l'affaiblir.

Turquie. — *L'affaire d'Héraclée.* — L'affaire des mines d'Héraclée, dont nous exposions la genèse il y a quinze jours, est maintenant heureusement arrangée. L'iradé, consacrant cet arrangement, a été communiqué le 19 mai à M. Constans, notre ambassadeur à Constantinople. Il donne complète satisfaction à la France sur les quatre points du memorandum présenté par elle à la Porte, à savoir :

1° Acceptation définitive du port et des quais de Zoungouldak;

2° Livraison des titres de propriété pour les mines découvertes pendant les travaux de construction du port et des quais et pour les mines à découvrir dans le même filon;

3° Acceptation en principe du payement des sommes et indemnités dues par le ministère de la marine et le gouvernement pour les fournitures de charbon, la réfection de la voie ferrée, la fourniture de wagons, les droits de port perçus par les autorités ottomanes, etc., au total environ 8.000.000 francs;

4° Régularisation officielle du transfert des mines de tout le bassin exploité et administré par la Société française d'Héraclée depuis dix ans à cette Société.

— *Le chemin de fer de Bagdad.* — Un iradé du sultan, en date du 25 mai, autorise la construction de quatre nouvelles sections du chemin de fer de Bagdad, prolongeant la ligne jusqu'à l'embranchement de Helif, ainsi que la construction d'une ligne de Telhabesh à Aleppo, soit un total de 840 kilomètres. Les travaux commenceront probablement le printemps prochain. La Compagnie du chemin de fer d'Anatolie aura une année pour présenter ses plans. Cette année partira de la signature de la convention.

II. — AFRIQUE.

Afrique Occidentale. — *Le voyage de M. Milliès-Lacroix.* — Le ministre des Colonies, M. Milliès-Lacroix, est rentré en France, le 28 mai, de son voyage en Afrique Occidentale. Au moment de quitter

notre colonie ouest-africaine, le ministre a adressé la lettre officielle suivante à M. Merlaud-Ponty, gouverneur général :

Monsieur le gouverneur général, je ne veux pas quitter le sol de l'Afrique Occidentale Française sans vous dire une fois de plus l'impression profonde que m'a laissée le long et laborieux voyage qu'avec vous je viens d'accomplir.

Et tout d'abord que je vous remercie de l'accueil que vous m'avez fait vous-même et que par vos lieutenants-gouverneurs vous m'avez préparé dans tous les pays que j'ai traversés. Il m'a été doux de constater la haute autorité, la grande affection dont vous entoure tout le personnel civil et militaire qui est placé sous vos ordres. Tous, commerçants et industriels, et les populations indigènes que vous administrez, chacun s'est plu à proclamer vos hautes qualités, votre grande bonté et aussi votre fermeté, et j'ai eu tous les jours l'occasion de me rendre compte de la connaissance que vous possédez des hommes et des choses de ce vaste pays.

J'ai apprécié avec vous le dévouement, l'abnégation patriotique des fonctionnaires de la colonie ; leur esprit de discipline hiérarchique et de bonne confraternité ne m'a pas échappé ; il est de mon devoir de rendre hommage au zèle méritoire dont ils ne cessent de faire preuve dans des pays où leur manquent parfois des satisfactions matérielles et familiales bien nécessaires.

J'ai vu à l'œuvre l'action intelligente des commerçants et industriels, notamment des bons Français qui n'ont pas hésité à faire concourir leur activité personnelle au mouvement de civilisation que la France a su imprimer en Afrique. Adressez-leur de ma part les félicitations, les encouragements et la gratitude du gouvernement de la République.

Enfin il m'a été donné d'avoir une juste idée des progrès chaque jour croissants que fait la civilisation parmi les peuplades diverses qu'abrite le drapeau français en Afrique occidentale sous votre égide et celle de vos collaborateurs. Avec le concours des Européens qui vous entourent, les terres immenses qui constituent notre empire africain, dont la richesse et la productivité sont encore insuffisamment connues, ne manqueront pas d'être fécondées par les populations dont l'intelligence s'éveille à la lumière des conseils et des leçons d'expérience qui leur sont donnés par nos fonctionnaires et nos colons.

La pacification est faite aujourd'hui ; aux guerres intestines et à l'esclavage a succédé une ère de liberté et de paix. Certains désormais de jouir en toute quiétude du fruit de leur travail, les noirs s'appliquent à l'envi à tirer parti de la fertilité de leur sol, heureux de jouir des avantages qu'elle leur procure. Je pars donc avec une satisfaction profonde et une confiance absolue dans l'avenir de la colonie. Cet avenir, je n'ai pas le droit de l'oublier, fut mûrement et laborieusement préparé par vos honorables prédécesseurs, M. le gouverneur général Ballay et plus particulièrement M. le gouverneur général Roume. Il est juste que je rende hommage, en même temps qu'à leur patriotisme éclairé, aux belles conceptions qu'ils ont eues, aux grandes entreprises qu'ils ont commencées, au moment même où vous venez d'être appelé à les développer et à les compléter.

Tels sont, monsieur le gouverneur général, les sentiments avec lesquels je quitte la colonie ; je ne manquerai pas, à mon retour à Paris, d'en apporter la fidèle expression au gouvernement dont j'ai l'honneur de faire partie. Je vous prie de les faire connaître par la voie officielle à MM. les fonctionnaires, à MM. les commerçants en industriels, aux populations indigènes de l'Afrique Occidentale Française.

Côte d'Ivoire. — *La pacification du Haut-Sassandra.* — Les opérations de pacification du Haut-Sassandra se poursuivent activement.

Le gouvernement, désireux d'en finir, envoya une colonne forte de 800 hommes sous le commandement du lieutenant-colonel Metz. Des résultats appréciables ont été obtenus et à cette heure, bien que la saison des pluies prématurée cette année ait arrêté les opérations, on peut considérer la révolte comme virtuellement terminée.

La colonne Metz, forte de 800 hommes et suivie de 400 porteurs, arriva le 13 mars à Fort-Lecœur (Daloa) après avoir traversé le pays gouro et trouvé dans les tribus Bionfas et Gonatés un accueil sinon cordial, tout au moins satisfaisant. A 7 kilomètres de Daloa, elle fut traîtreusement attaquée, au village d'Idéblé. Un tirailleur du groupe Coste fut blessé. Dans la même journée, le convoi du groupe Celler, qui se dirigeait sur Daloa, et cheminait à environ 10 kilomètres du deuxième groupe, fut assailli à son tour : nous eûmes deux tirailleurs tués, un porteur tué, un tirailleur blessé.

Le 14 mars, les opérations sur Idéblé furent commencées par le groupe Coste fort de 80 fusils et le groupe Rimbaud fort de 40. Le 15 mars, le groupe Celler rejoignit la colonne Metz à Daloa, après avoir visité les tribus Yasuas de la rive droite de la Bandama, les tribus Kouans-Tons, Gonatés et livré combat aux tribus Luonous et Niabeloas où nous eûmes cinq tirailleurs blessés.

Le 18, le commandant Betsellère avec 80 fusils, le groupe Celler avec 40 fusils et le groupe Rimbaud furent envoyés châtier les tribus irréductibles de Sablé. Le commandant trouva les routes détruites, les populations dispersées ; il détruisit tous les campements en forêt et rentra le 19 à Daloa avec quelques prises. Le 20, les tribus de la région d'Idéblé reçurent leur châtiment ; tous les villages furent détruits, les populations dispersées. Nous les surprîmes dans des embuscades et leur infligeâmes des pertes sérieuses que l'on peut évaluer au minimum à une dizaine de tués.

Enfin, le 25 mars, le lieutenant-colonel Metz quittait Daloa, laissant dans un calme relatif les tribus Niabeloas et les groupes de Sablé, Boubouo, Srobono, Balogué, Idéblé, et emportant les promesses des villages Gbetitapia et Wandagné de rendre les objets et armes pris lors du massacre du détachement Hutin, ainsi que le corps du sergent indigène tué lors de cette affaire.

RENSEIGNEMENTS ÉCONOMIQUES

I. — GÉNÉRALITÉS.

Les marines marchandes dans le monde. — D'après les statistiques récemment publiées, le tonnage total des flottes marchandes du monde est évalué actuellement à 39.438.917 tonnes contre 37.554.017 en 1906, soit une augmentation de 1.884.900.

En ne tenant compte que des navires jaugeant plus de 100 tonnes, il existe maintenant dans le monde 20.746 steamers, en augmentation de 869 unités, et 9.467 voiliers, en diminution de 760. Le tonnage moyen des navires s'accroît sans cesse. A eux seuls, les steamers de la flotte marchande représentent 33.669.811 tonnes, les voiliers 5.469.106 seulement, soit une augmentation sur l'année dernière de 2.200.000 tonnes pour les premiers, et une diminution de 340.000 tonnes pour les seconds.

A côté des Anglais et des Américains, les Norvégiens sont toujours les grands propriétaires de voiliers. Ces derniers sont représentés par 664.000 tonnes. Puis la France arrive ensuite avec 477.000, l'Allemagne avec 404.000, l'Italie avec 393.000, la Russie avec 217.000 et la Suède avec 191.000.

La Grande-Bretagne possède 17.001.000 tonnes du tonnage des steamers ; les autres nations du monde, ensemble, n'en représentent que 16.968.000. En d'autres termes, l'Angleterre possède la grosse moitié de la flotte marchande des steamers.

Voici les augmentations, au cours des deux années, du tonnage-steamers des différents pays :

Angleterre	834.391	tonnes
Etats-Unis	331.138	—
Norvège	118.457	—
Hollande	93.675	—
Japon	72.104	—
Danemark	71.491	—
Autriche-Hongrie	59.190	—
Grèce	48.521	—
Italie	48.256	—
Suède	35.749	—
France	30.631	—
Brésil	26.433	—
Russie	25.135	—
Belgique	21.633	—

On remarquera que dans les chiffres ci-dessus il n'est pas question de l'augmentation du tonnage-vapeurs de la flotte allemande.

En réalité, en 1907, les constructeurs allemands ont mis en chantier 1.424 navires représentant 784.227 tonneaux de jauge, et, parallèlement, les chantiers étrangers construisaient pour le compte de firmes allemandes 200.928 tonneaux.

Sur cet ensemble, 1.006 navires ont été lancés et mis en service.

II. — EUROPE.

France. — *L'exportation des minerais de fer.* — Pour la première fois 1907 aura vu les exportations françaises de minerais de fer dépasser les importations. C'est ce qu'établit le tableau suivant, dressé par la Direction générale des Douanes :

Minerai de fer.

Années	Importations	Exportations	Consommation
—	—	—	—
1885...	1.420.000	90.000	2.318.000
1890...	1.610.000	285.000	3.472.000
1895...	1.651.000	237.000	3.680.000
1900...	2.110.000	327.000	5.448.000
1901...	1.663.000	259.000	4.791.000
1902...	1.566.334	422.677	5.000.000
1903...	1.832.806	714.159	6.220.000
1904...	1.738.138	1.218.772	6.950.000
1905...	2.151.633	1.355.540	7.395.000
1906...	2.015.061	1.758.953	8.481.000
1907...	1.999.293	2.147.265	»

On comprendra toute l'importance de ce fait, en comparant notre situation avec celle de l'Allemagne. Les importations de minerais de fer croissent régulièrement dans ce pays depuis quelques années; l'augmentation de 1907 sur 1906 est de 26 % alors que la production de fonte de l'Allemagne n'a augmenté, l'année dernière, que de 5 %.

III. — AFRIQUE.

Algérie. — *Le commerce avec les Pays-Bas.* — Les importations d'Algérie en Hollande, commerce général, se sont élevées, en 1906, à 346.984 tonnes. Les principaux articles compris dans ce trafic sont : les minerais, 299.040 tonnes, les engrais, 39.359 tonnes, les semences 1.800 tonnes, les vins, 776 tonnes.

Les importations, commerce spécial, représentent, en 1906, 4.763.348 florins, contre 3.576.538 florins en 1905. Différence en plus 1.186.810 florins. Principaux articles : minerais de fer, 1.800 florins; superphosphates, 1 million de florins.

Les exportations de Hollande en Algérie donnent, au commerce général, 19.547 tonnes, contre 24.057 en 1905 : différence en moins, 4.509 tonnes. Principaux articles : houille, 19.446 tonnes; tabac et cigares, 30 tonnes.

Les exportations, au commerce spécial, accusent un chiffre de 215.715 florins, contre 272.209 florins en 1905 : différence en moins, 56.494 florins. Principaux articles : houille, 191.000 florins; fromages, 8.000 florins.

Le transit représente, en 1906, 45 tonnes contre 76 en 1905, soit en moins, pour 1906, 30 tonnes.

Les vapeurs venant d'Algérie déclarés à l'entrée sont au nombre de 84, tous chargés. Ils se décomposent comme suit : anglais 45, allemands 9, espagnols 9, hollandais 6, norvégiens 5, danois 3, russes 2.

NOMINATIONS OFFICIELLES

MINISTÈRE DES AFFAIRES ETRANGÈRES

L'exequatur a été accordé à MM. :
Alfred Fraissinet, consul général de Serbie à Marseille;
Jesse Hook, vice-consul de Sa Majesté Britannique à Hyères;
Philip Charles Sarell, consul de Sa Majesté Britannique à Dunkerque;
José Domenge, vice-consul d'Espagne à Grenoble.

MINISTÈRE DE LA GUERRE

Troupes métropolitaines.

GÉNIE

Cochinchine. — MM. les *capit.* Fralon et Genez sont désig. pour la Cochinchine.

Troupes coloniales.

INFANTERIE

Annam-Tonkin. — Sont désig. pour le Tonkin :
MM. le *chef de bataill.* Desdouis; les *capit.* Grivois, Bastide, Pertuis, Garde, Serre et Combes; les *lieut.* Maignan, Hardouin, Chauveau, Gondy, Bahus, Cautellier, Gilles, Steff, Velle, Courrier, Delfaud, Simon et Demoulin; les *sous-lieut.* Massé, Couëron et Le Moniès de Sagazan.

Cochinchine. — Sont désig. pour la Cochinchine :
MM. le *colonel* Diguet; les *capit.* Arnoulx de Pirey, Gayda, Dominé, Fialix, Princet, Goumarre et Coquet; les *lieut.* Guillon et Michel.

Afrique Occidentale. — M. le *lieut.-colonel* Vénel est désig. pour le territoire du Niger;
MM. le *chef de bataill.* Robard; les *capit.* Coste et Roussel et le *lieut.* Gaillard sont désig. pour l'A. O. F.;
MM. les *lieut.* Sarotte, Hinzelin et le *sous-lieut.* Chaumel sont affectés au 2e sénégalais;
MM. les *capit.* Rouyer et Fiérard sont placés au 4e sénégalais;

Congo. — MM le *lieut.* Reymond et le *sous-lieut.* Andreys sont désig. pour le bataill. du Chari-Thad.

Madagascar. — Sont désig. pour Madagascar :
MM. le *colonel* Berdoulat; les *chefs de bataill.* Cassaux et Legros; les *capit.* Chaput, Radenac, Durmelat, Champel, Allard, Demante, Marvillet et Georges; les *lieut.* Fromenty, Latapie, Ganot, Pommier et Pantalacci; les *sous-lieut.* Roignant, Brun et Monnier.

Nouvelle-Calédonie. — M. le *capit.* Crépeaux est désig. pour le bataill. de la Nouvelle-Calédonie.

ARTILLERIE

Cochinchine. — Sont désig. pour la Cochinchine :
MM. les *capit.* Clerc, Coppens, Méléart, Durnerin, Perney, Salvat, Aymard et Jean.

Afrique Occidentale. — M. le *capit.* Guillaume est désig. pour l'A. O. F.;
M. le *lieut.* Drouet est désig. pour le Haut-Sénégal-Niger.

Madagascar. — MM. le *lieut.-colonel* Le Bigot; le *capit.* Guillaume et le *lieut.* Kéraudy sont désig. pour Madagascar.

Officiers d'administration.

Cochinchine. — MM. les *offic. d'admin. de* 2e *cl.* Brunet et *de* 3e *cl.* Mercier sont désig. pour la Cochinchine.

Madagascar. — MM. les *offic. d'administ. de* 1re *cl.* Hantz et Demet, *de* 2e *cl.* Nunge et Pinte et *de* 3e *cl.* Jouannet sont désig. pour Madagascar.

CORPS DE L'INTENDANCE

Officiers d'administration.

Afrique Occidentale. — MM. les *offic. d'admin. de 2e cl.* Villette et *de 3e cl.* Migneau sont désig. pour l'A. O. F.

SERVICE DE SANTÉ

Annam-Tonkin. — MM. les *méd.-maj. de 1re cl.* Piron et Dallot; les *méd.-maj. de 2e cl.* Roubaud, Rencurel, Perrot; le *méd. aide-maj. de 1re cl.* Allard et le *pharm. aide-maj de 1re cl.* Dary sont désig. pour le Tonkin.

Afrique Occidentale. — M. le *méd.-maj. de 1re cl.* Condé est désig. pour la Haute-Guinée.

Sont désig. pour l'A. O. F. :

MM. les *méd.-maj. de 1re cl.* Esquer, Tanvet et Combes; le *méd.-maj. de 2e cl.* Lherminier; le *méd. aide-maj. de 1re cl.* Challier; le *pharm. aide-maj. de 1re cl.* Legault;

M. le *méd.-maj. de 1re cl.* Bonain est nommé chef du service de santé de la Côte d'Ivoire.

Martinique. — M. le *méd.-maj. de 2e cl.* Coutant est désig. pour la Martinique.

MINISTÈRE DE LA MARINE

ÉTAT-MAJOR DE LA FLOTTE

Indo-Chine. — M. le *capit. de frég.* Provensal est nommé au command. de la *Manche;*

M. le *lieut. de vaiss.* de Solminihac est désig. pour le même bâtiment;

M. le *lieut. de vaiss.* Boissarie est nommé au command. de l'*Esturgeon;*

M. le *lieut. de vaiss.* Biseuil est nommé au command. de la *Vigilante;*

MM. les *lieut. de vaiss.* Lecadet, Millot, Couy et Garnier sont nommés au command. de torpilleurs des mers de Chine;

M. le *lieut. de vaisseau* Moret est désig. pour le *Bruix;*

MM. l'*enseigne de vaiss.* Decantes et le *mécanic. ppal de 2e cl.* Gouaillard sont désig. pour le *D'Entrecasteaux.*

Pacifique. — M. le *capit. de frég.* Margollé est nommé command. du *Kersaint;*

MM. le *lieut. de vaiss.* Valat et le *mécanic. ppal. de 2e cl.* Le Gallou sont désig. pour le même bâtiment;

MM. les *lieut. de vaiss.* Moreau et d'Arcimoles et l'*enseigne de vaiss.* Bonneau sont désig. pour le *Catinat.*

Antilles. — M. l'*enseigne de vaiss.* Hautefeuille est désig. pour le *Chasseloup-Laubat.*

Sénégal. — M. le *lieut. de vaiss.* Le Bail est nommé au command. du *Goéland.*

CORPS DU COMMISSARIAT

Extrême-Orient. — M. le *commiss. en chef de 1re cl.* Bro est nommé commiss. de la division navale de l'Indo-Chine.

SERVICE DE SANTÉ

Extrême-Orient. — M. le *méd. de 2e cl.* Mirguet est désig. pour la *Manche.*

MINISTÈRE DES COLONIES

M. Daniel (Henry) est nommé greffier de la justice de paix de Cayenne.

M. Ramon est nommé juge de paix à la Basse-Terre (Guadeloupe);

M. Ribes est nommé juge de paix à Cayenne;

M. Félix est nommé juge de paix à Saint-François (Guadeloupe);

M. Clanis, négociant à Cayenne, est nommé conseiller privé titulaire de la Guyane.

BIBLIOGRAPHIE — LIVRES ET REVUES

La Question indigène en Algérie, par CAMILLE BRUNEL, topographe en retraite, ancien commissaire délimitateur. 1 vol. in-16 de 290 pages. Challamel.

C'est, à propos du jugement de l'affaire de Margueritte devant la cour d'assises de l'Hérault, une étude détaillée sur la situation des indigènes et surtout sur la question de la propriété foncière. M. Brunel, s'appuyant sur les notes qu'il a recueillies pendant ses fonctions, combat la thèse de Me L'Admiral, défenseur de Yacoub à Montpellier, pour qui toute l'œuvre administrative algérienne a abouti à une immense spoliation des indigènes. L'auteur semble arriver à la conclusion suivante : « Ne soyons, dit-« il, ni assimilateurs ni autonomistes ; restons dans le juste milieu, en « tenant compte des races qui vivent dans ce pays. Ne soyons ni arabo-« philes ni arabophobes ; mais partons de cette idée que tout rapproche-« ment intime entre les indigènes et nous est une chose impossible, et « que vouloir franciser mentalement, moralement et de toutes autres « manières les indigènes serait une grave utopie qui pourrait nous coûter « cher. »

Ouvrages déposés au bureau de la Revue.

La Situation financière du Japon, par ED. CLAVERY, consul de France. Une broch. grand in-8° de 84 pages. Berger-Levrault, Paris, 1908.

Les Missionnaires et la science, par ALEXANDRE GUASCO. Une broch. in-8° de 32 pages. Imprimerie J. Dumoulin, Paris, 1908.

Statistiques du commerce des colonies françaises pour l'année 1906. Deux vol. in-8° de 900 pages. Imprimerie administrative, Melun, 1908.

LES REVUES

I. — REVUES FRANÇAISES

Bulletin du Comité de l'Afrique Française (*mai* 1908). AUG. TERRIER : La délimitation franco-allemande de Cameroun. — ROBERT DE CAIX : Les affaires du Maroc.

Annales des Sciences politiques (*mai* 1908). GABRIEL LOUIS-JARAY : L'Autriche nouvelle : sentiments nationaux et préoccupations sociales.

La Ligue maritime (*mai* 1908). L'industrie des transports maritimes en 1907.

La Quinzaine coloniale (25 *mai* 1908). C. D. : L'administration du Tonkin.

Revue pour les Français (25 *mai* 1908). JULES GUILLEBERT : Les Français en Bulgarie. — H.-R. SAVARY : Haïti, son histoire et ses détracteurs.

II. — REVUES ÉTRANGÈRES

Revues américaines.

The American Political Science Review (*may* 1908). JAMES D. BARNETT : Delegation of Legislative Power to the States.

Revues italiennes.

L'Esplorazione commerciale (1-15 *maggio* 1908). A. W. La vertenza italo-turca. — P. MAMOLI : Note tripoline.

Rivista coloniale (*marzo-aprile* 1908). Prof. LUIGI FONTANA-RUSSO. La marina mercantile e il problema della velocità economica.

L'Administrateur-Gérant : P. CAMPAIN.

PARIS. — IMPRIMERIE LEVÉ, RUE CASSETTE, 17.

CHEMINS DE FER DE L'OUEST

Voyage Circulaire en Bretagne

Billets d'excursion à prix réduits, valables 30 jours (délivrés toute l'année)

1re classe, 65 francs — 2e classe, 50 francs

ITINÉRAIRE. — Rennes, Saint-Malo-Saint-Servan, Dinard-Saint-Enogat, Dinan, Saint-Brieuc, uingamp (1), Lannion, Morlaix (1), Roscoff, Brest, Quimper, Douarnenez, Pont-l'Abbé, Conarneau, Lorient, Auray, Quiberon (1), Vannes, Savenay, Le Croisic, Guérande, Saint-Nazaire, ont-Château, Redon, Rennes.

(1) Il est délivré peur l'extention de l'itinéraire de Guingamp à Paimpol et retour de Guingamp à Morlaix à Carhaix avec retour facultatif sur Guingamp ou Morlaix, et de Quiberon à Belle-e-en-Mer (le Palais), et retour, des billets d'aller et retour à prix réduits.

Ces billets donnent droit à l'arrêt facultatif aux gares intermédiaires. Leur durée de validité cpire en même temps que celle du voyage circulaire.

Billets spéciaux de parcours complémentaires

Il est délivré de toute station des réseaux de l'Ouest et d'Orléans, située à 50 kilomètres au oins (ou contre paiement de la taxe applicable à 50 kilomètres), de l'itinéraire du Voyage irculaire en Bretagne, des billets spéciaux de 1re et de 2e classes comportant une réduction de) % sur le prix ordinaire des places, pour aller rejoindre l'itinéraire du Voyage Circulaire et our rentrer au point de départ ou se rendre sur toute autre gare des réseaux de l'Ouest et Orléans.

Le billet d'aller, pour rejoindre l'itinéraire du Voyage Circulaire en Bretagne, doit être emandé en même temps que celui du Voyage Circulaire et au moins 4 jours à l'avance. Le illet de retour est délivré sur la présentation du billet circulaire aux gares situées sur itinéraire de ce voyage où le voyageur compte commencer son voyage de retour.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Billets d'aller et retour individuels et de famille.

Pour les stations thermales et hivernales des Pyrénées-Occidentales et Orientales et du olfe de Gascogne, Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salies-de-Béarn, etc... Amélie-les-ains, Vernet-les-Bains, Banyuls-sur-Mer, etc.

Il est délivré toute l'année, à toutes les gares du réseau d'Orléans ainsi que dans ses ureaux succursales de Paris, pour les stations thermales et hivernales désignées ci-lessus :

1° Des billets d'aller et retour individuels de toutes classes avec réduction de 25 0/0 n 1re classe et de 20 0/0 en 2e et 3e classes, sur le prix calculés au tarif général d'après itinéraire effectivement suivi ;

2° Des billets aller et retour de famille en 1re, 2e, 3e classes, comportant une réduction de 20 à 40 0/0 suivant le nombre des personnes et sous condition d'effectuer un parcours minimum de 300 kilomètres (aller et retour compris).

Durée de validité : 33 jours à compter du jour de départ, ce jour compris

Créé en 1866

LE MEILLEUR DES TONIQUES ET APÉRITIFS

BYRRH

VIN GÉNÉREUX ET QUINQUINA

HORS CONCOURS — EXPOSITION UNIVERSELLE DE PARIS 1900

Le **BYRRH** est une boisson savoureuse, éminemment tonique et hygiénique.

Il est fait avec des vins vieux exceptionnellement généreux, mis au contact de Quinquina et d'autres substances amères de premier choix. Il emprunte à toutes ces substances un arôme agréable et de précieuses propriétés cordiales, et il doit aux vins naturels qui seuls servent à sa préparation sa haute supériorité hygiénique.

On le consomme à toute heure : soit pur à la dose d'un verre à Bordeaux ; soit dans un grand verre, étendu d'eau ordinaire ou d'eau de seltz. Il devient alors une boisson très agréable et rafraîchissante, sans perdre aucune de ses propriétés hygiéniques.

Exiger la Marque

VIOLET FRERES, à THUIR (Pyrénées-Orientales)

CHEMINS DE FER DE PARIS-LYON-MÉDITERRANÉE

Banlieue de Paris

Grâce à la mise en service récente de deux nouvelles voies entre Villeneuve-Saint-Georges et Brunoy, la Cie P.-L.-M. se trouve maintenant à même d'apporter d'importantes améliorations à son service de Banlieue.

Ces améliorations, mises en vigueur dès le 1er Mai, seront certainement fort appréciées.

C'est dans la Banlieue desservie par cette Compagnie que se trouvent les charmantes localités de l'Yerres et la forêt de Sénart ; les rives de la Haute-Seine (Le Coudray, Seine-Port, etc...) Melun et ses environ (château de Vaux-le-Vicomte, abbaye de Dammarie-les-Lys) ; le palais de Fontainebleau et sa forêt, une des merveilles de la France.

Billets simples de France en Espagne.

Les principales gares du réseau P.-L.-M. (Paris, Dijon, Lyon, Marseille, etc.) délivrent toute l'année des billets directs simples pour Barcelone.

Consulter le Livret-Guide-Horaire P.-L.-M. vendu 0 fr. 50 dans toutes les gares.

De Paris en Orient (viâ Marseille).

La Compagnie P.-L.-M., d'accord avec les Compagnies des Messageries maritimes, Fraissinet et Paquet, délivre des billets simples valables 15 jours, pour se rendre, par Marseille, de Paris à l'un quelconque des ports ci-après : Alexandrie, Beyrouth, Constantinople, Le Pirée, Smyrne, Alexandrie, Jaffa, Port-Saïd, Batoum, Salonique, Odessa, Samsoun, etc.

Les Agences de la Compagnie des Messageries maritimes délivrent des billets d'aller et retour, valables 120 jours, pour se rendre, viâ Marseille, de Paris à Alexandrie, Port-Saïd, Jaffa, Beyrouth.

Arrêts facultatifs sur le réseau P.-L.-M. (par la Bourgogne ou par le Bourbonnais).

Ces billets donnent droit à une franchise de 30 kilos de bagages par place sur le chemin de fer ; sur les paquebots, cette franchise est de 100 kilos par place de 1re classe et de 60 kilos par place de 2e classe.

Pour plus amples renseignements, consulter le Livret-Guide-Horaire P.-L.-M. mis en vente au prix de 0 fr. 50 dans les gares de la Compagnie.

PARIS. — IMPRIMERIE LEVÉ, RUE CASSETTE, 17

12me Année. — N° 272 16 Juin 1908

QUESTIONS
Diplomatiques et Coloniales

REVUE DE POLITIQUE EXTÉRIEURE

PARAISSANT LE 1er ET LE 16 DE CHAQUE MOIS

SOMMAIRE

Pages

Vte de Guichen..... La question de la Baltique et la question Danoise. 821

P. Chemin-Dupontès.... La culture du coton dans les colonies d'Europe. 832

René Henry..... Les Slaves. La nouvelle Diète de Bohême..... 856

CHRONIQUES DE LA QUINZAINE

Les affaires du Maroc.— *Le debat à la Chambre des Députés. — L'entrée de Moulaï Hafid à Fez. La surprise d'El Ksar. — Une note d'Abd-el-Aziz aux puissances. — La pacification de la Chaouïa. — A la frontière oranaise*..... 863

Renseignements politiques. —France. *Une exposition géographique coloniale à la Galerie d'Orléans*, par Henri Froidevaux. — Allemagne. *Le roi de Suède à Berlin.* — Angleterre. *Le voyage du roi Edouard VII en Russie.* — Italie. *Déclarations de M. Tittoni sur la politique étrangère italienne. Mort de M. Prinetti.* — Indo-Chine. *Un incident franco-chinois*..... 869

Renseignements économiques. — *Les chemins de fer de l'Europe en janvier* 1907. — *Les caisses d'épargne en Prusse.* — *La population européenne de la Tunisie en* 1906... 877

Nominations officielles..... 879

Bibliographie. — Livres et Revues..... 880

Table des matières du tome XXVe..... 882

CARTES ET GRAVURES

Carte du Danemark..... 823

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

19-21, RUE CASSETTE — PARIS. 6e. — *Téléph.* 732.84.

Abonnement annuel

France et Colonies, 15 francs Etranger et Union postale 20 francs

La Livraison : *France* : 0,75 *Etranger* : 1 fr.

Au COMITÉ DE L'ASIE FRANÇAISE, 19-21, rue Cassette, PA

Guides Madrolle

TONKIN DU SUD, HANOI..... 10 f

Un travail historique, anthropologique, et sociologique du peuple anamite précède l
raires. Le voyageur aura tous les renseignements pour visiter en détail la belle capitale
Hanoï, la ville industrielle de **Namdinh**, les cités anciennes de **Ko-Loa**, de **Thang-L**
de **Hoa-Lu**, et excursionner dans les jolis sites de **Da-Phuk**, de **Bavi**, de Chin
Rivière Noire et du **Thanh-Hoa**.

CHINE DU SUD, PORTS DU JAPON..... 12 fr

Le Touriste trouvera les indications nécessaires pour visiter les pays de l'**Extrême**-Or
et pour pénétrer en Chine par le **Si-Kiang**, ou par le **Fleuve Bleu** — HONG-KON
MACAO, CHANG-HAI, HAN-KÉOU.

CHINE DU NORD, CORÉE, LE TRANSSIBÉRIEN..... 12 fr

Le Guide prend le voyageur à **Chang-Hai** et lui fait parcourir toutes les excursions
de **Pékin** et celles de la **Chine septentrionale** et **occidentale** ; il le conduit
Europe, à travers la **Mandchourie**, la **Sibérie**, la **Russie** et l'**Allemagne**. — Tien-T
Pékin, **Séoul**, **Moscou**, **Varsovie**, **Berlin**.

INDO-CHINE, HARAR, INDES, CEYLAN, SIAM, CHINE MÉRIDIONALE. 18 fra

Le Guide décrit chaque escale de l'itinéraire **Marseille** à **Canton** ; le passager
d'étendre le cercle de ses excursions pourra gravir les hauteurs de l'**Ethiopie**, visi
temples somptueux de l'**Inde méridionale**, aller dans les sanatoria de **Ceylan**, par
les villes mortes du **Siam**, étudier les ruines grandioses laissées par la civilisation
remonter le **Fleuve Rouge** jusqu'en **Chine** et séjourner à **Canton**.

MONOGRAPHIES : Rudiments de la langue Chinoise, 2 fr. 50. — La Corée,
Les voyageurs Chinois, 1 fr. — L'Art chez les Chinois, 1 fr. — L'Histoire de la Chine, 1
Sud de la Chine, 3 fr. — Nord de la Chine, 3 fr. — Le Sud du Yun-nan, 2 fr.

CHEMIN DE FER D'ORLEANS

Nouvelle ligne de BORT (Corrèze) à NEUSSARGUES (Cantal).

La Compagnie d'Orléans a récemment ouvert au service de l'Exploitation la nouvelle
de Bort à Neussargues qui établit, en traversant une des régions les plus pittoresques et
moins connues du Massif Central, la voie la plus directe et la plus économique entre Paris-Q
d'Orsay, Neussargues, Saint-Flour et Béziers.

Des voitures directes de 1re classe à compartiments-couchettes, ainsi que de 2e et 3e cla
effectuent le trajet sans transbordement entre Paris-Quai d'Orsay (départ 8 h. 52 soir) et Bé
et inversement (départ de Béziers à 9 h. 20 matin).

CAMBRIDGE, MA

QUESTIONS DIPLOMATIQUES ET COLONIALES

LA QUESTION DE LA BALTIQUE
ET
LA QUESTION DANOISE

Il est impossible de méconnaître que la question de la Baltique et la question danoise ont pris, dans ces dernières années, une importance considérable et qu'elles trouvent aujourd'hui place au premier rang des préoccupations des chancelleries. Dans un article fort intéressant, M. Ernest Lémonon en a récemment exposé les grandes lignes. Un séjour prolongé en Danemark me permet, à mon tour, d'émettre ici quelques vues personnelles à ce sujet, toutes dictées par une observation attentive des événements.

Il y a dix ans à peine, on s'occupait peu du Danemark. Depuis son démembrement, en 1864, qui marquait le début de la politique violemment agressive et spoliatrice de la Prusse, il vivait presque dans l'oubli. Seules, les visites à Copenhague de la famille impériale de Russie défrayaient de temps à autre les conversations et provoquèrent, une fois même, la plus vive attention lorsqu'en 1890 s'ébauchèrent dans cette ville, grâce à une intervention dont nous gardons tous un souvenir profondément ému et reconnaissant, les premières négociations qui devaient amener l'alliance franco-russe.

A cette cour danoise, d'une simplicité qui n'avait rien de royal, rappelant presque les mœurs patriarcales antiques, aucun nuage n'assombrissait l'horizon lorsque Alexandre III, puis Nicolas II, venaient s'asseoir au foyer du roi Christian et affirmer ainsi l'étroite intimité qui unissait les deux cours.

Mais, peu à peu, ces visites devinrent plus intermittentes. Le tsar se rendait moins souvent en Danemark. Les liens d'une parenté déjà plus éloignée entre son grand-père et lui se distendaient progressivement, et quand la main brutale de M. de Plœhve se fut abattue sur la Finlande et l'eut soumise aux pires vexations, les sympathies danoises se manifestant chaque jour davantage en faveur de ce duché, provoquèrent entre les cours

de Copenhague et de Pétersbourg une sorte de malaise qui pesa lourdement sur leurs relations réciproques. C'est le moment que choisit l'Allemagne pour entrer habilement en scène. A l'heure où partout son influence s'accroissait, enserrant tous les pays les uns après les autres d'une sorte de toile de Pénélope, il était temps qu'elle affirmât à son tour sa prépondérance dans la Baltique et qu'elle agitât aux yeux du Danemark le spectre de sa masse imposante et justement redoutable. En outre, une hégémonie morale sur cette contrée, puisant une force nouvelle dans le développement commercial inévitable entre les deux pays contigus, complétée par une amitié depuis longtemps étroite avec la Suède et la Norvège, ferait de la Baltique une sorte de lac allemand, de *mare clausum*, projet caressé avec complaisance par l'empereur Guillaume.

En 1903 et en 1905, deux visites successives en Danemark vinrent révéler ses desseins secrets. En 1903, l'accueil de la cour avait été aimable, quoique encore réservé. En 1905, la glace était à peu près rompue. Très captivé, ainsi que le prince royal et son entourage, par cette amabilité si séduisante que sait déployer Guillaume II, le vieux roi s'en montra touché et la cour, criblée de décorations, n'hésitait pas à exprimer publiquement ses sympathies pour le souverain allemand. La Russie était d'ailleurs absorbée par une guerre où elle consumait en vain ses forces les plus vives; aucun contrepoids ne pouvait alors être opposé à la force allemande et, la crainte aidant, le Danemark oscillait visiblement du côté de Berlin. Pourtant, des bruits singuliers, fortement exagérés, mais contenant néanmoins une part de vérité, avaient précédé le voyage impérial. On assurait que Guillaume II voulait se faire réserver dans les détroits une situation privilégiée, qu'il entendait que le pavillon allemand y eût d'ores et déjà la première place; on allait jusqu'à parler de la fermeture de la Baltique, mot dont le seul énoncé jetait l'épouvante dans les sphères officielles danoises. L'Empereur avait-il véritablement eu cette pensée? Peut-être ne s'était-elle pas révélée d'une manière aussi nette, mais il est certain que les désastres russes, la destruction de la flotte, les humiliations successives infligées à un pays de premier ordre, le seul qui pût contenir l'Allemagne dans ces parages, ne pouvaient que l'inciter à donner libre cours à ses ambitions latentes.

Il y a quelques jours, disait le 31 juillet 1905, le *Berlingske Tidende*, organe semi-officieux, la presse européenne a fait courir le bruit d'une entente entre la Russie, l'Allemagne, le Danemark et la Suède en vue de la fermeture de la Baltique, mais un démenti l'a suivi presque aussitôt.

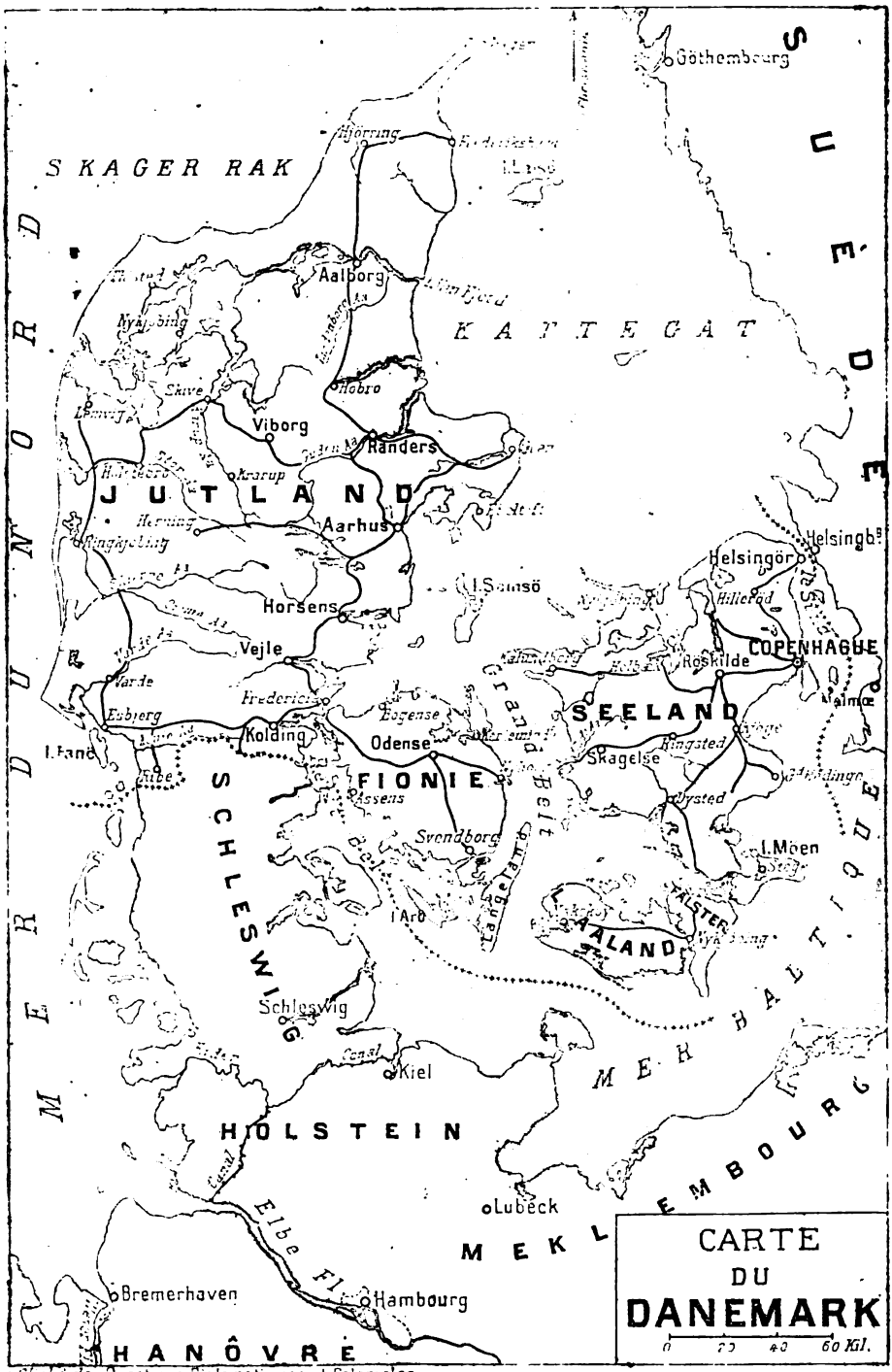

Gravé chez Questions Diplomatiques et Coloniales.

D'après l'opinion générale, l'Allemagne se sentirait appelée maintenant à être la grande puissance maritime de la Baltique à la suite des pertes éprouvées en Extrême-Orient par la marine russe. Mais il s'en faut encore de beaucoup que la flotte allemande puisse se mesurer, quant à présent, avec la flotte anglaise, et, au cas d'une guerre anglo-allemande, les ports allemands de la Baltique seraient presque sans défense et exposés au blocus anglais. Il serait donc évidemment fort agréable à l'Allemagne que les deux grandes puissances de la Baltique auxquelles viendraient s'unir le Danemark et la Suède, fussent en mesure de s'entendre pour déclarer la Baltique « mare clausum », comme la Caspienne et la mer Noire. Le projet peut paraître séduisant et il l'est, en effet, pour l'Allemagne. Il est fort possible que les bruits répandus à ce sujet ne soient pas dépourvus de fondement et presque en même temps, on a annoncé la venue d'une escadre anglaise dans la Baltique, cependant, il paraît incontestable, que dans les milieux politiques allemands, la question n'a pas été sérieusement discutée; on en a tout au plus parlé! Puis, les organes importants de la presse allemande n'auraient pas opposé à cette nouvelle un démenti aussi formel. Nous pouvons affirmer sans hésitation que le Danemark ne sera pas porté à un projet aussi délicat au point de vue international et qui serait de nature à nous engager dans un conflit avec l'Allemagne ou l'Angleterre, quelle que soit l'attitude que nous adopterions.

Aussi, quand peu de jours après, le gouvernement anglais, comprenant enfin le danger, se décida à envoyer une escadre à Copenhague, la mauvaise humeur témoignée par les journaux de Berlin dénotait bien que, dans l'esprit des Allemands, la Baltique n'était plus une mer ouverte.

La croisière annoncée de l'escadre anglaise dans la Baltique, disait le *Temps* le 1er août 1905, a provoqué dans une partie de la presse allemande une agitation, une inquiétude, une colère inexplicables et maladroites : inexplicables parce que la flotte anglaise, aussi bien que la flotte française la flotte américaine, ou la flotte italienne a le droit incontestable d'aller croiser dans la Baltique; maladroites, parce qu'il n'est jamais opportun de manifester des craintes qu'on est impuissant à dissiper ou de formuler des menaces qu'on n'est pas en état de soutenir. Bismarck disait que les peuples sont civilement responsables des carreaux cassés par leurs journaux. Le *Reichsbote*, la *Deutsche Tageszeitung* et autres feuilles nationalistes ont oublié cette sage maxime.

Et pourtant, si la cour danoise, un peu effrayée par le péril allemand, semblait s'orienter du côté de Berlin, le peuple danois, dont le cœur saignait encore lorsque ses regards se portaient vers la frontière mutilée, accueillait l'escadre anglaise avec les plus chaudes sympathies dont la presse entière se faisait l'écho. Le *Danebrog* écrivait :

La capitale du Danemark reçoit les officiers et équipages anglais comme des amis et, à la bienvenue que nous leur adressons aujourd'hui se joint le désir sincère que les fêtes de ces jours-ci puissent contribuer à rendre encore plus forts les liens de sympathie et d'amitié qui, depuis longtemps

et par-dessus la mer, existent entre les deux pays. Le *Berlingsk* constatait « que l'Angleterre consomme par jour pour un million de couronnes de produits danois ». Le *Vortland* réclamait une fête où 2.000 officiers, sous-officiers et marins anglais pourraient se rencontrer avec 10.000 habitants de Copenhague.

Au mois de mars 1907, un incident inattendu vint donner de nouveau à cette question une actualité brûlante.

Les journaux anglais qui, pendant longtemps, n'avaient pas semblé, bien à tort d'ailleurs, attacher à la question danoise l'importance qu'elle méritait, changèrent subitement de ton. Dans plusieurs articles du plus haut intérêt, le très distingué correspondant du *Times* à Paris, M. Lavino, jetait un cri d'alarme. Il montrait l'Allemagne s'infiltrant peu à peu dans toutes les entreprises danoises; il signalait les allées et venues incessantes de ses navires dans les détroits, les débarquements de marins en Jutland, il donnait enfin sur les progrès du commerce allemand des indications d'une rare netteté et d'une précision indiscutable. La correspondance de M. Lavino eut un immense retentissement : son autorité particulière, sa haute compétence, une expérience de trente ans de séjour à l'étranger, tout contribuait à donner à son récit une portée considérable. Telle fut bien l'opinion de la presse européenne. Reprenant et disséquant les faits indiqués par lui, les journaux de tous pays qui avaient le moindre souci de l'impartialité considérèrent la situation comme sérieuse et une polémique passionnée s'engagea entre la presse allemande et la presse anglaise.

Le ministre danois à Londres, M. Bille, déclarait peu après dans une lettre adressée au directeur du *Times* que jamais le Danemark n'avait songé un seul instant à fermer les détroits ; l'émotion qu'elle reflétait prouvait que les révélations du *Times* y avaient également produit une profonde impression. Le 18 mai 1907, les *Nouvelles de Hambourg* publiaient une correspondance de Copenhague où l'on remarquait le passage suivant :

Les explications données par M. Christensen, président du conseil, qui tendent à démontrer que le gouvernement danois n'a conclu avec l'Allemagne aucun traité secret et n'a pas l'intention d'en négocier un, ont contribué à rassurer les esprits de l'immense majorité de la population. Mais, malgré tous les démentis, le *Vortland*, organe conservateur, continue à mettre chaque jour la politique du gouvernement en suspicion. Il n'est pas douteux que ces bruits émanent de cercles militaires et que les officiers sont les inspirateurs des attaques dirigées contre le ministre de la défense par les organes hostiles au gouvernement et spécialement par le *Vortland*.

Le comte Rahen Levetzan, ministre danois des Affaires étran-

gères crut devoir, en présence de l'agitation qui se manifestait en Angleterre, se rendre à Londres au mois de juin et on assure qu'au cours de ses conversations avec le roi et les hommes d'Etat, il s'appliqua à les rassurer et à leur donner l'impression que l'orientation danoise n'était pas aussi exclusivement dirigée vers l'Allemagne qu'on l'avait affirmé tout d'abord. Mais il était malaisé de dissimuler une situation qui se révélait aux yeux des moins avertis et la méfiance qu'on éprouvait à Londres à l'égard de l'Allemagne prit à ce moment un degré tout particulier d'acuité.

Le cabinet de Berlin avait d'ailleurs été servi dans la tâche difficile qu'il avait entreprise en Danemark par un diplomate qui joignait à une grande habileté une expérience personnelle indiscutable. M. de Schön, aujourd'hui secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères, savait allier à une constante amabilité et à un aspect toujours avenant une persévérance et une ténacité qui ont fait depuis un siècle la grandeur allemande et qui rappellent cette phrase de Mme de Stael dans son beau livre sur ce pays : « Quand une fois une idée est entrée dans une tête alle-« mande, sa patience et son énergie à la mettre à exécution « font honneur à la force de la volonté dans l'homme. »

***

Et cependant, sur beaucoup de points, le Danemark n'a pas à se louer de la complaisance allemande; sans même parler ici des injonctions qu'à plusieurs reprises il a reçues de Berlin dans des questions d'affaires ou maritimes, l'attitude des autorités impériales du Schleswig n'est certes pas faite pour leur concilier les sympathies danoises. On aurait pu s'attendre, après la conclusion de l'accord de 1907, que M. Lémonon a longuement exposé ici même et qui a constitué — il faut le dire — une nouvelle abdication du Danemark reconnaissant *ipso facto* la situation nouvelle créée par les désastres de 1864, à voir s'atténuer les vexations nombreuses dont les sujets danois n'ont cessé d'être victimes au Schleswig. Il n'en a rien été. Le vote de la loi allemande sur les réunions publiques aura pour conséquence immédiate une recrudescence de l'agitation dans cette province.

Les instructions ministérielles qui les concernent, et dont la publication récente par le *Reichsanzeiger* soulève du côté danois la réprobation la plus unanime, indiquent que la germanisation à outrance va poursuivre son œuvre d'intolérance empreinte de l'esprit le plus étroit et le plus tracassier.

D'ailleurs il n'y a depuis longtemps plus d'illusion à se

faire sur l'état d'esprit des Danois du Schleswig qui, malgré leur petit nombre, luttent encore avec une énergie admirable et ne se sont pas un seul instant abandonnés à la résignation que leur prêchent en vain les apôtres du germanisme et de l'oppression violente. Au commencement du mois de janvier dernier, plusieurs journaux de Berlin rapportèrent le fait suivant :

Dans un village du Schleswig du Nord, un prêt sur hypothèque avait été consenti à un grand propriétaire allemand très obéré par un Danois qui lui déclara pourtant qu'il se verrait contraint de le retirer s'il continuait à laisser exposés dans sa demeure les portraits des souverains allemands. Ayant essuyé un refus catégorique, le Danois résilia le contrat et ce ne fut qu'après de longs pourparlers et des efforts considérables que des Allemands consentirent à venir en aide à leur compatriote aux abois.

Il y a peu de jours le *Daily Telegraph* signalait également les mesures stratégiques de plus en plus nombreuses prises par l'Allemagne dans les détroits. Ses navires de guerre y font de continuels séjours, les officiers ont tous des reproductions photographiques de la côte présentant les caractères de la plus scrupuleuse exactitude et on peut être convaincu qu'elles leur serviraient de base navale de premier ordre en cas de conflit anglo-allemand.

Enfin, le développement de l'influence commerciale allemande en Danemark présente une progression ininterrompue qui donne aux chiffres une singulière éloquence.

Le commerce spécial dano-allemand, qui n'était en 1896, à l'importation en Allemagne, que de 58 millions de marks et à l'importation en Danemark de 97 millions, s'élevait respectivement en 1905 à 124 et 185 millions. Quant au commerce général, il atteint des proportions telles que c'est à juste titre que des publications officielles allemandes font remarquer avec une visible jactance que l'Empire occupe à ce point de vue en Danemark une place tout à fait notable. Cette réflexion est pourtant modeste, ou tout au moins elle dissimule sous le prétexte commercial des visées politiques et nul aujourd'hui ne cherche à nier, ni en Allemagne ni en Danemark, que celui-ci est de plus en plus dominé par le puissant voisin du Sud. Quoi qu'il en soit, l'ensemble du mouvement commercial entre les deux pays, qui était en 1902 de 246 millions de couronnes environ, s'élevait à 320 millions en 1904 et à plus de 360 millions en 1906.

Le commerce dano-anglais s'élevait au cours de cette même

année à 400 millions de couronnes (1 fr. 45), mais les importations anglaises ne figurent dans ce chiffre que pour 110 millions, alors que l'Empire allemand importe en Danemark pour 240 millions de produits. Si l'Angleterre reste le principal débouché des exportations danoises, l'Allemagne a depuis longtemps pris sa place à l'importation.

Dans un grand nombre de pays européens et extra-européens, le commerçant allemand a été le pionnier, le précurseur du diplomate et on sait très bien à Berlin et ailleurs que dans cette extension économique, favorisée à la fois par le gouvernement, les sociétés privées et les compagnies de navigation qui ont distancé de beaucoup leurs rivales, réside l'une des grandes forces germaniques.

En Danemark, plus de 1.100 maisons de commerce allemandes sont aujourd'hui représentées par des commis voyageurs, contre 66 maisons françaises et environ 114 anglaises en 1906 [1]. Sur les points les plus reculés, les moins fréquentés, on trouve l'Allemand, étalant sa marchandise, sachant l'assimiler aux goûts et aux coutumes locales, montrant dans ses offres cette séduction et cette complaisance qui lui ont déjà valu tant de clients nouveaux. Aussi, on ne le rebute point, on sait qu'on s'entendra toujours avec lui, tandis qu'on a l'immédiate intuition des démêlés parfois âpres et interminables qu'on aura sûrement avec le Français ou l'Anglais. Et c'est ainsi que peu à peu s'effectue cette infiltration germanique, venant infuser dans toutes les branches de la vie danoise une sorte de « sang nouveau » et si les anciens « Vikings » qui parlaient avec orgueil de leurs incursions en Angleterre pouvaient entrevoir cette situation, ils se demanderaient avec effroi de quel Danemark il s'agit aujourd'hui. Au moyen âge, dans les temps modernes, même jusqu'en 1880, l'Anglais était le client fidèle, l'ami sûr, le compagnon du Danois. Un quart de siècle s'est à peine écoulé et l'ordre des facteurs est interverti, plus peut-être que dans toute expression géométrique ou géographique.

On aura enfin une notion exacte de l'importance comparative du commerce allemand et du commerce français en Danemark en parcourant un récent travail auquel s'est livré avec le plus grand soin le chancelier de notre Légation à Copenhague. D'après les chiffres figurant dans la dernière statistique, les importations d'articles de Paris s'élèvent à 629.000 livres danoises, dont 14.000 venant de France et 488.000

---

[1] Rapport de la police de Copenhague, 1907.

d'Allemagne. Quant à l'ensemble du commerce dano-français, il n'atteignait en 1906 que le chiffre dérisoire de 19 millions de couronnes.

***

C'est dans ces conjonctures que vient de se conclure un accord inspiré par les gouvernements russe et allemand, auquel le Danemark et la Suède ont pris part, et qui proclame le principe du *statu quo* dans la Baltique. Depuis quelques années, la mode est aux accords de ce genre. Certes, ils constituent, au moins momentanément, un gage de paix. Ils rapprochent des pays, solidarisent leurs intérêts, créent entre eux des liens nouveaux, toutes choses qui ne peuvent qu'affermir les idées de conciliation. A tous ces titres, nous ne pouvons que nous en féliciter. Mais il est bien évident que le jour où viendrait à éclater dans la Baltique un conflit international dans lequel l'Allemagne serait impliquée, celui-ci marquerait *ipso facto* la caducité d'un pareil traité qui n'a donc qu'une valeur éminemment contingente et relative. D'ailleurs, l'Angleterre ne l'a pas signé. Il ne la lie donc en rien, ce qui lui laisse toute sa liberté d'action pour le présent et l'avenir. L'un des publicistes hollandais les plus distingués et les plus appréciés, M. de Koo, a émis dans un article récent et qui a fait le plus grand bruit, des idées analogues au sujet de la signature de la convention relative à la mer du Nord.

Que dans une guerre entre l'Allemagne et la France, dit-il, et surtout dans une guerre contre la France et l'Angleterre réunies, les deux dernières puissances soient tenues de respecter la neutralité des régions côtières hollandaises, cela, de toute évidence, ne saurait être préjudiciable à l'Allemagne. Reste à savoir si, en cas de conflit, les trois combattants éventuels tiendront compte le moins du monde de la convention qu'ils viennent de signer.

On ne peut s'exprimer avec plus de justesse. En ce moment, tous les Etats riverains de la Baltique paraissent animés d'un vif désir de paix. La Russie, affaiblie par une guerre désastreuse et par les agissements déplorables d'une bureaucratie qui lui a peut-être valu plus de maux encore que ses défaites et en a été la cause dominante, aspire à la tranquillité et au repos. Il y a quelques jours à peine, le ministre impérial des Affaires étrangères se faisait, à la tribune de la Douma, l'interprète de ses sentiments.

La Norvège n'est pas en question, puisqu'un accord spécial garantit l'intégrité de son territoire. La Suède, désireuse de

conserver son indépendance, repoussant par amour-propre et par une chevaleresque tradition toute idée de garantie internationale, n'a pas un moindre souci de la paix, mais le développement considérable de ses armements depuis quelques années prouve pourtant qu'elle se tient prête à toute éventualité.

Le Danemark, enserré de toutes parts par l'Allemagne, est peut-être de tous les pays voisins de la Baltique celui qui accueille avec le plus de joie un accord visant au *statu quo*. Le *Berlingsk Tidende*, organe semi-officieux, le proclamait hautement dans un article très remarqué, publié dans ses colonnes le 17 décembre dernier, et depuis lors, les grands organes de la presse danoise ont encore accentué cette note.

Quant à l'Allemagne qui parachève son programme naval et en a fixé le terme en 1917, si toutefois, d'ici à cette échéance, la disproportion avec les forces navales anglaises ne demeurait trop forte, elle envisage avec satisfaction la perspective d'une paix nécessaire à ses préparatifs militaires.

Quelles que puissent être les éventualités de l'avenir, et comme nous le disions, la valeur plus apparente que réelle de conventions internationales qui ont pour but d'équilibrer les forces des divers Etats, il n'existe véritablement qu'un seul gage de paix : une armée puissante et une marine redoutable. On ne peut à ce point de vue que se montrer satisfait du réveil des idées militaires qui semble se manifester en Danemark. En 1901, une commission spéciale avait été nommée en vue d'examiner la question de la défense. Sa constitution coïncidait avec l'arrivée aux affaires des hommes de gauche dont la plupart, comme ils le sont — trop inconsidérément hélas! — en d'autres pays, étaient alors nettement hostiles à toute idée d'augmentation des forces militaires et navales. Aussi, une très forte opposition paraissait se révéler contre elle. D'ailleurs les idées pacifistes germaient à cette époque en Danemark dans beaucoup de cerveaux et plusieurs hommes politiques marquants s'en faisaient les protagonistes inconscients. Aujourd'hui, on commence à se ressaisir et du jour où la gauche a pris possession du pouvoir qu'elle convoitait ardemment depuis vingt ans, elle a repris, au moins en partie, le programme de la droite. C'est là une preuve nouvelle de ce que vaut la conscience politique et du peu de fonds qu'on peut faire sur elle, quand l'intérêt personnel est en jeu. Sous l'influence des derniers événements, on paraît comprendre l'urgente nécessité de parer à la défense nationale danoise. L'immense majorité de la Commission s'est prononcée pour le maintien et même le développement des fortifications de Copenhague du côté de la mer.

Des divergences de vues très marquées se sont produites toutefois en ce qui concerne la défense terrestre, et le Parlement aura à examiner à l'automne prochain cette très grave question.

Le roi a d'ailleurs reçu en personne ces jours derniers les délégués des Comités de la défense nationale qui lui ont remis une adresse portant 72.000 signatures et dans sa réponse prononcée sur le ton le plus ferme et le plus patriotique, il a déclaré qu'il attendait de son ministère le dépôt d'un projet de loi assurant au pays la possibilité de remplir toujours ses devoirs comme Etat libre, indépendant et neutre. Le gouvernement a donné aux délégués des assurances identiques. Enfin le lancement du cuirassé *Peder Skraut*, rappelant l'une des grandes gloires danoises, a revêtu une solennité inaccoutumée qui a vivement impressionné la population.

Le Danemark veut vivre. Il se rappelle ce couplet de Runeberg qui, bien que s'appliquant à la Finlande, est souvent récité et chanté dans les modestes intérieurs de villages : « O doux « nom, résonne haut! Notre pays, notre pays, notre patrie, « nulle colline dressée vers le ciel, nulle vallée profonde et nul « rivage ne sont plus aimés que notre pays du Nord, que la « terre de nos pères[1]. »

Il se rend compte qu'à une époque où la force brutale prime plus que jamais le droit, un pays, pour ne pas déchoir, doit toujours être à la hauteur de toutes les situations et qu'il ne suffit pas de se faire l'apôtre des idées de solidarité et de mutualité. D'ailleurs, l'heure n'est-elle pas particulièrement favorable pour les pays scandinaves à un réveil vraiment national? Au lendemain du voyage du roi Edouard VII en Russie et à la veille de l'entrevue du Président de la République et du Tsar qui vont consacrer une triple entente dont les linéaments se dessinaient depuis longtemps, le Danemark et la Suède peuvent, en s'appuyant sur elle, opposer une puissante barrière à l'expansion germanique. C'est la meilleure de leur sauvegarde et ils seraient aveugles de ne pas le comprendre!

Vicomte DE GUICHEN.

---

[1] Morceaux choisis d'Edouard Rod.

LA CULTURE DU COTON

DANS LES

COLONIES EUROPÉENNES

Le Congrès international des Industries cotonnières s'est réuni cette année à Paris. On sait l'importance de ces assises annuelles. Parmi les communications des différents pays une large part est toujours consacrée pour chacun à la question de la culture du coton dans les colonies européennes, car les efforts faits dans ce sens pendant ces dernières années ont été considérables. C'est l'état actuel de cette question que nous nous proposons d'examiner ici.

On sait comment elle fut posée devant l'inquiétude éprouvée par les manufacturiers européens, en voyant se développer l'industrie des Etats-Unis, qui menace d'absorber la plus grande part de la production en coton de ce pays. A ce danger s'ajoute celui de la tendance américaine à restreindre la production elle-même, d'une part pour protéger son industrie naissante et déjà forte, et de l'autre pour relever les cours du coton. Si cette manière d'agir s'accentuait, c'en serait fait des industries d'Europe, qui ne pourraient lutter que par des droits protecteurs (renchérissant considérablement la vie en général,) si même elles n'étaient pas appelées à disparaître.

Les usines européennes dépendant entièrement du marché américain, il fallait les en libérer; autrement c'était, sinon la ruine, du moins un avenir incertain et un marché sans indépendance. De là à conclure qu'il était nécessaire pour chaque pays de posséder ses propres réserves de matière première, rien n'était plus logique, étant donné que les trois grands pays industriels d'Europe étaient dans leurs colonies détenteurs de terrains paraissant aptes à la culture du cotonnier.

Ce raisonnement, qui était celui des industriels, devait être accueilli avec d'autant plus de faveur, qu'il concordait avec une opinion générale aux pays colonisateurs, qu'il fallait utiliser économiquement et le mieux possible des colonies qui avaient coûté tant de peines politiquement et financièrement.

L'introduction de la culture du coton pouvait amener cette évolution désirée vers l'heure où les métropoles seraient payées de leurs peines et où les colonies deviendraient un débouché considérable pour leurs capitaux et leurs colons.

D'un côté, nécessité pour l'industrie de chaque pays d'avoir de la matière première en dehors de l'Amérique ; de l'autre, nécessité pour certaines colonies d'avoir une exploitation nouvelle capable d'accélérer leur mise en valeur : telles sont les raisons qui depuis six à huit ans poussèrent l'Angleterre, la France et l'Allemagne à demander à leurs possessions ce que jusqu'ici elles avaient dû recevoir des Etats-Unis.

Quels sont les résultats obtenus après ces premières années de recherche dans les colonies françaises, anglaises et allemandes? C'est ce qu'il nous a paru intéressant de résumer.

COLONIES FRANÇAISES

La manière de développer la culture du coton dans les colonies françaises ne saurait être mieux exposée que ne l'a fait M. Esnault-Pelterie, l'apôtre du mouvement en France, dans une des nombreuses conférences qu'il a faites sur ce sujet.

« L'approvisionnement du marché européen en coton prove-
« nant de ses colonies, dit-il, est beaucoup plus complexe
« qu'on ne se l'imagine au premier abord.

« Il y a, par le fait, plusieurs problèmes à résoudre : celui
« de la production culturale, celui du prix de revient, celui de
« l'organisation industrielle et commerciale sur place, tous
« présentant certaines difficultés. »

Si l'on remonte dans l'histoire économique de nos vieilles colonies, on y verra que toutes, à un moment donné, se sont livrées à l'exploitation de cette culture, particulièrement au moment où la guerre de Sécession priva les marchés européens de la production américaine. Par la suite, elle fut abandonnée parce qu'elle était moins rémunératrice que d'autres, celle de la canne à sucre par exemple. Aujourd'hui que, à son tour, cette dernière culture n'offre plus que de faibles avantages, il pourrait être intéressant pour les colonies qui la pratiquent de revenir à celle du cotonnier.

Mais, en fait, lorsque, il y a cinq ans, le mouvement se dessina en faveur du développement de nos colonies par la culture du coton, cette dernière y était pour ainsi dire nulle ; seules Tahiti et l'Indo-Chine en produisaient.

Et pourtant la Guyane, en 1775, en exportait déjà pour 97.260 livres, pour monter à 495.000 kilos en 1827 ; elle commença à descendre en 1836 avec 280.000 kilos pour tomber à zéro en 1844. La Guadeloupe, en 1775, en produisait pour 519.375 livres, en 1785 pour 838.380 livres, en 1820 150.000 kilos, en 1830 85.000 kilos, en 1850 30.000 kilos, en 1880

10.000 kilos, et en 1890 zéro. La Martinique, en 1775, exportait 1.101.240 livres, en 1785 1.512.000 livres, en 1820 45.000 kilos, en 1830 30.000 kilos, en 1850 1.000 kilos.

En Algérie, des essais y furent tentés dès 1853, mais ce n'est qu'au moment de la guerre de Sécession qu'ils prirent une importance sérieuse. Seuls les prix élevés auxquels le gouvernement achetait la production (jusqu'à 11 francs le kilo) permirent alors de tirer un bénéfice de la culture, et lorsque les cours retombèrent au prix normal, elle dut être abandonnée. La production avait été de 4.300 kilos en 1853, de 104.000 kilos en 1858, de 376.000 kilos en 1864, de 850.000 kilos en 1865, de 270.000 kilos en 1871, de 14.500 kilos en 1876, époque à partir de laquelle elle cessa d'exister. Il semblait même que ce fût définitivement, mais les derniers essais laissent au contraire espérer qu'elle pourra être reprise.

Voici donc ce qui fut fait dans le passé, en y ajoutant les essais plus ou moins fructueux qu'on fit au Sénégal à Richard-Toll et en Casamance, où la présence du cotonnier sauvage avait été de tout temps constatée.

Cette constatation devait s'étendre à toute notre Afrique Centrale, au fur et à mesure de son occupation. Ce pays semble être tout désigné pour une exploitation en grand.

Le général de Trentinian, gouverneur du Soudan, avait préconisé la culture du coton indigène et, dans le but de la favoriser, il avait autorisé la perception de l'impôt en coton et avait installé à Koulikoro une station d'égrenage; 60 tonnes avaient été recueillies de la sorte, envoyées au Havre, où elles obtinrent un cours assez élevé; une partie de cet envoi figura à l'Exposition de 1900, où tout le monde put constater sa belle qualité. De même Madagascar et les Comores ont donné des résultats satisfaisants.

En y ajoutant l'Indo-Chine et Tahiti, que nous avons déjà citées plus haut, on voit que presque tout notre empire colonial est susceptible de produire du coton.

C'est ici qu'interviennent les autres éléments du problème, le prix de revient et l'exploitation industrielle et commerciale, points autour desquels a été tout l'intérêt des choses faites en ces dernières années.

L'ASSOCIATION COTONNIÈRE COLONIALE

C'est sur ces entrefaites qu'en 1903, à l'instar de ce que venaient de faire les Anglais et les Allemands pour leurs possessions, un groupe d'industriels parisiens, filateurs et tisseurs, se réunit sous la présidence de M. Esnault-Pelleterie dans le but d'étu-

dier ce qu'il était possible de faire dans nos colonies pour libérer notre industrie de la spéculation américaine. Ce fut la création de l'Association cotonnière coloniale, dont l'œuvre considérable représente tout ce qui a été fait dans nos possessions au point de vue cotonnier depuis cinq ans.

La première année (1903) fut une année de prospection et de formation, c'est-à-dire : recherche générale des régions paraissant les plus favorables, réunion des documents pouvant apporter un jour nouveau à la question, réunion aussi des concours et fonds nécessaires pour mener à bien une telle entreprise.

Pendant ce temps, en Afrique, dans la région du Niger, l'Association traitait avec un répondant, M. Quesnel, auquel elle envoyait des graines américaines, qu'il distribuait aux indigènes, en même temps qu'il cherchait à localiser les points où fixer les premiers essais.

Par ailleurs, l'Association subventionnait les essais de divers particuliers en Algérie, à Madagascar, aux Antilles, etc.

Les résultats de cette année où il ne fut question que de semer au figuré comme au réel ne pouvaient donner lieu à récolter. Ce n'est qu'en 1904, au cours de la deuxième année, que les résultats obtenus purent être constatés. Si la production du coton fut en réalité peu de chose (une tonne réunie par l'Association en divers points), le résultat des études fut plus considérable. Un point fut acquis : ce fut la certitude de pouvoir obtenir d'une manière rémunératrice du coton en Afrique Occidentale. Au Dahomey en effet, par la seule exportation des produits indigènes on obtint dès cette première campagne une production intéressante.

Les essais de Madagascar et d'Algérie donnèrent la même conviction. Enfin il parut que l'Indo-Chine était suffisamment avancée pour que l'Association sans s'en désintéresser n'estimât pas devoir s'en occuper spécialement. Ajoutons que l'un des principaux soucis de 1904 fut la question de l'égrenage, de l'emballage et du transport. Il ne s'agissait pas en effet seulement de produire mais encore d'exporter.

Avec le concours de l'Administration, l'Association cotonnière, en 1904, multiplia en Afrique Occidentale les distributions aux indigènes de semences américaines ; une distribution très large de ces graines était assurée en même temps aux autres colonies qui en faisaient de nombreuses demandes.

C'est ainsi que fut préparée la campagne 1904-1905, qui devait encore préciser les conclusions de la première année d'essai. Les résultats cependant, en raison de l'arrivée tardive des graines en certains points, ne furent pas encore très

importants. D'autre part, beaucoup d'indigènes qui avaient reçu les nouvelles semences en avaient gardé les produits pour leur consommation personnelle de sorte qu'on ne connut qu'une partie des résultats. L'exportation cependant, par les seuls soins de l'Association cotonnière, fut de 19 tonnes ; elle fut au total beaucoup plus importante, puisque pour le Dahomey seul il fut relevé à la douane 38 tonnes. Des résultats encourageants étaient constatés en Algérie, au Sénégal, au Niger, au Dahomey, à Mayotte, à Madagascar, à la Côte d'Ivoire.

La préparation de la campagne 1905-1906 donna lieu à de nombreuses distributions de graines : 38.326 kilos au lieu de 13.298 en 1904. Au point de vue industriel, 30 égreneuses, 3 presses et 3 moteurs furent installés par l'Association au Sénégal, au Soudan, au Dahomey, à Madagascar, en Algérie.

En même temps, il était formé parmi les filateurs de l'Association un consortium pour l'achat du coton qui pourrait être produit de manière à assurer aux indigènes l'écoulement total de leurs récoltes.

Les résultats de la quatrième année (1906), c'est-à-dire de la troisième campagne, furent des plus encourageants : 67 tonnes de coton égrené au lieu de 19 l'année précédente, et cela bien qu'une grande sécheresse au Soudan, ait contrarié beaucoup les résultats qu'on était en droit d'espérer au début de l'année.

Le même phénomène qu'en 1905 au sujet de l'utilisation par les indigènes de l'Afrique occidentale du coton qu'ils avaient récolté avec les graines américaines fut constaté. De plus en plus on arrivait à cette conclusion que, pour obtenir des quantités pour l'exportation, il fallait saturer les populations de graines à ensemencer. La distribution de ces dernières dans l'ensemble des colonies fut portée en 1906 à 83.972 kilos au lieu de 38.326 l'année précédente.

Partout, en Algérie, à Madagascar, en Afrique orientale voire même aux Antilles, à Mayotte, à la Côte des Somalis, en Océanie, les résultats obtenus furent intéressants et ne pouvaient qu'encourager l'Association cotonnière à persévérer dans la voie qu'elle s'était tracée.

Pendant cette même année l'outillage industriel était augmenté de 2 presses hydrauliques, 2 moteurs à pétrole, 15 égreneuses, installés en Algérie, au Soudan, au Dahomey, au Sénégal, à Madagascar, à la Guadeloupe.

Aussi les résultats, en 1907, subirent un progrès considérable. 167.000 kilogrammes furent exportés (toujours par les seuls soins de l'Association), soit 100.000 de plus qu'en 1906.

A la fin de l'année 1907, l'Association avait, depuis sa créa-

tion, envoyé 88 égreneurs, 18 presses, 7 moteurs en Afrique Occidentale, à Madagascar, en Algérie, à la Martinique, à la Guadeloupe, à la Guyane, à la Nouvelle-Calédonie, à Tahiti, en Indo-Chine.

Un des points intéressants de cette campagne fut la possibilité de restreindre les importations de graines américaines en Afrique Occidentale et à Madagascar, par l'utilisation des graines recueillies sur place et sélectionnées dans les usines d'égrenage de l'Association. Dans les autres colonies, les distributions furent, au contraire, augmentées. Dans l'ensemble, 52.630 kilogrammes de graines nouvelles furent distribués.

En résumé, avec des moyens financiers modestes, mais grâce au dévouement et aux efforts de ses promoteurs, l'Association cotonnière française a pu, en cinq ans, non seulement acquérir la certitude de pouvoir produire du coton dans nos possessions, mais encore fixer à peu près les régions les plus intéressantes et connaître dans ces dernières les graines qui leur convenaient le mieux; elle a pu aussi installer en de nombreux points un matériel industriel suffisant à des quantités de coton beaucoup plus considérables que celles actuellement recueillies. Elle a donné le mouvement à un essor que tout laisse espérer très prochain et très brillant.

De 1903 à la fin de 1907, elle a recueilli 873.659 francs (nous laissons de côté 189.604 francs qu'elle a retirés des graines et du coton qu'elle a vendus et qui ne sont, en somme, que le remboursement partiel de ses avances). Elle a dépensé 744.085 francs, dont 34.702 francs de propagande, 15.756 francs en subventions à des particuliers, 178.043 pour ses agents aux colonies, 81.019 francs pour distribution de graines (non compris 24.304 francs de graines qui lui ont été remboursés), 291.952 francs pour l'outillage industriel et 61.080 francs pour achat de coton (non compris 165.300 fr. de coton qu'elle a pu réaliser).

Certes, ces sommes ne sont pas à mettre en face de celles qui, nous le verrons plus loin, ont été dépensées par les Anglais et les Allemands, mais elles ont été utilisées de telle sorte que les résultats obtenus sont aussi, si ce n'est plus heureux, et que, pour certaines de nos colonies, elles ont suffi à donner un élan dont il appartient aux particuliers de profiter.

ALGÉRIE

Nous avons vu, au commencement de cette étude, que l'Algérie qui, au moment de la guerre de Sécession, avait produit dans l'Oranais jusqu'à 800.000 kilogrammes de coton, avait abandonné cette culture dès que le cours du coton était

retombé à son niveau normal, parce que le prix de revient était très cher. Aussi, lorsque, il y a cinq ans, les essais de culture furent préconisés dans nos colonies, beaucoup pensèrent qu'il ne fallait pas songer à faire jamais du coton en Algérie. Heureusement, les événements allaient apporter le démenti le plus catégorique à ces affirmations. Dès 1904, M. Otten, dans la région d'Oran, s'était mis en campagne pour faire renaître la culture du coton, et l'Association cotonnière lui fournissait 200 kilogrammes de graines égyptiennes, qui furent semées dans les plaines du Sig, de Perrégaux et de Relizane; 3.000 kilogrammes de qualité remarquable furent obtenus et fort bien vendus au Havre. Devant ces résultats, l'Association cotonnière avait mis 10.000 francs à la disposition de M. Otten, plus une égreneuse. En mars 1905, M. Otten distribuait 2.187 kilogrammes de grains, qui furent ensemencés sur 150 hectares, à Mostaganem, Mascara, Sig, Aïn-Beïda, Aïn-Sefra, c'est-à-dire dans des régions assez diverses. Malheureusement, l'année fut particulièrement sèche, et 50 hectares seulement arrivèrent à la floraison. A ce moment, pour d'autres causes, une partie des capsules fut détruite, Bref, en fin de campagne, 3 tonnes de coton égrené furent expédiées. Dès cette année-là, cependant, dans le domaine de Sig où la récolte avait été bonne, le bénéfice net avait été de 350 francs à l'hectare.

En 1906, un homme généreux, M. Dufetre, mort il y a quelques mois, proposa de faire à ses frais, sur huit ou dix points, de Philippeville à Oran, des essais de 5 à 10 hectares et de les renouveler pendant trois ans. Il devait ainsi donner à la culture du coton en Algérie un élan qu'il faut espérer décisif. En même temps, le général de Torcy, commandant la division de Constantine, faisait distribuer dans les cercles de Biskra et de Barika des graines qu'il avait demandées à l'Association cotonnière. Enfin, une nouvelle station d'égrenage était organisée à Orléansville.

Dans la plupart des essais tentés, sauf sur quelques points du littoral, les résultats furent des plus heureux, atteignant jusqu'à 21 quintaux bruts et laissant des bénéfices de 7 à 800 francs à l'hectare. Dans les trois départements, la campagne 1906-1907 fut heureuse et amena beaucoup de colons à s'occuper, pour 1907-1908, de la culture du coton. Il fut vendu au Havre 12.382 kilogrammes de coton de qualité supérieure.

Parallèlement aux efforts de l'Association cotonnière, un syndicat de planteurs de cotons d'Algérie se forma entre colons au cours de l'année 1907, dans le but de faciliter l'introduction de cette culture par la distribution de graines et la diffusion de la

méthode de culture. Ce syndicat publia une liste de plus de cent communes dans les trois départements qui lui paraissaient susceptibles de voir réussir le cotonnier.

En 1907, de véritables centres de culture de coton se créent à Perrégaux, Orléansville, Blida, Félix-Faure, Philippeville et Bône. Un agent de culture de l'Association cotonnière, M. Jacquey, fut appelé à donner des conseils techniques et put faire des constatations intéressantes, comme l'amélioration sur le sol algérien des espèces égyptiennes.

En résumé, trouvons-nous dans le dernier rapport de l'Assosociation cotonnière, les essais de 1907, beaucoup plus étendus que ceux de 1906, ont été généralement satisfaisants. La question cotonnière a fait en Algérie un grand pas depuis l'année dernière, et nous en trouvons la preuve dans la production qui, de 12 tonnes en 1906, s'est élevée à 30 tonnes en 1907. D'après les derniers renseignements recueillis, il n'est pas douteux que le chiffre de 1908 ne vienne dépasser de beaucoup ces résultats. Ajoutons que, grâce à la libéralité de M. Dufetre, l'Algérie possédera cette année trois centres d'égrenage complets, administrés par des syndicats de colons.

TUNISIE

La Tunisie semble devoir se prêter moins que l'Algérie à la culture du cotonnier; cependant des essais ont été faits dans la région de Djerba et de Tunis depuis deux ans. La première année, 239 kilogrammes de graines furent semés et 660 en 1907. Les premiers essais avaient réussi, mais il faut attendre, pour se prononcer, de voir la récolte qui s'est faite en ce commencement d'année.

AFRIQUE OCCIDENTALE

L'Afrique Occidentale semble devoir être, de l'opinion de tous, la terre de prédilection du coton. Bien qu'encore imparfaitement connue, elle possède presque partout le cotonnier à l'état sauvage, et s'il est certain que la culture peut donner suivant les endroits des résultats notablement différents, il est vrai aussi que de nombreux succès ont prouvé qu'en bien des points elle pouvait d'ores et déjà être rémunératrice.

Il semble qu'il faille distinguer trois centres principaux : le Sénégal, la région Niger-Bani et le Dahomey. Ce n'est pas à dire que certains autres points du Soudan ou de la Haute Côte d'Ivoire ne sont pas aussi susceptibles d'une production commerciale, mais ils manquent de moyens de communications et

en l'état actuel des choses les trois premières régions paraissent immédiatement les plus intéressantes.

Dès le commencement du siècle, vers 1825, on s'était préoccupé de développer au Sénégal la culture du coton et à Richard-Toll un jardin d'essai fut même créé par le gouvernement. Plus tard, au moment de la guerre de Sécession, Rufisque, le Saloum, la Casamance, exportèrent quelques faibles quantités. Depuis, cette exportation avait été abandonnée et les quelques champs que l'on retrouvait un peu partout dans la colonie donnaient une production utilisée sur place pour la fabrication des bandes de pagnes. Cette fabrication, qui avait beaucoup diminué dans le voisinage de la Côte en raison de la concurrence des cotonnades importées, se retrouvait encore assez importante dans toute la vallée du Niger. Ce fut une agréable surprise au moment de l'occupation de ces territoires par nos colonnes de constater qu'un peu partout le coton se cultivait. Le produit, il est vrai, était souvent médiocre, mais cela tenait surtout à une mauvaise méthode de culture.

Nous avons déjà dit plus haut que dès 1898-1899 le général de Trentinian avait pris diverses mesures pour encourager le développement du cotonnier. Lorsque l'Association cotonnière fit ses premiers essais, son attention fut fixée tout naturellement sur l'Afrique Occidentale, et elle y porta la plus grosse part de ses efforts.

La première année, en 1903, son étude porta plus particulièrement sur le choix des régions d'essai. Ces régions furent, nous l'avons vu, le Sénégal, le Niger-Bani et le Dahomey.

Le *Sénégal* lui-même, au point de vue cotonnier, se divise en deux parties : au Nord, toutes les terres arrosées ou inondées par le fleuve, et au Sud, les pays de rivière comme le Saloum, la Casamance et la Haute-Gambie. Il ne saurait être question d'introduire la culture du coton dans les régions d'arachides même là où elle serait possible.

Dans le Sud, en Casamance, la Compagnie des caoutchoucs de Casamance s'était occupée de la question en 1901 et 30.000 pieds de coton américain étaient bien venus, mais l'année suivante la Compagnie arrêta son exploitation.

Les premiers efforts de l'Association en 1903 se portèrent sur les rives du fleuve. Deux plantations particulières, l'une à MM. Rabaud et Cie, à Richard-Toll, l'autre à M. Maine, à Podor, furent subventionnées par elles, et elle leur fournit des graines américaines. Ces essais ont bien réussi et ces plantations sont actuellement en activité. Une partie de ces cultures furent irriguées, les autres non, les premières seules donnent un résultat.

La seconde année, les essais se continuèrent avec une petite récolte et une égreneuse fut installée à Podor qui donna 100 kilos de coton égrené. Dans cette région, les indigènes reçurent des semences et commencèrent à se livrer par eux-mêmes à la culture. En 1905, une nouvelle égreneuse fut installée à Podor et la quantité de coton égrené envoyée en Europe fut de 549 kilos. C'était encore peu. En 1906, à Podor, malgré une invasion de criquets, M. Maine obtenait 1.457 kilos de coton égrené sur une surface de 3 hectares et demi. Enfin, en 1907, les essais de Richard-Toll, les cultures de M. Maine et celles des indigènes ont dû produire environ 10 tonnes de coton égrené sur lesquelles 2.534 kilos étaient déjà parvenus en France en janvier dernier.

On est donc certain que dans cette région la culture par irrigation peut donner de bons résultats surtout avec une culture plus savante que celle des indigènes, en généralisant l'emploi de la charrue, par exemple.

Dans le Sud du Sénégal, de nombreuses graines ont été distribuées pendant cette période et une égreneuse a été installée à Kaolak. Les résultats sont encore peu importants.

Dans la colonie du *Haut-Sénégal-Niger*, deux régions s'adonnent actuellement à la culture du coton : la région de Kayes, sur le Haut-Sénégal, et la région du Niger-Bani, c'est-à-dire de Bamako, Koulikoro, Sansanding, Djenné.

Dans la région de Kayes, en 1903, le commandant Bernardy avait fait des essais intéressants avec diverses espèces américaines et égyptiennes. La culture fut faite à la mode indigène sans irrigations. Le coton américain donna seul de bons résultats. Les années suivantes, les indigènes continuèrent à s'intéresser à cette culture, et en 1906, un négociant marocain de Kayes importa en France 7.000 kilos de coton non égrené. L'année 1907 paraît avoir été encore meilleure, car nombre d'indigènes ont maintenant des cultures très étendues. Aussi, au cours de cette dernière campagne, l'Association cotonnière a envoyé à Kayes un agent spécial et y a installé une station complète d'égrenage et de pressage. Il est maintenant certain que cette région, d'ici peu, donnera lieu à un véritable mouvement commercial du coton.

C'est surtout cependant la région des rives du Niger qui doit attirer l'attention des planteurs de coton, et c'est certainement en elle que réside l'avenir de cette culture. La quantité des terres arrosées ou irrigables, la nature des terrains, les habitudes des indigènes, tout porte à croire à la possibilité d'un développement illimité.

Dès 1903, l'Association cotonnière y avait un représentant, M. Quesnel, et s'était préoccupée d'étudier parallèlement l'amélioration du coton indigène et l'introduction de semences américaines. L'administration de son côté, sous la direction de MM. Yves Henry et Vuillet du service de l'agriculture, faisait des recherches dans ses jardins d'essais et apportait à l'Association cotonnière le concours le plus efficace.

La première année, 206 villages sèmèrent 1.335 kilos de graines de variétés diverses américaines et égyptiennes. En fin de campagne, seules les régions de Ségou et de Djenné donnèrent un rendement suffisant. En même temps l'Association cotonnière se préoccupait du choix des machines égreneuses et des presses paraissant le plus convenables et au genre de coton récolté, et surtout aux conditions d'installation et de main-d'œuvre que pouvait offrir le pays.

L'administration, de son côté, accordait un premier encouragement en abaissant à 0 fr. 05 la tonne kilométrique le prix de transport des cotons exportés par le chemin de fer de Kayes au Niger. De la sorte, le prix d'une tonne de coton du Niger au Havre variait de 100 à 120 francs pouvant supporter facilement la comparaison avec le coût de transport des cotons américains.

Les résultats des semailles 1903 apparurent au commencement de 1904; pour cette première année ils furent, à vrai dire, très faibles (375 kilos de coton égrené). Mais il n'y a pas à se dissimuler que l'éducation des populations noires ne peut être que très lente et qu'il faudra des années avant qu'elles aient appris à cultiver convenablement le coton.

En 1904, tous les efforts furent concentrés sur la région de Ségou qui paraissait plus particulièrement favorable. Deux ingénieurs agronomes, MM. Jacquey et Bernard, furent envoyés par l'Association. Ils constatèrent la bonne disposition des indigènes à continuer les essais des années précédentes avec les graines américaines, qu'ils trouvaient beaucoup plus avantageuses. Ajoutons que l'Association leur a toujours jusqu'ici assuré l'achat de leurs récoltes, ce qui était le meilleur des encouragements. Cinq tonnes de semences furent distribuées à Ségou et cent remises au fama Mademba pour mettre en culture 63 hectares à Sansanding. Les indigènes plus surveillés cultivèrent plus soigneusement que l'année d'avant, et la saison débuta dans de bonnes conditions.

Malheureusement, au commencement de 1905, la sécheresse vint détruire une partie de la récolte qui fut cependant plus importante que celle de l'année précédente (3.985 kilos de coton égrené). Deux constatations furent faites de cette deuxième

expérience : c'est que les cotonniers indigènes de deux ans résistèrent mieux à la sécheresse que les cotonniers américains de 1904, mais que si ceux-ci avaient été irrigués ils auraient donné une meilleure qualité.

L'année 1905 fut marquée par une collaboration encore plus intime de l'administration et de l'Association.

Devant le succès que les graines américaines avaient obtenu auprès des indigènes, on décida d'en multiplier la distribution. Vingt tonnes de semences furent commandées en Amérique, malheureusement les délais de transport les firent arriver en partie trop tard pour pouvoir être utilisées pendant cette campagne. Cependant, dans la seule région de Ségou, plus de 500 hectares purent être ensemencés, tandis que le fama Mademba très heureux de ses premiers essais donnait plus d'extension à ses cultures de cotonniers. Une récolte beaucoup plus sérieuse s'annonçant il fallait mener parallèlement l'installation industrielle pour qu'elle pût fonctionner dès les premiers mois de 1906, et c'est alors que fut installée à Koulikoro une véritable usine avec sept égreneuses d'importance et de systèmes divers.

Au commencement de l'année 1906 apparurent les résultats de la troisième campagne qui furent bons. Toutes les cultures surveillées ou près des postes produisirent des cotons d'excellente qualité répondant aux besoins de l'industrie française.

Treize mille deux cent cinquante-quatre tonnes de coton égrené purent être expédiées en France.

Devant de tels résultats l'Association envoya pour la future campagne encore plus de graines que pour les précédentes (56.682 kilos au lieu de 26.973 kilos) de façon à en saturer le pays. En même temps elle faisait établir une usine complète à Ségou. Malgré des pluies d'hivernage néfastes à une partie de la récolte, cette dernière dépassa de beaucoup les chiffres de l'année précédente, 37.656 kilos au lieu de 13.254 kilos.

Ces résultats sont les derniers connus, mais la campagne 1907-1908, espère-t-on, triplera encore ces chiffres.

Aujourd'hui on peut dire que la période des premières études est terminée et que l'on entre dans l'ère commerciale. Il est certain que dans l'avenir un meilleur aménagement de terres, permettant d'éviter et la sécheresse et l'inondation par l'irrigation, mettra les planteurs de coton à l'abri des mécomptes qu'ils ont eus les premières années.

Au *Dahomey*, les indigènes ont pratiqué de tous temps la culture du coton et lorsque l'Association cotonnière vint s'en occuper, elle eut plus à améliorer et à développer qu'à créer.

Aussi les résultats visibles furent-ils plus rapides que partout ailleurs. Il faut ajouter que l'Association trouva au Dahomey dans la personne de M. Poisson un collaborateur auquel revient une grande partie du succès.

A l'encontre de ce qui s'est produit au Soudan, les premiers essais de graines américaines n'ont que peu réussi et le coton indigène amélioré par la culture paraît supérieur. Dès 1904, la récolte des régions de Savalon et d'Abomey était évaluée à 75 tonnes de coton brut. Aussi l'Association eut-elle à se préoccuper aussitôt de l'installation d'une usine d'égrenage et de pressage.

Cette usine fut installée en janvier 1905 à Abomey et égrena pour l'Association 10.157 kilos. Ces chiffres ne présentent d'ailleurs qu'une partie de l'exportation, car des quantités importantes furent exportées par les maisons de commerce sans compter celles qui sortirent de la colonie par le Lagos et le Togo. Les quantités relevées par la douane furent de 38.976 kilos. Il faut ajouter que l'année fut très mauvaise à cause de la sécheresse et que, en 1904, la douane avait enregistré une exportation de 62.624 kilos.

Des distributions de graines américaines furent faites en 1905 pour la première fois et leur culture fut particulièrement soignée par les indigènes. Enfin, en décembre, une nouvelle petite installation fut préparée pour le village de Djougou.

La récolte de 1906 fut fort belle, 35.725 kilos de coton égrené fut vendu par l'Association au Havre, les sorties à la douane furent de 55.346 kilos. Le développement de la culture nécessita la création d'une nouvelle usine plus importante, qui fut installée à Cotonou.

Enfin, pendant l'année 1907, les médiocres résultats obtenus l'année d'avant avec les plans américains fit porter tout l'effort sur l'amélioration des espèces indigènes par la sélection des graines, les mauvaises étant aussitôt envoyées au pressoir dans les usines d'égrenage. Pour améliorer la culture, un champ d'expérience fut créé afin de montrer aux indigènes les soins à donner au cotonnier, et obtenir des semences indigènes de première qualité. Les quantités récoltées par l'Association en 1907 ont été de 91.445 kilos de coton égrené, en forte avance sur celle de l'année précédente. Les sorties totales à la douane se montent à 92.906 kilos.

Les autres parties de l'Afrique Occidentale, la Côte d'Ivoire, et la Guinée sont certainement susceptibles en plusieurs points de produire du coton. Si quelques essais ont été faits, ils n'ont encore eu que trop peu d'envergure, pour en tirer une conclu-

sion, mais il y a là certainement encore une réserve pour les expériences futures.

L'Afrique Occidentale dans son ensemble, après quatre campagnes de culture, paraît donc être appelée à un grand avenir au point de vue de la culture du cotonnier, et nous sommes bien certain que d'ici peu d'années les produits de cette colonie commenceront à faire bonne figure sur le marché français.

CONGO FRANÇAIS

Le Congo français, s'il s'intéresse à cette culture qui paraît y être possible en plusieurs points, n'a cependant encore fait que fort peu d'essais et il faudra attendre des expériences plus importantes pour en tirer une conclusion. Cependant certaines compagnies concessionnaires ont commencé cette année à cultiver le coton et il se peut que d'ici peu on ait des résultats sérieux à enregistrer.

MADAGASCAR

A Madagascar, des résultats ont été obtenus déjà, et si l'Association cotonnière, vu la faiblesse de ses ressources, a dû y limiter ses efforts, ceux de plusieurs colons encouragés par elle ont démontré la possibilité pour notre grande colonie de l'Océan Indien de trouver dans le coton un nouveau produit rémunérateur. L'exportation, de 125 kilos en 1903, a passé successivement à 1.760 kilos en 1904, à 2.376 en 1905 à 72.118 kilos en 1906. Il y a donc là un progrès considérable auquel l'Association cotonnière a grandement contribué par sa propagande, ses distributions gratuites de semence et ses installations industrielles.

Pour suffire aux besoins de la production, l'outillage envoyé par l'Association cotonnière comprend maintenant 8 stations, à Marovoay, Majunga, Fianusansooa, Morondova, Maromondra, Imermandroso, Nossi-Bé et Tamatave.

Il convient d'ajouter à ces résultats ceux obtenus aux Comores aujourd'hui rattachées à Madagascar et qui ont, eux aussi, été des plus heureux.

COTE DES SOMALIS

Bien que la côte des Somalis par sa nature et son peu d'étendue n'offre que peu d'intérêt au point de vue de la production future du coton, il n'en faut pas moins signaler les résultats obtenus dans cette colonie, au moyen de la culture irriguée dans quelques rares terrains où cela est possible. C'est ainsi que 8.860 kilos de coton brut ont été exportés en 1904, 22.920 kilos en 1905, 3.024 en 1906 et 2.047 kilos en 1907.

INDO-CHINE

La production du coton en Indo-Chine pour la consommation européenne ne paraît présenter que peu d'intérêt; il n'en est pas de même de sa production pour ses propres filatures, et pour les marchés d'Extrême-Orient. A ce point de vue les progrès faits par notre colonie en ces dernières années méritent d'attirer l'attention.

L'Indo-Chine est la seule de nos possessions qui ait actuellement une production sérieuse du coton. Depuis de longues années les indigènes de la vallée du Mékong et de certaines vallées du Nord de l'Annam se livrent à la culture du cotonnier; mais jusqu'en 1900 l'exportation variait de 1000 à 1.500 tonnes. Des quantités beaucoup plus considérables sur lesquelles nous n'avons aucun chiffre, étaient certainement utilisées sur place.

Depuis le mouvement qui s'est dessiné pour affranchir la colonie des inconvénients de la monoculture du riz, des quantités plus sérieuses ont été récoltées, mais consommées en partie par les filatures du pays, elles n'ont laissé aller à l'exportation qu'une partie de la production. Cette exportation s'est élevée à 3.555 tonnes en 1902, 6.145 tonnes en 1904, 4.825 tonnes en 1905, 3.707 tonnes en 1906 et 5.514 tonnes en 1907.

Pour seconder ces progrès et bien qu'ils n'intéressassent nullement jusqu'ici l'industrie métropolitaine, l'Association cotonnière en 1907 répondant au désir du gouverneur général de l'Indo-Chine a envoyé vingt égreneuses à bras dans les principaux centres cotonniers.

COLONIES D'AMÉRIQUE

Nous avons vu plus haut combien au XVIIIe siècle nos colonies d'Amérique, aussi bien les Antilles que la Guyane, avaient été productrices de coton. Puis peu à peu devant la concurrence grandissante des Etats-Unis elles avaient renoncé totalement à une culture qui n'était plus rémunératrice.

Aujourd'hui, après les mécomptes de la canne à sucre, il était tout naturel qu'elles songeassent à revenir, en partie tout au moins, à un produit qui les avait enrichies pendant un siècle.

C'est à la *Guadeloupe* que les essais les plus sérieux ont été repris, encouragés fortement par l'administration.

En 1905, l'Association cotonnière y envoya 50 kilos de graines choisies, 1000 kilos en 1906 et 1.500 en 1907. Elle y a envoyé, en outre, six égreneuses réparties entre la Pointe-à-Pitre et Basse-Terre. Les essais n'ont d'ailleurs été tentés que très succinctement par les particuliers et surtout depuis deux ans.

On n'a donc guère eu que les résultats d'une année. Ils sont cependant encourageants, les petits lots recueillis ayant été fort beaux et vendus très bien. C'est le See Island se retrouvant dans un pays d'origine qui a donné les plus beaux résultats.

L'exportation a été de 200 kilos en 1904, 990 kilos en 1905, 2.780 kilos en 1906, 1.042 kilos en 1907.

A la *Martinique*, la question est encore moins avancée, bien qu'il semble que les petits propriétaires, surtout, pourraient y trouver une somme importante de bénéfices.

L'Association cotonnière y a envoyé, en 19[illegible], 500 kilos de graines et deux égreneuses à Fort-de-France. Il faut attendre la fin de l'année 1908 pour connaître les premiers résultats. Ils ne sauraient être douteux puisque de tout temps la colonie a produit le coton.

De même, la *Guyane* a reçu 10 kilos de graines en 1906 et 550 kilos en 1907 ainsi que deux égreneuses.

Mais pour le coton comme pour toute autre culture dans cette colonie, la question se complique de celle du manque absolu de main-d'œuvre et il ne semble pas pour cette raison qu'on puisse espérer voir jamais la Guyane redevenir un pays exportateur de coton.

OCÉANIE

En Océanie, *Tahiti* était restée avec l'Indo-Chine la seule de nos colonies qui continuât la culture du coton et encore en ces dernières années elle avait été bien réduite.

A la suite des crises subies sur la vanille et la nacre, il se dessine un retour intéressant vers la culture abandonnée. L'Association cotonnière n'oublia pas la colonie dans sa distribution de semences; elle reçut 12 kilos en 1906 et 500 kilos en 1907. Une égreneuse a également été envoyée à Papeete.

En *Nouvelle-Calédonie*, la colonie depuis 1903 a songé à chercher dans la culture du cotonnier une compensation aux pertes qu'elle subissait par ailleurs, mais les résultats sont encore insignifiants. Il est cependant acquis que le coton y peut réussir et en 1907 on a exporté 2.087 kilos.

On annonce que, cette année, de très importantes superficies vont être mises en culture sur presque tous les points de l'île. Il s'est formé entre les planteurs une Union cotonnière calédonienne, qui a reçu de l'Association cotonnière en 1907 472 kilos de graines d'origine du Pérou qui semblent particulièrement convenir. Enfin deux égreneuses ont été envoyées à Nouméa.

***

Voilà où en est à ce jour la question du développement de la culture du coton dans les colonies françaises. On voit combien sérieux ont été les efforts tentés et avec quelle quasi unanimité. Il est certain qu'en comparaison du but à atteindre, celui de fournir au marché français les 250 millions de kilos de coton dont il a besoin, on a fait fort peu ; mais un problème de cette importance ne se résout pas en un jour et rien qu'en apprenant de quoi elles étaient capables, nos colonies ont fait un grand pas.

Il nous paraît intéressant de rappeler ici que en 1903 nos colonies dans leur ensemble produisaient 2.267.539 francs dont 2.254.675 francs pour l'Indo-Chine et 12.864 francs pour les autres colonies. En 1905, 2.394.849 francs dont 2.363.030 francs pour l'Indo-Chine et 31.819 francs pour les autres. En 1906, la production a été de 1.925.912 francs dont 1.792.338 francs pour l'Indo-Chine et 133.574 francs pour les autres. Enfin en 1907 l'exportation a été de 2.730.000 francs dont 2.576.804 environ pour l'Indo-Chine et 153.000 pour les autres colonies.

COLONIES ANGLAISES

Commencés deux ans plus tôt, les essais anglais, au point de vue de la dépense, furent tout au moins beaucoup plus considérables que les essais français; au point de vue concluant, ils ne donnent guère plus de résultats. Tout en reconnaissant à la British Cotton Growing Association le mérite que justifient ses efforts, on ne peut s'empêcher de constater que les essais des trois premières années furent mal conduits et que des millions furent dépensés inutilement. La société anglaise voulut à tort produire d'abord beaucoup, et si elle obtint à coup sûr des quantités beaucoup plus abondantes que celles obtenues par les Français, les qualités réunies furent très mauvaises et inutilisables pour l'industrie. Après avoir dépensé plusieurs millions, la British Association dut reconnaître qu'elle avait fait fausse route, changer en partie son personnel et donner une allure plus technique à ses essais, c'est-à-dire suivre l'exemple que la France et l'Allemagne venaient de lui donner avec un réel succès.

C'est en mai 1902 que fut fondée la British Cotton Growing Association par les manufacturiers anglais et les représentants du commerce de l'Afrique Occidentale. Un fonds de 1.250.000 francs à dépenser en cinq ans fut réuni ; il fut vite insuffisant.

Le 27 avril 1904, elle se transforma en Royal Chartered, au

capital de 12.500.000 francs. Nous croyons savoir qu'à l'heure actuelle, la presque totalité de ces sommes est dépensée et qu'une transformation nouvelle a été décidée.

Les études de la British Association ne se localisèrent pas à l'Afrique Occidentale ; elles s'étendirent aussi aux autres colonies anglaises. Nous ne parlerons pas ici de ce qui fut fait pour augmenter la production des *Indes* et de l'*Egypte*. Cela nous entraînerait trop loin. Nous ne parlerons seulement que des colonies où il s'agissait d'introduire la culture du coton.

C'est surtout en Afrique Occidentale que se portèrent les grands efforts anglais, et particulièrement au Lagos. Nous venons de dire que les dirigeants de ce mouvement avaient voulu tout de suite produire beaucoup. En effet, dès 1903, ils annonçaient qu'en cinq ans, l'Afrique Occidentale anglaise exporterait 220.000 tonnes de coton. C'était là une grave illusion qui devait coûter cher à l'Association, car, persuadée d'un résultat immédiat, elle dépensa énormément pour recueillir relativement peu. Peut-être les premiers experts envoyés ne furent-ils pas tout à fait à la hauteur de la tâche en prédisant l'excellence de la qualité et des quantités considérables rapidement possibles. Bref, l'Association fut trompée ou se trompa.

En *Gambie*, on dut reconnaître par la suite que les indigènes, entièrement consacrés à la culture de l'arachide, ne l'abandonneraient pas pour celle du coton. Et cependant, dès la première année, il avait été installé une usine à vapeur pour l'égrenage et le pressage. De même à *Sierra-Leone*, où on commença par installer une usine pouvant traiter 6.000 balles (de 220 kilogrammes), pour s'apercevoir ensuite que cette colonie ne se prêtait pas à l'exploitation intensive du coton.

Au *Gold-Coast*, le gouvernement prit en mains des essais plus scientifiques que l'Association ne fit que seconder en lui allouant des sommes importantes.

Mais c'est surtout au *Lagos* et dans la *Nigeria méridionale* que l'effort fut considérable. L'Association avait installé, en 1904, une petite usine d'égrenage à Ara, près du chemin de fer et à 60 milles de la côte; l'exportation fut, cette année-là, de 200 balles. En 1904, une nouvelle usine plus importante fut créée à Ibadan; l'exportation fut de 2.000 balles. En 1905, elle fut de 5.000 balles et de 10.000 balles environ en 1906. On pense avoir doublé cette quantité en fin de récolte 1907. On est loin du million de balles annoncé au bout de cinq ans, lors de la création de l'Association. Le résultat n'en est pas moins très beau.

En 1905, une usine des plus importantes, avec presses hydrau-

liques et huilerie fut construite à Ibadan, sur la concession de la British Association

Il convient de rappeler ici que le Lagos, de tout temps, avait exporté du coton. Sans remonter jusqu'à la guerre de Sécession, l'exportation, en 1885, était environ de 129.000 kilogrammes. Après les millions dépensés ces dernières années, elle n'est montée qu'à 220.000 kilogrammes.

L'erreur de l'Association fut de croire que la culture indigène, dans l'état actuel, était suffisante; elle ne l'est pas; il faut changer les modes de culture, il faut renouveler les semences, soit par amélioration des espèces indigènes, soit par importation de nouvelles espèces. Les essais français ou allemands sont là pour prouver que ce n'est pas en quelques mois, voire quelques années, qu'on éduquera le noir.

Le Conseil de l'Association a d'ailleurs, depuis deux ans, radicalement changé sa manière de faire à ce point de vue, et il n'est pas douteux qu'à un succès sur la quantité nos amis d'outre-Manche joindront bientôt un succès sur la qualité.

Une autre erreur de la British Cotton Growing Association fut de vouloir créer des plantations par elle-même. A l'origine, son intention était de les multiplier, mais elle se borna par la suite à une seule de 2.500 hectares à Ibadan. Sur cette concession, elle dépensa des sommes considérables pour aménagement, défrichement, routes, habitations, usines, sans compter la main-d'œuvre. La première année, 50 hectares seulement furent plantés, mais trop tardivement et la récolte échoua. Les cultures ne continuèrent pas, malgré les sommes sacrifiées, et la plantation fut louée aux indigènes l'année suivante. A ces derniers on voulut distribuer des graines américaines, mais ils ne s'y prêtèrent guère et seuls les champs d'essais de l'Association furent ensemencés de la sorte et donnèrent d'ailleurs d'excellents résultats.

Ces expériences coûteuses ont tout au moins prouvé que le Lagos et la Nigeria méridionale pouvaient produire énormément de coton, et que si la qualité indigène était actuellement mauvaise elle pouvait être améliorée et même remplacée par les qualités américaines.

La *Nigeria Septentrionale* ne fut pas négligée non plus et donna de bons résultats.

Si nous passons à l'*Afrique Orientale* dans l'Ouganda et le *Nyassaland*, on constate aussi un heureux succès et l'on annonce pour la campagne qui vient de finir plusieurs milliers de balles du type égyptien. De même les cultures dans le Soudan égyptien sont appelées à de grands développements.

D'autres essais particulièrement intéressants pour nous sont ceux que la British Cotton Association a fait à la *Barbade* et à *Saint-Vincent*. Nos colonies des Antilles pourraient y faire d'utiles rapprochements. La culture y est remarquablement savante, aussi les produits sont les plus beaux qu'on ait jamais vus. La récolte dernière a atteint 6.000 balles d'une valeur totale de 200.000 livres sterling.

En résumé, il est certain que l'Angleterre qui la première avait donné le signal de l'extension de la culture du coton en des pays nouveaux a beaucoup fait pour libérer l'industrie européenne du monopole américain et que ses essais rapprochés des nôtres sont faits pour nous donner la confiance la plus absolue dans l'avenir.

COLONIES ALLEMANDES

La question du coton s'est posée pour l'Allemagne comme pour la France et l'Angleterre.

Elle y a pris une importance particulière par ce fait que les colonies allemandes étant toutes des pays jeunes et jusqu'ici d'une production limitée, il était des plus nécessaire d'en tirer un profit quelconque, car elles n'ont encore été pour l'empire allemand qu'une très lourde charge sans profit.

Aussi le Comité économique de la Société coloniale allemande (Kolonial-Wirtschaftliches-Komitee) devait-il rencontrer un appui très sérieux du gouvernement, appui complété par de grosses subventions.

Dès 1900 le comité fit les frais d'expéditions intéressantes au Togo où le coton fut reconnu bon, comparable et souvent supérieur au coton américain. Ces remarques devaient être confirmées dans la suite. A la tête de la mission fut mis un spécialiste assisté de contre-maîtres noirs américains. Cette mission rapporta des notes intéressantes sur l'époque des semailles et les modes de culture. En même temps des essais faits au Cameroun donnaient les mêmes conclusions.

L'élan était donné ; il fut suivi régulièrement et méthodiquement ; depuis cinq ans surtout l'Allemagne a organisé la culture du coton dans toutes ses colonies, et plus spécialement au Togo, en Afrique Orientale et en Nouvelle-Guinée.

Au *Togo*, une ferme-école fut créée à Nonatché et des égrenages furent installés le long de la ligne de chemin de fer. Les indigènes furent incités à la culture du coton et c'est par le développement de leurs cultures que le Togo est arrivé aux beaux résultats qu'il peut présenter aujourd'hui. On leur dis-

tribua des semences, on leur garantit des prix, on leur fit même des avances sur leurs récoltes. Les peines du Comité furent récompensées et l'exportation du coton brut s'est élevée à 14.503 kilos en 1902, à 32.100 kilos en 1903, à 108 169 kilos en 1904, à 127.160 en 1905, à 214.250 kilos en 1906 et à 312.500 en 1907. Le prix moyen réalisé en Allemagne a été de 1,34 le kilo de coton net en 1907.

Ces progrès sont encore susceptibles d'augmentation et cette dernière pourra se produire aussi par l'amélioration de la culture, soit par l'emploi de la charrue, soit par la sélection des semences, l'amendement des terres, etc.

Certains essais faits à la ferme-école ont donné par croisement un nouveau cotonnier des plus productifs qui a produit 900 kilos à l'hectare la première année et 600 kilos la seconde, ce qui donne en tout environ 500 kilos de coton égrené à l'hectare d'une valeur de 670 francs; c'est un très beau résultat. Dans la même ferme-école, différentes espèces américaines ont aussi très bien réussi.

C'est donc un véritable succès et qui ne pourra aller qu'en augmentant au fur et à mesure que les indigènes se rendront compte de la somme de profit que peut être pour eux le nouveau produit.

Au *Cameroun*, si les résultats sont moins importants, cela tient surtout à ce que le pays actuellement manque presque totalement de moyens de communication, mais il est bien certain qu'avec la réalisation des chemins de fer projetés, cette colonie pourra elle aussi connaître un développement de la culture du cotonnier analogue à celui du Togo.

L'*Afrique allemande du Sud-Ouest* a donné par irrigation de beaux résultats dans la région du Ruemos à Ovambo. Le See Island y vient particulièrement bien. Malheureusement l'insurrection qui a sévi sur ce pays depuis trois ans a arrêté la colonisation. Il n'en reste pas moins certain qu'avec la paix, des plantations sérieuses de coton pourront être poursuivies.

L'*Afrique Orientale allemande* semble devoir réserver à l'Allemagne d'heureuses surprises au point de vue de la culture du cotonnier, et si les essais y sont moins avancés qu'au Togo, c'est qu'ils n'ont guère été commencés que depuis trois ans. Ils y sont poursuivis aussi méthodiquement et d'ores et déjà bien des points ont été fixés. Si de nombreux districts ne conviennent pas à la culture du coton, on espère beaucoup de la région du lac Victoria dont le sol argileux ressemble à celui du delta du Nil; les qualités égyptiennes seront le plus facilement produites par cette colonie.

Une école cotonnière a été créée à Pangami le long du Roufidji et les indigènes de cette région s'adonnent de plus en plus à la nouvelle culture. Mais c'est moins par la culture familiale que par de grandes plantations que la colonie croit possible dans l'Est-Africain la culture du cotonnier. De nombreuses terres domaniales y existent et déjà de grandes concessions ont été données. On en cite une de 20.000 hectares à Saadani qui est un établissement modèle, avec charrue à vapeur, etc. Certains filateurs allemands se préoccupent de produire eux-mêmes le coton dont ils ont besoin et deux grandes maisons ont acquis, l'une 60.000 et l'autre 20.000 hectares sur les bords du lac Victoria. On pourrait multiplier ces citations de grandes concessions. De telles entreprises nécessitent une mise en œuvre de capitaux considérables, et il sera intéressant de voir ce qu'il en adviendra et si l'on n'a pas été un peu trop vite. La question de la main-d'œuvre sera certainement délicate, et d'autre part les procédés par irrigation, qui sont absolument nécessaires dans ces contrées, sont assez difficiles. Ces procédés dans un jardin d'essai ont donné des résultats quinze fois supérieurs à ceux de la culture en pleine terre. C'est dire s'ils sont à suivre. Bien que toutes ces grandes concessions soient encore dans la période d'organisation et n'aient encore rien produit de sérieux, la récolte va en augmentant : 500 kilos en 1902 ; 9.250 en 1903 ; 188.500 en 1904 ; 188.750 en 1905 ; 183.000 en 1906.

Le Comité allemand s'est d'ailleurs engagé à acheter toute la production des indigènes au prix de 0 fr. 60 ; d'autre part il a fait venir d'Egypte 22.000 marks de graines qu'il a distribuées dans l'Est-Africain.

Tous ces chiffres et tous ces renseignements sont la preuve que l'Est-Africain, comme le Togo et peut-être bientôt comme les autres colonies allemandes, sont bien partis dans le mouvement. Nous ne savons rien de la *Nouvelle-Guinée*, sinon que des essais ont été tentés avec succès.

Ce qui caractérise l'œuvre des Allemands, c'est la méthode qu'ils ont apportée en la circonstance et l'importance considérable des sommes qu'ils y ont engagées, aussi bien le Comité que le Gouvernement et les particuliers. Dans de telles conditions, pour peu que les pays s'y prêtent, l'on ne peut aller qu'au succès. En quelques années les colonies allemandes ont obtenu environ 600 tonnes de coton, et ce chiffre ne tardera pas à être décuplé.

COLONIES ITALIENNES

Bien que par leur faible étendue les colonies italiennes ne puissent aspirer à devenir grandes productrices de coton, l'effort fait par l'Erythrée mérite d'être mentionné. Il s'y est formé une société dont la culture du cotonnier est l'unique but « Società per la coltivazione del cotone nella colonia Eritrea ». Cette Société a commencé à opérer en 1904, et à la fin de l'année elle avait mis en culture 150 hectares en qualités égyptiennes. 40 seulement résistèrent donnant 7 quintaux métriques à l'hectare. Les résultats financiers furent une perte sérieuse.

La deuxième année, 200 hectares furent cultivés en Mit-Affi ; 70 hectares seulement produisirent au total 403 quintaux métriques, laissant ainsi financièrement des pertes.

La troisième année (la dernière), les essais sont renouvelés principalement avec la qualité américaine, et les cultures des indigènes se sont beaucoup développées. On compte sur un résultat de beaucoup supérieur à ceux des années précédentes ; mais en fait d'essais, on sait qu'il y a souvent loin des espérances aux réalités.

Ces essais n'en étaient pas moins intéressants, ne serait-ce que parce qu'ils démontrent qu'aucun pays d'Europe ne saurait se désintéresser de la question.

CONGO BELGE

Les Belges, dans le Congo, ont, eux aussi, fait des expériences importantes. Depuis longtemps le gouvernement de l'État Indépendant s'était inquiété de la question.

Le coton indigène se trouve à peu près partout; mais sa qualité étant inférieure, c'est surtout à l'introduction des espèces américaines que la colonie s'est appliquée.

C'est le gouvernement qui a pris en main la question ; il a envoyé les semences, et peu après les presses et les égreneuses nécessaires. Des jardins d'essai ont été créés à Kalamu et à Kionso. Le premier a donné 250 kilos de coton égrené à l'hectare, la qualité en étant bonne. La qualité obtenue dans le second jardin paraissait encore meilleure.

Les essais du Congo belge n'en sont qu'à leurs débuts, mais ils doivent être poursuivis, et dès maintenant pour encourager les indigènes, le gouvernement s'est engagé à leur acheter toute leur récolte à un prix rémunérateur.

CONCLUSION

La conclusion de cette étude ne saurait qu'être brève ; au fur et à mesure que nous avons suivi le mouvement cotonnier dans les colonies des diverses nations européennes, nous avons été amenés à dire pour chacune combien nous avons foi dans la progression des résultats acquis à ce jour.

Ces derniers ne sont encore que peu de chose, il est certain, en face des besoins de l'industrie de l'Europe ; ils ne sont aussi que des résultats d'essais, obtenus sans que l'exploitation européenne y ait engagé des capitaux. Ce dernier point est d'ailleurs heureux, car certainement, dans l'incertitude des connaissances au début, beaucoup des sommes engagées auraient pu être compromises et avec elles l'œuvre tout entière. Mais enfin maintenant l'heure est venue, où certainement la mise en œuvre des capitaux européens se produira et fera entrer la production cotonnière des colonies européennes, principalement des colonies d'Afrique, du domaine du désir dans celui de la réalité. Que ce soit en dix, en vingt ou en cinquante ans, on peut, sans être grand prophète, prévoir que tôt ou tard les grands pays comme la France, l'Angleterre, l'Allemagne, et même la Russie avec son Caucase et son Turkestan, trouveront dans leurs propres territoires toute la matière première dont aura besoin leur industrie cotonnière. Ce jour là il y aura quelque chose de changé dans le monde. D'après M. Esnault-Pelterie, l'Europe a payé à l'Amérique 3.238.950.000 fr. pour l'achat du coton en 1907, dont 209.479.000 fr. pour la part de la France.

Que ces sommes servent à rémunérer des capitaux nationaux et l'on voit quel essor un tel élément peut apporter à la richesse d'un pays.

Si au contraire le mouvement ne se produisait pas, nous avons dit aux premières lignes de cet article quelles menaces grondent pour l'industrie européenne, quelle incertitude règne pour nos marchés; et rien qu'en France, il ne faut pas l'oublier, cette industrie fait vivre 200.000 personnes.

Il faut donc que l'impulsion donnée depuis cinq ans par les hommes clairvoyants des différents pays soit suivie par tous. La question cotonnière est devenue pour le Vieux-Monde une question vitale. Tout indique que la réussite est au bout des efforts communs. Ces efforts, il faut les mener jusqu'au bout.

P. Chemin-Dupontès.

LES SLAVES

LA NOUVELLE DIÈTE DE BOHÊME

L'histoire est faite des évolutions et révolutions, des accords et rivalités des groupements et oppositions des nations comme des Etats.

On le constate une fois de plus en ce moment où l'Europe, cristallisée pendant des années dans le système bismarckien, recommence à se transformer et à vivre. Le temps n'est plus où l'Empire allemand était omnipotent. Il pouvait alors s'appuyer en toute confiance sur ses deux alliés. La Russie, qui regardait vers l'Asie, et la France, occupée à se refaire un empire colonial, étaient en conflit chronique avec l'Angleterre. En même même temps, les Etats, en bien des régions, pesaient lourdement sur trop de nationalités, à qui ils refusaient le droit d'exercer leur influence sur les affaires européennes. Or, peu à peu, l'alliance franco-russe vient d'être complétée et rénovée par une série d'accords et d'ententes qu'on avait d'abord pu croire un danger pour elle : rapprochement franco-italien devenu sérieux par l'entente cordiale franco-anglaise ; convention avec l'Espagne, flirt avec la Hongrie, traités asiatiques, toasts de Reval où l'on vient de nous annoncer qu'il se produirait bientôt du nouveau sur des points qu'il serait aisé d'indiquer. En tout cela, les chefs d'Etat, les ministres et les diplomates ont eu leur large part d'influence, mais ils ont toujours cherché à être approuvés et suivis par l'opinion : de grands courants les avaient même parfois devancés. Bien plus, parallèlement à l'œuvre des Etats — Angleterre et Russie, dans l'espèce, — qui se poursuit à Reval, l'œuvre des nations, — les nations slaves, en l'espèce, — continue, elle aussi, hier à Saint-Pétersbourg et à Varsovie, demain à Prague.

On sait que les différentes nations slaves, masse puissante si elles étaient unies, sont divisées par la traditionnelle rivalité des deux plus nombreuses d'entre elles : les Russes et les Polonais. Le partage en quatre actes de la Pologne, la destruction de la république royale, de l'Etat polonais, n'a pas mis fin au duel plusieurs fois séculaire entre les deux nations, l'une

orientale et l'autre occidentale : elles restent face à face et leur débat, toujours renaissant, fait la faiblesse des Slaves.

Or, de Russie, la proposition a été faite aux différentes nations slaves de se réunir en un grand congrès où seraient discutées les questions qui les intéressent toutes. Maintes difficultés ont alors surgi ; mais la difficulté capitale a été celle-ci : les Polonais iraient-ils au congrès, et si les Polonais refusaient de s'y rendre, le congrès aurait-il lieu quand même ?

On sait qu'il y a eu entre Polonais et Russes des tentatives sérieuses de réconciliation, d'entente, et que plusieurs fois on a pu espérer que cet événement capital allait s'accomplir. Il y a eu des séries de décisions prises à Saint-Pétersbourg qui transformaient la situation et du « royaume » et des « gouvernements de l'Ouest [1] ». Aux Congrès tenus à Moscou en 1905, une sorte de pacte d'alliance a été conclu entre Polonais et Cadets. Mais depuis, les Cadets ont été broyés, et Polonais et Cadets étaient d'ailleurs en désaccord sur la question agraire et sur celle des rapports avec les partis d'extrême gauche. L'état de siège a été établi dans le « royaume ». Tous les Polonais sont convaincus — et non sans donner de bonnes raisons à l'appui de leur thèse — que Berlin a agi à Saint-Pétersbourg et a obtenu qu'on n'y maintienne pas les mesures qui faisaient le sort de Varsovie si différent de celui de Posen. Entre Berlin et Saint-Pétersbourg, le vieux lien de copartageant, qui date du XVIIIe siècle, a été tant bien que mal renoué.

La question polonaise, telle qu'elle est posée, est et restera la question dominante des rapports russo-allemands. Entre les deux Empires, les Polonais seront ou — à leur corps défendant — un trait d'union, ou une cause de discorde et de haine implacable : conçoit-on que Berlin puisse pardonner à un tsar qui ferait Varsovie libre comme Cracovie est libre, qui permettrait à ceux des Polonais qui sont ses sujets de vivre libres, et de ce fait seul, ferait — nous parlons du temps de paix et par image — de toute la masse polonaise, dont les bataillons serrés sont stationnés aux portes de la capitale inquiète des Hohenzollern, l'avant-garde de la Slavie dès lors unie, consciente et résolue à ne plus être effrangée, rongée, diminuée par le *Drang* allemand.

On comprendra aisément l'importance du fait suivant. Trois députés slaves au Reichsrat de Vienne, un Tchèque, M. Karel

[1] Le royaume est, *grosso modo*, la région peuplée de Polonais, avec pour centre Varsovie, qui a été acquise par les Russes au traité de Vienne. Au contraire, les gouvernements de l'Ouest — à l'Ouest de la Russie — sont la part russe au XVIIIe siècle : là, les Polonais sont influents, mais en minorité.

Kramarj, un Slovène, M. Ribarj, et un Ruthène, M. Hlibovietski, se sont rendus à Saint-Pétersbourg. Ils ont été reçus par M. Stolypine et par les différents partis de la Douma — sauf l'extrême droite et l'extrême gauche. Au retour, ils ont passé une journée chez les Polonais de Varsovie. Ils ont obtenu des Polonais et d'un très grand nombre de Russes des concessions essentielles et réciproques. Ils ont fait comprendre aux Russes qu'ils ne resteraient à la tête du monde slave que s'ils étaient slavophiles et non panslavistes ou slavophages; s'ils étaient des soutiens animés d'un esprit de justice et non des gens rêvant — comme les pangermanistes — d'oppression et d'annexions. Le résultat pratique de cette démarche faite par les députés slaves d'Autriche est qu'une conférence préparatoire va avoir lieu à Prague. Les Polonais, comme les Russes, y seront représentés. On y recherchera le moyen de leur permettre de siéger côte à côte à un prochain Congrès dont la réunion dépend de cette entente.

Comme on le voit, les nations — dans le Centre et l'Orient européen — sont, comme les Etats de l'Europe, en fermentation et des groupements nombreux sont tentés. Entrevues et congrès nous acheminent — si aucune puissance ne tente d'empêcher par la force l'œuvre qui s'élabore, — vers plus de vie et plus de justice dans une Europe où peut-être la paix ne pourra plus être sans folie troublée par la volonté d'un seul. Vers quel avenir nous allons ainsi, il est impossible de le dire dès maintenant avec plus de précision. Mais il est fort probable que bien des choses seront modifiées d'ici quelques années. Nous voudrions ici indiquer — dans la mesure où nous ne l'avons déjà fait — quel est l'état actuel des nations slaves, si importantes au point de vue que nous venons d'indiquer.

Nous venons de voir quel rôle intéressant les Tchèques viennent de jouer, grâce à l'homme politique si fin et parfois si hardi qu'est M. Karel Kramarj. Il a été souvent question ici des Tchèques, la seule nation slave dont il sera parlé aujourd'hui. Les articles déjà parus sur ce sujet peuvent être brièvement mis à jour.

***

On se souvient de la façon dont, en Bohême, comme dans toute l'Autriche, les élections générales de 1907 avaient mis aux prises les partis sociaux et religieux. On avait aussi complètement que possible établi, à l'occasion de l'introduction du suffrage universel, des circonscriptions d'une seule nationalité : d'où, pendant la période électorale, — un député

tchèque et un député allemand, par exemple, ne se trouvant pas en concurrence, aux prises, — la scission, l'émiettement de chaque nationalité en un grand nombre de partis religieux et sociaux. Quelques publicistes français s'étaient hâtés de conclure à la fin des luttes de nationalités en Autriche. Nous avions reconnu que, par l'accession à la vie politique des masses profondes de la population, les questions sociales et religieuses prendraient une importance capitale ; mais nous avions affirmé que — à côté d'elles — le conflit des nationalités subsisterait. Déjà on voyait, en ce sens, au nouveau Reichsrat, les différents partis sociaux et religieux de chaque nationalité se réunir tant bien que mal en un ou deux clubs, fédérations ou groupements plus ou moins compacts et disciplinés.

De même, depuis lors, la lutte historique, traditionnelle, entre Tchèques et Allemands a recommencé en Bohême. A Eger, des juges ont refusé d'admettre l'emploi de la langue tchèque pour des justiciables tchèques, et la Cour suprême a rendu des arrêts contradictoires. Un employé des postes tchèque remettant à un employé des postes allemand des sacs de lettres avec pièces écrites en tchèque, l'Allemand a pu, sans être puni, jeter le tout sur la voie et partir avec le train sans emporter le courrier.

Depuis les élections au Reichsrat ont eu lieu, en février 1908, les élections aux Diètes. Les élections au Reichsrat, — malgré l'inexpérience des masses à leur début — avaient donné des indications précieuses sur les tendances populaires, les grands courants de fond. Les élections ont eu lieu aux Diètes suivant le vieux système des curies, agencé de façons différentes d'après les pays ou « provinces ». Elles reflètent l'opinion de l'ancien corps électoral privilégié là subsistant.

Voici les résultats des élections générales à la Diète du royaume de Bohême, qui comprend 242 députés élus par trois curies, 74 pour la première, 89 pour la seconde et 79 pour la troisième :

PREMIER TABLEAU

PAR CURIES ET PAR NATIONALITÉS ET PARTIS

Première curie : grands propriétaires.

	Ancienne diète	Nouvelle diète
	—	—
Conservateurs 49 + 4 virilistes (fédéralistes et alliés des Tchèques)	53	53
Libéraux (centralistes et alliés des Allemands de gauche)	21	21
	74	74

Deuxième curie : circonscriptions urbaines et chambres de commerce.

	Ancienne diète	Nouvelle diète
I. — Tchèques :		
Jeunes-Tchèques	42	38
Vieux-Tchèques	5	5
Parti du droit d'Etat (radicaux)	1	4
Socialistes nationaux	0	2
1 viriliste	1	1
II. — Allemands :		
Chrétiens sociaux	0	1
Progressistes (*Fortschrittspartei*)	20	17
Populistes (*Volkspartei*)	8	16
Pangermanistes radicaux (Wolf)	8	10
Pangermanistes alldeutsche (Schœnerer)	3	3
Sauvages	0	1
Viriliste	1	1
	89	89

Troisième curie : circonscriptions rurales.

	Ancienne diète	Nouvelle diète
I. — Tchèques :		
Jeunes-Tchèques	24	2
Vieux-Tchèque	1	0
Parti du droit d'Etat (radicaux)	3	1
Réaliste	0	1
Catholique national	0	1
Agrariens	21	44
II. — Allemands :		
Chrétien social	1	1
Progressistes	7	2
Populistes	2	2
Pangermanistes radicaux	0	6
— alldeutsche	14	3
Agrariens	2	16
	79	79

DEUXIÈME TABLEAU

PAR GROUPEMENTS NATIONAUX

	Ancienne diète	Nouvelle diète
I. — Tchèques :		
Agrariens	21	44
Jeunes-Tchèques	66	40
Vieux-Tchèques	6	5
Parti du droit d'Etat	4	5
Socialistes nationaux	0	2
Réaliste	0	1
Catholique national	0	1
Recteur de l'université tchèque de Prague	1	1
	98	99 [1]

[1] Les Tchèques ont gagné la circonscription de Budiéjovice (Budweis) ; le député élu, candidat de la coalition tchèque, est vieux-tchèque.

II. — Allemands		
Agrariens	2	16
Chrétiens sociaux	1	2
Progressistes	27	19
Populistes	14	8
Pangermanistes radicaux	8	16
— alldeutsche	17	6
Sauvage	0	1
Recteur de l'Université allemande de Prague	1	1
	70	69
III. — Grands propriétaires :		
Conservateurs (fédéralistes)	49	49
Libéraux (centralistes)	21	21
Virilistes (évêques)	4	4
	74	74

TROISIÈME TABLEAU

TABLEAU DE LA DIÈTE EN SÉANCE

Majorité : 152 *députés.*	
Droite : conservateurs	53
Centre droit : Tchèques	99
Minorité : 99 *députés.*	
Centre gauche : grands propriétaires libéraux	21
Gauche : Allemands	69

Du côté des Tchèques on peut faire les remarques suivantes :

— Les agrariens ont conquis presque toutes les circonscriptions rurales.

— Les Jeunes-Tchèques se sont presque maintenus, en partie grâce à leurs situations acquises et à la valeur de certains candidats, dans les villes.

— Les jeunes partis, radical et socialiste national, n'ont acquis que quelques sièges.

— Les social-démocrates ont été arrêtés par le système censitaire.

Du côté allemand :

— Comme chez les Tchèques, bien qu'un peu moins complètement, les agrariens sont maîtres des campagnes et les progressistes, comparables aux Jeunes-Tchèques, perdent du terrain.

— Les pangermanistes et le parti populiste, dont le programme rappelle par certains points celui des pangermanistes, sont en recul. Parmi les pangermanistes, la coterie Wolf s'est relevée du scandale qui l'avait presque anéantie et écrase la coterie Schœnerer.

Les Tchèques ont perdu cette année un de leurs anciens chefs et un de leurs chefs les plus militants, MM. Engel et Herold.

M. Emmanuel Engel était né à Prague en 1844. Elu député à la diète de Prague en 1883 et au Reichsrat en 1885, il était devenu à Vienne président du club tchèque. Lors de la grande obstruction tchèque qui, faite en réponse aux brutalités allemandes, amena la dissolution du parlement, il démissionna comme président du club tchèque et obéit comme député à la décision prise par la majorité. Depuis quelques années il n'avait voulu conserver que son siège à la diète et habitait complètement Carlsbad, où il était médecin et dirigeait une *beseda* ou groupement d'une vaillante petite minorité tchèque en cette région germanisée de la Bohême. Un des mots du Dr Engel qui résume toute son attitude politique est : « La « meilleure politique est celle de la franchise et de la sincé- « rité. »

M. Joseph Herold, né en 1850 à Vrsovice près de Prague, était un organisateur et un orateur de premier ordre. Il était avocat, député à la diète et au Reichsrat, président du *Narodni Rada*, ou Conseil national tchèque, où tous les partis étaient représentés. Il s'occupait activement de la *Correspondance tchèque*, qui envoie en français un sommaire sur les principaux événements intéressant les rapports franco-tchèques, dont — à côté de M. Srb — M. Herold s'occupait très activement. En France, plus d'un se souviennent de l'avoir vue représentant le *Narodoni Rada* à Paris et à Crécy.

Actuellement a lieu à Prague une Exposition considérable, qui démontre à ceux qui doutaient encore la force économique de la nation tchèque.

René Henry.

CHRONIQUES DE LA QUINZAINE

LES AFFAIRES DU MAROC

Le débat à la Chambre des députés. — L'entrée de Moulaï Hafid à Fez. La surprise d'El Ksar. — Une note d'Abd el Aziz aux puissances. — La pacification de la Chaouïa. — A la frontière oranaise.

Le débat à la Chambre des députés.

Le débat sur les affaires du Maroc, qui devait s'ouvrir à la Chambre des députés sur une question de M. Gervais au lendemain des vacances de la Pentecôte, a été retardé de quelques jours et fixé au vendredi 19 juin.

L'entrée de Moulaï Hafid à Fez. La surprise d'El Ksar.

Moulaï Hafid, qui, ainsi que nous le disions dans notre dernière chronique, était arrivé à Méquinez le 16 mai, est entré à Fez le 7 juin. La cérémonie s'est faite avec éclat, mais l'aspect très médiocre des guerriers qui entouraient le prétendant semble avoir quelque peu refroidi l'enthousiasme des fasi. Des soldats en uniforme blanc faisaient la haie de la porte de la ville jusqu'au sanctuaire de Moulaï Idriss, où Moulaï Hafid a pénétré pieds nus. Les hommes se pressaient sur le passage et les femmes, massées sur les terrasses, poussaient de stridents *youyou*. Pendant plus d'une heure, tous les canons disponibles à Fez ont tiré des salves. Le prétendant était accompagné de deux Européens : un Allemand, le Dr Holtzmann, qui le suit depuis longtemps, et un Français, M. Christian Houel. L'escorte militaire de Moulaï Hafid se composait de 600 hommes, assez déguenillés.

A ce sujet, le *Journal des Débats* a reçu de son correspondant la dépêche suivante, qui, bien que rédigée avant l'annonce officielle de l'entrée de Moulaï Hafid à Fez, constitue cependant un très intéressant et très juste exposé de la situation actuelle :

Tanger, le 12 juin, 11 h. 50 matin. — L'arrivée d'Hafid à Méquinez et sa marche sur Fez peuvent déjà faire juger de l'impression que produira sur la masse de la population l'entrée du prétendant dans la capitale du Nord qui doit être chose accomplie à l'heure actuelle. De l'avis des plus impartiaux, la proclamation d'Hafid à Fez et à Méquinez en décembre, alors que Merrâkech, Mazagan et Safi avaient déjà levé l'étendard du hafidisme et que Mogador menaçait de renier Abd el Aziz, fut le plus rude coup porté

à l'azizisme. Dans un pays organisé, une véritable nation, telle que nous l'entendons en Europe, ne s'en fût pas relevée, et en quelques jours, le gouvernement de la veille eût été balayé par la révolution. Mais au Maroc, au milieu de cet amalgame disparate de tribus anarchiques, les choses ne se passent pas ainsi. Il ne faut pas oublier qu'un tiers du pays, le *blad el makhzen*, s'est seul intéressé à la lutte entre les deux frères. Le reste du Maroc, — les régions montagneuses — a continué son existence indépendante et farouche, et si une harka du Tafilelt a marché vers le Sud-Oranais, au nom du hafidisme, c'était surtout pour satisfaire des rancunes commerciales et le fanatisme local. Les tribus du *blad el makhzen* furent enchantées de l'occasion qui s'offrait à elles de manifester leur indépendance et leurs libertés. Les éléments turbulents qui les composent accoururent à la curée derrière Hafid qui promettait le pillage de la Chaouïa. A Casablanca et à Rabat, ce qui fit le prestige d'Hafid, ce fut son geste de grand chef de bandes, parlant sans cesse de dévastation des tribus azizistes et de victoires à remporter sur les chrétiens. A travers ce prisme, les imaginations habilement surexcitées par des agents étrangers, le règne naissant d'Hafid et ses chevauchées mystérieuses eurent quelque éclat, rehaussées qu'elles furent par le soleil scintillant du Maroc. Mais en arrivant à Méquinez, le prétendant laissa nettement entendre que la période des cliquetis d'armes et de guerre sainte était finie et qu'il désirait devenir un sultan comme ses pères et que pour être reconnu par les puissances, il devait donner des preuves d'une souveraineté calme et modérée.

Mais à cette souveraineté il manque à la fois les ressources dont dispose encore le Makhzen azizien, c'est-à-dire les douanes et les contributions que les tribus agitées refusent déjà de payer maintenant qu'il ne s'agit plus de livrer des batailles ni de piller les voisins. Il faut, pour se rendre bien compte de la situation, songer encore à l'indifférence grandissante du Sud-Ouest pour Moulaï Hafid et le mécontentement que le prétendant a déjà soulevé à Fez et à Méquinez. En somme, c'est au moment même où il veut faire consacrer son succès que Moulaï Hafid, victime de l'anarchie marocaine qu'il a aggravée, voit sa cause compromise par le mécontentement et les scissions qui surgissent parmi ses adorateurs de la veille.

Six jours après l'entrée de Moulaï Hafid à Fez, le 13 juin, l'avant-garde de sa mahalla a surpris la garnison d'El Ksar, à mi-chemin entre Fez et Tanger. Les deux chefs azizistes, protégés français, et un instructeur algérien ont été faits prisonniers. Les soldats d'Abd el Aziz ont aussitôt acclamé Moulaï Hafid au nom duquel la ville a été occupée. Voici d'ailleurs les détails publiés à ce sujet par le *Petit Parisien* :

Tanger, le 14 juin. — La ville et la région d'El Ksar étaient très calmes jusqu'ici ; hier samedi, vers neuf heures du matin, alors que la mahalla aziziste était campée à une courte distance d'El Ksar, elle entendit une vive galopade derrière un mamelon qui masque la route de Fez.

Cette mahalla était sous le commandement d'Abd el Malek et du chérif Mahieddine, neveu et petit-fils de l'émir d'Abd el Kader, tous deux protégés français, assistés d'un officier algérien, instructeur détaché de la mission militaire française de Rabat.

Avant que les soldats eussent eu le temps de prendre les armes, des centaines de cavaliers hafidistes, venus de Fez, surgissaient brusquement et pénétraient dans le camp, menaçant de sabrer le premier qui broncherait.

Le chef de cette troupe se rendit alors dans la tente où se trouvaient Abd el Malek, le chérif Mahieddine et l'instructeur algérien et leur montra des lettres d'Hafid, leur enjoignant de partir immédiatement pour Fez et de mettre la mahalla au service de l'hafidisme.

Comme les chefs hésitaient, les cavaliers se saisirent d'eux et les firent prisonniers, tandis que les soldats, effrayés de la tournure des événements, se déclaraient prêts à reconnaître Hafid.

La nouvelle se répandit comme une traînée de poudre dans la ville; immédiatement une bande d'énergumènes et de coupeurs de routes armés de bâtons et de fusils, marchant à la suite de quelques cavaliers hafidistes, pénétrèrent dans El Ksar, parcoururent les rues en criant les louanges d'Hafid et en rouant de coups ceux qui ne faisaient pas comme eux.

Ils obligèrent le pacha Remiqui à se déclarer en faveur d'Hafid. Cependant, Remiqui se prépare à fuir avec sa famille.

Toutes les boutiques d'El Ksar sont fermées; une grosse panique s'est emparée de la population juive.

On redoute l'irruption des montagnards Djebala, qui profiteront de l'absence de toute autorité dans la ville pour se livrer au pillage.

La vie des quelques Français et protégés français qui habitent encore El Ksar et parmi lesquels il faut citer l'agent consulaire, l'agent des postes et l'instructeur algérien de la garnison est fort menacée.

Il est à noter qu'au lendemain de l'entrée de Moulaï Hafid à Fez, une note officieuse de Berlin a déclaré que « la chancellerie ne « croyait pas le moment encore venu pour les puissances de se dé- « partir de la neutralité entre les deux frères et qu'il convenait d'at- « tendre d'autres événements pour se prononcer ». Cette déclaration officieuse a été répétée en termes identiques au lendemain de la surprise d'El Ksar.

Enfin, il est intéressant également de signaler la dépêche suivante du correspondant du *Temps* à Rabat, qui apporte d'instructives précisions sur les agissements de Moulaï Hafid :

Rabat, 7 *juin*. — Je dois vous signaler les procédés inouïs mis en œuvre pour obliger les caïds, vizirs et fonctionnaires divers d'Abd el Aziz à abandonner leur maître et à se rendre à Meknès.

La femme du caïd Mohammed Châoui, commandant en chef du *guich* (cavalerie) du sultan, a été emprisonnée et attachée au mur de sa cellule par deux boucles lui traversant les seins, afin de lui faire dire où son mari avait mis ses économies. En même temps une lettre fut envoyée à celui-ci, lui disant que sa femme resterait à la torture tant qu'il ne se déciderait pas à venir à Meknès. Il en parla au sultan qui lui donna de l'argent et lui dit de partir immédiatement. Malheureusement, au bout de trois jours, la pauvre femme a succombé au traitement barbare qui lui a été infligé.

D'autres atrocités ont été commises. Des femmes et des enfants ont été séquestrés et mis à la question.

Bouchta Bagdadi, quand il se trouvait avec sa mahalla chez les Beni-Hassen, reçut une lettre lui enjoignant de passer avec armes et bagages à Moulaï Hafid, faute de quoi ses femmes seraient torturées. Il refusa, ramena sa mahalla à Rabat[1] et partit pour Fez avec le plein consentement du sultan pour essayer de sauver sa famille.

---

[1] Nous avons enregistré son retour à Rabat dans notre dernière chronique.

Aux personnes qui essayèrent de s'opposer à son départ, Moulaï Abd el Aziz objecta que si Bagdadi l'avait voulu, il aurait pu déserter avec toute sa mahalla, que toute sa famille se trouvait en prison et allait être torturée. « Je ne veux pas, dit-il, que tous ces innocents souffrent pour moi! Qu'il « parte immédiatement; car je sais que son cœur me reste fidèle. »

J'ai vu Moulaï Zeyn, frère du sultan, qui accompagnait la mahalla de Bagdadi, qui me dit que lorsqu'ils se trouvaient à Mechra-Er-Remla ils reçurent la visite d'un journaliste français, M. Houel, qui fit de son mieux pour l'amener à abandonner Moulaï Abd el Aziz et à rejoindre le prétendant, ainsi que l'avait fait Moulaï el Kebir. « Il m'affirma, me dit Moulaï Zeyn, « que Hafid était fort et puissant et qu'il me recevrait à bras ouverts, et il « me montra un poignard incrusté d'or dont le prétendant lui avait fait « cadeau. » J'apprends que M. Houel est reparti de Rabat pour Fez.

Une note d'Abd el Aziz aux puissances.

Le sultan Abd el Aziz a adressé, le 2 juin, une note officielle au corps diplomatique de Tanger avec prière de la retransmettre aux gouvernements respectifs des puissances. Le manifeste chérifien commence par dire que l'arrivée du prétendant à Meknès, grâce à ses appels à la guerre sainte, crée chez les tribus des sentiments de haine contre les étrangers susceptibles d'une répercussion dangereuse dans les ports. Il croit pour cela qu'il est de son devoir de renseigner les puissances sur ses intentions et sur le sens véritable de la crise actuelle.

La situation présente, poursuit la note, ne saurait être comparée à celle qu'a pu connaître autrefois le Maroc à l'occasion des compétitions de plusieurs prétendants au trône chérifien. C'étaient alors de simples phénomènes de vie intérieure du pays; tandis que le prétendant actuel incarne la guerre contre la civilisation et le progrès. Il a surgi à l'occasion du châtiment mérité, infligé aux Chaouia pour l'assassinat des ouvriers européens employés aux travaux du port de Casablanca. Aussitôt, il proclama la guerre sainte, déclarant qu'il allait débarrasser le pays des chrétiens et jetant ainsi le trouble dans les esprits de nos sujets. Sa proclamation à Merrâkech a d'ailleurs été faite sous la pression de la populace et contre la volonté des fonctionnaires et gens ayant qualité pour juger sainement les choses.

Le sultan rappelle ensuite qu'en apprenant ces graves événements il se rendit à Rabat, envoya partout des lettres pour calmer les populations, reprit les ports de Mazagan et de Safi, par où on introduisait au Maroc des armes en contrebande et réussit à y maintenir la tranquillité. Il parle ensuite de la proclamation de Moulaï Hafid à Fez et assure que les fonctionnaires et les autres éléments sérieux de la capitale du Nord n'ont suivi les émeutiers que pour éviter l'effusion de sang et de pillage. Enfin il se déclare fermement résolu à maintenir l'ordre dans les ports pour appliquer dans son intégralité l'Acte d'Algésiras et surtout l'installation de la police.

Les puissances, conclut le document, qui plus d'une fois ont conseillé au Makhzen d'introduire des réformes dans son empire et de faire sortir

son peuple des ténèbres de l'ignorance, connaissent les bonnes intentions dont nous sommes animé. Leurs sympathies iront certainement à la cause du progrès et de la paix, plutôt qu'à la barbarie et au désordre. Elles ne prêteront aucune attention aux assurances contraires des envoyés du prétendant; car les actes de celui-ci sont là pour les démentir.

Dans les milieux diplomatiques de Tanger, cette démarche d'Abd el Aziz a produit bon effet et l'on y a envisagé en général comme justes les considérations exposées dans la note chérifienne. La *Dépêche Marocaine*, après avoir rappelé sous quelles inspirations fut décidée la conférence d'Algésiras, s'exprimait ainsi : « Abd el Aziz a le droit « dans ces conditions, au nom de la probité internationale, au nom « même de la civilisation, de demander que les puissances le sou- « tiennent jusqu'au bout, tout au moins de leurs sympathies, dans « la crise qu'a provoquée sa fidélité à l'Acte d'Algésiras. »

Il est à remarquer que le *Marokko Zeitung*, journal local allemand, était d'un avis contraire; il raillait la note chérifienne et s'appliquait à démontrer qu'Abd el Aziz ne jouit plus, même dans la région côtière, d'aucune autorité.

La pacification de la Chaouïa.

Les derniers télégrammes du général d'Amade signalent les progrès rapides de la pacification dans toute la région des Chaouïa. Le *Temps* a d'ailleurs publié à ce sujet une intéressante lettre particulière, dont nous extrayons les passages suivants :

Sidi-ben-Sliman, 30 mai.

... La vie économique reprend toute son activité. Il faudrait que quelques députés ou sénateurs viennent voir les Chaouïa maintenant, même à cette époque où le pays a perdu du charme que lui donnait sa végétation printanière; ils verraient ce qui a été fait depuis trois ou quatre mois.

Le pays est couvert de douars et les gens viennent à nous sans crainte. Avant-hier, j'ai fait une promenade jusqu'à 10 kilomètres du camp; je me suis approché de groupes d'indigènes qui battaient l'orge; j'ai baragouiné le peu que je sais d'arabe et donné quelques sous aux enfants; et tout ce monde était confiant, causait et riait, alors que, le 17 février, la colonne Taupin subit un assaut meurtrier en ces mêmes lieux.

Ces gens ont foi dans notre parole, dans notre justice; ils voient que nous apportons avec nous l'ordre, la sécurité et la richesse; car ils ne sont pas insensibles à l'attrait du gain... au contraire.

Hier, on a fait une reconnaissance jusqu'à l'oued Cherrat, très encaissé et très pittoresque, qui marque la limite des Chaouïa. Les *kebar* (chefs) des Arab sont venus se présenter au général. Si on voulait, on irait à Rabat sans coup férir; les bédouins seraient même contents de nous y voir aller. Et il en est de même sur toute la périphérie des postes. Les Beni-Meskin (tribu habitant la région au Sud des Chaouïa) ont demandé à se soumettre, et une reconnaissance de la colonne de Settat a poussé jusqu'à l'Oum-Er-Rbia et est allée abreuver ses chevaux à Mech-Echra-Chaïr sans coup férir.

Même situation à Dar-Ben-Ahmed, et quant aux Mdakra, ils viennent

à la botte. S'ils n'étaient pas aussi travaillés par certains Allemands et leurs protégés, il y a longtemps qu'ils seraient entièrement pacifiés et ils auraient perdu moins de monde.

Leur pays est extrêmement tourmenté, les vallées sont très étroites, avec quelques endroits où elles s'élargissent et où sont installés les douars. Les sinuosités de la rivière sont assez régulières, de sorte que l'aspect ne varie guère et que les vues sont très limitées. Entre les vallées montent des cols généralement dénudés, tandis que les montagnes elles-mêmes sont couvertes de thuyas assez clairsemés et massacrés par les bédouins. Il faudrait un service de protection très sévère pour mettre en valeur les richesses sylvestres de cette région. La forêt de Sidi-ben-Slimân est composée en majeure partie de chênes-liège, mais combien saccagée par la méthode insensée d'exploitation des indigènes! Et pourtant c'est une véritable forêt, semblable à celles d'Algérie, dont le rendement s'est si considérablement amélioré depuis quelques années.

A la frontière oranaise.

Un télégramme du général Lyautey annonce que le commandant Pein est parti à la tête d'une reconnaissance comprenant 430 fusils, 190 cavaliers, et une section de mitrailleuses, de Bou-Denib vers le Nord, avec itinéraire Bou-Anane, Ambadj, Tiouadini et Matarka. Cette reconnaissance a pour objet de surveiller les rassemblements hostiles signalés dans la région des Beni-Guil qui pourraient menacer notre ligne d'étapes.

Il n'y a plus aucun groupe hostile entre Bou-Denib et le ksar Tazougert. Les assurances les plus pacifiques nous sont apportées chaque jour ; néanmoins, le poste provisoire de Bou-Denib, qui comprend 1.250 fusils, 250 cavaliers, une section de mitrailleuses, une section de montagne et une batterie d'artillerie, doit continuer sa surveillance très active du côté du Tafilelt. Les troupes ne dépasseront pas, d'ailleurs, Bou-Denib. On s'efforcera d'établir le plus rapidement possible des relations pacifiques avec les populations du Haut-Guir. Le chérif de Bou-Denib nous a, dès maintenant, offert son concours à cet effet.

Les autres unités ont commencé leur mouvement de départ. Les généraux Lyautey et Vigy ont quitté Bou-Denib le 30 mai, pour arriver à Béchar le 1er juin.

RENSEIGNEMENTS POLITIQUES

I. — EUROPE.

France. — *Le retour de Londres du président de la République.* — Le président de la République a quitté Londres pour rentrer en France le 29 mai, et son départ a été une nouvelle occasion de manifestations sympathiques franco-anglaises. Le roi, le prince de Galles, le prince Christian et le prince Arthur de Connaught ont accompagné M. Fallières à la gare et ont échangé avec lui, au moment du départ, de cordiales salutations.

— *Une exposition géographique coloniale à la Galerie d'Orléans.* — Pour la première fois, l'Office Colonial de la Galerie d'Orléans vient d'organiser une exposition géographique coloniale.

Etablie, ou plutôt improvisée au milieu de la Galerie même, sur des tréteaux recouverts de lustrine verte, sur des tables, ou encore le long des salles occupées par les différents services de l'Office Colonial, cette exposition, en dépit de lacunes sur lesquelles nous reviendrons tout à l'heure, présente un réel intérêt : d'abord, parce qu'elle constitue la première tentative exclusive de ce genre faite par un service officiel du ministère des Colonies; ensuite, parce qu'elle tient à peu près ce qu'elle promet et fournit au public l'occasion de voir quelques cartes nouvelles, dont il n'avait pu apprécier encore ni la valeur ni l'intérêt. C'est le cas, en particulier, pour la belle carte du Chari à grande échelle, dressée par M. l'administrateur Bruel sous les auspices de M. Gentil.

A côté de ces nouveautés, voici des œuvres déjà connues, mais que l'on revoit toujours avec plaisir et avec fruit, des cartes dressées par le Service géographique du ministère des Colonies ou par les services particuliers de nos grandes colonies de l'Indo-Chine française, de Madagascar et de l'Afrique occidentale, ainsi que par celui de l'Algérie; puis, pour les anciennes colonies, des cartes marines établies par le Service hydrographique. Voici encore un certain nombre de planches provenant des grandes et fructueuses missions hydrographiques entreprises par M. Mazeran sur le Sénégal, par M. Le Blévec sur le Niger. — Puis ce sont des cartes publiées par nos grandes maisons d'éditions, qui ont groupé autour d'elles leurs productions en matière de cartographie coloniale et autres, leurs publications de voyages, etc.; du moins le public peut-il les manier, tandis qu'il doit se borner à lire à travers les plaques de verre des vitrines au fond desquelles on les a enfermé le sommaire des numéros de *La Géographie* et du *Bulletin de la Société de Géographie commerciale* exposés à la Galerie d'Orléans. — Enfin une petite section de cartographie coloniale scolaire réunit, à côté de publications de différents éditeurs, de bonnes cartes manuscrites servant à l'enseignement de la géographie à l'école du Parangon.

Voilà essentiellement, sans parler des publications de l'Office Colonial lui-même, ni de collections de photographies réunies par ses soins, de quoi se compose l'exposition géographique actuelle, — car nous ne pouvons pas considérer comme coloniales les vieilles cartes de Homann, groupées sur une table. Autant sont à leur place les deux cartes anciennes de la Guyane, exposées à côté de la carte récente de M. Guffroy, autant semblent inutiles la plupart de ces vieilles planches absolument étrangères aux colonies, ou la grande carte murale sur laquelle est figuré l'itinéraire du récent voyage de M. Milliès-Lacroix dans l'Afrique Occidentale. On constate, par conséquent, dans l'exposition de l'Office Colonial, la présence d'inutilités ; on y relève aussi des lacunes regrettables, car certaines de nos possessions sont à peine représentées par un document, ou même ne le sont pas du tout (telles Saint-Pierre et Miquelon). Aussi convient-il de ne voir dans l'exposition actuelle qu'un premier essai, organisé hâtivement, sans grand souci scientifique, ni méthode, ni expérience ; pour le grand public néanmoins, c'est là quelque chose d'instructif, qu'il faut souhaiter voir reprendre à des intervalles réguliers, organiser mûrement et méthodiquement, concevoir dans un esprit scientifique. L'Office Colonial pourra ainsi faire une œuvre utile à tous les points de vue. — H. Froidevaux.

Allemagne. — *Le roi de Suède à Berlin.* — Le roi de Suède, Gustave V, accompagné de la reine, est arrivé à Berlin, le 31 mai. L'empereur Guillaume II, l'impératrice, le prince et la princesse Eitel Frédéric ont reçu à la gare les souverains suédois. Le soir, un dîner de gala a eu lieu ; les toasts suivants ont été prononcés, auxquels les circonstances actuelles donnent certaine importance.

TOAST DE L'EMPEREUR

Emu de joie, je souhaite personnellement et au nom de l'Impératrice la bienvenue à Votre Majesté dans les murs de ma capitale qui s'est parée pour ce jour de fête ; en même temps j'exprime la vive joie que nous éprouvons de ce que la Reine n'ait pas craint d'affronter les ennuis du voyage pour nous honorer de sa visite. Je sais que le peuple allemand tout entier est avec moi quand j'accueille Votre Majesté d'une façon si sincère et si cordiale. Je vous remercie du plus profond de mon cœur de cette première, où nous constatons avec une vive satisfaction la continuation des rapports amicaux qui existent depuis plusieurs générations entre nos maisons.

De même que les deux nations se rapprochent matériellement, de plus en plus, par le constant perfectionnement des moyens de communications, je souhaite que leurs relations commerciales s'accroissent de façon continue et que le contact des deux pays, au point de vue intellectuel, devienne de plus en plus étroit. Le peuple allemand a vu aussi avec joie que récemment on a trouvé réunis les noms de l'Allemagne et de la Suède dans deux documents qui témoignent de l'esprit amical dont sont animés les signataires et qui sont destinés à maintenir la paix et la sûreté dans l'Europe Septentrionale.

Je souhaite à Votre Majesté un règne long et heureux et je bois au bonheur du roi et de la reine de Suède.

TOAST DU ROI

Le roi de Suède a répondu en ces termes :

J'exprime ma reconnaissance la plus sincère pour les paroles extrêmement bienveillantes que Votre Majesté nous a adressées et pour la réception grandiose qui nous a été faite, à la Reine et à moi. Votre Majesté sait combien feu mon père était intimement lié avec l'empereur Guillaume et son successeur sur le trône impérial d'Allemagne. Depuis mon enfance, j'ai eu la joie de connaître Votre Majesté et, en maintes occasions, la Reine et moi nous avons eu les preuves les plus précieuses de la bienveillance que nous témoigne Votre Majesté; je demande que Votre Majesté conserve dans l'avenir cette bienveillance à notre égard.

Dans quelques jours, vingt années se seront écoulées depuis que la Providence a mis dans la main énergique de Votre Majesté le sceptre glorieux des empereurs allemands; les princes allemands et le peuple allemand pourront jeter un regard rétrospectif sur l'extension, qui est presque sans exemple, des forces matérielles et intellectuelles de l'Empire. Pour moi et pour mon peuple aussi, cette période de temps est de la plus haute importance, elle indique un heureux développement des rapports d'amitié entre nos pays.

Par les traités concernant la mer du Nord et la mer Baltique, qui servent à consolider la paix universelle, les relations de nos deux pays sont devenues aussi plus étroites. J'ai la ferme conviction que ces traités contribueront à favoriser les intérêts réciproques de nos deux peuples et à affermir d'une façon durable les bons rapports qui existent entre nous. Je me rappelle que, grâce à l'activité de Votre Majesté, la nouvelle voie créée pour accroître le trafic économique de l'Allemagne et de la Suède sera achevée dans un an. Puisse-t-elle former un nouveau pont pour les cœurs des peuples de races identiques!

Je bois à Votre Majesté, à l'Empereur d'Allemagne et Roi de Prusse, à S. M. l'Impératrice-Reine, à toute la famille impériale et royale et à l'Empire allemand.

En quittant Berlin, les souverains suédois se sont rendus à Copenhague, où ils ont été les hôtes de la famille royale de Danemark.

Angleterre. — *Le voyage du roi Edouard VII en Russie.* — La rencontre des souverains anglais et russes a eu lieu le 10 juin au matin, dans les eaux de Reval. Les yachts royaux anglais sont entrés dans la rade vers dix heures, escortés d'une vingtaine de contre-torpilleurs et de torpilleurs anglais et russes. Ils se sont placés entre les yachts impériaux russes qui les attendaient entourés d'une flottille de chaloupes à vapeur. Le tsar est aussitôt monté à bord du yacht royal *Victoria and Albert* et les salutations les plus cordiales ont été échangées par les souverains pendant une dizaine de minutes. Puis, au milieu des salves d'artillerie, le roi Edouard VII, la reine d'Angleterre et la princesse Victoria se sont rendus avec le tsar à bord du *Standart;* ils ont été reçus par l'impératrice, l'impératrice douairière et les membres de la famille impériale. Le soir, un dîner de gala a eu lieu à bord du *Standart* et les toasts suivants ont été échangés, en anglais, par les deux monarques.

TOAST DU TSAR NICOLAS II

C'est avec les sentiments du plus profond intérêt et plaisir que je souhaite à Votre Majesté et à Sa Majesté la reine la bienvenue dans les eaux russes.

J'ai confiance que cette réunion renforcera les liens nombreux et forts qui unissent nos maisons et qu'elle aura l'heureux résultat de rapprocher plus étroitement nos deux pays et de favoriser et de maintenir la paix du monde.

Au cours de l'année passée, plusieurs questions de grande importance pour la Russie et pour l'Angleterre ont été réglées d'une façon satisfaisante par nos gouvernements. Je suis certain que Votre Majesté apprécie autant que je le fais la valeur de ces accords, car, malgré leur portée limitée, ils ne peuvent qu'aider à répandre entre nos deux pays des sentiments de bienveillance et de confiance mutuelle.

Je bois à la santé de Votre Majesté et de la reine, à la prospérité de la famille royale et de la nation britannique.

TOAST DU ROI ÉDOUARD VII

Je remercie Votre Majesté de tout cœur, au nom de la reine et en mon nom personnel, pour la manière cordiale dont vous nous avez reçus dans les eaux de la Baltique et pour les paroles affectueuses par lesquelles vous avez proposé notre santé.

J'ai conservé les plus heureux souvenirs des réceptions qui m'ont été faites lors de mes précédentes visites en Russie par votre illustre grand-père, votre père bien-aimé et vous-même, et c'est pour moi une source de la plus sincère satisfaction que d'avoir l'occasion de rencontrer de nouveau Votre Majesté.

Je puis cordialement souscrire à chacune des paroles tombées des lèvres de Votre Majesté au sujet de la convention récemment conclue entre nos gouvernements.

Je crois qu'elle servira à nouer d'une façon plus serrée les liens qui unissent le peuple de nos deux pays, et je suis certain qu'elle conduira à un règlement satisfaisant à l'amiable de quelques importantes questions dans l'avenir.

Je suis convaincu non seulement qu'elle tendra à rapprocher nos deux pays, mais aussi qu'elle aidera grandement à favoriser et à maintenir la paix générale du monde.

J'espère que cette réunion pourra être suivie avant peu d'une autre occasion de rencontrer Vos Majestés.

Je bois à la santé de Vos Majestés, à celle de l'impératrice Marie Feodorowna et aux membres de la famille impériale, et par-dessus tout, au bonheur et à la prospérité de votre grand empire.

Ces deux toasts ont été la seule manifestation officielle intéressante de l'entrevue qui a pris fin le 11 au soir. La journée du 11 juin a été consacrée à des échanges de visites à bord des yachts russes et anglais. Edouard VII et Nicolas II ont eu un assez long entretien particulier à bord du *Standart*. Le roi d'Angleterre s'est aussi entretenu avec M. Stolypine, président du Conseil des ministres de Russie, et M. Isvolski, ministre des Affaires étrangères ; de même le tsar a causé longuement avec sir Charles Hardinge représentant le Foreign Office

britannique. Mais on n'a pu savoir naturellement, de façon exacte et officielle, ni ce qui a pu se dire, ni ce qui a pu se décider au cours de ces conversations diplomatiques. Un communiqué officieux, publié le 12 juin, a seulement fait connaître que « la réunion des souve- « rains a eu pour résultat de confirmer et de consolider les relations « inaugurées l'année dernière par les accords passés entre les deux « gouvernements ». Au surplus, voici la teneur de ce communiqué, dont il est permis de supposer que les termes furent soumis au tsar et au roi :

Au cours des entrevues de Reval, M. Isvolski et sir Charles Hardinge ont trouvé que les accords anglo-russes conclus l'an dernier avaient eu la plus heureuse influence sur le développement pacifique des différentes questions qu'ils visaient.

Une identité complète de vues continue à régner, notamment entre la Russie et l'Angleterre, au sujet des affaires de Perse et d'Afghanistan, et les incidents qui se sont produits récemment sur les frontières de l'Inde et de l'Afghanistan et sur celles de la Russie et de la Perse, ne peuvent donner lieu à aucun malentendu entre les deux gouvernements. Pour ce qui est de la Perse, les gouvernements russe et anglais ont été toujours fermement décidés à respecter son intégrité et son indépendance.

Les pourparlers qui se poursuivent depuis quelque temps entre les deux gouvernements au sujet des affaires de Macédoine peuvent être considérés comme sur le point d'aboutir à un accord complet. Il ne reste plus qu'à donner une forme définitive à cet accord, lequel, espère-t-on, servira de base à une entente générale entre les puissances intéressées à l'œuvre des réformes en Macédoine.

M. Isvolski et sir Charles Hardinge ont pu se convaincre de nouveau du désir réciproque de la Russie et de l'Angleterre de maintenir les meilleures relations avec toutes les autres puissances et de ne donner à aucune d'elles des sujets d'inquiétude concernant le but poursuivi, soit par les accords spéciaux conclus entre les deux pays, soit par leur politique générale, et ceci ne peut manquer de contribuer à maintenir et à renforcer la paix.

D'autre part, le correspondant du *Times* à Reval a obtenu de MM. Isvolski et Stolypine des déclarations dont il ressort qu'ils sont enchantés de l'entrevue de Reval. Le ministre russe des Affaires étrangères voit dans cette entrevue une affirmation nouvelle de l'accord anglo-russe, qui a déjà porté des fruits heureux, notamment en Perse, où des complications étaient à craindre. Il se déclare très satisfait du progrès des pourparlers engagés en vue du règlement de la question macédonienne ; l'entente intervenue revêtira bientôt, dit-il, une forme acceptable pour toutes les puissances. M. Isvolski insiste aussi sur le caractère éminemment pacifique de l'accord anglo-russe, et parlant de la prochaine visite de M. Fallières, il répète que l'alliance franco-russe restera toujours la base de la politique extérieure de la Russie. M. Stolypine, se faisant l'interprète de la satisfaction de l'empereur, affirme, lui aussi, la solidité de l'alliance franco-russe; l'entente de l'Angleterre avec l'empire russe n'est, dit-il, qu'un complément nécessaire à l'équilibre européen. D'ailleurs

cette entente implique pour la Russie le maintien de l'accord traditionnel avec l'Allemagne. On s'en rend parfaitement compte en Angleterre.

Ces déclarations de M. Isvolski ont donné le ton à la presse officielle russe et anglaise; mais les journaux plus avancés, ou seulement d'impression moins gouvernementale, dans l'un et l'autre pays, ont généralement accentué leurs commentaires dans un sens plutôt hostile à l'Allemagne, se félicitant, dans une certaine mesure, de la constitution d'une sorte de Triplice virtuelle franco-russo-anglaise, destinée à annihiler les effets de la Triplice germanique et à déplacer du même coup l'axe de la politique européenne. Cette attitude a eu pour contrecoup, en Allemagne, un réveil de méfiance et d'anglophobie. M. Maximilien Harden et ses amis ont cru bon de redoubler leurs attaques contre l'Angleterre, et une correspondance de presse alliée à la *Zukunft* est même allée jusqu'à injurier bassement le roi Edouard. Le gouvernement impérial s'est ému et s'est efforcé de rétablir le calme dans l'opinion, notamment par le communiqué suivant de la *Correspondance de l'Allemagne du Sud* :

Des journaux anglais, russes, français et même allemands ont répandu avec plus de zèle que de jugement le bruit que l'Angleterre et la Russie, par l'entrevue de leurs souverains à Reval, avaient pris une position de front contre l'Allemagne. Les cabinets de Saint-Pétersbourg et de Londres ont protesté contre cette interprétation, et il faut reconnaître sans réserve que les toasts échangés à Reval n'ont pas fourni matière aux excitations contre l'Allemagne. Les paroles du tsar et du roi sont remplies du désir d'assurer l'apaisement et la confiance. L'affirmation catégorique de leur sollicitude pour la paix du monde se présente dans les discours des deux souverains comme la répétition d'une formule traditionnelle. Ceci s'explique du reste par les intérêts particuliers bien compris de l'Angleterre et de la Russie. D'autre part, l'opinion que l'entrevue de Reval diminuerait la liberté d'action de l'Allemagne ne paraît pas autrement fondée. L'Allemagne ne poursuit pas de desseins dont la réalisation suppose comme condition primordiale l'hostilité ou la désunion de l'Angleterre et de la Russie.

L'Allemagne continuera à développer ses intérêts, d'ailleurs suffisamment connus en Asie et en Afrique, en Orient et en Extrême-Orient. Nous ne croyons pas qu'on soit convenu à Reval de permettre au Maroc un accroissement de l'activité française au détriment de l'Allemagne, de paralyser nos efforts civilisateurs et commerciaux en Orient, ni de traiter à l'avenir la question macédonienne, sans s'inquiéter du maintien de l'accord des grandes puissances. Il semble ressortir, au contraire, des toasts échangés à Reval, un empressement sincère à rejeter à l'arrière-plan les désirs particularistes que pourraient nourrir l'Angleterre et la Russie, partout où ces désirs risqueraient de menacer le repos de l'Europe et du monde.

Ajoutons que, de son côté, le gouvernement anglais avait tenu à préciser la portée exacte de la visite du roi au tsar par les déclarations officielles de sir Ed. Grey à la Chambre des Communes, le 4 juin, en réponse à une interpellation du groupe ouvrier socialiste. Le ministre anglais des Affaires étrangères avait alors déclaré que

« c'est sur le conseil de ses ministres que le roi Edouard VII a décidé « de rendre une visite officielle au tsar ». Quant au but de cette visite, sir Ed. Grey le définissait ainsi :

Aucune négociation n'a été engagée en vue de la conclusion d'un traité ou d'une convention avec le gouvernement russe. Il ne sera question d'aucune négociation.

Toutefois, il est exact de dire que la visite aura un résultat politique. Nous désirons qu'elle ait une influence heureuse sur les relations entre les deux pays.

C'est une visite qui, depuis longtemps, a été remise. Il y a quelques années, elle n'aurait pu avoir lieu. Des incidents qui s'étaient produits alors rendaient une telle visite inopportune. Elle n'aurait même pas été possible. Le fait qu'elle a eu lieu maintenant doit être interprété comme une preuve que les relations entre les deux pays sont maintenant amicales et que nous espérons qu'elles continueront à l'être.

Répondant ensuite aux attaques des adversaires de la convention anglo-russe, le ministre déclarait qu'elle est avantageuse pour les deux pays et qu'elle a déjà porté ses fruits.

Je déclare, ajoutait-il, que je suis en faveur d'une entente raisonnable et loyale entre les deux pays pour les questions d'un intérêt commun. J'adopte ce point de vue, et si la Chambre le rejette ou rend impossible sa mise en pratique, je tomberai en même temps.

Le roi, depuis son avènement au trône, a rendu des visites officielles à l'Allemagne, à la France, à l'Espagne, à l'Italie, au Portugal et, tout récemment, au Danemark, à la Norvège et à la Suède; mais il n'est pas encore allé en Russie, et c'est au moment où les relations entre les deux pays sont amicales que vous demandez au gouvernement de conseiller au roi de faire savoir à l'empereur de Russie que, bien qu'il soit très désireux de lui rendre une visite en tant qu'ami personnel, il doit faire une distinction dans son cas entre la visite qu'il s'apprête à lui rendre et celle rendue aux souverains des autres pays, sous prétexte que le gouvernement n'approuve pas l'état intérieur de la Russie. Cela transformerait la visite en une marque de mépris et une insulte.

Italie. — *Déclarations de M. Tittoni sur la politique étrangère de l'Italie.* — A l'occasion de la discussion du budget des Affaires étrangères, M. Tittoni a fait à la Chambre italienne, le 5 juin, un très intéressant exposé des relations extérieures du royaume, dont nous sommes obligés, pour des raisons de mise en page, d'ajourner à quinzaine le compte rendu.

— *La mort de M. Prinetti.* — M. Giulio Prinetti, marquis de Merate, ministre des Affaires étrangères d'Italie dans le cabinet Zanardelli, 1901-1903, est mort le 10 juin. M. Prinetti fut un des plus utiles artisans de l'Entente franco-italienne, et la France avait pu apprécier à diverses reprises les heureux effets de sa sympathique loyauté.

II. — ASIE.

Indo-Chine. — *Un incident franco-chinois.* — Un pénible incident vient de se produire à la frontière du Tonkin. Le 3 juin, le poste frontière dépendant de la province de Lao-kay, de Pha-long, a été attaquée par une bande de réguliers chinois. Le chef du poste, le lieutenant Weigand et six tirailleurs ont été tués. D'après les premiers renseignements reçus, cette agression résulterait de l'insuffisance d'instructions du vice-roi Si Leang qui aurait négligé de prescrire à ses troupes le respect du territoire français.

Depuis de longs mois, certaines provinces de la Chine, et notamment celles qui avoisinent le Tonkin, sont en proie à une profonde agitation. D'innombrables bandes d'insurgés, de « réformistes », ainsi qu'ils s'intitulent, fomentent partout un mouvement hostile à la dynastie régnante. Bien des incidents se sont déjà produits. Dans le Yunnan particulièrement, les troubles se sont généralisés au cours de ces dernières semaines et ont révélé une sérieuse organisation dirigée par Kang Yu Weï Les Chinois voulurent même voir la main de l'étranger sous cette agitation, et l'on n'a pas oublié la saisie du *Tatsu-Maru*, ce bâtiment japonais dont les Chinois s'emparèrent sous le prétexte qu'il transportait des armes destinées aux insurgés. Récemment, sur l'ordre venu de Pékin, des troupes régulières formées à l'européenne furent envoyées dans le Yunnan contre les rebelles. Elles s'emparaient, le 27 mai dernier, de la petite ville de Ho-kéou et refoulaient les « réformistes » vers le Sud, c'est-à-dire vers la frontière tonkinoise. Mais dans leur élan, et obéissant sans doute à ce sentiment hostile aux étrangers que le Chinois nourrit presque toujours, elles n'hésitèrent pas à franchir cette frontière et se heurtèrent à la petite troupe du lieutenant Weigand.

Quoi qu'il en soit, le Conseil des ministres, réuni le 11 juin, a décidé de charger M. Bapst, notre ministre à Pékin, de présenter au gouvernement chinois les réclamations de la France, qui peuvent se ranger sous trois chefs principaux :

1° Punition des coupables et des instigateurs de l'agression du 3 juin, c'est-à-dire châtiment des soldats réguliers qui ont attaqué nos troupes à Phalong; déplacement du vice-roi du Yunnan, Si Leang, et de quelques autres fonctionnaires ; indemnité pécuniaire aux familles des victimes ;

2° Réparation pour les dommages causés au chemin de fer du Tonkin au Yunnan par la mauvaise administration de Si Leang. Ce fonctionnaire gallophobe, en entretenant le désordre, terrorisait les coolies qui travaillaient à la voie ferrée et provoquait sans cesse des chômages. Il en résultait un grave préjudice pour nous. Une enquête sera faite sur l'étendue exacte de ce préjudice, dont la Chine devra nous indemniser;

3° Garantie pour les concessionnaires français de mines au Yunnan, qui jusqu'ici, en raison des difficultés qu'on leur opposait, ne pouvaient entrer en posssession de leurs mines. Quand un Français recevait une concession, il lui fallait acheter le terrain au Chinois propriétaire, et si celui-ci entrait en pourparlers avec notre compatriote, il était sur le champ incarcéré. C'est à cette situation qu'on veut mettre fin.

RENSEIGNEMENTS ÉCONOMIQUES

I. — GÉNÉRALITÉS.

Les chemins de fer de l'Europe au 1er janvier 1907. — La direction des chemins de fer, au ministère des Travaux publics, publie la statistique suivante des chemins de fer exploités en Europe, à la date du 1er janvier dernier, y compris, pour chaque pays, les lignes à voie étroite affectées à des transports publics :

États	Longueur des chemins de fer livrés à l'exploitation 1er janv. 1906	1er janv. 1907	Accroissement en 1907	Longueur au 1er janvier 1907 par myriamètre carré	par 10.000 habitants
	(kilomètres)				
Allemagne	56.477	57.376	899	10,6	10,2
Autriche-Hongrie	39.918	41.227	1.309	6,1	8,7
Belgique	7.258	7.495	237	25,4	11,2
Danemark	3.288	3.434	146	8,9	14,0
Espagne	14.430	14.649	219	2,9	8,2
France	46.466	47.142	676	8,8	12,1
Grande-Bretagne et Irlande	36.760	37.107	347	11,8	9,0
Grèce	1.241	1.241	»	1,9	5,1
Italie	16.284	16.420	136	5,7	5,1
Luxembourg	512	512	»	19,7	21,6
Norvège	2.550	2.550	»	0,8	11,5
Pays-Bas	3.030	3.054	24	9,3	6,0
Portugal	2.571	2.637	66	2,8	4,9
Roumanie	3.179	3.210	31	2,0	5,4
Russie et Finlande	55.006	56.670	1.664	1,1	5,4
Serbie	610	610	»	1,3	2,4
Suède	12.684	13.165	481	2,9	25,6
Suisse	4.289	4.342	53	10,5	13,1
Turquie, Bulgarie et Roumélie	3.142	3.142	»	1,1	3,2
Iles de Malte, Jersey et Man	110	110	»	10,0	3,0
Totaux et moyennes	309.805	316.093	6.288	3,2	8,1

II. — EUROPE.

Allemagne. — *Les caisses d'épargne en Prusse.* — La *Zeitschrift des Königlich preussischen statistischen Landesamts* a publié, dans son 4e fascicule de l'année 1907, un rapport sur le fonctionnement des caisses d'épargne en Prusse en 1905. Nous en extrayons les renseignements suivants :

Le nombre des caisses d'épargne prussiennes, qui était de 1.564 en 1904, est passé à 1.583 en 1905, soit une augmentation de 19 caisses.

Ces différentes caisses, avec leurs succursales, représentent 4.964 guichets d'épargne (contre 4.766 l'année précédente); le nombre des livrets émis a été, en 1905, de 1.464.330, celui des livrets retirés de 1.034.027. Les livrets existants se répartissaient ainsi :

LIVRETS	NOMBRE DE LIVRETS EN 1905	1904
Dépôts jusqu'à 60 marks	2.942.581	2.825.374
Dépôts de 60 marks à 150	1.522.945	1.480.409
Dépôts de 150 à 300 marks	1.359.726	1.317.262
Dépôts de 300 à 600 marks	1.576 308	1.527.708
Dépôts de 600 à 3.000 marks	2.695.040	2.560.871
Dépôts de 3.000 à 10.000 marks	484.789	444.304
Dépôts de 10.000 marks et au-dessus.	61.572	56.048

Les dépôts sont également en progression. Ils s'élevaient, à la fin de l'année 1905, à 8.294.438.260 marks contre 7.761.933.248 marks à la fin de l'année 1904, soit une augmentation de 532.505.012 marks.

En comptant les réserves et autres fonds accessoires, on atteint, pour 1905, un chiffre de 8.693.826.781 marks produisant un intérêt de 334.407.993 marks qui dépasse de 71.404.817 marks l'intérêt servi aux déposants.

III. — AFRIQUE.

Tunisie. — *La population européenne de la Régence en* 1906. — La population européenne de la Tunisie a été recensée le 16 décembre 1906, et la répartition par nationalités a donné les chiffres suivants :

Français	34.610	soit	26.85 %
Italiens	81 156	—	62.95 —
Maltais	10.330	—	8.01 —
Espagnols	600	—	0.47 —
Grecs	683	—	0.53 —
Autres Européens	1.516	—	1.18 —
Total	128.895		

Le nombre de nos compatriotes était, en 1891, de 10.030; en 1896, de 16.207; en 1901, de 24.201; il a donc progressé, au cours des cinq dernières années, dans une proportion notablement plus élevée que durant les périodes quinquennales antérieures.

Dans ces chiffres, les agriculteurs français comptent pour 4.443 individus; les commerçants pour 8.555; les industriels pour 6.513; les fonctionnaires et employés des administrations publiques pour 9.495; les représentants des professions libérales pour 1.688; les rentiers pour 1.632; la population non classée pour 2.184.

Le chiffre de la population italienne, comparé à celui de 1901, est en légère décroissance.

NOMINATIONS OFFICIELLES

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

L'exequatur a été accordé à MM. :
Léon Laplanche, consul d'Haïti à Calais ;
Fernand Martin-Laval, consul d'Haïti à Marseille.

Sont promus ou nommés dans l'ordre de la Légion d'honneur :

Au grade d'officier.

MM.
Duché (Marius), président de la Chambre de commerce française de Londres;
Willar dit Villars (Paul), correspondant à Londres de plusieurs journaux français.

Au grade de chevalier.

MM.
Goerg (Gustave), président de la Société française de bienfaisance de Londres;
Knecht (Joseph-François), consul, archiviste de l'ambassade de France à Londres.

MINISTÈRE DE LA GUERRE

Troupes métropolitaines.

CAVALERIE

Afrique Occidentale — M. le *lieut.* Maillard est désig. pour l'escadron de spahis sénégalais.

GÉNIE

Annam-Tonkin. — M. le *capit.* Legros est désig. pour le Tonkin.

Troupes coloniales

INFANTERIE

Annam-Tonkin. — MM. le *capit.* Mosse et les *lieut.* Delaissey et Montagne sont désig. pour le Tonkin.

Afrique Occidentale. — M. le *capit.* Ferrière est désig. pour le Haut-Sénégal-Niger;

M. le *lieut.* Marchand est affecté au Dahomey.

Madagascar. — MM. le *capit.* Sogny et le *lieut.* Medan sont désig. pour Madagascar.

ARTILLERIE

Annam-Tonkin. — Sont désig. pour Hanoï :

MM. le *lieut.-col.* Prost; les *chefs d'escad.* Valfrey et Besson; le *capit.* Redon et les *lieut.* Roulleau et Munier.

Sont placés aux batteries du 4e rég. :

A Hanoï, MM. les *capit.* Soudois, Douchet, Civette, Pidoux et Rouanet; les *lieut.* Rogier, Delmont-Bébet, Tresmontant, Picard-Destelan, Morlière, Germain et Gardeux;

A Tourane, MM. le *capit.* Bouët et les *lieut.* Lambert et Chotard ;

A Lang-son, MM. les *capit.* Bourrienne et Werquin ; les *lieut.* Landriau et Guyot de la Hardrouyère;

A Dap-cau, MM. les *capit.* Morlière et Conjard;

M. le *capit.* Le Meut est affecté à la 6e comp. mixte d'ouvriers à Hanoï.

Cochinchine. — Sont placés à Saïgon :

MM. le *chef d'escad.* Bourguignon; les *capit.* Valat, Derepas et Gérard; le *lieut.* Buat;

M. le *lieut.* Marc est désig. pour le Cap Saint-Jacques.

Afrique Occidentale. — MM. le *chef d'escad.* Thomas et le *lieut.* Thénard sont désig. pour l'A. O. F.

Madagascar. — MM. les *capit.* Terrial, Gaune et Alix sont désig. pour Madagascar.

Officiers d'administration.

Cochinchine. — MM. les *offic. d'admin. de 1re cl.* Charbonnier et *de 2e cl.* Volage sont désig. pour la Cochinchine.

Afrique Occidentale. — M. l'*offic. d'administ.* de *2e cl.* Humblot est affecté au Sénégal;

M. l'*offic. d'admin. de 1re cl.* Ros est désig. pour l'A. O. F.

Madagascar. — M. l'*offic. d'admin. ppal* Lapeyre et M. l'*offic. d'admin. de 2e cl.* Fritch sont désig. pour Madagascar.

MINISTÈRE DE LA MARINE

ÉTAT-MAJOR DE LA FLOTTE

Extrême-Orient. — M. le *lieut. de vaiss.* Péron est nommé au command. du *Vauban;*

M. l'*enseig. de vaiss.* Marcenet est désig. pour la *Manche*;

Antilles. — M. l'*enseig. de vaiss.* Aubert est désig. pour le *Chasseloup-Laubat.*

SERVICE DE SANTÉ

Extrême-Orient. — M. le *méd. de 2e cl.* Quentel est désig. pour l'*Achéron.*

BIBLIOGRAPHIE — LIVRES ET REVUES

Le gouvernement général de l'Afrique Occidentale Française. — Ouvrage composé à l'occasion de l'Exposition franco-britannique de Londres en 1908, par M. G. FRANÇOIS, docteur en droit, rédacteur principal au ministère des Colonies. 1 vol. de 100 p. in-8°, chez Larose, éditeur, 1908.

Presque chaque année, M. G. François, le distingué rédacteur principal au ministère des Colonies, publie un ouvrage sur l'une des matières coloniales le plus à l'ordre du jour. Cette fois-ci, à l'occasion de l'Exposition franco-britannique, le gouvernement général de l'Afrique Occidentale Française l'a chargé d'un travail de mise au point de la situation économique de nos cinq possessions de l'Ouest-Africain. Rien n'y est omis; pour les chemins de fer, leur coût et leur produit kilométrique; pour le commerce, les importations et les exportations; pour la télégraphie et les lignes de navigation, les renseignements les plus utiles et qu'il faudrait beaucoup de temps pour recueillir ailleurs. C'est donc un livre qui doit intéresser tout le monde et chacun le lira, sans aucun doute, avec le plus grand profit.

ASPE-FLEURIMONT.

Les Relations de la France et du Siam, par le capitaine SEAUVE, ancien membre de la mission Pavie. Une brochure in-8° de 120 pages, avec 27 photogravures et 3 cartes. M. H. Charles-Lavauzelle, éditeur, Paris-Limoges, 1908.

Aucune étude d'ensemble n'avait jusqu'ici été faite pour condenser en un seul tout harmonique l'histoire approfondie des fortunes diverses des rapports franco-siamois.

C'est cette lacune qu'un ancien membre de la mission Pavie, au Siam et au Laos, M. le capitaine Seauve, vient de combler. Il a parfaitement réussi.

Son ouvrage est supérieurement documenté, admirablement illustré par

de très nombreuses photographies et complété de plusieurs cartes hors texte.

C'est une œuvre d'histoire critique de la plus haute portée, où les faits sont analysés avec une scrupuleuse conscience par un esprit averti ayant vécu lui-même une partie des événements qu'il présente.

Il se dégage de cette étude impartiale, guidée par le souci d'une constante objectivité, ce sentiment réconfortant qu'après bien des erreurs et des fautes, le gouvernement de la République a finalement réussi, grâce à l'habileté des interprètes locaux de sa pensée, à tirer d'une situation assez compromise tous les avantages que celle-ci était encore susceptible de nous laisser espérer.

Ouvrages déposés au bureau de la Revue.

Neutral rights and obligations in the anglo-boer war, by Robert Granville Campbell. Un vol. in-8° de 150 pages. The Johns Hopkins Press, Baltimore, 1908.

Souvenirs d'Alsace, par Albert Trombert. Un vol. in-8° illustré de 228 pages. Chaix, Paris, 1908.

Essai de psychologie japonaise. La race des dieux, par La Vieuville. Un vol. in-16 de 182 pages. Aug. Challamel, 1908.

L'Expansion allemande hors d'Europe, par E. Tonnelat. Un vol. in-18 de 277 pages. Arm. Colin, Paris, 1908.

L'Industrie américaine, par Ach. Viallatte. Un vol. in-8° de 492 pages. Félix Alcan, Paris, 1908.

LES REVUES

I. — REVUES FRANÇAISES

Bulletin du Comité de l'Asie Française (*mai* 1908). Robert Champlan : Les Andjoumens. — P. Bracconi : Les îles Touamotou. — Le chemin de fer de Bagdad.

Bulletin de la Société de géographie commerciale (*mai* 1908). De Lapeyrière : Notice sur les chemins de fer en Chine.

Fédération des Industriels et des Commerçants français (*juin* 1908). Le projet de convention franco-canadienne. — Les primes à la filature de soie.

Revue politique et parlementaire (10 *juin* 1908). H. Nézard : Le suffrage politique en Prusse. — P. Denis : La crise du café au Brésil et la valorisation. — L. Gotteron : Le chemin de fer d'Oran au Tafilalet.

II. — REVUES ÉTRANGÈRES

Revues anglaises.

The Scottish geographical Magazine (*june* 1908). Victor Dingelstedt : The Republic and Canton of Geneva : A demographical Sketch.

Revues italiennes.

Rivista marittima (*maggio* 1908). G. Roncagli : Le convenzioni marittime in rapporto alla protezione della marina mercantile.

Bollettino della Società geografica italiana (*giugno* 1908). Alessandro Faraggiana : Alcune notizie sui Suk e sui Turcana.

Revues espagnoles.

Nuestro Tiempo (*mayo de* 1908). Luis de Turan : La España naval.

TABLE DES MATIÈRES DU TOME VINGT-CINQUIÈME

1er JANVIER — 16 JUIN 1908

LIVRAISON DU 1er JANVIER 1908

La situation actuelle du Portugal, par Angel MARVAUD 1
La marine américaine, par le commandant A. DAVIN 20
L'enseignement public en Algérie, par Henri LORIN 32
Les affaires du Maroc 40
Renseignements politiques 56
Renseignements économiques 72
Nominations officielles 74
Bibliographie. — Livres et Revues 76
Cartes et gravures : *Carte du Portugal* 9

LIVRAISON DU 16 JANVIER 1908

Les relations austro-hongroises et le nouveau compromis économique, par G. LOUIS-JARAY 77
La canalisation de la Moselle, par Pierre BRAUN 97
Les droits de douane dans les colonies anglaises, par Pierre MA 106
Les affaires du Maroc 113
Renseignements politiques 123
Renseignements économiques 136
Nominations officielles 138
Bibliographie. — Livres et Revues 139
Cartes et gravures : *Les districts industriels de la Lorraine et de la Prusse rhénane* 99
Le fer et la houille en Lorraine 101
Casablanca et la région des Chaouïa 119

LIVRAISON DU 1er FÉVRIER 1908

La politique extérieure du Japon depuis 1895, par le vicomte E. de G... 141
Les relations austro-hongroises et le nouveau compromis économique, par G. LOUIS-JARAY 159
Des monts de Bohême au golfe Persique, par René HENRY 181
Les affaires du Maroc 189
Renseignements politiques 225
Renseignements économiques 232
Nominations officielles 234
Bibliographie. — Livres et Revues 236
Cartes et gravures : *Carton d'ensemble de l'Autriche-Hongrie* 162
Les nouvelles lignes de chemins de fer du compromis austro-hongrois 163

LIVRAISON DU 16 FÉVRIER 1908

L'affaire du Maroc, par Robert de CAIX 237
Montenegro et Montenegrins, par Jacques DOROBANTZ 248
La France et les populations danubiennes. L'ambassade de M. Lefaivre en 1870, par Georges GOYAU 270
Les affaires du Maroc 279
Renseignements politiques 295
Renseignements économiques 304
Nominations officielles 306
Bibliographie. — Livres et Revues 307
Cartes et gravures : *Carte du Maroc, de Rabat à Casablanca* 239

LIVRAISON DU 1er MARS 1908

L'Autriche vers Salonique, par René Henry..... 309
La question danoise, par Ernest Lémonon..... 326
Les droits de douane dans les colonies anglaises, par Pierre Ma..... 341
Les dernières nominations coloniales, par E. P..... 349
Les affaires du Maroc..... 352
Renseignements politiques..... 374
Renseignements économiques..... 383
Nominations officielles..... 385
Bibliographie. — Livres et Revues..... 387
Cartes et gravures : *Péninsule des Balkans. — Projets de chemins de fer*..... 315

LIVRAISON DU 16 MARS 1908

Le protectorat français en Orient, par René Pinon..... 389
L'annexion de l'Etat du Congo à la Belgique, par Edouard Payen..... 409
Anvers et Rotterdam, par J. Machat..... 421
Les Koutzovalaques et la question macédonienne, par Charles Brinta..... 431
Les affaires du Maroc..... 449
Renseignements politiques..... 456
Renseignements économiques..... 465
Nominations officielles..... 467
Bibliographie. — Livres et Revues..... 468
Cartes et gravures : *Domaine commercial d'Anvers et de Rotterdam*..... 423

LIVRAISON DU 1er AVRIL 1908

Les partis d'extrême gauche et la monarchie en Italie, par Robert Meynadier..... 469
L'augmentation de la flotte allemande, par Ernest Lémonon..... 484
Les droits de douane dans les colonies anglaises, par Pierre Ma..... 495
Une page d'histoire canadienne, par le vicomte E. de Guichen..... 503
Les affaires du Maroc..... 511
Renseignements politiques..... 517
Renseignements économiques..... 527
Nominations officielles..... 529
Bibliographie. — Livres et Revues..... 531
Cartes et gravures : *Casablanca et la région des Chaouïa*..... 513

LIVRAISON DU 16 AVRIL 1908

L'Angleterre en Afrique, par le capitaine E. de Renty..... 533
La représentation navale de la France dans l'Océan Indien et l'Océan Pacifique, par Ch.-S. Brunet-Millon..... 553
Chemins de fer coloniaux allemands, par Louis Jadot..... 558
Les affaires du Maroc..... 565
Renseignements politiques..... 593
Renseignements économiques..... 607
Nominations officielles..... 609
Bibliographie. — Livres et Revues..... 610
Cartes et gravures : *La vallée du Nil; la digue d'Assouan*..... 540

LIVRAISON DU 1er MAI 1908

L'Allemagne, la France et le Maroc, par Robert de Caix..... 613
M. Asquith et la situation politique en Angleterre, par Arthur Kann..... 620
Les élections croates : Budapest et Vienne, par René Henry..... 627
La crise américaine, par J. Franconie..... 637
Les affaires du Maroc..... 653
Renseignements politiques..... 663
Renseignements économiques..... 672
Nominations officielles..... 674
Bibliographie. — Livres et Revues..... 676
Cartes et gravures : *Carte de la frontière algéro-marocaine*..... 656-657

LIVRAISON DU 16 MAI 1908

L'Indo-Chine dans les six dernières années, par Edouard Payen..... 677
M. Th. Schiemann et les affaires marocaines, par Maurice Muret..... 684
La paix dans le Centre-Amérique, par Angel Marvaud..... 691
Les droits de douanes dans les colonies anglaises, par Pierre Ma..... 713
Les affaires du Maroc..... 724
Renseignements politiques..... 738
Renseignements économiques..... 752
Nominations officielles..... 754
Bibliographie. — Livres et Revues..... 755
Cartes et gravures : *Carte de l'Amérique Centrale*..... 693

LIVRAISON DU 1er JUIN 1908

Le problème indien et les troubles de la frontière indo-afghane, par H. Marchand.. 757
Les institutions militaires en Suisse, par le colonel E. Lafargue..... 783
A propos d'une entente hollando-belge, par Robert Meynadier..... 790
Les affaires du Maroc..... 794
Renseignements politiques..... 806
Renseignements économiques..... 816
Nominations officielles..... 818
Bibliographie. — Livres et Revues..... 820
Cartes et gravures : *Carte de la frontière indo-afghane*..... 759

LIVRAISON DU 16 JUIN 1908

La question de la Baltique et la question danoise, par le vicomte de Guichen..... 821
La culture du coton dans les colonies européennes, par P. Chemin-Dupontès..... 832
Les Slaves. La nouvelle diète de Bohême, par René Henry..... 856
Les affaires du Maroc..... 863
Renseignements politiques..... 869
Renseignements économiques..... 877
Nominations officielles..... 879
Bibliographie. — Livres et Revues..... 880
Table des matières du tome XXV (1er semestre 1908)..... 882
Cartes et gravures : *Carte du Danemark*..... 823

L'Administrateur-Gérant : P. Campain.

PARIS. — IMPRIMERIE LEVÉ, RUE CASSETTE, 17.

CHEMINS DE FER DE L'OUEST

Voyage Circulaire en Bretagne

Billets d'excursion à prix réduits, valables 30 jours (délivrés toute l'année)

1re classe, 65 francs — 2e classe, 50 francs

Itinéraire. — Rennes, Saint-Malo-Saint-Servan, Dinard-Saint-Enogat, Dinan, Saint-Brieuc, Guingamp (1), Lannion, Morlaix (1), Roscoff, Brest, Quimper, Douarnenez, Pont-l'Abbé, Concarneau, Lorient, Auray, Quiberon (1), Vannes, Savenay, Le Croisic, Guérande, Saint-Nazaire, Pont-Château, Redon, Rennes.

(1) Il est délivré peur l'extention de l'itinéraire de Guingamp à Paimpol et retour de Guingamp ou Morlaix à Carhaix avec retour facultatif sur Guingamp ou Morlaix, et de Quiberon à Belle-Ile-en-Mer (le Palais), et retour, des billets d'aller et retour à prix réduits.

Ces billets donnent droit à l'arrêt facultatif aux gares intermédiaires. Leur durée de validité expire en même temps que celle du voyage circulaire.

Billets spéciaux de parcours complémentaires

Il est délivré de toute station des réseaux de l'Ouest et d'Orléans, située à 50 kilomètres au moins (ou contre paiement de la taxe applicable à 50 kilomètres), de l'itinéraire du Voyage Circulaire en Bretagne, des billets spéciaux de 1re et de 2e classes comportant une réduction de 40 % sur le prix ordinaire des places, pour aller rejoindre l'itinéraire du Voyage Circulaire et pour rentrer au point de départ ou se rendre sur toute autre gare des réseaux de l'Ouest et d'Orléans.

Le billet d'aller, pour rejoindre l'itinéraire du Voyage Circulaire en Bretagne, doit être demandé en même temps que celui du Voyage Circulaire et au moins 4 jours à l'avance. Le billet de retour est délivré sur la présentation du billet circulaire aux gares situées sur l'itinéraire de ce voyage où le voyageur compte commencer son voyage de retour.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Exposition franco-britannique.

A l'occasion de l'Exposition franco-britannique la Compagnie d'Orléans rendra valables 18 jours les billets aller et retour délivrés d'une gare quelconque de son réseau pour Paris aux voyageurs qui se rendront à Londres en utilisant au départ de Paris les billets spéciaux à prix réduits pour Londres valables 14 jours et délivrés par les Compagnies du Nord et de l'Ouest.

Pour l'application de cette mesure, les gares de Paris-Nord ou Paris Saint-Lazare, sur présentation du coupon retour Orléans, délivreront à tout voyageur en provenance de l'une des gares du réseau d'Orléans, en même temps que le billet pour Londres, un bulletin spécial qui sera présenté par le voyageur et justifiera, à sa rentrée sur ledit réseau, de la durée de validité exceptionnelle accordée.

Créé en 1866

LE MEILLEUR DES TONIQUES ET APÉRITIFS

BYRRH

VIN GÉNÉREUX ET QUINQUINA

HORS CONCOURS. — EXPOSITION UNIVERSELLE DE PARIS 1900

Le **BYRRH** est une boisson savoureuse, éminemment tonique et hygiénique.

Il est fait avec des vins vieux exceptionnellement généreux, mis au contact de Quinquina et d'autres substances amères de premier choix. Il emprunte à toutes ces substances un arôme agréable et de précieuses propriétés cordiales, et il doit aux vins naturels qui seuls servent à sa préparation sa haute supériorité hygiénique.

On le consomme à toute heure : soit pur à la dose d'un verre à Bordeaux ; soit dans un grand verre, étendu d'eau ordinaire ou d'eau de seltz. Il devient alors une boisson très agréable et rafraîchissante, sans perdre aucune de ses propriétés hygiéniques.

Exiger la Marque

VIOLET FRÈRES, à THUIR (Pyrénées-Orientales)

CHEMINS DE FER DE PARIS-LYON-MÉDITERRANÉE

Banlieue de Paris

Grâce à la mise en service récente de deux nouvelles voies entre Villeneuve-Saint-Georges et Brunoy, la Cie P.-L.-M. se trouve maintenant à même d'apporter d'importantes améliorations à son service de Banlieue.

Ces améliorations, mises en vigueur dès le 1er Mai, seront certainement fort appréciées.

C'est dans la Banlieue desservie par cette Compagnie que se trouvent les charmantes localités de l'Yerres et la forêt de Senart ; les rives de la Haute-Seine (Le Coudray, Seine-Port, etc...) Melun et ses environ (chateau de Vaux-le-Vicomte, abbaye de Dammarie-les-Lys) ; le palais de Fontainebleau et sa forêt, une des merveilles de la France.

Billets simples de France en Espagne.

Les principales gares du réseau P.-L.-M. (Paris, Dijon, Lyon, Marseille, etc.) délivrent toute l'année des billets directs simples pour Barcelone.

Consulter le Livret-Guide-Horaire P.-L.-M. vendu 0 fr. 50 dans toutes les gares.

De Paris en Orient (viâ Marseille).

La Compagnie P.-L.-M., d'accord avec les Compagnies des Messageries maritimes, Fraissinet et Paquet, délivre des billets simples valables 15 jours, pour se rendre, par Marseille, de Paris à l'un quelconque des ports ci-après : Alexandrie, Beyrouth, Constantinople, Le Pirée, Smyrne, Alexandrie, Jaffa, Port-Saïd, Batoum, Salonique, Odessa, Samsoun, etc.

Les Agences de la Compagnie des Messageries maritimes délivrent des billets d'aller et retour, valables 120 jours, pour se rendre, viâ Marseille, de Paris à Alexandrie, Port-Saïd, Jaffa, Beyrouth.

Arrêts facultatifs sur le réseau P.-L.-M. (par la Bourgogne ou par le Bourbonnais).

Ces billets donnent droit à une franchise de 30 kilos de bagages par place sur le chemin de fer ; sur les paquebots, cette franchise est de 100 kilos par place de 1re classe et de 60 kilos par place de 2e classe.

Pour plus amples renseignements, consulter le Livret-Guide-Horaire P.-L.-M. mis en vente au prix de 0 fr. 50 dans les gares de la Compagnie.

PARIS. — IMPRIMERIE LEVÉ, RUE CASSETTE, 17.

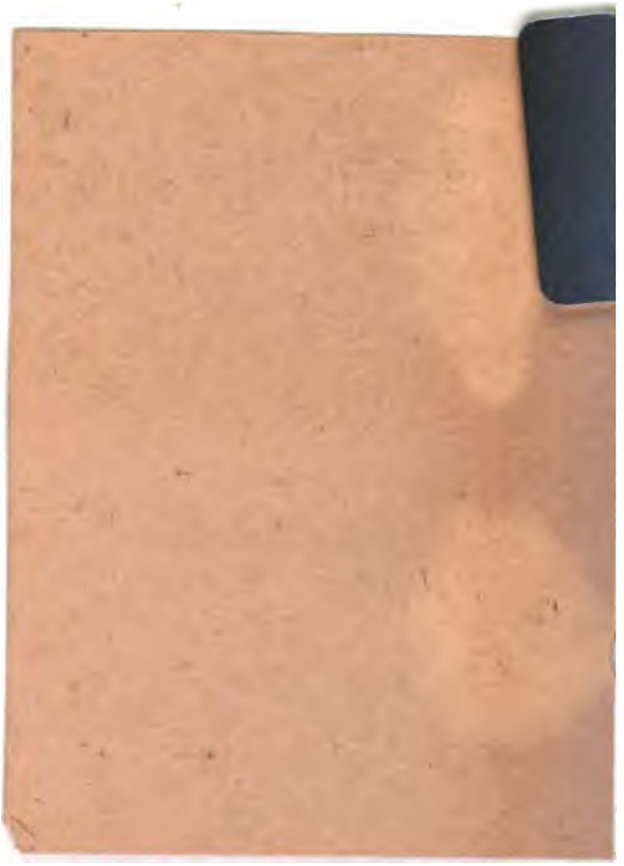

3 2044 083 536 326